This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

3 3433 08232368 8

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

T. XXI. 1er JANVIER 1877.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

DOUZIÈME ANNÉE

TOME VINGT-UNIÈME

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR

25, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 25

1877

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google

-5889-

ASTOR LIBRARY
SEP
23.
1891
NEW YORK

Digitized by Google

LA
POLITIQUE DE HENRI IV
EN ITALIE

Tout le monde sait que plusieurs princes de la maison de Valois s'efforcèrent d'annexer à leur couronne, sinon précisément à la France, deux des principales régions de l'Italie : le royaume de Naples et le duché de Milan ; on sait beaucoup moins que, longtemps après la mort de François Ier, après la longue interruption imposée à la politique extérieure de la France par nos déchirements religieux, le cabinet de Saint-Germain reporta au-delà des Alpes une notable partie de son activité, et que, depuis la paix de Vervins jusqu'à l'épanouissement de la puissance de Louis XIV, les Bourbons suivirent, dans cette contrée, une politique généralement ferme, éclairée et persévérante, très-distincte des aventures qui s'y étaient succédé pendant la première moitié du XVIe siècle. Le succès en fut incomplet sans doute, bien plus réel cependant que ne furent durables les résultats obtenus à Marignan ou à Cérisoles.

Il est assez remarquable que, depuis trente ans, la politique des Italiens, spécialement celle de la maison de Savoie, et ses effets sur les intérêts de la France fixent l'attention de l'Europe, sans qu'on paraisse se préoccuper des antécédents historiques de la question italienne, auxquels la France et le Piémont prirent, il y a deux siècles, une part si considérable [1]. Peut-

[1] Sauf pourtant M. Cousin, auteur de l'excellente étude intitulée : *La Jeunesse de Mazarin.*

Digitized by Google

être le motif de ce silence n'est-il pas seulement dans l'ignorance encore beaucoup trop générale de l'histoire qui subsiste chez nous, malgré de si longs et si nombreux efforts pour la dissiper. Peut-être y a-t-il, dans le cas qui nous occupe, une sorte de répulsion des passions politiques elles-mêmes à l'égard de faits qui, bien compris et bien exposés, ne flatteraient aucun parti. Il faudrait pourtant se rappeler que l'appel aux hommes impartiaux est aussi légitime et presque aussi nécessaire sur le terrain de l'histoire que sur celui de la politique. Les lecteurs de la *Revue* forment un public bien préparé pour accueillir la restitution historique que je voudrais tenter sous leurs yeux. Ils reconnaîtront aisément que la politique traditionnelle de la France était également contraire à deux politiques diverses : abandonner l'Italie à l'ambition de la maison d'Autriche, ou la pétrir violemment en un tout unique, pour la livrer à l'ambition d'une puissance presque aussi suspecte.

I.

Géographie politique de l'Italie au XVIIe siècle.

Rien n'était resté aux Français de leurs conquêtes en Italie. La seule terre italienne qui appartînt au roi de France, le marquisat de Saluces, ressortissait autrefois au Dauphiné, et c'est par la réunion de celui-ci à la France, sous le règne de Philippe VI, que le marquisat s'était vu rattaché au royaume, féodalement à cette époque, effectivement sous François Ier; le duc de Savoie avait profité de nos discordes pour se saisir de ce territoire, sous prétexte de mieux servir Henri III contre ses ennemis. La paix rétablie en France, il se montra fort peu empressé de mettre fin à cette tutelle d'un nouveau genre, et tel fut le sujet du premier conflit élevé entre lui et nous, au moment où le XVIe siècle allait faire place au XVIIe. Mais l'importance du débat, et en général celle des relations à établir entre la maison de Bourbon et celle de Savoie, était beaucoup plus étendue et tenait à tout l'ensemble de la politique européenne. Ni en 1600, ni pendant le cours du XVIIe siècle, ce n'est la politique propre de chacun des princes italiens, pas

Digitized by Google

même de la dynastie piémontaise, qui fut le vrai moteur des luttes engagées à main armée sur leur territoire. Notre objectif constant, c'est la domination de l'Espagne : la France va maintenant l'attaquer, en s'efforçant de jouer le rôle de libératrice, rôle qui lui est alors dicté par ses intérêts plus que par ses sentiments. Les obstacles qu'elle trouvera sans cesse ne peuvent bien s'expliquer que par la connaissance exacte de la place que notre perpétuel adversaire occupait dans la géographie politique de la Péninsule.

L'Espagne était maîtresse à la fois, et maîtresse absolue, des Deux-Siciles, de la Sardaigne et du Milanais, contrée qui différait notablement de la Lombardie proprement dite de 1859, limitée, comme on sait, par le Tésin, le Pô et le Mincio. Le Milanais du XVIe siècle allait à l'ouest jusqu'à la Sesia, et le parallélogramme qui sépare cette rivière du Tésin devait, pendant un siècle encore, se dérober à l'ambition de la maison de Savoie. Au sud-ouest, le territoire milanais se prolongeait dans le petit bassin de la Scrivia, où il comprenait Tortone; au nord-est, il était loin d'atteindre les bords du Mincio, car il était borné par l'Adda moyenne, « cette bienheureuse Adda » que le pauvre Renzo (de Manzoni), poursuivi par la police espagnole de Milan, était si pressé d'atteindre; puis la frontière se dirigeait brusquement à l'est, dans la direction de la limite récente de la Vénétie, c'est-à-dire vers Mantoue, qu'elle n'atteignait pas tout à fait; celle-ci était la capitale d'un duché duquel dépendait alors le Montferrat.

Le Milanais était séparé de la France par les États de la maison de Savoie, partagés alors par les Alpes en deux portions à peu près égales, car, à l'est des monts, ils ne comprenaient que le Piémont proprement dit, avec le comté de Nice, mais sans le Montferrat, la Lomelline ni la Ligurie, tandis que, du côté de la France, ils joignaient à la Savoie toute la Bresse, avec le Bugey, sur la rive gauche de l'Ain, le pays de Gex, à l'ouest du Jura, et le Val-Romey, dans la courbe du Rhône.

Le Montferrat et le Mantouan se trouvaient unis sous le sceptre de la maison de Gonzague. Le territoire de Mantoue resserrait, sur le Pô inférieur, les provinces dites de Terre-Ferme, qui appartenaient à la république oligarchique de Venise; ces provinces, au contraire, s'étendaient à l'ouest jusqu'à l'Adda moyenne et au nord jusqu'aux Alpes; la

Digitized by Google

Dalmatie était encore Vénitienne, aussi bien que quelques débris de ce *quart et demi de l'empire romain*, que la *dominante* Venise comptait avec orgueil parmi ses titres, sinon parmi ses domaines; Parme et Modène végétaient au sud du Pô.

Le long de la mer Tyrrhénienne, on voyait Gênes, maîtresse des lisières étroites appelées *rivières* du Ponant et du Levant, qui séparent l'Apennin de la mer, et maîtresse aussi de l'île de Corse. Au sud-ouest s'étendait le grand-duché de Toscane; au delà, les États de l'Église, dont le duché d'Urbin n'était alors qu'un fief, mais qui venaient de réunir celui de Ferrare, à la mort du dernier des ducs vassaux appartenant à la maison d'Este. C'était là tout, avec les imperceptibles républiques de Lucques et de Saint-Marin.

Ces faibles principautés, resserrées entre le Milanais et Naples, tous deux gouvernés par la branche espagnole de la maison d'Autriche, rongeaient leur frein avec plus ou moins de patience. Venise, cependant, avait vers l'orient une issue à sa politique commerciale. Quant à la maison de Savoie, dont les États confinaient, non pas, comme ceux de Venise, à un autre empire autrichien, mais à la vieille rivale de l'Espagne, à la France, elle ne pouvait manquer d'être l'objet d'une ardente compétition d'influences, provoquée par l'importance relative de ses forces militaires et surtout par sa position géographique.

En Italie donc, plus que partout, convenait à la France son rôle traditionnel et si souvent efficace de protectrice des petits États. Parmi ceux-ci, en effet, se trouvait l'État pontifical auquel l'Espagne était fort loin d'offrir des garanties permanentes de ménagements respectueux dus par la force à la faiblesse matérielle; une connaissance superficielle de l'histoire peut seule faire attribuer cette attitude à la dynastie de Charles-Quint. En général, l'orgueil castillan pesait d'autant plus durement sur la Péninsule à peu près désarmée, qu'il avait eu récemment à subir de plus cruelles mortifications dans d'autres contrées de l'Europe.

« L'Italie, dit Fontenay-Mareuil [1], estant *gouvernée* par les vice-rois de Naples et de Sicile et par le gouverneur de Milan avec une

[1] Les *Mémoires* de ce diplomate ont été écrits vers le milieu du XVIIe siècle, mais ils se rapportent aux commencements de sa carrière, c'est-à-dire à la période que nous abordons ici. C'est l'œuvre d'un ennemi de l'Espagne, mais d'un ennemi intelligent et en position d'être bien informé.

Digitized by Google

autorité égale à celle des rois, elle *leur est laissée comme au pillage*, les conseillers d'Estat et tous les officiers de justice qui y sont en ayant sans doubte leur part. Les châteaux ny toutes les autres choses considérables ne se donnent quasy jamais... qu'à des Espagnols, et il y en a ordinairement pendant la paix trois mille (soldats) ou environ dans le royaume de Naples, deux mille dans l'Estat de Milan et quelque douze cents en Sicile..... Le roy et le conseil autorisent si fort ceux qu'ils y envoyent que, quoi qu'ils fassent, ils *ne les désavouent jamais ;* de sorte que le pis qu'il leur peut arriver, c'est d'estre retirés au bout de trois ans et non pas plus tost, *de peur de décréditer* leur gouvernement[1] ..... Pour parvenir à leurs fins, ils ont certaines maximes dont ils ne se despartent jamais, comme, entre autres, de ne pardonner jamais cequi se fait contre l'Estat n'y contre eux en particulier ; de rabaisser autant qu'ils peuvent les grandes maisons et d'en eslever d'autres en leur place.., de punir les simples *soupçons*, et d'en *imposer* même bien souvent, quand ils n'en ont point de subject, à ceux qui se rendent trop puissants ; et enfin de semer partout la division entre le peuple et la noblesse, préférant néanmoins d'ordinaire la noblesse au peuple, comme en ayant moins d'appréhension.... le moindre petit secrétaire le faisant aussy bien que le plus habile vice-roy. C'est ce qu'ils font plus communément au royaume de Naples qu'en tout autre lieu, à cause qu'estant fort peuplé, et l'humeur des Napolitains toute propre pour les révoltes, ils n'y pourraient pas subsister, n'ayant presque point de forteresses, sy tout le monde s'y entendoit bien. »

A Naples, c'est-à-dire évidemment dans la ville même, qu'on se donnait encore, en 1600, l'apparence de ménager, à cause de sa grande et turbulente population, nul impôt ne devait être levé sans le consentement des représentants des *Quartiers;* mais la noblesse y avait plus de la moitié des votes, en sorte que le peuple la regardait comme véritable auteur de ses charges; d'ailleurs les Espagnols déchargeaient souvent les grands « de la part des impositions qu'ils devaient porter, car en ce pays-là tout le monde les paye (ajoute l'auteur en reportant sa pensée vers la France)... pourveu qu'ils les aident à faire payer leurs vassaux. » Ils autorisaient même par leur connivence les excès des grands envers les petits, en sorte que les premiers s'attachaient à la domination espagnole, « aimant mieux estre tyrannisés que de ne point tyranniser. » — Toujours

[1] Excellent moyen, comme on voit, de le faire tenir en estime. Un des plus honnêtes ministres de Napoléon III avouait, à la tribune, qu'il préférait à l'égard de ses préfets les inconvénients de l'*impunité* au *scandale* de la *répression*.

Digitized by Google

la maxime des aristocraties corrompues : *Omnia serviliter pro dominatione.*

En fait, la politique des Espagnols leur réussit à Naples, où elle prévint longtemps la résistance, même la plus légitime. Elle fit échouer, par l'inimitié folle et cruelle des classes entre elles, par les stupides fureurs d'une populace abandonnée à elle-même, la célèbre insurrection de 1646, dans laquelle on peut dire que les mécontents avaient eu pour eux même le droit écrit. Mais, d'autre part, il est facile de comprendre que la puissance espagnole, sans morale et sans frein, fût considérée par les petits gouvernements d'Italie comme *l'ennemie du genre humain*, plus justement que Pitt et Cobourg. Cependant la vengeance de l'Espagne était fort redoutée, et les princes faisaient tout pour en prévenir les effets ; leur personne n'était pas directement atteinte par la pression qu'ils subissaient, leur humiliation pouvait être dissimulée. C'étaient d'ailleurs bien moins les six ou sept mille soldats espagnols, répartis du lac Majeur au mont Etna, qui exerçaient cette pression, qu'une habitude universelle de découragement et de frayeur à l'égard d'une puissance acceptée ou subie comme invincible. Fontenay-Mareuil dit positivement que, suivant une opinion alors universelle, *rien ne pouvait leur résister en Italie;* et l'histoire du siècle précédent semblait justifier cette opinion.

Pourtant il y avait des degrés dans ces terreurs. Rome venait de faire un acte éclatant d'indépendance en se réconciliant, malgré la colère du gouvernement espagnol, avec le chef de la maison de Bourbon, et Florence lui était secrètement favorable [1]. Venise n'avait pas répudié ses traditions de politique indépendante et amicale envers le gouvernement français. Gênes, au contraire, le plus craintif envers l'Espagne de tous les gouvernements italiens [2], avait d'ailleurs avec elle une sorte de communauté de gloire, puisqu'elle venait de lui donner, pour combattre ses ennemis des Pays-Bas, le marquis de Spinola, l'un des plus grands capitaines de son temps. Mais il était une puissance qui, partagée, nous l'avons vu,

[1] Voy. Davila, *Istoria delle guerre civili di Francia*, p. 720, édit. de 1646.
[2] Voy. dans les *Lettres missives de Henri IV*, une lettre du 31 mars 1599, au cardinal de Joyeuse.

Digitized by Google

entre les deux versants des Alpes, pouvait, dans une certaine mesure, se soustraire à cette pression et même la combattre ouvertement en s'appuyant sur la France : c'était la maison de Savoie. L'intimider ou la gagner était pour la France, alors presque dépourvue de marine militaire, une condition préalable et rigoureusement indispensable de toute action dans la Péninsule. Il n'y a donc rien d'exagéré à dire que, pendant la première moitié du XVIIe siècle et surtout jusqu'à la constitution de nos forces navales sous Richelieu, la politique italienne presque tout entière a pour ressort principal l'action patente ou secrète de la maison de Bourbon sur le cabinet de Turin. Ainsi la présente étude, si restreinte qu'elle paraisse, contient virtuellement toute l'histoire de l'Italie pendant près de cinquante années, et les véritables antécédents des événements accomplis de nos jours, quelque différente qu'en ait été l'issue.

II.

La question de Saluces.

Henri IV n'avait pas attendu la pacification complète de la France pour se préoccuper des affaires d'Italie, et en particulier du Piémont. Dès les premiers jours de 1598, alors que la Ligue conservait encore en Bretagne un reste d'existence, plusieurs mois avant de conclure la paix de Vervins avec l'Espagne, il avait eu la satisfaction de voir se terminer, conformément à ses vues, une question peu remarquée par les historiens, mais cependant assez grave, qui se trouvait soulevée entre le Saint-Siége et la maison d'Este. Ferrare, dévolue à l'État de l'Église par la mort de son dernier duc Alfonse [1], feudataire de Rome, avait été occupée par Don César de Modène; celui-ci ne tarda pas à se désister de ses prétentions, grâce à l'intervention diplomatique de la France [2]. Sans doute, dans cette question, les intérêts de l'Espagne n'avaient pas été directement engagés; mais d'Ossat, notre représentant à Rome,

[1] V. *Mémoires de Cheverny*.
[2] D'Ossat à Villeroy, 24 janvier 1598. — *Lettres missives de Henri IV*, 31 mars.

Digitized by Google

fait observer, dans sa correspondance [1], que les Espagnols furent comptés pour rien dans cette paix ; or, c'était déjà beaucoup que l'Espagne fût comptée pour rien dans les conclusions d'une affaire italienne, surtout quand il était à la connaissance de tout le monde qu'elle avait encouragé les desseins de Don César, soit par la rage qu'elle éprouvait en voyant son influence décliner à Rome, soit dans l'intention de se subordonner de plus en plus la maison d'Este, à titre de protégée. « Ce mouvement d'Italie, écrivait d'Ossat [2], améliore de beaucoup la condition de nostre Roy en ces quartiers, par l'offre que S. M. a faite au Pape, dont il est loué et béni par toute ceste cour et par tout le peuple. »

C'était là un heureux et glorieux début pour la diplomatie de Henri IV dans les affaires de la Péninsule. Quant à la Savoie, le traité de Vervins stipula la restitution des villes françaises encore occupées par l'ennemi, sur cette frontière aussi bien que sur celle des Pays-Bas. Le sort du marquisat de Saluces n'était pas réglé expressément par cet accord ; mais il y était stipulé que le débat serait remis au jugement du pape [3].

Pour la seconde fois donc depuis six mois, les Espagnols étaient mis en demeure de s'abstenir de toute intervention, au moins directe, dans une question italienne ; mais il y avait plus : Henri IV savait, depuis plus de deux ans, par Du Perron, que le pape n'entendait pas contester l'autorité plus que deux fois séculaire de la maison de France sur le marquisat de Saluces, et que, s'il désirait faire prévaloir un arrangement par voie de compensation, c'était sous la réserve de ces droits.

Durant les derniers mois de 1598, le Roi ne paraît pas bien pressé de voir rendre ce jugement arbitral. On ne trouve rien ou presque rien alors, dans l'abondante collection de ses *Lettres missives*, qui concerne cette affaire, et d'Ossat lui-même, qui la prit fort à cœur, n'en parle qu'une fois dans cet intervalle ; encore est-ce uniquement pour conseiller au Roi de déclarer qu'il ne mettra dans Saluces ni gouverneur ni garnison qui ne soient catholiques [4]. La déclaration fut effective-

[1] D'Ossat. à Villeroy, 24 janvier 1598. — *Lettr. miss. de Henri IV*, 31 mars.
[2] *Ibid.*
[3] *Mém. de Cheverny.* — Cf. *Lettres miss.*, 1599, vers le 20 janvier, au pape; 15 mai, au connétable ; 24 juin, à Berton.
[4] Lettre du 5 septembre 1598.

Digitized by Google

ment donnée dans le courant de l'hiver[1]. Mais dès lors le Roi, débarrassé des soins les plus pressants que lui avait donnés la pacification de la France, revint avec beaucoup de vivacité à la question de Saluces[2]. Le droit n'était pas douteux : la maison de Savoie même l'avait reconnu à trois ou quatre reprises dans le courant du XVIe siècle; aussi notre ambassadeur à Rome s'indignait-il de la mauvaise foi qu'elle témoignait. « L'injure, écrivait d'Ossat à Villeroy, ministre des Affaires étrangères, ne consiste pas seulement en l'acte du ravissement et de la première usurpation, ains beaucoup plus en la détention en laquelle le duc de Savoie s'ostine, et par ce moyen... il fait à S. M. une injure continuelle, et autant d'heures et de minutes qu'il détient ledit marquisat, autant de fois il injurie Henri IV, roi de France et de Navarre[3]. »

Mais le traité de Vervins, ayant soumis à un arbitrage le fond même du jugement, semblait interdire à la cour de France de trop presser la solution; de plus, entre le pape et Henri, il subsistait quelques nuages. La voix autorisée de d'Ossat avait, il est vrai, par des explications loyales, dissipé ceux qu'avait momentanément élevés le texte imparfaitement compris de l'édit de Nantes[4] ; mais d'autres défiances provenaient de l'état lamentable de la discipline ecclésiastique en France, entretenue par la connivence manifeste du gouvernement, en dépit des prescriptions du Concile de Trente. Ces causes de froideur ne ramenaient pas Clément VIII au parti des Espagnols; il voyait de trop près leurs entreprises sur la juridiction ecclésiastique dans leurs possessions italiennes de Naples et de Milan, et les enseignements de l'histoire parlaient bien haut des dangers que faisait courir à Rome la prépotence de l'Espagne en Italie. N'y avait-il pas cependant une répugnance instinctive et légitime chez un prince italien à laisser toujours ouverte la porte des Alpes? De là sans doute ces idées de *compensation* qui plaisaient à Clément, et que, dès le printemps de 1529, le Roi ne repoussait pas en principe, réclamant seulement, pour l'honneur de sa couronne, la restitution préalable du marquisat[5].

[1] Lettre du 17 janvier 1599.
[2] *Lettres miss.*, 31 mars, 15 mai, 16 juin 1599.
[3] Lettre du 2 mai 1699. Cf. 4 février.
[4] Lettre du 18 (ou 28) mars.
[5] Voy. *Lettres miss.*, 15 mai et 16 juin 1599.

Digitized by Google

Au mois de novembre de la même année, on annonça un voyage du duc de Savoie auprès du Roi pour régler le différend [1]. Charles-Emmanuel arriva en effet à Fontainebleau dans le courant de décembre [2]; le Roi lui fit très-bon accueil, mais ne voulut pas traiter en personne, bien résolu à ne pas céder au fond, et éprouvant sans doute quelque embarras à renvoyer un hôte sans lui complaire. Dix délégués furent nommés de part et d'autre, et le 27 février 1600 l'accord était signé par les deux parties : le duc avait trois mois pour opter entre la restitution du marquisat et un échange de territoire [3]. D'Ossat se plaignit de la facilité du Roi; mais Henri IV préférait les réalités aux apparences. L'échange devait agrandir le territoire français dans ses limites naturelles; il donnait à l'Europe un gage de politique pacifique, bien que ferme; il prévenait les alarmes ou du moins les défiances qu'une position avancée en face de plusieurs cols des Alpes pouvait inspirer à la Péninsule, où il ne voulut jamais se présenter que comme protecteur.

Malheureusement le duc de Savoie n'était pas de bonne foi. Pendant son séjour en France, il noua des intrigues avec divers ambitieux ou mécontents, notamment avec le comte d'Auvergne et le maréchal de Biron [4] ; aussi ne se pressa-t-il pas de dégager sa promesse ; le 1er juillet l'option annoncée n'était pas encore faite. Cependant il n'avait pas désavoué le traité; il en annonçait même l'exécution prochaine, puisque Henri lui écrivait de Moulins :

« Mon frère, Roncas m'a promis que je trouveray votre résolution sur l'exécution de l'accord que nous avons fait ensemble, en ma ville de Lyon; à quoy *je veux croire* qu'il n'y aura aulcune faute, car je juge de vostre volonté par la mienne et ay toute confiance en votre foy... Je serai en ladite ville le 8 de ce mois [5]. »

Mais, en s'approchant ainsi de la frontière, le Roi faisait assez entendre que, s'il ne chicanait pas sur le jour de l'option, il n'était pas disposé à se contenter indéfiniment de promesses ;

[1] *Lettres miss.*, 25 novembre.
[2] *Ibid.* 1er décembre. — *Mém. de Hurault.*
[3] *Mém. de Hurault.* — *Lettres miss.*, 3, 4 et 5 mars 1600. — D'Ossat, lettre du 18 mars.
[4] *Ibid.*
[5] *Lettres miss.*, 1er juillet 1600.

Digitized by Google

et, à vrai dire, il se doutait bien que le canon en déciderait, car, dès le lendemain, il écrivait au connétable :

« Mon compère, les advis que j'ay de Lyon, et de Berny, mon agent près du duc de Savoie, sont qu'il se prépare plutôt à retenir ce qu'il a à moi que d'accomplir ce qu'il m'a promis. »

Dix jours après, le Roi annonce au connétable, non plus de Moulins, mais de Lyon, où l'exécution de l'accord se fait toujours attendre, la réunion des troupes destinées à cette campagne.

A mesure que le moment décisif approche, le ton de Henri devient plus allègre; je ne dis pas plus résolu : il l'avait toujours été.

« Ma maistresse, — écrit-il, le 24 du même mois, à sa fiancée Marie de Médicis, — le duc de Savoie a fait le fin jusqu'à cette heure, mais je le presse de façon qu'il est au bout de son rolet ; et si, dans huit jours, il ne me satisfait, la première lettre que vous recevrez de moy sera datée de Chambéry. » « Mon cousin, — écrit-il le 30 juillet au connétable, — je suis bien trompé si le duc de Savoye chemine avec nous de bon pied ; ses gens m'ont bien déclaré qu'il me veult rendre le marquisat de Saluces, aux conditions portées par le traité de Paris, et ont apporté un pouvoir ample pour convenir de la forme et du temps de l'exécution ; toutes fois ils n'ont voulu signer les articles sans revenir vers leur maistre, par où j'ay recogneu qu'ils ne veulent que gagner du temps. »

Un moment pourtant encore, le lendemain de ce même jour, il crut à la paix ; il crut que le duc de Savoie serait fidèle au traité par impuissance de le violer. Il apprit, en effet, que le comte de Fuentes, envoyé dans le Milanais par la cour de Madrid, était débarqué *seul* à Gênes ; la peste s'étant mise dans ses troupes, le Piémont ne pouvait compter sur un secours efficace et immédiat de l'Espagne. Mais, soit que le duc eût été informé trop tard de cet incident, soit qu'il se fiât à la force naturelle de son pays, — car les ressources matérielles de la France pour une guerre offensive étaient alors bien limitées, — il refusa positivement de ratifier l'accord pour la restitution du marquisat. » Il veut, comme le disait d'Ossat[1], prendre l'autrui et sur plus grand qu'il n'est, et ne veult point rendre; veult encore contracter et faire des accords, promettre,

[1] Avis énoncé par lui dans le consistoire du 30 août. (Lettre du 11 septembre, à Villeroy.)

Digitized by Google

signer, confirmer et reconfirmer, et ne point tenir, prenant pour galanterie de violer sa foy. » — Et un peu plus loin : « Qu'il ne présume point tant de son bel esprit qu'il pense que les aultres n'ayent pas seulement le sens commun, ni même aucun sentiment ny courage ; qu'il ne mesprise point la puissance voisine et tant de fois expérimentée, se confiant en des *secours lointains*, tardifs et *non guère moins pesans et dommageables* à lui et à ses Estats. »

III.

La guerre de Savoie et la paix de Lyon.

Cette dernière tentative de Charles-Emmanuel pour gagner du temps et par conséquent l'approche de l'hiver [1], fut promptement déjouée : le 8 août la guerre était résolue [2]. Le duc avait offensé Henri plus directement encore en l'invitant à envoyer prendre possession de Saluces et en lui manquant de parole, quand arrivèrent à la frontière ceux que le Roi en avait chargés [3]. La campagne commença donc sans plus de retard. Biron qui, avec des intermittences de trahison [4] envers son maître et la France, paraît quelquefois ramené à son devoir par le bruit du canon, s'empare de Bourg, la capitale de la Bresse ; Lesdiguières occupe la ville de Montmélian, moins le château, avant même que le Roi ait dépassé Grenoble [5], Le 16 août, celui-ci écrit à Rosny, grand maître de l'artillerie :

« Je suis bien d'advis d'advertir tous ceuls qui nous doivent venir servir qu'ils se hastent et qu'ils *ne s'arrestent pas* au bruict de la paix que l'on publie exprès pour cet effect [6] ; et ce me semble que, sçachant et voyant que je suis icy en personne, ils n'ont besoin d'autre esperon..... Il semble véritablement que Dieu ne favorise pas seulement mes justes armes, mais qu'il espouvante celles de mes ennemys, et n'attends plus que vostre personne et vos flustes pour le faire aller en cadence. »

[1] Voy. la lettre missive de Henri IV au connétable, 8 août.
[2] *Ibid.*
[3] 10 août, à la princesse de Toscane.
[4] Poirson, *Hist. de Henri IV* (1re édit.), t. I, pp. 381, 383.
[5] *Lettres miss.* du 14 août ; Cf. 16 août et octobre.
[6] On voit combien était faible encore la discipline et l'organisation militaire de la noblesse française.

Digitized by Google

Le 20 août, le Roi était maître de Chambéry, et tout aussitôt de Conflans, à l'entrée de la Tarentaise ; le 23, il tient à Marie de Médicis sa promesse de lui écrire de la capitale de la Savoie, et le lendemain il ajoute :

« Je vous remercie, ma belle maistresse, du présent que vous m'avés envoyé [1] ; je le mettray sur mon habillement de teste, si nous en venons à un combat, et donneray des coups d'espée pour l'amour de vous. Je crois que vous m'exempteriés bien de vous rendre ce témoignage de mon affection ; mais, en ce qui est des actes de soldat, je ne demande pas conseil aux femmes. »

Quelques jours après, Henri est au camp devant Charbonnières, très-forte place, de laquelle, selon son témoignage [2], dépendait le sort de la Savoie ; dès le commencement de septembre, grâce à l'artillerie de Rosny, Charbonnières capitule [3], ouvrant aux Français l'entrée du district de Maurienne, par lequel Lesdiguières pénètre jusqu'au mont Cenis [4] ; puis, se rabattant sur la Tarentaise, nos troupes s'emparent de Moustiers et de la forteresse de Briançon [5]. Le Roi n'avait cependant pas amené des forces bien redoutables par le nombre. Il *comptait avoir* avec lui, à la fin de septembre [6], vingt mille fantassins et deux mille cinq cents cavaliers ; l'armée était donc loin de ce chiffre encore, quand déjà elle se trouvait maîtresse d'une grande partie du pays. Le Roi ne craignit pas même de s'en éloigner momentanément pour faire une courte excursion en Dauphiné, appelant gaiement son ennemi *le duc sans Savoie*, et annonçant à Marie que, celui-ci « a vu le comte de Foyntes (Fuentes) et est de retour à Turin avec un visage qui témoigne du mescontentement. » — « Il ne donne nul ordre à ses affaires, ajoute-t-il, ce que voyant, je luy sers de tuteur [7]. » Dans les premiers jours d'octobre, la forteresse presque imprenable de Montmélian, épouvantée par les canons de Rosny, promettait de se rendre si elle n'était secourue avant le 16 novembre par une armée capable de faire lever le siége. Mais une médiation

[1] Quelque ruban, paraît-il.
[2] Lettre du 31 août au connétable.
[3] Lettre du 10 septembre au même. Cf. Sully, *Œcon. royales*.
[4] Poirson, *ubi supra*, p. 382.
[5] *Ibid.*, p. 382-3.
[6] Lettre miss. du 3 septembre à la princesse de Toscane.
[7] Lettre du 22 septembre, *id.*

Digitized by Google

pacifique allait officieusement se produire avant ce jour-là, et produire des résultats heureux.

Dès le 8 octobre, en effet, Henri annonçait au connétable que le cardinal Aldobrandini était en route pour traiter de la paix au nom du pape. Quelques jours après, il est vrai, le Roi eut avis que le duc de Savoie allait venir en personne au secours de la place avec les Espagnols, qui avaient enfin rejoint le comte de Fuentes, et avec des recrues levées dans le Milanais [1]. Charles-Emmanuel parut effectivement en personne à la tête de son armée, mais trop tard ou trop timidement pour secourir la place, où Henri entra au jour fixé. Cependant le légat venait d'arriver à Chambéry ; le Roi, tant par déférence pour la médiation proposée que parce que le mauvais temps et la neige arrêtaient le mouvement de ses troupes, se priva de la bataille qu'il comptait livrer. Les députés du duc de Savoie étaient attendus pour le 28 novembre [2] ; la période diplomatique recommença, mais cette fois elle ne fut pas de longue durée.

La solution proposée à la médiation pontificale avait été bien nettement formulée par d'Ossat dans ce discours du 30 août dont j'ai cité plus haut quelques lignes, discours où il exposait très-nettement les rapports qui unissaient la question de Saluces à celle de l'équilibre européen. En fait, cet équilibre, au point de vue où je me place pour traiter de l'action de la France en Italie et des variations de la politique piémontaise, domine et résume toute l'histoire diplomatique du XVIIe siècle.

D'Ossat s'en prenait aux Espagnols autant qu'au duc de Savoie de la persistance du conflit. Il s'attachait à faire ressortir le poids de leur domination en Italie et le peu de garantie qu'elle apportait aux intérêts pontificaux, comme on l'avait vu tout récemment encore dans l'affaire de Ferrare, où le roi de France avait *seul* offert son assistance au pape. D'Ossat, préoccupé avant tout de cette pensée qu'il fallait tenir en échec la puissance espagnole, et passionné comme on l'est toujours sous l'action d'une pensée dominante, repoussait même toute idée de transaction et d'échange quant au marquisat de Saluces ; il disait nettement à Villeroy, alors ministre des Affaires étran-

[1] *Lettres miss.*, 20 et 22 octobre.
[2] *Ibid.*, 11, 16, 23, 24 et 27 novembre.

Digitized by Google

gères, qu'à ses yeux Saluces était une entrée future pour l'armée française en Italie, où les Espagnols étaient détestés, et où par conséquent ils pourraient être attaqués avec succès, tandis que la péninsule ibérique était trop unie pour qu'on pût l'entamer.

Il y a lieu de croire qu'une semblable pensée était présente à l'esprit de l'ambassadeur d'Espagne quand, au mois de janvier 1601, la citadelle de Bourg étant sur le point de se rendre, il conseilla la paix à Charles-Emmanuel[1]. Par le traité de Lyon, en effet, la France renonçait à Saluces et obtenait en échange la Bresse, le Bugey, le Val-Romey et le pays de Gex, c'est-à-dire la limite du Rhône, le long de la frontière nord du Dauphiné, tout ce que nous appelons aujourd'hui le département de l'Ain. La France s'arrondissait ainsi, en acquérant des populations françaises de langue et nullement italiennes, comme elle l'a fait de nos jours en acquérant la Savoie; de même aussi le Piémont se complétait sur le versant oriental des Alpes. Des sujets futurs de conflit entre les deux États se trouvaient évités, et de plus tout point de contact avec la Franche-Comté, alors espagnole, était enlevé aux États de Savoie. Henri avait jugé que l'intérêt permanent de la France était préférable à une satisfaction d'amour-propre. En renonçant à toute possession italienne, il acquérait, nous l'avons remarqué déjà, l'avantage de ne paraître dans la Péninsule qu'en libérateur et non en conquérant; cet avantage il s'empressa de le saisir. Union des petits Etats entre eux, sous la protection de la France, telle est la vraie politique traditionnelle de notre pays.

IV.

Henri IV médiateur entre Rome et Venise.

La paix avec Turin conclue dans des conditions de concorde durable, l'union matrimoniale formée en même temps avec Florence, de vieilles relations d'amitié avec Venise, d'excellentes relations avec Rome, dessinaient déjà, au printemps de 1601, cette attitude de la cour de France : un conflit entre les deux

[1] Cf. *Mém. de Hurault* et *Lettres miss.*, 19 janvier, 3, 15, 23, 26 février et 17 mars 1601; d'Ossat, lettres des 18 janvier, 20 et 21 février, 12 mars.

Digitized by Google

dernières puissances, qui surgit dans le courant de la même année, sembla placer Henri dans une position fausse à l'égard de la péninsule, et pourtant, à force de modération, d'adresse et de loyauté, ils sut en éluder les dangers, et resserrer d'autant plus ses liens avec le centre naturel de l'indépendance italienne.

Dès le mois de juillet 1601, d'Ossat signalait au Roi l'origine de ce différend. Des difficultés, promptement éclaircies d'ailleurs, entre le Vatican et Saint-Germain [1]; des difficultés plus graves provenant de la manière dont le concordat était exécuté par la cour de France [2]; un double projet d'expédition contre les musulmans en Barbarie et en Hongrie [3], au sujet duquel les deux branches de la maison d'Autriche se trouvaient en mesure de faire un appel pressant aux sympathies de la cour de Rome, rendirent d'abord assez difficile toute offre de médiation de la part de Henri. En 1602, la triste affaire de Biron vint douloureusement détourner les préoccupations du Roi; enfin d'Ossat mourut au commencement de 1604, sans avoir pu jouer un rôle dans la question de Venise; mais il fut remplacé à Rome par le cardinal Du Perron [4], digne et capable d'accomplir ce que d'Ossat avait certainement souhaité.

A son arrivée à Rome, Du Perron trouva le terrain fort bien préparé de nouveau pour une intervention amicale de la France. En effet, Aldobrandini le saisit d'un projet de ligue entre le pape, les Vénitiens, le grand-duc de Toscane et les autres princes d'Italie qu'il y pourrait attirer, afin de résister aux entreprises des Espagnols sur la liberté commune du Saint-Siége et des autres potentats d'Italie [5]. Je ne sais si ce projet était formulé bien complétement, mais deux lettres de Du Perron, écrites peu de semaines après [6], nous apprennent que les Vénitiens et le grand-duc souhaitaient de voir Saluces revenir, par voie d'échange, aux mains du Roi, pensant que le besoin le plus urgent de la Péninsule était alors une intervention armée de

[1] D'Ossat, 6 et 20 août, 28 et 29 octobre, 24 décembre 1601.
[2] V. d'Ossat, lettre du 29 octobre 1601. Cf. 26 avril.
[3] *Lettres miss.*, 25 juin et 27 septembre; d'Ossat, 9 et 23 juillet, 1er octobre.
[4] Comme *chargé d'affaires*, car le titre *d'ambassadeur* appartenait, depuis l'automne de 1601, à M. de Béthune, frère de Rosny, mais catholique.
[5] Du Perron, lettre du 7 février 1605. Cf. Poirson, *Hist. de Henri IV*, t. II, p. 846.
[6] 23 février et 2 mars

Digitized by Google

la France. N'auraient-ils pas changé d'avis si leur désir eût été rempli? La France, redevenue, même à un faible degré, puissance italienne, eût-elle joui, en Italie, d'une popularité durable? Sa puissance militaire n'eût-elle pas excité de pénibles défiances? Je me garde de l'affirmer : l'alliance du Piémont valait mieux, *si* toutefois elle était sûre. Mais la disposition des trois cabinets ouvrait carrière à de grandes espérances, quand la mort de Clément VIII, dans la nuit du 2 au 3 mars, vint tout suspendre et bientôt tout entraver.

Cependant le parti français à Rome obtint un succès éclatant par l'élection de Léon XI, dont les Espagnols avaient souhaité, pour ne pas dire exigé l'exclusion[1]. Mais il mourut vers la fin d'avril. Bien que l'élection de Paul V (Génois d'origine), fût un nouvel échec pour la politique espagnole[2], — la mésintelligence avec Venise prenant, sous ce pontificat, un caractère aigu, — tout projet de ligue italienne se trouva ajourné.

L'histoire détaillée de ce débat n'entre pas dans le cadre du présent travail; je serai donc bref dans son exposé; mais il faut pourtant en connaître la nature et comprendre la manière dont Henri l'envisagea. Il s'agissait d'abord d'une tentative de l'oligarchie despotique de Venise pour faire disparaître chez elle cette juridiction spéciale à laquelle, dans toute l'Europe et depuis de longs siècles, les ecclésiastiques étaient alors soumis en matière criminelle, à peu près comme les militaires le sont aujourd'hui aux conseils de guerre; il s'agissait aussi de lois portées contre les donations au clergé et contre l'établissement de nouvelles congrégations ou de nouveaux établissements religieux. Ces décrets du sénat étaient antérieurs à l'avénement de Paul V; mais il en exigea le retrait quand il apprit l'arrestation de deux ecclésiastiques, opérée en vertu des nouvelles lois[3]. Pour amener le sénat à céder, il prononça l'interdit, auquel le gouvernement vénitien répondit par l'expulsion des Jésuites, pour les punir de l'avoir observé[4].

Naturellement la querelle devenait, à chaque incident, plus difficile à calmer. Le Roi s'y appliquait cependant avec beau-

[1] *Lettres miss.*, 11 avril; lettres de Du Perron, 8 avril.
[2] Du Perron, 18 et 28 mai.
[3] Poirson, t. II, p. 847. — Cf. Du Perron, 5 avril 1605.
[4] V. *Lettres miss.*, 18 juillet 1606, à M. de Fresne-Canaye.

Digitized by Google

coup de zèle; et il s'acquit, chose bien rare dans les arbitrages, la reconnaissance des deux parties ; or celles-ci étaient, avec le Piémont, les États les plus importants de la ligue projetée, à laquelle tous les deux étaient disposés à prêter les mains, s'ils ne l'étaient pas encore à lui donner un concours actif.

Paul se montrait favorable à l'idée de cette médiation officieuse de la France [1] que Venise non plus ne repoussait pas *en principe*, et le mécontentement des Espagnols ne faisait qu'affermir le pape dans son désir d'en voir le succès. Il faut ajouter que, si Henri se présentait comme *médiateur*, il n'avait jamais prétendu être *neutre*, disant et signant, même dans des lettres officielles, que les Vénitiens étaient dans leur tort [2]. Une question de droit des gens venait d'ailleurs compliquer le conflit, les Vénitiens ayant exigé une taxe des navires de l'État pontifical pour leur *permettre* de naviguer dans l'Adriatique [3] dont ils se prétendaient souverains. La longueur des négociations, la répugnance que Henri montrait, malgré le conseil de Du Perron, à faire entrer des troupes en Italie, finirent par inspirer au pontife des défiances au sujet de son attitude réelle; Paul menaça enfin d'armer contre Venise, de concert avec les Espagnols [4]. Mais cette velléité n'eut pas de suite. De leur côté, les Vénitiens n'avaient pas oublié le projet de ligue; leur ambassadeur insistait sur ce point auprès du Roi, comme Henri nous l'apprend dans une lettre à Fresne-Canaye, son représentant à Venise [5]. La France, et même le Pape, finirent par se montrer plus faciles qu'on n'eût peut-être dû l'attendre, et, avant le mois de mai 1607, l'accommodement était accompli [6]. Non-seulement un grand obstacle à la ligue italienne se trouvait ainsi levé ; mais plus le temps s'avançait, plus Henri allait avoir de motifs pour en croire l'occasion opportune.

[1] Du Perron, lettres des 23 janvier, 23 et 30 mai, 11 juillet 1606. — Cf. *Lettres missives de Henri IV*, 29 juillet, 15 octobre, 23 novembre, 20 et 23 décembre 1606, 31 janvier et 13 février 1607.

[2] *Lettres miss.*, 20 juin et 18 juillet 1607.

[3] *Ibid.*, 18 juillet. Le roi se plaint aussi du refus fait à Venise de se prêter à ses démarches conciliantes.

[4] Du Perron, lettres des 21 septembre, 30 et 31 octobre 1606, 9 janvier 1607. — Cf. *Lettres miss.*, 31 janvier.

[5] *Lettres miss.*, 13 mars 1607.

[6] *Ibid.*, 28 mars, 3 et 18 avril, 23 et 18 mai 1607.

Digitized by Google

V.

Rivalité persistante entre la France et l'Espagne. Préludes du grand dessein en Italie.

La correspondance du Roi contenait fréquemment, depuis la paix de Venise, des plaintes tantôt contre l'attitude du gouvernement espagnol à l'égard de ses sujets et spécialement des commerçants français [1], tantôt contre des desseins positivement hostiles au royaume [2]. Or c'était en Italie surtout qu'il était possible à Henri de frapper la cour de Madrid. L'Espagne était alors trop unie pour qu'on pût l'entamer d'une manière durable, même en s'adressant aux Maures du Midi, comme on le fit un peu plus tard; la France, dépourvue de marine, ne pouvait rien contre l'empire espagnol d'outre-mer; d'autre part, Philippe III se désintéressait en quelque sorte des provinces belges, en les abandonnant à sa sœur Isabelle et à son beau-frère l'archiduc Albert. En Italie, au contraire, le royaume de Naples fournissait des soldats et des impôts; le Milanais, beaucoup moins étendu, mais naturellement riche, voyait toutes ses ressources passer aux mains des agents du fisc espagnol. Les détails donnés par Cantù [3] sur cette oppres-

[1] *Lettres miss.*, 28 mai et 2 septembre 1601, 22 avril, 22 août, 11 novembre 1602; il est vrai, d'autres lettres sont conçues en sens contraire (21 janvier, 12 mars, 15 avril, 11 août et 17 septembre 1602); et l'on arrive à la conclusion d'un traité de commerce (Voy. 13 et 17 octobre, 14 novembre 1604 de la même correspondance.)

[2] 4 mars 1603, 24 avril et 3 novembre 1604, 10 août et 7 décembre 1605. Cf. Poirson, t. II, pp. 841-2.— Voy. aussi, sur ces faits et récriminations, Flassan, *Histoire de la Diplomatie française*, t. II, pp. 176-184 et 210-213.

[3] *Hist. des Italiens*, t. IX, pp. 68-71 de la traduction française. « A Milan, dit-il, l'impôt finit par dépasser le produit des biens. Les communes, qui d'abord étaient libres, c'est-à-dire royales, se voyaient inféoder à des seigneurs, puis on les amenait à se racheter pour les inféoder de nouveau. On retenait la paye des milices et le traitement des magistrats, qui étaient obligés de se dédommager au détriment du peuple et des solliciteurs. Les négociants devaient faire des prêts et les décurions répondre pour les communes. » Les prohibitions les plus insensées de l'arbitraire gouvernemental étouffaient l'industrie et l'agriculture : « Tantôt il (le pouvoir) défendait d'élever des troupeaux, dans la crainte que le foin ne renchérît aux dépens de S. M.; tantôt il interdisait tout négoce avec les Français..... En 1588, on défendit l'exportation de la soie..... Un lourd droit sur l'indigo ruina les teinturiers. » On peut excuser, par les idées qui dominaient partout à cette époque, les entraves mises au

Digitized by Google

sion sont odieux : assurément de pareils procédés tarissaient les ressources du pays, mais, en attendant, ils alimentaient les armées espagnoles, que la péninsule ibérique elle-même ne pouvait plus nourrir, dans l'état de décadence économique où l'avaient réduite, pendant le XVIe siècle, ses luttes gigantesques et perpétuelles, l'abandon de son industrie pour les trésors du nouveau monde, l'état misérable de ses colonies où tout était sacrifié aux mines et au commerce métropolitain[1], enfin le despotisme qui, après avoir tout desséché autour de lui, avait récemment abouti à la banqueroute.

Il y avait, il est vrai, un moyen d'arriver à une réconciliation sincère, sinon bien durable, entre l'Espagne et la France; il fut mis en pratique cinq ans après la mort d'Henri IV, et le nonce Barberini l'avait tenté du vivant de ce prince, pour unir contre les ennemis de la foi les deux grandes dynasties catholiques. C'était un projet de mariage, non pas entre les héritiers de chacune de ces couronnes et des princesses de la maison rivale, comme le Pape l'avait souhaité d'abord, mais entre l'infant Don Carlos et Madame Chrétienne de France, avec l'expectative des Pays-Bas catholiques, après la mort d'Albert[2]. Henri ne s'était pas montré défavorable à ce projet[3]; mais l'affaire avait langui durant les négociations pour la trêve de douze ans que la médiation française fit conclure, en 1609, entre la Hollande d'une part, Philippe III et l'archiduc de l'autre. Après la conclusion du traité, il se produisit à la cour de Bruxelles une tentative pour reprendre les pourparlers sur ce terrain. Cependant cette pensée fut loin de trouver un accueil empressé dans le conseil d'État de Philippe, et Henri, de moins en moins disposé à entrer dans le système de l'alliance

commerce des grains; mais on était loin de se borner à garantir avec maladresse l'alimentation publique; l'industrie était écrasée par la réglementation administrative. De 1616 à 1624, le nombre des ouvriers milanais diminua de vingt-quatre mille; entre 1611 et 1648, celui des marchands de Crémone descendit de treize cent cinquante à quarante-quatre.

[1] Les galions de 1606 apportèrent à Séville une valeur de neuf millions, dont les trois quarts n'étaient pas destinés à la couronne (*Lettres missives*, 10 nov. 1606). En épuisant les Américains, créoles et indigènes, la Castille était loin de s'enrichir.

[2] Perrens, *Les Mariages espagnols*, pp. 39-40. — Cf. *Lettres miss.*, 23 juillet 1608.

[3] Perrens, *l. c.*, p. 43.

Digitized by Google

espagnole, ainsi que nous le verrons bientôt, n'y fut pas alors ramené par des dispositions amicales et conciliantes[1]. Ses préoccupations au sujet du mariage futur de ses enfants ne disparurent pas pour cela, mais elles se tournèrent ailleurs, et elles nous ramènent directement à l'objet de la présente étude.

Depuis quelque temps la cour d'Espagne laissait accumuler contre elle divers griefs du duc de Savoie, qui s'apercevait de plus en plus que les promesses de Madrid étaient peu solides et que les avantages espérés de l'alliance espagnole devenaient fort problématiques[2]. Henri, de son côté, ne cessait d'avoir l'œil sur lui; il revient souvent dans sa correspondance de 1603[3] sur les défiances que ce prince lui inspire. Il est surtout presque découragé, dans ses désirs d'alliance, par la pensée que les trois fils aînés du duc de Savoie sont en Espagne. Là ils servaient en quelque sorte d'otages, et la cour de Madrid pouvait à son gré prévenir leurs jeunes intelligences d'impressions uniformes et durables. Les expressions d'espoir sont rares au sujet du Piémont, dans les *Lettres missives*[4]; enfin, au milieu de l'année 1606, Du Perron apprend, par deux voies différentes, celle du nonce résidant en Savoie et celle de l'ambassadeur de Savoie à Rome[5], que Charles-Emmanuel songeait à s'unir à la politique française.

Vers le commencement de 1607, tandis que la réconciliation entre Rome et Venise rouvrait la brillante perspective d'une ligue italienne, Henri IV recevait de nouvelles ouvertures qui lui faisaient espérer sérieusement le concours de la puissance militaire gardienne des Alpes[6], concours indispensable au cas d'une lutte opiniâtre contre l'Espagne, qui devait être poursuivie dans tant de pays à la fois.

Ces préludes d'alliance, le Roi songea sérieusement à les fortifier par un projet d'union matrimoniale entre les deux

[1] Perrens, pp. 208-211. — Cependant, au commencement de 1610, le duc de Lerme pensait encore à l'alliance française (pp. 259-258).

[2] Voy. Perrens, *ubi supra*, p. 215-218, et Poirson, t. II, pp. 849-50.

[3] *Lettres miss.*, 6 et 20 janvier, 17 février, 4 mars, 27 juin, 9 et 22 juillet.

[4] *Ibid.*, 20 janvier 1603, 26 octobre 1604, 7 mars 1605. — En 1603, les difficultés commerciales avec ce pays avaient été réglées à la satisfaction du roi (Poirson, t.I, pp. 127, 255).

[5] Lettres de Du Perron, 11 et 20 juillet 1606. Cf. 22 janvier 1607.

[6] *Ibid.*, janvier et février 1607.

Digitized by Google

maisons souveraines. Sa première pensée, à cet égard, s'était bornée à fiancer le plus jeune de ses fils à la princesse de Mantoue, petite-fille du duc de Savoie par sa mère [1]. Mais, en 1608, Charles-Emmanuel fit formellement offrir à Henri de contracter une alliance politique avec lui-même et avec Venise, pour l'indépendance de l'Italie, et de la sceller par un mariage entre la fille aînée du Roi et le prince de Piémont, héritier de la monarchie ducale [2]. Comme gage de la sincérité de ses offres, il ne craignait pas de rendre à la France l'entrée dans les plaines du Piémont, en échangeant de nouveau Saluces contre la Bresse ; comme garantie aussi de l'accession plus ou moins intime de Venise à ce *grand dessein*,— car on peut déjà l'appeler ainsi,— c'était l'ambassadeur vénitien Foscarini qu'il chargeait d'adresser ou de soutenir cette proposition ; et ce sont les dépêches de celui-ci qui nous ont conservé les détails de la négociation. Or le territoire vénitien de terre ferme barrait, qu'on ne l'oublie pas, le chemin entre la possession espagnole du Milanais et les provinces de l'Autriche antérieure [3].

Le Roi était loin de se refuser à ces ouvertures, bien qu'il n'ait jamais accepté l'idée d'abandonner la Bresse. Il y a même apparence que l'un de ses motifs pour accepter l'échange de 1601 fut de faire, autant que possible, du duc de Savoie un prince vraiment italien. Tout en lui rendant la Savoie proprement dite, berceau de sa maison, et dont la perte lui eût été trop douloureuse pour que l'alliance fût praticable, le Roi concentrait sur la Lombardie les craintes et l'ambition de ce prince remuant ; il préparait ainsi chez lui le désir de s'associer à nos vues contre la branche espagnole de la maison d'Autriche.

Mais, en tout cas, Henri entendait que, dès le début, on s'engageât de part et d'autre à tirer de cette union les graves conséquences qu'elle renfermait. Il pensait à entraîner à la guerre contre l'Espagne, outre les États de Savoie, le duché de Mantoue, dont la position géographique était fort importante

[1] Perrens, p. 212.—L'idée de marier le Dauphin à l'une des filles de Victor, Emmanuel, énoncée par ce dernier, en 1604, n'avait pas eu de suite. *Ibid.*, p. 219.

[2] *Ibid.*, pp. 219-220. Tous ces détails sont extraits des *Relations* des ambassadeurs Vénitiens.

[3] La branche en possession de ce pays arriva, en 1619, au trône impérial.

Digitized by Google

au point de vue militaire; il voulait aussi que les troupes vénitiennes entrassent en campagne pour la conquête du Milanais, compris, comme nous l'avons vu, entre les domaines de ces trois États. Il fallait, en effet, non pas affaiblir le Milanais, mais le conquérir intégralement et se le partager, ou bien le donner à un duc italien, fût-ce le duc de Savoie lui-même. Il était donc essentiel que Venise allât au-delà du projet de ligue défensive antérieurement agréé par elle [1]. C'est dans ce sens que la poussaient déjà les instructions données en 1607 à l'ambassadeur français [2].

Rien n'était résolu encore, mais rien n'était repoussé, quand la conclusion des négociations entamées et si longtemps prolongées pour la trêve entre l'Espagne et la Hollande rendit plus difficiles encore les relations entre la cour de Paris et la cour de Madrid, profondément humiliée des conditions que nous avions obtenues pour ses adversaires. Il y avait là un motif de plus pour former définitivement l'alliance italienne, et le roi envoya M. de Bullion à Turin avec mission de proposer nettement la double union matrimoniale et politique à laquelle Charles-Emmanuel paraissait maintenant disposé [3]. La demande ainsi formulée fit, il est vrai, hésiter le duc de Savoie : son caractère, à la fois ardent et versatile, entreprenant et timide, le portait sans cesse à embrasser de difficiles desseins et à se ménager une issue qui lui permît de choisir entre eux et les desseins contraires, suivant les offres des puissances opposées ou les mirages de sa propre imagination [4]. Mais le Roi n'était pas disposé à laisser échapper l'entreprise. Il hésitait d'autant moins que le Pape se montrant favorable à une alliance franco-piémontaise [5], on avait de plus en plus l'espérance de l'y engager lui-même. Henri se décida donc à accepter les conditions pécuniaires que le duc de Savoie exigeait au nom des intérêts de ses trois autres fils, comme dédommagement des avantages que l'Espagne offrait au moins aux deux premiers [6]. Malgré la réserve de Venise, qui persis-

[1] Voy. Perrens, *ubi supra*, pp. 221-224, avec des extraits de Foscarini.
[2] Voy. Flassan, t. II, pp. 194-196. Cf. 208.
[3] Perrens, pp. 224-225.
[4] *Ibid.*, pp. 230-232 ; cf. pp. 244-245.
[5] Dépêche de Brèves à la cour de France, citée par M. Perrens, p. 226.
[6] Perrens, pp. 232, 236, 238, 240, 245. Dépêches d'Ubaldini, etc.

Digitized by Google

tait dans le projet de ligue défensive [1], le Roi pressait les résolutions définitives de Charles-Emmanuel [2]; mais la ligue italienne elle-même n'était plus en ce moment qu'une des pièces de l'échiquier qu'il projetait de mettre en mouvement.

VI.

Le grand dessein de Henri IV et le traité de Bruzol.

Le moment est venu d'examiner, dans son ensemble, ce qu'on appelle souvent le *grand dessein de Henri IV*; mais, avant tout, il faut écarter une équivoque qui a souvent obscurci l'histoire de cet intéressant épisode, prélude de tous les efforts et de tous les résultats de la politique extérieure de la France pendant la première moitié du XVIIe siècle.

On a, en effet, compris sous ce nom deux objets très-différents. Le premier, c'est un projet de paix perpétuelle entre les peuples européens au moyen d'un tribunal d'arbitrage, diète ou congrès, formant une institution permanente, laissant toutefois en dehors le peuple moscovite, trop éloigné de notre civilisation, ainsi que le peuple turc, considéré comme l'ennemi commun, qui devait être refoulé en Asie. C'était là un *idéal*, auquel pouvait aspirer la politique élevée et clairvoyante de Henri, mais il n'en résulte pas qu'il en crût la réalisation possible et surtout immédiatement possible [3]. Il a pu seulement s'entretenir avec son fidèle Sully des moyens de la préparer, ou lui signaler cet objet comme un rêve séduisant, qui plus tard se sera transformé en projet positif dans les souvenirs du ministre.

L'autre projet, bien autrement sérieux, et sur lequel il est

[1] Perrens, p. 246.

[2] Sa lettre à Sully du 25 juin 1609 contient un témoignage assez plaisant du secret apporté dans ces négociations :

« Mon amy, certaines personnes que je vous nommeray m'ont donné pour advis d'importance que, depuis quelque temps, le sieur Jacob, ambassadeur de Monsr de Savoye vous va souvent visiter, et que vous faites de semblable en son endroit, voire que Monsr de Savoye vous escrit et vous à luy ; et partant leur sembloit-il que j'y devois prendre garde, de crainte que l'on ne me debauchast un serviteur de tant de confidence et utilité, comme on l'on avoit faict pour le duc de Biron, de quoy je les ai remerciez, sans leur dire que l tout se faisoit de mon sceu. »

[3] Voy. Poirson, t. II, pp. 887-894.

Digitized by Google

indubitable que le Roi a concentré, pendant les derniers mois de sa vie, une grande partie de son infatigable activité, projet dont l'exécution même allait commencer dans peu de jours quand la mort vint arrêter Henri, c'est l'abaissement complet de la maison d'Autriche, but constant de la politique de Richelieu, qui sut l'avancer assez pour permettre à Mazarin de le réaliser en partie, mais en partie seulement. La politique en vue de laquelle Henri IV dirigeait un vaste ensemble de négociations, était bien plus radicale que celle qui triompha à Munster et à la Bidassoa; les alliés qu'il avait choisis n'étaient pas tous les mêmes que ceux dont s'aida Louis XIII. Contre la branche allemande et proprement autrichienne, il voulait s'unir, comme le fit Richelieu, aux États de la basse Allemagne et aussi aux puissances du Nord; mais de plus, il voulait enlever aux héritiers de Charles-Quint les couronnes de Hongrie et de Bohême et même la couronne impériale, pour les rendre de nouveau sérieusement électives. Il voulait, à l'aide de la Hollande et de l'Angleterre, dépouiller totalement l'Espagne de ses possessions flamandes et wallonnes. Enfin, et c'est là ce qui doit surtout nous occuper ici, il voulait anéantir la domination espagnole en Italie; d'un simple projet de ligue pour garantir l'indépendance des petits États, sa pensée s'était avancée jusqu'à un vaste remaniement de territoires, mais un remaniement accompli au détriment des seuls dominateurs étrangers, dont les dépouilles devaient être partagées entre les confédérés italiens; il réservait plus ou moins implicitement pour la France le dédommagement qu'elle a obtenu deux siècles et demi plus tard, mais par le moins glorieux des traités, par une convention digne des intrigues qui l'ont préparée et des faits qui l'ont suivie.

Nous l'avons vu, Henri considérait depuis longtemps la paix de Vervins comme virtuellement violée, et le signal de la lutte ouverte contre les deux branches de la maison d'Autriche était donné en ce moment même par l'ouverture de la succession de Clèves et Juliers, pays dont, par un traité formel (10 février 1610), le Roi promettait aux électeurs Palatin et de Brandebourg d'interdire l'occupation aux troupes impériales. Le moment était donc venu de passer, quant à l'Italie, des négociations à des alliances positives et actuelles; car les troupes d'Espagne allaient marcher sur le Rhin contre les

Digitized by Google

nôtres, et de l'autre côté des Alpes, le terrain était mieux disposé que jamais. Peu à peu les princes italiens en étaient venus à moins redouter l'Espagne. Outre la timidité qu'elle avait montrée dans l'affaire de Saluces, les préparatifs de guerre qu'elle avait faits récemment (1607), sans résultat, mettaient à découvert sa faiblesse. Il lui avait fallu, pour payer ses levées d'hommes dans le royaume de Naples, emprunter deux cent mille écus au duc d'Urbin, et lui engager, comme garantie, des places et des terres dans ce royaume. Nous avons vu d'ailleurs que les mines du nouveau monde n'avaient guère, l'année précédente, rapporté plus de deux millions au trésor; en 1602, cette ressource avait été plus mince encore [1].

Dans cet état de choses, on conçoit que Charles-Emmanuel, après beaucoup d'hésitations, ait fini par se décider résolûment en faveur de la France; on conçoit qu'il n'ait pas été seul à relever la tête en Italie.

« Les Espagnols — écrivait au Roi M. de Brèves, qui le représentait à Rome — appréhendent fort ce mariage (du prince de Piémont) et se doutent qu'il ne leur en arrive quelque mal. *Tous les princes d'Italie* le souhaitent avec passion, croyant que V. M. n'aura pas pensé à cette alliance qu'elle n'ait aussi volonté d'aider à la liberté[2].....» — J'oserois l'assurer (V. M.), sur mon honneur et sur ma vie, que, si elle donne moyen au duc de Savoie d'entreprendre sur Milan, qu'il *(sic)* l'emportera et suscitera tant de révoltes en Italie [3] que la puissance du roi d'Espagne ne sera pas assez grande pour démêler cette fusée de beaucoup d'années et peut-être jamais[4].»

Or les négociations se simplifiaient et se précipitaient entre la France et la Savoie. Charles-Emmanuel promettait de surprendre Alexandrie et Novarre, et de remettre aux mains des Français Nice et Montmeillan. Loin de redouter la présence de forces royales nombreuses dans la haute Italie, il ne discutait plus que pour accroître le nombre des auxiliaires qu'on lui promettait [5].

Enfin, le 20 avril 1610, le traité d'alliance offensive fut conclu à Bruzol. Il ne concernait que les intérêts propres de

[1] *Lettres miss.*, 17 mai 1602. — Voy. aussi 26 février 1601.
[2] Dépêche du 3 février, citée par M. Perrens, p. 247.
[3] On était si accoutumé à voir dans les Espagnols les dominateurs de la péninsule que s'armer là contre eux était considéré comme une sorte d'insurrection.
[4] Dépêche du 2 mars.
[5] Perrens, pp. 248-250. — Il cite Foscarini, 9 et 23 févr., 20 avril.

Digitized by Google

la dynastie de Savoie dans le partage des futures conquêtes; mais l'ensemble des projets d'Henri, en ce qui concernait les possessions européennes du roi d'Espagne, est exposé par M. Poirson et M. Cantù de manière à en donner une idée fort nette. Le Milanais était attribué à Charles-Emmanuel, avec le titre de *roi des Lombards*, sauf pourtant la Ghiara d'Adda, jadis cédée aux Venitiens par Louis XII et qui devait leur revenir une seconde fois, sauf aussi le Crémonais que Charles-Emmanuel se proposait d'abandonner au duc de Mantoue en échange du Montferrat[1]. Mais Henri ne devait pas seulement donner aux Vénitiens leur part de la victoire commùne en arrondissant quelque peu leurs états de terre ferme; il leur offrait aussi la conquête de la Sicile; or, si l'on se rappelle qu'ils possédaient encore Candie, la Dalmatie et une portion de la Grèce actuelle, on comprendra quel mirage cet accroissement de puissance maritime devait faire briller à leurs yeux.

Le royaume de Naples eût agrandi les États du Saint-Siége qui, depuis des siècles, en avait la suzeraineté, mais suzeraineté bien illusoire alors et qui n'avait pu garantir les malheureux Napolitains du mépris obstiné de leurs libertés, hautement reconnues pourtant par Charles-Quint même. En échange de cet accroissement considérable des domaines pontificaux, le Pape devait abandonner Bologne et Ferrare qui, à titre de *villes libres*, et confédérées avec la république de Gênes, le grand-duché de Toscane et les principautés de Parme, Modène, Mantoue et Massa, eussent formé la *république italienne* sous la présidence du Pape, — la Sardaigne étant laissée à l'Espagne qui la possédait depuis très-longtemps déjà[2]. Cette confédération, dont le futur roi des Lombards était exclu, avait manifestement pour but de contrebalancer la puissance qu'il allait acquérir. Les contingents du Pape et de Venise étaient réglés d'avance et devaient être soudoyés par la France[3]; quant à celui de Charles-Emmanuel, le traité de Bruzol[4] le fixa à seize mille hommes et trente canons, avec

[1] Cantù, *Hist. des Italiens*, t. IX, p. 51. — Cf. Richelieu, *Mémoires*, 1610.
[2] Cantù, *ibid.*
[3] On comptait sur près de trente mille Italiens, non compris les Piémontais. V. Poirson, pp. 904, 919.
[4] 20 avril 1610. — Ce texte est dans le *Corps diplomatique* de Du Mont.

Digitized by Google

un nombre à peu près égal de soldats, mais dix pièces d'artillerie seulement pour la part de la France[1].

Le gros des forces royales allait être fort utilement employé autre part. Outre la campagne entreprise par Henri sur le Rhin et en Belgique, une armée de cinquante mille hommes devait opérer une diversion puissante en attaquant l'Espagne par le Guipuzcoa et le Roussillon[2]. La Suisse eût pris part aussi à cette lutte européenne, et le prix de son concours était l'annexion de la Comté.

Le dédommagement réclamé par le Roi sur la frontière des Alpes pour la délivrance de l'Italie, était-il pleinement accepté par la maison de Savoie? Le doute est possible à cet égard. Dans une première convention signée le 7 janvier[3], Henri avait manifesté l'intention de profiter matériellement, lui aussi, de la victoire commune, et le plénipotentiaire qui, avec Bullion, signa le traité définitif, le maréchal de Lesdiguières, avait déclaré que le Roi entendait par là réunir la Savoie à la France, tandis que son duc deviendrait roi de Lombardie. Le traité de Bruzol, en rappelant ce projet, n'y donne pas une satisfaction bien explicite. Il est dit en effet dans ce traité :

« Son Altesse pourtant, en la première response ci-devant faicte, au mois de novembre, seroit demeuré d'accord que, lorsqu'elle sera en possession de la ville et château de Milan, elle fera remettre ès mains d'un gentilhomme, duquel S. M. et S. A. conviendront, la forteresse entière du fort et château de Montmélian, pour la faire desmolir et raser incontinent. »

Cette démolition n'était, en aucun cas, propre à assurer notre future frontière contre un retour offensif des Piémontais. Mais Pignerol, Valence, Alexandrie devaient aussi être remis aux troupes françaises comme places de sûreté, pour garantir leurs communications avec la France, et assurer, en cas de besoin, leur ligne de retraite. Il semble donc qu'il restât un nuage et sur la compensation demandée, et même sur la sécu-

[1] Art. I et II du traité. Le tout était dit expressément devoir être employé à la conquête du Milanais, destiné, nous l'avons vu, au duc de Savoie. « S. M., se servant de l'occasion de la guerre de Clèves, » allait entrer en campagne au mois de mai. « Comme le roi d'Espagne assiste le parti contraire, S. M. a résolu d'avoir guerre avec lui. » (Art. I et III.)

[2] Poirson, p. 920. — Le Roussillon n'a été conquis par la France qu'à la fin du règne de Louis XIII.

[3] Voy. l'art. III du traité de Bruzol.

Digitized by Google

rité de l'alliance. Cependant Lesdiguières et Bullion signèrent, le même jour, un second acte d'alliance offensive et défensive entre les deux États, garantissant le mariage projeté entre le prince de Piémont et Madame Élisabeth, avec promesse d'assistance mutuelle dans les guerres futures avec des contingents déterminés (art. VII—IX). A cette alliance « seront invités tous autres princes et Estats, auxquels il importe de conserver la liberté de l'Église, du Siége apostolique, de toute la chrétienté et en particulier de l'Italie, et par ce moyen empescher les desseins du roi d'Espagne et entreprise contre ses voisins » (art. IV). Cette alliance devait s'étendre aux fils de Henri et de Charles-Emmanuel et durer jusqu'à la quatrième année après le décès du dernier fils des deux princes contractants (art. III). Au moment où cette union était conclue, les millions s'accumulaient dans les caves de la Bastille pour solder l'armée française et une partie des confédérés italiens qui allaient y accéder; la France, après dix années de paix, de bonne administration [1] et d'activité intérieure, se trouvait entière et forte pour l'exécution des projets de Henri IV.

Telle était la situation trois semaines avant sa mort. Ce serait une puérilité peut-être que de s'arrêter longuement à examiner quelles complications auraient pu se produire, quels résultats eussent été probables, si Ravaillac lui eût laissé le temps de se livrer à l'accomplissement de ses vues, avec la fougue de son courage et la profondeur de sa politique. Charles-Emmanuel eût-il pu prendre sur lui de rester fidèle à lui-même jusqu'à l'entier accomplissement de ses propres desseins? l'Espagne, alors seule maîtresse de la Méditerranée, n'eût-elle pas fait des efforts désespérés et retrouvé toute son énergie pour défendre ses précieux États des Deux-Siciles? Nul ne le sait; mais on peut dire du moins que le concours personnel de Henri, et la direction suprême de l'entreprise demeurant aux mains d'un prince qui aurait paru sur les champs de bataille, étaient des conditions de succès qui ne se retrouvèrent plus. En Italie, l'objectif de la conquête entière, ou plutôt de la délivrance entière du Milanais, était bien plus nettement arrêté qu'il ne le fut depuis. Henri IV n'aurait pas eu, comme Riche-

[1] Du moins relativement à celle des Valois, car ni l'intelligence ni le zèle du roi et de ses ministres ne prévalaient contre des abus invétérés. Ce système des fermes publiques était réformé, point attaqué.

Digitized by Google

lieu, à lutter sans cesse, pendant cette lutte gigantesque, contre des ennemis intérieurs acharnés. Ces seigneurs turbulents qui, durant les dix premières années du siècle, avaient plus d'une fois menacé le repos de la France, auraient tous suivi le Roi et ses lieutenants hors des frontières; il eût inspiré par là même à ses alliés une tranquille confiance que Richelieu ne put guère maintenir chez eux. On ne saurait donc juger de la rapidité ni de l'étendue possible des succès de Henri IV par les complications variées et persistantes qui accompagnèrent en Europe, et surtout en Italie, l'œuvre de Louis XIII et de Mazarin, et amenèrent dans cette contrée des résultats bien différents de ceux qu'avait projetés le plus grand prince de la maison de Bourbon.

FÉLIX ROBIOU.

Digitized by Google

LES

AUGUSTINS ET LES DOMINICAINS

EN FRANCE AVANT 1789 [1].

La règle de saint Augustin était suivie par un grand nombre d'instituts qui se rangeaient en deux classes bien distinctes. L'une embrassait, sous le nom générique de Chanoines Réguliers de Saint-Augustin, les ordres et congrégations de Prémontré, Sainte-Croix, Saint-Antoine, Saint-Ruf, le Sauveur, les Génovéfains, les Trinitaires ou Mathurins, etc.; ce n'est pas de ces communautés si variées et si intéressantes que nous nous occuperons aujourd'hui. L'autre classe, qui retiendra seule notre attention, ne comprenait que des Religieux mendiants, les Augustins proprement dits et les Dominicains.

I.

LES AUGUSTINS.

Nous parlerons d'abord de la branche française des Augustins proprement dits, qui avait compté plusieurs subdivisions portant des noms différents, et qui, sous Louis XV, se

[1] Voir les livraisons des 1er juillet 1875, *Les Monastères franciscains et la Commission des Réguliers*; — et 1er avril 1876, *Les Bénédictins français avant 1789*.

Digitized by Google

distinguait en Augustins de l'Ancienne Observance ou Grands Augustins, et Augustins Réformés.

Les premiers avaient vu autrefois se détacher d'eux une congrégation particulière sous le nom de Communauté de Saint-Guillaume de Bourges ou Petits Augustins; mais elle s'était confondue de nouveau avec l'ordre primitif et formait sa septième province. Les six autres : France, Toulouse, Flandre, Alsace, Provence et Narbonne ou Lyon, se composaient de quatre-vingt-douze maisons et de six cent soixante-trois religieux, vers 1770. La province de Saint-Guillaume avait trente et un couvents et environ cent quatre-vingts religieux. On plaçait en dehors des provinces le Grand Couvent de Paris, qui, soumis à des règlements particuliers, avait de soixante à quatre-vingts religieux et un revenu d'environ soixante mille livres.

Les Augustins Réformés, appelés aussi Déchaussés, étaient communément désignés en France sous le nom de Petits Pères : ils étaient répartis en trois provinces et avaient pour chef-lieu le célèbre couvent fondé à Paris par Louis XIII sous le titre de Notre-Dame-des-Victoires. Gouvernés par un vicaire général, comme les congrégations d'Espagne et d'Italie, leurs trente-quatre couvents, peuplés de trois cent vingt-trois religieux, avaient peu de rapports avec le général de l'ordre, de qui relevait le corps des Grands et Petits Augustins français.

§ I. Augustins Réformés ou Déchaussés, ou Petits Pères.

La Commission des Réguliers s'occupa d'abord des Petits Pères, et, dès le 1er septembre 1769, son rapporteur, Brienne, archevêque de Toulouse, lui proposa de refaire les règles de ces religieux et de supprimer un certain nombre de leurs maisons :

« Les constitutions de cette congrégation, dit-il, ont tous les défauts qui se rencontrent dans celles des autres ordres, incertitudes, négligences, contradictions entre elles et aux lois du royaume, défaut de clarté et de précision, défaut d'approbation [1] et autres vices semblables qui facilitent le despotisme et l'indépen-

[1] Du pouvoir séculier, bien entendu.

Digitized by Google

dance, et demandent à être rectifiés de la même manière qu'ils l'ont été par les autres ordres [1]. »

L'archevêque de Toulouse demande ensuite la dispersion de six communautés sans qu'il ait à signaler un abus dans aucune d'elles, mais uniquement parce qu'étant trop pauvres ou trop peu nombreuses, et placées dans des lieux pourvus d'autres couvents, elles ne lui semblent pas assez utiles. Le silence de Brienne peut assurément être invoqué comme une présomption de la régularité des Petits Pères; mais nous devons exiger davantage pour l'honneur de leur mémoire. Les papiers de la Commission nous fourniront des renseignements précis. A côté du rapport du 1er septembre 1769, on en a conservé un autre où sont énumérés presque tous les couvents des trois provinces, et donnant sur eux des informations non suspectes de prévention favorable, puisqu'elles émanent d'un auxiliaire de Brienne ou de Brienne lui-même.

Province de Provence : Quatorze maisons et cent vingt religieux.

Bargemont et Aups (Fréjus). — « M. l'évêque, en même temps qu'il convient de l'impossibilité qu'il y aurait d'entretenir la conventualité dans ces deux maisons, est déterminé à croire que les désirs et les besoins des deux villes en rendent la conservation nécessaire. »

Toulouse. — « Cette maison n'a pas toujours été aussi régulière qu'elle l'est. La conventualité serait difficilement entretenue, eu égard à sa pauvreté et au peu de ressources que peuvent espérer ces religieux dans une ville où il y a tant d'autres communautés et où l'on ne s'apercevra pas de sa suppression. »

Saint-Pierre d'Aix. — Dix-sept religieux résidants et deux répandus dans la province. « Elle est la seule de toute la congrégation où l'on observe encore à la lettre les statuts de la réforme, et M. l'archevêque d'Aix donne les plus grands éloges à la régularité, à la ferveur et à l'utilité des religieux qui composent cette maison. »

Hospice d'Aix. — Sept prêtres. « M. l'archevêque voudrait qu'on réunît cette maison à celle de Saint-Pierre. »

[1] *Bibl. nat.*, Ms. fr. 13848

Digitized by Google

Tarascon, — *Frigoulet*, — *Orgon* (Avignon). — « Les municipaux d'Orgon et ceux des quatre paroisses voisines, et même les curés en demandent la conservation, à raison des secours spirituels qu'ils en retirent. »

Taulignan (Die). — Fondée à la condition de n'y entretenir pas plus de religieux que le revenu n'en comporte, et de ne point quêter. « M. l'évêque de Die, loin de se prêter à la suppression de cette maison ou même de toute autre communauté religieuse, désire ardemment qu'on y rétablisse la conventualité. Les religieux sont de la plus grande nécessité dans son diocèse, qui manque de collége, de séminaire et de sujets au milieu d'un peuple protestant. »

Perpignan. — Communauté « particulièrement attachée à la desserte de la citadelle de Perpignan, ce qui la rend très-précieuse à cette ville qui en demande la conservation. »

Arles. — « L'état du diocèse d'Arles rend le meilleur témoignage de leur zèle et de leur régularité. »

Province de Paris ou de France : Six maisons et quatre-vingt-quatre religieux.

Paris. — « Le couvent de Notre-Dame-des-Victoires a soixante et un profès, onze frères convers, et vingt-quatre mille six cent vingt-huit livres de revenu. »

Argenteuil. — « Cinq profès, dont trois seulement sont approuvés pour la prédication et la confession. Ne se soutient que par quelques aumônes des fidèles et avec des honoraires qui sont attachés à la desserte de l'Hôtel-Dieu et des Ursulines. Il y a encore dans ce bourg assez considérable la maison des Bénédictins. »

Les Loges. — « Pendant longtemps cette maison a été un sujet de scandale pour la ville de Saint-Germain. Aujourd'hui on se contente de regarder les religieux qui la composent comme inutiles dans un lieu d'où ils ne peuvent prêter de secours aux paroisses sans renoncer aux offices qu'ils ne prennent pas la peine de chanter, si ce n'est les jours de grandes fêtes. »

Rouen. — « M. l'archevêque n'entre dans aucun détail sur ces religieux. »

Clairefontaine (Chartres). — « Quatre religieux résidants; quatre autres sont aumôniers des troupes. »

Digitized by Google

Auxerre. — « M. l'évêque ne s'explique point sur ces religieux. Il se contente de dire qu'ils sont tous les quatre approuvés pour la prédication, et deux seulement pour la confession. »

PROVINCE DE DAUPHINÉ : Quatorze maisons et cent dix-neuf religieux.

« Dans le diocèse de Grenoble, il y a six maisons qu'à l'exception d'une seule M. l'évêque trouve toutes utiles et même nécessaires au bien de son diocèse : Grenoble, Villars-Benoît, Pontcharra, Voyron, Vinay et l'hospice du Lozier, que l'évêque désire réunir à Vinay. Le curé de Vinay, au contraire, qui se dit autorisé de ce prélat à cet effet, entre dans les plus grands détails pour la conservation du Lozier et la suppression de Vinay. »

Vienne. — « M. l'archevêque assure que ces religieux sont de la plus grande utilité. »

Bourgoin (Vienne). — « Il en est de même des religieux » de cette ville.

La Croix-Rousse (Lyon). — Seize prêtres, dont treize approuvé

Brou (Lyon). — « L'église bâtie par Marguerite d'Autriche, duchesse de Bourgogne, veuve de Philibert de Savoie, est un des morceaux d'architecture du XVIe siècle qui excite l'admiration des connaisseurs. Il y a dix ans que les religieux travaillent au rétablissement de la couverture en entier, ce qui a emporté au delà du montant de leurs épargnes. »

Clermont en Auvergne. — « M. l'évêque demande la conservation de cette maison à raison de son utilité. »

Lezoux (Clermont). — « M. l'évêque de Clermont, et, par les mêmes motifs, les officiers municipaux en demandent également la conservation. »

Burnan (Mâcon). — « M. l'évêque fait l'éloge de leur régularité, mais il ne dit pas s'ils sont nécessaires au bien de son diocèse. »

Le 23 septembre 1769, les Petits Pères ouvrirent, par ordre du roi, le chapitre général en leur couvent de la place des Victoires, à Paris, en présence de deux commissaires qui étaient M. de Caulaincourt, aumônier du roi et vicaire général

Digitized by Google

de Reims [1], et M. Élie Julien, diacre du diocèse d'Angers. Le premier prononça un long discours pour apprendre aux capitulants que le roi voulait réformer leur ordre, y relever les études, supprimer la mendicité et surtout fermer plusieurs couvents. Il insista particulièrement sur l'entière liberté de leurs délibérations. Cette partie du discours manquait d'habileté. Il y en eut encore moins dans le procès-verbal qui, rédigé sous les yeux des commissaires, proclamait avec emphase cette prétendue liberté du chapitre au moment même où elle était le plus audacieusement violée. En voici un passage :

« ..... Après avoir invoqué le nom de Dieu, la congrégation des Augustins Réformés, représentée comme ci-dessus par les députés de chacune des provinces, a *pleinement, librement et avec une entière volonté*, arrêté et déterminé que, très-humblement soumis aux ordres de S. M. et pénétrés du plus profond respect pour les vues de sa haute sagesse, tous les religieux se conformeraient avec exactitude aux articles 7 et 10 de l'édit concernant les ordres religieux ; *considérant néanmoins que le choix qu'elle ferait dans le présent chapitre pourrait, par la précipitation et le défaut d'examen suffisant*, n'être pas conforme aux bonnes intentions de S. M. exprimées dans son édit ; voulant cependant lesdits religieux donner par la présente délibération un témoignage également prompt et authentique de leur soumission et obéissance, ils ont *pleinement, librement, et autant qu'est en eux*, arrêté que, dans chacune desdites provinces de la congrégation, les couvents ci-après désignés seront et demeureront supprimés pour être évacués par les religieux qui les habitent, aussitôt que la volonté de S. M. sur le délaissement et évacuation de ces couvents leur sera notifiée, etc... [2]. »

Or les couvents choisis avec tant de liberté par l'assemblée sont précisément, sans aucune exception, les mêmes qui lui ont été désignés par la Commission des Réguliers !

Lorsque Brienne fit, au mois d'avril 1770, son rapport à ses collègues sur ce chapitre, il eut des éloges pour tout le monde, pour les commissaires qui avaient si bien réussi et pour les Augustins qui avaient été si dociles. Il ne dissimula pas cependant qu'un des articles imposés aux religieux allait produire des divisions entre les provinces, et il gémit hypocri-

[1] On se rappelle que l'archevêque de Reims, M. de La Roche-Aymon, présidait la Commission des Réguliers.

[2] *Arch. nat.*, O 508.

Digitized by Google

tement sur un mal dont il était le seul auteur. Il faut l'entendre lui-même ; c'est dans ces morceaux qu'il excelle [1] :

« ..... Nous devons cette justice aux Augustins qu'ils se sont conformés *à tous les changements* que nous leur avions proposés, ainsi que M. l'abbé de Caulaincourt, qui par sa sagesse et sa douceur, a *amené* ces religieux à tout ce qu'on pouvait désirer d'eux pour le bien de leur ordre. Un seul article pourrait faire difficulté dans le ressort du parlement de Provence. Nous avons dit que les Augustins étaient divisés en trois provinces : France, Dauphiné et Provence. Dans les deux premières, l'affiliation n'a pas lieu ; elle ne l'avait pas non plus dans celle de Provence ; mais, en 1752, elle fut autorisée dans cette province par un bref de Benoît XIV, enregistré au parlement d'Aix. La *nécessité* [2] d'établir l'uniformité vous a engagés à *faire ordonner* au chapitre de délibérer sur cet objet et *de choisir ou de rejeter l'affiliation à son gré, mais d'une manière uniforme* et commune à toutes les provinces. Le chapitre a opté et rejeté l'affiliation. C'est contre cet article que les Provençaux réclament, et ils se proposent de former opposition au moment de l'enregistrement. Ils sont soutenus, d'une part, par M. l'archevêque d'Aix qui dit avoir éprouvé les avantages de cette affiliation, d'une autre part, par les avocats qui soutiennent que le chapitre national n'a pu déroger à un bref du Pape autorisé par le prince.

« Dans cette position, quel parti croyez-vous devoir prendre ? Exposerez-vous les constitutions à un appel comme d'abus qui sera vivement appuyé par les uns, faiblement défendu par les autres, *et mettra le trouble dans la congrégation ?* Laisserez-vous subsister une *bigarrure* que vous avez voulu proscrire et qui *ne laisse pas d'avoir des inconvénients* [3] ? Vous contenterez-vous d'envoyer les constitutions au parlement de Paris, et attendrez-vous que les esprits soient disposés pour les adresser à celui de Provence ? C'est peut-être le parti le plus sage à suivre. L'affiliation mène à la juridiction de l'ordinaire. Si les Augustins, dont nous vous parlons, eussent été bien conseillés, ils auraient commencé par s'y soumettre. Le temps doit amener ce que la prévention a empêché, et c'est *avec une sorte de peine* que nous vous présentons aujourd'hui des constitutions *dont l'effet ne peut être durable* [4] ; mais elles sont rédigées, et il est nécessaire de leur donner de l'autorité. »

Et la Commission dressa elle-même les lettres patentes qui furent signées par le roi le 3 avril 1770. Mais, Dieu merci,

[1] *Bibl. nat.*, Ms. fr. 13850.

[2] Pourquoi cette *nécessité ?*

[3] Lesquels ? En avait-elle de comparables à la guerre intestine que la Commission vient allumer, de gaîté de cœur, entre les provinces ?

[4] Pourquoi donc les imposez-vous à l'ordre ? On ne peut plus en douter, vous savez ce que vous faites !

Digitized by Google

l'iniquité ne fut pas consommée sans que l'autorité légitime revendiquât les libertés de l'Église et les droits des ordres religieux contre l'omnipotence royale. Brienne, courroucé, proposa aux commissaires les mesures les plus violentes : c'est à lui seul qu'il convient de demander le récit de ces événements étranges, qu'on ne croirait jamais s'être passés dans le royaume très-chrétien :

« Messieurs, dit-il [1], vous vous rappelez que, dans le chapitre général de la congrégation des Augustins Réformés qui s'est tenu à Paris au couvent de la place des Victoires, au mois de septembre de l'année dernière, il a été procédé à la rédaction d'un *nouveau code de constitutions* qui vous a été remis sous les yeux, et communiqué ensuite aux premiers magistrats du parlement qui l'ont approuvé. Le chapitre, prévoyant la nécessité d'accélérer l'exécution de ces nouvelles lois, a proposé de prendre les mesures nécessaires pour parvenir à les faire autoriser par S. M. En conséquence, par une délibération précise, la congrégation des Augustins Réformés, représentée par le chapitre présentement assemblé (pour nous servir des termes du procès-verbal même), a nommé six religieux auxquels il a été donné pouvoir et à *tous autres par eux spécialement délégués*, et *à l'un d'eux au défaut et en l'absence des autres*, de poursuivre et solliciter auprès de S. M. l'obtention des lettres patentes nécessaires sur les susdites constitutions et d'en poursuivre l'enregistrement tant au parlement de Paris que dans les autres cours ; et les mêmes religieux ont été en outre autorisés à faire auxdites constitutions *tous les changements et corrections qui seraient jugés nécessaires par S. M. ou ses cours de parlement*, et il a été arrêté que, lorsqu'elles seraient ainsi revêtues des autorisations nécessaires, elles seraient *la seule et unique loi* de la congrégation, et imprimées et répandues dans toutes les maisons de la congrégation. Après cette délibération, toutes les constitutions ont été revêtues de lettres patentes dès le 3 avril dernier, et nous les croyions enregistrées au parlement de Paris, lorsque nous avons appris que, *sous prétexte de tranquilliser les consciences*, le vicaire général avait écrit au procureur général de la congrégation de suspendre les démarches pour l'enregistrement *jusqu'à ce que les constitutions eussent été approuvées par le Souverain Pontife*, et qu'ensuite il avait fait rendre par le définitoire assemblé à Marseille, le 21 juin dernier, un décret portant qu'après avoir examiné attentivement ces nouvelles constitutions, le définitoire a pensé qu'elles ne pouvaient être acceptées par la congrégation sans avoir été auparavant approuvées par le Saint-Siége, et, vu l'impossibilité où se trouvent les provinces de fournir quant à présent aux frais des bulles et de l'enregistrement, ordonne que les anciennes constitutions continue-

[1] Rapport du 8 août 1770. — *Bibl. nat.*, Ms. fr. 13849.

Digitized by Google

ront d'être observées. Cette *entreprise* d'un genre nouveau, contraire même à l'esprit des anciennes lois, par laquelle *cinq particuliers, sans aucune espèce de droit*, prétendent arrêter la volonté manifeste de leur corps assemblé, mérite sans doute que vous vous empressiez *de la réprimer* ; et, en même temps que nous venons *vous dénoncer ce décret indécent*, capable de jeter le trouble et l'anarchie dans la congrégation, et de donner aux autres ordres l'exemple d'une démarche irrégulière, nous soumettons à votre jugement *un projet d'arrêt du Conseil qui casse et annule ce décret*, fait défense au définitoire d'en rendre à l'avenir de semblables, et ordonne l'exécution de la délibération du chapitre général, sauf à la congrégation, après l'enregistrement, à se pourvoir, *s'il y a lieu*, par devers le Saint-Siége. En effet, à considérer ces constitutions en elles-mêmes, elles ne contiennent nulles dispositions nouvelles en ce qui concerne les observances, nulles dérogations aux anciennes ; et, s'il s'y trouve quelque différence, c'est par le meilleur ordre qui règne dans la distribution des matières, et par le retranchement de certaines répétitions *et des articles contraires aux maximes du royaume*. Si *des consciences alarmées ne se trouvent pas suffisamment autorisées par la puissance civile*, si elles demandent absolument l'approbation du Saint-Siége, rien n'empêche la congrégation de recourir à cette formalité, et le gouvernement *n'a point d'intérêt* de s'y opposer ; mais ce n'est point au définitoire à s'ériger en juge de cette nécessité [1], lorsque le corps assemblé [2] dont il n'est que le mandataire s'est expliqué d'une manière opposée. Sa compétence se réduit à exécuter les décrets du chapitre général et non à les borner, et le premier usage qu'il aurait dû faire de ses pouvoirs eût été de demander compte de l'enregistrement des constitutions à ceux qui avaient été chargés de solliciter, non pour l'empêcher, mais au contraire pour l'accélérer. Ce n'est donc que *par un abus intolérable* que les membres qui le composent ont pu rendre un décret qui *blesse tout à la fois les droits de la congrégation et la prive des avantages* [3] auxquels elle aspire depuis le dernier chapitre général, et dont on ne saurait trop se hâter de lui procurer la jouissance. »

[1] Le définitoire a délibéré en vertu d'un ordre du vicaire général qui, apparemment, est un peu plus compétent que la Commission !

[2] C'est précisément cette assemblée qui n'avait aucun caractère canonique : elle n'avait été convoquée qu'en vertu d'un arrêt du Conseil, et elle avait manifestement dépassé les droits d'un chapitre national en substituant aux lois faites pour l'ordre tout entier de nouvelles constitutions dictées par le roi de France, et en consentant à la suppression de plusieurs monastères.

[3] En vérité, la mauvaise foi est trop flagrante. Est-ce que, dans son rapport du mois d'avril, Brienne n'a pas avoué à la Commission que le seul article sur *l'affiliation* imposé au chapitre allait *jeter le trouble dans la congrégation*, et provoquer de la part des religieux de Provence une résistance très-vive, appuyée par l'archevêque d'Aix, et même par des jurisconsultes laïques ?

Digitized by Google

Brienne avait déjà préparé l'arrêt du Conseil; mais il semble que cette apparence de forme judiciaire n'ait pas été trouvée assez efficace. On y renonça, et la Commission préféra un acte brutal de la volonté du prince. Voici la lettre de cachet qu'elle fit signer au roi :

« De par le Roi,

« Chers et bien amés, étant informé de l'état actuel de votre congrégation, nous vous mandons et ordonnons de n'y plus recevoir de novices jusqu'à nouvel ordre de notre part. Si n'y faites faute, car tel est notre plaisir.

« Donné à Compiègne, le 18 août 1770.

« Signé Louis,

« Et plus bas, Phélypeaux [1]. »

Brienne rédigea en même temps la lettre que le duc de la Vrillière écrivit le même jour au vicaire général de l'ordre [2] :

« L'archevêque de Toulouse a l'honneur de proposer à M. le duc de la Vrillière, de la part de la Commission, la lettre ci-jointe qui a paru nécessaire pour le vicaire général des Augustins Réformés :

« A Compiègne, le 18 août 1770.

« Mon Révérend Père, le Roi ayant été informé qu'il se trouve dans votre congrégation des religieux qui, contre le sentiment du chapitre général, croient que les constitutions qui ont été rédigées par ce chapitre doivent, avant d'avoir leur exécution, être approuvées du Saint-Siége, S. M. m'a ordonné de vous marquer que son intention est que vous me renvoyiez sur le champ les lettres patentes qui avaient été expédiées pour autoriser ces constitutions, et S. M. n'en fera expédier de nouvelles que sur le bref ou la bulle que vous aurez obtenue du Saint-Siége ; mais, en même temps, comme S. M. veut que son édit ait une entière exécution, et que *l'affection* qu'elle a pour ses sujets ne lui permet pas de *tolérer qu'aucun d'entre eux fasse profession* suivant des lois incertaines et susceptibles de variations, elle m'a ordonné de vous envoyer l'ordre ci-joint [3] dont l'effet durera jusqu'à ce que vous ayez de nouvelles constitutions approuvées par les deux puissances. *Les anciennes ne devant plus subsister, celles du dernier chapitre n'étant pas encore en règle, ni les unes ni les autres ne pourraient être l'objet et la matière d'un engagement irrévocable.* Vous aurez soin de faire connaître les intentions de S. M. à tous les couvents de votre congrégation et de m'en accuser la réception ainsi que de m'envoyer

[1] *Arch. nat.*, O 508 et 509.
[2] *Ibid.*
[3] C'est la lettre de cachet qu'on vient de lire.

Digitized by Google

la lettre par laquelle tous les supérieurs des différents monastères vous certifieront [1] avoir reçu la copie dudit ordre. Vous m'enverrez en même temps *l'état et le nom des novices qui peuvent se trouver dans les noviciats au moment où ma lettre vous parviendra*. Je suis toujours très parfaitement, mon Révérend Père, votre très humble et très affectionné serviteur.

« Signé : Duc de La Vrillière. »

Les Augustins Réformés furent, à partir de ce temps, placés sous le gouvernement direct du secrétaire d'État, qui ne faisait que souscrire les actes préparés par la Commission. Voici encore un projet, dressé par elle, d'une lettre qui fut écrite par le marquis de Monteynard, ministre de Louis XV, au P. Fulgence, vicaire général de la congrégation [2] :

« 7 juillet 1772.

« S. M. étant instruite, mon Révérend Père, des différentes élections qui se sont faites au chapitre de votre province de Dauphiné, elle m'a chargé de vous recommander et au définitoire de porter la plus scrupuleuse attention dans l'exercice du droit qui lui appartient de confirmer les élections et de suppléer par de bons choix à ceux qui avaient été faits au préjudice des règles. S. M. est persuadée que vous n'avez pas besoin d'être excité pour faire en cette occasion usage de votre pouvoir ; mais elle a voulu que je vous fisse connaître ses volontés, afin qu'étant assuré du secours de son autorité, vous exerciez avec plus de confiance celle que vous donnent les lois de votre congrégation, et que vous puissiez aussi plus sûrement rétablir le bon ordre et empêcher l'indiscipline de prévaloir. *Avant de mettre à exécution ce qui aura été délibéré par le définitoire, vous aurez soin de m'envoyer le procès-verbal, afin que je puisse en rendre compte à S. M. et qu'elle prenne en conséquence les mesures que sa sagesse pourra lui suggérer.* »

Un arrêt du Conseil du 6 mars précédent avait ordonné la tenue d'un nouveau chapitre qui s'ouvrit en effet à Paris, au couvent de Notre-Dame-des-Victoires, le 25 septembre suivant, sous la surveillance de M. Phélypeaux d'Herbault, archevêque de Bourges, membre de la Commission des Réguliers. Quelque difficile que fût la situation de Clément XIV, le simple recours des religieux de Provence au Saint-Siége avait produit un heureux effet et retardé l'exécution des mesures annoncées contre les Petits Pères. Le gouvernement de Louis XV était encore tenu de respecter certaines formes tutélaires qui

[1] Le carton O 508 renferme toutes les lettres des supérieurs !
[2] *Arch. nat.*, O 509.

Digitized by Google

entravaient l'accomplissement de ses desseins. Il avait fallu se pourvoir d'un bref du pape, et le nouveau chapitre avait été convoqué pour délibérer une seconde fois sur l'exécution des mesures adoptées par le précédent. Malheureusement la liberté fut bannie du second comme du premier. Les instructions dressées par le commissaire du roi portent que l'on ne croit pas *qu'il trouve de difficulté* sur les objets qui seront mis en délibération; et, pour plus de sûreté, le roi lui donne le pouvoir *de faire sortir du chapitre et même de la ville de Paris* ceux *qui troubleraient la tranquillité* [1].

Les documents que j'ai eus à ma disposition ne contiennent rien sur ce qui se passa dans la congrégation des Petits Pères depuis ces événements jusqu'au jour où le Comité ecclésiastique de l'Assemblée constituante constata qu'elle ne comptait plus que deux cent trois religieux au lieu de trois cent vingt-trois.

§ II. Augustins de l'Ancienne Observance ou Grands Augustins.

Par son organisation et par la nature même des services qu'il rendait, l'ordre des Augustins donnait plus de prise que d'autres à la Commission des Réguliers. Un grand nombre de ses couvents étaient peuplés de trois à six religieux seulement, mais qui suffisaient à leur destination, et qui prêtaient le plus précieux concours au clergé séculier dans les villes et dans les campagnes. L'injustice de l'édit de 1768 et l'hostilité préconçue de la Commission contre l'institut monastique ne paraissent nulle part avec plus d'évidence que dans les mesures adoptées contre les Grands Augustins. Dès qu'ils se sentirent menacés, ils adressèrent à Brienne et à ses collègues des protestations qui auraient persuadé des adversaires de bonne foi. Ainsi, le 3 juillet 1767, les supérieurs de la province de Paris, autrement dite de Saint-Guillaume, présentaient un premier mémoire, où ils établissaient d'abord l'incompétence du roi et de ses commissaires [2] :

« En lisant attentivement, disaient-ils, la lettre et l'arrêt ci-

[1] *Archiv. nat.* O, 508.
[2] *Ibid.*, O 509.

Digitized by Google

dessus énoncés [1], les Augustins ont compris que deux objets principaux devaient borner toutes leurs réflexions, et servir de point fixe à tout ce qu'ils auraient à dire relativement aux ordres qui leur sont intimés et auxquels ils se feront toujours un devoir essentiel d'obéir.

« Le premier objet concerne leurs constitutions ou le corps de leurs lois qui, *regardees comme incertaines et obscures* [2], doivent, *comme il en est usé par la congrégation de Saint-Maur, être rédigées par un chapitre général ou particulier* et former une espèce de code *clair et précis* qui, muni du sceau *des deux puissances*, serait également nécessaire et au supérieur qui commande et à l'inférieur qui obéit. Avant d'expliquer directement leur manière de penser sur ce premier objet, ils supplient très-humblement Nosdits Seigneurs d'observer que leurs constitutions et leur règle doivent être regardées sous un autre point de vue que celle des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur... Les constitutions de ceux-ci ont été faites en France et pour la France seulement. Les constitutions des Augustins ont été faites à Rome et pour tout ce qu'il y a d'Augustins dans le monde chrétien..... Ils disent que ni eux [3], ni tous les Augustins de France, ne se croient pas parties compétentes pour la réformation ou rédaction de leurs constitutions, parce que ces constitutions ont été faites par le corps entier représenté par le général qui réside à Rome, et par ceux des supérieurs de différents royaumes qui forment son chapitre. Il faudrait donc, *comme il en a été usé par la congrégation de Saint-Maur*, qu'elles fussent réformées par le corps entier. Or les Augustins français ne sont qu'une très-petite partie de ce corps ; ils n'ont donc pas droit d'en réformer les lois. Il faudrait donc pour cela un chapitre général ; mais comment et où l'assembler? Il y aurait, ce semble, un moyen plus court, plus naturel et sujet à beaucoup moins d'inconvénients, le voici : Que Nos Seigneurs les Commissaires daignent jeter un coup d'œil sur le petit livre de leurs constitutions qui est entre leurs mains, ou le faire examiner par leurs jurisconsultes, qui traceront les endroits défectueux qui pourraient s'y trouver, et qu'ils ne croient pas être en grand nombre. La rédaction qui en serait faite, sans qu'il fût nécessaire d'assembler le chapitre général ou national, serait à coup sûr adoptée par le chef de leur ordre, dont on verra les sentiments dans les deux lettres qui leur furent adressées de sa part;... on y verra qu'il se propose de donner une nouvelle édition de ce livre, dans lequel on changera ce que la variété des temps exige qui soit changé, et d'en présenter ensuite un exemplaire à Monseigneur l'archevêque de Reims pour qu'il puisse prendre une parfaite connaissance de leurs lois. Et ce

[1] Arrêt du Conseil du 3 avril 1767, et circulaire de la Commission du 18 du même mois.

[2] Les mots soulignés sont empruntés aux documents précités.

[3] Les signataires du Mémoire.

Digitized by Google

serait précisément le cas de lui faire remarquer ce que l'on voudrait qui fût ajouté ou retranché. Ce parti leur paraît d'autant plus raisonnable, qu'il est même assorti à la piété de notre auguste et bien-aimé monarque, dont ils sont très-persuadés que l'intention n'est pas de *renverser la hiérarchie monastique, ni de rompre les liens* qui, par leur profession, les attachent à ce supérieur comme au chef dont ils sont membres...

« Quant au second objet qui concerne l'établissement d'une conventualité de dix religieux au moins dans les monastères les moins considérables de leur congrégation, ils supplient Nos Seigneurs les Commissaires d'observer encore que la fin de leur institut est fort différente de celle de l'institut des Bénédictins auxquels on se propose de les assimiler. Destinés par leur profession à la vie ascétique ou contemplative, les Bénédictins font leur principale occupation des exercices intérieurs de leur cloître et des offices du chœur. Aussi, pour leur ôter toute occasion de se distraire de tous ces devoirs, les fondateurs ont-ils eu soin de les doter de gros biens ; mais les Augustins... sont dans un tout autre cas : prêcher, confesser, desservir les paroisses, aider à MM. les curés et vicaires dans les fonctions ecclésiastiques et même instruire la jeunesse dans plus d'un endroit de notre France, et néanmoins réciter exactement en chœur l'office canonial dans tous les couvents où l'exercice de leur ministère leur permet de se trouver au moins deux ; vivre enfin en vrais cénobites, c'est-à-dire en commun, avec des revenus modiques, à la vérité, mais suffisants et sans être aucunement à charge au public [1], voilà leur manière d'être. Or ces différents ministères peuvent être remplis sans l'établissement d'une conventualité de dix qui ne fut jamais le vœu de leurs constitutions..... Tel couvent, par exemple celui de Montreuil-Bellay, n'est composé que de deux religieux prêtres qui, cependant, de l'aveu même de MM. les curés et de plusieurs autres principaux citoyens dont ils produisent ici une lettre qui leur fut dernièrement adressée, et qu'ils n'ont assurément pas mendiée, *y rendent de grands services... Leur conduite est irréprochable*. On pourrait encore citer le couvent de Saint-Benoît-du-Saut, dont le curé, dans la visite que vient d'y faire le provincial, lui assura que, si la réunion en était faite, *il renoncerait à sa cure*, où les deux religieux prêtres, qui résident en ce couvent, servent de vicaires. Quelques autres de leurs couvents, celui de la Bussière et celui de Paulmy, sont à peu près dans le même cas, ainsi que le couvent de Sancerre [2]. Une conventualité de dix religieux au moins ne paraît donc pas nécessaire pour que la

[1] « Il n'y a que trois couvents, Saint-Benoît, Les Gardes et Montreuil-Bellay, où l'on fasse la quête ; les habitants seraient fâchés qu'on ne la fît pas. »

[2] « Monseigneur l'archevêque se donna, il n'y a pas fort longtemps, la peine de venir dans leur couvent de Paris pour leur demander un troisième religieux prêtre qu'il regardait comme nécessaire dans cette petite ville, et on a sur-le-champ donné des ordres conformes aux intentions de Sa Grandeur. »

Digitized by Google

fin de leur institut soit remplie. Il serait pourtant à souhaiter, et ils le désireraient de tout leur cœur, que cette conventualité pût avoir lieu, parce que les règles seraient beaucoup mieux observées, mais ils trouvent deux grands inconvénients dans l'exécution de ce projet :

« Premier inconvénient. La petite sphère de leur congrégation en province roule sur trente et une maisons dont ils ont eu l'honneur de donner un tableau exact dans le temps. Deux cents religieux environ forment le nombre de ceux qui les remplissent. Le seul couvent de Paris en contient environ quarante ; celui de Montmorillon trente-trois, et c'est le moindre nombre qu'on puisse mettre dans l'un et dans l'autre, pour que toutes les charges en soient acquittées. Voilà donc déjà plus de soixante-dix religieux retranchés de deux cents. Il n'en reste plus qu'environ cent trente pour les placer par dizaines dans vingt-neuf couvents, et on trouve au treizième ou quatorzième tout le nombre employé. Il faudra donc réunir les quatorze ou quinze autres couvents qui restent vides ? Cela supposé, il restera encore quinze couvents qu'il faudra toujours entretenir dans le nombre de dix. Mais leur viendra-t-il autant de religieux que la mort leur en enlèvera ? Et peut-on l'espérer dans un temps où l'état religieux et la religion même, grâce à la nouvelle philosophie, sont si décriés, à moins qu'il ne fût question de les éteindre tout à fait, *et on ne pourrait mieux s'y prendre ;* car, *depuis les deux premiers arrêts* [1], *leurs noviciats et ceux de bien d'autres religieux de différents ordres sont vides*, et probablement ne se rempliront pas sitôt. Si c'est un parti pris, on ne voit pas trop quel bien pourrait en résulter. Il semble, au contraire, qu'il y aurait un grand mal à appréhender, à moins que l'on ne se figure, comme le disent quelques personnes, que le nombre des ecclésiastiques qui est, ainsi que celui des religieux, considérablement diminué, ne croisse en raison de la diminution de ceux-ci. Mais, sans parler de beaucoup de jeunes gens qui, nés avec des sentiments de piété, n'ont d'inclination que pour la vie paisible du cloître, combien en est-il d'autres qui, avec du goût pour l'état ecclésiastique, ne se sont faits et ne se feraient religieux que parce qu'il n'en coûte presque rien pour l'être, et qu'ils trouvent gratuitement dans cet état des secours que leurs parents pauvres ne seraient pas en état de leur fournir pour suivre leurs premières inclinations ? Ce serait donc exposer la vigne du Seigneur à manquer d'ouvriers, et y en aurait-il assez si les chrétiens de nos jours étaient exacts observateurs de la loi qu'ils professent ?

« Second inconvénient. En supposant la réunion de dix, douze ou même quinze couvents pour compléter la conventualité de dix religieux au moins [2], indépendamment de bien des secours spirituels

[1] Arrêts du Conseil du 23 mai 1766 et du 3 avril 1767. Voir notre article : *Les Monastères franciscains et la Commission des Réguliers*, livr. du 1er juillet 1875.

[2] Le chiffre de dix avait été adopté dans les premiers projets ; celui de neuf fut déterminé par l'édit de mars 1768.

Digitized by Google

dont seraient privés dix, douze ou quinze villes ou bourgades et villages, comment dix religieux pourront-ils vivre dans des couvents dont les plus aisés, si on excepte ceux de Paris, Montmorillon et quelques autres, jouissent à peine de cent pistoles de revenu liquide ? Cependant l'esprit de l'arrêt du 3 avril est que ni l'intérêt des ordres, ni celui des villes et des diocèses ne soient compromis. « Quelque essentiel, est-il dit dans le dispositif dudit arrêt, que soit le prompt rétablissement d'une pareille conventualité (rétablissement qui ne regarde pas la congrégation des Augustins où cette conventualité ne fut jamais établie, comme on l'a vu plus haut), comme il ne peut s'opérer que par la réunion de plusieurs monastères, il demande des précautions indispensables pour ne pas compromettre l'intérêt des ordres, celui des villes et des diocèses, et les droits des fondateurs ; il est donc nécessaire de connaître quel pourrait être l'effet de ces réunions dans chaque ordre et dans chaque diocèse, afin que... la régularité puisse être rétablie sans qu'aucune partie de son royaume soit privée des secours sur lesquels elle a droit de compter. » Or il paraît, par ce qui a été dit ci-dessus, que l'intérêt des ordres, des villes et diocèses serait, dans le cas de réunion, compromis et que, par conséquent, ce serait aller contre l'esprit de l'arrêt et l'intention de Sa Majesté [1]. Mais, répliquerait-on, les revenus des maisons réunies grossiraient celui des maisons conservées. Soit. Ces revenus augmenteraient-ils en raison de la dépense que fera la nouvelle recrue qui, sans le casuel qui ne peut la suivre et beaucoup d'économie, n'aurait absolument pu subsister dans sa première habitation ? La maison même qui recevra les nouveaux hôtes et qui pouvait à peine fournir la subsistance à cinq ou six religieux qui composaient sa petite famille, pourra-t-elle subvenir à tous leurs besoins ? D'ailleurs le principal revenu de leurs couvents provient des fondations dont il est plusieurs qui doivent nécessairement être acquittées sur les lieux. En voici un exemple entre beaucoup d'autres que l'on pourrait citer. Les seigneurs de Nerveaux, gros village situé à une lieue et demie du Blanc en Berry, et distant d'autant d'espace de la paroisse et de toute autre église, ont fondé à perpétuité, au profit du couvent que les Augustins ont dans cette ville, une messe qui se doit dire fêtes et dimanches dans ledit village et qui s'y acquitte exactement. Cette fondation forme la meilleure partie du revenu dudit couvent, et elle est sans doute le fruit de la piété des fondateurs qui ont eu en vue de faciliter à leurs vassaux l'audition de la messe que la trop grande distance des églises où ils auraient pu l'entendre leur aurait fait perdre. Or, dans le cas où ce couvent serait réuni, que deviendra cette fondation ? Suivra-t-elle les religieux réunis ? Cela ne se peut sans compromettre les droits des fondateurs et priver des sujets d'un secours qu'ils avaient droit

[1] On voit que les auteurs du mémoire retournent habilement contre la Commission les armes qu'elle a inventées pour frapper les ordres religieux.

Digitized by Google

d'attendre. Sera-t-elle acquittée sur les lieux ? Mais par qui ? par MM. les curés et vicaires ? Ils suffisent à peine pour l'acquit des fondations de leurs paroisses ; et, supposé que cela pût être, on conviendra au moins que le bénéfice de cette fondation ne pourrait plus être un surcroît de revenus pour le couvent chargé des nouveaux venus... »

C'est en 1771 seulement que Brienne s'attaqua directement aux Grands Augustins. La Commission des Réguliers était en fonctions depuis plusieurs années. Quoiqu'elle rencontrât beaucoup d'obstacles et de contradictions, elle montrait une grande assurance. Aucun ordre religieux ne pouvait échapper à ses coups. Comme il lui eût été impossible de prouver que les abus fussent graves et nombreux, elle avait imaginé de condamner non-seulement les religieux, mais leurs règles : elle avait entrepris de réviser et de refaire toutes leurs lois, et elle se réservait de frapper ensuite les communautés qui ne se seraient pas conformées à son code. « L'examen de ces constitutions, dit Brienne [1], n'offrit qu'un chaos informe de lois mal digérées qui se contredisaient, et qui par leur incertitude assuraient leur inexécution. » — « *On n'aurait pas cru*, dit-il ailleurs [2], *que les ordres religieux manquassent de bonnes lois pour se gouverner*. La représentation qu'on a exigée des constitutions a appris que *toutes sans exception* étaient pleines de confusion, d'équivoque et de contradiction, noyées et éparses dans divers volumes, contraires en plusieurs points aux lois du royaume, susceptibles d'appel comme d'abus et par conséquent *plus dangereuses pour les ordres religieux qu'elles ne pouvaient leur être utiles*. » La Commission avait en outre accepté comme un principe indiscutable que le roi pouvait *user du droit qu'il a de ne plus vouloir qu'un ordre ait lieu dans son royaume* [3]. On a vu plus haut comment Brienne s'était exprimé sur les lois des Petits Pères. Les Grands et Petits Augustins ne trouvèrent pas plus grâce devant lui que les autres ordres : il invita donc ses collègues à refondre leurs règles et à les rendre conformes aux maximes du royaume : on sait ce que cela voulait dire.

[1] Précis de ce qui s'est fait en France sur les Réguliers jusqu'au mois de février 1769. Remis à M. le duc de Choiseul. — *Bibl. nat.*, Ms. fr. 13347 et suiv.

[2] Lettre au cardinal de Bernis, contenant le détail et les motifs des opérations de la Commission jusqu'au mois de juin 1769. — *Ibid.*

[3] *Ibid.*

Digitized by Google

Puis, passant au chiffre arbitraire fixé par l'édit de 1768 pour la conventualité, il proposa, dès son premier rapport, de supprimer quarante couvents sur cent vingt-trois, c'est-à-dire le tiers! Pour amener ses collègues à lui accorder la dispersion d'un si grand nombre de communautés, Brienne leur peignit l'ordre sous de sombres couleurs. Voici ses accusations :

« .....Les Augustins, dit-il [1], ont une réputation peu satisfaisante. Presque chacun a son pécule. Chacun sort souvent sans permission et presque toujours sans compagnon. L'office se fait sans édification. Les études dans l'Université sont une occasion de dissipation, et, après que l'ordre aura formé ses lois, il faudra prendre les précautions les plus déterminantes pour s'assurer qu'elles ne sont pas enfreintes. Le collége méritera singulièrement votre attention..... Il pourrait faire un établissement utile et glorieux à l'ordre, et il s'en faut de peu qu'il ne lui soit inutile et qu'il n'en fasse le déshonneur. »

Les documents que j'ai pu consulter ne justifient pas un pareil langage. Je vais reprendre avec l'archevêque de Toulouse la liste des couvents sur lesquels son rapport donne des appréciations malveillantes ou favorables. J'y ajouterai les éclaircissements puisés dans les papiers mêmes de la Commission, et l'on pourra se former une idée exacte de l'état des Grands Augustins vers la fin du règne de Louis XV.

Province de France : Dix-huit couvents et cent dix-huit religieux.

Giroué (Verdun). — « Selon le mémoire de la province, cette maison a cinq profès, et, suivant le mémoire du diocèse, seulement deux, qui vivent bourgeoisement. Feu M. l'évêque de Verdun regardait cette maison comme un hospice, dont les religieux se comportaient assez bien. Il ne paraît pas qu'ils soient fort utiles dans le lieu ; ainsi, cette maison pourrait être supprimée sans inconvénient. »

Bayeux. — « M. l'évêque ne se plaint que de leur trop petit nombre. »

Montoire ou *Queroent* (Le Mans). — « M. l'évêque du Mans n'est pas entièrement content de leur régularité; mais ils se rendent utiles et sont les seuls religieux dans un pays où il y a

[1] *Bibl. nat.*, Ms. fr. 13851. — Rapport du 28 février 1771.

Digitized by Google

toujours garnison. » Dans leur réponse à la Commission, datée du 18 septembre 1766, ces religieux avaient dit : « ... Nous pouvons vivre sans quête; nos revenus consistent en dix-huit quartiers de vigne, seize arpents de terre, cinq maisons et le manége des cuirassiers, qui faisait autrefois notre réfectoire, pour lequel on nous paie cent cinquante livres par an [1]. »

Chalons-sur-Marne. — « M. l'évêque les regarde comme fort utiles dans son diocèse pour la prédication et la confession. »

Malestroit (Vannes). — « ... Il est difficile qu'un si petit nombre (trois) soit très-utile au pays. Cependant, comme il y a très-peu de maisons religieuses dans ce diocèse, il pourrait y avoir de l'inconvénient à supprimer celle de Malestroit. » Le clergé séculier du diocèse et les populations réclamèrent avec insistance le maintien de ce couvent. Voici ce que l'évêque écrivait à l'archevêque de Toulouse [2] :

« Vannes, le 11 mai 1771.

« Monseigneur, j'ai encore une grâce à vous demander pour la conservation de la communauté des Augustins de la ville de Malestroit en ce diocèse. Tous les recteurs de la ville et du voisinage, ainsi que les principaux habitants ont signé une requête adressée à M. l'archevêque de Reims [3] pour demander la conservation de cette maison. M. le marquis de Serent, fils de madame la baronne de Montmorency et seigneur baron de Malestroit, s'intéressera sûrement pour cette maison. C'est une des décorations de sa terre ; d'ailleurs elle est véritablement utile dans cette petite ville et les environs. C'est la seule communauté de religieux dans ce canton à plus de trois lieues de toute autre. *J'espère, Monseigneur, que vous voudrez bien vous prêter encore dans cette occasion au goût que j'ai de laisser subsister après moi tous les établissements religieux que j'ai trouvés dans ce pays-ci.* Si les Augustins veulent secourir ma maison de Malestroit des biens de quelques-unes de celles qu'ils abandonneront, nous y logerons et entretiendrons facilement neuf religieux. Cent pistoles de revenu suffiront. La sacristie et les fonctions ecclésiastiques suppléeraient même en abondance dans le pays où cette maison est située.

« † CHARLES JEAN [4], évêque de Vannes. »

[1] *Arch. nat.*, O 506.
[2] *Ibid.*
[3] M. de La Roche-Aymon, président de la Commission.
[4] Bertin, sacré en 1746.

Digitized by Google

Brienne lui répondit :

« Vous savez, Monseigneur, combien je respecte *jsqu'à vos goûts*. Vous conserverez sûrement les Augustins. Je ne puis vous promettre aussi d'en renforcer le nombre. Mais, si cela est possible, j'en saisirai l'occasion, comme toutes celles de vous prouver le sincère attachement, etc. »

Barfleur (Coutances). — « Les habitants en demandent la conservation. Cependant, si cette maison était fort utile, la communauté devrait être plus considérable, eu égard aux revenus. M. l'evêque [1] n'entre dans aucun détail à leur sujet, *ce qui suppose* que leur existence n'intéresse pas beaucoup le bien du diocèse. » Dédaignés par leur évêque, ces religieux furent défendus par les populations qui recevaient leurs bienfaits. J'ai trouvé de 1768 à 1771 plusieurs suppliques des habitants de la ville et des environs, nobles et bourgeois, sollicitent la conservation de leurs Augustins. Mais la cupidité des administrateurs de l'hôpital de Valognes, qui enviaient les dépouilles du couvent de Barfleur, vint en aide aux desseins de Brienne. Le 25 janvier 1772, ils écrivaient à la Commission :

« ..... Il ne nous reste d'autre ressource, Nosseigneurs, que dans vos bontés que nous avons déjà réclamées, lorsqu'il s'agirait de la suppression des Augustins de Barfleur. Permettez-nous de vous renouveler nos instantes supplications et de vous demander les revenus de ces Augustins qui, par leur petit nombre, sont *dans le cas de la suppression* et dont l'inutilité est reconnue dans le pays [2]. Monseigneur l'évêque de ce diocèse est en état de le certifier ainsi que les besoins de cet hôpital. Il ne peut être fait un meilleur usage des biens de ces religieux, plus digne de la religion et des vues de sagesse qui vous animent, que de les accorder à l'hôpital de la ville principale de l'élection et le plus pauvre de tous ceux de la province [3]. »

Brienne fit supprimer le couvent de Barfleur, mais j'ignore si ce fut au profit de l'hôpital de Valognes, dont les administrateurs auraient dû comprendre que la charité ne doit pas s'exercer aux dépens de la justice.

La même province vit encore disperser d'autres communautés, parmi lesquelles celles de Carhaix et de Lannion. Dans

[1] Auguste-François de Talaru de Chalmazel.
[2] On vient de lire la preuve du contraire.
[3] *Arch. nat.*, O 506.

Digitized by Google

certains documents, Brienne cherche à se décharger de la responsabilité de ces mesures sur les supérieurs de l'ordre qui les auraient approuvées ou même suggérées. La vérité est que les supérieurs et les chapitres, sommés de désigner les couvents à fermer et sachant que chaque province devait être mutilée, indiquaient ceux dont le sacrifice leur paraissait le moins préjudiciable à leur ordre et à la religion. Ainsi Brienne a pu dire que la suppression de Lannion « a été regardée comme indifférente par le chapitre ; » mais il faut rapprocher la réponse du chapitre des requêtes adressées à la Commission en faveur de cette communauté par le gouvernenr de la ville, le recteur, les religieuses, les avocats, notaires, etc., et de cette lettre de l'évêque de Tréguier [1] :

« Le 22 février 1775.

« Il existe, Monseigneur, à Lannion, ville de mon diocèse, un couvent d'Augustins de la suppression duquel votre Commission semblait vouloir s'occuper *sous le prétexte de sa pauvreté et de son inutilité*. Mais, *après avoir examiné les choses par moi-même* [2], j'ai l'honneur, Monseigneur, de vous représenter et de vous assurer que ces deux motifs ne sont pas fondés. Le premier est détruit par l'état actuel de cette communauté dont les affaires ont été rétablies par la sage et économique administration du prieur actuel, homme d'un vrai mérite ; et le second est démenti par mon témoignage et celui de tout ce qu'il y a de gens honnêtes à Lannion, prêts à certifier la bonne conduite et l'utilité de ces religieux. J'espère donc, Monseigneur, que vous voudrez bien les conserver à mon diocèse, etc. »

Lannion échappa jusqu'à la Révolution au sort dont il était menacé dès 1770 ; c'est Carhaix qui fut sacrifié. Cette communauté peu nombreuse soupçonna sa destinée dès que la Commission l'eut interrogée sur ses revenus et sur son personnel. Le P. Mailfer qui signe : *Prieur des Augustins, licet indignus*, terminait sa réponse, datée du 9 octobre 1766, par ces mots : « Je ne sais, Monseigneur, ce qui en résultera. Je souhaite que tout ce qui en arrivera, ce soit pour la plus grande gloire de Dieu ! »

Lorsque le péril devint imminent, tous les habitants du

[1] *Arch. nat.* O 506.

[2] Combien d'évêques auraient mieux défendu leurs couvents s'ils eussent *examiné les choses par eux-mêmes !*

Digitized by Google

pays, ecclésiastiques et séculiers, se portèrent les témoins et les défenseurs de leurs Augustins :

« Nous soussignés, disaient-ils, gentilshommes, ecclésiastiques et notables de la ville de Carhaix, certifions à tous qu'il appartiendra que les Pères Augustins y sont très-utiles et très-nécessaires, qu'ils y rendent des services continuels, et que, si l'on avait le malheur de les perdre, les habitants en souffriraient un préjudice d'autant plus grand que, etc. Supplions, en conséquence, avec toutes les instances dont nous sommes capables, Nosseigneurs composant actuellement l'*Assemblée du clergé de France* de laisser subsister la communauté desdits Pères Augustins de Carhaix dans le même état qu'elle est présentement, son revenu n'étant pas suffisant pour entretenir un plus grand nombre de religieux. »

Cette pièce fut signée le 15 mars 1771. La veille, avait été prise une délibération analogue par les maire et échevins de la ville et communauté de Carhaix, « *tenue après le son de la campane*, à la manière accoutumée. » Le couvent de Carhaix fut supprimé, et je suis tenté de croire que sa condamnation a pu être déterminée par la supplique adressée en sa faveur à l'*Assemblée du clergé de France*. La Commission dut tenir à prouver qu'elle était seule arbitre, sous le bon plaisir du roi, du sort des ordres religieux, et à décourager ceux qui seraient tentés de mettre leur confiance dans une autre autorité que la sienne [1].

Le prieur [2] du couvent de Chinon (Tours), qui n'avait que sept profès, écrivit en ces termes à Brienne, et parvint à éviter les rigueurs de l'édit :

« A Chinon, ce 20 septembre 1766.

« Monseigneur, pardonnez l'extrême licence avec laquelle j'ose répondre avec la plus exacte précision aux ordres de V. E. L'équité exige de moi de rendre justice à la communauté, depuis trente-six ans que j'en suis membre, qu'elle n'a pas participé à l'irrégularité des heures de l'office, qu'elle s'est maintenue et préservée de la mollesse, de l'oisiveté et inutilité du plus grand nombre des autres [3]. J'ai la confiance que Monseigneur de Tours et le public, qu'elle a la satisfaction d'obliger l'un et l'autre, chargée de la con-

[1] *Arch. nat.*, O 506.
[2] Il s'appelait Kornen.
[3] Le pauvre religieux ne voyait que son péril personnel, et il employait de mauvaises armes pour se défendre ; mais la faute en est surtout à la Commission qui obligeait chacun à chercher son salut même aux dépens de la charité de la justice et de la vérité.

Digitized by Google

duite de quatre communautés religieuses et de l'Hôtel-Dieu, ne désavoueront pas que V. E. la gracieuse de sa puissante protection, et qu'elle daignera agréer l'ardeur des vœux pour sa conservation, etc.... [1] »

Le couvent des Augustins d'Orléans avait ordinairement neuf ou dix religieux. Il en aurait eu davantage si le roi lui avait payé une somme considérable qu'il lui devait depuis longtemps. Le P. de Martignac, prieur, docteur en théologie, fait observer à la Commission que les revenus de sa communauté sont bien modiques; que le roi, pour la construction d'un pont nouveau, lui a fait prendre une partie de son clos en 1763; qu'il lui a promis dix mille cinq cent neuf livres, mais qu'il ne leur paye ni capital ni intérêts; qu'on ne leur paye plus l'aumône de deux cents livres fondée au temps de l'occupation anglaise. Puis il expose, ce qui est plus déplorable encore, les atteintes portées à la discipline par les empiétements du pouvoir séculier et de la Commission elle-même [2].

« Je voudrais, dit-il, que nous vécussions toujours comme nous avons été élevés dans le noviciat; que les prieurs fussent élus au définitoire par scrutin et continués tant qu'ils feront un bien réel au couvent: qu'ils fussent cassés sans rémission pour les malversations notoires et bien prouvées; que les provinciaux et les définiteurs seuls examinassent leur conduite de près. S'ils dépendaient des religieux, la faiblesse se glisserait dans le gouvernement et la régularité en pâtirait... La continuation des prieurs fomente souvent une harmonie admirable dans le cloître. Il faut cependant, pour bannir tout despotisme, que les prieurs n'entreprennent rien sans consulter la communauté, les comptes exactement rendus devant elle. *Aujourd'hui nous n'osons plus rien dire aux religieux; ils prétendent tous, sans distinction, être prieurs. Ils nous menacent sans cesse de Nosseigneurs les Commissaires et du parlement.* Il serait à propos de prendre des moyens pour empêcher tout procès dans les cloîtres et pour sévir contre les factieux. »

Mais en même temps le bon prieur est lui-même une preuve de la désastreuse influence exercée sur les meilleurs esprits par la création de la Commission des Réguliers. La seule existence de ce tribunal, dont la compétence et le pouvoir sont si extraordinaires, agite toutes les têtes, suscite toutes les jalousies, et provoque toutes les utopies :

« ... Si, dit le P. de Martignac, si tous les religieux, sans distinc-

[1] *Arch. nat.*, O 506.
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

tion, Chanoines réguliers, Bénédictins, Bernardins, Célestins, Prémontrés, Chartreux et tous les Ordres mendiants, avaient tous par tête huit cents livres généralement pour tout entretien, cette uniformité ferait un grand bien à l'État et aux cloîtres. On y recevrait les sujets gratis, et on les choisirait. Le nombre pourrait en être prescrit. Les bureaux des décimes paieraient ces pensions à condition que tous les religieux se prêteraient également aux besoins des diocèses. Quels services rendent donc tous ces moines si bien rentés? Confessent-ils, prêchent-ils beaucoup? Ils abandonnent toutes les fonctions du ministère aux Religieux mendiants. Que tous les religieux, faisant presque tous les mêmes vœux, soient habiles à posséder des bénéfices, ou qu'aucun n'en possède. Nosseigneurs les évêques en seraient les collateurs et choisiraient les meilleurs sujets. Le mépris que les Chanoines réguliers et tous les moines font des Ordres mendiants, *où il y a plus de gradués que chez eux*, mériterait cette uniformité qui donnerait beaucoup d'émulation. Dans le militaire, corps si respectable, cette uniformité s'y trouve. Les troupes auxiliaires ont toutes la même paie, parce qu'elles rendent toutes les mêmes services. Le même habit à tous les religieux, avec une lettre distinctive, ne messiérait pas. Je penserais aussi qu'il serait avantageux que l'on n'entrât pas au noviciat avant l'âge de dix-neuf ans, pour faire l'émission des vœux à vingt ans. Si on les différait jusqu'à vingt-cinq ans, que deviendraient les jeunes gens en sortant des colléges? Ils perdraient leur temps et deviendraient à charge à leur famille. J'en juge par moi-même. Je les ai prononcés à seize ans, et à vingt ans j'avais une vocation mieux réfléchie.

« Voilà les observations que vos généreuses et louables intentions pour l'état religieux m'ont engagé à faire, etc... »

Province de Provence : Onze couvents et soixante-six religieux.

Le diocèse d'Aix a deux maisons d'Augustins, l'une à Aix et l'autre à Brignoles, celle-ci composée de cinq religieux. « Suivant le mémoire de feu M. l'archevêque d'Aix, ce prélat ne voyait pas d'inconvénient au dessein qui se manifestait alors dans la province [1] de supprimer cette dernière maison. »

Barjols et Draguignan (Fréjus). — « M. l'archevêque pense que la ville de Barjols peut se passer du secours des Augustins et qu'il serait plus utile à Draguignan. »

Castellanne (Senez). — « M. l'évêque est on ne peut plus mécontent de leur oisiveté et de leur inconduite. Depuis longtemps ils n'ont pas de pouvoirs, et ce ne pourrait être qu'en

[1] Ici s'applique encore l'observation faite plus haut. Forcés de choisir entre deux malheurs, les supérieurs choisissaient le moindre.

Digitized by Google

mettant d'autres religieux dans cette maison, qu'elle pourrait être vraiment utile. »

Grasse. — « M. l'évêque [1] assure que ces religieux ne rendent aucun service à son diocèse, et qu'il ne croit pas qu'on puisse en attendre d'eux. »

Valensalle (Riez). — L'évêque pense que « la suppression de cette maison, où il n'y a ni régularité ni clôture, est indispensable. »

PROVINCE DE NARBONNE ET BOURGOGNE : Vingt et un couvents et quatre-vingt-quatorze religieux.

Cette province était divisée en deux parties dites de Bourgogne et de Narbonne. Aux termes d'un concordat passé entre elles depuis une centaine d'années environ, et autorisé par le roi, les religieux de l'une ne pouvaient se fixer dans l'autre. Elles nommaient alternativement le supérieur commun, et elles fournissaient chacune le même nombre de vocaux au chapitre. La partie de Bourgogne avait onze couvents, et celle de Narbonne dix.

Seyssel (Genève); partie de Bourgogne. — « M. l'évêque consent à la suppression de cette maison, dont il convient ne pas retirer grande utilité. »

Nîmes; partie de Narbonne. — L'évêque les déclare « très-utiles à son diocèse. »

La Voute (Viviers); partie de Narbonne. — L'évêque « en demande la conservation. »

Montagnac (Agde); partie de Narbonne. — « Les religieux y sont employés inutilement dans le diocèse. » Le rapport ne dit pas si c'est l'opinion de l'évêque.

Saint-Geniès (Rodez); partie de Narbonne. — « Feu M. l'évêque en était très-content. »

Marvejols (Mende); partie de Narbonne. — « M. l'évêque pense que, le diocèse n'ayant point d'intérêt à la conservation de cette maison, on pourrait la réunir à celle de Saint-Geniès. »

Saint-Rome-de-Tarn (Vabres); partie de Narbonne. — Un religieux. « N'est utile à rien, selon l'expression de M. l'évêque. »

Béziers; partie de Narbonne. — L'évêque « est si mécontent

[1] M. de Saint-Jean de Prunières.

Digitized by Google

de leur conduite irrégulière et de leur inutilité, qu'il les verra supprimer avec plaisir. »

Perpignan. — Je trouve dans les papiers de Brienne la requête suivante des consuls de cette ville en faveur de leurs Augustins, sur lesquels le rapport est muet :

« Cette communauté qui a toujours été composée de dix religieux conventuels, a été d'un très-grand secours pour le public, dont elle a fait l'édification et a constamment été employée en partie pour le service de la citadelle de cette ville, pour celui des prisons du Castillet de cette ville, et pour nombre d'autres places de la province. Les religieux à qui ce soin a été commis s'en sont toujours acquittés avec zèle et avec toute l'exactitude qu'on peut exiger des personnes commises pour l'exercice du spirituel, notamment lors des exécutions militaires auxquelles ces religieux ont assisté les coupables avec toute la sollicitude et le zèle qu'on peut se promettre des ministres de l'Église. Il est en conséquence essentiel que cette communauté subsiste dans son état, soit à raison des services ci-dessus énoncés que les religieux pourront continuer, soit à cause de ceux qu'ils ne cessent de rendre, soit en s'occupant de la direction des consciences, soit en annonçant la parole de Dieu, soit enfin en facilitant à un des plus notables et principaux quartiers de la ville tous les secours pour satisfaire aux préceptes de l'Église et aux devoirs de la religion [1]. »

Les supérieurs de cette importante province avaient rédigé un mémoire qui contient une réfutation solide des prétentions de Brienne et de ses collègues, et dont voici quelques passages :

« Nous provincial et députés de la province de Narbonne et Bourgogne, supplions très-humblement Nosseigneurs les Commissaires du roi vouloir donner quelque attention et jeter un regard favorable sur l'état actuel de notre province qui semble annoncer sa destruction prochaine [2]..... Nous avons peine à vivre tels que nous sommes. L'état du revenu de nos couvents ci-joint en fait foi. Les petites maisons *repliées sur d'autres*, en y portant les religieux au nombre de neuf, y porteront-elles les revenus ? C'est ce dont on

[1] *Arch. nat.*, O 507.

[2] Parce que la plupart des couvents n'ont pas le chiffre de neuf religieux exigé par l'édit.

Digitized by Google

a quelque sujet de douter. Mais dans le cas que le revenu des petites maisons détruites advînt en entier dans les maisons où se portera la conventualité, le casuel, les quêtes, le logement nécessaire y adviendront-ils avec eux ?...

« Personne n'ignore l'éloignement des provinces méridionales pour l'état religieux, même pour l'état ecclésiastique séculier. La preuve n'est point équivoque; il est aux yeux de tout le monde que Nosseigneurs les évêques de ce pays sont forcés de donner le biscantat pour fournir aux différents besoins des paroisses. Nombre des religieux de nos petites maisons sont employés. Leur utilité pour ce seul point est donc constatée. Ils se rendent encore utiles : presque tous prêchent, confessent, étant comme forcés dans les petits endroits de se prêter aux besoins des peuples. *Ces petites maisons sont comme les pépinières d'où sortent le peu de sujets que nous recevons. Leur destruction ne pourra donc qu'entraîner celle de toute leur province.*

« SALELLES, provincial ; JANIN, prieur de Lyon ;
F. MONTFAUCON, député. »

En réponse à cette requête, Brienne demanda la suppression de huit maisons sur vingt et une! Le plan de la Commission était véritablement diabolique : le mot n'a rien d'exagéré. Le prétexte de ces premières suppressions est le petit nombre des religieux dans certains couvents; mais on vient de voir qu'ils rendent des services dont la rémunération assure leur subsistance. Si on disperse une communauté de quatre, cinq ou six religieux, qui rendra les mêmes services au même lieu? Personne. Et que feront les religieux fugitifs dans la maison où ils auront été forcés de *se replier*, et qui suffisait à tous les besoins? Les nouveaux venus accroîtront inutilement les charges et le nombre de bouches à nourrir. Et, après avoir supprimé les petites communautés, parce qu'elles n'ont pas assez de religieux, on supprimera les grandes parce qu'elles en ont trop!

PROVINCE DE TOULOUSE ET D'AQUITAINE : Trente couvents et cent soixante-sept religieux.

Agen. — Maison « fort inutile, selon l'évêque. »

Fleurance et Marciac (Auch). — « M. l'archevêque, qui paraît n'être pas fort attaché à ces deux maisons, croit que, si l'une doit nécessairement subsister, c'est Marciac qui doit avoir la préférence. » Or, c'est au contraire Marciac que la Commission fit supprimer sur la proposition de Brienne.

Saint-Savinien et Chalais (Saintes). — « M. l'évêque croit la

Digitized by Google

conservation de l'une et de l'autre maison essentielle à cette partie du Périgord, qui est remplie de protestants. »

La Valette (Périgueux). — « Très-utile » dit l'évêque.

Carcassonne. — L'évêque dit que cette maison « peut être supprimée sans inconvénient. »

Montauban. — « M. l'évêque désirerait qu'ils fussent plus nombreux et qu'ils se rendissent plus utiles. »

Villefranche (Rodez). — « Feu M. l'évêque les croyait très-nécessaires. »

Lisle (Alby). — « M. le cardinal de Bernis assure qu'ils ne sont d'aucune utilité. »

Mezins (Condom). — « M. l'évêque les regarde comme assez inutiles pour être supprimés. »

Marquefave (Rieux). — « Il n'y a plus de forme de monastère, la plus grande partie des bâtiments ayant été emportée par la Garonne. M. l'évêque de Rieux assure qu'ils sont inutiles dans ce village. »

Arthez (Lescar). — « M. l'évêque ne s'explique pas sur le sort de cette maison; mais il n'est guère probable qu'un seul religieux puisse être fort utile. »

Le dossier de cette province contient deux mémoires anonymes dénonçant le despotisme des supérieurs, la répartition inégale des revenus entre eux et les religieux, la différence dans le service des tables [1]. L'une de ces pièces émane peut-être du religieux indocile que signalait à Brienne lui-même, quelques années plus tard, le général de l'ordre, le Péruvien Vasquez, dans la lettre suivante [2] :

« 27 septembre 1775.

« ..... Il y a près de deux ans, Monseigneur, que je reçois des mémoires et des plaintes continuelles sur la conduite d'un P. Louis Saint-Andrieu, religieux de la province de Toulouse et du couvent de Bordeaux. Ce sujet, après avoir reçu de ses supérieurs et de moi-même toutes les faveurs que la religion peut accorder, a osé lever scandaleusement l'étendard de la révolte contre eux et contre moi. *Il nous traduit devant les tribunaux séculiers* et prétend faire changer, par l'autorité des magistrats, les usages que la sagesse de nos lois a perpétués jusques ici, non-seulement dans la province de Toulouse et d'Aquitaine, mais dans l'ordre tout entier. Je me joins aux supérieurs de cette province *pour implorer le secours de votre*

[1] *Arch. nat.*, O 507.
[2] *Ibid.*, O 508.

Digitized by Google

puissante protection, afin de réduire à l'obéissance ce factieux révolté et faire cesser le scandale qu'il cause à Bordeaux et dans toute la province..... »

Ces délations non signées annoncent beaucoup d'envie et de jalousie, et ne révèlent ni une piété sincère, ni un esprit vraiment monastique; elles ne sont pas faites pour détruire l'autorité du mémoire suivant, émané des supérieurs de la province [1] :

« Le nombre des religieux de toute la province est de cent soixante-deux prêtres, douze frères clercs, sept novices clercs et trente-huit frères lais. Quoique le revenu des maisons en particulier soit modique, et il ne l'est que par des malheurs arrivés en différents temps par les ennemis de la religion, nous subsistons cependant dans tous les lieux, étant secourus par la charité des fidèles, le service que nous rendons aux paroisses, les prédications, le casuel, enterrements, honoraires des messes, et menant une vie frugale, honnête et religieuse. *Vu la pénurie des prêtres dans presque tous les diocèses de la province, nous nous prêtons volontiers aux besoins du clergé, quand on nous appelle.* Les évêques mêmes, Nos-seigneurs, nous ont donné et nous donnent encore en certains couvents le *bis in die* pour secourir les paroisses, et nous payons annuellement partout les impositions du clergé. Toutes nos églises et nos sanctuaires sont en très-bon état, conformément à la règle ecclésiastique, et nous sommes logés partout décemment. Les exercices spirituels, méditations et retraites s'observent régulièrement. Les offices divers se disent et se chantent aux heures compétentes. Les jeûnes et les abstinences se pratiquent aux jours marqués dans les constitutions ; et, lorsque les religieux sortent après les offices avec la permission des supérieurs, ils rentrent dans le monastère avant la fin du jour. Les supérieurs veillent sans cesse et sont attentifs à ce qu'aucun abus criant ne s'introduise, et le P. provincial, lors de sa visite qui se fait de deux en deux ans, après s'être informé exactement de la conduite des uns et des autres, remédie à tout, lorsque le cas échoit et que la nécessité le demande.....

« LAHARRAGUE, provincial des Augustins de la province de Toulouse et d'Aquitaine. »

Brienne proposa la suppression de sept couvents de cette province; et le tableau présenté à Louis XV, avant sa mort, annonçait que le nombre des communautés détruites s'élevait à neuf sur trente [2] !

[1] *Arch. nat.*, O 507.
[2] *Bibl. nat.*, Ms. fr. 13857.

Digitized by Google

PROVINCE DE SAINT-GUILLAUME DE BOURGES, OU PETITS AUGUSTINS : Trente et un couvents et cent quatre-vingt-un religieux.

Les supérieurs de cette province nous ont laissé, dans les papiers de la Commission des Réguliers, les informations les plus abondantes sur la situation de leurs communautés. C'étaient des hommes d'un grand mérite, et dont nous avons déjà cité un très-remarquable mémoire. Les maisons de cette province, qui avaient formé autrefois une congrégation spéciale pour pratiquer des austérités plus grandes, s'étaient rapprochées peu à peu des usages de l'Ancienne Observance, et ne s'en distinguaient plus. Le souvenir de cette réforme abandonnée éveillait des scrupules dans quelques âmes ; les supérieurs avouaient avec candeur ces mitigations que les séculiers n'avaient aucun droit de leur reprocher, et Brienne abusait de leur franchise et de leur humilité pour les signaler à l'indignation de ses collègues. Le 2 décembre 1766, ils avaient tracé en ces termes *le tableau de leur régime* [1] :

« ..... Excepté notre couvent de Paris, dont on a donné une idée générale des dettes, les autres couvents ou ne doivent rien ou doivent peu. On pourrait cependant en quelque sorte évaluer le casuel à proportion du nombre des religieux prêtres de chaque couvent relativement aux fondations ; mais cette règle n'est pas toujours sûre. Il est des couvents, par exemple celui de Montmorillon, où le nombre des religieux prêtres est assez grand et celui des fondations très-petit, et il en est d'autres où la quantité des fondations égale presque celle des messes que peuvent acquitter les religieux. Dans l'un et l'autre cas, le casuel n'a souvent point de lieu ; dans le premier, c'est une ressource pour ceux des couvents qui, chargés de beaucoup de fondations, se trouvent quelquefois dans l'impossibilité de les remplir, soit par maladie, soit par d'autres accidents qui peuvent survenir ; dans le second, comment trouver du casuel, pouvant suffire à peine pour se mettre au niveau de ses obligations ? Il est cependant tel couvent dont les revenus sans le casuel ne peuvent suffire pour la subsistance et l'entretien de ses religieux, mais qui pour cela ne sont point à charge à l'État. On peut assurer au contraire que, dans les circonstances présentes, où *l'Église ainsi que le cloître manque de sujets, il n'en est aucun, même des plus petits couvents, qui ne soit d'une très-grande utilité* pour fournir plus abondamment aux différents peuples les besoins spirituels dont ils seraient privés dans plus d'une paroisse. Nous en attestons Nosseigneurs les évêques et surtout MM. les curés qui très-souvent viennent y chercher des secours.

[1] *Arch. nat.*, O 509.

Digitized by Google

« ..... Nous ne dissimulerons pas que notre province n'ait beaucoup dégénéré de cette première ferveur qui lui mérita autrefois la confiance et l'estime des personnes les plus distinguées de notre France : elle a en cela éprouvé le sort de bien d'autres établissements en ce genre..... Il est cependant vrai de dire que, depuis plus de cent quarante-un ans que s'est formée cette province, il nous reste encore d'excellents vestiges de sa première forme. S'il y a des abus, et où n'y en a-t-il pas, il nous semble qu'il ne serait pas difficile d'y remédier ; mais, avant tout, il faut en chercher la source, et on peut la trouver, ou dans la faiblesse d'un supérieur qui souffre tout, ou dans la licence d'un inférieur qui ose tout, ou dans l'un et dans l'autre tout ensemble, ou enfin dans l'indépendance presque universelle qui règne dans tous les ordres, et c'est à coup sûr la principale cause des abus qui les déshonorent. Qu'un supérieur zélé et courageux s'élève contre les infracteurs des règles, qu'il tonne, qu'il foudroie contre les abus, il trouve des audacieux qui crient plus fort que lui, qui le menacent, qui l'outragent, et *qui emploient pour se soutenir dans leurs révoltes les voies de l'autorité publique*. Il n'y a pas encore six mois que nous avons été obligés de soutenir un procès au parlement pour faire exécuter à un religieux une obédience qui lui fut signifiée par notre dernier chapitre ; et il y a à peine trois fois trente jours qu'un autre religieux, demeurant dans notre couvent de Rennes, à qui nous avions pour très-bonnes raisons ordonné de sortir pour se rendre dans un autre, nous menaça et nous menace encore de nous citer au tribunal de Nosseigneurs les Commissaires et à celui de M. le Procureur général de Rennes. Un troisième, vrai gyrovague, sous prétexte d'un bref de translation qu'il sollicite depuis plus d'un an, sans avoir encore pu l'obtenir (au moins ne nous l'a-t-il pas fait signifier, ni même demandé notre consentement), court de province en province, de ville en ville, sans autre loi que sa volonté ni d'autres règles que son inconstance et ses caprices.

« Que faire avec de pareils sujets ? Comment les faire plier sous des règles qu'ils méprisent, ainsi que l'autorité de ceux qui en ont la manutention et qu'ils regardent comme une autorité postiche dont ils se jouent et à laquelle il leur est toujours loisible de résister impunément ? Un supérieur, en effet, n'a vis-à-vis de son inférieur que la voie d'exhortation : celle de coaction lui est à juste titre interdite : gémir et souffrir ce qu'il ne peut empêcher est donc le seul parti qui lui reste à prendre. Mais quels sont les moyens de réformer ces abus ?..... Que la subordination soit affermie par une autorité suprême ; que cette même autorité donne des entraves à la trop grande liberté des religieux en les empêchant de sortir seuls de leur cloître, et de se montrer si souvent dans les lieux publics. Si pour lors il y a des abus, les supérieurs en seront seuls responsables; et pour que l'autorité des supérieurs ne dégénère pas en tyrannie, elle pourrait être tempérée par un tribunal ecclésiastique ou séculier, ou même mi-parti, auquel l'inférieur qui se croirait vexé pourrait avoir recours. »

Digitized by Google

Quoique le rapport de Brienne soit fort bref sur la province de Saint-Guillaume, il conclut néanmoins à la suppression de onze couvents sur trente et un. C'est à peine si l'archevêque de Toulouse essaye de justifier ces conclusions, à l'égard de quatre ou cinq maisons, par le jugement peu favorable des évêques :

Montreuil-Bellay (Poitiers). — « M. l'évêque dit que ces religieux ne sont presque d'aucune utilité par le peu de confiance que le public a en eux. »

La Bussière (Sens). — Le cardinal de Luynes dit que « ces religieux travaillent lorsqu'on a besoin d'eux, ce qui ne prouve pas qu'ils soient essentiellement utiles. »

Moulins (Autun). — L'évêque « n'en tire aucun service pour son diocèse. »

Paulmy (Tours). — Ce couvent est « utile. »

Cosne-sur-Loire (Auxerre). — Les religieux de cette maison « ne paraissent pas fort soumis à leur évêque. »

Nous pouvons compléter ces renseignements vraiment trop sommaires à l'aide de pièces envoyées à Brienne par les Petits Augustins eux-mêmes, ou par les habitants des lieux qui réclamaient leur conservation, et nous en extrayons les faits suivants [1] :

Montreuil-Bellay (Poitiers). — « Les habitants du lieu conviennent eux-mêmes que ce couvent, qui est assez vaste et très bien bâti, leur est d'un grand secours. On croit même qu'ils doivent, s'ils ne l'ont déjà fait, présenter au bureau de la Commission royale un mémoire pour demander qu'il soit conservé. » Si le définitoire a jugé sa suppression préférable à celle d'un autre, c'est qu'une conventualité plus nombreuse ne serait pas assurée d'y trouver des moyens de subsistance : en effet « cinq ou six cents livres dont il jouit, avec un petit morceau de vigne, ne suffiraient pas même pour sustenter trois religieux. »

Moulins (Autun). — « Ce couvent, dont le revenu suffit à peine à la nourriture et à l'entretien de cinq ou six religieux, ne peut, à plus forte raison, suffire à dix ; moins encore depuis que, pour se prêter aux besoins publics, on a été obligé d'en céder tous les bas pour y tenir les audiences du présidial et du bureau des finances dont le palais s'était écroulé, et qu'il

[1] *Arch. nat.*, O 509. — Notamment le mémoire du 3 février 1768.

Digitized by Google

n'y a pas d'apparence qu'il puisse se rebâtir sitôt, vu les charges immenses de l'État, auquel les Augustins se feront toujours gloire d'être utiles autant qu'il sera en eux. D'ailleurs il y a dans la ville de Moulins assez d'autres communautés pour fournir au peuple les secours spirituels. »

Cosne-sur-Loire (Auxerre). — « Cette maison est très-bien bâtie et fort spacieuse. On y a autrefois tenu le chapitre provincial; mais il est extrêmement pauvre. Trois ou quatre religieux pourraient à peine y subsister. On a même été plus d'une fois obligé d'avoir recours à la quête. »

Saint-Pierre-le-Moutier (Nevers). — « Ce couvent, fondé originairement pour douze religieux, soit par le malheur des temps, soit par la négligence de ceux qui en ont administré les revenus, est maintenant réduit à environ six cents livres de rente avec une petite vigne qui fait partie de leur enclos et fournit à grand'peine à la subsistance de trois ou quatre religieux, qui, par accord avec les citoyens de la ville, sont, depuis sa fondation, chargés de l'enseignement de leurs enfants. »

Lorette (Bourges). — « Ne peut suffire qu'à la subsistance de trois ou quatre religieux. Est d'ailleurs dans une fort belle position, et personne ne peut mieux juger de son utilité que les curés des environs. »

Prunevaux (Nevers). — « Il faut convenir que ce couvent est d'une grande utilité aux paroissiens, la plupart charbonniers, qui y trouvent des secours qu'ils seraient obligés d'aller chercher fort loin. Ajoutons que le diocèse de Nevers est dans une grande disette de prêtres, et que, les couvents de Saint-Pierre et de Prunevaux, qui en font partie, étant réunis, il y aurait dans ce diocèse six ou sept prêtres de moins. »

Saint-Fargeau (Auxerre). — « Cette maison est d'un si mince revenu, que quatre religieux qui y résident maintenant ne pourraient y vivre si, par un accommodement fait avec les principaux bourgeois et notables de la ville, il n'était avantagé de six cents livres par chacun an, sous la condition d'instruire les enfants des citoyens dans les lettres humaines. » D'un autre côté « le seigneur et les officiers municipaux et les habitants de Saint-Fargeau observent que l'édit et l'enregistrement d'icelui concernant la suppression des maisons religieuses, en exceptent formellement celles qui sont chargées des écoles, et par conséquent celle des Augustins de la ville de Saint-Fargeau.

Digitized by Google

D'après cela, ils osent se flatter que, s'il arrive qu'il soit question de supprimer cette maison, la proposition en sera rejetée par la raison que la tenue des écoles dont elle est chargée est d'un si grand bien public et d'une nécessité si indispensable, qu'ils ne peuvent être balancés par aucun motif capable d'empêcher l'effet de leur réclamation [1]. »

Saint-Benoît-du-Saut (Bourges). — « Fort utile au peuple et au curé qui n'a point de vicaire. »

Les Gardes (La Rochelle). — « Solidement bâti dans une fort jolie position, il est au centre d'un petit bourg assez éloigné de la paroisse à laquelle il peut être fort utile ainsi qu'à celles des environs. »

La Province de Flandre française était encore florissante. Elle défiait la malveillance de la Commission et ne donnait pas prise aux dispositions de l'édit de 1768 sur la conventualité. Elle se composait de cinq couvents seulement, Douai, La Bassée, Valenciennes, Lille et Hazebrouck, qui comptaient ensemble quatre-vingt-six religieux. D'ailleurs le pays où se trouvaient ces maisons, était encore protégé contre la toute-puissance royale par quelques-unes de ses anciennes libertés qu'il avait sauvées lors de sa réunion assez récente à la couronne. Tous ses couvents d'Augustins furent respectés jusqu'à la Révolution.

Il en fut de même, et par des raisons analogues, des six communautés de la Province d'Alsace, Colmar, Ribauvillé, Bitche, Landau, Wissembourg et Haguenau, qui se composaient de soixante-huit religieux. Le provincial présenta au cardinal Louis-Constantin de Rohan [2], évêque de Strasbourg, un mémoire qui fut transmis à Brienne, et qui arrêta les entreprises de la Commission :

« Il n'est, disait-il, aucune de ces six maisons dont l'établissement ne soit de plusieurs siècles antérieur à la réunion à la couronne; et, bien loin qu'elles se soient multipliées au détriment des peuples, il est au contraire constaté que, dans le changement de religion, elles ont été réduites considérablement par la suppression des couvents de Bâle, Mulhausen et Strasbourg, dont le dernier renfermait seul soixante reli-

[1] *Arch. nat.*, O 509.

[2] Mort en 1779, prédécesseur du trop fameux cardinal Louis-René-Edouard de Rohan.

Digitized by Google

gieux. La province d'Alsace, qui ne professe pour langue vulgaire que l'allemande, ne saurait avec avantage et à moins de rendre ces sujets réciproquement inutiles, se voir unie à une province de France, etc. [1]. »

Le 5 mai 1771, un peu plus de deux mois après le rapport de Brienne, le chapitre national des Grands Augustins se réunit, par ordre du roi, à leur Grand Couvent de Paris, où depuis longtemps le clergé de France tenait ses mémorables assemblées, et dont nous avons vu récemment détruire les derniers débris. Les deux commissaires du roi furent M. de Cambon, évêque de Mirepoix, et l'abbé du Chilleau, aumônier de la Dauphine, et abbé commendataire de Saint-Clément de Metz. En rendant compte au duc de Choiseul de ce que la Commission des Réguliers avait fait jusqu'en 1769, Brienne disait : « Les chapitres se tiennent en présence d'un ou deux commissaires de S. M. qui reçoivent *des instructions secrètes.* Au moyen de ces instructions, ils dirigent les opérations et *entretiennent la paix* [2]. » Toutes ces instructions existent encore, rédigées par Brienne. Nous en avons déjà donné la teneur, en parlant d'autres ordres religieux : elles conféraient aux commissaires de pleins pouvoirs sur la conduite des délibérations, et sur les membres de l'assemblée. Elles les autorisaient en termes formels à faire arrêter et expulser sur-le-champ quiconque troublerait la paix, c'est-à-dire leur résisterait. Quoique appelées secrètes par Brienne, elles étaient connues de tout le monde, et les commissaires eux-mêmes ne prenaient aucun soin de les dissimuler. A tout propos, et au moindre signe d'opposition, ils invoquaient le nom du roi, et répondaient par une injonction d'obéir. A peine permettaient-ils aux religieux de faire des réserves en faveur de leurs droits et de leurs libertés violées. Les choses se passèrent au chapitre des Grands Augustins comme dans tous les autres. Voici, par exemple, ce que l'évêque de Mirepoix et l'abbé du Chilleau relatent dans leur procès-verbal :

« Le P. Nicolas-Prosper André, docteur de la Faculté de Paris, commissaire du R. P. général, nous a demandé, au nom de son général, qu'il ne soit fait aucun changement dans les constitutions dudit ordre, et nous a requis de lui accorder acte de cette demande.

[1] *Arch. nat.*, O 506.
[2] *Bibl. nat.*, Mss. fr. 13847 et suiv.

Digitized by Google

Après lui avoir accordé acte de ses réquisitions, la matière mise en délibération, il a été arrêté à l'unanimité des suffrages que, *sans avoir égard à la demande du P. André*, l'on procéderait à la révision et rédaction desdites constitutions, que l'on se conformerait aux ordres du roi et aux dispositions de l'édit de 1768, etc. »

Le P. André exprima son affliction et sa terreur dans un discours touchant qu'il adressa aux délégués du roi :

« Monseigneur et Monsieur, dit-il, qu'il me soit permis d'épancher dans votre sein les sujets de notre juste et vive douleur. Notre déplorable sort serait-il tel, que, malgré le dépérissement qui affaiblit nos maisons, nous soyons réduits à cette dure et fatale nécessité, ou d'abandonner les pieuses retraites que les vertus de nos pères ont rendu si recommandables, *que nos services spirituels rendent chaque jour plus utiles dans les villes et dans les campagnes*, ou de les remplir du nombre fixé par les dispositions d'un édit respectable ? Dans l'impuissance de nous y conformer, *cette cruelle alternative devient le principe de notre entière suppression.* Nous ne pouvons nous dissimuler les malheurs qui nous menacent. Nos beaux jours avancent vers leur fin, notre existence touche au moment de son anéantissement. Tristes témoins et premières victimes de ce cruel avenir, placés entre la génération qui nous a devancés et celle qui nous suivra, dépositaires du patrimoine de nos ancêtres pour le transmettre à nos successeurs, devons-nous trahir nos plus saintes et nos plus religieuses obligations ? Nous rendrons-nous les artisans libres et volontaires de notre destruction ? Devons-nous quitter les enceintes pieuses et vénérables confiées à nos soins, renoncer à ces monuments augustes de la piété de nos rois, de la bienveillance des pontifes et de la libéralité de nos fondateurs ? Faut-il déchirer de nos propres mains ces chartes antiques, monuments de leur bienfaisance et de notre gratitude, *tarir la source des prières auxquelles nos prédécesseurs se sont engagés si solennellement, et qu'à leur exemple nous ne cessons d'offrir ?* Enfin, devons-nous abandonner ces pasteurs pleins de zèle et de piété qni nous réclament dans la disette d'ouvriers évangéliques, qui trouvent chaque jour dans nos secours de zélés coopérateurs pour partager les fonctions redoutables du ministère ? Dans des circonstances aussi tristes, aussi affligeantes, daignez, Monseigneur et Monsieur, venir à notre secours. Soyez notre appui et nos protecteurs auprès du meilleur des rois, etc. »

« Après quoi — ajoutent imperturbablement les deux commissaires dans leur relation — nous leur aurions représenté qu'il était d'un devoir indispensable de se conformer à la disposition de l'article 7 de l'édit de 1768 ; que, s'ils avaient des observations à faire à S. M. pour l'engager à les dispenser des dispositions rigoureuses de son édit, ils n'avaient qu'à s'occuper de ce travail, nous remettre leurs mémoires et leurs instructions à l'effet de les faire passer à S. M., de la bonté de laquelle ils avaient tout à attendre ; *mais que*

Digitized by Google

le seul moyen de l'éprouver était de se montrer bons et fidèles sujets par une prompte et entière obéissance à ses volontés [1]. »

Le chapitre fut obligé de mettre en délibération la destruction d'un certain nombre de couvents qui n'avaient pas habituellement neuf religieux. Il dressa une liste, mais comme contraint et forcé. Dans la séance du 27 mai, le P. André et les autres capitulants remirent aux commissaires du roi une protestation contre les suppressions imposées, et le procès-verbal rapporte ainsi cet incident :

« Nous leur avons dit que, lorsqu'ils ont inséré dans leurdit écrit qu'ils n'avaient point consenti à la suppression, il ne devait pas être induit *de leur prétendu défaut de consentement* qu'ils eussent été forcés en aucune manière, *nous étant contentés de leur notifier à différentes reprises les ordres dont nous étions chargés*, et leur ayant fait à cet effet lecture de l'article de nos instructions qui y sont relatives. »

Le Grand Couvent ou Collége des Augustins qui, on se le rappelle, n'était classé dans aucune province. et que Brienne avait signalé spécialement à l'animadversion de ses collègues, eut, par ordre royal, son chapitre particulier qui s'ouvrit le 14 janvier 1772. Les commissaires du roi, l'abbé du Chilleau, déjà nommé, et l'évêque de Meaux, membre de la Commission des Réguliers, osèrent bien déclarer aux religieux « que S. M., en prenant connaissance par ses commissaires, de l'état actuel du Grand Collége des Augustins, n'avait d'autres vues que d'y faire observer les lois sages qui peuvent maintenir le bon ordre, et que, bien loin de chercher à étendre les bornes de son autorité, elle voulait en régler l'exercice sur le pouvoir que lui donne sa qualité auguste de fils aîné de l'Église et de protecteur de la religion. »

L'évêque de Meaux communiqua aux religieux des accusations anonymes portées contre eux. On prétendait qu'ils abusaient des dispenses d'assister à tous les offices; qu'ils prenaient leurs repas dans leurs chambres, et non au réfectoire commun; et que leur temporel était mal administré. Les religieux répondirent sans embarras, en termes fort précis et avec dignité. Ils produisirent leur règlement le plus récent; et, si quelques articles n'étaient pas conformes aux règles plus

[1] *Arch. nat.*, O 506 à 509.

Digitized by Google

anciennes et plus sévères de l'ordre, ils offraient de les soumettre à leur général et d'obéir à ses décisions.

Nous avons eu déjà occasion de nommer le religieux éminent qui était alors général de l'ordre, le P. Vasquez, Péruvien. Il protégea son institut avec autant d'énergie que le permettaient ces temps malheureux et les embarras créés au pape régnant, l'infortuné Clément XIV, par les cours catholiques. Le P. Vasquez avait su imposer au cardinal de Bernis lui-même, qui prit sa défense auprès de la cour de France et de la Commission des Réguliers. Ce cardinal, qui avait du moins la foi, et qui, à ce moment même, prêtait sans passion son concours aux persécuteurs des Jésuites, écrivait, le 15 avril 1772, à l'archevêque de Toulouse :

« ..... Je vois, mon très-cher seigneur, par votre même lettre (dù 24 mars) que le général des Augustins ne vous est pas connu. *C'est un homme franc et droit.* S'il n'a point parlé d'abord des constitutions qu'il avait projeté de donner lui-même pour la totalité de son ordre, *c'est qu'alors il avait les mains liées par le pape.* Le Saint-Père lui ayant rendu depuis la liberté de son travail, il paraît raisonnable que ce chef d'ordre préfère son propre ouvrage et se refuse à celui qui lui est présenté, surtout quand il se propose de faire en sorte que la Commission soit contente des constitutions qu'il veut donner. Il m'a dit aussi qu'étant sujet de l'Espagne, il ne lui aurait pas été libre de rien faire en cela sans le consentement de S. M. Catholique. Dans ces circonstances, ne jugez-vous pas, mon très-cher seigneur, qu'il convient d'attendre qu'il ait communiqué à la Commission, comme il le promet, les constitutions dont il assure qu'il va continuer le travail sans aucune perte de temps? Ce général est persuadé que le retard que cela occasionnera ne saurait conduire à l'anarchie, *les constitutions qui ont été suivies jusqu'à présent devant maintenir la règle et l'ordre comme elles ont toujours fait.* Le pape, au surplus, aurait peine à donner son approbation aux constitutions proposées pour le royaume en particulier, sans le consentement du général de l'ordre, lequel, vu l'état des choses, le refuserait. Je suis entré par mes lettres précédentes dans un plus grand détail sur ces mêmes constitutions. Je voudrais, mon très-cher seigneur, que vous fussiez bien convaincu du sincère et respectueux attachement que je vous ai voué pour toujours.

« LE CARDINAL DE BERNIS [1]. »

Je n'ai pas trouvé la suite de cette correspondance ; mais les conséquences des actes de la Commission ne sont que trop

[1] *Arch. nat.*, O 508.

Digitized by Google

connues. Les Grands Augustins, au nombre de huit cent quarante-quatre en 1770, n'étaient plus que cinq cent soixante-six lorsqu'ils furent dépouillés et chassés par l'Assemblée constituante. Je ne raconte pas ici l'histoire de leur suprême ruine; j'ai voulu seulement rechercher ce qu'ils étaient dans les années qui ont précédé ce grand crime de la Révolution. Il me semble que l'examen des pièces recueillies par leurs ennemis mêmes, conduira tout lecteur de bonne foi à conclure que la dernière génération de cet ordre illustre a été calomniée par Brienne, et qu'elle avait droit à la reconnaissance de ses contemporains, comme elle mérite le respect de la postérité.

II.

LES DOMINICAINS.

Les Dominicains, désignés communément en France sous le nom de Jacobins[1], étaient des religieux mendiants comme les Augustins, les Carmes et les Franciscains. Ils suivaient la règle de saint Augustin, à laquelle s'ajoutaient des statuts rédigés par saint Dominique. Établis pour combattre l'hérésie par la prédication, d'où venait leur dénomination de Frères Prêcheurs, remplissant à la fois toutes les fonctions du ministère évangélique, voués à l'enseignement, à l'administration des sacrements, aux missions, ils vivaient des aumônes des fidèles et des offrandes qu'ils recevaient comme auxiliaires du clergé séculier. Ils avaient peu de biens-fonds, et ne possédaient souvent que l'enclos de leurs monastères et de leurs églises. Dépourvus des revenus fixes que produisent les propriétés territoriales, ils n'avaient pas excité la cupidité des laïques au même degré que les Bénédictins et les autres ordres rentés, et leur institut ne se prêtait pas à la commende. Mais la royauté française n'avait pas pu souffrir que leur pauvreté les affranchît de sa dépendance. C'est surtout pendant la seconde partie du règne de Louis XIV, époque à laquelle le gallicanisme formula définitivement ses doctrines presque

[1] A raison de leur couvent fondé à Paris, rue Saint-Jacques, au XIIe siècle.

Digitized by Google

schismatiques, que le pouvoir séculier multiplia les entraves qui paralysaient l'action des ordres religieux. Le mouvement réformateur qui avait signalé le commencement du XVIIe siècle s'arrêta peu à peu, et nous allons entendre tout à l'heure Brienne et ses collègues de la Commission des Réguliers avouer ingénument que les maisons dominicaines où la ferveur et la régularité s'étaient maintenues sans interruption ni affaiblissement, étaient celles qui avaient conservé depuis Louis XIII la liberté de leurs rapports avec leur général et le Saint-Siége, tandis que le relâchement et l'indiscipline s'étaient introduits dans celles dont Louis XIV avait bouleversé le régime. Quand on parcourt la correspondance de ce dernier prince avec ses représentants auprès du Pape, on le voit intervenant sans cesse dans le gouvernement des communautés religieuses, et menaçant de sa colère les généraux d'ordres si toutes ses volontés ne sont pas aveuglément obéies. On sait que, de son temps, un évêque français ne pouvait aller à Rome ni même écrire au Pape sans sa permission expresse et rarement accordée ; les religieux qui se rendaient en Italie sans son approbation y étaient aussitôt surveillés avec un soin jaloux, et recevaient de ses agents l'injonction de rentrer en France. Il avait même établi en principe que son ambassadeur avait le droit de les faire enlever de force dans les États du Pape et de les renvoyer dans le royaume [1]. A ces excès de l'autorité royale les parlements ajoutaient leurs tracasseries quotidiennes, leurs interminables procédures, leurs appels comme d'abus qui étaient toujours aux ordres des inférieurs révoltés et qui rendaient toute discipline impossible. Pour nous borner aux Dominicains, peu de temps avant la création de la Commission des Réguliers, les tribunaux laïques avaient retenti pendant plusieurs années des scandaleux procès intentés par un provincial d'Occitaine, le P. Raymond Garralon, au P. Jean Thomas de Bojadors, général de l'ordre, l'un des plus distingués que les Dominicains aient eus à leur tête, et dont on lira bientôt l'éloge, échappé à la plume de Brienne lui-même.

Mais malgré ces empiétements funestes, malgré les ravages du jansénisme toujours favorisé par les parlements, on recon-

[1] Je donnerai les preuves de tout cela dans une publication spéciale.

Digitized by Google

naissait encore dans nos Jacobins une des principales branches d'un institut organisé pour traverser les siècles. Au commencement du règne de Louis XV, l'ordre de Saint-Dominique comptait déjà, outre un nombre infini de saints, de martyrs et de confesseurs, trois papes, soixante cardinaux, près de mille archevêques ou évêques, et, au temps dont nous parlons, ses membres faisaient encore admirer et bénir dans les deux mondes leurs talents et leurs vertus. Les Dominicains français occupaient une grande place dans le respect des peuples. Ils étaient moins vivement attaqués par les philosophes que les religieux mendiants qui suivaient la règle de saint François d'Assise. Leur situation imposait à leurs ennemis, et, quand la campagne eut été ouverte contre eux par la Commission des Réguliers, Brienne eut besoin de toutes les ressources de son art pour la diriger avec succès.

La Commission reprocha aux Jacobins : 1° de n'avoir pas « ce corps de lois claires et précises que l'édit de 1768 avait voulu procurer à tous les ordres[1] ; » 2° de « dépérir par des établissements trop multipliés et trop peu nombreux[2], » c'est-à-dire, n'ayant pas au moins neuf religieux comme l'exigeait le même édit. Les premières menaces des Commissaires provoquèrent aussitôt des réponses péremptoires, entre autres celle-ci, qui émane du P. Nicolas Barbier, provincial de la province de Saint-Louis, et supérieur des missions dans l'île française de Saint-Domingue.

Le P. Barbier prouvait d'abord que l'ordre de rédiger des constitutions pour les Dominicains français, était une provocation au schisme et à la révolte contre leur général ; et, après avoir fait observer que la congrégation de Saint-Maur, dont on leur citait l'exemple, ne s'étendait pas au-delà du royaume où résidait son supérieur, il ajoutait[3] :

« Nous avons, au vu et au su de la cour, un général à Rome, reconnu comme tel en France. Tant qu'il y conserve sur nous une autorité à laquelle notre profession, nos lois, et celles mêmes de l'État nous assujettissent, la rédaction de nos règles n'est pas de notre compétence. Nous ne pouvons même faire aucune assemblée extraordinaire de chapitre provincial ou national sans sa permission ou ses ordres, et tout ce qui pourrait s'y régler par rapport à

[1] *Bibl. nat.*, Ms. fr. 13851. — *Arch. nat.*, O 519.
[2] *Bibl. nat.*, Ms. fr. 13857.
[3] 17 juin 1767. — *Arch. nat.*, O 520.

Digitized by Google

la discipline régulière, n'aurait de force qu'autant qu'il l'approuverait et le confirmerait de son autorité. Nous prions donc Nosseigneurs de la Commission de vouloir bien nous permettre d'y avoir recours. »

Puis, à la proposition de supprimer ou de réunir les petites maisons, il répondait que la mission de leur institut était de « prêcher, confesser, catéchiser, vicarier et suppléer dans les campagnes au besoin des paroisses, » et non de se livrer à des exercices claustraux ; qu'ainsi, peu importait le nombre des religieux réunis dans un couvent ; et, allant au cœur de la question, il représentait que le projet de la Commission tendait à la ruine générale de l'ordre :

« Nous avons, disait-il, l'expérience que, communément parlant, il ne se présente de sujets que des endroits et contrées où nous avons des maisons qui nous y font connaître : *ignoti nulla cupido.* Donc, en détruisant une quantité de petites maisons en bien des provinces, *nous n'aurons plus de sujets de ces endroits-là.* La destruction même en sera un motif : première cause de diminution. *L'exemple effrayant de tant de maisons que l'on veut détruire*, l'incertitude que ces destructions jettent sur tant d'autres dont le nombre actuel de religieux, déterminé par la Commission, ne pourrait pas s'y soutenir toujours également, tout cela ne peut manquer d'effaroucher les jeunes gens qui se détermineront à l'état religieux, et de les dégoûter de s'incorporer à des maisons dont la stabilité devient de jour en jour moins assurée, et qui, à la première diminution de leur nombre actuel, sont menacées du sort de tant d'autres déjà supprimées ; d'où il arrivera qu'au lieu d'obtenir aisément le consentement de leurs parents pour leur entrée en religion, ils n'éprouveront de leur part que l'opposition la plus marquée et la plus raisonnable : deuxième cause de l'éloignement des sujets et de leur diminution.

« Et nous l'éprouvons dès à présent, puisque nous ne nous apercevons déjà que trop de l'effet de *tant de mauvais propos qui se répandent dans le public à l'occasion d'une Commission* qui n'est établie, dit-on, que contre les dérangements des monastères pour en réformer les abus qui y dominent et en retrancher le plus grand nombre..... c'est couper l'arbre par le pied. Ainsi, bien loin que ces sortes de réunions et tout ce qui se fait en conséquence soit un moyen de faire refleurir les ordres, comme on l'annonce dans le public, *on ne peut en employer un plus efficace pour leur anéantissement successif et total.* »

Le P. Barbier montre ensuite que l'on se trompe si l'on espère combler ainsi les vides du clergé séculier. L'expérience apprend en effet que tel enfant ou tel jeune homme, pieux et préservé de toute corruption, demeurera dans le cloître pour

Digitized by Google

y mener une vie studieuse et calme, qui restera dans le monde s'il n'a pas un couvent à sa portée. Il expose ensuite les motifs particuliers qui existent de conserver toutes les maisons de sa province, et il fait voir que les mêmes motifs peuvent être invoqués en faveur de tous les Jacobins :

« ..... C'est, dit-il, par lettres patentes de la cour duement enregistrées que notre province est chargée en propre des *Missions de Saint-Domingue*, comme celle de Toulouse l'est des *Missions de la Martinique et îles adjacentes*, et il nous faut dans chacune trente-cinq à quarante missionnaires de l'ordre. »

Pour ces missions on emprunte des religieux non-seulement aux deux provinces de Saint-Louis et de Toulouse, mais à toutes les autres :

« Or, si, pendant que nous sommes obligés par la cour d'épuiser nos grandes et petites maisons de toutes nos provinces de France pour le service des missions françaises dont nous sommes chargés, on se servait de la diminution qui en résulte si nécessairement comme d'un motif pour les détruire, outre que cela paraîtrait injuste, il est évident que bientôt, au lieu de pouvoir accepter les nouvelles propositions que l'on nous fait pour Cayenne, nous ne nous trouverions plus en état de continuer les engagements que nous avons contractés vis-à-vis de Sa Majesté pour le service de ses îles dans les colonies françaises, tant à Saint-Domingue qu'à la Martinique et autres lieux, suivant ses ordres. »

L'auteur de cette défense si catégorique proteste ensuite, dans un écrit distinct, de son zèle à faire régner la discipline dans sa province; il déclare que tous ses religieux font leur devoir et que les innovations proposées n'assureraient pas mieux que le régime actuel le maintien de la régularité. Avec des religieux de ce caractère et de ce mérite, et toutes les provinces en comptaient un grand nombre, il était aisé, pour peu que l'Église et les supérieurs légitimes de l'ordre eussent quelque liberté, de rétablir dans tous les couvents de Jacobins la discipline, les études et toutes les vertus monastiques. On va voir ce que fit la Commission des Réguliers.

Le 25 février 1771, Brienne lui lut un très-long rapport sur les Dominicains français. Cette pièce, écrite avec une apparence d'impartialité et même de sympathie, prouve que l'archevêque de Toulouse n'était pas sûr de l'opinion de tous ses collègues, et qu'il voulait endormir les scrupules de quelques consciences. Parmi les évêques de la Commission, plusieurs étaient troublés par les applaudissements du parti philoso-

Digitized by Google

phique et par la douleur de tous les amis de la religion. Brienne sentait la nécessité de les rassurer, et, quelques jours auparavant, le 18 du même mois, il avait inauguré la reprise des travaux communs par un discours qui débutait ainsi [1] :

« Messieurs, notre usage, au renouvellement de nos séances, est de vous remettre sous les yeux le tableau des opérations que vous avez terminées, celles qui vous restent à consommer, et celles que vous avez à entreprendre. En vous appliquant à la réformation des ordres religieux, vous n'avez eu en vue que de les rendre meilleurs *et non de les détruire*, etc... »

Le plan que Brienne apportait à la Commission était fort simple : forcer les Dominicains français à recevoir du roi des constitutions nouvelles, sans s'occuper des autres branches de l'ordre, et paralyser complétement dans la pratique l'autorité du général, en lui témoignant un respect purement nominal. L'archevêque de Toulouse crut faire preuve d'adresse en rappelant que le chapitre général de 1756 avait invité le général de l'ordre à préparer une nouvelle édition de la règle, et il dit « qu'en ordonnant au chapitre national de travailler à la rédaction de ses constitutions, le roi ne faisait qu'ordonner l'exécution de ce qui avait été déterminé par le chapitre général. » Mais, d'une part, cette décision n'avait rien d'impératif, et n'avait fixé aucun délai : la liberté du général était absolue, et il ne s'agissait pas de statuts nouveaux, mais de la publication, sous une meilleure forme, de toutes les règles en vigueur. D'autre part, la lenteur du général, en admettant que quelqu'un pût lui en demander compte, n'était que trop justifiée. Le chapitre s'était tenu en 1756, et des événements graves s'étaient passés depuis cette époque. En 1762, les parlements de France avaient proscrit les Jésuites, dont la persécution avait commencé par l'examen de leur règle. Les ordres religieux étaient menacés dans plusieurs États, et ce n'était pas le moment de soulever un débat sur les constitutions dominicaines. La Commission elle-même le savait, et lorsqu'après la mort de Louis XV elle fut menacée dans son existence, voici ce qu'elle dit pour se concilier la faveur du nouveau roi [2] :

« Les circonstances contribuaient à rendre nécessaire l'établis-

[1] *Bibl. nat.*, Ms. fr. 13851.
[2] Mémoire de M. de La Roche-Aymon, archevêque de Reims, président de la Commission des Réguliers, à Louis XVI. 1774. — *Bibl. nat.*, Ms. fr. 13856.

Digitized by Google

sement de la Commission. *Le jugement porté sur les constitutions des Jésuites annonçait quel pouvait être le sort des autres constitutions*, si elles étaient déférées aux parlements ; et, si des appels comme d'abus en eussent été interjetés, les ordres religieux étaient menacés *d'une ruine d'autant plus inévitable, que la position où était alors la cour de France avec la cour de Rome ne laissait espérer aucune conciliation.* L'intérêt des ordres religieux demandait donc que le Conseil s'occupât de leurs affaires, et, celles dont sont surchargés les départements ne permettant pas à MM. les secrétaires d'État de se livrer à tous les détails, il n'y avait qu'une commission qui pût s'en occuper. »

Brienne prévoyait une objection et croyait y répondre en alléguant la volonté du roi :

« On pourrait peut-être, dit-il, vouloir abuser de ce décret (du chapitre général) pour reculer la rédaction sous prétexte qu'elle doit être faite par le général de l'ordre; mais en se bornant à ce qui est particulier à la France, *ce prétexte ne peut avoir lieu, et l'exécution de l'édit (de 1768) ne peut être frustrée* [1]. »

Le général qui gouvernait l'ordre à cette époque, donnait-il du moins quelque sujet de mécontentement et de défiance? Nous l'avons déjà nommé, c'était le P. de Bojadors, qui devait bientôt recevoir la pourpre, et dont Brienne écrivait :

« Nous devons cette justice au P. général de l'ordre qu'aussi distingué par ses vertus, sa sagesse et ses lumières que par sa naissance, il jouit de la considération la plus étendue et la plus méritée ; que le gouvernement a toujours trouvé en lui la condescendance et la modération désirables ; que *les religieux qu'il protége en France sont les plus éclairés et les plus réguliers*, et que, si les supérieurs français étaient aussi attentifs à remplir leurs devoirs, nous n'aurions pas à reprocher à l'ordre de Saint-Dominique l'inobservation d'une grande partie de ses lois [2]. »

Brienne reconnaissait qu'il *n'y avait pas de maison plus régulière que celle du Noviciat de Paris*, gouvernée directement par le P. de Bojadors, et que le monastère des Dominicaines de Prouille, soumis également à sa juridiction immédiate, était *parfaitement conduit pour la discipline.* Il prétendait seulement qu'*on abusait un peu* des revenus de ces maisons parce qu'elles envoyaient à Rome une partie de leur superflu ; mais il avait honte de ce reproche, et il ajoutait aussitôt qu'il « est impossible et peut-être injuste d'empêcher un général

[1] *Bibl. nat.*, Ms. fr. 13851, et *Arch. nat.*, O 519.
[2] *Ibid.* — Rapport du 25 février 1771.

Digitized by Google

étranger de tirer de l'argent des maisons de France, » pour subvenir aux besoins du gouvernement de l'ordre, aux missions lointaines de l'Asie et des deux Amériques, etc. C'était donc bien à l'autorité et non à la personne du général que Brienne en voulait quand il disait à la Commission :

« Un général d'ordre doit avoir une prééminence d'autorité et de juridiction ; mais, si cette autorité est immédiate, si elle s'exerce hors du royaume, si elle porte préjudice aux pouvoirs des supérieurs locaux et provinciaux, elle nuit au bon ordre au lieu de l'entretenir, et c'est ce qui a été reproché par plusieurs provinciaux au P. général et entre autres par le P. Garralon, provincial de la province Occitaine. »

Après avoir énuméré avec complaisance les prétendus griefs du P. Garralon, qui n'avait pas craint de les porter, par un appel comme d'abus, au parlement de Toulouse, Brienne poursuivait ainsi :

« Ce détail abrégé peut vous faire voir qu'il y a de la part du conseil du général *une volonté sourde* d'agrandir son pouvoir, et que, de l'autre, il y a dans les supérieurs de France, de l'humeur et de la jalousie. »

Et, pour prévenir l'abus que le général et les provinciaux pourraient faire de leur juridiction, cet évêque propose d'en soumettre l'exercice au contrôle du roi et des tribunaux séculiers. Il veut bien reconnaître en principe que « toute justice supérieure doit être exercée par le général » ; mais il exige qu'elle le soit en France par des délégués ou visiteurs seulement, en vertu de commissions *approuvées par le prince.* Il demande que les nouvelles constitutions soient réglées sur l'arrêt du parlement de Toulouse, obtenu le 2 juin 1766, par le P. Garralon contre son général. Cet arrêt, dit Brienne, « peut servir encore pour la réformation de quelques articles, » notamment en ce qu'il défend d'exécuter en France « les décrets, commissions et autres rescrits envoyés par le général concernant la police extérieure, *s'ils ne sont revêtus de lettres patentes enregistrées* » ; et, comme l'archevêque de Toulouse ajoute, dans un autre passage « qu'on doit compter au nombre des actes de la police extérieure *tous ceux qui cassent quelques actes des supérieurs provinciaux* », on cherche vainement ce qui peut rester au général de liberté ou de puissance effective !

C'est avec le même esprit de justice qu'il désigna les cou-

Digitized by Google

vents à supprimer. Il fit la chasse aux petites communautés, à celles dont le clergé séculier tirait les plus précieux secours au fond des provinces, dans les petites villes et dans les paroisses les plus isolées. Avant de dresser la liste des maisons condamnées, il passa en revue, devant ses collègues, les sept provinces et les deux congrégations, dont voici l'état dressé par le chapitre de 1771 :

Provinces ou Congrégations.	Maisons.	Religieux profès.
France	35	271
Occitaine	33	158
Paris, y compris la congrégation de Bretagne	24	227
Saint-Louis	11	143
Sainte-Rose	8	132
Provence	21	140
Toulouse	32	282
Alsace	4	51
Saint-Sacrement	4	37
	172	1,441 [1]

Cet état ne comprend pas les religieux relevant immédiatement du général. On a déjà vu le jugement favorable que Brienne lui-même en portait. On ne saurait trop remarquer le spectacle admirable que présentait encore à cette époque l'important Noviciat de Paris, établi à l'angle des rues du Bac et Saint-Dominique, et dont les dépouilles sont devenues l'église paroissiale de Saint-Thomas-d'Aquin, le Musée d'artillerie et diverses propriétés privées. Ce qu'on va lire est tiré d'un mémoire dont Brienne [2] n'a pas même essayé de contester l'exactitude, et dont il s'est approprié toutes les assertions :

« ..... Tout Paris est édifié de la régularité, de la modestie et de la piété qui règnent dans cette dernière maison, et la rendent la bonne odeur de Jésus-Christ. Elle s'est soutenue jusqu'ici *dans la même ferveur que dans les commencements*, c'est-à-dire depuis plus de cent trente ans. Si l'on en cherche la raison, *il n'est pas possible d'en trouver d'autre que l'autorité immédiate que le P. général y exerce*, et qui lui est acquise par les lettres patentes de Louis XIII, enregistrées au parlement. Il choisit dans tout l'ordre en France, et principalement dans la province de Toulouse, les religieux qui composent la communauté. Il y nomme le prieur et les autres officiers.

[1] *Arch. nat.*, O 521.
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

Et quelle vraisemblance peut-il y avoir qu'il fasse un mauvais choix ? La brigue, l'intérêt, la passion, l'esprit de relâchement peuvent bien influer dans les élections que l'on fait dans chaque communauté ; mais quel autre intérêt, quelle autre passion peut avoir le général que de choisir les sujets qu'il connaît les plus capables de maintenir la discipline régulière et le bon ordre dans une maison destinée à former ceux qui doivent perpétuer l'ordre dont il a l'honneur d'être le chef ?... »

Il n'est peut-être pas sans intérêt de placer ici l'état du temporel de ce couvent tel qu'il a été dressé à la même époque [1] :

Maison du Noviciat, rue Saint-Dominique.

Cette maison fut établie à Paris, le 15 août 1631, par l'autorité immédiate du P. général. Le roi Louis XIII, d'heureuse mémoire, approuva cet établissement par ses lettres patentes du mois de juillet 1632, registrées au parlement le 4 août 1632.

Année commune, le couvent renferme cinquante religieux, soit prêtres, ou novices, ou frères lais.

Revenus du Noviciat.

Les biens affermés consistent en dix-sept maisons bâties sur leur terrain, dont douze sises rue Saint-Dominique, et cinq rue du Bac		65.794
Rentes d'argent placé sur le Clergé, l'Hôtel de Ville, les Tailles et Gabelles, les États de Languedoc, et différents particuliers		2.159
Casuel, c'est-à-dire loyer des chaises et honoraires de messes payés à la sacristie		5.000
		72.953

Charges.

Vingt-quatre messes solennelles et dix-huit cent deux messes basses	1.500	32.754
Entretien des bâtiments	17.000	
Missions dans le diocèse de Paris	100	
Capitaux dont le Noviciat paye la rente	1.558	
Pensions viagères	600	
Décimes et impositions du Clergé. Taxe annuelle.	7.098	
Taxe du logement des soldats	750	
Boues et lanternes	2.148	
Honoraires et gages	2.000	
Il reste net pour l'entretien de la communauté composée d'environ soixante personnes, y compris les domestiques		40.199

[1] Cet état, dressé le 21 février 1767, est certifié par Fr. Hyacinthe Bel, prieur ; Fr. Boulle, sous-prieur ; Fr. François Lachapelle, et Fr. Jacob, procureurs. *Arch. nat.*, O 520.

Digitized by Google

J'appelle sur les trois articles soulignés l'attention de ceux qui croient que les propriétés ecclésiastiques n'acquittaient pas alors une part suffisante de contributions, et je les prie de ne pas oublier que les frais du culte, de l'enseignement et de la charité publique étaient presque entièrement supportés par le clergé séculier et régulier.

Les éloges mérités par le Noviciat prouvent l'efficacité de la règle de saint Dominique appliquée dans toute sa pureté. Il convient d'exposer maintenant en regard les conséquences déplorables de l'intervention royale. La première maison de l'ordre à Paris, le célèbre collége de la rue Saint-Jacques était en décadence, et l'auteur du mémoire déjà cité n'hésite pas à signaler comme la principale cause du mal les règlements imposés par Louis XIV qui avaient introduit l'anarchie dans ce couvent, en n'y laissant exercer que pour la forme la juridiction immédiate du général [1] :

« Le collége des Frères Prêcheurs de Saint-Jacques mérite d'autant plus d'attention, que c'est de lui que dépendent les mœurs et la régularité de tout l'ordre en France. Toutes les provinces de l'ordre ont le droit d'y envoyer des étudiants, et ce droit est un hommage que toutes les contrées ont rendu à la célèbre Université de Paris, qu'elles ont regardée comme la meilleure école qui fût dans l'Église et comme la mère de toutes les autres. C'est dans le collége de Saint-Jacques que se sont formés dans la piété, comme dans la science théologique, les Albert le Grand, les Thomas d'Aquin, les Ambroise de Sienne, honorés dans l'Église d'un culte public, les François de Vittoria, ce grand homme qui, portant en Espagne le goût et le choix des études qu'il avait puisées à Paris, y forma les Melchior Cano, les Barthélemy Carranza, les Pierre de Soto, les Louis de Grenade, les Dominique Bannès et cette foule d'excellents théologiens qui furent, il y a deux cents ans, la gloire de l'ordre de Saint-Dominique en Espagne.

« Le relâchement, ce vice inné de la nature humaine, s'étant introduit dans ce collége comme dans toutes les parties de l'Église, l'éducation s'y corrompit. Les provinces étrangères, ayant des universités et des études générales, ne s'empressèrent plus d'envoyer des étudiants à Paris. Celles du royaume qui voulaient reprendre l'esprit de leur état, mirent pour fondement de leur réforme la renonciation aux grades, et le collége serait entièrement tombé si le feu roi, de glorieuse mémoire, n'eût trouvé bon d'en changer le régime [2].

[1] *Arch. nat.*, O 521.

[2] La réforme eût été plus efficace et plus durable si Louis XIV eût laissé

« Par le nouvel arrangement, le collége fut mis sous le gouvernement de seize conventuels, dont quatre devaient être tirés de la province de Paris, et deux de chacune des six autres provinces du royaume, savoir : Toulouse, France, Provence, Occitaine, Saint-Louis, Sainte-Rose. *Comme couvent, il fut soumis à la visite et à l'autorité du vicaire de la congrégation de Bretagne*, lorsque le provincial de Paris ne serait pas membre de cette congrégation réformée et cependant unie à la province de Paris. Il continua d'appartenir à cette province par la même raison que la congrégation de Bretagne en fait partie. Les conventuels eurent le droit de se choisir leur prieur et leurs officiers tirés d'entre eux, et on leur donna le droit d'élire les successeurs de ceux d'entre eux qui viendraient à mourir. *Comme collége, il continua d'être soumis, ainsi que toutes les études générales de l'ordre, à l'autorité immédiate du P. général,* qui, à la présentation des conventuels, institue les régents ou professeurs, et, à leur nomination, présente au doyen de la Faculté de Paris les sujets dont il a approuvé les travaux académiques tant *pro formâ et gradu bacchalaureatûs* que *pro formâ et gradu magisterii* jusqu'à la prise de bonnet exclusivement, pour laquelle il leur faut une patente expresse du général, précaution sage pour contenir ceux qui, ayant achevé leur licence, ne se contiendraient plus s'ils n'avaient plus ni à espérer ni à craindre.

« *L'expérience,* qui est la pierre de touche de tous les règlements politiques, *n'a que trop fait voir l'insuffisance de ceux que le P. Le Pul dressa pour le collége.* En les dressant, il supposa les hommes non tels qu'ils sont, mais tels qu'ils devraient être. Il ne prévit pas que la place de conventuel et de modérateur du collége pourrait devenir dans la suite un objet d'ambition pour des sujets qui auraient plus d'intrigue que de mérite ; qu'ils la regarderaient, selon l'expression de l'un d'entre eux, mort depuis une quarantaine d'années, comme un petit évêché de province ; qu'en conséquence, ils se donneraient *des mouvements à la cour pour obtenir des lettres de cachet ou de recommandation équivalentes* qui leur procureraient ces places dont ils s'annonçaient évidemment indignes par de pareilles voies d'y parvenir ; qu'y étant parvenus, ils excluraient de la conventualité tous ceux dont le mérite serait pour eux un reproche tacite de leur incapacité ; qu'insensiblement le collége serait rempli de sujets indignes, sans tête, sans talents, sans mérite ; que les jeunes gens, pleins de mépris pour de pareils modérateurs, s'en moqueraient et ne tiendraient pas plus de compte de leurs discours que de leurs personnes, et qu'enfin la licence et le désordre du collége, après avoir été le scandale de Paris, serait un principe funeste d'irrégularité, de relâchement et de corruption pour les provinces où ces jeunes gens, décorés du grade porteraient avec eux leurs passions et leurs vices.

à l'ordre la liberté de ses chapitres, chaîner les Jacobins de l'accomplir lui-même par le ministère de son général et sous la surveillance du Souverain Pontife, au lieu d'en-ns dans les liens de la servitude gallicane.

Digitized by Google

« C'est, en effet, de cette source empoisonnée que sont venus dans la plupart des provinces ces airs d'immodestie et d'impudence, ces cheveux scandaleusement longs et frisés, ces calottes de maroquin, ces souliers bronzés, ces manchettes, ces idées d'aumusse, ce mépris des observances régulières, ce ton philosophique et dédaigneux qui ne trouve rien de raisonnable dans la règle, enfin cet esprit d'indépendance, d'insubordination et de révolte dont toutes les provinces se plaignent depuis longtemps et qui les détournent d'envoyer les jeunes gens au collége, de peur d'augmenter chez elles le nombre des petits-maîtres et des évaporés.

« Il y aurait cependant *un moyen aussi simple, aussi court, aussi aisé qu'efficace pour rétablir les choses et le bon ordre dans le collége, et tout l'ordre en France s'en ressentirait bientôt* et aurait la consolation de voir naître une génération nouvelle qui réparerait ses ruines. Ce moyen serait d'établir à Saint-Jacques le même régime qu'au Noviciat général de Saint-Germain. Tout Paris est édifié de la régularité, de la modestie et de la piété qui règnent dans cette dernière maison, etc... Si l'on en cherche la raison, il n'est pas possible d'en trouver d'autre que l'autorité immédiate que le P. général y exerce, etc..... »

Et, après l'éloge du Noviciat que l'on a lu plus haut, le mémoire poursuit en ces termes :

..... « Et pourquoi n'espérerait-on pas de Nosseigneurs de la Commission qu'ils procureraient ce grand bien à l'ordre de Saint-Dominique institué pour être utile à l'Église et à l'État? *Louis le Bien-aimé peut ce qu'a pu Louis le Grand.* Il peut, comme son auguste bisaïeul, établir un nouveau régime au collége. Quelle nécessité y a-t-il qu'il y ait seize conventuels? La moitié bien choisie ne suffirait-elle pas? Quelle nécessité y a-t-il qu'un collége général pour toutes les provinces appartienne à une province particulière ? Quelle nécessité y a-t-il que des modérateurs, dont le devoir est de veiller sur les études et les mœurs de la jeunesse qui leur est confiée, assistent à des chapitres provinciaux et puissent être élus à des supériorités qui les obligeront à de longues absences? Quel avantage peut-il résulter pour le collége que celui qui y vient faire la visite régulière ait intérêt de s'y ménager des voix pour le chapitre prochain? Quelle nécessité enfin que des religieux transplantés des autres provinces, et à qui l'on a conservé le droit de quitter le collége quand ils voudront et de s'en retourner dans leurs couvents d'affiliation, aient celui d'élire leurs successeurs aux places vacantes dans le collége ?... »

Le pouvoir royal était donc le premier auteur d'un relâchement partiel que les Dominicains étaient les premiers à reconnaître et à déplorer. Brienne dénonça quelques abus à ses

Digitized by Google

collègues en les exagérant avec un orgueil pharisaïque, et, dès son premier rapport, demanda la suppression de cinquante et un couvents[1] ! La Commission détruisit les règlements de Louis XIV, mais elle se garda bien d'employer les remèdes indiqués dans le mémoire. Au lieu de replacer le collége sous l'autorité du général, elle le mit sous la sienne, et nous entendrons bientôt Brienne lui-même nous exposer les résultats de cette prétendue réforme.

Le 7 mai 1771, le chapitre national des Dominicains, convoqué par ordre de Louis XV, ouvrit ses séances dans le couvent du Noviciat, rue Saint-Dominique, sous le contrôle de deux délégués du roi, MM. de Jumilhac, archevêque d'Arles, et de la Marthonie, évêque de Meaux et aumônier de Madame Adélaïde, tous deux membres de la Commission des Réguliers. L'archevêque d'Arles débuta par une petite allocution fort sèche, qui se terminait ainsi[2] :

« ..... Il est temps, mes Révérends Pères, de reprendre l'esprit de votre saint fondateur ; il vous a présenté deux obligations principales à remplir, votre propre sanctification et celle du prochain. Voyez si vous êtes fidèles à vos engagements; et si, par un malheur presque inséparable de l'humanité, vous vous êtes éloignés des enseignements de votre saint patriarche, occupez-vous de former des règlements que votre sagesse et le besoin du temps vous inspireront, et mettez-vous en état de rendre compte de votre empressement à procurer tout bien et à éloigner ce qui pourrait s'y opposer. C'est ainsi que vous édifierez l'Église et que vous mériterez de plus en plus la protection du meilleur des rois. »

Et pour bien persuader l'assemblée que le *meilleur des rois* en était aussi le plus impérieux, et qu'il fallait voir en lui un second patriarche de l'ordre et le vrai général des Jacobins, les commissaires firent donner lecture : 1° de l'arrêt du Conseil du 10 mars 1769 prescrivant ce chapitre extraordinaire dont il réglait la forme, la convocation et le siége; ordonnant de remettre aux commissaires du roi l'état des revenus et des dettes de chaque maison, et réservant au roi d'autoriser, s'il y avait lieu, ce que ce chapitre aurait décidé sur la rédaction des constitutions et la conventualité ; 2° d'un autre arrêt du Conseil transférant le siége du chapitre du couvent de la rue

[1] *Bibl. nat.*, Ms. fr. 13851. — *Arch. nat.*, O 520 et 521.
[2] *Arch. nat.*, O 521.

Digitized by Google

Saint-Honoré au Noviciat de la rue Saint-Dominique ; 3° de la lettre de cachet nommant les deux commissaires ; 4° des lettres du roi aux commissaires, etc. Les trente-deux députés des provinces essayèrent de se soustraire à cette intrusion permanente des agents du prince, et de se concerter canoniquement pour la défense commune. Le 16 mai, à la sixième séance, l'archevêque d'Arles se plaignit aigrement que l'on tînt des chapitres en l'absence des commissaires du roi, et déclara qu'en cela *les membres du chapitre général excédaient les bornes de leur pouvoir ;* que ces sortes d'assemblées ne pouvaient être regardées comme chapitres qu'autant que les memhres étaient convoqués par les commissaires royaux chargés de les présider ! Les capitulants s'excusèrent avec humilité, sachant que les deux évêques étaient munis de lettres de cachet leur donnant pleins pouvoirs sur leurs personnes. Les religieux n'osèrent pas engager la lutte, et un discours adressé à l'archevêque d'Arles par le P. Caudron, prieur du Noviciat, dans la séance du 3 juin, témoigne du sentiment d'impuissance qui dominait le chapitre :

« ..... Il est, dit-il, d'autant plus aisé de rétablir chez nous cet ordre de choses que c'est le vœu de la plus saine partie du corps, et que, quoi qu'en puissent dire ou penser nos prétendus philosophes, ennemis par système de l'état religieux, *la plus saine partie parmi nous est en effet le plus grand nombre.* Vous aimez le bien, Monseigneur, votre grand désir est de le procurer et de l'établir. Rétablissez donc toutes choses en mieux parmi nous, en devenant, pour ainsi dire, *notre second fondateur*. Daignez, dis-je, nous aider à rallumer et faire briller d'une lumière plus vive et plus étendue cette lampe qui peut-être va s'éteindre, si vous ne vous déclarez fortement et puissamment notre protecteur. Que la postérité lise dans nos annales qu'après avoir été, dans le gouvernement d'un grand peuple, le fidèle imitateur de la sagesse, de la charité et du zèle qui ont animé les premiers évêques, vous n'avez fait servir la confiance dont vous a honoré le plus juste des monarques qu'à ranimer, étendre et rendre de plus en plus utile à l'Église et à l'État un ordre célèbre qui a toujours été et sera toujours prêt à sacrifier son repos et sa vie au salut du prochain, et qui, par cette seule considération, oserai-je le dire, semble demander qu'on ne le traite pas tout à fait en rigueur. »

Dans les séances suivantes, le chapitre adopta la nouvelle rédaction des statuts avec les corrections et changements imposés par le roi, et dressa la liste des couvents qu'il consentait à supprimer ; mais sa liste comprenait vingt-trois maisons seu

Digitized by Google

lement, et il demandait que leurs biens fussent réunis à d'autres couvents conservés. Il pria les commissaires de solliciter du roi le maintien des trois monastères de Paris, quoique l'édit de 1768 n'en voulût pas plus de deux du même ordre dans une même ville.

Les délibérations ayant révélé l'existence d'une rivalité entre certaines provinces et certains supérieurs, l'archevêque d'Arles s'empara de ce prétexte, et, pour accroître un désordre qui rendait plus facile l'intervention du pouvoir civil, il proposa « de mettre un meilleur ordre dans la manière dont les provinces étaient composées, en faisant un nouvel arrondissement; » mais les capitulants virent le piége et n'y tombèrent pas. La majorité rejeta la proposition. L'archevêque poursuivit en disant « qu'on ne pouvait se dissimuler que la tenue des chapitres nationaux ne fût très-utile à l'ordre et qu'il croyait devoir déclarer à l'assemblée que le roi serait disposé à en accorder la permission. » Mais on déclina encore cette offre, qui avait pour but de restreindre davantage l'autorité du général et de mettre plus sûrement les membres français de l'ordre à la discrétion du roi. C'est à ces refus que se borna l'opposition du chapitre. L'archevêque de Toulouse fut content de ce résultat et proposa à ses collègues de le sanctionner; il demanda seulement qu'on ne répondît rien au vœu exprimé en faveur des trois maisons de Paris :

« La crainte salutaire, dit-il, d'une suppression *dont le roi sera toujours le maître* sera un motif pour les supérieurs et pour les religieux de conserver parmi eux l'esprit de régularité qui est plus particulièrement nécessaire dans les grandes villes. »

C'est de Rome seulement que partit le cri de *non licet*, de Rome où siégeaient le pape et le général, de Rome où régnait alors Clément XIV, auquel les princes catholiques allaient arracher la suppression des Jésuites et qui était sans force pour protéger efficacement les autres ordres religieux.

Le 21 février 1772, le cardinal de Bernis remit au général un mémoire l'invitant à revêtir de son approbation les constitutions dictées par le roi au chapitre des Dominicains français. Le P. de Bojadors répondit [1] :

[1] *Arch. nat.*, O 519-521.

Digitized by Google

« ..... Le général ne doit ni ne peut en aucune manière concourir, soit par son approbation, soit par son consentement, à l'innovation proposée. Quelque respect qu'il doive et qu'il se fasse une gloire de témoigner aux personnes qui travaillent à l'établir, il est comptable sur cet objet à tout son ordre dont il encourrait justement le blâme, s'il oubliait ses propres engagements.

« Pour donner plus de force et un plus grand jour à ce qui a été exposé jusqu'ici, le général prie qu'il lui soit permis de porter un coup d'œil sur la susdite rédaction. Il vénère la dignité, la personne et les talents des prélats illustres qui ont ordonné cet ouvrage ; mais il ne peut s'empêcher de dire qu'au lieu de réduire les constitutions, *il ne tend qu'à les changer et à les défigurer*. Diverses austérités qui caractérisent l'ordre depuis son origine y sont mitigées, quoiqu'elles soient d'ailleurs assez légères en elles-mêmes, et on y ouvre la voie à des mitigations plus grandes par des germes d'inobservance épars çà et là. En général, il ne *reste presque aucun des textes des constitutions qui ne soit tronqué ou altéré*. Ce qui était constitutions disparaît en divers endroits, et en d'autres on érige en constitutions ce qui ne peut l'être par sa nature. Telles sont les simples ordonnances des chapitres généraux, certains fragments d'un livre intitulé *De Officiis Ordinis* attribué au vénérable Humbert et respectable par ce titre, mais qui n'en a aucun pour obliger ; des lambeaux d'un autre livre appelé *Formularium Ordinis*, qui n'a jamais été regardé comme loi ; et, pour tout dire enfin, des morceaux tirés d'un P. Fontana qui n'a été qu'un simple particulier, dont tout le mérite est d'avoir compilé et écrit des règlements de l'ordre sans y avoir aucune autorité..... Le vœu d'obéissance où se réduit essentiellement la profession de l'ordre des Frères Prêcheurs est donc relatif aux constitutions qui en fixent et qui en mesurent l'étendue.. Par conséquent, *si les constitutions sont différentes en France et ailleurs*, ce ne sera plus en France et ailleurs le même vœu d'obéissance. *L'unité de la profession sera anéantie, de même que celle de l'ordre, qui se trouvera essentiellement divisé.....* »

Et le général terminait par un refus absolu. Brienne envoya bientôt à Rome un second mémoire respirant le dédain et la colère :

« Depuis seize ans, disait-il, que s'est tenu le dernier chapitre, le P. général doit avoir nommé les commissaires pour la confection des nouvelles constitutions, et cet ouvrage ne peut, avec les secours qu'il a, être de longue haleine. S'il en donne de communes à tout l'ordre, on ne pensera plus en France à celles qui lui ont été proposées, et il n'est certainement point de meilleur moyen de conserver l'unité, et on ose le dire, de s'acquitter des devoirs de sa charge. Si le P. général se refuse à donner des constitutions communes, il doit tâcher de réparer celles qui lui sont proposées pour la France et

Digitized by Google

d'en ôter les imperfections qui pourraient s'y être rencontrées, afin qu'elles ne soient point un moyen de rompre cette unité. Si le P. général se refusait à tous ces moyens, il ne devrait pas être étonné d'essuyer sur l'un ou l'autre parti les instances les plus fortes. L'ordre a jugé lui-même que la nouvelle rédaction était nécessaire : la négligence du général ne doit pas l'en priver. Si le roi ne peut veiller à ce qui intéresse l'ordre entier, *il doit sa protection* à la partie de l'ordre qui est en France. La loi qui ordonne le concours de trois chapitres pour autoriser les constitutions n'est pas plus respectable que celle qui ordonne de les tenir tous les trois ans. Celle qui a prescrit au P. général de faire des constitutions n'est pas non plus moins positive. Manquer à l'une pour se soustraire aux autres, c'est ne pas vouloir le bien, et ce sentiment est trop contraire à ceux qu'a toujours témoignés le P. général actuel pour le lui supposer. »

Une nouvelle lettre du P. de Bojadors réfute facilement ces objections. Il établit que le chapitre français de 1771 avait changé le texte et la glose des constitutions ; que la lettre des règles est immuable, et qu'aucune modification ne peut être introduite que par une décision sanctionnée dans trois chapitres successifs. Le chapitre général de 1756 n'avait pas, comme on le prétend, chargé le général de reviser et de corriger les constitutions, ce qui excède sa compétence, mais d'en donner simplement une nouvelle édition, laissant le texte subsister en entier, présentant seulement les déclarations en meilleur ordre et les éclaircissant. Quant à la convocation des chapitres généraux, elle a subi plusieurs fois une longue interruption sans que le général ait été le moins du monde blâmé par eux. Ce cas est prévu, et le général est investi par les chapitres mêmes de pouvoirs *pro tempore*. En fait, si après 1756 il n'a pas réuni le chapitre en 1759, c'est par ordre exprès du pape et la convocation était déjà annoncée.

Les dossiers des Archives nationales ne sont pas complets, et je n'y ai pas trouvé la suite de cette correspondance. Mais Brienne laisse entendre que le général défendit pied à pied ses droits et les libertés de son ordre. On le traita comme les gallicans traitaient le pape. Ne pouvant se passer de lui, on lui témoignait un respect extérieur, et on lui reprenait dans la pratique toutes les concessions qu'on semblait lui faire en théorie. Le mémoire que nous allons citer est relatif au collége de la rue Saint-Jacques, dont il a été déjà parlé, et où les règlements de Louis XIV avaient fait naître divers abus. Tous ceux

Digitized by Google

qui voulaient sincèrement une réforme étaient d'avis qu'elle était impossible si cette maison n'était pas replacée sous la juridiction immédiate du général, et si ce dernier n'avait pas le droit absolu de choisir et de nommer les supérieurs et les membres du collége. La Commission des Réguliers eut l'air de se rendre au vœu public ; mais elle obtint que deux de ses membres fussent chargés de l'exécution du bref pontifical, et le parlement mit en outre à l'enregistrement des lettres patentes autorisant le bref des conditions qui le rendaient illusoire. Le général n'accepta pas cette nouvelle restriction de son autorité, et réclama auprès de Louis XVI qui venait de monter sur le trône. Il reçut en apparence satisfaction ; mais, en fait, rien ne fut changé, car il ne devait rentrer en possession du droit de nommer le personnel du collége qu'après que les supérieurs, professeurs et conventuels déjà choisis par les délégués du roi auraient cessé leurs fonctions ; pour qu'il ne pût jamais exercer personnellement cette faculté, on eut la précaution de solliciter un bref nommant des commissaires apostoliques chargés d'exécuter les nouveaux statuts, et on se réserva de n'accepter en cette qualité que des prélats dont on serait sûr. C'est ainsi que, dans la plupart des cas où les gallicans voulaient bien reconnaître la juridiction du pape, ils lui imposaient des commissaires français, sans cesser pour cela de protester de leur soumission au Saint-Siége : c'est ce que le premier président de Harlay appelait *baiser les pieds du pape en lui liant les mains !* Le mémoire suivant avait été préparé par Brienne pour faire passer au parlement l'enregistrement des nouveaux statuts de la maison de Saint-Jacques [1] :

« Le collége des Jacobins de la rue Saint-Jacques, qui aurait dû être un sujet d'édification pour l'ordre, était depuis longtemps un sujet de scandale pour la religion. Cette maison, qui est le collége de tout l'ordre, était cependant membre de la province de Paris, ce qui lui donnait un droit d'inspection *qui nuisait à l'autorité du général. De là le relâchement qui s'est introduit dans cette maison.* Les conventuels n'assistent ni aux offices ni aux actes de la communauté. Ils disent la messe pour leur propre compte ; le réfectoire est abandonné ; le temporel est dans le plus grand délabrement ; les bâtiments se ressentent de la mauvaise administration des supérieurs. En sorte que le feu roi (Louis XV) pensa qu'il était important pour l'ordre en général d'établir une prompte réforme

[1] *Arch. nat.*, O 521.

Digitized by Google

dans cette maison, *et c'était le vœu de la plus saine partie des religieux.*

« Pour y parvenir, on crut nécessaire de remettre ce collége entièrement sous le régime du général et de la même manière que la maison du Noviciat de Paris, et d'éloigner tout provincial de son administration, afin que le conflit des deux autorités ne détruisît pas le bien qu'on se proposait. En conséquence, S. M. fit faire des instances à ce sujet auprès du Saint-Siége, et il en résulta un bref du 15 février 1773 par lequel Clément XIV déclara ce collége soumis à la juridiction du général, et nomma feu M. l'évêque de Meaux et feu M. l'archevêque d'Arles [1], tant pour procéder à la fixation de la conventualité que pour y faire des règlements nécessaires au maintien de la régularité et à la conservation du temporel. Ce bref fut revêtu de lettres patentes confirmatives. Lors de l'enregistrement qui est du 23 mars 1774, le parlement intermédiaire [2] *crut devoir apporter quelques modifications qui restreignaient l'autorité du général, desquelles MM. les commissaires apostoliques ne s'écartèrent point* [3] dans la rédaction qu'ils donnèrent à cette maison en exécution du bref. Le général se trouva restreint à nommer le prieur de la maison sur la présentation qui devait lui être faite de trois sujets par le chapitre de la maison, et les conventuels ne pouvaient être choisis pour remplir les places vacantes que sur la présentation des provinces. Quand ces règlements ainsi rédigés ont été renvoyés à Rome, le P. général a fait difficulté de suivre leur approbation auprès du Saint-Siége et *a déclaré ne pouvoir répondre d'une maison dont il ne serait pas absolument le maître, particulièrement à l'égard de la composition des sujets.* Il a ajouté qu'il ne s'en était chargé que sur la proposition qui lui avait été faite de la part du roi de lui confier *la même autorité que celle qu'il avait sur le Noviciat de Saint-Louis qui fait l'édification publique et dont le temporel est dans le meilleur état,* et que, si on refusait de lui donner la même juridiction sur le collége, il renonçait à s'en charger immédiatement. Le roi actuellement régnant, frappé de ces représentations, s'est déterminé à suivre les premières intentions de son auguste bisaïeul. En conséquence, *il a consenti* que, dans le bref approbatif des nouveaux règlements du collége Saint-Jacques, le pape donnât au général de l'ordre la même juridiction qu'il exerçait sur la maison du Noviciat de Paris, et qu'à cet effet le bref contînt tous les changements nécessaires tant sur l'élection des supérieur et officiers que sur celle des conventuels. C'est d'après ces intentions du roi notifiées par son ministre à Rome qu'est intervenu, le 26 août dernier, un bref du Pape qui, en confirmant les règlements rédigés par feu M. l'évêque de Meaux et M. l'archevêque d'Arles, a néanmoins fait les changements nécessaires pour rendre

[1] M. de La Marthonie et M. de Jumilhac, tous deux membres de la Commission des Réguliers.

[2] Le nouveau corps judiciaire constitué par le chancelier Maupeou.

[3] Entre le pape et le parlement des évêques gallicans n'hésitent jamais !

Digitized by Google

au général l'entière juridiction sur cette maison, et la nomination des places de supérieur et officiers et conventuels *lorsqu'elles viendraient à vaquer* par l'expiration des fonctions ou par la retraite de ceux *que M. l'évêque de Meaux y aurait préalablement établis en exécution de ce bref*. C'est dans cet état que S. M. se propose de revêtir ledit bref de ses lettres patentes confirmatives, afin de mettre les provinces de son royaume à portée de jouir des avantages qu'elles doivent en espérer pour le rétablissement des études absolument tombées dans le collége de la rue Saint-Jacques. Et cependant elle fera poursuivre en cour de Rome un nouveau bref pour la nomination *d'un commissaire apostolique qui sera chargé de faire exécuter ces règlements, après leur enregistrement*, au lieu et place de M. l'évêque de Meaux, mort depuis la date de ce premier bref..... »

Cette politique gallicane qui laissait toujours le dernier mot au roi et au parlement, produisit des effets tels qu'on le pouvait prévoir. Nous en avons la preuve dans la pièce suivante, conservée par Brienne qui ne dut en être ni surpris, ni affligé [1] :

« Mémoire sur la manière dont sont observés les nouveaux règlements donnés aux Jacobins de la rue Saint-Jacques.

« Du vœu de pauvreté. — Selon les nouveaux règlements, conformes aux anciens et à la constitution, chacun doit remettre son pécule au dépôt commun ou entre les mains du syndic, d'où il lui sera fourni pour son habillement et son entretien en proportion de la somme qu'il aura remise. Or on n'a pas seulement pensé encore à observer en tout ou en partie ce point de discipline.

« De l'office divin. — On assiste aujourd'hui plus régulièrement à la grand'messe. Mais, à l'exception du prieur et des novices étudiants, personne n'assiste aux deux heures canoniales de tierce ou de sexte, qui se disent avant et après la grand'messe. On ignore si l'on est plus exact pour les complies qui se disent le soir, et les matines qui doivent se dire à cinq heures du matin.

« De la messe. — On ne doit dire la messe que dans l'église du couvent et pour la sacristie. Cependant les bacheliers de licence la disent encore en ville, et ils en prennent la rétribution et l'aumône des fidèles.

« Des sorties en ville. — On ne doit pas sortir en ville sans la permission du supérieur, mais principalement les étudiants et les jeunes prêtres. Ce point de discipline n'est pas encore remis en vigueur.

« Du réfectoire. — Personne ne doit se dispenser de se trouver à la première table. Et cependant, à l'exception du prieur, des étudiants et de quelques jeunes prêtres, tous les autres s'en dispen-

[1] *Arch. nat.*, O 521.

Digitized by Google

sent. On doute aussi que le réfectoire se ferme tous les jours à huit heures du soir, ainsi que le prescrivent les règlements.

« De l'habillement et des cheveux. — Il est défendu de se poudrer et de porter les cheveux longs et frisés, comme aussi de laisser paraître sur les poignets la chemise, quand quelque infirmité oblige de porter du linge sur la chair. De plus, les règlements prescrivent que la veste, la culotte, les bas et la ceinture soient de couleur blanche. Or, aucun de ces règlements n'est observé.

Des étudiants. — On dit que tous les jeunes étudiants veulent quitter le collége parce qu'ils refusent de se soumettre aux règlements. Pour les arrêter ou les punir, il faudrait les priver d'études et des ordres, et écrire à ce sujet au P. général pour obliger les provinciaux d'y tenir la main. Il faudrait aussi que le collége passât une délibération qui interdît pour jamais le collége et les grades à tous les étudiants qui quitteront la maison dans cette circonstance.

« De l'abstinence de l'Avent.— Les règlements prescrivent l'abstinence pendant le temps de l'Avent. Plusieurs des nouveaux conventuels représentent que les dettes de la maison et la cherté des vivres ne permettent pas encore d'observer ce point de discipline. Cela étant, Nosseigneurs les Commissaires pourraient dispenser de ce règlement jusqu'à nouvel ordre, parce qu'alors tout serait en règle. »

Et sait-on qui Louis XVI présenta au pape pour les fonctions de commissaires apostoliques ? Brienne lui-même et le plus complaisant de ses auxiliaires, un prélat que nous avons souvent nommé, [1] M. de Cicé, évêque de Rodez, qui allait bientôt être nommé à l'archevêché de Bordeaux !

Les nouvelles constitutions imposées aux Jacobins par la Commission des Réguliers n'exerçaient pas une meilleure influence sur le couvent de la rue Saint-Honoré, et M. de Juigné, archevêque de Paris, recourut à l'autorité du général pour y rétablir la discipline ; c'est à Rome en effet qu'était la source de toute juridiction légitime ; mais cette juridiction ne pouvait être efficace qu'à la condition de s'exercer librement, et c'est ce que la Commission ne tolérait pas. Nous avons deux lettres de l'archevêque de Paris au général ; la seconde, du 26 août 1778, est ainsi conçue :

« Je suis bien mortifié, R. P. général, que vous ayez été forcé par vos lois [2] de confirmer l'élection du P. Grandjean. Je ne lui

[1] V. *Les Monastères franciscains et la Commission des Réguliers*, et *Les Bénédictins français avant 1789*, livr. des 1er juillet 1875 et 1er avril 1876.

[2] C'est-à-dire, lois rédigées par la Commission et amendées par le parle-

Digitized by Google

donnerai point de pouvoirs, comme je vous l'ai annoncé, et je n'en pourrai donner aux religieux qu'il présenterait, puisqu'il ne m'est pas possible d'avoir de confiance en lui. Il est bien important, R. P. général, que vous preniez de sages mesures pour rétablir l'ordre dans votre province de Saint-Louis et surtout dans la maison de la rue Saint-Honoré. La plupart des religieux qui la composent annoncent qu'ils n'ont point l'esprit de leur état par leur dissipation et leur mondanité. Il n'y a plus de régularité ni de ferveur. On assiste aux offices sans piété. La principale source du mal *vient de l'anarchie et de la liberté* que chacun s'arroge de faire ce qu'il juge à propos. On néglige l'étude, et cette négligence est suivie des désordres que produit l'oisiveté. Depuis plusieurs années, on ne cesse de me porter des plaintes en matière grave contre cette maison, et j'ai été obligé de faire renvoyer de mon diocèse plusieurs religieux. En un mot, il n'y a point de monastère à Paris contre lequel on m'ait porté plus de plaintes. Vous jugerez, d'après ce détail, R. P. général, qu'il n'y a plus lieu à différer, et qu'il faut absolument aviser aux moyens qu'il convient d'employer pour réprimer ces abus. Je n'en connais point de plus efficace que la nomination d'un commissaire. Je le ferais autoriser par la cour, et je le soutiendrais en tout ce qui dépendrait de moi [1]. »

Le général nomma un visiteur comme le souhaitait M. de Juigné, et montra dans son choix une condescendance qui permettait d'espérer un bon succès. Le cardinal de Bernis, dans une dépêche du 26 mai 1779 [2], reconnut que sa réponse ne pouvait pas être plus satisfaisante, et M. de Vergennes [3] s'était déjà loué de ses bonnes dispositions. Brienne en convint; mais il se jeta à la traverse et envenima le débat. Il demanda pourquoi on prenait la peine de réformer un couvent qu'il était si facile de supprimer en vertu de l'édit de 1768 :

« Ce que je puis vous dire d'avance, écrivait-il au ministre, c'est que les plaintes de M. l'archevêque de Paris sont très-fondées, que la maison de Saint-Honoré en particulier a besoin qu'on y remette l'ordre, et que le moyen proposé au général d'y envoyer un commissaire est le plus simple et le plus conforme au bien de l'ordre; mais qu'*il exige quelques précautions* afin que ce qui sera ordonné par le commissaire soit exécuté, et qu'en particulier sur la maison de Saint-Honoré, *il soit avant tout déterminé si elle doit exister;* car, suivant l'édit de 1768, il ne doit y avoir que deux maisons de chaque

ment. On se rappelle que le Noviciat ne s'était conservé dans la plus exacte discipline que parce qu'il n'obéissait qu'aux lois de l'ordre, attribuant au général un contrôle absolu sur les élections.

[1] *Arch. nat.*, O 521.

[2] *Ibid.*

[3] Lettre du 22 octobre 1778. — *Ibid.*

Digitized by Google

ordre à Paris. Il y en a trois de Jacobins, et les deux autres ne peuvent être supprimées, l'une étant le Collége qui va être réformé par le règlement reçu de Rome que vous avez eu la bonté de me faire passer, *et l'autre, qui est le Noviciat, n'a pas besoin de l'être, étant fort régulier.* »

La Commission des Réguliers ne se donna point de relâche dans l'accomplissement de son œuvre. Elle dépeuplait les monastères en les empêchant de se réformer, et les fermait ensuite parce qu'ils n'étaient plus assez peuplés. Elle fit si bien, que les Jacobins qui étaient mille quatre cent trente-deux vers 1770, n'étaient plus que mille un en 1790! Mais l'attention se fatiguerait à la suivre de ville en ville et de couvent en couvent, et je terminerai cette histoire par un exemple de l'abandon où la royauté française laissait tomber ces monastères, dont la fondation avait été si longtemps sa gloire et son salut.

Le diocèse de Soissons avait deux maisons de Jacobins, l'une à Compiègne et l'autre à Vailly. Ces deux communautés, n'atteignant pas le chiffre fixé par le roi, étaient menacées de dispersion. La Commission se contenta d'abord du sacrifice de l'une d'elles, et Brienne, dans son rapport du 25 février 1771, avait proposé de supprimer celle de Compiègne, établie et dotée par saint Louis! Le chapitre voulut la sauver, et, malgré l'attachement des habitants de Vailly pour leurs Jacobins, consentit à la destruction de ce dernier couvent. Un solliciteur inattendu vint appuyer l'avis ouvert par Brienne, en représentant que la suppression de la maison de Compiègne était utile au service du roi. La Commission reçut en 1772 un mémoire de M. de Montmort, fourrier-major des gardes du corps, réclamant ce couvent pour y placer le guet des quatre compagnies des gardes qui servaient près du roi pendant son séjour à Compiègne. Le fourrier-major expose : 1° que le guet est logé trop loin de la résidence royale, ce qui fait que les hommes montant à cheval trop tôt pour ne pas manquer au ralliement, se fatiguent inutilement, eux et leurs bêtes ; 2° que la maison des Jacobins, plus rapprochée du château, ne satisfait pas aux conditions exigées par l'édit de 1768 : pendant deux siècles, elle avait abrité cent religieux, puis quarante ou cinquante, et maintenant elle n'en compte plus que quatre, « qu'on choisit parmi ceux qui ont des pensions de leurs parents. » L'ordre

Digitized by Google

en fait venir tous les ans deux ou trois pendant le séjour du roi. « Pour remédier à leur indigence, » ils ont fait construire des remises et des écuries qu'ils louent pendant les voyages de la cour, ce qui est, dit M. de Montmort, un commerce scandaleux qu'il faut faire cesser ! Le scrupuleux fourrier fait observer que ce déplacement sera favorable aux bonnes mœurs des jeunes gardes du roi trop exposés dans l'intérieur de la ville : « Les Jacobins sortis de Compiègne, *leur maison appartient de droit au roi*, et leur communauté se trouvant débarrassée d'une immensité de bâtiments dont l'entretien lui est à charge, S. M. n'aura nulle indemnité à donner, nulles plaintes à écouter, et très-peu d'argent à débourser pour bien établir le guet des quatre compagnies de ses gardes qui servent près de sa personne. »

Le fourrier-major ne réussit pas; les Jacobins de Compiègne ne furent pas remplacés par les chevaux du guet, mais ils ne furent pas sauvés. Un arrêt du Conseil, du mois de novembre 1777, supprima leur couvent pour le réunir à celui de Vailly; mais un second arrêt, du 10 juin de l'année suivante, révoqua le premier et réunit le monastère de Vailly à celui de Compiègne, malgré les protestations des habitants de Vailly. Tout cela devait finir par la suppression des deux maisons. L'arrêt de 1778 autorisa, c'est-à-dire força les Dominicains de Compiègne à se retirer pour faire place à l'hôpital dont les bâtiments, disait-on, n'étaient plus assez spacieux, et leur permit de s'installer dans l'ancien Hôtel-Dieu ou ailleurs, sans que leur sortie du couvent pût être invoquée contre eux comme une suppression de droit ou de fait. La lettre suivante de l'un des supérieurs de l'ordre montre quelle tristesse accablait ces malheureux Jacobins, dont l'autorité royale permettait et précipitait même la ruine :

« LE P. DELAUNAY, PROVINCIAL, AU PRIEUR DES JACOBINS DE COMPIÈGNE.

« De Nantes, le 26 avril 1778.

« Mon très-révérend Père prieur, je réponds aujourd'hui au ministre que, selon nos lois, l'échange en question est proprement du ressort de notre général ; qu'après tout, pour obéir à S. M. et me conformer à ses intentions, loin d'apporter aucun obstacle, comme Sa Grandeur me le marque, je consens que vous usiez de tous les droits que je puis avoir sur cet objet. Ma lettre équivaut à une procuration authentique, *et indisposera moins le Révérendis-*

Digitized by Google

sime[1], à qui je ferai savoir que *j'ai été dans la nécessité d'obéir sans délai à S. M., qui exige de la célérité dans l'affaire présente.* Il faut préalablement assembler notre chapitre en forme, et faire un acte qui vous autorise et que je confirme par la présente. Voilà tout ce que je peux faire, mon âge et la caducité qui en est l'apanage ne me permettant pas de me transporter sur les lieux..... Je suppose que vous vous donnerez tous les soins possibles et que vous consulterez les personnes les plus éclairées au dedans et au dehors. *Je souhaite qu'on soit plus content qu'à Troyes dont un pareil échange a presque anéanti le couvent* par les réparations et, il faut l'avouer, par une administration qui n'est pas irréprochable. J'ai l'honneur, etc....

« Fr. DELAUNAY, provincial[2]. »

Ainsi se préparait la fin de cette maison qu'avait tant aimée saint Louis :

« ..... Et de rechef il fonda leglise et la meson des Freres Preecheurs de Compiegne ; pour lequel lieu et pour les edefices, sans les muebles, li benoiez rois despendi bien quatorze mile et soixante livres de parisis ; et non pourquant après tout ce, furent fetes ilec mout duevres par le commandement du benoiet roi qui moult costèrent ; et fist encore li benoiez rois a ses propres despenz consacrer ladite eglise des Freres devant diz..... Et quant li benoiez rois venoit à Compiegne, plusieurs foiz avint que il entroit en la cuisine des Freres Preecheurs, et demandoit que len fesoit a mengier por le covent ; et apres il entroit en refretoir endementieres que les Freres menjoient, et fesoit porter de sa cuisine viandes soufisanz, poissons et autres choses, et leur fesoit aministrer, lui tout présent... Et aucune foiz il ooit la leçon es escoles des Freres Preecheurs a Compiegne, et quant ele estoit finee, il commandoit que l'en feist ilecques un sermon pour les lais qui ilecques estoient venus avecques lui[3]. »

Bientôt viendra le temps où les Jacobins de saint Louis seront chassés de toute la France et remplacés par les Jacobins de la Révolution. Les gardes mêmes de Louis XVI seront dispersés ou massacrés, et leur héroïsme au 10 août n'aura servi qu'à les couvrir d'une gloire immortelle. Dieu se serait peut-être laissé fléchir en faveur de la France et de la famille royale si, à cette heure terrible, Louis XVI avait pu dire comme Charles-Quint dans un extrême péril : « Rassurons-nous, dans une demi-heure tous les moines et toutes les religieuses

[1] Le général de l'ordre.
[2] *Arch. nat.*, O 520.
[3] *Historiens de France*, t. XX, pp. 73, 76 et 93 : *Vie de saint Louis par le confesseur de la reine Marguerite.*

Digitized by Google

d'Espagne se lèveront et prieront pour nous [1]; » ou mieux encore, comme son ancêtre Philippe-Auguste : « Il est minuit; c'est l'heure où les communautés se lèvent pour chanter matines. Les saints moines ne nous oublient jamais : ils vont apaiser le Christ, ils vont prier pour nous, et leurs prières vont nous arracher au danger [2]. »

CHARLES GÉRIN.

[1] Mignet, *Charles-Quint*; 12°, 1857, p. 59.

[2] « Jam matutinas. . . . . ad horas
Concio surrexit : jam sancta oracula sancti,
Nostri haud immemores, in Christi laude resolvunt,
Quorum pacificat nobis oratio Christum,
Quorum nos tanto prex liberat ecce periclo. »
Vix bene finierat, et jam fragor omnis et æstus
Ventorumque cadit rabies, pulsisque tenebris,
Splendifluâ radiant et luna et sidera luce.
(*Philippidos*, lib. IV. — Montalembert : *Les Moines d'Occident*, Introd.)

Digitized by Google

LES DERNIÈRES ANNÉES

DU CARDINAL DE RETZ

Les Dernières Années du cardinal de Retz (1655-1679), *Étude historique et littéraire*, par M. A. Gazier, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur au Lycée Saint-Louis. Paris, Ernest Thorin, 1875, in-8° de 326 p.

I

Les *Mémoires du cardinal de Retz* finissent brusquement et sans conclusion à la fin de l'année 1655; c'est donc une lacune de vingt-quatre ans qu'il a laissée dans le récit de sa vie orageuse, jusqu'à sa mort arrivée en 1679. Cette période peut se diviser en deux parties : la première, qui comprend la lutte acharnée de Retz exilé pour revendiquer la possession de son siége et de ses droits d'archevêque de Paris contre Mazarin. On l'a désignée sous le nom de *Fronde ecclésiastique*. Elle s'étend depuis la fuite de Retz du château de Nantes, jusqu'au moment où s'étant démis de ses fonctions d'archevêque, il reçut en compensation l'abbaye de Saint-Denis et se réconcilia avec Louis XIV, après la mort de Mazarin (1662). La seconde partie comprend la fin de la vie de Retz, depuis cette époque jusqu'à sa mort. M. Gazier, ancien élève de l'École normale supérieure, s'est proposé d'écrire l'histoire du cardinal pendant ces vingt-quatre dernières années, et il en a fait le sujet d'une thèse qui lui a valu le titre de docteur ès lettres.

Pour bien se rendre compte du plan que s'est proposé l'auteur, laissons-lui d'abord la parole. Nous examinerons ensuite quelles sont les lacunes et les erreurs que nous avons remarquées dans son livre; enfin nous essayerons d'éclaircir

Digitized by Google

plusieurs problèmes que présente cette fin de la vie de Retz, et que le jeune savant, suivant nous, est loin d'avoir résolus.

« Les vingt-quatre dernières années de cette existence aventureuse, dit M. Gazier, sont encore enveloppées de ténèbres épaisses.... La nuit qui couvre ces vingt-quatre dernières année[illegible] même si profonde, que *les plus savants biographes renoncen[illegible]oudre un problème jugé insoluble; les collaborateurs de M. Ad[illegible] Regnier remettent à une époque indéterminée la notice qui devrait précéder leur édition;* et M. de Chantelauze, l'homme de nos jours qui a le mieux étudié la vie du cardinal, s'écrie avec dépit: « Après avoir épuisé les témoignages humains, les probabilités et les conjectures, Retz est un sujet d'énigmes depuis le premier jour jusqu'au dernier. »

« La postérité en est donc réduite à recueillir çà et là des témoignages souvent suspects; elle lit encore, faute de mieux, et les *Mémoires mensongers de Guy Joly et l'ennuyeuse compilation du P. Rapin*, qui ont pour mérite principal de nous parler de Retz, fût-ce même en le calomniant... M. Champollion-Figeac, désireux de combler la grande lacune qu'a laissée le cardinal, a publié, sous le titre de *Complément des Mémoires*, ce qu'il a pu trouver de lettres, de factums, de pamphlets relatifs à cette époque mémorable: il a fouillé les Bibliothèques, compulsé les Archives... Cependant le succès n'a pas couronné pleinement ses efforts, *car la police de Mazarin, chargée d'anéantir les écrits désagréables au ministre, n'a que trop bien fait son œuvre, et beaucoup de pieces, répandues à profusion, sont maintenant presque aussi rares que les manuscrits autographes...* MM. Champollion-Figeac et de Chantelauze *confessent* qu'ils manquent de renseignements sur les dernières années de son exil.... »

Ce que M. Gazier suppose que tous ses devanciers ont été dans l'impuissance d'éclaircir, il se flatte, lui, avec une confiance toute juvénile, de l'avoir mis en pleine lumière :

« J'ai, dit-il, fait de longues et minutieuses recherches dans les bibliothèques publiques et particulières, surtout à la Bibliothèque nationale et j'ai pu recueillir une infinité de documents précis, *qui permettent, je crois, d'atteindre enfin cette vérité jugée naguère insaisissable. Grâce à ces documents imprimés ou manuscrits, les nuages qui cachent les dernières années du cardinal seront, je l'espère, entièrement dissipés; nous saurons avec certitude comment il a vécu depuis* 1655, *et comment il est mort. Il serait même très-facile, si nous étions encore au temps où le premier venu continuait sans hésiter des œuvres de génie, de compléter les Mémoires de Retz... Plus heureux que le savant éditeur (M. Aimé Champollion), j'ai mis la main sur un grand nombre de ces monuments précieux, et je crois pouvoir annoncer sans présomption un véritable complément des Mémoires, d'autant plus véritable que souvent je laisserai la parole soit au cardinal lui-même, soit à des écrivains de son temps qui étaient encore mieux informés que lui.* »

Digitized by Google

« Parmi les contemporains, dit en finissant son *Avant-propos* le jeune et savant écrivain, il en est un dont le nom reparaîtra presque à toutes les pages, parce qu'il est *incontestablement le meilleur historien de cette époque : c'est le chanoine de Beauvais, Godefroi Hermant*. Ce pieux et savant docteur avait composé, vers 1675, une histoire du jansé[illegible] pour servir de correctif à celle que préparaient alors les Jésui[illegible] a publié le réquisitoire de ces derniers *sous le titre pompeux de Mémoires du P. Rapin ;* le plaidoyer d'Hermant est encore inédit... Je citerai souvent ces curieux *Mémoires* qui jettent un jour *absolument nouveau* sur la conduite du prélat après 1655,... Les Mémoires d'Hermant, complétés et contrôlés par le journal manuscrit de Mathieu Feydeau, par une *savante Histoire de la détention du cardinal de Retz et de ses suites*, publiée par Le Page en 1755, surtout par 60 ou 80 pièces *originales* (lisez tout simplement *imprimées)* émanant de Retz, de ses amis et ennemis, feront connaître cette importante partie de sa vie, *aussi bien, sinon mieux,* que s'il eût achevé ses Mémoires [1]. »

Je serais heureux de pouvoir partager dans toute sa plénitude la confiance sans bornes de M. Gazier, et d'être aussi convaincu qu'il paraît l'être lui-même que son cadre a été pleinement rempli. Mais j'éprouve le regret de ne pouvoir être tout à fait de son avis. Il a bien voulu, dans le cours de son travail, me signaler quelques erreurs plus ou moins fondées, qu'il a cru apercevoir dans mon Mémoire : *Le Cardinal de Retz et les Jansénistes*, inséré dans la dernière édition du *Port-Royal* de Sainte-Beuve. En retour des services qu'il suppose, en toute sincérité, m'avoir rendus, qu'il veuille bien me permettre de lui indiquer, de mon côté, quelques erreurs et quelques lacunes que je crois avoir découvertes dans son livre. Si ces indications sont justes, comme j'ai quelques raisons de ne pas en douter, peut-être ne lui seront-elles pas inutiles pour redresser les unes et pour combler les autres, s'il juge à propos de donner une seconde édition de son intéressant volume.

Et d'abord qu'il me permette de lui demander comment il peut avancer avec tant d'assurance que les biographes ont *renoncé* à faire connaître les vingt-quatre dernières années de la vie de Retz, à résoudre ces problèmes qu'ils jugent insolubles ?

Voici bientôt seize ans que je me livre à d'actives et patientes

[1] *Avant-Propos*, p. I à VI.

Digitized by Google

recherches, et si je n'ai pas encore jugé à propos d'en faire part aux lecteurs, est-ce à dire que j'aie renoncé à ma tâche? Non, assurément; mais il m'a semblé qu'en un sujet aussi hérissé de difficultés, le plus prudent et le plus sage était de ne pas procéder à la légère, de ne pas se contenter de quelques documents décousus et de ne pas se flatter trop hâtivement d'avoir dit le dernier mot. J'ai voulu que mes recherches fussent aussi consciencieuses que complètes, afin de ne pas faire illusion aux lecteurs.

Comment M. Gazier a-t-il pu supposer aussi que les collaborateurs de M. Adolphe Régnier ont remis à une époque indéterminée la Notice qui doit précéder les œuvres de Retz, alors que personne n'ignore que ces Notices ne se publient qu'après le dernier volume des œuvres de chaque auteur?

Et puisqu'enfin il me prend à partie, ainsi que M. Aimé Champollion, et déclare, sans la moindre preuve, que nous avons *confessé* l'un et l'autre que nous manquions de renseignements sur les dernières années du cardinal de Retz, qu'il me permette de lui dire que M. Aimé Champollion et moi n'avons rien *confessé* de semblable. Lui et moi avons pu pénétrer dans les archives du ministère des Affaires étrangères, et, pendant plusieurs années, nous y avons recueilli, sur cette époque de la vie de Retz, une foule de documents dont M. Gazier a toujours ignoré l'existence. Je possède notamment sur les années 1656, 1657, 1658, 1659 et les années suivantes, plusieurs volumes in-folio de matériaux inédits.

En terminant son *Avant-Propos*, l'honorable écrivain déclare que « plus heureux que M. A. Champollion, *il croit pouvoir annoncer sans présomption un véritable complément des Mémoires*. » M. Gazier a-t-il pleinement réussi dans ce vaste et difficile projet? A-t-il découvert et mis en œuvre les documents inédits les plus importants qui lui eussent permis de mener sa tâche à bonne fin? Nous a-t-il dit vraiment le dernier mot sur les dernières années du cardinal de Retz? A-t-il résolu les problèmes qui s'y rattachent d'une manière satisfaisante? A-t-il suffisamment rempli le titre de son livre?

En toute conscience et en toute sincérité, il m'est impossible de partager les convictions de M. Gazier.

Le travail à peu près unique de l'auteur s'est borné à dépouiller une riche collection d'imprimés et de manuscrits,

Digitized by Google

formée au dernier siècle, par un janséniste, Adrien Le Page, avec les débris de la bibliothèque des anciens jansénistes, qui ne se compose pas de moins de cinq cents volumes in-4°, sans compter ceux d'autres formats. C'est là qu'il a puisé à la source abondante des *Mémoires* du chanoine Hermant, de Beauvais, dont l'existence était bien connue, notamment par le *Port-Royal* de Sainte-Beuve, où ils sont plus d'une fois cités. C'est là aussi qu'il a retrouvé quelques lettres inédites de Le Camus, évêque de Grenoble, et de dom Desgabets, qui intéressent le sujet qu'il traite. Mais tous ces matériaux réunis sont fort peu de chose à côté de ceux qu'il a négligé de consulter ou qui ont été hors de sa portée. M. Gazier s'est flatté notamment d'avoir découvert dans cette collection « soixante ou quatre-vingts pièces qu'il qualifie *d'originales*, émanant de Retz et de ses amis, » et que, suivant lui, Mazarin, à l'aide de ses espions, aurait si bien fait disparaître, qu'on ne les trouve plus que dans la fameuse collection janséniste. Disons d'abord que toutes ces pièces ne sont point *originales*, qu'elles sont *imprimées*, et qu'il est impossible de supposer que les espions de Mazarin, qui n'avaient probablement pas le don d'ubiquité, aient pu anéantir des documents répandus aussi clandestinement que possible. Ajoutons qu'il est à peine croyable qu'un homme aussi érudit que M. Gazier n'ait pas eu l'idée de consulter la *Bibliothèque historique* du P. Lelong, la *Bibliographie des mazarinades* de Moreau, et surtout le catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale. S'il eût parcouru ces recueils, qu'il ne cite pas une seule fois dans son livre, il aurait su à quoi s'en tenir sur sa prétendue découverte et se convaincre que ces pièces ne sont point aussi rares qu'il le suppose. M. Gazier est un homme trop consciencieux pour qu'il soit permis de supposer un seul instant qu'il a passé ces Recueils sous silence pour se faire la partie plus belle.

Plus loin, le jeune historien avance « *que la plupart des manuscrits* (relatifs à Retz), sont à la Bibliothèque nationale, surtout dans les fonds Colbert et Baluze... « L'histoire de Retz est là tout entière, » ajoute-t-il, etc. Si M. Gazier veut bien ajouter foi à la parole d'un homme qui, depuis tant d'années, s'occupe du cardinal de Retz, je lui dirai que ces deux fonds réunis ne contiennent pas la vingtième partie des documents relatifs à la vie de son héros. Ils sont pourtant très-riches, et

Digitized by Google

ce qui m'étonne, c'est que M. Gazier ne les ait pas explorés à fond. C'est à peine s'il les a effleurés çà et là.

Disons-le en toute sincérité, il a cru faire pour le mieux en se bornant à analyser les documents de sa collection janséniste, en première ligne les *Mémoires inédits* du chanoine Hermant, et les soixante ou quatre-vingts pièces imprimées, relatives à la lutte entre Retz et Mazarin, à propos de l'archevêché de Paris. Or, si nombreuses que soient ces pièces, elles ne peuvent servir uniquement de fond et de base à une histoire de la *Fronde ecclésiastique*. Les Mémoires d'Hermant, écrits par lui à Beauvais, et qui ne sont qu'une œuvre de seconde main, ne peuvent entrer en ligne de comparaison avec les correspondances ministérielles et diplomatiques, la clef la plus essentielle de ces événements. Or c'est à peine si l'auteur a connu une partie de ces documents précieux.

Malgré ces lacunes importantes, cette partie du livre de M. Gazier est intéressante, et traitée avec une certaine vivacité de style.

Ce qui est fort regrettable, c'est que l'auteur soit entré dans son sujet sans le moindre préambule, sans nous exposer les causes de la lutte entre Retz et le « favori victorieux. » Il eût été indispensable, pour éclairer le sujet, de nous dire d'abord pourquoi Retz fut emprisonné par la cour, de quels crimes il était accusé; à quel titre et sous quel prétexte on le priva de sa liberté et l'on fit main-basse sur les revenus de ses bénéfices; quels étaient les droits du roi à l'égard des évêques et des cardinaux français qui avaient conspiré, qui s'étaient rendus coupables du crime de lèse-majesté; quels furent les précédents de notre histoire en pareille matière; de quelle manière enfin on procéda contre Retz depuis sa fuite du château de Nantes.

Hugues de Lyonne fut chargé par Mazarin de se rendre à Rome, où s'était réfugié le cardinal de Retz, afin de demander au pape qu'il fût traduit, au nom du roi, devant une cour ecclésiastique, comme criminel de lèse-majesté. Il était porteur d'un acte d'accusation formidable où étaient énumérés les crimes vrais ou supposés du cardinal. Toute la mission de Lyonne se trouve dans les archives du ministère des Affaires étrangères, et il est vraiment fâcheux que M. Gazier n'ait pu la consulter. Il nous eût donné un récit préalable, absolument nécessaire pour nous initier à la question; il ne nous eût pas

Digitized by Google

fait entrer dans le labyrinthe sans allumer sa lampe et sans nous mettre en main un fil conducteur.

Dès le début, M. Gazier, ayant à traiter le sujet de cette nouvelle lutte entre Retz et Mazarin, aurait dû aussi poser l'état de la question sur la culpabilité ou l'innocence de Retz. Par le fait, bien que fort coupable, Retz ne fut jamais traduit devant une cour ecclésiastique, par la raison bien simple qu'au moment où son procès allait être entamé, il s'enfuit de Rome. En refusant de se démettre de son siége d'archevêque, il paraissait être pleinement dans son droit. Le fait d'avoir reçu le chapeau de cardinal à la nomination de la reine, était une preuve manifeste qu'il avait été absous par la cour de toutes ses cabales antérieures; de plus il était suffisamment couvert par l'amnistie qui mit fin à la Fronde, puisqu'il n'en avait pas été nommément exclu, bien qu'il soit manifeste qu'il n'avait cessé de cabaler et de conspirer depuis la réception du chapeau jusqu'à son arrestation. Voilà ce que M. Gazier aurait dû nous dire dès le début, pour nous faire connaître l'état de la question et nous intéresser un peu plus à son héros. Ce n'est qu'incidemment et çà de là qu'il parle, sans jamais rien préciser, des poursuites exercées à Rome contre Retz, au nom de Louis XIV. Il suppose qu'elles cessèrent tout à fait au commencement de janvier 1656, tandis qu'elles furent reprises en 1657, puis arrêtées de nouveau d'une manière définitive.

Après être ainsi entré dans son sujet sans le moindre éclaircissement préalable, l'auteur se borne à analyser successivement, et sans aucunes considérations générales, les documents de sa collection janséniste. C'est là qu'il se retire et se confine sans jamais élargir son cadre et son horizon. Hors ce qui concerne les rapports de Retz avec les jansénistes, il paraît ne s'intéresser que fort peu à tout le reste. Or il nous semble que ce fond un peu trop terne de *Port-Royal* est tout à fait insuffisant pour faire ressortir dans tout son éclat une figure aussi originale que celle du cardinal de Retz.

Les séjours du cardinal à Rome et en Hollande sont aussi lettre close pour M. Gazier; il ne nous apprend absolument rien de nouveau sur cet intéressant chapitre; il n'a pas consulté les correspondances diplomatiques du temps, qui lui eussent fourni de piquants détails sur ce sujet; il a même

Digitized by Google

négligé de citer certains passages fort curieux des lettres de Guy Patin.

Telles sont les principales omissions que présente cette première partie du livre de M. Gazier.

La seconde, qui s'étend depuis la retraite de Retz à Commercy jusqu'à sa mort, offre des lacunes bien plus considérables et bien plus regrettables encore.

Ainsi, pour n'en citer que deux exemples, l'auteur ne nous donne que des détails fort superficiels sur les missions diplomatiques du cardinal de Retz à Rome, qui sont de la plus haute importance, et sur le rôle qu'il joua dans les conclaves où furent élus Clément IX, Clément X et Innocent XI. Il a négligé ainsi la partie sans contredit la plus originale, la plus saillante, la moins connue de la vie de Retz, et qui nous eût montré le diplomate dans tout l'éclat de son génie. J'ai consacré plusieurs années à recueillir tous les documents relatifs à ces missions et j'espère pouvoir, d'ici à quelques mois, initier les lecteurs à mes découvertes.

Une autre source de non moins précieuses informations, que l'auteur a malheureusement négligée, ce sont les nombreux documents, inexplorés jusqu'à ce jour, qui existent sur la vie privée du cardinal de Retz. Les pièces inédites produites par l'auteur, pour cette seconde partie, se bornent à fort peu de chose. Il a prétendu que tout sur ce point avait été dit par M. Dumont, l'auteur de l'*Histoire de Commercy*, et par moi. C'est une grave erreur. Les documents que j'ai découverts n'ont jamais été consultés par M. Dumont, et j'ai cru devoir n'en communiquer qu'une très-faible partie à Sainte-Beuve. Si, comme je l'espère, il m'est donné de les publier quelque jour, le lecteur verra de ses propres yeux à quel point le livre de M. Gazier est vide sur ce chapitre. M. Gazier ne dit presque rien non plus des curieuses dissertations du cardinal de Retz sur le cartésianisme et de ses discussions avec le bénédictin dom Desgabets sur le même chapitre, qui se trouvent dans un manuscrit de la bibliothèque d'Epinal. Il ne paraît pas avoir eu connaissance des travaux, sur le même sujet, de M. Hennequin, à qui est due la découverte de ces manuscrits, et n'en parle que

[1] Les lettres que j'ai recueillies sur cette époque, ne formeront pas moins d'un volume dans les *Œuvres de Retz*, de la *Collection des grands écrivains*, publiée chez Hachette.

Digitized by Google

d'après les études de Victor Cousin, d'une date postérieure. C'est une lacune importante dans le livre de M. Gazier, un démenti de plus donné à son titre.

Au reste, tous les côtés de la vie intime d'un grand homme intéressent si peu l'auteur qu'il. n'en parle jamais qu'avec un certain dédain. Il ne se donne même pas la peine d'encadrer dans son texte les charmants détails donnés çà et là par Mme de Sévigné. « Tout le reste, dit-il, convient aux recueils d'anecdotes. » Qu'aurait dit Sainte-Beuve d'une si leste façon de traiter la vie privée d'un tel personnage, lui qui m'écrivait un jour : « Le cardinal de Retz en déshabillé doit être bien intéressant à surprendre ! »

Ces lacunes du travail de M. Gazier indiquées d'une manière sommaire, examinons, aussi rapidement que possible, quelques erreurs que l'on est tout surpris de rencontrer sous la plume d'un homme si érudit.

Dans son *Avant Propos*, l'auteur se hasarde à prétendre que la vie de Retz jusqu'à sa prison *est connue dans ses moindres particularités*. S'il eût dépouillé toutes les correspondances ministérielles et diplomatiques du temps, il aurait su un peu mieux à quoi s'en tenir sur le peu de confiance qu'il faut accorder aux *Mémoires* du chef de la Fronde. Retz, tout en faisant des aveux fort compromettants sur sa conduite morale et politique, n'a dit que ce qu'il a bien voulu dire, afin de se donner plus d'une fois le beau rôle. Il a soigneusement caché tout ce qui pouvait être trop à sa charge. Son histoire, de même que celle de la Fronde, se trouve bien moins dans les Mémoires du temps que dans les pièces officielles : c'est là qu'il faut étudier jour par jour les menées des Frondeurs, pour bien s'en rendre compte, et non dans des récits arrangés après coup et suivant les intérêts du narrateur.

Ici je vois que M. Gazier, sans nous en fournir la moindre preuve, croit à l'absurde histoire du mariage de Mazarin avec la reine Anne d'Autriche ; là que le pape Alexandre VII, après avoir donné publiquement à Retz le *pallium* d'archevêque, « parut songer à lui conférer le titre de *cardinal neveu*. »

A propos de la lutte de Retz et de Mazarin, qui s'envenima de plus en plus après que Retz se fut enfui du château de Nantes, l'auteur nous assure qu'il « est certain que dans cette lutte acharnée, dans ce duel à mort, *le pape et le roi de France*

Digitized by Google

furent seulement les témoins. » Rien n'est plus contraire à la vérité des faits. Louis XIV, pendant fort longtemps, ne cessa d'intervenir auprès du pape pour que Retz fût livré à une cour ecclésiastique, et, de son côté, Alexandre VII ne cessa pas de résister, jusqu'au moment où il fut contraint de céder aux menaces de son tout-puissant voisin. Bien loin d'être les simples spectateurs de la lutte, le pontife et Louis XIV en furent les principaux acteurs, ainsi que le prouvent les nombreux documents qui ont échappé aux recherches de M. Gazier.

Plus loin, [1] l'auteur traite de *ridicules* les accusations de lèse-majesté portées contre Retz par Mazarin, et parle des « *vaines menaces du procès* que faisait hypocritement le premier ministre. » Personne n'ignore que Retz, après avoir reçu le chapeau, recommença de plus belle à cabaler et à conspirer jusqu'au jour de son arrestation. En quoi donc peuvent être ridicules les accusations de son rival victorieux ?

M. Gazier embrasse si chaudement et si étroitement la cause de Retz, que Mazarin devient son ennemi personnel, et qu'il s'aveugle au point de ne lui reconnaître aucun talent politique. Le glorieux signataire de la paix des Pyrénées n'est pour lui que le plus méprisable des hommes, qu'un escroc et un *pantalon*.

Lorsque, pendant son séjour à Rome, Retz demande au pape l'autorisation de soigner les pestiférés dans les lazarets, M. Gazier, sans le moindre fondement et la moindre vraisemblance, attribue cette offre au désir qu'il aurait eu d'en finir avec la vie : « Le suicide, dit-il, répugnait à la nature de Retz, comme au caractère dont il était revêtu, malgré son indignité profonde ; il imagina donc ce moyen de périr en illustrant sa mémoire : mais il ne devait pas trouver dans sa détresse même cette consolation des malheureux, car le pape n'accueillit pas sa demande. » Pour qui connaît le cardinal de Retz, il doit être hors de doute qu'il voulait tout simplement se singulariser, faire montre de son courage, qui était grand en effet, et en même temps faire honte au pape, qui avait quitté Rome avec les autres cardinaux pour fuir la contagion. On comprend dès lors pourquoi Alexandre VII lui refusa une telle permission.

[1] Page 42.

Digitized by Google

Dans le chapitre III de son livre : *Le Cardinal de Retz et l'Assemblée du clergé*, l'auteur ne nous parle que des faits déjà connus, qui nous ont été révélés par les imprimés du temps ; c'est à peine s'il nous initie aux correspondances ministérielles, qui nous eussent montré tous les secrets ressorts mis en jeu par la cour contre l'archevêque de Paris.

M. Gazier, qui prend trop souvent ses hypothèses pour l'expression de la vérité, attribue sans la moindre preuve à Pascal une pièce intitulée : *Avis important et désintéressé sur les affaires de M. le Cardinal de Retz*. Cette pièce ne ressemble nullement au style de l'auteur des *Provinciales* : elle est sortie de la plume du cardinal de Retz lui-même, ainsi que l'a fort bien indiqué M. Moreau dans sa *Bibliographie des Mazarinades*, que M. Gazier n'a pas citée une seule fois, et qui, sans doute, a échappé, comme le Père Lelong et le catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale, à ses savantes recherches.

Rien ne prouve non plus, ainsi que le suppose gratuitement l'auteur, que Retz soit venu clandestinement à Paris, en 1656 [1]. Guy Joly, encore dans toute la confiance du cardinal, ne dit pas un mot de ce prétendu voyage. Et qui mieux que lui pouvait savoir à quoi s'en tenir sur un point qu'il n'est pas permis de trancher sans preuve, à une telle distance ?

Plus loin, M. Gazier nous affirme que Retz, à l'étranger, alors qu'il revendiquait ses droits d'archevêque, n'a jamais conspiré. « Le factieux véritable, dit-il, sans reculer devant un tel paradoxe, c'est le premier ministre du roi, c'est Mazarin [2]. » Retz, poursuit-il [3], « avait refusé de se joindre aux Espagnols et au prince de Condé contre sa patrie; » « et durant les trois années qui vont suivre (1658, 1659, 1660) l'histoire n'aura plus à s'occuper de Retz, etc.; » enfin [4], « si, dans l'*Ile des Faisans*, don Louis de Haro ne stipula rien pour le cardinal de Retz, c'est parce que ce prélat ne voulut jamais pactiser avec les Espagnols. » Autant d'assertions, autant d'erreurs. Si Retz ne pactisa pas avec les Espagnols en

[1] Page 64.
[2] Page 58.
[3] Page 15.
[4] Page 97.

Digitized by Google

1654, il fut moins scrupuleux en 1657 et les années suivantes, car il résulte des correspondances de l'ambassadeur de France en Hollande à cette époque, qu'il se rendit secrètement à Bruxelles, qu'il eut des entrevues avec M. le Prince et avec les Espagnols et qu'il signa avec ces derniers un traité secret contre Mazarin et Louis XIV. Bien plus, il s'engagea très-avant dans la conspiration des gentilshommes normands, dont faisait partie Bonnesson, qui eut la tête tranchée, et il fut accusé formellement d'en être complice par le chancelier Séguier, devant l'Assemblée du clergé de France. Si M. Gazier eût consulté un livre imprimé : *Les Archives de la Bastille*, par M. Ravaisson, il eût évité de produire des affirmations si imprudentes. Enfin, pendant l'année 1658, Retz publia un violent pamphlet contre Louis XIV et son premier ministre à propos de la cession de Mardick à Cromwell. Si M. Gazier eût simplement consulté le catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale, il aurait trouvé le titre de ce pamphlet, et s'il avait lu avec un peu d'attention Guy Joly et les lettres de Guy Patin, il aurait acquis la preuve que ce pamphlet est sorti de la plume du cardinal. Voilà comment Retz employait son temps pendant que M. Gazier nous le montre vivant dans une paix profonde.

« Le prélat fugitif, ajoute-t-il, abandonnait à jamais ses prétentions au ministère. » C'est là une non moins grave erreur. Retz ne cessa de se faire illusion sur ce point, de même que ses amis, qu'après sa rentrée en France. A la mort de Mazarin il s'imaginait encore qu'il se réconcilierait avec le roi, en lui persuadant qu'il n'avait jamais été que l'ennemi personnel de son premier ministre, et que son dévouement à la monarchie avait toujours été absolu et sans bornes.

L'auteur dit[1] que « Louis XIV fut très-frappé de la fin si peu chrétienne de son ministre (Mazarin). » « Sans doute, ajoute-t-il, ce refus de pardonner en un pareil moment (au cardinal de Retz) affligea son jeune cœur, et il dut lui en coûter d'exécuter des vengeances ; mais il était lié par les promesses qu'avait exigées Mazarin mourant, et le premier acte de son gouvernement fut un acte de rigueur contre le cardinal-archevêque de Paris. » Pour quiconque connaît les profonds

[1] Page 102.

Digitized by Google

ressentiments que Louis XIV nourrissait contre les anciens frondeurs, cette manière d'interpréter ses sentiments est tout à fait en dehors de la vérité. « Néanmoins, poursuit M. Gazier, (Retz) ne perdit pas courage, et il ne voulut voir dans ce redoublement de persécution qu'un dernier hommage rendu par Louis XIV à la mémoire de son tuteur, *peut-être même de son beau-père*[1]. »

Il a été prouvé, de la manière la plus certaine, par M. Loiseleur, que Mazarin était prêtre; or il serait, je suppose, assez difficile à M. Gazier de nous montrer une bulle de dispense pour son prétendu mariage avec Anne d'Autriche. On a peine à comprendre comment un homme aussi sérieux a pu croire à une fable si ridicule.

M. Gazier [1] dit qu'aucun des frondeurs ne songeait à détrôner Louis XIV et que ces révoltés n'étaient point des révolutionnaires. Nous savons pertinemment le contraire, au moins en ce qui touche le cardinal de Retz, A propos de l'avénement de Charles II au trône d'Angleterre, l'auteur se livre aux plus étranges suppositions. « Le cardinal (de Retz), dit-il, mit au service du prétendant (Charles II) toutes les ressources de son génie d'intrigue *et contribua peut-être plus que personne, après le général Monk, à faire remonter Charles Stuart sur le trône.* » Voilà certes une influence occulte, s'il en fut, si occulte qu'elle a échappé jusqu'ici aux recherches de tous les historiens. L'auteur avoue, du reste, dans une note de la même page, « que le rôle de Retz, dans la restauration des Stuarts, n'est pas bien connu, et qu'il le sera peut-être mieux quand on pourra pénétrer dans ce jardin des Hespérides qu'on nomme les archives des Affaires étrangères. » Comme beaucoup d'autres, M. Aimé Champollion a pu entrer dans ce bienheureux jardin et y cueillir toutes les pommes qu'il a voulu. Il a notamment fouillé les correspondances d'Angleterre, et s'il y eût découvert des choses aussi surprenantes que celles dont parle M. Gazier, il faut convenir qu'il aurait eu grand tort de ne pas nous en faire part.

Si M. Bazin a une tendance marquée à rapetisser tous ses personnages, M. Gazier, lui, a une disposition toute contraire : il grandit ses héros outre mesure; M. Gazier appartient à l'école des exagérateurs.

[1] Page 103.

Digitized by Google

A tout propos il traite de mensongers les *Mémoires de Guy Joly*. Et pourtant il nous semble que Joly doit être cru sur parole par la raison bien simple qu'il en dit moins encore sur le compte de son maître, que Retz n'en a révélé lui-même. Si, dans sa fameuse lettre aux évêques, en 1660, Retz vient à se comparer aux Athanase, aux Eusèbe de Samosate, « dont le premier, dit-il, fut si longtemps retiré dans les déserts de la Thébaïde et même caché sous la terre dans une citerne sèche, et le dernier traversa tant de pays sous un habit déguisé, etc.; » M. Gazier le croit sur parole, et traite Guy Joly de calomniateur pour nous avoir appris que, pendant ce temps-là, le cardinal, sous divers déguisements, courait les hôtelleries de Hollande et s'amusait à cultiver Babet et Nanon.

M. Gazier vient-il à parler des *Mémoires du P. Rapin*, il les qualifie d'*ennuyeuse compilation*, bien que ces Mémoires, que l'on n'est pas obligé assurément de toujours croire sur parole, nous aient révélé des faits aussi neufs qu'intéressants.

Lorsque l'auteur entame le chapitre des missions du cardinal de Retz à Rome, après qu'il fut rentré en grâce auprès de Louis XIV, il suppose que le cardinal reçut le titre d'*envoyé extraordinaire du roi à Rome*. C'est là une grave erreur, attendu qu'il eût été contre tous les usages de la cour de Rome qu'un cardinal fût accrédité auprès d'elle en cette qualité. Retz ne reçut pas même le titre de protecteur des affaires de France, comme les cardinaux Antoine Barberini et Bicchi ; il se rendit à Rome avec son simple caractère de cardinal, et fut toujours soumis à l'autorité de l'ambassadeur de France. Nous avons déjà dit que M. Gazier n'a parlé que très-superficiellement des questions que Retz eut à traiter avec le pape. Dans l'affaire de la Sorbonne et de la bulle lancée contre elle par Alexandre VII, à propos de sa condamnation du livre de Guimenius (le P. de Moya, jésuite), M. Gazier va jusqu'à prétendre que le pape *fit de bonne grâce le sacrifice de son infaillibilité* entre les mains du cardinal de Retz, et plus loin : « que Louis XIV n'abusa pas de ses avantages, n'exigea point du souverain pontife une rétractation que le *cardinal de Retz lui eût certainement arrachée.* »

Le fait est qu'un tel miracle n'eut pas lieu, et que l'affaire de la Sorbonne fut étouffée par le silence que le pape et Louis XIV gardèrent de part et d'autre.

Digitized by Google

M. Gazier ne dit mot des principales affaires traitées par Retz avec la cour de Rome, il ne parle ni de a question des droits éventuels de la reine de France sur le royaume de Naples, ni de l'affaire du chapeau du cardinal de Vendôme, qui offre cependant les plus intéressantes particularités. Enfin il se dispense de parler des conclaves où furent élus les papes Clément IX, Clément X et Innocent XI, sous prétexte que *tous ces conclaves se ressemblent* et qu'ils ne renferment rien qui soit digne de l'histoire. Une telle opinion nous semble d'autant plus hasardée, que M. Gazier avoue lui-même qu'il n'a jamais pu pénétrer dans les archives des Affaires étrangères. Il n'a donc pu préciser le rôle si important du cardinal de Retz dans ses missions, ainsi que dans les conclaves, et mettre en saillie, comme il l'aurait fallu, les rares qualités de Retz en tant que diplomate.

Nous ne relèverons pas d'assez nombreuses erreurs de détail, telles que des noms de personnes, et des noms de lieux pris l'un pour l'autre ou mal écrits, [1] et nous passons au point essentiel de la thèse de M. Gazier : *la conversion du cardinal de Retz.*

II.

Si je ne me trompe, et à en juger par certains passages très-caractéristiques de son livre, M. Gazier doit être l'un des derniers jansénistes. Lorsqu'on traite une question d'histoire dans laquelle se glisse une opinion religieuse, rien n'est plus nuisible pour la résoudre à son vrai point de vue. Or M. Gazier n'a rien vu, rien pesé, rien jugé, en ce qui touche la conversion de son pénitent, qu'en se plaçant au seul point de vue janséniste. Port-Royal est sa constante préoccupution. Tout ce que les solitaires décident, même sur des questions de fait, il l'admet comme article de foi, comme une vérité démontrée, sans croire qu'ils aient pu se tromper, se faire illusion. Tout autre témoignage est pour lui non avenu, s'il ne vient à l'appui d'une opinion, d'un jugement de ses amis. C'est à ce seul point

[1] Contentons-nous de dire que M. Gazier a confondu (pp. 158 et 159) Mme de Scudéry avec sa belle-sœur Mlle de Scudéry ; c'est Mme de Scudéry qu'il faut lire. Page 115, il dit que l'on donna à Retz l'abbaye de Chaulmes, lorsqu'il se réconcilia avec le roi ; il faut lire de *la Chaume.*

Digitized by Google

de vue qu'il se place pour expliquer la conversion vraie ou prétendue du cardinal de Retz ; c'est parce que, suivant lui, son pénitent fut tout à coup et miraculeusement frappé de la grâce efficace, et non pour d'autres motifs purement humains, qu'il faut admettre le retour que Retz fit sur lui-même à la fin de sa vie.

Pour nous, qui ne nous proposons d'autre but que la recherche de la vérité, et dont l'esprit est libre de toute idée préconçue, il nous est impossible de partager sur ce point la manière de voir de l'auteur.

Sainte-Beuve, à propos de la mort de Mazarin, a dit un mot d'une admirable justesse et qu'il ne faut pas perdre de vue : « Les paroles (de Mazarin) à M. Joly (son confesseur), a-t-il écrit dans son *Port-Royal* [1], ont été présentées sous un autre jour, et l'on peut dire à contre-sens, *d'après ce principe de toujours farder la mort des hommes illustres, que l'on fait ou plus chrétiens ou plus repentants, ou plus en possession d'eux-mêmes, qu'ils ne l'ont été réellement.* » Que ces paroles nous servent d'enseignement, et, pour ainsi dire, d'instrument d'optique, lorsqu'il s'agit surtout d'un personnage aussi suspect, aussi changeant, aussi fuyant, aussi difficile à saisir que le cardinal de Retz. Avec un tel homme, il faut toujours se tenir en garde, en méfiance, et ne le prendre au mot que lorsqu'il n'a absolument aucun intérêt à déguiser la vérité, à se montrer meilleur qu'il n'a été réellement.

D'après ses propres aveux, Retz avait *l'âme la moins ecclésiastique qui fût dans l'univers.* Rien n'égale, on le sait, les scandales de sa vie : on connaît ses duels, ses amours, ses profanations, ses impiétés de tout genre. En même temps, pour donner le change sur sa conduite, il empruntait tous les dehors de la dévotion, faisait des retraites, prêchait sur la sainteté et sur l'hypocrisie. A ce propos, il dit dans ses *Mémoires:* « Je pris, après six jours de réflexion, *le parti de faire le mal par dessein*, ce qui est sans comparaison le plus criminel devant Dieu, mais ce qui est, sans doute, le plus sage devant le monde. » — « C'est à tort qu'on l'accuse de jansénisme, disait plaisamment un pamphlétaire de son temps ; avant d'être janséniste, il faut être chrétien. » Il était toujours prêt, suivant

[1] Dernière édition, t. IV, p. 585 de l'Appendice.

Digitized by Google

son intérêt du moment, *à faire le bien ou le mal*, comme il le dit lui-même. En 1651 et 1652, il avait fait insinuer à la cour de Rome que, si elle ne le nommait pas cardinal, il se mettrait à la tête des jansénistes et déchaînerait un schisme qui bouleverserait la chrétienté. Plus tard, il menaça de se faire protestant. Tel était ce fameux élève de saint Vincent de Paul. Comme on le voit, il avait peu profité de ses leçons. Si jamais il s'est converti, il faut convenir qu'il est revenu de loin.

Après s'être démis de son archevêché, moyennant l'abbaye de Saint-Denis et d'autres bénéfices, qui lui furent donnés en compensation et qui valaient environ cent vingt mille livres de rente, Retz put rentrer en France, et s'installa dans sa seigneurie de Commercy. Il fit restaurer son château, le meubla somptueusement, monta sa maison sur un grand pied, y entretint jusqu'à cent domestiques, acheta pour cent mille livres de vaisselle d'argent, fit creuser des viviers dans son parc, le peupla d'animaux et d'oiseaux rares, et vécut, en un mot, comme un grand seigneur en possession de deux cent mille livres de revenu, ce qui représente environ un million de nos jours. Ne pouvant plus être de rien, il se donnait le passe-temps d'administrer la justice à ses sujets, dans le plus grand appareil, et, pour charmer les ennuis de la solitude, il s'entourait de musiciens, de chanteurs et même de chanteuses. Pendant plusieurs années, pressé par ses créanciers, il parvint à les éconduire en les berçant de fausses promesses ; mais vint un moment où les billets protestés et les jugements tombèrent dru comme grêle sur le château. Traqué de toutes parts, réduit aux abois, il fut contraint, pour échapper à une saisie inévitable, de souscrire au profit de ses créanciers ce que nous appelons aujourd'hui un concordat. Bon gré, mal gré, il fallut s'exécuter. Retz prit alors la résolution de réduire ses dépenses au strict nécessaire pour faire face à ses obligations. Et comme toujours il se donna le beau rôle et joua le désintéressement. Pendant nombre d'années il résista aux pressantes sollicitations de quelques pieux amis qui l'exhortaient à changer de conduite, à s'amender, à mettre fin aux scandales de sa vie par une conversion chrétienne. Mais il faisait la sourde oreille. Les Arnauld, les Vialart, tout Port-Royal, l'abbé de Rancé lui-même, y échouèrent.

Digitized by Google

Tout à coup, au moment où l'on s'y attendait le moins, et comme s'il eût été touché par la grâce, ainsi que Paul sur le chemin de Damas, il alla frapper à la porte de Port-Royal afin d'être reçu au nombre des solitaires. Mais aussi clairvoyants que sages, ceux-ci le détournèrent de ce projet singulier. Il ne se découragea pas, et passant d'une extrémité à l'autre, il eut une velléité d'entrer à la Trappe. Il s'en ouvrit à l'abbé de Rancé. « Mais le prudent abbé, dit fort judicieusement M. Gazier, qui ne veut pas suivre son pénitent jusque-là, l'abbé se défiant peut-être de la sincérité ou de la solidité d'une conversion si brusque, n'était point désireux de voir un pareil moine dans sa maison, nouvellement réformée ; il résista le plus doucement qu'il put aux instances du cardinal, lui représenta, sans doute, que les grandes austérités le tueraient, et lui conseilla de faire pénitence d'une façon moins extraordinaire. »

Voilà deux belles occasions manquées de se convertir à grand bruit. Mais Retz avait trop d'imagination pour ne pas trouver une autre voie non moins extraordinaire. Au lieu de suivre les sages conseils de Rancé et des solitaires, c'est-à-dire de faire pénitence tout modestement et sans éclat, il prit la résolution de renvoyer son chapeau de cardinal au pape et de se faire moine dans l'abbaye de Saint-Mihiel, à quelques lieues de Commercy. Il écrivit donc au pape et au Sacré Collége deux belles lettres en latin fort élégant, pour leur faire part de son projet et pour les prier d'agréer sa démission [1]. Puis, sans attendre leur réponse, il alla s'enfermer dans le couvent de Saint-Mihiel, « pour se plonger à tout jamais dans la nuit du cloître. » Telles sont les expressions de M. Gazier, qui le prend, ce nous semble, un peu trop au sérieux. Il se mit, comme un simple bénédictin, à la règle du monastère, il lisait fort assidûment les conférences de Cassien pour se pénétrer de ses nouveaux devoirs ; sa table était des plus frugales ; les

[1] M. Gazier a dit qu'il suffisait de lire cette lettre « pour se convaincre que Retz ne songeait nullement à faire un peu de bruit autour de son nom ; quand on cherche à produire de l'effet, on ne s'exprime pas avec une telle simplicité. » Nous n'avons qu'une seule réponse à faire. Nous possédons une correspondance inédite de Retz adressée à l'abbé Charrier, dans laquelle, à côté des lettres destinées à être mises sous les yeux du pape et qui sont empreintes des sentiments les plus religieux, se trouvent des lettres du cynisme le plus révoltant et réservées seulement pour l'abbé.

Digitized by Google

jours maigres il mangeait au réfectoire au milieu des moines, et il édifiait ces âmes simples en se contentant de la portion d'un religieux. Un bénédictin, qui se trouvait alors par hasard à Saint-Mihiel, dom Desgabets, et qui, s'il faut en croire M. Gazier, fut un *philosophe célèbre*, nous donne les détails les plus précis sur la vie monastique de Retz. M. le cardinal, mandait-il à un de ses amis, « a écrit des lettres admirables au pape et au Sacré Collége ; si on peut en avoir copie, on vous en fera part. Il y a peu de jours que son courrier est arrivé à Rome, et l'on ne peut encore savoir si le pape acceptera son chapeau, *ce que je ne crois pas*, » dit en finissant le prudent Desgabets. Et qui aurait pu le croire? Retz tout le premier n'y croyait pas, tout en agissant comme s'il y croyait. Comment pouvait-il douter que le pape ne lui fît une obligation de garder le chapeau? Il ne pouvait ignorer que la dignité de cardinal est irrévocable, qu'elle imprime à celui qui la reçoit un caractère indélébile, qu'il n'y avait pas d'exemple qu'un *cardinal-prêtre* pût se démettre de cette fonction, qu'il n'y a jamais eu de dispense, d'exception que pour des cardinaux qui n'avaient pas reçu les ordres sacrés et qui voulaient rentrer dans la vie séculière.

Le cardinal de Retz ne fut donc point étonné lorsqu'il apprit que le pape lui ordonnait de conserver son chapeau. Retz lui-même avouait à Mme de Sévigné, dans la dernière confidence, qu'il n'était pas éloigné de céder aux instances du pape pour reprendre le chapeau, mais pour ne pas avoir l'air de se rendre trop tôt, il se faisait tirer l'oreille. « Si Sa Sainteté, écrivait la marquise à sa fille [1], persiste à lui commander de le garder (le chapeau), *il est tout disposé à obéir*. Ainsi, toutes les apparences sont qu'il sera toujours notre très-bon cardinal... Il conservera son équipage de chevaux et de carrosses, car il ne peut plus avoir la modestie d'un pénitent à cet égard-là... » Et peu de jours après, Retz adressait au pape une nouvelle lettre encore plus pressante, pour le supplier de revenir sur sa décision. Le pape, cette fois, lui ordonna par un bref impératif et sous peine d'excommunication, de rester cardinal. Il louait extrêmement son dessein, mais néanmoins l'exhortait à ne pas rester à Saint-Mihiel. Retz reprit donc son

[1] 10 juillet 1675.

Digitized by Google

chapeau et le chemin de Commercy, fort enchanté au fond d'en être quitte à si peu de frais.

« Il eut toujours de grands égards pour Port-Royal, m'écrivait Sainte-Beuve [1], mais les vrais solitaires n'étaient pas dupes de lui. Lorsqu'il fut question de sa prétendue pénitence et de son renvoi de chapeau à Rome, M. de Pontchâteau alla le trouver à Commercy, je crois, pour l'y engager. Mais en arrivant il vit que la velléité, si elle avait été sincère, était déjà évanouie... » — « Il est bien probable, me disait Sainte-Beuve dans une autre lettre [2], que, soit variation, soit affaiblissement, il a eu des velléités sincères de conversion et de pénitence dans les tout derniers temps de sa vie. Mais bientôt la nature et l'habitude reprenaient le dessus. Qui peut se vanter de connaître un seul homme ? Si la chose était possible, ce serait vous, cher Monsieur, après ce vaste travail d'assemblage, de comparaison et de pénétration. »

L'affaire avait fait grand bruit à la cour et à Paris, et tandis que personne n'avait douté, dans les salons, de la conversion de Rancé, on n'y crut pas (Mme de Sévigné excepté) à celle de Retz. La Rochefoucauld, qui ne se faisait pas les mêmes illusions que les amis de Retz à Port-Royal, et qui exprimait l'opinion du monde, a qualifié sévèrement la conduite du cardinal, et nous croyons qu'il a touché juste : « La retraite qu'il vient de faire, écrivait-il en burinant le portrait de Retz, est la plus éclatante et la plus fausse action de sa vie ; c'est un sacrifice qu'il fait à son orgueil, sous prétexte de dévotion ; il quitte la cour où il ne peut s'attacher, et il s'éloigne du monde qui s'éloigne de lui. »

Mme de Scudéry, une personne d'un caractère sérieux, que M. Gazier, par parenthèse, confond avec sa belle-sœur, Mlle de Scudéry, est aussi un écho de l'opinion, de même que l'auteur des *Maximes*. Elle n'ajoutait pas la moindre foi à la sincérité de la conversion. Bussy-Rabutin, qui connaissait le cardinal à fond et à triple fond, ne pouvait croire non plus à sa pénitence. Il n'avait jamais ri de celle de Rancé, mais comment ne lui eût-il pas été permis de plaisanter de celle du cardinal de Retz ?

[1] 12 mars 1866.
[2] 15 juillet 1866.

Digitized by Google

Il y a plus encore que ces témoignages. Plusieurs des amis de Retz et parmi eux les plus pieux et les plus vertueux, constataient, à quelque temps de là, que ses premiers essais de conversion n'avaient pas jeté de bien profondes racines.

« M. le cardinal de Retz, écrivait Le Camus, évêque de Grenoble, à l'abbé de Pontchâteau, deux ans après, le 18 janvier 1677, a besoin de quelqu'un qui le pousse et qui l'empêche de s'éparpiller dans le monde et dans les conversations séculières. Les voyages de Rome lui sont très-nuisibles. C'est un grand homme et à qui Dieu commande de grandes choses. » Qui le croirait? M. Gazier interprète ces paroles si nettes et si précises dans le sens de sa propre thèse.

L'auteur anonyme de la *Vie de M. Vialard, évêque de Châlons*, qui avait sous les yeux un journal manuscrit, composé par un familier du prélat, et dans le genre de celui de l'abbé Ledieu, a, de son côté, exprimé des doutes très-accentués sur la conversion de Retz. L'abbé de Rancé, dit-il, « alla à Commercy, vit le cardinal, lui parla longtemps et avec force, l'ébranla, lui fit répandre des larmes; mais cette conversation ne fructifia proprement que dans les dernières années de la vie de ce cardinal, *si l'on peut dire qu'elle fructifia même alors.* »

Enfin, ce qui est vraiment caractéristique, et ce que M. Gazier avoue lui-même, le *Nécrologe de Port-Royal* a refusé à Retz l'honneur d'une notice particulière [1]; il ne l'a pas admis au nombre de ses vrais pénitents et l'enterre à petit bruit.

Que faut-il penser des autorités sur lesquelles s'appuie M. Gazier? Et d'abord que faut-il croire du témoignage de Mme de Sévigné? Elle était la parente, l'amie du cardinal, elle l'aimait tendrement; sa petite fille Pauline de Grignan était la filleule de Retz et devait hériter de lui, lorsqu'il aurait payé toutes ses dettes. La vivacité et la chaleur de conviction avec lesquelles Mme de Sévigné défend son ami, n'ont donc rien que de fort naturel et de fort louable. Mais nous en connaissons les motifs. Quant à Bossuet, qui voyait toujours les choses par le côté le plus grandiose, et qui par sa noble nature était disposé à croire plutôt le bien que le mal, quoi de singulier

[1] Page 148.

Digitized by Google

qu'il ait pu ajouter foi à la conversion de Retz? Il n'en fut pas témoin, il n'en a parlé que par ouï dire. Et puis comment laisser échapper une si belle occasion de produire un grand effet oratoire?

M. Gazier invoque l'autorité de Saint-Evremond. Or dans ses Œuvres authentiques, on ne voit pas qu'il ait dit un seul mot de Retz. Les passages sur lesquels s'appuie M. Gazier ont été ajoutés dans ses œuvres, après sa mort, par ses éditeurs. On peut en dire autant du paragraphe consacré à Retz dans *le Saint Evremoniana*. Sainte-Beuve était de cet avis, et je m'appuie en toute confiance sur son autorité.

Quelle fut l'influence d'Arnauld sur la prétendue conversion de Retz? M. Gazier en parle, mais sans en donner aucune preuve [1]. Il avoue, du reste, un peu plus loin, que cette influence est problématique. A quelques pages de là, il suppose aussi, sans citer aucun texte et en s'appuyant sur de pures inductions, que Nicole dut contribuer à la conversion de ce grand pécheur.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le grand Arnauld, dans plusieurs lettres, ajoute foi à la conversion de Retz. Il dit qu'il est persuadé que son abdication du cardinalat « a été reçue dans le ciel, qu'elle a réjoui les anges; » il le met au nombre des « prédestinés. » Mais ce même Arnauld ne s'est-il pas fait une étrange illusion sur les vertus chrétiennes de la duchesse de Lesdiguières. Saint Vincent de Paul ne s'était-il pas trompé lui-même sur la piété de Paul de Gondi, au temps de sa jeunesse, et n'avait-il pas dit de lui qu'il « n'était pas éloigné du royaume des cieux? » Et, à ce propos, Retz nous faisant toucher au doigt l'aveuglement de son propre père, qui le croyait sincèrement dévot, n'a-t-il pas dit que « rien n'est plus sujet aux illusions que la piété? »

N'est-il pas évident que M. Gazier attribue à l'opinion du chanoine Hermant une importance qui n'est fondée que sur les mêmes illusions? Ce chanoine, suivant l'expression de Sainte-Beuve, *voit partout l'action de la Providence*. « Le cardinal de Retz, s'écrie d'un ton inspiré l'illuminé chanoine, est comme un de ces hommes privilégiés que Dieu sait employer à son heure comme un nouveau saint Paul, ou comme un saint

[1] Page 151.

Digitized by Google

Augustin. » Défions-nous de ces pieuses exagérations, qui ne sauraient en aucune manière servir de base à une judicieuse et prudente critique. A côté des principales autorités citées par M. Gazier, de quel poids peuvent être dans la question celles de l'abbé Racine, de Moréri et des autres ? On ne les discute pas.

Malgré l'insuffisance de ces preuves, dont nous avons relevé plus d'une fois les contradictions, M. Gazier ne se flatte pas moins d'avoir découvert des documents plus décisifs que ceux trouvés par Sainte-Beuve et par l'auteur de ces lignes. « Ils sont, dit-il, d'une telle précision, leur autorité est si bien établie, le caractère des personnes qui les ont fournis est d'une moralité si haute, qu'on peut désormais parler en connaissance de cause de la conversion véritable et de la mort édifiante du cardinal de Retz. » — « Peut-il donc être permis à la postérité, qui sait très-imparfaitement les choses, s'écrie plus loin l'auteur d'un ton triomphant, de rejeter ces témoignages sans autre preuve que les épigrammes de quelques malveillants? » Hélas! nous n'en savons que trop pour ne pas partager une confiance si ingénue.

Il ne s'agit ni de l'authenticité des documents invoqués, ni de la moralité des témoins ; personne ne les révoque en doute. Il s'agit de savoir si leur diagnostic est exact, s'ils ne se sont point abusés, s'ils n'ont pas eu d'illusions, s'ils n'ont pas exprimé de doutes. Or nous en avons dit assez pour que le lecteur sache à quoi s'en tenir.

M. Gazier, qui poursuit sa thèse sans tenir compte des nuances, des restrictions et des soupçons caractéristiques semés dans les documents qu'il cite, s'écrie avec candeur : « Je n'hésite pas à déclarer que cette conversion fut parfaitement sincère, et j'espère le démontrer, par la nature même de tous les actes du prélat, depuis cette époque *mémorable*, comme par le témoignage irrécusable des contemporains aussi éclairés que vertueux. » Puis il ajoute : « L'auteur de *Port-Royal* n'a point voulu se prononcer sur le caractère de cette conversion, parce que, dit-il, « si d'une part il ne convient pas de faire le fin outre mesure et de paraître douter du bien par bel air, de l'autre on n'aime pas à être dupe. » Il doutait donc, et le travail de M. Chantelauze n'a pu dissiper les incertitudes qui plaisaient à cet esprit naturellement sceptique. J'aime à penser, dit en finissant M. Gazier dont l'assurance va *crescendo*,

Digitized by Google

j'aime à penser que M. Sainte-Beuve lui-même se serait enfin déclaré convaincu, si les preuves multipliées qu'on va trouver ici eussent été mises sous ses yeux. » Hélas ! pourquoi faut-il que Sainte-Beuve n'ait pas assez vécu pour être détrompé ! Peut-être eût-il opposé moins de résistance aux preuves et aux arguments de M. Gazier que n'en ont montré tous les doctes professeurs de la Sorbonne, lesquels m'ont paru très-décidés à mourir dans un aveuglement final sur la conversion de Retz. Peut-être même que Sainte-Beuve, si insensible jusqu'à la fin de sa vie à la grâce efficace de *Port-Royal*, eût fini par céder à la voix de son dernier apôtre ! Mais ce qui est certain, c'est qu'il a résisté jusqu'au dernier moment à mes plaidoiries en faveur de Paul de Gondi. Il n'a pas même voulu admettre en sa faveur les circonstances atténuantes.

Sans vouloir admettre d'une manière absolue, dans mon Mémoire sur *Retz et les Jansénistes*, la *conversion chrétienne* du cardinal qui, d'après ce que je savais de la vie du personnage, ne pouvait m'être démontrée d'une manière victorieuse, j'avais constaté, du moins, que Retz, à un certain moment, avait fait un retour sur lui-même, qu'il s'était amendé, qu'il y avait eu chez lui une *conversion morale* sinon *chrétienne*, qu'en un mot il avait voulu mourir en parfait honnête homme, sans scandale, comme on mourait alors. Je citais les preuves pour ou contre *la conversion chrétienne* avec la plus entière bonne foi n'osant me prononcer ouvertement sur la question et voulant laisser le lecteur juge en dernier ressort. Avant que mon Mémoire fût inséré dans *Port-Royal*, j'en discutai les points principaux avec Sainte-Beuve. Nous échangeâmes à ce sujet une assez longue correspondance. Il n'est pas une seule question de mon Mémoire sur laquelle, après une discussion aussi approfondie que possible, nous ne soyons en fin de compte tombés d'accord. Je lui fis part de la distinction que je faisais entre la *conversion chrétienne* de Retz, dont je doutais, et sa *conversion morale* qui me paraissait certaine. Voici ce qu'il me répondit :

« Je glisserai la phrase de la conversion morale, tout en étant persuadé que, si Retz avait été moins vieux et mieux portant, il aurait recommencé toutes ses polissonneries. Il ne faut pas être trop honnête homme pour juger ces grands coquins[1].

[1] 8 juillet 1867.

Digitized by Google

Et le même jour, Sainte-Beuve m'écrivait les lignes suivantes :

« Je trouverai moyen de mettre la phrase sur la *conversion morale* (de Retz) opposée à la *conversion chrétienne;* mais veuillez pourtant vous demander en quoi consisterait cette *conversion morale*, pour peu que Retz fût plus jeune et plus vaillant. Elle consisterait peut-être à ne plus troubler l'Etat et pour cause: Louis XIV était présent. Mais quant aux mœurs, je doute que la réflexion eût rien changé à celles de Retz, au moins à l'égard des femmes. Toutefois il y a une distinction à établir et la littérature peut beaucoup de choses. Une jolie phrase crée des vraisemblances.... »

« Enfin, je l'ai lue cette fin si désirée, m'écrivait Sainte-Beuve, le 23 février 1867; c'est fort curieux. Vous suivez avec une entière bonne foi les vicissitudes de cette vie et de cette âme. Vous doutez là où peut-être elle eût douté elle-même de la réalité de ses propres sentiments. La situation où vous placez le lecteur, par cet assemblage de témoignages, est celle-là même où la réflexion conduit .. »

« Vous n'avez pas à vous inquiéter de l'effet: votre travail fondé sur les textes est hors de toute discussion. Les lecteurs n'auront qu'à apprendre et à profiter en le lisant... Il y a très-peu de juges, très-peu de plumes qui osent s'aventurer sur ces matières[1]....»

« Il ressortira de là un jugement tout à fait complet sur Retz, homme moral. Le lecteur l'acceptera d'autant plus volontiers que vous ne le lui aurez pas donné tout fait[2]. »

« Je puis vous assurer que votre bonne foi ne nuira pas à votre sagacité. Ayez plus de confiance en vous. Dans une question aussi douteuse (la conversion de Retz), la grande circonspection, et l'admission (ne fût-elle que provisoire) des opinions en divers sens, fait honneur à l'écrivain véridique[3]. »

Lorsque, en 1676, Retz se rend au conclave où fut élu Innocent XI, l'engouement, l'enthousiasme de M. Gazier pour son pénitent est à son comble. Il rêve pour lui la papauté. « *Son autorité dans le Sacré Collége*, s'écrie-t-il, *était si grande, qu'il*

[1] 18 mai 1867.
[2] 18 juin 1867.
[3] 11 juillet 1867

Digitized by Google

aurait pu se faire élire lui-même à la place de Clément X, et que, malgré ses efforts, il eut, dès le premier tour de scrutin, huit voix pour la tiare ; mais alors, ajoute-t-il, tous ses efforts tendirent, comme le dit *si finement* sa cousine Mme de Sévigné, *à remettre dans le conclave le Saint-Esprit, qui en était exilé depuis tant d'années.* »

Le cardinal de Retz faisant rentrer le Saint-Esprit dans le conclave ! De quel étrange instrument se fût servi la Providence pour opérer un tel miracle ! O mystère insondable ! Pour ma part, j'avoue en toute humilité que j'aurais eu toutes les peines du monde à croire à la sainteté d'un tel pape, si bien converti que le suppose M. Gazier.

Ce qui m'étonne, après une telle assertion, c'est que l'auteur n'ait pas demandé la canonisation de ce nouveau saint Augustin.

Poursuivons. « Le choix des cardinaux, ajoute M. Gazier, tomba sur Innocent XI, et il faut croire que l'influence de Retz avait été considérable, puisque nous lisons ces mots dans une lettre de l'abbé de Haute-Fontaine : « La princesse de Rossano a fait présent à M. le cardinal du rochet d'Innocent XI son oncle, en reconnaissance de ce qu'il a fait pour celui-ci. » La princesse de Rossano était la nièce d'Innocent X et non d'Innocent XI, et par conséquent ce n'est pas d'un tel fait, qui porte à faux, qu'il est permis de conclure que Retz contribua puissamment à l'élection d'Odescalchi ; c'est en lisant les correspondances diplomatiques de Rome que M. Gazier n'a pas consultées. Ce fut à son retour que Retz vit M. Le Camus, évêque de Grenoble, et que ce prélat fit la réflexion qu'il *s'éparpillait dans le monde et dans les conversations particulières, et que les voyages de Rome lui étaient très-nuisibles.* M. Gazier prétend que j'ai eu tort de considérer ces mots comme un blâme pour son pénitent. Me serais-je trompé à ce point, et faut-il les entendre au sens d'une apologie ? Et Bussy-Rabutin, qui est fort malmené par M. Gazier pour avoir douté des sentiments de Retz converti et n'avoir pu le prendre au sérieux, que dit-il de plus que l'évêque de Grenoble, lorsqu'il nous montre Retz *s'éparpillant* chez la duchesse de Bracciano (plus tard princesse des Ursins) et chez d'autres dames ? « Si c'est par là qu'il passe pour aller en paradis, écrivait le malin Bussy, l'abbé de La Trappe est bien sot de tenir le chemin qu'il tient pour y aller. »

Digitized by Google

III.

Ici se présente un obstacle insurmontable, que M. Gazier a essayé de tourner par une hypothèse gratuite. Si la conversion de Retz fut sincèrement chrétienne, comment la concilier avec l'existence de ses *Mémoires* qui contiennent tant de passages scandaleux? Comme il n'a pas jugé à propos de les détruire, sa pénitence se réduit donc à très-peu de chose. Elle n'a été évidemment qu'une concession ostensible aux idées du temps, qu'une précaution pour mourir avec décence, afin d'éviter un dernier scandale.

M. Gazier, qui se rend compte de la difficulté, prétend qu'il donna ordre de les brûler; mais il n'en fournit aucune preuve, et nous ajouterons que cette preuve ne se trouve nulle part [1]. Si Retz avait eu réellement l'intention de les supprimer, pourquoi confier ce soin à un autre, lorsqu'il lui était si facile de les jeter lui-même au feu, pour être plus certain qu'ils ne seraient jamais publiés? Loin de vouloir les détruire, il en fit exécuter plusieurs copies pour ses amis, afin de diminuer les chances de leur destruction. La copie Caffarelli est certainement de ce nombre; elle appartenait à Caumartin, l'ami de Retz. Ce qui est certain, c'est que Retz confia le manuscrit autographe de de ses *Mémoires* à son confesseur dom Hennezon, et que celui-ci y fit de nombreux retranchements. Mais on ne trouve pas la moindre indication que le cardinal ait ordonné de les brûler, pour suivre le conseil que lui en aurait donné Rancé, s'il fallait en croire l'abbé Racine. Il est même prouvé que ce ne fut qu'après la mort de Retz que dom Hennezon fit les suppressions, et, par conséquent, que le cardinal ne pensa pas même, après sa conversion prétendue, à effacer les passages trop libres. Pour moi, il ne me paraît pas douteux que, bien loin d'avoir prié l'abbé de supprimer ses *Mémoires*, il les lui confia pour qu'ils fussent plus en sûreté dans son monastère et pour qu'ils fussent publiés soit par les soins de l'abbé, soit

[1] Lenglet-Dufresnoy, dans son *Plan de l'histoire générale et particulière de la monarchie française*, t. III, p. 255, édition de 1753, dit que le cardinal « *lui-même brûla son original.* » C'est une erreur puisque le manuscrit autographe se trouve à la Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

par les soins de ses moines, après la mort de Louis XIV. Ce qui le prouve, c'est que l'édition de 1717, la première, fut faite sur une copie prise sur l'autographe pendant qu'il était encore entre les mains de dom Hennezon, puisqu'elle offre les mêmes suppressions faites par cet abbé. Comment M. Gazier a-t-il pu supposer un seul instant, que le confesseur ne se fût pas conformé aux ordres de son pénitent si ce dernier lui avait donné l'ordre formel de les détruire ? Il y a là une impossibilité morale dont il faut tenir compte. Ce qui prouve d'un autre côté que Retz avait laissé prendre d'autres copies de ses *Mémoires*, en vue d'assurer leur publication d'une manière ou de l'autre, c'est que l'édition de 1719 contient plusieurs des passages supprimés par dom Hennezon en tête du manuscrit autographe.

Les *Mémoires*, comme on le sait, sont dédiés à une dame anonyme. Mais laquelle ? M. Bazin a prétendu que cette dame était un être imaginaire, M. Aimé Champollion qu'il s'agit de Mme de Caumartin, M. Feillet qu'il s'agit de Mme de Sévigné. Il n'est plus permis de croire aujourd'hui que la supposition de M. Bazin soit admissible. La question n'est débattue que pour Mme de Caumartin ou Mme de Sévigné. M. Gazier tient pour la première, et se fonde sur ce que Retz, dans ses *Mémoires*, n'aurait pu dire : *Messieurs, vos Enfants...*, s'il s'agissait de Mme de Sévigné. Disons d'abord que, sous cette désignation, peuvent être aussi compris les enfants de Mme de Grignan, petits-fils de la marquise. La preuve alléguée par M. Gazier ne nous paraît donc pas décisive.

De son côté, M. Aimé Champollion, sans aucune preuve satisfaisante, prétend qu'il s'agit de Madeleine de Verthamont, seconde femme de Caumartin, l'un des meilleurs amis de Retz. Nous ferons observer que le cardinal ne rentra en France qu'en 1662, et que ce fut deux ans après que Caumartin, veuf depuis fort longtemps, épousa Madeleine de Verthamont. A cette époque, Retz avait écrit une partie de ses *Mémoires* en Hollande; ce ne fut donc pas, comme on l'a prétendu, à la sollicitation de cette dame qu'il se décida à prendre la plume. Quel degré de confiance eût pu lui inspirer une femme, très-jeune au moment de son mariage, qu'il connaissait à peine, et qui, pour tout dire, avait un peu la tête à l'envers. « Ces deux sœurs-là ont d'étranges têtes, disait d'elle et de Mme de

Digitized by Google

Guitaut Mme de Sévigné à sa fille ; et quoique la Guitaut soit pleine de bonnes choses, il y a toujours la marque de l'ouvrier. » Une telle phrase ne suffit-elle pas pour écarter Mme de Caumartin ? M. Champollion, pour soutenir son opinion, se fonde sur ce que Mme de Caumartin aurait possédé le manuscrit autographe. C'est une erreur. Nous savons, en effet, que le manuscrit original passa de l'abbaye de Saint-Mihiel dans celle de Moyen-Moutier, et n'en sortit qu'à la Révolution française pour entrer plus tard à la Bibliothèque nationale. Mme de Caumartin n'eut en sa possession qu'une simple copie.

Voici d'ailleurs un passage des *Mémoires* qui exclut l'idée qu'ils puissent être adressés à Mme de Caumartin : « Vous jugez aisément, dit le cardinal à sa confidente, par ce que vous avez vu de Mme de Guémené, qu'il devait y avoir beaucoup de démêlés entre nous. Il me semble que Caumartin vous en contait un soir *chez vous* le détail, qui vous divertit un quart d'heure. »

Si Caumartin eût été le mari de la dame en question, Retz n'aurait certainement pas écrit ces mots : « ... vous en contait *chez vous* le détail... » Il s'agit évidemment d'une personne qui ne demeurait pas avec Caumartin, et qui, par conséquent, est autre que sa femme. Comment supposer d'ailleurs qu'il eût raconté à Mlle de Verthamont, jeune fille, les scandaleuses amours de Retz avec Mme de Guémené ?

Dans la dissertation de M. Champollion, on ne voit pas la preuve, comme il l'assure, que Mme de Caumartin ait sollicité le cardinal à écrire ses Mémoires. Ce qui exclut formellement cette dame, c'est le passage suivant des *Essais* du marquis d'Argenson : Les religieuses de Commercy, « qui possédaient ces *Mémoires*, dit-il, n'en connaissaient point du tout le mérite ni les défauts ; je crois même qu'elles ignoraient à qui ils étaient adressés ; *je ne le sais pas non plus.* » Or il faut noter que d'Argenson, l'auteur de ces lignes, est le petit-fils de Mme de Caumartin. Si les *Mémoires* eussent été adressés à sa grand' mère, comment eût-il pu ignorer un fait qui aurait eu tant d'importance dans sa famille? D'après le témoignage du même d'Argenson, Mme de Caumartin exprimait tout haut une si triste opinion du cardinal, et elle était si pieuse, qu'il n'est pas admissible qu'elle eût pu accepter la dédicace d'un tel livre.

Digitized by Google

Ne sait-on pas enfin à quel point elle était hostile à sa publication, par le refus qu'elle fit de prêter sa copie pour combler les lacunes de la première édition? M. Bazin se fondait avec raison sur le témoignage de d'Argenson pour écarter sans hésiter Mme de Caumartin. Son opinion était que la dame à qui Retz adresse la parole n'avait jamais existé que dans son imagination, qu'il n'avait feint de s'adresser à une dame que pour donner une forme plus légère, moins solennelle, un tour plus galant et plus piquant à son récit. Mais certains passages sont trop précis, trop caractéristiques, pour qu'il soit permis de s'arrêter à l'hypothèse du spirituel écrivain.

Quelle était donc cette personne mystérieuse à qui Retz s'adresse si souvent dans le cours de ses *Mémoires*, à laquelle il parle si à cœur ouvert de ses fredaines, de ses fautes et de ses crimes, comme à une confidente, comme si ses *Mémoires* n'étaient jamais destinés à voir le jour? Autour de lui nous ne voyons qu'une seule femme qui fût vraiment digne de telles confidences politiques et littéraires, qui méritât la dédicace d'un tel livre, c'est Mme de Sévigné. On sait avec quelle insistance elle l'engageait à raconter les étranges aventures de sa vie. « Conseillez-lui fort, disait-elle à sa fille, le 5 juillet 1675, de s'occuper et de s'amuser à faire écrire son histoire; tous ses amis l'en pressent beaucoup. » Et le 24 juillet suivant : « On m'avait déjà dit de le faire aussi (de le lui conseiller de mon côté) et tous ses amis ont voulu être soutenus, afin qu'il parût que tous ceux qui l'aimaient étaient dans le même sentiment. »

N'est-il pas permis de croire que les phrases suivantes des *Mémoires* de Retz sont précisément la réponse aux instances de Mme de Sévigné?

« Madame, quelque répugnance que je puisse avoir à vous donner l'histoire de ma vie..., je vous obéis... » Et ailleurs : « J'écris l'histoire de ma vie par vos ordres... » « ... Si l'ordre que vous m'avez donné de laisser des *Mémoires* qui pussent être de quelque instruction à *Messieurs vos enfants*, etc... Ils sont (ces enfants) d'une naissance qui peut les élever assez naturellement aux plus grandes places, etc.[1]. »

[1] Tout cela peut s'appliquer fort bien à Charles de Sévigné, au mari de Mme de Grignan, et à leurs enfants nés ou à naître.

Digitized by Google

Rappelons en deux mots les relations qui existaient entre Retz et Mme de Sévigné. Il était cousin de son mari, Henri de Sévigné, qui, au temps de la Fronde, avait combattu dans le fameux régiment de Corinthe, commandé par son oncle, le chevalier Renaud de Sévigné. Ce fut Retz, alors simple coadjuteur, qui fit leur mariage. Depuis nombre d'années, le cardinal était en correspondance avec la marquise; dans une maladie elle lui avait prodigué les plus tendres soins; lorsqu'elle revenait de la campagne, elle avait un pied-à-terre chez le cardinal; il suffit de parcourir les lettres de Mme de Sévigné pour voir quelle affection ils avaient l'un pour l'autre, quelle intimité existait entre eux. Enfin Retz, parrain de Pauline de Grignan, devait lui laisser toute sa fortune, après avoir payé ses créanciers. Serait-il possible de citer une femme qui, à cette époque, fût aussi avant que Mme de Sévigné dans la confiance et l'amitié du cardinal?

Telle était depuis longtemps notre opinion sur ce sujet, lorsqu'une découverte faite, il y a quelques années, par M. Feillet, vint jeter sur la question une lumière soudaine et décisive. « Vous connaissez Blancménil, » dit quelque part dans ses *Mémoires* le cardinal s'adressant à la dame inconnue; « il était au Parlement comme vous l'avec *vu chez vous.* » Or en étudiant le manuscrit autographe avec toute la patience et la sagacité qui le caractérisaient, M. Feillet, qui jusque-là avait partagé l'opinion de M. Bazin sur l'impersonnalité de la dame, lut à la suite de cette phrase ces deux mots à moitié effacés : « *à L....i.* » Tout à coup, il pense à *Livry*, à Livry près Paris, à l'abbaye possédée par l'abbé de Coulanges, oncle de Mme de Sévigné, dans laquelle la marquise et sa fille faisaient de si longs séjours, que ses amis l'avaient surnommée Notre Dame de Livry. M. Feillet met le passage sous les yeux de M. Léopold Delisle, et le savant paléographe trouve tout à fait vraisemblable la lecture *Livri*, suivant l'orthographe du cardinal, qui ne faisait jamais usage de l'*y*. Cette lecture nous donne le dernier mot de l'énigme, c'est-à-dire le nom de la dame inconnue. Ce qui vient de plus à l'appui de notre opinion, c'est que, dans plusieurs passages adressés à la dame, il est question de plusieurs amis de Mme de Sévigné et que Mme de Caumartin, morte seulement en 1722, était évidemment trop jeune pour avoir connu ces personnes aux époques éloignées dont parle le cardinal.

Digitized by Google

M. Gazier s'appuie sur certains passages des lettres de Mme de Sévigné dans lesquels elle semble ignorer l'existence des *Mémoires*, pour conclure que ces *Mémoires* ne lui sont pas dédiés. Mme de Sévigné devait fort bien savoir à quoi s'en tenir, mais lorsque l'on songe avec quel peu de scrupule on violait alors le secret des lettres, son silence n'a rien de surprenant.

A propos des *Mémoires*, M. Gazier éprouve un tel faible pour son héros, qu'il déclare qu'en les écrivant Retz *n'a eu d'autre souci que la vérité, car*, dit-il avec une ingénuité parfaite, *il était de noble race, et un gentilhomme ne sait pas mentir*. On sait à quoi s'en tenir sur ce point, et il serait puéril de s'y arrêter. Au début de son livre, M. Gazier ne trouve pas d'expressions assez fortes pour peindre la noirceur, l'hypocrisie et la scélératesse du cardinal. Une fois converti, il en fait un homme admirable, un prédestiné, un bienheureux, un saint. Pas de milieu, pas de nuances. Lorsque la grâce efficace de *Port-Royal* opère, elle ne fait pas les choses à demi.

« De tels changements paraissent impossibles, » s'écrie-t-il, mais la grâce qui foudroie les pécheurs les rend tout autres qu'ils n'étaient. » « Si l'orgueilleux disciple de Gamaliel a pu devenir le plus humble des Apôtres, si le rhéteur Augustin a poussé l'humilité jusqu'à faire une confession publique de ses égarements, si enfin l'impétueux élève de Fénelon s'est transformé soudain jusqu'à être un véritable moine au milieu de la cour, pourquoi le cardinal de Retz ne serait-il pas, lui aussi, devenu le plus doux, le plus modeste et le plus humble des hommes?.. »

Contentons-nous de citer. La critique n'a pas à discuter un arrêt formulé de la sorte.

IV.

Nous touchons à la fin de la vie du cardinal de Retz, et il nous est absolument indispensable de citer quelques textes, afin que le lecteur puisse suivre la discussion sur des points essentiels et obscurs.

Voici, d'abord, comment dom Félibien, contemporain du cardinal, raconte ses derniers moments [1] :

[1] *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis*, p. 515.

Digitized by Google

« L'année 1679, qui fut celle de sa mort, il officia à Pâques, à la Pentecôte, au Saint Sacrement, et vint, la veille de l'Assomption de la Vierge, pour passer la fête dans son abbaye. Mais ayant eu la nuit suivante un accès de fièvre fort violent, à peine fut-il en état d'assister à une messe basse. S'étant trouvé mieux l'après-midi, il retourna à Paris. Le lendemain, la fièvre, qui le reprit, redoubla aussitôt et lui causa quelques transports qui faisaient tout craindre. Dans un intervalle que la maladie lui laissa heureusement, il fit une confession générale à dom Henry Hennezon, abbé de Saint-Mihiel, et se disposa à la mort avec de grands sentiments de religion. De nouveaux transports qui survinrent, lui ôtèrent la liberté de donner les derniers ordres à ses affaires domestiques ; et il mourut ainsi sans avoir fait aucun testament. Il était pour lors dans la soixante-sixième année de son âge. Sa mort arriva le 24 d'août, jour de Saint-Barthélemy, de l'année 1679. »

Notons que dom Félibien avait treize ans lors de la mort de Retz, qu'il publia son *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis* en 1706, c'est-à-dire vingt-cinq ans après la mort du cardinal, et qu'ayant indubitablement connu des moines de Saint-Denis, contemporains de Retz, il savait de première main ce qui s'était passé à ses derniers moments.

Dom Joseph de L'Isle, un autre bénédictin, qui a laissé une *Histoire de l'abbaye de Saint-Mihiel*, où le cardinal avait fait pénitence, copie presque mot à mot le récit de dom Félibien.

Dans la vie de dom Hennezon, abbé de Saint-Mihiel, et qui fait partie de l'histoire de cette abbaye, dom de L'Isle confirme une partie essentielle du récit de dom Félibien :

« Le cardinal de Retz, dit-il, attaqué de la maladie dont il mourut, profita du séjour que dom Hennezon faisait à Paris, et lui fit sa confession générale, continuant jusqu'au dernier soupir la confiance qu'il avait toujours eu en lui. »

L'*Histoire de l'abbaye de Saint-Mihiel* fut publiée en 1757; dom Hennezon était mort en 1689 ; il n'est pas probable que dom de L'Isle l'ait connu, mais il connaissait très-certainement des membres de sa famille et des moines ses contemporains, qui lui avaient pu donner des renseignements très-précis sur la fin de Retz. Voilà donc deux témoignages très-importants qui se corroborent l'un par l'autre.

Écoutons maintenant Mme de Sévigné, dont le récit se rapproche beaucoup des deux précédents, excepté pourtant sur le point qui nous intéresse le plus, la confession du cardinal.

« Hélas ! mon pauvre Monsieur, — écrit-elle au comte de Guitaut,

Digitized by Google

le 25 août 1679, — quelle nouvelle vous allez apprendre, et quelle douleur j'ai à supporter ! M. le cardinal de Retz mourut hier, après sept jours de fièvre continue. Dieu n'a pas voulu qu'on lui donnât du remède de l'Anglais [1], quoiqu'il le demandât, et que l'expérience de notre bon abbé de Coulanges fût tout chaud, et que ce fût même cette Eminence qui nous décida pour nous tirer de la cruelle Faculté, en protestant que s'il avait un seul accès de fièvre, il enverrait quérir ce médecin anglais. Sur cela, il tombe malade, il demande ce remède; il a la fièvre, il est accablé d'humeurs qui lui causent des faiblesses, il a un hoquet qui marque la bile dans l'estomac. Tout cela est précisément ce qui est propre pour être guéri et consommé par le remède chaud et vineux de cet Anglais. Mme de Lafayette, ma fille et moi, nous crions miséricorde, et nous présentons notre abbé ressuscité, et Dieu ne veut pas que personne décide, et chacun en disant : « Je ne veux me charger de rien, » se charge de tout : et enfin M. Petit, soutenu de M. Belay, l'ont premièrement fait saigner quatre fois en trois jours, *et puis deux petits verres de casse qui l'ont fait mourir dans l'opération, car la casse n'est pas un remède indifférent, quand la fièvre est maligne.* Quand ce pauvre cardinal fut à l'agonie, ils consentirent qu'on envoyât quérir l'Anglais ; il vint et dit qu'il ne savait point ressusciter les morts. Ainsi est péri devant nos yeux cet homme si aimable et si illustre que l'on ne pouvait connaître sans l'aimer. *Je vous mande tout ceci dans la douleur de mon cœur, par cette confiance qai me fait vous dire plus qu'aux autres; car il ne faut point, s'il vous plaît, que cela retourne. Le funeste succès n'a que trop justifié nos discours, et l'on ne peut retourner sur cette conduite, sans faire beaucoup de bruit ;* voilà ce qui me tient uniquement à l'esprit, etc., etc.

« Plaignez-moi, — écrivait-elle aussi à Bussy-Rabutin, — d'avoir perdu le cardinal de Retz. Vous savez combien il était aimable et digne de l'estime de tous ceux qui le connaissaient. J'étais son amie depuis trente ans, et je n'avais jamais reçu que des marques tendres de son amitié. Elle m'était également honorable et délicieuse. Il était d'un commerce aisé plus que personne du monde. Huit jours de fièvre continue m'ont ôté cet illustre ami (Mme de Sévigné se garde bien de parler à Bussy, qui est un bavard dangereux, de la casse et des quatre saignées). J'en suis touchée jusqu'au fond du cœur.... Notre bon abbé de Coulanges a pensé mourir. Le remède du médecin anglais l'a ressuscité. Dieu n'a pas voulu que M. le cardinal de Retz s'en servît, *quoiqu'il le demandât sans cesse.* L'heure de sa mort était marquée, et cela ne se dérange pas. »

N'est-il pas étrange que la marquise qui avait pris si souvent la défense de Retz contre Guitaut et Bussy-Rabutin, à propos

[1] Tabor, médecin anglais, fit un des premiers en France, usage du quinquina, infusé dans du vin, pour couper la fièvre. Louis XIV lui acheta sa recette et la rendit publique.

Digitized by Google

de la conversion, ne leur dise pas le moindre mot des dispositions finales dans lesquelles mourut le cardinal? N'eût-elle pas parlé de sa confession générale à dom Hennezon, si elle eût eu en main un tel argument pour lever leurs derniers doutes? D'un autre côté, ne serait-il pas surprenant que le cardinal, qui n'avait guère perdu connaissance puisqu'il réclamait sans cesse le remède de l'Anglais, n'eût pas jugé à propos de se mettre en règle une dernière fois, afin tout au moins de sauver les apparences ?

Dom Calmet, un peu plus rapproché de l'époque où vivait Retz que dom de L'Isle, ne dit pas un mot non plus de cette confession générale du cardinal, lorsqu'il vient à parler de lui.

A défaut du témoignage direct de Mme de Sévigné, qui eût levé tous les doutes, nous avons celui d'un contemporain, de Corbinelli, l'intime ami du cardinal ; mais il ne faut pas perdre de vue qu'il était son pensionnaire, son généalogiste un peu trop complaisant, et qu'il a fait un saint du cardinal tout comme M. Gazier. Écoutez plutôt : « Comme le cardinal de Retz, dit-il, fit toujours consister la véritable grandeur dans une solide piété, Dieu récompensa tant de saintes actions par une fin véritablement chrétienne, *et il mourut d'une aussi belle mort que sa vie avait été exemplaire et glorieuse.* » Que pensez-vous de la comparaison, et à quoi sert d'avoir vécu comme un saint Vincent de Paul ou un Rancé, pour qu'un homme tel que Retz soit loué sur le même ton ?

Malgré le témoignage très-considérable de dom Félibien et de dom de L'Isle, il restera toujours un dernier doute que fait naître l'inexplicable silence de Mme de Sévigné. Nous passons sous silence tous les autres témoignages cités par M. Gazier à l'appui de sa thèse : ils sont de seconde main, pleins de contradictions, et quelques-uns de source inconnue.

Quelques phrases mystérieuses d'une lettre de Mme de Sévigné, dans laquelle elle parle de la mort de Retz, ont donné lieu à deux érudits du commencement de ce siècle de supposer que Retz s'était peut-être suicidé, ou qu'il voulut mourir sans confession. Mais hâtons-nous de dire que l'un d'eux, Musset-Pathay, après avoir fait ces hypothèses, déclare qu'il ne les adopte pas en dernière analyse.

Voici le passage de la lettre de la marquise :

« Je ne puis jamais passer au pied d'une certaine tour (une des

Digitized by Google

tours du château de Nantes, du haut de laquelle le cardinal était descendu au moyen d'une corde pour s'évader) que je ne me souvienne de ce pauvre cardinal *et de sa funeste mort, encore plus funeste que vous ne le sauriez penser. Je passe entièrement cet article sur quoi il y aurait trop à dire ; il vaut mieux se taire mille fois ; peut-être que la Providence voudra quelque jour que nous en parlions à fond.* »

« Ce passage, dit Musset-Pathay [1], fait naître sur le genre de mort du cardinal beaucoup de soupçons sur lesquels on n'a aucun éclaircissement. » Et il cite à ce propos cette opinion de Grouvelle qu'il traite de *judicieuse :* « Mme de Sévigné a dit précédemment (dans sa lettre du 25 août 1679 à Bussy-Rabutin) qu'il était mort *après huit jours de fièvre continue,* mais il est vrai pourtant qu'elle laisse entendre ici que *sa mort fut violente ou peut-être seulement qu'elle fut peu chrétienne.* » Ainsi s'exprimait dans une note l'éditeur de Mme de Sévigné, Grouvelle.

« Quant au genre de mort du cardinal, reprend et ajoute Musset-Pathay, on ne peut disconvenir que la manière dont en parle Mme de Sévigné ne soit énigmatique. S'est-il détruit ? Ce serait plus croyable si sa mort fût arrivée quelques années plus tôt ; mais il achevait de payer ses dettes, et touchait au moment de jouir de toute sa fortune. L'expression de Mme de Sévigné n'a-t-elle de rapport qu'aux sentiments chrétiens du cardinal ? Mais l'aimable mère de Mme de Grignan n'était pas dévote. Quoi qu'il en soit, il est étonnant qu'on n'ait aucun détail sur la mort du cardinal. *Suicide* ou *impiété,* l'un ou l'autre ou tous les deux méritaient une mention. » — « Du reste, il est possible, dit en terminant Musset-Pathay, qui en définitive ne s'arrête pas à cette supposition de suicide, que l'expression de Mme de Sévigné répondît à son idée. La mort du cardinal de Retz était *funeste* à Corbinelli, qu'elle aimait beaucoup, à Mme de Grignan, à qui le cardinal voulait du bien ; et, *en y réfléchissant, je pense que c'est le sens que l'on doit donner à la phrase de Mme de Sévigné,* dont la fille héritait pour une portion considérable du cardinal de Retz ; mais il fallait que celui-ci vécût encore plusieurs années et jouît de toute sa fortune pour en laisser à sa parente. »

Lorsque Grouvelle et Musset-Pathay s'exprimaient ainsi, ils

[1] *Recherches historiques sur le cardinal de Retz,* p. 162.

Digitized by Google

ne connaissaient pas la lettre de Mme de Sévigné au comte de Guitaut, dans laquelle elle lui donne tant de détails sur les derniers moments de Retz, car elle ne parut que plusieurs années après leurs dissertations. Ce qui prouve jusqu'à l'évidence, d'après cette lettre, qu'il n'y eut pas suicide, c'est que le malade réclamait sans cesse le remède de l'Anglais, que Mme de Sévigné dit d'ailleurs que sa maladie était une fièvre continue, et que sa mort, suivant son opinion, fut hâtée par quatre saignées en trois jours et par deux petits verres de casse.

Mais, s'il ne s'agit pas de suicide, comment expliquer certaines expressions fort énigmatiques de la lettre de Mme de Sévigné ? « Il est plus probable, dit M. Mesnard, le savant commentateur des *Lettres de Mme de Sévigné*, que cette mort inopinée aura été *funeste* à la fortune de Mme de Grignan et qu'elle aura empêché le cardinal de faire des dispositions testamentaires qu'il semblait depuis longtemps avoir projetées. » Nous savons en effet par dom Félibien qu'il n'eut pas le temps ou la possibilité de faire un testament, et Mme de Sévigné, qui ne l'ignorait pas, au moment où elle écrivait sa lettre à Guitaut, ne savait pas encore que ce testament eût été inutile, puisque le cardinal ne laissait rien, et que ses héritiers les plus proches renoncèrent à sa succession.

L'interprétation de M. Mesnard, qui est fort vraisemblable sur ce point de la succession, devient incomplète et insuffisante lorsqu'on relit avec attention les phrases si étranges de Mme de Sévigné. Si elle eût voulu simplement annoncer à sa fille que le cardinal n'avait pu faire de testament en leur faveur, y eût-elle donc mis tant de mystère ? Aurait-elle attendu *dix mois* pour lui écrire la mystérieuse lettre datée de Nantes, pour ne lui apprendre qu'alors la ruine de leurs espérances, car, selon toute vraisemblance, elle ne pouvait ignorer l'état des choses un mois après la mort du cardinal, puisque, dans ce délai, la duchesse de Lesdiguières, nièce et héritière de Retz, avait déjà renoncé à la succession ?

En écrivant à Mme de Grignan que *cette mort fut encore plus funeste qu'elle ne pouvait le penser*, entendait-elle parler d'une mort peu chrétienne ? Non, puisque Mme de Grignan, qui avait assisté aux derniers moments du cardinal, ne pouvait rien ignorer sur ce point. Quelle est donc la dernière hypothèse possible ? Quel sens faut-il prêter aux phrases énigma-

Digitized by Google

tiques de Mme de Sévigné ? La plus proche parente de Retz, du côté paternel, était sa nièce, Paule de Gondi, fille de son frère aîné, Pierre de Gondi, et femme de François-Emmanuel de Blanchefort de Créquy, duc de Lesdiguières. Si le cardinal mourait *ab intestat*, tous ses parents à des degrés éloignés, parmi lesquels les Sévigné, étaient exclus de la succession par la duchesse de Lesdiguières et sa sœur Catherine de Gondi, générale de l'Ordre du Calvaire. Notez qu'en ce moment personne dans la famille ne connaissait la véritable situation des affaires du cardinal. Or voici, ce me semble, quelle serait la signification probable, le sens caché des paroles de Mme de Sévigné. Lorsqu'elle dit à sa fille que *cette mort est encore plus funeste qu'elle ne saurait le penser*, je crois qu'il ne faut pas seulement les prendre au sens d'une succession qu'elle fait perdre à la famille de Sévigné, mais aussi au sens direct. Que l'on se rappelle avec quelle insistance le malade, qui se trouvait chez sa nièce à l'hôtel de Lesdiguières, demandait sans cesse le remède de l'Anglais; les vains efforts de Mme de Sévigné, de Mme de Grignan et de Mme de Lafayette pour que les Lesdiguières se rendissent à ce désir; l'obstination qu'ils mirent à s'y refuser; enfin les quatre saignées en trois jours et la casse qui, suivant la marquise, et cela paraît de toute vraisemblance, précipitèrent le dénouement. Le jour même de la mort, Mme de Sévigné fut tellement frappée de ce qu'il y eut d'extraordinaire et d'inexplicable dans la conduite des membres de la famille de Lesdiguières, qu'elle conçut dès lors quelques doutes terribles. Remarquez avec quel mystère elle parle déjà de cette fin : « Je vous mande tout ceci, dans la douleur de mon cœur, dit-elle en terminant sa lettre au comte de Guitaut, *par cette confiance qui me fait vous dire plus qu'aux autres, car il ne faut point, s'il vous plaît, que cela retourne. Le funeste succès n'a que trop justifié mon discours, et l'on ne peut retourner sur cette conduite* (la conduite des parents des Lesdiguières), *sans faire beaucoup de bruit.* Voilà ce qui me tient uniquement à l'esprit, etc. » Il est évident que tout cela s'applique au genre de mort.

Et maintenant rapprochez de ces paroles les expressions de la lettre datée de Nantes et adressée dix mois après à Mme de Grignan [1] : *Cette funeste mort encore plus funeste*

[1] 13 mai 1680.

Digitized by Google

que vous ne sauriez le penser. Je passe entièrement cet article sur quoi il y aurait trop à dire : il vaut mieux se taire mille fois ; peut-être que la Providence voudra quelque jour que nous en parlions. » En prenant ces mots dans leur sens direct, comme ce qui précède, la marquise veut dire à sa fille, cela est fort probable, qu'elle en sait bien plus long qu'elle n'ose l'écrire sur les circonstances de la mort du cardinal, et qu'elle ne pourra lui confier cet horrible secret que de vive voix. Comme le cardinal avait témoigné peut-être, ou laissé percer son intention de léguer une grande partie de sa fortune à sa filleule, Pauline de Grignan, la marquise eut peut-être la preuve *ou tout au moins le soupçon* qu'une main intéressée dirigea la lancette du chirurgien, ou administra assez à contre-temps les remèdes. Tel est peut-être le dernier mot de l'énigme.

Voilà ce que je disais, à peu près dans les mêmes termes, dans mon Mémoire : *Le cardinal de Retz et les Jansénistes*, inséré au tome V de la dernière édition de *Port-Royal*. Il n'est pas un point obscur de ce Mémoire que je n'aie discuté à fond avec Sainte-Beuve avant de le livrer à l'impression, et je dois ajouter que ce n'est qu'après le contrôle le plus rigoureux de l'illustre critique, que j'ai donné à mon travail sa forme dernière.

Les divers problèmes que soulève la lecture des phrases énigmatiques de Mme de Sévigné, paraissent à M. Gazier la chose du monde la plus facile à résoudre. Sainte-Beuve pensait qu'ils étaient insolubles.

Je lui soumis successivement plusieurs interprétations, en premier lieu celles de Grouvelle et de Musset-Pathay, auxquelles je ne m'arrêtai pas, et voici ce qu'il me répondit :

« Ne vous méfiez pas trop de votre première interprétation : il se pourrait aussi que l'une ou l'autre des conjectures de Grouvelle fût vraie. *Il y a et il y aura toujours mystère.* »

On était encore en 1679 sous le coup de la terreur des empoisonnements. La Brinvilliers avait été exécutée en 1675, la Voisin un peu plus tard. Cette préoccupation était si vive, que l'abbé Blache en devint fou et qu'il écrivit un long Mémoire pour prouver que le cardinal de Retz était un empoisonneur. Quoi d'étonnant dès lors que Mme de Sévigné ait eu des soupçons sur le genre de mort du cardinal ? Il faudrait bien mal

Digitized by Google

connaître les singuliers écarts d'imagination auxquels se livrent en pareil cas certains héritiers frustrés dans leurs espérances pour soutenir le contraire. Je ne m'arrêtai pas pourtant à cette hypothèse, tout en la communiquant à Sainte-Beuve.

« L'accusation ou l'insinuation d'empoisonnement est en effet grave, me répondit-il. Votre scrupule à cet égard rentre dans ma pensée. Et puis, à vous parler franc, on attache trop d'importance aux phrases de cette charmante bavarde et exagératrice, Mme de Sévigné... »

Mais si Mme de Sévigné ne crut pas à un empoisonnement, elle crut, à n'en pas douter, ou à une connivence des Lesdiguières avec les médecins qui saignèrent le malade à outrance et lui administrèrent la casse à contre-temps (ce qui fut cause de la mort encore plus que la maladie, d'après Mme de Sévigné); ou bien elle crut de leur part à une *inertie coupable*, à un *laisser-faire criminel*, les médecins devant infailliblement tuer le malade en le traitant de la sorte, sans que personne s'y opposât.

Je soumis ces deux hypothèses à Sainte-Beuve, et voici quelle fut sa réponse :

«... Permettez-moi de vous faire encore quelques objections, et par exemple: comment voulez-vous que Mme de Sévigné ait cru à une *inertie coupable*, lorsqu'il y a eu saignée coup sur coup et administration d'un remède à contre-temps ? Il faut absolument choisir, et il me semble que votre première idée est la bonne.. »

Ce fut à celle-ci que je m'arrêtai en effet, d'après les conseils d'un tel juge.

« J'ai reçu cette fin ainsi modifiée, m'écrivait-il. Le problème s'éclaircit, et il est mieux en effet de se défier de ces grands mystères où l'imagination se loge, comme toujours, plus volontiers que la vérité. Mme de Sévigné a l'expression charmante, mais agréablement excessive, comme une étoffe bouffante : il y a place pour en rabattre un peu. »

En donnant des explications sur la mort de Retz, je les ai présentées sous forme dubitative, m'attachant uniquement à interpréter la pensée secrète de Mme de Sévigné, exagérée ou non, et sans émettre mon opinion personnelle sur cette question si délicate.

Qu'a fait M. Gazier ? De même qu'il a accusé Musset-Pathay d'avoir émis l'hypothèse que Retz s'était suicidé, sans tenir

Digitized by Google

compte de la conclusion de cet érudit qui ne veut pas s'arrêter à cette opinion, de même il me fait attribuer la mort de Retz à un crime. « Les uns, s'écrie M. Gazier, disent que ce prince de l'Église a terminé ses jours par le suicide. D'autres qu'il est mort le blasphème à la bouche. Non, reprend M. de Chantelauze, mais il est probable qu'une main criminelle conduisit la lancette des chirurgiens et que le cardinal de Retz périt assassiné. » Après cette belle découverte, M. Gazier s'évertue à me réfuter en plusieurs pages, tout comme si j'avais exprimé cette opinion personnelle. Il se bat contre des moulins à vent. Si le lecteur veut bien prendre la peine de jeter un coup d'œil sur mon Mémoire : *Le cardinal de Retz et les Jansénistes*, dont j'ai reproduit ci-dessus les fragments qui nous intéressent, il aura la preuve que je n'ai rien écrit de semblable. Afin de faire triompher son opinion, et au lieu de placer sous les yeux du lecteur le récit du seul témoin oculaire, celui de Mme de Sévigné, M. Gazier entasse l'un sur l'autre une foule de documents qui ne prouvent et n'éclairent absolument rien. Que nous importe, en effet, à côté de Mme de Sevigné, qui assiste en personne à la mort de Retz, ce qu'a pu dire le *Saint-Evremoniana*, rédigé on ne sait par qui, ni comment? De quelle valeur peut être le témoignage d'Antoine Arnauld, alors fugitif en Belgique et qui ne nous apprend absolument rien de nouveau ? Quel compte faut-il faire de l'opinion de Claude de Sainte-Marthe, si mal renseigné, qu'il fait enterrer le cardinal à Saint-Paul ?

Ce qui m'a paru fort étrange, c'est qu'après m'avoir réfuté de fond en comble, M. Gazier ait fini par abonder à peu près dans mon sens, sauf une nuance : « Oui, dit-il, la mort du cardinal était vraiment *funeste* aux yeux de Mme de Sévigné, funeste parce que, *dans sa pensée, on avait laissé mourir cet infortuné, qu'il était si facile de sauver avec un peu de quinine;* mais funeste surtout parce qu'elle ruinait du coup les belles espérances caressées depuis si longtemps par toute une famille. »

Sainte-Beuve, qui avait lu sans doute avec sa pénétration ordinaire les lettres de Mme de Sévigné, m'écrivait : *Il y a et il y aura toujours mystère.* Pour M. Gazier, il n'y en a plus, depuis qu'il a pris la peine de nous l'expliquer. « Je me propose, dit-il dans son dernier chapitre, d'examiner les différentes circonstances qui ont accompagné la mort du cardinal de Retz

Digitized by Google

et de rechercher, pour ainsi dire, avec le soin minutieux d'un juge d'instruction, s'il faut attribuer cette mort à un suicide ou à un assassinat ; je me demanderai ensuite quels furent en vrai les sentiments de l'illustre mourant, et si le résultat de cette double enquête est satisfaisant, *la biographie du cardinal ne présentera plus que des obscurités de détail : l'histoire pourra enfin connaître et juger sans appel l'immortel auteur des Mémoires sur la Fronde.* »

Sans appel ! Ne trouvez-vous pas M. Gazier quelque peu audacieux de se constituer ainsi juge en dernier ressort et dans sa propre cause ? Je regrette d'avoir à lui opposer l'opinion d'un autre juge, qui avait ses raisons motivées de ne pas penser précisément comme lui. Et ce juge est encore Sainte-Beuve :

« De tout cet ensemble, — m'écrivait-il après avoir lu mon Mémoire sur le cardinal de Retz, — il ressortira le plus complet et le plus juste jugement dont on ne pourra appeler désormais [1]. »

Mon embarras est extrême, je l'avoue, et je ne vois absolument qu'un moyen d'en finir. C'est de soumettre la cause à ses juges naturels, aux lecteurs.

V.

Le 26 août, deux jours après sa mort, le corps du cardinal de Retz fut transporté à Saint-Denis, dans un cercueil de plomb, auquel avait été fixée une plaque de cuivre rappelant le nom et les titres du défunt. On n'exposa point le corps sur un lit de parade. On l'inhuma à la hâte au lieu qu'avait désigné le cardinal. A l'extérieur aucun monument funèbre ne fut élevé, aucune inscription ne rappela ce nom si hostile autrefois à la royauté, aucune oraison funèbre ne fut prononcée, soit à Saint-Denis, soit dans les autres églises où l'on célébra des services pour l'âme du défunt [2]. Pourquoi ce silence ? Quel ordre secret avait été donné pour que rien ne rappelât dans la

[1] 9 juin 1867.

[2] Tous les évêques et cardinaux de la famille de Gondi, à l'exception de Retz, furent enterrés en grande pompe, et leur oraison funèbre fut prononcée.

Digitized by Google

nécropole des rois de France le souvenir du grand factieux ? Ces circonstances avaient frappé Sainte-Beuve.

« Il n'y eut jamais, m'écrivait-il, même sous la forme la plus modeste, d'oraison funèbre ou de panégyrique de Retz : si le fait est constant, c'est à noter. Je sais tout ce qui s'opposait à une solennelle oraison funèbre ; mais n'y a-t-il donc eu sur lui aucun discours funéraire chrétien ? » — Il n'y en eut aucun.

Deux hypothèses seulement sont possibles pour nous donner la solution du problème. Est-ce le cardinal qui, par esprit d'humilité, ordonna que l'on effaçât jusqu'à son nom dans l'église de Saint-Denis ? Ou bien est-ce Louis XIV qui, ne pouvant le priver d'une sépulture à laquelle il avait droit, en qualité d'abbé de Saint-Denis, ne voulut pas souffrir qu'un monument fût élevé au chef de la Fronde à côté des tombeaux des rois ses aïeux ?

Le *Mercure galant* de septembre 1679 prétendit, sans la moindre preuve, que le cardinal « employa ses derniers moments à des actes d'humilité, » et qu'il voulut être enterré « sans aucune cérémonie. » S'il en eût été ainsi, Corbinelli, qui était l'ami et le familier du cardinal, n'eût pas manqué d'en faire mention dans l'*Histoire généalogique de la maison de Gondi*. Il garde sur ce point important le silence le plus absolu, et son silence est facile à comprendre.

Dom Félibien, fort bien renseigné et contemporain de Retz, loin de nous parler de la prétendue humilité de Retz, nous apprend, dans son *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis*, que *le feu cardinal avait témoigné en plusieurs occasions qu'il souhaitait d'être enterré... au dehors du chœur, proche la grande grille de fer de la croisée, du côté du midi,... sous une colonne pareille à celle du cardinal de Bourbon qui est vis-à-vis*. Et page 576, il rappelle encore que Retz *avait souhaité que son corps fût inhumé sous une colonne de marbre vis-à-vis celle du cardinal de Bourbon*. Puis il constate que « son corps a été enterré dans la place qu'il avait marquée de son vivant, mais qu'on n'a pas encore orné sa sépulture et qu'il n'y a pas même *de tombe ni d'épitaphe*. »

Dom de L'Isle, dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Mihiel*, confirme ce témoignage de dom Félibien.

Qui pouvait mieux savoir à quoi s'en tenir d'une manière

Digitized by Google

certaine que l'historien de l'abbaye, contemporain de Retz, qui avait recueilli sur place, de la bouche même des moines de Saint-Denis, les renseignements qu'il nous donne? Il n'existe absolument aucune preuve que le cardinal, à ses derniers moments, ait révoqué l'ordre qu'il avait donné. Du temps de Retz, on voyait dans l'église de Saint-Denis, au sommet d'une colonne qui subsiste encore, une tablette de marbre en manière de plate-forme, sur laquelle se dressait, agenouillée, la statue de marbre du cardinal Louis de Bourbon, revêtue du majestueux costume des princes de l'Église[1].

Voilà le monument qu'avait rêvé pour lui-même le cardinal de Retz. Est-ce là de l'humilité? Si le cardinal de Retz, à ses derniers moments, eût changé d'avis sur le mode de sa sépulture, qui eût pu mieux le savoir que les moines de Saint-Denis? Le scrupuleux historien de leur abbaye, le fidèle gardien de leurs traditions nous en eût certainement informés; or il affirme précisément tout le contraire, de même que le bénédictin, dépositaire, par la tradition, des confidences de dom Hennezon confesseur de Retz. L'humilité du cardinal n'est donc pas la clé du problème, comme l'a supposé trop légèrement M. Gazier, qui passe sous silence le témoignage de dom Félibien.

Corbinelli, Félibien et dom de L'Isle énumèrent d'ailleurs les services solennels et les cérémonies célébrées plus tard, soit à Saint-Denis, soit à l'église du Calvaire du Marais. La pompe que l'on y développa fut telle, qu'il n'est pas permis de supposer un seul instant que l'on eût violé à ce point les volontés du défunt, s'il eût ordonné que tout se fît modestement et avec simplicité. Il faut remarquer aussi que ce fut uniquement à Saint-Denis que l'on n'éleva pas de monument funéraire au cardinal. Pourquoi n'obéit-on pas à ses dernières volontés, en consacrant à sa mémoire, dans l'église du *Calvaire du Marais*, le magnifique monument dont Corbinelli donne la description? Pourquoi cette fastueuse inscription qui rappelait le nom et les titres de Paul de Gondi dans la chapelle de sa famille à Notre-Dame, s'il avait ordonné que son nom ne figurât après lui sur aucune pierre?

[1] *Monographie de l'église royale de Saint-Denis*, par le baron de Guilhermy, page 95.

Digitized by Google

On se demande pourquoi Retz n'avait pas élu sa sépulture à côté des membres de sa famille ? C'est qu'il avait été sans doute plus flatté de dormir son dernier sommeil à côté des rois de France. C'est qu'il avait rêvé une statue et une colonne semblables à celles du cardinal de Bourbon. Or le vœu de cet homme si avide de bruit et de renommée fut singulièrement trompé.

En 1705, aucun monument n'était encore élevé à Saint-Denis à sa mémoire, aucune inscription ne rappelait son nom, ainsi qu'il est facile de s'en assurer en ouvrant l'*Histoire généalogique de la maison de Gondi*, publiée cette année même. Est-ce par le fait de la négligence de la dernière héritière des Gondi, de la duchesse de Lesdiguières ? Assurément non, puisqu'elle avait fait ériger d'autres monuments, qui rappelaient le souvenir de son oncle, dans l'église du Calvaire du Marais et à Notre-Dame, puisqu'elle avait fait imprimer en 1698 des *Eloges historiques des évêques et archevêques de Paris*, parmi lesquels figurent de très-beaux portraits des Gondi qui possédèrent le siége épiscopal de Paris.

L'année suivante, dom Félibien s'étonne de l'absence de tout monument, malgré les ordres formels du cardinal. En 1757, le bénédictin dom de L'Isle constate que sa « fosse ne fut couverte que de briques pendant plusieurs années, et que ce n'a été que longtemps après sa mort qu'on y a mis un carreau de pierre. » Le nom du défunt n'y était pas gravé et ne le fut jamais. Tous les abbés de Saint-Denis avaient leur monument ; un seul parmi eux n'en avait pas. C'était le cardinal de Retz.

Nous avons prouvé jusqu'à l'évidence par le témoignage de dom Félibien, que ce ne fut pas l'humilité de l'illustre défunt qui en fut cause. Il ne reste donc qu'une seule hypothèse, c'est que ce fut Louis XIV qui défendit secrètement l'érection d'un monument dans l'abbaye royale, en l'honneur du héros des barricades de 1648. Il n'est pas permis d'en douter, lorsqu'on se rappelle à quel point ce roi superbe était jaloux de sauvegarder, surtout en un tel lieu, les prérogatives attachées à sa couronne. On connaît la lettre qu'il écrivit, le 16 juillet 1710, au prieur et aux religieux de Saint-Denis pour faire abattre les trophées qui ornaient le monument de Turenne, tout en laissant subsister le mausolée du héros. Comment eût-il pu

Digitized by Google

voir d'un œil tranquille les tombes de ses aïeux dominées du haut d'une colonne par la statue d'un tribun mitré ? Il ne me paraît donc pas douteux que ce fut par ses ordres, donnés secrètement par égard pour les Lesdiguières, que l'on n'éleva aucun monument, que l'on ne plaça aucune inscription sur la sépulture du cardinal.

Pour soutenir sa thèse de l'humilité de Retz, qui aurait ordonné qu'on l'inhumât sans pompe et sans bruit, et que l'on n'élevât aucun monument sur sa tombe, M. Gazier ne fournit aucune preuve, il ne se livre qu'à des conjectures, il ne procède que par inductions et par hypothèses. Il prétend, par exemple, que l'on réservait au XVIIe siècle toute la pompe des funérailles pour le service qui se faisait quarante jours après la mort, et que ce service de quarantaine fut célébré pour le cardinal de Retz avec toute la pompe possible à Saint-Denis et à Paris. Il cherche à expliquer par là l'enterrement nocturne de Retz. Nous lui répondrons que tous les évêques de Paris avaient été enterrés jusqu'alors en plein jour et avec la plus grande solennité. C'est ainsi qu'eurent lieu notamment les obsèques du cardinal Pierre de Gondi et de Henri de Gondi, cardinal de Retz, tous deux évêques de Paris ; c'est ainsi que furent célébrées celles de Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris. Il y eut pour ces trois prélats des oraisons funèbres. Seul, Paul de Gondi fut enterré de nuit, de même que le fut, plus tard, le cardinal Dubois. Aucune oraison funèbre pas plus pour l'un que pour l'autre. Louis XIV et le Régent jugèrent que ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était de garder le silence sur de tels personnages.

M. Gazier prétend que Louis XIV ayant payé les dettes de Retz, ne songea nullemnet à le faire enterrer à petit bruit. Que M. Gazier veuille bien nous dire où il a découvert que le roi désintéressa les créanciers de Retz. Je crois qu'il lui serait impossible de produire un document de ce genre.

Corbinelli, l'intime ami de Retz, ne dit pas un mot, dans son *Histoire généalogique de la maison de Gondi*, de l'ordre que le cardinal aurait donné de ne placer aucun monument, aucune inscription sur son tombeau. Et certes, si cela eût été vrai, eût-il manqué de signaler une action si rare, lui qui est toujours, en parlant de Retz, sur le ton du panégyrique ?

Digitized by Google

Dom Félibien, le témoin de tous le mieux renseigné, assure au contraire que le cardinal demanda à plusieurs reprises d'être enterré sous une colonne semblable à celle du cardinal de Bourbon. S'il fût revenu, par humilité, sur une intention qu'il avait manifestée tant de fois, son confesseur dom Hennezon n'eût pas manqué d'en prévenir les moines de Saint-Denis et ceux-ci l'auraient fait connaître assurément à dom Félibien.

Dom de L'Isle, l'historien de l'abbaye de Saint-Mihiel, dans laquelle le cardinal de Retz avait fait sa fameuse pénitence, n'est pas moins explicite sur ce point que dom Félibien, et son témoignage doit être du plus grand poids, puisqu'il nous apprend qu'il était lié avec des membres de la famille de dom Hennezon, et qu'il devait d'ailleurs savoir à quoi s'en tenir par la tradition des moines de son monastère.

Qu'a fait M. Gazier ? Soit qu'il ait ignoré les témoignages si authentiques et si dignes de foi des deux bénédictins, soit qu'il les ait trouvés trop écrasants, il les a passés sous silence.

Que faut-il conclure de cet ensemble d'observations et de critiques ? C'est que le jeune savant s'est fait une étrange illusion en se flattant d'avoir résolu, au point de vue de sa thèse, tous les problèmes que soulève la conversion chrétienne de Retz. Il n'a fait que bourdonner dans la question. Sur un sujet si ardu, il nous semble peu prudent de se prononcer dans le sens du miracle. Retz, suivant sa propre expression, avait *l'âme la moins ecclésiastique qui fût dans l'univers*. Ne l'oublions pas. Lorsque, à propos d'un esprit de cette trempe, on vient à nous parler de coups de la *grâce efficace*, d'intervention miraculeuse, de conversion spontanée, le plus sûr et le plus sage, pour ne pas être dupe, c'est de se ranger à l'opinion de l'avocat du diable.

R. CHANTELAUZE.

Digitized by Google

MÉLANGES

I

LA DATE DE NAISSANCE DE SAINT GRÉGOIRE DE NAZIANZE

On a beaucoup discuté sur l'époque de la naissance de saint Grégoire de Nazianze. Cette question a divisé jusqu'à nos jours les hommes les plus graves et les plus savants; elle est d'ailleurs très-importante, puisqu'elle se rattache forcément à celle de l'obligation de la continence pour les évêques du IVe siècle.

D'après Suidas [1], saint Grégoire serait né vers l'an 300. Mais cette opinion, qui se heurte aux textes les plus formels, comme on le verra bientôt, est tout à fait insoutenable. Aussi a-t-elle été généralement rejetée par tous les écrivains modernes.

Baronius donne l'année 324 comme l'époque de cette naissance [2].

Papebrock, qui a voulu corriger Baronius, dans les notes qu'il a ajoutées à la vie de saint Grégoire écrite par cet homme illustre et insérée dans les *Acta sanctorum*, avait d'abord suivi l'opinion de Suidas [3]; puis il s'est arrêté entre l'an 300 et l'an 318; puis, enfin, il a laissé ses lecteurs libres de suivre l'opinion de Baronius [4].

Stilting, dans une dissertation spéciale sur cette question, publiée aussi dans les *Acta*, fixe cette naissance entre 312 et 316 [5]. Il a été suivi par Rohrbacher [6] et par le récent éditeur des œuvres de dom Ceillier [7].

[1] Suidas, article GRÉGOIRE.
[2] *Annales*, an. 371, § 103.
[3] *Acta Sanctorum*, t. XV, p. 369 (édition Palmé).
[4] *Ibid.*, *Appendix*, p. 59, à la fin du volume.
[5] *Ibid.*, t. XLIII, p. VI.
[6] *Hist. de l'Église*, t. III, p. 516 (édition Gaume).
[7] *Hist. des auteurs sacrés*, etc., t. V, p. 139, en note (édition Vivès).

Digitized by Google

Au contraire, Ellies Dupin [1], Hermant [2], Tillemont [3], Ceillier [4], Maran [5], etc., veulent que saint Grégoire soit né durant l'épiscopat de son père, c'est-à-dire en 328 ou 329 : en 328, d'après les deux premiers, qui ont cru que l'épiscopat de saint Grégoire avait commencé cette année-là; en 329, d'après les autres, qui retardent avec raison d'une année le commencement de cet épiscopat. Cette date a été adoptée par MM. Dézobry et Bachelet [6], et par la plupart des auteurs de dictionnaires biographiques modernes.

Cependant, l'illustre auteur de l'*Art de vérifier les dates*, dom Clémencet, dans la *Vie de saint Grégoire* qu'il a placée en tête de l'édition de ses œuvres, avait déjà démontré que ce Père de l'Église a dû naître en l'an 325 ou 326 [7]. De nos jours, Mgr Fessler a adopté cette opinion comme de beaucoup la plus vraisemblable (*longè verisimiliùs*) [8]. Telle est aussi notre manière de voir, et nous allons exposer les principaux motifs de notre conviction : le lecteur pourra ainsi se faire une opinion raisonnée sur ce point d'histoire ecclésiastique.

Nous établissons deux propositions : 1° Saint Grégoire n'est pas né avant l'an 324; 2° Il est né avant que son père fût évêque, c'est-à-dire avant l'an 329.

I. — *Saint Grégoire n'est pas né avant l'an 324.*

1° En effet, saint Grégoire avait environ trente ans lorsqu'il était sur le point de quitter Athènes, après avoir terminé ses études. C'est lui-même qui nous le dit :

« J'avais donné beaucoup de temps à l'étude des lettres; j'avais environ trente ans [9]. »

Or tout le monde convient que le fait dont il est question dans ce passage se rapporte à l'an 355 ou 356. Saint Grégoire est donc né vers l'an 325 ou 326.

Cependant le prêtre Grégoire, écrivain grec antérieur au xe siècle, qui nous a laissé un panégyrique de saint Grégoire [10], Papebrock [11] et

[1] *Bibliothèque, etc.*, t. II, p. 201.
[2] *Vie de saint Grégoire*, t. I, p. 35.
[3] *Mémoires*, t. IX, p. 693.
[4] *Histoire des auteurs sacrés*, etc., t. V, p. 139.
[5] *Patrol. grec.*, t. XXIX, p. 6.
[6] *Dictionnaire de biographie*, article Saint Grégoire de Nazianze.
[7] *Pat. grec.*, t. XXXV, col. 161.
[8] *Institutiones Patrologiæ*, t. II, p. 533.
[9] Καὶ γὰρ πολὺς τέτριπτο τοῖς λόγοις χρόνος.
Ἤδη τριακοστὸν μοὶ σχεδὸν τοῦτ' ἦν ἔτος.
(*Patrol. grec.*, t. XXXVII, col. 1046.)
[10] *Patrol. grec.*, t. XXXV, col. 257.
[11] *Loc. cit.*

Digitized by Google

Stilting[1] ont cru que le saint Docteur avait voulu dire dans ce passage qu'il étudiait depuis trente ans.

Mais nous croyons avec Baronius, Tillemont, Ceillier, Clémencet, etc., que le texte précité ne comporte pas ce sens. Si saint Grégoire avait voulu parler de ses études, il aurait ajouté au pronom μοὶ un participe tel que : σχολάζοντι, παιδευομένῳ, ou tout autre ayant le sens d' « étudiant. » Il aurait dit : « Cette année était la trentième à moi étudiant. » En n'employant pas de participe, il n'a pu parler que de son âge. Ainsi le veut le génie de la langue grecque, aussi bien que celui de la langue latine. Nous en appelons à tous les hellénistes.

2° D'ailleurs, il faut convenir que trente ans c'est bien l'âge de terminer des études régulières faites sous des maîtres. Dans le siècle même de saint Grégoire, les hommes les plus célèbres par leur éloquence, saint Jean Chrysostome, saint Ambroise, saint Augustin avaient terminé à cet âge leurs études littéraires.

3° En outre, saint Basile, qui était du même âge que son ami[2] et qui termina ses études avec lui, se plaignait amèrement plus tard « d'avoir perdu dans l'étude des lettres humaines presque toute sa jeunesse[3]. » Assurément la jeunesse (νεότης) ne dépasse pas trente ans, et saint Basile, pour mieux exprimer ses regrets, aurait employé un autre terme, si ses études avaient dépassé cet âge.

4° Saint Grégoire, ordonné prêtre en 362, se plaignait encore de sa jeunesse l'année suivante[4]. S'il est né en 325, il avait alors trente-huit ans. Il ne semble guère à propos de lui en supposer davantage, d'autant plus que la trentième année était déjà l'âge fixé pour l'épiscopat.

5° En plusieurs endroits de ses écrits, saint Grégoire compare sa mère à Sara. Dans l'un d'eux, il l'appelle « une Sara qui a enfanté bien tard, » Σάῤῥας ὀψιτόκοιο[5]. Pour que l'on pût donner ce nom à sainte Nonne, il faut qu'elle ait eu près de cinquante ans lorsque son fils vint au monde. Or elle avait justement cet âge vers l'an 324, puisqu'elle était du même âge que saint Grégoire l'Ancien[6], qui mourut âgé de cent ans, en l'an 374[7].

6° Saint Grégoire l'Ancien a consacré son fils à Dieu immédiatement après sa naissance. Il était donc déjà chrétien à cette époque. Or personne n'a jamais contesté qu'il ne se soit converti en 325. Son fils n'est donc pas né avant l'an 324.

[1] *Loc. cit.*
[2] ἥλικος. *Patrol. grec.*, t. XXXVI, col. 604.
[3] Πᾶσαν σχεδὸν τὴν ἐμαυτοῦ νεότητα ἐναφανίσας. *Pat. grec.*, t. XXXII, col. 824.
[4] *Patrol. grec.*, t. XXXV, col. 472.
[5] *Ibid.*, t. XXXVII, col. 1002; t. XXXVIII, col. 56; t. XXXV, col. 1040.
[6] *Ibid.*, t. XXXV, col. 1040 et t. XXXVII, col. 1368.
[7] *Ibid.*, t. XXXVIII, col. 1367.

Digitized by Google

La première de ces assertions est justifiée par trois textes différents aussi formels qu'on puisse le désirer.

I. — « Je suis un présent que le Christ fit à ma mère qui l'avait prié du fond du cœur, présent qu'il reçut ensuite de *mes parents* : car, dans tous leurs biens, *ils n'avaient* rien de mieux à lui offrir que leur fils [1]. »

Stilting a cru pouvoir traduire ἐκ τοκέων par *à parentum tempore*, du vivant de leurs parents [2]. Mais nous croyons qu'il faut beaucoup forcer, et le sens, et les mots, pour admettre une interprétation d'ailleurs inutile pour le but que se proposait Stilting, puisque le pluriel se trouve dans le vers suivant : οὐδὲν ἔχον, ils n'avaient rien.

II. — Dès que je fus venu au monde, je fus cédé à autrui. O la belle cession! Victime noble et douée de raison, on m'offre à Dieu comme un agneau ou un veau chéri; car je n'ose pas dire comme un jeune Samuel, à moins que je ne considère les désirs de *ceux qui me donnèrent* [3]. »

Comme on le voit, il y a ici encore le pluriel.

III. — Sainte Nonne disait à son fils encore enfant :

« Déjà votre excellent père a conduit à l'autel le digne fils qui lui avait été donné de Dieu et qui se hâtait de devenir une victime sainte. C'était le fruit d'une Sara qui l'avait enfanté bien tard, le rejeton de leur race formé par l'espérance et la promesse de Dieu. Le prêtre était un autre Abraham ; la victime, un glorieux Isaac [4]. »

Nous croyons qu'après de telles preuves il ne peut plus subsister aucun doute sur notre première proposition. Certainement, saint Grégoire n'est pas né avant l'an 324.

Nous allons maintenant établir la seconde proposition.

(Χριστός) Πρῶτα μὲν ἐυξαμένη νεώθεν, ἐκ κραδίης,
Μητέρι δῶρον ἔδωκε καὶ ἐκ τοκέων ὑπέδεκτο
Δῶρον, ἐπεὶ τέκνου φέρτερον οὐδὲν ἔχον
Ἐν πᾶσι κτεάτεσσιν.

(*Patrol. grec.*, t. XXXVII, col. 1367.)

[2] *Acta sanctorum, loc. cit.*

[3] Ὡς δ' ἦκον, εὐθὺς γίνομαι ἀλλότριος.
Ἀλλοτρίωσιν τὴν καλήν! Τῷ γὰρ Θεῷ
Παριστάμ' ὡς ἀμνός τις, ἢ μόσχος φίλος,
Θῦμ' εὐγενές τε καὶ λόγῳ τιμώμενον·
Ὀκνῶ γὰρ εἰπεῖν, ὡς Σαμουήλ τις νέος,
Πλὴν εἰ βλέποιμι πρὸς πόθον δεδωκότων.

(*Patrol. grec.*, *ibid.*, col. 1035.)

[4] Ἤδη τις φίλον ὖια θεόσδοτον ἤγαγε βωμῷ,
Σπεύδοντ' ἐς θυσίην ἱερήϊον, ἐσθλὸν ἄριστος,
Σάῤῥας ὀψιτόκοιο γόνον ῥίζαν τε γενέθλης,
Ἣν ἐλπὶς ἐχάρασσεν ὑποσχεσίη τε θεοῖο.
Ἀβραὰμ ἦν ἱερεὺς, ἀμνὸς δέ τε κύδιμος Ἰσαάκ.

(*Patral. grec.*, *ibid.*, col. 1002).

Digitized by Google

II. — *Saint Grégoire est né avant que son père fût évêque, c'est-à-dire avant l'an* 329.

Personne ne conteste que saint Césaire, le frère de saint Grégoire, ne soit né après lui. Il ne servirait donc de rien de supposer, pour ménager l'honneur de ses parents, que saint Grégoire a été conçu avant l'épiscopat de ses parents, et qu'il est né pendant son épiscopat.

Cela établi, nous dirons :

1° Puisque saint Grégoire avait environ trente ans en 355 ou 356, ainsi que nous l'avons déjà démontré, il est donc né avant l'an 329.

2° Sainte Nonne, avons-nous dit encore, était du même âge que son mari, lequel avait cinquante ans en 324. De plus, elle a eu certainement un autre fils après saint Grégoire. Donc, pour ce motif encore, il faut croire que saint Grégoire est né avant l'an 329.

3° Dans une pièce de vers écrite certainement avant la mort de son père, c'est-à-dire avant l'an 374, et très-probablement vers l'an 371, saint Grégoire se plaignait déjà de sa vieillesse :

« Déjà ma tête est blanche et mes membres ridés s'inclinent vers le soir d'une vie pleine de douleurs [1].»

Si saint Grégoire était né en 329, il aurait eu seulement de quarante-deux à quarante-quatre ans, lorsqu'il écrivait ces vers. A cet âge, on n'a pas encore les membres ridés et courbés.

On a répondu, il est vrai, que de l'aveu même du saint Docteur, ses travaux et les excès de ses mortifications avaient ruiné sa santé et hâté sa vieillesse. Néanmoins, il y a, dans ce passage et dans plusieurs autres semblables que nous pourrions citer, de graves motifs pour fixer la naissance de saint Grégoire le plus qu'on le peut avant l'an 329.

4° Un grand nombre de Pères [2], parmi lesquels nous citerons saint Jérôme et saint Épiphane, deux auteurs des plus graves, qui furent très-liés, l'un avec saint Grégoire de Nazianze et l'autre avec son intime ami, saint Basile, déclarent formellement que, de leur temps, les évêques mariés avant leur ordination étaient tenus de vivre dans la continence avec leurs épouses. Saint Jérôme, par exemple, disait à Jovinien : *Certè confiteris non posse episcopum esse qui in episcopatu filios fecerit; alioquin, si deprehensus fuerit, non quasi vir tenebitur, sed*

[1] Ἤδη μοὶ πολιόν τε κάρη, καὶ ἄψεα ῥικνὰ
Ἐκλίνθη βιότοιο πρὸς ἕσπερον ἀλγινόεντος.
(*Patrol. grec.*, t. XXXVII, col. 993).

[2] « Innumeros conciliorum canones veterumque Patrum testimonia fas hic esset subjicere, quibus sacerdotes quarto sæculo ab uxoribus abstinuisse manifestum est, quique non sinunt credere Gregorium, patre episcopo, natum.» (Clémencet, *Vita Gregorii*, 16.)

Digitized by Google

quasi adulter damnabitur. Vous avouez, du moins, qu'on ne peut pas être évêque et devenir père, car celui qui le deviendrait ne serait pas regardé comme un époux, mais comme un adultère. » Si saint Grégoire l'Ancien eût été dans ce cas, saint Jérôme, lui, le disciple, l'ami, le commensal de son fils, l'aurait su, et il n'aurait pas tenu ce langage.

Saint Grégoire est donc né avant l'épiscopat de son père, c'est-à-dire avant l'an 329.

Socrate et Sozomène disent, il est vrai, qu'avant le Concile de Nicée, il n'y avait pas encore de loi qui réglât ce point de discipline et que les Pères de ce Concile renoncèrent, sur les observations de saint Paphnuce, à en porter une [1]. Or saint Grégoire l'Ancie,n dit-on, fut baptisé à l'époque de ce Concile et fait évêque peu de temps après. Il a donc pu se conformer sans péché à un usage qui n'était pas condamné.

Ni Eusèbe, qui assista au Concile de Nicée, ni Rufin, auteur plus ancien que Socrate, ni Théodoret, ni aucun autre des historiens ou des écrivains de cette époque ne mentionnent le fait rapporté par ces deux auteurs. D'ailleurs, Socrate n'écrivait qu'un siècle après le Concile de Nicée. Il était séparé de l'Église catholique par son titre de Novatien. Tillemont lui-même, qui n'est pas suspect dans cette question, puisqu'il croit que saint Grégoire l'Ancien était évêque à l'époque de la naissance de son fils, Tillemont déclare que Socrate « était peu instruit des lois et des dogmes de l'Église [2]. » Quant à Sozomène, il est avéré que trop souvent il n'a fait que copier aveuglément son devancier. Il n'y a donc rien dans le récit de ces deux historiens qui puisse autoriser à donner un démenti à tant d'autres autorités plus graves que la leur, et, en parti-

[1] Socrate : liv. I, ch. II. — Sozomène : liv. I, ch. XXIII. — « Les écrivains catholiques paraissent d'accord, dit M. le duc de Broglie, pour traiter cette histoire comme une imposture. » Cependant M. de Broglie admet ce récit comme exact, mais avec des réserves. Il en est de même de Mgr Héfélé. M. l'abbé Darras l'accepte sans restriction. (M. de Broglie, *Constantin*, t. II, p. 430, in-12; M. Darras, *Histoire de l'Église*, t. IX, p. 249.)

Nous croyons, du reste, que l'on peut expliquer d'une manière très-naturelle l'erreur de Socrate, sans lui imputer un mensonge formel. On voit par l'exemple de saint Grégoire l'Ancien et de sainte Nonne que les évêques du IVe siècle, mariés avant leur ordination, tout en observant la continence à laquelle ils s'étaient engagés par serment, continuaient à habiter avec leurs épouses. Il peut bien se faire que l'on ait examiné dans le Concile de Nicée s'il ne serait pas opportun de modifier cet état de choses, et que l'on se soit enfin décidé à ne rien innover sur ce point.

Cent ans après, Socrate, vivant dans une secte séparée de l'Église et au milieu d'un clergé corrompu, aura pu croire de bonne foi que les Pères du Concile avaient discuté la question de la continence, alors qu'il ne se serait agi que de celle de la cohabitation.

Ce n'est là qu'une hypothèse ; mais elle est naturelle; elle explique tout et, sans affaiblir les assertions des illustres contradicteurs de Socrate, elle justifie jusqu'à un certain point l'erreur de cet historien.

[2] *Mémoires*, t. VI. Théodose II, art. 38 et 39.

Digitized by Google

culier, à des écrivains aussi instruits et aussi véridiques que saint Jérôme et saint Epiphane[1], qui étaient, d'ailleurs, plus anciens que Socrate et qui ont pu savoir mieux que lui ce qui s'était passé au Concile de Nicée.

D'ailleurs, Socrate lui-même reconnaît que la continence, chez les évêques mariés avant leur ordination, était l'usage ordinaire dans tout l'Orient[2]. Or, en admettant même qu'il n'y eût pas une loi formelle sur ce point, mais une simple coutume généralement reçue, ce ne sont pas, dirons-nous, de vénérables personnages tels que saint Grégoire l'Ancien et sainte Nonne, âgés l'un et l'autre de cinquante-cinq ans, à l'époque où saint Grégoire l'Ancien fut ordonné évêque, ce ne sont pas eux qui auraient pu manquer à cette coutume.

S'ils y eussent manqué, saint Jérôme et saint Épiphane l'auraient su, et n'auraient pas pu s'exprimer comme ils l'ont fait sur ce point de discipline.

S'ils y eussent manqué, eux, à leur âge, leur fils devenu évêque lui-même, n'aurait pas pu se plaindre, comme il le faisait, de ce que l'on nommait évêques des hommes mariés depuis peu[3].

S'ils y eussent manqué, quelque historien aurait signalé ce fait, Socrate et Sozomène, par exemple, pour appuyer leur dire.

S'ils y eussent manqué, Antonin d'Ephèse accusé, l'an 399, par un autre évêque, pour un fait de ce genre, devant saint Jean Chrysostome et un Concile composé de vingt-deux évêques, se serait autorisé assurément d'un pareil exemple pour se justifier, et saint Jean Chrysostome n'aurait pas témoigné le trouble extraordinaire dont il fut saisi en présence de cette accusation[4].

En un mot, pour admettre ce fait, malgré tant de difficultés, et infliger un tel opprobre à la mémoire de ces deux saints vieillards, il faudrait de bien fortes preuves. Or voici l'unique texte sur lequel on a prétendu pouvoir s'appuyer.

Saint Grégoire l'Ancien, voulant décider son fils récemment ordonné évêque à accepter la coadjutorerie de Nazianze, lui disait, entre autres choses :

Οὔπω τοσοῦτον ἐκμεμέτρηκας βίον
Ὅσος διῆλθε θυσιῶν ἐμοὶ χρόνος[5].

[1] Saint Epiphane avait atteint l'extrême vieillesse (*extremâ senectute*), nous dit saint Jérôme en l'an 392 (Catal. 114). — Il était donc né avant l'an 325, époque de la réunion du Concile de Nicée. Il fut pendant trente-six ans archevêque de Salamine et métropolitain de l'île de Crète. C'est un des Pères de l'Église les plus illustres et les plus savants. Il parlait cinq langues. Il brilla particulièrement au Concile de Rome, en 382.

[2] Socrate, V. 22.

[3] *Patrol. grec.*, t. XXXVII, col. 234.

[4] *Saint Jean Chrysostome*, par M. Martin d'Agde, t. II, p. 390.

[5] *Patrol. grec.*, t. XXXVII, col. 1064.

Digitized by Google

Erasme, d'après Stilting, trouvait ce passage difficile à comprendre. On le traduit ordinairement ainsi : « Votre vie n'a pas été aussi longue que le temps qui s'est écoulé depuis que j'offre des sacrifices. » Plusieurs auteurs ont conclu de ce passage, ainsi que nous l'avons déjà dit, que saint Grégoire était né durant l'épiscopat de son père, c'est-à-dire en 329.

Voici maintenant les explications qu'en ont données ceux qui, comme nous, ne croient pas, pour les nombreux motifs que nous avons indiqués, pouvoir admettre cette conséquence.

1° Papebrock a cru que le texte primitif avait été changé. Il a essayé de le rétablir, en remplaçant θυσιῶν par ἐτησίων ou par δὶς ἰών. La première correction donne ce sens. « Votre vie n'est pas aussi longue que la mienne. » Avec la seconde, on aurait celui-ci : « Votre vie n'est pas la moitié aussi longue que la mienne ». Mais les manuscrits portent tous : θυσιῶν, et puis, aucune de ces corrections ne paraît pleinement satisfaisante.

2° Stilting met un point après le premier vers et traduit ainsi :

Nondùm tantam penitùs considerasti vitam.
Mihi præteriit quodcumque tempus sacrificanti.

« Vous n'avez pas encore mesuré la longueur d'une telle vie. Le temps des sacrifices est totalement passé pour moi. » Le vieil évêque avait alors en effet quatre-vingt-dix-huit ans.

Avec un point d'interrogation et un point d'exclamation, on pourrait dire aussi, et nous le préférerions : « N'avez-vous pas encore mesuré la longueur d'une telle vie? Oh! qu'il y a longtemps que j'offre des sacrifices! » Ces deux sens seraient l'un et l'autre fort raisonnables. Mais l'emploi du corrélatif τοσοῦτον, si près de ὅσος, sans aucune corrélation avec ce mot, ne constituerait-il pas une grave négligence de style, et un auteur comme saint Grégoire aurait-il pu la commettre? Nous laissons à de plus habiles le soin de le décider.

3° Saint Grégoire a coutume d'appeler du nom de sacrifice l'assistance au saint Sacrifice, les prières et les bonnes œuvres des chrétiens. Ainsi, dans un de ses poëmes, il parle des sacrifices que son père et sa *mère* avaient offerts au Seigneur :

Πατὴρ καὶ πότνια μήτηρ...
Θυσίαις καταρῇσι καὶ εὐαγέεσσι γέρηραν [1].

Il parle ailleurs des « sacrifices non sanglants de l'âme » :

Ψυχῆς θύματ' ἄναιμα [2];

[1] *Patrol. grec.*, t. XXXVII, col. 1001.
[2] *Ibid.*, col. 1264.

Digitized by Google

et, dans un autre endroit, de ceux « qu'offre intérieurement une âme pure ;

Οἷά τε θύει νόος ἔνδοθεν ἁγνός [1].

Pour offrir des sacrifices de ce genre, il suffit d'être chrétien. Or saint Grégoire l'Ancien était chrétien, avons-nous dit, en 325. Ainsi raisonnent Clémencet et Mgr Fessler.

4° Les Pères Jésuites, auteurs des *Mémoires de Trévoux*, cités par le récent éditeur des œuvres de dom Ceillier[2], font observer avec raison qu'un prêtre offre des sacrifices proprement dits, aussi bien qu'un évêque. Ainsi, même en prenant ce texte à la lettre et dans le sens admis par Tillemont, etc., on ne pourrait pas en conclure que saint Grégoire soit né durant l'épiscopat de son père. On ne le pourrait pas, surtout s'il était possible d'établir que saint Grégoire l'Ancien a été ordonné prêtre quelque temps avant d'être évêque. Or il y a, dans un discours de saint Grégoire une indication dans ce sens que personne que nous sachions n'a encore tait remarquer.

Le saint Docteur dit que son père laissa écouler *un petit espace de temps* entre son baptême et son ordination : μικρόν τι διαλιπών [3]. Dans l'alinéa suivant, il dit que, lorsque son père fut ordonné évêque, il y avait *longtemps* que l'Église de Nazianze était privée de son pasteur : ἐπιπολὺ πάλιν βαθυμηθείσαν τε καὶ χερσομανήσασαν ἐξ ἀναρχίας [4]. Or l'évêque qu'il remplaçait, était celui-là même qui l'avait baptisé. Si l'ordination sacerdotale et l'ordination épiscopale ont eu lieu dans le même temps, il y a contradiction entre ces deux passages. Il semble donc que l'on doit admettre que saint Grégoire, l'Ancien a été ordonné prêtre plusieurs années avant d'être évêque, et, par conséquent, l'on ne peut conclure du texte précité, quelque sens qu'on lui donne, que saint Grégoire soit né pendant l'épiscopat de son père [5].

[1] *Patrol. grec.*, t. XXXVII, col. 969. — Cette manière de s'exprimer est d'ailleurs tout à fait conforme au langage des Livres saints. « Sacrificabo hostiam laudis. » (Ps. CXV, 17.) — « Exhibeatis corpora vestra hostiam viventem. » (Rom. XII, 1.)

[2] M. l'abbé Bauzon, *Hist. gén. des auteurs sacrés*, etc., t. V, p. 179 (édit. Vivès).

[3] *Disc.*, XVIII, n. 15. *Patrol. grec.*, t. XXXV, col. 1083.

[4] *Ibid.*

[5] On sait que l'Église romaine tolère, encore aujourd'hui, dans certaines contrées de l'Orient, que des prêtres mariés avant leur ordination vivent dans le mariage avec leurs épouses. (Darras, *Hist. de l'Église*, t. IX, p. 251.) Saint Epiphane déclare formellement que, de son temps, les prêtres et les diacres mariés avant leur ordination étaient obligés de vivre dans la continence avec leurs épouses. Il avoue cependant qu'à cause de la lâcheté humaine et parce qu'il était difficile parfois de trouver d'autres personnes capables de remplir ces fonctions, on passait en certains lieux par-dessus les canons et l'on admettait aux saints ordres des hommes mariés, sans leur imposer la continence.

Toutefois, tant que nous n'en aurons pas d'autre preuve, nous nous garde-

Digitized by Google

5° Enfin, et, de toutes ces explications, c'est celle qui nous paraît la plus vraisemblable, il n'y a qu'à admettre avec Baronius et Clémencet une légère hyperbole dans le discours du saint vieillard. Il était évêque depuis quarante-trois ans, quand il tenait ce langage. Son fils était âgé, selon nous, de quarante-six ou quarante-sept ans. Un écart de trois ou quatre ans, sur un épiscopat si long et dans une simple conversation d'un père avec son fils, n'est pas grand'chose. Une hyperbole, quoi qu'en dise Tillemont, n'est pas un mensonge, surtout, quand on n'a pas l'intention de tromper celui à qui l'on parle ; et, certes, cette intention ne peut pas être admise dans la circonstance dont il s'agit. Cette hyperbole était d'ailleurs fort naturelle dans la

rons bien d'imputer cette lâcheté, pour nous servir de l'expression de saint Epiphane, à saint Grégoire l'Ancien, et de croire que ses fils soient nés pendant qu'il était prêtre. Mais nous n'avons pas pu négliger un argument qui est plein de force contre ceux qui prétendent que le passage qui nous occupe, démontre absolument que saint Grégoire est né durant l'épiscopat de son père.

Du reste, voici le texte même de saint Epiphane :

Ἀλλὰ καὶ, τὸν ἔτι βιοῦντα καὶ τεκνογονοῦντα, μιᾶς γυναικὸς ὄντα ἄνδρα, οὐ δέχεται (Ἐκκλησία), ἀλλὰ ἀπὸ μιᾶς ἐγκρατευσάμενον ἢ χηρεύσαντα, διάκονόν τε, καὶ πρεσβύτερον, καὶ ἐπίσκοπον, ὑποδιάκονον, μάλιστα ὅπου ἀκριβεῖς κανόνες οἱ ἐκκλησιαστικοί.

— Ἀλλὰ πάντως, ἐρεῖς μοὶ, ἔν τισι τόποις, ἔτι τεκνογονεῖν πρεσβυτέρους, καὶ διακόνους, καὶ ὑποδιακόνους.

— Τοῦτο οὐ παρὰ τὸν κανόνα, ἀλλὰ παρὰ τὴν τῶν ἀνθρώπων κατὰ καιρὸν ῥαθυμήσασαν διανοιαν καὶ τοῦ ηλήθους ἕνεκεν, μὴ εὑρισκομένης ὑπηρεσίας.

« L'Église n'admet pas au diaconat, au sacerdoce, à l'épiscopat, au sous-diaconat, surtout dans les lieux où les canons ecclésiastiques sont exacts, l'homme qui n'a eu qu'une épouse, s'il vit encore dans le mariage avec elle et qu'il veuille en avoir des enfants; mais celui-là seulement qui vit dans la continence avec cette unique épouse ou qui est veuf.

« — Mais, me direz-vous peut-être, il y a cependant quelques endroits où « les prêtres, les diacres et les sous-diacres ont encore des enfants. »

« — Je réponds que cela ne se fait pas conformément au canon, mais conformément aux sentiments des hommes qui s'énervent parfois et à cause de la multitude des fidèles, là où les ministres font défaut. » (Epiphane, *Hérésie*, LIV, c. IV.)

Il résulte de ce passage : 1° qu'il y avait au IVe siècle une loi formelle qui obligeait à la continence les évêques, les prêtres et les diacres mariés avant leur ordination ; 2° que, dans certains pays et par nécessité, on dispensait quelquefois de cette loi les diacres et les prêtres ; 3° que l'on n'en dispensait jamais les évêques.

Nous ne parlons pas des sous-diacres, parce que, dans la première phrase, le mot sous-diacre, ὑποδιάκονον, n'occupe pas dans le texte la place qu'il devrait logiquement occuper, et que, de plus, il n'est pas précédé de la conjonction *et*, comme il devrait l'être régulièrement dans une phrase bien construite. Nous sommes donc porté à croire que ce mot aura été ajouté après coup dans une note et que, de là, il aura passé dans le texte. On sait qu'en général jusqu'à saint Léon le Grand, les auteurs ecclésiastiques qui parlent de l'obligation de la continence pour les ministres des autels, ne nomment pas les sous-diacres. (Gousset, *Théol. Dogmatique*, t. I, p. 629.)

Digitized by Google

bouche d'un évêque presque centenaire qui voulait décider son fils à partager avec lui la charge de l'épiscopat.

Et puis,— chose que l'on n'a pas encore remarquée, — il faut nécessairement admettre cette hyperbole, cette exagération de trois ou quatre ans, ou bien dans le passage qui nous occupe, ou bien dans celui où saint Grégoire dit qu'il avait trente ans en 355 ou 356. Or, à admettre l'hyperbole, il vaut mieux évidemment l'admettre dans la bouche d'un vieillard, qui avait intérêt à exagérer la durée de son épiscopat, que dans celle d'un homme qui parlait froidement de son âge. Surtout, il vaut mieux l'admettre dans le passage où elle explique et aplanit tout, que dans celui où elle soulève les plus grandes difficultés. C'est donc dans celui-ci qu'il faut l'admettre, si l'on ne veut accepter aucune des explications données précédemment.

En résumé, quand on a d'un texte plusieurs interprétations plausibles, on ne peut pas raisonnablement leur préférer celle qui est en contradiction flagrante avec d'autres textes fort clairs et qui est combattue par les arguments les plus graves.

Il est donc hors de doute que saint Grégoire de Nazianze est né avant l'an 329, et, par conséquent, avant que son père fût devenu évêque. Nous avons indiqué d'ailleurs plusieurs motifs sérieux de rapprocher, autant que possible, de l'année 325 la naissance de ce saint Docteur. Il demeure donc établi qu'il est né cette année-là, ou l'année précédente ou l'année suivante.

L'ABBÉ A. BENOIT.

II

LA CHARTE DU MAÏS

On n'en est plus à compter les supercheries dont la littérature historique italienne du Moyen Age est, pour ainsi dire, infestée : fausses chroniques, chartes fabriquées, remplissant souvent des recueils entiers, chaque jour on en signale de nouvelles. Voici encore un document qui a joué, depuis trois quarts de siècle, un certain rôle, dans l'histoire de la civilisation, et qui, à mon sens, doit désormais aller rejoindre les *Pergamene d'Arborea* et autres mystifications paléographiques.

L'on sait que le Maïs est d'introduction relativement récente en Europe, et que, malgré son nom vulgaire de *Blé de Turquie*, *Grano*

Digitized by Google

Turco[1], ce fut d'Amérique, où les Espagnols le trouvèrent déjà cultivé, qu'il nous arriva au XVIe siècle. Il y a cent ans ce point historique ne faisait doute pour personne : on savait même assez exactement les dates respectives de l'arrivée de cette semence dans les différentes contrées de l'Europe[2]. Mais en 1810, apparut tout à coup un document qui donnait au Maïs une origine asiatique, et venait en confirmer l'appellation populaire. Ce document fut d'abord admis sans conteste, puis, beaucoup plus tard, discuté très-vivement, non point quant à son authenticité que personne ne songea jamais à mettre en doute, mais quant à l'usage qu'il convenait d'en faire dans la question de l'origine américaine du Maïs. Aujourd'hui, en somme, après de longues années de polémique, cette origine, qui était parfaitement certaine du temps d'Olivier de Serres[3], est presque retombée, grâce à la pièce de 1810, dans le domaine des conjectures.

Amené à m'occuper de cette pièce, qui touchait par un point à l'histoire de la quatrième croisade, et à la publier de nouveau dans un recueil de textes relatifs à cette histoire[4], elle me parut offrir quelques difficultés; et, bientôt, j'en arrivai, après un examen plus attentif, à me convaincre que je me trouvais en face d'un document *fabriqué*, et *fabriqué récemment*.

Le voici tel qu'il a paru pour la première fois dans la *Storia d'Incisa* de Gioseffantonio Molinari[5] (t. I, pp. 195-199).

CARTA DONATIONIS VERÆ CRUCIS ET PRIMI SEMINIS MELIGÆ.

Anno nativitatis Domini nostri Jesu-Christi millesimo ducentesimo quarto, ind. vij, die v vel non. augusti, in oppido Incisæ Montisferrati, in ecclesia parochiali collegiata S. Joannis Baptistæ, intra mœnia et fortificationes eximii hujus castri, et in pleno consilio ibi per campanam collecto, in quo interfuerunt Laurentius Craveria et Menfredus Terzolius consules, Cæsar Molinari, Alphontius Rota, Henricus Pignari, Antonius Suavis, Laurentius Palazolius, Alexander Bitius, et Alphontius Scapacinus, novem ex duodecim familiis originariis antiquioribus et nobilibus, nec non Horatius Baltutius, Hyeronimus

[1] Cette appellation erronée vient d'un contre-sens qui a fait traduire *India* (Inde occidentale, Amérique) par *Turquie:* le mot anglais *turkey* (dindon) a une origine identique.

[2] Le mot Maïs vient de de l'haïtien *Mahis* (Hernandez, *Hist. Plant.* VI, 44; cf. Littré, *Dict.* III, p. 491). Le premier botaniste qui décrive le Maïs, comme connu en Europe, est Jérôme Bock, *De stirpium Germaniæ nomenclaturis* (éd. lat. de 1552, Argent. in-4o, p. 650). Pourtant il n'était pas encore cultivé en Espagne, en 1571; Hernandez (*Theatr. Mexicanum*, p. 242) s'en indigne.

[3] Olivier de Serres, *Théâtre d'agriculture*, cité dans Hoefer, *Dict. de botanique*, p. 723.

[4] *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ* (Genevæ, 1875, in-8o), t. II, pp. 53-56.

[5] *Storia d'Incisa | e del gia celebre suo | marchesato | compilata | da | Gioseffantonio Molinari | e publicata | l'anno 1810,* | Asti, / Gio. Batt. Massa, xij-316 et ij-224 pp. in-8o.

Digitized by Google

Balda, et Hypolitus Ruellus, tres ex aliis familiis, integrum consilium componentes, juxta localia antiquissima statuta civitatis jam Trium Lancearum, nunc Incisæ, excellentissimus dominus noster Henricus, marchio Incisæ, Valii, Montisbarutii, Fontanilis, Ricaldoni, Carentini, Borgomaschi, Castrinovi, Incisæ, Cerretæ, et Bethonicæ, secutus a magnificis dominis auditore et gubernatore marchionatus, Aloisio Panizono, prætore seu judice ordinario, Joanne-Baptista Rota, eius l. t. Petro Roffredo, ejusque cancellario Antonio Angelerio, ac omnibus capitaneis et officialibus militum rite paratis; coram omnibus suprascriptis et populo ibi congregato, comparuerunt egregii domini, Jacobus ex marchionibus Incisæ, quondam Alberti, et Antoniellus Molinari, prædicti consiliarii Cæsaris filius, ambo capitanei equitum serenissimi Bonifacii, marchionis Montisferrati, et supremi ducis christianarum omnium potentiarum, qui declaraverunt se contulisse, militando cum eodem serenissimo Bonifacio, eorum duce, ad magnam Constantinopoli civitatem, et, illa capta ab ipso serenissimo duce, redivisse una cum gloriosissimo ejus filio Gulielmo ad civitatem Casalis Montisferrati, et in eam Alexium imperatorem illum, victum et captum, cum uxore et filiis eius, traduxisse, et per hanc eorum patriam nunc transeuntes, donavisse, sicuti ei donant, et remittunt, acceptantibus pro ea domino Henrico marchione, eximioque publico consilio antedictis, *crucem unam argenteam*, longitudinis palmi unius cum dimidio circiter, in qua posita vel firmata est gemma una pro qualibet extremitate, et in medio ejus posita et firmata alia parva crux de ligno veræ Crucis Domini nostri Jesu Christi, quam crucem ipsi egregii domini capitanei equitum, Jacobus ex marchionibus Incisæ, et Antoniellus Molinari dixerunt, affirmarunt et jurarunt, dicunt, affirmant et jurant detulisse ab ipsa civitate Constantinopoli, eamque cepisse inter alias res, quando illa civitas fuerat capta ab ipso serenissimo duce Bonifacio, sub die duodecima nunc elapsi mensis aprilis, et quarta hebdomadæ sanctæ, quamque et ipse excellentissimus dominus Henricus marchio præ manibus accipiendo, nomine suo et consilii publici hujus oppidi, reverenter tradidit et remisit admodum reverendo domino præposito hujus ecclesiæ parochialis collegiatæ S. Joannis Baptistæ, Roberto Lando, ut eam populi venerationi exponeret, ut solemniter fecit, et imposterum in dicta ecclesia, nomine suo, et comunitatis diligenter custodiret, uti solemniter etiam promisit. Translatis inde supradictis omnibus in hujusdem comunitatis consularem aulam, ipsi egregii domini capitanei equitum, Jacobus ex marchionibus Incisæ, et Antoniellus Molinari, tradiderunt, et *donaverunt eorum patriæ* (quibus supra acceptantibus) BURSAM UNAM *capacitatis octavæ partis stadii unius, de hac mensura* PLENAM DE SEMINE, *seu granis de colore aureo et partim albo, non amplius antea visis in regionibus nostris, quæ dixerunt detulisse ab una provincia Asiæ, Natolia dicta, per quam cum equitibus suis incursiones executi erant tempore circumvalationis magnæ illius civitatis Constantinopoli, et vocari* MELIGA, *quæ tractu temporis magnum redditum et subsidium patriæ compararet.* Quam bursam et seminis grana, uti supra meliga dicta, prelibati excellentissimus dominus Henricus marchio, et magnifici consules, in hoc publicum archivium consulare tradiderunt, pro seminatione et collectione promissi fructus ad hujus populi utilitatem, si terræ qualitas, aer et cultura favebunt, uti sperant. Pro quibus muneribus, omnes uti supra collecti gratias egerunt, nomine patriæ, dictis egregiis dominis capitaneis equitum, Jacobo ex marchionibus Incisæ et Antoniello Molinari, et pro

Digitized by Google

ipsorum munerum memoria chartam hanc fieri rogarunt, cui testes interfuerunt omnes supradicti. Et scripsi ego, Laurentius Ferrarius, publicus imperiali auctoritate notarius, et hujus communitatis cancellarius. »

Dans cette pièce, comme on le voit, Antoniello Molinari et Jacques d'Incisa, compagnons de Boniface de Montferrat, après avoir amené à Casal l'empereur Alexis III prisonnier, venaient offrir solennellement à leurs compatriotes, le 5 août 1204, d'abord un reliquaire contenant un morceau de la Vraie Croix, puis un sac plein d'une semence mi-partie jaune et blanche, et nommée *Meliga* en Anatolie, où, à la tête de fourrageurs de l'armée croisée, ils l'avaient récoltée pendant le siége de Constantinople.

En 1817, Michaud s'empressait d'insérer *in extenso* ce document dans les *Pièces justificatives* du IIIe volume de son *Histoire des Croisades* [1]. A partir de ce moment, il fut, comme on dit, « acquis à la science » : Sismondi [2], Daru [3], Dulaure [4], Hurter [5], , s'en servirent sans hésitation, et les historieus spéciaux des croisades s'y laissèrent prendre, depuis Wilken [6] et Vaublanc [7] jusqu'à La Farina [8] qui l'a réimprimée, il y a quelques années à peine, à la fin de son histoire de la quatrième croisade. Quant aux écrivains qui s'occupaient plus particulièrement des origines de l'acclimatation, elle provoqua naturellement parmi eux une polémique très-vive. Les questions relatives au premier habitat des plantes que l'on peut appeler *domestiques*, sont en en effet, on le sait, si ardues et si complexes, qu'il a fallu, dans plus d'un cas, recourir, pour les résoudre, à l'aide que pouvait prêter la haute linguistique. A tort ou à raison, on attribuait aux croisades l'importation d'un grand nombre de ces végétaux utiles; mais ces attributions étaient dépourvues de preuves écrites; et voici que, pour la première fois, l'on se trouvait en possession d'un acte authentique, fournissant la date exacte et les circonstances d'arrivée d'une graminée

[1] *Hist. des Croisades*, 1re édit., 1817, t. III, pp. 615-616; et dans toutes les éditions subséquentes, y compris celle d'Huillard-Bréholles. (P. 1849, in-8°, t. II, pp. 494-5.) Je ne puis m'empêcher d'exprimer ici combien il est regrettable que le livre de Michaud, non-seulement trouve encore des éditeurs et des lecteurs, mais soit jugé digne des honneurs d'une illustration de premier ordre. Ces honneurs ne devraient-ils pas être réservés à nos classiques nationaux, et non prostitués à des œuvres de vulgarisation aussi médiocres que surannées, et que l'on devrait, au contraire, laisser dormir une bonne fois dans les bibliothèques de province.

[2] Sismondi, *Hist. des républ. italiennes* (Paris, 1818, in-8°), t. XII, p. 308.

[3] Daru, *Hist. de la rép. de Venise* (P. 1819, in-8°), t. I, p. 316.

[4] Dulaure, *Histoire de Paris* (1821), t. II, p. 163.

[5] Hurter, *Hist. d'Innocent III*, tr. Jæger, t. I, p. 770.

[6] Wilken, *Gesch. d. Kreuzz* (1829, in-8°), t. V. p. 390.

[7] Vaublanc, *La France au t. des Crois.* (1847), t. IV, p. 5.

[8] La Farina, *Studi del secolo XIII*, parte hist. (Bastia, 1857, in-8°), p. 700.

Digitized by Google

comestible de premier ordre — du Maïs : car on n'avait pas hésité un instant à voir cette plante dans la *Meliga, aux épis mêlés de grains blancs et jaunes*, dont parlait la charte [1]. Les partisans anciens et les adversaires nouveaux de l'origine américaine du Maïs se battirent donc, pendant de longues années, autour du texte d'Incisa, et si, enfin, en 1855, Alphonse de Candolle [2], avec la sûreté de jugement qui caractérise ses écrits, parvint à faire à peu près triompher la vérité, ce fut (ainsi que je l'ai dit plus haut), non point en attaquant l'authenticité du document lui-même, mais en cherchant à établir par des preuves extrinsèques que, dans la charte de 1204, il ne s'agissait pas du *Maïs*, mais du *Sorgho*. Or toutes ces discussions s'agitaient dans le vide, et c'est ce que je vais chercher à établir, en montrant :

1° Que la charte d'Incisa est fausse ;

2° Par qui et dans quel intérêt elle a été fabriquée.

La première question qui s'impose à l'endroit d'un document aussi curieux, c'est de savoir comment il a pu échapper aux recherches, soit de Muratori, soit des historiens locaux antérieurs, Chiesa, Irico, Moriondo, remplis de textes beaucoup moins importants ; comment aussi il peut se faire qu'il n'existe plus, ni en original, ni en copie, ni en simple mention d'inventaire, dans aucun des dépôts publics de l'Italie du Nord, et que le même silence ait entouré, jusqu'en 1810, les faits assez précis qu'il relate, et les personnages très-nombreux qu'il mentionne.

Si l'on passe ensuite à l'examen de ces faits et de ces personnages, on trouve Guillaume de Montferrat, fils du grand Boniface, présenté — bien que dans des termes un peu ambigus — comme ramenant captifs de Constantinople, Alexis III et sa famille. Or, d'une part, ce n'est pas de Constantinople, mais de Larisse qu'Alexis III fut envoyé en Occident ; et, de l'autre, l'on sait que jamais Guillaume n'alla en Orient :

[1] Michaud et Wilken traduisent bravement *Meliga* par *Maïs*. Hurter et La Farina, plus défiants, ne parlent que du *Millet* ; Daru, à qui Michaud avait communiqué la charte, le suit dans sa première édition (I, p. 316) ; mais, redressé par Dureau de la Malle, passe au millet dans la deuxième (I, p. 318). Mais je n'embarrasserai pas mon travail de la discussion de cette seconde interprétation, qui a le double inconvénient, d'abord de ne pas répondre matériellement aux termes de la charte — le *Millet* (*Panicum italicum*) n'ayant point le grain mi-parti jaune et blanc — puis de faire un contre-sens, le mot *Millet* ne s'étant jamais rendu par *meliga*, ni en latin, ni en italien, ni en piémontais. La thèse que je vais soutenir serait d'ailleurs encore plus facile, dans l'hypothèse du Millet que dans celle du Maïs ; car, pour prouver la fausseté de la charte, il me suffirait de reproduire les textes que Hehn (*Kulturpflanzen und Hausthiere in ihr. Ueberg. aus Asien* (Berlin, 1874, in-8°, pp. 483-4), a réunis, pour montrer que cette graminée était, de toute antiquité, cultivée dans les deux Gaules.

[2] A. de Candolle, *Géographie botanique* (Paris, 1855, in-8°), t. II, pp. 942-952. Toute cette polémique y est parfaitement résumée.

Digitized by Google

il vint seulement jusqu'à Gênes au-devant des prisonniers, pour les recevoir des mains du capitaine génois Henri de Carmadino qui les avait amenés, et les conduire ensuite à Casal[1].

Le sac plein du fameux grain, solennellement donné à la commune d'Incisa par les ambassadeurs de Boniface, est, selon leur dire, le résultat d'une expédition faite par eux-mêmes, à la tête de fourrageurs piémontais, pendant le siége de Constantinople, dans une province d'Asie, nommée *Natolia*. Or aucun croisé ne passa le Bosphore avant le 1er novembre 1204[2], c'est-à-dire plus de six mois après la prise de Byzance; et de plus le mot *Natolia* (Anatolie), appliqué à la rive asiatique du Bosphore, ne se trouve, ni dans les documents relatifs au partage de l'empire, ni dans aucun chroniqueur contemporain[3]. L'expression *Meliga*, n'est, bien entendu, ni grecque ni turque, comme le laisse entendre la charte, et de plus (bien qu'elle figure dans quelques textes postérieurs, pour désigner une sorte de semence comestible[4]), elle n'est même pas latine, mais tout simplement piémontaise : elle signifie, à la fois, dans le patois subalpin, le Maïs (*Zea Mays*, en italien *Frumentone*, *Grano Turco*), et le Sorgho (*Holcus Sorghum*, en italien *Saggina*)[5], mais plus spécialement ce dernier[6], qui était connu des Romains, et cultivé en Italie du temps de Pline, sous le nom de *Milium Indicum*[7].

Si j'arrive maintenant à la date de la charte, je la trouve, il est vrai, régulière quant à l'indiction ; mais trop exacte, car, confirmée, dans le corps du texte, par les mots « *die duodecima* NUNC ELAPSI mensis aprilis » se rapportant à la prise de Constantinople, elle n'autorise aucune conjecture, qui, en modifiant un des chiffres de l'intitulé, laisserait à la fixation chronologique du document une certaine

[1] « Bonifacius..... ipsum Alexium, uxorem et filium cepit, Januamque in « galea Portus-Veneris, que apud Salonicam erat, per Enricum de Carmandino « mandavit, cumque Januam applicuissent, Wilhelmus marchio, dicti Bonifacij « filius, habito inde nuntio, Januam venit, ipsumque imperatorem, uxorem et « filium, apud Montemferratum secum duxit. » (Oger. Panis, d. Pertz, t. XVIII, p. 123.)

[2] Villehardouin, n° 302.— C'est une des rares dates de jour, données par Villehardouin : aucun témoignage ne le contredit sur ce point.

[3] Les textes du partage (d. Tafel et Thomas, *Urk. z. Gesch. Venedigs*, t. I, pp. 452-501) ne comprennent point ce mot dans leur longue énumération ; Villehardouin dit toujours la *Terre d'autre part del Braz*.

[4] Voir Candolle, t. II, p. 943.

[5] Voir Candolle, t. II, p. 944, où cette question linguistique est discutée à fonds.

[6] Généralement, le mot *meliga*, (*melia*) employé seul, veut dire en piémontais *sorgho;* c'est *melia rossa* qui désigne spécialement le maïs : et la présence d'une épithète distinctive prouve bien que ce dernier est d'un usage plus récent que l'autre.

[7] Plin., *Hist. nat.*, XVIII, 55 : voir sur ce point Hehn, *Op. cit.*, pp. 138 et 535.

Digitized by Google

latitude. On la donne donc bel et bien comme datée du 5 août 1204, et c'est précisément pour cela qu'elle est absolument fausse. A cette époque, non-seulement aucun envoi parti de Constantinople après le siége, n'avait encore pu parvenir en Occident, mais *on y devait ignorer complétement la prise de la ville*. En effet, un des premiers informés de ce grand événement a dû être, sans aucun doute, Innocent III. Or la galère d'Henri de Carmandino, qui amenait Alexis III prisonnier, n'a pu arriver à Gênes sans qu'Innocent III ait appris, par elle, l'issue inattendue de la quatrième croisade : car on sait par un témoin oculaire [1], que cette galère a touché en passant à Gaëte, et Innocent III, du 13 mars 1204 au 14 mai 1206, ne s'est point éloigné de Rome [2], alors en relations continuelles avec ce port de mer. Mais, d'autre part, pour qu'Alexis fût parvenu à destination, et eût été enfermé à Casal avant le 5 août 1204, il aurait fallu qu'il fût arrivé à Gênes vers le 1er du même mois, et eût passé à Gaëte vers le 15 juillet. Dans cette hypothèse, c'est du 15 au 20 juillet que la nouvelle de la prise de Constantinople aurait dû être parvenue à Rome. Or *il est certain que, six semaines après, le pape n'en savait encore rien;* car le 9 septembre, il écrivait au roi de Hongrie, lui parlant longuement des croisés, sans faire la moindre allusion à leur triomphe [3]. Ce n'est que le 4 novembre [4] que nous le voyons, pour la première fois — réclamant aux Génois les présents envoyés au Saint Siége par Baudouin (présents qu'H. Belamuto, corsaire de Porto-Venere [5] avait interceptés) — montrer qu'il était enfin au courant des événements.

C'est également la première mention que l'on rencontre d'un message arrivé de Constantinople en Occident après la prise de cette ville.

Comme Henri de Carmandino était aussi de Porto-Venere, on pourrait être tenté de l'identifier avec cet H. Belamuto. En ce cas Alexis serait arrivé à Gênes un peu avant le 5 novembre; mais cette hypothèse extrême, qui d'ailleurs nécessiterait, dans la charte, le changement de *die v vel non. augusti* en *die v vel non. novembris* [6], est à son tour insoutenable. En effet, ce n'est pas immédiatement après la prise de Constantinople qu'Alexis III est tombé, dans Larisse, aux mains de Boniface. Car l'été entier fut absorbé par la querelle entre ce der-

[1] Anon. Cajetani *Translatio capitis s. Theodori* (d. Ughellus, *Italia sacra*, ed. Coleti, t. I, p. 539).

[2] V. Potthast, *Reg. Pontif.*, ad ann.

[3] Inn. III, *Epist.*, VII, 127.

[4] Inn. III, *Epist.*, VII, 147 : cette lettre dut être écrite aussitôt après que le pape eut reçu, avec l'annonce du vol des Génois, la notification de l'avènement de Baudouin Ier (Id., *ibid.*, VII, 152) : car la réponse à cette notification (Id., *ibid.*, VII, 153) ne partit que trois jours après.

[5] Cf. Ogerius Panis (d. Pertz, t. XVIII, p. 123).

[6] Le 5 septembre serait encore trop prématuré ; le 5 octobre ne tombe plus aux nones, mais au III des nones.

Digitized by Google

nier et Baudouin [1] ; la paix ne fut conclue qu'à la fin de septembre ; octobre se passa au partage du nouvel empire ; et, bien que Boniface ait, dès le commencement de ce mois, regagné ses États, ce n'est que bien plus tard qu'il arriva à s'emparer d'Alexis III : car la prise de ce dernier fut postérieure [2] à celle d'Alexis V par Thierry de Los, qui lui-même n'avait quitté Constantinople qu'une fois la répartition des fiefs terminée, c'est-à-dire le 1er novembre [3]. C'est donc au plus tôt après le 15 novembre qu'Alexis a pu être transporté de Larisse à Salonique, puis à Gaëte et à Gênes, et enfin à Casal [4]. Comment alors admettre un seul instant qu'il ait pu arriver à Casal avant le 5 août ? à cette époque il assistait tranquillement, de Larisse, aux démêlés du grand marquis avec l'empereur latin.

La charte d'Incisa est donc notoirement fausse, et je ne me donnerai même pas la peine de faire remarquer qu'elle ne réunit aucun des caractères intrinsèques [5] qui eussent pu plaider, malgré tout, en faveur de son authenticité. Je prierai simplement le lecteur de la comparer à une autre pièce très-légitime que je donne en note [6], et qui

[1] Voir pour toutes ces dates, Klimke, *D. Quellen z. Gesch. d. IV Kreuzz.* (Breslau, 1875, in-8°), pp. 98 et suiv.

[2] Villeh, n° 309.

[3] Id., n° 302.

[4] Il fut même, avant de partir, laissé quelque temps dans une forteresse grecque (Nicetas, p. 799). Il ne resta pas longtemps à Casal (Jac. de Voragine, d. Muratori, t. IX, p. 44) ; racheté par les Génois (Albéric, p. 428 ; Georg. Acrop., c. 8, p. 16 ; Anon. Cajet, *l. c.*), il repassa par Gaëte et se réfugia auprès de Kaikosrou, sultan d'Iconium. Appuyé sur des sources qu'il n'indique pas, Hopf (d. Ersch et Gruber, *Encyclop.*, t. CLXXXV, p. 211) a dénaturé tous ces faits.

[5] Pour ne citer que quelques impossibilités matérielles : Constantinople a bien été prise le 12 avril ; mais c'était le lundi de la Passion et non le mercredi saint ; la formule notariale n'est pas celle des chartes locales contemporaines ; ajoutez encore les mots : *mœnia et fortificationes eximii castri, auditor et gubernator marchionatus, locum tenens gubernatoris, officiales militum, J. ex marchionibus Incisæ, prætor, circumvallatio !* Enfin *stadion* n'a jamais désigné, ni en grec, ni en latin, une mesure de capacité : c'est le pendant de la Meliga — une latinisation maladroite d'un mot piémontais relativement moderne, *stajo*, qui n'est lui-même qu'une corruption du français *setier*. (Le *stajo* est d'environ trente-huit litres, soit 4 l. 75, pour le contenu du fameux sac.)

[6] Voici cette pièce, dont mon ami, le chr Desimoni, de Gênes, a tout récemment retrouvé un texte du XIVe siècle dans un registre municipal d'Alessandria, le *Libro della Croce* ; la pièce y est copiée deux fois aux ff. 2, r° et 55, r°. Elle avait déjà été insérée par Guill. Schiavenna dans ses *Annales Alexandrini* (*Monum. Patriæ*, IV, p. 140), et par Ghilini (G.) dans *Annali di Aless.* (Milano, 1666, fol.), p. 23.

« Anno dominice incarnationis millesimo ducentesimo octavo, ind. xj, die dominico undecimo exeunte decembri, in Alexandria, in ecclesia majori Sancti Petri, in pleno consilio ibi per campanam collecto, dñus Opicio de Reversatis dedit dño Alberto de Fontana, potestati Alexandriæ, nomine

Digitized by Google

est relative à un envoi entouré des mêmes circonstances de temps, de lieu et d'origine qu'aurait pu l'être le document d'Incisa, s'il eût réellement existé.

Cherchons maintenant qui a pu être le faussaire, dans quel intérêt il a agi, et comment il a procédé. Revenons au livre de Gioseffantonio Molinari : la *Storia d'Incisa*, devenue aujourd'hui fort rare, forme deux petits volumes in-8° ; elle appartient à ce genre d'ouvrages qu'on appelle en Italie *storie documentate*. Si l'on en retranche une introduction et un résumé final, rédigés en style du temps, il ne reste en somme qu'un recueil de pièces, empruntées toutes — sauf deux ou trois que l'auteur a copiées dans les archives d'Asti et de Turin — aux publications antérieures de Chiesa, de Muratori, de Moriondo. Mais la source principale à laquelle il a puisé, et sur laquelle il fournit de nombreux détails, est un petit livre divisé en cinq chapitres dont il donne ainsi le titre :

« *Incisæ et Marchionatus* / MEMORIÆ / *E veteribus Astæ Scripto-*
« *ribus excerptæ* / *a* / *Francisco* TURZANO, *Vic. gen. Astensis Episcopi* /
« *Antonii Trivultii*, / *et Archivii Astensis Custode ac Judice*/ *Adjunctis*
« *authenticis Tabulis Incisiensibus* / *In Astensi Archivio servatis.* /
« Augustæ Taurinorum, apud Tarinum / MDXV / Superiorum per-
« missu[1]. »

Les chapitres I-IV sont reproduits *in extenso*[2]; au contraire, le chapitre V, qui contenait les onze *Tabulæ Incisienses*, ne figure[3] que par le *Vidimus*[4] dont Fr. Turzano avait fait suivre les *Tabulæ*, que l'on retrouve, du reste, intercalées l'une après l'autre, dans le texte subsé-

comunis Alexandrie recipienti, crucem unam cum caxa una in qua erat, que caxa erat a lateribus et desuper argenti undique cooperta, cum palio uno roxato. In qua cruce erat, quasi in medio, alia crux parva posita cum argento et firmata, in quo erant quatuor perle apposite. Et quod illa parva crux erat de lignanime Crucis, quam crucem ipse dominus Opicio dicebat se detulisse a civitate Constantinopolitana, ubi eam lucratus fuerat, quando illa civitas fuerat capta. Dedit autem suprascriptus Opicio istud donum tali modo quod spectet solummodo ad comune Alexandrie, et quod episcopus, vel aliquiis clericus, seu ecclesia Alexandrie, non habeat ius vel privilegium aliquod circa ipsum donum, et inde hanc cartam fieri rogavit.

« Interfuerunt testes, scilicet : Guido de Plovera ; magister Syrus ; Marcus-Antonius, Guillelmus et Stephanus, judices — Et ego, Bocherius, imperialis ante notarius, interfui et hanc cartam tradidi et scripsi. »

[1] T. I, p. 31. — Le titre est imprimé avec la prétention de reproduire la disposition typographique de l'original.

[2] T. I, pp. 31-48.

[3] P. 49.

[4] « Memorias et tabulas antescriptas, in hoc Astensi archivio diligentiæ
« meæ meoque judicio renuntiato repertas et visas, requisitioni Astensium
« scriptorum Georgi Alionis et Anselmi Asinarii, debita facta collatione, fideliter
« extractas, inveni ideoque pro fide subscripsi. Astæ, die V octobris MDXV.
« Ego Franciscus Turzanus, Vic. gen. et Ast. Archivii Custos, et Judex. »

Digitized by Google

quent de Molinari, au fur et à mesure des besoins de la narration; la charte de la *Meliga* occupait le n° 5 des *Tabulæ :* elle est réimprimée au tome I de la *Storia*, pp. 195-9.

Ces *Memoriæ* dépassent tout ce qu'on peut imaginer en fait d'érudition fantaisiste : Turzano, qui se dit originaire d'Incisa, débute par nous apprendre que, touché par la ruine de cette ville [1], il a voulu aussitôt compulser les archives astésanes, confiées à sa garde, et en extraire tout ce qui pouvait intéresser l'histoire de sa malheureuse patrie. Suit la liste des auteurs manuscrits qu'il a trouvés à Asti et consultés — *six antérieurs à l'ère chrétienne!* et vingt-quatre postérieurs. Le chapitre II est l'analyse de la chronique du premier de ces auteurs, Fabius Resta *écrivant en 382 avant Jésus-Christ :* le chapitre III est consacré à cinq autres annalistes extraordinaires, dont le moins récent est antérieur de soixante ans à l'ère chrétienne. Le chapitre IV passe en revue, au milieu de toutes sortes de fables, les écrivains postérieurs. Le chapitre V contenait, comme je viens de le dire, les *Tabulæ*, qu'il n'est pas difficile de retrouver dans Molinari; car, dès qu'il doit en reproduire une, il a soin d'en annoncer dûment la provenance. Je ne m'arrêterai pas à les énumérer et à les discuter ; je me contenterai de dire d'abord qu'elles sont presque toutes, non-seulement fausses, mais maladroitement fabriquées, une ou deux même parfaitement invraisemblables [2]; puis, que celle de la *Meliga* était, aux yeux de Molinari, la plus importante de toutes : car il en reparle plusieurs fois, à propos des autres [3]. Ce Francesco Turzano devrait donc, au premier

[1] 27 juillet 1514.

[2] I. 25 sept. 990. Proclamation d'Odo, premier marquis d'Incisa. — t. I, pp. 115-125.
II. 13 déc. 1190. Traité de paix entre Asti et Incisa. — II, pp. 165-170.
III. 5 déc. 1203. Partage entre le marquis d'Incisa et ses frères. — t. II, pp. 182-6.
IV. 24 déc. 1203. Attestation généalogique ! donnée aux précédents par le curé d'Incisa. — t. II, pp. 187-9.
V. *Charte de la Meliga.* — t. I, pp. 195-9.
VI. 1210 (12 sept). Investiture aux marquis d'Incisa de deux fiefs par la commune d'Asti. — t. I, pp. 200-202.
VII. 1292. Réception des marquis d'Incisa comme citoyens d'Asti. — t. I, pp. 232-237.
VIII. 1359. Privilége de l'empereur Charles IV aux marquis d'Incisa. — t. I, pp. 262-8.
IX. 1515 (25 août). Lettre de Francesco Turzano à Guillaume Turzano, son neveu. — t. II, pp. 197-201.
X. 1515 (1er sept.). Réponse de Guillaume Turzano à son oncle. — t. II, pp. 201-206.
XI. Vidimus par Guillaume Turzano d'une généalogie des marquis d'Incisa.— t. I, pp. 223-229.

La pièce n° VII se trouve aussi dans Chiesa et Molina : elle peut ne pas être fausse; — la pièce n° VIII doit être authentique.

[3] T. I, p. 125; t. II, pp. 200-202.

Digitized by Google

abord — étant admise la fausseté de la pièce d'Incisa — en endosser la responsabilité, Molinari n'ayant à se défendre que d'avoir manqué de critique, en admettant, sans contrôle, en 1810, des documents aussi suspects. Je crois pourtant qu'il n'en est rien, et que Turzano doit être absous, au moins en l'espèce, de toute accusation de malhonnêteté littéraire, et ce point est plus utile à établir qu'il ne le semble au premier abord : car admettre que la supercherie puisse remonter au commencement du XVIe siècle, c'est-à-dire avant la date la plus récente, jusqu'ici reconnue, de l'introduction du Maïs en Europe, serait rouvrir la porte à toutes les conjectures, en permettant de supposer que, si Turzano a réellement fabriqué la charte, il n'a du moins opéré cette fabrication qu'à l'aide de documents plus anciens que lui, et aujourd'hui perdus. Il faut donc nécessairement, pour que la preuve soit complète et porte ses fruits, pousser l'étude plus loin, et montrer que la charte d'Incisa est non-seulement fausse, mais encore *inventée postérieurement à Turzano, et à une date très-voisine de nous.*

Examinons d'abord *a priori* si ce document a pu être inventé en 1515. Ne parlons que pour mémoire d'un témoignage respectable qui nous présente le Maïs comme introduit en Italie à la fin du XVIIe siècle [1], et rappelons que le Sorgho y était cultivé depuis le temps des Romains, en sorte qu'en 1515, parler de l'introduction du Maïs était impossible, et de celle du Sorgho tout à fait ridicule. Venons tout de suite à ce que Turzano est censé dire lui-même de la pièce qui nous occupe. Ayant soi-disant trouvé, dans les archives dont il avait la garde, une copie de la charte de la Meliga — copie extraite au XIIIe siècle des *Livres paroissiaux* de la collégiale de S. Giovanni-Battista d'Incisa, par le curé Lando, qui figure dans cette charte — Turzano l'envoie, le 20 août 1515, à son neveu Guillelmo, économe de cette collégiale, pour la collationner sur le registre d'où elle avait été tirée; et, le 1er septembre de la même année, ledit Guillelmo s'empresse d'annoncer à son oncle qu'il a retrouvé le texte original, et contrôlé la copie dont il atteste l'exactitude [2]. Donc, en 1515, la charte de la Meliga — reconnue aujourd'hui comme fausse — aurait existé à deux exemplaires, l'un aux archives d'Asti, l'autre dans un registre de la collégiale d'Incisa, et pourtant aujourd'hui copie et registre auraient péri ensemble. Il est vrai que Molinari a soin d'expliquer longuement [3] la disparition de l'exemplaire astésan de la charte de la Meliga et de ses compagnes, par ce fait qu'au temps de l'annexion d'Asti à la couronne de Savoie (1562), Emmanuel-Philibert

[1] Georgius de Turre, *Dryadum triumphus* (Patav., 1865), cité dans Candolle. *Opus cit.*, t. II, p. 944.

[2] Ces deux lettres sont les *Tabulæ Incisienses*, IX et X (d. Molinari, t. II, pp. 197-206.)

[3] *Storia d'Incisa*, t. I, p. 29, not.

Digitized by Google

aurait ordonné le transport à Turin des archives astésanes, et que tous ces documents auraient été détournés à cette époque. Mais cette double assertion est absolument fausse : le prétendu transfert n'a point eu lieu en 1562, et n'a porté que sur un nombre de pièces tout à fait insignifiant[1] : les archives actuelles, tant du chapitre que de la commune d'Asti, sont encore fort complètes[2]; et d'ailleurs il resterait à justifier de la perte du registre d'Incisa. Aussi là commencent à naître de sérieux soupçons : car, pour expliquer ce dernier fait, il faudrait supposer que Turzano a, non-seulement fabriqué la charte, mais, dans une correspondance de fantaisie avec son neveu, inventé le *Registre paroissial*, et donné de la sorte doublement prise à un lecteur soupçonneux, qui aurait pu ainsi arriver, dans deux dépôts publics différents, à constater deux fois la supercherie, par l'absence du double original prétendu. Et tout cela sans qu'on puisse se rendre un compte suffisant du mobile qui aurait pu porter un prélat, gardien juré de documents officiels, au travail considérable que nécessitait la perpétration de tous ces faux.

Ces arguments s'effacent d'ailleurs devant ceux que l'on peut tirer de l'étude intrinsèque de l'opuscule, reproduit par Molinari : il n'est pas impossible, en effet, que cet opuscule *n'ait jamais existé* à l'état d'imprimé, ni peut-être même à celui de manuscrit. Aucun bibliographe ne l'a vu[3]; il manque dans toutes les bibliothèques italiennes, et n'a jamais paru dans aucune vente. Je sais trop d'exemples de livres existant à l'état d'exemplaires uniques, et ayant surgi tout à coup, de nos jours, après avoir échappé, pendant plusieurs siècles, à l'attention de tous les chercheurs — pour nier formellement et *a priori* l'existence d'un livre quelconque : cependant les *unica* sont en général des opuscules qui, imprimés à petit nombre, ne présentaient absolument aucun intérêt durable, au moment de leur publication, et qui ont disparu avec les circonstances d'où ils étaient nés. Or ce n'est nullement le cas des *Memoriæ* de Turzano, et l'on sait d'ailleurs que les livres locaux italiens du XVIe siècle, tirés à grand nombre, ne sont

[1] En 1689, le duc de Savoie faisait encore prendre copie à Asti de tous les titres qui pouvaient intéresser l'État. Il n'est venu d'Asti à Turin que quelques registres, transportés en 1695. (*Renseignement dû à l'obligeance de M. l'archiviste* Chr Vayra, de Turin).

[2] Voir Pertz, *Archiv.*, t. XII, pp. 602-604.

[3] J'ai fait là-dessus, depuis deux ans, en France et en Italie, les recherches les plus minutieuses : il va sans dire qu'il manque, aussi bien dans Panzer et dans les autres grands lexiques, que dans les bibliographies spéciales, comme Agostino della Chiesa, *Catalogo di tutti li scrittori de i stati dell' Alt. seren. di Savoia.* (Torino, 1614, in-4°).

[4] Je ferai remarquer ici que le *Vidimus* qui termine les *Memoriæ* (Molinari, t. I, p. 49) est du 5 oct. 1515, et que, l'impression, portant ce même millésime, aurait dû être terminée en deux mois, ce qui est un bien court délai pour l'époque.

Digitized by Google

rien moins que rares. D'autre part le titre offre quelque chose de louche : un livre de 1515 ne porte que bien rarement l'*apud* avec un nom de libraire, sans mention d'imprimeur : le *superiorum permissu* est encore plus insolite. Nous voici donc en face d'une fraude dont il est impossible, cette fois, d'accuser Turzano.

Mais il reste l'hypothèse où les *Memoriæ*, ayant réellement existé à l'état de manuscrit, — l'on n'aurait commis que le péché véniel de présenter ce manuscrit comme un imprimé imaginaire; poursuivons donc notre examen, en le reprenant à ce nouveau point de vue.

Le catalogue des manuscrits de l'Athenæum de Turin, rédigé en 1749 par Pasini, enregistre, sous le n° 1044 du fonds latin [1], un *Recueil* de pièces formé, à la fin du XVIe siècle, par un anonyme astésan. Ce *Recueil*, composé de cinq cahiers in-folio, est tout entier relatif à l'histoire d'Asti. Il contient de nombreux extraits de chroniques locales, plus ou moins authentiques, et, en tout cas, aujourd'hui perdues : Pasini l'a publié intégralement. Or, parmi ces chroniques, figure plusieurs fois [2] un certain traité *De Rebus memorabilibus Astensium et aliorum populorum*, de Francesco Turzano lui-même, lequel s'y intitule docteur en droit et vicaire général d'Antoine Rotario, évêque d'Asti (1529-1548) [3]. Il est évident qu'une étude comparative de ce *Recueil* astésan et des *Memoriæ*, ne pourra point nuire à la découverte de la vérité. Il y a entre les deux œuvres une analogie difficile à nier. Le *Recueil* est une suite de textes, copiés les uns après les autres sans aucun égard à l'ordre chronologique, soit des auteurs mis à contribution, soit des faits eux-mêmes. Le compilateur, qui écrivait après 1577 [4], avait réuni là, comme au hasard de ses recherches, les matériaux d'une histoire d'Asti ; et nous retrouvons chez lui, avec toutes leurs fables romaines, les chroniqueurs fantastiques énumérés par les *Memoriæ*. Il y a aussi entre l'attestation par laquelle se termine ce dernier livre [5], et certains *Vidimus* dont le compilateur du *Recueil* a soin de faire suivre chacun de ses extraits, un grand air de parenté; mais si, laissant là l'ensemble du *Recueil*, nous ne nous attachons qu'à ceux de ces extraits qui sont attribués à Turzano, toute ressemblance cesse aussitôt. Le *De Rebus Astensium* paraît une œuvre raisonnable ;

[1] T. II, pp. 307-350; le manuscrit, d'une main du XVIe siècle, est décrit comme formé de 5 cahiers in-f° de 34, 40, 25, 38 et 24 ff.

[2] Pasini, t. II, pp. 326, 334, 336, 337, 340, 342.

[3] Cet intitulé fait toucher au doigt une difficulté de plus pour les *Memoriæ*; car Franciscus Turzanus est évidemment le même que le juriste qui publia à Venise, en 1567, des *Communes opiniones juris* (réimprimées à Francfort en 1568, 1570, 1576; v. Lipenius, *Bibl. juridica*, Lpz. 1757, Gessner, Draudius, Jöcher, etc. *ad v.* Or si l'on peut admettre qu'il ait pu être, dès 1530 ou 1540, vicaire général d'Asti, il n'en est pas de même pour la date de 1515.

[4] Pasini, t. II, p. 315.

[5] Voir plus haut, p. 165, not. 4.

Digitized by Google

il nous fournit un récit circonstancié de l'expédition de Charles VIII en Italie, et l'on n'y rencontre, non-seulement aucune des sottises qui constituent les quatre premiers chapitres des *Memoriæ*, mais même rien qui sorte de la méthode historique italienne du XVIe siècle, tandis que les *Memoriæ*, à force d'entasser hyperboles sur hyperboles, finissent par dépasser la note et tourner à la farce. La comparaison entre les deux opuscules suggère encore d'autres observations spéciales dont je ne retiendrai ici que trois. D'abord, on chercherait vainement dans le *De Rebus Astensium*, aussi bien que dans le *Recueil* pris dans son ensemble, la reproduction d'une seule pièce analogue aux onze *Tabulæ Incisienses*. Puis, bien que Turzano fût natif d'Incisa, les textes, qui lui ont été empruntés par le *Recueil*, gardent le silence le plus complet[1] sur les familles incisiennes, dont au contraire les *Tabulæ* rappellent à chaque instant les noms. Enfin Turzano figure, dans les *Vidimus* des extraits du *Recueil*, comme ayant connu un certain Jacques de Borcanino historien astésan du XVe siècle, qui est, à côté de lui, mis à contribution par le compilateur. Or ce Borcanino donne une liste assez longue[2] des chefs ayant commandé sous les ordres de Boniface ; dans cette liste, manquent précisément les deux *capitanei* de la charte de 1204. Comment admettre que, si Turzano était l'auteur des *Memoriæ*, et, en particulier du document que je discute, il eût osé y introduire des noms tout à fait étrangers à la liste, plus ou moins authentique, mais, en tout cas, très-affirmative, qu'il avait sous les yeux. Il résulte donc de l'examen comparatif des deux ouvrages, qu'il est impossible que l'auteur de l'un soit en même temps celui de l'autre, et comme, pour l'attribution du *De rebus Astensium* à Turzano, on a le témoignage du manuscrit lui-même, écrit au XVIe siècle, et vu par Pasini, il faut nécessairement conclure que les *Memoriæ* ne sont point de l'archiviste d'Asti, et ont été faites de toutes pièces, comme la charte de la Meliga elle-même.

C'est à dessein que je viens de dire : *vu par Pasini;* car ici se place une circonstance inattendue qui est nature à jeter un certain jour sur la question : le codex 1044 de l'Athenæum de Turin n'existe plus, il a disparu au commencement de ce siècle, *précisément à l'époque où Molinari élaborait sa Storia d'Incisa.* En marge de l'exemplaire de

[1] Voir en particulier la liste donnée par Turzano. (Pasini, t. II, p. 334.)

[2] Voici cette liste qui, fausse ou non, est assez curieuse : « Nam cum Mar-« chione Montisferrati erant equites centum, et pedites quatuor centum, sub « duce generali Bonifacio Pallido. Duces equitum fuerunt: Albertus Robba et « Carolus de Capellis. Duces peditum fuerunt : Horatius Cavallus, Henriettus « Natta, et Jacobus de Vetulis. Cum Ludovico vero, Sabaudiæ comite, iverunt « Ludovicus de Varixellis, sive de Montasia, dux generalis cum equitibus « ducentum, et peditibus sexcentum. Equitum duces fuerunt, Antonius de « Gorzano, Cæsar de Luciis..... Petrus Gallus de Gallis..... et Johannes « Stephanus de Lombardis. »

Digitized by Google

Pasini, qui sert aux recherches du public dans le cabinet des manuscrits de l'Athenæum, une main, déjà ancienne, a tracé une note, de laquelle il résulte que le cod. 1044 aurait été transporté à l'*Archivio di Corte*. Or il n'est jamais entré, ni dans ce dépôt officiel, ni dans aucune des autres collections de Turin ; cette disparition met sur la voie du véritable faussaire, que j'ai hâte maintenant d'exécuter, en montrant quel but il a pu poursuivre, et de quelle façon il a perpétré son délit paléographique.

Si, tout à l'heure, il était difficile de trouver quel intérêt aurait pu porter Turzano à fabriquer les *Memoriæ* et leurs onze *Tabulæ*, il sera plus aisé de montrer le mobile qui aura fait agir l'auteur de la *Storia d'Incisa*. En effet, pour tout lecteur impartial, Molinari semble absorbé par deux idées fixes, autour desquelles gravite tout son travail ; d'abord, soutenir les prétentions généalogiques de la petite aristocratie d'Incisa, en général, et des Molinari en particulier ; puis faire valoir l'honneur qui rejaillit sur cette ville, d'avoir été le centre de la propagation du Maïs en Italie.

La première de ces deux préoccupations se fait jour à chaque page du livre : au-dessous des marquis d'Incisa — dont les hauts faits sont racontés dès les temps héroïques, et dont la généalogie remplit le onzième[1] des documents annexés au pseudo-Turzano — le patriciat d'Incisa se groupe, dans la *Storia*, autour de douze familles, dont les origines sont censées remonter au sénat de Rome (!) et en tête desquelles brillent, bien entendu, les Molinari. L'auteur donne avec soin la descendance de ces douze familles[2], depuis 970, date de la première des *Tabulæ*[3], jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. *Toutes* sont représentées dans cette charte fabuleuse, *proclamation* (!) du premier marquis d'Incisa : elles figurent ensuite, au nombre de onze, dans la charte de la Méliga : ici encore les Molinari sont en tête, l'un comme *conseiller de la ville*, l'autre (placé même avant un marquis d'Incisa), comme *capitaine* et *envoyé* de Boniface de Montferrat. Mais ici, dans chaque généalogie, on saute brusquement (sauf pour deux ou trois familles anciennes), avec les unes, au XVIe, avec les autres, au XVIIe siècle : c'est alors qu'éclate au grand jour, aux dépens de Molinari lui-même, l'innocence de Turzano. Comment, en effet, l'archiviste astésan aurait-il pu, en 1515, fabriquer une réclame généalogique, pour des gens qui n'arrivèrent à la notoriété que longtemps après le XVIe siècle ?

L'autre préoccupation de l'auteur de la *Storia* d'*Incisa* revient en maint endroit[4] : quand on quitte avec lui le terrain généalogique, c'est pour retomber sur celui de la Méliga. Et dans sa bouche, *Meliga*

[1] T. I, pp. 223-9.
[2] T. II, pp. 159-185.
[3] T. I, pp. 115-125.
[4] T. I, p. 125 ; t. II, pp. 200, 202, 240-242. etc.

Digitized by Google

ne signifie que le *Maïs :* il ne sait point que cette semence vient d'Amérique ; son ignorance est séduite par l'appellation vulgaire de *Grano Turco ;* il rapproche la Turquie du Montferrat, et se trouve amené naturellement à la quatrième croisade, excellent théâtre pour étaler la gloire d'un Molinari, *capitaine de cavalerie au service de* Boniface ; en sorte que, faisant d'une pierre deux coups, il condense, dans la même pièce, une réclame généalogique personnelle et une proie à offrir au patriotisme local.

Rien de plus simple d'ailleurs que de retrouver avec quels éléments il opère sa supercherie. En premier lieu vient le *Recueil* astésan, le cod. 1044 de l'Athenæum de Turin : c'est ce *Recueil* qui suggère l'idée et donne la note — trop forcée par Molinari — du petit opuscule à fabriquer sous le nom de l'archiviste d'Asti, que son origine incisienne désigne au choix du faussaire, entre tous les chroniqueurs, réels ou supposés, mis à contribution par le *Recueil* astésan : une fois la *forme* trouvée, le manuscrit devient inutile, et alors, par prudence et de peur d'un contrôle ultérieur, ou tout simplement par pure négligence, il se voit condamné à une disparition nécessaire. Quant à la charte elle-même, Borcanino, pris au cod. 1044, en fournit les formules : malheureusement un excès de vanité locale empêche Molinari de faire écrire, en latin tout à fait barbare, un notaire incisien du XIIIe siècle, — ce qui du reste le trahira plus tard. Le *fonds*, il le prend dans le Caffaro de Muratori, pour l'histoire d'Alexis [1], et dans les chroniques générales, mal comprises, pour le reste. Enfin c'est dans la petite charte que j'ai donnée plus haut, en note, et qu'il n'a pu ne point lire, soit dans le *Libro della Croce* d'Alessandria, consulté par lui [2], soit tout simplement dans Ghilini — qu'il trouve l'idée et emprunte la description du reliquaire de la Vraie Croix [3].

Une fois la fabrication perpétrée, il se devait à lui-même de couronner son livre par la glorification du Maïs [4]. C'est ce qu'il fait ample-

[1] Muratori, t. VI, p. 391.
[2] Il le dit formellement, t. I, pp. 177, 180.
[3] Voici les deux descriptions :

Charte de la Meliga.	Charte d'Alexandrie.
« *Crucem unam* argentam... *in qua* posita vel firmata est, gemma una pro qualibet extremitate, et *in medio posita et firmata alia parva crux de Ligno* Veræ *Crucis* Domini nostri J. Christi. »	« *Crucem unam... in qua* quasi *in medio alia crux parva posita* cum argento *et firmata*, in qua erant quatuor perle apposite, et quod illa *parva crux* erat *de Lignanime Crucis...* »

De crainte d'embarras, Molinari a soin (t. I, p. 197, not.) de faire disparaitre le reliquaire en 1642.

[4] « E tutti (Incisianis), calcando lo stretto sentiero della virtù, illustra- « rono grandemente la Patria, *specialmente colla introduzione in essa della*

Digitized by Google

ment : les conquêtes utiles de l'humanité sont énumérées par lui l'une après l'autre, et le Maïs est placé en tête [1], au plus grand honneur de la commune d'Incisa, dont les autorités municipales viennent, comme il convient, féliciter Molinari par une épître pompeuse [2]. Le double but de l'auteur de la *Storia* se trouve donc atteint, que dis-je ! dépassé; car voici que le naïf Michaud, dont les recherches coïncident précisément avec l'apparition du livre d'Incisa, se trouve à point nommé pour accueillir, à son berceau, la double supercherie, la patronner auprès de la pléiade d'historiens célèbres qui apparut à cette époque, et donner, de cette sorte, aux Molinari et à leur Maïs, avec un empressement peut-être provoqué du fond du Piémont, la publicité européenne à laquelle ne pouvait prétendre, sans lui, l'obscure mystification subalpine.

COMTE RIANT.

III

LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE PAR LES NORMANDS

L'année 1876 a vu l'achèvement d'un livre [3] qui mérite d'être rangé parmi les œuvres historiques les plus remarquables de l'Angleterre moderne. Le cinquième et dernier volume de M. E.-A. Freeman a terminé son *Histoire de la Conquête normande*, dont le titre n'éveille qu'une idée trop restreinte de l'importance de cet ouvrage. Après avoir, dans ses premiers volumes [4], donné sous une forme abrégée un aperçu assez complet de l'histoire des Anglo-Saxons depuis leur apparition sur le sol breton jusqu'à l'avénement d'Edouard le Confesseur, il a fait une

« *Meliga*, et meritaronsi pubblicj encomj e dimostrazioni di eterna rico-
« noscenza. Non è di noi, o Giovani, ma di essi tutti fù e sempre sarà la
« gloria ! (I, II, pp. 240-241.)

[1] L'énumération (II, pp. 240-242) comprend les vers à soie, le tabac, le quinquina, le café, le thé, le riz, et se termine par ces mots : « Ma tutte dette intro-
« duzioni furono, senza dubio, *meno utili di quella della Meliga.* »

[2] T. I, pp. xj-xij.

[3] *The History of the Norman Conquest of England, its causes and its results*, by Eduard A. FREEMAN, vol. V. Oxford, 1876, grand in-8° de XL-901 pages.

[4] Voir la *Revue*, t. VI (année 1869), p. 529 et t. XII (Octobre 1872), p. 512.

Digitized by Google

véritable histoire de l'Angleterre sous les règnes de ce prince, d'Harold et de Guillaume le Conquérant. Dans cette dernière partie, il décrit d'une manière plus succincte les temps qui ont suivi jusqu'à l'avénement d'Henri II et termine en esquissant à grands traits l'époque des premiers rois de la race angevine. La manière de l'auteur s'est peu modifiée d'un bout à l'autre de l'ouvrage; son procédé ordinaire est d'éclairer les faits dont il donne le récit par des rapprochements continuels avec les circonstances plus ou moins analogues que présente l'histoire d'autres temps et d'autres pays. Son livre est donc une source d'instruction très-abondante et très-variée. Cependant, ses rapprochements ne sont pas tous également heureux; il en est d'un peu forcés ou d'un peu subtils qui retardent sans grand profit la marche du récit [1]. Mais ce qu'il y a de véritablement saisissant dans ce volume, c'est le portrait des principaux personnages qui y figurent. Soit que M. Freeman peigne les traits repoussants mais énergiques de Guillaume le Roux, le caractère moins rude mais plus astucieux d'Henri Ier, ou la maussade arrogance de sa fille Mathilde, c'est toujours avec une vérité, une vigueur et une vie qui rendent en quelque sorte présente au lecteur la physionomie des temps où ils ont vécu.

Une connaissance très-approfondie des sources, jointe à une appréciation très-juste des choses du passé, voilà les qualités fondamentales de l'œuvre de M. Freeman, celles qui donnent à ses tableaux le cachet de la vérité. Si quelquefois il s'égare, ce n'est que sous une seule influence, celle de l'amour-propre national mis en jeu : il faut bien l'avouer, en ce cas, ses appréciations ne peuvent être acceptées qu'avec réserve. A ses yeux toute notion qui lui semble porter atteinte à la gloire du nom anglais mérite la méfiance, et, s'il ne peut l'éliminer entièrement, il cherche à la réduire aux moindres proportions. Trop familier avec son sujet pour se dissimuler l'étendue des conséquences qu'eurent les invasions danoises, puis la conquête normande, il en atténue la durée au point de se faire les plus étranges illusions sur

[1] Les allusions de l'auteur aux faits étrangers à son sujet, n'offrent d'ailleurs pas toujours la parfaite exactitude à laquelle, sur son propre terrain, il habitue ses lecteurs. Nous en citerons deux exemples : page 277, à propos de la réunion du duché d'Aquitaine à la couronne de France, il parle du règne de la race issue des Francs et des Celtes, sur celle des Goths entés sur les Ibères. C'est là un lieu commun qui ne s'accorde point avec la réalité : les Goths n'ont laissé aucune trace qui se puisse constater de leur passage en Guyenne, et quant aux Aquitains primitifs, ils semblent être sortis du mélange des Celtes avec une population beaucoup plus analogue aux peuples de l'ancienne Italie qu'à ceux de la péninsule ibérique, page 440, M. Freeman, comparant les shérifs anglais du XIIe siècle aux fermiers généraux de la France d'avant 1789, paraît croire que ces derniers levaient les impôts directs : en réalité, les baux des Fermes générales ne comprenaient que les contributions indirectes.

Digitized by Google

l'état des choses quelques années après ces formidables bouleversements. Pour lui, tous les sujets d'Edouard le Confesseur sont des Anglais, vérité qui lui en fait oublier une autre, c'est que la majorité des propriétaires de terres étaient les propres enfants des Danois qui s'en étaient emparés en expulsant ou égorgeant les anciens possesseurs. Assurément, par l'admirable vitalité de ses institutions, l'identité morale de la nation anglaise a survécu à ces épouvantables catastrophes, mais combien les traces devaient-elles encore en être vivantes! La conquête normande, moins sanglante dans sa marche, a exercé en réalité une influence beaucoup plus profonde. Tout comme la précédente invasion, plus encore peut-être, elle a déplacé presque totalement l'état des propriétés en les faisant passer des mains des compagnons d'Harold dans celles des soldats de Guillaume; elle a soumis la nation anglaise à des conquérants étrangers, sinon par le sang, du moins par les mœurs et le langage. Comment supposer que, sous le règne des propres fils de Guillaume, ces deux éléments si hétérogènes fussent déjà fondus au point de ne former en réalité qu'un seul peuple. C'est pourtant ce que M. Freeman n'hésite pas à admettre, et il pose en principe que, dès les premières années du XIIe siècle, les noms de Normands et d'Anglais n'ont dans les textes d'autre valeur que celle d'une désignation géographique. Qu'il ait cherché à réagir contre les exagérations d'Augustin Thierry, à éliminer des fables déjà mille fois réfutées et plus dignes du roman que de l'histoire, rien de plus légitime; mais il nous semble être allé trop loin dans la voie opposée, et s'il avait suffisamment recherché à quel point la plupart des barons anglais du XIIe siècle appartenaient encore à la Normandie, non-seulement par leur origine, mais par leurs plus proches relations de parenté et par leurs possessions actuelles, il aurait compris la nécessité de reporter à une date postérieure l'union des deux races en un seul peuple anglais.

Cet antagonisme des races nous amène à un des épisodes du règne désastreux d'Etienne, à un complot des Anglais pour l'expulsion des Normands dont Orderic Vital nous a seul conservé la mémoire. Cette tentative, qui démontre à elle seule combien les plaies de la conquête étaient encore loin d'êtres cicatrisées, échoua par la révélation du complot dénoncé à Richard Néel, évêque d'Ely, par quelques-uns des conjurés. A cette circonstance, qui n'offre en elle-même rien d'extraordinaire. M. Freeman, suivant en cela Augustin Thierry, ajoute que la révélation eut lieu sous le sceau de la confession, quoique dans Orderic Vital, le seul chroniqueur qui ait fait mention de la conspiration, il n'y ait pas un seul mot à l'appui d'une telle assertion [1]. N'est-ce pas outrepasser tous les droits de l'historien que de prêter ainsi gratuitement à ce pauvre évêque un attentat contre toutes

[1] Pages 281-282.

Digitized by Google

les lois de la religion, de la conscience et de l'honneur ? C'est pour nous un devoir d'autant plus strict de signaler cet écart de l'historien anglais, qu'il est en général scrupuleusement exact dans l'exposé des faits, lors même que ses appréciations sont le plus controversables. S'il s'est laissé égarer par l'autorité d'Augustin Thierry, il en connaît assez le peu de valeur pour avoir dû se tenir en garde contre les assertions d'un écrivain aussi léger que séduisant[1].

Nous n'avons, jusqu'à présent, envisagé dans le cinquième volume de l'*Histoire de la Conquête normande,* que la partie narrative de l'ouvrage ; elle cède cependant beaucoup en intérêt et en valeur aux chapitres que l'auteur a consacrés à l'étude des résultats de la conquête. Ces résultats, il les envisage tour à tour dans leurs effets politiques, dans leur action sur la langue et la littérature anglaises, enfin dans leur influence sur l'art, ou pour employer un terme plus précis, sur le développement de l'architecture romane en Angleterre.

La conquête de l'Angleterre par Guillaume offre à l'historien un phénomène peut-être unique dans les annales du genre humain. Tandis que le vainqueur, poussant aux dernières limites les conséquences de son triomphe, s'emparait par le fait de toutes les propriétés du peuple vaincu, ne laissant aux Anglais les plus favorisés leurs terres qu'à titre de concession nouvelle, il envisageait d'autre part l'ordre légal préexistant comme n'ayant éprouvé aucune atteinte. Se donnant comme le successeur légitime d'Édouard le Confesseur, il prétendait continuer les traditions de son gouvernement et en transmettre sans altération les institutions à la postérité. En agissant ainsi, Guillaume le Conquérant suivait l'impulsion d'une haute et clairvoyante politique; il obéissait aussi aux inspirations de ses intérêts actuels les plus pressants. Sur le sol normand, entouré de toutes parts de régions où la féodalité, régnant sans partage, avait brisé tous les ressorts de la puissance publique, il avait à grand'peine fait respecter par ses barons son autorité souveraine. En s'emparant de l'Angleterre, il trouvait un pays en retard de deux siècles sur l'Europe continentale dans la marche des événements.

L'état politique de l'Angleterre était encore fort analogue à ce qu'avait été celui de la France au temps de Charlemagne. Le Roi y était encore revêtu d'nne autorité directe sur son peuple tout entier, et cette autorité s'exerçant avec la participation et le concours des assemblées de la nation, y puisait une force supérieure à toutes les résistances privées. Guillaume était trop jaloux du pouvoir pour renoncer à un aussi puissant moyen de faire prévaloir sa volonté, et il n'avait pas à craindre

[1] Augustin Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands,* t. II, p. 308, onzième édition.

Digitized by Google

que ses barons normands et ses sujets anglais, les uns dépouillés, les autres spoliateurs, pussent s'accorder assez pour le tenir en tutelle.

Il trouvait au contraire dans la conservation des anciennes traditions sur la puissance publique, un frein contre les tendances d'indépendance féodale que ses barons apportaient du continent, et il ne négligea rien pour empêcher l'autorité royale de s'affaiblir entre ses mains. Ne pouvant et ne voulant peut-être pas non plus empêcher la formation des liens féodaux que le courant du siècle tendait à constituer de toutes parts et que l'Angleterre voyait déjà naître avant la conquête, il eut soin de les subordonner à des obligations d'un ordre supérieur. Tout droit de propriété fut réduit à n'émaner que de ses concessions, et pour conserver l'influence effrayante qu'il s'était ainsi attribuée, il exigea un serment de fidélité de tous les propriétaires de son royaume, quelques liens de vassalité qu'ils eussent contractés les uns à l'égard des autres. Il eut aussi grand soin de morceler les possessions de ses principaux barons, de façon à les empêcher d'acquérir en aucune région ce degré de puissance qui les eût rendus dangereux pour l'autorité souveraine. Enfin il réduisit le pouvoir des comtes, jusque-là principaux dépositaires des fonctions publiques, en confiant aux shérifs ou vicomtes l'exercice de leurs attributions. Ces deux dernières mesures ne faisaient d'ailleurs que reproduire l'état de choses qui existait en Normandie dès les temps antérieurs au règne de Guillaume, et qui avait assuré à ce prince des forces supérieures à celles de tous les autres grands feudataires, à celles du roi de France lui-même. L'application du même système à l'Angleterre conquise fit de lui le souverain le plus riche et le plus puissant de son siècle.

On a souvent représenté Guillaume le Conquérant comme ayant implanté et organisé le régime féodal en Angleterre. C'est là, ainsi que le démontre M. Freeman, une notion erronée. Si une partie des tendances qui caractérisent le règne de la féodalité sont devenues plus sensibles sous son administration, elles existaient déjà du temps d'Edouard le Confesseur. Quant à la constitution du régime des tenures militaires, elle ne fut pas son œuvre, mais celle de son fils Guillaume le Roux, assisté d'un adroit ministre, Ranulphe Flambard. M. Freeman a fait preuve d'une grande sagacité et d'une rare pénétration, en assignant à l'établissement définitif du régime des fiefs en Angleterre, sa vraie date et ses véritables auteurs. Mais une particularité digne de remarque et qui prouve à quel point le rôle des hommes qui semblent diriger la marche des institutions politiques est souvent dicté par le milieu dans lequel ils vivent, c'est qu'une organisation toute semblable naissait simultanément en Normandie sous les faibles lois de Robert Courteheuse, dont le caractère débonnaire et inconsidéré formait un si frappant contraste avec la volonté de fer de son frère Guillaume le Roux [1]. Il

[1] Le savant abbé Delarue attribue à une assemblée de barons et d'évêques,

Digitized by Google

fallait donc que les lois nouvelles fussent bien conformes au cours des idées alors régnantes, à moins de supposer qu'elles eussent été préparées par le Conquérant lui-même, ce qu'aucun indice ne laisse soupçonner. Quoi qu'il en soit, l'établissement des tenures militaires en Angleterre, eut pour résultat immédiat de concentrer entre les mains du roi un degré d'autorité sans exemple avec des ressources fiscales démesurément étendues. Guillaume le Roux et ses successeurs jusqu'au XIIIe siècle se trouvèrent donc revêtus d'un pouvoir absolu, tel qu'aucun des autres souverains de l'Europe ne pouvait prétendre en exercer un pareil. Mais cet ordre de choses, qui semblait promettre à l'Angleterre le joug permanent du plus dur despotisme, fut précisément, comme le fait voir M. Freeman, la cause du développement de ses libertés. Tandis que le peuple anglais, courbé sous un joug de fer, invoquait comme unique ressource le souvenir de ses anciennes lois, jamais observées mais jamais abrogées, les barons anglo-normands, tenus dans un trop étroit assujettissement pour se flatter de parvenir à l'indépendance, ne trouvèrent de défense contre l'oppression qu'en s'unissant aux autres classes de la nation pour revendiquer ses antiques libertés. C'est grâce à ces circonstances que l'Angleterre, seule parmi les nations civilisées, n'a jamais vu ses anciennes lois succomber sous la prescription de l'oubli, et peut contempler dans le splendide épanouissement de ses institutions politiques modernes le développement naturel des coutumes qui régissaient ses ancêtres dans les temps les plus reculés. Sans la conquête normande, l'Angleterre eût, comme tant d'autres peuples, vu périr ses anciennes traditions, soit par le triomphe d'une anarchie désorganisatrice, soit par une abdication volontaire devant les douceurs d'un régime paternel. Telle est la thèse que développe M. Freeman, avec une science des faits, une sûreté de déduction et une lucidité d'exposition qui captive l'intérêt du lecteur et lui impose une confiance absolue.

Le plus grand titre de gloire de Guillaume le Conquérant serait donc de ne point avoir été un législateur, ou, pour parler plus exactement, d'avoir pleinement accepté et fidèlement respecté les lois du peuple qu'il venait de dépouiller. De là est résulté le caractère profondément opposé de la législation anglaise et du droit coutumier normand; on a peine à concevoir le peu d'influence que deux pays soumis, pendant plus d'un siècle aux mêmes souverains, ont sous ce rapport exercé l'un sur l'autre. Qnand on remarque quelques similitudes dans les dispositions de ces lois, il faut en reporter l'origine à une époque beaucoup plus

tenue à Caen en 1089, la constatation des droits ducaux, ce qui certainement correspond à une organisation de ce genre (*Nouveaux essais historiques sur la ville de Caen*, t. II, p. 70). Il se contente de citer comme autorité les manuscrits de Du Chesne, indication un peu vague.

Digitized by Google

éloignée; elle se trouve dans les institutions et les coutumes qui étaient le commun patrimoine des peuples germains et scandinaves. Mais il n'en est point de même sous le rapport de l'organisation administrative et à ce point de vue l'on constate une étroite ressemblance entre le régime de la Normandie du temps des dncs et celui de l'Angleterre depuis la conquête. Ici nous ne pouvons plus adhérer sans réserve aux opinions émises par M. Freeman. Ce n'est pas qu'il mette en doute l'extrême analogie que l'on peut remarquer dans presque tous les ressorts du gouvernement de Guillaume et de ses successeurs, dans le conseil de leurs barons ecclésiastiques et laïques, dans leurs grands justiciers, dans leurs échiquiers des causes et leurs échiquiers des comptes, dans leurs shérifs et leurs vicomtes, dans leurs reeves, leurs baillis et leurs prévôts, dans leur système d'impôts affermés et dans leurs moindres exactions. En tout cela, M. Freeman ne veut voir que le développement de ce qui existait en Angleterre avant la conquête, ou l'œuvre directe des souverains anglo-normands, mais non une importation du duché de Normandie. Il ne méconnaît pas la coexistence et l'indentité de ces institutions, mais ne voit pas de preuves qu'elles aient été introduites sur le sol anglais plutôt que sur le sol normand. Il s'arme même de l'anéantissement des anciennes archives ducales, comparé à la conservation des rôles anglais, pour invoquer une antériorité de date qui nous semble fort illusoire. L'ordre de choses existant en Angleterre avant la conquête est assez connu, pour qu'il soit facile de constater qu'en fait d'administration il différait beaucoup de l'organisation postérieure. Quant à la Normandie, au contraire, nous avons fort peu de détails sur son régime intérieur avant Guillaume. Nous ne pouvons cependant douter que les prédécesseurs de ce prince n'y aient exercé leur autorité avec non moins de vigueur que lui-même; qu'ils y soient parvenus par des moyens différents, c'est ce que rien ne nous autorise à soupçonner. Il existe au contraire de très-sérieux motifs de croire que le gouvernement de la Normandie était, dès la fin du xe siècle, très-analogue à ce qu'il fut un siècle plus tard. Guillaume semble avoir fidèlement suivi les traditions de son bisaïeul Richard Ier. Si dans les institutions qui se développèrent en Angleterre sous son règne et sous ceux de ses successeurs, on retrouve au fond l'action des idées communes à tous les peuples soumis à l'influence germanique, la forme en fut et en est restée plus spécialement empreinte des caractères particuliers de l'administration normande.

Un autre point sur lequel les opinions de M. Freeman doivent être regardées comme encore moins acceptables, c'est la manière dont il juge l'institution de la chevalerie. Il ne voit rien que de fâcheux dans l'esprit qu'elle a développé, et ne pense pas que son influence ait jamais exercé un grand empire en Angleterre. C'est là une assertion qui semblera bien étrange aux lecteurs de Froissart, d'autant plus

Digitized by Google

étrange qu'elle part du pays où ont régné Edouard Ier et Edouard III. Il faut dire aussi que M. Freeman a sur l'institution de la chevalerie des notions singulièrement incomplètes; il semble ne connaître d'elle que les excès ou les puérilités qui ont marqué les temps où elle n'existait encore qu'en germe, et les siècles où elle n'était plus que le vain fantôme d'un grand nom dont le sens vrai n'était plus compris. Ce qu'a été la chevalerie de la fin du XIIe siècle au déclin du XIVe, quand elle dominait de la puissance de ses idées les souverains et les peuples, quand elle faisait presque seule l'éducation des classes influentes de la société, quand elle en était l'âme, la vie, l'inspiratrice, M. Freeman ne semble pas y avoir songé. Combien elle a manqué au monde civilisé, quand son esprit s'est éteint et n'a plus laissé derrière lui qu'un corps privé de vie ou à peine animé d'un souffle factice, c'est ce que démontre l'effrayante dégradation morale qui caractérise le XVe siècle et le début du XVIe dans l'Europe tout entière. Il a fallu l'action de la forte éducation qui commença à faire sentir son influence après le développement de la Renaissance, pour combler le vide que laissa chez les peuples civilisés la perte de la discipline chevaleresque. Que l'esprit de la chevalerie ait tendu au développement de certaines qualités accessoires et au mépris de devoirs essentiels, c'est une idée qui ne peut naître que d'une attention accordée exclusivement aux faits où les passions humaines ont toujours exercé leur empire, et d'un oubli trop complet des enseignements où cet esprit se manifestait sans mélange. Qui eût osé soutenir à Eustache Deschamps qu'il n'enseignait pas les vrais principes de la chevalerie, quand il disait ?

Vous qui voulez l'Ordre de Chevalier
Il vous convient mener nouvelle vie
Dévotement en oraison veillier
Péchié fuir, orgueil et villenie;
L'Eglise devez deffendre
La vefve, aussi l'orphenin, entreprendre
Estre hardis et le peuple garder,
Prudoms, loyaulx, sans rien de l'autrui prendre.
Ainsi se doit chevalier gouverner [1].

Quoi qu'en puisse penser M. Freeman, il est fort probable que si dans les champs de Runnymeade, Robert Fitz Walter et ses compagnons se montrèrent plus préoccupés de défendre la cause du bien public que d'extorquer au roi Jean des avantages personnels, le souvenir des préceptes de la chevalerie ne fut pas sans influence sur leur conduite.

[1] La Curne de Sainte-Palaye, *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie*. Paris, 1759, t. I, p. 144.

Digitized by Google

Nous avons dû signaler ce qu'il y a de hasardé dans certaines opinions de M. Freeman. Mais ce que nous avons dit de ses réflexions sur les résultats politiques de la conquête, ne peut donner une idée suffisante de tout ce qu'elles renferment d'instructif et d'intéressant. On voit que l'auteur a vécu dans l'étude la plus approfondie de toutes les chroniques et de tous les documents de cette époque. Il en est un surtout auquel il a accordé une attention toute particulière, et où il puise les plus abondantes lumières sur l'état de l'Angleterre au XIe siècle : c'est le célèbre cadastre connu sous le nom de Domesday-Book, dans lequel Guillaume, après avoir départi toutes les terres du royaume comme s'il en avait été, le lendemain de sa victoire, seul propriétaire, consigna l'état ancien et la situation nouvelle de tous les domaines. Ce qu'un pareil recueil, qui, pour certaines régions, entre dans les plus minutieux détails, renferme de données précieuses sur l'état des personnes et des choses, sur les institutions et les coutumes de cette époque, le livre de M. Freeman permet seul de le comprendre. Il n'est assurément aucun autre pays qui possède de ce temps reculé une image aussi parfaite. Mais les lumières de l'historien acquièrent un double prix par la manière heureuse dont il les communique à ses lecteurs, par la lucidité de ses idées, la clarté de ses explications, la ogique de ses déductions. Les mêmes qualités donnent un véritable attrait aux deux chapitres qu'il a consacrés aux effets de la conquête normande sur la langue et la littérature de l'Angleterre, et sur le développement qu'y a pris l'architecture romane. M. Freeman est un maître en fait d'archéologie, et l'on ne peut trouver un résumé plus satisfaisant que celui où il décrit le mouvement architectural don l'influence normande donna le signal. Ses réflexions sur l'altération qu'éprouva le langage de l'Angleterre par suite de la domination d'un élément français, renferment aussi beaucoup de vues justes et d'observations intéressantes; mais dans son ensemble, cette étude est incomplète parce qu'elle néglige un côté de la question qui, après tout, est peut-être le plus digne d'attention. Familier avec la langue que parlaient les Anglo-Saxons, M. Freeman constate avec douleur la profonde altération qu'elle a subie au contact de la langue d'oïl ; la simplification de ses formes grammaticales était sans doute inévitable, puisque les autres idiomes teutoniques l'ont plus ou moins éprouvée ; mais ce qu'i déplore amèrement, c'est l'introduction de ce nombre infini de mots de souche latine qui ont envahi la langue anglaise et détrôné des termes équivalents d'origine nationale. Il regrette aussi vivement cette faculté de créer à l'infini, pour les besoins nouveaux des mots formés par l'agglomération de radicaux indigènes, faculté que la langue allemande a conservée, et dont elle fait souvent un si étrange abus. A tous égards l'influence subie par la langue anglaise semble à M. Freeman profondément néfaste. Mais dans cette question il envisage uniquement le

Digitized by Google

côté du vocabulaire. Ce que la phrase anglaise a gagné de souplesse, de clarté, de précision, au contact du français, il semble n'y avoir pas songé; ces mêmes qualités qu'il possède à un degré remarquable, il ne s'est jamais demandé s'il les aurait également atteintes sa langue maternelle eût-elle conservé intacte l'empreinte du génie germanique. Sans doute les qualités d'un peuple se reflétent dans sa langue, mais combien aussi l'usage d'une langue exerce une profonde influence sur les tendances intellectuelles d'une nation ! L'esprit anglais se serait-il élevé aussi haut, aurait-il manifesté le même caractère de netteté, de solidité, de rectitude qui le distingue à un si éminent degré, s'il avait dû se traduire dans un langage auquel ces qualités ne sont point naturelles ? M. Freeman, qui sous d'autres rapports rend volontiers justice aux avantages que l'Angleterre a recueillis de la conquête normande, n'a point, croyons-nous, suffisamment apprécié ce que sa patrie doit à cet égard à l'influence française.

Nous avons passé rapidement en revue les parties les plus saillantes du cinquième volume de l'*Histoire de la conquête normande*. Il ne sera peut-être pas inutile, en jetant un regard d'ensemble sur ce grand ouvrage dont la place est marquée entre les premiers travaux historiques de notre époque, de nous demander si l'impression produite sur le lecteur sera de tous points favorable à une saine appréciation des faits. A cet égard nous avons deux critiques à formuler: l'une portera sur un procédé littéraire qui, très-justifiable en lui-même, nuit toutefois à l'exposition parfaite de la pure vérité historique ; l'autre s'adressera à une théorie qui nous semble à tous égards mériter d'être classée parmi les paradoxes.

Concentrer l'intérêt sur quelques grandes figures historiques, les mettre le plus possible en lumière, et les orner de tous les traits qui peuvent captiver le lecteur, voilà assurément une des qualités de l'écrivain, un procédé de composition conforme aux plus saines notions de l'art. On conçoit toutefois combien ce genre de mérite, qui donne tant de charme à la lecture d'un livre d'histoire, peut facilement porter atteinte à l'exacte appréciation des faits et à la recherche philosophique des causes qui ont exercé leur influence sur la marche des événements.

M. Freeman a fait de Harold un héros inaccessible à tout autre mobile qu'à celui du plus pur patriotisme. Il n'est pas probable qu'aucun des contemporains de ce prince en ait eu une opinion aussi avantageuse. Représentant d'une famille élevée de l'obscurité à la grandeur par la trahison, enrichi des dépouilles du parti national anglo-saxon qu'elle avait accablé par son zèle pour la cause danoise, Harold semble avoir eu constamment pour guide les intérêts de sa propre ambition. Aux yeux des derniers survivants qui pouvaient exister

Digitized by Google

encore des compagnons d'armes d'Edmond Côte de Fer, son patriotisme ne pouvait passer pour d'un meilleur aloi que celui d'Edwin ou de Morkar. Responsable en partie des désastres de l'Angleterre, Harold ne répondait pas en réalité au portrait idéal qu'en a tracé M. Freeman.

Il y a plus de vérité dans ses appréciations sur Guillaume le Conquérant dont le caractère, la conduite, les principes de gouvernement, sont dépeints avec autant d'exactitude que de vigueur. Cependant l'impression laissée dans l'esprit du lecteur offre quelque chose d'exagéré qui ne tient pas à ce qu'en a dit l'auteur, mais plutôt à ce qu'il a passé sous silence. On voit trop en lui l'action de son initiative personnelle, pas assez l'influence du milieu qui l'entourait et contribuait dans une certaine mesure à ses déterminations. C'est le sort de tous les hommes, même des plus grands, d'être ce qu'ils sont en grande partie par les idées et les sentiments qu'ils puisent dans l'élément au milieu duquel ils se sont développés. C'est l'élément où s'est formé Guillaume que M. Freeman néglige trop de faire connaître, et c'est ainsi qu'il a grandi ce prince aux dépens de son peuple. Notre pensée serait difficile à saisir si nous n'y ajoutions quelques réflexions sur l'origine et la nature des Normands de la conquête.

Les invasions des Scandinaves dans la vaste étendue des contrées qu'ils ont partiellement subjuguées, offrent partout un caractère commun mais sans parallèle dans l'histoire d'aucun autre peuple. Partout où ils se sont établis en conquérants, ils se sont presque aussitôt assimilés au peuple conquis, à ce point que la génération qui suivait celle des envahisseurs, représentait souvent au plus haut degré les idées nationales de ceux qu'ils avaient subjugués. A l'opposé des peuples de l'antiquité dont les moindres colonies reproduisaient constamment sur les plus lointains rivages une image fidèle de la mère patrie, ils ne semblaient songer qu'à dépouiller toute trace de leur origine. Ils sont devenus Russes au milieu des Slaves, Hollandais sur les côtes de la Frise, Highlanders dans les Hébrides, Irlandais sur le sol d'Erin, *Hibernis Hiberniores*, jamais ils ne sont restés Scandinaves. Nulle part cette tendance à la transformation n'est plus sensible que dans les annales de l'Angleterre. Les deux tiers du sol de l'Heptarchie tombés entre leurs mains dès la seconde moitié du IXe siècle les virent se transformer presque subitement en Anglo-Saxons, et un demi-siècle avant la bataille d'Hastings, la grande invasion danoise reproduisit le même phénomène dans le royaume entier. Cette facilité extraordinaire manifestée par les hommes du Nord à dépouiller leur caractère propre, est de nature à exciter l'étonnement, surtout quand on songe au caractère exclusif et violent que prend le sentiment national chez les peuples peu civilisés. Peut-être l'extrême homogénéité de la population de la péninsule scandinave l'avait-elle laissée étrangère à l'idée même d'une

Digitized by Google

haine de race; peut-être aussi le caractère des nouveaux établissements, qui ne furent jamais formés par une tribu ou par les émigrants d'une seule province, mais par un mélange d'hommes sortis de contrées très-diverses, a-t-il contribué à produire ce résultat. Il se montra d'une manière frappante chez les Normands établis sur le sol neustrien; l'espace d'une génération leur suffit pour adopter la religion, le langage et les mœurs des Francs; leurs lois mêmes s'inspirèrent de l'esprit des lois franques à ce point, que si l'on découvre à grand'peine dans la coutume de Normandie quelques faibles vestiges des usages du Nord, on y retrouve à la différence de toutes les autres coutumes françaises, une profonde empreinte des principes de la loi salique. Ayant une fois subi l'influence d'une civilisation supérieure, les Normands perdirent toute disposition à s'en éloigner comme ils avaient abandonné les traditions scandinaves. Ils conservèrent cependant jusqu'au temps de Guillaume cet esprit affranchi des préjugés nationaux qui leur permettait de s'assimiler aux traditions et à la constitution politique des autres peuples, sans toutefois cesser d'être eux-mêmes et sans rien perdre, ni de la trempe énergique qu'ils avaient conservée, ni des mœurs policées qu'ils avaient acquises. Tels ils se montrèrent dans l'Italie méridionale et en Sicile; tels ils furent en Angleterre. Guillaume de Malmesbury, dans le remarquable portrait qu'il fait des Normands vainqueurs, les décrit ainsi : « Ils sont le plus bienveillant de tous les peuples, et ils regardent les étrangers comme dignes d'être honorés autant qu'eux-mêmes. D'ailleurs, ils s'unissent en mariage avec les familles de leurs sujets [1]. » Cette tendance, si opposée à la méprisante arrogance ordinaire à des conquérants, explique mieux que toute autre cause les caractères particuliers de la domination normande en Angleterre. Assurément Guillaume était un homme supérieur, tant par les lumières de l'esprit que par la force de la volonté; mais la politique qu'il adopta à l'égard du peuple conquis, cette résolution constante d'en accepter le passé, les lois, le régime politique, pour en faire sa propre chose, c'étaient là des tendances qui lui étaient communes avec tous ses barons. Il est fort probable qu'aucun de ses conseillers et des principaux ministres de son autorité, livré à lui-même, n'eût adopté une autre politique, quoique chacun d'eux l'eût poursuivie avec plus ou moins de modération ou de violence, suivant la tendance de son caractère. C'est donc altérer quelque peu le vrai sens de l'histoire que d'attribuer exclusivement à Guillaume les caractères généraux de la conquête, dont, il est vrai, les faits particuliers tombent spécialement sous sa responsabilité.

M. Freeman expose à plusieurs reprises dans le cours de son ouvrage

[1] Guillaume de Malmesbury, *Chronique des rois d'Angleterre*, livre III.

Digitized by Google

et rappelle moins explicitement en toute occasion un système singulier sur l'origine du pouvoir royal et sur les conséquences de la manière dont il a été exercé. Suivant lui, la royauté a été partout élective jusqu'à une époque relativement récente ; elle n'est devenue héréditaire que par une confusion d'idées entre le droit politique et le droit de propriété privée ; enfin la royauté régulièrement transmise à une suite de monarques doués des meilleures qualités, conduit nécessairement au despotisme, tandis qu'une royauté contestée et occupée par de mauvais princes engendre naturellement la liberté publique. Ce sont là des paradoxes en opposition si complète avec les enseignements de l'histoire, qu'on a peine à concevoir, comment un homme de la valeur de M. Freeman a pu s'y laisser entraîner.

C'est un des caractères généraux les plus remarquables des peuples issus des races aryennes, que la constitution toute particulière de la royauté qui se retrouve chez la plupart d'entre eux, dès leur plus lointaine apparition, établie dans des conditions identiques et très-différentes de ce que nous voyons dans les autres races et chez les nations modernes. De ceci il résulte d'abord que cette origine de l'idée de royauté remonte aux temps primitifs de la race ; en second lieu, que, chez les peuples de même origine où cet ordre de choses traditionnel ne se constate point, il avait disparu à une époque postérieure. La question de savoir si cette royauté primitive était héréditaire ou élective, doit donc être résolue d'après les données les plus générales. A ce point de vue nous constaterons que la royauté primitive était attachée à certaines races considérées comme issues de personnages héroïques ou même au-dessus de l'humanité ; que dans ces races royales il y avait uu ordre de succession déterminé par la loi ou par la coutume, ce qui dans l'âge primitif des sociétés est absolument la même chose ; enfin que cette loi ou coutume autorisait des dérogations à cet ordre de succession ordinaire pour certains cas déterminés. Quant au mode d'acclamation ou de reconnaissance attaché à l'intronisation de chaque nouveau souverain, il est évident qu'on ne saurait le considérer comme une élection véritable si le choix du prince était fixé d'avance par une loi de succession reconnue ; il n'est pas sérieux de prétendre qu'il y a élection là où il n'y pas de choix. Mais est-il vrai qu'il y eût une loi de succession héréditaire ? Incontestablement, et la seule circonstance qui ait pu rendre la question obscure est la difficulté que nous éprouvons à concevoir un ordre légal étranger à nos idées modernes. Le principe de succession héréditaire était modifié par deux autres principes ; d'une part l'étendue des droits reconnus chez les agnats issus de la race royale et dépositaires éventuels de l'autorité dont elle était investie ; en second lieu le lien indissoluble qui existait aux yeux de ces peuples entre le rang royal et l'exercice des fonctions attachées à la royauté. Il résultait de l'action simultanée de ces éléments divers que quand le prince appelé à la

Digitized by Google

royauté par l'ordre héréditaire se trouvait incapable de remplir le rôle qui lui incombait, soit qu'il fût mineur, faible d'esprit ou complétement infirme, la couronne était dévolue à un autre héritier. Ce que nous envisagerions comme une infraction à la loi de succession héréditaire, n'était alors regardé que comme une application de cette loi. Combien cependant il y a loin d'un pareil ordre de choses à la constitution d'une royauté élective ! La royauté des temps héroïques était ordinairemen restreinte dans son autorité et limitée dans son action; elle était très réellement héréditaire; elle est demeurée telle aussi longtemps que l'organisation politique de la race aryenne primitive n'a pas été profondément modifiée. Chose remarquable, dans une des régions lointaines soumises aux lois de l'Angleterre, cet état de société qu'ont vu nos premiers ancêtres subsiste encore sans altération. Les petits états Rajpoots suivent fidèlement jusqu'à ce jour les lois auxquelles obéissaient les tribus primitives de la Grèce comme celles de la Bretagne ou de l'Irlande, les premiers Francs et les premiers Saxons comme les plus anciens peuples du Nord. Dans ces climats orientaux où la nature animée d'une vie exubérante se reproduit et se renouvelle sans cesse, l'immobilité semble être devenue l'apanage de la société humaine, et le cours des siècles a laissé intactes les lois et les traditions des âges les plus reculés [1].

Il semblerait que l'étude seule de l'histoire d'Angleterre avant la conquête normande eût dû suffire à désabuser M. Freeman de ses opinions sur le caractère électif des monarques anglo-saxons. Est-il un seul de ces rois issus de la race de Cerdic dont l'avénement au trône ait été rendu douteux par la concurrence d'un autre candidat? Il faut en venir au jour où, conquise par les Danois, l'Angleterre recevait d'une armée ennemie un prince étranger pour voir invoquer des élections dérisoires comme le seul titre légal à la possession de la couronne. C'est précisément le jour où le droit ancien des agnats et l'ordre strictement héréditaire sont mis en oubli, que des idées empruntées au droit de propriété privée commencent à envahir le domaine du pouvoir souverain et à chercher leur application à la transmission du trône. Alors naît la pensée d'acquérir le titre royal par adoption, donation ou testament; alors la succession féminine est regardée comme donnant des droits à la couronne; alors les principes des lois civiles sont successivement invoqués comme si l'autorité souveraine rentrait dans leur compétence. Comme au XIe et au XIIe siècle le régime féodal soumettait la société tout entière à ses règles, c'est également dans les axiomes du droit féodal qu'on va chercher les bases du pouvoir monarchique. L'élec-

[1] Voir dans la *Revue d'Édimbourg* de juillet 1876, un article sur le Rajpootanaht, où se trouve exactement exposé l'état politique des principautés rajpootes et ses rapports avec la constitution primitive des peuples germains.

Digitized by Google

tion s'y déguise sous l'aspect de la recommandation et l'hérédité s'y conforme à l'usage général des fiefs. Mais ce n'est point dans cet ordre d'idées que la croyance au droit d'une famille à la couronne a trouvé sa source; reste des traditions d'une époque antérieure, elle reposait sur des principes directement opposés à toute assimilation du pouvoir souverain à la propriété privée.

Si la théorie de M. Freeman est peu fondée sur la vérité historique quant à l'origine de la royauté, elle n'est pas moins manifestement en contradiction avec les faits quant aux résultats produits par la manière dont s'est exercée son autorité. Sans doute l'excès de la tyrannie peut amener une réaction, et il peut se faire aussi que cette réaction aboutisse au profit de la liberté ainsi qu'il est arrivé en Angleterre au temps du roi Jean; mais c'est le cas le moins ordinaire. Plus souvent encore la violence n'engendre que la violence, et les abus de la force ne donnent lieu qu'à de nouveaux abus de la force. L'histoire de tous les pays est là pour le prouver; celle de l'Angleterre ne fait pas le plus souvent exception à cette règle. M. Freeman croit qu'une longue succession de princes dont le caractère était respecté et les droits incontestés ont développé en France le régime absolu, tandis que de mauvais rois et des infractions à l'ordre héréditaire de succession à la couronne auraient donné la liberté à l'Angleterre. Rien de moins fondé en fait. Quels temps ont été plus favor ables à la liberté du peuple anglais que les règnes d'Edouard Ier et d'Edouard III, les plus grands et les meilleurs de ses rois, ceux aussi dont les droits étaient le moins disputés? Les règnes d'Henri IV, d'Edouard IV, de Richard III et d'Henri VII, princes que la force des armes et non celle de la loi avait portés au trône, où une partie de leurs sujets ne les croyaient point appelés à monter, n'ont-ils point au contraire été marqués par des actes de tyrannie et de violence sanguinaire? La liberté anglaise n'en a-t-elle pas été affaiblie à ce point, qu'il a fallu deux siècles pour lui rendre son éclat? Et pour en venir à des temps plus rapprochés de nous, les droits incontestés et le respect universel dont les souverains de l'Angleterre jouissent depuis un siècle, se sont-ils montrés moins favorables au développement des institutions populaires que la situation embarrassée et le caractère équivoque des deux premiers Georges? M. Freeman n'oserait suivre jusqu'au bout les conséquences de sa théorie. Il a seulement voulu établir par un sentiment de patriotisme exagéré, qu'en Angleterre tout ce qui était arrivé avait toujours été pour le mieux; il n'a réussi qu'à démontrer la vérité de l'adage: *qui prouve trop ne prouve rien.*

L'étude approfondie de l'histoire de France ne réfuterait pas moins complétement ce singulier système. Le règne de la branche directe de la maison royale, à l'abri de toute pensée de compétition, a jeté dans notre patrie tous les germes d'un régime d'unité, de bon ordre, de liberté, qui ne nous eût laissé le droit de rien envier à l'Angleterre.

Digitized by Google

Saint Louis a appelé les bourgeois à délibérer sur les affaires publiques; Philippe le Bel a renouvelé la tradition des anciennes assemblées de la nation; la France était en droit d'attendre plus encore sans la mort prématurée de ses trois fils, dont l'un au moins, Philippe V, annonçait les vues les plus larges et la plus haute intelligence. Mais l'extinction des Capétiens directs appelant au trône Philippe de Valois, la situation se trouva complétement changée. Ce prince, malgré des qualités estimables, n'était point imbu de ces grandes traditions de gouvernement qui depuis Philippe-Auguste présidaient aux destinées du royaume. Voyant ses droits mis en doute, sa couronne menacée par des ennemis déclarés ou secrets, il chercha sa défense dans un recours à des moyens de force matérielle qu'il ne put s'assurer qu'aux dépens des meilleurs soutiens de son gouvernement. Alors naquirent les grands apanages, la puissance des gouverneurs de province substituée à l'administration des sénéchaux et baillis, le démembrement du pouvoir royal, les coups de violence, les abus d'autorité que la nécessité dictait à la faiblesse. Cent ans d'une guerre d'invasion presque toujours compliquée d'une guerre civile, des guerres de frontière incessantes, enfin des guerres religieuses où la notion même de l'Etat semblait près de périr, voilà tout ce que la France a éprouvé et que n'a pas connu l'Angleterre. Quand un recours incessant à la force était nécessaire à l'existence nationale, il était inévitable pour le pouvoir souverain d'atteindre à la force sans mesure.

La science de l'histoire devrait être pour un peuple ce que l'expérience individuelle est pour un particulier. Mais, ainsi que l'expérience ne profite à un homme qu'autant qu'il est guidé par un jugement droit, de même les connaissances historiques ne peuvent exercer une influence salutaire qu'à la condition d'exclure les faux systèmes et les théories décevantes qui en altéreraient la vérité. Les talents éminents, les profondes connaissances d'un historien tel que M. Freeman donnent de l'importance à ses moindres assertions, et rendent nécessaire de signaler les quelques tendances regrettables qui se font parfois sentir dans son remarquable ouvrage.

LOUIS RIOULT DE NEUVILLE.

Digitized by Google

IV

DE L'EXPLOITATION DES MINES

ET DE LA CONDITION

DES OUVRIERS MINEURS EN FRANCE AU XVe SIÈCLE

On commence à connaître assez bien la condition morale et matérielle de la plupart des classes de la société, au moyen âge. La vie de la noblesse, du clergé, de la bourgeoisie, de l'artisan des villes, de l'habitant des campagnes, n'aura bientôt plus de secrets pour nous. Seules, certaines professions spéciales, vouées au travail manuel, ont résisté jusqu'à présent à toutes les recherches, et, dans le nombre, la moins connue assurément est celle des ouvriers mineurs. Quelque chose de l'obscurité où vit plongée cette classe intéressante de travailleurs, semble s'être étendu sur son histoire. Les documents, relatifs à cette matière, sont extrêmement rares, et celui où nous avons puisé les détails qui vont suivre est peut-être unique en son genre, du moins pour une période aussi ancienne.

C'est le registre de comptabilité des mines que l'infortuné Jacques Cœur possédait en Lyonnais et en Beaujolais. Ce registre, conservé aujourd'hui aux Archives nationales[1], remonte à l'année 1455, et fut dressé à l'occasion de la confiscation des biens du célèbre argentier de Charles VII.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter l'histoire de la disgrâce de Jacques Cœur. Cette histoire a été faite et bien faite par nombre d'écrivains au premier rang desquels il convient de citer Pierre Clément et Vallet de Viriville. Le décret de confiscation fut donné à Mehun-sur-Yèvre, le 17 janvier 1455, et le roi chargea son procureur général, Jean Dauvet, de le mettre immédiatement à exécution.

Les mines confisquées sur Jacques Cœur formaient trois groupes distincts. Le premier groupe se composait de mines d'argent et de plomb situées, en Lyonnais, sur les flancs des hautes collines qui bor-

[1] Ce registre fait partie de la section historique, où il est inscrit sous la cote KK 329. M. Pierre Clément, qui a connu ce registre, paraît ne l'avoir étudié qu'au point de vue de la comptabilité. *Jacques Cœur et Charles VII*, p. 413 à 419.

Digitized by Google

dent la vallée de la Brevenne, l'un des affluents secondaires de la Saône[1], entre Sainte-Foy-l'Argentière et Brussieux. C'est au voisinage de ces mines, très-anciennement exploitées, que les paroisses de Sainte-Foy et de Saint-Genis doivent leur surnom de *l'Argentière* qui sert aussi à désigner, dans la même région, un petit hameau de la commune d'Aveize. On n'extrait aujourd'hui que de la houille à Sainte-Foy-l'Argentière, mais Saint-Genis-l'Argentière est encore indiqué dans nos livres de géographie comme possédant une mine de plomb argentifère en pleine activité. Quoi qu'il en soit, la chaîne de hautes collines où se trouvaient ces mines est toujours appelée, dans le compte de 1455, « montagne de *Pampilieu* ou de *Pampalieu*, » nom que nous signalons tout particulièrement à l'attention des érudits du Lyonnais, parce qu'il nous a été impossible de le retrouver sur la carte de Cassini ou dans les dictionnaires de géographie locale. Ce premier groupe de mines, avant la confiscation royale, appartenait en toute propriété à Jacques Cœur.

Un second groupe était formé de mines d'argent et de cuivre situées, en Beaujolais, à Joux, « en la montagne de Joux sur Tarare, » pour employer les expressions mêmes du compte de 1455. L'exploitation de ces mines paraît s'être continuée jusqu'à nos jours, car les dictionnaires signalent encore à Joux des mines de plomb sulfuré. Charles VII ne put confisquer qu'une moitié des mines de Joux, celle que Jacques Cœur possédait par indivis : l'autre moitié appartenait à de riches marchands de Lyon, les frères Baronnat.

Enfin, le troisième groupe, indivis, ainsi que le précédent, entre Jacques Cœur et les frères Baronnat, comprenait des mines de cuivre situées en Lyonnais comme les gisements de plomb argentifère de Saint-Genis et de Brussieux, un peu au nord-est et très-près de ces derniers, à Saint-Pierre-la-Palud et à « Chissieu. » Le « Chissieu » du compte de 1455 doit sans doute être identifié avec Chessy dont les minerais de cuivre sont assez importants pour avoir fait donner à cette localité le nom de Chessy-les-Mines sous lequel en la désigne encore.

Confisquées le 17 janvier 1455, les mines de Saint-Genis, de Joux et de Chessy furent exploitées au nom et pour le compte du roi pendant une année environ. Au bout de ce laps de temps, le 24 février 1456, Jean Dauvet, effrayé des frais d'exploitation qui n'étaient pas en proportion avec le rendement, prit le parti de donner ces mines à ferme. Enfin, elles furent rendues aux enfants de Jacques Cœur à la fin d'octore 1456.

A peine investi par la confiance de Charles VII de la surintendance de ces mines, le procureur général Jean Dauvet chargea un certain

[1] La Brevenne tombe dans l'Azergues, affluent de la rive droite de la Saône.

Digitized by Google

Pierre Granier et un clerc nommé Nicolas Taro de les administrer, le premier avec le titre de gouverneur et de receveur, le second en qualité de contrôleur. Le soin d'assigner le traitement de Pierre Granier fut réservé au roi. Les gages de Nicolas Taro furent fixés à cent livres tournois. C'est le compte détaillé des recettes et dépenses tenu par Pierre Granier et Nicolas Taro, pendant les douze ou treize mois que Sainte-Foy, Joux et Chessy furent dans la main royale, que nous avons conservé et qui nous permet de nous faire une idée exacte, tant de l'exploitation des mines que de la condition des ouvriers mineurs, vers le milieu du xve siècle.

Le premier soin de Jean Dauvet fut de s'enquérir auprès des personnes les plus compétentes des coutumes qui avaient jusqu'alors régi les mines placées sous sa haute surveillance, afin de les réunir, de les coordonner et d'en faire en quelque sorte la charte des maîtres comme des ouvriers. Le règlement général qu'il rédigea à cette occasion nous fait pénétrer dans tous les détails de l'exploitation aussi bien que de l'administration des mines du Lyonnais et du Beaujolais. Outre l'intérêt spécial qu'il offre pour l'histoire de l'industrie minière dans notre pays, ce document se recommande pour ainsi dire à chaque ligne à l'attention de l'économiste et du moraliste. Aussi, avons-nous cru devoir le reproduire textuellement à la suite de notre travail. On remarquera surtout l'article 12, défendant de faire des avances aux ouvriers sur leur salaire, sinon en cas d'absolue nécessité, afin d'éviter les dépenses inutiles; l'article 13, enjoignant d'assurer à l'avance l'approvisionnement des mines pour deux années ou du moins une année pour l'autre; l'article 32, punissant d'une amende tout blasphème; l'article 33, interdisant le port et l'introduction dans les mines de toute arme et chose offensive; les articles 34 et 35, frappant d'une amende les voies de fait ou même les simples injures ; l'article 40, permettant aux ouvriers l'appel comme d'abus des décisions du gouverneur desdites mines, devant le bailli de Mâcon, sénéchal de Lyon, conservateur de leurs priviléges l'article 47, punissant les mineurs qui voudraient empêcher leurs camarades de travailler ; l'article 52, édictant une pénalité contre quiconque amènerait dans les maisons occupées par les gens des mines des femmes de mauvaise vie.

L'exploitation se faisait alors, comme aujourd'hui, au moyen de puits et de galeries souterraines. On donnait à ces dernières le nom de *voyages*. Le voyage ou galerie du Vernay avait 161 toises de long et 26 toises de hauteur. Il semble qu'au xve siècle l'Allemagne avait le pas sur la France, en ce qui concerne l'industrie minière. Du moins, les ingénieurs qu'on emploie de préférence dans les mines du Lyonnais, et à qui l'on confie la direction des travaux les plus difficiles, sont originaires presque toujours du premier de ces pays. Lorsque Charles VII, au commencement de 1455, donne l'ordre de prolonger cette grande

Digitized by Google

galerie du Vernay dont nous venons de parler, Jean Dauvet croit n'avoir rien de mieux à faire que d'envoyer chercher jusqu'au fond de l'Allemagne un ingénieur, nommé Claux Smerment, « maître niveleur ou géométrien, » et il le charge de caver 60 toises de long au prix de 1,500¼ livres tournois, à raison de 25 livres tournois la toise. On voit que maître Claux mettait à un assez haut prix ses services. Les contre-maîtres, préposés à la surveillance des ouvriers mineurs, et que notre compte appelle des « maîtres de montagne, » les *chappuys* ou charpentiers chargés de poser les étais destinés au soutènement des galeries, et que pour cette raison l'on désigne d'ordinaire sous la qualification d' « appuyeurs de montagne, » sont presque tous, comme les ingénieurs, des Allemands. Un charpentier de cette nation, Wolfgang Bongar, ne touche pas moins de 70 livres 18 sous 9 deniers par an. Thomas Ysmant, Allemand comme Wolfgang Bongar, remplit l'office de maître de montagne, aux appointements de 60 livres tournois.

L'exploitation des mines du Lyonnais et du Beaujolais, comprenait l'affinage des métaux aussi bien que l'extraction du minerai. On nomme *martinets*[1] les usines où l'on ouvre, où l'on fond et où l'on affine le plomb, l'argent et le cuivre, et la plupart des maîtres fondeurs et affineurs appartiennent à la même nationalité que les ingénieurs et les maîtres de montagne. Hans frère, maître fondeur et affineur, reçoit 17 livres 13 sous 9 deniers tournois, pour la façon de 28 quintaux 30 livres de plomb, ouvrés, fondus et affinés au martinet de Cosne. Jean Dauvet fait payer à Hans Brohart, maître fondeur et affineur, 683 livres 15 sous, pour la façon de 507 marcs 2 onces, 16 deniers d'argent blanc ouvrés, fondus et affinés par ledit Hans et ses commis au martinet de Brussieux, à raison de 25 sous tournois le marc et en vertu d'un forfait.

L'argent, une fois mis à l'état de lingots, était porté à la monnaie de Lyon. Les plus gros lingots de ce métal, mentionnés dans le compte de 1455, pèsent environ 100 marcs. Un lingot du poids de 95 marcs, fait et ouvré au martinet de Brussieux par un maître affineur nommé Marmet de Fontaines, est évalué 813 livres 8 sous 9 deniers tournois, à raison de 8 livres 11 sous 3 deniers le marc. Les minerais, déposés dans les trois martinets de Brussieux, de Cosne et du Vernay, au commencement de 1355, sont estimés 2,048 livres 15 sous tournois.

Les hauts fourneaux, tant des forges que des martinets, étaient alimentés soit avec du charbon de bois, soit avec de la houille qu'on appelait alors « charbon de pierre. » Nous voyons, par un article du compte de 1455, que cinquante douzaines de charbon de bois et cent

[1] Le mot *martinet* désigne encore aujourd'hui un marteau mû par un moulin.

Digitized by Google

soixante-quatre charges de charbon de pierre ou de houille, charriées à destination, avaient coûté 62 livres 10 sous[1].

Les ouvriers des mines du Lyonnais et du Beaujolais étaient nourris, logés, habillés, blanchis et éclairés. Nous avons le détail des dépenses faites pour l'approvisionnement de ces mines pendant une partie de l'année 1455, et ce détail donne l'idée de la nourriture la plus substantielle et la plus abondante. On avait acheté 1,642 bichets de froment, plus 135 bichets de farine de froment contre 419 bichets de seigle et 36 bichets de farine de seigle. Par conséquent, il entrait dans la composition du pain consommé par les ouvriers mineurs, les quatre cinquièmes de froment et un cinquième de seigle. Interrogez des personnes versées dans la panification, elles vous diront que le froment et le seigle, mélangés dans ces proportions, donnent le pain, non-seulement le plus savoureux, mais encore le plus conforme aux lois de l'hygiène. Pendant le même laps de temps, on avait bu, dans les mines du Lyonnais, 1,000 ânées[2] ou charges d'un âne de vin, tant blanc que clairet; on avait mangé 46 bœufs, 21 vaches, 204 bêtes à laine, 26 porcs frais, 16 bacons ou porcs salés. On avait dépensé pour 155 livres d'œufs et de fromage, pour 120 livres de poisson frais et salé, pour 22 livres d'ail, d'oignons et de raiforts, enfin pour 9 livres d'épices, de figues, de noix, de raisins, de verjus et de vinaigre.

L'inventaire du mobilier des bâtiments d'exploitation nous montre que les ouvriers mineurs n'étaient pas moins bien couchés que nourris. Il n'y a pas de couchette qui ne soit garnie d'un lit de plume ou d'un matelas, qu'on appelait alors un « lit de laine, » d'un oreiller ou « couette, » d'un traversin ou « coussin, » de deux draps de toile ou « linceuls » et de couvertures. Aussi, toute garniture de lit complète est évaluée au moins 2 livres tournois, et telle était la valeur de certains lits de plume neuve qu'on en mentionne un qui avait coûté quatre fois cette somme. Ces lits étaient installés dans une espèce de grand dortoir ou « poesle[3], » attenant aux cuisines, et que l'on chauffait l'hiver au moyen de bouches de chaleur alimentées par le feu desdites cuisines.

[1] « Autre despense faicte en charbon tant pour les martinetz que pour les forges. »

Et premierement pour L douzaines de charbon de boys, VIII xx IIII charbon de pierre gastées et emploiées durant ledit temps ès forges desdis martinetz charroiées et conduictes par pluiseurs charbonniers et achapté es d'eulx à pluiseurs pris, montant en somme toute : LXII livres X sous. Pour ce.. . . . . LXII livres X sous. » (KK 329, f° 61.)

[2] L'ânée était une mesure de capacité très-usitée autrefois dans le Lyonnais et le pays de Dombes ; elle équivalait, suivant les localités, à 6, à 7 ou à 8 bichets.

[3] « Ung poesle, joignant à la cuisine de la ditte maison de Cosne, pour retraire et loger les maneuvres des dittes mines. »

Digitized by Google

Outre qu'ils étaient nourris, logés et couchés dans les conditions favorables que l'on vient de voir, les mineurs du Lyonnais et du Beaujolais touchaient des gages ou salaires fort élevés, si l'on tient compte de la différence du pouvoir de l'argent en 1455 et en 1876. Il importe de ne pas perdre de vue qu'il faut multiplier au moins par quarante tous les chiffres qui vont suivre, si l'on veut avoir l'équivalent approximatif en monnaie actuelle. Sans parler des conducteurs des travaux, des piqueurs, comme nous dirions aujourd'hui, qui gagnent de 30 à 50 livres par an, les gages d'un cuisinier s'élèvent à 18 livres, ceux d'un distributeur des chandelles à 10 livres, et le salaire annuel des plus humbles manœuvres flotte entre 5 et 10 livres. Une simple servante et chambrière, surnommée la Grand'Jeanne, chargée de faire la lessive des mineurs, touche des appointements de 10 livres tournois.

Les ouvriers trouvaient, d'ailleurs, dans des occupations champêtres qui revenaient à intervalles réglés, une diversion agréable au sombre travail de la mine. Dans ce beau pays de Lyonnais et de Beaujolais, chaque exploitation minière comprenait une certaine étendue de prairies et de vignobles. Avec quelle joie, chaque printemps, les mineurs désertaient pendant quelques jours leurs noires et froides galeries, pour faire leurs foins, ceux de Saint-Genis et de Brussieux, dans la pittoresque vallée de la Brévenne, ceux de Chessy, au milieu des belles prairies qu'arrose l'Azergues, avant de se jeter dans la Saône ! Avec quelle joie plus grande encore, quand venait l'automne, ces mêmes ouvriers se répandaient par bandes, comme des écoliers en vacances, sur leurs collines chargées de vignobles, pour y faire la vendange ! On faisait là comme une provision de gaieté et de soleil, et plus tard lorsqu'en plein hiver le pauvre mineur travaillait, l'eau jusqu'à mi-jambe, au fond des puits d'extraction, il pouvait charmer son ennui en reportant sa pensée vers ces riants souvenirs.

Un ouvrier tombait-il malade ou était-il blessé en travaillant à la mine, on faisait venir de Lyon un médecin ou un maître chirurgien pour le soigner jusqu'à parfaite guerison [1]. Enfin, non contents d'assusurer le bien-être matériel de leurs ouvriers, les administrateurs de ce temps-là avaient eu soin de pourvoir à leurs besoins religieux et moraux. A Saint-Genis et à Brussieux, notamment, un prêtre de Brulliolles venait tous les dimanches chanter la messe pour les mineurs, dans une chapelle placée sous l'invocation de saint Nicolas [2].

[1] « A maistre Girard, barbier et sireurgien, demourant à Lyon, la somme de XV livres pour ses peines et travaulx d'avoir guery et tenu en cure durant le temps de ce present compte pluiseurs maneuvres et jeunes enffans servans dedens ladite montaigne, blessez et navrez en icelle. Pour ce : XV livres tournois. »

[2] « A messire Jehan Pastureau, prestre, vicaire de Brillolles (auj. Brulliolles, Rhône, arr. Lyon, c. Saint-Laurent-de-Chamousset), la somme de LXV sous

Digitized by Google

Tel est, d'après un document authentique, le tableau fidèle de l'exploitation des mines du Lyonnais et du Beaujolais ainsi que de la condition matérielle et morale des mineurs, en 1455. Nous laissons au lecteur le soin de dégager les enseignements de plus d'une sorte que l'on peut tirer de cette étude. Sans doute, les ingénieurs estimeront que l'industrie de l'extraction et de la fonte des métaux a fait depuis lors d'immenses progrès, mais peut-être les économistes et les moralistes constateront-ils avec regret que les ouvriers mineurs du XVe siècle, au point de vue de leur bien-être pris dans le sens le plus élevé et le plus large, n'avaient rien à envier à ceux de l'époque actuelle.

SIMÉON LUCE.

STATUTS

ÉTABLIS PAR MAÎTRE JEAN DAUVET, PROCUREUR GÉNÉRAL DU ROI CHARLES VII, SUR LE FAIT DES MINES D'ARGENT ET DE PLOMB DE PAMPILIEU, EN LYONNAIS, DE JOUX-SUR-TARARE, EN BEAUJOLAIS, ET DES MINES DE CUIVRE DE SAINT-PIERRE-LA-PALUD ET DE CHESSY, EN LYONNAIS.

Les XV, XVI et XVIIe jours, j'ay vacqué à faire les ordonnances des mynes, et sur ce ay eu advis et deliberation avec Briconnet Granier [1], Philebert Mauguin et Mermet de Fontaines, lesquelles ordonnances j'ay reddigées par articles et mises en forme, en la manière qui s'ensuit.

Pour donner bon ordre et provision au gouvernement et conduitte des mynes d'argent et de cuivre qui furent de Jaques Cuer, assises ès pays de Lyonnois et Beaujoloiz, appartenantes de present au roy, et en acomplissant ce qu'il a pleu audit seigneur sur ce mander à moy Jehan Dauvet, conseillier et procureur general d'icellui seigneur et commissaire en ceste partie, ont esté par moy faictes les ordonnances qui s'ensuivent.

1° Premierement, a esté ordonné que d'ores en avant ès dittes mynes aura ung gouverneur qui aura la charge de faire toute la recepte et despence et de tenir les comptes desdittes mynes, tant du principal que des dixièmes du roy, ouquel office de gouverneur et receveur a esté par moy ja commis maistre Pierre Granier.

2° *Item*, que pour conteroller et certiffier toutes lesdittes receptes et des-

tournois pour sa pension ordinaire et acoustumée d'estre venu chascune sepmaine dudit lieu de Brillolles sur le lieu desdites mynes chanter une messe en la chapelle monsigneur Saint Nicolas, à raison de LX sous tournois de pension par chascun an. Pour ce : LXV sous tournois. »

[1] On peut lire aussi ce nom : *Gramer* ou *Gravier*.

Digitized by Google

pences, les achaptz des vivres, les affermaiges et paiemens des ouvriers et priffateurs, y aura d'ores en avant ung conterolleur, et dès maintenant y ay commis et institué Nicolas Tharo, clerc.

3° *Item*, et lesquelz gouverneur et conterolleur feront leur residence sur les lieux desdittes mynes et vaqueront songneusement ou fait et exercice de leurs dis offices, ainsi que cy après sera plus à plain declairé.

4° *Item*, auront lesdis gouverneur et conterolleur leur logeis et despence sur lesdittes mynes, c'est assavoir ledit gouverneur, luy, ung clerc ou varlet et deux chevaulx, et ledit conterolleur, luy et ung cheval. Et oultre ce auront et prendront par chascun an, par les mains dudit gouverneur, telz gaiges qu'il plaira au roy leur taxer et ordonner.

5° *Item*, ledit gouverneur donnera le meilleur ordre et provision qu'il pourra ès maistres de montaigne desdittes mynes, et les fera aller, entrer et visiter chascun jour, une fois ou pluiseurs, ainsi que besoing sera, les puis, voyages et chambres desdittes mynes, saura comment lesdis maistres de montaigne mettent en besogne les ouvriers de martel, en quelles chambres, comment ilz besongnent, et quelle myne ilz tirent; et aussi comment ilz conduisent et ordonnent les piardes des maneuvres, s'ilz tirent bien hors de la ditte montaigne la mine, terriers, eaues et autres choses ; et aussi comment ilz ordonnent les charpentiers apoyeurs de montaigne, s'ilz retiennent et cyntrent bien et deuement les voyages, puis et chambres desdittes mynes ; et que, de tout ce qui sera fait, ouvré et besongné dedens les montaignes le jour, ilz en facent le rapport devers le soir audit gouverneur.

6° *Item*, ledit gouverneur semblablement donnera bon ordre et provision sur le fait et conduicte desdis ouvriers de martel, c'est assavoir que le plus que faire se pourra l'en retiengne et mette en besongne des meilleurs et plus souffissans ouvriers, et que nulz ne soient retenuz, afermez ne mis en euvre, meismement estrangiers, qu'ilz ne soient souffissans et expers, ou que ce feussent des subgetz de ce royaume qui se vouldroient louer ou affermer comme aprentiz, et que par lesdis maistres de montaigne les face besongner à leurs piardes entierement, sans les abregier en quelque façon ou manière que ce soit.

7° *Item*, pourvoiera le mieulx qu'il pourra aux forges desdittes mynes de bons, souffissans et dilligens mareschaulx qui forgeront incessamment les chaynes, coignetz, marteaulx et autres ferremens desdittes mynes en telle manière que les ouvriers d'icelles mynes ne choument et que l'ouvrage d'icelles ne soit aucunement retardé.

8° *Item*, oultre lesdis maistres de montaignes, ledit gouverneur, s'il voit que besoing soit et prouffitable, commettra ung autre expert et entendu à qui il donnera bons gaiges, qui semblablement entrera deux fois le jour ou plus dedens laditte montaigne, pour visiter lesdis ouvriers et maneuvres et rapporter audit gouverneur leur façon et manière d'ouvrer, quelle myne ilz tirent, de quelle sorte et en quelle quantité, et les faultes qui y seront, pour y pourvoir, ainsi qu'il verra estre à faire.

9° *Item*, ordonnera le mieulx qu'il pourra la conduicte des maneuvres desdittes mynes, tant de ceulx qui sont aux gaiges, salaire et despens du roy que de ceulx des prifateurs qui ont charge de tirer les eaues, terre et myne de laditte montaigne : c'est assavoir qu'ilz besongnent ordinairement aux heures de leurs piardes et qu'ilz tirent le nombre de barraux d'eaue, de terre et myne qu'ilz doivent tirer.

Digitized by Google

10° *Item*, donnera ordre aux fourniers, cuisiniers et autres serviteurs d'ostel desdittes mynes, en telle manière que chascun en son endroit face et excerce la charge qu'il aura le mieulx et plus loyaument et plus dilligemment que faire se pourra.

11° *Item*, donnera bon ordre sur le fait de la despence de bouche desdittes mynes, tant de pain, vin, chair, poisson que autres choses, c'est assavoir tant à faire ses provisions par saison de toutes choses neccessaires que à les distribuer par règle.

12° *Item*, quant il affermera et louera les maistres, ouvriers et maneuvres desdittes mynes, il les affermera pour sallaire et pour despences, sans leur bailler argent appart pour leursdittes despences que le moins et le plus tart qu'il pourra, car par telles despences qui se font ou feroient appart, les vivres et provisions qui se feront pour la despence desdittes mynes se pourroient consumer et degaster en grant perte, sans tenir lieu ne aucun prouflit.

13° *Item*, consideré la grant despence qui se fait ès dittes mynes chascun an, est à doubter que, s'il y avoit année infertile et sceverité de fruictz, que la revenue desdittes mynes ne peust fournir à faire la despence d'icelles, qui pourroit estre cause de la perdicion desdittes mynes, et pour ce ledit gouverneur fera faire les provisions de blez, vins et chairs neccessaires ès dittes mynes par saison, pour deux années ou année pour une, et les gardera en lieu seur à Lyon ou ailleurs, pour mieulx et plus seurement et à mendres frais fournir à la despence d'icelles mynes.

14° *Item*, pour ce qu'il a esté anciennement acoustumé que les maistres de montaigne, charpentiers et ouvriers de martel, aient plus grande distribucion de vivre et soient plus largement servis et pensez et aussi mieulx logez et couchez que les maneuvres, et que maintenant entre eux n'y a aucune ordre, et mangeussent et couchent tous ensemble, ledit gouverneur fera separer lesdis maneuvres desdis ouvriers et les fera mengier et coucher à part et reduira leur despence et distribucion de vivres à la forme ancienne.

15° *Item*, visitera ledit gouverneur souvent, au moins deux ou trois fois la sepmaine, les martinetz desdittes mynes d'argent, tant de Cosne [1], du Venail [2] que de Brucieu [3], et verra comment les maistres fondeurs et affineurs besongnent, tant aux recuiz de la mine que à tirer et laver les regretz et fondre et affiner. Et si ledit gouverneur y trouve aucune chose hors ordre, le reddressera et y remediera au mieulx qu'il pourra.

16° *Item*, ne pourront lesdis fondeurs et affineurs fondre ne affiner sans la presence desdis gouverneur et conterolleur desdittes mines ou de l'un d'eulx, lequel conterolleur enregistera tout l'argent, plomb et cuivre qui sera fait, fondu et affiné, tant ès dittes mynes de Pampalieu, de Chissieu [4], de Saint Pierre la Palu [5] que de Joz [6].

[1] Un ruisseau de Cone est marqué sur la carte de Cassini, entre Brullioles et Brussieux, comme affluent de la rive gauche de la Brevenne.

[2] Ce nom est écrit plus bas Vernail.

Un lieu, dit le Vernay, est marqué sur la carte de Cassini, entre Souzy et Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône).

[3] Auj. Brussieux, Rhône, arr. Lyon, c. Saint-Laurent-de-Chamousset.

[4] Auj. Chessy-les-Mines, Rhône, arr. Villefranche-sur-Saône, c. Le Bois-d'Oingt.

[5] Saint-Pierre-la-Palud, Rhône, arr. Lyon, c. L'Arbresle.

[6] Auj. Joux, Rhône, arr. Villefranche-sur-Saône, c. Tarare.

Digitized by Google

17° *Item*, toutes et quantesfois que ledit gouverneur louera et retiendra par affermaige, prisfait ou autrement fera ouvrer et besongner ès dittes mynes aucuns maistres ouvriers, maneuvres, fondeurs, affineurs et serviteurs d'ostel, il leur fera faire serment de bien et loyaument servir et besongner selon la charge qui leur sera donnée, et de garder les ordonnances et statutz cy après declarez. Et se aucun d'eulx venoient aucunement contre leur serment ou autrement delinquoient, en fera justice et pugnicion telle qu'il appartiendra, selon l'exigence des cas, et que ce soit exemple aux autres.

18° *Item*, ledit gouverneur fera faire les ediffices neccessaires, tant en la maison de Cosne que ès dis martinetz, et meismement incontinent et le plus tost qu'il pourra ceulx qui s'ensieuvent : c'est assavoir, au martinet de Cosne une grande chemynée sur la fournaise et affinaison, au martinet du Vernail, une autre, et fera rebatir et ediffier la petite maison qui est au dessus dudit martinet demolie, pour logier le fondeur et affineur qui besongnera audit martinet et ses gens, et aussi pour la garde et conservation du plomb estant et qui sera fait ou dit martinet.

19° *Item*, pour ce que en la maison de Cosne où se fait la despence desdittes mines, et où couchent et habitent les ouvriers et maneuvres desdittes mynes, a trop peu de logeis, ledit gouverneur y fera faire ung peele et une chambre pour les maneuvres et ung grenier pour mettre blé, et autre logeis qu'il verra estre neccessaires, le plus tost que faire se pourra.

20° *Item*, au regard des autres mynes de cuyvre de Saint Pierre la Palu et de Chissieu et des mynes d'argent et de plomb de Joz en Beaujoloiz, tiendra ledit gouverneur et aussi ledit conterolleur tout tel et semblable ordre. Et fera ledit gouverneur tenir par les maistres mineurs, ouvriers, maneuvres, fondeurs, affineurs et serviteurs, comme dessus est declairé.

21° *Item*, pour ce que le plaisir du roy a esté et est que le grant voyage de la montaigne de Pampalieu soit fait, continué et achevé, ledit gouverneur fera incontinent et sans delay wider les eaues qui sont à l'entrée dudit voyage, et par les charpentiers de laditte montaigne fera adouber et redresser l'entrée dudit voyage, et aussi redresser tous les cintres dudit voyage, afin que les maistres nivelleurs et ouvriers, ordonnez pour ledit voyage, soient mis en besongne, ainsi qu'il a esté ordonné et avisé, le plus dilligemment que faire se pourra.

22° *Item*, pour ce que ledit gouverneur a la charge de tenir le compte de la recepte et despence desdittes mynes, et qu'il y fault avoir grant ordre pour la seureté et prouffit du roy et de la chose, ledit gouverneur se y conduira et gouvernera comme s'ensuit. Premierement, aura ung livre de pappier pour escripre et enregistrer sa recepte, laquelle il divisera par parties et chappitres. Et sera le premier chappitre de la recepte qu'il fera de l'argent blanc qui sera tiré desdittes mynes et ouvré aux martinetz d'icelles. Le second chappitre sera du plomb qui sera fait et ouvré ès dis martinetz. Le quart chappitre sera du dixième appartenant au roy de l'argent qui sera fait et ouvré ès autres mynes de Lyonnois et Beaujoloys appartenantes à autres que au roy. Le cinquiesme chappitre sera du dixiesme du plomb qui sera fait et ouvré ès dittes autres mynes. Le sixiesme, de la revenue des champs, molins et autres heritaiges desdittes mynes. Le septiesme chappitre sera des cuirs, peaux et gresses de beufz, vaches, moutons qui seront tuez, et du bran des farines et autres prouffiz qui vendront et ystront des vivres et autres choses qui se despenseront ès dittes mynes.

Digitized by Google

23° *Item*, pour la despence desdittes mynes aura ledit receveur quatre livres de pappier, c'est assavoir ung ouquel il escripra les achaptz et despences des vivres de l'ostel, tant de blé, vins, chars fresches et sallées, poisson frais et sallé, potaige, sel, huille, aulx, oignons, suif, estouppes et chandelles, foin, avoine et autres menues despences neccessaires pour la provision desdittes mynes. Ou second livre ou papier escripra la despence du bois et charbon que l'en gastera par chascun an ès dittes mynes, dont il fera pluiseurs chappitres, c'est assavoir du bois et charbon qui se gastera en chascun desdis martinetz de Brucieu, Cosne et du Vernail, autre de charbon que l'en gastera ès forges, autre du bois que l'en gastera en la maissn de Cosne où se fait la despence desdittes mynes, et autre du bois, appellé mahière, que l'en gastera ès puiz et voyages de laditte montaigne de Pampallieu et despence des prisfaiz, tant de montaigne que de martinetz. Ou tiers livre ou pappier de laditte despence, escripra et enregisterra les affermaiges et paiemens des sallaires et gaiges d'officiers, maistres de montaigne, appoieurs, ouvriers de martel, maistres fondeurs et affineurs, maneuvres et serviteurs d'ostel. Ou quart livre ou papier escripra les paiemens des gens louez à journées, charroy de myne, achapt de mesnage, repparacions et ediffices et toute autre despence extraordinaire, et tout divisera par chappitres sepparez les ungz des autres.

24° *Item*, oultre ce, aura ledit receveur ung autre livre ou pappier ouquel escripra toute la despence du grant voyage qui se fera en laditte montaigne de Pampilieu, tant en gaiges et sallaires de maistres nivelleurs, appoieurs, ouvriers, maneuvres, prisfaiz, despences de bouche, bois, charbon, fer, acier et autres choses neccessaires oudit voyage.

25° *Item*, ledit receveur tiendra tout tel et semblable ordre ès mines d'argent de la montaigne de Jox en Beaujoloiz, quant elle sera ouverte et en estat et disposicion de besongner, tant en recepte que en despence.

26° *Item*, au regard des mynes de cuyvre de Saint Pierre la Palu, ledit receveur aura trois livres ou papiers ordinaires, en l'un desquelz escripra la recepte desdittes mynes, tant de cuyrre que d'argent, qui y sera ouvré, et de l'or qui sera separé desdis cuivre et argent, s'aucun or s'en peut separer et avoir. Ou second livre, escripra la despence des affermaiges et paiemens des maistres de montaigne, fondeurs, appoieurs, affineurs, ouvriers de martel, maneuvres, mareschaulx, serviteurs d'ostel, genz louez à journées, charroy de myne et despences de boys et charbon. Ou tiers livre, escripra la despence des vivres, tant de blé, vin, char, poisson fraiz et sallé, ensemble fromaige, sel, huille, potaige, foin, avoine, achapt de mesnage, repparacions et toute autre despence extraordinaire.

27° *Item*, tiendra ledit receveur tout tel et semblable ordre ès mines de cuivre de Chissieu. Et pour ce que ledit gouverneur et receveur ne pourra estre à chascun desdis lieux en personne, ne tenir le compte des receptes et despences, ne à faire les provisions de toutes lesdittes mynes, icelluy gouverneur et receveur fera sa principalle residence à Cosne et là excercera son office ne personne, en faisant les receptes et despences de laditte myne de Pampilieu et autres choses consernans le fait de sondit office. Et au surplus il tendra en chascune desdittes mynes ung clerc habille et expert, à ses gaiges, perilz et fortunes, qui fera illec continuelle residence, pour vacquer et entendre ès choses dessus dittes le plus dilligemment que faire se pourra.

Digitized by Google

28° *Item*, et lequel gouverneur et receveur visitera en personne lesdittes mynes de Saint Pierre, Chissieu et Jox, deux fois le mois du moins, pour veoir et savoir comment on y besongnera et comment les receptes et despences s'i conduiront et porteront. Et s'il y trouve aucunes faultes, les repparera et fera repparer au mieulx qu'il pourra.

29° *Item*, et pour ce que ledit receveur ne pourroit veriffier sa recepte et despence par mandemens, certifficacions et quittances, ainsi que font et ont acoustumé de faire les autres receveurs, ledit conterolleur, qui sera et demourra ordinairement sur le lieu desdittes mynes de Pampalieu, pour conteroller la recepte et despence dudit receveur, aura et tiendra telz et semblables pappiers et livres que ledit receveur, esquelz il escripra et enregistera son contrerole, tant de la recepte que de la despence. Et lequel conterolleur sera present à l'achapt des provisions, affermaiges et paiemens des maistres ouvriers, maneuvres et autres gens et serviteurs desdittes mynes, en bail de prisfaiz et generalment en toutes autres choses touchant le fait de la recepte et despence desdittes mynes. Et par les papiers et livres seullement dudit conterolleur rendra et veriffiera ledit receveur ses comptes, tant de la recepte que de la despence, sans ce qu'il soit tenu monstrer ou enseigner d'autre mandement, certifficacion ou quittance, de quelque personne que ce soit. Et tout ce qui sera certiffié par les livres et pappiers dudit conterolleur, tant en recepte que en despence, sera aloué ès comptes dudit receveur par messeigneurs les gens des comptes dudit seigneur ou autres à qui il luy plaira commettre l'audicion et closture desdis comptes.

30° *Item*, et si ledit conterolleur ne poivoit pas vacquer ou entendre à conteroller toutes receptes, despences, affermaiges et autres choses, en toutes et chascune desdittes mynes, le dit conterolleur fera sa principale residence au dit lieu de Cosne, et là excercera son office comme dit est, et commettera clercs, se mestier est, et il voie qu'il ne s'en puisse passer, ès autres mynes, pour faire ledit conterolle, ainsi que dessus est dit dudit receveur.

31° *Item*, consideré que les maistres de montaigne, ouvriers, maneuvres et autres, besongnans ès dittes mynes, ont le temps passé vescu sans reigle et sans crainte de justice, parquoy ilz ont fait et commis pluiseurs faultes, a esté ordonné que ledit gouverneur aura d'ores en avant juridicion et congnoissance sur, contre et entre lesdis maistres, ouvriers, fondeurs, affineurs, serviteurs et autres estans ès dittes mynes et en l'ouvrage d'icelles, ainsi et par la manière cy après declairée.

32° *Item*, que nulz maistres de montaigne, ouvriers de martel, maistres fondeurs et affineurs, maneuvres et autres besongnans ès dittes mynes, ne soient si hardiz jurer ne blasfemer d'ores en avant le nom de Dieu ne de sa benoicte mère, en quelque forme ou manière que ce soit, sur peine de deux solz six deniers tournois pour la première fois, et cinq solz tournois pour la seconde, et dix solz tournois pour la tierce. Et, se plus avant continuent, seront pugnis arbitrairement par ledit gouverneur, par banissement desdittes mynes ou autrement, ainsi que le cas le requerra.

33° *Item*, que nul desdis maistres, ouvriers, maneuvres ou serviteurs, ne soient si hardiz de porter ès dittes mynes, soit en la montaigne, martinetz, forges, maisons ou autres appartenances desdittes mynes, espées, dagues, javelines ou autres harnoiz invasibles sinon tant seullement petis costeaux pour

Digitized by Google

copper pain et viande, sur peine de confiscacion dudit harnois et dix solz tournois, pour chascune fois qu'ilz en seront trouvez saisiz.

34° *Item*, que nul des dis maistres, ouvriers, maneuvres ou autres serviteurs desdittes mynes, ne soient si hardiz d'injurier l'un l'autre, en quelque manière que ce soit, sur peine d'amende arbitraire.

35° *Item*, que nul desdis maistres, ouvriers, maneuvres ou autres serviteurs desdittes mynes, ne soient si hardiz de battre, frapper ou villener l'un l'autre, sur peine d'amende arbitraire et d'estre pugnis par ledit gouverneur, ainsi que le cas le requerra.

36° *Item*, que nul ne soit si hardi de faire ordure ne soy vuider dedens laditte montaigne, sur peine pour chascune fois de perdre son sallaire d'une sepmaine et d'estre plus rigoureusement pugny, ainsi qu'il semblera estre à faire audit gouverneur, attendu que par la puantise et infeccion de telles ordures surviennent pluiseurs inconveniens aux ouvriers, maneuvres et autres besongnans ès dittes mynes.

37° *Item*, que, selon les cas d'injures, bateries et autres excez et malefices que lesdis maistres, ouvriers, maneuvres, commettront et perpetreront, ledit gouverneur les pourra faire mettre et constituer prisonniers ès lieux desdittes mynes, et là les detenir par tel temps qu'il verra estre à faire, et les pugnir par banissement de l'abitacion et ouvrage desdittes mynes, privacion et pertes de leurs gaiges et sallaires et autrement civilement, ainsi qu'il verra estre à faire.

38° *Item*, que, s'il y a aucunes questions entre les maistres, ouvriers, maneuvres et serviteurs desdittes mynes, pour debtes, injures ou excez procedans et deppendans du fait, et eulx estans ou fait et en l'ouvraige desdittes mynes, le gouverneur en pourra congnoistre, discuter et determiner sommerement et de plain[illegible], sur lesdittes injures, excez et malefices et autres choses, faire ses condempnacions et sentences de telles repparacions et amendes civilles qu'il verra estre à faire.

39° *Item*, que, pour faire tous adjournemens, emprisonnemens et autres execucions et exploix, par l'ordonnance dudit gouverneur, y aura deux sergens d'ores en avant ès dittes mynes de Pampalieu, et en chascune des mynes de Saint Pierre, Chissieu et Jox, ung sergent que ledit gouverneur y commettra.

40° *Item*, et si ledit gouverneur faisoit aucuns griefz ou extorcions ausdis maistres, ouvriers, maneuvres ou serviteurs desdittes mynes, dont ils se sentissent grevez, ilz en pourroient appeler par devant le bailli de Mascon, senescal de Lyon, conservateur des privilléges desdittes mynes et des maistres ouvriers d'icelles, qui pourra corriger et refformer lesdis griefz, ainsi qu'il verra estre à faire.

41° *Item*, que tous les maistres, ouvriers, maneuvres, serviteurs et autres frequentans lesdittes mines seront tenus de obeir audit gouverneur, en ce qu'il leur commandera et ordonnera, tant en fait de justice que autrement.

42° *Item*, que, incontinent que lesdis maistres fondeurs et affineurs auront ouvrage de myne prest à fondre, le segniffiront audit gouverneur ou à son commis et au conterolleur et le jour qu'il vouldra fondre, et ne seront si hardiz de affiner, de nuyt ne de jour, que ledit gouverneur ou son commis et ledit conterolleur ne soient presens, sur peine d'amende arbitraire et d'estre pugniz comme parjures.

Digitized by Google

43° *Item*, que aucun ne soit si hardi de se mettre à affiner or, argent, plomb ou cuivre, qu'il ne soit à ce souffissant et qu'il n'ait fait premierement le serment acoustumé ès mains dudit gouverneur ou de son commis.

44° *Item*, que tous les ouvriers de martel seront tenus de faire entierement leur piarde, chascun jour, ainsi que derrenierement l'ont acoustumé de faire. Et seront tous assemblez ensemble ung peu avant l'eure de leur ditte piarde devant les entrées des montaignes où ilz prandront ensemble leurs chandelles, et entreront tous à une fois par ordre dedens lesdittes montaignes. Et s'aucun en y avoit qui ne feust à celle heure avec eulx et venoit après, pour peu qu'il demourast, n'aura point de chandelle, et n'entrera point dedens laditte montaigne ledit jour ; ains perdera sa piarde qui luy sera rabatue de son sallaire.

45° *Item*, quant lesdis ouvriers seront dedens laditte montaigne, seront tenuz d'attendre l'autre piarde qui doit venir après eulx, et ne bougeront de leurs chambres jusques à ce que l'autre piarde soit venue et entrée en laditte montaigne, sur peine de perdre leurditte piarde.

46° *Item*, s'aucun desdis ouvriers, par malice ou autrement, sailloit avant que sa piarde saillist ensemble ou que l'autre prochaine ne feust venue et entrée dedens laditte montaigne, perdra la première fois sa journée, la seconde en perdera deux, et la tierce paiera dix solz tournois d'amende. Et si pour sa coulpe autres de laditte piarde s'en sailloient avant heure, paiera tout le dommage qui sera escheu par sa faulte, synon qu'il eust excusacion legitime, comme de maladie ou autre accident, ouquel cas le segniffira aux autres ouvriers de sa piarde, afin qu'ilz soient advertiz de son excusacion, et aussi à cellui qui a la garde des chandelles, pour en faire registre.

47° *Item*, que nul desdis ouvriers ne soit si hardy de changer sa piarde, en quelque manière que ce soit, sans le sceu et congié dudit gouverneur ou de son commis, sur peine de perdre son sallaire du temps qu'il auroit ainsi changé.

48° *Item*, que nul desdis ouvriers, en quelque manière que ce soit, n'empesche l'ouvraige de l'autre, sur peine de cinq solz tournois, pour chascune fois qu'il en sera trouvé coulpable.

49° *Item*, que chascun desdis ouvriers soit tousjours pourveu pour son ouvraige d'un martel et une douzaine de coignetz qui luy sera delivrée en la forge en telle manière que, par faulte desdis martel et coignetz, il n'ait cause de chommer ne perdre temps, Et quant il viendra à la fin de son terme et que il ne vouldra servir ou avant, toutes fois qu'il s'en vouldra aller, sera tenu de rendre lesdis martel et congnetz audit gouverneur ou son commis. Et se aucuns en avoit perdu, paiera pour la valleur dudit martel sept solz six deniers tournois, et pour chascun coignet, quinze deniers.

50° *Item*, que aucun desdis ouvriers ne preigne ou se aide des martel et coignets l'un de l'autre contre son gré, sur peine de cinq solz et d'amender le dommaige qui pour ce pourroit advenir.

51° *Item*, que tous ouvriers et maneuvres soient tenus, chascun jour, tant festes que jours ouvriers, estre en l'ostel où se fera la despence desdittes mynes, aux heures ordonnées et acoustumées de disner, soupper et autres repas. Autrement, s'ilz viennent après, n'en auront point ; ains vivront sur leur bourse pour les repas qu'ilz deffauldront.

52° *Item*, que nul des maneuvres desdittes mynes, petit ou grand, ne soit

Digitized by Google

si hardi de partir, festes ou jours ouvriers, durant le temps de son affermage, hors des limites desdittes mynes, sans le congié dudit gouverneur ou du maistre de montaigne, sur peine de cinq solz tournois, pour chascune fois qu'il se absentera et pour chascun jour qu'il sera absent.

53° *Item*, que nul desdis maistres de montaigne, fondeurs, affineurs, ouvriers, maneuvres et autres serviteurs d'ostel, ne soient si hardiz de mettre ne tenir femmes amoureuses dedens laditte maison où se fera la despence et habitacion d'iceulx desdittes mynes, sur peine d'amende arbitraire.

Et, ce jour meismes, après que j'ay esté informé par messire Jehan d'Olon, maistre d'ostel du roy, et autres qui congnoissent Nicolas Tarou, clerc natif de ce pays, est et sera souffissant, ydoyne et dilligent pour faire et excercer l'office de conterolleur desdittes mynes, icellui Tarou ay commis et ordonné conterolleur desdittes mynes, et luy en ay baillé mes lettres à commencer l'excercice dudit conterolle le premier jour du mois de may prochain venant. Et luy ay fait faire serment de bien et loyaument faire et excercer ledit office, selon le contenu ès ordonnances dessus incorporées.

Du XIXme jour dudit moys d'avril (mil) IIII^c^ LV.

J'ay monstré et communiqué lesdittes ordonnances ausdis Granier, receveur et gouverneur, et audit Taro, conterolleur desdittes mynes, et leur ay commandé et enjoint, de par le roy, d'eulx gouverner, regler et conduire ou fait et excercice de leurs dis offices, selon les ordonnances dessus incorporées, meismement jusques à ce que par le roy en soit autrement ordonné.

(Arch. Nat., sect. hist., registre coté KK 329, f°s 12 v° à 24.)

V

LE TEXTE DU PROCÈS DE GALILÉE

ET LES DISCUSSIONS SOULEVÉES PAR LA PUBLICATION DE CE TEXTE

Il processo originale de Galileo Galilei, pubblicato da Domenico Berti. Roma, 1876, in-8° de CXXXVIII-170 p. — *Il processo di G. Galilei*, da Carlo di Gebler, Firenze, estratto dalla *Nuova antologia*, settembre 1876, in-8° de 17 p. — *Correzioni al libro Urbano VIII e Galileo Galilei*, proposte dall' autore Sante Pieralisi, con osservazioni sopra il processo originale di Galileo Galilei pubblicato da Domenico Berti. Roma, 30 settembre 1876, in-8° de 55 p. — *Revue des Deux-Mondes*, 1er octobre 1876 : *le procès de Galilée*, par A. Mézières.

M. Berti vient de publier à Rome une dissertation sur le procès de Galilée, en la faisant suivre des documents concernant ledit procès,

Digitized by Google

réunis dans un manuscrit conservé aux archives du Vatican. J'ai déjà prévenu, ici même, que ce recueil, fait postérieurement au procès, comprenait deux sortes de documents : les premiers sont des feuillets de registres où ont été consignés les interrogatoires de l'accusé, et des témoins, ainsi que les ordres du souverain Pontife et les délibérations de la congrégation du Saint-Office. Ce sont là véritablement les actes du procès. Comme on soutenait alors que les extraits donnés par Marino Marini en 1850 devaient être inévitablement précédés ou suivis d'actes attestant que la torture avait été appliquée, il y avait nécessité de publier intégralement toutes les pièces existant dans les registres. Je l'ai fait : toutes ont été publiées par moi, ici même, dans la *Revue* du 1er juillet 1867, et cette publication prouvant qu'aucune suppression n'eut lieu dans les registres et qu'un ordre du Pape défendit d'appliquer la torture, l'objection présentée se trouvait matériellement réfutée.

La seconde sorte de documents sont les lettres, notes et mémoires, reçus ou adressés par différentes personnes, avant, pendant et après le procès. Parmi ces documents, les uns sont importants : je les ai publiés ; les autres n'offrent évidemment qu'un intérêt secondaire ; je l'affirmais alors,—la publication de M. Berti le prouve aujourd'hui ; c'est pourquoi je me suis contenté d'en indiquer le sujet. Deux documents m'avaient échappé involontairement : L'un mentionne trois observations du Consulteur du Saint-Office au sujet de la lettre de Galilée au P. Castelli du 21 décembre 1613 ; M. Berti trouve naturellement ce document très-important, *importantissimo ;* il a son intérêt à coup sûr, mais le lecteur appréciera si une expression aussi retentissante lui convient. L'autre document est un résumé, écrit postérieurement, un an après le procès pense M. Berti, cent ans après dit M. Sante-Pieralisi : en tout cas il n'a qu'une importance très-relative.

Ainsi donc, M. Berti a donné dans son livre une nouvelle édition de neuf pièces réimprimées souvent depuis que Marino Marini les publia pour la première fois en 1850 ; il a donné une édition plus correcte des quarante-cinq pièces publiées par moi en 1867 et 1872 ; il a publié pour la première fois quinze lettres ou mémoires analysés ou mentionnés par moi [1], et deux résumés écrits postérieurement au procès ; enfin il a indiqué seulement ou analysé quarante-quatre lettres, dont

[1] M. Berti indique comme inédites plusieurs pièces déjà publiées : les documents qu'il place sous les nos 55, 56, 59, 72 ont été publiés par moi dans la *Revue* du 1er juillet 1872, pp. 235 et 236. Je ferai remarquer, en outre, que la première phrase de la lettre insérée sous le no 72 manque dans le texte donné par M. Berti, et qu'il a également omis une phrase au milieu de la lettre. J'avais communiqué à M. Wohlwill la lettre de Buonarotti (document no 43) ; je crois, sans pouvoir le vérifier en ce moment, car je n'ai pas sous la main l'écrit de M. Wohlwill, que ce savant a publié cette lettre, mais elle l'a été certainement par l'abbé Sante-Pieralisi, *Urbano VIII e Galileo Galilei*, p. 41.

Digitized by Google

quarante, concernant la promulgation de la sentence, que j'avais également indiquées ou analysées. Lors donc que M. Berti met comme titre de son ouvrage : *il processo originale di Galileo Galilei pubblicato per la prima volta*, on ne peut accepter cette affirmation que sous le bénéfice des observations qui précèdent.

Je viens de dire que M. Berti donnait une édition plus correcte des documents publiés par moi : c'est la vérité, et cette vérité appelle de ma part une explication. Comme M. Berti, fermant les yeux sur l'ensemble des documents que j'ai livrés au public, se plaint des omissions et incorrections de détail qu'il a relevées, on voudra bien m'excuser d'avance si je suis ainsi forcé de parler longuement de moi, mais c'est nécessaire.

En 1867, lorsque j'habitai Rome, je reçus de l'Académie des inscriptions, en ma qualité d'ancien élève de l'École des chartes, la mission de transcrire dans les Archives du Vatican certains documents historiques. J'étais par conséquent en rapports journaliers avec le savant P. Theiner qui, bien que nos opinions sur plusieurs points fussent loin d'être semblables, voulait bien me témoigner une amitié dont je lui serai toujours reconnaissant. Un jour, comme il me disait que l'appartement occupé par lui était celui-là même qui avait servi à Galilée de lieu de réclusion après ses interrogatoires devant le Saint-Office, je lui demandai si je ne pourrais pas avoir communication du manuscrit du procès de Galilée, dont Marini n'avait publié que très-peu de chose. Le P. Theiner me répondit que cette faveur ne dépendait pas de lui, mais qu'il demanderait pour moi la permission que je sollicitais. Quelques jours après, je vis à ma grande joie le P. Theiner apporter le célèbre manuscrit. Je ne pouvais cependant délaisser la mission dont j'étais chargé, mais en dehors du temps que je devais y consacrer, je me ménageai chaque jour quelques instants pour copier à la hâte, en laissant de côté, sans m'y arrêter un moment, tous les mots difficiles, les pièces les plus importantes que je rencontrais. Je me promettais bien de revoir cette copie, de la collationner sur le manuscrit, d'éclaircir toutes les difficultés dès que j'en aurais le temps, car je devais rester à Rome pendant de longs mois encore. Mais un malheur arriva soudain, et tous mes projets furent bouleversés : un de mes beaux-frères mourut à Rome entre mes bras, et après ce douloureux événement je dus revenir en France. Que devais-je faire ? Possesseur de textes copiés très-rapidement, défectueux à coup sûr, mais dont cependant l'ensemble, j'en étais certain, car j'avais tout copié loyalement, était suffisamment complet et exact pour ne pas donner le change à l'opinion, je ne sus pas résister aux instances de mes amis, et je sacrifiai bien volontiers ce que je pouvais avoir d'amour-propre d'éditeur d'un texte correct, pour porter plus tôt à la connaissance du public des documents historiques considérables. Six semaines après mon retour en France, ils

Digitized by Google

étaient imprimés dans la *Revue*. J'avais eu à peine le temps de les revoir, occupé que j'étais à écrire la dissertation qui précéda cette publication. Assurément je fais grand cas d'un texte irréprochable, mais, je l'avoue, je suis de ceux qui, pour juger les faits de l'histoire ou les œuvres d'art, s'inquiètent moins de voir les détails que de considérer l'ensemble. Lorsque je suis en présence d'un monument, je m'attache surtout à saisir ses grandes lignes pour juger son caractère, et celui-ci une fois reconnu, je ne vais pas m'arrêter à examiner minutieusement si un éclat de pierre n'a pas été, ici ou là, enlevé, si toutes les arêtes sont encore partout assez vives. Oui, je savais très-bien que plus d'une incorrection existait dans les textes italiens que je publiais, mais je savais aussi que ces fautes de copie, aggravées encore, il est vrai, par des fautes de typographie, n'étaient pas de nature à modifier l'impression que l'ensemble des documents devait inévitablement produire sur tout esprit judicieux [1].

[1] Il y a plusieurs fautes d'impression évidentes, et par cela même faciles à corriger. Puis, en comparant le texte de ma copie, que j'ai encore, et le texte imprimé, je vois que c'est à l'impression, non à la copie, qu'on a mis *Calesa de majori* pour *Casali de majori*, et que les deux lignes relevées par M. Berti, p. 89, ont été omises ; dans ma copie je trouve également les mots : *nell' interrogatorio posto di sopra nel quale fui*, qui n'ont pas été imprimés, etc. J'étais alors loin du lieu où s'imprimait la *Revue* ; c'est ce qui explique plusieurs de ces négligences. Pour donner une idée exacte des corrections, je transcris ici toutes les différences qu'il y a entre le texte que j'ai donné, souvent défectueux, et la lecture de M. Berti, qui, sur quelques points, peut encore sembler douteuse. Dans le texte de M. Berti, on trouve toujours les accents, que j'avais négligé de mettre, car ils ne sont pas dans le manuscrit.

	J'ai mis :	M. Berti corrige :
F° 342, v°.	a gia.	a giudizio.
	— bene spesso errono	— ben spesso errano
	— non si deve impaccia	— non si deva impacciar
	— cose naturale	— cose naturali
	— alla S. Scrittura	— alle S. lettere
	— filosofia aristotile	— filosofia d'Aristotile
	— mi pui tosto	— mi protesto
F° 347, v°.	— scribat	— scribatur
	— procurerent	— procurentur
F° 352, v°.	— quem ille dominus	— quem illustrissimus dominus
F° 353, v°.	— Rome	— Roma
	— Segnezzio	— Seghezzio
	— sacerdote, theologiæ magistro	— sacræ theologiæ magistro
	— commissario generale	— commissario generali
	— Serrano	— Serrario
	— romane	— Romanæ
	— R. P. fr. Thomas filius qui Joannis de Caccini	— R. S. fr. Thomas filius quondam Joannis de Cacciniis
	— sue	— suæ

Digitized by Google

Je dois insister sur ce point, car, à entendre M. Berti, dont la satisfaction d'éditeur s'exagère visiblement l'importance de ses cor-

	J'ai mis :	M. Berti corrige :
F° 353, v°.	— tactis prœstitit	— tactis etc. præstitit
	— ut infra scriptum	— ut infra etc. scriptum
	— d'alcune	— di alcune
	— dunque	— adunque
	— dell' advento	— dell'avvento
	— referice	— riferisce
	— litterale	— letterale
	— perche quel che	— per quel che
	— per quam	— per quanto
	— restavero	— restassero
F° 354, r°.	— Serrano	— Serrario
	— soggiongeva	— soggiungeva
	— concilio tredentino	— concilio tridentino
	— gentilhuomini	— gentiluomini
F° 354, v°.	— despiacque	— dispiacque
	— questo luogo	— predetto luogo
F° 355, r°.	— aggiungerei	— aggiungerci
F° 355, v°.	— gentilhomo	— gentilhuomo
F° 356, r°.	— ch' il	— che il
	— domicilii	— domi
	— dottrinam	— doctrinam
	— et qui non sint	— et quinam sint
F° 356, v°.	— loquutus	— loqutus
	— Florentie	— Florentiæ
	— de presente	— di presente
	— io inteso	— io ho inteso
	— sopradette	— sopraddette
	— le mane	— le mani
	— Loreno	— Lorino
F° 358, v°.	— rescribet	— rescribat
F° 361, r°.	— de vami (?)	— de vacui
	— divinaliter	— de atributo
F° 371, v°	— ex vamis (?)	— ex vacuis
	divinaliter	— de atributo
	Gionozzio	— Gianozzio
	all' hora	— all' ora
F° 372, r°.	— della sopradette cose	— delle sopradette cose
	— instantissimamente	— istantissimamente
	— etiam divinaliter	— etiam de atributo
	— ex vamis (?)	— ex vacuis
	— prædictus	— prœdictus
	— Jacobonium	— Jacobinium
F° 372, v°.	— die 14 novembris	— die 14 novembre
	— seconde	— secondo
	— il che falso	— il che è falso
	— sentendo si	— sentendoci
F° 376, r°.	— februarii	— febbruarii
	— hora decima quarta cum dimidia	— hora decima quarta cum dimidio
F° 376, v°.	— februarii	— februarj

Digitized by Google

rections[1] et de ses suppléments, à entendre les amis qui, dans les journaux et les revues, ont pris occasion du livre du savant professeur

	J'ai mis :	M. Berti corrige :
F° 377, v°.	— communem	— comunem
	— archiepiscopus	— archyepiscopus
	— fr. Raphael Riphoz theolog. magister et vicarius generalis ordinis prædicatorum	— frater Raphael Riphoz generalis ordinis prædicatorum
	— Angelis leg. sacr. theolog. magister	— Angelus magister sacra theologiæ.
	— Calesa de majori	— Casali de majori
	— fr. Gregorius Nunnius Coronelus (?)	— frater Gregorius Coronel.
	— S. officii	— S. offitii
F° 379, r°.	— februarii	— febbruarii
	— accessori	— assessori
	— galilei	— galilaei
	— preceptum	— præceptum
	— Segnitii de Lauda	— Seghitii de Laude
	— incontinenti	— incontinenter
F° 387, r°.	— Firenza	— Firenze
	— riveder	— rivedere
	— che gli lo facesse	— che glielo facesse
	— negato	— negata
	— avvisò	— aviso
F° 387, v°.	— hypotesi	— hipotesi
	— de piu	— di piu
	— in precetto	— il precetto
F° 388, r°.	— essibi	— esibi
	— il copernicano	— il sistema copernicano
	— essecutione	— esecutione
	— Raffaello	— Raffaelle
	— egli lori vidde	— egli lo rivide
	— avendolo	— havendolo
	— s'e scritto	— si e scritto
	— se mandato	— s'è mandato
F° 388, v°.	— correzzioni	— correzioni
	— gliene nego	— glielo nego
	— istanze	— instanze
	— pattonita	— patuita
	— maniere	— maniera
	— di ivi i a (?)	— di invio et
F° 389, r°.	— la copia dell'abbozzo mandata	— la copia dell'abbozzo mandato
	— essemplari	— esemplari
	— accendone	— avendone

[1] Toutes les corrections de M. Berti ne sont pas irréprochables, et M. Sante-Pieralisi, qui a pu collationner le texte imprimé sur celui du manuscrit, montre qu'il y a encore quelques fautes dans la publication de M. Berti.

Digitized by Google

pour agiter de nouveau la question de Galilée, une lumière nouvelle, imprévue, complète, serait ainsi venue éclairer des faits jusqu'alors restés obscurs, et — on l'a laissé entendre [1] — tenus à dessein dans

	J'ai mis :	M. Berti corrige :	
F° 389, r°.	— commandamento	—	comandamento
	— ha fatti	—	ha fatto
	— ove è potuto	—	ove ha potuto
	— sequenti	—	seguenti
	— distinguer	—	distinguere
F° 389, v°.	— asserirci	—	asserirsi
F° 398, r°.	— Stephanus	—	Stefanus
F° 405, r°.	— in stato	—	in istato
F° 406,	— transmittet	—	transmittent
	— transmittat	—	transmittatur
	— conticuit	—	constituit
	— facere contempsit	—	parere contempsit
F° 407, r°.	— d' haver	—	di haver
	— tra	—	tre
	— attentatum del peritono	—	allentatum del peritoneo
F° 413.	— Carolo Sincaro.	—	Carolo Sincero
F° 414, r°.	— celi	—	cieli
F° 414, v°.	— an aliàs fuerit Rome et signanter de anno 1616	—	an aliàs fuerit Rome et signate de anno 1616
	— veni a Roma	—	venni a Roma
F° 415, r°.	— dattina del Copernico	—	doctrina del Copernico
	— pianetti	—	pianeti
F° 415, v°.	— tenevo	—	teneva
	— cio e	—	cioè
F° 416. r°,	— difendere	—	defendere
	— febraro	—	febbraro
	— scrivirsene	—	servirsene
	— exhibuit	—	exibuit
	— cardinale	—	cardinal
	— questo fede	—	questa fede
F° 416, v°.	— quello	—	quel
	— al qual precetto	—	a quel precetto
F° 417, r°.	— cardinale	—	cardinal
	— ancore	—	ancora
	— formatene	—	formatane
	— mese dopo	—	pochi mesi dopo

[1] M. A. Mezières, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er octobre 1876, écrit : « Mgr Marini et M. de L'Épinois paraissent plus occupés de justifier les juges qui ont condamné Galilée que d'exposer la vérité tout entière avec la liberté d'esprit de l'historien. On comprend alors pour quels motifs, ayant entre les mains le manuscrit tout entier ils n'en ont publié qu'une partie. »

M. Mezières, auquel je m'étais plaint d'une insinuation que je ne crois pas avoir méritée, a bien voulu m'assurer que son intention n'avait pas été de me dire une chose désagréable. Je le remercie de cette déclaration ; mais la phrase de la *Revue des Deux-Mondes* reste imprimée, et je dois protester, car elle me prête un rôle qui n'est pas et n'a jamais été le mien.

Digitized by Google

l'ombre par le premier éditeur. Or il n'en est rien. Les deux ou trois lignes omises par une erreur d'imprimeur et les incorrections de la première édition n'altèrent en rien, je l'affirme, la physionomie du

	J'ai mis :	M. Berti corrige :
F° 417, r°.	— difender	— difendere
	— per alcuni	— per alium
	— dimandato	— domandato
F° 417, v°.	— mandasse	— mandassi
F° 418, r°.	— tola	— tale
F° 418, v°.	— publico	— pubblico
	— Inquisitore, il quale lo mando	— inquisitore di Firenze e dal padre inquisitore consegnato al sudetto padre Giacinto Stefani e dallo stesso fu restituito al padre inquisitore il quale lo mandò

(Ce passage, qui était dans ma copie, ne relate pas un fait nouveau; il était connu par d'autres passages.)

	J'ai mis :	M. Berti corrige :
F° 419, r°.	— scropolo	— scrupolo
	— sabbathi	— sabathi
	— in aula congregationis	— in aula congregationum
F° 419, v°.	— inavertenza	— inavvertenza
	— intentione	— intenzione
	— guingnendomi	— giungnendomi
F° 420, v°.	— inavertenza	— inavvertenza
F° 421, r°.	— sumministrato	— somministrato
	— oratoris	— horatoris
F° 421, v°.	— sacre	— sacræ
	— sue	— suæ
	— x maii	— 10 maggio
	— constito	— constit.
	— ha detto	— m' ha detto
F° 422, r°.	— cardinale. Del rimanente	— cardinale della quale gia produssi una copia di mia mano. Del rimanente
	— jam et tibi	— jam tibi
F° 425, r°.	— Domandato	— nell'interrogatorio posto di sopra nel quale fui domandato
	— alcuni moti poco	— alcuni miei poco
	— esser me	— essermi
	— sole et (le manuscrit est abîmé) oltre	— sole etc. Ma oltre
	— persa	— perso
F° 425, v°.	— vigor	— vigore
	— altra mia... (manuscrit abîmé) deposizione	— altra mia antecedente deposizione
	— emendare	— hemendare
	— afflizion de mente	— afflizione de mente

Digitized by Google

procès telle que les faits l'ont établie. Et ici, pour répondre aux appréciations erronées et aux insinuations malveillantes de certains publicistes qui, littérateurs plus qu'historiens, ignorent tous les précédents de la question dont ils parlent, je puis invoquer le témoignage d'un homme parfaitement informé, M. de Gebler, l'érudit auteur de *Galilei und die Römische curie* [1].

« Il était possible, dit M. de Gebler, bien que peu vraisemblable, « que Henri de l'Épinois, dans son édition de 1867, eût publié par « extraits, ou supprimé à dessein, des documents qui, donnés en entier, « auraient pu changer essentiellement l'idée que l'on doit se faire du « procès. Je dois ici dire immédiatement que cela n'est point arrivé, « comme le prouve le volume même de M. Berti. Ainsi donc les conséquences que les historiens avaient déjà tirées de la publication faite « par Henri de L'Épinois ne sont en rien ébranlées par la récente « publication de tous les actes du procès. En effet ces documents ne « modifient en quoi que ce soit l'exposition historique qui a été faite « jusqu'ici du procès, et ils servent beaucoup à compléter les documents déjà connus [2]. »

Je n'ajouterai rien à ces paroles d'un homme si compétent.

Passant à un autre ordre d'appréciations, M. Dominico Berti [3] me

	J'ai mis :		M. Berti corrige :
F° 425, v°.	— che..... a tanti	—	che mancasse a tanti
	— raccomando	—	raccomanda
	— raccomodargli	—	raccomandargli
	— argomento... prendano dalla	—	argomento non prendano gli Eminentissimi signori dalla
	— innarar	—	invocar (S. Pieralisi lit *innarrar*).
	— die x maii	—	die decima mai
F° 451, v°.	— proposito cautus	—	proposita causa
	— intimarent	—	intimet
F° 452, r°.	— die martis 21 junii	—	21 guigno
F° 452, v°.	— insegnandomi	—	ingegnandomi
F° 453, v°.	— lasciarli	—	lasciarla

Je m'arrête à ce document qui, dit M. Berti, est le dernier des documents qui appartiennent à proprement parler au procès, « questo documento è l'ultimo di quelli che appartengono propriamente parlando, al processo, » p. 120.

[1] Nous avons rendu compte de ce livre dans le *Polybiblion* (t. XVI, p. 542, juin 1876) ; nous ne souscrivons pas à tous les jugements et à toutes les explications du savant autrichien, mais nous nous plairons toujours à rendre hommage à d'aussi sérieuses études.

[2] *Il processo di G. Galilei*, p. 3 du tirage à part.

[3] Tandis que M. Th.-H. Martin (*Galilée*, p. 416) avait dit, qu'aidé des documents j'avais dans mon récit « mis en lumière avec impartialité beaucoup de faits jusqu'alors obscurs ou même inconnus, » M. Berti s'exprime ainsi à mon sujet : « Porti non di rado giudizii contrarii al significato dei documenti, narri con soverchia parzialita i fatti, e cada tavolta in alcune inesattezze che ne

Digitized by Google

reproche d'émettre souvent des jugements contraires à la teneur des documents et de raconter les faits avec une grande partialité. J'ai été, je l'avoue, étonné de lire ces paroles, moi qui, à la première page du travail de l'honorable professeur, avais trouvé tout le procès résumé en une phrase excellente : « Depuis l'impression du *Nuntius Sidereus*, disait M. Berti, de vives oppositions s'élevèrent parmi les péripatéticiens contre les doctrines de Galilée, et les théologiens commencèrent à en regarder les conséquences avec un œil inquiet[1]. » A mon avis on ne pouvait mieux dire, puisque c'est là en effet tout mon sentiment. A trois reprises différentes [2], je me suis efforcé de montrer cette réunion des préjugés péripatéticiens et des craintes religieuses qui ont amené le malheureux procès. M. Berti, il est vrai, semble ensuite perdre de vue ce double fait. « Le Saint-Office, dit-il, juge des matières scientifiques et non théologiques, déclarant absurde et hérétique la doctrine de Copernic[3]. On la prohibe parce qu'on la trouve absurde[4]. » Soit, peut-on lui répondre, mais si on la trouve absurde, c'est qu'elle bouleverse la philosophie péripatéticienne et inquiète l'exégèse religieuse. « Le décret eut la formule d'une décision scientifique, disais-je en 1868, mais les considérations du décret, mais les motifs de la poursuite s'appuyèrent sur des données philosophiques ou théologiques. » Voilà, je crois, ce qu'il ne faut pas oublier. En effet, le P. Lorini signale Galilée et ses partisans comme interprétant les saintes Écritures à leur manière et contre le sentiment commun des Pères, *vogliono esporre le sante Scritture a lor modo e contro la comune esposizione de' S. Padri;* ils défendent, dit-il, une opinion complétement contraire à la sainte Écriture ; ils parlent peu honorablement des saints Pères, de saint Thomas, et foulent aux pieds toute la philosophie d'Aristote : *vogliono defendere opinione apparente in tutto contraria alla S. Scritura, sentendo che si favella poco onorevolemente de' S. Padri antichi e di S. Tommaso, e che si calpesta tutta la filosofia Aristotile.* Le 5 mars 1616, les livres de Copernic sont prohibés jusqu'à ce qu'ils soient corrigés, *ne hujusmodi opinio in perniciem catholicæ veritatis serpat.* Le 26 mai, e cardinal Bellarmin avertit Galilée que sa doctrine est contraire à la

alterano il senso (p. x). « Une seule fois M. Berti m'adresse particulièrement le reproche (p. LXIX) d'avoir dit que Galilée fut forcé de venir à Rome en 1615 par un ordre du Saint-Office. Or, je ne l'ai pas dit : j'ai même écrit le contraire. Voir la *Revue*, t. III, p. 31. C'est M. Th.-H. Martin qui a émis cette opinion (*Galilée*, p. 69), en s'appuyant à tort sur une lettre de Mgr Querenghi une lettre de Galilée et une dépêche de Niccolini.

[1] Page XVII : « Dopo la stampa del *Nunzio sidereo* che ebbe luogo nel 1616 s destarono vive opposizioni nei peripatetici contro le dottrine galileiane e cominciarono i teologi a guadarne con occhio sospetto le conseguenze. »

[2] Voir les livraisons de la *Revue* des 1er juillet 1867, 1er octobre 1868, 1er juillet 1872.

[3] Page LI.

[4] Page LII.

Digitized by Google

sainte Écriture. En 1633, le décret de condamnation reproche à Galilée d'avoir répondu aux objections qu'on lui présentait, tirées de la sainte Écriture, en interprétant l'Écriture d'après son sens propre, *objectionibus, quæ identidem fiebant contra te, sumptis ex sacra Scriptura, respondebas glossando dictam Scripturam juxta tuum sensum.* Il rappelle que le décret de 1616 a été porté afin d'arrêter l'expansion d'une doctrine si pernicieuse qui porterait un grave dommage à la vérité catholique; *ut prorsus tolleretur tam perniciosa doctrina, neque ulterius serperet in grave detrimentum catholicæ veritatis.* La sentence dernière a enfin pour motif que Galilée a soutenu une opinion contraire à la sainte Écriture. Il n'y a pas jusqu'à la lettre du consulteur de 1613 sur laquelle s'appuie particulièrement M. Berti, car il l'a publiée le premier, qui ne vienne le contredire.

Il faut donc de toute nécessité admettre que la crainte de voir troubler des opinions religieuses et philosophiques auxquelles on adhérait, fit frapper la doctrine scientifique, doctrine vraie, mais alors contraire en apparence à quelques-unes de ces opinions. Cela établi, je ne sais lequel du sentiment de M. Berti ou du mien s'éloigne le plus des faits.

Cette partialité que M. Berti me reproche vient, dit-il, de mon désir de fortifier la thèse de Mgr Marini qui, selon lui, a fait l'apologie du Saint-Office [1]. Ici encore je ne puis accepter les jugements de l'honorable professeur. Je n'ai pas fait l'apologie du tribunal; je n'écrivais pas pour la présenter. « Nous faisons de l'histoire, disais-je alors ; nous voulons arriver à bien connaître les faits, afin de découvrir les causes ou les passions qui, à telle ou telle époque, ont amené les événements. C'est le seul moyen d'étudier d'une manière digne, sérieuse, profitable. » Aussi, j'ai blâmé « des faits regrettables; » j'ai parlé de « faute, d'erreur commise ; » j'ai dit que « le tribunal s'était trompé en condamnant, » qu' « il a manqué de prudence en se montrant trop circonspect, » que « la décision a été irrationnelle, » qu' « une congrégation ecclésiastique n'a pas certainement mission de définir une vérité mathématique ; » mais en même temps j'ai montré comment « les passions les plus vives agirent sous le couvert des meilleures intentions, et comment ces passions surexcitées ont fini par tout conduire. » Loin de faire l'apologie du tribunal du Saint-Office, j'ai trouvé « malheureux qu'on ait voulu justifier le décret de 1616 et la sentence de 1633, » car on pouvait trouver un meilleur moyen de sauvegarder le respect dû au texte de la sainte Écriture. Expliquer comment les faits ont pu se produire, ce n'est pas toujours les approuver, c'est souvent la seule manière de demander à l'histoire son enseignement.

Mais c'est assez d'explications et de réclamations. M. l'abbé Sante-

[1] Page LI.

Digitized by Google

Pieralisi qui, l'année dernière, publia un livre sur Urbain VIII et Galilée, a présenté également des observations sur le travail de M. Berti ; M. de Gebler a fait de même : les deux savants écrivains défendent leurs opinions ; et sans m'appesantir ici sur ce point, je terminerai en indiquant brièvement quelles ont été les principales appréciations émises par M. Berti. L'avertissement ou l'ordre transmis à Galilée de ne plus enseigner la doctrine de Copernic lui paraît la plus dure et la plus singulière de toutes les punitions [1]. D'après lui le rigoureux examen auquel on condamna Galilée est la même chose que la torture [2], et si l'application de cette torture, ordonnée par le pape et le tribunal, n'est appuyée sur aucun fait ni aucun document, c'est, dit l'auteur, que le commissaire de l'Inquisition a usé en cette circonstance de ses pouvoirs discrétionnaires pour ne pas exécuter l'ordonnance en ne torturant pas Galilée [1]. L'abjuration imposée à Galilée paraît à M. Berti une condamnation très-grave, étrange, immorale [3]. Puis il ajoute qu'après la défense intimée en 1616, les sources mêmes de la vie intellectuelle furent arrêtées. Le procès de 1633 empêcha, dit-il, le développement des sciences, car la condamnation de Galilée rendit ses disciples timides et amena la dissolution de l'Académie des Lincei et de l'Académie du Cimento. Ainsi, conclut l'honorable professeur, l'Italie fut arrêtée dans la voie de la civilisation. Aux études sur le gouvernement, la science, la religion, désormais prohibées, succédèrent le goût des frivolités : le travail intellectuel, l'amour pour les recherches, la grandeur des sentiments, la noblesse du caractère succombèrent. De là une décadence intellectuelle au milieu de laquelle naquirent des habitudes de servilisme [4]. Tel fut, selon M. Berti, le contre-coup de la condamnation qui frappa Galilée. Le moment n'est pas venu pour moi de discuter des opinions où apparaît parfois plus de passion antireligieuse que de vérité historique. On peut encore noter que, dans le grand débat qui s'agite au sujet de l'acte du 26 février, M. Berti nie que cet acte soit faux et soutient son authenticité. On sait qu'il y a six ans, M. Wohlwill en Allemagne, et M. Gherardi en Italie, soutinrent, presqu'en même temps, que le tribunal de 1633, afin de pouvoir condamner Galilée, avait produit un document faux, relatant un fait qui n'avait pas eu lieu, celui en date du 26 février 1616. Cette opinion, admise par M. Riccardi de Modène, par M. Cantor d'Heidelberg, combattue par le recteur Friedlein, a été récemment reprise et développée avec talent par M. de Gebler ; ces historiens voient une contradiction entre cet acte du 26 février d'une part, et l'ordre du pape du 25 février et le rapport du cardinal Bellarmin le 3 mai, d'autre part.

[1] Page CIX.
[2] Page CXV.
[3] Pages CXVII, CXIX.
[4] Page CXXV.

Digitized by Google

M. Berti, dans une lettre à M. de Gebler, combat vivement cette opinion que M. de Gebler, dans une réponse à M. Berti, expose de nouveau et soutient avec une grande conviction. S'il m'est jamais permis d'intervenir entre deux hommes aussi distingués que l'honorable M. de Gebler et l'honorable M. Dominique Berti, je ne veux pas, avant d'avoir revu la pièce incriminée, me prononcer dans ce débat.

HENRI DE L'ÉPINOIS.

VI

NOUVEAUX HISTORIENS DE MARIE STUART

Histoire de Marie Stuart, reine de France et d'Écosse, par J.-A. PETIT ; Paris, Bloud et Barral 1876, 2 vol. in-8° de IV-683 et 547 p.
Marie Stuart, son procès et son exécution, d'après le Journal inédit de Bourgoing, son médecin, la correspondance d'Amyas Paulet, son geôlier, et autres documents nouveaux, par M. R. CHANTELAUZE. Paris, E. Plon, 1876, in-8° cav. de XVI-584 p.

La triste destinée de Marie Stuart continue à passionner la science historique. Nulle autre peut-être ne présente un tissu de problèmes d'un plus haut intérêt doublés d'un pareil enchaînement de souffrances inouïes. Poursuivie dès son jeune âge par les piéges et la trahison, plus tard accusée faussement d'avoir déshonoré et assassiné Darnley son mari ; contrainte par les assassins véritables, c'est-à-dire les nobles d'Ecosse, d'épouser Bothwell leur complice dont ils lui dissimulent le crime ; puis renversée par eux de son trône, emprisonnée sous l'accusation mensongère d'adultère et de meurtre, et sous prétexte du scandaleux mariage qu'ils lui ont imposé, Marie Stuart semble alors, dès l'âge de vingt-cinq ans, avoir épuisé ce qui peut se ramasser d'amertume dans le lot d'une existence humaine. Erreur ! une seconde vie de torture commence pour elle, après qu'échappée de sa prison de Loch-Leven et vaincue à Langside, elle a cherché un refuge en Angleterre, auprès d'Elisabeth, sa *bonne sœur* et mortelle ennemie, qui l'y avait conviée par de trompeuses promesses. La voilà de nouveau prisonnière. En butte à une persécution plus acérée à mesure que la fausseté des calomnies frappe davantage tous les yeux, elle subit pendant dix-neuf ans un flot intarissable de souffrances physiques et morales. Enfin, quand ses ennemis exaspérés par leurs propres fureurs, en sont venus à regarder sa vie comme incompatible avec leur sûreté, ils inventent une dernière calomnie : elle a conspiré, disent-ils, contre la vie de la reine d'Angleterre ; et de la hache qui, depuis si longtemps déjà, frémissait dans la main d'Elisabeth, ils lui portent le coup mortel.

Digitized by Google

Des deux écrivains dont nous allons parler, et qui l'un et l'autre soutiennent et démontrent l'innocence de Marie Stuart, M. J.-A. Petit a embrassé l'ensemble de la vie de cette princesse ; M. Chantelauze s'est borné à la catastrophe finale. L'un et l'autre ouvrage sont le fruit des recherches les plus consciencieuses; on aime à suivre les auteurs sur le terrain ferme et solide où ils se sont placés.

M. Petit mérite d'être cru sur parole quand il nous annonce le fruit de dix années d'études préparatoires. Ce n'est pas, il s'en faut, comme tel de nos contemporains et compatriotes,qui s'est vanté d'avoir exploré les collections, les musées, les vieux portraits, les traditions, les ballades, etc., etc...,et qu'on n'a vu dans aucun des grands dépôts de Londres. Quel besoin en effet de remonter aux sources pour draper Marie Stuart d'après le modèle fourni par plus habile que soi, ou pour se jouer en romancier agréable dans l'histoire de Jane Grey?

Dès les premières lignes de M. Petit, à leur accent triste et fier, on reconnaît l'homme qui s'est obstiné, absorbé presque, en reclus, à fouiller, à démasquer l'une des plus criantes injustices humaines. Depuis vingt ans, dit-il, que M. Mignet en France, M. Froude en Angleterre, M. de Raumer en Allemagne, ont subjugué l'opinion, les rares voix qui s'élèvent en faveur de la victime sont étouffées. Aussi ne se demande-t-il pas si l'ouvrage qu'il écrit sera bien ou mal accueilli du public dont le jugement lui importe peu; il lui suffira d'avoir pour lui les lecteurs sérieux qui aiment à pénétrer au fond de la question. — L'auteur, ce nous semble, se défie trop de l'état présent de la question et du résultat auquel il est en droit de prétendre pour sa part. Les voix qui s'élèvent contre une injustice de trois siècles sont nombreuses plutôt que rares, et l'école qu'il vient combattre sent le terrain lui manquer sous les pieds. M Froude, avec son système d'allégations tronquées et falsifiées, est percé à jour, après un premier succès qui paya son parti pris de flatter ce qu'il y a de plus étroit et de plus aveugle dans le protestantisme anglican ; M. de Raumer manque entièrement de critique, et se contente d'insérer des extraits des papiers originaux, sans se demander jamais ce qu'ils peuvent valoir ; M. Mignet, notre illustre compatriote, s'imposait en effet par l'autorité de la forme, mais on n'ignore plus qu'il n'a pas tenu assez à se rapprocher des sources et à fournir la preuve de ses affirmations. L'opinion publique, trompée tant d'années, revient donc à grands pas de son erreur et de sa routine. Des livres comme celui de M. Petit sont faits pour imprimer une énergie croissante à ce mouvement réparateur. Que le poëte, un Horace, se soucie peu du sentiment de la foule pourvu que les *Chevaliers*, c'est-à-dire les gens de goût, l'applaudissent; à la bonne heure ; mais un historien, lorsqu'il prend en main une cause aussi noble, ne doit-il pas désirer d'associer le plus possible le public à son entreprise ? Au reste, l'ouvrage de M. Petit a précisément la forme utile en cette matière. C'est une

Digitized by Google

narration animée et rapide, où les faits qu'on pourrait appeler nouveaux, nous voulons dire la vérité presque éteinte jadis sous les mensonges des ennemis de Marie Stuart, reprennent naturellement la place que la calomnie avait usurpée. Le combat, en d'autres termes, la discussion des textes et des faits, aurait ralenti le récit et risqué de fatiguer le lecteur : il a été concentré dans un appendice à la fin du second volume.

L'écrivain s'applique à mettre en relief le caractère des personnages, surtout celui de la reine, assemblage des dons les plus heureux, auxquels manquèrent l'art de discerner ses ennemis et la fermeté qui punit le crime. Par moments, aux crises, il s'arrête, et résume la situation en quelques lignes. Ainsi après l'assassinat de Darnley : « Marie était irréparablement brisée; son énergie accablée, par la grandeur des maux, ne retrouvait plus de ressort. Le choc avait été trop rude et trop imprévu pour permettre à la nature, fût-elle la mieux douée, de s'équilibrer et de prendre son assiette; tout fléchissait à la fois; à l'extérieur aucun ami, aucun ministre en qui elle pût se fier, puisque les plus attachés en apparence n'étaient peut-être pas étrangers à ce meurtre mystérieux, à l'intérieur un chagrin profond, une inquiétude terrible que justifiaient les catastrophes passées. Sans doute, dans l'excès de sa douleur, la reine dut regretter plus d'une fois d'être née sur les marches d'un trône et, probablement, elle aurait abdiqué, si le jeune prince à qui elle avait donné la vie n'avait attendu d'elle seule le bénéfice de la royauté. Elle ne continua de régner que pour lui, mais le reste de sa vie devait se passer dans les pleurs. Sa lutte contre ses adversaires ne sera plus si hardie, et la longue conspiration aristocratique qui avait commencé à Beaton et avait atteint successivement Riccio et Darnley, allait se dérouler parallèlement aux efforts qu'elle ferait pour s'en affranchir[1]. »

Ailleurs, c'est Marie Stuart elle-même qui résume le tableau de ces criminels complots dans sa lettre éloquente adressée de Workington à Elisabeth, après qu'elle se fut retirée sur les terres anglaises, pour son malheur, en 1568. Cette pièce est trop longue pour que nous la reproduisions; nous ne pouvons pas non plus suivre le récit de M. Petit par une analyse qui consisterait à greffer une histoire sur une histoire. Quant à en résumer les grands traits, tout le monde les connaît; et nous ne parviendrions pas à rendre plus saisissable la physionomie du livre. Nous nous bornerons à conseiller de le lire. Ici cependant, M. Petit nous permettra de lui présenter une observation; c'est que, tout entier au dessein d'écrire une histoire lisible (je m'entends), une narratiou qui, à l'instar du drame, coure toujours à l'événement, il lui est arrivé parfois d'être trop bref. Comme s'il craignait de prendre le temps de

[1] Tome I, p. 280-281.

Digitized by Google

s'expliquer, il ne fait pas assez ressortir les complots qui, dès le principe, s'acharnèrent contre la reine d'Écosse, tels que le guet-apens de Kirk-of-Beith en 1565, où déjà les grands destinaient à Darnley la mort, à Marie le donjon de Loch-Leven. Lors du meurtre de Riccio, l'auteur ne fait pas connaître les contrats préalables, ou *Bonds*, par lesquels les conspirateurs, Darnley compris, se lièrent les uns aux autres. Il effleure à peine le *Bond* d'Anslie, engagement écrit des grands de marier Bothwell, meurtrier de Darnley, avec Marie Stuart. Il ne dit pas à quelle église, protestante ou catholique, fut célébré ce funeste mariage; et ainsi dans ces divers moments, la terrible main de l'aristocratie, qui va s'abattre sur la reine, n'est pas assez visible. Lors des conférences d'Angleterre en 1568, d'ailleurs fort bien saisies, nous voudrions que M. Petit nous montrât à York le comte de Murray, cet ennemi perfide qui mine dans l'ombre, comme le termite lucifuge, qu'il nous le montrât communiquant sous le manteau de la cheminée aux commissaires anglais les prémices des prétendues lettres de Marie à Bothwell, et se gardant de les produire au jour devant les commissaires de Marie. Nous savons bien que tous ces faits, et d'autres encore que nous négligeons, se retrouvent au long dans l'Appendice. Mais il eût mieux valu, croyons-nous, qu'ils figurassent dans le corps du livre pour les besoins de la narration, comme ses indispensables soutiens, sauf à reparaître dans l'Appendice, en tant qu'objets de discussion. De même, la chronologie est un peu sacrifiée, elle qui contribue tant à la clarté. La date du jour précis est indiquée pour le meurtre de Riccio, pour l'évasion de Loch-Leven, et pas l'année : souvent le millésime de l'année n'est indiqué qu'au mois de janvier; puis rien que les mois, de sorte qu'après un certain nombre de pages, le lecteur ne parvient qu'avec peine à se retrouver dans le compte des années. Aucune date de la mort de Henri II, et cette mort elle-même n'est mentionnée que par occasion, quoiqu'elle marque le moment de la plus haute élévation de Marie Stuart, celui où elle devient reine de France, etc. Mais ces *desiderata* n'ôtent rien au mérite de l'œuvre de M. Petit; et si nous en parlons, c'est en vue de nouvelles éditions, c'est-à-dire d'un long et durable succès.

Un dernier mot sur l'Appendice. Il contient d'abord trois grandes dissertations intitulées: 1° *Riccio;* 2° *Marie dans ses rapports avec Darnley et Bothwell;* 3° *Marie et Babington;* ensuite des pièces justificatives sur treize points particuliers, dont le testament de Bothwell. Comme on le sait, avant d'expirer prisonnier en Danemark, ce grand criminel déchargea la reine de toute complicité dans la mort de Darnley. Les trois dissertations, portant sur les points décisifs et en conséquence les plus controversés de la vie de Marie Stuart, offrent une remarquable richesse en textes originaux, une disposition claire et précise des faits et des preuves, une méthode sûre, tirant des prémisses tout ce qu'elles

Digitized by Google

contiennent et rien au delà; d'où résulte la ruine des calomnies déversées sur l'infortunée reine.

En écrivant sa troisième dissertation, Marie et Babington, travail très-fort et très-convaincant, M. Petit n'a pas pu profiter du livre que M. Chantelauze a publié en même temps que le sien.

Pour raconter l'assassinat juridique de Marie Stuart, M. Chantelauze a puisé à des sources nouvellement mises au jour ou bien inédites. Parmi les premières, une source anglaise très-précieuse : la *Correspondance de sir Amyas Paulet*, le dernier et le plus intraitable geôlier de Marie, publiée par le P. John Morris en 1874. Là, Elisabeth ne craint pas de laisser paraître toute sa haine contre sa captive ; là, ses ministres, n'ayant guère de secrets les uns pour les autres, se meuvent en liberté derrière la scène où se presse la foule abusée par eux, et nouent cyniquement leurs trames ; c'est la morale flétrissante de cette histoire. L'autre source, inconnue jnsqu'à nous, consiste dans le *Journal de Dominique Bourgoing*, médecin de Marie Stuart et fidèle compagnon de sa captivité dans ces heures tragiques. Commençant le jeudi 11 août 1586 (21 août nouveau style), et finissant à la mort de la reine le mercredi 8 février 1587 (18 février, n. s.), il nous donne accès dans l'intimité de la vie quotidienne de ce petit groupe persécuté et dévoué. Eux aussi, les voilà qui parlent et agissent sans déguisemennt, en notre présence. Mais quelle différence avec l'autre parti ! Noblesse d'âme, élévation des idées, invincible courage au service de la bonne cause, tel est le spectacle que nous présente ce que l'on peut appeler l'agonie de la reine d'Ecosse. C'est, à travers et malgré les catastrophes, c'est la morale consolante et fortifiante de cette histoire.

Bourgoing paraît avoir communiqué la fin de son *Journal* à l'auteur anonyme de *la Mort de la Royne d'Écosse*, et à Blackwood, auteur du *Martyre de Marie Stuart, Royne d'Écosse* (collection de Jebb) ; du moins, c'est une conjecture très-vraisemblable de M. Chantelauze. Mais le manuscrit lui-même n'avait jamais été publié. A la vérité ce n'est pas l'œuvre originale de Bourgoing, c'est seulement une copie, fautive en maint endroit, dont M. Chantelauze a fait la trouvaille à Cluny. Les juges les plus compétents, M. Léopold Delisle, administrateur de notre Bibliothèque nationale, et d'autre part, le directeur du *British Museum*, n'ont pas hésité à reconnaître que le manuscrit est de la fin du XVIe siècle ou du commencement du XVIIe. L'authenticité des faits qu'il relate est démontrée surabondamment par leur concordance avec les lettres d'Amyas Paulet et autres documents anglais. Enfin, quoique Bourgoing ne se nomme nulle part, sa manière de s'exprimer çà et là le désigne de la façon la plus claire. Il ne peut donc exister aucun doute sur la confiance que mérite ce témoin. Le *Journal* a été reproduit intégralement à la fin du volume de M. Chantelauze.

Digitized by Google

Indépendamment de son attrait comme tableau de la vie intérieure de Marie Stuart, pendant la dernière année, il a aussi l'importance d'un document historique considérable, en ce qu'il contient le récit de l'inique procès qui servit de prétexte à l'exécution tant désirée du côté d'Élisabeth. On n'en connaissait encore les circonstances que par les papiers des ministres de cette reine et de leurs scribes. Résolus à perdre *per fas et nefas* la prétendue coupable, on conçoit qu'ils s'attribuèrent le beau rôle dans leurs relations des débats, et qu'ils réduisirent à leur plus simple expression la défense et les répliques de leur victime. Le *Journal de Bourgoing* rétablit la juste proportion des choses et met sous leur vraie lumière la grandeur de la reine d'Écosse, l'indignité de ses juges.

M. Chantelauze commence son récit par une récapitulation des causes de l'inimitié qu'Élisabeth avait vouée à sa cousine, et des diverses prisons que Marie avait subies en Angleterre, depuis qu'elle y avait cherché un abri. Le titre de reine d'Angleterre, que la cour de France avait fait prendre à Marie Stuart à la mort de Marie Tudor en 1558, et, grief encore plus cuisant, la tache d'illégitimité qui pesait sur sa naissance à elle, fille d'Anne Boleyn, voilà ce qu'Élisabeth ne pardonnait pas, d'autant plus que ce vice d'origine pouvait être invoqué contre elle pour l'exclure du trône d'Angleterre au profit de cette reine d'Écosse qu'elle tenait maintenant en son pouvoir. Élisabeth, menacée par une rivale catholique, devint aux yeux de ses sujets la personnification de l'indépendance nationale et du protestantisme en Angleterre. La direction de cette lutte passa aux mains de deux hommes, lord Cecil, devenu ensuite lord Burghley, et lord Walsingham. Ils résolurent de se défaire à tout prix de Marie Stuart, dont ils croyaient avoir tout à craindre, si jamais la couronne britanniqne venait à lui échoir. Ce fut lord Walsingham qui se chargea plus spécialement de dresser le piége. Il était d'une habileté consommée à découvrir les conspirations, plus encore à les faire naître et à créer les dangers dont il s'armait ensuite pour réclamer l'extermination des ennemis d'Élisabeth. C'est ainsi qu'on le voit séduire un jeune prêtre, Gilbert Gifford, sorti du séminaire de Reims, pénétrer par lui les secrets desseins des catholiques du continent, ourdir par ses mains le complot de Babington ; suggérer à ce dernier, outre le projet primitif de délivrer Marie Stuart de sa prison de Chartley, celui de tuer la reine d'Angleterre; établir entre Babington et la captive une correspondance; et au moyen d'un vil faussaire à gages, Phelipps, introduire dans une lettre de Marie à Babington, en date du 17 juillet 1586 (v. s.), quelques lignes où cette princesse est censée faire allusion au meurtre à commettre sur Élisabeth. M. Chantelauze n'est pas moins convaincant que M. Petit sur cette odieuse interpolation.

Alors, ses machinations arrivées à maturité, Walsingham dévoile le

Digitized by Google

péril supposé à sa maîtresse, outrée de colère et d'effarement. Désormais il est assuré qu'elle se maintiendra inaccessible à toute pensée de clémence. Babington et ses complices périssent dans des tourments effroyables qu'elle ne trouve pas encore assez rigoureux. A Chartley, on saisit par ruse les papiers de Marie Stuart, où l'on ne découvrit rien; ses bijoux, qu'Élisabeth s'approprie. Le *Journal de Bourgoing* commence au milieu de ces terribles conjonctures.

Avec lui, nous suivons à Fotheringay, le 25 septembre 1586, Marie Stuart, qui n'en doit pas sortir vivante. Elle reste sous la garde de sir Amyas Paulet, le plus implacable des geôliers. Tandis qu'il l'insulte et se repaît des angoisses de *cette dame*, selon son expression habituelle, il nous fait penser à l'Indien devant son prisonnier lié au poteau. Du moins, et ceci le recommande, il a du scrupule. S'il est altéré du sang de la reine d'Écosse, il saura se refuser à le répandre en secret par une scélératesse complaisante. Il est incapable de se substituer à ce qu'il croit être la vindicte des lois.

Nous ne saurions suivre ici le récit poignant de M. Chantelauze, entre la corespondance venimeuse de Paulet et l'honnête chronique de Bourgoing. Quelle scène que le jugement de Marie Stuart, les 14 et 15 octobre 1586 (v. s.), par-devant les commissaires rassemblés à Fotheringay sous l'œil et la main de lord Burleigh !

Ignorant les lois anglaises, seule, sans conseil et sans défenseur, séparée de ses secrétaires, privée de ses papiers, prise au dépourvu devant des gens préparés de longue main, elle ne se trouble pas. Elle les réfute, évite leurs piéges, parle avec une clarté, une noblesse et une présence d'esprit extraordinaires. Elle parle si victorieusement, que ses adversaires, hors d'eux-mêmes par la surprise et la fureur, se lèvent, se récrient, étouffent sa parole sous leurs clameurs, « de sorte, rapporte Bourgoing, que la pauvre princesse nous dit, étant retournée en sa chambre, qu'il lui souvenait de la passion de Jésus-Christ et qu'il lui semblait, sans faire de comparaison, que l'on faisait ainsi en son endroit comme les Juifs faisaient à Jésus-Christ, qui criaient: *Tolle ! tolle ! Crucifige !..* » On pense bien que de tels hommes n'ont consigné dans leurs procès-verbaux ni le langage de Marie Stuart, ni leur emportement scandaleux. C'est aujourd'hui seulement que M. Chantelauze nous rend la vérité et qu'il nous fait entendre la voix de l'infortunée reine.

Il considère cependant qu'en ne maintenant pas son premier refus de comparaître, elle reine indépendante, devant un tribunal anglais, elle commit une grande faute, puisqu'elle donna ainsi une apparence juridique à la procédure, et leva les difficultés que les commissaires d'Élisabeth n'auraient pu surmonter, pense-t-il, si elle eût persisté dans son inviolabilité royale.

Ce blâme est-il réellement mérité ? Quelques pages plus haut, l'auteur

Digitized by Google

explique et, ce semble, justifie cette détermination. « Il est fort douteux, dit-il, que la persistance de son refus lui eût sauvé la vie ; mais ses ennemis eussent été réduits à la faire disparaître sans forme juridique. Or, c'était là ce que Marie redoutait bien plus encore que l'échafaud [1]. Une mort obscure et sans témoins, qui eût laissé planer sur elle le soupçon d'un suicide et qui l'eût empêchée de confesser publiquement sa foi, lui paraissait la plus cruelle de toutes les morts [2]. » Et plus loin : « Si Marie avait eu affaire à des juges équitables, l'action seule de comparaître librement devant eux aurait dû leur prouver son innocence. Elle ne pouvait ignorer que sa correspondance avait été interceptée, et si elle eût donné une approbation écrite au complot de Babington contre la vie d'Élisabeth, elle eût justement redouté la production de ses lettres. S'il en eût été ainsi, elle se fût bornée à invoquer son inviolabilité royale ; elle eût refusé à coup sûr de comparaître [2]. » On voit par le *Journal de Bourgoing* qu'elle ne se berçait pas d'illusions, et qu'avec une force d'âme bien rare, elle s'était rendu compte que, dans aucun cas, elle ne sauverait une vie que ses ennemis étaient résolus à prendre. Elle n'avait plus qu'une chose à faire : prouver devant Dieu et devant les hommes la bonté de sa cause, par l'iniquité de la procédure. Dès lors, comparaître, n'était-ce pas la meilleure conduite à tenir ? Ne valait-il pas mieux que, tout en faisant ses réserves à titre de reine indépendante, elle allât revendiquer la production au grand jour des pièces sur lesquelles reposait l'accusation de complot contre la personne d'Élisabeth, les originaux de sa main et ceux de la main de Babington, au lieu des simples copies sans authenticité, seules pièces que l'on produisit et qu'elle accusa hautement de falsification ; n'avait-elle pas à rappeler qu'on avait fait mourir Babington sans le confronter avec elle, à réclamer la comparution des témoins, celle de ses secrétaires, enfin les garanties qui ne se refusent à aucun accusé, quelque humble que soit son rang ?

Il est incontestable, surtout aujourd'hui après la publication de M. Chantelauze, que le crime est tout entier du côté de Burleigh et de Walsingham.

Supposons au contraire Marie Stuart invincible dans son refus de comparaître, supposons-la morte obscurément au fond d'une prison, ou par un attentat de ses ennemis qu'ils auraient facilement déguisé en suicide, ou par maladie ; ou encore immolée par un de ces *bills d'attain-*

[1] Elle exprima cette pensée dans sa belle lettre à Élisabeth, du 19 décembre 1586 (v. s.) : « Je vous prie de ne permettre que, sans votre su, l'exécution se fasse de moi, non pour crainte du tourment, lequel je suis prête à souffrir, mais pour les bruits que l'on ferait courir de ma mort sans témoins non suspects. » Bourgoing tient de sa part le même langage à Paulet, le 12 janvier 1587 (v. s.).

[2] Page 186.

Digitized by Google

der qui, votés en parlement, frappaient de la peine capitale la victime désignée sans qu'elle eût été entendue et sans procès ; et demandons-nous comment l'histoire dénuée de preuves, pourrait la défendre et la justifier. Avec quelles armes changerait-elle en certitude la présomption de son innocence? Non, la résolution de Marie Stuart, acceptant des débats publics, même devant des juges sans qualité pour prononcer, ne saurait être taxée de faute irréparable, puisque par un choix magnanime, dédaignant de disputer sa vie, elle préserva les seuls biens auxquels elle attachât du prix, son honneur et sa mémoire, « étant en tout résolue d'offrir son corps et sa vie de très-bon cœur et avec un très-grand contentement pour la querelle de Dieu et de son Église en laquelle elle était toujours prête et joyeuse de mourir et répandre son sang[1]. »

Dans une situation si atroce, elle sut, et c'est sa gloire, qu'il ne faut pas lui disputer, elle sut donner le pas aux considérations de moralité supérieure sur les considérations de sagesse politique et de préservation personnelle, secondaires après tout en face de la question de culpabilité ou d'innocence.

Ni sa condamnation rendue à Westminster dix jours après les séances de Fotheringay, ni la férocité d'insulte avec laquelle on la lui signifia, ne troublèrent sa tranquillité d'âme. Elle saluait la mort comme une délivrance. Paulet s'était flatté de quelque défaillance dont il aurait servi le régal à ses patrons. Mais non. Déçu et irrité, il mande à Walsingham[2] : « Cette dame garde son caractère pervers et entêté. Elle ne montre aucun signe de repentir et aucune soumission, ne reconnaît pas sa faute, n'en demande aucun pardon et ne témoigne aucun désir de vivre. » Aucun désir de vivre ; eh oui, voyez la perversité ! Il avait aussi l'ordre d'Élisabeth (ô bassesse insondable des âmes !) de se rendre souvent auprès de *cette dame*, pour chercher à provoquer sa colère et la faire parler *ex abundantia cordis*[3]. Il en tira quelques paroles un peu vives, mais toujours mesurées.

C'est ainsi que Marie se préparait à mourir. Comment s'étonner de la grandeur qui honora pour jamais ses derniers moments, et qui ébranle même les hommes les plus violemment prévenus contre elle? M. Chantelauze en retrace un tableau émouvant.

Une inadvertance s'est glissée relativement à la date précise de cette mort cruelle et illustre. Il la met au mardi 8 février 1587 (18 février, n. s.). S'il veut bien se reporter aux indications chronologiques de sa propre narration, ainsi qu'au *Journal de Bourgoing*, il verra que c'est le *mercredi* 8 février qu'il convient de dire.

Autre petite question. Après la condamnation, Paulet, acharné con-

[1] *Journal de Bourgoing*, 22 Janvier 1587 (v. s.).
[2] 15 Décembre 1586 (v. s.).
[3] Page 357, Lettre de Paulet à Davison, 21 Janvier 1587 (v. s.).

Digitized by Google

tre sa captive, interdit au panetier faisant office de maître d'hôtel, de précéder, une verge à la main, les plats qu'on servait à la table de la reine : sorte de cérémonial royal. Comme Bourgoing se plaignait de cet affront, Paulet ricana en disant qu'elle savait bien qu'on lui avait ôté son dais, son maître d'hôtel et son prêtre, et qu'à présent elle se formalisait pour un *trèfle*, ou parce qu'on lui ôtait une verge que l'on portait devant sa viande.

Bourgoing répliqua qu'elle pensait avoir motif de se fâcher d'autant qu'elle voyait qu'on montrait mauvaise affection en une affaire de si petite conséquence, et pour un *trèfle*. M. Chantelauze avertit[1] qu'il a fait de vaines recherches pour découvrir quel était cet emblème du pouvoir royal de Marie, probablement spécial à la couronne d'Écosse. Pourquoi ce *trèfle* ne serait-il pas tout simplement le mot anglais *trifle*, bagatelle ? Paulet s'en servit, et Bourgoing le répéta, comme un mot courant, sans le traduire. Il l'orthographia en français conformément à la prononciation anglaise.

Puisque nous en sommes, faute de mieux, à des minuties, prions M. Chantelauze de ne pas renvoyer le lecteur au *State Paper Office*. Ce dépôt des archives du *Foreign Office* a cessé d'exister depuis vingt ans que tous les papiers d'État appartenant aux diverses branches du gouvernement anglais, ont été centralisés en un vaste et unique établissement qui a reçu le nom de *Public Record Office*. Le *State Paper Office* n'est plus qu'un souvenir historique.

Le volume de M. Chantelauze, comme l'ouvrage de M. Petit, laisse une impression profonde. Ces deux livres sont ce que les Anglais appelleraient une *contribution* de haute valeur à l'histoire de Marie Stuart. L'un, plus étendu, s'attaque à tous les problèmes d'une vie aussi ballottée que les âmes du Dante, et prend une place distinguée parmi ceux qui ont dissipé les injustes ténèbres dont on a noirci une femme sans reproche; l'autre éclaire seulement une époque restreinte, une heure pour ainsi dire de ces longues souffrances. Mais c'est l'heure du sacrifice, où, grâce au nouvel historien, l'auréole vient reluire plus pure encore sur une vie d'immolation.

LOUIS WIESENER.

[1] Page 363.

Digitized by Google

VII

LES JÉSUITES AU TEMPS D'HENRI IV ET DE LOUIS XIII[1]

La Compagnie de Jésus a l'enviable bonheur, depuis sa naissance, d'avoir constamment pour ennemis les ennemis du divin Maître dont elle porte le nom, de l'Église qu'il a fondée, du souverain pontificat qu'il a constitué pour la diriger avec sagesse et l'enseigner infailliblement. Ils ont formulé contre elle un réquisitoire que trois siècles de persécution n'ont pas modifié; en voici la substance. L'Institut d'Ignace de Loyola ne se concilie pas avec la sûreté des États, il a des doctrines séditieuses qui en ébranlent les bases. Sa patrie est à Rome, et à cette patrie il sacrifie tout. Il est à la fois l'esclave et le dominateur du pape, son souverain étranger. L'Église, il prétend l'asservir à son ambition par son indépendance vis-à-vis des évêques. Les familles, il les séduit et les subjugue par son hypocrite activité pour capter des héritages et s'enrichir. La jeunesse, il la corrompt et l'abêtit dans ses écoles, afin d'avoir dans sa main la société entière et de la façonner à son joug humiliant par un fanatisme tour à tour violent et rusé. Donc il faut supprimer un tel institut. Cet anathème a retenti pendant près de trois cents ans, et aujourd'hui, dans la période fiévreuse où la coalition des libres penseurs poursuit avec une sorte de furie le catholicisme, les vieilles accusations contre les Jésuites se renouvellent, le cri de proscription que la révolte religieuse faisait entendre au temps d'Henri IV, de Louis XIII et de Louis XV, éclate dans la presse périodique, dans les pamphlets, dans tous les rangs où le Christ et la sainte Église suscitent des colères. A ces inculpations inventées et propagées par la mauvaise foi ou par l'ignorance, il fallait un travail de longue haleine, qui fût, par une exposition savante des faits, une réponse sans réplique aux impostures de tout genre dont l'iniquité, se mentant à elle-même dans ses contradictions, a cru et croit encore accabler la vénérable Compagnie de Jésus. Ce travail, nous l'avons enfin. Un docte religieux de cette Compagnie, le P. Prat, vient de publier quatre volumes qui démolissent complétement cet échafaudage d'erreurs et d'infamies relevé de nos jours par toutes les sectes révolutionnaires.

Reportons-nous, par le souvenir, aux troubles qui signalèrent la pre-

[1] *Recherches historiques et critiques sur la Compagnie de Jésus, du temps du P. Coton*, par le P. J.-M. Prat, de la même Compagnie. Lyon, Briday, 1876, 4 vol. in-8.

Digitized by Google

mière expansion du protestantisme en France. Après les guerres civiles, après les faiblesses de la cour qui avaient triplé l'audace et la puissance des factieux, la Ligue s'était imposé le devoir de sauver, par l'union spontanée des efforts, le catholicisme en péril.

Sixte-Quint, successeur de Grégoire XIII, préservait le principe et les droits de la royauté, alors qu'il fermait au roi de Navarre et au prince de Condé l'accès du trône de saint Louis. Lorsqu'Henri III fut assassiné, l'énergique et sage pontife ne se déclara ni pour la Ligue ni pour le roi de Navarre. Dans cette crise politique et religieuse, les Jésuites firent preuve d'une patriotique prudence. Loin de favoriser les ardeurs anarchiques du Conseil des Seize, l'un deux y entra, comme délégué des siens, pour le modérer ; il prévint bien des excès, et quand la violence rendit inutile sa mission de paix, il se retira. Fort éloignés de servir le parti espagnol, les Jésuites travaillèrent à écarter les obstacles qu'il opposait à la réconciliation d'Henri IV avec le Saint-Siége; plusieurs d'entre eux, notamment le cardinal Tolet, hâtèrent par leur intervention cet accord si désiré. Cette modération et ces vues si françaises de la Compagnie furent méconnues par l'Université de Paris qui, cependant, avait proclamé la déchéance d'Henri III et déclaré son successeur à jamais privé de la dignité royale.

Mais, pour bien saisir les causes et la portée de cette opposition systématique, il faut préciser la situation des Jésuites sous le règne d'Henri IV et pendant les quinze années qui suivirent sa mort. Les disciples de saint Ignace avaient contre eux les huguenots qu'ils avaient combattus et combattaient toujours; le Parlement qui, sous prétexte de sauvegarder les droits de la couronne, faisait à l'institut nouveau une guerre déloyale; les politiques dont le catholicisme fort équivoque, oscillant sans cesse entre l'orthodoxie et l'hérésie, prétendait établir entre l'une et l'autre, sous les apparences d'un dévouement sans bornes à la royauté, une alliance qui n'était qu'une trahison religieuse; enfin les universitaires qui redoutaient par jalousie les succès de leurs émules dans les écoles. Ces quatre partis détestaient, avant tout, dans l Compagnie de Jésus, son attachement inviolable à la chaire de saint Pierre, et par suite à la constitution de l'Église. En compensation, le peuple l'aimait ; le haut clergé, la plus grande partie du clergé inférieur lui rendaient justice et la soutenaient. On a ainsi, tout d'abord, le sens des combats généreux qu'elle dut livrer, sans relâche, pour son honneur et les intérêts sacrés confiés à sa garde. L'histoire de sa vie se confond, par cela même, avec celle de ses luttes. Nous allons les décrire d'un trait rapide.

Henri IV avait abjuré le calvinisme ; on venait de le sacrer à Saint-Denis. En attendant que le pape l'eût absous, les Jésuites conservèrent une attitude réservée. Comme nous venons de le dire, ils s'empressèrent d'accélérer sa réconciliation définitive avec le Saint-Siége, et

Digitized by Google

lorsque Clément VIII eut prononcé la sentence qui devait dissoudre la Ligue, ils furent heureux de ce dénouement ; car ils savaient que la conversion de ce prince était sincère, et sa conduite jusqu'à la fin de son glorieux règne ne démentit jamais sur ce point leur confiance. Mais leur papisme, ainsi qu'on disait alors au Parlement, révoltait la faction qui enveloppait d'hypocrisie ses haines et ses attaques. Peu s'en fallut qu'ils ne fussent immolés par les irréconciliables du Parlement où dominaient Achille de Harlay, son premier président, et l'avocat Servin. L'heure du succès de ces vengeances n'était pas encore venue. Malgré les plaidoiries des *politiques* Antoine Arnaud et Louis Dollé, la défense péremptoire de la Compagnie par le P. Clément Dupuy intimida les violents, ils se bornèrent à espérer un moment plus propice. A Lyon, néanmoins, les Jésuites durent abandonner leur collége de la Trinité sous le coup d'une émeute populaire que les prétentions vraies ou fausses du duc de Nemours, gouverneur de cette ville, avaient soulevée. Ce n'était là qu'un incident. Un grand orage se préparait. Châtel attenta aux jours du roi. Tous les conjurés, huguenots, politiques, Parlement et universitaires, saisirent avec empressement cette occasion de sévir. Ce misérable avait fait ses études littéraires à l'Université de Paris ; depuis quelques mois seulement, il suivait au collége de Clermont le cours de philosophie. Aussitôt la cabale accrédita le bruit que les Pères avaient armé le bras de l'assassin, et cette impudence eut gain de cause, en dépit des déclarations de Châtel, qui revendiquait hautement et constamment pour lui seul la responsabilité de son crime. Le P. Guignard avait dans sa bibliothèque des écrits divers sur les choses du temps; peut-être même, à l'exemple de la plupart des théologiens de cette époque, les avait-il étudiés. Mais en tout cas, ses appréciations purement scientifiques n'étaient pas sorties de l'ombre du cabinet. Il importait peu. Le Parlement, subissant le joug d'une coterie, le déclara coupable et le fit pendre ; ensuite il fulmina contre les Jésuites un édit de proscription ; pour achever cette justice sommaire, on s'empara de l'habitation et on se partagea les dépouilles des victimes (1594). Néanmoins la Compagnie de Jésus garda son organisation. Distribuée en trois provinces, celles de Paris, de Lyon et d'Aquitaine, elle rayonnait sur des pays qui n'appartenaient pas encore à la France et dans des contrées étrangères à la juridiction du Parlement de Paris. Elle put donc conserver, en bien des endroits, ses colléges et ses maisons, spécialement dans le comtat d'Avignon sur les terres du pape, à Tournon dont le collége fut pendant cinquante ans le boulevard du catholicisme contre l'hérésie, et partout où les Parlements de Toulouse et de Bordeaux étendaient leur ressort.

Introduisons maintenant le P. Coton sur la scène des événements. Il appartenait à une famille distinguée du Forez. Ses études furent brillantes, et ses heureuses qualités d'esprit et de cœur, sa piété angé-

Digitized by Google

lique, le prédestinaient à sa grande mission. Dans sa première jeunesse il eut des préjugés contre l'Institut dont il allait être la force et la gloire. Quand un ami les eut dissipés au collége de Bourges, il ne tarda pas à s'enrôler dans la sainte milice. Il fit son noviciat à Arona, sous le patronage de Charles Borromée, étudia la théologie au collége Romain où Bellarmin donnait ses doctes leçons, et vint la compléter à Lyon où il fut ordonné prêtre. Doué d'une grande douceur de caractère, d'une éloquence admirablement persuasive, d'un zèle infatigable, d'une solidité de doctrines à toute épreuve, d'une sagacité à laquelle il devait le discernement des esprits, il acquit bientôt une science aussi étendue que profonde et un talent supérieur de controversiste ; tant d'aptitudes le préparaient à ses fonctions providentielles auprès d'Henri IV et de Louis XIII.

Nous ne pouvons le suivre dans les fatigues de son apostolat, pendant les jours d'exil de son Ordre. A l'instar de ses frères en religion, il ne répondit à la persécution qu'en multipliant ses bienfaits. Le Dauphiné fut surtout son champ de bataille saintement pacifique. Le ministre protestant Chamier exerçait alors à Montélimar, avec la violence et l'orgueil de sa nature, ses influences pestilentielles de sectaire; par ses lettres, par ses discussions à Nîmes, le P. Coton remporta sur lui des victoires décisives. A Grenoble, il rencontra d'autres ministres ; son érudition ecclésiastique, sa connaissance approfondie des Écritures, l'art avec lequel il groupait les preuves, la force de sa dialectique et le charme de son élocution le rendaient invincible ; avec lui ou près de lui, les PP. Ignace, Armand, Gaultier, Sirmond, Possevin, et bien d'autres, combattaient le bon combat dans les régions ravagées par l'hérésie. Au reste, le terrain de la controverse s'élargissait, car les Jésuites, vaillants athlètes, avaient partout alarmé les sectes huguenotes et provoqué des luttes théologiques. Le dogme de l'Eucharistie, générateur de la piété catholique et aussi du sacerdoce dont toutes les fonctions s'y rattachent, était de préférence l'objet des disputes. Du Plessis-Mornay, ce huguenot diplomate qui dirigeait contre l'Église toutes les forces du calvinisme, avait été battu dans la conférence de Fontainebleau par le célèbre cardinal Du Perron; il voulut faire meilleure figure, avec l'aide de Chamier, par ses invectives antieucharistiques ; le P. Coton le confondit par son *Traité de la messe*. Et il continua de la sorte, cultivant avec une douceur énergique la *vigne du Seigneur*, et la préservant le plus possible des *sangliers* qui la ravagaient. Inutilement, les colères du Parlement poursuivirent la Compagnie là où son zèle sacerdotal lui échappait légalement. Un arrêt des magistrats et un décret du conseil royal, qui supprimait ses colléges et spécialement celui de Tournon, furent suspendus par Henri IV.

Ce n'était pas, cependant, que cet excellent prince n'eût encore, à

Digitized by Google

l'endroit des Jésuites, certains préjugés. Ils étaient entretenus par les huguenots, par les politiques et les parlementaires, qui tous intéressés à perdre leurs contradicteurs, faisaient d'eux un épouvantail pour sa couronne, les dépeignaient comme ses adversaires acharnés, ligués avec l'Espagne contre lui, et menaçant par leurs complots son autorité et sa vie. Le P. Richeôme, un des membres les plus distingués de la Compagnie, entreprit d'éclairer l'âme franche et honnête du bon prince, et en dépit d'une recrudescence d'hostilités du Parlement, les témoignages de sympathie pour les exilés abondèrent à Paris. De ce mouvement d'opinion surgirent des négociations concernant leur rappel. Clément VIII le désirait avec ardeur, non moins que la publication en France des Actes du concile de Trente. Il intervint avec le nonce Ubaldini, prélat éminent, le P. Maggio et le cardinal Aldobrandini; mais ils échouèrent contre les préventions du roi, fortifiées par la crainte que lui inspirait le Parlement. Le Chancelier, les PP. Armand et Richeôme ne furent pas plus heureux; il fallut la naissance du Dauphin, le travail d'une commission, un projet de rappel adressé au pape et au P. Aquaviva, général des Jésuites, qui se recommandait par un mérite supérieur; il fallut un long échange de notes, et surtout l'ascendant irrésistible de l'innocence des proscrits, de leur dévouement à la religion, au Vicaire de Jésus-Christ, à la France et au Roi, pour obtenir d'Henri IV une réparation. Avant qu'elle s'accomplît, il y eut explosion formidable d'hostilités: au dehors, Elisabeth, reine d'Angleterre, persécutrice impitoyable des catholiques; à l'intérieur, politiques et parlementaires ouvrirent la campagne. Le *Catéchisme* de Pasquier et le *Discours* de l'avocat Arnaud, enfiellés et calomnieux, suscitèrent une réfutation victorieuse : la *Plainte apologétique* de Richeôme. D'autre part, l'Université, dont on demandait la réforme, accusa violemment les Pères; des allégations absurdes sur leurs richesses se répandirent, et pourtant, au moment de leur exil, ils n'avaient que des dettes; plus tard, il fut prouvé que dans leurs colléges et leurs maisons, chaque religieux avait à peine pour suffire à ses besoins 200 francs par an. On eut beau faire : les PP. Armand et Coton mandés à la cour par le roi, achevèrent de dissiper ses doutes. Dès lors, ses sympathies pour les persécutés furent croissantes, elles avaient leur source dans ses profondes convictions religieuses, publiquement et énergiquement manifestées. C'est de ce jour que date le grand rôle du P. Coton près d'un prince digne de le comprendre et de l'aimer. Il a été dit, à ce propos, et on redit encore, que le roi rappela les Jésuites par crainte d'être leur victime, s'il refusait ou temporisait : c'est une calomnie; on va plus loin : on ose lui attribuer une parole atroce dont le P. Prat, dans une note, prouve l'absurdité mensongère. Une fois éclairé, Henri ne savait qu'obéir à sa conscience. Quelle que fût donc la levée de boucliers des huguenots et de leurs séides, soutenue par Élisabeth; quel que fût le méconten-

Digitized by Google

tement de Sully, l'édit de Rouen (1603) ramena la Compagnie de Jésus en France, avec les restrictions que des oppositions qu'il fallait ménager imposaient à la bienveillance royale, mais qu'elle promettait d'amoindrir peu à peu dans la mesure du possible. Les faits attestèrent la franchise de ces promesses. Par la protection dont le prince couvrait la Compagnie, par les réponses courageuses qu'il adressait en sa faveur à ses ennemis par le rétablissement et la fondation de ses colléges, alors qu'il rencontrait des obstacles, et même, ainsi qu'à Poitiers, le ressentiment de Sully dont il prisait d'ailleurs, à juste titre, les grands services, il faisait voir que ni le respect humain ni l'audace des résistances ne pouvaient arrêter l'élan de son cœur et les inspirations de son équité.

Quand l'édit de Rouen parut, le P. Coton était déjà prédicateur à la cour. Toujours désintéressé, il refusa l'archevêché d'Arles et le cardinalat ; il se contenta de faire confier les grandes affaires de la Compagnie au P. Gontery, habile administrateur, qui partagea désormais avec lui les joies et les malheurs de leurs frères. Eh bien, cette abnégation ne désarma pas la méchanceté. Des libelles outragèrent l'honneur du P. Coton ; et un complot menaça ses jours. L'opinion publique s'en indigna et Henri IV, protestant contre ces bassesses, voulut qu'il suppléât son confesseur ordinaire ; de plus, il rétablit à Paris la maison professe ; le Père y fit sa demeure, se contentant de venir à la cour pour remplir les devoirs de son ministère. Sa sollicitude avait d'ailleurs de plus larges horizons. Nonobstant les pamphlets que Jacques Ier et les cabales de l'intérieur faisaient pleuvoir sur ses travaux apostoliques, il fondait des colléges pour satisfaire les désirs des villes. Son estime affectueuse, comme celle des autres fils d'Ignace, était acquise à tous les ordres religieux : aux disciples de saint Bruno, aux Ursulines, aux Récollets, à l'établissement en France de la réforme de sainte Thérèse favorisée par Mme Acarie, plus tard Marie de l'Incarnation, enfin à l'Oratoire, pour lequel il eut avec le cardinal de Bérulle des relations si cordiales ; cette bonté sympathique à toutes les formes du bien ne l'empêchait pas de se montrer sévère, en toute occasion, pour ce qui pouvait, aux yeux du public, blesser la dignité de son Ordre, et c'est pourquoi il obtint sans peine de la justice du roi que des inscriptions outrageantes pour les Jésuites fussent effacées de la pyramide commémorative du crime de Châtel.

En politique, le P. Coton, invariablement fidèle aux constitutions de la Compagnie, resta neutre ; quelquefois, pourtant, la religion lui commanda d'intervenir. Ainsi, par exemple, il eût préféré l'alliance des États catholiques, sans blesser aucunement la fierté nationale, à la ligue projetée par Henri IV, vers la fin de son règne, en vue d'affaiblir l'Espagne et l'Empire. Sans doute, le monarque dont il dirigeait la conscience voulait sauvegarder les intérêts catholiques dans les pays où sévissait la tyrannie de la réforme, et faire au pape une belle part

Digitized by Google

dans un remaniement de la carte d'Europe ; mais le P. Coton craignait à bon droit la force irrésistible des événements, et il présentait avec mesure ses observations. Là, n'étaient pas, au surplus, ses préoccupations les plus vives. Pendant que sa modestie lui faisait refuser la nomination aux bénéfices et le gouvernement du collége de Navarre attachés à sa nouvelle charge de confesseur titulaire du roi (1608), il envoyait sous le patronage royal une mission d'apôtres à Constantinople ; il réussissait à terminer, par la médiation judicieuse d'Henri IV, l'affaire très-grave de Venise dont le Sénat, violant avec audace les immunités de l'Église, avait encouru l'excommunication de Paul V. En cette circonstance, la coterie vénitienne, menée par le moine servite Fra Paolo, odieusement hostile à la souveraineté pontificale et aux Jésuites ses champions, s'était liée à la faction de Paris, dirigée par Du Plessis-Mornay, avec le concours des parlementaires, des huguenots et des politiques.

Peu après, hélas ! Henri IV, sur le point d'entrer en campagne, succombait sous le poignard de Ravaillac (1610).

On sait quelle explosion de douleur ce terrible événement suscita dans toute la France. Ravaillac déclara qu'il n'avait écouté que son fanatisme ; mais l'occasion était si belle d'imputer aux Jésuites ce forfait, de le signaler comme une émanation de leurs doctrines ! A propos d'une publication récente, la faction parlementaire, toujours conduite par Achille de Harlay, parut oublier les cris de révolte et de mort que l'hérésie avait poussés contre les rois, et qui retentissaient encore dans les écrits de Calvin. Le livre malheureux de *Mariana*, jésuite espagnol, fut pour elle une bonne fortune. Mariana, dans l'écrit ayant pour titre : *de Rege et Regis institutione*, destiné à l'intruction du successeur de Philippe II, avait émis une opinion fâcheuse. Bien qu'éloignée des affirmations de Jean Petit sur le tyrannicide, elle risquait d'enflammer les passions anarchiques. Le 6 juillet 1610, le P. Aquaviva réprouva cette opinion, déclarant que la faute d'un membre ne pouvait être attribuée à tout le corps, et défendant à l'Ordre entier d'admettre ou de soutenir par une voie quelconque la doctrine de Mariana sur le tyrannicide, justement condamnée par le concile de Constance. Le P. Coton, dans sa *Lettre déclaratoire de la Doctrine des Jésuites*, dans sa *Réponse apologétique à l'anti-Coton*, pamphlet vénéneux, le P. Richeôme et d'autres Pères appuyèrent vigoureusement la décision d'Aquaviva.

Cependant de nouveaux nuages s'élevèrent simultanément. La réfutation de Barclay, écrivain anglais, par Bellarmin, qui avait revendiqué les prérogatives du Saint-Siége, l'animosité violente de l'Université de Paris contre le collége de Clermont qui venait d'obtenir de Louis XIII des lettres patentes, firent éclater encore les haines du Parlement de Paris. Entre temps, Richer, syndic de la Faculté de théologie, publiait contre l'Église, dont il détruisait la divine constitution, son libelle *de*

Digitized by Google

Ecclesiasticâ et politicâ potestate. La Faculté le destitua, ce qui n'empêcha pas la cabale de Fra Paolo, à Venise, des huguenots, des politiques et des parlementaires, en France, de le soutenir avec vivacité, alors que les Jésuites luttaient pour l'orthodoxie, aux applaudissements du peuple.

D'autre part, les sympathies de la cour ne leur faisaient pas défaut. Le P. Coton, vénéré par la reine mère, s'était chargé de l'éducation du jeune prince; il effaça les mauvaises impressions que Louis XIII avait reçues de son entourage, et fit germer dans son cœur les vertus que l'histoire admire. Comme sous le règne précédent, ce ne fut qu'au point de vue religieux qu'il s'occupa quelquefois des choses extérieures. A ce titre, il facilita le mariage de Louis XIII avec l'infante fille de Philippe III, et il vit avec regret le projet d'union entre Christine de France et le prince de Galles. Mais son zèle préférait d'autres soins. De concert avec plusieurs Pères, il faisait évangéliser le Labour et le Béarn; il protégeait au Canada une mission nouvelle que les Anglais firent échouer, et à Constantinople des apôtres, dont les uns furent atteints par la peste, les autres empoisonnés ou exilés, avec la complicité de la coterie parisienne, par l'ambassadeur de Venise dans cette ville. En tout cela, jamais aucun appel au bras séculier, toujours le recours unique à la douceur, à la persuasion.

Et toutefois rien ne pouvait désarmer des ennemis intraitables. Jacques Ier vint à leur aide avec ses prétentions d'hérésiarque despote, que le supplice de l'innocent P. Garnet, après la conspiration des poudres, semblait avoir fortifiées. Suarez y répondit par sa *Défense de la foi catholique*, où le pouvoir indirect de l'Église sur le temporel, admis alors par tous les États catholiques et manifesté par l'attitude nationale de la Ligue, était clairement affirmé. C'était là, néanmoins, une thèse inopportune, sujette à des interprétations dangereuses. Aussi, sur la demande du nonce et du P. Coton, le P. Aquaviva renouvela son ordonnance contre le tyrannicide; la cabale n'en tint nul compte; ses menaces continuèrent, et le P. Coton dut confondre Pasquelin et d'autres pamphlétaires, plus ou moins amis des huguenots, par sa *Déclaration de l'Institut de la Compagnie de Jésus*.

Ces débats préludaient à de plus graves difficultés. En 1614, les états généraux se réunirent. Les absolutistes du tiers état, partisans d'une indépendance absolue de la Couronne qui consacrait l'abandon des vieilles maximes du droit chrétien, et de plus systématiquement opposés à la publication en France des Actes du concile de Trente, s'allièrent aux politiques, aux parlementaires et aux protestants pour anéantir du même coup la Compagnie de Jésus et les divines prérogatives de l'Église. Un article schismatique du Tiers, et à cette occasion les arrêts parlementaires de 1591, renouvelés contre les Jésuites et le Saint-Siége, rencontrèrent dans le cardinal Du Perron, dans le clergé et

Digitized by Google

la noblesse, des opposants dévoués à la liberté des peuples non moins qu'à la sécurité des trônes. Sur ces entrefaites, Bentivoglio, plus diplomate et plus souple qu'Ubaldini, le remplaça comme nonce du pape. Las des intrigues qui s'agitaient à la cour, le P. Coton la quitta spontanément, avec la permission du roi; tous les honnêtes gens rendirent hommage à sa vertu, tous les hommes intègres et sensés regrettèrent son départ; avant de se retirer, il avait obtenu pour les catholiques du Béarn un nouvel édit contre l'intolérance protestante, et malgré les plaintes de l'Université, la restitution des études à l'illustre collége de Clermont.

Dégagé des piéges et du tumulte des courtisans, il reprit ses travaux aimés. Il fut tour à tour, et souvent à la fois, missionnaire et controversiste en France et en Italie. Il eut des relations précieuses avec saint François de Sales. Lyon, Moulins, Grenoble, Avignon, Valence, Dijon, Dôle, le Languedoc et la Guienne furent témoins de ses prédications et de celles d'autres Pères, ses dignes collaborateurs, toutes fécondes en conversions; contre les huguenots qui déclaraient l'Écriture sainte leur prétendue règle de foi, il écrivit *la Genève plagiaire*, et contre le ministre Turrettin, *la Rechute de Genève plagiaire*.

Le P. Arnoux, aussi juste que ferme, l'avait remplacé près de Louis XIII. C'était le moment des troubles qui firent exiler à Blois la reine mère. Le P. Suffren, son confesseur, et le P. Arnoux s'interposèrent en médiateurs, à plusieurs reprises, et négocièrent la paix; ce fut là toute leur politique. Ces discordes mirent en émoi les huguenots réunis à Loudun ; ils attaquèrent violemment les Jésuites leurs pacifiques adversaires. Leur manifeste séditieux de La Rochelle nécessita une campagne de Louis XIII, et les Pères ne parurent dans l'armée royale qu'en leur qualité d'apôtres.

Par malheur, le caractère altier de Richelieu, alors tout-puissant, obligea le P. Arnoux, dont les consciencieuses résistances l'irritaient, à résigner ses fonctions. Elles furent confiées au P. de Seguiran, qui lui-même eut pour successeur le P. Suffren; pendant ces péripéties, le P. Malvais glorifiait la Compagnie par son martyre, dans la ville de Clairac que les huguenots avaient investie, et Ignace était canonisé.

Comme préposé à la province d'Aquitaine, le P. Coton fit fleurir la piété et la science dans les colléges, grâce au *Ratio studiorum*, ce code d'enseignement qui a donné au XVIIe siècle tant d'hommes supérieurs. La plupart des villes de France purent encore entendre sa parole d'orateur et vénérer sa vie sainte. Enfin, il vint diriger la province de Paris; c'était là qu'il devait mourir. Le génie dominateur de Richelieu, la passion du Parlement, les jalousies de l'Université l'abreuvèrent de tribulations et hâtèrent sa fin.

Pendant les années 1624, 1625 et 1626, les épreuves des Jésuites furent au comble: toutes les puissances du mal se liguèrent contre eux.

Digitized by Google

Voici d'abord le P. Garasse combattant quelquefois avec le mauvais goût de son époque, et cependant avec une délicatesse et une modération relatives en face d'agressions grossières et impies, la faction des athées qui avait pour chef Théophile Viau. Tel fut le pronostic de tempêtes autrement violentes. Coup sur coup parurent les *Mysteria politica*, écrit exagéré et antifrançais qui trahissait des inspirations et peut-être une main autrichiennes, et l'*Admonitio ad regem Christianorum*, composition théologique, imprudente et outrée. Ces deux publications visaient Richelieu et sa politique ; aussitôt les ennemis des Jésuites leur en attribuèrent la paternité. A ce mensonge, Pelletier opposa son *Apologie et défense*, qui défia tous les pamphlets, tandis que les religieux calomniés protestaient dans leurs prédications, et que le P. Coton suppliait le roi de ne pas permettre qu'on dénaturât méchamment les doctrines de son Ordre. Les *Questiones politicæ*, nouveau libelle qui atteignait Richelieu, excita au plus haut degré l'indignation du cardinal. Égaré par de perfides conseils, il accusa faussement le P. Coton, le P. Garasse et toute la Compagnie. Dans ces conjonctures l'assemblée du clergé se réunit. Elle condamna justement les *Mysteria* et l'*Admonitio ;* mais dans sa lutte contre les Réguliers, dont les immunités avaient été soutenues par Clément VIII, elle voulut frapper particulièrement les Jésuites, et dépassa les limites de sa juridiction en soumettant toutefois ses décisions au Saint-Siége, et en condamnant le *Jugement* schismatique de l'évêque de Chartres sur l'*Admonitio*. Une réunion d'évêques présidée, à Paris, par l'excellent cardinal de La Rochefoucauld, protecteur zélé de la Compagnie, censura aussi le *Jugement*. Aussitôt le Parlement de Paris édicta des arrêts contre les évêques et patronna le *Jugement*. Richelieu se hâta, pour tout calmer, d'évoquer l'affaire au Conseil du roi.

Mais à peine cet orage s'apaisait-il, que d'autres survinrent. Le traité du P. Santarelli, *Tractatus de hæresi, schismate et de potestate romani pontificis*, ouvrage excessif, témérairement publié sans l'assentiment du pape et du général des Jésuites, mit encore le feu aux ressentiments. Le P. Coton se hâta de faire enlever tous les exemplaires ; mais, au moyen d'affidés, le Parlement eut sous les yeux des extraits du livre ; Omer-Talon, avocat général, plus furieux encore que Servin, son prédécesseur, tonna contre les Jésuites, et le provincial de Paris, nonobstant les réclamations équitables du président Lamoignon et du procureur général Mathieu Molé. En vain, le P. Coton transmit au roi, par le chancelier, des observations et des explications lumineuses ; le Parlement fit lacérer, fustiger et brûler le volume ; il prétendit même imposer au provincial la signature de propositions schismatiques ; le P. Coton les repoussa noblement. Il n'adhéra, d'accord avec les Pères de la maison professe et du collége de Clermont, qu'aux propositions catholiques et françaises à la fois qui leur furent soumises, avec le

Digitized by Google

consentement de Richelieu, par le roi et son Conseil. Tant de persécutions et d'angoisses abrégèrent les jours du P. Coton. Sa mort fut sainte comme sa vie. Un immense concours de la population parisienne honora ses funérailles, et Dieu attesta par de nombreuses merveilles les vertus exemplaires de son serviteur.

Nous avions besoin de ces développements, non pour analyser, chose impossible en quelques pages, mais pour embrasser d'un coup d'œil d'ensemble un travail important et vraiment admirable.

Le P. Prat, si avantageusement connu pour les nombreux ouvrages dont il a fait profiter la religion et la science, les a couronnés par ses quatre volumes de *Recherches*. On avait déjà la *Vie du P. Coton* par Rover, son premier historien, et par le P. d'Orléans ; l'*Histoire de la Société de Jésus* par le P. Jouvency avait aussi jeté quelque lumière sur ce grand homme. Il fallait élargir le sujet, faire briller cette belle vie au centre des événements si variés qui en furent les vicissitudes et la gloire. Il fallait ainsi présenter, vivante et vraie, à l'aide des faits impartialement exposés, la physionomie d'un ordre incessamment dénigré par ses ennemis, souvent peu connu de ses amis. A cette tâche le P. Prat a consacré, avons-nous dit, vingt ans de labeur. Ses investigations ont été continues. Il a fouillé les *Archives domestiques* de son Institut les Archives municipales et départementales de France, celles d'Italie et d'Espagne, les fonds divers de notre Bibliothèque nationale, d'autres bibliothèques publiques ou privées, et de ses patientes explorations il a fait sortir une histoire neuve, qui ferait taire tous les insulteurs, si la passion et la mauvaise foi pouvaient se rendre à la vérité. Un courant de lettres, dont la provenance certifie toujours l'authenticité, anime ces pages d'ailleurs si attachantes. Les lettres des Pères et spécialement du P. Coton, celles des nonces, des ambassadeurs de France à Rome et à Venise, et beaucoup d'autres qu'il serait trop long de citer, se mêlent à la trame du récit. L'auteur a cueilli en abondance l'inédit. Il a *révelé*, entre autres pièces, bien des lettres missives de Henri IV qui avaient échappé aux recherches de MM. Berger de Xivrey et Guadet. L'érudition de ces volumes est donc immense, et pourtant elle ne fatigue pas. Tous les documents sont habilement mis en œuvre. L'annotation est riche, mais sans luxe ni pédantisme ; les sources sont toujours exactement indiquées. A défaut des originaux introuvables, les copies sont comparées et contrôlées les unes par les autres. Sous ce rapport, les travaux contemporains, par exemple les assertions de M. Nisard sur le P. Garasse, sont rectifiées par des notes savantes. Quand le P. Prat s'occupe, — et il le fait habituellement, — des écrits du XVIe siècle et du XVIIe, il en apprécie la valeur par une critique expérimentée. Ainsi juge-t-il les cancans du *Journal de l'Estoile*, les haines antipapales et les calomnies de l'historien de Thou, trop vanté de nos jours, les *Mémoires de Sully* dont les quatre secrétaires

Digitized by Google

écrivaient, cela soit dit sans dénigrer l'homme d'État, sous la dictée de son orgueil et de ses ressentiments; Bérulle et Richelieu, ous les hauts personnages qui défilent au cours des événements, tous les partis qu'il faut suivre à la trace de leurs intrigues ou de leurs violences, sont étudiés sur le vif, *sine irâ et studio*.

Ce qu'il convient également de noter, c'est la constante association du sentiment chrétien et du sentiment français dans la louange et dans le blâme. Avec quelle affection l'auteur expose les témoignages si nombreux, si touchants, de la foi catholique du Béarnais, en dépit de ses faiblesses, et ses sympathies pour les Jésuites, que sa droiture, mieux informée, reconnut innocents, incapables de diminuer l'autorité royale dont il était le vigilant gardien!

Est-ce à dire qu'il prêche trop, suivant le mot de Voltaire, *pour son couvent*? Non certes. Il pense et il écrit avec une liberté respectueuse; il a sa manière à lui, son cachet. Chemin faisant, il relève les torts de quelques Pères, des imprudences, des erreurs de zèle, des fautes de goût. Quant à la Compagnie qu'il aime d'un filial amour, il réussit complétement à la justifier. C'est pourquoi, sans se proposer un but de guerre, il est militant. Tout ce qu'il relève de mensonges ineptes et de calomnies éhontées ricoche, par la nature même de son sujet, sur nos libres penseurs plagiaires de leur devanciers. Et vraiment, peut-on le blâmer de plaider pour les siens? Autant vaudrait interdire au soldat de venger l'armée, au prêtre ou au simple fidèle de venger l'Église. Ici on entend les doctrines véritables de la Compagnie; on la voit parler, écrire et agir. Quiconque lira ces *Recherches*, sans parti pris, conviendra qu'en s'acharnant aux Jésuites, leurs adversaires ont visé plus haut et plus loin. Ils ont voulu frapper au cœur le catholicisme; à leurs yeux, le forfait irrémissible de cette vaillante milice, c'était un dévouement inviolable à l'Église et aux divins priviléges de son auguste chef. Maintenant encore, n'est-ce pas là tout leur crime?

La méthode scientifique de l'éminent historien n'est pas moins sûre ni moins remarquable que ses jugements. L'ordre chronologique et l'ordre logique sont heureusement combinés. Chaque livre est scindé en chapitres, précédés d'un sommaire: en haut de chaque page, figure un titre qui indique la marche de l'histoire; une table des matières très-soignée termine chaque volume, et à la fin du quatrième, une table alphabétique générale permet au lecteur de s'orienter, s'il veut revenir sur certains détails à travers tout l'ouvrage.

Est-il nécessaire de faire observer que le P. Prat, rigoureusement enfermé dans les limites qu'il s'est prescrites, ne touche à la politique qu'avec sagesse, et dans ses rapports avec la religion? Au surplus, sans se refuser les anecdotes, il en est parcimonieux. Pas de digressions inutiles; tout se coordonne aux exigences du sujet. Le style est correct, élégant et facile; il a du mouvement, une douce chaleur; parfois, dans

Digitized by Google

les moments opportuns, l'accent indigné de la justice s'y fait sentir; qui donc oserait s'en plaindre ? Au reste, le mot de saint Augustin. *Parcite homines, interficite errores*, est la devise de l'auteur, à moins qu'il ne faille démasquer le mal dans ses séides et, suivant le précepte de saint François de Sales, *crier au loup*.

Jamais donc il n'a les formes du pamphlet; sa gravité est celle de la science. Ajoutons que le public aurait tort, en voyant quatre tomes compactes, de s'effrayer à l'avance. La lecture de l'ouvrage est agréable. Pour notre part, nous sommes arrivé au terme sans ennui ni fatigue, d'autant mieux que l'impression est attrayante et la typographie soignée.

Le mérite de ces *Recherches* avait été tout d'abord signalé brièvement, ici même, dans notre *Bulletin Bibliographique*, par un érudit d'une grande autorité, M. Tamizey de Larroque: c'est pour nous une bonne fortune de nous associer à ses éloges. Et ainsi nous disons avec assurance que cet ouvrage fera sensation. Hommes du monde et érudits, chercheurs et curieux le liront avec plaisir et profit. A tous les égards, il mérite un rang distingué dans les bibliothèques sérieuses.

GEORGES GANDY.

VIII

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DES SCIENCES AU XIXe SIÈCLE

LES TRAVAUX DE M. BARRANDE [1].

La science positive et le *positivisme* n'ont logiquement rien de commun. Ils vivent parfois en communauté dans un même esprit; mais le *positivisme* consiste essentiellement en des prétentions logiquement étrangères à la *science positive*.

« Tout homme de bonne foi, disait Buckland, conviendra que le temps n'est pas venu où une théorie de la terre puisse être établie d'une manière complète et définitive. Nous n'avons pas encore par devers nous tout l'ensemble de faits sur lequel un jour elle doit être basée. Mais, en attendant, nous possédons déjà beaucoup de faits bien

[1] Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs les dernières pages tracées par notre éminent et si regretté collaborateur, le R. P. de Valroger, auquel la *Revue* rend plus loin, par la plume du R. P. Largent, l'hommage qu'elle lui doit à tant de titres. (*Note de la Direction.*)

Digitized by Google

démontrés ; et, par suite, nous pouvons dès maintenant atteindre à des conclusions d'une importance et d'une certitude incontestables. A mesure que la somme de ces conclusions s'accroît, elle fournit une base de plus en plus ferme à cette théorie de la terre qui sera un jour une des richesses de l'esprit humain. Déjà, il nous est donné de construire le premier, le second et le troisième étage de notre édifice avec toute la solidité désirable, quoique un temps bien long doive s'écouler encore avant que le couronnement puisse y être posé. Ainsi donc, tout en admettant qu'il nous reste beaucoup à apprendre, nous affirmons avoir beaucoup et de solides connaissances, et nous protestons contre ceux qui demanderaient la destruction de ce qui est déjà construit, sous le prétexte qu'il y a encore beaucoup à construire [1]. »

Je ne crois pas du tout aux romans préhistoriques qu'on voudrait nous faire admettre comme des œuvres de science positive. Mais je crois que l'histoire des temps antérieurs à l'homme a été, sur un grand nombre de points, retrouvée et déchiffrée d'une manière parfaitement certaine, si incomplète qu'elle soit. Je crois, par exemple, que l'histoire des faunes marines les plus anciennes est aujourd'hui connue, dans ses linéaments principaux, grâce aux recherches persévérantes activement poursuivies depuis cinquante ans, en Angleterre, en Suède, en Bohême, en Russie, et dans l'Amérique du Nord, par des savants judicieux, modestes et patients, tels que R. Hurchisson, M. de Verneuil et surtout M. Barrande.

Fixé en Bohême depuis 1832, par un sentiment de fidélité chevaleresque et par l'amour le plus désintéressé pour la science la moins lucrative, M. Barrande est connu seulement des hommes attentifs aux progrès véritables des sciences naturelles. La masse du public français ignore le nom même de ce vénérable exilé, qui vient rarement à Paris et n'y voit que les savants dont les études sont liées aux siennes ; mais tous les hommes compétents, chez nous comme à l'étranger, conviennent que ses *Recherches paléontologiques sur le système silurien de la Bohême centrale*, ont une valeur impérissable et sans égale en son genre. Quiconque pourra seulement feuilleter avec attention les douze volumes in-4° [2] où M. Barrande a mis sous les yeux du monde savant les résultats de ses fouilles persévérantes, reconnaîtra bien vite que l'histoire des temps paléozoïques, ainsi retrouvée et mise en lumière, égale en certitude les fragments de l'histoire humaine les mieux élaborés par des maîtres tels que Tillemont, Du Cange, Mabillon et les autres érudits qui ont procédé ou qui procèdent aujourd'hui à la manière de ces travailleurs justement vénérés.

[1] *La géologie et la minéralogie dans leurs rapports avec la théologie naturelle*, ch. II.

[2] Trois nouveaux volumes sont en préparation et paraîtront prochainement.

Digitized by Google

J'ai, ce me semble, indiqué suffisamment une partie des raisons de mon scepticisme au sujet des conjectures arbitrairement enseignées comme l'histoire réelle des générations humaines qui n'ont laissé aucun moyen de connaître leur histoire. Je voudrais aujourd'hui essayer de faire connaître un des travaux vraiment historiques qui nous ont procuré des notions très-incomplètes sans doute, mais parfaitement sûres touchant l'histoire de certaines périodes très-anciennes des temps géologiques antérieurs à l'homme. Je tâcherai en même temps de mettre en lumière une page trop peu connue de l'histoire des sciences au XIXe siècle.

En suivant son royal élève, M. Barrande put continuer en Angleterre, en Écosse, et surtout en Autriche, les études géologiques qu'il avait commencées dès sa jeunesse. Arrivé en Bohême dès l'année 1832, il ne tarda pas à reconnaître l'importance des faunes ensevelies dans les terrains siluriens de cette contrée. Les sociétés savantes du pays comprirent qu'elles avaient en lui l'homme le plus apte à mettre en lumière et en honneur les richesses fossiles cachées dans le centre de leurs montagnes. L'*Académie des sciences de Vienne* s'unit aux savants de la Bohême pour encourager et seconder le géologue français ; elle fit plus encore, et voulut contribuer à la publication de l'ouvrage monumental où sont décrits les résultats de ses patientes recherches. La *Société géologique de France* applaudit souvent aux travaux lointains de notre savant compatriote ; la *Société géologique de Londres* appliqua spontanément à ces travaux les produits de la fondation Wollaston ; la *Société impériale de minéralogie de Saint-Pétersbourg* fournit à M. Barrande des matériaux utiles pour ses études sur les Trilobites. Plus de quatre-vingt-quinze géologues, français, anglais, allemands, russes, suédois, norvégiens, belges, américains, entretinrent avec lui des relations doublement utiles pour eux comme pour lui ; il leur communiquait ses découvertes ; ils lui donnaient en retour les moyens de comparer les espèces siluriennes de la Bohême avec les espèces siluriennes des autres contrées. Il a inscrit tous leurs noms au début de ses *Recherches*, en les remerciant de leur concours, à l'aide duquel ses études, concentrées dans la Bohême centrale, sont devenues un tableau général des faunes marines les plus anciennes. Cette modeste préface se termine ainsi : « Après avoir acquitté ces douces obligations, nous cédons au besoin d'exprimer un sentiment dont la bienfaisante influence a vivifié nos études. C'est le sentiment mêlé d'admiration, de satisfaction et de reconnaissance, qui pénètre et qui charme celui qui découvre ou contemple une partie quelconque des œuvres du Créateur. Nous nous bornerons cependant à cette brève manifestation qui devrait être pour ainsi dire silencieuse, pour rester mesurée aux humbles proportions de la sphère de nos travaux. Celui dont parlent les pierres, nous lit d'en haut, au fond de notre cœur. »

Digitized by Google

C'est seulement en 1852 que M. Barrande publia le premier volume de ses *Recherches paléontologiques dans le centre de la Bohême* [1]. Mais son ouvrage est le fruit de recherches dont la première origine remonte à 1833, et qui ont plus particulièrement absorbé son temps depuis 1840, époque où la lecture du *Silurian System*, publié par sir Roderic Murchison, imprima à son esprit une impulsion nouvelle vers un but défini plus nettement [2].

M. Barrande dédia son premier volume à M. le comte de Chambord : « En m'amenant, disait-il, il y a vingt ans, sur le *terrain de transition* de la Bohême, vous m'avez fourni l'occasion de découvrir les trésors scientifiques qui sont la matière de ce livre. Puis vous m'avez fait les loisirs nécessaires pour étudier et décrire ces *médailles des premières créations*, et votre auguste munificence m'est puissamment venue en aide pour les publier. Sous divers rapports, cet ouvrage vous doit donc son origine..... En visitant ma modeste demeure, vous avez souvent admiré les formes si variées et si bizarres des êtres primitifs dont j'ai réuni les dépouilles fossiles, et qui remontent à une époque dont l'ancienneté surprend l'imagination. Souvent aussi vous m'avez interrogé sur l'ordre de succession et sur le degré relatif d'organisation des diverses classes d'animaux, constituant les nombreuses créations ou faunes éteintes, qui servent à établir la chronologie géologique, depuis le premier souffle de vie lancé par Dieu sur la terre, jusqu'à la création actuelle, dont l'homme est l'œuvre la plus récente et la plus parfaite. J'ose donc espérer que vous daignerez honorer d'un coup d'œil bienveillant les pages où j'ai consigné les documents rassemblés dans mon terrain, pour servir à l'histoire de l'apparition et des premiers âges de la vie animale sur le globe. »

Après avoir parlé de ce qu'il avait dû rectifier dans les jugements de ses prédécesseurs, M. Barrande disait modestement : « Ce fait nous indique la circonspection avec laquelle nous devons apprécier les fruits de nos propres études. A nos yeux, les formules et conclusions qui semblent dériver des faits nombreux que nous avons rapprochés, ne sauraient être considérées comme l'expression définitive de la science. Il est, au contraire, très-probable qu'au jour où l'on pourra réunir et comparer les riches matériaux recueillis et élaborés en ce moment, sur divers points du globe, il s'ouvrira de nouveaux points

[1] *Système silurien du centre de la Bohême*, par Joachim Barrande, ancien élève de l'École polytechnique, ancien sous-précepteur de M. le comte de Chambord, membre correspondant de l'Académie impériale des sciences de Vienne, etc., 1re partie ; *Recherches paléontologiques*, vol. Ier : *Crustacés ; Trilobites*. Prague, 1852, in-4°.

[2] En 1846, il avait publié une notice préliminaire dont il a reproduit la substance dans son premier volume, avec de nouveaux développements, et toutes les rectifications que le temps et l'étude lui avaient indiquées.

Digitized by Google

de vue, plus étendus et plus vrais que ceux qui se présentent à nous aujourd'hui. Dans cette ferme conviction, nous désirons que les savants regardent l'ensemble de nos travaux sur les Trilobites comme un *cadre provisoire* dans lequel viendront se ranger successivement les nouvelles observations [1]. »

M. Barrande consacra d'abord plusieurs années à l'exploration de la superficie du bassin qu'il voulait étudier, pour reconnaître, autant que possible, l'étendue de la partie fossilifère. Durant ce temps, il recueillit et nota partout, soit dans les carrières exploitées, soit dans les ravins, soit sur la surface dénudée des rochers, toutes les traces organiques qu'il trouva. Ayant ainsi jugé quelles couches et quelles localités lui promettaient une récolte de fossiles, il organisa une exploitation régulière, pour suppléer à l'insuffisance de ses bras et de son marteau. Cette organisation remonte à 1840. La publication récente du *Silurian System* par sir Roderic Murchison, jetant une vive lumière sur les terrains paléozoïques, avait rempli M. Barrande d'une nouvelle ardeur. Dans divers districts, il établit successivement des ouvriers, les uns isolés, les autres réunis en ateliers, suivant la difficulté du travail, pour fouiller le sol, pour ouvrir et exploiter des carrières. Après avoir muni ces ouvriers des instruments nécessaires, il les instruisit pratiquement, en travaillant avec eux. Bientôt ils eurent acquis les connaissances indispensables pour distinguer au premier coup d'œil toutes les traces organiques qu'ils avaient à chercher et à recueillir. Sous ce rapport, M. Barrande admira souvent l'intelligence des Bohêmes, même de ceux qui appartiennent à la classe la plus humble. Quelques-uns, écrivait-il en 1852[1], employés à nos recherches depuis dix à douze ans, ont acquis une remarquable habileté comme chercheurs de fossiles. Ils sont habitués à recueillir et à rassembler les plus petits fragments d'un exemplaire que l'ouverture de la roche a brisé; ils se servent de la loupe pour saisir les traces fugitives des embryons les plus exigus; et ils savent très-bien distinguer toute forme rare ou nouvelle, dans le district où ils sont attachés. » Avec une sorte de nomenclature improvisée par eux, dans la langue bohême, pour désigner les espèces et les formations où elles se trouvent, M. Barrande a pu diriger leurs travaux de loin, pendant ses voyages et durant les longues heures qu'il dut consacrer à l'étude dans son cabinet. Mais, pendant de longues années, il s'était tenu continuellement au milieu de ses travailleurs, pour diriger les fouilles et en recueillir les produits. Depuis que les soins de sa publication l'ont retenu beaucoup à Prague, on est venu régulièrement lui apporter les récoltes faites et prendre ses instructions.

Cette manière simple et naturelle d'exploiter les terrains a produit des résultats scientifiques tout à fait extraordinaires. Cela tient en partie à

[1] T. Ier, p. XXIII.

Digitized by Google

la richesse relative du bassin central de la Bohême, mais plus encore à la persistance et à l'étendue des recherches que M. Barrande y a faites sur tous les points accessibles de la surface. Ces recherches, poursuivies avec ardeur, depuis 1840 jusqu'en 1852, où parut le premier volume du *Système silurien du centre de la Bohême*, n'ont pas discontinué, et continuent encore à l'heure présente, où trois nouveaux volumes sont en préparation.

« En voyant la multitude des exemplaires de nos espèces, dit M. Barrande, on pourrait être porté à supposer qu'il n'est rien de plus aisé que de les recueillir. Pour la plupart d'entre elles ce serait cependant une erreur, surtout si l'on entend parler des individus complets, soit des Trilobites, soit des Céphalopodes. » Pour rassembler les matériaux relatifs à la plupart des espèces importantes, il a fallu bien des années de recherches pénibles. Par exemple, un Trilobite qui a rempli de ses débris certains bancs placés à diverses hauteurs, dans différentes formations d'nn étage qu'il caractérise, n'a été pleinement connu qu'après plusieurs années d'investigations; des centaines d'exemplaires trouvés d'abord étaient trop mal conservés pour servir à l'étude; une autre localité fournit plus tard des individus propres à ce but; mais tous présentaient leur corps étendu. En continuant à faire des fouilles, M. Barrande tomba sur un nouveau gîte, où presque tous les exemplaires de ce Trilobite étaient enroulés. Huit années s'étaient écoulées, et des milliers d'exemplaires ou de fragments avaient été examinés par M. Barrande, sans qu'il eût pu discerner autre chose que les formes des adultes. C'est seulement en 1850 que des individus bien conservés lui permirent de reconnaître les métamorphoses de cette espèce au jeune âge. Un des Trilobites les plus communs de la Bohême n'a donc pu être décrit et figuré complétement qu'après plus de dix années de recherches continuelles, dans des localités où l'on rencontre ses traces presque à chaque pas. Il en est de même pour un grand nombre d'autres espèces.

Les bons effets de la patience et de la persistance, dans les recherches paléontologiques, se manifestent non-seulement dans l'exploitation d'un bassin étendu, mais encore dans celle d'une carrière même très-limitée. M. Barrande le prouve par son exemple, et s'écrie avec un noble enthousiasme : « Puissent ces faits inspirer à tous les paléontologues la longanimité que nous souhaitons vivement à chacun d'eux, pour l'avancement de la science et pour leur satisfaction personnelle [1] ! »

Suivant l'expression de M. Lovén, *l'âge d'or* pour recueillir des Trilobites en Suède était le temps où l'on creusait un canal à travers le terrain silurien de cette contrée. M. Barrande n'a été favorisé, dans ses recherches, par aucun travail public; il a su pourtant trouver les

[1] *Système silurien du centre de la Bohême*, t. Ier, p. XXIX.

Digitized by Google

moyens de faire naître, en Bohême, un *âge d'or* merveilleux pour la géologie, en exploitant, avec une sagacité patiente et une ardeur infatigable, « cette *Californie silurienne.* »

Jusqu'en 1840, on n'avait su découvrir que vingt-deux espèces de diverses classes, dans le terrain silurien de la Bohême; et l'on ne connaissait de ces espèces que des individus rares, la plupart très-incomplets. Le même terrain, exploité par lui, a fourni environ douze cents espèces, représentées, pour la plupart, par de nombreux et beaux exemplaires. Ces douze cents êtres, qui constituaient en 1852 la collection propre de M. Barrande, étaient nouveaux pour la science, bien que quelques-uns d'entre eux se retrouvent dans d'autres pays, sous une forme identique ou très-analogue.

« Cette accumulation de fossiles paléozoïques dans la Bohême donne lieu de penser que les plus anciennes créations, quoique dépourvues des classes les plus élevées dans la série animale, ne le cédaient guère aux créations modernes, sous le rapport de la variété des formes dans les familles alors appelées à représenter la vie sur le globe. »

Remarquez que la surface fossilifère du terrain fouillé par M. Barrande équivaut à peine à un soixantième de la superficie de la mer Adriatique.

La publication du premier volume des *Recherches* sur *le système silurien de la Bohême centrale* coûta six années de soins continus. Ce temps fut nécessaire à un habile artiste, assisté d'aides temporaires, pour graver sur pierre les planches comprenant les Trilobites. La précision et la netteté exigées par M. Barrande pour les figures de ces fossiles, dont les formes sont assez compliquées, expliqueront en partie aux connaisseurs la durée du travail. Voulant que les portraits des originaux décrits par lui tinssent lieu des exemplaires, M. Barrande fit retoucher ces portraits jusqu'au moment où il les trouva parfaitement ressemblants. Ses recherches d'ailleurs marchaient toujours, et lui fournissaient de temps en temps des faits nouveaux et importants, ou des exemplaires plus complets; il fit en conséquence effacer çà et là beaucoup de figures, et même refaire, à nouveaux frais, un assez bon nombre de planches entières. Le texte où les fossiles sont décrits, subit pareillement de nombreuses modifications, en harmonie avec celles des planches. La plupart de ces rectifications partielles n'ont laissé aucun vestige pour le lecteur; mais environ deux cent cinquante pages, réimprimées immédiatement avant la publication, sont reconnaissables par des types typographiques différents de ceux qui ont servi pour le corps de ce premier volume. Ce témoignage de réimpression indiquait les observations les plus récentes de l'auteur. Après avoir ainsi prodigué son temps, sa peine et ses ressources financières pour arriver à l'exactitude, M. Barrande craignait encore d'avoir laissé quelque divergence entre les diverses parties d'un texte dont le passage sous la presse avait duré trois ans, et il recommandait à l'indulgence

Digitized by Google

des lecteurs intelligents les incohérences superficielles que ses yeux fatigués et malades n'avaient peut-être pas aperçues.

« S'il est vrai, disait-il en terminant son avant-propos [1], que, dans les ouvrages d'imagination, le fruit de la première inspiration est ordinairement le meilleur, c'est presque toujours le contraire quand il s'agit de recherches et d'observations relatives à des objets matériels, surtout dans le domaine de la Paléontologie, où les faits ne semblent se révéler à nous que par fragments. Nous ne nous sommes donc pas lassé de refaire partiellement notre travail, toutes les fois que nous avons cru pouvoir en améliorer le produit. L'unité d'intention, résultant de l'identité de l'auteur et de l'éditeur, nous a permis de suivre cette méthode... Nous n'aurions pas cessé sitôt de l'appliquer à ce volume, si nos recherches nous permettaient quelque prochaine ou importante découverte relative aux Trilobites. Mais, depuis assez longtemps, nous ne voyons rien venir de nouveau ; et, bien qu'à nos yeux les trésors de la Bohême ne soient pas épuisés, il nous semble que le moment est venu de livrer au public le fruit tardif de nos observations. Nous serons amplement dédommagé de tous nos efforts, si les savants veulent bien reconnaître que nous avons consciencieusement accompli nos devoirs, en qualité de simple chercheur de faits. Ce rôle est celui qui nous paraît dévolu aux observateurs placés comme nous, et qui pensent qu'un fait éprouvé est plus utile à la géologie qu'une théorie éphémère.—Un jour viendra où quelque homme de génie, saisissant l'ensemble des données que notre âge paraît destiné à rassembler, en fera jaillir, sur la science de la terre, la lumière que Newton, muni des observations des siècles antérieurs, a jetées sur la science des cieux. »

M. Barrande résumait ainsi l'ensemble des faits exposés dans son premier volume :

« Le bassin paléozoïque du centre de la Bohême [2] offre une richesse de Trilobites jusqu'à ce jour sans exemple. Ces crustacés, premiers représentants de la vie dans cette contrée, ont apparu sous des formes très-variées, dans les couches fossilifères les plus basses, et se sont progressivement développés jusqu'au centre des formations ; puis nous les voyons décroître subitement, mais cependant moins rapidement que les autres clases ; car ils forment encore la famille dominante dans les dépôts les plus élevés du bassin.

« Or le maître le plus sûr en ces matières, sir Roderic Marchison, a posé en principe, et depuis lors il a été reconnu, comme un fait général, que les Trilobites caractérisent spécialement l'époque silurienne. Les

[1] Page xxx.

[2] *Système silurien du centre de la Bohême*, t. Ier, pp. 97-99, 1852. Je dégage ce résumé des détails scientifiques qui fatigueraient sans profit la plupart des lecteurs.

Digitized by Google

formations que nous décrivons étant les plus riches du globe en Trilobites, appartiennent donc, depuis la base jusqu'au sommet, au système silurien.

« Les six étages fossilifères que nous avons décrits, se distinguent l'un de l'autre par des caractères évidents, savoir : — la prédominance marquée de familles ou classes diverses, dans les différents étages superposés ; — la proportion toujours très-petite du nombre des espèces de toutes les classes qui sont communes à deux ou plusieurs étages....

« La classification des formations siluriennes de la Bohême correspond (entre les limites qu'exige la science) à celle que sir Roderic Marchison à d'abord établie dans les terrains classiques d'Angleterre, et qu'il a depuis lors appliquée avec le même succès aux régions de la Russie et de la Scandinavie. L'accord démontré par M. de Verneuil, sir Charles Lyell et Daniel Sharpe, entre les contrées paléozoïques du nord de l'Amérique et celles de l'Europe, en se fondant sur les vastes travaux des géologues américains, a étendu aux deux hémisphères la concordance dont nous parlons.

« Dans chaque région silurienne, les formations portent l'empreinte des circonstances locales et des influences climatériques au milieu desquelles leur dépôt a eu lieu. Cette diversité n'empêchera pas de relier de proche en proche toutes les faunes locales paléozoïques, par des *analogies* aussi marquées que celles qui existent aujourd'hui entre les faunes des divers climats. Les travaux de nos devanciers et nos propres recherches nous ont déjà permis de signaler, entre certains étages d'Angleterre, de France, de Suède et de Bohême, des rapports qui induiraient à croire que ces contrées ont été alternativement en communication, ou bien temporairement isolées les unes des autres.

« Parmi les plus notables différences entre les faunes locales, nous signalerons la diversité des époques auxquelles chaque classe a eu son plus grand développement dans divers pays. Ainsi, les Céphalopodes ont pullulé dans les mers siluriennes de l'Amérique du Nord, de la Russie et de la Suède, pendant le dépôt de la division inférieure, tandis que nous trouvons à peine leur trace dans la division correspondante de l'Angleterre et de la Bohême. Ces Mollusques abondent au contraire dans la division supérieure de ces dernières régions et de la Suède, tandis qu'ils deviennent rares à la même époque en Russie et dans l'Amérique septentrionale. — L'Angleterre et la Bohême offrent un autre contraste relatif à la même classe et aux Brachiopodes.

« La classe des Trilobites a suivi, dans les progrès de son développement et de sa décadence, une marche complétement analogue en Angleterre et en Bohême, où elle a également son époque de plus grande richesse en espèces dans la moitié la plus basse de la division supérieure. En Suède et en Russie, il semble qu'elle avait déployé toute sa force vitale pendant le dépôt de la division inférieure. »

Digitized by Google

M. Barrande a reconnu une correspondance complète entre les deux grandes divisions des terrains siluriens de Bohême et celles des autres régions. Les trois faunes générales qu'il nomme : *primordiale, seconde et troisième*, considérées dans leur ensemble, montrent, partout où elles existent, les caractères propres à chacune d'elles, et elles se succèdent partout suivant le même ordre de la superposition. — Au contraire, les étages locaux de chaque division (bien qu'ils se distinguent entre eux par quelque notable diversité de leur faune particulière, dans chaque pays) ne se correspondent pas individuellement d'une contrée à l'autre.

« Il y a donc unité et harmonie dans l'ensemble du système silurien, comme il y a diversité et contraste dans les éléments qui le constituent, en différentes régions du globe...

« La variété dans l'unité se fait remarquer partout dans la nature, et caractérise toutes les œuvres du Créateur [1]. »

M. Darwin a prouvé mainte fois qu'il savait observer avec patience et sagacité ; mais l'imagination domine chez lui toutes les autres facultés, et l'activité infatigable de cette puissance trompeuse l'a presque toujours entraîné dans des régions inconnues et inabordables, où le contrôle de l'observation et de l'expérience est impossible. C'est un grand poëte en histoire naturelle, me disait un jour M. Barrande ; mais je ne saurais le considérer comme un bon naturaliste.

M. Barrande, au contraire, n'a jamais permis à l'imagination d'intervenir, le moins du monde, dans ses observations et ses descriptions. Renfermé scrupuleusement dans son rôle d'investigateur et de témoin fidèle, il a laissé aux philosophes, aux théologiens, aux exégètes, le soin de rechercher, à leurs points de vue divers, ce que prouvent les faits constatés par lui.

Modestie de M. Barrande. Exemple : il a soigneusement « recherché, parmi tous les éléments du corps des Trilobites, quels sont ceux qui, par leur importance et la constance de leurs formes, dominent tous les autres, » afin de s'en servir, comme de guides, dans sa classification. En livrant aux paléontologues les résultats de ses longues études, il disait : « Nous sommes loin de penser que l'analyse de diverses parties du corps, telle que nous avons su la faire, nous ait conduit à la véritable classification naturelle de cette tribu, jusqu'à ce jour si rebelle aux essais qui ont été tentés pour la ranger dans la série de l'échelle animale. Mais nous espérons que les matériaux que nous livrons, employés et remaniés par des mains plus habiles, contribueront à la solution finale de la question qui nous occupe [2]. »

[1] *Système silurien de la Bohême*, t. Ier ; *Résumé de l'esquisse géologique*, pp. 97-99.
[2] T. Ier, p. 102.

Digitized by Google

Prudence de sa méthode : il s'abstient soigneusement de toute théorie, de toute conclusion précipitée, de tout préjugé *à priori;* et pour se rendre compte des débris fossiles, il cherche la lumière dans l'observation approfondie des espèces vivantes analogues aux espèces éteintes. Bien loin de spéculer arbitrairement sur l'inconnu et dans l'inconnu, il s'applique à faire connaître exactement ce qu'il a bien observé, et peut le montrer, à Prague, dans les tiroirs de sa collection, si l'on mettait en doute quelques détails des descriptions et des planches contenues dans ses douze volumes in-4°.

M. Barrande est de la famille des grands naturalistes observateurs. Loin de faire *à priori* des théories conjecturales, il n'a pas eu d'autre prétention que d'apporter au monde savant un témoignage soigneux et véridique sur les réalités qu'il avait découvertes et minutieusement observées dans les terrains siluriens de la Bohême centrale. Il le déclarait modestement dans la légende inscrite sur la première page de ses magnifiques volumes :

C'EST CE QUE J'AI VU.
Le témoin au juge.

H. DE VALROGER,
Prêtre de l'Oratoire.

Digitized by Google

COURRIER DU NORD

La Société des Antiquaires du Nord, à Copenhague, ne se compose pas seulement d'archéologues ; elle a aussi une section de paléographie, qui publie de loin en loin d'anciens textes en langue norraine, et notamment une série intitulée *Islendinga Sœgur*, collection de *Sagas Islandaises* classées selon l'ordre des localités auxquelles appartiennent leurs principaux personnages. Le tome Ier, paru en 1843, renferme l'*Islendingabók* et le *Landnâmabók*, histoire de l'Islande et des familles qui l'ont colonisée. Le tome II (1847) comprend diverses sagas se rattachant aux cantons de Thverà et de Kjalarnes, sur le Faxafjœrd ; le présent volume ne contient que la *Saga de Njâl*[1] dont les héros étaient originaires des cantons d'Arnes et de Rangâ, situés à l'est des précédents. Mais les événements qu'elle rapporte n'ont pas eu pour unique théâtre le quartier méridional de l'Islande : plusieurs d'entre eux se sont passés en Norvége et dans les Iles Britanniques, notamment en Irlande, où plusieurs Islandais prirent part à la bataille de Clontarf (1014), l'une des plus importantes dont parlent les Sagas, et où périt, au milieu de sa victoire, le roi suprême de l'île, Brian Boroimhe, le célèbre ancêtre du maréchal de Mac-Mahon.

Parmi les sagas des grandes familles, celle de Njâl, dit N.-M. Peterson (*Hist. de l'anc. littér. septentr.*, p. 207), « est la plus remarquable par son récit animé, l'esquisse des caractères, l'exposé des vendettas et de la procédure devant les tribunaux. » Elle se rapporte à la période comprise entre 960 et 1016. Mais ce n'est pas le moment d'entrer dans un examen critique dont le présent volume ne nous fournirait pas les éléments, car il ne comprend que le texte avec les innombrables variantes qui remplissent les trois cinquièmes du volume. Les éditeurs nous annoncent un second tome où ils donneront une notice sur les manuscrits collationnés, des *fac-simile*, l'interprétation

[1] *Njála*, t. Ier, formant le troisième volume des *Islendinga Sögur udgivne efter gamle Haandskrifter af det K. Nordiske Oldskrift Selskab.* Copenhague, imprimerie Thiele, 1875, xv-910 pp. in-8°.

Digitized by Google

des poésies, parmi lesquelles se trouve le curieux chant des Valkyries du destin, les tables et les errata, etc. Peut-être leurs savantes recherches nous fixeront-elles sur l'auteur anonyme de la saga, sur l'époque de sa formation, sur celle de sa transcription, sur sa valeur historique, questions qui ont déjà exercé la sagacité de plusieurs érudits.

Il n'existe plus de manuscrit sur parchemin qui contienne toute cette saga ; elle peut néanmoins être restituée intégralement au moyen des fragments renfermés dans six manuscrits de la collection Arna-Magnéenne à la Bibliothèque de l'Université de Copenhague, et dans deux de la Bibliothèque royale. Le texte a été édité avec le plus grand soin par M. E. Jonsson, pensionnaire Arna-Magnéen, et Konrad Gislason, secrétaire du comité paléographique de la Société des Antiquaires du Nord. En présence des nombreux manuscrits qui diffèrent beaucoup entre eux, soit pour l'orthographe, soit même pour les expressions, ils ont dû adopter une orthographe normale et rétablir les mots sous leur forme complète, car il y a tant d'abréviations que, à moins d'être paléographes, les Islandais eux-mêmes ne pourraient lire les originaux. Restituée comme elle l'est, cette saga est accessible même aux personnes non lettrées qui comprennent l'islandais, et il en a été fait pour elles une édition d'où sont exclues les variantes [1].

— En fait de vieux textes, nous avons encore à parler des *Anciennes chansons populaires du Danemark* [2], éditées par M. Svend Grundtvig. Cette immense entreprise, dont il a déjà été question dans un des *Courriers du Nord* (1er janvier 1873), approche de sa fin ; le corps de l'ouvrage est terminé : sa dernière page forme la première du présent fascicule ; elle est suivie du supplément, qui s'annonce comme devant avoir de vastes proportions : on en jugera par ce fait que cent quatre-vingt-dix pages du supplément correspondent aux trois cent quatre-vingt-quatre du tome premier ; c'est-à-dire que les additions grossiraient l'ouvrage de moitié, si elles devaient être aussi nombreuses pour les dernières chansons que pour les premières. Mais ce n'est pas probable, car à mesure que l'éditeur avançait dans sa tâche, des recherches parallèles aux siennes, et en grande partie provoquées par lui, augmentaient le nombre des textes connus ; il en a donc pu profiter pour une partie de son œuvre et n'aura pas à y revenir. Ce ne sont pas les amateurs de saine érudition qui se plaindront de l'extension donnée à ce recueil. Il est vraiment intéressant de suivre pas à pas chaque tradition chez les divers peuples, de voir les transformations qu'elle subit

[1] *Njála á kostnad hins konunglega norræna fornfredafjelags.* Kaupmannahœfn, hjá Thiele, 1875, 370 s., in-8°.

[2] *Danmarks gamle Folkeviser*, udgivne af Svend Grundtvig. 4 dels, 4 hæfte. Copenhague, imprim. Thiele, 1876, in-4°, pp. 517-768.

Digitized by Google

en s'éloignant de son point de départ et en franchissant le temps ou l'espace. Or nous ne connaissons aucun ouvrage du même genre qui soit plus approfondi et plus détaillé, et le jour où l'histoire des traditions et des chants populaires sera cultivée comme l'est aujourd'hui l'archéologie comparée, l'Europe s'apercevra, peut-être non sans surprise, que, pour la première comme pour la seconde de ces études, ses plus éminents initiateurs ont été des Danois, comme l'ont été pour la philologie et l'électromagnétisme le linguiste Rask et le physicien H. Chr. Œrsted. — La présente livraison complète nos connaissances sur vingt-neuf sujets de chansons ; ces additions consistent, soit en chansons analogues recueillies dans des manuscrits ou de la bouche du peuple, aussi bien à l'étranger qu'en Danemark, soit en simples variantes, soit en explications nouvelles, soit en discussions littéraires, philologiques, mythologiques, soit en indications bibliographiques.

— Le développement du sujet et l'abondance des détails sont, au reste, les qualités qui donnent le plus de valeur aux publications scientifiques, comme c'est le cas pour l'*Histoire des Færeys*[1], ou Iles Færœer, jusque vers le milieu du XIe siècle, par M. N. Winther. Ce petit groupe d'îles n'a pas même dix mille habitants ; son histoire serait donc peu importante, si elle ne se rattachait pas intimement à celles de la Norvége et de l'Islande, et même à la découverte d'une partie du nouveau monde qui, d'après le voyageur vénitien Ant. Zeno, aurait été visitée par un pêcheur frislandais, vers la fin du XIVe siècle. Malheureusement M. Winther n'a pas poursuivi jusque-là sa publication si instructive, quoiqu'il ait promis de parler ultérieurement de la bataille d'Akraberg, où les insulaires révoltés de Sudrey ou Suderœ, conduits par un Frison de l'île et assistés de Nic. Zeno, défirent les partisans de l'évêque des Færeys, devinrent maîtres de tout l'archipel, et lui imposèrent, comme nous l'avons induit d'une ancienne tradition, le nom de Frislande[2]. M. Winther admet qu'il y a en effet des Frisons à Sudrey, et il fait remarquer que certains habitants de cette île se distinguent de leurs voisins par la physionomie et divers traits de mœurs ; ainsi les femmes, de même que les Frisonnes du continent, y prennent part aux travaux des champs (p. 215); en outre, les races ovine et chevaline de Sudrey diffèrent sensiblement de celles des îles plus septentrionales.

Il y a dans cet ouvrage deux éléments, l'un subjectif, l'autre objectif, que l'auteur a su fondre ensemble avec une véritable habileté ; ce dernier lui a été fourni par les Sagas et les ouvrages des Debes, Svabo,

[1] *Færœernes Oldidshistorie*, ved Niels Winther. Copenhague, K. Schœnberg. 1875, XIV-594 pp., in-8°.

[2] *La découverte du Nouveau Monde par les Irlandais avant l'an 1000.* Nancy, 1875, in-8°, pp. 50-52.

Digitized by Google

Landt, Schrœter, Hammershaimb, etc.; quant à l'autre, c'est-à-dire la couleur locale, la peinture du caractère et des mœurs de Færeyens, il l'a tiré de ses impressions personnelles, et il en fait le fond du tableau sur lequel il a retracé, soit les scènes complètes, soit les traits épars qui lui ont été fournis par ses prédécesseurs. L'histoire proprement dite remplit à peu près la cinquième partie du volume; tout le reste lui sert d'introduction ou d'encadrement : examen des sources et de leur valeur, bibliographie, chants et traditions populaires, proverbes, énigmes, monuments archéologiques, description physique du pays, topographie ancienne, caractère national, religion, législation, commerce et navigation, langue et développement intellectuel du peuple, différentes races et classes de la société, moyens de subsistance, mœurs et coutumes, logements, costume, relations sociales, repas, vie domestique, population, richesse, monnaies, armes, système féodal, impôts, relations avec la Norvége, l'Islande, l'Écosse et les îles qui en dépendent, rites funéraires, tableau chronologique et généalogique, table des noms d'hommes, de lieux et des matières, c'est toute une encyclopédie spéciale. Cet ouvrage dont l'impression a commencé en 1857 avec une subvention de 1,700 francs, accordée par le ministère de l'Instruction publique, n'a été terminée qu'en 1875. Le long intervalle qui sépare ces deux dates nous fait craindre que cette publication ne soit pas continuée. Nous le regrettons, car si elle était menée jusqu'à nos jours sur le même plan, les îles Færeys auraient un monument que pourraient leur envier beaucoup de contrées plus favorisées.

— Mais ce qui rend difficile l'exécution d'une telle entreprise, c'est que, après l'époque des Sagas, les matériaux vraiment historiques deviennent plus rares et n'ont pas encore été suffisamment élaborés. Ils ne feront du moins pas défaut aux futurs historiens de la Norvége pour la première moitié de notre siècle. Les mémoires abondent pour cette période, et nous avons déjà parlé des *Notes laissées par le Conseiller d'État Paul Christian Holst sur sa vie et ses contemporains*[1]. Inutile de revenir sur l'appréciation générale que nous en avons déjà donnée (*Courrier du Nord*, 1er janvier 1876). Ces mémoires ayant été écrits presque sans interruption, de 1849 à 1850, il est tout naturel que les qualités qui distinguent la première livraison se retrouvent dans la seconde. L'auteur, il est vrai, a revu et corrigé plusieurs fois son manuscrit; il y a ajouté des notes en marge ou sur des feuillets détachés, ainsi que des remarques sur les nouvelles publications relatives aux sujets traités par lui. Ni Holst ni son éditeur ne nous apprennent pourquoi, au lieu de poursuivre son récit jusqu'à la fin de sa carrière poli-

[1] *Statsraad Paul Christian Holsts efterladte Optegnelser om sit Liv og sin Samtid, udgivne af den norske historiske Forening.* 2e livraison. Christiania, imprimerie Malling, 1876, VIII, 193-517 pp. in-8o, avec portrait de l'auteur.

Digitized by Google

tique (19 avril 1848), il s'est arrêté le 21 janvier 1846, jour où lui fut décernée la médaille d'or pour le mérite civique, à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de sa naissance. Ces souvenirs qu'il écrivit pour ses proches n'étaient pas destinés à la publicité ; mais, en 1858, un historien lui ayant demandé des notes autobiographiques, Holst qui, à cause de son grand âge, ne se souciait pas de recommencer le travail, en autorisa la communication, mais sous la réserve que ses assertions seraient vérifiées et que les passages blessants pour les personnes vivantes seraient supprimés. Ces scrupules, qui honorent le vénérable écrivain, ont été respectés par l'éditeur anonyme ; bien plus, de nombreuses coupures ont retranché les anecdotes d'un caractère privé et n'ont laissé subsister que la matière historique. Les quelques additions qui pouvaient se fondre dans le récit, y ont été intercalées ; les autres, beaucoup plus nombreuses, sont reproduites au bas de la page, ainsi que les éclaircissements supplémentaires, les rectifications, surtout de dates, qui ont pu être faites par l'éditeur, d'après les documents imprimés ou conservés aux archives. Quant aux pièces justificatives, au nombre de quarante-trois, dont douze en français, une en anglais, une en suédois, le reste en danois, elles ont été rejetées à la fin du volume (pp. 333-502), où elles sont classées en seize catégories, soit d'après leur nature, soit d'après leur origine ou leur provenance. Le portrait de Holst, peint par Gœrbitz, en 1839, et reproduit par la lithographie, en tête de l'ouvrage, nous presente une bonne et digne figure, éclairée d'un sourire bienveillant.

— La seconde livraison des Mémoires de Holst fait appendice au tome IV de la *Revue historique*[1] norvégienne, dont le premier fascicule contient trois mémoires : 1° sur *le plus ancien développement social de la race indo-européenne* (pp. 1-61) par J.-C. Krogh ; ingénieuses considérations sur les tribus primitives, leurs habitations, leurs villages, leurs enceintes, leurs occupations, leur religion, leur organisation militaire, leurs coutumes judiciaires, leurs chefs ; le tout fondé sur l'étude de quelques mots communs aux langues indo-européennes. Les éléments de ce travail sont en grande partie tirés d'ouvrages allemands, anglais et français, notamment de la *Cité antique* de M. Fustel de Coulanges ; 2° *Etudes sur l'histoire de Norvége pendant les années 1434-1442*, par Ludvig Daae (pp. 62-108), narration animée des événements pour la plupart malheureux qui ont signalé les douze dernières années du règne d'Eric de Poméranie en Norvége. Ce temps était si mal connu, que l'on ignorait la fin du prétendant Aamund Sigurdsson, qui prit les armes contre Erik en 1436. Or M. Daae a découvert, dans la Chronique Lubeckoise manuscrite de Karsten van

[1] *Historisk Tidsskrift udgivet af den norske historiske Forening*, t. IV, liv. Ier, Christiania. imprim. Malling, 1876, 112 pp. in-8°.

Digitized by Google

den Gheeren, que Aamund avait été brûlé vif en 1436. Il se propos d'utiliser ce nouveau document, et d'autres qu'il a trouvés à Lubeck, pour un ouvrage plus étendu. Nous souhaitons que ce soit une continuation de la grande histoire de Norvége que P. A. Muneh a poussée jusqu'à 1397. C'est un sujet digne de l'érudition et des talents d'exposition dont le savant bibliothécaire de l'Université de Christiania a fait preuve depuis longtemps; — 3° *Quelques mots sur Johan von Mœnnichhoffen*, par Yngvar Nielsen (pp. 109-112), extraits des collections d'Oxenstjerna, actuellement déposées aux archives du royaume de Suède, concernant un colonel hollandais qui partit des Pays-Bas, en 1612, à la tête d'une expédition qu'il conduisait en Suède, et qui, pour s'y rendre, traversa une partie de la Norvége septentrionale.

— Cette page des annales suédoises nous amène à parler d'une publication qui les embrasse dans leur ensemble : l'*Histoire de Suède depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* [1]. Il a déjà été question, dans le *Courrier du Nord* (1er juillet 1876), des deux premiers fascicules de la première partie. Le troisième, publié récemment, contient la fin de l'âge de bronze, ainsi que tout l'ancien et le moyen âge de fer (sept premiers siècles de notre ère). Se rapportant encore à des temps préhistoriques, il est composé d'après la même méthode que les précédents, c'est-à-dire que l'auteur expose à grands traits les notions fournies par les fouilles et les trouvailles, de manière à donner un tableau peu étendu, mais clair, des mœurs, des institutions, et même des croyances ; pour l'âge de fer, il parle aussi de la langue, dont quelques restes nous ont été conservés par les inscriptions runiques. Naturellement il n'y a pas d'événements à raconter ni de personnages à dépeindre. C'est tout le contraire quand on arrive aux temps chrétiens ; les choses sont reléguées à l'arrière-plan et les hommes entrent en scène. Le rôle qu'ils jouent ne manque pas d'importance dans la période que M. H. Hildebrand a entrepris de nous faire connaître. Nous sommes en pleine histoire : les documents commencent à abonder, l'anteur n'en néglige aucun ; tantôt il suit le récit des chroniques, tantôt il demande des éclaircissements aux chartes, aux inscriptions, aux médailles, aux armoiries, aux sceaux ; il tire parti des peintures, des sculptures, même des édifices ; les vues, les plans, les cartes, les portraits, les dessins, les *fac-simile*, les tables généalogiques, suppléent à la brièveté de sa narration. Dans les deux cent soixante-deux années (1350-1612) dont il traite dans ses deux fascicules, il y a surtout des

[1] *Sveriges historia från ældsta tid till våra dagar*, 1re partie, temps païens et moyen âge jusqu'en 1350, par O. Montelius. Liv. III, pp. 161-240, avec 92 gravures sur bois. Stockholm, Hjalmar Linnstrœm, 1876, in-8°. — 2e partie, moyen âge, depuis 1350 jusqu'à la rupture de l'union de Kalmar, en 1521, par Hans Hildebrand. Liv. I-II, 160 pp. avec 131 grav. sur bois, 1876, in-8°.

Digitized by Google

guerres civiles ou internationales, occasionnées surtout par l'extinction des derniers représentants indigènes des races royales dans les trois royaumes scandinaves, et par les compétitions qui en furent la suite. De tous les souverains qui se disputèrent alors des trônes ou des provinces, il n'y en eut pas de plus remarquable que la reine Marguerite, fille de Valdémar (†1412), qui réussit à poser sur sa tête les trois couronnes et à rétablir la paix entre les trois peuples. En dehors des cours, c'est encore une femme qui tient la première place : sainte Brigitte (†1373) surpasse ses contemporains de toute la distance qui sépare les saints des simples mortels. Avec de telles figures l'histoire n'est pas seulement nationale, elle devient universelle !

— Les savants suédois qui ont la louable passion de ne laisser leur pays en arrière d'aucun autre, ont aussi voulu le doter d'une Société anthropologique, qui s'est constituée à Stockholm, le 15 mars 1873, sous la présidence du professeur Sv. Lovén. Le 1er mai 1875, elle comptait déjà cent cinquante-deux membres. Elle publie une *Revue d'Anthropologie et d'histoire de la civilisation*[1], dont le premier fascicule du tome Ier contient, outre les statuts et la liste des membres, six articles portant tous une pagination séparée : 1° *Sur les Akkas*[2], par le professeur Christian Lovén, qu'il ne faut pas confondre avec le premier président de la Société. C'est un résumé des études de MM. Schweinfurt, Mantegazza et A. Zanetti, sur quelques individus de cette race, précédé des notions que plusieurs écrivains de l'antiquité nous ont transmises sur les pygmées d'Afrique ; l'auteur y ajoute l'opinion que les Akkas, les Buschimans et les Obongos de M. Du Chaillu pourraient bien appartenir à une même race naine ; — 2° *A quels résultats est arrivée la craniologie comparée et quel doit être le plus prochain objet de ses investigations*[3] ? telles sont les deux questions que se pose le docteur G. Retzius, qui porte un nom célèbre dans l'histoire des études anthropologiques ; pour les résoudre, il passe en revue les diverses doctrines des craniologistes, en commençant par Daubenton, qu'il qualifie, par inadvertance, de zoologue hollandais, et il constate que neuf résultats importants sont déjà atteints, et qu'il en reste huit autres sur lesquels il convient de porter les plus prochaines recherches ; — M. O. Montelius examine les *différents types des haches suédoises en silex*[4], et il en trouve trois que la Scandinavie partage avec l'ouest de l'Europe, tandis que le quatrième lui est spécial ; — 4° le même écrivain a publié la *Bibliographie anthropologique et archéologique de la Scandinavie pen-*

[1] *Tidskrift fœr antropologi och kulturhistoria utgifven af antropologiska Sællskapet i Stockholm.* Stockh., imprimerie centrale, t. Ier, liv. Ier, 1875, in-8°.

[2] 18 pp. avec 3 fig.

[3] 40 pp. avec 19 fig.

[4] 12 pp. avec 16 fig.

Digitized by Google

dant les années 1873 et 1874 [1], divisée en quatre parties: Suède, Norvége, Danemark, Finlande; la première a été reproduite avec quelques modifications dans la *Bibliographie préhistorique de la Suède pendant le XIXe siècle;* il est à souhaiter que cet excellent travail soit continué chaque année; — 5° et 6° vient enfin le *Bulletin des séances de la Société,* qui n'est ni sec ni insignifiant comme tant d'autres comptes rendus; c'est une série de communications fort intéressantes malgré leur brièveté, et dont l'analyse est d'autant plus précieuse que peu d'entre elles ont été publiées *in extenso*, soit dans ce recueil, soit ailleurs, comme par exemple dans le *Compte rendu du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques tenu à Stockholm en 1875*, et la *Feuille mensuelle de l'Académie des belles-lettres, d'histoire et d'archéologie.* Ce résumé paraît à la fois en suédois [2] et en français [3], langue que la Société a adoptée par mettre ses travaux à la portée du reste de l'Europe.

— Il en est de même pour le comité historique de la Société finnoise de littérature ; mais ici l'usage du français y est beaucoup plus restreint ; notre langue n'y est employée que pour traduire l'explication des planches, comme si les planches seules avaient un intérêt général dans les *Archives historiques publiées par le comité historique* [4]. Mais on peut juger par l'analyse suivante du quatrième fascicule que plusieurs de ses notices méritent d'être connues à l'étranger. Il en contient six, outre le compte rendu des séances. *Le coup d'œil sur les naissances, la mortalité et la population en Finlande de 1751 à 1850*, 3e partie, par F.-J. Rabbe, n'est pas une simple statistique bourrée de chiffres; il y a aussi de remarquables considérations, notamment sur la mortalité, dont les causes n'ont pas toujours été indiquées avec précision par les pasteurs chargés de tenir les registres.— *Le procès criminel de Jean Wijkman* [5] rentrait parfaitement dans le cercle des études du savant historien qui paraît avoir entrepris de nous faire connaître successivement les promoteurs du mouvement qui a détaché la Finlande de la Suède pour en faire un grand-duché autonome sous le sceptre du czar. M. Koskinen, après avoir dépeint G.-M. Sprengtporten [6], remet en lumière son précurseur Wijkman, à qui il dénie d'ailleurs toute valeur politique ; les idées de ce dernier étaient pourtant d'une importance européenne, comme le

[1] 16 pp.
[2] 17 pp.
[3] 18 pp.
[4] *Historiallinen Arkisto toimittanut historiallinen Osakunta*, t. IV, Helsingfors, imprim. de la Soc. de littér. finnoise, 1874, 200 pp. in-8°, avec 2 pl. lithogr.
[5] Pp. 33-88.
[6] Voy. la notice sur cet ouvrage dans le *bulletin* de la *Revue*, t. XI, 1872, pp. 297-299.

Digitized by Google

reconnaît M. Wieselgrén [1], dont les notions sur lui sont néanmoins si peu précises qu'il ne peut faire sa biographie, et se borne à parler de son procès. Il restait donc une grande lacune dans la vie de Wijkman; M. Koskinen l'a comblée en grande partie; il le prend à sa naissance, vers 1698, nous le montre fuyant devant l'invasion russe, le suit à l'université d'Upsala, puis dans ses différentes positions en Suède et en Finlande, notamment comme bourgmestre de Brahestad, et finalement juge du Petit-Savolax (1740), d'où il fut encore obligé de fuir devant les Russes (1742). Il avait repris ses fonctions lorsqu'il fut faussement accusé, en 1748, d'avoir excité ses justiciables à la rébellion; craignant d'être emprisonné, il passa en Russie, où on le prit pour un espion, et où on l'enferma à Wiborg. Dès qu'il fut remis en liberté, il demanda un sauf-conduit pour aller se défendre dans son pays; il finit par en obtenir un, retourna en Suède, mais là, privé de son traitement et de ses biens qui étaient sous séquestre, désirant le renversement du parti des Chapeaux qui le persécutait, et le triomphe du parti des Bonnets, soutenu par le czar, il se mit en rapport avec J. Simolin, finnois comme lui, et alors secrétaire de la légation russe à Stockholm; s'aboucha avec le major J.-H. Boije et K. Krook, secrétaire du gouverneur général de la Finlande, pour conspirer en faveur de la Russie, mais ses complices le trahirent; il fut arrêté, jugé, condamné à mort, et exécuté à Stockholm, le 7 septembre 1751. Tel est l'homme dont M. Koskinen nous a retracé la vie d'après le volumineux dossier de son procès. Dans un appendice, il expose l'*Affaire de Thomas Pacchalenius, pasteur de Wanaja, en* 1748-1749, d'après les documents russes, non pas qu'elle soit en connexion avec celle de Wijkman, mais quelques écrivains l'y ont mise à tort; car Pacchalenius n'était pas coupable d'entente avec l'ennemi; l'accusation ne put l'en convaincre, et il reçut trois mille dalers en dédommagement des trois ans de captivité qu'il avait eu à subir. Il fut victime de soupçons qui se trompèrent d'adresse, mais qui n'étaient pas dénués de fondement, comme on le voit par les exemples de Wijkman et du prévôt H. Carlborg. — Dans une courte notice sur *Aksborg* [2], que certaines chroniques disent avoir été prise par les Ruthènes, en 1292, M. S. Elmgren fait remarquer que ce ne peut être Acre en Palestine, comme on l'a supposé, mais bien quelque forteresse du Tavastland en Finlande, que les troupes de Novogorod ravagèrent en 1692. — Dans son étude *Sur quelques impôts du moyen âge* [3], M. Y. Koskinen s'occupe d'abord de la charge appelée *rokarotzi*, *rokarossi*, dont le nom est dérivé du finnois *ruoka* (subsistance) et du finnois *ruotsi* (suédois) ou de l'allemand *ross* (cheval). Elle consistait originairement

[1] *Biographiskt Lexicon æfver namnkunnige svenska mæn*, t. XXII, p. 192.
[2] Pp. 100-103.
[3] Pp. 104-113.

Digitized by Google

dans l'obligation imposée aux propriétaires de nourrir à certaines époques les hommes (suédois) et les chevaux du châtelain et du juge; plus tard, elle devint une pénalité analogue à la garnison imposée chez nous aux débiteurs arriérés. — Dans le *Mémorial concernant la défense de la Finlande*[1], écrit en suédois et adressé à la députation finnoise, en 1746, l'auteur anonyme propose la création d'une milice nationale, comprenant tous les jeunes gens de seize à vingt-un ans qni eussent été astreints chaque année à quelque exercice. — Une tradition plus ou moins historique sur *les fils de Hærkman*[2], recueillie et racontée par A. Reinholm, célèbre lés exploits de trois jeunes gens qui se distinguèrent en 1717, dans la grande guerre des Suédois contre les Russes. — Les comptes rendus s'appliquent aux séances du 3 avril 1871 au 28 mai 1874; tous, à l'exception de deux, ont été rédigés par M. Koskinen, en sa qualité de secrétaire, d'abord titulaire, puis suppléant; ils renferment de précieuses et abondantes notions sur le passé de la Finlande: histoire, biographie, généalogie, archéologie, sigillographie, épigraphie, bibliographie, etc.

— C'est en qualité de *doyen de la section historico-philologique* que M. *Y. Koskinen a invité respectueusement ceux qui protégent, cultivent et aiment les sciences, à entendre le discours public par lequel le professeur de littérature orientale, docteur en philosophie et maître ès sciences historico-philologiques, Ernest-Auguste Strandman, entre aux fonctions, dans la salle des solennités universitaires, le 30 septembre à 10 heures du matin*[3]. Tel est le titre que porte, selon la phraséologie consacrée, le discours inaugural du nouveau titulaire de la chaire précédemment occupée avec distinction par Wallin et Kellgren, mais restée vacante depuis la mort de ce dernier. M. Strandman, qui a pour éspcialité les langues musulmanes, l'arabe, le persan et le turc, a pourtant pris pour sujet de son discours l'assyriologie et l'égyptologie, qu'il regarde comme les plus importantes des branches d'études orientales; en tout cas, c'étaient les plus attrayantes pour ses auditeurs d'un jour; car, d'après des indices bien vagues, on a tiré la conclusion prématurée que la plus ancienne langue connue de la Chaldée, le sumirien ou accadien, est en relations plus ou moins étroites avec la famille des langues ongro-finnoises; bien plus, qu'un peuple *sycthique* (traduction libre : *touranien*) est l'inventeur des caractères cunéiformes et le fondateur de

[1] Pp. 114-118.
[2] Pp. 119-125.
[3] *Kuulemaan sitæ julkista esitelmææ jolla Professori Ilæmaiden kirjallisuudessa Filosofian Tohtori ja hist.-kielit. Maisteri,* Ernst-August Strandman, *Yliopiston juhlasalissa virkaansa astuu syysk. 30 p. k.lo 10 aamupæivællæ, kutsuu tieteiden suojelijoita, harjoittajia ja ystæviæ kunnioituksella Filosofiallisen Tiedekunnan hist.-kielit. Osakunann decanus* Yrjœ Koskinen, — Helsingfors, Frenckell, 1876, 32 pp. in-4°.

Digitized by Google

la civilisation dans le bassin des deux fleuves. L'orateur se garde bien de combattre cette hypothèse, soutenue par des savants qui ignorent les langues ongro-finnoises ou qui, les connaissant, ne savent pas lire ou interpréter les textes cunéiformes. Il a donc bien raison de déplorer la mort de son compatriote Karl Eueberg, qui aurait pu entreprendre, avec compétence, la comparaison du sumirien et des langues altaïques. Quant à M. Strandman, il n'a pas la prétention d'approfondir la matière; il lui suffit de montrer, par un exposé très-littéraire, que le finnois fournit en abondance des expressions pour traiter les sujets les plus neufs.

E. Beauvois.

Digitized by Google

COURRIER ANGLAIS

M. Skene, bien connu du public savant par ses ouvrages sur l'archéologie celtique, vient de mettre au jour le premier volume d'un grand travail[1] dans lequel il a résumé, pour ainsi dire, et présenté avec méthode les recherches qui l'ont toujours occupé d'une façon spéciale. Le sujet qu'il se propose de traiter est l'histoire de l'Écosse, pendant ce que l'on peut appeler l'époque celtique, c'est-à-dire depuis les temps les plus anciens jusqu'à la mort du roi Alexandre III, en 1285-1286. Inutile de prévenir nos lecteurs qu'il ne faut pas espérer de trouver ici des tableaux pittoresques, des descriptions à la Froude, des récits d'un intérêt général ; nous n'avons sous les yeux que de la science pure et simple, science de bon aloi, il est vrai, et que l'on peut admettre en toute confiance. L'ethnographie et l'histoire sociale des différentes races qui s'établirent en Écosse, tel est le thème du premier volume d'un ouvrage qui doit en avoir trois; M. Skene cherche à débrouiller l'origine de ces races et à nous en faire connaître les différents idiomes; il aborde ensuite la question politique, raconte les luttes qui s'engagèrent entre les peuplades par la suprématie, expose le véritable caractère de la révolution qui amena la fondation de la monarchie, et enfin nous retrace les progrès successifs de la fusion dont est résultée la nation écossaise. Dans un travail de la nature de celui-ci, on ne s'attendra pas sans doute à ce qu'une longue liste de chefs de clan et de véritables principicules éveille la curiosité ou fasse appel à notre imagination; c'est l'ensemble qu'il convient d'apprécier, et une étude attentive de l'ouvrage convaincra le lecteur que M. Skene a parfaitement rempli les conditions de son programme. Nous rendrons compte des autres volumes dès qu'ils auront paru.

— Parmi les publications savantes que nous devons signaler aujour

[1] *Celtic Scotland : a History of Ancient Alban.* By William F. Skene. Vol. I. *History and Ethnology.* Edimburgh, Edmonston and Douglas, 1876, in-8° de 300 p.

Digitized by Google

d'hui, il en est peu d'aussi intéressantes que le registre terrier du comté de Cambridge, récemment imprimé par les soins de la *Société royale de littérature*[1]. On sait généralement que l'auteur de la chronique anglo-saxonne, parlant du fameux *Domesday-book*, rédigé d'après les ordres de Guillaume le Conquérant, remarquait avec chagrin qu'on n'y avait omis ni un bœuf, ni une vache, ni même un porc. D'un autre côté, la rédaction du *Domesday-book*, telle que nous la connaissons, n'entre certainement pas dans des détails aussi minutieux, et on en était réduit à supposer, soit que le chroniqueur avait exagéré à dessein la politique vexatoire de Guillaume, ce qui était assez probable; soit qu'il existait deux rédactions différentes du registre terrier, l'une plus étendue, l'autre présentant un abrégé du cadastre fait par les agents du roi. Le curieux ouvrage dont nous sommes redevables à la *Société royale de littérature*, prouve surabondamment que la seconde hypothèse doit être admise quant à ce qui concerne le comté de Cambridge; car voici, d'après un manuscrit du *British Museum* (fonds Cottonien, Tibère, A. VI), le relevé original dressé par les jurés de cette partie de l'Angleterre, relevé qui servit ensuite de guide pour la description plus sommaire, connue sous le nom de registre de l'échiquier. M. Hamilton, l'annotateur de ce précieux volume, y a ajouté diverses autres pièces également intéressantes. Citons d'abord un inventaire complet des biens-fonds appartenant au fameux monastère d'Ély, accompagné d'une excellente carte topographique; n'oublions pas non plus un appendice de documents relatifs à l'histoire de cette même maison, des index très-exacts et très-détaillés, enfin des renseignements historiques de toute espèce. Existe-t-il pour les autres comtés de l'Angleterre, a-t-il jamais existé cette double rédaction du registre terrier? C'est ce qu'il est impossible de déterminer quant à présent.

— L'histoire du divorce de Catherine d'Aragon a souvent été racontée, mais les divers écrivains qui s'en sont occupés se bornent la plupart du temps à se copier les uns les autres, et il y a là un de ces problèmes sur lesquels on aimerait à trouver des détails circonstanciés. Le volume dont je viens de transcrire le titre[2], et qui est une des dernières publications du *Roxburgh Club*, est intéressant, non pas parce qu'il éclaire d'un nouveau jour le triste épisode du mariage et du divorce de Catherine, mais parce que c'est une gazette en vers telle qu'on en trouve tant d'exemples dans les anciennes littératures de France

[1] *Inquisitio Comitatus Cantabrigiensis nunc primum e Ms. Unico in Bibliotheca Cottoniana asservato Typis mandata.* Svbjicitur inquisitio Eliensis. Cura N. E. S. A. HAMILTON. London, Murray, 1876, in-8° de 458 pages.

[2] *The History of Grisild the Second, a Narrative in Verse of the Divorce of Queen Katherine of Aragon.* Written by William Forrest, some time Chaplain to Queen Mary the First. Edited by Rev. W. D. MACRAY, M. A. F. S. A., Un vol. in-4° de XXVIII-199 pages. Ne se vend pas.

Digitized by Google

et d'Angleterre. L'auteur, William Forrest, aumônier de la reine Marie Ire, était distingué à la fois comme musicien et comme poëte ; le grand mérite du présent ouvrage est qu'il est conforme à la vérité historique, et que malgré certains traits esquissés avec délicatesse, il ne tombe ni dans l'excès d'imagination ni dans le bel esprit. „ Grisild " et „ Walter " signifient Catherine et Henri VIII, et ce pseudonyme constitue la seule infraction à la vérité historique dont on puisse accuser l'honnête Forrest; du reste, il ne se gêne pas pour condamner en termes énergiques le schisme du royaume d'Angleterre et pour comparer la prospérité de la nation avant le divorce avec les malheurs qui l'accablèrent depuis.

— M. Howorth avait eu le dessein d'écrire un traité d'ethnographie : c'est du moins ce qu'il nous dit dans sa préface ; il s'aperçut bientôt que la tâche était trop grande, et il s'est réduit à composer une histoire des Mongols, dont le premier volume seulement vient de paraître [1]. Rendons justice à la persévérance de M. Howorth, à sa facilité de travail, et à l'étendue de ses lectures; regrettons en même temps qu'il ne connaisse pas les langues orientales; il est vrai qu'outre le persan et le chinois il faudrait, strictement parlant, que l'auteur d'une histoire des Mongols *d'après les originaux*, entendît l'arménien, le turc, etc., etc.; mais on trouve, en parcourant ces huit cents pages, des erreurs attribuables à l'insuffisance des études philologiques de M. Howorth. Une grande place est réservée aux détails d'ethnographie, et je crois que, somme toute, le lecteur ne regrettera pas les particularités contenues dans les trois premiers chapitres sur les nations asiatiques, au commencement du XIIIe siècle, sur l'origine des Mongols et autres peuplades barbares. Notre historien nous décrit ensuite les règnes de Chingiz Khan, d'Okkodai Khan et de Kublai, il passe en revue les Mongols du Nord et ceux de l'Ouest, et il consacre une dissertation spéciale à la biographie du Prêtre Jean. On est en droit de blâmer M. Howorth pour la manière trop élogieuse dont il parle de Chingiz Khan, et il me semble aussi qu'il accorde à l'invasion des Mongols une part fort exagérée dans la civilisation des nations teutoniques et latines. Cependant, et ces réserves faites, je n'hésite pas à recommander la nouvelle histoire des Mongols, ainsi que les deux cartes géographiques qu'y a ajoutées M. Ravenstein.

— L'histoire de notre pays a fréquemment occupé la plume des écrivains anglais, elle n'a jamais été traitée d'une manière aussi peu satisfaisante que par Miss Sewell [2]. Les autorités principales sont,

[1] *History of the Mongols from the Ninth to the Nineteenth Century.* Part. I. *The Mongols Proper and the Kalmuks.* By Henri H. Howorth. London, Longmans, 1876, in-8° de 800 pages.

[2] *A Popular History of France, from the Earliest Period tho the Death of Louis the Fourteenth.* By E. M. Sewell. London, Longmans and Co, 1876, in-12 de 390 pages.

Digitized by Google

nous dit-elle, M. Michelet, *le cardinal* de Bonnechose et M. Duruy. M. Emile de Bonnechose est confondu ici avec son frère, et l'auteur des « Réformateurs avant la réforme » eût certainement été surpris de se voir donner du cardinal. S'appuyer sur M. Michelet n'est pas offrir les plus sûres garanties, soit d'impartialité, soit d'exactitude; aussi les fautes de tout genre abondent-elles dans le volume de Miss Sewel; on y voit les vieilles légendes au sujet d'Agnès Sorel, du mariage de Rollon, et du sac de Béziers fidèlement reproduites; la langue des trouvères serait le wallon, et les serments de Strasbourg présenteraient un mélange de latin et de gaulois. Inutile, après ces exemples, d'aller plus loin!

— Le second volume de la vie du prince Albert[1] écrite par M. Théodore Martin, nous mène de 1848 jusqu'en 1854; c'était une époque critique dans l'histoire de l'Europe contemporaine; les révolutions se succédaient, la démagogie paraissait triompher de tous côtés, et même en Angleterre on voyait les Chartistes essayer de naturaliser les barricades sous la direction de quelques piliers d'émeutes nouvellement arrivés de Boulogne, de Calais et de Dieppe. Le lecteur trouvera dans ce volume des détails fort précis sur les six années en question, détails confirmés et expliqués par des extraits de correspondance, des pièces diplomatiques et autres documents authentiques. M. Martin se place naturellement au point de vue conservateur, ou plutôt à celui d'nn libéralisme modéré; tout en faisant ressortir comme il convenait le rare bon sens du prince Albert, son tact si remarquable et son initiative pour les idées grandes et utiles, je crois qu'il a évité de tomber dans le style du panégyrique et de trop idéaliser le sujet de son livre.

— Il y a quelque temps qu'une société se fonda à Londres, sous la direction de l'infatigable M. Furnivall, pour publier non-seulement le texte des ouvrages de Shakespeare, mais tout ce qui de près ou de loin pouvait se rattacher à l'histoire de la société anglaise pendant le règne d'Élisabeth. La *New Shakspere Society*, comme on l'appelle, est en pleine prospérité, et elle a droit à une mention ici pour la simple raison que le cadre de ses publications embrasse, comme je viens de le dire, l'histoire aussi bien que la littérature. Voici, par exemple, un ouvrage[2] où l'on pourra se rendre un compte exact de l'agriculture en Angleterre au XVIe siècle, de la condition des classes ouvrières, de la propriété foncière, du prix des objets de consommation, etc. Un point

[1] *The Life of His Royal Highness the Prince Consort.* By Theodore MARTIN. With Portraits. Vol. II. London, Smith, Elder and C^o, 1876, in-8° de XV-573 pages.

[2] *Harrison's Description of England.* Book II. Published for the New Shakspere Society. London, Trübner, 1876, in-4° de XVI-108 pages.

Digitized by Google

assez curieux qui ressort du traité de Harrison, c'est la décadence des villes et des autres grands centres d'industrie ; cela tenait à deux causes principales, savoir la législation tracassière des corps de métier, et ensuite le fait que les manufactures avaient émigré et étaient presque exclusivement entre les mains des étrangers. Harrison abonde en particularités instructives sur la vie privée des Anglais, la construction et l'ameublement des maisons, le luxe qui tendait incessamment à s'accroître; bref, il y a là des matériaux précieux pour l'historien et l'économiste.

— A côté de maître Harrison, nous placerons William Stafford [1], dont le factum a été aussi publié par la *New Shakspere Society*, et qui s'occupe des mêmes questions. Quand on examine avec soin ce traité, on ne peut qu'admirer la sagacité, la clarté et la vigueur de l'écrivain, et ce rare talent avec lequel il a développé quelques-uns des principes fondamentaux de l'économie politique. Pour tous ces problèmes il y avait nécessairement deux points de vue diamétralement opposés l'un à l'autre, parce que le système qui nous semble le plus faux n'aurait pas vécu huit jours s'il n'eût présenté un côté plausible, tandis que la théorie en apparence la plus irréprochable prête d'une façon ou d'autre un flanc à la critique. Néanmoins, et comme conclusion définitive, nous pouvons dire que William Stafford, si c'est bien à lui qu'il faut attribuer les *Brief examinations*, était un penseur du plus grand mérite, supérieur à Harrison, et qu'il est indispensable de consulter lorsqu'on voudra écrire une histoire philosophique du règne d'Élisabeth.

— Il n'y a guère de sujet plus intéressant dans le développement de la constitution anglaise que celui des parlements; peu de sujets offrent autant de difficultés. Décrire dans un petit in-12 de quelques pages les transformations diverses par lesquelles la grande assemblée nationale de nos voisins d'outre-mer a dû passer depuis la signature de la grande Charte jusqu'au règne de Henri VII, était une tâche qui demandait beaucoup de science historique et une profonde connaissance de la législation anglaise; M. Rowley y a échoué [2]. Par exemple, il ne nous dit ni l'origine de la juridiction législative revendiquée par le parlement, ni comment les représentants de la nation arrivèrent à contrôler le maniement des deniers publics. Le droit

[1] *William Stafford's Copendious or Brief Examinations of certain Ordinary Complaints of Divers of our Countrymen in these our Dayes*, A. D., 1581. Published for the New Shakspere Society. London, Trübner, 1876, in-4° de xx-114 pages.

[2] *Epochs of English History. — Rise of the People and Growth of Parliament, from the Great Charter to the Accession of Henri the Seventh.* By James Rowley, M. A., with Four Maps. London, Longmans, 1876, in-18 de 112 pages.

Digitized by Google

de pétition demandait aussi une notice détaillée; il subsiste encore aujourd'hui, mais les circonstances en rendent l'application à peu près futile; d'un autre côté, c'était là, comme on peut s'en convaincre par la lecture de la première histoire d'Angleterre venue, ce qui donnait surtout aux anciens Parlements toute leur popularité; il aurait fallu du moins en dire deux mots. Bref, en étudiant le petit volume de M. Rowley, on est porté à croire que des changements presque imperceptibles ont fait de l'assemblée législative de l'Angleterre ce qu'elle est aujourd'hui, et personne ne soupçonnerait les luttes, les exigences d'une part, et les prétentions de l'autre, les réactions, les découragements, les victoires et les défaites qui marquent chaque étape dans le développement de l'histoire parlementaire du royaume uni.

— J'ai à annoncer une nouvelle édition de l'*Histoire des États-Unis* par Bancroft[1], et je prends l'occasion de la recommander comme le meilleur ouvrage sur ce sujet, malgré l'emphase et le style prétentieux que l'auteur avait de commun avec tant de ses compatriotes, M. Morley, par exemple. Le premier volume du livre de M. Gay[2] nous fait espérer que nous aurons bientôt une bonne histoire populaire illustrée, attrayante pour ceux que rebuteraient les six in-8° de Bancroft. Quelques-unes des gravures sont tant soit peu fantastiques; il en est d'autres qui ne se rattachent pas trop au sujet; enfin M. Gay n'avait pas besoin de se mettre pour ainsi dire sous la protection de M. Bryant, poëte estimable, mais qui n'a jamais, que je sache, écrit un mot d'histoire.

— Le septième volume de la biographie de Lord Shelburne vient de paraître[3], et il serait injuste de ne pas remercier Lord E. Fitzmaurice de nous avoir procuré le plaisir de lire un ouvrage aussi soigné sous tous les rapports. J'ai déjà dit quelques mots de ce travail : Lord Shelburne était un *réformiste* décidé, à une époque où la Révolution française avait, par les excès de 1792, fait pencher la balance du côté des Tories; il se constituait l'avocat du libre-échange, détestait le monopole sous toutes ses formes, demandait la révision des lois sur les pauvres, aurait voulu fermer tous les cabarets, et brûlait de mettre aux enchères les biens de l'Église anglicane. Le volume dont je m'occupe ici commence avec la mort de Lord Chatham; mes lecteurs

[1] *Bancroft's History of the United States, of America, from the Discovery of the continent.* London, Macmillan, 6 vol. in-8°, ensemble de 1,100 pages.

[2] *A Popular History of the United States, from the First Discovery of the Western Hemisphere by the Northmen to the End of the First Century of the Union of the States.* Preceded by a Sketch of the Prehistoric Period and the Age of the Mound-Builders. By William Cullen Bryant and Sydney Howard Gay. Vol. I. London, Low, 1876, in-8° de 467 pages.

[3] *Life of William, Earl of Shelburne, afterwards First Marquess of Lansdowne.* With Extracts from his Papers and Correspondence. By Lord Edmond Fitzmaurice, M. P. London, Macmillan, 1877, vol. III, in-8° de vi-598 pages.

Digitized by Google

s'arrêteront de préférence sans doute au chapitre x, qui traite de l'ouverture des états généraux et des affaires de notre pays. On y verra paraître à plusieurs reprises les noms de Mirabeau, de Dumont, de Morellet ; on y remarquera une lettre d'introduction donnée par Lord Lansdowne, pour Washington, à Talleyrand, qui se préparait à passer en Amérique. Ce qu'il importe de signaler surtout, c'est le changement soudain et complet de l'opinion publique en Angleterre lorsque le mouvement de 1789 eut été débordé, et que les Jacobins se furent emparés du pouvoir. Il me semble évident, d'après la lecture de la biographie de Lord Shelburne, que si la monarchie constitutionnelle avait pu s'établir en France, appuyée et mise en œuvre par les Mounier, les Mallet Du Pan, les Malouet, les Lanjuinais, ceux-là mêmes d'entre les tories que le mot de révolution effrayait, auraient été gagnés à la cause d'une sage réforme, et par conséquent il est vrai de dire que la responsabilité de l'animosité de Pitt contre nous retombe sur la démagogie parisienne.

— M. Van Laun, professeur distingué en Écosse, et auteur d'une traduction passable de Molière, a publié, il y a quelques semaines, le premier volume d'une *Histoire de la littérature française* [1]; c'est un in-8° de belle apparence, qui prend le sujet *ab ovo* et nous conduit jusqu'au XVIe siècle. Pour un livre à prétentions philosophiques, il y a des parties singulièrement faibles et des lacunes inexplicables ; l'auteur aurait mieux fait de s'en tenir à la littérature française proprement dite, au lieu de se lancer dans des considérations sur la philosophie et la théologie, acceptables seulement quand elles sont traitées à fond. Il n'en est pas moins vrai que M. Van Laun, une fois rentré dans les limites de son sujet, est un assez bon guide; ne lui demandons pas une érudition profonde, ne nous adressons pas à lui pour des discussions philologiques ou des recherches savantes sur l'origine de nos anciens textes; mais ses appréciations et ses analyses des ouvrages qu'il examine sont en général très-justes, et on lira avec plaisir un volume élégamment écrit, consciencieusement travaillé, et qui a dû coûter à l'auteur beaucoup d'étude.

— Nous avons à enregistrer ici trois nouveaux ouvrages de M. Freeman. Les *Lectures* ou discours sur les Sarrasins [2] n'ont pas, il est vrai, précisément droit à cette épithète, mais elles ont été remaniées et revues par l'auteur, et d'ailleurs il y avait très-longtemps que le volume était devenu à peu près introuvable. M. Freeman, toujours exact et consciencieux, sait aussi, dans des conférences familières, se

[1] *History of French Literature*, by Henri Van Laun. Vol. I : *From its Origin to the Renaissance*. London, Smith, 1876, in-8° de VIII-342 pages.

[2] *History and Conquests of the Saracens*. Six lectures, by Ed. Freeman. London, Macmillan, 1876, in-12 de 250 pages.

Digitized by Google

mettre au niveau des personnes les moins instruites en histoire. C'est ce dont on pourra aisément se convaincre en lisant ce petit volume. — Les *Esquisses d'histoire et d'architecture*, réunies pour la première fois par le même écrivain [1], avaient déjà paru soit dans la *Saturday Review*, soit dans le *Pall-mall Gazette;* elles nous transportent en Italie; mais le chapitre sur Ravenne contient de plus d'intéressantes remarques sur Trêves, Aix-la-Chapelle et Gelortausen. Je n'ai pas besoin d'expliquer ici les rapports qui existent entre l'architecture et l'histoire politique, ils sont donc d'une évidence irréfutable, et je n'aurai qu'à renvoyer mes lecteurs au parallèle que M. Freeman trace entre Frédéric et Charlemagne à propos de Ravenne et d'Aix-la-Chapelle. Les chapitres dont se compose le présent volume sont au nombre de vingt-six; l'auteur y a ajouté vingt-deux croquis; le crayon et la plume à la main, il nous conduit de Venise à Rome, en passant par la Lombardie et l'Italie centrale; puis s'avancant jusqu'au sud, il nous montre la civilisation grecque établie sur les bords du golfe de Naples. — Nous prendrons congé de M. Freeman en citant l'excellent abrégé rédigé par lui comme introduction à la série de manuels d'histoire dont nous sommes redevables à l'initiative de M. Macmillan [2]. C'était un véritable tour de force de résumer les annales de l'humanité en moins de cinq cents pages, dont les termes extrêmes sont le déluge d'un côté, et le meurtre d'Abraham Lincoln de l'autre; faire de ce résumé un livre intéressant, attrayant même, c'est ce que M. Freeman seul pouvait accomplir; il nous dit dans sa préface que ses collaborateurs et lui ont pour but de publier une suite d'ouvrages dans lesquels, non-seulement *indocti discant*, mais aussi *ament meminisse periti*, et le volume préliminaire répond à merveille aux conditions de ce programme. Ce sera un guide pour les élèves et un aide-mémoire pour les maîtres.

— Lord Stanhope, dont la mort a excité de si justes regrets en France aussi bien qu'en Angleterre, avait publié dans diverses revues des articles qui sont aujourd'hui rassemblés, et qui forment un élégant volume [3]. Ce ne sont que des essais, c'est-à-dire que le lecteur ne doit pas s'attendre à y trouver autre chose que des causeries faites par un homme de science et de goût. La France figure pour deux chapitres, l'un sur la légende de Charlemagne, l'autre sur la Campagne de Russie et les mémoires de M. de Ségur.

— Sous ce titre un peu ambitieux des *Fondateurs de Florence* [4],

[1] *Historical and Architectural Sketches; chiefly Italian*, by Ed. Freeman. London, Macmillan, 1876, in-12 de 300 pages.

[2] *General Sketch of European History*, by Ed. Freeman. London, Macmillan, 1876, in-18 de 452 pages.

[3] *The French retreat from Russia, and other Essays*, by the late Lord Stanhop. London, Murray, 1876, in-8° de 280 pages.

[4] *The Makers of Florence : Dante, Giotto, Savonarola, and their City*. By Mrs. Oliphant. London, Macmillan, in-8° de xviii-395 pages.

Digitized by Google

Mistress Oliphant a composé un ouvrage où l'on trouvera des études très-bien faites du Dante, de Giotto et de Savonarole. C'est une galerie de portraits dessinés avec le charme qui caractérise toutes les productions de la personne à laquelle les Anglais doivent de connaître M. de Montalembert. Le volume est imprimé avec luxe, et orné de gravures sur bois et d'un portrait de Savonarole.

GUSTAVE MASSON.

On nous communique la note suivante, à laquelle nous donnons bien volontiers place.

La publication des *Chronicles and Memorials of Great Britain* par le Maître des Rôles, et des *Calendars of State Papers*, si utile aux études historiques chez nos voisins d'outre-Manche, a donné, soit aux corporations, soit aux particuliers, le désir de livrer au public une partie des trésors dont ils se trouvent possesseurs.

Depuis quelques années déjà, les PP. Jésuites en Angleterre ont publié plusieurs ouvrages ayant trait, pour la plupart, à l'histoire de leur illustre Compagnie et aux événements politiques et sociaux auxquels elle s'est trouvée mêlée du temps des persécutions religieuses sous le règne d'Élisabeth et des princes de la maison des Stuarts.

Le succès qu'ont eu ces ouvrages dans le monde littéraire d'Angleterre, va donner lieu à la publication d'une série sur des sujets analogues, mais cette fois-ci se rapportant aux membres du clergé séculier.

Nous apprenons que S. Ém. le cardinal Manning, archevêque de Westminster, vient de confier aux RR. PP. de l'Oratoire de Londres la publication des manuscrits qui se trouvent dans ces archives.

Le premier volume de la série, qui doit paraître au printemps prochain, se composera du *Journal du Séminaire de Douai*, — célèbre institution fondée par l'illustre Allen, plus tard cardinal-archevêque de Malines. Le journal, qui sera publié d'après le texte original — en latin — va de l'année 1568 jusqu'en 1780, et contient la liste des théologiens promus au sacerdoce et dont beaucoup ont fini par donner leur vie en Angleterre pour l'Église Romaine. — Il offre une foule d'indications sur la vie sociale et religieuse ainsi que des notices biographiques.

On se tromperait en attribuant à ces publications un intérêt purement national. Grâce au transfert du séminaire de Douai à Reims, c'est à la France que, pendant bien des années, cette pépinière de futurs martyrs et confesseurs a dû l'hospitalité.

La série sera tirée à un petit nombre d'exemplaires, réservés aux souscripteurs, et sera publiée par MM. Nutt, libraires-éditeurs à Londres, Strand, n° 270.

Digitized by Google

COURRIER ALLEMAND

A la fin du dernier *Courrier*, il était question d'une publication fort utile, les *Esquisses historiques*[1]; depuis lors ont paru les tomes VI à IX de la troisième série. Les tomes VI et VII forment un seul ouvrage sur Joseph Goerres. Déjà Grégoire XVI appelait Goerres : *le grand homme*. Mais le temps et la malice des hommes avaient fait oublier ou terni sa mémoire. A l'occasion du centième anniversaire de sa naissance, il fallait, par le récit de sa vie, démentir les calomniateurs : tel est le but de M. Joseph Galland, déjà auteur d'un travail sur les œuvres et l'influence de Goerres, publié dans le *Litterarischer Handweiser* de 1876 ; mort le 29 janvier 1848, Goerres a vu l'ébranlement d'un monde et a profondément marqué dans l'histoire de son temps. Un tel homme mérite dans la *Revue des questions historiques* une mention spéciale : l'histoire était son étude favorite ; il en a rétabli la conception chrétienne en dépit des outrages et des impostures. Si l'espace ne nous manquait, nous aimerions à reproduire le chapitre XXXII du livre de M. Galland, où sont exposées les idées de Goerres sur l'histoire. Toutefois, c'est moins l'activité de Goerres comme savant et comme professeur que son courage et son abnégation à défendre les intérêts sacrés du peuple et de l'Église qui font l'objet de ce livre populaire. Le récit est plein d'éclat et de puissance ; l'enthousiasme l'anime. Au commencement sont cités les écrits et les jugements publiés sur Goerres ; puis vient l'énumération de ses travaux : moyen infaillible d'accroître notre admiration pour cet homme gigantesque.

Dans le huitième volume, il est question d'un homme dont la vie est fort simple et dont l'importance est tout entière dans ses écrits : c'est *Angelus Silesius*, nommé d'abord *Johannes Scheffler*. Il doit sa réputation à ses cantiques spirituels. Sa conversion du protestantisme au catholicisme, arrivée à Breslau le 12 juin 1653, lorsqu'il était âgé de vingt-neuf ans, lui avait attiré les appréciations les plus défa-

[1] *Sammlung historischer Bildnisse.* Dritte serie. Freiburg im Breisgau. Herder'sche Verlagshandlung, 1876. VI et VII Bändchen · *Joseph von Goerres* von Joseph GALLAND. Mit Goerres Bildniss, v-704 S. VIII Bändchen : *Angelus Silesius* (*Johannes Scheffler*) von Wilhelm LINDEMANN, 170 S. IX Bändchen : *Maximilian I der Grosse, Kurfürst von Bayern* von Otto von SCHACKING, XI-300 S.

Digitized by Google

vorables; le dernier siècle l'avait fait oublier. Depuis une cinquantaine d'années, il était l'objet des recherches de quelques érudits ; mais l'approche du centième anniversaire de sa mort a fixé plus particulièrement l'attention sur lui. M. Wilhelm Lindemann, auteur d'une *Histoire de la littérature allemande* qui a eu rapidement quatre éditions, l'étudie à trois points de vue: comme converti, comme poète, comme thélogien polémiste. Il a pu consulter des sources jusqu'ici inconnues, ce qui lui a permis de rectifier les appréciations anciennes sur la vie et le caractère du personnage.

Voici avec le neuvième volume les horreurs de la guerre de Trente ans. Maximilien Ier, prince électeur de Bavière, mort le 27 septembre 1651, a joué, pendant son règne de cinquante-trois ans, un rôle considérable dans l'histoire de cette époque. Dans son discours à propos de la consécration de Clément-Auguste de Wittelsbach, archevêque et prince électeur de Cologne, Fénelon s'exprime en ces termes sur Maximilien : « Il a fait de grandes choses pour la Religion. Animé d'un saint zèle, il s'est armé contre un prince de sa Maison pour sauver le catholicisme en Allemagne; élevé au-dessus de la prudence politique du monde, il dédaigna, pour conserver la foi de ses pères, les plus grandes et les plus brillantes perspectives [1]. » C'est précisément cette courageuse fidélité à l'Église catholique qui a indispensé contre Maximilien un certain groupe d'historiens. M. Otto Schacking a donc cru nécessaire de rétablir, d'après les plus récentes publications, la grandeur et l'importance nationale de ce héros.

— A côté de ces *Esquisses*, citons une œuvre du même genre, quoiqu'elle n'appartienne pas à la même collection, la *Vie de saint Conrad, évêque de Constance*, écrite par M. Marbe, de Constance, à l'occasion du neuf-centième anniversaire de la mort du saint. Descendant des Guelfes, Conrad fut de 933 à 976 évêque de Constance : sa jeunesse et son long épiscopat sont racontés avec chaleur d'après les meilleure sources[2]. C'est sous son épiscopat qu'arriva, en 948, l'événement connu de l'univers entier sous le nom de *Dédicace angélique de la sainte Chapelle de Notre-Dame des Hermites* (*der hl. Capelle zu Einsiedeln*).

— Parmi les autres publications de la librairie catholique Herder, signalons un livre qui touche aux questions contemporaines : c'est une *Etude sur l'histoire politique de l'Alsace*[3]. L'auteur, M. Glöckler, partage

[1] Ces paroles sont traduites de l'allemand. Le traducteur, n'ayant pu remonter au texte même de Fénelon, ne saurait garantir leur identité avec ce texte. — J.-A. B.

[2] *Das Leben des heiligen Conrad, Bischof von Constanz und Patrons des Erzdiocese Freiburg*, zur 900jährigen Feier seines seligen Todes dem christlichen Volke erzählt von Carl Marbe, Cooperator am Muenster zu Constanz. Freiburg, Herder'sche Verlagshandlung, 1876, VIII-128, S. in-18.

[3] *Das Elsass, Kurze Darstellung seiner politischen Geschichte*, von Ludwig

Digitized by Google

l'histoire de l'Alsace en cinq périodes : l'occupation celtique; la domination romaine (de 58 avant Jésus-Christ à 496 après Jésus-Christ); la période franke, règne des rois franks d'Austrasie, dont la capitale est Metz (496-870); la période allemande, gouvernement des ducs, Landvogts, Landgrafs, sous la suzeraineté de l'Empereur d'Allemagne (870-1648); la période française (1648-1871). Une sixième période semble s'ouvrirpour l'Alsace depuis 1871. Réunie à une partie de la Lorraine, elle forme le pays d'Empire (*Reischland*), Alsace-Lorraine, et sert à l'Allemagne de frontière contre la France. Sur cette dernière période, rien de plus; mais les autres font l'objet d'une étude très-soignée et très-complète. L'auteur s'adresse à la fois au peuple et aux savants. Il fournit d'excellentes remarques sur les forteresses dont la noblesse alsacienne, aux XIIe et XIIIe siècles, avait couronné le sommet des Vosges pour se mettre à l'abri contre les troubles de cette époque. Cette noblesse semble revivre sous les yeux du lecteur.

— Voici, toujours chez le même éditeur, un livre pour le peuple et la jeunesse : *Caractères tirés de l'histoire*, par S. Klein[1]. Ce n'est point par la nouveauté des résultats que ce livre se recommande, mais par le choix et la disposition des matières. C'est un coup d'œil rapide et complet sur toute l'antiquité. Fidèle au point de vue chrétien, l'auteur relève, dans la suite des nations, des événements et des personnages, le plan de la Providence.

— Dans un livre du même genre, *Histoires et Biographies*[2], le docteur Johannes Janssen publie, avec un talent vraiment magistral, le résultat de ses recherches personnelles : Karl Ritter, Alexandre de Humboldt, Schopenhauer, Ruckler-Muskau, Friedrich Wilhelm IV, tels sont les principaux personnages dont il s'occupe. Ce travail répond à un besoin véritable: aussi la première édition, rapidement écoulée, a-t-elle été promptement suivie d'une seconde.

— Un autre ouvrage du même auteur: l'*Histoire du peuple allemand depuis la fin du Moyen Age*[3], mérite encore de plus grands éloges. La première partie du premier volume, qui seule a paru jusqu'ici, est consacrée à l'état intellectuel de l'Allemagne au sortir du moyen âge. Le rapide succès de ce volume, parvenu en peu de temps à sa quatrième édition, est une preuve du service que M. Janssen vient de rendre à la

Gabriel GLÖCKLER, Mitglied mehrerer wissenschaftlichen Gesellschaften. Freiburg, Herder, 1876, XVIII-215 S. in-16.

[1] *Characterbilder aus der Weltgeschichte*, von S. Klein. DAS ALTERTHUM. Freiburg. Herder, 1876, VIII-537 S. gr. in-8°.

[2] *Zeit-u. Lebensbilder*, von Dr Johannes JANSSEN. Zweite mehrfach umgearbeitete Auflage. Freiburg, Herder, 1876, 52 S. gr. in-8.

[3] *Geschichte des deutschen Volkes, seit dem Ausgange des Mittelalters.* Ersten Bandes erste Abtheilung : Deutschlands geistige Zustände beim Ausgang des Mittelalters. Freiburg, Herder, 1876, XIII-260 S. gr. in-8.

Digitized by Google

littérature historique. C'est la première fois que la vie du peuple allemand au XVe siècle, avant les catastrophes de la Réforme, se trouve décrite sans préjugés, d'après les monuments et les témoignages contemporains. Le livre premier a pour objet l'instruction du peuple, les sciences, les écoles, les écrits ; le second, chaque branche de l'art et son influence sur la vie nationale. Ce dont les préjugés avaient fait un axiome sur cette époque est complétement renversé. Au commencement du XVIe siècle, tous les arts, toutes les sciences florissaient en Allemagne. La langue allemande était presque aussi répandue que le latin ; le peuple allemand était en Europe le peuple le plus libre et le plus à son aise. Nous avons dans l'ouvrage de M. Janssen un livre précieux, écrit avec art, et qui doit transformer l'opinion sur la seconde moitié du XVe siècle. Nous sommes impatients de voir comment l'auteur, dans la suite de son ouvrage, expliquera les causes de la Réforme.

— Dans une autre partie du domaine de l'histoire, un excellent livre vient également de remplir une lacune : c'est le *Manuel d'histoire ecclésiastique* du docteur J. Hergenröther[1]. Ont déjà paru deux tomes, qui forment le premier volume de l'ouvrage, le huitième et le dixième de la *Bibliothèque théologique* publiée par Herder, et vont jusqu'à la mort du Pape Boniface VIII en 1303. Expérience acquise par un long enseignement de l'histoire, abondance et choix judicieux des matières, tels sont les principaux mérites de l'auteur. Nous admirons dans son livre la précision avec laquelle sont exposées, sous toutes les faces, la vie de l'Église et l'influence salutaire du Christianisme ; l'esprit catholique, qui a présidé à la mise en ordre d'objets si divers ; enfin, l'amour de la sainte Église et l'intelligence de l'action surnaturelle du Saint-Esprit. Rapports de l'Église et de l'État, constitution de l'Église, hiérarchie ecclésiastique, primauté du Saint-Siége, différence entre l'évêque et le prêtre, toutes les questions qui passionnent notre époque sont traitées à fond.

— Le septième volume de la *Bibliothèque théologique* dont nous venons de parler, n'est autre qu'une réimpression du *Manuel de Patrologie* du docteur Alzog[2]. Les lecteurs de la *Revue* doivent connaître cet ouvrage ; aussi nous bornerons-nous à signaler ce qui distingue la nouvelle édition. Les matières distribuées, comme auparavant, en quatre chapitres, qui vont, le premier jusqu'en 150, le second jusqu'en 325, le troisième jusqu'en 461, et le quatrième jusques environ 800, ne sont autre chose que le récit de la vie de l'Église, fait depuis l'origine jusqu'à Alcuin par les écrivains ecclésiastiques de l'Orient et de

[1] *Handbuch der allgemeinen Kirchengeschichte*, vom Professor Dr J. Hergenröther. Erster Band, Freiburg, Herder, 1876, VIII-1007 S. gr. in-8.

[2] *Handbuch der Patrologie oder der älteren christlichen Litteraturgeschichte.* Von Dr Johannes Alzog. Dritte neubearbeitete und vermehrte Auflage Freiburg, Herder, 1876, XII-572 S. gr. in-8.

Digitized by Google

l'Occident. Les travaux les plus récents sont mis à profit et discutés. Le résumé des ouvrages est donné dans les termes mêmes des auteurs. On y trouve une apologie complète de l'Église, de ses dogmes, de ses règles. Un côté peu connu jusqu'ici de la littérature chrétienne, la poésie, est mis en lumière avec autant de bonheur que de complaisance. Des citations nombreuses de poëtes chrétiens, grecs ou latins, ornent le livre de l'illustre professeur Alzog.

Telles sont les principales publications de la maison Herder. Voici encore un travail sur la littérature chrétienne: ce sont des *Documents sur Denys Petau*, par le docteur Frantz Stanonick [1]. Ce travail se distingue par la science et la clarté. Il fait connaître la vie et les travaux du jésuite Petau, l'un des plus grands savants du XVIIe siècle, qui a rendu de si éminents services à la dogmatique et à l'histoire des dogmes; il donne en même temps sur cette époque d'importants détails.

— Le docteur Holzwarth, honorablement connu pour une *Histoire du soulèvement des Pays-Bas*, a entrepris la tâche difficile de donner à l'Allemagne catholique une *Histoire universelle* [2]. Six livraisons déjà parues sont pour le reste d'un excellent augure. Elles sont relatives aux temps qui précèdent la venue de Jésus-Christ. Nous reviendrons sur cet ouvrage quand la publication en sera achevée. Annonçons encore la continuation d'une autre *Histoire universelle*, trop étendue pour s'adresser au grand public, mais dont le succès est attesté par de nombreuses traductions dans toutes les langues: nous voulons parler de l'*Histoire universelle* de Cantù, remaniée librement, à l'usage de l'Allemagne catholique, sur la septième édition originale, par le docteur J. A. Moriz Bruhl, et continuée par le docteur Joseph Fehr [3]. Cette continuation a pour objet l'histoire générale du XIXe siècle. Deux volumes ont déjà paru; un troisième doit les suivre. Le premier volume va de 1815 à 1848, le second de 1848 à 1856. Le continuateur de Cantù devait être un sincère catholique; il n'en est pas moins disposé à rendre justice à tous les partis. Il commence son récit en 1815. Avec la paix, les peuples voulurent jouir des fruits de la paix. Mais ils se virent obligés de les arracher à leurs gouvernements. Ainsi s'engagèrent les luttes dont l'enjeu était la forme constitutionnelle des Etats. De 1815 à 1820, les luttes constitutionnelles; en 1830, le cons-

[1] *Dionysius Petavius*. Ein Beitrag zur Geschichte des XVII Jahrhunderts. Von Dr Franz STATONIK. Graz, 1876. Leuschner und Labensky, 123 S. gr. in-4.

[2] *Weltgeschichte*. Von Dr J. F. HOLZWARTH. Mainz, 1876. Verlag von Franz Kirchheim.

[3] Cœsar Cantù's *Allgemeine Weltgeschichte* fortgesetzt. Von Dr Joseph FEHER, professor der Geschichte an der Universität Tübingen. XIV Band, VIII-1328 S. in-8. XV Band, 1856 S. in-8. Regensburg, Verlag von Georg Joseph Manz, 1876. L'édition originale, sur laquelle est revue la troisième édition de la traduction française de Didot (Paris, 1862), est la huitième. Elle va jusqu'au-delà de 1830. — *Note du traducteur* J.-A. B.

Digitized by Google

titutionnalisme et, avec la révolution de Juillet, un nouvel élément, le socialisme. Une des suites du socialisme et de l'élan libéral, c'est la révolution de Février, et l'ébranlement ressenti depuis 1848 par les différents États. A côté des combats politiques qui caractérisent notre époque, les progrès matériels accomplis par les gouvernements et par les peuples. Enfin le libéralisme, malgré tous ses méfaits, a pourtant assuré à l'intelligence et à la Religion une indépendance salutaire. Telles sont les idées fondamentales de cet ouvrage, que nous nous bornons à indiquer. C'est un utile manuel pour l'histoire du XIXe siècle. Puisse le troisième volume, consacré aux arts et aux sciences, ne pas tarder à paraître.

— Nous n'avons parlé jusqu'ici que d'ouvrages catholiques : finissons par un livre remarquable, mais écrit dans un autre esprit. On connaît déjà l'*Histoire d'Allemagne* de G. Waitz : nous en avons loué l'érudition claire et sérieuse. Au cinquième volume, auquel nous donnions ces éloges, sont venus s'ajouter deux autres : ce sont les tomes II et III de l'*Empire d'Allemagne depuis le milieu du IXe jusqu'au milieu du XIIe siècle*[1] : ils s'étendent depuis la chute des Carolingiens jusqu'aux Hohenstaufen L'introduction éclaire, d'après les sources, la nature, le développement, l'importance juridique et politique des fiefs. Le sixième volume est consacré au pouvoir central, élection du roi, son droit à la dignité impériale, cérémonial de l'hommage et du couronnement. Puis viennent la Cour, le gouvernement de l'Empire, l'Église, ses rapports avec l'État, la trêve de Dieu (*Landsfrieden*), le ban du roi. Le septième volume s'occupe des souverainetés territoriales: féodalité laïque, haut clergé, hérédité des emplois, formation des marches et des duchés, influence du roi sur l'établissement des évêchés. Le dernier chapitre, qui a pour titre *Les Principautés et les villes*, relève avec précision le développement du prévôtage (*Vogtei*), l'influence du droit des foires (*Marktrecht*) sur le développement des villes, enfin la formation constitutionnelle de celles-ci. C'est le premier travail complet qui ait paru sur la constitution de l'Allemagne à cette époque. L'auteur a réuni tous les renseignements épars dans les archives et écrits historiques, et en a fait un ensemble plein d'intérêt, impartial, éloigné de tout dogmatisme; il a jeté les fondements sur lesquels devront se baser désormais les recherches ultérieures.

Reutlingen, novembre 1876.

BONIFAZ MAIER.

[1] *Deutsche Verfassungsgeschichte*, VI und VII Band. *Die deutsche Reichverfassung, von der Mitte des neunten bis zur Mitte des zwölften Jahrhunderts.* Von Georg WAITZ. Kiel, Homann, 1875 und 1876, VIII-506 S. und VII-427 S. gr. 8.

Digitized by Google

LE R. P. DE VALROGER

Dans notre temps, où d'incessantes attaques menacent la foi des faibles, et, sur tous les points, au nom de toutes les sciences, essayent de ruiner le christianisme et l'Église, nul peut-être n'a eu à un plus rare degré que le Révérend Père de Valroger la vocation de l'apologétique. La portée de chaque agression, le nombre et la stratégie des adversaires, les vastes proportions du champ de bataille, rien n'échappait à son pénétrant regard, et sa vie tout entière a été consacrée à la défense de la vérité et des âmes; il est mort comme il avait vécu, les armes à la main. Né [1] dans une famille chrétienne et grave [2], élevé par une mère profondément pieuse, Hyacinthe de Valroger avait eu le bonheur de garder intacte la foi de son baptême; mais le collége, et plus tard l'école de médecine, où il passa deux ans avant de se vouer à l'état ecclésiastique, lui avaient fait respirer une atmosphère moins saine que celle du foyer. « J'ai senti de très-bonne heure, » a-t-il écrit en 1875, « la frêle barque qui portait mes destinées éternelles, soulevée et ballottée par tous les vents du siècle. Par une grâce insigne de la Providence, ma foi n'a jamais sombré; mais cent fois, mille fois, j'ai pu comprendre les angoisses du naufrage; j'ai senti toujours que ce n'était ni ma force, ni mon habileté personnelles qui me soutenaient et me faisaient, pour ainsi dire, comme saint Pierre, marcher sur les eaux. Rien donc ne m'a été plus facile que de compatir au malheur des naufragés; et, toute ma vie, j'ai souffert de ne pouvoir pas les secourir d'une manière plus efficace. »

La connaissance de tous ces périls, la tendre et généreuse pitié que lui inspiraient tant d'intelligences qui y succombent, le décidèrent, dès son entrée dans la carrière sacerdotale, à tourner toutes ses forces vers l'apologétique; elle était et elle devait être pour lui jusqu'à la fin la forme providentielle de l'apostolat. Ordonné prêtre le 20 mai 1837;

[1] Le 6 janvier 1814.

[2] Son père, mort en 1820 conseiller à la cour royale de Caen, avait sollicité, en 1793, le périlleux honneur de défendre Louis XVI.

Digitized by Google

nommé par Mgr Robin, alors évêque de Bayeux, directeur du petit séminaire, et chargé plus tard — en octobre 1839 — d'enseigner la philosophie au séminaire de Sommervieu, il trouva bientôt d'amples matières à l'exercice de son zèle. On se souvint qu'à cette époque l'éclectisme rationaliste régnait en maître dans la plupart des chaires de l'Université ; la Faculté des lettres de Caen était un des foyers de cet enseignement dangereux, et un disciple de M. Cousin, M. Charma, à qui Dieu réservait la grâce d'une mort chrétienne, y professait avec éclat les doctrines du maître. A cette époque aussi, le monde philosophique et religieux de l'Inde, longtemps ignoré et enfin découvert, attirait beaucoup d'esprits, et certaines analogies que l'on apercevait entre ses croyances et les nôtres, enrichissaient d'objections nouvelles ou rajeunies l'arsenal de l'incrédulité. Il importait d'examiner l'éclectisme avec calme et fermeté, de le peser dans d'exactes balances, et de montrer que l'arrêt lancé contre lui par nos évêques était aussi l'arrêt d'une saine philosophie; il importait encore d'étudier les religions de l'Inde, d'explorer, si je l'ose dire, ces régions mystérieuses, et de contraindre les fantômes menaçants dont une foi peureuse les croyait hantées, à s'expliquer ou à s'évanouir. L'abbé de Valroger entreprit ce double travail, et il le poursuivit avec une patience invincible à de précoces souffrances, invincible aussi à ces ardeurs imprudentes qui oublient volontiers que la science, sans laquelle il ne saurait y avoir de véritable apologétique, est fille du travail et du temps. « Malheur, » s'écriait-il alors, « à celui qui se jettera dans la mêlée sans études sérieuses, et s'efforcera plutôt de frapper fort que de frapper juste !... » La conscience sévère de l'abbé de Valroger l'a toujours préservé d'un tel péril, peut-être même, par un scrupule honorable mais excessif, a-t-il apporté dans la composition de ses ouvrages des lenteurs que les intérêts de la vérité auraient dû parfois abréger.

Les *Annales de philosophie chrétienne* publièrent ses premiers travaux. De 1839 à 1840, il y inséra six articles, sous ce titre : *Les Doctrines hindoues examinées, discutées et mises en rapport avec les traditions bibliques* [1]. En mars 1842, il consacra dans le même recueil une longue étude à l'examen des doctrines contenues dans le *Bhagavata purana* et le *Vishnu-purana*, et à la réfutation des objections qu'on en tire contre le catholicisme.

« Le Brahmanisme, » y disait-il, « est un débris du *protestantisme antique*, et par conséquent sa substance primitive émanait de cette religion patriarcale, dont le catholicisme est le développement complet. On ne doit donc pas être étonné s'il garde encore quelque empreinte des dogmes, de la morale et du culte transmis d'abord d'Adam à Noé, puis de Noé à tous les peuples... Si un peuple primitif,

[1] Numéros de juin, juillet, octobre, novembre 1839, janvier et février 1840.

Digitized by Google

comme les Hindous, n'avait gardé aucun souvenir de la religion révélée, les rationalistes ne se hâteraient-ils pas d'en conclure que cette religion n'a pas, comme nous le croyons, éclairé le berceau de la race humaine ?

« Mais de plus, les colonies juives, établies dans l'Inde plusieurs siècles avant notre ère, ont dû réveiller les souvenirs traditionnels qui s'éteignaient dans la nuit du paganisme. L'Évangile enfin a été porté aux brahmanes par les apôtres eux-mêmes ou du moins par leurs premiers disciples. N'est-ce pas sur les bords du Gange que l'illustre philosophe saint Pantène, chef de l'école chrétienne d'Alexandrie, a passé une grande partie de ses dernières années ? Et Arnobe ne comptait-il pas les Indiens parmi les peuples chez lesquels florissait la foi ? Il serait inconcevable que rien de tout cela n'eût laissé sa trace dans les croyances, dans les mœurs et dans la littérature des Hindous. »

En mai 1844 et en février 1845, à l'occasion de la publication des *Mélanges posthumes d'histoire et de littérature orientale* de M. Abel Rémusat, l'abbé de Valroger étudia, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, le Bouddhisme chinois. « Dans nos livres saints, » écrivait-il au commencement de son premier article, « tout a un but moral ; le dogme n'a pas pour fin de satisfaire une vaine curiosité, mais d'éclairer l'homme sur sa destinée et sur ses devoirs. Les livres pseudo-sacrés du Bouddhisme présentent sous ce rapport un aspect tout différent. On voit qu'ils ont été faits pour occuper les imaginations rêveuses et enthousiastes du haut Orient... » « En résumé, » disait-il encore, « la théologie samanéenne n'est qu'un syncrétisme confus d'erreurs contradictoires et funestes. Seulement on découvre çà et là, dans la mythologie populaire et dans les spéculations ténébreuses des philosophes, quelques débris des traditions patriarcales... » Et il donnait à son dernier article cette lumineuse et ferme conclusion : « C'est par une poésie panthéistique... que le Bouddhisme fascine les esprits contemplatifs de la haute Asie. C'est sous ce voile épais de chimères éblouissantes qu'il dérobe le véritable infini. Par là il trompe les besoins religieux de l'âme, car il fait perdre de vue le principe et la fin de toutes choses, il efface le Créateur derrière une création illusoire. C'est en vain que l'homme s'épuise à créer des fantômes de mondes ; il aurait beau les entasser éternellement, sa Babel idéale n'atteindrait jamais le ciel inaccessible qu'habite le Tout-Puissant ; en d'autres termes, l'indéfini ne saurait jamais égaler l'infini [1]... »

[1] M. de Valroger a encore publié, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, trois articles où il exposait le *Plan d'une défense du Christianisme, d'après la méthode historique*. (Janvier avril et octobre 1841). Mgr Affre les avait remarqués, et avait même voulu confier à leur auteur une des chaires de la Sorbonne théologique ; le R. P. Perrone les mentionne avec éloge dans ses *Prælectiones theologicæ* (*De analogia rationis et fidei*, sect. I, cap. I, art. 1, proposit. IV).

Digitized by Google

Ces études sur des religions qui ont séduit et qui retiennent encore dans de lamentables erreurs une portion considérable de l'humanité, n'étaient pour l'abbé de Valroger qu'un aspect du vaste programme d'apologétique qu'il avait conçu et qu'il s'efforçait de remplir [1]. En ce même temps, il publiait dans le *Correspondant* de solides réfutations de l'éclectisme [2], et il préparait ses *Études critiques sur le rationalisme contemporain*, qui ne devaient paraître en volume qu'en 1846. Un des représentants les plus distingués de l'école philosophique que combattait M. de Valroger, a rendu à cette œuvre un équitable hommage. « Il ne nous en coûte pas, » a écrit M. E. Saisset, « de reconnaître que ce livre est l'ouvrage d'un prêtre éclairé, d'un dialecticien exercé, d'un adversaire habile et courtois, d'un homme enfin parfaitement renseigné sur tous les écrits de la philosophie contemporaine, et qui connaît les hommes et les choses [3]. »

Les audaces de la critique radicale qui conteste l'authenticité et la véracité de nos Évangiles, et qui prétend reléguer dans les régions du mythe ou de la légende la divine et réelle histoire du Sauveur, ne prirent pas au dépourvu l'abbé de Valroger. En 1847, il opposa au livre de Strauss un *Essai sur la crédibilité de l'histoire évangélique* qu'il avait traduit de Tholuck, en l'abrégeant et en l'annotant. Les études bibliques, qui occupent dans l'apologétique une place si importante, l'avaient toujours attiré, et il allait leur consacrer les années les plus laborieuses et les plus fécondes de sa maturité [4].

Chanoine titulaire de Bayeux en 1847, l'abbé de Valroger, fut appelé en 1852 à faire partie du *comité de l'Enseignement libre* que présidait le comte Molé; c'est à la demande de ce comité qu'il composa son livre : *du Christianisme et du paganisme dans l'éducation.*

Disciple de Saint-Sulpice, qui a recueilli, par Olier, l'esprit des Condren et des Bérulle; familier avec ces études scripturaires où plusieurs des anciens Oratoriens avaient excellé, M. de Valroger ne pouvait voir d'un œil indifférent les efforts que l'on tentait à cette époque pour rétablir en France l'Oratoire, ou, pour parler plus exactement, il fut

Il a aussi publié deux articles intitulés : *Des besoins de la controverse philosophique et religieuse* (mai 1842 et janvier 1843).

[1] Depuis lors, le P. de Valroger a composé et a laissé en portefeuille un travail étendu sur les *Védas*, que des mains pieuses publieront peut-être.

[2] Décembre 1844 : *Le Dictionnaire des sciences philosophiques*; 10 mars, 25 mars et 10 mai 1845 : *De la jeune école éclectique*; octobre 1845 : *Du faux éclectisme ou du syncrétisme*; août 1846 : *De l'éclectisme rationaliste.*

[3] *De la philosophie du clergé.*

[4] Ajoutons, afin de n'omettre aucun des travaux entrepris ou inspirés par M. de Valroger, qu'il traduisit, pour les *Démonstrations évangéliques* de M. Migne, les six premiers discours du docteur (depuis cardinal) Wiseman, sur les rapports de la religion et des sciences. Les deux derniers discours furent traduits à sa demande par M. l'abbé Furon, du diocèse de Bayeux.

Digitized by Google

un des premiers à s'y associer. Laissant, de l'aveu de son évêque, une position paisible et assurée, il entra, au mois d'octobre 1852, dans la congrégation qui renaissait à peine, résolu, — ce sont ses propres paroles, — « à sacrifier à cette œuvre encore incertaine, son repos, sa liberté, sa santé même. » Désormais, il sera et nous le nommerons le P. de Valroger. Des occupations nombreuses et diverses l'attendaient à l'Oratoire. Tout était à créer dans l'humble communauté, où les prêtres étaient encore rares ; le P. de Valroger enseigna la théologie aux jeunes hommes que l'appel divin avait groupés autour de lui et de ses vénérables collègues ; en 1859, il était maître des novices, je m'en souviens. L'exercice de ces fonctions interrompit souvent ses travaux apologétiques, et d'ailleurs, des souffrances qui s'accroissaient avec les années, lui disputaient aussi les heures qu'il eût voulu consacrer à la défense du christianisme. Il ne s'en plaignait point : « l'apostolat de la prière et de la souffrance résignée dans l'obscurité, » a-t-il écrit, « est l'apostolat le plus sûr et le plus fécond. Au jour du Jugement, les portes du ciel seront fermées à des prédicateurs et à des pasteurs qui auront fait des miracles au nom de Dieu ; et le Souverain Juge appellera au bonheur éternel des légions d'âmes inconnues du monde, mais qui auront efficacement contribué à la Rédemption par des travaux obscurs, par des prières constantes et la résignation dans la douleur. Le disciple n'est pas au-dessus du Maître ; or le divin Maître a voulu faire plus par les douleurs et les humiliations de sa mort que par les miracles et les sublimes enseignements de sa vie publique. »

Malgré les obstacles qui avaient trop souvent ralenti ou même arrêté son travail, le P. de Valroger fit paraître en 1861 deux volumes in-8° : l'*Introduction historique et critique aux livres du Nouveau Testament par Reithmayr, Hug, Tholuck, etc.* Si, comme on l'a dit, « le choix des matières est invention, » cette publication nouvelle, où les richesses scientifiques de l'Allemagne croyante sont disposées avec art, où des notes judicieuses augmentent la valeur du texte primitif, a beaucoup plus d'originalité que le titre ne semble en promettre. Le P. de Valroger y a résumé de longues recherches, et l'on peut appliquer à son livre le jugement qu'il portait un an plus tard sur les *Variæ lectiones Vulgatæ latinæ* du R. P. Vercellone : « Pour bien comprendre l'utilité d'une telle œuvre, » écrivait-il, « il ne suffit pas d'aimer la critique sacrée d'un amour superficiel et de lui avoir fait des visites fugitives ; il faut s'être initié à tous les besoins de cette science austère ; et pour cela il faut s'être dévoué longtemps à ses labeurs les plus obscurs et les plus minutieux [1]. »

Des notes intimes, laissées par le P. de Valroger, nous ont révélé le but qu'il poursuivait et les règles qui le dirigaient dans l'étude des

[1] *Correspondant* du 25 janvier 1862 : *La Critique biblique à Rome.*

Digitized by Google

sciences bibliques : « Je n'ai aucunement, » a-t-il écrit, « la prétention de parler en maître sur les questions parfois très-ardues et très-compliquées qu'elles ont mission d'approfondir. Ma seule ambition en ces matières a été toujours de me rendre compte des résultats sûrement acquis à ces sciences, de connaître leur histoire vraie, et de discerner les sophistes qui parlent en leur nom, des savants modestes qui travaillent sans bruit à leur progrès, ou au progrès de leur enseignement. Le seul rôle qui me convienne ici est donc celui d'un traducteur éclectique. Parmi ces questions, il en est qui importent essentiellement à la défense du catholicisme et à l'explication de nos livres sacrés. Je suis sur elles complétement fixé, parce qu'elles sont, grâce à Dieu, parfaitement claires ; mais, sur les autres questions, j'avoue mon indifférence. J'ai transcrit le jugement des auteurs que je résumais ; mais je laisse aux hommes spéciaux à le reviser, et, s'il y a lieu, à le réformer. »

Des sujets qui se rattachent tout ensemble aux sciences bibliques et aux sciences naturelles, furent traités par le P. de Valroger dans les années suivantes. En avril 1869, il publiait dans la *Revue des questions historiques*, qui l'a depuis lors compté parmi ses plus fidèles collaborateurs, un article sur la *Chronologie biblique* [1]. « La Bible, » y disait-il, « indique, dans une mesure qui suffit *pour son but divin*, l'ordre chronologique des faits qu'elle raconte. Mais... on ne doit pas y chercher une chronologie détaillée et précise, un système complet de dates nettement indiquées, méthodiquement enchaînées et parfaitement conservées. On se prépare des mécomptes, quand on prétend y trouver ce que la Providence n'était pas obligée d'y mettre.

« Mais on se prépare encore bien plus de mécomptes quand on reçoit, comme des dogmes incontestables, toutes les dates affirmées au nom des sciences profanes.

« ..... Pas plus que la Bible, l'Église n'a tracé un système dogmatique de dates précises, strictement enchaînées, renfermant l'histoire primitive du monde et de l'homme dans un cadre étroit et inflexible. Pas plus que la Bible, l'Église n'interdit aux astronomes, aux géologues, aux paléontologistes, aux archéologues, aux chronologistes, la liberté de chercher scientifiquement la mesure des temps écoulés depuis la création du monde et de l'homme, ou depuis le déluge, qui termina le premier âge du *Règne humain*. »

Le rude hiver de 1870-1871, que le P. de Valroger passa dans Paris assiégé, tout entier au soin des soldats malades, suspendit ses travaux et porta à sa frêle santé un coup irrémédiable. Après la guerre, il dut aller retremper à Caen une vie défaillante, et, à partir de ce moment jusqu'à sa mort, il fit dans cette ville de longs séjours. Courbé sous le

[1] Cet article a formé depuis un opuscule intitulé : *L'âge du monde et de l'homme d'après la Bible et l'Église.*

Digitized by Google

poids de la fatigue et de la souffrance, il ne se reposa point, et, en 1873, il publiait *la Genèse des espèces, études philosophiques et religieuses sur l'histoire naturelle et les naturalistes contemporains.* « C'est, » a dit de ce livre une revue très-autorisée, « un ensemble de considérations supérieures empruntées aux maîtres de la science et reliées entre elles par un maître de la pensée [1]. » Le P. de Valroger fit aussi paraître, dans le *Correspondant*, un article sur *les Précurseurs de l'homme à l'époque tertiaire* (10 novembre 1873)[2], et dans la *Revue des questions historiques*, les articles dont les titres suivent : l'*Ancienneté de l'homme, d'après l'archéologie préhistorique, la paléontologie et la géologie* (octobre 1874); — L'*Ancienneté de l'homme, réponse à quelques objections critiques* (avril 1875) ; — L'*Archéologie préhistorique : les stations du mont Dol et de Thenay* (avril 1876).

Quand ce dernier article parut, le P. de Valroger était à bout de forces ; il ne parlait presque plus, il ne se traînait qu'avec peine ; dans ce corps qui avait toujours souffert et toujours obéi, l'âme seule semblait encore vivante. Contre cette âme résignée et intrépide, la maladie était impuissante, et l'approche de la mort, terrible aux pensées frivoles et aux ardeurs purement humaines, respectait dans ce vigoureux cœur les flammes généreuses qui l'avaient fait battre. La science sacrée lui demeurait chère, et il s'animait encore pour donner des conseils et des encouragements aux prêtres et aux laïques qu'il honorait de son amitié. Mais la science n'avait jamais été le tout de sa vie, et toujours il l'avait subordonnée à quelque chose de plus élevé, de meilleur et de plus stable.

« Grâce à Dieu et à ma vénérable mère, qui a été l'instrument primitif de la Providence dans l'œuvre de mon salut, » écrivait-il en 1875, « je me suis dérobé à la tyrannie des passions dont la plupart des hommes sont les esclaves misérables. Mais j'ai toujours senti et je dois reconnaître que, sans le secours de la grâce divine, je n'aurais pas su conquérir ni conserver cet heureux affranchissement.

« Les études fortifiantes auxquelles je me suis livré avec ardeur et persévérance, ont contribué à me procurer *cette liberté* salutaire *des enfants de Dieu.* Mais, si ma chétive sagesse n'eût pas été constamment

[1] Les *Études religieuses*, etc., rédigées par les RR. PP. de la Compagnie de Jésus, numéro de septembre 1873.

[2] Outre les articles déjà indiqués, le P. de Valroger a donné au *Correspondant* d'autres articles dont voici les titres : *La tradition indienne du déluge* (juillet 1853) ; *Une réfutation inédite de Spinoza par Leibniz* (mars 1854) ; *Études sur M. Renan et sur les résultats de l'exégèse rationaliste* (janvier et février 1856) ; *Philosophie et Religion* (septembre 1856) ; *Climats et endémies* (10 mai 1875). Nommons encore l'article ainsi intitulé : *La précession des équinoxes a-t-elle été connue avant Hipparque?* (*Revue des questions historiques*, octobre 1869).

Digitized by Google

assistée par la sagesse d'en haut, je n'eusse pas eu le courage de m'enfoncer dans ces études et d'y vivre à l'abri des illusions frivoles et des entraînements passionnés. Ni l'ardeur naturelle ni la curiosité mobile de mon esprit inquiet n'auraient suffi pour me soutenir dans les ennuis et les fatigues des recherches scientifiques; encore bien moins auraient-elles pu me préserver des défaillances du scepticisme et des rêves ambitieux de la vanité systématique. »

« Je crois, » a-t-il écrit encore dans des *Notes testamentaires* qui portent la date de 1875, « à l'autorité divine de l'Église catholique, apostolique et romaine; je n'admets pas qu'on puisse jamais opposer une objection solide à ses enseignements infaillibles; je veux faire toujours de ses décisions la règle de mes pensées comme de mon langage. Loin d'être un obstacle à l'exercice légitime et au progrès de la raison, la foi est une garantie contre les erreurs les plus funestes; dans l'accomplissement de nos destinées religieuses, elle est, pour notre raison, un point d'appui, une force, une lumière, un principe de perfection surnaturelle, absolument nécessaire. »

Cette foi intelligente et soumise, cette humble reconnaissance pour le Dieu qui lui en avait accordé le bienfait, après avoir aidé le P. de Valroger à vivre et à combattre, allaient l'aider à mourir. A la fin de juin dernier, il quitta Paris, dont la température, pendant l'été, l'incommodait beaucoup; il fit à ses confrères de l'Oratoire de suprêmes adieux, et il partit pour la Normandie. Un de ses frères, prêtre de la Compagnie de Saint-Sulpice, qui partageait sa vie depuis quatorze ans, l'accompagnait, et les soins d'une sœur tendre et dévouée l'accueillirent à Caen. Il vécut encore près de quatre mois, travaillant, souffrant, priant surtout, « uni au Sauveur jusqu'au *consummatum* » (ce sont les paroles qu'il prononçait dans ses derniers jours); et le mardi 10 octobre, il expirait dans la paix, entouré de frères qui perdaient en lui la plus chère partie d'eux-mêmes, armé par la Religion d'immortelles espérances, et laissant à tous les leçons de sa vie et l'exemple de sa mort [1].

AUGUSTIN LARGENT,
Prêtre de l'Oratoire.

[1] Mgr l'évêque de Bayeux, qui avait visité le P. de Valroger pendant sa maladie, a voulu présider lui-même ses funérailles.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Sommaire : Académie française. Séance publique annuelle. Rabelais et la liberté de conscience. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Séance publique annuelle. Lectures et communications. Horus et saint Georges. L'épitaphe des guerriers morts à Chéronée. — Académie des sciences morales et politiques. Lectures et communications. Les archives de Turin. Les ducs de Châtellerault. Le grand dessein de Louis XIV contre l'empire ottoman. La religion des Romains. — Enseignement supérieur. Programmes de l'année scolaire. Les Universités catholiques : Paris, Lille, Lyon, Angers. Circulaire de S. E. le cardinal Guibert. Allocution de Mgr Richard, coadjuteur de Paris. La science catholique. Allocution de Mgr Freppel, évêque d'Angers. L'enseignement de l'histoire. — Congrès archéologique de France. — Congrès des orientalistes. — Homélie de S. Gr. Mgr l'évêque de Poitiers. La vocation de la France. — Les discours de rentrée. Cour des comptes. Cours d'appel. Conférence des avocats. — Publications récentes ou en préparation. — Nécrologie : M. Pertz.

La séance publique annuelle de l'Académie française a eu lieu le jeudi 16 novembre, sous la présidence de M. Saint-René Taillandier, directeur, qui a prononcé le discours d'usage sur les prix de vertu. Apprécier ce discours n'est pas de notre sujet, mais nous voulons du moins remercier l'éminent académicien des sentiments religieux qu'il n'a pas craint d'exprimer, en signalant la foi comme la source féconde des vertus morales que la fondation Monthyon a pour objet de récompenser. Le rapport sur les concours de l'année 1876 a été présenté par M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel. Nous avons annoncé déjà les principaux résultats de ces concours en ce qui concerne les études historiques. Nous ajouterons que le prix d'éloquence a été décerné à M. Émile Gebhart, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Nancy. Le sujet proposé était un *Discours sur le génie de Rabelais, sur le caractère et la portée de son œuvre*. Il résulterait du rapport de M. le secrétaire perpétuel que l'Académie désirait un éloge, quoiqu'elle n'eût pas osé introduire ce mot dans le programme. Nous nous permettons de douter que telle fût l'intention de l'illustre compagnie. L'admiration exagérée dont M. Camille Doucet a témoigné dans son rapport pour le génie et pour l'œuvre de Rabelais, a pu lui faire illusion sur les véritables sentiments d'un grand nombre de ses confrères. Nous ne pouvons nous empêcher de faire observer qu'exiger des concurrents, sur un sujet de ce genre, une appréciation favorable, c'est porter préjudice à la liberté de conscience et à la liberté de penser, et donner

Digitized by Google

une grave atteinte aux principes de 1789, que sans doute nous ne croyons pas avoir spécialement mission de défendre, mais qui, enfin, doivent au moins être équitablement appliqués à tous. L'érection de Rabelais en dogme académique nous paraîtrait, nous ne saurions le dissimuler, un symptôme manifeste du prochain établissement d'une Inquisition d'un nouveau genre, on ne peut plus contraire aux libertés de l'Église gallicane, et contre laquelle, au nom des droits de l'homme et du citoyen, nous nous sentirions dans l'obligation de protester.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres[1] a tenu sa séance

[1] Nous avons donné les principaux jugements de l'Académie sur les concours de l'année 1876. Nous ajouterons les renseignements suivants. Le prix biennal de numismatique, fondé par Mme veuve Duchalais, a été partagé inégalement entre M. G.-L. Schlumberger, auteur d'un ouvrage ayant pour titre : *Des Bractéates d'Allemagne ; considérations générales et classification des types principaux* (Paris, 1872, grand in-8° avec planches), et M. Aloïs Heiss, pour son ouvrage intitulé : *Description générale des monnaies des rois Visigoths d'Espagne* (Paris, 1872, in-4°, avec planches). — Sur le prix La Fons Mélicoq, l'Académie a accordé un encouragement de la valeur de mille francs à M. Armand Rendu, pour son *Inventaire analytique du cartulaire du chapitre cathédral de Noyon* (Beauvais, 1875, in-4°). — Elle a décerné le prix Stanislas Julien à M. le marquis d'Hervey de Saint-Denis, pour son *Ethnographie des peuples étrangers de Ma-touan-lin* (traduit du chinois. — Genève, 1876, 2 vol. in-4°). — Elle a décerné le prix Delalande-Guérineau à M. James Darmesteter, pour son ouvrage intitulé : *Haurvatât et Ameretât, essai sur la mythologie de l'Avesta* (Paris, 1875, in-8°). — Plusieurs des questions proposées par l'Académie ont été prorogées à cause de l'insuffisance des concurrents ou même du défaut total de réponse, soit cette année, soit les années dernières. Nous signalerons la question sur *le mode de recrutement du sénat romain sous la République et sous l'Empire, jusqu'à la mort de Théodose*, prorogée à l'année 1878. Nous rappellerons aussi celle qui est posée aux érudits et à laquelle il serait regrettable qu'il ne fût pas répondu pour le terme fixé à l'année 1877 : *Discuter l'authenticité, déterminer la date et apprécier la valeur des textes hagiographiques qui se rapportent à l'histoire de la Gaule sous Clovis Ier.* — L'Académie a proposé pour le même concours de l'année 1877 le sujet suivant : *Recueillir et expliquer, pour la période comprise entre l'avénement de Pépin le Bref et la mort de Philippe Ier, les inscriptions qui peuvent intéresser l'histoire de France.* Elle propose pour le concours de 1878 (prix Bordin) une *Étude historique sur les Grandes chroniques de France* (à quelle époque, sous quelles influences, et par qui les Grandes chroniques de France ont-elles été commencées ? A quelles sources les éléments ont-ils été puisés ? Quelles ont été les rédactions successives ?) Elle propose pour le concours de 1879 une *Étude sur les institutions politiques, administratives et judiciaires du règne de Charles V.* — Parmi les *Questions proposées pour les travaux de l'École française d'Athènes* nous noterons les suivantes : 1° Étudier la condition de la Grèce sous la domination romaine, en recueillant et en classant les inscriptions latines, grecques et bilingues qui peuvent jeter du jour sur cette période. — Dresser, d'après les auteurs anciens et les monuments, la liste des magistrats romains qui, sous divers titres, ont commandé successivement dans la Grèce. — Rechercher les traces que les colonies romaines en Grèce ont pu laisser dans les mœurs et le langage des habitants des contrées où elles furent établies. — 2° Étude sur l'établissement du chris-

Digitized by Google

publique annuelle le vendredi 3 novembre sous la présidence de M. N. de Wailly, qui a prononcé le discours d'usage dans cette langue simple et vigoureuse que si peu de personnes parlent encore aujourd'hui. M. Wallon, secrétaire perpétuel, a lu une notice historique sur la vie et les travaux de M. Guigniaut. Enfin M. Ernest Desjardins a fait une lecture intitulée : *Le Pays gaulois et la patrie romaine*, dans laquelle il a soutenu cette thèse que l'idée et le sentiment du patriotisme, distincts de l'amour naturel pour le pays natal, ne s'étaient introduits dans l'esprit et dans le cœur des Gaulois qu'avec la civilisation romaine, par cette civilisation même et en sa faveur. — Parmi les communications faites à l'Académie dans ses séances ordinaires, nous signalerons les suivantes. Dans les séances des 8 et 15 septembre, M. Clermont-Ganneau, à propos d'un bas-relief inédit conservé au Musée du Louvre, a rapproché la légende de saint Georges combattant le dragon des mythes d'Horus, de Persée, d'Andromède et de diverses divinités phéniciennes et orientales. De tels rapprochements n'ont en eux-mêmes rien de blâmable, pourvu qu'on y apporte la circonspection toujours requise en pareille matière, et surtout le respect absolu de la vérité religieuse. Les textes légendaires n'ont ni la valeur ni l'autorité des textes canoniques et l'Église en permet une critique prudente. Il paraît, au surplus, en ce qui concerne le bas-relief qui a donné lieu à la communication de M. Ganneau, qu'il est difficile de dire s'il représente un saint Georges fait à l'image d'Horus ou un Horus fait à l'image de saint Georges. — Dans la séance du 22 septembre, notre savant collaborateur, M. Victor Guérin, a commencé la lecture d'extraits de l'ouvrage qu'il prépare sur la Galilée et qui doit faire suite à ses précédents travaux sur la Judée et sur la Samarie. — Dans la même séance et dans les suivantes, M. Germain, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier et membre libre de l'Académie, a communiqué un mémoire intitulé : *L'École de droit de Montpellier* (1160-1793). Cette école fut fondée en 1160 par Placentin, légiste de l'École de Bologne. M. Germain s'est surtout attaché à analyser les statuts rédigés en 1339 par le cardinal Bertrand de Deaux, archevêque d'Embrun. — Dans la séance du 13 octobre, M. le marquis de Rochemonteix a communiqué des extraits du rapport qu'il doit adresser au ministre de l'Instruction publique sur les résultats de la mission dont il a été chargé récemment en Égypte. Le principal de ces résultats est l'étude détaillée de la curieuse nécropole d'El-Kab, qui

tianisme en Grèce et particulièrement dans l'Attique : I. Faire connaître l'emplacement des églises; indiquer leur vocable; rechercher quelles sont celles qui paraissent avoir été élevées sur les ruines de temples anciens, et signaler tout ce qui, dans les fêtes ou usages locaux, peut se rattacher à des traditions de l'antiquité. II. Compléter et rectifier, d'après les inscriptions chrétiennes, les diplômes et les historiens byzantins, les parties de l'*Oriens christianus* de Lequien, qui se rapportent à des métropoles de la Grèce.

Digitized by Google

est d'une haute antiquité, puisqu'elle remonte à la sixième dynastie. M. de Rochemonteix a tiré de cette étude des conclusions sur l'histoire religieuse de l'ancienne Égypte. Le culte des ancêtres y aurait précédé les mythes des grands dieux solaires. — Dans la séance du 20 octobre, notre savant collaborateur, M. Robiou, a commencé la lecture d'un mémoire intitulé: *Observations sur une date astronomique du haut empire égyptien.* — Dans la séance du 17 novembre, M. Egger a donné avis que des découvertes archéologiques importantes venaient d'être faites dans le nord de l'Asie Mineure et dans l'ancienne Épire. A propos des découvertes d'Épire, il a fait d'intéressantes remarques sur les *généalogies* grecques remontant à un dieu ou à un personnage héroïque [1]. — Dans la même séance, M. H. Weil, correspondant de l'Académie, a proposé des corrections philologiques restituant un sens clair et conforme à la vérité historique, au texte obscur et bizarre de l'épitaphe des guerriers morts à Chéronée, tel que le donnent les éditions du *Discours sur la Couronne* de Démosthène. Nous empruntons au *Journal officiel* [2] la version à laquelle conduit la restitution de M. Weil: « Les guerriers qui reposent ici ont livré bataille loin de leur patrie et repoussé l'insolence des ennemis. Ils n'ont pas cherché à sauver leur vie en désertant l'horrible tumulte de la bataille; ils ont pris pour arbitre Hadès, qui frappe indifféremment les deux partis. Ils tombèrent pour les Grecs, afin de leur épargner de tendre le cou au joug et de subir le suprême outrage de la servitude. Le sol de la patrie a reçu dans son sein les cendres de ces guerriers qui ont tant souffert. Le sort des batailles entre les mortels est aux mains de Zeus. Que le guerrier ne subisse aucun échec et ait un succès complet, cela dépend des dieux; en ne lâchant point pied, il donne pour le succès tout ce qu'on peut lui demander. » L'accent religieux qui fait la beauté de ces distiques, montre que les anciens ne séparaient pas, dans les manifestations de la douleur publique, l'idée du patriotisme militaire et l'idée de la mort de l'idée de Dieu, telle qu'ils la conservaient encore, parmi les ténèbres du paganisme, faible lueur qui attendait, pour se ranimer, le souffle de Jésus-Christ. — Nous mentionnerons enfin le dépôt fait, dans la séance du 27 octobre, par M. Wallon, secrétaire perpétuel, de deux nouveaux volumes des publications de l'Académie: le tome XXIIIe des *Historiens de France*, dû aux soins de MM. de Wailly, Léopold Delisle et Charles Jourdain, et un nouveau volume des *Historiens orientaux des Croisades*, qui est l'œuvre d'un savant arabisant, M. le baron de Slane.

[1] Qu'il nous soit permis de rappeler que nous avons essayé de donner une explication de ces généalogies dans un travail intitulé: *L'Histoire primitive, les généalogies, les voyages*, inséré dans la *Revue du Monde catholique* des mois d'octobre et de novembre 1874.

[2] 21 novembre.

Digitized by Google

A l'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance du 23 septembre, M. Jules Zeller a donné lecture d'un mémoire de M. J. Armingaud, intitulé *La Maison de Savoie et les Archives de Turin*. La partie théorique de ce mémoire a donné lieu à des observations de M. Ch. Giraud. Nous nous contenterons d'emprunter à la partie technique de la communication de M. Armingaud, c'est-à-dire à ce qui concerne les Archives de Turin, dont le surintendant, M. Nicomède Bianchi, vient de publier le catalogue, les renseignements suivants. « Une grande partie et non la moins intéressante, des documents contenus dans ces archives, dit M. Armingaud [1], ont été fournis par les ambassadeurs que, dès l'année 1460, la maison de Savoie commença à entretenir auprès des cours étrangères, et dont le renom de savoir, d'habileté et d'activité égala bientôt celui des ambassadeurs vénitiens. Comme ceux-ci, les agents diplomatiques piémontais tenaient leur gouvernement au courant de tout ce qui se faisait, se disait et s'écrivait d'important dans le pays où ils résidaient. Les rapports concernant la France ne sont ni les moins nombreux, ni les moins intéressants. C'est ce que permet de reconnaître un simple coup d'œil jeté dans le catalogue de M. Bianchi, notamment sur les catégories intitulées *Négociations et Traités*, et qui elles-mêmes se subdivisent en *Instructions ducales* ou *royales*, *Mémoires*, *Déclarations*, *Protocoles*, *Matières d'empire*, *Matières ecclésiastiques*, *Matières militaires*, *Mariages*, *Correspondance des agents diplomatiques*, etc. On compte, par exemple, dans les *Négociations*, catégorie qui va de l'année 1233 à l'année 1861, deux cent-vingt dossiers, dont soixante sont consacrés à la France et quarante-sept à l'Autriche. La *Correspondance de la maison comtale, ducale et royale de Savoie* (de 1453 à 1826), comprend une immense collection de lettres, dont le plus grand nombre sont écrites en français. La *Correspondance diplomatiqûe* (de 1500 à 1815) fournit des renseignements précis et continus non-seulement snr les rapports de la France et du Piémont et sur les affaires générales de l'Europe, mais sur l'histoire intérieure de notre pays, sur la chronique de Paris et de Versailles. Indépendamment des papiers d'État qui proviennent du gouvernement piémontais, les Archives de Turin en possèdent d'autres dont il n'est pas toujours aisé de retrouver l'origine, mais qui ne sont, en général, ni moins authentiques, ni moins intéressants pour la France. On a groupé sous le titre de *Cours étrangères* une grande quantité de documents qui éclairent l'histoire des pays étrangers, et surtout la nôtre, même lorsqu'elle n'a pas de relation directe avec celle du Piémont. Les faits curieux et nouveaux abondent dans les *Catégories diverses* intitulées : *Protocoles*, *Cérémonial*, *Matières ecclésiastiques*, *Gouvernement provisoire* et *Domination française en Piémont*. Enfin, à ces documents originaux s'ajoutent

[1] *Journal officiel* du 27 septembre.

Digitized by Google

plusieurs *Collections particulières* formées à différentes époques, d'origines très-diverses et dont la plus intéressante au point de vue français est la collection dite *Raccolta Prospero Balbo* : elle ne comprend pas moins de trois cent trente-huit volumes in-folio, composés en France, achetés à Paris, en 1798, par le comte Prospero Balbo, alors ministre piémontais près la République française, et donnés par lui, en 1822, aux Archives de Turin. On y trouve une multitude de lettres et dépêches émanant de la cour de France et de personnages français de 1548 à 1727, et dont la plupart appartiennent à une époque antérieure à la fondation de notre dépôt des affaires étrangères. » — Dans la séance du 30 septembre, M. Ch. Giraud a lu un mémoire sur *le Mariage de Marie Stuart avec François II*, c'est-à-dire sur les négociations qui eurent lieu à cet effet entre la cour de France et le régent d'Ecosse Jacques Hamilton, comte d'Arrau. C'est en récompense des facilités apportées par celui-ci à la solution désirée, et en vertu des stipulations d'un traité signé à Châtillon le 28 janvier 1547, que le roi Henri II, par lettres du 5 février 1548, pourvut Jacques Hamilton du duché de Châtellerault, dont le titre, porté par ses héritiers de génération en génération, a été de nos jours ravivé par un décret de l'année 1866 en faveur de la maison de Douglas, substituée par succession aux noms, domaines et honneurs de la branche aînée des Hamilton. — Dans les séances des 14 et 21 octobre, M. L. Drapeyron a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Le Grand dessein secret de Louis XIV contre l'empire ottoman, en* 1688. La matière de ce travail lui a été fournie par l'étude d'un curieux manuscrit qui porte le numéro 7176 du fonds français à la Bibliothèque nationale. Ce manuscrit contient un grand nombre de cartes et de plans. Il est intitulé : « Estat des Places que Les Princes Mahometans possedent sur les Côtes de la mer Méditerranée et dont les Plans ont esté levez par ordre du Roy à la faveur de la Visitte des Eschelles du Levant, que Sa Majesté a fait faire les années 1685, 1686, et 1687, avec les Proiets pour y faire descente, et s'en rendre Maistres. » M. Drapeyron a principalement fait usage d'une dissertation contenue dans ce manuscrit et qui a pour titre : « Reflections sur le mauvais Estat de l'Empire Otoman, avec les moyen d'en proffiter, et de restablir l'Empire d'Orient en faveur d'un des enfants de France, en detruisant celuy des Turcs. » M. Drapeyron pense que le grand dessein de Louis XIV se rattachait au grand dessein dont l'exécution fut interrompue, dit-on, par la mort de Henri IV. — Dans la séance du 21 octobre et dans celle du 11 novembre, l'Académie a reçu communication de deux chapitres inédits de l'ouvrage que prépare M. Berthold Zeller sur Henri IV et Marie de Médicis. L'un de ces chapitres a pour sujet *La Conspiration du maréchal de Biron* (1598-1602) et l'autre, intitulé : *Marie de Médicis et le marquis de Rosny*, les événements qui suivirent le procès et l'exécution du maréchal, et en particulier les rapports, généralement mauvais, de Sully

Digitized by Google

avec la reine. — Dans les séances des 4 et 11 novembre, M. Ch. Giraud a entretenu l'Académie des *Nouveaux bronzes d'Ossuna* et s'est particulièrement attaché, à propos des renseignements fournis par ces tables, à mettre en relief le caractère de la religion des anciens Romains. « Il n'y avait pas dans le République un pouvoir spirituel et un pouvoir temporel, comme on dirait aujourd'hui : l'État était le maître de tout. Quand l'État se personnifia dans le prince, ce fut aussi le prince qui fut revêtu du souverain pontificat, et cela explique la divinisation des empereurs. » — Dans la séance du 11 novembre, M. Emile Gebhart a lu un mémoire intitulé : *L'Honnêteté diplomatique de Machiavel*. M. Gebhart a peut-être un peu trop le goût des réhabilitations. — Dans la séance du 25, M. Georges Picot a lu le second chapitre de son travail intitulé : *Le Parlement sous Charles VIII*. Ce chapitre est consacré au long procès d'Olivier le Dain après la mort de Louis XI.

L'influence des Académies est plus considérable dans notre pays qu'en aucun autre sur les progrès de l'histoire. L'enseignement supérieur, au contraire, n'exerce pas encore à cet égard l'action qu'il devrait avoir. La *Revue* a depuis longtemps exprimé le souhait de voir fortifier en ce point l'enseignement officiel. Les réformes projetées ont toujours attiré son attention. L'Université n'a pas à se plaindre d'elle. Nous n'avons pas mesuré, nous nous proposons pour l'avenir de ne pas mesurer étroitement aux Facultés de l'État la place dont cette *Chronique* dispose [1]. Il nous sera donc bien permis aujourd'hui de nous

[1] Nous commençons à donner ici les sujets, se rattachant au programme de la *Revue*, des cours professés dans les établissements officiels d'enseignement supérieur (année scolaire 1876-1877). Collège de France : *Histoire des législations comparées*. M. de Rozière : Histoire du droit privé pendant la période gallo-franque, du ve au xe siècle. — *Histoire et morale*. M. Alfred Maury : Histoire de l'Italie aux xve et xvie siècles ; Migrations des populations asiatiques en Europe et en Afrique, depuis les temps les plus anciens jusqu'au xve siècle. — *Épigraphie et antiquités romaines*. M. Léon Renier : Histoire des empereurs du i^er siècle de notre ère d'après les monuments. — *Philologie et archéologie égyptiennes*. M. Maspéro : Documents relatifs à l'histoire de la douzième dynastie. — *Philologie et archéologie assyriennes*. M. Oppert : Poëme assyrien du Déluge ; Textes médiques des Achéménides comparés avec les originaux perses. — *Langues hébraïque, chaldaïque et syriaque*. M. Ernest Renan : Les plus anciens textes de l'épigraphie sémitique. — *Langue et littérature chinoise et tartare mandchoue*. M. d'Hervey de Saint-Denys : Livres sacrés de la Chine. — *Langue et littérature grecques*. M. Rossignol : Plaidoyer d'Escline contre Timarque ; explication des textes de lois allégués par l'orateur, notamment des textes relatifs à l'instruction publique des Athéniens. — *Éloquence latine*. M. Ernest Havet : Histoire de la vie et des ouvrages de Cicéron, à partir de son élévation au Consulat. — *Poésie latine*. M. Gaston Boissier : La poésie latine à l'époque chrétienne. — *Langue et littérature françaises du moyen âge*. M. Gaston Paris : Histoire de la littérature française au xive siècle. — *Langue et littérature françaises modernes*. M. Anatole Feugère : Mémoires relatifs au règne de Louis XIV. — *Langues et littératures d'origine germanique*. M. Guillaume Guizot : Les historiens anglais au xixe siècle. — *Langues et littératures de l'Europe*

Digitized by Google

occuper surtout des Universités catholiques, dont la croissance nous doit être d'autant plus chère, que nous considérons leur succès comme profitable à l'État aussi bien qu'à l'Église et à la science. La loi qui leur a permis de naître, par les rapprochements qu'elle a créés, a convié les deux enseignements à un accord que l'avenir pourrait affermir tout en développant l'autonomie des institutions respectives. L'entente cordiale se fera d'elle-même le jour où l'on comprendra que l'Église n'ayant pas humainement d'intérêt plus cher que la vie, la grandeur et la prospérité de la France, toutes les libertés rendues à l'Église sont de vrais soutiens donnés à l'État.

L'Université catholique de Paris grandit et s'affermit de jour en jour avec cette sagesse calme et cette prudence droite qui est le propre caractère de son principal fondateur. « L'association d'évêques formée pour la création de l'Université de Paris, dit Son Éminence le cardinal

méridionale. M. Paul Meyer : Histoire de la littérature provençale.— *Langues et littératures d'origine slave.* M. Alexandre Chodzko : De la littérature et de l'origine ethnique des populations du bassin du Dniéper. — FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS. *Éloquence grecque.* M. Egger : Les principaux historiens grecs, depuis Hérodote jusqu'à Denys d'Halicarnasse, comparés avec les principaux historiens français jusqu'à Voltaire.— *Eloquence latine.* M. Martha : Histoire de l'éloquence romaine sous la République.— *Éloquence française.* M. Saint-René Taillandier : Les orateurs et les publicistes de la Révolution française ; tableau des lettres françaises depuis les origines jusqu'au siècle de saint Louis.— *Histoire ancienne.* M. Fustel de Coulanges : La constitution de la République romaine. — *Histoire moderne.* M. Lacroix : Le règne de Louis XV depuis son avénement jusqu'à la guerre de la succession d'Autriche. — ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES : *Histoire.* M. Monod : Étude des sources latines de l'histoire de France; études critiques sur l'histoire de France au xe siècle. M. Roy : Etude des sources françaises de l'histoire de France au xve siècle; études sur les institutions administratives et judiciaires de la France sous les fils de Philippe le Bel. M. Marcel Thevenin : Les institutions politiques, judiciaires, etc., de l'ancienne France, d'après les chansons de gestes. M. Giry : Étude des origines et du développement des institutions municipales en France. — *Archéologie orientale.* M. Clermont-Ganneau : Antiquités hébraïques : les monuments funéraires de la Palestine, les villes de la tribu de Juda. — Nous avons à peine besoin de rappeler à nos lecteurs que l'enseignement tout entier de l'École des Chartes rentre dans le programme de la *Revue.* Les cours de l'École sont publics, fait qui, joint aux soutenances de thèses, lui donne un caractère distinct des autres écoles spéciales. Nous voudrions voir se grouper autour des élèves reçus après examen un grand nombre d'auditeurs libres. Le cours d'archéologie de M. Quicherat, le cours de droit de M. Tardif, par exemple, sont d'un intérêt qui dépasse assurément les bornes d'une école spéciale et qui devraient attirer le public lettré. Ce public ne serait pas moins frappé des qualités d'exposition de ces deux savants que de la profondeur et de la sûreté de leur science. Si, prenant goût à cet enseignement, il voulait fréquenter ensuite les cours plus techniques, le cours de paléographie qu'anime et réussit presque à colorer la chaude parole de notre excellent ami Léon Gautier, le cours de langues romanes que professe avec une compétence universellement reconnue M. Paul Meyer, et enfin tous les autres cours, où serait le mal ?

Digitized by Google

Guibert dans sa circulaire du 8 septembre, réunit aujourd'hui vingt-neuf prélats. Par le concours des fidèles de ces vingt-neuf diocèses, nous avons recueilli des ressources importantes. Dans l'espace de quelques mois, trois facultés ont été constituées : personnel enseignant, administration, matériel scolaire, bibliothèques, laboratoires, collections scientifiques, tout ce qu'exige la loi, tout ce que réclame l'enseignement du droit, des lettres et des sciences, s'est trouvé réuni, et notre établissement a pu jouir du privilége des Universités en obtenant pour ses élèves la constitution d'un jury mixte. Les résultats des examens de la faculté de droit ont dépassé les espérances qu'une création aussi hâtive permettait de concevoir. Devant les examinateurs de l'État, dix-sept candidats sur dix-neuf ; devant le jury spécial, cinquante et un sur soixante, sont sortis victorieux des épreuves. Les facultés des lettres et des sciences n'ont présenté qu'un petit nombre de candidats aux épreuves de la licence ; tous ont obtenu le grade, et plusieurs avec honneur, devant les facultés officielles..... Il s'agit maintenant pour les catholiques de soutenir leur œuvre et de nous aider à en tirer les heureuses conséquences qu'ils en attendent. Notre école de droit, déjà complète selon la prescription de la loi, reçoit une nouvelle extension : des conférences nombreuses permettront aux élèves de se rendre compte en détail de toutes les matières qui, dans les cours proprement dits, échappent parfois à leur attention ; ils seront tenus en haleine par plusieurs examens qui auront lieu dans le sein de l'Université pendant l'année scolaire et prépareront le succès de l'examen de grade ; enfin, un cours spécial d'enregistrement et de notariat, qui s'ouvrira à la rentrée, mettra l'enseignement pratique à côté de l'enseignement théorique de nos lois[1]. La faculté des lettres a achevé son organisation ; elle deviendra, nous l'espérons, une école recherchée par les jeunes gens qui ont à cœur de compléter leur culture littéraire ; ils trouveront là un ensemble d'exercices et d'initiations qui conduira au grade de la licence ceux qui voudront obtenir ce diplôme[2]. A la faculté des sciences, le

[1] L'enseignement historique est également représenté dans la Faculté de droit de l'Université catholique par le cours d'histoire du droit, que fait avec un succès si mérité M. Barthélemy Terrat, en y appliquant la méthode prise par lui à l'École des Chartes, dans le cours admirable de M. Adolphe Tardif

[2] Voici le programme des cours : *Philosophie.* Le R. P. Bayonne : Fondements de la morale et du droit naturel.— *Histoire de la philosophie.* M. A. Rondelet : Histoire de la philosophie grecque et romaine avant Jésus-Christ.— *Éloquence latine.* M. A. Nisard : Tacite comparé aux autres historiens latins.— *Poésie latine.* M. Maignien : Étude des origines de la littérature latine et spécialement d'Ennius, de Lucilius, de Plaute et de Térence.— *Littérature grecque.* M. Huit : Histoire de la poésie grecque, d'Homère à Euripide.— *Littérature française.* M. l'abbé Demimuid : La littérature française au XVIe siècle.— *Histoire.* M. l'abbé Danglard : Histoire de la Grèce, depuis la première Olympiade, d'après l'archéologie et l'épigraphie.— *Géographie.* M. l'abbé

Digitized by Google

même but sera atteint, non-seulement par un ensemble très-complet de cours et de conférences embrassant en deux années toute l'étendue du programme des trois licences, mais encore et surtout par des épreuves pratiques où, sous la direction de maîtres éminents, les jeunes gens pourront se familiariser par eux-mêmes avec les recherches de la science. L'installation désormais complète des laboratoires permet de leur offrir cet avantage, aujourd'hui si recherché de tous ceux qui aspirent à une solide instruction. »

Le caractère éminemment rationnel de la science et de l'enseignement catholiques a été mis en un beau jour par Mgr l'archevêque de Larisse, coadjuteur de Paris, dans l'allocution prononcée par Sa Grandeur après la messe du Saint-Esprit, qui a inauguré la seconde année scolaire de l'Université catholique : « Quel est le principe que nous devons poser à la base de nos institutions d'enseignement? Le concile du Vatican nous répond avec la sagesse traditionnelle des siècles chrétiens : « Non-seulement la foi et la raison ne peuvent jamais se contredire, mais elles se « portent un mutuel secours, puisque la droite raison démontre les « fondements de la foi, et qu'éclairée de sa lumière elle développe la « science des choses divines. La foi à son tour préserve la raison de « l'erreur et l'enrichit de nombreuses connaissances. Bien loin donc que « l'Église s'oppose à la culture des arts et des sciences humaines, elle la « favorise et la développe de toutes manières. »... Si vous me disiez que l'autorité de l'Église comprime l'élan de la raison humaine, j'aurais hâte de vous répondre, toujours avec les Pères du Concile : « L'Église « ne défend pas aux sciences d'user, chacune dans sa sphère, de ses pro- « pres principes et de sa propre méthode; mais en reconnaissant cette « juste liberté, elle a soin de veiller pour les empêcher de tomber dans « l'erreur, soit en se mettant en opposition avec la doctrine divine, soit « en dépassant leurs limites propres pour envahir et troubler ce qui est « du domaine de la foi. » En écoutant ce langage de l'Église, ne vous rappelez-vous pas la belle définition de saint Augustin : *Pax est tranquillitas ordinis?* Tout, en effet, est magnifiquement ordonné dans l'étude des sciences humaines traitées selon les principes de la foi. La raison agit avec la plénitude de sa liberté dans les limites que lui a tracées la main de Dieu ; une autorité bienfaisante veille près d'elle pour qu'elle ne franchisse pas ces limites. De cette union de l'autorité, de la foi et de la liberté de la raison humaine naît la merveilleuse harmonie qui donne à la science chrétienne sa force et sa grandeur... J'ajoute un dernier trait qui achève de caratériser l'enseignement catholique. *Loin*

Durand : l'Asie et l'Afrique. — Nous ajouterons à cette liste le cours que va ouvrir M. l'abbé Duchesne, ancien élève de l'École française de Rome, et qui aura pour sujet les sources de l'histoire de l'Église durant les premiers siècles de l'ère chrétienne.

Digitized by Google

de nous la prétention d'avoir le monopole de la science. Si Tertullien a dit que l'âme était naturellement chrétienne, parce que toute âme a été créée pour connaître Dieu et Jésus-Christ son fils, nous dirions volontiers à notre tour que *la science est naturellement chrétienne*, parce que la science qui étudie les œuvres de Dieu y trouve les traces ineffaçables de sa puissance, de sa sagesse et de sa bonté. *Nous saluerons toujours avec bonheur les hommes qui, à côté de nous, poursuivent les travaux de l'intelligence* et nous répéterons volontiers le vœu formé par l'Église notre mère dans son dernier Concile : « Crescat « igitur et multum vehementerque proficiat tam singulorum quam om- « nium, tam unius hominis quam totius Ecclesiæ, ætatum ac sæculorum « gradibus, intelligentia, scientia, sapientia, sed in suo duntaxat genere, « in eodem scilicet dogmate, eodem sensu eademque sententia. » Croissent donc et progressent dans les individus comme dans les multitudes, dans chaque homme comme dans toute l'Église, avec le cours des âges et des siècles, l'intelligence, la science, la sagesse; mais seulement dans le rang qui leur convient, c'est-à-dire dans l'unité de dogme, de sens et de doctrine ! »

L'Université de Lille fait les efforts les plus louables pour se donner une organisation complète. La faculté de droit, instituée la première, a obtenu un plein succès. Nous y noterons la création récente d'une chaire de droit canonique [1]. A cette faculté se sont ajoutées ou vont prochainement s'ajouter une faculté des lettres, une faculté des sciences, une faculté de médecine et de pharmacie, qui auront à leur tête des maîtres d'un mérite éminent : MM. de Margerie, Chautard et le docteur Béchamp. Nous savons que l'Université de Lille se préoccupe de faire une large place aux études d'histoire. Aussi la *Revue* se propose-t-elle de suivre les développements de cette grande institution avec le soin que méritent le zèle et le dévouement des catholiques du Nord. Une réunion d'évêques, tenue à Lyon, a décidé de joindre successivement à la faculté catholique de droit, existant depuis l'année dernière, et où viennent d'être créées une chaire de droit canonique et une chaire d'économie sociale [2], quatre autres facultés : de théologie, des lettres, des sciences et de médecine. Une faculté des lettres vient d'être constituée à Angers à côté de la faculté de droit, et l'an prochain verra s'y ajouter une faculté des sciences. Nous remarquons avec plaisir dans le programme de la Faculté des lettres d'Angers [3] l'introduction des études orientales, de

[1] L'enseignement de l'histoire du droit est confié à M. Rothe.

[2] La chaire de droit canonique est occupée par le R. P. Dumas, de la Compagnie de Jésus; la chaire d'économie sociale, par M. Claudio Jannet; M. Lucien Brun professe l'introduction à l'étude du droit.

[3] Voici ce programme : *Philosophie.* M. Léon Boré : Introduction à l'histoire de la philosophie ; — M. l'abbé Bourquart : Commentaire de saint Thomas sur les quatre premiers livres de la métaphysique d'Aristote. — *Histoire.*

Digitized by Google

la grammaire comparée et de l'histoire de l'art. On reconnaît là l'inspiration du savant évêque dont la voix naguère était si goûtée en Sorbonne. Mgr Freppel a aussi évidemment l'intention de développer peu à peu la part faite à l'histoire dans le cadre d'une largeur imposante qu'il a tracé et qu'il veut élargir encore. Nous n'en voulons d'autre preuve que ce passage de l'admirable allocution prononcée par lui à l'inauguration de l'année scolaire, passage qui correspond si bien au programme que la *Revue* s'est tracé et qu'elle s'efforce de remplir depuis plus de dix années. « Il y a cinquante ans que M. de Maistre écrivait ce mot si connu : « Depuis trois siècles, l'histoire entière semble n'être qu'une « grande conjuration contre la vérité. » Ce serait une injustice de ne pas reconnaître qu'il s'est produit de nos jours un mouvement en sens inverse. La critique historique a fait parmi nous de réels et d'incontestables progrès. L'habitude de remonter aux sources et de n'apprécier que pièces en main, a discrédité la méthode facile, mais périlleuse, des jugements acceptés à la légère ou convenus d'avance. C'est en suivant cette voie féconde que l'on est parvenu à replacer tant de figures dans leur vrai jour, et à redresser une foule d'erreurs auxquelles l'esprit public avait fini par s'accoutumer. Et cependant que ne reste-t-il pas à faire pour être en droit de retourner le mot de M. de Maistre ! C'est hier seulement, pour ainsi dire, que l'on a commencé à rendre pleine justice au rôle éminemment civilisateur de l'Église et des papes pendant les siècles du moyen âge. C'est grâce à des travaux tout récents que nos antiquités nationales ont pu être remises en lumière, et qu'il est devenu facile de comprendre tout ce que la vieille constitution de la société française renfermait d'éléments de force et de vie, d'ordre et de vraie liberté. La voie est désormais frayée pour une saine appréciation de l'histoire; mais que de documents à recueillir; que de chartes à dépouiller, que de travaux à reprendre en sous-œuvre ou à refaire complétement, si l'on veut substituer à des déclamations de nulle valeur un enseignement basé sur l'analyse fidèle des textes et l'examen consciencieux des faits ! »

M. l'abbé Lézat : Luttes religieuses et politiques du XVIe siècle. — *Littérature grecque.* Le R. P. Verdière : Saint Jean Chrysostome; ses œuvres oratoires; M. l'abbé Pasquier : Homère et les poëtes cycliques. — *Littérature latine.* M. l'abbé Martin: La Satire chez les Romains. — *Littérature française.* M. Talbert : Épopées françaises; Phonétique du français. — *Littérature étrangère.* M. Léon Boré : Poésies populaires de l'Allemagne au moyen âge. — *Littérature orientale.* M. Théodore Pavie : Littérature des Aryens dans ses rapports avec celle des autres peuples de l'Orient. — *Grammaire comparée.* M. Benichet : Étude comparative des principaux idiomes de la famille indo-européenne. — *Esthétique et histoire de l'art.* M. Loir-Mongazon : Histoire de l'architecture chez les peuples anciens. — A la faculté de droit, l'histoire du droit est confiée à M. Perrin. Il y a une chaire de droit canonique occupée par M. l'abbé Pouan.

Digitized by Google

En attendant que l'enseignement supérieur, officiel ou libre, apporte aux sciences historiques tous les fruits qu'on en doit attendre, d'heureux résultats peuvent être produits à cet égard par cette sorte d'enseignement mutuel que se donnent les membres de ces réunions scientifiques devenues assez à la mode, et qu'on appelle des congrès. La Société française d'archéologie fondée par M. de Caumont et actuellement dirigée par M. Léon Palustre, a tenu son congrès annuel, dans la ville d'Arles, du 25 septembre au 1er octobre. Parmi les communications qui ont été faites dans les diverses séances, nous mentionnerons celle de M. Révoil, sur l'architecture carolingienne, et celle de M. Fabre, de Béziers, sur l'histoire des communes du département de l'Hérault. A la même époque, se tenait à Marseille un congrès des orientalistes. Nous citerons parmi les lectures ou conférences qui y ont été faites, celle de M. Trabaud sur les origines asiatiques et celle de M. l'abbé Bargès sur les colonies phéniciennes du littoral de la Méditerranée. — Les fêtes religieuses, les solennités judiciaires donnent lieu souvent à des discours où sont traités des sujets historiques. Nous ne saurions passer sous silence la belle et savante homélie sur la vocation de la France, prononcée le 1er octobre, dans l'église de Saint-Remi de Reims, par Mgr l'évêque de Poitiers, à l'occasion de la fête patronale du grand saint qui en baptisant Clovis a fondé la France chrétienne. « A dater de là, une grande nation, une autre tribu de Juda, sous la loi nouvelle, allait commencer dans le monde. Les pontifes de Rome, d'accord avec les évêques des Gaules, ne s'y méprirent point. A travers l'obscurité profonde qui leur avait si longtemps et si douloureusement voilé le mystère de l'avenir, ils saluèrent aussitôt l'astre nouveau qui se levait en Occident, et ils conçurent des présages qui n'étaient point trompeurs. L'inaltérable fidélité à l'orthodoxie, l'alliance indissoluble du sacerdoce et des pouvoirs publics, le zèle de l'apostolat et du protectorat catholique dans le monde entier : triple cachet de la vocation des Francs, et, par suite, triple condition de leur prospérité; car les peuples, comme les individus, ne grandissent et ne durent qu'en se conformant aux lois qui ont présidé à leur naissance et à leur formation première. » — Ce n'est pas précisément l'amour de l'ancienne France qui se fait sentir dans le discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour des Comptes, par M. le procureur général Petit-Jean, qui a parlé des institutions financières d'autrefois, et en particulier « de ces anciennes juridictions royales qui furent instituées en France, à diverses époques, pour juger les malversations commises dans les deniers publics, et que l'on nomma tour à tour, suivant les temps, commissions extraordinaires, chambres ardentes, chambres de justice. » Nous regrettons que cette étude, qui pouvait être un utile tableau d'histoire, ait pris la forme et le ton d'un réquisitoire contre le glorieux passé de la patrie, une des forces

Digitized by Google

de la France en face des nations rivales, qui trop souvent ont su étudier et comprendre nos origines et nos traditions mieux que nous. — Parmi les discours prononcés aux audiences de rentrée des diverses cours d'appel, nous mentionnerons, comme ayant un intérêt historique, celui de M. Habasque, avocat général près la cour d'Agen, qui avait choisi pour sujet *la Vie et les œuvres d'Étienne de la Boétie;* celui de M. Gourdez, substitut du procureur général près la cour d'Aix : *Un projet de réforme au XVIIIe siècle. Le marquis d'Argenson;* celui de M. Félix Du Boys, substitut à Grenoble : *De l'utilité des études historiques pour les magistrats ;* celui de M. Tixier de la Chassagne, substitut à Limoges, qui avait pris pour sujet l'*Histoire des assemblées provinciales*, si bien traitée naguère par M. le comte de Luçay[1]. M. de la Chassagne a su faire ressortir en un simple et clair langage l'esprit de liberté qui animait ces assemblées et les réformes qu'elles méditaient, au moment où la Révolution vint malheureusemeut se substituer à ce mouvement pacifique. Nous mentionnerons encore à Lyon le discours de M. l'avocat général Sauzet : *Éloge du chancelier de France Pomponne de Bellièvre*, d'origine lyonnaise ; à Montpellier, le discours de M. l'avocat général Jouvion : *L'étude de l'histoire ;* enfin à Pau, le discours de M. l'avocat général Lespinasse : *La Condition des classes agricoles, au point de vue social, économique et juridique, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.* — A la séance de rentrée de la Conférence des avocats du barreau de Paris, M. F. Desjardins a développé le sujet suivant : *Histoire d'un procès intenté au XVIe siècle, devant le Parlement, par les Jésuites contre l'Université de Paris.*

De toutes les façons dont les études historiques se manifestent dans notre pays, les livres et les articles de revues ou de journaux sont peut-être encore celle qui, soit en bien, soit en mal, a la plus grande influence. Parmi les publications destinées à donner une vive impulsion à l'étude du moyen âge, il faut compter assurément celle que M. l'abbé Ulysse Chevalier prépare depuis plusieurs années pour la Société bibliographique, et dont le plan s'est étendu entre les mains du savant auteur. Le premier volume du *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, qui forme à lui seul un livre complet, sous le titre de *Bio-Bibliographie*, sera prochainement à la disposition des travailleurs. Nous en avons sous les yeux les premières feuilles. Tous les personnages tant soit peu connus, qui ont figuré à un titre quelconque dans les événements du moyen âge, y ont place dans l'ordre alphabétique, avec l'indication des dates de leur naissance et de leur mort, et de celles des principaux faits de leur vie, indication suivie de la liste bibliographique de tous les travaux, de quelque nature qu'ils

[1] *Les Assemblées provinciales sous Louis XVI et les divisions administratives de 1789.* Paris, librairie de la Société bibliographique, 1871, in-8°.

Digitized by Google

soient, qui concernent chacun de ces personnages. Il est superflu de faire ressortir le mérite et l'utilité d'un tel travail dont la science française recueillera autant d'honneur que de fruit. — Quel répertoire aussi que celui dont M. Léopold Delisle vient de mettre au jour le premier volume ! L'*Inventaire général et méthodique des manuscrits français de la Bibliothèque nationale*[1] est une œuvre toute personnelle, laquelle ne doit nuire en rien au catalogue plus détaillé que poursuit le savant conservateur du département des manuscrits, M. Henri Michelant, assisté d'un érudit d'autant de mérite que de modestie, M. Michel Deprez. L'*Inventaire* comptera environ huit volumes. Le premier, qui vient de paraître, outre une introduction étendue, contient la notice de tous les manuscrits de théologie. Le second, qui est sous presse, comprendra les matières suivantes : droit, philosophie, sciences et arts. — C'est aussi un répertoire d'une grande valeur, en même temps qu'un intéressant et utile travail d'histoire, que le livre récemment publié par M. Léon Aucoc, président de section au Conseil d'État, sous ce titre : *Le Conseil d'état avant et depuis 1789, ses transformations, ses travaux et son personnel, étude historique et bibliographique*[2]. Voici les principaux documents qui y sont contenus : 1° un tableau chronologique des actes législatifs et réglementaires ou renseignements relatifs au Conseil, avant et après 1789 ; 2° l'indication des ouvrages et collections qui renferment une portion des travaux du Conseil ou en donnent le compte rendu ; 3° une notice bibliographique contenant la liste des ouvrages relatifs au Conseil, suivie d'une liste des manuscrits sur le même sujet existant à la Bibliothèque nationale. Cette liste a été communiquée à l'auteur par M. Léopold Delisle ; 4° des documents sur le personnel du Conseil d'État, avant et après 1789. Nous félicitons l'éminent auteur du soin et de la méthode avec lesquels il a composé un ouvrage qui profitera également à la science et à l'administration française, et qui contribuera à montrer les liens, plus nombreux et plus solides qu'on ne le pense, qui relient encore la France d'aujourd'hui à la France d'autrefois, avec laquelle, quoi qu'on puisse dire, elle ne saurait rompre sans mettre en péril son existence même. — M. Alexandre Bruel vient de mettre au jour un recueil de matériaux du plus grand prix pour l'histoire de l'ancienne France et de la chrétienté tout entière, en publiant dans la collection des *Documents inédits* un volume du *Cartulaire de Cluny*. Ce volume est précédé d'une introduction où sont étudiés les caractères diplomatiques des actes publiés. — M. Léopold Delisle prépare un *Mémoire sur les registres d'Innocent III*. — Notre savant collaborateur, M. Siméon Luce, va donner chez Champion une seconde édition de cette *Histoire*

[1] Paris, Champion, 1876, in-8°.
[2] Paris, imprimerie nationale, et librairie Plon, 1876, in-8°.

Digitized by Google

de la Jacquerie, par laquelle il commença naguère une renommée qu depuis n'a fait que s'accroître et qui s'accroîtra encore. — Au mois de mars prochain, sera mise en vente chez Palmé la seconde édition des *Épopées françaises*. M. Léon Gautier a entièrement refondu et accru du double la première partie de ce travail, dont la réputation est aujourd'hui européenne.

C'est sous les auspices de notre savant ami que vient de paraître le beau livre sur *Charlemagne*, par où la maison Alfred Mame vient d'ajouter encore au lustre de ses presses, et d'élever un monument de science et d'art à l'une des plus grandes et des plus pures gloires de la patrie. Nous souhaiterions à ce bel ouvrage tout le succès qu'il mérite, s'il ne l'avait obtenu déjà. — La maison Hachette a récemment publié la seconde édition, revue par l'auteur, de l'*Histoire du Costume* de M. Jules Quicherat. Le succès si mérité de cet ouvrage devrait bien engager notre savant maître et ses éditeurs à nous donner l'*Histoire de l'Architecture*.

De telles publications montrent que l'érudition et la librairie françaises, trop longtemps séparées, tendent à unir enfin leurs forces pour lutter pacifiquement, sur le terrain de l'histoire, avec la science d'outre-Rhin. Celle-ci vient de perdre un de ses chefs, dont il convient de prononcer ici le nom avec honneur, parce que la grande collection à laquelle son nom demeure attaché, les *Monumenta Germaniæ historica*, a rendu et rendra de précieux services à l'histoire de France et à l'histoire de l'Église. Quels qu'aient pu être ses sentiments à l'égard de notre patrie, dont la gloire quinze fois séculaire est au-dessus de toute atteinte, il convient, dis-je, de prononcer avec honneur dans la *Revue*, au moment où Dieu vient de le rayer de la liste des vivants, le nom de Georges-Henri Pertz.—La mémoire du R. P. de Valroger reçoit, dans cette livraison, d'une meilleure plume que la nôtre, l'hommage dû à ce vaillant champion de l'orthodoxie dans la science, qui est allé recevoir la récompense de ses travaux, goûter le repos de ses fatigues dans les régions bienheureuses où sont distribuées les palmes à ceux qui ont combattu sous l'étendard de la Croix. *In hoc signo vinces.*

MARIUS SEPET.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

I.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS.

Le P. Corluy vient de nous donner, dans les *Études religieuses*, un excellent travail sur l'*Intégrité des Évangiles en face de la critique* [1]. Tischendorf a exclu du texte de son édition critique du Nouveau Testament et relégué en note trois passages importants des Evangiles : les douze derniers versets de saint Marc, le verset 4e du chapitre v de saint Jean, où il est parlé de l'ange agitant les eaux de Bethsaïda, et l'histoire de la femme adultère [2]. Le P. Corluy établit d'abord théologiquement quelle est la latitude que l'Église laisse aux catholiques dans les discussions de ce genre, et montre qu'elle est beaucoup plus grande qu'on ne le croit communément et que ne l'imaginent les ennemis des livres saints. Il établit ensuite, dans ce premier article, de la façon la plus satisfaisante, l'authenticité de la conclusion de l'Évangile de saint Marc, prouvée par l'étude des manuscrits, par les témoignages des auteurs anciens et par l'examen intrinsèque du passage. Il montre combien il serait étrange que le livre de saint Marc finît par les mots ἐφοβοῦντο γὰρ, que Kuinoel n'hésite pas à appeler *absurdissimum finem*, et il explique ce qu'il faut penser des difficultés tirées d'Eusèbe de Césarée et de saint Jérôme.

— M. Schœbel, qui a déjà publié dans les *Annales de philosophie chrétienne*, la démonstration de l'authenticité des quatre derniers livres du Pentateuque, ainsi que de l'authenticité de la Genèse, à partir du chapitre XIII, entreprend de compléter son œuvre en démontrant que les douze premiers chapitres de la Bible sont de Moïse [3]. Il nie que la Genèse soit composée de fragments divers et hétérogènes, distincts

[1] Livraison de novembre.
[2] Joan., VII, 53-VIII, 11.
[3] *L'authenticité mosaïque de la Genèse défendue contre le rationalisme allemand*, livraisons d'août et de septembre 1876.

Digitized by Google

par l'emploi du mot Elohim et du mot Jéhovah pour désigner Dieu. Il établit ensuite que les jours de la création sont des époques pendant lesquelles Dieu, après avoir *créé* le monde, dans le sens rigoureux du mot, lui donna sa *forme*.

— M. l'abbé Deschamps continue à défendre, dans la *Revue du monde catholique*, les croyances chrétiennes primitives contre M. Renan[1]. Il prouve l'existence du dogme du Purgatoire aux premiers siècles par l'usage accepté de prier pour les morts et par les monuments archéologiques. Les *graffiti* des catacombes nous attestent la croyance à l'efficacité des prières des vivants pour les morts. Ces mêmes *graffiti* nous prouvent que les premiers chrétiens croyaient à l'intercession des saints, puisque la plupart sont des prières aux saints.

— Le P. Haté, a achevé dans les *Etudes religieuses*, son travail sur les *Résultats des recherches préhistoriques d'après les congrès et les réunions des sociétés savantes*[2], travail dont les premiers articles ont paru il y a deux ans. Il le résume dans ces trois propositions : 1° d'après la géologie, l'homme est le dernier venu sur la terre; 2° la science préhistorique n'a aucun des caractères de la vraie science ; 3° la question préhistorique n'est qu'une question de mots. La dénomination d'homme fossile, si véritablement homme fossile il y a, n'entraîne pas nécessairement une grande antiquité, une antiquité qui oblige à se reporter à une époque préhistorique. Il n'y a pas de science préhistorique, il n'y a qu'une question préhistorique. Les chronologies que l'on prétend fonder sur les observations des dépôts quaternaires ne sont que des suppositions arbitraires : on voit tout ce qu'on veut dans les matériaux en désordre du diluvium. Pour tirer du diluvium des conclusions certaines, il faudrait avoir pénétré le secret de sa réformation. Or personne jusqu'ici ne l'a pénétré. Tous les autres arguments qu'on invoque dans le même sujet sont également sans base et sans fondement. Le mot préhistorique lui-même a le tort grave de prêter aux plus dangereuses équivoques. Il faut distinguer le préhistorique absolu et le préhistorique relatif. Le premier indique ce qui est antérieur à toute histoire ; le second, ce qui est antérieur seulement à l'histoire d'un peuple en particulier. La plupart des découvertes qu'on nous donne comme préhistoriques ne sont que relativement préhistoriques, et l'on ne peut fonder sur elles aucune chronologie.

— M. l'abbé P. Martin étudie[3] *Un évêque poëte au Ve et au VIe siècle, ou Jacques de Saroug, sa vie, son temps, ses œuvres, ses croyances*. Jacques, évêque de Batna, au pays de Saroug, est un des

[1] *La lacune du IVe livre d'Esdras et la découverte de M. Bensly* (suite). Livraisons des 10 novembre et 10 décembre 1876.

[2] Livraisons d'août et de septembre.

[3] *Revue des sciences ecclésiastiques* d'octobre et de novembre 1876.

Digitized by Google

écrivains les plus remarquables de la Syrie. L'Église maronite catholique lui rend un culte et a emprunté à ses écrits une partie de sa liturgie. Cependant son orthodoxie est contestée. Le but de M. l'abbé Martin est de résoudre les problèmes soulevés autour de son nom, en racontant sa vie et en analysant ses écrits. Renaudot, le premier qui fit connaître Jacques de Saroug en Europe, vit en lui un champion de l'hérésie eutychienne. Joseph-Simon Assémani réfuta l'opinion de Renaudot dans le premier volume de sa *Bibliothèque orientale*. Les plus habiles syriacisants de nos jours, le P. Zingerle, M. Abbeloos, ont adopté le sentiment d'Assémani. Un savant Bollandiste, le P. Matagne, a adopté une sorte d'opinion moyenne, soutenue aussi depuis par M. Bickell : l'un et l'autre pensent que Jacques de Saroug avait incliné vers le monothéisme pendant une partie de sa vie, mais qu'il était mort réconcilié avec l'Eglise. M. Martin, s'appuyant sur des pièces nouvelles et inédites, croit qu'il est impossible de justifier de monophysisme le célèbre hymnographe assyrien.

— M. le comte de Champagny sous le titre d'*Etudes historiques sur l'empire romain*, passe en revue les historiens qui ont écrit de nos jours sur le sujet dont il s'est occupé lui-même d'une façon si remarquable, et il discute le point de vue où chacun s'est placé. Il défend Auguste contre MM. Ampère et Beulé : « Auguste n'est pas un héros, tant s'en faut; mais il a été, dans la fondation de son empire, homme de bon sens; il a fait la seule chose possible, la chose, je dirais volontiers, inévitable. »—Il s'indigne, au contraire, de voir toute une légion d'écrivains s'être faits les apologistes des Césars, depuis M. Stahr, qui a imprimé à Berlin (en 1863) que Tibère était « une noble et généreuse nature, » et qui l'a défendu en compagnie de M. Bucholz, Krüger et Sievers, jusqu'à MM. Latour-Saint-Ybars, Dubois-Gachan et Aubé, dont le premier nous dit que Néron était « plein de bonté » et qu'il « détestait la guerre par humanité, » qu'il « avait un cœur ouvert, loyal dans ses amours, sûr dans ses amitiés » L'éminent académicien nous donne ici deux pages vengeresses, des plus belles, à coup sûr, qui soient sorties de sa plume. Ce sont les chrétiens qu'il a ensuite à défendre : c'étaient des *révolutionnaires*, ose-t-on bien écrire, et les empereurs « ne firent que leur devoir » en les traitant comme ils le firent... « J'aurais trop à dire, fait observer ici M. de Champagny, si je voulais caractériser tout ce système d'histoire paradoxale et hypothétique que l'on veut opposer à l'histoire littérale et positive comme la racontent les écrivains chrétiens... On séduit le lecteur bien plutôt qu'on ne le convainc. On le mène pour toute conclusion au vague dans les idées, à l'indécision dans les faits. On lui donne, en fait de science, des curiosités; en fait de philosophie, des mots. » Ces pages sont l'introduction à la nouvelle et définitive édition du livre des *Césars*, qui va paraître.

Digitized by Google

— Notre savant collaborateur, M. Edmond Le Blant, membre de l'Institut, s'est occupé, dans le *Correspondant*, du martyre de Polyeucte[1], et voici à quelle conclusion il est arrivé : « Au point de vue des commandements de la discipline ecclésiastique, il est dans le fait mentionné dans l'une des relations de la mort de Polyeucte deux actes distincts, également condamnés quoiqu'à un degré différent : la mort cherchée volontairement, alors que rien ne menaçait le chrétien ; le violent défi jeté aux infidèles par la destruction de leurs idoles, et le canon du concile d'Illibéris montre que, sur ce point, une prohibition absolue et conforme au sentiment commun des docteurs avait été nettement formulée. En transcrivant, d'après Surius, en tête de sa tragédie, le récit de la mort de Polyeucte, Corneille se propose, dit-il, de montrer ce qu'on doit accepter comme historique dans son œuvre et « de donner cette lumière pour démêler la vérité d'avec les ornements réclamés par l'action scénique. » Mon scrupule est de même nature, et si je suis loin de rejeter comme apocryphe, bien que le martyrologe romain le passe d'ailleurs sous silence, l'épisode brillant qu'a développé le poëte, du moins ai-je cru pouvoir montrer, par le rapprochement des textes anciens, que le zèle héroïque de Polyeucte sort des conditions communes, que plus d'un grand docteur l'a tenu pour téméraire, et que l'Église même refusa, au moins en 304, d'inscrire au livre de ses martyrs ceux qui auraient, comme l'époux de Pauline, appelé la mort sur leur tête en renversant les statues des faux dieux. »

— L'histoire de l'hérésie des Patarins, à Florence, n'est pas seulement l'histoire d'une secte religieuse comme le moyen âge en a tant vu se développer ; c'est un épisode de la lutte de l'empire d'Allemagne contre le Saint-Siége. M. Perrens l'a fort bien fait ressortir dans un travail intitulé : *saint Pierre martyr et l'hérésie des Patarins à Florence*[1]. C'est en 1117 que les Patarins apparaissent pour la première fois à Florence : ils y défendent leurs croyances les armes à la main. La masse des hérétiques est formée de gens honnêtes et laborieux ; mais ils ont à leur tête des nobles, ennemis du Saint-Siége et amis de l'empire, « adonnés à une vie de plaisirs et de débauche même, où les chroniqueurs florentins voient la renaissance de la secte d'Epicure, et Dante une hérésie qui mène aux monstruosités de Sardanapale. » Il est intéressant de suivre avec M. Perrens les développements de l'hérésie, et les efforts d'Innocent III, de Grégoire IX, d'Innocent IV, pour la combattre. C'est ce dernier qui envoya à Florence (1243) Fra Pietro de Vérone, plus connu sous le nom de saint Pierre martyr. Les patarins en appelèrent à Frédéric II, qui leur envoya un podestat : on courut aux armes de part et d'autre. Ici, nous ne comprenons pas M. Perrens quand il accuse les orthodoxes d'avoir été les agresseurs, en dépit de

[1] *Revue historique*, octobre-décembre 1876.

Digitized by Google

tous les récits contemporains. Les catholiques « écoutaient religieusement un sermon, » prononcé, il est vrai, contre le podestat. Est-ce là un fait d'agression ? Tous les jours les patarins ne prêchaient-ils pas, eux aussi, contre les catholiques ? Et même n'avaient-ils pas souvent recours aux voies de fait, comme M. Perrens l'a reconnu un peu plus haut ? Quoi qu'il en soit, les orthodoxes étaient au sermon lorsque les hérétiques se précipitèrent sur eux et les massacrèrent. Je crois que c'est bien là le vrai fait de l'agression. L'opinion publique se prononça en faveur des catholiques qui, s'armant à leur tour, finirent par expulser les hérétiques. La mort prématurée de Frédéric II enleva aux patarins tout espoir de rentrer dans Florence. Ils se vengèrent en assassinant saint Pierre martyr, au milieu d'une forêt. Faut-il s'étonner de la partialité de M. Perrens à accuser les catholiques d'avoir provoqué la lutte, quand il écrit un peu plus loin : « Il y a parfois plus de véritable esprit religieux chez ceux qui s'insurgent que chez ceux qui se soumettent, et l'on a dit souvent qu'entre Luther et Léon X, le plus chrétien des deux n'était peut-être pas le chef de la chrétienté? » Ce ne sont pas, du reste, les seules assertions que l'on aurait à reprocher à M. Perrens, dans cet article intéressant, mais écrit dans un style quelque peu emphatique.

— Voici une erreur historique relevée par M. Charles Bémont, dans un article intitulé : *Du nom de Traité d'Abbeville* (1258-1259) [1]. « Le nom de traité d'Abbeville, dit l'auteur, ne convient pas au traité célèbre conclu entre Henri III, roi d'Angleterre, et le roi de France Louis IX ; en effet, il n'a pas été négocié à Abbeville, et aucune des chartes qui reproduisent la teneur du traité n'y a été délivrée. L'erreur provient d'un texte incorrect et faussement interprété ; elle a été mise en circulation par l'auteur de l'*Art de vérifier les Dates.* » Les conditions du traité furent arrêtées une première fois à Paris, le 28 mai 1258. D'autres négociations furent projetées à Cambrai, au mois de novembre de la même année; de nouvelles conférences eurent lieu, selon toute probabilité, à Paris, au mois de décembre. Le 9 février 1259, le Parlement anglais approuva tout ce qui avait été fait en France ; enfin, s'il y eut d'autres pourparlers, on ne voit nulle part que ce soit à Abbeville. C'est un passage incorrect de Mathieu de Westminster qui a induit en erreur Lenain de Tillemont, et après lui, les Bénédictins. Le nom de *Traité d'Abbeville* n'a donc pas de raison d'être. « Il faut espérer, ajoute M. Bémont, que la publication du troisième volume des layettes du Trésor des Chartes, où sont les pièces concernant le *Traité de Paris*, le bannira pour toujours de l'histoire. »

— Qui n'a lu, dans toutes nos *Histoires de France*, que Philippe le Bel fut un *faux monnayeur* ? Ce reproche fut adressé pour la première fois à Philippe le Bel par Bernard Saisset, évêque de Pamiers,

[1] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 3e et 4e livraison de 1876.

Digitized by Google

qui eut avec lui, comme on le sait, de fort graves démêlés. L'Italien Jean Villani, dans sa *chronique*, renouvela l'imputation, qui fut dès lors et jusqu'à nos jours admise comme un axiome. Les auteurs modernes sont à peu près unanimes à cet égard, depuis Le Blanc dans son *Traité historique des monnaies de France*, jusqu'à M. Cartier, l'un des fondateurs de la *Revue Numismatique*. Or, M. de Saulcy (de l'Institut) vient d'essayer de démontrer la fausseté, ou au moins l'exagération, de cette accusation, dans un mémoire intitulé: *Philippe le Bel a-t-il mérité le surnom de roi faux-monnayeur*[1] ? Après une longue et savante dissertation, M. de Saulcy conclut : « Ne résulte-t-il pas de là que tout le prétendu faux-monnayage imputé à crime à Philippe le Bel a consisté dans la multiplicité des émissions de monnaies de bas billon, auxquelles un cours bien supérieur à leur valeur intrinsèque réelle était attribuée ? Je n'en doute pas un instant. Si Philippe le Bel avait eu l'idée de faire de la fausse monnaie, sur quelles monnaies mieux que sur celles d'or et d'argent eût-il pu mieux exercer cette coupable industrie ? A-t-il gravement altéré le titre des grosses monnaies d'or et d'argent ? Je suis encore à trouver des indices de cette falsification des monnaies..... Sur les quelques centaines de ces gros tournois que j'ai examinés, il ne s'en est pas trouvé un seul dans lequel je pusse reconnaître ce rarissime spécimen du prétendu faux-monnayage de Philippe le Bel. » M. de Saulcy raconte même qu'il a réuni des exemplaires de variétés essentielles des gros tournois de Philippe le Bel, pour les sacrifier, afin d'en connaître le titre réel. L'analyse de ces pièces a été faite par M. Eug. Péligot, directeur du laboratoire de la Monnaie de Paris ; le résultat de cette opération a été favorable à la thèse soutenue par l'auteur. « La conclusion de tout ce qui précède, ajoute-t-il, est que, pour les gros tournois, à tout le moins, le roi Philippe le Bel est loin d'avoir mérité le titre ignominieux de roi faux monnayeur. »

— L'époque du *Schisme d'Occident*, qui s'étend du décès de Grégoire IX (1378) jusqu'à l'avénement de Martin V (1417), fut excessivement troublée, M. Neeffs étudie[2] la situation de la Belgique pendant cette triste période. Jusqu'en 1392, la ville de Malines et le diocèse de Liége se maintiennent dans l'union avec Rome. Alors se produit dans les esprits un revirement qu'on ne peut guère attribuer qu'à l'influence du duc de Bourgogne, soutien de l'antipape. Puis des fluctuations diverses apparaissent dans l opinion jusqu'en 1417 ; et enfin la Belgique rentre avec le reste de l'Europe sous l'autorité du pape légitime et unique.

—L'étude de M. R. Dareste sur *François Hotman*, que nous signalions

[1] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 3e et 4e livraison de 1876.
[2] *Revue catholique* de Louvain, livr. des 15 septembre et 15 octobre 1876.

Digitized by Google

il y a un an [1], alors que l'auteur venait de la communiquer à l'Académie des sciences morales et politiques, et sur laquelle nous promettions il y a trois mois de revenir, est terminée [2]. Elle contient nombre de renseignements intéressants et, permet de juger en pleine connaissance ce célèbre jurisconsulte qui fut en même temps un ardent huguenot, mêlé à toutes les intrigues religieuses et politiques de son parti. Le caractère du personnage ne gagne pas aux révélations que nous procure la publication de sa correspondance inédite. En 1559, un complot se trame contre la France ; Hotman n'hésite pas à y entrer : il ne s'agit de rien moins que de livrer Metz. Mais, comme le dit M. Dareste, « rendre Metz à l'Allemagne c'est le donner au protestantisme! » — Peu après il entre dans une conspiration dont le but était de massacrer tout ce qui était du sang des Guises et de la maison de Lorraine. — Nous avons déjà cité [3] le *joli* passage (du 27 juillet 1562) où Hotman parle froidement du projet de livrer Paris au pillage comme appât pour les Allemands. « Après tout, dit très-bien à ce propos M. Dareste, que les Allemands fussent amenés en France par le goût du pillage, qu'ils convoitassent Paris comme une proie à dévorer, il n'y a pas lieu d'en être surpris ; mais ce qui est plus étonnant, c'est de voir les chefs du parti protestant conclure ces honteux marchés avec les hordes étrangères promettre à Élisabeth de lui rendre Calais, lui livrer Le Havre en attendant, conduire eux-mêmes les Allemands au sac de Paris, la moderne Babylone.» — Plus tard, il s'agit de La Rochelle, qu'il faut avant tout conserver comme la forteresse du protestantime, et, pour cela, on ne recule pas devant l'abandon de cette ville aux Anglais : « Je ne vois pas, écrit Hotmann à Bullinger le 12 octobre 1572, de quel droit on blâmerait le fait des Rochelois, alors qu'on loue le courage des Suisses qui ont revendiqué leur indépendance. Cependant le bruit court que les Rochelois songent à s'allier ou plutôt à se donner aux Anglais. Si vous pouviez écrire en Angleterre en leur faveur, je crois que vous rendriez un grand service à nos malheureux frères. » — Voilà jusqu'où allait le fanatisme protestant; nous regrettons que le *Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français* n'ait pas compris ce passage dans l'extrait du travail de M. Dareste qu'il vient de publier [4], sous ce titre : *Dix ans de la vie de François Hotman.*

— La *Pacification de Gand* est le dénouement d'un important épisode de l'histoire des guerres de religion au XVIe siècle, et la reconnaissance par l'Espagne de la souveraineté de Guillaume de Nassau sur la Hollande. En montrant pour les Espagnols une préférence trop marquée, Philippe II avait mécontenté les Belges ; en établissant la consulte,

[1] Tome XIX, p. 308.
[2] *Revue historique*, octobre-décembre 1876.
[3] Tome XIX, p. 308.
[4] Livr. du 15 déc. 1876.

Digitized by Google

tribunal extraordinaire qui relevait surtout de lui, il avait paru porter atteinte aux libertés municipales et provinciales dont le peuple belge a toujours été si fier. La haute aristocratie, qui avait entre les mains le gouvernement du pays et que dirigeait Guillaume de Nassau, prince d'Orange, dit le Taciturne, devait commencer la révolution. Sous le prétexte de défendre les libertés municipales, qui n'étaient point attaquées, elle cabala contre le fameux Granvelle, ministre de Philippe II et principal obstacle aux desseins du parti révolutionnaire, et finit par le renverser. Alors eut lieu une première explosion, marquée par un grand nombre de pillages et de meurtres. Si le monarque espagnol, tant blâmé, et bien à tort, par certains publicistes modernes, était alors venu dans les Pays-Bas, il eût pris sur les lieux un sentiment plus exact de la situation, et par une politique habile, eût fait sans doute triompher le parti catholique et espagnol. Mais il envoya pour réprimer le désordre, le duc d'Albe, meilleur général que fin politique, qui, par des mesures trop rigoureuses, mécontenta la population belge. Quand on le remplaça par Roquesens, d'un caractère plus doux et plus pacifique, il était trop tard. Guillaume de Nassau, aidé des guenx, fortifié plus tard par l'alliance de Charles IX, devait rester maître de la Hollande. Ce prince ambitieux ne put contenir le parti avancé qu'il traînait à sa suite, et, au nom de la tolérance, les pillages, les meurtres, les confiscations exercées contre le parti catholique furent pendant quelque temps à l'ordre du jour. En 1573, par la bataille de Nookerheyde, Roquesens maintenait le reste du pays dans la soumission de son maître. Tels sont les faits exposés par M. Ed. Poullet, dans une intéressante étude publiée par la *Revue catholique* de Louvain [1].

— M. Aug. Laugel vient de commencer dans la *Revue des Deux-Mondes* une étude sur *le duc de Bouillon*, d'après les documents inédits [2]. « L'histoire, selon lui, a été sévère, trop sévère peut-être, pour Bouillon; ne doit-elle pas pardonner beaucoup à celui qui fut le père du grand Turenne? Si les péchés des pères sont punis sur les enfants jusqu'à la septième génération, un rayon de la gloire des enfants ne doit-il pas remonter jusqu'à la mémoire des pères? »—« Il faut être, dit-il, plus qu'un historien de dates et de faits, il faut être un moraliste pour plonger dans ces âmes noires du XVIe siècle, où fermente encore l'énergie féodale, où l'orgueil, la haine, la vengeance, l'ambition, sont sans cesse en travail; ces cœurs, à la fois corrompus et vierges, se montrent à nu dans tous les documents du temps, au style outré, excessif, déréglé, plein de flammes et de scories.... Chaque vie était un roman de guerre, d'amour, traversé de conjurations, de retours inouïs de fortune; un orgueil intense, impitoyable, raidissait les persécutés et les

[1] Livraisons des 15 août, 15 septembre et 15 novembre 1876.
[2] Liv. du 15 décembre 1876.

Digitized by Google

persécuteurs; le temps n'était pas encore où l'on devait tout demander à la faveur d'un maître : chacun se croyait capable de conquérir et de défendre lui-même quelque bien précieux. Le huguenot protégeait la liberté de conscience par des citadelles ; le seigneur voulait des gouvernements, des établissements solides.... » — Nous croyons que M. Laugel aura de la peine à faire reviser le jugement prononcé par l'histoire sur Bouillon, qui gaspilla si tristement les dons heureux que Bossuet lui accorde dans son *Histoire des variations.*

— M. le comte de Baillon nous a donné dans le *Correspondant*[1] un long et intéressant récit de la vie d'Henriette-Marie de France, épouse de Charles Ier. Il a mis à profit diverses sources anglaises, et en particulier la correspondance de la reine, publiée en anglais par mistress Everett Green. et qu'il se propose d'éditer d'après les originaux français ; il a fait aussi usage des *Mémoires* du P. Cyprien de Gamaches, aumônier d'Henriette-Marie, publiés en anglais à Londres en 1848, et dont le texte français se trouve à notre Bibliothèque Mazarine. Nous suivons la jeune princesse depuis le berceau jusqu'à son arrivée en Angleterre; nous assistons à ces scènes orageuses qui faillirent troubler la paix du ménage, jusqu'à l'expulsion de la maison française de la Reine; Bassompierre vient rétablir les choses et bannir chez la Reine toute velléité de retour en France; la mort de Buckingham, assassiné à trente-six ans au moment où il allait repartir pour La Rochelle, permit aussi à Henriette « d'aimer et d'être aimée sans contrôle. » — « L'aurore de jours radieux se levait pour elle... Elle avait dix-huit ans; sa beauté et sa grâce commençaient à briller de tout leur lustre, et l'amour du roi pour elle, libre enfin dans ses épanchements, rachetait avec usure les chagrins des deux dernières années. » Cette aurore va bientôt être voilée par de sombres nuages. La révolte d'Écosse de 1639, les émeutes de Londres servent de prélude à cette période de luttes, de trahisons, et de faiblesse qui aboutit au régicide. La reine montra, au milieu de ces revers et de ces dangers, une fermeté d'âme, un courage digne de la fille de Henri IV ; elle parvint enfin à débarquer en France, échappant aux plus grands périls (juillet 1644). Le récit de M. de Baillon nous fait suivre la reine en Angleterre, au mois d'octobre 1660, après un séjour de seize ans en France, jusqu'à son retour en janvier 1661, au mariage de sa fille la princesse d'Angleterre, avec Monsieur, à son nouveau séjour à Londres, de 1662 à 1665, et à ses derniers moments.

— M. Gaffarel a terminé l'étude sur *La Fronde en Provence* dont nous avons parlé dans notre dernière livraison[2]; il raconte ici les derniers épisodes de la *guerre du semestre :* bataille du Val (6 juin 1649) ;

[1] Livraisons des 25 septembre, 25 octobre, 10 et 25 novembre, 10 et 25 décembre.

[2] *Revue historique*, octobre-décembre 1876.

Digitized by Google

siége d'Aix (juillet 1649); paix de Saint-Aignan (8 août 1649). Ce n'est pas là un mémoire spécial; ce n'est que l'extrait d'un travail plus étendu, un épisode de l'*Histoire de la Fronde en Provence* que prépare l'auteur.

— « Comment Henri IV a-t-il été amené à concevoir son grand dessein contre les Turcs? Quelle a été après sa mort la fortune de l'idée qu'il avait reçue du XVIe siècle et qu'il a transmise au XVIIe ? » Telles sont les questions que M. Ludovic Drapeyron se pose dans un article intitulé : *Un projet français de conquête de l'empire ottoman au XVIe et au XVIIe siècle*[1]. Après un exposé historique fort bien fait et rempli de curieux détails, il arrive à cette conclusion : « On ne saurait dire que le grand dessein contre les Ottomans n'ait pas été sérieusement conçu. Il est en quelque sorte l'expression de l'opinion publique et des tendances des hommes d'État, depuis le commencement du règne de Charles VI jusqu'au milieu du règne de Louis XIV... Tous les rois et tous les ministres qui ont gouverné la France avant le XVIIIe siècle ont eu alternativement deux projets : l'un était le projet du jour, celui qui les saisissait à la gorge et qui réclamait une exécution immédiate : expulsion des Anglais, abaissement de la maison d'Autriche, extension des frontières françaises. L'autre était le projet séculaire, celui que nous venons d'exposer, et dont le tour, par suite des circonstances, ne revint pas... Comme toutes les choses vivantes et profondément implantées dans le cœur d'une nation, il a subi, dans le cours des siècles, des modifications incessantes. Il a vécu, il s'est développé, il est mort. Élaboré, sinon formulé, avant les querelles du catholicisme et du protestantisme, il est resté pendant longtemps un dessein chrétien, universel. » Et M. Drapeyron termine en disant que ce dessein, où les calculs de la *dévotion* catholique » s'étaient glissés sous la régence de Marie de Médicis, et où Henri IV eut, sous Louis XIV, pour « continuateur inattendu » un capucin, aurait, dénaturé qu'il était par le « fanatisme religieux, » produit des « fruits amers. » — *In cauda venenum :* nous n'en rendons pas moins hommage aux recherches de l'auteur, et nous signalons les pages relatives au P. Justinien (Michel Febvre), le capucin qui entreprit de reprendre le projet d'Henri IV.

— Sous ce titre: *Alliance de l'Église et de l'État dans l'ancienne Belgique*, M. le chanoine Claessens examine, dans la *Revue catholique* de Louvain[2], les rapports qui unissaient l'Église et l'État dans ce pays jusqu'en 1789. Cette alliance remonte à Clovis ; formulée et resserrée par Charlemagne, elle traverse tout le cours du moyen âge, résiste à la réforme, et ne commence à être usée que sous le règne de Marie-

[1] *Revue des Deux-Mondes* du 1er novembre 1876.
[2] Livraisons des 15 septembre et 15 octobre 1876.

Digitized by Google

Thérèse et sous celui de Joseph II, adepte du philosophisme de l'époque. Sous le contre-coup de la Révolution française, on voit succéder à cet état heureux le régime de séparation, préparé par les attaques des philosophes athées du XVIIIe siècle. Au commencement de notre siècle, les Belges ont eu le bon esprit de rendre à l'Église la liberté à laquelle elle a droit.

— M. Julien Havet, dans une étude érudite, vient de donner la série chronologique *des Gardiens et Seigneurs des îles normandes*, de 1198 à 1461 [1]. Jusqu'au commencement du XIIIe siècle, les îles de Jersey et de Guernesey firent corps avec le duché de Normandie. Ce n'est qu'à partir de Jean sans Terre qu'on y voit établis des officiers appelés gardiens, *custodes*. Cette institution a subsisté, avec quelques modifications, jusqu'à nos jours. L'auteur s'arrête en 1461, parce qu'à partir de cette époque, Jersey, d'une part, Guernesey et les petites îles, de l'autre, formèrent deux gouvernements distincts. Le nom de chaque gardien est accompagné d'une notice biographique qui peut fournir d'utiles renseignements pour l'histoire générale, principalement pendant la période de la guerre de Cent ans.

— L'espace nous manque aujourd'hui pour parler des travaux publiés récemment dans le *Cabinet historique;* mais nous voulons sans plus de retard annoncer à nos lecteurs qu'il va passer sous la direction d'un de nos collaborateurs, M Ulysse Robert, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale. Nul doute que ce jeune et laborieux érudit ne rende encore plus intéressant et plus utile aux travailleurs un recueil justement estimé, mais qui appelait des améliorations au point de vue surtout de la précision et de l'exactitude des sources énumérées dans le *Catalogue*. Nous serons très-empressé de signaler dans notre prochaine livraison les transformatious apportées au *Cabinet historique* par son nouveau directeur.

FR. DE FONTAINE.

II.

PÉRIODIQUES ANGLAIS.

Chaque livraison de la *Revue* contient une appréciation des recueils périodiques, où le journalisme savant de l'Italie, de l'Allemagne, voire de la Russie, est tour à tour représenté. Pourquoi n'en est-il pas de même de l'Angleterre? Pourquoi, à la fin de l'année seulement, puis-je à grand' peine rassembler les matériaux d'un compte rendu consacré à l'histoire, par un seul *magazine* correspondant, par exemple, à la

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 3e et 4e livr. de 1876.

Digitized by Google

Bibliothèqne de l'Ecole des Chartes, au *Messager des sciences historiques de Belgique*, à l'*Historische Zeitschrift*. Quand on veut trouver des essais sur des points d'histoire ou de biographie, il faut les chercher, soit dans les revues trimestrielles (*Edinburgh*, *Quarterly*, *Dublin*, *Westminster*, *British Quarterly*) où ils sont traités à un point de vue général, soit dans les publications mensuelles où les écrivains visent à l'effet dramatique et choisissent de préférence ce que l'on peut appeler les sujets à sensation, soit dans les recueils hebdomadaires où l'histoire n'a qu'une place nécessairement fort restreinte à côté de la littérature, de la philologie, des sciences physiques et mathématiques. J'ai déjà dit, il y a deux ou trois ans, que plusieurs Anglais avaient eu le dessein de fonder à Londres une revue du genre de la nôtre, mais ce projet n'a pas encore été mis à exécution, et je n'en ai plus entendu parler.

Jetons, en attendant, un coup d'œil sur les périodiques de l'année qui vient de finir, et signalons les principaux articles qui rentrent dans le cadre de notre revue. Je rappellerai d'abord à mes lecteurs, que trois d'entre les grandes revues trimestrielles, *la British Quarterly*, la *Dublin* et la *Westminster*, publient dans chaque livraison, à la suite des articles de fonds, un résumé succinct et en général très-complet du mouvement littéraire du trimestre. Cette analyse, nécessairement abrégée, embrasse non-seulement les livres anglais, mais tout ce qui s'imprime de vraiment sérieux à l'étranger. La France y occupe une place distinguée.

— L'histoire ancienne nous arrêtera quelques instants. Le septième volume du grand ouvrage de M. Rawlinson sur les anciens monastères de l'Orient a été analysé dans l'*Athenæum* [1]; il traite des Sassanides, et l'auteur du compte rendu a fait très-bien ressortir les mérites d'un travail injustement critiqué ailleurs, et qui témoigne des recherches les plus longues et les plus consciencieuses. Cet article est à peu près le seul que la presse périodique anglaise ait consacré cette année à l'histoire des nations orientales avant le christianisme.

— Pour une époque plus récente, on lira avec plaisir une dissertation de sir Bartle Frere, insérée dans le *Macmillan's magazine* [2]; il s'agit d'un certain noble persan qui, il y a douze ans environ, fut amené, par suite d'un procès jugé devant le tribunal de Bombay, à faire valoir ses droits comme descendant du Vieux de la Montague, et chef héréditaire de la secte des Khojas. Sir Bartle Frere prend occasion de cet épisode pour nous donner des détails sur les origines d'une communauté au sujet de laquelle on n'a eu jusqu'ici que peu de renseignements.

— Passons à l'histoire moderne, et d'abord à celle de notre pays, en suivant autant que possible l'ordre chronologique. Le petit volume de

[1] N° du 8 juillet 1876.
[2] Livraisons d'août et de septembre.

Digitized by Google

Miss Sewell est sévèrement critiqué dans l'*Athenæum* [1] et l'*Academy* [2]; mais les reproches adressés à cet ouvrage sont, comme je l'ai donné à entendre ailleurs, fort mérités.

— Pour l'époque qui s'étend jusqu'à la Renaissance, je mentionnerai un bon article, dans l'*Academy* [3], sur la petite Histoire du règne de Louis XI, par M. Willert. — L'*Athenæum* a consacré à un épisode de la vie du Dante un article assez curieux, intitulé : *Dante à la rue du Fouarre* [4]. L'auteur de la *Divine Comédie* a-t-il jamais suivi les cours de l'Université de Paris ? C'est, dit le journaliste, M. Barlow, ce que nous ne savons pas : il avait résolu d'entreprendre le voyage comme un *peregrino, quasi mendicardo ;* il y aurait rencontré le père de Boccace et plusieurs compatriotes, attirés par la réputation des professeurs qui commentaient Aristote dans la rue du Fouarre, surtout un certain Sigerius ou Sigerus, natif de Courtrai, et qui, à la fin du XIIIe siècle, jouissait d'un renom comparable à celui de saint Thomas d'Aquin lui-même.

— Le *Cornhill magazine* a le bonheur de compter parmi ses rédacteurs une dame qui depuis longtemps a fait ses preuves ; elle connaît à fond l'histoire politique et littéraire de notre pays, et y puise des sujets d'articles supérieurement écrits. Ouvrez, par exemple, la livraison d'octobre, vous y trouverez sur la célèbre marquise de Verneuil une causerie très-agréable et très-spirituelle. Charles d'Orléans, le captif d'Azincourt, le dernier poëte du moyen âge français, défraye une vingtaine de pages du numéro de décembre ; l'auteur a étudié avec soin l'édition de M. Charles d'Héricault, dont elle fait un grand éloge, et le beau livre de M. Vallet de Viriville; mais elle me semble un peu sévère dans son jugement sur le talent si délicat et si ému du fils de Valentine de Milan.

— Le *Temple-Bar magazine* s'occupe aussi de la France. Les *Rois de la Renaissance*, Charles VIII, Louis XII et François Ier sont esquissés dans une suite de monographies qui, sans avoir rien d'original, sont d'une lecture agréable [5]. Le journaliste commence son travail par un développement sur le caractère du mouvement intellectuel et social du XVIe siècle.

— Les deux articles que le *Month* consacre à *Catherine de Médicis* [6] sont beaucoup plus sérieux, et à quelque point de vue qu'on se place, il est impossible de ne pas rendre justice au talent avec lequel le caractère de cette femme est étudié par le *reviewer*. — Calvin appartient aussi à l'époque de la Renaissance ; son séjour à Genève et l'histoire de

[1] N° du 7 octobre.
[2] N° du 14 octobre.
[3] N° du 21 octobre.
[4] N° du 5 août.
[5] Livraisons de juin à septembre.
[6] vraisons de mars et d'avril.

Digitized by Google

l'introduction du Protestantisme en Suisse forment le sujet d'un écrit publié par le *Fraser* [1], revue mensuelle également antipathique à l'autorité puritaine et aux doctrines catholiques.

— Nous touchons au XVIIe siècle ; à une des extrémités, voici *Marie de Médicis* esquissée pendant son voyage aux Pays-Bas, lorsque, après la *Journée des Dupes*, elle se vit réduite à quitter la France [2]. A l'autre limite nous nous trouvons en face de *Madame de Maintenon*. La *Fortnightly review*, ayant des idées ultra-radicales, ne se pique pas de nous donner un portrait embelli [3] ; on pourrait même l'accuser de n'avoir pas attrapé la ressemblance. Cette dissertation est un réquisitoire contre la politique de Louis XIV, envisagée surtout au moment où la guerre pour la succession d'Espagne et la question religieuse (Jansénistes, Quiétistes, Protestants) entraînaient la monarchie vers sa ruine.

—L'exigence de la chronologie me force à citer ici un bon article sur Molière, dans le *Blackwood's magazine* [4]; et à propos de littérature dramatique, je mentionnerai l'étude intéressante que le *Macmillan* a consacrée au Théâtre-Français [5], et l'excellente notice sur Piron et l'Opéra-Comique insérée dans le *Temple-Bar* [6].

— Mademoiselle de Lespinasse nous servira de trait d'union entre le siècle de Louis XIV et la Révolution française ; c'est l'*Academy* qui s'est chargée de faire connaître cette dame au public anglais [7], et l'on conçoit sans peine qu'une âme aussi passionnée, qu'un caractère aussi original excite chez nos voisins plus d'étonnement que de sympathie.

—Le nouveau livre de M. Taine a été examiné d'une manière favorable dans la *Quarterly review* [8] et le *Macmillan* [9]; malgré certaines critiques,les auteurs de ces articles s'accordent à louer le tableau que l'historien nous présente de l'ancien régime.

— La correspondance de Marie-Thérèse avec le comte de Mercy-Argenteau et la biographie de Marie-Antoinette par M. Yonge ont aussi donné occasion à deux journaux de revenir sur la vie de la reine de France. C'est la *Revue d'Edimbourg* qui a analysé les trois volumes publiés par le chevalier d'Arneth et M. Geffroy [10], et elle l'a fait avec beaucoup d'intelligence et de sympathie. L'article de M. Coquerel dans

[1] Livraison de juin.
[2] *Academy*, n° du 30 septembre.
[3] Livraisons d'avril et de mai.
[4] Livraison d'août.
[5] Livraison de juin.
[6] Livraison d'août.
[7] N° du 30 septembre.
[8] Livraison d'avril.
[9] Livraison de mars.
[10] Livraison d'octobre.

Digitized by Google

l'*Academy*[1] est au contraire essentiellement injuste.—La *Fortnightly*, dont les tendances révolutionnaires ont plus d'une fois été signalées ici, a entonné le panégyrique de Robespierre, après avoir régalé ses lecteurs de l'éloge de Marat [2] ; c'était assez naturel ; toutefois ceux qui admirent l'*Histoire de la Révolution* de M. Louis Blanc trouveront peut-être que l'écrivain anglais fait trop de réserves. La biographie de Talma, esquissée dans le *Temple-Bar* [3], est un article à sensation, et l'auteur a tiré parti de toutes les figures sinistres de 1792 pour en former le cadre de son travail ; le talent du célèbre acteur est fort bien présenté, et donne lieu à des remarques assez justes sur notre théâtre classique.

— L'article du *Fraser*, intitulé *la Vérité sur la Bastille* [4] n'a pas beaucoup d'importance ; mais je recommanderai celui où un écrivain de talent a décrit l'histoire des Français en Cochinchine [5] ; c'est un chapitre curieux sur un de nos efforts les plus récents de colonisation et d'établissement en Asie.

— Je terminerai la partie de ce compte rendu qui se rapporte à la France en citant l'étude approfondie que la *Dublin review*[6] consacre aux universités catholiques ; me voilà arrivé à l'histoire contemporaine, et je passe sans transition aux articles relatifs à l'Angleterre.

— Nos voisins d'outre-Manche ont, comme de raison, la plus grande part dans les comptes rendus publiés par les journaux et *magazines*, et la commission pour la recherche, le dépouillement et la classification des manuscrits d'importance devait, on le conçoit sans peine, être honorablement mentionnée [7]. Il y a en effet peu de mesures aussi utiles, aussi indispensables même, et quand on songe au dommage causé par l'humidité, la poussière et les rats à une foule de documents précieux, on est obligé d'avouer que la commission susdite aurait dû être instituée il y a un demi-siècle.

—Deux discussions assez animées ont eu lieu pendant l'année 1876, sur des sujets historiques, et ont formé le sujet d'une correspondance intéressante dans les colonnes de l'*Athenæum*. L'une se rapporte au vieil annaliste Asser, moine puis évêque de Saint-David, mort en 910. On sait communément que l'archevêque Parker publia en 1574, sous le nom de ce prélat, de curieux mémoires auxquels il donne le nom de vie du roi Alfred ; or c'est l'authenticité de cet ouvrage qui est

[1] N° du 10 juin.
[2] Livraisons d'août et de septembre.
[3] Livraison de mai.
[4] Livraison de février.
[5] Livraison d'août.
[6] Livraison de janvier.
[7] *Academy*, n° du 18 mars.

Digitized by Google

aujourd'hui révoquée en doute par M. Howorth[1], et maintenue avec beaucoup d'énergie par M. Clifford[2]. Les arguments du premier de ces deux savants semblent assez plausibles, et résultent d'une étude attentive du texte ; mais le champion de l'évêque de Saint-David s'engage à publier une édition nouvelle de la vie d'Alfred avec des éclaircissements qui achèveront de démentir ce qu'il y a de faux, pense-t-il, dans la critique de M. Howorth.

La seconde dispute a été provoquée par la publication du *Calendar* de papiers d'État sur le règne d'Henri VIII. M. Brewer, à qui nous sommes redevables de cette série de catalogues raisonnés, s'est vu attaqué de la manière la plus violente et la plus injuste, à propos de la reine Anne Boleyn, par M. Hepworth Dixon, auteur d'un ouvrage passablement superficiel sur cette princesse et sur Catherine d'Aragon. M. Gairdner a pris fait et cause pour M. Brewer, et l'a défendu avec une énergie très-légitime ; là-dessus une correspondance s'est engagée et j'ai à peine besoin d'ajouter que la victoire est restée à M. Brewer[3].

— Le *Fraser's magazine* du mois de mars examine une question assez piquante : Quelles sont les mérites de Shakespeare comme historien? Le duc de Marlborough se vantait d'avoir appris l'histoire d'Angleterre dans les tragédies du grand dramaturge ; il y avait puisé les éléments d'un patriotisme très-prononcé et d'une haine vigoureuse contre la France. Les annotateurs ont déjà plus d'une fois indiqué les sources que Shakespeare consultait — anciennes chroniques, romans de chevalerie, légendes de toute espèce ; un volume intitulé : *Shakespeare et Plutarque* a même paru il y a peu de temps : il serait curieux de pousser cette étude parallèle, et de comparer les récits de Froissart et de Monstrelet avec les drames historiques sur les règnes de Henri V et de Henri VI ; ce serait une dissertation à l'appui de l'article du *Fraser*.

Le même *magazine* contient[4] un article intéressant sur les assemblées des juges de paix du temps d'Élisabeth ; c'est toujours, comme on le voit, l'époque de Shakespeare, et M. Hamilton, l'auteur de cet travail, nous met à même d'apprécier la manière dont la justice était rendue par les magistrats que le poëte a tournés en ridicule sous les traits de Sir Hugh Evans, Shalhow, etc., etc. L'article en question, rédigé d'après des documents inédits, donne aussi des détails sur ce que l'on peut appeler l'économie domestique de ce temps-là : gages des domestiques, prix des objets de consommation, etc. — Signalons enfin un essai sur l'établissement de la réforme à Genève et le séjour de Calvin dans cette ville.

[1] N° du 25 mars.
[2] N° du 24 juin.
[3] N° du 18 mars, du 1er, du 8 et du 15 avril.
[4] Livraison d'avril.

Digitized by Google

— Le divorce de Henri VIII et de Catherine d'Aragon paraît être le sujet à la mode en ce moment; j'ai eu à le mentionner soit dans cette revue des périodiques, soit dans mon *courrier anglais;* voici deux articles de l'*Academy* où M. Pocock et lord Acton le discutent à fond, à propos d'un ouvrage composé il y a trois siècles par Harpsfield, théologien estimé et dernier archidiacre catholique de Canterbury [1]. La *Philobiblion society* se propose de publier ce livre très-prochainement, et M. Pocock en donne une analyse très-complète, citant en même temps une biographie de Henri VIII, écrite par Le Grand, et qu'il regarde comme une traduction du livre de Harpsfield. Lord Acton est porté à croire, au contraire, que les deux ouvrages, rédigés il est vrai par des contemporains, n'en sont pas moins tout à fait indépendants l'un de l'autre; l'inspiration est la même; c'est une sentence de condamnation que la postérité a ratifiée ; mais Le Grand n'entretenait aucun rapport avec le prêtre anglais, et son jugement n'en a que plus d'autorité.

— De Henri VIII à Marie Stuart il n'y a pas très-loin, et le volume de notre collaborateur M. Chantelauze sur la reine d'Écosse devait nécessairement obtenir en Angleterre la popularité que celui de M. Hosack a rencontrée en France. Les deux écrivains, en effet, se placent au même point de vue, et soit qu'ils discutent les fameuses lettres de la cassette ou reproduisent le journal inédit de Bourgoing, il s'agit pour eux de réhabiliter la mémoire d'une victime de la politique astucieuse d'Élisabeth. C'est M. Hosack qui a présenté le livre de M. Chantelauze aux lecteurs de l'*Academy*, et il l'a fait dans un savant et chaleureux article [2].

— La même livraison nous entretient de Charles Ier, à propos de quelques dépêches de l'Italien Ponzani, transcrites dernièrement par M. Stevenson sur les originaux conservés dans la bibliothèque du Vatican. On savait déjà que l'infortuné Charles Ier était plus que disposé à ramener l'Église anglicane sous l'autorité du Saint-Siége ; ses idées religieuses, fortifiées par son mariage avec une princesse française, et encouragées par l'archevêque Laud, le faisaient pencher de ce côté, et il est clair que s'il ne mit pas ce projet à exécution, ce fut à cause de l'importance qu'avait acquise le parti des puritains. Ponzani, résidant à la cour du roi d'Angleterre, suivait ce mouvement avec un intérêt facile à comprendre; il rendait régulièrement compte dans ses dépêches de ce qui se passait au milieu du monde ecclésiastique, et cette correspondance confirme de point en point ce que l'on regardait déjà depuis longtemps comme un fait acquis à l'histoire.

GUSTAVE MASSON.

[1] Nos des 17 et 24 juin.
[2] No du 1er juillet.

Digitized by Google

III

PÉRIODIQUES ESPAGNOLS.

Il y a un an qu'il a été parlé des périodiques espagnols ; il est grandement temps de nous mettre au courant avec les recueils assez nombreux qui, au-delà des Pyrénées, contiennent des articles de notre ressort.

La Revista de España a terminé[1] une longue et intéressante étude à laquelle son auteur M. Fermin Lasala a donné ce titre : *la Monarchie de 1830*. Ce travail est plutôt politique que purement historique ; les faits y sont rappelés sommairement : l'examen des conséquences qu'ils ont amenées, les réflexions qu'ils suggèrent, occupent une large place. Peut-être, par son caractère essentiel, cette œuvre ne rentre-t-elle pas parfaitement dans le genre des productions dont la *Revue* doit surtout s'occuper; cependant, par son sujet qui nous intéresse si vivement, par la manière dont ce sujet a été traité, la publication de M. Fermin Lasala se recommande trop à l'attention pour que nous n'en disions pas quelques mots. Les derniers articles de M. Lasala contiennent la fin du règne de Louis-Philippe. L'auteur se trouve ramené dans sa patrie par les fameux *mariages espagnols*, dont il parle avec une grande amertume. Envisageant toutes les crises par lesquelles l'Espagne a passé, écrivant au moment où l'issue de la dernière guerre civile pouvait sembler indécise ou du moins éloignée, l'auteur se demande s'il n'eût pas mieux valu réunir par un mariage les deux branches de la famille royale, marier le comte de Montemolin et doña Isabel. « Ah ! dit-il, quand pour ne pas avoir saisi l'occasion de confondre deux droits on a légué à la génération suivante la répétition du plus horrible des maux que puisse souffrir un peuple, la répétition, à quarante ans de distance, d'une guerre civile et dynastique, on a donné le droit à cette génération victime des décisions du passé autant que d'autres causes moins immédiates, on lui a donné le droit de méditer sur le mal immense qu'il y a à ne pas conserver ou rétablir l'unité monarchique. Dans un pays où il n'y a plus unité de dynastie, la république est à la porte, et quand, d'un autre côté, la république est impossible, entre cette impossibilité et l'antagonisme dynastique une nation entre en dissolution. » Il y a bien des passages remarquables dans le travail de M. Lasala. Il voit la cause des maux de la France dans la répulsion qu'on a réussi à lui inspirer pour les traités de 1815, ces traités qui nous

[1] Voir les livraisons des 28 avril, 13 mai et 13 juin 1876.

Digitized by Google

sauvèrent alors : « Les traités de 1815, voilà ce qui troublait la vive intelligence de la France. Elle haïssait la Russie et l'insultait à propos de la Pologne, elle haïssait l'Autriche et l'insultait en Italie, elle haïssait la Prusse et l'insultait sur le Rhin, elle haïssait l'Angleterre et demandait une revanche de Waterloo. L'alliance anglaise, honte ! Waterloo était le fait dominant; l'alliance russe, ce serait absoudre le bourreau de Varsovie; l'alliance autrichienne, ce serait sacrifier l'Italie; l'alliance prussienne, ce serait reconnaître le Rhin allemand. Elle ne pouvait retrouver la quiétude, elle, la grande perturbatrice de l'état territorial de l'Europe pendant un quart de siècle, en se disant qu'elle se revoyait dans ses anciennes limites, avantage qu'elle devait perdre après d'autres perturbations. » Les trois derniers articles de M. Lasala sont consacrés à l'examen de la révolution de Juillet, examen dans lequel l'auteur ne s'est pas interdit des considérations sur les péripéties qui depuis lors se sont succédé jusqu'à nos jours.

— Les études de M. Gumersindo de Ascarote sur le *Self government* appartiennent encore moins à l'histoire proprement dite que la *Monarchie de 1830*[1]. Toutefois les questions qu'il y traite ont un si grand rôle dans les événements contemporains que nous indiquerons ce travail, qui est aussi une œuvre de longue haleine. Une des parties les plus importantes de cette œuvre, est celle où l'auteur examine quelle peut être la légalité de certaines oppositions, légalité tour à tour admise ou contestée suivant les intérêts du parti triomphant. Le droit de résistance n'est pas moderne, n'est pas propre seulement à des pays révolutionnaires. Il était admis par la constitution aragonaise, de même que par la grande charte anglaise. M. Gumersindo de Ascarote considère la classification de partis légaux ou illégaux comme une source de calamités. « Elle favorise, dit-il, le lamentable retour aux divisions intéressées du passé et empêche la tendance des temps modernes à substituer à des antagonismes violents les luttes pacifiques de partis composés d'hommes qui, égaux devant la loi, aspirent à faire triompher le droit et à diriger l'État d'après des principes qu'ils considèrent comme justes et en s'inspirant de l'état de la patrie. » Une des conséquences de la classification de partis légaux et illégaux est de donner au gouvernement qui la maintient un caractère personnel. L'auteur examine ensuite ce qu'est le césarisme, l'une des formes les plus fâcheuses que puisse revêtir le pouvoir. Revenant à une question qu'il avait posée précédemment, il arrive à cette réponse : « Dans les pays dont la constitution politique est assise sur la base du *Self government*, sans mutilations des conséquences légitimes de ce principe, en telle sorte qu'on peut appliquer à cette constitution la définition que Franqueville

[1] *Revista de España*, du 13 et du 28 juin 1876.

Digitized by Google

a donnée du pouvoir exécutif en Angleterre (un souverain qui règne sur un peuple qui se gouverne lui-même; des ministres chargés d'exécuter, au nom de la Couronne, la volonté de la nation exécutée par le parlement), dans un tel pays et sous unt el gouvernement, la révolution n'a pas même un prétexte : elle est illégitime, injuste ; elle est un attentat, un crime. Dans des pays régis par la monarchie doctrinaire, elle peut avoir quelquefois un motif et trouve toujours un prétexte. » M. Gumersindo de Ascarote termine ce long travail par l'examen du parlementarisme, de la centralisation, du jury, des prérogatives de la couronne. Impossible, on le comprendra, de résumer ici les idées de l'auteur sur tous ces sujets importants.

— Il existe en Espagne une collection fort intéressante, connue sous ce titre : *Les livres d'Antau*. Dans cette collection, M. le marquis de Molins a publié les mémoires d'un aventurier espagnol dont le nom est resté inconnu et qui fut attaché au service du roi d'Angleterre Henri VIII. M. Patricio de la Escosura a pris prétexte de cette chronique pour donner un très-long travail sur la Barbe-Bleue d'Angleterre [1]. Les mémoires de l'aventurier espagnol ne commencent qu'à l'année 1530, et le règne d'Henri VIII commençant en 1509, M. de la Escosura comble d'abord ce vide par un récit dont divers historiens fournissent les éléments. Quand il arrive aux mémoires anonymes, il les côtoie et les rectifie à l'aide de documents de diverses natures. L'aventurier espagnol a souvent besoin d'être contrôlé ; très-favorable à son maître, il est fort injuste envers la malheureuse Anne Boleyn. M. de la Escosura s'arrête à la mort de celle-ci, mais se propose de reprendre plus tard la chronique anonyme, qui ne se termine pas à cette catastrophe.

— M. Cayetano Manrique a traité [2] un épisode resté jusqu'ici inconnu : les démêlés de la Compagnie de Jésus et de l'Inquisition qui décidèrent le roi à une persécution contre les Jésuites. Nous ne pouvons entrer dans le détail des contestations qui se produisirent, et que la mort du pape et les relations aigries que l'Espagne eut plus tard avec Sixte-Quint, paraissent avoir laissées sans dénouement. « Nous nous sommes, dit l'auteur, arrêté à l'examen de ce point historique pour démontrer qu'entre Philippe II et la Compagnie de Jésus n'exista pas l'harmonie qu'on aurait pu supposer. Le roi n'était pas l'ami des jésuites, et les jésuites n'étaient pas non plus les amis du roi, et, ce qu'il y a de curieux, c'est que les uns et les autres avaient raison. Le monarque, parce que, quand il obligeait les Espagnols à respecter unanimement sa tyrannie et celle de son cher Saint-Office, il ne pouvait souffrir une exception en faveur de la Compagnie de Jésus, car personne n'est plus égalitaire qu'un despote ; la Compagnie, parce qu'elle lutta alors pour se débar-

[1] *Revista de España* du 28 janvier, du 13 février et du 13 mars 1876.
[2] *Revista de España* des 13 et 28 juin 1876.

Digitized by Google

rasser du Saint-Office, comme nous le ferions aujourd'hui si l'on tentait de le rétablir et sans que l'on puisse dire que sa résistance fût un acte d'égoïsme ; en effet, il demeure prouvé, à son honneur, qu'elle ne voulait en aucune façon prendre part aux procédés de l'Inquisition contre les autres. »

— M. Victor Bellaguer recueille les traditions des Pyrénées [1]. Il en rencontre, au début de ses excursions, une assez dramatique, qui se trouve d'ailleurs rapportée par quelques-uns des chroniqueurs arabes que Condé a compulsés. La fille d'Eude d'Aquitaine, Monisa, avait épousé l'Arabe Otman. L'émir Abd-el-Rhaman ayant voulu forcer Otman à marcher contre son beau-père, et n'ayant pu l'y déterminer, tourna ses armes contre lui. Contraints de fuir, Otman et sa femme gagnèrent les montagnes. Monisa, accablée de fatigue, voulut prendre quelque repos près d'une fontaine qu'on désigne encore aujourd'hui sous le nom de fontaine de la Reine. Ce fut là que les fugitifs furent rejoints par leurs ennemis, ayant à leur tête Geddhi-ben-Zeyan. Celui-ci tua Otman, pendit la tête du malheureux à l'arçon de sa selle, prit Monisa en croupe et la livra à l'émir. M. Bellaguer raconte qu'on lui fit voir dans un village des Pyrénées orientales, à Planès, une vieille mosquée changée église et qui aurait été élevée à la place même ou périt Otman : « Voilà, continue M. Bellaguer, ce que rapporte la tradition, et elle semble d'accord avec les probabilités. Cet épisode historique peut seulement expliquer l'existence d'un monument si parfaitement arabe, dans une contrée où tous les édifices antiques que l'on rencontre sont par le plan, le style et le détail si différents du monument de Planès. L'église de ce village n'a rien de l'architecture romane, qui fut adoptée la première pour les édifices consacrés au Christ. » M. Bellaguer aurait pu ajouter que, dans le pays, on donne à cette église le nom de *Mesquita;* mais s'il eût consulté nos archéologues qui s'en sont occupés,— ce qui justement m'a engagé à parler aussi longuement de cette tradition — il eût appris qu'ils n'admettent pas une origine arabe pour l'église de Planès. M. Viollet-le-Duc ne croit pas qu'elle soit antérieure au XIIIe siècle. Dans la seconde partie des *Souvenirs et traditions des Pyrénées*, M. Bellaguer ne trouve sur Pau, sur les princes de Béarn, que des légendes connues déjà, ou de peu d'intérêt; il raconte la mort du fils de Gaston Phœbus, et d'autres épisodes sus de tout le monde.

— Le procès du duc de Nijat a fourni au comte de Fabraquet le sujet d'une notice attachante [2]. Accusé d'avoir voulu se faire roi d'Aragon, le duc de Nijat, après avoir été cruellement mis à la torture, sans que la douleur lui eût arraché aucun aveu, fut condamné à une captivité perpétuelle. Elle avait duré quinze ans; quand ses fils obtinrent pour le duc

[1] *Revista de España* du 13 mars 1876.
[2] *Revista de España* du 13 et du 28 février 1876

Digitized by Google

expirant une tardive liberté. Elle arriva trop tard, comme pour le comte de Saldaña des vieilles romances. Un peu avant de mourir, le duc écrivit au roi une lettre très-touchante, dans laquelle il protestait de son innocence.

— L'histoire s'intéresse à des détails de tant d'espèces, que nous ne craignons pas de mentionner ici un article dans lequel le vicomte de San Javier raconte [1] les aventures singulières d'un soldat, Camacho, qui dans les guerres de Philippe V contre Charles d'Autriche, devenu, par hasard, possesseur d'ornements et de papiers ayant appartenu à un évêque, eut l'audace de se faire lui-même passer pour celui qu'il avait dépouillé et fit de nombreuses dupes, non-seulement dans le peuple, mais parmi les classes élevées et le clergé. En finissant ce récit, qui semble un chapitre de l'*Histoire de Guzman d'Alfarrache*, l'auteur rappelle qu'un autre imposteur s'était fait passer en Portugal pour le nonce du pape, et qu'il fit même des choses assez bonnes pour qu'elles reçussent ensuite l'approbation du Saint-Siége.

— L'article *un Curieux manuscrit* [2] n'est peut-être pas indigne non plus d'attirer notre attention. Ce manuscrit, analysé par M. Hermenegildo Ginez, donne de précieux renseignements sur la création de l'opéra en Espagne, sur les divers arts qui s'y rattachent, sur la musique, la peinture, l'art dramatique ; sur les costumes, le cérémonial ; sur la manière dont étaient rétribués les maestri et les librettistes. Une partie de ce manuscrit concerne l'embarcation destinée au roi et connue sous le nom de la *Real* et peut fournir beaucoup d'éclaircissements à l'étude des constructions navales. Ce *Diario*, d'après M. Giner, dut être écrit par le fameux Farinelli.

— *La Revista contemporanea* nous offre[3], sur Philippe II, un article dont le titre indique le caractère : *Le côté aimable d'un roi sévère*. On n'eût pas cru que le côté aimable pût, chez un tel prince, fournir le sujet d'autant de pages. M. Juan Perez de Gusman rehabilite le fils de Charles-Quint, non pas en cherchant à le disculper de la mort de Don Carlos et d'autres actes qu'on lui a reprochés, mais en mettant en relief l'esprit fin de ce roi et ses reparties heureuses. M. de Gusmon prétend que, physiquement même, on a tracé un portrait fort peu ressemblant de Philippe II. Il était très-adroit aux exercices du corps, dansait avec grâce ; il avait le visage beau, les yeux doux et graves. Ce ne sont pas les événements, suivant M. de Gusman, qui décident si un homme passera pour un héros ou pour un monstre; c'est la fortune, c'est la sympathie ou l'antipathie qu'excitent les causes qu'il sert. La France voit Philippe II derrière la bataille de Saint-Quentin; à la Belgique

[1] *Revista de España* du 28 février.
[2] *Revista de España* du 13 juin.
[3] *Revista contemporanea*, liv. XXI.

Digitized by Google

son nom rappelle le comte de Horn et le comte d'Egmont; « mais pour ceux qui sont nés en Espagne, il ne peut y avoir qu'une phrase sur Philippe II, c'est celle qui se trouva sur les lèvres mêmes de ce grand roi quand il assista à la mort du duc d'Albe : « Cet homme était la gloire de la nation espagnole. »

— Nous indiquerons, dans la même *Revue*[1], un morceau qui n'est pas historique, mais qui a son intérêt, parce qu'il émane d'un personnage célèbre du règne de Don Juan II, Don Enrique de Villena, l'oncle de ce roi : l'impression d'une des œuvres restées inédites de ce Don Enrique, qui s'est donné beaucoup plus aux sciences occultes qu'à la politique. Ce traité est l'opuscule que Villena composa sur le mauvais œil, sur ce que les Italiens appellent *gettatura*. La *Revue* le publie d'après une copie que Floranes Robles prit au siècle dernier, et qui se trouve, nous le croyons, dans un manuscrit de cet écrivain, manuscrit conservé dans la bibliothèque de l'Académie de l'histoire. C'est là ce que la *Revue* a le tort de ne pas apprendre à ses lecteurs. Elle donne, et la notice de Robles, et le traité de la *Fascinologie*, sans indication.

— La *Revista europea*, qui paraît tous les huit jours, nous présente un certain nombre d'articles historiques et un plus grand nombre d'articles où l'histoire se trouve mêlée à la politique. Tel est un morceau intitulé : *La Politique ancienne et la Politique moderne*[2]. C'est un examen des œuvres de divers publicistes. A ce genre de travaux appartiennent encore un article de M. Sanzoma sur le *Socialisme*[4]; *le Portugal contemporain*[3] de M. de Rafaël de Labra ; un travail considérable sur les questions qui sont le plus agitées de nos jours (*la Politica del taller*[5]); un autre travail sur *l'Influence du Germanisme contemporain*[6]. L'auteur, M. F. de Paula Canalejas, montre à ses compatriotes les inconvénients qu'aurait un engouement exagéré, et leur rappelle leur origine : « Nous ne devons pas, nous héritiers de la Grèce et de Rome, abaisser notre bannière et courir à un nouveau baptême en reniant celui très-glorieux que nous avons reçu dans le sein de la race latine. »

— Dans la *Revista contemporanea*, l'histoire touche quelquefois à la géographie, comme dans l'étude : *Voyages et découvertes effectués au moyen âge; leurs rapports avec les progrès de la géographie et de l'histoire*[7]; les études biographiques sont aussi en assez grande quantité dans la *Revista europea*. Telle est une notice sur l'un des héros de la

[1] Livr. XVI.
[2] *Revista europea*, livr. du 23 janvier 1876.
[3] Livr. du 13 février
[4] Livr. du 14 mai, 25 juin 1876.
[5] Livr. des 14 juillet 1876 et suiv.
[6] Liv. du 18 juin 1876.
[7] Livr : 7 mai, 14, 11, 18 et 25 juin 1876.

Digitized by Google

guerre de l'indépendance, Don José Romero, alcade de Montellano: « Ses exploits mériteraient un poëme, dit M. Gomes de Arteche ; nous ne pouvons lui consacrer qu'un souvenir laconique, enthousiaste pourtant, et en versant des larmes qui nous sont arrachées par l'admiration la plus cordiale et la plus sincère [1]. »

—Les lecteurs de la *Bibliothèque de l'École des Chartes* n'ont certainement pas oublié un travail très-intéressant de M. J. Quicherat sur Rodrigue de Villandrando. C'est de ce remarquable personnage et de sa famille que M. Egarea s'est occupé dans la *Revista europea* [2]. Il y a été amené par une singulière prérogative dont il paraît que, récemment, le duc de Hiiar, comte de Rivandendo, et descendant de Villandrando, a demandé à jouir comme ses ancêtres. Villandrando avait obtenu de D. Juan II, pour lui et ses héritiers, le privilége de s'asseoir à la table du roi et de recevoir, le 6 janvier de chaque année, le vêtement que le roi avait porté le jour de l'Épiphanie. — Citons encore, au nombre des travaux biographiques, une longue notice sur le marquis de Torrecuso, par M. Arteche [3].

—Il y a un an, il a été dit ici un mot d'un article commencé par M. Villaamil y Castro dans la *Revue de l'Université de Madrid*. Cet article avait pour sujet les mœurs de la noblesse galicienne au XIIIe siècle ; il a été terminé au mois de janvier 1876. C'est le testament d'un aventurier de cette époque, Rodrigo Gomez, qui fait surtout les frais de ce second article [4]. Par les restitutions qu'il prescrit, ce testament donne le détail des innombrables méfaits de ce personnage, et mieux que les pages les plus éloquentes, peut faire juger la triste situation où se trouvait l'Espagne. Le même recueil, dans son numéro de février — le dernier qui nous soit parvenu — publie un article d'hypothèses sur les populations primitives de l'Espagne.

— *La Revista historica* de Barcelone, qui paraît sous la direction de M. Elias, publie moins de longs travaux historiques que des documents propres à intéresser l'histoire. La numismatique, l'épigraphie et l'archéologie tiennent une assez large place dans ce périodique. Elles y sont représentées, dans les dernières livraisons parues, par divers morceaux, entre autres par une étude sur *les Pierres romaines récemment découvertes à Barcelone* [5]. On peut encore classer dans cette série *les Antiques murailles de Barcelone* [6], morceau qui de plus touche aussi à la géographie antique, et des recherches sur la chasuble de saint Thomas de

[1] Livr. du 26 mars 1876.
[2] Livr. du 9 août 1876.
[3] Livr. de juillet, août et septembre 1876.
[4] Livr. de février 1876.
[5] N° XXV.
[6] N° XXVI.

Digitized by Google

Beville [1]. Elle a occupé tour à tour M. de Caumont et M. Viollet-le-Duc, et c'est un motif pour que nous nous arrêtions un peu plus aux pages que lui a consacrées M. Sanpere y Miquel. Il croit que cette chasuble a été fabriquée non en France, mais en Espagne. Il n'y voit pas les armoiries de Louis VIII et de Blanche de Castille, mais des ornements héraldiques qui ont pu convenir soit à Don Alphonse VI, marié à Constance de Bourgogne, soit à Doña Urraca, femme de Raymond, fils de Guillaume, comte de Bourgogne. Nous ne pouvons entrer ici dans l'analyse des raisonnements sur lesquels l'auteur fonde son opinion, que nous n'avons pas non plus à discuter, et que nous nous bornons à consigner.

— La *Revista historica* ne croit pas, et avec raison, être infidèle à son titre, en donnant aussi des articles sur l'ancienne législation espagnole; telles sont les pages intitulées *El Fuero de Soria* [2], et un travail [3] de M. Elias sur la législation des provinces basques et navarraises. Parmi les documents publiés par ce recueil, il en est un certain nombre qui concernent Don Juan Ier d'Aragon [4]. Beaucoup d'historiens ont assez maltraité ce prince, qui fut le fondateur des jeux Floraux de Barcelone. Ils l'ont représenté comme exclusivement occupé de vénerie. On croirait volontiers qu'il ne devait écrire à sa femme que pour lui dire, comme le roi de *Ruy Blas* :

Il fait grand chaud, madame, et j'ai tué six loups.

Il n'en n'était pas ainsi, et la plupart des lettres adressées par Don Juan à la reine ont rapport à divers livres alors célèbres, aux *Ystoires Troyanes*, à un livre de Merlin, à une histoire d'Aragon, etc. Don Juan Ier avait épousé Violante, fille du duc de Bar et de Marie, sœur de notre Charles V. C'était une princesse distinguée, empressée d'accueillir les poëtes et les jongleurs, et qui dut ne pas être sans influence sur la vogue dont notre littérature jouit au-delà des Pyrénées. Les divers documents publiés sur Don Juan Ier montrent ce prince sous un nouvel aspect.—Avant de quitter la *Revue historique*, n'oublions pas de citer encore quelques pages sur la *Défense de Gérone* en 1809 [5]; une étude sur le *Druidisme* [6], et un article de M. Pella y Forgas : *Un ambassadeur catalan à la cour de Louis XIII* [7].

— A côté de la *Revue historique*, paraît à Barcelone un autre recueil. Celui-ci est écrit en langue catalane, et a pour titre *La Renaixensa*. C'est surtout un périodique littéraire, mais il a publié de M. Aules-

[1] N° XXVII.
[2] N° XXVII.
[3] N° XXVI.
[4] Nos XX et XXII.
[5] N° XXVIII.
[6] Nos XXV et XXVI.
[7] N° XXVI.

Digitized by Google

tia y Pijoan un assez long travail historique, intitulé: *Tableaux de l'histoire catalane*. C'est le récit des diverses vicissitudes par lesquelles Barcelone eut à passer à l'époque de la lutte de Philippe V et de l'archiduc Charles. L'auteur commence sa narration à l'année 1701, au moment où le duc d'Anjou fit son entrée solennelle dans la capitale de la Catalogne. Il raconte ensuite comment Barcelone embrassa le parti de l'archiduc, sa résistance héroïque aux armées de Philippe V, et, enfin, en 1714, sa chute devant le maréchal de Berwick. L'œuvre de M. Aulestia y Pijoan a été, en 1874, couronnée par les jeux Floraux de Barcelone.

Si déjà cette revue n'était pas bien longue, nous aurions encore peut-être à glaner un certain nombre d'articles se rattachant de plus ou moins loin à l'histoire par différents côtés, et qui, de temps en temps, paraissent dans un recueil dont six ans d'existence prouvent le succès, *La Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos*, publiée à Tolède.

TH. DE PUYMAIGRE.

IV.

PÉRIODIQUES RUSSES.

Je commencerai par dire quelques mots sur le troisième congrès international des Orientalistes [2], qui s'est réuni au mois d'août dernier à Saint-Pétersbourg. On y a traité plusieurs questions relatives à l'histoire des anciens Russes et de leurs ancêtres; comme mon aperçu suivra avant tout l'ordre chronologique, il convient de le faire débuter par les temps les plus reculés. — Parmi les mémoires présentés au congrès et relatifs à notre sujet, il faut nommer celui de M. Bonnel sur les *Scythes-Sarmates*, dont il soutient l'identité et qu'il croit être venus de l'Asie après les autres peuples aryens. Il prétend même que le Rosch d'Ezéchiel ne diffère pas des Russes des auteurs byzantins et de Nestor! M. Howorth a donné un mémoire sur les Khasars qu'il tient pour un peuple turc, revenant ainsi à la théorie de Frehn. M. Garkavi a lu sa notice sur un passage de l'historien Maçoudi relatif aux Slaves. On a aussi discuté sur la signification scientifique des termes *Mongols*, *Touraniens*, *race caucasienne*, et on a montré qu'ils sont purement géographiques. La France a été représentée au congrès par MM. Schefer

[1] *La Renaixensa*, du nº I au nº XI.
[2] Voir le compte rendu dans la *Revue de l'Instruction publique*, livraison de novembre.

Digitized by Google

et H. Derenbourg; mais outre ces deux délégués officiels, il y avait aussi MM. Oppert, L. de Rosny, Lesouef et l'abbé Pipart. Parmi les motions faites à l'Assemblée, je signalerai celle de M. Schefer, qui a sollicité le concours du gouvernement russe en faveur de la publication de l'*Histoire universelle* de Tabari († 924)[1] entreprise par M. de Goejé, orientaliste hollandais. Elle fut adoptée à l'unanimité, ainsi que la proposition de M. Marre d'employer dans les réunions la langue latine, langue des savants par excellence.

—J'arrive à l'histoire positive de Russie. Pour plus d'ordre, je la partagerai en trois grandes périodes : ancienne, moyenne (XIIIe-XVIIIe siècle) et moderne. Les origines chrétiennes de la Russie méritent une étude non moins sérieuse que ses origines politiques. Les unes et les autres offrent plus d'une difficulté à résoudre, plus d'une erreur à redresser. Jusqu'ici l'ouvrage de l'archevêque Macaire était le seul qui traitât des origines de l'Église russe d'une manière scientifique et détaillée. Peut-être même a-t-il élargi outre mesure le cadre de son sujet, en y faisant entrer ce qui appartient à d'autres. Quoi qu'il en soit, son *Histoire du christianisme en Russie avant le prince Wladimir* a eu déjà deux éditions, ainsi que les premiers volumes de son *Histoire de l'Église russe*, à laquelle elle sert d'introduction. Le même sujet vient d'être traité par M. Goloubinski, professeur à l'Académie ecclésiastique (non catholique) de Moscou et auteur de l'*Histoire abrégée des Églises orthodoxes de Bulgarie, de Serbie et de Roumanie*[2]. Les deux articles qu'il a consacrés à l'étude du *Christianisme en Russie avant Wladimir*[3] ne sont que des fragments d'un grand travail sur l'Histoire de l'Église russe que nous sommes bien désireux de voir paraître. L'auteur examine d'abord la légende sur la venue de saint André apôtre, et la traite de fable. Un récit faisant voyager cet apôtre, de Cherson à Rome par Novgorod et témoigner sa surprise à la vue des bains russes de cette dernière ville, porte en lui-même sa condamnation. Plusieurs l'ont prononcé avant M. Goloubinski ; mais il est le premier, que je sache, qui ait vu dans le dernier trait une satire kiovienne à l'adresse des Russes de Novgorod. Il examine ensuite la tradition relative à Ascold et Dir, deux chefs normands aux noms desquels se rattache ce qu'on a appelé dans le pays la seconde conversion de la Russie à la religion chrétienne. D'après lui, leur christianisme est aussi peu probable que leur prétendue expédition contre Constantinople, où régnait alors (860) l'empereur Michel III. Les Russes qui ont fait cette expédition étaient ceux de la Tauride (ou Crimée) et d'Azov, et non de Kiev ; ce sont les

[1] L'importance de cet ouvrage pour l'étude de l'histoire ancienne de Russie a été mise en relief par M. Rosen, dans la même *Revue*, livr. de juillet.
[2] Moscou, 1870, in-8° de 732 pages.
[3] *Revue de l'Instruction publique*, livraisons de septembre et d'octobre.

Digitized by Google

mêmes qui auraient auparavant (820) assiégé la ville de Souroge et d'Amastris, et dont parlent les biographes de saint Étienne et de saint Georges, évêques de ces deux villes. Cependant, M. Goloubinski admet volontiers que du temps d'Ascold et Dir il y eut des chrétiens à Kiev. Ces deux fragments font vivement désirer la suite de son travail.

— Il existe une lettre de Jean Sméra au grand-duc Wladimir, antérieure à la conversion de ce prince, qui embrassa le christianisme en 988. D'après ce document, Wladimir aurait envoyé Sméra, son médecin, à Constantinople, pour s'y renseigner sur la religion chrétienne. L'envoyé arriva à Alexandrie, se fit chrétien, et envoya à Wladimir une lettre, au lieu de revenir à Kiev lui-même. La fausseté de ce document a été déjà signalée par Karamzine, qui ne jugea pas même nécessaire de rechercher l'auteur ou les motifs d'une supercherie si manifeste. Ces recherches viennent d'être faites par M. Malychevski, professeur à l'Académie ecclésiastique de Kiev [1], d'une façon complète et tout à fait satisfaisante. Le savant critique démontre que le document n'est pas antérieur au XVIIe siècle, et qu'il est l'œuvre du socinien russe nommé Cosmas-André, ou de quelque autre adepte de la secte socinienne (ou antitrinitaire).

— *L'ancienne période de la littérature et de la civilisation russes* a fourni à M. Pypine le sujet d'études fort remarquables [2], et qui heureusement ne sont pas les dernières. Si l'ancienne période, qu'on appelle avec raison kiovienne, a des titres tout particuliers à l'attention de l'historien, il faut dire que M. Pypine s'est placé, pour la caractériser, à un point de vue aussi véritable qu'il est étranger à la masse des écrivains russes. A part quelques appréciations qu'il me permettra de ne pas partager, l'ensemble de ses considérations se recommande par la hauteur des vues autant que par leur justesse et leur impartialité. L'impression que l'on emportera de la lecture de ce beau travail est que dans les premiers siècles de son existence politique, la Russie n'était point séparée du reste de l'Occident comme elle le fut plus tard; que cette union a laissé des traces visibles dans sa littérature, ses lois, ses mœurs, sa civilisation tout entière; que Byzance ne lui a légué qu'une culture superficielle, en quelque sorte extérieure, d'autant plus qu'elle n'a pas eu le temps d'y pousser de profondes racines. — En littérature, c'est à cette époque qu'appartient le *Chant d'Igor*, ce joyau de la poésie kiovienne comme la période moscovite n'en a point connu, et dont elle n'a produit qu'une misérable contrefaçon.

— C'est le lieu de mentionner l'*Essai critique de la littérature du Slovo* [3], car le poëme d'Igor a sa littérature. M. Barsov, auteur de

[1] *Travaux de l'Académie ecclésiastique de Kiev*, mois de juin et de juillet.
[2] *Messager de l'Europe*, juin, septembre.
[3] *Revue de l'Instruction publique*, septembre et octobre.

Digitized by Google

l'*Essai*, énumère plus de cent publications consacrées à ce monument littéraire, y compris les diverses éditions et les traductions en langues étrangères. Cependant cette bibliographie n'est pas encore complète : il y manque l'excellent travail de M. Smirnov publié dans les *Mémoires de philologie*[1] de Voronége, et comprenant, comme celui de M. Barsov, la littérature du *Slovo* depuis sa découverte en 1775, jusqu'à l'année 1875. — Voici en quels termes le *Spectateur du Nord* (octobre 1797) annonçait au monde la précieuse découverte : « On a déterré, il y a deux ans, dans nos archives, le fragment d'un poëme intitulé le *Chant des guerriers d'Igor*, qui peut être mis à côté des plus beaux morceaux d'Ossian, et qui a été fait dans le douzième siècle par un auteur inconnu. Un style énergique, des sentiments d'un héroïsme sublime, des images frappantes puisées dans les horreurs de la nature, font le mérite de ce fragment. » — On pourrait ajouter à la liste précédente l'article du prince Paul Viazemzski, intitulé le *Loup et le Cigne du monde fabuleux*, et inséré dans la même livraison des *Mémoires philologiques*. Il y est grandement question du poëme d'Igor, notamment des passages où le poëte anonyme fait intervenir ces deux animaux. Disons plus, la nouvelle notice du prince Viazemzski est un complément nécessaire de ses remarquables *Remarques sur le chant d'Igor*, dont il a été fait mention ici même[2].

— La seconde période de la vie russe commence avec l'invasion des Mongols et va jusqu'à la fin du XVIIe siècle ; c'est son moyen âge, c'est la période moscovite. Moscou prit la place de Kiev; les Grands-Russiens parurent au premier plan de la scène politique ; la nationalité subit de nouveaux changements, en s'appropriant des éléments hétérogènes; la vie intellectuelle et sociale, la civilisation entière revêtirent un caractère semi-asiatique qui constitue le trait distinctif de cette période et dont elle n'a jamais pu se défaire entièrement. Voilà en deux mots le sujet que M. Pypine a abordé dans sa nouvelle étude, ayant pour titre : *Le moyen âge de la littérature et de la civilisation russes*[3]. Le travail sera continué.

— M. Vasiliev a publié dans le *Journal de l'instruction publique*[4], une *Étude historique et critique sur le mouvement religieux des Tchèques, sur ses origines et son caractère*. Le but qu'il s'était proposé, c'est de montrer l'inconsistance de la théorie slavophile d'après laquelle le mouvement hussite aurait été provoqué par de fortes sympathies pour l'orthodoxie gréco-russe, et Jean Huss, auteur principal de ce mouve-

[1] *Filologitcheskia Zapiski*, revue rédigée par M. Khovanski. Janvier 1876. Le travail de M. Smirnov occupe plusieurs livraisons.
[2] Livraison d'avril, courrier russe.
[3] *Messager de l'Europe*, livraison de novembre.
[4] Livraisons de juillet et d'août.

Digitized by Google

ment religieux, aurait médité de réformer l'Église bohême dans le même sens. L'auteur examine donc les questions suivantes: 1° d'où vient que la Bohême, après avoir eu des missionnaires orientaux, soit devenue latine, et jusqu'à quel point ont été intimes les liens qui la rattachaient au monde latin ; a-t-elle conservé des traditions spécialement *orthodoxes* et pouvaient-elles être la cause du mouvement hussite ? 2° Peut-on dire que les précurseurs de Huss ont agi sous une influence d'*orthodoxie* et quel a été en général le caractère de leur action ? 3° Enfin, peut-on assigner les causes du mouvement antihiérarchique des Tchèques du XIVe siècle, en dehors des *traditions orthodoxes ?* La réponse donnée à toutes ces questions déplaira peut-être aux slavophiles, mais elle sera, sans doute, ratifiée par la science historique. L'auteur arrive à conclure que les Tchèques ne haïssaient point le catholicisme et n'ont jamais songé à réagir contre lui en faveur de l'orthodoxie grecque ; que les précurseurs de Huss n'ont point été les auteurs du mouvement religieux qui se manifesta au XIVe siècle et qui n'avait d'ailleurs aucun caractère national ou orthodoxe ; que les causes véritables de ce mouvement doivent être cherchées dans l'état du clergé catholique du temps, dans la tendance des peuples vers l'indépendance politique et dans les progrès de la science libre, en un mot ailleurs que dans les sympathies traditionnelles des Tchèques pour la religion *orthodoxe*, sympathies purement imaginaires et de date récente.

— Jean le Terrible (1535-1584), ce type achevé des tsars *orthodoxes* du moyen âge russe, est trop connu pour qu'on puisse nous apprendre sur son caractère historique quelque chose de tout à fait nouveau. On ne lira pas cependant sans déplaisir le portrait qu'en a tracé M. Zdanov dans son travail sur le fameux concile connu sous le nom de *Stoglav* [1], qui a été tenu à Moscou (1551) en présence du tsar et où il a été déclaré que l'usage de porter la barbe est une injure à Dieu et une horrible hérésie.

— De cette époque (1553) datent aussi les premières relations de la Russie avec l'Angleterre. Une esquisse de ces relations a été retracée par M. Zamyslovski [2], auteur de plusieurs écrits fort estimés, ainsi que de l'excellent travail sur le baron Herberstein comme géographe [3]. On sait que le but que le tsar poursuivait dans ces relations a été non-seulement de favoriser le commerce du pays, mais encore de s'assurer un lieu de refuge.

— Les événements actuels de la Turquie et de l'Asie centrale don-

[1] *Revue de l'Instruction publique*, juillet, août.
[2] *Russie ancienne et moderne*, n° 6.
[3] *Ibid.*, nos 10, 11 et 12.

Digitized by Google

nant aux relations diplomatiques de la Russie avec l'Angleterre un intérêt tout particulier, M. Tcharykov a jugé le moment venu de raconter l'histoire de l'ambassade de Grégoire Mikouline, envoyé à Londres en 1600. Parmi les questions qu'il devait traiter, on voit figurer déjà celle des chrétiens de la Turquie en lutte contre le sultan, la même pour laquelle on cherche aujourd'hui une solution définitive, mais qui alors ne troublait ni la concorde mutuelle des Russes et des Anglais, ni le développement normal de leurs forces économiques et sociales.. Je dois ajouter que la notice de M. Tcharykov est faite d'après les documents conservés aux archives du ministère des Affaires étrangères à Moscou et ornée d'un portrait de l'ambassade russe, type frappant de la race mongole. — A cette même époque vivait Mélèce Smotriçki (1577-1633) également célèbre par sa haine de l'Union d'abord, puis par son dévouement à la cause uniate ou, ce qui revient au même, à la cause catholique. Sa vie a été racontée plus d'une fois et à des points de vue diamétralement opposés. Mais, derrière le polémiste, il y a aussi un savant, un *philologue*. C'est sous ce dernier aspect qu'il a été étudié par M. Zasadkievitch dans les *Bulletins de l'Université* de Kiev [1]. — A son tour, M. Schpakovski a donné une biographie assez complète de Mélèce Chrebtovitch, évêque non-uni de Bresc et de Wladimir en Volhinie, décédé en 1593, trois ans avant l'Union des Églises proclamée au synode de Bresc. — Le nom des princes d'Ostrog est inséparable de l'Union et des assauts qui lui ont été livrés, surtout par le prince Constantin. Un des ancêtres de cette illustre famille, le prince Théodore, s'était fait moine au couvent de Kiev et y mourut à un âge très-avancé, dans la seconde moitié du xve siècle, lorsque l'Union conclue au Concile de Florence n'était pas encore abandonnée, ainsi que le témoigne la fameuse légation du clergé ruthénien à Sixte IV (en 1476). Dans la biographie du moine Théodore Ostrojski [3], M. Khomaçki n'en dit rien, comme il fallait s'y attendre.

— Avec Pierre Ier commence la période nouvelle, qu'on peut appeler pétersbourgeoise, période des réformes et du retour vers l'Europe occidentale. Parmi les écrits relatifs au règne de ce monarque réformateur, nous citerons d'abord celui de M. Ikonnikov sur *les Universités russes dans leur rapport avec la marche de l'instruction publique* [4]. Bien que du temps de Pierre Ier les universités n'existassent pas encore, cependant l'instruction publique reçut de lui une impulsion puissante et une existence nouvelle. Il a créé l'école, à l'instar des écoles occidentales, tout à fait différentes de celles qui existaient avant lui en

[1] Mois de février et d'avril.
[2] *Travaux de l'Académie ecclésiastique* de Kiev, livraison d'août à octobre.
[3] *La Russie ancienne et moderne*, n° 9.
[4] *Messager de l'Europe*, septembre, octobre et novembre.

Digitized by Google

Russie. C'est donc par le règne de Pierre qu'il convenait de commencer l'historique des universités auxquelles ces écoles ont servi de préparation. Le travail du savant professeur de Kiev embrasse tout le temps de leur existence depuis les origines jusqu'à nos jours ; sobre de considérations mais plein de faits et de données positives, il se rattache, par son sujet, aux études de M. Pypine dont il a été parlé plus haut.

— M. Brückner continue sa monographie sur Posochkov, qu'il étudie maintenant comme économiste, en le comparant à d'autres publicistes qui ont traité des mêmes matières. Nous croyons tout à fait inutile d'insister ici sur les motifs qui engagèrent l'autodidacte russe à revendiquer pour les particuliers le monopole du sel et à laisser à l'État celui du vin et le droit de frapper la monnaie. Le lecteur désireux de s'édifier là-dessus n'a qu'à lire la dissertation du docte professeur de Dorpat.

— Le *dernier Varègue* (Charles XII), par M. Guerrier, est depuis longtemps terminé [1]. L'auteur a parfaitement réussi à peindre ce type des anciens princes Varègues, qu'on ne voit plus se reproduire depuis Pierre Ier qui en a brisé le moule. C'est une étude fort intéressante et qu'on lit avec plaisir. — La Revue de M. Schoubinski [2] continue de publier, par petites doses, les dépêches d'Axel Mardefeld, ambassadeur prussien à la cour de Russie (année 1740). Le règne d'Élisabeth (1741-1752) n'offre rien qui, cette fois, mérite l'attention. En revanche, Catherine II a le rare privilége d'intéresser le public de notre siècle d'une façon peu commune. Les publications qui se rapportent à son règne continuent d'abonder. — Sans revenir sur les lettres échangées entre l'Impératrice et le prince Potemkine [3], dont nous avons parlé ailleurs, ni sur les Mémoires de Garnovski [4] et Girkievitch [5], nous citerons en premier lieu la Correspondance de Catherine II avec Falconnet, laquelle remplit la plus grande partie du dix-septième volume publié par la *Société russe d'histoire*. Cette correspondance ne se borne pas au sujet principal, le monument à ériger à Pierre Ier ; elle contient, en outre, beaucoup de détails curieux sur le caractère de la souveraine philosophe, ses goûts et ses sympathies, comme elle ajoute aussi de nouveaux traits à la physionomie de Betski, un des habitués du palais impérial, et avec qui l'artiste français était obligé, par sa position, d'avoir de fréquents rapports, souvent assez contrariants. Le volume a été imprimé sous la direction de M. Polovtsev, secrétaire de la Société, qui a enrichi le texte d'une intro-

[1] *La Russie ancienne et moderne*, nº 6.
[2] *Ibid.*, nº 6, 7 et 8.
[3] *Antiq. russe*, juillet-décembre.
[4] *Ibid.*, juillet.
[5] *Ibid.*, septembre, octobre et décembre.

Digitized by Google

duction et de copieuses remarques dont le lecteur lui saura grand gré. La correspondance embrasse l'intervalle de 1767 à 1778.

— Les *papiers du comte Alexis Bobrinski*[1] complètent le portrait de Betski, en attestant, une fois de plus, l'intimité toute particulière des rapports qui existaient entre lui et Catherine II. C'est lui qui fut chargé par l'impératrice du soin d'Alexis Grigorievitch Bobrinski, élevé plus tard à la dignité de comte, comblé de richesses et de faveurs. Parmi les papiers du comte, il y a des lettres autographes de Catherine II, celles de Betski et de Bobrinski lui-même. M. Barténev, rédacteur des *Archives russes*, les a fait précéder d'une fort intéressante notice sur le comte Alexis, à qui, on le sait, Catherine II n'a jamais cessé de témoigner une affection toute maternelle. Au demeurant, Bobrinski mena une existence très-ordinaire, sans faire de bruit.

— Tout autre a été la vie du prince Platon Zoubov (1767-1822). La biographie de ce puissant favori, comme celles des deux Orlof et de Potemkine sert de complément obligé au règne de Catherine II. La faveur dont Zoubov a joui auprès de la tsarine coïncide avec la décadence physique de celle-ci et le déclin de son règne, si glorieux auparavant. Elle marque la limite qui sépare les sept dernières années de ce règne des années précédentes. Tout le monde s'accorde à dire que le nouveau favori n'avait rien qui pût justifier la confiance sans bornes que lui accordait la vieille tsarine, moins encore les honneurs qu'elle lui prodigua plus qu'à tout autre. On n'a qu'à lire le récit de son biographe anonyme[2] pour se convaincre que, sous les beaux dehors du fortuné parvenu, se cachait une haute incapacité, jointe à une suffisance et à une présomption révoltantes.

— Le comte Salias a donné un fort bon travail sur Derjavine comme administrateur[3].

— La situation de l'Église sous le règne d'une souveraine si libérale offre une matière curieuse à l'étude. Cet intéressant sujet a été traité par un écrivain qui n'est pas à son premier essai. Dans ses *Lectures sur l'histoire de l'Église russe du temps de Catherine II*[4], M. Znamenski trace d'abord le portrait de la célèbre impératrice et insiste sur ses sympathies pour les encyclopédistes et sur sa correspondance avec Voltaire et Cie. Pour calmer les appréhensions du clergé russe, justement scandalisé de son commerce littéraire avec les chefs de l'impiété, Catherine II essaya de le justifier en disant qu'elle l'avait entrepris dans l'intérêt de l'État et du pays, dont il importait de conserver au dehors la bonne réputation, déchirée par les adversaires, et qu'ayant obtenu ce but, grâce aux écrits de Voltaire, si recherchés de l'Europe

[1] *Archives russes*, n° 9.
[2] *Antiq. russe*, livraison d'août-décembre.
[3] *Messager russe*, octobre.
[4] *Interlocuteur orthodoxe*, 1875.

Digitized by Google

entière, elle ne croyait pas, en correspondant avec lui, faire tort à l'Église ou à la patrie ! — Au demeurant, Catherine joignait à cette belle morale une conduite en apparence très-édifiante : elle assistait aux sermons, dont quelques-uns, traduits par elle-même, étaient envoyés à Ferney ; elle observait les jours de jeûne, faisait des pèlerinages à pied, baisait la main aux ministres de l'autel, etc. En même temps, par ses ordres, ou sécularisait les biens de l'Église, et on envoyait dans les casemates l'archevêque Arsène Maciévitch, qui avait eu le courage d'élever la voix contre cette spoliation. Arsène était originaire de la Petite-Russie. Catherine n'aimait guère les prélats issus de ce pays ; elle préférait les hommes de la Grande-Russie, et c'est parmi eux qu'elle choisissait les principaux coopérateurs de ses réformes ecclésiastiques.

— Le clergé avait possédé des serfs. Quand ceux-ci lui furent pris avec ses biens, leur sort n'en devint pas meilleur ; au lieu d'être rendus à la liberté, ils ne firent que changer de maîtres. En général, le servage continua de fleurir comme par le passé. Le règne de Catherine II eut même le singulier privilége de voir surgir Pongatchev, cette incarnation de la vengeance populaire. — Parmi les articles relatifs à cette matière, je signalerai d'abord celui de M. Sémevski, intitulé : *Les Paysans-serfs sous le règne de Catherine II* (1762-1796) [1], étude critique faite d'après des documents imprimés et manuscrits. L'auteur se borne à la seule Grande Russie ; encore n'est-ce qu'un fragment d'un travail plus considérable, car quant à l'histoire générale du servage, elle est encore à faire. Dans le troisième et dernier chapitre, il est parlé des punitions qu'on infligeait aux serfs et qui leur coûtaient souvent la vie. — Certains maîtres se sont fait une triste réputation. De ce nombre a été le général Izmaïlov [2], dont les belles actions prouvent que les traditions de l'école Saltykov se conservaient religieusement, même au XIXe siècle, voire sous le règne si clément de l'empereur Alexandre Ier. — M. Karnovitch a traité la question à savoir si la loi russe permet de vendre les serfs séparément de la terre [3]. L'empereur Alexandre pensait que la vente séparée était défendue, et le Code d'Alexis Michaïlovitch le dit formellement ; mais depuis, paraît-il, la liberté a fait des progrès dans le sens contraire, car, en 1820, le conseil des ministres, chargé d'examiner la question, a déclaré, d'accord en cela avec le sénat, la loi d'Alexis tombée en désuétude et l'a remplacée par de nouvelles ordonnances autorisant la vente dont il s'agit. — Ajoutons que la Revue de M. Sémevski a publié plusieurs articles sur les *Compagnons de Pougatchev* [4], dus à un auteur anonyme. Ils font

[1] *Antiq. russe*, novembre.
[2] *La Russie ancienne et moderne*, nos 9, 10 et 11, art. de M. Slavoutinski.
[3] *Ibid.*, no 9.
[4] *Antiq. russe*, août, septembre, octobre.

Digitized by Google

pendant au récit qu'a donné ailleurs [1] M. Mordovtsev, et dont le héros *Vanka Caïn*, le Cartouche russe, jouit dans son pays de la même popularité qu'Emelka Pougatchev et Stenka Razine.

— Une question non moins intéressante au point de vue historique et d'une application urgente, est celle de la commune agraire. Aussi excite-t-elle aujourd'hui l'attention de tous ceux qui se préoccupent de l'avenir économique et social du peuple russe récemment rendu à la liberté. Le *Messager de l'Europe* a fort à propos publié dans sa livraison d'août un article de M. Macquensie Wallas intitulé: La *commune agraire en Russie*. Ce n'est qu'un chapitre détaché d'un grand ouvrage que l'auteur promet de nous donner bientôt sous le titre: *Russia past and present*. La presse anglaise nous l'annonce comme devant faire époque. — C'est beaucoup dire, peut-être ; il est certain, toutefois, que le fragment déjà publié promet quelque chose de très-bon. — Il a été traduit par Hélène Bézac.

— J'ai déjà parlé de la *Ligue des princes et de la politique allemande de Catherine II, de Frédéric II et de Joseph II*. Cette longue étude [2] emprunte aux événements actuels un intérêt qu'elle n'aurait pas, peut-être, dans d'autres temps. Les origines de l'unité allemande, la question d'Orient, la politique d'équilibre que suivait Catherine II à l'égard de la Prusse et de l'Autriche, ce sont là des questions dont on aime à connaître le développement historique et les vicissitudes. Le travail de M. Tratchevski est fait d'après les ouvrages les plus récents des historiens allemands; mais ce qui en augmente la valeur, ce sont les documents diplomatiques tirés des archives russes, notamment les dépêches de l'ambassadeur russe à Vienne, Nicolas Roumiantsov, que l'auteur a eu la bonne chance de pouvoir mettre à profit.

— L'enthousiasme extraordinaire dont la nation russe s'est éprise pour la cause des Slaves de la Turquie, a dû nécessairement se communiquer à la presse périodique. Aussi il n'existe guère de revues qui ne traitent de la question d'Orient sous une forme ou une autre, directement ou indirectement. M. Soloviev, aujourd'hui académicien, a publié là-dessus une nouvelle étude historique, sous le titre: *La question d'Orient* (en 1827-1829) [3]. Elle se termine par le conseil suivant donné par Pozzo à l'empereur Nicolas, qui avait demandé à son ambassadeur ce qu'il fallait faire en cas que la résistance de la Turquie le forçât de prendre Constantinople : « Si le Sultan se retire en Asie en ordre, on peut lui proposer des conditions de paix et le rétablir à Constantinople. S'il périt et que l'Empire turc croule, alors l'empereur de Russie

[1] *La Russie ancienne et moderne*, nos 9, 10 et 11.

[2] *Messager de l'Europe*, livraisons d'avril et les suivantes jusqu'à décembre inclusivement.

[3] *Russie ancienne et moderne*, no 10.

Digitized by Google

pourra inviter les grandes puissances à décider du sort du pays délivré par ses armes, et à y établir un gouvernement bien organisé. La Russie devra recevoir Constantinople avec les deux rives du Bosphore, les Dardanelles et l'île de Ténédos. On pourra déclarer Constantinople port franc, octroyer l'autonomie à la ville, mais en y laissant une garnison russe. On ne saurait céder cette capitale à un prince faible, parce qu'il y aurait alors une lutte continuelle entre l'influence russe et anglaise (p. 119). » — La Revue de M. Sémevski [1] a donné de nouvelles lettres échangées entre l'empereur Nicolas et ses généraux, pendant la même campagne de 1828. Elle a publié la suite de la correspondance entre les chefs de l'armée russe, durant la guerre de Crimée [2], et un article sur la conférence de Vienne et le traité de Paris (1856) [3]. — Les *Archives russes* (n° 9) contiennent une pièce sortie de la plume féconde de feu Khomiakov : c'est une *épître aux Serbes*, écrite en 1860, véritable manifeste du parti slavophile, où sous le masque d'orthodoxie s'agite le tribun et le sectaire.

— Si vif que soit l'intérêt qu'excitent les questions politiques du jour, elles n'ont pas fait oublier les intérêts religieux. A ce sujet, nous avons à signaler les trois pièces suivantes, ayant chacune son cachet particulier. C'est d'abord la notice biographique de l'abbé Jankovski, par M. Miller [4]. Le nom de l'abbé Placide figure parmi ceux qui ont signé l'acte d'apostasie consommée au conciliabule de Polotsk en 1839. Quelque incomplète que soit la biographie de Jankowski, qui s'est fait un nom dans la littérature polonaise, il faut savoir gré à son auteur de nous avoir fait connaître la part que Jankovski a prise dans la destruction de l'Église catholique du rite grec en Lithuanie, et les remords qui ont visiblement empoisonné le reste de ses jours. Il serait à désirer qu'on nous donnât de pareilles esquisses des autres complices de Siemaszko et surtout qu'on mît au grand jour les mémoires laissés par celui-ci, lesquels sont conservés à l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg.— Les *Mémoires de l'évêque catholique Boutkiéwitch* [5] nous révèlent un autre type, de la catégorie de Siestrenciewitch. On y trouve des aveux d'autant plus précieux, qu'ils proviennent d'un prélat dévoué corps et âme au gouvernement russe, et parfaitement au courant de la situation de l'Église catholique en Pologne du temps de l'empereur Nicolas. — Enfin, les *Mémoires du sénateur Stcherbinine* [6], peu intéressants d'ailleurs, nous renseignent sur les antécédents de ce fonctionnaire

[1] *Antiq. russe*, novembre.
[2] *Ibid.*, octobre.
[3] *Ibid.*, octobre et décembre.
[4] *La Russie ancienne et moderne*, n° 8.
[5] *Archives russes*, n°s 8 et 9.
[6] *Ibid.*, n° 11.

Digitized by Google

dont le nom est désormais inséparable de la triste affaire de Dziernovicz, sur laquelle il eut la prudence de glisser rapidement.

— Après l'avoir commencé *ab ovo*, je vais clore cet aperçu par l'annonce d'un projet de M. Bruckner dont la réalisation appartient à une époque plus ou moins rapprochée. Il s'agit de publier un vaste répertoire devant servir de guide à tous ceux qui cultivent l'histoire russe. Un pareil secours manque en effet, et tous les jours il devient de plus en plus indispensable, vu l'immense quantité des matériaux qui ne cessent de s'accumuler. Le répertoire projeté se composerait de dix à quinze volumes de 25 à 30 feuilles chacun. Il embrasserait l'ensemble des sources historiques, partagées en six catégories : 1° Annales et chroniques ; 2° Matériaux conservés aux archives ; 3° Récits des étrangers ; 4° Mémoires des Russes ; 5° Littérature (Vies des saints, légendes, chants historiques, voyages, etc.) ; 6° Littérature de l'histoire russe ; — 7° Résumé analytique des volumes précédents, distribué par époques. — De toutes les parties du répertoire, ce résumé est le plus important et le plus difficile à faire. Certains volumes devraient être publiés aussi en allemand et en français, pour être accessibles aux savants du monde entier. Espérons que cet excellent projet du savant professeur de Dorpat, trouvera un chaleureux accueil parmi ses compatriotes. Quant à nous, nous formons les vœux les plus ardents pour qu'il soit réalisé dans l'avenir le moins éloigné.

J. Martinov.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Histoire des saintes Puelles et de leur culte, par l'abbé Emile Rous. Perpignan, Charles Latrobe, 1876, in-8° de 180 pages.

Ce volume est petit par le format, mais, à mon avis, il contient plus de choses que plus d'un livre composé avec prétention. Bien écrit, sérieusement fait, il dénote chez son auteur, encore jeune, un jugement droit, un sens critique et un coup d'œil plein de justesse, qui présage, j'ose l'espérer, un futur historien de l'antique diocèse d'Elne.

M. l'abbé Rous doit être d'autant plus félicité de son travail, que le sujet était en apparence plus minime et plus obscur. Il s'agissait de remettre en lumière la mémoire de deux jeunes vierges, appelées *Puelles* dans la langue d'oc, et *pucelles* dans la langue d'oïl. Attachées au service de saint Saturnin de Toulouse, elles sont flagellées après le martyre de cet apôtre, et finissent leurs jours dans le *vicus Recaudum*, dont la piété des fidèles a fait *le Mas saintes Puelles*, non loin de Castelnaudary. Les églises de Toulouse, de Saint-Papoul, de Carcassonne, d'Elne (depuis 1602 transférée à Perpignan), de Narbonne et d'Urgel, les honorèrent d'un culte public. La grande question de l'apostolat de saint Saturnin de Toulouse se présentait donc naturellement à l'écrivain. Loin de l'éluder, celui-ci l'a traitée avec autant de sagacité que de talent. Passant ensuite au culte de ses deux saintes, il en établit solidement l'antiquité et l'étendue. En un mot, autant que le sujet et les éléments le lui ont permis, M. l'abbé Rous a composé un livre sérieux et instructif, plein de recherches et de sens : ce qui, de nos jours, n'est pas peu dire.

Dom François Chamard,
Bénédictin.

Vie de la bienheureuse Louise de Savoie, princesse de Châlon, religieuse clarisse, par F. Jeunet, curé de Cheyres (canton de Fribourg), et J.-H. Thorin, ancien conseiller d'État. Paris, F. Wattelier, 1876, in-8° de xvi-307 pages.

S'il y a une bonne part pour l'édification dans cette nouvelle vie de la bienheureuse Louise de Savoie, la plus grande place est réservée à l'histoire. Les vertus de cette princesse méritaient d'être louées et lui ont valu les honneurs d'un culte particulier dans l'Église catholique ; la haute position qu'elle a occupée dans le monde devait aussi attirer l'attention sur elle. Fille du bienheureux Amédée IX et de Yolande de France, sœur de Louis XI, elle descendait des deux plus illustres familles de l'Europe, et appartenait à cette antique maison de Savoie qui

Digitized by Google

alors donnait des saints à l'Église. Son mari, Hugues de Châlon, était de la branche cadette des ducs de Bourgogne, un des plus riches et plus puissants seigneurs féodaux : on disait : «Richesses de Châlon.» Nous le voyons figurer dans la guerre de Charles le Téméraire, prisonnier du roi de France après la mort du duc, qui lui aussi avait autrefois voulu se venger de ses défaites en faisant enfermer dans le château de Rouvre la sœur de son mortel ennemi, la duchesse Yolande et sa fille Louise. Subissant l'influence de sa vertueuse épouse, il consacra une partie de sa fortune, déjà compromise pour le payement de sa rançon, à des fondations religieuses et charitables. « Tachant de tarir ou de diminuer autant que possible les sources d'appauvrissement parmi leurs sujets, ils publient des ordonnances pour réprimer le luxe. Ils améliorent les routes, diminuent les droits de péage, favorisent les relations déjà nombreuses entre la Bourgogne et la Suisse, amodient leurs terres à bas prix, pour soulager les populations éprouvées par les calamités publiques, » et concèdent des lettres de franchise. Ils réforment leur maison, où des désordres s'étaient introduits comme partout, et, à cette occasion, nous pénétrons par des détails curieux dans la vie et les mœurs de cette époque. La mort prématurée de Hugues arrivée en 1490, lors qu'il n'avait encore que quarante ans, rendit à Louise de Savoie, qu'il laissait sans enfants, la liberté de suivre son attrait pour la vie monastique. Après avoir édifié le monde; elle alla édifier le cloître. Elle entra chez les Clarisses d'Orbe, établies par sa famille, et y entraîna plusieurs dames de sa maison : Catherine de Saulx, qui nous a raconté sa vie, et Charlotte de Saint-Mauris. Il nous sera bien permis, à ce propos, de regretter que les auteurs, cherchant à quelle famille rattacher cette dernière, aient été aussi inexactement renseignés sur les familles de ce nom originaires de la Franche-Comté. Louise de Savoie mourut en odeur de sainteté en 1503. Mais ce n'est qu'en 1839 qu'un décret du Saint-Siége, sur la demande du roi Charles-Albert, confirma le culte immémorial et public qni lui était rendu.

MM. Jeunet et Thorin ont recherché avec une infatigable persévérance tous les documents, manuscrits ou imprimés, renfermés dans les archives, les bibliothèques et les collections particulières, et ils en ont su tirer un excellent parti ; ils ont même visité les lieux principaux où vécut Louise de Savoie. Leur travail, couronné par l'académie de Chambéry, a depuis subi des retouches heureuses. Ils donnent en appendice des titres, des généalogies, le décret du Saint-Siége, et un opuscule qu'on attribue à la bienheureuse : « Les véritables signes pour connaître quand un monastère commence à perdre l'esprit de religion ou quand il est déjà perdu. » Il manque une table à ce recueil, qui compte dix-neuf pièces. R. DE St-M.

Notice sur la vénérable mère Anne de Xainctonge, fondatrice de la compagnie de Sainte-Ursule en Franche-Comté, par M. l'abbé J. MOREY, curé de Baudoncourt. Besançon, J. Jacquin, 1874, in-8 de 24 p.

La vénérable mère Anne de Xainctonge, fondatrice des Ursulines de Bourgogne, est, comme le dit l'abbé Morey, une des plus graves figures sur lesquelles les yeux puissent se reposer, une des plus grandes mémoires qu'un historien puisse prendre pour sujet de ses études. Six ou sept auteurs différents ont écrit sa vie, et ses contemporains ont été unanimes à la louer. Des enquêtes solennelles ont été faites par ordre des archevêques de Besançon pour introduire la cause

Digitized by Google

de cette grande servante de Dieu et servir à sa béatification; et il est probable que ces enquêtes seront bientôt reprises et terminées.

Nous croyons devoir signaler la notice de l'abbé J. Morey, à cause de l'importance chaque jour plus plus grande qu'a prise en ces derniers temps, comme congrégation enseignante, l'institut de la vénérable mère Anne de Xainctonge.

Anne de Xainctonge appartenait à une noble famille de la Bourgogne ducale, et lorsqu'elle naquit, en 1567, son père occupait la place de conseiller au parlement de Dijon, sa ville natale. Elle annonça de bonne heure ce qu'elle devait faire un jour pour l'enseignement. A peine âgée de douze ans, elle catéchisait les petites filles. Bientôt elle se mit en rapport avec quelques maîtresses d'école de la ville pour apprendre d'elles à faire la classe. Elle arriva ainsi insensiblement à l'idée d'un Institut destiné à instruire les petites filles du peuple. Les bases en furent jetées à Dôle, alors la capitale de la Franche-Comté, le 16 juin 1606, jour de la fête des SS. Ferréol et Ferjeux, apôtres de la contrée. Les nouvelles règles n'astreignaient pas à la clôture, ce qui était alors une grande nouveauté, et les religieuses de Sainte-Ursule, en cherchant à assurer leur propre salut, voulaient procurer la perfection de celles de leur sexe, et de plus « enseigner les petites filles à lire, écrire et besongner en plusieurs et divers ouvrages, sans en prétendre aucun salaire en terre, attendre la récompense de leur labeur et pieuses actions de l'immense et infinie libéralité de Jésus-Christ. » Il nous semble, remarque justement l'abbé Morey, que ce programme si modeste d'instruction gratuite et chrétienne n'a pas encore été dépassé, même dans notre siècle de progrès. Les religieuses de Sainte-Ursule fournissaient elles-mêmes leur dot et payaient leurs frais d'entretien.

L'école des Ursules, qui s'étend de la salle d'asile jusqu'aux cours d'adultes exclusivement, est partagée en six classes très-bien graduées et dont les élèves ne doivent franchir les degrés qu'après des examens sérieux et répétés, sur l'autorisation de la préfète des études.

Le plus vif désir d'Anne de Xainctonge, elle-même fort instruite et possédant le latin, était de faire profiter le plus grand nombre d'âmes possible du bienfait de l'instruction. L'article XV des exercices journaliers imposés à ses filles est ainsi conçu : « Les dimanches et fêtes on s'emploiera à enseigner les servantes et autres qui n'ont pas le temps d'aller tous les jours en classe. » C'était, comme dit l'abbé Morey, un véritable cours d'adultes pour les filles pauvres; il était public, et on y admettait les servantes et les jeunes personnes des villages voisins.

Notre époque, si avide d'instruction gratuite, ne doit-elle pas honorer Anne de Xainctonge, qui la pratiqua si longtemps avant nous? Ne doit-elle pas aimer cette noble demoiselle à qui son père reprochait « d'aller ramasser les petites filles pauvres à travers les carrefours pour les instruire et s'en faire la domestique? »

FRÉDÉRIC GODEFROY.

Charlemagne, par Alphonse VÉTAULT, ancien élève de l'Ecole des Chartes. Introduction par Léon GAUTIER. Tours, A. Mame, 1877, gr. in-8° de xxv-556 pages.

Voici une œuvre de science sérieuse qui est en même temps une œuvre artistique. M. Léon Gautier, qui a provoqué la publication de ce *Charlemagne*, en est le père à plus d'un titre. Il a dirigé son ancien élève Vétault dans l'exécution de cette tâche

Digitized by Google

difficile; il a présidé avec le soin scrupuleux et le goût éclairé qu'on lui connaît à l'illustration ; il a ajouté une remarquable introduction et un éclaircissement sur la *légende de Charlemagne*; enfin il a fait appel à plusieurs savants pour ajouter d'autres éclaircissements : M. Anatole de Barthélemy a parlé des *monnaies* de Charlemagne; M. Germain Demay, des *sceaux* et des *costumes;* M. Auguste Longnon, de la *géographie de l'empire de Charlemagne*, comme commentaire d'une excellente carte jointe au livre, et a donné une liste alphabétique des noms qui figurent sur la carte ; enfin le dernier éclaircissement, qui est anonyme, nous entretient de *l'illustration du présent volume*, et nous prouve — témoignage que nos yeux charmés ont déjà rendu à l'avance — que les VIIIe et IXe siècles vivent réellement dans ces nombreuses et intéressantes images, et que la vie entière de nos pères à l'époque carlovingienne, costumes, physionomie, écriture, sceaux, monnaies, ornementation et miniatures, tout s'y trouve réuni. Quant à Charlemagne lui-même, il apparaît sous les divers aspects donnés à sa figure depuis la fin du VIIIe siècle jusqu'à nos jours : époques latine, romane, gothique et de la renaissance viennent tour à tour donner leur témoignage au grand empereur. Nous n'insisterons pas davantage sur ce côté du livre, et nous arrivons au travail de M. Vétault.

L'auteur s'est proposé pour but de « retracer, d'après les récits des contemporains, le tableau exact et complet des actes du grand empereur frank, en laissant le vrai caractère des événements se dégager de cet exposé impartial. » Ce n'est donc point, à proprement parler, une œuvre d'érudition qu'il nous donne, mais une œuvre de vulgarisation retrempée aux sources originales et mise à la portée de tous. Il s'étend assez longuement sur les aïeux de Charlemagne et sur leur rôle politique sous les mérovingiens (p. 1-80) ; puis il arrive à l'avénement de la dynastie carlovingienne, au rôle de Pépin, à la naissance de Charlemagne (p. 81-142), et expose les origines du pouvoir temporel des papes. Voici Charlemagne roi, à vingt-six ans et demi, partageant le pouvoir avec Carloman, puis seul roi à partir de septembre 771 ; nous assistons aux luttes tant de fois renouvelées contre les Saxons, à la destruction du royaume Longobard, à l'organisation des royautés vassales d'Aquitaine et d'Italie, à la réduction des duchés de Bénévent et de Bavière, à ces expéditions et à ces conquêtes qui reculèrent les limites de l'empire franc jusqu'à l'Elbe et presque jusqu'au Danube, à la restauration de l'empire d'Occident et au couronnement de Charlemagne. — L'auteur, dans un chapitre fort intéressant, nous fait contempler l'empereur, sa famille et sa cour; enfin nous arrivons au déclin de son règne, au partage de son empire entre ses trois fils et aux derniers jours du grand empereur, attristés par la perte des siens et par d'inquiétants présages.

Tel est le cadre du livre consciencieux de M. Vétault. Nous nous bornons à le faire connaître à nos lecteurs et à le recommander comme une œuvre fort estimable et qui, sans être à l'abri de la critique, nous offre une histoire de Charlemagne qu'on lira avec profit et dont à un double titre, on sera heureux d'orner les rayons de sa bibliothèque. G. DE B.

—

Digitized by Google

Un réformateur catholique à la fin du XVe siècle. Jean Geiler de Kaysersberg, prédicateur à la cathédrale de Strasbourg (1478-1510). *Etude sur sa vie et son temps*, par l'abbé L. Dacheux, prêtre du diocèse de Strasbourg, Strasbourg, Dérivaux, 1876; Paris, Delagrave, grand in-8° de 583-xcvi pages.

Il y a des protestants qui parlent volontiers des *Réformateurs avant la Réforme*. Ils voudraient faire croire que Luther, Zvingle, Calvin, etc., n'ont fait que renouveler avec plus d'énergie les essais de réformation inutilement tentés avant eux; qu'ils ont eu la bonne fortune de faire disparaître de graves abus signalés avec courage, mais combattus sans succès. L'histoire mieux étudiée prouve que c'est là une vaine prétention. Les *précurseurs* de la Réforme, les Tauler, les Suso, les Gerson, les Cusa..., ce Geiler dont M. Dacheux vient d'écrire la *vie* trop peu connue, étaient d'ardents catholiques, qui eussent repoussé avec la plus grande vigueur la grande hérésie du xvie siècle. Ce que les prétendus réformateurs ont attaqué avec le plus de fureur aveugle, les indulgences, la confession, le culte de la Vierge et des saints, etc., les vrais réformateurs l'ont aimé, enseigné, pratiqué, soutenu, propagé (ch. xi et xii). Ce qui allumait les saintes colères de ces derniers, ce qui provoquait leurs anathèmes, ils l'auraient précisément flétri dans les grands révoltés de l'Allemagne et de la Suisse : l'impudente violation des vœux, les mariages incestueux des moines et des religieuses, le vol des biens ecclésiastiques, mal déguisé sous le nom de sécularisation, l'asservissement de l'Église aux caprices et à la tyrannie de princes impies ou corrompus, la hideuse dépravation des masses, favorisée par la suppression de tous les freins; car tel fut le résultat le plus clair de la réforme protestante. Elle a été sans doute un terrible instrument dans les mains de la divine justice qui voulait purifier l'Eglise; mais elle-même n'a rien réformé. Qu'est-ce que la révolte contre la plus légitime des autorités aurait pu corriger? La rénovation devait, comme toujours, venir de l'Église et du Saint-Siége. La réforme, dont le nom n'a cessé de retentir à travers les siècles, a commencé à saint Paul, qui réforma la naissante Église de Corinthe; elle a été reprise, à des intervalles plus ou moins longs, par les Grégoire le Grand, les Grégoire VII, les Innocent III; elle a été opérée plus d'une fois par les fondateurs des ordres monastiques; elle a été le perpétuel sujet des enquêtes et des résolutions des conciles. On sait quelle fut, après le concile de Trente, la riche et brillante efflorescence de la vie catholique chez tous les peuples de race latine. La réforme des temps modernes, la vraie, non la fausse, a commencé dès le xve siècle: entreprise après les conciles de Constance et de Bâle, où il y avait eu bien des misères et des défaillances, elle se poursuivait avec plus de succès qu'on ne pensait sur les deux rives du Rhin. Le professeur Janssen, de Francfort, vient de le montrer à l'Allemagne émerveillée, dans un ouvrage qui en quelques mois a eu quatre éditions (*Geschichte des deutschen Volkes seit dem Ausgang des Mittelalters*. I Band, 1 Abtheilung : *Deutschlands geistige Zustände beim Ausgang des Mittelalters*. Fribourg en Brisgau, Herder, 1876). Dans un ouvrage à l'horizon moins étendu, mais d'un intérêt non moins puissant, M. l'abbé Dacheux nous fait connaître les persévérants efforts faits à Strasbourg par un homme d'une rare énergie, ou plutôt d'un courage tout apostolique, qui occupa plus de trente ans la chaire de la cathédrale.

Digitized by Google

La *Vie de Geiler* est un livre bien conçu, bien écrit, plein de science et de saine érudition, puisé aux sources les plus pures; un livre qu'aimeront à lire non-seulement les Alsaciens, mais tous les amis de l'histoire ecclésiastique. Les premiers y trouveront la description d'une des époques les plus critiques de la ville libre impériale, avec le tableau vivant de ses institutions, de ses fêtes, de ses usages, de ses mœurs qui présagent, hélas! sa prochaine défection religieuse. Les autres admireront cette longue lutte, cette lutte passionnée, soutenue par la foi et le talent contre le cours grossissant des abus et des vices.

On n'accusera pas l'auteur d'avoir jeté un voile sur les plaies de la société civile et religieuse de ces temps où le mal l'emportait sur le bien. Il a recueilli les témoignages les plus accablants; il a reproduit, non sans amertume, les plus graves accusations contre le clergé, les plus sanglants reproches, les plus âpres invectives. Il a fait plusieurs fois de justes réserves (p. 481, 503 et ailleurs); mais, qu'il nous pardonne ce doute, peut-être ne s'est-il pas soustrait assez à l'ascendant du héros qu'il dépeignait. Les prédicateurs, on en convient, sont sujets à forcer la note, comme on dit; ils frappent quelquefois plus fort que juste. Les amis de Geiler surtout, les humanistes qui se sont faits ses échos empressés, Wimpheling à leur tête, mériteraient plus de confiance si leurs plaintes et leurs censures avaient été moins intéressées. Telle est du moins l'impression que nous a laissée une lecture attentive, et toute notre amitié pour un ancien collègue n'a pu nous en défendre (M. Dacheux, avant d'être curé, a été professeur de rhétorique au petit séminaire de Strasbourg).

Nous aimerions à donner une analyse détaillée de cet important ouvrage; mais l'espace nous fait défaut. Bornons-nous à signaler le soin de l'Église pour faire annoncer la parole de Dieu, et les preuves multiples qui établissent que les peuples écoutaient cette parole avec assiduité (chap. Ier); puis cette fatale intervention des laïques dans la collation des bénéfices et *l'invasion* des dignités ecclésiastiques par la noblesse et le patriciat (chap. VI). Quelques pages neuves et piquantes exposent, avec autant de sûreté que de hardiesse, comment les *réserves* et les *grâces expectatives*, d'abord avantageuses à l'Église, ont tourné à son détriment, en attirant à Rome ces Allemands faméliques ou ambitieux « qu'on trouvait partout : dans les antichambres, à l'office, dans les cuisines, au chenil et dans les écuries. Ils endossaient bravement la livrée : souples et complaisants outre mesure, fripons à l'occasion, ils finissaient par devenir les valets de chambre favoris du maître, » et réussissaient tôt ou tard à se faire donner chapellenies, prébendes, canonicats, évêchés même. C'est par cette voie tortueuse, pour n'en citer qu'un exemple, que se glissa au chapitre de Saint-Thomas, ce Burckhardt dont le *journal*, d'une authenticité si douteuse, il est vrai, fournit la matière de tant de graves accusations contre Alexandre VI, et qui, évincé à son tour du poste dont il avait évincé son prédécesseur, finit par trouver une mitre en Italie (chap. VII).

Le chapitre XXI se prêterait à un intéressant parallèle entre Geiler et les orateurs dont s'est occupé Gérusez dans son *Histoire de l'éloquence sacrée au XVe siècle*.

Nous ne parlerons pas de la *littérature* de Geiler, comme disent les Allemands, c'est-à-dire de cette patiente et complète étude bibliographique qui indique les œuvres du célèbre pré-

Digitized by Google

dicateur, en compte les éditions, en discute la valeur et l'authenticité (chap. XXII); ni de cette riche collection de pièces inédites ou rectifiées, publiées, en *appendice*, comme *pièces justificatives* (p. I-XCVI); mais nous nous plaisons à attirer l'attention du lecteur sur un délicieux épisode, jeté dans le corps même de l'ouvrage. C'est la vie de ce jeune et sympathique chanoine de Saint-Pierre-le-Jeune, Pierre Schott, le fils unique d'un Ammeistre du même nom, et le plus cher disciple de Geiler. On sent que l'auteur a traité ce sujet *con amore*, et nous croyons que c'est la partie la mieux réussie du livre (chap. XIV, XV et XVII). On ne lit pas avec un moindre attrait le chapitre XVI, consacré à Frédéric de Zollern, évêque d'Augsbourg, qui s'était aussi placé, comme doyen du chapitre de Strasbourg, sous la conduite sévère et pieuse du populaire prédicateur. Les églises de Spire et de Worms étaient gouvernées par des évêques semblables, et celle de Strasbourg allait l'être par Guillaume de Honstein, dont l'élection fut en grande partie déterminée par un terrible discours de Geiler. Il ne fallait pas désespérer d'une époque où l'on voyait à la tête des populations chrétiennes des hommes qui savaient faire régner autour d'eux le zèle sacerdotal et l'ancienne discipline.

Pour nous résumer, nous avons la conviction que le nom de Geiler a été mis pour toujours dans la vraie lumière, et qu'on n'osera plus faire à ce grand catholique l'injure de le compter parmi les précurseurs de la réforme protestante. P. M.

Réformateurs et Jésuites. *Guerres de religion en France.* Leçons professées à la Faculté des lettres de Dijon, par M. Léopold MONTY. Dijon, imp. Darantière, 1876, in-8° de 657 pages.

Le sous-titre de cet ouvrage suffirait à en indiquer la méthode et l'esprit. L'auteur ne s'est pas contenté de conserver les divisions que le cadre inflexible de chaque leçon lui avait imposées; il a fait disparaître dans sa rédaction définitive, pour ne pas grossir outre mesure le volume, dit-il, l'indication de toutes les sources où il a puisé. On ne trouve en effet ni note ni renvoi au bas des pages, ni titre ni sommaire en tête des chapitres, ni table à la fin de l'ouvrage. C'est avoir peu de pitié pour un malheureux lecteur, obligé de marcher pas à pas, sans guide, à travers 657 pages compactes, où le XVIe siècle défile presque tout entier. Et encore ici il faut s'entendre. M. Monty ne nous a pas donné le tableau complet de cette grande époque, et il ne s'est pourtant pas borné au récit des guerres de religion en France. Après une introduction assez singulière, où l'histoire des révoltes provinciales sous Henri II est suivie d'un brusque retour sur le concile de Constance, il nous raconte successivement les vies de Jean Huss, Luther, Calvin, saint Ignace de Loyola; puis il étudie en France la lutte du catholicisme et du protestantisme. Ses douze dernières leçons (il y en a 39 dans le volume) sont consacrées au règne d'Henri IV. Il est aisé de voir que l'auteur — je devrais dire l'orateur — a cédé volontiers, chemin faisant, à l'attrait de telle ou telle époque, de tel ou tel personnage, sans trop se préoccuper de la proportion ou de l'unité d'un livre encore à venir.

C'est là, au point de vue historique, le seul qui nous touche ici, le principal défaut de ce livre. On n'y saurait trouver non plus des documents

Digitized by Google

ou des vues nouvelles sur le XVIe siècle. M. Monty s'est borné à nous offrir des analyses agréables, des tableaux animés, des portraits brillants; le tout relevé par une critique saine et fine, par des jugements exacts et élevés. Il a bien caractérisé à diverses reprises la Réforme protestante et ses inévitables contradictions, et il a distingué avec soin la Ligue populaire, celle qui remporta sur l'âme d'Henri IV une légitime victoire, de la Ligue dégénérée qui servit d'instrument aux Guises et à Philippe II (pp. 362, 430, 456). La Saint-Barthélemy est à ses yeux, non pas une conspiration ecclésiastique ou même royale, mais « un fait purement démagogique, accompli sous l'inspiration de cette passion générale au XVIe siècle, l'intolérance (p. 334). » C'est dommage qu'il défende encore contre l'abbé de Caveyrac, en oubliant H. Martin et Th. Lavallée, l'authenticité de la lettre du vicomte d'Orthe. Je signale enfin son appréciation originale et très-juste au point de vue historique de la *Satire Ménippée*, ce pamphlet longtemps oublié et trop vanté de nos jours. Tel qu'il est, l'ouvrage de M. Monty est un agréable livre de lecture, une suite de résumés oratoires où l'on sent, en regrettant de ne pouvoir l'apprécier complétement, un esprit sagace et élevé, un véritable historien. L. P.

—

Lettres inédites de Mme de Sévigné à Mme de Grignan sa fille, extraites d'un ancien manuscrit, publiées pour la première fois, annotées et précédées d'une introduction, par Charles CAPMAS, professeur à la Faculté de droit de Dijon. Paris, Hachette, 1876, 2 vol. in-8° de 455 et 528 pages.

La correspondance de Mme de Sévigné est un journal presque quotidien des faits les plus intéressants des quarante plus belles années du règne de Louis XIV, écrit de la plume la plus brillante et la plus légère. Les amis de l'histoire doivent donc s'intéresser tout particulièrement à une publication qui nous donne un texte plus pur et plus complet de ces lettres immortelles, et les lecteurs de cette *Revue* doivent plus que personne être sympathiques à celui qui a découvert et su produire un pareil trésor.

Malgré tout le soin que M. Adolphe Regnier et ses intelligents collaborateurs avaient apporté au perfectionnement de la grande édition de Monmerqué, ils n'étaient pas, tant s'en faut, complétement satisfaits de leur œuvre. Mille fois ils s'étaient vus en face d'un texte visiblement altéré, et que rien ne leur permettait de rétablir avec sûreté. Et cependant, dans un coin ignoré, dormaient de précieux volumes qui auraient pu leur fournir un texte authentique pour une partie considérable de la correspondance, et d'inappréciables suppléments.

En 1873, un professeur de la Faculté de droit de Dijon, collectioneur d'objets d'art et bibliophile passionné, remarqua, à l'étalage d'une marchande de bric-à-brac, six volumes recouverts d'une solide reliure en veau brun, et à l'intérieur du premier volume, sur la première feuille écrite, lut avec une surprise émue ce titre : RECUEIL DE PLUSIEURS LETTRES DE MARIE DE RABUTIN-CHANTAL, MARQUISE DE SÉVIGNÉ. Plusieurs amateurs avaient déjà passé devant ces volumes, les avaient ouverts, puis les avaient remis en place en disant : « Ce n'est que du papier. ». M. Capmas, se doutant que ce pouvait être meilleur qu'on ne pensait, conseilla plusieurs fois, avec instance, à diverses personnes, d'en faire l'acquisition. On ne l'écouta pas. Il finit par se donner à lui-même le conseil inutilement adressé à d'autres, et de-

Digitized by Google

vint acquéreur, au mois de mars 1873, de ces six volumes, qui provenaient de la vente des débris d'une bibliothèque autrefois très-riche, celle des Massol, famille noble, d'origine italienne, établie depuis le XVIe siècle en Bourgogne, tout près du château de Bourbilly, berceau des aïeux de Marie de Rabutin.

A la première lecture, M. Capmas s'aperçut qu'il avait mis la main sur un trésor. Peu à peu il sut que ce manuscrit renfermait des lettres inédites, et un nombre plus considérable de passages inconnus ou plus authentiques que le texte publié jusqu'alors. La plupart des lettres paraissaient avoir été copiées directement sur les originaux, et, presque toute la physionomie du type original authentique, conservé par les autographes parvenus jusqu'à nous. Des retranchements avaient bien été faits à certaines lettres, mais les parties conservées n'avaient pas subi d'altérations, ou n'en avaient éprouvé que d'accidentelles ou de légères. Un rapport intime, direct et immédiat de filiation existait entre le nouveau manuscrit et le manuscrit Grosbois, provenant aussi de la Bourgogne, qui avait été la source principale où avaient puisé les éditeurs des *Grands écrivains de la France*. Une comparaison attentive fit bientôt voir que les lettres et fragments dont se composait le Grosbois, non-seulement avaient tous été tirés directement du manuscrit nouvellement trouvé, mais avaient été pris dans toutes les parties, dans tous les volumes dont se compose ce dernier. Enfin les continuateurs de Monmerqué reconnurent eux-mêmes que cette trouvaille était inappréciable et ouvrait une nouvelle ère pour le texte des lettres de Mme de Sévigné.

Les six volumes in-4o, de 420 à 430 pages, trouvés par l'heureux professeur de droit de la Faculté de Dijon, renferment environ la moitié de la correspondance de Mme de Sévigné avec sa fille. M. Capmas n'a fait entrer dans son recueil que des pièces tirées de ce manuscrit; il n'y a admis que les lettres entièrement inédites et des fragments inédits présentant par eux-mêmes un sens bien complet. Il n'a fait d'exception que pour quelques lettres qui n'étaient encore connues que par des fragments relativement peu importants, souvent sans date et presque toujours fort altérés, lettres d'ailleurs restées pour la plupart inconnues aux anciens éditeurs ou négligées par eux, et dont le Grosbois avait le premier révélé l'existence par quelques fragments.

En somme, le recueil en deux volumes donné par M. Capmas à titre d'essai, et en attendant une publication plus considérable, nous offre la reproduction complète de quarante-trois lettres, au nombre desquelles figurent simplement quatre billets. Il contient en outre des fragments plus ou moins considérables de cent vingt-sept autres lettres, fragments dont plusieurs ont l'étendue et l'importance de lettres ordinaires : en tout cent soixante-dix pièces. Parmi les pièces entières, vingt-quatre étaient complétement inédites; dix-neuf l'étaient seulement en partie, mais presque toutes pour la majeure partie, et quelques-unes pour la presque totalité.

Et toutes ces pièces ne se rapportent pas à une seule époque, elles appartiennent aux diverses époques pendant lesquelles s'est produite la célèbre correspondance dont elles font partie, qu'elles suivent presque pas à pas dans tout son cours, et qu'elles conduisent jusqu'à la date du 10 mai 1694, veille du départ de Mme de Sévigné pour Grignan, où elle devait bientôt s'éteindre.

Le peu de détails où il nous a été

Digitized by Google

permis d'entrer suffira, nous l'espérons, pour faire comprendre à nos lecteurs quels services le nouveau manuscrit est appelé à rendre par les restitutions, les éclaircissements et les compléments dont il offre la matière. Puisse une découverte analogue venir bientôt nous rendre dans un aussi bon état le reste de l'incomparable correspondance.

FRÉDÉRIC GODEFROY.

Lettres inédites de Marie-Antoinette et de Marie-Clotilde de France (*sœur de Louis XVI*), *reine de Sardaigne*, publiées et annotées par le comte DE REISET, ancien ministre plénipotentiaire. Paris, Firmin-Didot, 1876, gr. in-18 de 394 pages.

M. le comte de Reiset a publié en 1865 des lettres de la reine Marie-Antoinette à la Landgrave Louise de Hesse; peu après, il recevait communication de S. A. R. la grande-duchesse douairière de Mecklembourg-Strelitz, de dix lettres inédites de la reine, adressées à son amie la princesse Charlotte de Hesse, lettres conservées précieusement à Strelitz parmi les papiers les plus importants de la famille. Ce sont donc des documents nouveaux et des plus authentiques qui viennent s'ajouter à ceux qu'on possédait déjà. L'auteur y a ajouté « une foule de traits, de renseignements et d'anecdotes » qui lui ont paru « propres à intéresser ses lecteurs et à faire bien connaître les goûts et les habitudes de la reine. »

Les lettres à la princesse Charlotte sont, pour la plupart, de simples billets, dont le premier porte la date de février 1780, à l'époque où la princesse venait d'arriver à Paris, à l'hôtel de Bourbon, rue Jacob; les quatre lettres suivantes sont écrites pendant ce séjour en France; les sixième, septième, huitième et neuvième sont de 1781; la dixième est de juin 1783; la onzième, en date du 9 juillet, est plus développée : elle contient des conseils à la princesse, à l'occasion de son mariage; il y en a deux autres de 1784 et trois de 1785. Un dernier billet, portant la date du 6 janvier 1785, est adressé au duc de Mecklembourg, au moment où la reine venait d'apprendre la fin de la princesse Charlotte, morte en couches. — M. de Reiset nous donne encore une lettre de la reine à la duchesse de Polignac, en date du 19 septembre 1789, laquelle provient de la collection d'autographes de la comtesse d'Arjuzon, ancienne dame d'honneur de la reine de Hollande. Outre les nombreux et intéressants commentaires dont sont encadrés ces documents, l'auteur nous donne un appendice contenant des détails sur divers points et servant d'explication à la reproduction de curieuses gravures du temps.

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à Madame Clotilde, morte en odeur de sainteté, à Naples, le 7 mars 1802, et déclarée vénérable par un décret de Pie VII du 10 avril 1808. Après une courte introduction, viennent les lettres de la princesse, extraites des archives de la cour de Turin. Une première série comprend celles que la princesse adressa, de Versailles et de Montargis, au roi et à la reine de Sardaigne, en 1775, avant son arrivée dans sa nouvelle famille; deux autres lettres à la marquise d'Usson et au prince de Monaco s'y trouvent jointes, ainsi que trois lettres de Louis XVIII à son beau-père. La seconde série s'étend de septembre 1799 à février 1802, et comprend les lettres de la princesse au comte de Maurienne, au duc de Genevois et au duc d'Aoste, ses beaux-frères. Cette correspondance, active, étendue et pleine d'intérêt, se termine par une lettre du roi de Sardaigne au duc de Genevois, en date du 19 mars 1802, lui

Digitized by Google

annonçant que, le 7 mars, il avait perdu, en peu de jours, d'une fièvre putride « ce que j'avais, dit-il, de plus cher au monde. » La reine Clotilde était morte « comme Notre-Seigneur, baissant la tête sans convulsion ni bruit; me laissant, ajoute le roi, des exemples et une douleur qui ne peut finir qu'avec la vie. »

Si nous ajoutons qu'à ces précieux documents, au touchant hommage rendu par l'auteur à ces saintes et glorieuses mémoires, viennent s'ajouter des portraits de Marie-Antoinette et du premier dauphin, des reproductions de gravures du temps, des *fac-simile*, etc., on ne s'étonnera pas que l'ouvrage de M. le comte de Reiset ait été bien vite épuisé, et l'on fera des vœux pour qu'il le réimprime bientôt avec les compléments dont il parle à la page 47. G. DE B.

Les Réformes sous Louis XVI. *Assemblées provinciales et Parlements*, par Ernest SEMICHON, avocat, ancien conseiller général. Paris, Didier, 1876, in-8° de 436 pages.

Dans son grand et bel ouvrage sur l'*Ancien Régime et la Révolution*, cet ouvrage qui fut toute une révélation, Tocqueville a intitulé un de ses chapitres : *Que le règne de Louis XVI a été l'époque la plus prospère de l'ancienne monarchie.* M. Semichon a entrepris de démontrer que ce fut aussi l'époque la plus réformatrice. La plupart des réformes qui ont servi de base à notre droit politique, avaient été réalisées par Louis XVI; le principe des autres avait été posé. C'est Louis XVI qui a rétabli la marine : « Nous avions en 1789 une marine puissante, écrivait en pleine Révolution un officier distingué ; elle s'est pour ainsi dire anéantie pendant la République. » C'est l'armée créée par Louis XVI qui a remporté les victoires de la Convention, et non pas les volontaires, dont la légende est définitivement condamnée par l'histoire. Louis XVI a aboli la torture, détruit les derniers restes du servage, rendu l'état civil aux protestants, ordonné des économies sérieuses dans le service du palais, et cela au détriment même de ses goûts les plus chers et avec le plein assentiment de la reine, délivré les Juifs des vexations qui pesaient encore sur eux, créé le Mont-de-Piété, amélioré l'organisation des hospices, fondé le port de Cherbourg, donné un essor immense au commerce, réparé les voies de communication, etc., etc. Mais la grande réforme de son règne, celle à laquelle M. Semichon accorde le plus de place dans son ouvrage, c'est l'établissement des Assemblées provinciales. Les Assemblées provinciales consacraient le principe de l'égalité, en admettant le vote par tête ; elles préparaient la destruction des priviléges, en faisant peser sur tous le joug de l'impôt ; elles donnaient à la province une autonomie sérieuse et fondaient une décentralisation réellement efficace ; enfin, elles habituaient le pays à s'administrer lui-même. Elles seraient devenues pour tous les hommes intelligents, pour tous les esprits éclairés, pour toutes les capacités, en un mot, une véritable école de gouvernement. Elles pouvaient être — car le roi lui-même se réservait d'opérer les changements que l'expérience ferait juger nécessaires — elles pouvaient être le point de départ d'une ère nouvelle et le germe fécond et certain de ce régime sagement libéral que la France poursuit depuis quatre-vingts ans sans pouvoir l'atteindre. Malheureusement, sauf dans deux provinces, l'essai ne dura que deux ans et pas même deux ans ; car, dès que le mot d'états généraux eut été prononcé, on oublia les progrès acquis pour ne songer qu'aux chan-

Digitized by Google

gements futurs ; on abandonna la voie lente, mais qui assurait l'avenir, pour se jeter dans la voie rapide qui menait aux précipices et aux désillusions.

Quels furent les principaux auteurs de ce vertige ? Qui doit être responsable de ces échecs des réformes? Est-ce la cour ? Est-ce le parti d'Orléans ? Non, répond M. Semichon, ce sont en grande partie les Parlements. « Les Parlements furent l'une des causes principales de la Révolution ; ils ont ouvert l'abîme et ils y ont disparu. » Les Parlements se sont toujours opposés aux vues réformatrices de Louis XVI ; ils ont été en lutte dès le début avec les Assemblées provinciales, et grâce à la presse dont ils ont eu l'habileté de s'emparer, grâce à une popularité factice qui d'ailleurs n'a pas tardé à les abandonner, ils ont ameuté l'opinion contre les mesures les plus bienfaisantes de la royauté.

M. Semichon donne comme exemple l'opposition mesquine et tracassière du Parlement de Rouen contre l'Assemblée provinciale de Normandie. Il y a certainement beaucoup de vrai dans cette opinion, et quoique l'auteur la pousse peut-être un peu trop loin, quoique les causes de la Révolution soient très-multiples, il est certain que la conduite des Parlements vis-à-vis de Louis XVI, qui les avait rétablis, a été coupable et aveugle, et qu'elle jette sur les dernières années de ces grands corps prêts à disparaître une défaveur méritée. Ce n'est là d'ailleurs qu'un des points de la thèse soutenue par M. Semichon. Il a voulu avant tout montrer ce qu'a eu de généreux, de bienfaisant, de dévoué, de libéral et de progressif, dans la meilleure acception du mot, le règne de Louis XVI. « Aucune nation, dit-il, n'a jamais obtenu de son gouvernement des réformes aussi nombreuses et aussi importantes pendant un si court délai. » Le livre tout entier est le développement et la démonstration claire, savante, lumineuse et convaincante de cette pensée.

M. DE LA ROCHETERIE.

Procès-verbal de ce qui s'est passé à Châlons, *relativement au départ du roi vers la frontière à son arrestation à Varennes, à son retour pour Paris et à son séjour à Châlons.* Châlons-sur-Marne, Le Roy, 1876, in-12 de IX-53 pages.

On a publié déjà bien des documents officiels sur l'affaire de Varennes ; sans parler même de toutes les pièces de la Haute Cour d'Orléans, éditées par M. Bimbenet, les deux procès-verbaux de la municipalité de Varennes ont vu le jour dans le récent ouvrage de l'abbé Gabriel. Aujourd'hui voici ceux de la municipalité de Châlons-sur-Marne, au nombre de six, depuis le 21 jusqu'au 26 juin, avec deux adresses à l'Assemblée nationale. C'est l'histoire heure par heure des impressions d'une ville de province pendant cette semaine mémorable. On y voit apparaître toutes les passions populaires de l'époque, tous les préjugés contre les plans du roi, qu'on représentait comme fuyant hors de France pour reconquérir son royaume à l'aide des forces étrangères : double calomnie que le roi comme la reine n'ont jamais cessé de démentir. On y trouve aussi des détails intéressants sur le séjour de la famille royale à Châlons et l'émeute qui a hâté son départ. Peut-être aurions-nous à contester certaines appréciations de l'éditeur dans l'avant-propos qui précède les pièces officielles ; nous aimons mieux constater le soin apporté à l'édition et la bonne réussite de ce petit volume.

M. DE LA R.

Digitized by Google

Histoire de la Révolution française dans le pays de Foix et dans l'Ariége, par Paul DE CASTERAS, avocat. Paris, E. Thorin, 1876, in-8° de 424 pages.

Encore une de ces histoires locales, que l'on ne saurait trop encourager, car elles sont écrites à l'aide des documents mêmes, conservés dans les archives départementales, et c'est seulement avec elles et par elles qu'on pourra raconter l'histoire vraie de la Révolution française. Comme dans les pays du Midi, où les têtes sont chaudes, l'Ariége a traversé une période révolutionnaire assez agitée. Les deux partis y ont été en présence de très-bonne heure, et ils ont lutté avec acharnement. A Pamiers surtout, la bataille a été passionnée et sanglante. Elle débute dès les élections pour les états généraux ; là apparaît pour la première fois Vadier, qui fut le Robespierre de l'Ariége et l'un des hommes les plus odieux de la Convention : caractère pétri de haine, de bassesse et de lâcheté. Violent à la Constituante, rendu à la vie privée pendant la Législative, mais ayant profité de son séjour dans son pays pour soulever les passions révolutionnaires, Vadier devient pour Pamiers un véritable despote et un despote sanguinaire. C'est lui qui organise les émeutes de 1792, dans l'une desquelles périt assassiné le maire Delfour. Puis, devenu président du Comité de sûreté générale, il profite de sa toute-puissance pour traduire ses adversaires politiques et ses ennemis privés au Tribunal révolutionnaire, et il les poursuit jusqu'à leur exécution avec une férocité de bête sauvage. Comment un tel homme se tourna-t-il contre Robespierre ? Il est assez difficile de l'expliquer. Car il n'est point exact de dire, comme M. de Casteras, que Robespierre ait voulu modérer les violences de la Terreur. C'est une thèse que l'on ne peut plus soutenir depuis les beaux et décisifs travaux de M. d'Héricault sur le 9 thermidor.

Robespierre a voulu le régime de sang qui a pesé sur la France en 1793 et 1794, et il en voulait la continuation quand il a perdu à la fois le pouvoir et la vie. Quoi qu'il en soit, Vadier a été un des principaux auteurs de la chute de Robespierre, mais nullement dans un but d'humanité ; il entendait bien persévérer dans le même système en l'exploitant à son profit ; il fut surpris par la réaction thermidorienne qui ne tarda pas à le renverser et à le condamner à son tour.

D'autres personnages, mais moins en évidence que Vadier, apparaissent, comme représentants de l'Ariége aux diverses Assemblées : Lakanal, que nous jugeons plus sévèrement que M. de Casteras ; Gaston, Clauzel, l'évêque constitutionnel Font, Bergasse, Laziroule, etc. Sauf Lakanal, ce ne sont guère que des célébrités locales. Sous le Directoire, l'Ariége, comme beaucoup d'autres départements, est entraîné dans le mouvement royaliste. Une petite armée s'y forme même, sous le commandement du comte de Paulo et du comte de Laage, mais elle est promptement dispersée, et, peu après, le 18 brumaire vient unifier la France sous la main de fer du premier Consul.

Tel est le rapide, très-rapide résumé de ce livre, fruit de recherches consciencieuses et écrit presque toujours avec un grand souci d'impartialité. Nous aurions toutefois certaines réserves à faire au point de vue politique : nous en aurions de plus sérieuses au point de vue religieux. M. de Casteras ne semble point comprendre ce qu'il y avait de schismatique dans la Constitution civile du clergé, il ne voit là qu'une réforme. Étrange réforme, condamnée par le Chef de l'Église, et étranges réforma-

Digitized by Google

teurs que les Talleyrand, les Grégoire et les Gobel ! M. DE LA R.

Les Sociétés secrètes et la Société ou *Philosophie de l'histoire contemporaine*, par le R. P. N. Deschamps, S.J. Tome troisième et dernier. Avignon, Fr. Séguin, 1876 (Paris, Baltenweck), in-8 de XXIII-648 pages.)

Après avoir montré, dans les volumes précédents, comment les sociétés secrètes détruisent la religion, la famille et les bases de l'ordre social, le savant auteur avait commencé à dérouler la longue suite de leurs complots contre la société en général et les nations catholiques en particulier.

Pour atteindre plus sûrement ce but, la Franc-Maçonnerie, dès le milieu du siècle dernier, entreprit de s'emparer de l'enseignement. La destruction des Jésuites, à laquelle coopérèrent aveuglément les parlements et les Jansénistes, devait, dans leur pensée, préluder à l'expulsion complète de l'Église du domaine de l'enseignement. Ce dessein se révèle dans un plan d'*éducation nationale* de La Chalotais, que le P. Deschamps a exhumé et qui trace à l'avance la marche suivie d'abord par Talleyrand et Condorcet, puis par Napoléon Ier, pour fonder définitivement l'enseignement d'État, ce grand et permanent foyer de propagande de l'*esprit moderne* ou plutôt maçonnique.

Un chapitre sur la guerre déclarée à la Papauté par les *sociétés secrètes* vient ensuite. Jusqu'au pontificat de Pie IX, l'auteur n'a guère eu qu'à glaner et qu'à résumer les grands travaux de Crétineau-Joly et de M. d'Haussonville; mais à partir de cette époque il a eu une connaissance personnelle des événements, qui donne à son récit la valeur d'un témoignage contemporain. Nous signalons particulièrement les détails qu'il donne sur les trois premières années du pontificat de Pie IX et sur le coup d'État de 1851. Le P. Deschamps a été en possession de pièces authentiques sur les manœuvres secrètes qui ont préparé entre Louis Napoléon et Palmerston la guerre de Crimée et les événements d'Italie. L'existence de ces pièces est pour la première fois indiquée au public; elles constatent des faits de premier ordre, qui seront désormais acquis à l'histoire.

Un chapitre final est consacré à l'origine des sociétés secrètes. L'auteur montre l'analogie des doctrines et même des rites de la Maçonnerie avec ceux des Gnostiques, des Manichéens, des Albigeois et finalement des Templiers. La lutte contre l'Église et contre Dieu n'a jamais cessé, et il y a eu toujours, tantôt dans l'ombre des sectes, tantôt à découvert, une tradition de haine satanique contre les institutions catholiques. Pour certaines personnes, le procès des Templiers n'est pas encore jugé, même après les documents publiés par MM. de Hammer et Michelet, et plus récemment par M. Loiseleur. Elles trouveront chez le P. Deschamps de nouveaux éléments de conviction dans les nombreux témoignages d'écrivains francs-maçons qu'il rapporte. Dès le commencement, les loges se sont rattachées au Temple, et elles ont toujours présenté sa destruction par la Papauté et la Royauté comme la conséquence de l'antagonisme de ses doctrines avec celles de la Chrétienté.

Ce volume complète une publication qui, malgré certains défauts de composition, a le mérite d'être un vaste répertoire de faits et de documents choisis et rapprochés par une critique très-sagace. J. C.

Digitized by Google

Histoire de la Commune de Paris en 1871, par M. l'abbé VIDIEU, vicaire à Saint-Roch, membre de l'Académie de Reims. Paris, Dentu, 1876, gr. in-8° de VIII-657 pages.

Voici un des travaux les plus complets qui aient été faits sur le douloureux épisode d'histoire contemporaine dont nous avons été les témoins attristés et indignés : une horde de bandits, sortant des antres des sociétés secrètes, s'imposant à toute une population, régnant en maîtresse dans la capitale, forçant le gouvernement à entreprendre un siége en règle, et couronnant enfin sa honteuse domination par l'incendie de nos principaux monuments et le meurtre des otages. Quel tableau ! et comment le raconter dans tous ses détails, à travers les récits incomplets et contradictoires ? Comment tracer sa route au milieu de cette masse de documents plus ou moins dignes de foi ? M. l'abbé Vidieu n'a pas reculé devant cette tâche immense, et si son livre laisse à désirer sous quelques rapports, nous constatons bien volontiers qu'il a réussi à mettre en relief tous les faits, qu'il les a groupés avec méthode et qu'il a même apporté sur plusieurs points sa part spéciale d'informations.

Notre devoir était donc de signaler ce livre — quelle que soit la réserve que nous gardions ici en ce qui touche à l'histoire contemporaine — comme un des plus importants sur la matière. En voici le plan et les divisions :

Première partie : *Les origines et les débuts de la Commune* (p. 1-175). L'auteur recherche quelle part revient à l'Internationale dans le mouvement du 18 mars, raconte cette journée, l'intervention des maires, l'organisation du comité central, expose la constitution de la Commune, étudie son personnel et examine les causes qui préparèrent son avénement.

Deuxième partie : *Règne de la Commune* (p. 176-429). Voici la Commune à l'œuvre : nous allons voir comment elle applique son programme et par quels procédés elle gouverne. L'auteur nous la montre dans une série de chapitres provoquant la guerre civile, persécutant les prêtres, s'attaquant à la liberté individuelle, emprisonnant les otages et les mettant au régime cellulaire ; supprimant les journaux, voulant régénérer la société par l'instruction communale et les clubs, soutenant énergiquement mais avec de continuels échecs la lutte contre l'armée de Versailles, en proie à des divisions intestines qui l'affaiblissent encore, et, à bout de ressources, finissant par décréter la terreur.

Troisième partie : *Chute de la Commune* (p. 430-621). Nous assistons aux dernières convulsions de la haine et de la démence : lutte acharnée contre l'armée de Mac-Mahon, incendies allumés sur tous les points, massacre des otages. Après avoir retracé avec détail ces scènes effroyables, l'auteur donne l'exposé de l'œuvre accomplie par la justice à l'égard des inculpés, et, dans deux derniers chapitres, il recherche les causes de la chute de la Commune et examine la possibilité de son retour, en indiquant les moyens qu'il croit de nature à prévenir ce retour.

Nous regrettons qu'à l'exposé historique dont nous nous plaisons à reconnaître la valeur, l'auteur ait joint çà et là des appréciations qui nous paraissent contestables. Il aurait dû se souvenir davantage de ce qu'il dit dans sa *préface* : « Tout entier à cette œuvre de résurrection morale, nous avons concentré les forces de notre âme attristée sur les seuls objets d'*adoration* (?) qui restent aux cœurs difficiles : la patrie et la religion. *La politique, terrain brûlant, éternel*

Digitized by Google

champ de bataille, nous eût éloigné de notre but. » Il est fâcheux aussi que l'auteur n'ait pas châtié son style avec plus de soin et qu'il ait laissé certaines incorrections. G. DE B.

La Vie domestique, *ses modèles et ses règles, d'après des documents originaux*, par CHARLES DE RIBBE. Paris, Baltenweck, 1877, 2 vol. in-12 de xv-379 et 414 pages.

Il y a trois ans, un éminent critique, rendant compte d'un remarquable ouvrage de M. de Ribbe sur *Les Familles et la Société en France, avant la Révolution*, écrivait : « On se prend à souhaiter que M. de Ribbe nous fasse connaître en entier plusieurs des principaux Livres de famille. C'est désormais son domaine : il lui appartient de nous y faire pénétrer. » L'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui est la réponse de l'auteur au vœu de M. Geffroy : ces livres de raison qu'il a compulsés tant de fois et dont il a fait sortir de si instructifs enseignements, il a pu obtenir l'autorisation d'en publier un exemplaire : c'est celui d'un propriétaire rural de la vallée de Sault, Antoine de Courtois. Celui-là est presque un contemporain ; mais, au sortir même de la Révolution, en 1812, il a conservé toutes les traditions et tout l'esprit des vieux âges. Son livre de raison est inspiré par un souffle chrétien, par un sentiment de la famille, par une vue élevée des droits et des devoirs des pères et des enfants qui s'étaient singulièrement perdus pendant la période révolutionnaire et qui, hélas ! ne se retrouvent plus guère de nos jours. On sent qu'Antoine de Courtois appartenait à ces races provinciales fortes et saines qui avaient assis la société française sur des bases si larges et si solides. Des *conseils* qu'il adresse *à ses enfants*, M. de Ribbe rapproche les *Enseignements du chancelier d'Aguesseau à ses enfants sur la vie et la mort de son père*. La situation des deux auteurs est bien différente, mais la pensée est la même. Chez le modeste propriétaire du Comtat comme chez l'illustre chancelier de France dont Louis XV lui-même fait élever le tombeau, c'est la séve chrétienne qui coule à pleins bords ; c'est l'enseignement religieux, austère et charitable à la fois, qui apparaît à chaque page. Et chez tous les deux, c'est l'antique tradition de la vieille société française, dans ce qu'elle a de meilleur et de plus élevé. Car il ne faudrait pas la juger par les récits des chroniqueurs et les anecdotes plus ou moins scandaleuses des faiseurs de mémoires. Qu'on pénètre cette couche un peu superficielle et sous la corruption des cours que seule les historiens ont décrite, on trouvera les familles rurales, vivant loin de cette frivolité brillante, dans les pures et graves enseignements de la foi. Et ce n'est pas seulement à notre ancienne société française que M. de Ribbe demande des leçons, mais à toutes les sociétés qui ont été véritablement grandes et véritablement prospères, à la Grèce, à Rome, à l'Égypte, à l'Orient. Voilà la *tradition* ; quant à la *règle*, l'auteur la cherche avant tout dans les livres saints ; et son second volume se termine par de longs et nombreux extraits des livres sapientiaux.

Ces traditions, hélas ! qui les connaît aujourd'hui ? Ces règles, qui les observe ? Cette forte constitution de la famille, modèle et gage d'une forte constitution de la société, qui la fait revivre ? Et cependant, si nous ne revenons pas aux mœurs austères, aux saines traditions de nos pères, nous sommes perdus ; la société ne reposant pas sur des bases solides, s'effondrera misérablement. Grave problème à soumettre aux méditations

Digitized by Google

des politiques. M. de Ribbe, du moins, comme son illustre maître, M. Le Play, sera de ceux qui n'auront rien à se reprocher : il n'aura pas seulement signalé le mal, il aura en même temps indiqué le remède.

M. DE LA ROCHETERIE.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, rédigé au XIIe siècle par GUIMANN et publié pour la première fois, au nom de l'Académie d'Arras, par M. le chanoine VAN DRIVAL. Arras, Courtin, 1875, in-8 de XXX-488 pages.

Guimann, moine de Saint-Vaast, avait eu l'idée de transcrire les chartes de son monastère, dont plusieurs, il le dit lui-même, portaient déjà la trace des ravages du temps. C'était l'un des meilleurs érudits de l'abbaye, le *Nécrologe* (dont M. Van Drival prépare la publication) accole à son nom l'épithète de *famosus*; on sait qu'il était prêtre en 1161, cellerier en 1175, prévôt de Gorres en 1190, qu'il mourut le jour de saint Marc 1192. Il avait commencé son cartulaire en 1170, il le laissait inachevé. Son frère Lambert, qui sans doute avait été son collaborateur, ne put continuer son œuvre que pendant un temps très-court, surpris lui aussi par la mort.

Le manuscrit original de Guimann a disparu, et la plus ancienne copie — actuellement connue — est du XIVe siècle, et fait partie de la bibliothèque de sir Thomas Philipps, à Middlehill. Par une clause de son testament, ce trop célèbre accapareur a interdit toute communication de ses manuscrits aux catholiques. Cette copie de Guimann n'a donc pu être utilisée par son éditeur.

Deux autres copies ont été conservées à Arras. L'une du XVIIe siècle, appartenant à l'évêché, se recommande par l'ordre dans lequel les chartes sont rangées, par la commodité de ses tables et la beauté de son écriture; mais son texte est généralement très-incorrect. L'autre, faisant partie du fonds de Saint-Vaast aux Archives départementales, est un énorme volume écrit vers 1506, contenant, outre les œuvres de Guimann et de Lambert, la copie de pièces nombreuses d'une époque moins ancienne : son texte est meilleur. A ces deux copies, qui parfois se complètent mutuellement, M. le chanoine Van Drival a ajouté plusieurs manuscrits des Archives du Pas-de-Calais, des bibliothèques d'Arras et de Douai qui reproduisent des documents transcrits par l'érudit bénédictin. Parmi les chartes de Saint-Vaast, il a été possible de retrouver plusieurs pièces originales. L'éditeur en a tiré plusieurs variantes, et a donné en appendice quelques documents du XIIe siècle que Lambert n'avait pas encore copiés. Enfin les deux chartes les plus anciennes — diplômes de Thierry III et de Charles le Chauve — ont été reproduites en *fac-simile* d'après des copies antérieures à Guimann lui-même. Cet ensemble de ressources permettait d'établir un texte suffisant et il y avait urgence à ne pas laisser plus longtemps ignorés des documents d'une importance exceptionnelle ; M. Van Drival a entrepris cette tâche, et nous ne saurions trop le remercier du service qu'il a ainsi rendu à l'érudition française. Les quelques incorrections qu'il a laissé échapper viennent d'un respect excessif pour les versions du XVIe et du XVIIe siècle, alors qu'il fallait, à notre avis, leur substituer les originaux du XIIe siècle lorsqu'ils existaient, et d'un manque d'habitude de la langue et des choses de ce temps, habitude qui ne peut s'acquérir que par une longue expérience. Mais, je me hâte de le constater, ces légères incorrections ne portent que sur des détails

Digitized by Google

secondaires, et le lecteur attentif saura y remédier.

M. Van Drival a fait suivre le texte de Guimann de plusieurs dissertations très-intéressantes. L'une d'elles a pour but la restitution du vieil Arras, dont les rues sont citées dans le texte du XIIe siècle avec des noms que la plupart d'entre elles ont conservés jusqu'à nos jours ; les autres sont destinées à interpréter les noms de lieux cités par Guimann : le savant éditeur, à qui l'histoire et la géographie du nord de la France sont si familières, était mieux préparé que tout autre à cette difficile étude : il y a parfaitement réussi. Une table des noms de lieux et une table des matières (où l'on eût peut-être souhaité de trouver une analyse très-sommaire des chartes) terminent ce volume, où nous rencontrons, outre les deux diplômes déjà mentionnés, une charte du roi Eudes (891), des bulles de Benoît VIII, Pascal II, Innocent II, des priviléges de saint Vindicien et d'Hincmar, une curieuse histoire de saint Vaast, des documents très-précieux sur l'histoire municipale d'Arras (séance d'échevins en 1115), sur la condition des hommes et des choses, les coutumes, les mœurs, le commerce, l'agriculture, toute la vie sociale, en un mot, au XIIe siècle. Voilà la source encore inconnue et si abondante à laquelle nous pourrons maintenant puiser.

Nous ne saurions donc trop louer M. Van Drival d'avoir entrepris et mené à bonne fin cette importante publication. L'Académie d'Arras, en éditant ce cartulaire, a, elle aussi, donné un heureux exemple aux autres compagnies savantes : c'est faire œuvre d'intelligence et de patriotisme que de favoriser l'impression de ces documents, souvent uniques, qui peuvent être si facilement détruits dans les temps troublés que nous traversons.

J.-M. RICHARD.

Histoire de Lille de 620 à 1804, *avec annotations et tables*, par ED. VAN HENDE. Lille, L. Quarré, 1876, in-18 de 310 p.

Cet ouvrage, arrivé à la seconde édition, est un résumé complet et bien écrit de l'histoire de la ville de Lille, depuis le château du Buc qui en fut le berceau jusqu'au Consulat. Cet ouvrage est rédigé sous une forme chronologique, ne contenant que des faits, mais présentés de manière à ce que la lecture en soit agréable. Bien souvent un auteur donne à son récit une couleur particulière selon laquelle il groupe les événements de manière à les faire servir à une thèse basée sur des opinions personnelles. M. Van Hende a su résister à cette tendance qui souvent donne seule un certain intérêt ; il est simplement narrateur impartial. L'histoire de Lille est excellente à feuilleter pour ceux qui veulent connaître les annales de cette ville et aussi celles de la Flandre française. C'est l'œuvre d'un homme qui aime sa ville, et qui, en recourant aux sources, connaît parfaitement son histoire.

A. de B.

Histoire de Jussey, par M. l'abbé COUDRIET et M. l'abbé CHATELET. Besançon, J. Jacquin, 1876, in-8° de 388 pages.

Dans les pays de frontières, la moindre bourgade a son histoire, car là d'ordinaire bon nombre d'invasions ont passé, bon nombre de vaillants hommes se sont formés au milieu d'incessantes épreuves. La petite ville comtoise de Jussey, située aux portes de la Bourgogne et de la Lorraine, méritait mieux qu'une simple mention dans un dictionnaire géographique ; les écorcheurs, les reitres et les Suédois, Tremblecourt et Turenne y ont passé les armes à la main. Elle a trouvé ses historiens dans deux écrivains — déjà connus par un volumineux mémoire sur une autre seigneu-

Digitized by Google

rie de la contrée, Jonvelle, — MM. Coudriet et Chatelet. Leur nouveau livre, plus sobre dans ses développements, se divise en trois parties : 1° moyen âge ; 2° siècles modernes ; 3° époque révolutionnaire.

Cette dernière partie surtout est traitée avec détail, et occupe près de la moitié du volume. Réquisitions, levées militaires, arrestations, apostasies, fêtes de la Raison et de l'Être suprême, toutes ces scènes qui se succèdent nous montrent que, là comme dans les plus grandes villes, on connut l'une après l'autre toutes les manifestations de la Terreur. Une seule fois la modération eut son heure, et grâce à qui ? à Robespierre le jeune, en mission dans l'Est ! Cet homme, dont quelques mois plus tard, à Jussey même, on devait brûler l'image sur l'autel de la patrie, fit élargir un certain nombre de prisonniers, et ne versa le sang de personne. Parmi les notices biographiques qui servent d'appendice au récit, il faut signaler celle consacrée à une autre célébrité de l'époque, Dumas, président du tribunal révolutionnaire. Toutefois elle ne contient que les traits généraux de la vie de ce personnage, qui joua un rôle en Franche-Comté, à Lons-le-Saulnier, avant de présider aux fameuses *journées*. On eût pu consulter avec fruit à son sujet les *Souvenirs d'un octogénaire*, par Désiré Monnier (p. 14-24). Un certain nombre de pièces justificatives, empruntées aux manuscrits de la Bibliothèque nationale, aux archives de la Haute-Saône, du Doubs et de la Côte-d'Or, complètent cette intéressante monographie. L. P.

—

L'Auvergne, *histoire, monuments*, par R. Jallifier. Paris, Delagrave, 1876, in-18 de 108 p.

Cette notice est destinée à servir d'appendice, pour les lecteurs auvergnats, à une histoire de France élémentaire publiée chez l'éditeur Delagrave. D'autres notices suivront qui, dans chaque province, feront connaître à l'enfant, à côté des événements généraux de la vie nationale, les annales de son pays natal et la biographie de ses plus illustres compatriotes. L'idée est ingénieuse et mérite d'être encouragée. Ainsi, dans le précis consacré à l'Auvergne, on a plaisir à retrouver, sous un horizon restreint, l'image des grands faits qui constituent notre histoire ; on constate en même temps quel tribut incessant de talents et de bons services les enfants de cette contrée ont apporté à la commune patrie. Dès le temps des Gaulois, c'est l'Arverne Vercingétorix qui, à Gergovie et à Alise, conduit la résistance nationale contre César ; cinq siècles après, un autre Arverne, Sidoine Apollinaire, nous présente dans sa vie « le tableau complet de cette société du ve siècle où se coudoyaient sans cesse le vice et la vertu, l'égoïsme aristocratique et le zèle chrétien (p. 26). » C'est encore un Arverne, Grégoire de Tours, qui est le premier historien des Francs. Au xie siècle, l'Auvergne est « la terre ecclésiastique par excellence » (p. 44), la patrie de Gerbert, le sanctuaire d'où sortit, tout vivant et armé à la voix de Pierre l'Ermite, l'esprit des croisades. Troublée successivement par l'anarchie féodale et la révolution des communes, dévastée par les Grandes Compagnies, elle subit néanmoins de bonne heure l'influence de nos rois, possesseurs du *Comté*, jusqu'à ce qu'ils eussent acquis, au milieu du xvie siècle, la province entière. Lhopital pendant les guerres de religion, Savaron, Pascal et Domat sous Louis XIII et Louis XIV, Malouet et Desaix lors de la révolution, honorèrent leur petite patrie au service de la France ; et il n'est pas jusqu'aux tristes héros de la féodalité mourante ou de la Terreur déchaînée,

Digitized by Google

aux Canillac et aux d'Espinchal, aux Couthon et aux Carrier, qui ne conservent de siècle en siècle au génie de cette terre sa forte et parfois sauvage originalité.

Il faut surtout remercier M. Jallifier d'avoir donné pour commentaire incessant à son récit la description du sol et des monuments. Si l'Auvergne est aux yeux du savant un vaste cabinet d'histoire naturelle, elle offre à l'archéologue, dans ses grottes, ses églises, ses ruines romaines ou féodales, les témoignages les plus instructifs. L'auteur s'est appliqué à les énumérer et à les faire rapidement connaître, et si ce n'étaient quelques détails superflus du premier chapitre sur les Gaulois, on pourrait affirmer qu'il a su, en une centaine de pages, ne rien dire de trop, et cépendant tout dire sur cette rude province jadis appelée par Sidoine « le cœur et la moelle des Gaules. » L. P.

Histoire générale de la France du Nord (*Flandre, Artois, Picardie, — départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme*) *depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1872*, par M. P. Decroos, avocat. Paris, Larose, 1874, gr. in-8 de 294 pages.

M. Decroos s'est efforcé, nous dit-il, « de condenser dans ce livre les faits principaux dont se compose l'histoire du *Nord de la France* depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, en prenant le mot *Histoire* dans son sens le plus étendu. A côté des guerres, des traités, des changements politiques, on trouvera brièvement l'état des mœurs, des coutumes, de la religion, des arts, de l'industrie, du commerce et de la législation. » Entreprise aussi vaste que difficile! M. Decroos a recueilli beaucoup de faits et fait preuve d'une grande érudition; malheureusement la tâche qu'il s'est imposée de mener de front l'histoire de pays aussi tourmentés que la Flandre et aussi différents que la Picardie et l'Artois, a amené une certaine confusion dans l'exposé des faits; il eût fallu à ce livre des divisions plus nombreuses et mieux ordonnées. De plus, il s'y est glissé plusieurs erreurs; ainsi la comtesse d'Artois Mahaut, fille de Robert II, n'eut jamais de fils du nom de Philippe; le prévôt d'Aire mentionné sous le nom de Thomas, n'est autre que Thierri d'Hérisson, plus tard évêque d'Arras: le château d'Hesdin fut construit, non en 1395, mais dans les premières années du xve siècle, etc. Que dire de cette assertion : « Louis XVIII et ses gentilshommes absents depuis cent jours rentrèrent dans Paris, fraternellement mêlés aux Prussiens ? » Je ne parle pas des lacunes, souvent importantes, qui sont le défaut commun de ces sortes de travaux.

Si M. Decroos, qui, je tiens à le constater, a beaucoup étudié et beaucoup retenu, prépare une seconde édition de ce livre, il est à souhaiter qu'il le rende plus clair, qu'il contrôle bien l'exactitude de chaque fait, et qu'il s'inspire, non de ses préjugés politiques, mais de la vérité; c'est plus digne d'un historien sérieux.

J.-M. Richard.

Recueil des anciennes coutumes de la Belgique. *Coutumes de la ville de Maëstricht*, par Louis Crahay. Bruxelles, Gobbaerts, 1876, in-4°, de xcv-525 pages.

La ville de Maëstricht était jadis la copropriété indivise des ducs de Brabant et des princes-évêques de Liége. Cette situation donne un caractère particulier à ses coutumes. Sa plus ancienne charte est datée de février 1283 : c'est une sentence d'arbitres sanctionnée par le duc et par l'évêque, qui régla leur droits res-

Digitized by Google

pectifs et resta jusqu'en 1580 le code des coutumes et la constitution politique de la cité. Elle fut interprétée par la déclaration de 1356, connue sous le nom de *dochter çaerte*, et pas la charte de 1372, qui renferme de curieuses dispositions relatives à la nomination des magistrats et à l'exercice de la justice. Mentionnons encore le statut de 1380, les chartes de 1409 et 1413 qui accordaient aux bourgeois d'amples libertés politiques. En 1530, un édit de Charles-Quint incorpora Maëstricht au duché de Brabant, ce qui donna lieu à de longues difficultés ; enfin l'ordonnance de 1580 établit sur de nouvelles bases sa constitution municipale et modifia son organisation judiciaire. Ses coutumes furent codifiées en 1665 ; parmi leurs dispositions les plus remarquables, je signalerai celles qui ont trait aux successions, où le droit de dévolution est admis, ainsi que la règle *paterna paternis*, et au droit pénal qui y tient une large place. Les textes originaux reproduits par M. Louis Crahay sont en flamand ou en latin, jusqu'à la charte de 1426 inclusivement ; à partir de 1526, ils sont à la fois en français et en flamand. L'éditeur a accompagné les anciens textes flamands d'une traduction française. J.-M. R.

Le Portugal historique, commercial et industriel, par Lucien DE LA SAIGNE. Paris, A. Lévy, 1876, gr. in-8° de 83 p.

On annonçait, il y a quelques mois, la prochaine constitution d'une société franco-portugaise, à la tête de laquelle se devaient trouver bon nombre de notabilités tant françaises que portugaises. Établie sur une grande échelle, ladite société avait pour but d'augmenter et d'activer à la fois les relations existant entre les deux pays. C'est le désir de seconder cette utile tentative qui a mis la plume à la main de M. de La Saigne.

Après une description sommaire du royaume de Portugal, qu'il juge bien mieux partagé que l'Espagne sous le rapport du climat et des produits naturels, l'auteur résume en quelques pages l'histoire de ce pays, depuis le XIIe siècle, alors que l'intrépide Alphonse Henriquez, fils de Henri de Bourgogne, jeta les fondements de la monarchie portugaise, jusqu'à nos jours. Le chapitre suivant nous donne un aperçu général des anciennes relations de commerce ayant existé entre le Portugal et notre patrie. Elles remontent jusque vers la fin du XIIe siècle ; mais ce n'est guère que cent cinquante à deux cents ans plus tard qu'elles acquièrent un peu d'importance et de régularité. Notons, à titre de curiosité archéologique, que dès le milieu du XIVe siècle, les oranges portugaises jouissaient d'une vogue méritée sur nos marchés, et qu'elles s'expédiaient en grand nombre pour la Normandie.

Plusieurs de nos rois, entre autres Louis XI et François Ier, montrèrent beaucoup d'empressement à développer le trafic entre les deux nations. Cependant, les relations n'étaient pas toujours amicales, et nous voyons Jean Ango, vicomte de Dieppe, autorisé à faire la course contre les navires portugais, en raison de certains actes de piraterie reprochés à ces derniers.

Henri IV reprit avec grand succès l'œuvre commencée par ses prédécesseurs. Les monnaies d'Espagne et de Portugal avaient cours dans son royaume, au même titre que celles qu'il faisait frapper lui-même.

Cependant l'heure de la décadence va bientôt sonner pour la monarchie fondée par Henriquez. La conquête espagnole fit non-seulement

Digitized by Google

perdre au Portugal son autonomie et son empire colonial, mais encore devint pour ce pays une cause d'oppression et de vives souffrances. La liberté du commerce était entravée par l'établissement de taxes ruineuses, et les corsaires hollandais rendirent presque impossibles les relations entre Lisbonne et les vieux établissements de la côte indienne.

L'avénement de la maison de Bragance, en arrachant le Portugal à la tyrannie castillane, ne put lui restituer complétement son antique splendeur. A la suite de la guerre de succession, ce royaume tomba, pour ainsi dire, sous la suzeraineté commerciale de l'Angleterre, et les efforts de plusieurs princes aussi intelligents que dévoués au bien public demeurèrent trop souvent infructueux.

Notre auteur passe ensuite à l'étude des richesses naturelles du territoire portugais, mines, cultures, produits forestiers, etc. C'est la partie de son travail qui se prête le moins à une analyse. Bornons-nous à dire que ce qui frappe surtout les regards de l'observateur, c'est le désolant contraste d'un sol auquel le ciel a prodigué ses dons et d'une population qui n'en tire encore qu'un bien médiocre parti.

Le Portugal, par exemple, est la terre classique de l'olivier et il trouverait d'immenses ressources dans le commerce des huiles, si elles étaient mieux fabriquées et épurées avec un soin suffisant.

L'industrie des dentelles et vêtements confectionnés ne demande, pour devenir florissante, qu'un peu plus d'instruction artistique et de connaissance du dessin, de la part des ouvrières de ce pays. Mais il vaut mieux, ce nous semble, détourner les yeux de cet affligeant spectacle pour songer au brillant avenir réservé à ce petit pays. Ce qui a été fait depuis quelques années nous est un sûr garant de ce que l'on ne manquera pas de faire encore, et nous devons remercier M. de la Saigne d'avoir attiré sur ce beau royaume l'attention du public français. Les deux nations, à coup sûr, ne peuvent qu'y gagner sous tous les rapports.

H. DE CHARENCEY.

Documents historiques sur la maison de Galard, *recueillis, annotés et publiés* par J. NOULENS. *Supplément, origine et généalogie.* T. IV, Paris, imprimerie Jules Claye, 1876, in-4° de XVI-1746 pages.

La première partie du tome IV et dernier de l'ouvrage consacré par M. Noulens à la maison de Galard, renferme (p. 1-344) diverses pièces relatives à l'histoire de cette maison, tirées soit de quelques collections particulières, notamment des archives du château de Larochebeaucourt, des archives du château de Malliac et des archives de M. le comte de Luppé au château de Saint-Avit, soit de quelques dépôts publics, tels que les archives municipales de Condom et le cabinet des titres de la Bibliothèque nationale. Ces épis, qui avaient été oubliés, complètent à merveille les riches gerbes déjà réunies en 1871, 1873 et 1874. A la suite de ces documents supplémentaires on trouve (pp. 345-492) une substantielle et précise dissertation sur l'origine ducale de la maison de Galard, dissertation que l'auteur nous présente en ces termes : « Après avoir reconstruit à l'aide des matériaux les plus anciens, les plus divers et les plus authentiques, le passé monumental de la maison de Galard, nous avons le devoir de couronner notre œuvre par une étude approfondie de son origine, et de démontrer que cette race est sortie de la dynastie des vicomtes de Lomagne, issus eux-mêmes des ducs de Gascogne. Ce sera pour nous une excellente occasion de

Digitized by Google

rectifier, pièces en main, la chronologie des vicomtes de Lomagne, un peu faussée par Oihenard, le P. Anselme et l'abbé Monlezun. » Les *preuves* de l'origine ducale de la maison de Galard, divisées en vingt-quatre chapitres, remplissent les dernières pages (493-563) de la première partie du tome IV, et peuvent se comparer à une de ces arrière-gardes dont la solidité brave toutes les attaques.

La deuxième partie contient la généalogie de la maison de Galard, dressée d'après les documents publiés dans les tomes I, II, III et IV de l'ouvrage. Cette généalogie, qui se déroule dans près de mille pages, possède toutes sortes de sérieuses et d'attrayantes qualités. L'ordre le plus lumineux y règne d'un bout à l'autre, et l'on peut aussi bien louer, dans le texte comme dans les notes, la parfaite exactitude du fond que l'élégance et l'agrément de la forme. Parmi les notes, quelques-unes bien piquantes, toutes fort intéressantes, j'indiquerai celles qui concernent : une erreur de D. Brugèles (p. 568), le nom d'*Uracca* (p. 572), la *Notice sur les origines de la maison d'Albret* par M. Luchaire, fortement critiquée (pp. 575-577), la *Chronique des évêques de Bazas* du chanoine Géraud-Dupuy (pp. 586-589), l'empressement avec lequel la grande noblesse féodale recherchait les charges consulaires (pp. 633-635), la maison de Plats, une des plus anciennes du Limousin (p. 711), la famille Le Mazuyer (pp. 741-742), les d'Encausse (p. 821), etc. Signalons, dans la note de la page 809, une lettre inédite de Mgr le comte de Chambord adressée à M. le comte de Galard-Terraube à l'occasion de la mort de son père (27 février 1870), lettre que je me plais à rapprocher de divers documents revêtus de la signature de Henri IV et mis ici en lumière pour la première fois (pp. 1120, 1121, 1256).

L'attention des lecteurs doit être spécialement appelée sur deux savants mémoires qui accompagnent la généalogie de la maison de Galard : le premier roule sur le *Comté d'Agenais au Xe siècle. Gombaud et son épiscopat* (pp. 1501-1609) ; le second (pp. 1611-1641) est intitulé : *Note sur la croyance à la fin du monde avant l'an 1000.* Il me semble que l'on peut donner au premier de ces mémoires, où la discussion est à la fois des plus vives et des plus serrées, une approbation sans réserve : il me semble, au contraire, que, dans le second mémoire, M. Noulens incline trop vers l'opinion de ceux qui ont exagéré les craintes produites par « la date fatidique de l'an 1000. » J'avoue qu'à mes yeux, malgré les citations groupées par M. Noulens, qui s'appuie principalement sur la *Vie d'Abbon* de M. l'abbé Pardiac, et sur le *Cartulaire de Beaulieu*, publié par M. Deloche, la thèse soutenue par Dom Fr. Plaine (*Les prétendues terreurs de l'an mille*, dans la *Revue des questions historiques* du 1er janvier 1873) reste debout.

Les *Tables* ont été rédigées avec un soin extrême, et l'on trouvera facilement tous les renseignements désirables dans les trois instruments de travail que voici : *Table* (analytique) *des documents et des matières historiques contenues dans les deux parties de ce volume* (pp. 1643-1670); *Table des fiefs ayant appartenu à la maison de Galard* (pp. 1671-1687); *Table des personnes et des familles mentionnées dans le volume* (pp. 1689-1736).

On aurait tort de penser qu'après avoir achevé un ouvrage aussi considérable, M. Noulens veut goûter les douceurs du repos : l'infatigable travailleur nous annonce qu'il va donner une continuation à cet ouvrage, en recueillant, dans plusieurs volumes,

Digitized by Google

les pièces qui concernent la branche de Brassac de Béarn à partir de 1508, et qu'en même temps il va publier une série de notices sur les *Maisons historiques de France*. Nous ne formons qu'un souhait : c'est que M. Noulens, dans ces diverses publications, reste à la hauteur où il s'est placé par son admirable édition des *Documents sur la maison de Galard*.

T. DE L.

Inscriptions et Monuments figurés de la Thrace, par Albert DUMONT. Paris, Thorin, 1877, in-8° de 88 pages.

L'épigraphie de la Thrace est entièrement grecque. Sur plus de cent textes recueillis par M. Dumont, une douzaine à peine appartient à la langue latine; encore, sur ces douze, six concernent des soldats ou des officiers; tous les autres, dédicaces impériales (à l'exception d'une seule bilingue, n° 52) ou *ex-voto* populaires, sont rédigés en grec. Ce fait est d'autant plus intéressant à constater qu'au nord de l'Hémus, au contraire, c'est la langue latine qui domine.

M. Dumont a formé une sorte de *corpus* des inscriptions de la province : la plupart ont été recueillies par lui en 1868 ; elles sont publiées, signalées ou analysées dans l'ordre géographique. Dans le même ordre sont catalogués les monuments figurés que l'auteur a pu relever; les descriptions sont faites avec soin et accompagnées souvent de l'indication des dimensions. Toutes ces sculptures sont inédites, à l'exception d'un nombre très-restreint, et publiées avec les textes qu'elles accompagnent.

La seconde partie de ce volume résume les faits nouveaux établis par l'étude des textes contenus dans la première partie. Certaines particularités de la langue grecque en Thrace ont déjà été relevées par MM. Egger et Heuzey ; M. Dumont y ajoute quelques remarques, mais c'est à la géographie ancienne du pays que ses observations et surtout sa parfaite connaissance de la province ont apporté les éclaircissements les plus décisifs. Un emplacement resté incertain jusqu'à ce jour, celui de la ville de Trajanopolis, capitale de la province de Rhodope, a été déterminé par lui avec certitude, à l'embouchure de la Maritza, près du village d'Ouroumjik. Il a également retrouvé celui de la ville de Panion, sur la côte de Propontide, au village de Banados. Je ne parle pas des noms de peuples ou de villes cités dans les textes épigraphiques ou des ethniques retrouvés dans les surnoms de divinités, non plus que d'une liste des *vici*, dressée surtout à l'aide des inscriptions recueillies sur les bas-reliefs des héros thraces découverts à Rome en 1875, sur l'Esquilin.

La religion des Thraces sous les Grecs et les Romains était celle de tous les pays classiques. Le dieu qui semble avoir été l'objet des plus nombreux hommages est Apollon ; Jupiter et Junon ne viennent qu'au second rang, suivis par Diane, Vénus, Bacchus, Cérès, les Dioscures et les Nymphes; les divinités topiques sont peu nombreuses. Une des représentations divines des plus fréquentes est celle d'un cavalier connu sous le nom de *héros thrace*. Par la comparaison de plusieurs exemplaires de ces sculptures et l'étude des inscriptions qui les accompagnent, l'auteur a été amené à penser que ce cavalier n'était point une divinité unique et toujours la même, mais que, dans plusieurs cas, le sculpteur avait voulu représenter évidemment un mortel héroïsé.

La liste des gouverneurs romains de la province et un catalogue de noms d'origine thrace, terminent ce substantiel volume. A. H. DE V.

Digitized by Google

Sigillographie de la Normandie, *Évêché de Bayeux*, par M. Paul DE FARCY. Deuxième fascicule. Caen, Le Blanc-Hardel, 1876, gr. in-8° de 175-329 pages, avec planches gravées à l'eau-forte par l'auteur.

Ce second fascicule complète le premier volume de la Sigillographie de Normandie, consacré au diocèse de Bayeux. Nous avons déjà parlé du premier (livraison de juillet 1875), qui commençait la série des évêques; celui-ci l'achève en la poursuivant jusqu'au prélat qui gouverne aujourd'hui l'église de Bayeux. De l'évêché, il passe au chapitre de la cathédrale, et donne ce que l'auteur a pu recueillir sur ses sceaux et ceux de ses dignitaires avec des notices sur les personnages, sur leurs offices, leur costume, etc. : doyen, chantre, chancelier, trésorier, archidiacres, sous-doyen, sous-chantre, scolastique, grand-consteur ou sacristain, pénitencier; il est terminé par des additions et corrections où nous trouvons des renseignements sur les évêques constitutionnels, et par deux tables alphabétiques des évêques et des personnes, qui laissent regretter une table analytique.

Il ne faudrait pas croire que M. de Farcy se laisse absorber par son goût pour la sigillographie, dont les planches qu'il a exécutées lui-même avec le plus grand soin sont la meilleure preuve. A côté de l'amateur savant qui trouvera dans son livre pleine satisfaction, celui qui cultive l'histoire y puisera une foule de renseignements curieux. C'est comme une histoire, un peu sèche naturellement, du diocèse de Bayeux : bien des provinces ecclésiastiques seraient heureuses de trouver un historiographe pareil.

Parmi les évêques dont il est question dans cette seconde partie, nous citerons le cardinal de Prie (1498-1516) qui avait la faveur du roi, fut chargé de négociations importantes, et prit part au concile de Pise; — Louis de Canossa (1516-1531), nonce du pape, qui obtint la signature de François Ier pour le concordat; — le cardinal d'Ossat (1601-1604) dont on connaît les relations avec Henri IV; — François de Nesmond (1662-1715) dont le long épiscopat a été un bienfait pour l'église de Bayeux; — François-Armand de Lorraine, (1719-1728), qui favorisa les jansénistes; — Paul d'Albert de Luynes, cardinal (1729-1753). Parmi les autres personnages nous citerons Jean le Moine, doyen du chapitre, cardinal, légat du pape auprès de Philippe le Bel pour lui signifier l'interdit mis sur le royaume; — Pierre Roger, également doyen, puis cardinal et pape sous le nom de Grégoire XI; — François Timoléon de Choisy, aussi doyen et membre de l'Académie française; — Henri de Vezelay, archidiacre, exécuteur testamentaire de saint Louis, un des régents nommés par son fils Philippe, et chancelier de France; — Sébastien Corbet qui établit au XVIIe siècle une maison de santé pour les convalescents.

Nous nous associons volontiers aux critiques adressées contre le système d'embellissement (p. 260) qui consiste à détruire d'anciens et curieux monuments, à propos d'une peinture murale du XVe siècle menacée pour faire place à une fenêtre. Mais nous nous permettons d'en adresser une à M. de Farcy : il signale trois chapitres dans le diocèse de Bayeux, et cependant il ne parle que de celui de la cathédrale. N'aurait-il pas dû au moins motiver son silence ? R. DE St-M.

Étude sur Alain Chartier. Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris, par D. DELAUNAY, ancien élève de l'École Normale, professeur au Lycée de Rennes. Rennes, Oberthur, 1876, in-8 de XX-268 p.

L'auteur de cette thèse a été juste-

Digitized by Google

ment frappé de l'oubli dans lequel est tombé celui qu'Étienne Pasquier appelait au XVIe siècle le *père de l'éloquence française*, et que Villemain qualifiait il y a cinquante ans de *lourd théologien*. Malgré les pages remarquables de MM. Gérusez et Lenient, le nom d'Alain Chartier ne se rappelle guère à la mémoire que par une anecdote plus ou moins authentique, et personne ne va chercher ses œuvres dans le gros in-4 d'André du Chesne, qui s'ouvre d'ailleurs par une *Histoire de Charles VII* due, non à lui, mais au Hérault Berry. Après avoir constaté cet oubli et donné la preuve de cette fausse attribution, M. Delaunay entre en matière.

Dans un premier livre, il étudie la vie et les ouvrages d'Alain Chartier. S'écartant de la routine des biographes, il donne des détails précis et exacts sur les premières années du futur secrétaire du roi; sur ses études à Paris; sur ses premiers travaux; sur son rôle politique, qui se révèle à nous dans sa *Lettre à l'université*, dans sa lettre *De Detestatione belli Gallici*, dans son *Dialogus familiaris super deploratione Gallicæ calamitatis*, surtout dans son admirable *Quadrilogue invectif*; sur ses missions diplomatiques en Allemagne et en Écosse, racontées dans des documents latins inédits que l'auteur donne en appendice; sur son existence jusqu'à l'époque encore inconnue de sa mort; enfin sur ses derniers ouvrages (le *Curial*, le *Bréviaire des nobles*, etc.).

Dans un second livre, il étudie d'abord, d'une façon générale, la littérature française pendant la première moitié du XVe siècle; puis il examine la valeur littéraire des compositions d'Alain Chartier dans différents genres, afin de déterminer la place qu'il doit occuper parmi les poëtes et parmi les prosateurs. Les analyses que contenait déjà la première partie sont ici complétées principalement en ce qui concerne l'*Espérance ou consolation des trois vertus* (p. 170-262).

L'auteur conclut ensuite : pour lui Alain est un grand poëte, car il fut « l'égal des meilleurs de son temps dans les genres légers, et il les surpassa tous dans le genre didactique; » un grand orateur, car alors on ne lui connaissait pas de rival; enfin un penseur éminent et un écrivain digne d'être comparé à Sénèque. Il réclame donc pour lui la justice complète à laquelle il a droit.

Le jeune écrivain a fait preuve de qualités sérieuses dans le développement de sa thèse, et nous lui devons des encouragements; mais il faut bien aussi faire la part de la critique.

Nous croyons qu'il se trompe en rapportant (p. 75) le *Lay de paix adressé au duc de Bourgogne* aux premières négociations entamées en 1425 par le connétable de Richemont : ce *Lay* doit avoir été écrit peu avant le traité d'Arras. — Nous aurions des réserves à faire sur certaines appréciations relatives à Charles VII et à Jeanne d'Arc. — L'auteur suppose, d'après l'ouvrage intitulé *Espérance ou consolation des trois vertus*, qu'Alain subit une disgrâce de dix ans : c'est une conjecture qui aurait besoin d'être appuyée sur des faits. — Il se contredit (p. 101 et p. 206) au sujet du personnage auquel est adressée la lettre de Jeanne d'Arc. — Comment ose-t-il écrire (p. 112) que Yolande donna elle-même une maîtresse à son gendre, qu'*elle voulait gouverner par là ?* — Comment en est-il encore à la fable d'Agnès inspirant au roi de *viriles résolutions ?* — Dans son *avant-propos*, l'auteur, rappelant un argument présenté dans notre étude sur *les Chartier*, s'est trompé en appliquant à Alain et à sa prétendue *Histoire de*

Digitized by Google

Charles VII ce qui s'applique à Jean et à sa *Chronique* officielle. — Enfin pourquoi écrire *Froissard* (pp. 45, 46, etc.)? *Beaugé* (p. 39)? Olivier *Delamarche* (p. 124)? etc., et pourquoi s'en rapporter (p. 74) à la seule autorité de M. Henri Martin, qui n'en a ici aucune, et citer à chaque instant cet historien comme un sûr garant?

G. DE B.

—

La Presse politique sous Richelieu et l'académicien Jean de Sirmond (1589-1649), par René KERVILER, ancien élève de l'École polytechnique, auteur des *Études sur le groupe académique du chancelier Séguier*, correspondant du Ministère de l'Instruction publique. Paris, J. Baur, 1876, in-8 de 55 p. (Extrait du *Correspondant.*)

Un évêque de Saint-Pol à l'Académie. Mgr de Montigny, par le même (Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*). Paris, Detaille, in-8 de 48 p.

Marin Le Roy, sieur de Gomberville, l'un des quarante fondateurs de l'Académie française (1600-1674), par le même. Paris, A. Claudin, 1876, in-8 de 96 pages (Extrait du *Contemporain*).

On pourrait presque dire à M. Kerviler :

> Vous marchez d'un tel pas qu'on a peine à vous suivre.

Dans la présente année seulement, l'ardent travailleur a publié, outre les trois notices ci-dessus indiquées, trois autres notices très-étendues sur Jean de Silhon, sur Jean Ogier de Gombauld, sur Mgr de Caumartin, l'évêque de Vannes. Il donne en ce moment, dans la *Revue de Gascogne*, une étude sur H.-F. Salomon de Virelade, et dans la *Revue de Champagne et de Brie* une étude sur Nicolas Perrot d'Ablancourt. Enfin, il va faire paraître un volume in-8 intitulé *Chapelain vengé* (seconde édition augmentée d'un travail qui a été fort goûté) et (avec la collaboration de M. Ed. de Barthélemy) un autre volume in-0 intitulé : *Un bourgeois lettré au XVIIe siècle, Valentin Conrard.* S'il ue s'agissait pas d'un aussi consciencieuxérudit que M. Kerviler, une telle fécondité aurait quelque chose d'inquiétant. Avec lui o peut en toute assurance compter sur la qualité non moins que sur la quantité.

La notice sur Jean de Sirmond, dédiée à la mémoire de M. le comte de Carné (de l'Académie française), qui fut pour son jeune compatriote à la fois un maître et un ami, est un excellent chapitre d'histoire littéraire. A la biographie du neveu du P. Jacque Sirmond, à l'analyse de ses productions en vers et en prose, si oubliées maintenant, et dont quelques-unes méritaient un meilleur sort, M. Kerviler a joint un travail important sur la presse politique du temps du cardinal de Richelieu, avec accompagnement d'abondantes et curieuses citations tirées des ouvrages de polémique de Sirmond et de ses adversaires. Le savant critique examine très-attentivement çà et là plusieurs problèmes bibliographiques, et, s'il ne nous en donne pas la solution définitive, il se rapproche, du moins, beaucoup du but, à l'aide des plus judicieuses inductions.

En retraçant le portrait d'un *Evêque de Saint-Pol à l'Académie*, M. Kerviler traitait un sujet moins intéressant. Il a pourtant réussi à tirer uu heureux parti de ce sujet, et il a très-bien fait connaître l'écrivain breton qui fut chanoine de Vannes, aumônier de la reine Marie-Thérèse, et qui mourut en 1671, à trente-cinq ans, après avoir été, l'année précédente, nommé membre de l'Académie française et évêque de Saint-Pol. On ne savait presque rien du défenseur de la *Pucelle* de Chapelain contre les

Digitized by Google

âpres critiques de Linière; M. Kerviler a retrouvé dans les papiers de Conrart divers morceaux de vers et de prose de l'ami de Mme de Sévigné, morceaux qui avaient valu à son auteur une si grande réputation de bel esprit.

La notice sur Marin Le Roy, sieur de Gomberville, est la plus considérable des trois notices que j'ai sous les yeux. Mais aussi le personnage auquel elle est consacrée est-il autrement remarquable que Jean de Sirmond et que Jean de Montigny. « Gomberville, dit M. Kerviler (p. 1), publia son premier ouvrage en 1614 et ne mourut qu'en 1674, sans avoir jamais cessé, pendant cet intervalle de soixante ans, de travailler ni de produire. Une si longue carrière littéraire, dont il est fort rare de rencontrer plus d'un ou deux exemples par siècle, mériterait déjà de solliciter les études et les recherches d'un biographe, si plusieurs titres spéciaux ne recommandaient le nom de Gomberville à l'attention sérieuse de la postérité. Tour à tour poëte, historien, romancier, traducteur, critique ou éditeur, ce travailleur infatigable, l'un des quarante fondateurs de l'Académie française, sut conquérir, pendant plus de la moitié de sa carrière, la vogue et le succès. » Les nombreuses et longues préfaces des œuvres de Gomberville ont fourni à M. Kerviler, comme il nous en avertit (p. 2), une foule de détails très-peu connus, qu'aucun biographe n'avait encore songé à mettre en œuvre. « On y rencontre parfois, ajoute-t-il, de véritables pages de mémoires autobiographiques, devenues assez rares pour qu'on puisse les considérer comme inédites. Ces fragments nous seront d'un grand secours dans le cours de cette étude, où nous avons cherché avant tout l'impartialité, l'exactitude et la précision. » Ces trois qualités, et bien d'autres encore rendent des plus précieuses cette notice où les romans, les poésies et les travaux historiques de Gomberville sont si bien analysés, si bien appréciés. Je regrette seulement que M. Kerviler n'ait pas eu connaissance d'une douzaine de pages très-instructives publiées par Camusat (*Histoire critique des journaux*, 1734, pp. 168-182) sur ce Gomberville qui, dit-il, « s'est signalé dans tous les genres d'écrire qu'il a successivement embrassés, et qui a fait voir autant d'éloquence que d'érudition. »

T. DE L.

Inventaire Sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, rédigé par M. RAYMOND, archiviste. *Basses-Pyrénées. Archives civiles.* T. II. Paris, P. Dupont, 1876, in-4 de 960 p.

Voici le sixième des tomes consacrés par M. P. Raymond à l'inventaire des archives de Pau. Aucun de nos archivistes n'a montré autant de zèle, et ce grand travail, qui fait tant d'honneur à l'activité de M. Raymond, ne fait pas moins d'honneur à son exactitude. On ne trouvera dans aucun autre des inventaires déjà publiés des analyses plus claires, plus fidèles, et, ce me semble, plus intéressantes. Veut-on un échantillon des curieuses particularités signalées par M. Raymond? Je le tire de la première page (parlement de Navarre. Registres secrets. B. 4538. 1637-1683): « Dispute entre Bernard de La Vie, premier président, et Gratien du Pont, doyen du parlement, qui est souffleté en pleine audience, pour avoir reproché au premier président de recevoir des présents des parties. — Le marquis de Poyanne, lieutenant général en Navarre et Béarn, entre au Palais suivi d'une troupe de gentilshommes armés : *Mort-Dieu! je demande Cazaler*, s'écrie-t-il; il fait prendre et

Digitized by Google

battre cet huissier du parlement; aux observations du magistrat il répond : *Je suis l'homme du Roi.* — Les PP. Bayole et Adam, jésuites, informent le premier président que M. de Gramont, gouverneur de Béarn, désire, avant de mourir, se réconcilier avec le parlement. — Dispute, coups de poing, de pied, d'écritoire de bois, entre les conseillers de Livron et de Belloc au sujet du tabac que prenait M. de Livron. — Suspension du procès de François, marquis de Lusignan, qui, à cause d'une blessure, ne pouvait être appliqué à la question (il était accusé du crime de lèse-majesté). » En parcourant, soit dans ce tome, soit dans les cinq tomes précédents, la liste des innombrables documents si bien classés, si bien étudiés par M. Raymond, on ne peut s'empêcher de souhaiter que cet érudit, maintenant qu'il a livré au public le complet inventaire des richesses paléographiques des Basses-Pyrénées, utilise sa position et ses connaissances spéciales en composant une histoire de la Maison d'Albret qui commencerait avec Amanieu Ier, mort vers 1060, et qui finirait avec Henri IV. Une telle histoire, enrichie d'un choix de pièces inédites, consacrerait la réputation de M. P. Raymond et serait pour tous les amis des excellents travaux une bonne fortune qui les consolerait de toutes les insuffisantes publications dont les aïeux maternels de Henri de Bourbon ont été l'objet jusqu'à ce jour. T. DE L.

La Monarchie chrétienne de saint Louis entre la Papauté et le Césarisme, par le P. VERDIÈRE, de la Compagnie de Jésus. Lyon, Pitrat, 1876, grand in-8° de 232 pages.

M. Wallon, tout en étudiant dans son *Saint Louis* l'influence que le caractère du saint eut sur la conduite du roi, a-t-il assez fait ressortir l'enchaînement rigoureux qui unit le chrétien au roi? Le R. P. Verdière ne le pense pas. M. Wallon a établi la thèse que la sainteté est la meilleure des politiques, mais il ne l'a pas prouvée. Dans des pages excellentes, le P. Verdière montre donc que les concessions en apparence impolitiques du traité d'Abbeville, dictées par l'esprit de famille et l'esprit de justice, ont tourné en fin de compte au profit du roi et de la France. Bientôt saint Louis règne pour le service de la chrétienté et fait la croisade : il y est malheureux, mais il revient d'Orient plus respecté que jamais, avec une auréole de martyre. Il lui est donné alors de faire faire à la royauté un progrès immense à l'intérieur, au moyen de la réforme judiciaire : il n'y a pas eu de prince moins révolutionnaire, dit le P. Verdière, et par là même plus véritablement réformateur. Dans son exposition des rapports du roi et de l'Église, M. Wallon est demeuré souvent en deçà de la vérité. Le P. Verdière rétablit les faits, montre la fausseté de la prétendue opposition de saint Louis contre Rome; et comme M. Wallon, tout en refusant d'admettre l'authenticité de la pragmatique sanction, croit toutefois aux abus qui auraient pu y donner occasion, le P. Verdière prouve que la situation supposée par la pragmatique dans l'Église du XIIIe siècle est absolument contraire à la réalité. Les abus dans l'Église datent du grand schisme, et c'est en invoquant ces griefs que les légistes de Charles VII ont fait la pragmatique, pour se donner un titre dans le passé; mais ce titre est faux, car, au milieu des conflits des juridictions ecclésiastique et civile, saint Louis se montra toujours enfant docile de l'Église. Le P. Verdière reproche justement à M. Wallon de ne l'avoir pas assez

Digitized by Google

montré. M. Wallon présente l'Église comme un péril pour l'autorité, car, dit-il, elle était une puissance. Quel raisonnement et quelle erreur ! et il la regarde comme une féodalité, ce qui n'était pas. M. Wallon a également tort lorsqu'il montre l'Église usant de son autorité spirituelle pour appuyer ses intérêts personnels, car les cas purement civils étaient alors bien rares ; il a tort aussi de ne pas comprendre que la liberté de l'Église fut le grand but poursuivi par Grégoire VII, et de présenter saint Louis comme ayant à l'égard du Saint-Siége une politique indépendante. Sur tous ces points, le P. Verdière rétablit les faits, et partant la physionomie du règne. Par trois fois saint Louis mit la France sous la protection du pape, et lors de la lutte contre Frédéric II, il apparaît comme la manifestation la plus parfaite de Jésus-Christ dans la royauté chrétienne, de même que Frédéric II est l'incarnation du mauvais esprit la plus complète que nous connaissions historiquement. M. Wallon, dans le récit de cette lutte, est froid; son ton n'est ni assez décidé, ni assez vigoureux ; il n'a pas assez vu la politique traditionnelle de l'Église dans la lutte contre Frédéric : il n'en a pas constaté assez le résultat. Le P. Verdière signale toutes ces lacunes, toutes ces erreurs d'appréciation dans l'œuvre de M. Wallon, et par cela même son travail a une importance capitale. La critique est très-modérée, bienveillante, mais cependant ferme, comme il convient lorsqu'on a pour soi la vérité. Il faut espérer que M. Wallon, frappé des observations qui lui sont adressées, modifiera plusieurs passages de son livre : ce sera la meilleure récompense pour le P. Verdière, la seule qu'il ambitionne, car il aura ainsi rendu service à l'histoire et à la vérité.

H. DE L'E.

VICTOR PALMÉ.

Le Mans. — Typographie Ed. Monnoyer, place des Jacobins.

Digitized by Google

LES

TEMPS ANTIQUES DE LA GAULE[1]

Depuis quelques années, des érudits s'appliquent, avec une ardente curiosité, à éclaircir les origines de notre histoire nationale, et, par suite, ils cherchent à deviner ce qu'il faut penser des populations primitives de l'Europe occidentale. Ils ont soumis à une critique sévère les textes des auteurs classiques; ils les ont discutés, commentés et interprétés, chacun à son point de vue, d'après les données tout nouvellement révélées et dues aux fouilles archéologiques faites un peu partout.

Dans ces difficiles problèmes historiques, pour arriver à la vérité, il faut, en effet, se servir de témoignages écrits et de témoignages matériels. En n'employant que les premiers exclusivement, on s'expose à errer; pour peu que l'on ait étudié l'histoire et ses sources, on est surpris, quelle que soit

[1] Les travaux relatifs à l'histoire des temps les plus antiques de la Gaule se sont tellement multipliés, depuis un demi-siècle, qu'il a paru utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs un résumé des diverses opinions proposées. On pourra juger ainsi de l'état de la question, des aperçus nouveaux qui se sont révélés, des systèmes, jadis admis, qui sont aujourd'hui réfutés. La bibliographie des mémoires et des volumes publiés jusqu'à ce jour tiendrait à elle seule plusieurs pages. Il nous paraît donc qu'il suffit de rappeler ici les noms des principaux érudits qui ont étudié la question.

Nous citerons MM. Alex. Bertrand, G. de Mortillet, Ed. Flouest, P.-L. Lemière, d'Arbois de Jubainville, J. de Baye, le Dr G. Lagneau, J.-G. Bulliot, Chabas, l'abbé Bourgeois, E. Desor, J.-J.-A. Worsaæ, Deloche, F. Keller, comte Conestabile, comte Gozzadini, J. Evans, Chantre, etc. N'oublions pas les publications des Congrès internationaux d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, les *Matériaux pour servir à l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, etc.

Digitized by Google

l'époque dont on s'occupe, de constater combien les récits légendaires s'imposent vite et facilement. De même que dans nos chroniqueurs les plus sérieux du moyen âge, des fragments de chansons de geste et de romans de la Table ronde viennent se glisser au milieu des faits historiques, avec lesquels ils se confondent; de même, dans les auteurs grecs et latins, on peut trouver des légendes antiques acceptées comme des traditions de faits constatés. — Quant aux témoignages matériels, contemporains des faits à élucider, on commence seulement à les connaître un peu depuis une vingtaine d'années. Jadis les archéologues négligeaient complétement ces poteries, ces armes, ces bijoux, piteusement rejetés des collections comme des objets barbares. Avouons que maintenant encore, pour certains érudits appartenant aux compagnies savantes de l'ordre le plus élevé, l'archéologie occidentale des temps antérieurs au premier siècle de notre ère est toujours enveloppée d'un brouillard qu'ils ne semblent pas pressés de sonder, de peur de compromettre leur prestige scientifique.

C'est qu'il est bien moins difficile et aussi bien moins périlleux, au point de vue de la contradiction, de chercher au loin le sujet d'une étude. Il y a un certain nombre d'historiens et d'archéologues qui, à l'exemple des voyageurs, préfèrent parler des annales d'une région éloignée, des antiquités de peuples rarement visités. On est alors plus certain d'attirer à soi la curiosité du public avide de voir reculer les limites de l'inconnu; de plus, on a moins à redouter les contradicteurs, cette terreur de beaucoup de savants, même les plus éminents. C'est ce qui fait que, parmi ceux-ci, il s'en trouve qui semblent considérer comme au-dessous d'eux de s'occuper d'éclaircir l'histoire d'une province, d'une dynastie de leur pays. On préfère passer ses veilles à rétablir, au moyen de rares et laconiques textes et d'hypothèses séduisantes, les annales de rois inconnus de l'extrême Orient, l'histoire de villes disparues; on s'applique à l'étude d'idiomes dont la connaissance n'intéresse que de rares auditeurs. Et à côté de soi, en France par exemple, on néglige une foule de choses curieuses sur lesquelles des étrangers, sans les voir, dissertent peut-être de leur côté.

La question des populations primitives du sol que nous foulons est loin de réunir dès à présent toutes les notions

Digitized by Google

nécessaires pour la traiter définitivement. Néanmoins nous sommes déjà singulièrement plus riches que nos devanciers. En marchant du connu à l'inconnu, nous avons aujourd'hui, dans la nuit des âges, un horizon plus étendu que celui qu'ils pouvaient entrevoir. L'homme, en présence de faits sans précédents, est toujours porté à attribuer à ceux-ci une antiquité exagérée. De nos jours, il s'est trouvé des savants qui, en voulant procéder de l'inconnu au connu, en étaient arrivés, confondant l'archéologie et la paléontologie, à assigner à certains produits d'industrie humaine des dates qui comprenaient des milliers, peut-être des centaines de milliers d'années; ces époques se sont rapprochées des temps auxquels se rapportent les textes écrits, par suite d'études faites après l'examen de fouilles importantes; nous les touchons presque, nous touchons au moins à leurs dernières années.

Mais, quel que soit le zèle infatigable et la perspicacité des personnes qui se livrent à ces recherches, je ne pense pas que l'on puisse jamais arriver à une connaissance parfaite et complète de ces temps reculés. Nous en connaîtrons les derniers temps, les grandes lignes; mais il semble qu'une loi providentielle défende à l'homme de franchir une certaine limite dans la connaissance du passé. Il en est de l'histoire des peuples comme de l'histoire des familles. Quelle que soit l'ardeur intéressée avec laquelle la curiosité personnelle cherche à retrouver les origines certaines de la famille la plus illustre, il arrive toujours un moment, et sans remonter bien loin, relativement, où, malgré les textes, la tradition et les monuments, il n'est plus possible de voir clair.

Résumons le plus succinctement que nous pourrons les conditions dans lesquelles le problème est posé; jetons un coup d'œil d'ensemble sur l'histoire de l'humanité dans nos contrées; après avoir établi le plus exactement possible où commence le connu et où finit l'inconnu, nous aborderons l'étude des progrès que la science a faits de nos jours [1].

[1] Qu'il me soit permis de protester contre l'emploi abusif du mot *préhistorique* que des érudits très-sérieux appliquent à tout ce qui se rattache aux faits constatés de l'antiquité la plus reculée. L'histoire, dans son sens le plus large, comprend tout récit, tout travail d'ensemble, sur des actions, des événements, des choses dignes de mémoire, même en dehors des documents écrits. Dès que la présence de l'homme est attestée par des preuves maté-

Digitized by Google

I

En Occident, comme dans une grande partie du monde, on constate l'existence de deux grandes périodes : l'homme avant et l'homme après l'usage des métaux. — Avant l'usage des métaux, l'archéologie (car ici les traditions écrites sont très-laconiques) révèle deux époques bien marquées, celle de la pierre éclatée et celle de la pierre polie.

Pendant l'époque de la *pierre éclatée*, les hommes habitent des cavernes; ils sont donc troglodytes. Leur nourriture est surtout le renne et le cheval sauvage; les outils dont ils se servent sont fabriqués en *silex taillés à éclats*, en os et en bois. Ces hommes, qui ne connaissaient peut-être pas l'usage de la poterie, étaient arrivés à sculpter, sur des os, les représentations des animaux vivant autour d'eux, avec un art qui étonne à première vue. — Maintenant d'où venaient-ils ? à quel moment peuplèrent-ils l'Europe occidentale? Ici tout est mystérieux. Leurs ossements prouvent seulement qu'ils ne différaient pas de la race humaine actuelle.

Il y a un autre point sur lequel règne une grande incertitude. Ces hommes, dans un état social analogue à celui des sauvages que les voyageurs peuvent encore signaler dans certaines contrées reculées, ces hommes, dis-je, avaient-ils été toujours des sauvages, où n'appartenaient-ils pas à une race dégénérée? — Étaient-ils aptes à s'améliorer, à progresser et à devenir, après plusieurs générations, des hommes de l'époque de la *pierre polie* et de l'époque des métaux ?

Si l'on observe ce qui se manifeste, par suite d'une loi constante, dans les peuples comme dans les familles qui se laissent dominer par certains instincts ou qui existent dans certains milieux, on est très-tenté de croire qu'un groupe

rielles, l'histoire de l'humanité existe. L'expression « préhistorique » est donc un non-sens qui, à la rigueur, peut être assez mal interprété; en dehors de l'histoire, en effet, il n'y a plus que des conjectures aventurées, des écarts d'imagination. Les temps dits *préhistoriques* méritent d'autant moins cette épithète, que dans plusieurs textes classiques on en retrouve la tradition. Nous ne pouvons qu'adhérer aux réflexions très-judicieuses faites, sur ce sujet, par M. E. Flouest. (*Matér. pour l'hist. primitive de l'homme*, 2e série, t. VI, p. 269.)

Digitized by Google

humain vivant isolé sur lui-même, dégénère assez rapidement. C'est la doctrine de saint Thomas, si éloquemment commentée par Mgr Pie :

« Réfutation anticipée de tous les systèmes modernes d'après lesquels l'humanité, par un progrès dont elle n'est redevable qu'à elle-même et au développement de ses facultés, se serait élevée d'un niveau tout à fait inférieur, d'un état d'inchoation et d'ébauche, à des sommets de lumière et de perfection conquis par ses propres forces. Nous savons, au contraire, et l'Écriture nous apprend, qu'en fait et historiquement, Adam fut produit à l'état d'âme vivante et parlante, c'est-à-dire en pleine possession de la vie, dans le plein exercice de la parole : *Factus est homo in animam viventem;* le texte chaldaïque dit *loquentem*. Nous savons que, non content de leur départir la vigueur du corps, le Créateur a octroyé à nos premiers auteurs la science de l'esprit : *Creavit illis scientiam spiritus,* et qu'il a donné à leur cœur la plénitude du sens : *Sensu implevit cor illorum.* Nulle part donc le fleuve de la vie, de la vie animale, comme de la vie intelligente, n'a été plus large, plus abondant qu'à son origine, qu'à sa source; et, sans nier que la science expérimentale lui ait apporté le tribut de quelques affluents secondaires, les déperditions occasionnées par une foule de causes, par une multitude de fuites, ont de beaucoup dépassé les accroissements. N'était la révolution introduite par le péché, il serait vrai de dire que tout l'apanage des fils dérive du trésor des pères, et que la richesse ne remonte pas, ou ne remonte guère de nous à eux : *Non enim debent filii parentibus thesaurizare, sed parentes filiis*[1]. »

Les études archéologiques établissent que les populations troglodytes sont restées stationnaires et que ce ne sont pas elles qui, par suite de progrès, ont transformé la *pierre éclatée* ou *pierre polie*. Celle-ci appartient à un autre courant qui est venu se superposer chez les troglodytes sans les faire dispa-

[1] *Homélie de Mgr l'évêque de Poitiers du 27 janvier 1874.* Voici le passage de la *Somme* de saint Thomas (P. 1, q. XCIV, art. III) auquel Mgr Pie fait allusion : « Selon la genèse naturelle des choses, le parfait précède l'imparfait, comme l'acte précède la puissance, parce que, sans la préexistence d'un être en acte, ce qui est en puissance ne peut pas être amené à l'acte. Or les êtres ayant été primitivement institués de Dieu, non-seulement afin qu'ils fussent en eux-mêmes, mais encore pour qu'ils fussent les principes d'autres êtres semblables, à cause de cela ils ont été institués dans l'état de perfection qui sied aux êtres-principes. L'homme peut devenir principe d'un autre homme, soit par la génération physique, soit par la formation et la direction intellectuelle : c'est pourquoi le premier homme a été créé dans un état parfait quant au corps, afin qu'il pût engendrer aussitôt; et il a été créé aussi dans un état parfait quant à l'esprit, afin qu'il pût aussitôt instruire et diriger. A cet effet, il a reçu infuses toutes les connaissances dont la transmission était utile à la race humaine. »

Digitized by Google

raître complétement, mais en leur apportant une civilisation moins imparfaite. Rappelons-nous, une fois pour toutes, que la théorie qui transforme le même groupe d'hommes, dans la suite des siècles, en pasteurs, en agriculteurs et en société complétement civilisée n'a aucun fondement. Dans chacune de ces transformations il faut voir un nouveau courant venu de l'étranger, et communiquant des connaissances et des aptitudes nouvelles aux anciens possesseurs du sol.

Nous arrivons maintenant à la *pierre polie*; elle représente une civilisation apportée d'Orient par des populations qui, venant de l'est par le nord, semble être entrée sur notre sol par les côtes occidentales de l'Europe; cette civilisation est contemporaine des monuments mégalithiques (dolmens, cromlechs, etc.). Il ne s'agit pas ici d'une race spéciale : les nombreux monuments mégalithiques répandus dans l'Asie, dans tout le nord de l'Europe, en Afrique, prouvent que l'érection de ces pierres gigantesques est le fait d'une époque et non d'une race. La nature même d'un certain nombre des instruments en pierre polie, dont on ne trouve la matière que dans l'extrême Orient, indique le point de départ de cette civilisation. A l'époque des dolmens et des instruments en pierre polie, on voit paraître une céramique bien caractérisée; les sépultures recevaient les corps inhumés des défunts.

On a émis l'opinion que les dolmens et les cavernes étaient contemporains; que là où le sol ne fournissait pas d'excavations, on employait des pierres énormes pour faire des cavernes factices, et réciproquement. Cette opinion est très-contestable en présence de ce fait que les cavernes servaient d'habitations, dans lesquelles on ensevelissait le propriétaire après sa mort, tandis que les dolmens étaient exclusivement des sépultures.

Avec l'époque de la pierre polie et des dolmens, nous arrivons aux temps sur lesquels les traditions historiques commencent à nous fournir certaines notions; on trouve *quelquefois* sous les dolmens de l'or, du bronze, même du fer. L'apparition des métaux indique l'arrivée d'une nouvelle civilisation qui forme la seconde grande période de l'histoire de l'humanité.

Pour donner à mon lecteur un moyen de classer les faits que je cherche à faire passer aussi brièvement sous ses yeux,

Digitized by Google

j'indiquerai des dates approximatives. Dans ces dates, j'insiste sur ce point qu'il n'y a rien de mathématique; ce sont des conjectures très-probables, surtout en ce qui concerne les plus anciennes.

L'époque troglodyte, en Gaule, peut s'étendre depuis la plus haute antiquité jusque vers l'an 2000 avant l'ère chrétienne. L'époque de la pierre polie, de l'an 2000 jusqu'à l'an 1000[1]; l'époque des métaux commence vers l'an 1000. N'oublions pas que les limites de ces époques n'ont rien de fixe ni de tranché; chacune de ces civilisations se répandait sur un certain rayon plus ou moins étendu et s'infiltrait sur d'autres points, sans supprimer radicalement l'état de choses antérieur. Au temps de César, il pouvait y avoir encore des tribus, dans les coins les plus reculés de la Gaule, qui se servaient d'armes en pierre éclatée, de pointes en os, et qui habitaient des cavernes; il y avait encore certainement d'autres peuplades qui n'avaient pas renoncé à l'usage de la pierre polie; mais on peut affirmer qu'il ne se construisait plus de dolmens depuis longues année, car César ne fait jamais allusion à ce genre de sépulture; de plus, de son temps, l'usage de la crémation des corps était généralement répandu[2].

[1] Le souvenir des instruments en pierre polie s'était conservé à Rome par les rites des féciaux qui, dans les sacrifices, prescrivaient de frapper les victimes avec des haches en pierre; le collége des féciaux remontait à la fondation de Rome, puisque l'on attribuait son institution à Numa qui, au VIIIe siècle, l'aurait emprunté aux anciens habitants du pays. Il ne faut pas oublier que Pline parle des *ceraunia gemmæ* qu'il considérait, ainsi que Lucrèce et Sidoine comme lancées par la foudre; c'est encore l'opinion des paysans, aujourd'hui, dans plusieurs provinces. Pline distinguait les *ceraunia longæ* qui sont les pointes de flèches et les couteaux en pierre éclatée, et les *ceraunia nigræ*, ressemblant à des haches. L'empereur Auguste, d'après Suétone, en faisait collection, comme *armes des anciens héros*.

[2] César, *Bell. Gal.*, l. VI, c. XIX. — M. Bertrand a rappelé avec beaucoup d'à-propos les textes assez nombreux qui prouvent que le souvenir des troglodytes était encore très-présent aux écrivains de l'antiquité. Pline (*Hist. nat.*, l. VII, c. LVIII, 4) dit que Euryalus et Hyperbius, frères, établirent les premiers à Athènes des briqueteries et des maisons; *auparavant*, ajoute-t-il, *les cavernes servaient de demeures*. Diodore de Sicile (I, 8), avance que les premiers hommes menaient une vie misérable, qu'ils étaient sans abri et se réfugiaient l'hiver dans des cavernes. Strabon (l. V) cite quatre peuples de Sardaigne qui, de son temps, vivaient encore dans des grottes. Florus et Tacite parlent, le premier, des Aquitains, le second, des Germains qui vivaient dans des cavernes, les Aquitains au temps de César. — Je ne puis m'empêcher de commettre une indiscrétion en donnant un passage d'un géographe du moyen âge qui, en plein XVe siècle, nous parle des habitants des Canaries comme on aurait pu le faire des populations de nos pays de l'âge de *la pierre*

Digitized by Google

Parmi les métaux, le bronze est le plus répandu; le fer d'abord est rare, d'abord parce que sa nature le rend plus facile à disparaître par l'oxydation, ensuite parce que, dans le principe, il semble avoir été un métal précieux. C'est environ 500 ans avant l'ère chrétienne que nous le voyons devenir commun, et, pour les armes, remplacer le bronze. Nous verrons plus tard à quelles causes il faut attribuer la diffusion de l'usage du fer. Mais nous devons, au préalable, dire quelques mots du bronze.

Sur ce point, les archéologues sont loin de s'entendre. Les uns admettent une époque du bronze, voire même trois époques du bronze, succédant à l'époque de la pierre polie et précédant l'époque du fer. D'autres veulent qu'il n'y ait qu'une époque des métaux. J'avoue que je penche du côté de ceux-ci.

Les partisans de plusieurs âges du bronze appuient leur opinion sur ce fait que le moulage a dû précéder le martelage; le fondeur aurait précédé le forgeron. Il y a là, à mon sens, une grave erreur, qui provient d'une fausse idée dans le progrès des arts métallurgiques à cette époque.

Longtemps les numismatistes ont cru que les monnaies coulées étant les plus barbares, dans nos contrées, avaient précédé les monnaies frappées et plus parfaites de style et de fabrique. Aujourd'hui, après une longue étude, on s'est rendu à l'évidence des faits. On a reconnu que les monnaies les plus imparfaites de l'Europe occidentale, antérieures à l'époque romaine, étaient les plus modernes. On copiait un type, d'abord assez exactement, puis à la longue, à force de reproduire des copies, on arrivait, et pour les types et pour la fabrication elle-même, à des produits aussi dégénérés que possible [1]. — Eh bien, je suis convaincu qu'en archéologie

éclatée : « Les hommes ne construisent pas de maisons, ils n'habitent que les grottes des montagnes; leurs armes sont des pierres et des espèces de javelots, ou lances de bois, aussi dur que le fer et dont la pointe est armée d'une pointe aiguë et durcie au feu. » (Al. Bertrand, *Arch. celt. et gaul.*, p. 76.)

[1] « Tout d'abord, dit M. Bertrand (*op. laud.*, p. 208), on forgeait le bronze au marteau, et pour unir les diverses parties des objets de grande dimension, on avait recours au procédé de la rivure. Hérodote, Pline l'Ancien et Pausanias sont d'accord sur ce point. Pausanias nous apprend que Cypselus, au VIIe siècle avant notre ère, fabriquait encore au marteau la statue de Jupiter qu'il offrit à Olympie. Le fameux coffre auquel il a donné son nom était travaillé par le même procédé. » Ces faits viennent à l'appui de mon opinion que les objets en bronze fondu ne sont pas les plus anciens,

Digitized by Google

il en a été de même; on a copié le plus exactement possible des types apportés de l'étranger par les invasions, par les chances de la guerre, par le commerce; peu à peu ces copies ont dégénéré, et on en est venu au moulage et à des produits négligés[1].

Maintenant comment est venu le bronze en Gaule? — Dans le principe, il a dû venir dans le nord de notre pays, par les pays septentrionaux, où l'usage exclusif de ce métal persista jusqu'à l'ère chrétienne: on trouve des haches en bronze de la même forme que les haches en pierre polie. Il a dû venir également par les pays méridionaux (l'Étrurie, la Cisalpine), où l'on s'en servait dès le xe siècle. Lorsque le fer fut substitué au bronze pour les lames d'épée, le bronze fut de préférence employé pour les bijoux et les ornements; on connaît des armatures de boucliers faits surtout pour l'ornementation, des casques de parade, des fibules, des *torques* qui peuvent être placés au IIIe siècle avant l'ère chrétienne. Les objets d'art gaulois en bronze avaient une certaine renommée, ainsi que l'établit un texte de Tite-Live qui énumère avec éloge les vases gaulois en bronze ciselés[2].

[1] La question est de savoir si, en Gaule, il y a eu, comme dans le nord de l'Europe, une époque pendant laquelle on a fabriqué des armes et des objets en bronze, d'une façon générale; ou si on s'est servi, sur certains points, d'instruments en bronze apportés de l'étranger, ou fabriqués en Gaule par des industriels étrangers. L'usage du bronze est incontestable dans le nord, dans l'est, l'ouest et le midi; les statistiques dressées par M. E. Chantre, le prouvent surabondamment; jusqu'ici, dans le centre de la Gaule, le bronze paraît plus rare; mais avant de conclure, il y a lieu d'attendre les résultats de fouilles plus multipliées. Il me semble difficile, quant à présent, de ne pas admettre que le bronze travaillé, apporté de la Scandinavie, des bords du Danube, et même d'Italie, avant la civilisation étrusque, n'ait pas été imité et copié par les peuplades indigènes où il pénétrait. Mais il y a lieu de douter que le bronze, comme le fer, se soit substitué complétement à la pierre polie, dont l'usage paraît s'être conservé simultanément. Çà et là il y eut des peuples qui se servirent du bronze, comme du fer, qui même durent fabriquer des instruments avec ces métaux à mesure que l'usage leur en était révélé; mais il n'est pas permis, d'après les connaissances actuelles, d'affirmer qu'il y eut, en Gaule, un âge du bronze ou un âge du fer, universellement répandus et pouvant se classer par époques fixes. Tel peuple s'en servait, tandis que son voisin le connaissait à peine. Un classement régulier et chronologique me paraît impossible; ce que des archéologues indiquent sous le nom de premier, deuxième ou troisième âge du bronze ou du fer s'applique le plus souvent à des faits qui ont pu être contemporains. On pourra probablement arriver à un classement pour certains peuples ou groupes de peuples; mais, si on veut viter des anachronismes et des conjectures inutiles, il faut renoncer à appliquer ces classements à la généralité des tribus qui couvraient le sol de la Gaule.

[2] Il s'agit d'événements qui remontent à l'an 191 avant l'ère chrétienne: « P. Cornelius consul triumphavit de Boiis. In eo triumpho gallicis car-

Digitized by Google

II

De nombreux systèmes ont déjà été proposés au sujet des populations qui, sous les noms de Celtes et de Gaulois, se sont répandues sur l'Europe occidentale; nous ne nous occuperons ici que de ceux qui méritent quelque attention.

Au premier tiers du siècle dernier, Dom Bouquet, dans sa préface au *Recueil des Historiens de la France*, résumait les travaux publiés jusqu'alors sur cette question. Ses conclusions étaient très-vagues. Ne sachant trop que penser au milieu des témoignages des auteurs anciens qui confondent parfois, puis semblent distinguer les Celtes et les Gaulois, Dom Bouquet se contente de dire : « Je suis persuadé que tous les Gaulois étaient Celtes, mais que tous les Celtes n'étaient pas Gaulois. Le P. Lempereur pensait que le nom de Gaulois avait été donné aux Celtes par les Romains, parce que leur parure et leur caractère les faisaient ressembler au coq, *Gallus*. » — Tout récemment, M. d'Arbois de Jubainville a établi, d'après les règles de la philologie, qu'il fallait bien se garder de confondre les vocables *Galata, Gallus* et *Gaël*. Le premier paraît être d'origine celtique, suivant mon savant confrère; le second est un sobriquet emprunté à la langue latine; le troisième, qui dans l'origine était *guidal*, indique la race irlandaise.

Pelloutier, sans être beaucoup plus explicite que Dom Bouquet, confond les Celtes avec les Gaulois ou Galates. A ses yeux, la race scythe, appelée ensuite celtique, couvrait toute l'Europe; il cherche, avec des efforts d'érudition, à les retrouver en Espagne, en Germanie, en Scandinavie, en Russie, en Pologne, en Grèce et en Italie. Pour Pelloutier, toute l'Europe était peuplée de Celtes ou Scythes, venus de la Perse, de l'Albanie et de la Bactriane par les pays situés entre la mer Caspienne et le Pont-Euxin. Suivant cet auteur, le nom de Gaulois ou de Galates était beaucoup plus moderne; quoiqu'en

pentis arma signaque et spolia omnis generis transvexit, et vasa ænea gallica..... Aureos torques transtulit mille quadringentos septuaginta unum : ad hoc auri pondo ducenta quadraginta septem, argenti infecti factique in gallicis vasis, non infabre suo more factis, duo millia trecenta quadraginta pondo. » (Lib. XXXVI, cap. XL.)

Digitized by Google

usage parmi les Grecs et les Romains, dit-il, il a été longtemps inconnu aux peuples auxquels on l'attribuait, « mais ce nom, aussi bien que celui de Celtes, désignait en commun tous les peuples des Gaules. »

Amédée Thierry proposait une autre hypothèse; pendant longtemps elle fut admise comme offrant le plus de certitude, et elle compte encore aujourd'hui plus d'un partisan. Suivant cet historien, la population de la Gaule procède de trois sources. D'abord les Aquitains et les Ligures; les premiers, branche des Ligures, transplantés de temps immémorial sur le sol gaulois, mais étrangers, comme les Ligures, à la famille gauloise. Ceux-ci, venus d'Ibérie, de Tartessos, auraient été chassés par une invasion celtique.

Ensuite les Celtes ou Gals, premier rameau gaulois, dont le nom générique était *Galatæ* ou *Galli*. Les Celtes n'auraient été qu'une confédération dépendant des Gaulois.

Enfin les Belges, deuxième rameau gaulois, venu de la rive droite du Rhin, de l'Océan septentrional, entre 349 et 299 ans avant l'ère chrétienne; les Belges auraient été les mêmes que les Volks; c'était une confédération dépendant d'une race dont le nom générique était *Cimmerii* ou *Cimbri*, d'où viennent les *Kymris*. Les peuples de l'Armorique se rattachaient aux Belges, mais seraient arrivés avant eux.

Dans ce système, plusieurs points importants ne sont plus soutenables aujourd'hui, grâce aux progrès de la critique; on peut même dire qu'il n'en reste rien. La confusion des Celtes et des Gals est justement le fait qui semble pouvoir être victorieusement réfuté; l'assimilation des Belges et des Volks est inadmissible; enfin, le rapprochement de l'ethnique *Cimmerii* avec le mot *Kymri* est une énorme erreur philologique. Il est établi, maintenant, que le mot *Kymri* ne se trouve guère qu'à dater du XIIe siècle de notre ère, chez les Bretons insulaires, et qu'il désigne simplement les peuples de l'île associés pour résister aux invasions des Saxons. La seule idée qui survit aux travaux d'Amédée Thierry est la présence constatée de deux civilisations obéissant l'une à un gouvernement théocratique, l'autre à un état de choses où l'élément guerrier dominait.

Je disais, quelques lignes plus haut, que la confusion des Celtes et des Gaulois était la question principale; celle sur

Digitized by Google

laquelle on avait le droit le plus justifié de douter. C'est en effet le point capital de la discussion. A la différence de la plupart des savants qui ont jadis traité ce sujet, plusieurs érudits, aujourd'hui, ont simultanément proposé des arguments sérieux, fondés, suivant moi, pour considérer ces deux ethniques comme désignant deux courants différents de civilisation. Remarquons, en passant, qu'il y a lieu de renoncer à supposer des migrations en masse de peuples appartenant à une même famille; ces sortes d'inondations humaines, venant se heurter contre des populations établies sur un grand territoire et les refoulant devant elles, sont du domaine du roman historique. Les civilisations nouvelles sont apportées par des tribus qui arrivent les unes après les autres, isolément, et se mêlent aux habitants du pays qu'elles dominent, quoiqu'elles forment la minorité; ces nouveaux venus apportent leurs usages en s'assimilant une partie de ceux qu'ils trouvent dans les régions envahies. Mais revenons à la distinction entre les Celtes et les Gaulois.

Dès 1873, M. Lemière soutenait la thèse de la distinction à faire entre deux populations portant chacune l'un de ces noms. En même temps, et sans s'être entendu avec cet archéologue breton, M. Alex. Bertrand arrivait aux mêmes conclusions; l'un et l'autre ignoraient encore que M. le Dr Lagneau se refusait aussi à admettre la synonymie des deux ethniques.

Nous avons vu Pelloutier, Dom Bouquet, Amédée Thierry considérer les *Galli* ou *Galatæ* comme appartenant à une branche de la race celtique répandue dans toute l'Europe; des savants allèrent jusqu'à penser que Κελτοί et Γαλάται représentaient le même mot, avec une modification imposée par des dialectes. Cette opinion pouvait paraître soutenable, à la rigueur, alors que, faute d'une lecture attentive et d'une critique philologique, on croyait voir les auteurs grecs et latins se servir indifféremment de l'un et l'autre mot pour désigner la même population. Un texte mal compris de César a confirmé cette opinion, lorsqu'il dit : « Toute la Gaule est « divisée en trois régions; l'une est habitée par les Belges, « l'autre par les Aquitains, la troisième par ceux qui, dans « leur idiome, se nomment eux-mêmes Celtes, et que nous, « nous appelons Gaulois. » — Une question bien simple se pose ici naturellement. Pourquoi ce changement de nom qui

Digitized by Google

est confirmé par Appien et Pausanias comme étant de date récente ? Pourquoi, beaucoup plus tard, l'empereur Julien fait-il encore une distinction entre les Celtes et les Gaulois [1] ? Nous verrons, dans le cours de cette étude, qu'il y a eu ici non pas un changement de nom, mais une confusion dont on peut citer de nombreux exemples analogues dans toute l'histoire. C'est la constatation de cette confusion qui est, pour le sujet qui nous occupe en ce moment, une des conquêtes de la critique moderne; cette conquête permet de jeter quelque lumière dans les ténèbres de l'histoire antique. Nous devons reconnaître que M. Aurélien de Courson avait déjà entrevu la solution du problème; mais l'opinion contraire était tellement enracinée, ceux qui la soutenaient étaient si bien considérés comme les maîtres de la science, que les arguments de l'historien breton, trop brièvement exposés, ne modifièrent pas les convictions de ceux — et c'est le grand nombre — qui aiment à s'assimiler les résultats de la science sans creuser celle-ci.

Aussi il n'est pas d'ouvrage, résumé d'histoire, ou traité général, simple monographie ou article littéraire qui ne reflète fidèlement les opinions acceptées alors; nous les trouvons encore dans les livres destinés à l'instruction de la jeunesse. Dans l'*Histoire des Gaulois d'Orient*, publiée par M. F. Robiou, en 1866, et couronnée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres; dans le premier volume de l'*Histoire de France* de M. Henri Martin, les théories d'Amédée Thierry sont admises avec une confiance aveugle. Les Kimris Gallois se rattachent directement aux Cimmériens; les Celtes sont confondus avec les Gaulois; les Gaulois ou Celtes de l'Aquitaine envoient une expédition en Asie Mineure où ils fondent la Galatie; les Gaulois qui prirent Rome viennent directement de la Celtique. Or tout cet échafaudage est aujourd'hui en partie démoli, en partie gravement ébranlé.

M. Lemière a déjà publié deux longues dissertations, chapitres séparés d'un grand travail d'ensemble sur la classification des peuples appartenant à la race celtique et à la race gauloise. Dans la première, après avoir établi la distinction à faire entre ces deux races, l'auteur cherche, dans l'Europe centrale, les

[1] Appien, *De bello Hisp.* — Pausanias, *Ex atticis*, l. I. — Julien, *Orat. Ia in Constantium.*

Digitized by Google

peuples qui, malgré des noms divers et parfois multiples, appartenaient à la race gauloise. Il cherche à fixer l'origine de cette famille dans laquelle il comprend les Galates, les Germains, les Daces, les Sarmates et les Scythes. Selon lui les Gaulois de la Thrace et de la Germanie n'étaient pas des colonies de la Transalpine; celle-ci fut graduellement envahie, à une époque très-reculée, par des groupes de tribus gauloises s'avançant en Europe, d'orient en occident; ces tribus s'y rencontrèrent avec la famille celtique qui, primitivement, était répandue dans toute l'Europe; elles se mêlèrent, non sans que quelques groupes celtiques aient conservé leur caractère.

M. Lemière est convaincu que la Gaule cisalpine n'a jamais existé et doit être rangée au nombre des légendes historiques. Suivant lui, les Gaulois entrés en Italie étaient des bandes de mercenaires qui n'y eurent jamais d'établissements fixes; il donne comme preuves, d'abord l'impossibilité de retracer les limites de cette Gaule si fréquemment saccagée par les Romains; ensuite, les notions contradictoires des auteurs anciens en ce qui touche les subdivisions et les habitants de cette Gaule; l'absence de traces gauloises dans le sol qu'on leur attribue [1] ainsi que de dénominations locales. Il fait remarquer que dans les guerres dites gauloises, les tribus perpétuellement divisées entre elles servaient, moyennant salaire, dans des camps opposés; qu'après leur départ de l'Italie, il ne fut pas nécessaire de repeupler le pays que l'on prétend leur avoir été enlevé [2]. — Le pays cisalpin, désigné sous le nom de Gaule,

[1] A ces deux arguments on peut répondre que les Gaulois d'Italie ne formaient pas une nation, mais des tribus indépendantes les unes des autres qui obéissaient à des raisons d'intérêt, et non à un sentiment solidaire de nationalité; en outre que ces tribus ne pouvaient former une population très-nombreuse. Nous allons voir à l'instant que M. Lemière, et je crois qu'il a raison, admet une population dite celtique qui soudoyait les bandes gauloises ainsi que le faisaient les Romains.

[2] Cette assertion paraît contestable; il ne faut pas oublier la série numismatique d'*Ariminum*, qui remonte au IIIe siècle avant l'ère chrétienne; les bustes de Gaulois, et les armes gauloises que leurs types représentent, indiquent clairement la présence des *Senones*, qui furent dans cette région jusqu'en 283 avant J.-C. Borghesi considérait ces monnaies comme frappées par les Gaulois; M. Mommsen les donne à la colonie romaine établie à Rimini quinze ans plus tard. Dans l'une et l'autre hypothèse, la date de ces pièces ne varie guère. Il ne faut pas oublier que les fouilles révèlent, dans la haute Italie et même jusqu'aux environ de Rome, la présence d'armes et d'objets analogues à ceux qui sont exhumés en France et en Suisse.

Digitized by Google

pour des raisons sur lesquelles nous reviendrons, était occupé par des Celtes qui, aidés des mercenaires gaulois, s'emparèrent de Rome; les Gaulois venaient du nord des Alpes et de ce qui fut plus tard la Germanie.

Voulant ensuite distinguer les tribus de race gauloise, établies à l'est du Rhin, M. Lemière cherche à démontrer que ce fleuve ne formait pas une limite entre deux races; que de ses rives à celles de la mer Noire, on trouvait des nations exclusivement gauloises; que les Gaulois, les Cimmériens, les Goths, les Daces, les Gètes, les Sarmates appartenaient à la race connue des anciens sous le nom de Scythes. Pelloutier commençait ainsi son *Histoire des Celtes* : « Les Celtes ont été compris anciennement sous le nom général de Scythes que les Grecs donnaient à tous les peuples qui habitaient le long du Danube et au-delà de ce fleuve, jusques au fond du nord. » — Il semble que M. Lemière ne fait en cela que substituer le nom de *Gaulois* à celui de *Celtes*. Pour lui les Celtes établis en Italie sont les mêmes que les Ligures, et par suite de l'invasion des Scythes ou Gaulois, les Celtes, qui après l'époque des cavernes et des dolmens avaient peuplé l'Europe, ne restèrent plus qu'en Irlande, dans le nord de l'Angleterre, en Aquitaine, et sur quelques points isolés de la Gaule.

M. Alex. Bertrand conclut également à la distinction des Celtes et des Gaulois; mais il ne considère pas ces deux ethniques comme désignant des races différentes; à ses yeux ce sont des dénominations appliquées par l'usage à des populations diverses. Les vocables français, allemands, indiens, etc., aujourd'hui, ont un sens analogue; chacun d'eux est le nom d'un peuple appliqué à un ensemble de provinces, de nations ou de tribus parfaitement distinctes, sans communauté d'origine. Ces dénominations, généralement, sont données par les étrangers et diffèrent de l'appellation nationale que les intéressés s'attribuent à eux-mêmes.

Les anciens, jusques à César, ne savaient que très-peu de choses sur les régions situées au nord d'une ligne tracée de l'Aude au Don; ils trouvèrent une tribu de Celtes établie sur les limites de ce pays inconnu, et donnèrent d'abord le nom de *Celtique* à toute l'Europe septentrionale. La Celtique fut un peu partout, comme auparavant le pays des Hyperboréens; sous ce dernier nom on avait d'abord placé l'ensemble des

Digitized by Google

peuples établis au nord et à l'ouest des civilisations grecque et romaine : c'étaient les Barbares. Les Ibères, les Aquitains, les Germains, les peuples septentrionaux, étaient considérés comme établis en Celtique; mais ils ne formaient pas une famille celtique. C'est ici que MM. Bertrand et Lemière diffèrent complétement d'opinion; le second de ces érudits croit à une famille ou race celtique répandue en Europe et dont il espère retrouver des débris; le premier voit simplement sous ce terme générique une agglomération de peuplades diverses, sans lien de cohésion, d'origine diverse, appelées arbitrairement Celtes par les Grecs et les Romains, parce qu'ils étaient établis dans un pays inconnu que ceux-ci désignaient sous le nom de Celtique.

La civilisation que nous appellerons, faute de meilleure dénomination, civilisation celtique, correspondrait à l'introduction des métaux et particulièrement du bronze. Les bandes gauloises, essentiellement guerrières, auraient vulgarisé l'usage du fer. Les cartes archéologiques dressées par M. Bertrand, permettent de suivre l'influence métallurgique des Gaulois ou Galates, arrivant d'Orient le long du Danube, pénétrant en Italie par le nord des Alpes, dans la Celtique qui fut depuis la Gaule, en traversant le Rhin. L'influence directe des Gaulois se manifeste d'une façon évidente dans une région limitée par le cours inférieur de la Meuse, le plateau de Langres, la Saône et le Rhône ; à l'ouest de cette ligne, cette influence se manifeste par contre-coup et par voie de contact indirect. L'invasion des tribus d'origine gauloise n'était pas assez populeuse pour couvrir tout le pays que l'on appelait la Celtique et en chasser les habitants; elle se mêla à eux en les dominant, ainsi qu'il en advint au ve siècle de l'ère chrétienne aux populations gallo-romaines, à la suite des invasions germaniques.

Ce que j'avançais, il y a un instant, sur l'extension donnée au mot *Celte*, d'abord nom probable d'une tribu, attribué ensuite à toute une région, met *peut-être* sur la voie de l'origine du nom des Germains que Tacite affirmait ne pas être de vieille date. A deux reprises, Strabon [1] constate la ressemblance qui existait entre les peuples des deux rives du Rhin ; il ajoute que les Romains les avaient judicieusement appelés *Germani* parce

[1] Liv. IV et VII.

Digitized by Google

qu'ils étaient les frères des Gaulois. Strabon écrivait alors, sans doute, d'après des documents qui se rapportaient au temps où les tribus gauloises étaient encore dans les pays rhénans, les unes après avoir traversé le fleuve, les autres n'attendant que le moment d'en faire autant.

J'ai souligné les mots *peut-être*, parce que, de même que les Romains avaient fait un rapprochement, j'allais dire un jeu de mots, entre l'ethnique *Galata* et le vocable *Gallus*, il ne serait pas impossible qu'ils aient emprunté le mot *Germanus* au nom de quelque tribu qu'ils auraient connue tout d'abord. Ce qui ne peut être nié, c'est que, sur tout le parcours du Rhin, il y avait des peuplades venant de l'est, et suivant, chacune de son côté, le même courant qui avait amené les Gaulois en Italie. Lorsque César commença la guerre des Gaules, ce mouvement continuait encore. Les Helvètes, comme Arioviste, cherchaient à se faire une place au-delà du Rhin ; on se souvenait alors aussi que la plupart des tribus établies en Belgique avaient traversé le fleuve.

Ce sont l'archéologie et la numismatique qui viennent fournir des preuves palpables de croyances communes de l'un et de l'autre côté du Rhin et dans une partie de l'Occident ; ces croyances existaient encore au commencement du IIIe siècle avant l'ère chrétienne, et persistèrent longtemps après. Un certain nombre de statuettes représentent un personnage quelquefois nu, le plus souvent vêtu, tenant d'une main un vase, de l'autre un marteau à long manche ; elles ont été recueillies dans l'est de la France, dans une région qui, englobant la Suisse, s'étend de Strasbourg à Nimes et à Arles. Longtemps on a vu un Jupiter gaulois dans ces statuettes qui ne datent que de l'époque romaine. Aujourd'hui on s'accorde à les désigner sous le nom de *Dis Pater* que César donne à la principale divinité gauloise, ou plutôt sous celui de *Taranis*, sa dénomination véritable. Sur un autel, accompagné de Proserpine et de Cerbère, le dieu au marteau était assimilé à Pluton par un Gaulois romanisé ; dans le Midi il se cachait sous le nom de Silvain. Trois siècles avant notre ère, nous le retrouvons représenté sur des monnaies d'or, de bon style, frappées dans la presqu'île de la Manche et en haute Normandie : là il est sur un char emporté par un cheval au galop, lançant le marteau qui est retenu à sa main par une longue lanière. On

Digitized by Google

ne peut s'empêcher de comparer cette divinité au dieu infernal des Etrusques qui tenait aussi un marteau; et aussi au terrible Thor, dieu de la guerre et du tonnerre, armé du marteau *Mioelnir* qui, *après avoir frappé, revenait de lui-même dans la main d'où il était parti.* — De ces faits, il est permis de penser que le culte de Taramis fut assez général en Occident à une époque certainement antérieure à l'arrivée des bandes gauloises qui, loin d'apporter une religion nouvelle, semblent, en Gaule comme en Galatie, s'être assimilé le culte qu'elles y trouvèrent.

D'autres monnaies en or, d'une époque ancienne, et que l'on ne trouve que sur le sol de l'ancienne Gaule, également du côté de la Normandie, montrent un personnage ailé, à cheval sur une flèche qui paraît lui servir à traverser l'air. M. de la Saussaye a établi qu'il s'agissait ici du mythe d'Abaris, prêtre scythe ou hyperboréen sur lequel les Grecs racontaient des légendes[1]. D'autres pièces, enfin, sont consacrées à rappeler le culte de l'épée que les anciens auteurs nous disent avoir existé chez les Scythes, les Alains, les Quades. N'oublions pas que les vocables *scythe* et *hyperboréen*, comme celui de *celte* ont été des termes génériques par lesquels les Grecs ont désigné, à différentes époques, les habitants des régions septentrionales qu'il ne connaissaient que vaguement. Ces mots sont, à bien dire, synonymes de *barbares*.

III

Une des conséquences historiques de la distinction à admettre entre les Celtes et les Galates ou Gaulois n'est pas sans importance au point de vue de l'histoire romaine. MM. Bertrand et Lemière s'accordent à conclure que les Gaulois qui s'emparèrent de Rome en 388 ne venaient pas de la Gaule, mais du versant septentrional des Alpes et de la rive méri-

[1] « Abaris vient du pays des Hyperboréens, chez les Grecs, dit M. Guigniaut (*Religions de l'antiq.*, t. II, liv. V, p. 26), puis retourna chez les Hyperboréens. Il est serviteur et prêtre de l'Apollon hyperboréen; il reçut de ce Dieu une flèche, le don des miracles et celui de prophète. Porté sur sa flèche, il voyage dans les régions de l'air. » Firmicus Maternus attribue à Abaris la fabrication du *palladium*; Porphyre et Jamblique le font contemporain de Pythagore.

Digitized by Google

dionale du Danube. M. Lemière va plus loin en ajoutant que les Gaulois, bandes mercenaires *sans habitat fixe*, étaient alors à la solde des peuplades celtiques établies dans la Cisalpine. Une partie de cette proposition n'est qu'une conjecture qui a besoin d'être appuyée de preuves sérieuses encore à fournir. Il me semble difficile d'admettre que les Insubres, les Cénomans, les Boïens, les Lingons, les Sénons de la Cisalpine n'étaient que des tribus nomades, n'ayant formé aucun établissement.

La nouvelle opinion d'après laquelle les vainqueurs des Romains ne seraient pas venus de la Gaule proprement dite ne tend à rien moins qu'à contester la véracité d'un passage de Tite-Live. Déjà le récit du grand historien a été attaqué, au siècle dernier, par le comte du Buat; Niebuhr, Zeuss, Jacques Grimm et M. Mommsen ont critiqué vivement sa chronologie. MM. J. Quicherat et Deloche défendent Tite-Live, quant aux faits, en abandonnant les dates données par lui aux événements; MM. Bertrand et d'Arbois de Jubainville, comme M. Lemière, contestent la véracité de ces mêmes faits; seulement le premier les remplace par un système historique fondé sur un ensemble de déductions dont la pierre angulaire est la dualité des Celtes et des Gaulois; le second ne veut pas admettre cette dualité; pour lui, les Celtes et les Gaulois sont un même groupe de tribus; mais avant ce groupe, il propose d'autres groupes différents. D'abord les Ibères, auxquels succèdent les Ligures qui se répandent en Gaule et en Espagne d'où ils sont repoussés par les Celtes ou Gaulois, et en Italie, où leur puissance est forcée de reculer devant Ombres.

Les Celtes ou Gaulois, toujours d'après M. d'Arbois de Jubainville, entre le VIIe et le VIe siècle avant l'ère chrétienne, se replièrent vers l'ouest en abandonnant les plaines de la Hongrie et de l'Autriche, devant les Scythes. Ils occupèrent le vaste pays comprenant la France actuelle, l'Espagne jusqu'à Cadix, le nord de l'Italie, une partie occidentale de l'Autriche : c'était la Celtique, véritable empire, qui quatre siècles avant notre ère, aurait eu pour chef Ambigat qualifié de *biturige* par Tite-Live. Notre savant ami et confrère tranche ainsi la question qui divise les partisans de la dualité des Celtes et des Gaulois, et de la synonymie des deux ethniques; si on admet le vaste territoire soumis à Ambigat depuis l'océan Atlantique jusqu'à

Digitized by Google

l'embouchure du Danube, il devient inutile de s'occuper de la région d'où partirent les Gaulois qui prirent Rome [1].

Les défenseurs de Tite-Live invoquent son origine padouane en faveur de ses allégations ; ils font remarquer qu'il a pu, sur les lieux mêmes, recueillir des traditions relatives à des événements datant de quatre siècles avant l'époque à laquelle il vivait. Ils cherchent à faire concorder les noms des peuples rappelés dans les diverses versions de ses récits, avec les témoignages d'auteurs plus anciens. A cela, M. Alex. Bertrand objecte, au moyen d'arguments et de textes dont l'ensemble mérite grande considération, que les récits de Tite-Live paraissent souvent accueillir comme historiques des traditions légendaires et romanesques ; qu'ils ne s'accordent pas avec ce que disait Polybe deux cents ans auparavant. Il admet sans hésitation, avec M. Quicherat, l'antiquité des Celtes attestée par un certain nombre de témoignages ; justement à cause de cela, il fait remarquer qu'au moment où les Gaulois paraissent pour la première fois, entre 395 et 387 avant Jésus-Christ, deux siècles après l'époque à laquelle Tite-Live a fait d'abord arriver Bellovèse, les Étrusques les désignaient comme des hommes nouveaux, des guerriers aux armes inconnues, des aventuriers venus en Italie des extrémités septentrionales de la terre. La dualité des Celtes et des Gaulois, des anciens et des nouveaux envahisseurs ressort de ces rapprochements.

D'ailleurs, il suffit de regarder l'aspect physique de l'Europe occidentale et de jeter un coup d'œil rapide sur l'histoire générale pour être frappé de l'importance de ces conclusions. D'abord on voit la France séparée de l'Italie par un rempart de montagnes, au milieu desquelles les passages sont rares, difficiles, presque impraticables à l'émigration de grandes invasions. Ensuite, dans l'histoire, par où voyons-nous surtout pénétrer celles-ci ? — Je ne parle pas ici des expéditions militaires qui ne faisaient que passer, mais des émigrations qui

[1] Il semble, du reste, que M. d'Arbois de Jubainville, sans l'affirmer directement, ne soit pas convaincu que les Gaulois de la prise de Rome venaient de la Gaule proprement dite. En effet, il n'est pas très-éloigné de voir dans le mot *biturige*, à propos d'Ambigat, non pas un ethnique, mais le synonyme d'un vocable gaulois signifiant *tout-puissant*. — Les Scythes du même auteur sont une race indo-européenne, connaissant l'usage du fer ; il les suit depuis la partie méridionale de la Russie actuelle jusqu'au Danube et au nord-ouest de la mer Adriatique.

Digitized by Google

transportaient des populations entières. — N'est-ce pas par les Alpes orientales que sont venus les Goths, les Vandales, les Hérules ? — N'est-ce pas également par là que se faisait le commerce ? Depuis l'expédition fabuleuse de Bellovèse venant secourir les Phocéens, avant de traverser les Alpes, quelle est l'émigration armée arrivant de la Gaule proprement dite ?

Il est certain que Tite-Live n'a pas toujours écrit avec la sûreté qui est exigée par la critique moderne. A l'exemple de Gui de Bazoches, d'Aubri de Trois-Fontaines et de nombre de nos chroniqueurs du moyen âge, j'allais dire à l'exemple d'Homère, jadis considéré comme un auteur dont il n'était pas permis de discuter le texte, Tite-Live a compilé des documents de toute nature : des récits de voyageurs, des chroniques, des légendes. Polybe lui-même, qui possédait une science indiscutable dont il se montre fier, Polybe ignorait beaucoup de choses, surtout en géographie, là où il avait le plus de prétentions. Néanmoins, il est un fait remarquable pour la question qui nous occupe : c'est que Polybe et Tite-Live ne s'entendent ni sur le centre du mouvement qui avait amené les Gaulois en Italie, ni sur les noms des tribus qui avaient pris part à ce mouvement.

Polybe parle des tribus gauloises établies dans la haute Italie, et se contente de faire une distinction entre celles qui habitaient les deux versants des Alpes, sans rien dire qui puisse faire soupçonner qu'elles venaient de la Celtique. Il les énumère, et sur les dix noms qu'il donne, quelques-uns seulement se retrouvent avec certitude dans la liste de Tite-Live. Lorsqu'il fait allusion à la prise de Rome, il ne se préoccupe en rien de régions qui lui étaient parfaitement inconnues.

Tite-Live, deux siècles plus tard, dit que, d'après la tradition, ces peuplades venaient de la Celtique ; son énumération ne contient guère que des noms de peuples qui figurent dans les *Commentaires* de César, auxquels il en ajoute quatre de la liste de Polybe. — N'est-il pas permis de penser que Tite-Live avait ces deux listes sous les yeux : la première, légendaire, de fabrication relativement récente ; la seconde, réelle, et représentant les véritables habitants de la Cisalpine connus à une certaine époque ? Embarrassé par ces documents contradictoires, il a voulu les concilier. On est étonné, en effet, de lui voir parler avec autant de confiance d'Ambigat, de Sigovèse

Digitized by Google

et de Bellovèse, alors que personne avant lui n'avait fait allusion à ces personnages ; bien plus, alors qu'aucun auteur, après lui, n'a prononcé leurs noms, à moins qu'il ne l'ait servilement copié.

En fait d'histoire, et surtout en fait de géographie, les anciens usaient d'une méthode qui était de nature à donner naissance à des fables. Une simple analogie dans la forme d'un éthnique leur suffisait pour bâtir toute une histoire. C'était de la philologie par à peu près.

Trois siècles avant l'ère chrétienne, il y avait en Italie des Insubres, des Cénomans, des Sénons, des Lingons ; Tite-Live, qui écrivait sous le règne de Tibère, et qui avait sous les yeux les *Commentaires* de César, le premier ouvrage qui ait fait connaître l'intérieur de la Gaule ; Tite-Live, dis-je, y vit mentionnés des Insubres parmi les clients des Eduens, des Aulerci Cénomani, des Lingones, des Senones ; il les rattacha les uns aux autres en s'appuyant probablement sur des récits légendaires qui avaient, avant lui, fait cette confusion, et qui avaient cours, soit à Rome, soit dans la Gaule romanisée. Il ne cite pas de sources, en effet, et se contente de dire : « Nous avons ouï dire : » *hæc accepimus*. — Nous verrons plus loin que l'assimilation des Sénons de la Gaule avec leurs homonymes d'Italie est discutée.

Il n'est guère douteux que l'histoire des Tectosages, partant de la Gaule du Sud-Ouest pour aller s'établir en Asie, histoire à laquelle Strabon ne semble pas ajouter grande confiance, a la même origine. On trouvait alors le nom des Tectosages dans la Gaule occidentale du Midi, en Germanie, au-dessus de la Pannonie, en Asie Mineure [1]. Immédiatement on en fit une seule population, partant de la Gaule, parce que, alors, les *Volcæ Tectosages* y étaient les plus connus. César lui-même [2] cède à cette habitude, car ce qu'il avance pour expliquer la présence de Tectosages en Germanie, du côté de la forêt Her-

[1] Si nous jetons un coup d'œil sur la carte antique de l'Europe occidentale de Kieper, nous voyons (*Tab. IX*) en Germanie des *Turones*, des *Sennones*, des *Boii*, des *Volcæ Tectosages*; en Pannonie, des *Latovici*, des *Scordisci* ; en Norique, des *Taurisci*. Tous ces peuples sont mentionnés sous la dénomination générale de *Celtes*. — Remarquons que Justin appelle simplement *Tectosages* les Gaulois d'Illyrie que César désigne sous le nom de *Volcæ Tectosages*.

[2] César, *Bell. Gall.*, liv. VI, 24.

Digitized by Google

cynie est parfaitement vague ; la similitude de noms seule le pousse à supposer que les Gaulois, jadis, avaient envoyé des colonies en Germanie. Je préfère, je le confesse, l'hypothèse de M. d'Arbois de Jubainville, qui propose de voir les Tectosages de la Germanie envoyer des essaims en Gaule et en Asie [1]. Cependant il resterait un point à éclaircir ; c'est de savoir si, lorsqu'un peuple a un nom composé de deux mots, le second ne serait pas un qualificatif. En Gaule, par exemple, nous connaissons des *Aulerci*. Trois peuplades de ce nom se distinguent par les mots *Eburovices, Cenomanni, Brannovices* ; cela ne veut pas dire que les *Cenomanni* d'Italie aient été nécessairement des *Aulerci*. Nous voyons des *Tectosages* en Germanie et en Asie, des *Volcæ Tectosages* et des *Volcæ Arecomici* en Gaule ; est-il bien certain que les premiers aient été des *Volcæ?* je ne crois pas qu'il y ait un seul texte qui leur donne ce premier nom en Orient. Nous voyons des Sénons en Gaule et en Italie ; mais pour les premiers, d'après M. d'Arbois de Jubainville, la syllabe *Se* est brève, pour les seconds elle est longue ; ce n'est donc pas le même mot. Y a-t-il lieu dès lors de les confondre ? C'est cependant cette confusion qui est admise par Tite-Live.

Strabon lui-même nous donne un exemple de ces assimilations historiques, fondées uniquement sur des analogies contestables de noms géographiques. « Je serais assez porté à croire, dit-il, que les Vénètes de l'Adriatique sont une colonie de Vénètes de l'Océan, et que c'est uniquement la ressemblance des noms qui les a fait passer pour originaires de Paphlagonie [2]. » Plus loin, il revient sur cette question, et dit : « La Transpadane a pour population un mélange de Celtes et de Hénètes. Ces peuples celtes appartiennent à la même race que ceux qui habitent la Transalpine ; mais il existe deux traditions

[1] *Revue des quest. hist.*, t. XIV, p. 637. « Il me semble pouvoir admettre sans témérité, dit-il, qu'avant de pénétrer jusqu'aux Pyrénées (cette race celtique fort puissante) a dû occuper la Suisse et la Savoie, les contrées habitées autrefois par les populations lacustres. Elle y a précédé les Helvètes, antérieurement établis, comme nous l'apprend Tacite, entre la forêt Hercynie, le Mein et le Rhin : elle y a précédé les Allobroges, dont la récente arrivée est démontrée par leur nom même, *étrangers*. » M. d'Arbois de Jubainville s'appuyant sur les connaissances actuelles des langues néo-celtiques, pense que l'ethnique *volcæ* signifie *les humides, ceux qui vivent dans l'eau*, et serait le nom de la race qui occupait les habitations lacustres.

[2] Strabon, liv. IV, ch. IV.

Digitized by Google

différentes sur l'origine des Hénètes. Certains auteurs voyaient en eux une colonie de cette nation celtique des bords de l'Océan qui porte aussi le nom de Hénètes; suivant d'autres, une bande de Hénètes-Paphlagoniens serait venue, après la prise de Troie, et sous les auspices d'Anténor, chercher refuge jusqu'ici [1]. »

Toutes ces conjectures sont fondées sur ce qu'Homère, ayant parlé des Paphlagoniens-Hénètes, on les considéra longtemps comme les ancêtres des Hénètes ou Vénètes d'Italie; puis, lorsque les conquêtes de César eurent fait connaître l'Armorique et que l'on y eut aussi rencontré des Vénètes, on préféra ceux-ci.

Il faut évidemment renoncer à retrouver une race celtique éparpillée dans toute l'Europe; suivons le sens donné à ces mots d'après les textes classés chronologiquement.

Les Grecs, pendant un certain temps, n'eurent aucun rapport avec les populations qui étaient établies au-delà des Alpes et du Danube; il savaient seulement que ces régions n'étaient pas désertes, et donnaient à leurs habitants la dénomination vague d'*Hyperboréens*.

Plus tard, lorsque les Phocéens eurent fondé Marseille, vers l'an 600 avant Jésus-Christ, les Grecs apprirent que la colonie était établie dans le voisinage d'un peuple appelé *Celte*; ils savaient aussi qu'au nord du Pont-Euxin, il y avait un peuple appelé *Scythe*. Dès lors, à l'expression vague d'*Hyperboréens*, ils substituèrent les ethniques nouvellement connus, sous lesquels ils placèrent les pays sur lesquels ils n'avaient encore que des notions vagues. Ephore (363-300 avant J.-C.) nous a conservé cette nomenclature géographique : à l'est les *Indiens*; au sud, les *Éthiopiens*; à l'ouest, les *Celtes* au nord, les *Scythes* [2]. Aux quatre points cardinaux, le nom de la première peuplade connue devenait la dénomination générale de tout le reste du pays.

Deux passages de Strabon jettent une vive clarté sur ce que je viens d'exposer.

« Ainsi, dit-il quelque part [3], en me reportant aux opinions des anciens Grecs, en voyant tout ce qu'ils connaissaient de peuples

[1] Strabon, liv. V, I, 4.
[2] *Id.*, liv. I, ch. II, 28.
[3] *Id.*, liv. I, ch. II, 27.

Digitized by Google

septentrionaux sous le seul et même nom de *Scythes*, ou celui de *Nomades* qu'emploie Homère; et comment, plus tard, avec le progrès des découvertes dans l'Occident, ils adoptèrent aussi pour cette partie de la terre des dénominations générales, soit les noms simples de Celtes et d'Ibères, soit les noms mixtes de Celtibères et de Celtoscythes, étant réduits par ignorance à ranger ainsi sous une seule et même dénomination des peuples séparés et distincts; je crois pouvoir affirmer que le nom d'Éthiopie désignait de même pour eux toute la région méridionale de la terre baignée par l'Océan. »

Ailleurs le même géographe ajoute :

« Les historiens grecs ont dès longtemps compris tous les peuples du Nord sous la dénomination générale de Scythes et de Celtoscythes, mais plus anciennement encore sous le nom d'Hyperboréens, de Sauromates et d'Arimaspes, les peuples qui habitaient au-dessous de l'Euxin, de l'Ister, de l'Adriatique ; et par le double nom de Saces et de Massagètes, ceux d'au-delà la mer Caspienne, sans avoir toutefois rien de positif sur ces derniers peuples [1]. »

Le nom des *Celtes* était connu du temps d'Hérodote (456-400 av. J.-C.), mais vaguement, puisque, suivant le père de l'histoire, le Danube prend sa source dans le pays des Celtes, près de la ville de Pyrrhène ; il confondait ainsi une chaîne de montagnes avec une ville. Ephore (363-300) n'était guère plus instruit ; néanmoins Aristote (384-322), presque son contemporain, avait quelques notions un peu plus précises, puisque, tout en se trompant encore sur le cours du Danube qu'il fait descendre des Pyrénées, il admet que ce vocable est celui d'une montagne. Jusqu'ici nous ne trouvons pas la moindre mention des Galates ou Gaulois ; il n'est question que des Celtes. — Il n'est pas inutile de noter en passant que le traité *de Mundo*, longtemps attribué à Aristote, lui est très-postérieur. Ce fait a son importance ; en effet, nous y voyons que l'Océan forme trois mers : celle de Sardaigne, celle de la Gaule, τὸ Γαλατικὸν, et celle d'Hadria. Or, au temps d'Aristote, il n'y avait pas encore de *mer Galatique*. Je crois que l'expression géographique *sinus Gallicus* date seulement de l'époque où les Romains, ayant des établissements dans la région qui fut depuis la Provence, il y eut une Gaule Transalpine. Les auteurs qui parlent de la mer Gauloise ne sont donc pas anté-

[1] Strabon, liv. XI, ch. VI, 2.

Digitized by Google

rieurs, très-probablement, à la seconde moitié du second siècle avant l'ère chrétienne.

Rien ne s'oppose à ce que l'on pense que le peu de connaissances acquises au temps d'Aristote sur l'Europe occidentale ne vînt surtout de Marseille. Les Phocéens avaient fondé leur colonie, six siècles avant Jésus-Christ, sur un territoire voisin d'un peuple dont l'ethnique était *Celte*[1]; ils ne connurent longtemps que le littoral, et désignèrent sous le vocable général de Celtique tout le pays qui s'étendait au-delà de leur territoire; on sait d'ailleurs que les peuples commerçants, dans l'antiquité, se montraient très-réservés sur les pays avec lesquels ils faisaient leur négoce. Strabon prouve que ce que j'avance plus haut n'est pas une simple conjecture. Il affirme que la Narbonnaise fut primitivement habitée par les Celtes; que les Grecs sont les premiers à avoir appliqué ce nom à toute la Gaule, soit à cause de la notoriété de ce peuple, soit simplement à cause de son voisinage.

Ce fut à peu près vers le milieu du quatrième siècle que les Grecs entendirent, pour la première fois, parler des *Galates* ou Gaulois; le fait eut lieu lorsque des ambassadeurs de cette nation vinrent trouver Alexandre le Grand pendant son expédition vers le Danube contre les Thraces et les Triballes. Arrien avance que ces envoyés venaient des bords du golfe Ionien; Strabon, plus précis, affirme, d'après Ptolémée Lagus, qu'ils arrivaient des bords de l'Adriatique. Vers 326 avant Jésus-Christ, les Gaulois, depuis plus de soixante-dix ans, étaient établis sur le littoral de l'Adriatique. Mais les connaissances des Grecs étaient encore si peu précises, que Héraclide de Pont, contemporain de la prise de Rome (388), annonçait qu'une ville grecque du nom de Rome, située dans le voisinage d'une grande mer, avait été prise par une armée d'étrangers hyperboréens. Plutarque ajoute que Aristote s'exprime d'une manière plus exacte, mais, malheu-

[1] Il serait intéressant d'examiner si les Celtes signalés par les Phocéens n'étaient pas justement les populations établies dans le bassin du Rhône et l'Helvétie, entre la forêt Hercynienne et la Ligurie; si on ne devrait pas les retrouver dans les stations lacustres. M. Bertrand rappelle que, deux siècles et demi avant notre ère, dans son poëme des Argonautiques, Apollonius de Rhodes parle des lacs dont le pays des Celtes est couvert ainsi que des tribus innombrables de Celtes et de Lygiens auxquels ces navigateurs n'échappèrent que grâce à l'intervention de Héra.

Digitized by Google

reusement, il ne nous a pas conservé le témoignage de ce dernier.

Au milieu du second siècle avant l'ère chrétienne, Polybe parle de la Gaule ; dans la maison de Scipion Émilien, il fut à même de recueillir tout ce que l'on pouvait savoir à Rome sur les pays situés au nord des Alpes ; de plus, il voyagea dans le sud de la Gaule et en Espagne pour recueillir des renseignements certains sur la marche d'Annibal ; on a donc le droit d'espérer qu'il dut être beaucoup mieux informé que ses devanciers. Cependant il confesse lui-même son ignorance au sujet de tout ce qui était situé au nord d'une ligne partant de Narbonne et aboutissant au Tanaïs[1] ; il ne cite guère que le nom des Allobroges, et n'a aucune donnée sur l'ethnique des peuples des bords du Rhin et de l'Isère ou de la Saône. C'est, en effet, entre 155 et 118 seulement que les Romains commencèrent à savoir quelque chose sur les populations cantonnées au-delà de la limite indiquée par Polybe. Cette dernière date est celle de la fondation de Narbonne ; suivons rapidement l'ordre des faits.

Les Massaliètes (155) appellent les Romains à leur secours contre les Ligures ; guerre contre les *Salasses* (vallée d'Aoste) en 143 ; soumission des *Salyens* et fondation de la colonie d'Aix (124). Bientôt les Romains entendent parler des *Arvernes*, qui paraissent avoir pris les armes pour s'opposer à leur établissement ; ceux-ci sont battus ainsi que les *Rutènes*, leurs alliés (122) ; simultanément les *Allobroges* sont attaqués par les Romains, par suite du concours par eux prêté aux Salyens et d'invasions faites sur le territoire de *Eduens ;* fondation de la colonie de Narbonne (118) ; campagne contre les *Volces Tectosages*, terminée par le pillage de Toulouse (106). — Cent ans avant l'ère chrétienne, les connaissances des Romains au-delà des Alpes s'étendaient sur la région qui fut plus tard représentée par le Languedoc, la Provence, le Quercy, l'Auvergne et la Bourgogne : en un quart de siècle d'expéditions militaires, ils en avaient plus appris que pendant longtemps par les récits des voyageurs et des commerçants. Un demi-siècle plus tard, César ouvrait toutes ces régions séculairement mystérieuses, y compris l'île de Bretagne.

[1] « Ces pays, dit-il, nous sont parfaitement inconnus. Ceux qui parlent de ces régions n'en savent pas plus que nous ; ils débitent des fables. »

Digitized by Google

Nous allons revenir maintenant à la description sommaire donnée par César du pays situé entre la mer du Nord, le Rhin, les Alpes, les Pyrénées et l'Océan. Voyons si le nom de *Gaule* n'a pas été, tout naturellement, attribué à cette circonscription à l'époque de César, et en quelque sorte par César lui-même.

Les Romains avaient appelé *Gallia* la partie septentrionale de l'Italie dans laquelle des tribus de Galates avaient résidé plus ou moins longtemps. Qu'il y ait eu un royaume gaulois, je ne le pense pas; sur ce point je ne contredirai pas M. Lemière. Mais il y eut une région, bornée par le Rubicon, que les bandes gauloises, descendues des Alpes, parcouraient, et où elles séjournaient sans pour cela former un État ni une confédération. Elles étaient là, chacune pour elle-même, prenant parti pour l'un ou l'autre, comme plus tard, par exemple, Arioviste et ses Germains en Séquanie [1].

Les Romains ayant pris possession du territoire situé entre les Alpes, les Apennins et le fleuve Aesis, lui donnèrent le nom de *Gallia*, en souvenir des peuplades qu'ils avaient expulsées; ce fut la *province des Gaules*, divisée plus tard en *Cispadane* et en *Transpadane*. Ensuite, lorsqu'ils commencèrent à envoyer des colonies au-delà des Alpes, ils étendirent le nom de *Gallia* à ces accroissements; il y eut alors une *Gaule Cisalpine* et une *Gaule Transalpine;* toutes ces Gaules étaient réunies sous le même commandement; c'était une dénomination que l'on peut appeler administrative [1]. Ainsi, en 61, le

[1] Il est utile de rappeler ici le sixième paragraphe du ch. VI, liv. V de Strabon, en faisant remarquer que, de son temps, on confondait, comme César, les Celtes et les Gaulois; il résulte de ce texte que les tribus gauloises eurent des établissements fixes en Italie: «Anciennement, je le répète, la plupart des peuples celtes de la Cisalpine s'étaient établis sur les rives mêmes du fleuve. C'est là, notamment, qu'habitaient les Boiens, les Insubres et les Sénons, ces derniers en compagnie des Gaesates, comme au temps où ils enlevèrent Rome par surprise. Mais les Sénons et les Gaesates furent complètement détruits par les Romains, Les Boiens, à leur tour, s'étant vus chasser de leurs demeures par les Romains, se transportèrent dans la vallée de l'Ister; ils vécurent là, mêlés aux Taurisques et en lutte perpétuelle avec les Daces, jusqu'à ce que ceux-ci les eussent exterminés.... Plus heureux, les Insubres se sont maintenus jusques à présent: *Mediolanum*, de tout temps leur capitale, mais qui n'avait été dans le principe qu'un simple bourg (*tous les peuples celtes vivaient alors dispersés dans des bourgades ouvertes*), se trouve être actuellement une ville considérable de la Transpadane.»

[2] M. Lemière pense que, à l'époque de César, on confondit systématiquement les Celtes et les Gaulois, pour faire hériter ceux-ci de la rancune

Digitized by Google

Sénat décrétait que celui qui gouvernerait la Gaule aurait à protéger les peuples amis des Romains.

César eut le gouvernement des deux Gaules; après avoir réuni à celui-ci toutes les conquêtes qu'il avait faites entre le Rhin et l'Océan, on donna naturellement à l'ensemble le nom de *Gallia*. C'était encore, comme nous venons de le voir, une dénomination purement administrative, qui indiquait que la *Gallia Cisalpina*, la *Gallia togata* et la *Gallia comata* ne formaient qu'un seul gouvernement. Je ne puis donc, je le répète, dire, avec M. Lemière, que « César mit à profit l'ignorance générale, quant à l'origine des Gaulois, et s'efforça de les rendre odieux en les assimilant aux Celtes. »

Un fait encore à constater, c'est qu'au temps où César mit le pied au-delà des Alpes, il n'y avait pas encore de Belgique ni de Celtique. Les anciens auteurs avaient bien parlé d'une Celtique, c'est-à-dire d'une région non définie dans laquelle existait une population à laquelle on donnait la dénomination vague de Celtes; mais il ne faut pas croire qu'à l'arrivée de César, ce qui fut la Gaule était exactement partagé en trois portions ayant chacune un nom déterminé. Nulle part César ne mentionne la Belgique, non plus que la Celtique. Il ne nomme que l'Aquitaine, et ce mot n'avait peut-être qu'une valeur de convention comme le vocable *Armorique*. César ne parle jamais que des Belges et des Celtes; et il semble que les premiers ne formèrent d'abord qu'une petite partie de ce qui constitua plus tard la Belgique. César fait en effet allusion au *Belgium*, représenté aujourd'hui par le Beauvoisis, l'Artois et l'Amiénois; il semble donc que les Belges proprement dits, établis dans ces pays, exercèrent dans le nord de la Gaule, à une certaine époque, une domination qui fit ensuite étendre leur nom à l'ensemble des peuples établis dans cette région,

romaine accumulée de longue date sur la race celte à cause de ses terribles expéditions. Cette conjecture me semble très-hasardée. Je préfère proposer une explication que des faits constatés viennent justifier. Lorsque l'on parle de l'Algérie, par exemple, on comprend sous cette dénomination tout ce qui relève de l'administration française dans le nord de l'Afrique; si, par hasard, de nouveaux territoires y étaient annexés, ce serait toujours l'Algérie. Il en est de même pour le vocable *les Indes* appliqué à l'ensemble des possessions européennes en Asie. Il y eut même un moment où les Hollandais appelaient l'Amérique, *Indes occidentales*.

Digitized by Google

même aux tribus d'origine germaine, dont quatre au moins sont citées dans les *Commentaires* [1].

De ce qui précède il résulte que, suivant une opinion que je crois très-fondée, les mots *Celtes* et *Galates*, ou *Gaulois*, ne sont pas synonymes ; ils n'indiquent pas deux races, le premier surtout ; ce sont des dénominations génériques appliquées par les Grecs et par les Romains à deux périodes historiques sur lesquelles ils n'avaient que des connaissances très-limitées. L'époque celtique comprend tout le temps pendant lequel des tribus d'origine diverse, sans lien étroit entre elles, couvrirent le vaste territoire où la civilisation gauloise vient ensuite se mêler à elles. Ces deux périodes coïncident avec l'usage des métaux, sans exclure la pierre polie. Pendant la première, le bronze est d'un emploi très-répandu ; pendant la seconde, l'usage du fer se vulgarise. A l'époque celtique on inhumait les morts ; à l'époque gauloise on les brûlait de préférence ; puis l'inhumation et l'incinération furent employées simultanément, suivant les coutumes de peuplades souvent voisines. — Ce résumé n'indique que les grandes lignes du tableau ; les savants ont encore fort à faire pour établir définitivement ce qu'il faut penser de certains groupes qui, à différentes époques et sur certains points, jouèrent un rôle important. De ce nombre sont les Ibères et les Ligures qui, primitivement, furent compris sous la dénomination générale de Celtes. Il y a encore un élément que l'on ne fait qu'entrevoir, mais qui ne peut manquer de fournir des renseignements précieux ; je veux parler des rapports que les Étrusques ont eus avec les populations de l'Europe occidentale, et, avant les Étrusques, ceux qui les précédèrent. L'archéologie nous donne des preuves nombreuses de l'influence étrusque au-delà des Alpes ; bien plus, elle nous met entre les mains, et sous les yeux, des souvenirs palpables de temps antérieurs à l'établissement des Étrusques en Italie.

Disons encore un mot, en passant, d'un problème historique dont la solution est loin d'être entrevue : je veux parler du druidisme.

Rien ne permet de supposer que les doctrines druidiques

[1] Les Cérèses, les Condruses, les Eburons, les Pémanes, *tous compris sous la dénomination générale des Germains*, fournissaient ensemble un contingent de quarante mille hommes. (*Bell. Gall.*, liv. II, c. IV.)

Digitized by Google

appartiennent exclusivement à l'un des groupes qui eut une place importante dans la Gaule à l'époque qne nous appelons celtique. La civilisation gauloise ne l'apporta pas ; nous avons déjà pu remarquer que les tribus désignées sous le nom générique de *Gaulois* ou *Galates*, au lieu d'apporter une religion, s'assimilaient plutôt les croyances des pays dans lesquels elles venaient s'établir. Nous ne trouvons de druidisme ni en Espagne, ni dans la haute Italie, ni en Germanie ni en Galatie ; nous le croyons cependant établi en Gaule jusques au temps de César, et longtemps après lui, persistant malgré les efforts de la politique romaine à laquelle il portait ombrage. Des savants ont fait un rapprochement ingénieux entre la corporation sacerdotale des druides ainsi que le rôle important qu'ils jouaient encore en Gaule au Ier siècle avant l'ère chrétienne, et la hiérarchie épiscopale chrétienne que les peuples venus de l'autre rive du Rhin rencontrèrent au Ve siècle.

Ils sont portés à penser que des faits semblables se passèrent aux deux périodes ; les druides dépositaires des croyances des populations établies depuis des siècles sur le sol, auraient partagé le pouvoir avec les chevaliers, aristocratie militaire, représentant des bandes nouvellement arrivées. De même les évêques chrétiens, à la dislocation de l'empire romain, dépositaires des croyances religieuses des Gallo-Romains, partagèrent la puissance avec les chefs germains ; dans ces deux cas l'ancienne population aurait subi le joug de ces deux castes. Cette conjecture n'a rien de choquant ; seulement d'où vient le druidisme ? Là est encore le mystère. M. d'Arbois de Jubainville pense que le druidisme régna d'abord dans la Grande-Bretagne et s'y développa : il ne nous a pas encore appris comment et par qui il se révéla. A l'appui de son hypothèse, il invoque le témoignage de César, qui paraît être assez précis : « On croit que la doctrine des druides est originaire de Bretagne, d'où elle fut transférée en Gaule ; et, maintenant encore, ceux qui veulent la connaître à fond vont l'étudier dans cette île. » Pour M. d'Arbois, les Belges auraient envahi une partie de la Bretagne entre 250 et 200 avant notre ère, y auraient trouvé le druidisme et l'auraient importé dans la Gaule. Le texte de César et l'établissement de tribus septentrionales gauloises, en Bretagne, sont deux faits qui ne peuvent être contestés ; mais il reste encore à chercher par quelle voie et quel peuple les

Digitized by Google

doctrines druidiques, qui se rattachent aux religions orientales, ont pu pénétrer et se développer dans l'île de Bretagne.

III

Interrogeons maintenant les anciennes monnaies de la Gaule pour voir quels renseignements elles peuvent apporter dans la question dont nous nous occupons. Il ne s'agit pas de fatiguer nos lecteurs par des dissertations numismatiques ; je veux seulement essayer de leur faire entrevoir le parti que l'on peut tirer de l'examen attentif de ces monuments qui, jusqu'à un certain point, sont les plus anciennes archives de notre histoire. Ici, une monnaie antique a autant de valeur qu'un texte contemporain ou une inscription.

Les monnaies peuvent nous éclairer sur trois points : la date la plus rapprochée à laquelle remontent le plus grand nombre de certains monuments ; l'existence d'un groupe de tribus établies sur le bord de la Méditerranée ; la marche des tribus gauloises venant d'Orient et s'avançant le long du Danube jusque vers la haute Italie.

Il nous faut d'abord résumer l'histoire du monnayage en Gaule, afin d'avoir des dates à peu près certaines.

Marseille frappait déjà monnaie depuis longtemps, lorsque, au IVe siècle avant l'ère chrétienne, elle alla fonder en Espagne la colonie d'*Emporium*. Là, elle trouva, dans le voisinage, une monnaie grecque, de très-belle fabrique, émise par les habitants de *Rhoda*. Rhoda avait été, dit-on, fondée à une époque reculée par une colonie de Rhodiens ; ses drachmes étaient d'un poids qui n'est en rapport avec le système monétaire d'aucune nation voisine. Les Massaliètes frappèrent aussitôt des drachmes de même poids, à Emporium ; le type qu'ils adoptèrent n'était pas sans analogie avec celui de Rhoda pour le droit ; avec les types de Carthage et de Syracuse pour le revers. Plus tard, les Massaliètes d'Emporium s'emparèrent de Rhoda, et il y a tout lieu de croire qu'ils continuèrent dans cette ville l'ancien monnayage au type de la *rose*, emblème parlant, qui avait une véritable notoriété dans les pays limitrophes. Ce qui est incontestable, c'est que les monnaies de Rhoda et d'Emporium furent reçues avec une grande faveur au-delà des Pyrénées,

Digitized by Google

dans toute la partie de la Gaule désignée sous le nom d'Aquitaine; bien plus, elles furent imitées sur tout le littoral, jusques en Armorique et en Bretagne. Il faut noter que c'est à cette époque que, pour ses propres monnaies, Marseille arriva à une perfection digne de l'art grec. Les numismatistes s'accordent à penser que les plus belles drachmes de Marseille se rapportent à ce temps, qui est aussi celui de la grande prospérité de la cité phocéenne.

Voilà donc, au IVe siècle, un monnayage exclusivement en argent qui pénètre en Gaule par le sud-ouest.

Vers la même époque, nous voyons dans les régions centrales, surtout chez les Eduens, les Séquanes et les Arvernes, s'établir un monnayage en or; cette innovation est bien digne de fixer l'attention. En effet, les Grecs transpyrénéens, de même que Marseille et ses colonies, ne faisaient que des monnaies d'argent; d'autre part, les pièces d'or se datent d'elles-mêmes; elles sont copiées sur les statères de Philippe II de Macédoine (359-336 av. J.-C.).

Ce fut dans les onze premières années de son règne que Philippe, utilisant l'or des mines du Pangée, après ses conquêtes en Thrace, fit, au témoignage de Diodore de Sicile, frapper des monnaies d'or qui portèrent son nom. Plutarque ajoute que le char représenté sur les *philippes* rappelle les victoires remportées par lui à Olympie. Quelques savants pensent que les premiers *philippes* furent émis en 356, à l'occasion de la nouvelle de la victoire olympique remportée par le roi de Macédoine, le jour où naquit Alexandre.

Il n'y a donc pas d'hésitation sur la date de l'apparition des *philippes ;* mais comment ont-ils été connus en Gaule ? Comment leur usage a-t-il été si répandu, que, dans tout ce qui fut désigné par les Romains sous les noms de Belgique et de Celtique, on retrouve de nombreux exemplaires de copies plus ou moins fidèles des types primitifs ?

On a proposé d'attribuer l'introduction dans nos pays du monnayage d'or macédonien, aux nombreux statères rapportés après le pillage du trésor de Delphes, vers 278 avant l'ère chrétienne. Cette hypothèse, longtemps admise, s'évanouit aujourd'hui que l'on a le droit de reléguer au rang des légendes l'expédition des *Volcæ Tectosages* partant de l'Aquitaine pour aller guerroyer en Grèce et en Orient, et revenant en

Digitized by Google

Occident avec une partie de leur butin. Et, d'ailleurs, si les Aquitains avaient rapporté tant d'or, comment seraient-ce leurs voisins et non eux-mêmes qui auraient commencé à faire des monnaies d'or? Les faits établissent cependant, sans exception, qu'ils restèrent fidèles au monnayage d'argent.

Constatons, d'abord, que les *philippes* n'ont pu venir de Macédoine en Gaule par les pays situés sur les rives du Danube[1]; on ne trouve pas de statères macédoniens dans ces régions, où paraît encore un monnayage d'argent dont je dirai quelques mots plus loin. Constatons ensuite qu'en Celtique on ne copia que des statères de Philippe, sans chercher à imiter les monnaies d'or de ses successeurs. — C'est que, sans doute, les *philippes*, frappés à profusion en Orient, étaient devenus le numéraire d'or le plus répandu par le commerce. On en faisait dans le vaste royaume de Philippe II; après lui, on en fit encore dans les villes commerçantes de l'Asie Mineure et de la Grèce. Je crois que les *philippes* furent apportés en Celtique, entre 356 et 300, par le commerce.

Or, quel était le centre commercial avec lequel la Celtique était le plus directement en rapport? N'était-ce pas Marseille? — On m'objectera que Marseille n'émettait que des monnaies d'argent; le fait est certain, et je le constatais plus haut. Mais il n'empêche pas que les Massaliètes n'aient pu se servir de monnaies d'or *étrangères*. Nos ancêtres aimaient ce métal, et les auteurs anciens célèbrent le faste de Luern, chef arverne, qui aimait, lorsqu'il sortait sur son char, à répandre sur le peuple une pluie de pièces d'or et d'argent.

Il me semble, d'ailleurs, que je puis invoquer un passage de Strabon à l'appui de mon opinion[2]. Il affirme que la meilleure preuve de la simplicité des mœurs des Massaliètes est la coutume d'après laquelle la dot la plus forte, chez eux, est de *cent pièces d'or*, auxquelles on en ajoutait cinq pour les vêtements et cinquante pour les bijoux, sans que la loi en autorisât davantage. Les Massaliètes se servaient donc depuis longtemps (puisqu'il s'agit d'une coutume) d'une monnaie

[1] M. Mommsen (*Hist. de la monn. rom.*, t. III, pp. 259-260) reconnaît aussi que les *philippes* frappés en Gaule, représentent le monnayage d'or le plus abondant et le plus ancien d'Occident; que les prototypes ne durent pas venir par la vallée du Danube.

[2] Liv. IV, ch. xv.

Digitized by Google

d'or. Un autre texte, qui m'a été signalé par M. d'Arbois de Jubainville, est, peut-être, encore plus positif. Une antique légende, conservée par Parthénius, auteur du Ier siècle, raconte qu'un chef cavare, ayant pris part aux expéditions des Gaulois en Ionie, par conséquent vers le milieu du IIIe siècle avant l'ère chrétienne, prit une femme qu'il ramena chez lui. Le mari de celle-ci, voulant la racheter, arriva en Italie, puis à Marseille, et enfin en Celtique, avec deux mille pièces d'or pour payer sa rançon. — J'estime qu'il s'agit ici, dans ces deux textes, de *philippes*.

Il y avait encore un autre monnayage en Gaule, à une époque assez reculée ; celui-là, complétement grec, en bronze, remonte au milieu du IIIe siècle avant l'ère chrétienne, d'après la date des prototypes étrangers sur lesquels il est copié. A cette époque, entre les Pyrénées et l'Orb qui passe à Béziers, il se trouvait des tribus dont les chefs prenaient le titre de rois, et qui émettaient des pièces en bronze imitées de celles de Phintias, tyran d'Agrigente (vers 280), et de Hiéron II, roi de Syracuse (269-215). Ces rois, complétement inconnus dans l'histoire, s'appellent : *Bitouvios, Bitoucos, Caiantolos, Riganticos ;* des textes établissent les rapports qui existaient entre les populations des bords de la Méditerranée, les Carthaginois et la Sicile ; il semble que nous avons là un indice de l'existence de peuples autonomes, indépendants de la puissance des Massaliètes. Si on se rappelle que les Hélysices étaient à Narbonne, et non loin d'eux les Bébryces et les Sardons, on est tout porté à penser que le monnayage en bronze dont nous parlons appartient à un groupe de tribus de Ligures, qui, au IIIe siècle, étaient encore établis sur le littoral. Leurs monnaies, du reste, paraissent n'avoir exercé qu'une faible influence hors de la région qu'ils occupaient.

Jetons maintenant un coup d'œil sur une autre série qui appartient également à l'histoire des Gaulois ; je veux parler de celles des monnaies frappées par les tribus gauloises de la Germanie et de l'Italie septentrionale. Ici, nous sommes en présence d'un monnayage qui, dans le principe, fut exclusivement en argent. Imité des tétradrachmes de Philippe II de Macédoine, d'Andoléon, roi de Péonie, il est contemporain, dans son origine, de l'invasion des *philippes d'or* en Celtique, quoique un peu antérieur. On suit facilement les peuples auxquels il appartient

Digitized by Google

depuis les bords du Pont-Euxin, où ces peuples copiaient les monnaies de Thasos et d'Amphipolis, jusqu'aux bords de l'Adriatique en Istrie et en Vénétie. Leurs bandes s'éparpillèrent en Thrace, en Mœsie, en Dardanie, en Illyrie, en Pannonie, en Norique et en Rhétie. Les Gaulois ou Galates qui résidaient dans le voisinage de la Grèce, avaient des monnaies qui étaient taillées suivant le poids attique ; ceux qui étaient établis vers l'Italie, et dans ce que l'on appela la Gaule Cisalpine, avaient adopté le système massaliète. Il suffit donc de constater le poids de ces tétradrachmes pour s'assurer de la position des peuples qui les ont frappés ; ils pèsent en moyenne 17 gram. 30 lorsqu'ils appartiennent au système attique ; 10 gr. 45 lorsqu'ils procèdent du système massaliète. — Dans cette série nous voyons paraître, plus tard, une monnaie d'or, imitée des statères de la Gaule, sans doute par suite des relations des Gaulois du Norique et de la Rhétie avec ceux de la Celtique. Je ne suis pas loin de penser que les Helvètes et les Séquanes ont été le trait d'union, pour le monnayage d'or, entre les Gaulois de la Celtique et ceux de la Germanie.

La présence fréquente de tétradrachmes gaulois, du système massaliète, dans le nord de l'Italie, de drachmes imitées de celles de Marseille dans la même région, dans les vallées des Alpes, dans la Rhétie et le Norique, sont un témoignage éloquent en faveur de l'établissement de tribus gauloises dans ces pays dès le IIIe siècle avant l'ère chrétienne, au moins. On ne peut pas considérer comme des bandes nomades ceux qui usaient ainsi de la monnaie, copiant celle des peuples avec lesquels ils étaient en rapport ; il faut bien admettre que les Boiens, par exemple, établis en Italie, y eurent un établissement permanent, puisqu'après avoir été chassés vers 188, et forcés de s'établir en deçà des Alpes, ils continuèrent à frapper des monnaies jusqu'au moment, en 45, où ils furent écrasés par les Gètes réunis aux Daces. Dans leur nouvel établissement, sur les bords du Danube, les Boiens firent des tétradrachmes grecs et des deniers : sur les uns et les autres ils empruntaient des types aux monnaies de la République romaine de la première moitié du premier siècle, aux noms de Rufius Calénus et de Cnéius Lentulus.

Il était nécessaire d'entrer dans ces détails pour fixer ce que l'on ne trouve encore résumé dans aucun livre : la date de

Digitized by Google

l'apparition de la monnaie tant en Gaule que dans les pays danubiens traversés par les peuplades gauloises. Cette date est le milieu du IVe siècle, trente ans environ après la prise de Rome, et voici l'importance de ce fait.

Dans les fouilles nombreuses faites avec soin sur divers points ; au milieu de tous ces objets de bronze, de ces poteries d'un style excellent ; dans ces centaines de sépultures explorées dans le département de la Marne et qui ont enrichi le Musée de Saint-Germain et plusieurs collections particulières ; dans ces tumulus qui ont donné des objets d'or, des vases en bronze qui se rattachent à l'art étrusque, *on n'a pas encore trouvé de monnaies d'or ou d'argent.* Toute cette archéologie est donc antérieure au milieu du IVe siècle avant l'ère chrétienne. Ces tribus, qui étaient civilisées, ne faisaient pas encore usage de la monnaie. Là où l'on avait l'habitude d'ensevelir les morts et non de les brûler, si la monnaie avait existé, on la retrouverait parmi les objets précieux confiés à la terre avec le corps de celui à qui elles avaient appartenu.

Des fouilles toutes récentes faites à Saint-Nazaire, pour l'établissement d'un port, par notre collaborateur M. l'ingénieur Kerviler, donnent une date concordant avec celle que je viens d'indiquer ; en même temps cette découverte tend à établir que la hache en pierre polie, emmanchée, sur le littoral occidental de la France a été employée en même temps que l'épée et le poignard en bronze. Une coupe, dans la vasière de Saint-Nazaire, permet de conclure qu'il a fallu seize cents ans environ pour accumuler la vase en cet endroit, sur une profondeur de cinq mètres. Au-dessous de ces cinq mètres, dont la date est donnée par une monnaie de Tétricus et des débris romains, il faut aller à deux mètres pour trouver une épée et un poignard en bronze, des poinçons en os, une hache en pierre emmanchée, des débris de poterie gauloise ; M. Kerviler estime que ces couches étant plus comprimées que les couches supérieures, elles peuvent remonter entre le Xe et le Ve siècle avant l'ère chrétienne. Nous touchons presque au moment où la monnaie apparaît sur quelques points de la Gaule ; remarquons encore que nous trouvons ainsi sur les bords de l'Océan les traces certaines d'une population qui n'était pas sans analogie avec les tribus lacustres des lacs de la Suisse.

Terminons en donnant les conclusions que l'on peut tirer

Digitized by Google

des nombreuses publications faites depuis ces dernières années sur l'histoire et l'archéologie de l'Europe occidentale.

Les mots Celtes et Gaulois ne doivent pas être confondus; le premier est un terme générique sous lequel les Grecs et les Romains ont jadis compris toutes les peuplades de l'ouest et du nord de l'Europe sur lesquelles ils n'avaient pas de détails précis. Il fut un temps où les peuples de l'Espagne, de la Gaule, de l'Italie septentrionale, dont l'origine était inconnue, furent considérés tous comme Celtes, c'est-à-dire comme habitant une région inexplorée qui s'appelait alors la Celtique. — Les Gaulois représentent l'ensemble des tribus guerrières qui, suivant le Danube, vinrent successivement et isolément se fixer en Occident.

Rome ne fut pas prise par des émigrés descendus de ce qui fut plus tard la Gaule; les Romains eurent alors affaire à des peuples établis dans le nord de l'Italie, compris sous la dénomination générique de *Celtes*, aidés des Gaulois, troupes mercenaires, venues au milieu d'eux par la Rhétie, le Norique et la Pannonie.

La division arbitraire de l'archéologie en âge de la pierre, âge du bronze, âge du fer, ne doit pas être conservée, en ce qui concerne la Gaule. Il y eut véritablement un âge de la pierre et un âge des métaux. — L'âge de la pierre se divise en deux périodes : la pierre éclatée qui représente les temps les plus antiques de la présence de l'homme, habitant alors dans des cavernes; la pierre polie, contemporaine des monuments mégalithiques, apportée d'Orient par le nord de l'Europe.

Pendant que les peuplades qui se servaient de la pierre polie occupaient une partie de l'Europe, d'autres tribus venues le long du Danube et par le littoral méditerranéen apportent les métaux travaillés. Le bronze domine exclusivement en Scandinavie, où il est façonné sur place; en Gaule, il se répand par l'importation. — Le fer, d'abord assez rare, devient un métal usuel à peu près vers l'époque où la monnaie s'établit en Gaule par l'Espagne et par Marseille.

Dans cette longue série de siècles, il ne faut pas chercher à établir de classifications générales. L'Europe occidentale était couverte de tribus sans liens entre elles; les unes plus ou moins civilisées que les autres, ayant chacune leurs usages;

Digitized by Google

ici on inhumait les morts, un peu plus loin on les brûlait ; ici on se servait de la pierre polie à côté du bronze ou du fer. Il ne pouvait en être autrement sur un vaste territoire partagé entre une foule de peuples d'origine variée et juxtaposés au hasard. Des études et des fouilles permettront ultérieurement de mettre de l'ordre dans ce chaos et de déterminer probablement certains groupes.

Le druidisme, dont le foyer était dans l'île de Bretagne, fut importé en Gaule à une date relativement moins ancienne qu'on ne l'avait cru ; ici il y a encore à chercher les causes qui ont développé cette religion sur ce point.

Le plus grand nombre des sépultures explorées jusqu'à ce jour paraissent antérieures à l'usage de la monnaie en Gaule. Il y a donc à fixer la part de l'archéologie dans la période qui s'étend du milieu du IVe siècle au Ier avant l'ère chrétienne, du règne de Philippe II de Macédoine aux campagnes de César. Les types monétaires nous révèlent des objets que les fouilles n'ont pas encore fait rencontrer. L'exploration des *oppidum* fournira, sans doute, des renseignements précieux. Les Gaulois du temps de César avaient certainement conservé beaucoup des usages et des armes des siècles précédents ; la pierre polie et le bronze se rencontraient encore avec le fer dans ces contingents accourus de toutes parts à l'appel de Vercingétorix, mais il devait se trouver aussi des innovations dues à plusieurs causes : d'abord aux rapports que les tribus gauloises avaient nécessairement avec les Romains établis dans la Province ; ensuite à ces confédérations partielles, sous l'influence d'un peuple dominant, qui tendaient à modifier l'état social en coordonnant ensemble des tribus jusque-là isolées les unes des autres.

On voit que si les archéologues et les historiens modernes ont fait des conquêtes véritables, elles sont encore limitées. Il reste un vaste champ à explorer, de nombreux et intéressants problèmes dont il est permis d'espérer la solution, d'autres qui resteront probablement toujours lettre close pour les savants.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

Digitized by Google

AMÉDÉE THIERRY

ET LES

PREMIERS MONASTÈRES D'ITALIE

AUX IVe ET Ve SIÈCLES

Le retour à la foi de M. Amédée Thierry, sa réconciliation avec l'enseignement catholique au moment où ses yeux, se fermant à la lumière d'ici-bas, allaient entrevoir d'autres clartés, peuvent nous faire oublier les illusions et les égarements de son intelligence. Mais ses écrits restent, avec les erreurs dont ils sont semés. L'auteur, après avoir eu le bonheur et le courage de rentrer dans la droite voie, n'aurait certainement pas épargné ses propres ouvrages, s'il lui eût été donné de les revoir avec la conscience chrétienne retrouvée à l'heure dernière. Fort de cette conviction, nous ne croyons pas inopportun de consacrer une étude à la critique et à la réfutation des pages du *Saint Jérôme*[1] où l'Aventin et Aquilée sont considérés comme essais et foyers des monastères en Occident.

Jusqu'à ce jour, ce sujet n'a été touché que rapidement et d'une manière accidentelle[2]. Il n'est pas cependant sans intérêt :

[1] *Saint Jérôme, la société chrétienne à Rome et l'émigration romaine en terre sainte*, par Am. Thierry. Paris, Didier, 2 vol. in-8o.

[2] L'article relativement le plus étendu est celui du P. Gagniard : *Les saints Pères au tribunal de M. Amédée Thierry*. Cf. *Etudes religieuses*, nouvelle série, t. XIII, p. 360 et 759.

Digitized by Google

c'est ici que le moderne historien des IVe et Ve siècles a de plus en plus accentué les théories rationalistes. Sans doute, dans ces récits, comme ailleurs, l'émotion l'a quelquefois gagné et il a voulu la faire passer au cœur de ses lecteurs; mais tout en exposant les œuvres et les institutions devant lesquelles les générations se sont arrêtées pour admirer et s'instruire, il a eu bien des sévérités, bien des injustices. Malgré la constante préoccupation de vouloir passer pour l'ami de la vérité et de l'Église, il nous oblige à reconnaître que ni le respect ni même l'équité n'ont suffisamment dirigé sa plume. Dans les premiers cénobites, comme dans les grandes figures des Chrysostome, des Jérôme, des Épiphane, des Cyrille, des Ambroise, des Augustin, le divin est effacé, l'humain seul reste pour recevoir l'éloge et le blâme : la vocation se réduit à des *affaires d'intérêt*, de *gloire*, de *parti* ou de *caprice;* la vertu n'est plus que du *calcul*, de la *ruse*, de la *fourberie*. Au besoin, le *miracle* est remplacé par le « merveilleux ; » le *surnaturel* par « une force physique encore ignorée, » voire par « l'émotion de l'imagination; » l'*héroïsme* par l'exaltation; » *l'abnégation chrétienne* par « l'enthousiasme, l'opiniâtreté et la bizarrerie. » M. Thierry, néanmoins, affirme ne publier en quelque sorte que des *Mémoires* [1], mémoires dépouillés « non-seulement avec la curiosité patiente de l'érudit, mais avec l'amour de l'historien [2]; » il ne veut, pour toute récompense de son labeur, qu'emporter la consolation d'avoir fait connaître, admirer et aimer l'Église primitive et ses héros [3].—Combien le défaut de sens chrétien et les préjugés d'école aveuglent les plus hautes intelligences!

Les historiens rationalistes nous permettront de le dire : leurs ouvrages, loin d'être *l'histoire* [4], le panégyrique du catholicisme, comme ils osent le prétendre, ne sont le plus souvent que de tristes pamphlets, des attaques plus ou moins dégui-

[1] M. Thierry écrit : « L'ouvrage que je publie ici aurait pu s'appeler : *Mémoires de saint Jérôme*, si la prétention attachée à un pareil titre ne m'eût semblé mal répondre *au sérieux des recherches et à la gravité du sujet.* » Préface, p. II.

[2] *Saint Jérôme et la société chrétienne*, préface, p. II.

[3] *Ibid.*, p. XII.

[4] « Mon but principal a été d'être vrai... J'ai essayé de le rendre (saint Jérôme) sous les différentes faces que veut son individualité dans l'histoire... » *Ibid.*, pp. XI, XII.

Digitized by Google

sées, des contrefaçons heureusement trop criantes pour passer inaperçues et obtenir droit de cité.

La présente étude se bornant à un simple épisode disséminé çà et là dans deux volumes, il nous sera facile, sans lui donner trop d'étendue, d'embrasser tous les points et de rétablir la vérité avec ses preuves.

I

Le monachisme, à l'époque où nous prenons le récit de M. Amédée Thierry, se façonnait pour l'Occident sur le mont Aventin et à Aquilée. Quelle peinture nous en fait l'historien? A l'en croire, *imaginations aventureuses*, *exaltations fébriles*, *esprits inquiets*, *âmes énervées* : voilà ce qui peuplait la solitude et faisait rechercher la vie de communauté, les jeûnes, les macérations, la pénitence; voilà ce qui fit naître le « premier couvent de Rome, sous des lambris dorés [1], » et conduisit les *nonnes patriciennes* sur le mont Aventin, tandis que les jeunes Illyriens et Italiens, stimulés par Jérôme, se fixaient dans la « métropole maritime et commerciale des contrées qui enserrent l'Adriatique, » Aquilée [2].

Que les Athanase, les Ammonius, les Isidore, les Jérôme aient aidé le mouvement et l'élan vers la vie cénobitique et monastique en Occident, on ne saurait le nier. Ces grands hommes ne pouvaient être sans action sur une société impressionnable, ardente, dégoûtée du luxe et des plaisirs, en même temps que désireuse de réaction et de réforme. Mais leurs forces n'auraient point suffi, si les cœurs n'avaient été excités par un mobile plus puissant: la foi et la grâce. Que d'âmes chrétiennes aspirent à une vie de virginité, de célibat, de prière, de recueillement, de mortification, de pénitence, en présence des dépravations du monde! N'est-ce pas surtout aux époques les plus corrompues que tout ce qu'il y a de généreux, de capable de sentir et de comprendre, veut se sauver du naufrage et ne recule devant aucun sacrifice [3] ? Mais laissons des considérations d'un ordre

[1] *Saint Jérôme*, t. I, pp. 25, 30.
[2] *Ibid.*, pp. 42, 47 *et passim*, l. I.
[3] Cf. *Histoire de sainte Paule*, par M. l'abbé Lagrange, chap. II, pp. 90, 91. — Nous aurons l'occasion de citer encore ou d'analyser plusieurs passages de cet ouvrage d'une importante valeur historique, philosophique et littéraire.

Digitized by Google

inconnu au rationalisme pour examiner et redresser les faits. Commençons par le couvent de l'Aventin.

Est-il bien vrai d'abord que « le *premier couvent* de Rome naquit sous les *lambris dorés*[1] » de l'Aventin? Nous voyons le pape saint Clément adresser, en l'an 105, des épîtres au collége des vierges et des veuves qui se consacraient à Dieu sur la tombe des martyrs. Si l'on prétendait que ces institutions des temps apostoliques ne ressemblaient en rien au « couvent» ou « aux conventicules de femmes riches de l'Aventin, » nous renverrions au passage où notre auteur fait observer que, sur ce mont, « aucune règle fixe ne présidait à cette réunion de personnes si diverses et qui ne pratiquaient pas la vie en commun[2]. » Là, dit-il, les unes mariées, les autres veuves, le plus grand nombre vierges, vaquaient ensemble à des exercices de piété et de religion, durant des heures plus ou moins prolongées, et retournaient ensuite sous le toit domestique ou paternel. Or c'est précisément ce genre de vie que menaient les *vierges* dont parle le successeur de saint Pierre dans les deux épîtres qu'il adressa de la ville de Cherson aux chrétientés de l'Asie[3]. Par conséquent, si l'Aventin fut bien réellement dans Rome le *premier* asile des communautés religieuses et la pépinière de toutes celles qui s'établirent et se multiplièrent dans l'Italie et l'Occident, il *ne vit pas naître* cependant « sous ses *lambris dorés* » le « *premier* couvent,» tel que l'entend et le représente

[1] *Saint Jérôme*, t. I, p. 30.
[2] *Ibid.*, p. 32.
[3] « Il nous faut flétrir, écrivait saint Clément, l'impudence de quelques hérétiques qui déshonorent le nom chrétien. On les voit, sous prétexte de piété, habiter *la demeure* des vierges consacrées à Dieu, s'asseoir à *leur table*, fuir ensemble au désert... Il en est qui pénètrent dans les *maisons* où habitent les vierges de l'un et de l'autre sexe. » (*Patrol. græc.* t. I, cap. v.) Ces *demeures*, ces *maisons*, cette *table* commune, le *soin* des frères ou des sœurs malades et tant d'autres détails dans lesquels entre le saint Pape, dépeignent un *couvent*, semblable pour le moins à celui de l'Aventin, où il n'y avait « ni règle fixe, ni vie en commun, » comme dit notre historien. — Si nous mentionnons ici les épîtres *ad Virgines*, nous ne nous prononçons pas sur leur authenticité. Ce qui va à notre étude, c'est qu'elles sont citées par saint Jérôme. « Ad hos et Clemens successor Apostoli Petri, cujus Paulus meminit, scribit Epistolas; omnemque pene sermonem de virginitatis puritate contexuit. » (*Adversus Jovinianum*, l. I. Edit. benedict., t. IV, 2ª pars, col. 156.) De plus, avec le judicieux Mœlher (*Patrologie*, t. I), nous croyons pouvoir regarder ces *Epîtres* comme authentiques, en attendant que la science ait dit son dernier mot, si toutefois elle y peut arriver.

Digitized by Google

M. Amédée Thierry. Il manquait de ce qui constitue essentiellement le couvent : la vie en commun ; et bien avant qu'il existât étaient répandues dans l'Église chrétienne les idées ainsi que la profession du célibat et de la virginité [1].

La *réunion conventuelle* dans sa simplicité, se tenant dans le premier hameau venu, chez la veuve ou le fidèle le plus humble, le plus ignoré, telle enfin que la décrit le pape saint Clément [2], ne saurait convenir à la thèse de notre historien. Il lui importe de montrer le *premier couvent* chrétien né « sous le marbre et l'or d'un palais de Rome [3], » afin de justifier cette phrase caractéristique de son aperçu sur le IVe siècle : « Par une de ces contradictions qui se retrouvent au fond des choses humaines et déroutent la logique des idées, le christianisme, religion d'abnégation et de pauvreté, née dans une étable et propagée par des pêcheurs, concourt à donner aux habitudes occidentales une mollesse inconnue des temps païens [4]. » *Pauvreté* et *lambris dorés, étable* et *Thébaïde dorée, pêcheurs* et *patriciennes,* comme le contraste et l'opposition jouent bien ici leur rôle ! Comme ils *déroutent la logique des idées !* Nous, nous pourrons toujours concilier « les lambris dorés » avec les austérités du cloître. Les mortifications pratiquées derrière des murs chargés de marbre et de riches étoffes servaient à faire ressortir davantage l'esprit d'abnégation de ces riches patriciennes.

Entre mille témoignages, signalons un passage de l'épître de saint Jérôme adressée à Asella après les calomnies qui couraient les rues contre lui et Paula. M. Thierry la traduit ainsi : « Les seules matrones romaines capables d'émouvoir mon âme étaient celles que je voyais s'humilier et pleurer, dont les chansons étaient des psaumes, les conversations l'Évangile, les délices la continence, la vie un long jeûne [5]. » Voilà « la

[1] Voir dans les *Moines d'Occident* le passage que Montalembert a consacré à sainte Aglaé et aux autres vierges chrétiennes qu'il donne comme exemples de la vie religieuse vers la fin du IIIe siècle. Liv. III, *les Précurseurs monastiques en Occident.* Nous citerons quelques extraits de ces pages quand nous parlerons de la mission de saint Athanase à Rome.

[2] S. Clém., *II Epist. ad Virg.*, *Patrol.*, t. I, col. 418 et seqq.

[3] *Saint Jérôme,* préface, p. IX.

[4] *Ibid.*, t. I, p. 2.

[5] « Nulla fuit alia Romæ matronarum, quæ meam posset edomare mentem, nisi lugens atque jejunans, squalens sordibus, fletibus pene cœcata, quam continuis noctibus misericordiam Domini deprecantem sol sæpe deprehendit ;

Digitized by Google

Thébaïde dorée, » le « conventicule de femmes riches et influentes, » qui concouraient *très-probablement* « à donner aux habitudes occidentales une mollesse inconnue des temps païens [1]. »

Sous l'influence du même sentiment, notre historien regrette que ces vocations se recrutassent seulement dans les rangs du patriciat et de la noblesse romaine. Un de ses collègues à l'Académie répondait sagement et victorieusement à cette objection, lorsqu'il écrivait que la Providence avait voulu, comme par une digne expiation, « faire sortir les plus humbles consolatrices de l'humanité du milieu de ces familles dont la gloire avait opprimé le monde [2]. » Était-ce d'ailleurs « la plus basse des populaces, lâche, turbulente, paresseuse, avide, incapable d'exercer un métier honnête, et jouant aux dés le soir tout son gain de la journée [3], » qui pouvait facilement se convertir et viser à la perfection? Le rêve, l'idée de la perfection, qui n'était pas une nouveauté créée par le monachisme [4], devait commencer dans les esprits moins lourds, dans des intelligences plus dociles et moins grossières, « chez les chrétiens sérieux [5], » comme dit M. Thierry. Ceux-là « sentaient la nécessité d'une réforme. » Cette réforme était promise et donnée au monde par une « religion née dans une étable et propagée par des pêcheurs [6]. » Quelle inconséquence y avait-il dès lors à la voir s'introduire tout d'abord dans le palais des Marcellus, des Scipions et des Paul Emile, pour de là descendre et passer sous le toit de ceux qui, avant leur baptême, avaient été

cujus canticum psalmi, sermo Evangelium, deliciæ continentia, vita jejunium? » *Epist. 28, ad Asellam. V. Saint Jérôme*, t. I, p. 215.

[1] *Saint Jérôme*, t. I, pp. 2, 30, 8.

[2] Villemain, *Tableau de l'éloquence chrétienne au IVe siècle*, édition de 1850.

[3] *Saint Jérôme*, t. I, pp. 4, 5. Cf. Amm. Marc., XXVIII, 4.

[4] « La tendance à la perfection, dit un érudit de nos jours, est au contraire, à nos yeux, la loi naturelle de l'homme et comme le signe ineffaçable qui le distingue de tous les autres êtres et le rapproche incessamment de la Divinité. Conseillé par la philosophie antique, enseigné dans les instituts de Pythagore et de Platon, qui servirent d'introduction profane à l'Evangile, ce principe fut définitivement imposé comme un devoir par le christianisme. » Dantier, *les Monastères bénédictins d'Italie*, t. I, introd., p. XIII. (Paris, Didier, 1867, 2 vol. in-12.) — Voir sur cette matière, *les Moines d'Occident*, par Montalembert; *l'Église et l'empire romain au IVe siècle*, par Albert de Broglie, et le *Tableau de l'éloquence chrétienne au IVe siècle*, par Villemain.

[5] *Saint Jérôme*, t. I, p. 32.

[6] *Ibid.*, p. 2.

Digitized by Google

comédiens, bateleurs ou cochers? Si ces vocations eussent commencé par la plèbe, n'aurait-on rien trouvé à censurer?

Mais comment fut greffée sur le tronc vigoureux du christianisme la tige qui devait produire les Marcella, les Asella, les Eustochium, les Fabiola, les Paula, les Marcellina et les Félicité, rejetons impérissables du mont Aventin? Écoutons le moderne historien.

« Il fallait (pour opérer la réforme désirée par les chrétiens sérieux et par le clergé lui-même), il fallait faire descendre une *âme chrétienne* dans ce corps social façonné par le paganisme, et qu'un *christianisme superficiel* était impuissant à transformer.... Un souffle parti de l'Orient sembla l'avoir apportée sur les collines du Tibre, ou du moins en avoir semé quelques germes en passant [1]. » Ce souffle, cette âme, c'est Athanase, « le même qui, n'étant encore que diacre, fit prévaloir au concile de Nicée la doctrine catholique de la consubstantialité [2]. » Suivi de deux compagnons d'exil, Isidore et Ammonius, jadis solitaires de Nitrie, le patriarche d'Alexandrie rechercha « le monde et la compagnie des femmes [3]; » il fréquenta les maisons des plus illustres familles, en particulier celle de la jeune veuve Albine [4].

Là était une jeune enfant, Marcella, fille unique et unique consolation d'Albine, « restée libre de bonne heure [5]. » « Au rebours de sa mère, Marcella, qui pouvait avoir sept ou huit ans, était d'humeur mélancolique et pensive [6]. » — Dans quelle épître de saint Jérôme M. Thierry a-t-il découvert cette humeur? — « Son esprit, ouvert, attentif au-delà des habitudes de son âge, semblait traversé quelquefois par des éclairs d'exaltation et d'opiniâtreté bizarres [7]. » — Nous trouvons, en effet, *bizarre*, avec le critique des *Études religieuses*, un éclair d'opiniâtreté qui persiste jusqu'à la mort sans connaître de défaillance [8]. — Or, avec de pareilles dispositions, cette jeune chrétienne « n'était pas la dernière à s'intéresser aux discours » qu'Athanase tenait

[1] *Saint Jérôme*, t. I, p. 22.
[2] *Ibid.*, p. 23.
[3] *Ibid.*, p. 24.
[4] *Ibid.*, p. 25.
[5] *Ibid.*, p. 25.
[6] *Ibid.*, p. 25.
[7] *Ibid.*, p. 25.
[8] *Etudes religieuses et littéraires*, 2e article, p. 769.

Digitized by Google

chez sa mère. Aussi, pendant ces entretiens sur des sujets « d'un intérêt *si neuf* pour les Occidentaux, » et après ces récits si dramatiques, Marcella « sentait s'agiter en elle-même comme un tumulte de pensées confuses [1], » d'où allait éclore sa vocation, contre laquelle Albine, sa mère, lutta énergiquement.

Relevons quelques-uns de ces traits. Le récit de la vie monastique en Orient, « la peinture du désert, de ses horreurs, de ses combats, de ses prodigieuses austérités [2], » tout cela était-il vraiment d'un intérêt *si neuf* pour les chrétiens d'Occident? Nous ne saurions le croire. Nous accordons bien volontiers que les narrations des cénobites égyptiens offrirent un grand intérêt, même aux chrétiens de Rome; mais l'ensemble des faits, le résumé de la vie de perfection pratiquée dans les déserts de l'Orient, étaient-ce *des nouveautés* pour Marcella [3]? Saint Jérôme ne dit pas que la fille d'Albine ait appris du *nouveau* de la bouche d'Athanase, dans les colloques qu'ils avaient ensemble, « toujours en présence de sa mère ou de quelqu'autre témoin [4]. » Athanase « lui racontait les prodiges opérés dans la solitude par Antoine qui vivait encore [5]; » il lui apprenait les règles de la communauté religieuse « données par saint Pacôme aux monastères égyptiens de vierges et de veuves » (*didicit disciplinam*), règles d'après lesquelles devait être dirigé le couvent qu'elle allait fonder. M. Thierry ne prétend pas, sans doute, déduire l'expression *intérêt si neuf* des mots *propter rei novitatem*. Le passage en question et son contexte, *nec aude-*

[1] *Saint Jérôme*, t. I, pp. 23, 24 et 25.

[2] *Ibid.*, p. 25.

[3] « Isidore et Ammonius, dit Montalembert, servirent de garants à la véracité de ses récits et de types aux Romains qui pouvaient être tentés d'imiter leur exemple. Ce n'est pas qu'à *Rome la vie religieuse fût complétement inconnue*. On voit les traces de son existence pendant les dernières persécutions, dans les actes des martyrs. » *Moines d'Occid.*, l. III. — Cf. *Acta SS. Bolland.*, 14 mai; Bluteau, *Hist. monast. d'Orient*, addit., p. 910.

[4] « Nusquam sine matre. Nullum clericorum, aut monachorum, quod amplæ domus interdum exigebat necessitas, vidit absque arbitris. » Hieron., *Epist. 96 ad Principiam* : Marcellæ viduæ epitaphium.

[5] « Hæc ab Alexandrinis sacerdotibus, papaque Athanasio, et postea Petro, qui persecutionem Arianæ hæreseos declinantes, quasi ad tutissimum communionis suæ portum Romam confugerant, vitam beati Antonii adhuc tunc viventis, monasteriorumque in Thebaide Pachumii et virginum ac viduarum didicit disciplinam, nec erubuit profiteri quod Christo placere cognoverat. » Hieron., *Epist. 96*.

Digitized by Google

bat... ignominiosum, ut tunc putabatur, et vile in populis nomen assumere, prouvent suffisamment qu'il s'agit non de quelque *nouvelle* apportée par les moines orientaux, mais bien d'une profession, d'un état de vie nouveau, étrange, honteux même et méprisable pour les Romains de cette époque[1].

Après ces récits, Marcella *n'eut plus de honte ;* c'est le mot de saint Jérôme, *nec erubuit*. Est-ce là *l'enthousiasme, l'exaltation* pour le nouveau, dont M. Thierry veut faire l'unique moteur d'une imagination ardente et de la résolution qui suivit ?

Le saint évêque d'Alexandrie ne fit qu'enflammer un cœur brûlant déjà du désir de se dévouer à Dieu ; et Marcella, après avoir mûri son dessein, « prit enfin le parti d'une retraite absolue[2]. » Ce ne fut pas, paraît-il, sans avoir à surmonter de grands obstacles et à soutenir de fortes luttes. M. Thierry les raconte tout au long. Il les trouve *terribles;* et la détermination de Marcella n'en est pas moins, selon lui, l'effet de « l'enthousiasme » et d'une « opiniâtreté bizarre ! »

Marcella perd son époux après sept mois de mariage[3] ; à sa porte se pressent les prétendants les plus illustres : elle les refuse tous malgré leur nom et leur fortune[4]. Vient un allié de Constantin et du César Gallus, Cérialis. Il est éconduit comme les autres. A ses offres magnifiques, à ses propositions qui auraient séduit de plus nobles et de plus riches peut-être que la fille d'Albine, Marcella répond, entre autres choses admirables : « Si je consentais à de nouvelles noces, je « chercherais un époux et non un héritage.... Mes biens sont « suffisants pour les pauvres et pour moi[5]. » Et M. Thierry appelle cela « un dialogue assez bizarre[6]. »

Ce qui nous paraît *bizarre,* c'est que l'exaltation attribuée gratuitement à Marcella n'ait pas été calmée ou refroidie par les soupçons, les calomnies sur lesquels elle pouvait comp-

[1] « Nullo eo tempore nobilium feminarum noverat Romæ propositum monachorum, nec audebat, propter rei novitatem, ignominiosum, ut tunc putabatur, et vile in populis nomen assumere. » Hieron., *Epist. 96*.

[2] *Saint Jérôme*, t. I, p. 29.

[3] « Viro quoque post nuptias septimo mense privata est. » Hieron., *Epist. 96*.

[4] « Qua sententia repudiatus (Cerialis) exemplo cæteris fuit, ut ejus nuptias desperarent. » *Ibid.*

[5] Hieron., *Epist. 96*.

[6] *Saint Jérôme*, t. I, p. 27.

Digitized by Google

ter, et qui, de fait, ne manquèrent pas de la poursuivre et de la percer de leurs traits les plus acérés. « On conçoit, écrivait saint Jérôme à la veuve Principie, que dans une ville qui est la sentine du monde, qui fait consister sa gloire à ternir les réputations les plus pures, à souiller ce qui est immaculé, on conçoit que la vertu de Marcella n'ait pas été épargnée... Du reste, la veuve chrétienne ne se laissa point intimider par ces vaines rumeurs [1]. » Ce fut pour la veuve Marcella « le plus poignant chagrin [2] » d'être en butte à de pareilles injustices. Comment la bizarrerie de caractère et l'opiniâtreté de l'enthousiasme ne cédèrent-elles pas? Sans doute, d'autres sentiments l'animaient; elle avait déjà fait abnégation de son amour-propre et puisé des forces dans l'esprit de renoncement et de sacrifice.

Elle eut à essuyer plus que des critiques et des censures : « Sa mère, irritée outre mesure, cessa presque de la voir, ou ne la vit plus des mêmes yeux [3]. » Où donc M. Thierry a-t-il rencontré l'indice de cette brouillerie? Il nous dit que, dès le principe, Marcella acheta ou loua une petite maison dans un des faubourgs de Rome, pour en faire son oratoire et son ermitage [4]. Mais cette fille si soumise à sa mère aurait-elle pris une telle mesure sans l'avoir consultée et sans avoir obtenu son autorisation? Ne sait-on pas que, dans ses sorties, elle était toujours accompagnée de celle-ci, qu'il s'agît des relations de bienséance ou des visites aux tombeaux des martyrs et aux basiliques des apôtres [5] ? L'épître, citée par le nouveau biographe, affirme encore que cette mère généreuse marchait sur les pas de sa chère Marcella et secondait ses projets [6]. Bien plus, la jeune veuve romaine poussait l'obéissance jusqu'à agir parfois contre sa propre volonté, *ut faceret quod nolebat* [7]. Cependant, lorsque Marcella voulut convertir en oratoire une partie du palais de famille, pour être plus recueillie, et

[1] Hieron., *Epist. 96.*
[2] *Saint Jérôme*, t. I, p. 29.
[3] *Ibid.*, p. 28.
[4] *Ibid.*, p. 29.
[5] « Raro procedebat ad publicum, et maxime nobilium matronarum vitabat domos, ne cogeretur videre quod contempserat. Apostolorum et martyrum basilicas secretis celebrans orationibus, et quæ populorum frequentiam declinarent. Matri in tantum obediens, ut interdum faceret quod nolebat. » Hieron., *Epist. 96.*
[6] *Id.*, *ibid.*
[7] *Saint Jérôme*, t. I, p. 29.

Digitized by Google

suivre en cela l'exemple de la veuve chrétienne Sophronie, elle fut, selon notre historien, détournée de cette idée par Albine. Celle-ci ne venait-elle pas, au contraire, prier et méditer à côté de sa fille? Et c'est là ce qu'on appelle « cesser de voir quelqu'un, ou ne plus voir des mêmes yeux ! » Étrange façon d'interpréter les faits !

Étrange manière aussi de lire, de traduire et commenter saint Jérôme ! D'après M. Thierry, c'est Marcella qui imite la veuve Sophronie... « Une autre veuve chrétienne, Sophronie, excitée par son exemple, s'était arrangé une petite cellule dans sa propre maison, sans sortir de Rome; Marcella voulut en faire autant [1]. » C'est tout juste le contraire qu'on lit dans l'épître 96 à Principia : « Au bout de quelques années, dit saint Jérôme, Sophronie et quelques femmes l'*imitèrent* [2]. »

Ces fautes de traduction ou d'interprétation ne sont pas les seules. A propos de la location ou de l'achat fait par Marcella, « dans un des faubourgs de Rome, d'une petite maison entourée d'un jardin spacieux [3], » M. Thierry raconte que cette première solitude ne répondant pas assez à ses intentions et à ses goûts, fut bientôt abandonnée pour faire place à celle de son palais de l'Aventin, transformé dès lors en oratoire et en couvent. L'historien n'oublie pas de mettre au bas de la page le texte de saint Jérôme : *Suburbanus ager pro monasterio fuit, et rus electum pro solitudine* [4]. Oui, mais à quel moment de la vie de sainte Marcella se rapporte ce fait? Saint Jérôme le précise d'une manière assez claire. Les affaires qui l'avaient amené à Rome sont terminées; Paulin et Epiphane sont rentrés depuis longtemps dans leurs églises respectives; les leçons d'Ecriture sainte à l'Aventin sont épuisées, et Marcella « les possédait de telle sorte, que s'il s'élevait des contestations au sujet de quelque passage difficile, c'était à son jugement qu'on recourait [5]. » Alors, à peine de retour dans ma demeure, écrit le saint docteur à Principie, j'appris que vous aviez contracté avec elle une étroite liaison, et que vous ne vous éloigniez pas

[1] *Saint Jérôme*, t. I, p. 29.

[2] « Hanc multos post annos *imitata est* Sophronia, et aliæ. » Hieron., *Epist. 96*. — L'auteur de l'*Histoire de sainte Paule* dit aussi (p. 98) : « La première qui vint se mettre sous les ailes de Marcella, fut Sophronia. »

[3] *Saint Jérôme*, t. I, p. 29.

[4] Hieron., *Epist. 96*, p. 779.

[5] *Id.*, *Epist. 96*.

Digitized by Google

d'elle seulement l'espace d'un ongle, comme on dit[1]; que vous aviez une même maison et un même lit, de façon que, dans une ville très-célèbre, il demeurait notoire à tous que vous aviez trouvé, vous une mère, elle une fille. Une villa voisine de la cité vous servait de monastère, et une maison que vous aviez choisie à la campagne, de solitude. Vous avez longtemps vécu de la sorte, si bien que, *beaucoup de femmes imitant votre exemple*, nous avons eu la joie de voir Rome devenir une autre Jérusalem. Alors s'élevèrent bien des monastères de vierges[2]. » Ce n'est donc pas au début de la première communauté romaine que Marcella essaya d'un lieu désert et solitaire, mais lorsque Principie vint se joindre à elle, après le départ de Jérôme, et quand les monastères se multipliaient à Rome. Alors la fille d'Albine descendit des hauteurs de l'Aventin, d'où étaient déjà parties ses sœurs, pour aller fonder des communautés extérieures; alors seulement elle habita la petite villa qu'avec sa compagne, la vierge Principie, elle changea en monastère. Là se passèrent ses *trente dernières années*[3].

Marcella « s'ensevelit, malgré tout, suivant le mot d'un contemporain, sous le linceul d'une viduité perpétuelle[4], » après avoir distribué une partie de ses biens à des collatéraux qui pouvaient continuer sa famille (« pour les apaiser[5], » assure M. Thierry). Puis, « sans dire adieu au monde, elle se condamna dès lors à ne porter ni fard, ni soie, mais la toilette la plus simple, presque toujours de couleur brune[6]. » Si nous voulons savoir quelle fut l'irritation des parents de Marcella, écoutons saint Jérôme lui-même : « Docile à sa mère, elle faisait quelquefois ce qui ne lui plaisait point à

[1] « Nunquam ab illa ne transversum quidem unguem, ut dicitur, recessisse. » Hieron., *Epist. 96.*

[2] Hieron., *Epist. 96.*

[3] *Les Moines d'Occident*, t. I, liv. III. « Après avoir donné la première à Rome, le vrai modèle de la veuve chrétienne, elle passe ses *trente dernières annees* dans sa *villa* suburbaine transformée en monastère; et là, en l'absence de Jérôme et pendant les fâcheuses luttes qui éclatèrent entre lui et Rufin sur les doctrines d'Origène, elle devient à Rome l'appui de l'orthodoxie, l'inspiratrice et l'auxiliaire du pape Anastase. » Cf. Hieron., *Epist. 96 ad Principiam*, ch. VII, *et Præf. in Epist. ad Galatas.*

[4] *Saint Jérôme*, t. I, p. 28.

[5] *Id.*, p. 28.

[6] *Id.*, *ibid.*

Digitized by Google

elle-même. En effet, comme Albine aimait tendrement ses proches, et qu'elle n'avait ni fils, ni petit-fils, elle voulait donner tout son bien aux enfants de son frère; Marcella, au contraire, préféra le donner aux pauvres; mais *ne voulant pas s'opposer aux désirs de sa mère,* elle leur donna ses pierreries et tous ses meubles, sachant bien qu'ils étaient perdus en des mains riches, et aimant mieux sacrifier son argent que de contrister sa mère [1]. »

Elle emportait aussi dans sa retraite, avec l'absolu nécessaire, le fameux exemplaire de la *Vie d'Antoine* qu'Athanase « laissa pour souvenir à ses hôtes, le premier qu'on eût encore vu en Occident. » Enfant, elle l'avait gardé « comme un trésor et un guide, qui décida plus tard de sa vie [2]. » M. Thierry a confondu les dates. En compulsant la vie de saint Athanase, il aurait pu se convaincre que ce saint évêque ne mit la main à la *Vie de saint Antoine* que vingt-quatre ans après avoir quitté Rome et la maison de Marcella. L'illustre patriarche d'Alexandrie était venu dans la *Ville sainte* sous le pontificat du pape saint Jules Ier, vers l'an 341 [3], et y séjourna deux ans au plus [4]. Or la *Vie de saint Antoine* ne fut écrite qu'entre 364 et 365, sous le pontificat de saint Libère, peut-être même au début de celui du pape saint Damase [5]. Il faut donc renoncer à ce *vade mecum* imaginé par suite d'un défaut de critique que nous aurons à signaler sur bien des points encore.

« Au fond, dit l'historien, Marcella, malgré les inimitiés, malgré les clameurs de l'intérêt et les mensonges de l'esprit de parti, était respectée et aimée [6]. » Ces clameurs, ces mensonges, ces inimitiés, ces calomnies sortaient de ce bas-fond que saint Jérôme qualifie de *maledica civitas... urbs in qua orbis quondam populus fuit, palmaque vitiorum* [7]. « L'esprit de parti » semble placé ici pour faire croire à la désunion

[1] Hieron., *Epist. 96.*
[2] *Saint Jérôme,* t. I, p. 26.
[3] *Id.,* p. 22. (Il est à remarquer que M. Thierry accepte cette date.)
[4] « Athanase revenait à Alexandrie après deux ans et quatre mois d'exil. » Cf. *Histoire universelle de l'Église,* par Rohrbacher, nouvelle édition continuée par Chantrel, t. III, p. 533.
[5] *Vita S. Atha.* Edition Bénéd. *Patrol. grecque,* t. XXV, col. 104.
[6] *Saint Jérôme,* t. I, p. 30.
[7] Hieron., *Epist. 96.* V. ci-dessus et le *Saint Jérôme,* t. I, p. 29, note.

Digitized by Google

entre gens de même religion, comme si autel avait été dressé contre autel, église contre église. Saint Jérôme ne dit nulle part, personne n'a jamais révélé que le couvent de Marcella ait mis la discorde entre les chrétiens de Rome.

M. Thierry ne le prouve pas non plus ; il se contente d'ajouter que « l'oratoire du mont Aventin devint le siége d'une puissance laïque avec laquelle bientôt le clergé lui-même dut compter [1]. » Et plus loin : « Pour montrer de quel poids les efforts combinés de ces femmes pouvaient, en certaines circonstances, peser sur les affaires de l'Église, il me suffira d'en nommer quelques-unes, que nous retrouverons d'ailleurs comme personnages principaux ou secondaires dans le cours de ces récits [2]. » Le nom et l'influence de ces illustres matrones ont-ils jamais occasionné quelque réforme dans la religion? Pourquoi ne pas en dresser l'acte authentique? Quelles sont ces « certaines circonstances? » Quelles sont ces « affaires de l'Église? » M. Amédée Thierry voudrait-il mettre sur le compte de ce couvent les malheureux démêlés causés par les prêtres lucifériens, Faustin et Marcellin? Mais il n'ignore pas que le *Libellus precum* attaquait au contraire et Damase, l'*auriscalpius* [3] des grandes dames, et Marcella. Voudrait-il faire allusion aux désunions du clergé de Rome qui éclatèrent à la mort du pape Libère? Mais elles provenaient des débats soulevés à l'occasion de Félix et Ursicinus.

La seule réforme opérée par ces « nonnes patriciennes » est la leur propre; « leurs efforts » combinés tendent uniquement à plus de perfection. Il y eut sans doute des faiblesses à déplorer, des désertions à regretter, moins cependant qu'on ne voudrait le laisser croire; mais tout ceci ne pouvait être préjudiciable qu'au couvent lui-même, et pesait légèrement sur les affaires de l'Église. A côté d'affirmations gratuites, M. Thierry laisse échapper de flagrantes contradictions. En effet, s'il écrit: « Le clergé romain dut bientôt compter avec ce conventicule de femmes; » et encore : « C'était en somme une sainte congrégation de femmes du monde, qui *pouvait* inspirer de la jalousie et presque de la crainte à plus d'un docteur du clergé

[1] *Saint Jérôme*, t. I, p. 30.
[2] *Id.*, *ibid.*
[3] « Quem in tantum matronæ diligebant, ut matronarum auriscalpius videretur. » (*Faust. et Marcell. Libell. prec. ad imperat. Patrol. lat.*, t. XIII, col. 83.)

Digitized by Google

romain [1], » quelques lignes plus haut, nous avons lu que « le savoir de Marcella était tellement sérieux, que *les prêtres ne rougissaient pas* de la consulter quelquefois sur des questions d'exégèse obscures ou douteuses [2]. » S'il en était ainsi, pourquoi parler de « *compter* avec cette congrégation ? » Pourquoi parler de « jalousie, » ou de « crainte, » de la part du clergé romain ?— Il est inconcevable que M. Thierry, ne s'accordant pas avec saint Jérôme, ne s'accorde pas du moins avec lui-même.

II

Il y aurait beaucoup encore à redresser, tant au sujet de Marcella qu'au sujet des rapports extérieurs de la réunion Aventine et de son influence dans Rome et sur les Églises d'Orient et d'Occident. Nous aurons occasion d'y revenir, après nous être arrêté sur les appréciations du moderne historien et sur la description qu'il se plaît à faire des femmes dont se composait ce premier couvent romain. « Toutes, dit-il, n'avaient pas la même manière de vivre, le même caractère, la même condition domestique [3]. » — Quelle est la société où se rencontre pareille uniformité ? — « Il s'en trouvait de veuves et de mariées, de mondaines et de sérieusement dévotes ; les unes avaient des maris chrétiens et une famille ; les autres avaient épousé des païens, et, presque isolées au milieu de leurs proches, cherchaient au dehors un appui pour leurs enfants et pour elles-mêmes [4]. » Voudrait-on faire croire que l'intérêt les conduisait à l'Aventin ? Et quel appui pouvaient-elles y demander « pour elles-mêmes ? » Toutes appartenaient au premier rang de la société, aux familles les plus riches, les plus puissantes ? Si quelque matrone songea, à l'époque de son veuvage, à abriter quelqu'une de ses enfants sous les ailes de Marcella, et à lui procurer ainsi un parti honorable, elle ne doit pas être blâmée ? Que l'on réfléchisse aux devoirs sacrés

[1] *Saint Jérôme*, t. I, p. 149.
[2] *Id., ibid.* M. Thierry ne fait que traduire ici un passage de la 96e épître de saint Jérôme.
[3] *Saint Jérôme*, t. I, p. 30.
[4] *Id., ibid.*

Digitized by Google

de la mère chrétienne dans des jours où tant de ménages mixtes et inégaux désolaient les familles patriciennes. Notre auteur désapprouverait-il donc dans *une dévote* de semblables démarches, lui qui s'est montré si sévère à l'égard des gens *trop antipathiques au mariage?* Du reste, il n'a pas un nom à citer qui établisse la vérité de ses allégations.

Quelles sont, en effet, ces veuves, ces matrones qui ont gravi le mont Aventin pour se mettre sous la conduite de la noble Marcella? Nous allons faire passer devant les yeux du lecteur le portrait des principales; nous allons les lui présenter, telles que le rationalisme les a imaginées, et telles qu'elles furent en réalité.

1° Après la fondatrice, « la première en estime et en autorité dans le conventicule du mont Aventin était une veuve déjà avancée en âge, dont nous ignorons la famille [1]. » M. Amédée Thierry parle ici d'Asella; il avoue *ignorer* sa famille; mais il semble ne pas connaître davantage Asella elle-même [2]. Il la dit *veuve et avancée en âge*; or Asella ne put jamais être veuve, et, à l'époque où elle suivit Marcella, elle était fort jeune. Sur ces deux points les textes de saint Jérôme abondent. Dans son épître à Marcella, *de laudibus Asellæ*, il s'exprime en ces termes: « Mihi venit in mentem non debere tacere nos de *virgine*, qui de *secundo ordine castitatis* locuti sumus. » Cet ordre inférieur de chasteté, remarque le P. Gagniard, est celui des veuves, celui de Léa qu'il vient de rappeler [3]. L'opposition rend comme impossible une méprise [4]. Dans la lettre *Si tibi putem gratias...* ne salue-t-il pas Asella de la sorte: « Memento mei, exemplum pudicitiæ et *virginitatis* insigne [5]? » Elle se consacra à la virginité de bonne heure: *vix annum decimum ætatis excedens consecratur* [6]. C'est à cet âge, ou au plus vers douze ans, que, vendant ses parures et ses joyaux

[1] *Saint Jérôme*, t. I, p. 31.
[2] *Asella* était le surnom d'une illustre famille romaine dont parle Cicéron, dans l'oraison VIe contre Verrès. Cf. *Petits Bollandistes*, t. XII, p. 103.
[3] « Nudius tertius de beatæ memoriæ Lea aliqua dixeramus. Illico pupugit animum, et mihi venit in mentem non debere nos tacere de virgine, » etc. Hieron., *Epist. 21*.
[4] *Etudes relig.*, l. citat., p. 769, note.
[5] *Epist. 28, ad Asellam.*
[6] *Id., Epist. 21.*

Digitized by Google

pour en distribuer l'argent aux pauvres, elle revêtit la robe brune des vierges [1]. Le reste de sa vie se passa sous le même habit et dans une grande austérité; aussi était-elle admirée de Rome entière. « Elle a dû, dit son panégyriste, à la seule égalité de sa vie cet honneur unique : dans une ville de luxe, de plaisirs, de délices, où l'humilité passe pour misère, les gens de bien la comblent d'éloges, et les méchants n'osent la calomnier; les veuves et les vierges l'imitent, les matrones la respectent, les femmes de mauvaise vie la redoutent, les prêtres l'admirent [2]. »

A ces témoignages vient s'ajouter l'autorité du martyrologe romain. On y lit, au 6 du mois de décembre : « A Rome, sainte Asella, *vierge*, qui, selon le témoignage de saint Jérôme, fut bénie dès le sein de sa mère, et passa toute sa vie jusqu'à l'extrême vieillesse dans le jeûne et l'oraison [3]. » Enfin nous tenons à signaler encore l'*histoire Lausiaque* de Pallade d'Hélénople, ouvrage auquel M. Thierry renvoie assez souvent. Là, il est dit au cent trente-troisième chapitre: « à Rome, une *vierge* nommée *Asella*, qui avait passé sa *jeunesse* dans un monastère instruisant également les hommes et les femmes des pratiques de la vie monastique [4]. » *Vierge* et *jeune*, à son entrée dans le monastère, telle était donc Asella, quoique M. Thierry répète soigneusement, après la citation ci-dessus : « Furia, *veuve* comme Asella [5]... »

[1] « Cum primum hoc propositum arripuit, aurum colli sui, quod quidem murenulam vulgus vocat, quod scilicet metallo in virgulas lentescente, quædam ordinis flexuosi catena contexitur, absque parentibus vendidit, et tunicam fusiorem, quam a matre impetrare non poterat induta, pio negotiationis auspicio, se repente Domino consecravit, ut intelligeret universa cognatio non posse aliud extorqueri, quæ jam sæculum damnasset in vestibus. » Hieron., *Epist. 21, de laudibus Asellæ.*

[2] *Epist. 22*, ad finem. — Tous ces éloges, M. Thierry les rend par ce mot : « Sa charité en avait fait un objet de respect pour les polythéistes eux-mêmes. » (T. I, p. 31.)

[3] Cf. *Martyrologium romanum* die 6 decembris : « Romæ sanctæ Asellæ virginis, quæ (ut beatus Hieronymus scribit) ab utero matris benedicta, vitam jejuniis et orationibus usque ad senectam produxit. » *Petits Bolland.*, t. XII, p. 87.

[4] Cité dans Dom Ceillier : *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, nouvelle édition de l'abbé Bauzon (Vivès), t. VII, p. 490, col. 2. — Remarquons ici que Palladius certifie et proteste, dans la première préface de son *Histoire*, ne rapporter que ce qu'il a vu ou appris des auteurs originaux, *quos et ipse vidi et de quibus audivi ab animis fidelissimis cum quibus versatus sum in Egypti solitudine*, etc.

[5] C'est là une des fautes que M. l'abbé Darras pensera sans doute à relever

Digitized by Google

Rien ne prouve même qu'elle fût beaucoup plus âgée que la fondatrice de la communauté romaine. Les termes de respect filial dont use saint Jérôme à son égard, tandis qu'il emploie l'appellation de « sœur » pour Marcella et quelques autres, ne peuvent être un indice. Il a appelé *sœurs* bien d'autres personnes plus âgées que lui, Marcella, et Asella même; comme aussi il s'est servi d'expressions plus respectueuses en s'adressant à de plus jeunes et de moins nobles [1]. C'étaient cependant ces marques de déférence qui, jointes au prétendu grand âge [2] d'Asella, lui valaient, au dire de notre historien, l'estime de toute la communauté et la faisaient considérer « comme une véritable mère [3]. » Ne pourrait-on pas trouver la raison de cette estime, de cette affection, de cette vénération même dans les vertus de sainte Asella, ainsi que dans ses qualités naturelles, sa grande bonté, sa simplicité, sa douceur? Saint Jérôme ne craignait pas de faire son panégyrique de son vivant : « Je vais donc, écrivait-il à Marcella, décrire en peu de mots la vie de notre Asella; mais je vous prie de ne pas lui lire cette lettre, car les louanges lui sont importunes; montrez-la plutôt aux jeunes filles, afin que, la prenant pour modèle, elles regardent sa conduite comme la règle d'une vie parfaite [4]. » C'est là, pensons-nous, ce qui impressionnait ses compagnes.

Il y avait aussi une autre cause. « Une anecdote fera juger de l'estime dont on entourait cette âme simple et candide. On racontait qu'un peu avant la naissance d'Asella, et lorsque sa mère ressentait les premiers symptômes de l'accouchement, son père l'avait vue en rêve mettre au monde, au lieu d'un enfant, une fiole du plus pur cristal remplie de lumière : dans

dans les *Corrigenda* qu'il tient en réserve pour le dernier volume de son *Histoire générale de l'Eglise*. Il dit au t. X, p. 229 : « La communauté religieuse de l'Aventin reçut dans son sein la *veuve* Asella. »

[1] Dans son épître 28, ne dit-il pas à Asella elle-même de saluer *matrem Albinam?*

[2] Ne faisant que suivre pas à pas et traduire les lettres de saint Jérôme, l'auteur de l'*Histoire de sainte Paule* nous dit : « Asella était née *à peu près au même temps* que Marcella, et c'était dès l'âge le plus tendre, ayant à peine dix ans, à l'époque du dernier voyage de saint Athanase à Rome, et sous l'inspiration de sa parole, que l'aimable *enfant* avait senti l'attrait divin. » Autre témoignage contre M. Thierry, en faveur de la jeunesse et de la virginité de sainte Aselle. V. p. 100.

[3] *Saint Jérôme*, t. I, p. 151.

[4] Hieron., *Epist. 21*.

Digitized by Google

ce songe bizarre les amis d'Asella se plaisaient à trouver une prophétie [1]. »

Nous ne nous avancerons pas plus que l'Église et saint Jérôme à ce sujet. Mais ne devons-nous pas réclamer d'un historien sincère plus de respect et moins de légèreté dans ses récits et ses appréciations? Pourquoi, lorsque saint Jérôme n'a pas voulu trancher la question, se permettre de la résoudre, surtout comme on vient de le faire, en renvoyant les lecteurs aux récits du saint Père? L'écrivain sacré, au lieu de « anecdote « et de « songe bizarre, » se contente de dire : « *Prætermitto* quod in matris utero benedicetur ei, antequam nascatur : quod in phiala nitentis vitri, et omni speculo purioris, patri virgo traditur per quietem : Je veux taire qu'Asella fut bénie dès le sein de sa mère; que durant son sommeil [2], son père la vit sous la forme d'un globe de verre [3], emblême de sa future virginité, plus brillant et plus pur qu'une glace [4]; et qu'étant encore, pour ainsi dire, dans les langes, elle fut avant l'âge de dix ans consacrée au ciel et destinée à jouir de la béatitude éternelle. Imputons à la grâce les faveurs que cette sainte n'a pu mériter par ses œuvres [5]. » Malgré sa réserve [6], il est facile de deviner le sentiment du panégyriste de sainte Asella [7].

2° «Venait ensuite Furia, qui apportait au sein de l'humilité chrétienne les plus hautes prétentions aristocratiques [8]. » Pas

[1] *Saint Jérôme*, t. I, p. 151.

[2] M. Thierry traduit le *per quietem*, « en rêve, » ce qui peut offrir un double sens, surtout sous la plume d'un rationaliste.

[3] Chez M. Thierry on lit : « Au lieu d'un enfant une fiole du plus pur cristal. » Au moins fallait-il traduire le « in phiala... » par « vit dans une fiole de verre plus pur, etc., » comme l'a fait M. Charpentier. Mais avec plusieurs traducteurs et commentateurs, nous croyons pouvoir rendre l'expression de saint Jérôme par « *sous la forme* d'un globe ou d'une fiole de verre. »

[4] Où notre auteur a-t-il trouvé son pur cristal « rempli de lumière? »

[5] Hieron., *Epist. 21*.

[6] Le lecteur n'a pas oublié la légende du martyrologe citée ci-dessus, pas plus que le *prætermitto* du saint docteur, suivi du *sit gratiæ quod ante laborem fuit.*

[7] Les nouveaux Bollandistes ne manqueront pas, sans doute, d'éclairer ce fait quand ils seront arrivés au volume de Décembre.

[8] *Saint Jérôme*, t. I, p. 31. — M. Charpentier, dans l'introduction aux *Lettres choisies de saint Jérôme* (Paris, Garnier), use des mêmes termes, pour avoir trop puisé sans doute dans l'ouvrage de M. Thierry. « Furia, dit-il, ne renonçait point, au sein de l'humilité chrétienne, à ses prétentions aristo-

Digitized by Google

un mot de l'épître de saint Jérôme, à laquelle renvoie son prétendu interprète, ne décèle ces tendances. En écrivant de Palestine à cette illustre veuve, le saint docteur lui parle de sa haute lignée, des Camille ses aïeux et ses ascendants immédiats, du consul Lætus, son père, et de sa mère Titiana, de noble origine. Il veut ainsi, par des exemples choisis dans les grandes familles, parmi ses propres parents, donner plus de force aux conseils évangéliques qui recommandent la conservation de la viduité chrétienne. « Mon cœur se réjouit, lui écrit-il avec une émotion qu'on ressent encore en lisant ces pages, mes entrailles s'émeuvent, mon affection triomphe de voir que vous désirez être, après la perte de votre époux [1], ce que Titiana, votre mère de sainte mémoire, a été si longtemps dans le mariage. Le ciel a exaucé ses vœux et ses prières ; il lui a accordé, en sa fille unique, un bien qu'elle-même a possédé durant sa vie. C'est un privilége qui, depuis Camille, semble attaché à votre race : on n'y a pas vu, ou du moins on y a vu peu de veuves qui se soient remariées. Aussi vous seriez bien moins digne d'éloges si vous persévériez dans la viduité, que de blâme si, étant chrétienne, vous abandonniez la route que, pendant tant de siècles, ont suivie des femmes païennes. Je ne dis rien de Paula ni d'Eustochium, ces fleurs de votre famille ; je craindrais, en vous exhortant à la vertu, de sembler profiter de l'occasion pour les louer. Je ne dis rien non plus de Blésilla, qui ayant suivi de près son mari, votre frère, acheva en peu de temps la longue carrière des vertus [2]. » L'intention du cénobite de Bethléem est évidente ; elle n'a rien de commun avec des « prétentions aristocratiques [3]. »

cratiques (p. III). » Il a dépeint aussi Marcella sous les mêmes traits que l'académicien, « mélancolique et pensive. »

[1] Le mari de Furia, dont le nom n'est pas connu, était fils de Probus, que l'on croit être le même que Sextus-Petronius Probus, consul en 371 ; et il fut consul lui-même, comme ses autres frères Olibias, Probin et Probus. Furia ne fut pas heureuse dans son mariage, elle y trouva beaucoup d'amertume, et son mari la laissa veuve et sans enfants. V. *Hist. génér.* de D. Ceillier, t. VII, p. 618, col. 2.

[2] Hieron., *Epist. 47.*

[3] « Nous ne savons pas, dit M. Lagrange, où M. Thierry a vu ces hautes prétentions aristocratiques. » *Histoire de sainte Paule*, p. 100. — « Obsecras litteris, » écrit saint Jérôme, « et suppliciter deprecaris ut tibi rescribam; imo scribam, quomodo vivere debeas, et viduitatis coronam illæso pudicitiæ nomine conservare. » *Epist. 47.*

Digitized by Google

L'épître *de servanda viduitate* produisit un heureux résultat. Furia, cependant, ne prit pas une décision définitive sans passer par bien des luttes intérieures et extérieures. M. Thierry du moins le prétend. Elle « présentait, raconte-t-il, un des plus frappants exemples de ce *bouleversement des idées* qui faisaient de la petite fille de Camille une servante du Dieu crucifié [1]. » Et quelques pages plus loin : « Il n'y eut pas (sur l'Aventin) jusqu'à Furia, la fière descendante de Camille, qui ne méditât une de ces désertions que les amies n'apprenaient qu'avec douleur ; mais pour le moment Furia en était encore aux scrupules [2]. » Sur quoi s'appuient ces assertions ? Peut-être sur la consultation même qu'elle avait adressée à saint Jérôme, consultation qui provoqua la réponse que nous possédons. Si M. Thierry a eu connaissance du texte de la demande, pourquoi ne nous en a-t-il pas fait part ? En attendant qu'on nous communique cette trouvaille, ouvrons la réponse; elle nous apprendra si notre veuve en était au point où le rationalisme la représente.

Après avoir mis Furia en garde contre tous ceux qui ont quelque intérêt à la voir se remarier [3], le saint docteur ajoute : « Si je vous parle de la sorte, ma fille en Jésus-Christ, ce n'est pas que je doute de votre résolution; car vous ne m'auriez point prié de vous écrire pour vous y fortifier, si vous n'étiez persuadée des avantages de la viduité : je veux seulement vous découvrir la malice de vos serviteurs qui vous sacrifient à leurs intérêts, vous montrer les piéges de vos proches, et la pieuse erreur de votre père [4]. » Assurément de telles paroles ne s'adressent pas à une femme qui en serait aux « scrupules ». Plus bas, la résolution et la fermeté de Furia sont hautement proclamées. Saint Jérôme vient de protester contre les médisances et les calomnies des méchants et des mauvais chrétiens, capables de décourager les meilleures vocations, d'attrister les plus saintes âmes. « Si je tiens ce langage, dit-il, ce n'est point que je redoute rien de pareil pour vous,

[1] *Saint Jérôme*, t. I, p. 31.
[2] *Id.*, t. I, p. 150.
[3] « Cave nutrices, et gerulas et istiusmodi venenata animalia quæ de corio tuo saturari ventrem suum cupiunt. Non suadent quod tibi, sed quod sibi prosit. » Hieron., *Epist. 47*.
[4] Hieron., *Epist. 47*.

Digitized by Google

mais la pieuse affection que je vous porte me fait trembler, là même où il n'y a rien à craindre [1].... » Contrairement à M. Thierry, le solitaire n'éprouve ni incertitude ni souci sur la vocation de celle qui est venue avec simplicité lui demander les moyens qu'elle avait à prendre « pour ne point perdre la couronne de la viduité, et pour conserver une pureté inviolable, *quomodo vivere debeas, et viduitatis coronam illæso pudicitiæ nomine conservare* [2]. »

« Tout cependant n'était pas or dans la mine, ni bon grain dans la moisson, et de temps à autre Satan prenait son crible et réclamait pour lui l'ivraie. Plus d'une jeune fille, infidèle à sa vocation, quittait le voile des vierges pour rentrer dans le monde, et même, au sein de l'Église domestique, la fantaisie de se remarier prenait parfois aux veuves, quand elles étaient jeunes et jolies [3]. » Les « scrupules » de Furia expliquent tout ceci, et tout ceci explique les scrupules de Furia. Le lecteur sait par là à quoi s'en tenir; nous lui laissons le soin d'apprécier les termes et la portée de cette dernière phrase.

Il ne nous reste plus qu'un mot à dire. La petite-fille de Camille n'eut jamais la pensée de déserter le couvent de l'Aventin..., *n'y étant jamais entrée* [4]. Elle ne le connaissait que de réputation [5], et n'eut jamais que par lettres des relations avec saint Jérôme : *Exceptis epistolis ignoramus alterutrum... ubi carnis nulla notitia est* [6].

[1] Hieron., *Epist.* 47.
[2] *Id., ibid.*
[3] *Saint Jérôme.*, t. I, p. 150.
[4] M. l'abbé Darras voudra bien encore supprimer le nom de Furia de la liste des religieuses de l'Aventin (t. X, pp. 227 et 229). — L'historien de sainte Paule, parfaitement d'accord avec l'histoire et saint Jérôme, après avoir cité les noms des principales femmes de l'Aventin, ajoute en note : « Nous ne nommons pas ici Furia. » M. Amédée Thierry, lui, la nomme sans difficulté... La vérité est que, *pour le moment*, Furia n'était qu'une petite enfant de cinq ou six ans; et saint Jérôme dit formellement, dans l'unique lettre qui nous reste de lui à elle, qu'il ne l'a jamais vue (pp. 99-100). Ce qui n'empêche pas M. Thierry d'appeler Furia « infidèle amie des pieuses veuves de l'Aventin. » Liv. IV, p. 183.
[5] On peut le conclure de ce passage de la même épître : « Quid vera repetam, et virtutes feminarum de libris proferam, cum possis multas ante oculos tibi proponere in urbe qua vivis, quarum imitari exemplum debeas ? Et ne videar adulatione per singulas currere, sufficit tibi sancta Marcella, quæ respondens generi suo, aliquid nobis de Evangelio retulit. » Hieron., *Epist.* 47.
[6] Hieron., *Epist.* 47.

Digitized by Google

3° Après Furia se présente Fabiola dans la nomenclature de M. Thierry. — « Egale à Furia en noblesse, puisqu'elle se recommandait du nom de Q. Maximus, elle ne l'égalait guère en austérité [1]. » Cette affirmation est à la fois injuste et inexacte. La pénitence et les mortifications furent la plus grande gloire de cette sainte, comme l'humilité fut le signe distinctif de la petite-fille de Camille [2]. Dans les développements auxquels il se livre ici, M. Thierry commet de graves erreurs, et exprime des jugements outrageants pour Fabiola, l'Église et saint Jérôme même. Laissons de côté ceux-ci, en les regrettant pour l'auteur, et ne nous occupons que de celles-là. Elles se rapportent à trois chefs principaux : 1° le divorce et les secondes noces; 2° la consultation et le voyage en Orient; 3° l'entrée à l'Aventin.

« Puisque, dès l'entrée en matière, dit saint Jérôme, il se rencontre un écueil et une tempête formée par la médisance des détracteurs de Fabiola, qui lui reprochent d'avoir quitté son premier mari pour en épouser un autre, je ne la louerai de sa conversion qu'après l'avoir justifiée du crime dont elle est accusée [3]. » Comme, son auteur de prédilection, M. Thierry explique la situation de Fabiola. Il nous révèle qu' « ardente dans ses passions [4], presqu'au sortir de l'enfance, un amour insensé l'avait jetée dans les bras d'un mari indigne d'elle, d'un homme infâme qui l'avait déshonorée, opprimée, trahie à la face de Rome [5]. » C'est, à son avis, une jeunesse orageuse « traversée de grandes passions [6], » « un amour insensé, la fougue des affections terrestres [7] » qui la précipitèrent dans cette faute; c'est parce qu'elle « embrassait avec une égale ardeur ce qui satisfaisait son penchant et ce que réclamait son repentir [8], » qu'elle se jeta tête baissée dans de « grandes méprises [9], » c'est-à-dire dans l'état de mariage, dans le divorce, dans la bigamie, comme plus tard dans le remords et la pénitence. Du reste, pas un mot ne montre cette

[1] *Saint Jérôme*, t. I, p. 31.
[2] Cf. *Histoire de sainte Paule*, pp. 102 et suiv.
[3] Hieron., *Epist. 47.*
[4] *Saint Jérôme*, t. I, p. 31.
[5] *Id.*, t. II, p. 11.
[6] *Id.*, *ibid.*
[7] *Id.*, p. 12.
[8] *Id.*, *ibid.*
[9] *Id.*, *ibid.*

Digitized by Google

illustre petite-fille de Fabius, mariée, vendue, livrée malgré elle à un misérable patricien, par une mère comme il y en avait tant à cette triste époque. *Fabiola divorça*, c'est tout ce qu'il en dit de meilleur; car, ajoute-t-il, « les dames romaines possédaient, contre de pareilles infortunes, un remède dont elles savaient user, le divorce [1]. » N'entendons-nous pas un détracteur plutôt qu'un panégyriste?

Bien autre est le langage de saint Jérôme. « Son premier mari avait, dit-on, de si grands vices, qu'une femme perdue, qu'une vile esclave même n'eût pu les souffrir. Mais si j'en voulais retracer la peinture, je ternirais la vertu d'une femme qui aima mieux se voir accusée d'être la cause de leur divorce, que de perdre de réputation une partie d'elle-même, en découvrant les désordres de son mari. Je dirai seulement *qu'elle n'a fait que ce que devait faire une honnête femme, une chrétienne* [2]. Le Seigneur défend au mari de quitter son épouse, si ce n'est pour adultère, et s'il la quitte pour cette raison, elle ne doit pas se remarier. Or tout ce qui est ordonné aux hommes ayant lieu nécessairement pour les femmes, il n'est pas moins permis à une femme de quitter son mari, s'il est adultère, qu'à un mari de répudier sa femme quand elle est infidèle [3]. » « Fabiola donc, poursuit le saint docteur, quitta un mari vicieux; elle le quitta parce qu'il était coupable de tel et tel crime; elle le quitta, et je l'ai presque dit, pour des choses dont tout le voisinage murmurait, mais qu'elle seule ne découvrit point [4].» Nulle trace ici « de cette fougue des passions, » de cette inconstance, de cette ardeur du penchant que le nouvel historien met en Fabiola, pour expliquer son premier mariage aussi bien que son divorce.

« Que si on la blâme, continue le saint panégyriste, de ce que, séparée de lui, elle se maria, j'avouerai volontiers sa faute, pourvu qu'il me soit permis de montrer qu'elle fut dans *la nécessité de la commettre* [5]. » Cette *nécessité*, selon M. Thierry, c'est « une nouvelle passion qui la dominait alors, aussi impérieuse que la première [6]. » Selon saint Jérôme, c'est « la néces-

[1] *Saint Jérôme*, t. II, p. 12.
[2] Hieron., *Epist. 84*.
[3] *Id.*, *ibid.*
[4] *Id.*, *ibid.*
[5] *Id.*, *ibid.*
[6] *Saint Jérôme*, t. II, p. 12.

Digitized by Google

sité » que saint Paul admettait et pour laquelle il traça cet axiome : « mieux vaut se marier que brûler[1]. » « Fabiola était toute jeune, elle ne pouvait demeurer dans le veuvage : elle crut en conséquence qu'il valait mieux confesser ouvertement sa faiblesse et se couvrir en quelque façon de l'ombre d'un misérable mariage, que de s'exposer, pour conserver la gloire de n'avoir eu qu'un seul mari, à tomber dans les péchés des courtisanes[2]. » Ainsi la prudence chrétienne mal entendue et insuffisamment éclairée par l'Évangile, fit embrasser ce parti à Fabiola, au dire du saint Père; la passion aveugle « la précipita dans un autre mariage, un bandeau sur les yeux[3], » au dire de l'historien rationaliste. Tandis que le second nous laisse sous une mauvaise impression, quoiqu'il ne loue ni ne blâme, le premier nous raffermit et relève la grande figure de son héroïne. Il ajoute qu'outre « la nécessité » impérieuse qui excuse jusqu'à un certain point son second mariage, existait chez elle « l'ignorance de l'étendue de la pureté de l'Évangile[4]. »

« Elle eut alors un remords de conscience, continue M. Thierry, et se demanda si, chrétienne qu'elle était, elle se trouvait réellement mariée à cet homme[5]. » A la page 31 du premier volume, il est question d'un tout autre sentiment : « Dégoûtée du dernier (mari), elle commençait à se demander si la bigamie (c'est ainsi qu'on appelait les secondes noces) n'était pas un péché plus grand que la rupture d'un premier mariage. » A quoi devons-nous nous en tenir ? Est-ce au *remords de conscience*, est-ce au *dégoût?* M. Thierry hésite lui-même. Mais s'il admet le *remords*, pourquoi laisse-t-il entendre que Fabiola « pouvait bien » solliciter auprès de saint Jérôme la permission d'un second divorce et d'un troisième mariage[6] ? Où, du reste, a-t-il découvert cette prétention à un troisième mariage? Elle pouvait, dit-il, l'avoir, sachant « que ni son divorce ni son second mariage ne l'avaient brouillée avec

[1] « Melius est nubere quam uri. » *I Corinth.*, VII, 9.
[2] Hieron., *Epist. 84*.
[3] *Saint Jérôme*, t. II, p. 12.
[4] « Nec Evangelii vigorem noverat. » Hieron., *Epist. 84*.
[5] *Saint Jérôme*, t. II, p. 12.
[6] « Désirait-elle apprendre si un *second divorce* et un *troisième mariage* rencontreraient la même indulgence? » *Saint Jérôme*, t. II, p. 18.

Digitized by Google

l'Eglise[1]. Y a-t-il de l'équité à oser faire de pareilles suppositions? N'est-ce pas diffamer gratuitement Fabiola? De plus, est-il exact de dire que « l'Eglise acceptait volontiers les séparations entre époux, » et « qu'elle était même disposée à les provoquer quand la vie religieuse en devait être la conséquence[2]? » Prétendre qu'en considération de cette grande dame romaine, Jérôme avait arrangé le tout au mieux sans tenir compte de la morale et de la discipline chrétienne, c'est manquer à la fois au respect et à la vérité.

Mais que ne fit pas cette infortunée pour mettre ordre à ses affaires, tranquilliser sa conscience, ou plutôt régulariser sa position; car c'est la seule intention que veuille voir M. Thierry! « Elle partit pour Bethléem, non pour visiter le tombeau du Sauveur, en suivant *la mode* qui poussait les grandes dames romaines en Palestine[3], » mais pour la grosse affaire de ses mariages. « Elle voulait essayer d'abord si la solitude, la vie régulière, les pratiques de l'ascétisme sérieusement exercées, n'apaiseraient pas le bouillonnement incessant de son âme et le sentiment de son malheur[4]. »—« Elle voulait aussi être éclairée sur une certaine chose : prendre discrètement l'avis de Jérôme sur un parti auquel elle avait songé plus d'une fois ; mais, en digne fille de Fabius Cunctator, elle pensa qu'il fallait faire sa première expérience avant de consulter sur la seconde, et de révéler tout le fond de son âme au directeur qu'elle venait chercher[5]. » Voilà Fabiola avec toutes ses ruses dans l'antique patrie de David; elle est *toute transportée*, et demande à Jérôme de lui permettre de partager la solitude et les études de Paula et d'Eustochium. Cette faveur est accordée. Ainsi vécut-elle jusqu'au jour où l'invasion des Huns la força à rentrer à Rome avec Océanus. Ce fut alors que Jérôme apprit, par la lettre d'Amandus et le billet furtivement glissés dans sa cellule[6]

[1] *Saint Jérôme*, t. II, p. 18.
[2] *Id.*, p. 22.
[3] *Id.*, p. 12.
[4] *Id.*, *ibid.*
[5] *Id.*, p. 12, 13.
[6] « Reperi junctam epistolæ et commonitoriolo tuo, brevem chartulam in qua hæc indita ferebantur : Quærendum ab eo, id est a me, utrum mulier, relicta viro adultero, et alio per vim accepto, possit absque pœnitentia, communicare Ecclesia, vivente adhuc eo quem prius reliquerat. » Hieron., *Epist. ad Amand.*, t. IV, pars prima, p. 160. Cf. sur ce cas de conscience, *Hist. de sainte Paule*, pp. 103-105.

Digitized by Google

« le second des motifs qui avaient amené la fille des Fabius dans ce petit coin de la Palestine [1]. »

Pourquoi M. Thierry fait-il passer Fabiola en Palestine *avant* sa conversion, lorsque saint Jérôme dit tout justement le contraire ? « *Une fois rétablie dans la communion* des fidèles, écrit-il à Océanus, sous les yeux de toute l'Église, que fit donc Fabiola ? En ces jours heureux, elle n'oublia point les jours mauvais. Elle vendit tous ses biens, distribua tout son patrimoine aux pauvres. Rome étant trop étroite pour sa charité, elle parcourait les îles et toute la mer Étrusque. Portés par elle-même, ou transmis par des personnes fidèles et vertueuses, ses bienfaits allaient se répandant dans la province des Volsques, et dans les secrètes anfractuosités des mers où résidaient les chœurs des moines. *Jérusalem la vit tout à coup* et contre l'attente de tout le monde. Plusieurs personnes accoururent la recevoir, et elle demeura quelque temps dans notre monastère [2]. » Peut-on plus explicitement préciser que la conversion et la pénitence de Fabiola furent antérieures à son voyage en Orient ? En outre, si, comme l'admet avec raison M. Thierry [3], dans *le billet* il s'agit de Fabiola, et non d'une sœur supposée du prêtre Amandus, la consultation mentionnée plus haut n'a pu être adressée à saint Jérôme que durant son séjour à Rome. En effet, la lettre d'Amandus qui la renfermait est placée par les critiques en 394 [4]. Donc « il est incontestable,

[1] *Saint Jérôme*, t. II, p. 18.

[2] *Recepta sub oculis omnis Ecclesiæ communione, quid fecit?* Hieron., *Epist. 84*.

[3] « Amandus énonçait que cette consultation, il la faisait au nom d'une sœur qu'il avait. Amandus pouvait effectivement avoir une sœur, peu connue de Jérôme : mais les faits se rapportaient si pleinement à la vie de Fabiola et à sa situation actuelle, qu'il était impossible de s'y tromper ; et le casuiste consulté ne s'y trompa point. » *Saint Jérôme*, t. II, p. 18.—M. l'abbé Lagrange dit encore plus clairement : « Nous n'hésitons plus, après une étude plus approfondie des textes, et nonobstant les savants Bollandistes, à adopter, sur la consultation qui se lit dans la lettre à Amandus, la conjecture de Dom Martianay : elle s'applique, en effet, parfaitement à Fabiola. Car le mot *alio per vim accepto*, sur lequel se fondent les Bollandistes pour induire qu'il ne peut être question ici de Fabiola, ce mot n'est qu'un prétexte ; et Jérôme, dans sa réponse, ne s'y trompe pas, quoique lui-même, par délicatesse, dans la lettre à Océanus, allègue précisément en faveur de Fabiola cette excuse de la nécessité : ce qui est un indice de plus qu'il s'agit bien de Fabiola dans la consultation. » *Hist. de sainte Paule*, p. 104, note.

[4] Voir les raisons au t. VII de l'*Histoire des auteurs sacrés*, de D. Ceillier, p. 571, col. 1.

Digitized by Google

par la lettre de saint Jérôme à Océanus sur Fabiola, conclurons-nous avec l'historien de sainte Paule, qu'elle fit sa pénitence après la mort de son second mari [1], et bien avant son voyage à Bethléem. Comment concevoir d'ailleurs que cette amie de Paula eût pu suivre les leçons de Jérôme à Rome, et vivre dix ans encore dans un état notoire d'excommunication? Manifestement il a eu une part décisive dans sa conversion. Fabiola n'osait le voir, ni s'adresser directement à lui-même, tant qu'elle était dans son état irrégulier; voilà pourquoi elle le faisait consulter secrètement par un autre. Elle ne fréquenta donc point l'Aventin pendant ce temps-là, comme le dit faussement M. A. Thierry. On ne l'y vit qu'après sa conversion et sa pénitence [2]. »

Les termes dans lesquels l'académicien signale la présence de Fabiola sur l'Aventin offrent quelque chose de plus étrange que l'erreur elle-même. — « A propos des nobles matrones qui composaient la communauté de l'Aventin, dit-il, et sans rabaisser sa piété, je l'ai classée parmi les plus élégantes et les plus mondaines. » *Je l'ai classée!* Il n'y a, de fait, que M. Thierry qui l'ait classée, à cette époque, parmi les saintes compagnes de Marcella, et qui parmi elles ait aperçu des *élégantes* et des *mondaines*. *Il* l'a classée au nombre des pieuses filles, lorsque « ardente dans ses passions, Fabiola encore très-jeune avait incessamment passé de Dieu au monde, et du monde à Dieu [3]; » — lorsque, « *pour le moment*, elle avait deux maris vivants [4]; » — « lorsque, dégoûtée du dernier, » elle s'occupait de faire, au sujet de sa rupture, « auprès d'un des grands docteurs de l'Église, une consultation tant soit peu insidieuse [5]. » Est-ce avoir du respect pour l'Église, pour ses lecteurs et pour la vérité, que de faire participer les excommuniés notoires à la vie la plus parfaite de la religion, dans un siècle surtout où ils étaient traités, jusqu'à résipiscence, bien autrement que de nos jours?

Mais voici la réhabilitation. « Je me hâte de dire que Fabiola racheta par le repentir les légèretés de sa jeunesse et que son

[1] D'après le calcul de M. Thierry, celui-ci ne serait mort qu'après que Fabiola serait retournée de la Palestine.
[2] *Histoire de sainte Paule*, p. 104, note.
[3] *Saint Jérôme*, t. II, p. 11.
[4] *Id.*, t. I, p. 31.
[5] *Id.*, p. 32.

Digitized by Google

immense charité la fit inscrire, non sans hésitation pourtant, dans le catalogue des saintes du IVe siècle[1]. » Que M. Thierry ne donne-t-il les preuves « de l'hésitation » à mettre Fabiola sur les autels? Pourquoi attribuer uniquement à « son immense charité » l'honneur qui lui fut accordé? La charité seule, telle que l'entendent nos modernes critiques, la charité seule ne donna jamais dans l'Église place au rang des saints. Si Fabiola n'avait eu que cette vertu, on comprendrait l'hésitation.

Jérôme lui reconnaît d'autres mérites, et ne montre aucune indécision, quelques jours après sa mort, en face de Rome et de l'Église. Il nous transmet en quelque sorte le procès de sa cause dans *l'éloge* qu'il en adresse à Océanus et, par lui, à la postérité. « Aujourd'hui, écrit-il, vous me donnez à louer Fabiola, la gloire des chrétiens, l'admiration des Gentils, le regret des pauvres, la consolation des moines. Quoique je veuille louer d'abord, on le trouvera médiocre en comparaison de ce que je dirai ensuite[2]. » Et, s'éloignant de l'ordre que suivent ordinairement les rhéteurs dans leurs panégyriques, il raconte d'abord la conversion et la pénitence[3], qui furent pour Rome un sujet d'étonnement et d'orgueil, et pour Fabiola le gage que Jésus-Christ ne rougirait point d'elle dans les cieux, puisque, sur la terre, elle n'avait pas honte de Jésus-Christ[4]. Rome, lit-on plus loin, fit voir, à la mort de Fabiola, combien elle l'avait admirée durant sa vie. Son âme ne s'était pas encore envolée vers Jésus-Christ, « que déjà portée au loin, la renommée, messagère d'un si grand deuil, » avait rassemblé pour les funérailles tout le peuple de la cité[5]. » De telles manifestations ne suffisent certainement pas à l'Église pour canoniser un saint. Cependant, il y avait là, en outre des considérations intrinsèques, de quoi lui faire dire avec saint Jérôme : « Si les hommes se réjouissent de son salut, c'est que sa conversion avait déjà réjoui les anges dans le ciel[6]. »

[1] *Saint Jérôme*, t. I, p. 32.
[2] Hieron., *Epist. 84*.
[3] « Ordine rhetorum prætermisso, tota de conversionis ac pœnitentiæ incunabilis assumenda. » *Id., ibid.*
[4] « Non est confusa Dominum in terris, et illo eam non confundetur in cœlum... flens Roma conspexit. » *Id., ibid.*
[5] *Id., ibid.*
[6] « Nec mirum si de ejus salute homines exultarent, de cujus angeli conversione lætabantur in cœlo. » *Id., ibid.*

Digitized by Google

Avant d'avoir à inscrire le nom de Fabiola au catalogue des saints, l'Église avait ressenti, à son sujet, dit M. Thierry, un moment de grande joie. Ce fut lorsque, au moment décisif de de sa vie, celui où la religion l'emportait sur le monde [1], « elle tint non-seulement à manifester son repentir, mais voulut que cette manifestation fût éclatante et publique [2]. » Cette démarche d'humiliation n'était, d'après l'historien rationaliste, dans « la représentante des altiers Fabius, » qu'une tradition de famille partageant « avec Claude, dans l'histoire de l'ancienne république, le *privilége de l'arrogance aristocratique et de la dureté* [3]. » — Rien de plus que de « l'arrogance » dans l'âme d'une pécheresse repentante et convertie, avide de faire la réparation la plus complète la plus humiliante ! Ce dernier trait révèle l'esprit qui a inspiré M. Thierry. Tout est dit pour et contre Fabiola ; laissons « à la conscience du lecteur, » comme le conseille M. de Maistre [4], le soin de juger.

4° « Nous ne savons rien de Marcellina et de Félicité, deux autres sœurs du conventicule, sinon qu'elles étaient dignes des meilleures [5]. » Et, par une note, M. Thierry renvoie son lecteur à la vingt-huitième épître de saint Jérôme à Asella. Si réellement d'autres renseignements n'existent pas, il a raison de dire qu'elles sont inconnues, car on y lit seulement : « Saluez Paula et Eustochium qui sont toujours, en dépit du monde, mes sœurs dans le Christ; saluez Albina leur mère, Marcella ainsi que Marcellina et la sainte Félicité. » Mais il pouvait facilement nous faire faire plus ample connaissance au moins avec une de ces deux dignes filles de Marcella, Marcellina. Quant à Félicité, nous avouons qu'elle est restée jusqu'à ce jour dans une profonde obscurité. Ainsi M. l'abbé Darras, après avoir donné une biographie complète de la pre-

[1] *Saint Jérôme*, t. II, p. 20.
[2] *Id.*, *ibid.*
[3] *Id. ibid.*, p. 20, 21.
[4] Le célèbre auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg* donne cette règle de réfutation : « Quand un mauvais livre s'est une fois emparé des esprits, il n'y a plus, pour les désabuser, d'autre moyen que celui de montrer l'esprit général qui l'a dicté, d'en classer les défauts, d'indiquer seulement les plus saillants, et de s'en fier du reste à la conscience du lecteur. » T. I, 6e entret., p. 415.
[5] *Saint Jérôme*, t. I, p. 32.

Digitized by Google

mière, ne dit rien de la seconde [1]. L'historien de sainte Paule consacre une belle page à celle-là, et pour celle-ci se borne à dire : « La première qui vint se mettre sous les ailes de Marcella fut Sophronia, bientôt suivie de Félicité. L'histoire ne nous a transmis que les noms de ces deux jeunes vierges [2]. » L'auteur de l'article : *Les Saints Pères au tribunal de M. Amédée Thierry* [3], ne cite même pas ces deux noms dans sa critique. Enfin, on aura beau compulser les œuvres de saint Jérôme, on découvrira seulement écrit deux fois le nom de Félicité, accompagné de quelque mot élogieux. Si nous recourons au Martyrologe et aux tables générales des *Acta Sanctorum*, les Félicité y sont nombreuses [4]; mais aucune d'elles ne présente de caractères suffisants d'identité avec celle qui nous occupe. Seule, entre les nombreuses femmes de ce nom signalées dans l'histoire, de la fin du IVe siècle au commencement du Ve, Félicité d'Hippone pourrait bien être la même que celle de l'Aventin. Il nous semble, en effet, que les circonstances et les dates relatives à l'une et à l'autre peuvent aisément se combiner et se rapporter à la vie d'une seule et même personne. Voici, sur la première de ces deux Félicité, les détails qui ont attiré notre attention.

Quelques mois après avoir reçu l'onction sacerdotale, en 391, saint Augustin avait fondé un monastère à Hippone et en avait confié la direction à sa propre sœur. Elle le « gouverna jusqu'à sa mort, servant Dieu dans une sainte viduité [5]. » Nous la voyons remplacée vers 423 par une ancienne de la maison, nommée Félicité [6]. Après avoir longtemps rempli ses fonctions en paix [7], celle-ci fut l'objet de contentions, de murmures,

[1] *Hist. génér. de l'Église*, t. X, pp. 229 et t. IX, pp. 438, 439, 440.
[2] *Histoire de sainte Paule*, par M. Lagrange, p. 98.
[3] *Etudes religieuses*, année 1867, tom. citat.
[4] Félicité d'Afrique, mart., 10 janv. — Félicité d'Espagne, mart., 11 janv. — Félicité d'Afrique, mart., 13 janv. — Félicité de Rome, mart., *on l'invoque pour avoir des enfants mâles*, 2 févr. — Félicité d'Italie, mart., 17 févr. — Félicité, mart. en Mauritanie, 7 mars. — Félicité, mart. en Afrique, 8 mars. — Félicité, 26 mars. — Félicité d'Ardéo, 5 juin. — Félicité, mart. à Reggio, 5 juillet. — Félicité, mart. à Rimini, 2 sept. — Félicité, mère des sept martyrs, 23 nov. Voy. tables génér. *Petits Bollandistes*, t. XV, pp. 223, 224. — Le martyrologe romain n'en signale que deux, celle du 16 mars et celle du 23 novemb.
[5] *Possid. in vita*, cap. XXVII. Cf. D. Ceillier, t. IX, p. 11, col. 2.
[6] *Id.*, p. 19.
[7] August., *Epist.* 214.

Digitized by Google

d'animosités. Les religieuses demandaient qu'on la destituât et qu'on leur donnât une autre supérieure. Alors saint Augustin écrivit à elle et au prêtre Rustique [1] pour les consoler et les encourager à faire leur devoir, en travaillant avec soin à conserver l'unité d'esprit par le lien de la paix [2]. Il adressa ensuite aux religieuses, dit Dom Ceillier, une lettre mêlée de sévérité et de charité, où il les exhorte à persévérer dans le bien, les assurant qu'après cela elles ne songeront plus à changer de supérieure. « Parmi elles, ajoute-t-il, il n'y en a aucune qui, en entrant dans le monastère, ne l'y ait trouvée ou servant Dieu avec beaucoup d'édification, sous ma sœur qui était supérieure avant elle, ou déjà en charge, et qui n'ait été reçue par elle; c'est sous sa conduite qu'elles ont été instruites, qu'elles ont reçu le voile et que le monastère est devenu si nombreux; on n'a rien changé chez elles, et il n'y a rien de nouveau que le prêtre Rustique qu'on leur a donné pour supérieur, et s'il est l'occasion de leur révolte contre leur supérieure, elles doivent demander son éloignement plutôt que la révocation de la supérieure [3]. »

Quant à la seconde, nous avons vu qu'elle faisait partie de l'Aventin dès le principe; elle s'y trouvait encore en 385, date de la lettre dans laquelle saint Jérôme recommande à Asella de saluer « la sainte Félicité ; » mais il n'en est plus question dans la suite. Comment expliquer ce silence? Les lettres du moine de Bethléem au monastère de Rome, après l'année 385, sont cependant nombreuses. D'une part, la sainteté spécialement attribuée à Félicité ne permet pas de supposer une désertion scandaleuse. Cette sainteté, d'autre part, aurait fourni à la plume du panégyriste d'Asella, de Fabiola, de Léa et de Marcella, le sujet d'un éloge funèbre si elle fût morte dans l'enceinte de l'Aventin ou de Rome. Que reste-t-il ? une émigration qui, n'ayant laissé aucune trace, nous ferait trouver la novice de Rome dans le couvent d'Augustin, sur la terre d'Afrique.

[1] August., *Epist. 210.*
[2] D. Ceillier, *Hist. des aut. sacrés*, t. IX, p. 19.
[3] D. Ceillier, *op. cit.*, t. IX, p. 20, col. 1. S. August., *Epist. 211.* « Ce fut, dit Montalembert, pour calmer les dissensions qui avaient éclaté au monastère d'Hippone et pour prévenir tout désordre à l'avenir, qu'Augustin rédigea la fameuse *Règle* qui porte son nom. » (*Les Moines d'Occid.*, t. I, p. 208-214.) Ce code (*Regula ad servas Dei*) devenu la base des principales constitutions religieuses, fut adressé à la vierge Félicité en 423. Cf. *Edit. Benedict.*

Digitized by Google

Au temps où saint Jérôme envoyait sa lettre à Asella, on quittait fréquemment Rome; les familles fuyaient devant les désolations de la guerre ou les horreurs de la persécution. L'hospitalité que le moine dalmate offrait aux émigrés près de sa grotte de Bethléem, Augustin se faisait un bonheur de la leur donner dans son église d'Hippone et dans le voisinage de Tagaste[1]. Félicité a donc pu, soit avec les siens, soit seule, traverser la mer et venir à Hippone, attirée par la réputation du fils de Monique et l'existence de sa communauté. Ce déplacement, si l'on veut, a eu pour s'opérer un espace de vingt-quatre ans, de 386 à 410, époque de la prise de Rome. Qu'on le suppose à cette dernière limite, et Félicité aura encore, pendant douze ans, fait partie de la communauté africaine quand elle est choisie pour la diriger. Les éminentes qualités proclamées par le mot de saint Jérôme, les habitudes monastiques contractées pendant son séjour à l'Aventin, durent frapper les yeux d'Augustin et la lui désigner pour les principales charges du couvent. Dès lors on ne saurait être étonné qu'il parle d'elle comme nous l'avons lu dans la lettre aux religieuses. Et, s'il ne s'explique pas la révolte contre une telle supérieure, ne pourrions-nous pas, avec la plus grande vraisemblance, l'attribuer à sa qualité d'étrangère, placée à la tête d'une maison composée entièrement de sœurs africaines? L'âge de Félicité ne s'opposerait point, enfin, à notre hypothèse. Car, si nous admettons qu'elle soit entrée à l'Aventin dans sa vingtième année environ, quand Marcella formait, en 376, ses groupes de vierges, à la date de la lettre de saint Augustin elle n'aurait eu que soixante-six ans

Sans doute, les rapprochements que nous avons établis ne constituent pas la preuve de l'identité de Félicité de l'Aventin et de Félicité d'Hippone; nous croyons qu'ils en montrent au moins, nous ne dirons pas la probabilité, mais assurément la possibilité. Puissent-ils provoquer de nouvelles recherches,

[1] Cf. August., *Epist. 124. Patrol. latine*, t. XXXIII, col. 471-473, et le *Saint Jérôme* sur le voyage de Pinianus et Mélanie la jeune, t. II, pp. 197-198.—Entre autres émigrés, nous voyons la vierge Démétriade, fille d'Olybrius, se réfugiant à Carthage avec sa mère Julienne et Proba, son aïeule. Saint Augustin les visita plusieurs fois en 411, et donna plus tard le voile des vierges à cette jeune fille. Cf. D. Ceillier, *Hist. des auteurs sacrés*, t. IX, pp. 17 et 18; et Hieron., *Epist. 8:* de même que S. August., *Epist. 188*. Voir ce qu'en dit M. de Montalembert dans les *Moines d'Occident*, t. I, pp. 157-158, édit. in-12.

Digitized by Google

de nouvelles découvertes qui mettent en pleine lumière un personnage demeuré jusqu'à ce jour dans l'obscurité.

5° Quoi qu'il en soit de Félicité, Marcellina est parfaitement connue. C'est à elle que sont adressées trois lettres de saint Ambroise [1], à elle qu'est adressé le traité *de la Virginité* [2]... Les lettres, dont deux surtout sont d'une grande importance historique [3], ne nous intéressent point directement; il n'en est pas de même des trois livres *de Virginibus* [4]. En effet, au dernier, le prétendu mystère qui enveloppe l'origine, la famille et la vie de Marcellina, se révèle et se manifeste clairement. Marcellina, dont « nous ne savons rien [5], » n'est autre que la fille d'Ambrosius, ancien préfet des Gaules sous Constantin le Grand, la sœur d'Ambroise [6]. Voici en quels termes l'Église en parle dans le martyrologe : « A Milan, sainte Marcelline, vierge, *sœur de saint Ambroise*, à laquelle le pape Libère donna à Rome le voile sacré dans l'église de Saint-Pierre. Saint Ambroise

[1] Ambrosii opera, édit. Bened., *Epist*, *20*, p. 852; *Epist*. *22*, p. 874; *Epist*. *41*, p. 956. Ces lettres sont de la première classe, c'est-à-dire de celles dont on a pu fixer le temps et la suite. La première fut écrite en 385, la deuxième en 386, la troisième vers 388.

[2] A la mort de sa mère, dit le nouvel historien de sainte Paule, « Marcellina, attirée par Marcella, entra dans la communauté naissante de l'Aventin, et quand plus tard Ambroise, élevé à l'archevêché de Milan, fut devenu l'éloquent propagateur de la vie virginale dont sa sœur lui avait fait respirer le parfum, *Marcellina voulut avoir à tout prix pour les compagnes de l'Aventin, ces beaux discours sur la virginité*, si éloquents et si persuasifs, que les mères, à Milan, étaient obligées de retenir leurs filles dans leurs maisons pour les soustraire à la séduction de cette suave et forte parole. C'est aux prières réitérées de Marcellina que l'Eglise doit cet admirable ouvrage de saint Ambroise sur les vierges, le plus beau peut-être de tous ceux que nous a laissés le saint docteur. » *Op. citat.*, p. 99.

[3] La vingtième lettre, dit Dom Rivet, est importante pour l'histoire. Elle est adressée à sainte Marcelline, sa sœur, dont elle fait connaître le vif intérêt pour les affaires de l'Église ; en outre, elle contient une relation aussi belle que touchante de ce qui se passa à Milan, en 385, lorsque Justine, impératrice arienne, voulut enlever aux catholiques la basilique neuve et la Portienne pour les livrer à ceux de sa communion. *Hist. littéraire de la France*, t. I, *b.*, p. 381.

[4] Ce traité n'est pas de découverte récente, car saint Augustin le mentionne dans le *de Doctrina Christiana*, comme un ouvrage « extrêmement fleuri et éloquent. » (Cf. cap. 21.) Mais ce qui est plus accablant pour notre moderne historien, c'est que saint Jérôme cite ces livres par deux fois dans ses propres écrits. Cf. *Epist. ad Eustochium et Apolog. ad Jovinian.*

[5] *Saint Jérôme*, t. I, p. 32.

[6] Cf. *Hist. litt.*, t. I, *b*, p. 326, Paulin, in *Vita Ambros.*, t. II, p. 2.

Digitized by Google

a rendu, dans ses écrits, témoignage de sa sainteté [1]. » A ces sources et dans l'oraison funèbre de Satyre [2], M. Thierry aurait dû puiser les détails conservés sur cette sainte fille.

Sans s'étendre aussi longuement que l'immortel archevêque de Milan sur cette illustre vierge, il aurait pu du moins la caractériser par une de ces phrases élogieuses dont il a honoré tant d'autres filles du « conventicule. » On lui saurait gré d'avoir dit, par exemple, que Marcellina, fille d'un préfet des Gaules et descendante d'une famille qui comptait plusieurs consuls, se recommandait surtout du nom de son frère Ambroise, à qui elle servit de mère ; on lui pardonnerait à ce prix de s'être tue sur l'honneur qu'elle eut de recevoir le voile des mains du pape Libère [3], et sur la faveur dont elle doit jouir auprès des érudits. Grâce à elle, son frère a conservé et nous a transmis le discours qui lui fut adressé au jour mémorable où elle se consacra à Dieu. Ces titres ne sont ni moins nobles ni moins honorables pour notre sainte que ceux dont ont été glorifiées Fabiola et Furia. On parle peu aujourd'hui des Camille, des Fabius, des Cunctator; et le nom d'Ambroise est sur les lèvres de tous les hommes de religion et de science. Est-il possible de séparer du nom du frère celui de la sœur ?

6° Nous arrivons aux trois personnages de l'Aventin qui « réunissaient toutes les gloires de la beauté et de la fortune [4] : » Paula et ses deux filles Blésilla et Eustochium. C'est à un autre point de vue qu'elles ont pour nous de l'intérêt, et qu'elles sont considérées et représentées dans les écrits de saint Jérôme. Nous ne nierons certainement pas que ces pieuses filles de Jérôme et de Marcella « pouvaient suspendre avec orgueil dans l'atrium de leur demeure les images de

[1] « Medionali sanctæ Marcellinæ virginis, sororis Ambrosii episcopi, quæ Romæ in basilica sancti Petri a Liberio papa velum consecrationis accepit : cujus etiam sanctitatem idem beatus Ambrosius scriptis suis testatam fecit. » *Martyr. rom.*, die 17 julii. — Cf. La charmante *Vie de sainte Marcelline*, publiée par le P. Corail, S. J., traduction libre de cette illustre vie écrite en italien par le bibliothécaire de l'Ambrosienne, à Milan, ecclésiastique distingué par sa science et ses vertus.

[2] Ambros., *De excessu fratris sui Satyri.*

[3] *Liberii oratio ad Marcellinam;* Patrol. lat., t. VIII, col. 1345.

[4] *Saint Jérôme*, t. I, p. 32.

Digitized by Google

Paul-Emile et d'Agamemnon[1]. » La magnifique épître à Eustochium sur la mort de sa mère ne permet pas de contester à Paula « la prétention de descendre par sa mère d'une sœur de Paul-Émile, entrée par adoption dans la famille des Scipions[2], » et par son père d'Agamemnon lui-même[3]; lignée qui fut rehaussée encore par l'alliance avec le Grec Julius Toxotius qui se disait descendant d'Énée[4]. L'académicien est d'accord sur ce point avec le moine dalmate; mais au reste il défigure et même dénigre tellement Paula et ses filles, qu'elles ne sont plus reconnaissables : les erreurs, ici, se mêlent indifféremment à la louange et aux blâmes.

La belle *Histoire de sainte Paule*, notre guide dans plusieurs passages de cette étude, a déjà réfuté d'une manière péremptoire les romans que M. Amédée Thierry s'est plu à bâtir sur les descendantes des plus nobles maisons du Latium et d'Athènes. Pour remplir le cadre que nous nous sommes tracé, il nous suffira d'emprunter sur les points principaux la réhabilitation due à la plume de M. Lagrange.

L'esprit rationaliste et, j'ai regret à le dire, les tendances sceptiques de M. Thierry éclatent dans la phrase qui ouvre le récit relatif à nos nouvelles héroïnes; elle résume toutes les erreurs historiques dont il sera semé. « Hors de l'Église domestique comme au dedans, est-il dit, l'attention se portait alors particulièrement sur la famille de Paula, à qui *la destinée* réservait le premier rôle dans les *aventures religieuses* de Rome[5]. » Il n'était guère possible, remarque à bon droit le critique des *Études*, d'exprimer d'une façon moins chrétienne les grands desseins de la Providence sur cette famille prédestinée à tant de sacrifices comme à tant de gloire[6]. Si Paula et les siens jouèrent « le premier rôle dans les *aventures reli-*

[1] *Saint Jérôme*, t. I, p. 32.

[2] *Id., ibid.* « Nobilis genere... Grachorum stirps, soboles Scipionum, Pauli hæres, cujus vocabulum trahit, » Martiæ Papyriæ matris Africani vera et germana progenies. » Hieron., *Epist. 86 ad Eustochium virginem, Epitaphium Paulæ.*

[3] « Per omnes fere Græcias usque hodie stemmatibus et divitiis, ac nobilitate Agamemnonis fertur sanguinem trahere, qui decennali Trojam obsidione delevit. » *Id., ibid.*

[4] « Tale igitur stirpe generata, juncta est viro Toxotio, qui Eneæ et Juliorum altissimum sanguinem trahit. » *Id., ibid.*

[5] *Saint Jérôme*, t. I, p. 158.

[6] *Etudes religieuses*, t. XIII, nouvelle série, p. 764.

Digitized by Google

gieuses de Rome, » elles le durent moins à l'immense fortune et au rang de leur maison [1] qu'à l'avantage plus réel d'être issues d'une famille chrétienne. La mère de Paula, Blésilla [2], était sûrement chrétienne, et rien n'autorise à penser qu'il en fût autrement de son père Rogatus. M. de Rossi a démontré, par des textes formels, que la famille de Paula était du nombre des familles sénatoriales gagnées à la foi nouvelle [3], quoiqu'elle eût encore des membres païens et païens très-zélés [4]. Fermant les yeux sur cette circonstance, M. Thierry ne veut voir que les autres, assurément tout à fait insuffisantes pour attirer « l'attention de l'Eglise. »

Ce qui mérita cette attention, changée aujourd'hui en des honneurs sacrés, ce furent les vertus chrétiennes que Paula et ses filles firent briller au milieu d'une vie de sacrifice, de résignation, de charité et de dévouement. Que l'historien ait signalé en Paula une « exaltation de sentiments [5] » jointe à une « délicatesse de corps et à une mollesse d'habitude qu'on pourrait dire excessives [6] ; » qu'il se soit plu à la représenter « grecque autant que romaine et élevée au sein d'une opulence qui n'avait point d'égale en Occident, » ayant mené « depuis son enfance une vie toute asiatique, presque toujours étendue et ne marchant qu'appuyée ou plutôt portée sur les bras de ses eunuques ; » qu'il ait même poursuivi la description et dit avec saint Jérôme : « Une robe de soie pesait à sa délicatesse; un rayon de soleil qui se fût glissé à travers les épais rideaux de sa litière lui eût paru un incendie [7]..., » nous ne lui en

[1] *Saint Jérôme*, t. I, p. 158.

[2] « Matrem Blesillam. » Hieron., *Epist. 86*

[3] *Bulletino di archeologia*, cité par l'historien de *sainte Paule*, p. 60.

[4] Dans la ligne directe, Paula comptait parmi ses proches parents le païen Gracchus, qui fut préfet de Rome sous Gratien. Par le mariage qu'elle contracta avec Toxotius, païen lui aussi, elle en eut un plus grand nombre, dont le plus ardent était son beau-frère J. Festus Hymétius, qui lui causa bien des chagrins par le rôle qu'il joua vis-à-vis d'elle lorsqu'elle fut devenue veuve, et par l'influence malheureuse qu'il voulait prendre sur les enfants de son frère. C'est en récompense de son zèle à relever le paganisme en Afrique, que l'empereur Julien lui fit élever deux statues, l'une à Rome et l'autre dans la capitale de son proconsulat. Cf. *Hist. de sainte Paule*, p. 78.

[5] *Saint Jérôme*, t. I, p. 163.

[6] *Id.*, t. I. p. 159.

[7] *Id. ibid.*, p. 159. — « Quæ immunditias platearum ferre non poterant; quæ eunuchorum manibus portabantur, et inæquale solum molestius transcendebant, quibus serica vestis oneri erat, et solis calor incendium... » Hieron., *Epist. 54*, ad Pammachium. — Nous ne voyons pas pourquoi

Digitized by Google

ferions pas un crime, s'il eût aussi remarqué avec le saint écrivain que toute chrétienne qu'elle fût, Paula avait à se conformer, dans une certaine mesure, à ces exigences qu'elle se reprocha bientôt [1] ? Les vêtements, les parfums, les basternes dorées, le luxe de maison et d'esclaves, les délices du bain, la somptuosité des palais, l'opulence des villas n'empêchaient point le christianisme de changer les pensées et les sentiments au fond des âmes fortement trempées et *naturellement chrétiennes*. Quoique Tertullien eût blâmé, dans un langage qui se ressentait du soleil de l'Afrique, la mollesse, le luxe, l'opulence des femmes chrétiennes chez qui, disait-il, « l'épée du bourreau ne trouverait bientôt plus de place et s'émousserait sur les bijoux et les émeraudes. » Cécile portait une robe de soie brochée d'or quand elle présenta sa tête au glaive.

Paula était de son temps; elle savait être et Romaine et chrétienne; sa religion lui valut la gloire d'être la seule que la langue des médisants respecta [2]. Aussi l'offrait-on comme un modèle aux jeunes patriciennes [3]. M. Thierry a bien remarqué ce fait; mais il n'a pas saisi, ou du moins assez fait ressortir combien, malgré son luxe et sa délicatesse, Paula différait de ses égales en fortune. C'était l'œuvre de la foi, commençant à grandir en elle au milieu des épreuves que la Providence lui ménageait. Le moderne biographe y veut voir seulement l'effet de « l'exaltation de ses sentiments. » Est-ce croyable ? est-ce possible ? « L'exaltation de sentiments » prêtait au contraire beaucoup « aux propos » d'un monde païen où elle était « fort répandue [4]. » Elle y prêta encore lorsque, à la mort d'une ses filles, la voix de la nature parut étouffer en elle les ardeurs de la foi et de la grâce, qui ne purent être rallumées que par l'éloquence du moine dalmate. Mais le rationalisme n'en est-il pas réduit à mériter d'entendre ce que saint

M. Thierry a retouché ce texte et mis tous les verbes au singulier. Voudrait-il faire entendre que ce luxe et ces habitudes étaient propres à Paula? Notre historien connaissait trop bien les coutumes du IVe siècle pour que nous nous arrêtions à cette pensée.

[1] Saint Jérôme ne parle de la délicatesse et du luxe efféminé de Paula que pour l'époque où elle vivait encore avec son mari : *vivente Toxotio sæculo serviebat. Nam quæ immunditias*, etc., ut supra. *Id., ibid.*

[2] « Ita se gessit, ut nunquam de illa etiam maledicorum quidquam auderet fama confugere. » *Id., ibid.*

[3] « Omnium Romæ matronarum exemplum fuit. » *Id., ibid.*

[4] *Saint Jérôme*, t. I, p. 159.

Digitized by Google

Augustin ne se lassait de répéter à certains hérétiques de son siècle : « Pour nier les prodiges, vous en avancez de mille fois plus inexplicables ! »

Les filles de sainte Paule ne sont pas mieux jugées que la mère. Et d'abord, sur quel témoignage, sur quel texte se fonde notre auteur pour dire que, du mariage de Paula et du Grec Toxotius, « étaient nés *six* enfants [1] ? » Le saint directeur de l'Aventin n'en compte que *cinq*, après lesquels, dit-il, Paula cessa d'enfanter : « Cum *quinque* liberos edidisset, Blesillam, Paulinam, Eustochium, Ruffinam et Toxotium, *post quem parere* desiit [2]. » L'affirmation de M. Thierry n'est pas cependant une faute d'attention, car il a soin d'ajouter : « *six* enfants, dont *cinq* restaient : trois filles mariées ou en âge de l'être, Blésille, Pauline et Eustochie ; une adolescente, Ruffina, et un jeune garçon, nommé Toxotius comme son père [3]. » Il est certain qu'au moment où Paula devint veuve, aucune de ses filles n'était mariée. Eustochie ne le fut jamais ; Pauline fut donnée à Pammachius par les soins de sa mère, veuve déjà depuis quelque temps. Quant à l'aînée, Blésilla, elle ne pouvait être épouse à la mort de son père, puisqu'elle devint veuve à *vingt ans*, après *sept* mois de mariage [4], et que Toxotius n'avait vécu avec Paula que *seize* ans. L'académicien a été trompé par ses calculs. Il fixe le veuvage de Paula à *trente-cinq ans*; or, nous le savons formellement par saint Jérôme, ce fut à *trente et un ans* que Dieu lui envoya cette lourde épreuve [5].

Avancer que « trois de ses filles faisaient partie de l'Église

[1] *Saint Jérôme*, t. I. p. 159.
[2] Hieron., *Epist. 86*, ut supra.
[3] *Saint Jérôme*, t. I, p. 159.
[4] « Viginti annorum adolescentula... septimo mense viduata est. » Hieron., *Epist. 18*. — Au sujet du mariage des filles de sainte Paule, nous renvoyons le lecteur à la note que M. l'abbé Lagrange consacre à discuter celui de Ruffina, sur laquelle nous n'avons pas à revenir dans le cours de cette étude, et parce qu'elle ne fit jamais partie de l'Aventin, et parce que, à l'époque dont nous parlons, elle n'était pas en âge d'être mariée. Cf. *Hist. de sainte Paule*, ch. XIII, p. 385, 386.
[5] « En effet, dit M. l'abbé Lagrange, selon les chiffres donnés par saint Jérôme, elle est morte à cinquante-six ans et elle a vécu vingt-cinq depuis son veuvage : elle avait donc, quand mourut Toxotius, l'âge que nous lui assignons (trente et un), et non pas trente-cinq ans, comme l'écrit M. Thierry. »

Digitized by Google

domestique, Blésille, Pauline et Eustochie [1] », n'est pas moins erroné, et l'erreur est spécialement importante à relever : car celle au sujet de laquelle M. Thierry brode un roman passablement léger, est tout justement celle qui n'appartint jamais à la communauté Aventine. Pauline eut le bonheur de fréquenter les cours d'écriture sainte que saint Jérôme y donnait publiquement; elle y était conduite par sa pieuse mère, en compagnie de sa plus jeune sœur Eustochium, mais jamais elle ne prit l'engagement de se consacrer à Dieu ; jamais elle ne manqua ensuite à sa parole, comme on cherche à l'établir. Pauline, s'accordent à dire tous les historiens, n'affichait aucun attrait, aucun penchant extraordinaire pour la piété et la dévotion. Rien chez elle qui indiquât une âme appelée à sortir des voies communes. Sa vocation était évidemment la vie ordinaire du monde; il s'agissait donc de lui trouver un protecteur dans un mari sûr et chrétien. Paula, qui, « avec la foi d'une chrétienne et la sagesse d'une mère, secondait l'appel divin dans ses enfants [2], » fut heureuse de rencontrer, parmi les auditeurs de l'Aventin, un ami de Jérôme, un parent de Marcella, le sénateur Pammachius, à qui elle accorda la main de sa douce et aimable Paulina [3]. Telle est l'histoire vraie.

Voici ce qu'on nous conte. Le sénateur, cousin de Marcella, émule, admirateur et ami de Jérôme, fréquente les leçons du cénacle patricien. Et comme l'amour se mêle toujours un peu à la dévotion, Pammachius s'éprend de la seconde fille de Paula, Pauline; il mène pendant quelque temps de front les affaires de la piété et du mariage [4]. De son côté, « tout entière aux soins de son union avec Pammachius, *on peut le croire du moins*, Pauline ne jouait qu'un rôle très-secondaire dans les affaires religieuses de sa famille [5]. » Il s'agit, on le voit, d'une intrigue romanesque. Pour la réduire à néant, il suffit de remarquer qu'entre toutes les qualités de Paulina, la principale était un bon sens parfait. Quant à Pammachius, il était d'un âge mûr ; cecimême, tout d'abord, mit quelque entrave au projet [6].

[1] *Saint Jérôme*, t. I, p. 160.
[2] *Histoire de sainte Paule*. p. 249.
[3] Voir les belles pages qu'a écrites à ce sujet M. Lagrange, pp. 247, 249, 250, 251.
[4] *Saint Jérôme*, t. I, p. 151.
[5] *Id.*, p. 160.
[6] Saint Pammaque était du même âge que saint Jérôme, ils avaient été

Digitized by Google

Ce mariage de raison fut néanmoins conclu, à la grande joie de Marcella et de saint Jérôme, qui secondèrent Paula; il était regardé comme plein d'heureuses espérances, non-seulement pour les deux époux, mais encore pour toute la famille qui déplorait l'ingérence du païen Hymétius dans la direction du jeune Toxotius dont il s'était constitué comme le tuteur. Pammachius, selon la belle image biblique employée par saint Jérôme, était venu s'adjoindre à ces illustres femmes pour former au sein de cette famille bénie le mystérieux quadrige qu'entrevit le prophète Abacuc, et que traînaient quatre coursiers célestes, quatre chérubins [1].

Les appréciations de M. Thierry sur les deux sœurs de Pauline ne sont pas plus sérieuses. Si Eustochium, par exemple, « cette fleur des vierges, » comme l'appelle saint Jérôme, est « un modèle de volonté calme et réfléchie, de constance, » elle sera « au besoin un modèle d'opiniâtreté dans ses résolutions [2]. » C'est ainsi qu'est traduit le *quid Eustochio fortius?... in parvulo corpusculo ingentes animi* [3]. Chez elle, tout était « la conséquence du raisonnement » même « l'opiniâtreté. » « L'éducation avait d'ailleurs développé comme à plaisir les germes de *stoïcisme chrétien* innés [4] dans son cœur. Ici, comme preuve de *stoïcisme,* est placé un épisode.

Hymétius connaît le projet que sa nièce a formé de prendre l'habit des vierges. C'est une honte pour la famille. Un complot est monté... Eustochium se rend à une invitation que lui a faite sa tante Prætextata. A son entrée, des esclaves apostés

ensemble sur les mêmes bancs jusqu'en 370, époque où ils se séparèrent pour se retrouver plus tard dans le palais de Marcella et s'entretenir par de nombreux écrits, en particulier sur l'hérésie de Jovinien. Pauline, au contraire, n'avait guère que quinze ou seize ans quand elle fut mariée.

[1] « Et ut quadrigam domus emitteret sanctitatis, et feminarum virtutibus responderent viri, additur comes Pammachius, verum Ezechielis cherubim, cognatus, gener, maritus, imo frater amantissimus, quia sancti consortia spiritus vocabula non tenent nuptiarum. Hunc quadrigæ Jesus præsidit. De his equis et Abacuc canit: « Ascende super equos tuos, et equitatio tua salus. » Impari cursu, impari animo ad palmam tenditur. Discolores equi, sed voluntate concordes, unum aurigæ jugum trahunt non expectantes flagelli verbera, sed ad vocis hortamenta trahentes. » Hieron., *Epist. 54*. — Inutile sans doute d'opposer à M. Thierry la légende du martyrologe concernant saint Pammaque placé sur nos autels : « Romæ, S. Pammachii presbyteri, qui fuit sanctitate et doctrina conspicuus »; die 30 august. »

[2] *Saint Jérôme*, t. I, p. 160.

[3] Hieron., *Epist. 54* et *47*.

[4] *Saint Jérôme*, t. I, p. 161.

Digitized by Google

dans les coins de la salle se saisissent de la jeune vierge, lui arrachent son voile et sa robe de laine, déploient et tressent sa chevelure à la façon des jeunes filles mondaines, la parent de somptueux habits de soie, lui peignent le visage et les yeux, et la présentent ainsi à la société réunie dans cette maison. Saint Jérôme exprimera plus tard à la belle-fille de Paula [1] toute l'indignation qu'il ressentit devant un pareil acte [2]; M. Thierry se contente de dire : « Le fard n'avait pas pénétré jusqu'à son cœur, elle reprit sa robe de bure et partit; son ardeur pour la vie monastique ne parut nullement altérée [3]. » C'est pour lui « l'opiniâtreté dans la résolution.., » c'est « le *stoïcisme chrétien* » qu'elle avait respiré dans la chambre même de Marcella, au milieu d'une « atmosphère sereine et paisible qui ne régnait pas toujours dans l'appartement de Paula [4]. » Qu'est-ce donc qui troublait cette maison heureuse?... Il faut des antithèses dans le roman, voilà tout.

M. Thierry consacre un long récit à l'aînée, à la plus intéressante des filles de Paula. Il nous donne les mêmes fausses appréciations que dans ce qui précède. Qu'on en juge par quelques citations. Tandis que Jérôme écrit à la mère de cette sainte [5] : « Comment se rappeler sans répandre des larmes cette jeune femme de vingt ans, qui porta l'étendard de la croix avec une foi si ardente, et qui regretta plus la *perte de sa virginité* que la *perte de son époux* [6], » l'historien moderne voit en elle un « mélange de défaillances d'âme et d'exaltation; » « elle voulait vivre par elle-même et *oublier son mariage*, plutôt que

[1] Léta, femme de Toxotius.

[2] « Et ecce sibi eadem nocte cernit in somnis venisse angelum terribili voce minitantem pœnas, et hæc verba frangentem : « Tu ne ausa es viri « imperium præferre Christo? Tu caput virginis Dei tuis sacrilegis attrectare « manibus, quæ jam nunc arescent, ut sentia esxcruciata quid feceris, et finito « mense quinto, ad inferna ducaris. Sin autem perseveraveris in scelera, et « marito simul orbaberis et filio. » Omnia per ordinem expleta sunt, et seram miseriæ pœnitentiam velox signavit interitus. Sic ulciscitur Christus. » Hieron., *Epist. 57, ad Lætam.*

[3] *Saint Jérôme*, t. I, p. 163.

[4] *Id.*, p. 161.

[5] Plusieurs martyrologes placent sa fête au 22 janvier. Cf. Baronius.

[6] « Quis enim siccis oculis, recordetur viginti annorum adolescentulam tam ardenti fide crucis levasse vexillum, ut *magis amissam virginitatem* quam mariti doloret interitum? » Hieron., *Epist. 22, ad Paulam, super obitu Blesillæ, filiæ.*

Digitized by Google

pleurer son mari [1] ! » Quoi ! égoïsme et regrets indignes d'une chrétienne et d'une épouse, voilà ce que contient une âme ardente et généreuse ! Nous ne le nions pas, les mœurs du siècle étaient plus profondément enracinées chez Blésilla que chez ses sœurs ; toutefois, sa jeunesse, comme son veuvage, fut loin d'être ce que M. Thierry cherche à insinuer. S'il dit, en effet, que « sa conduite n'avait jamais donné lieu à aucun scandale [2], » n'ajoute-t-il pas à la ligne suivante : « Au plus fort de *ces dissipations* on vit sa santé s'altérer [3] ? » Le rationalisme veut sans doute trouver une raison à la maladie subite et inexplicable de cette jeune veuve, que la grâce travaille, et que Dieu ramènera à lui par un miracle. Quelle différence entre son langage et celui de la religion ! Saint Jérôme raconte qu'au milieu d'une fièvre ardente de trente jours, le Seigneur Jésus se présenta à elle, la prit par la main, la souleva et lui cria comme à Lazare : « Viens dehors ! » A quoi la malade répondit en se levant et en allant s'asseoir à la table du maître. Blésilla était guérie, Blésilla était convertie [4]. M. Thierry affirme que, « dans la veille, Blésilla *crut voir* Jésus s'approcher de son lit [5]. » « Et *il lui sembla* aussi que, se levant en sursaut et marchant, elle était allée se placer à table auprès du Sauveur. Ce qui est certain c'est qu'une *crise* salutaire s'opéra en elle. » De là « Blésilla *se crut guérie miraculeusement*, et ses amis le *crurent* comme elle [6]. En reconnaissance elle consacra sa vie à Dieu, voulant sortir du sépulcre du siècle où elle gisait depuis si longtemps sous le linceul des richesses et des plaisirs [7] (c'était le langage chrétien du temps) et embrassa la vie religieuse [8]. » Nous nous contentons de souligner. Inutile aussi de rentrer dans le détail des appréciations portées par notre historien sur les écrits que saint Jérôme crut devoir composer pour défendre

[1] *Saint Jérôme*, t. I, p. 164.
[2] *Id.*, p. 165.
[3] *Id.*, *ibid.*
[4] « Venit et ad hanc Dominus Jesus, tetigitque manum ejus et ecce surgens ministrat, ei... Sed infremuit Jesus, et conturbatus in spiritu, clamavit dicens: « Blesilla, veni foras. » Quæ vocata surrexit, et egressa, cum Domino vescitur. Hieron., *Epist. 29, ad Marcellam super ægrotat. Blesillæ.*
[5] *Saint Jérôme*, t. I, p. 165.
[6] *Id.*, t. I, pp. 165-166.
[7] « Redolebat aliquid negligentiæ et divitiarum fasciis colligata, in sæculi jacebat sepulcro. » Hieron., *Epist. 29.*
[8] *Saint Jérôme*, t. I, p. 166.

Digitized by Google

l'acte courageux de Blésilla en face de ses ennemis et de sa parenté païenne. Si le vaillant solitaire « entonna le cantique d'allégresse [1], » comme l'écrit M. Thierry, il ne craignit pas non plus de braver les colères et l'envie des méchants pour sauver cette âme [2]. Il la défendrait encore aujourd'hui ; il braverait les attaques et les insultes de nos modernes rationalistes.

Nous avons suivi, dans l'ordre même qu'il a assigné à chacun, la liste des personnages de l'Aventin dressée par M. Thierry. Il aurait pu citer bien d'autres noms, tout en retirant celui que nous avons signalé comme n'ayant jamais appartenu à cette communauté. Nous aurions aimé à le voir s'étendre un peu plus longuement sur Principia et sur la veuve Léa [3] qu'il mentionne en deux lignes [4]. Mais n'insistons pas. Maintenant que nous avons vu les origines « du premier couvent romain » et fait connaissance avec les plus célèbres de ses membres, groupons certains épisodes qui se rattachent à l'histoire de l'Aventin, et qu'avec son habileté ordinaire il a dénaturés dans son récit ou faussés dans ses appréciations.

III

La libre pensée a résumé en deux mots, accompagnés de beaucoup d'erreurs et d'invectives, les fruits de l'institution monastique née sur une des sept collines de la ville éternelle : *Ruine des patrimoines! Extinction de la famille!* Ces deux mots seraient-ils donc l'écho de l'enseignement et des déclarations de saint Jérôme? Personne ne le croira. Au contraire, si devant le progrès des idées monastiques s'élèvent des objections d'intérêt s'ajoutant aux éternelles objections du cœur humain et de la nature corrompue, le moine dalmate, dans mille passages, sait dire à son siècle ce qu'il faut penser de ses clameurs et de ses hontes.

1° On ne peut donc trop s'étonner que le prétendu interprète

[1] *Saint Jérôme*, t. I, p. 166.
[2] « Quod invidiam propinquorum, ut salva esset, excepi. » Hieron., *Epist. 22, ad Paulam.*
[3] Le martyrologe porte la fête de cette sainte au 12 mars. « Romæ sanctæ Leæ, viduæ, cujus virtutes et ad Deum transitum sanctus Hieronymus scribit. »
[4] *Saint Jérôme*, t. I, p. 150.

Digitized by Google

du saint docteur, sous prétexte de faire connaître le mouvement imprimé alors par la virginité et le célibat, l'esprit de pauvreté et de charité, ait écrit les phrases suivantes : « Le christianisme en pénétrant dans le patriciat romain, ce qu'il fit surtout vers la fin du IVe siècle, y produisit des effets vraiment singuliers. Enrichies à l'origine par la conquête violente et plus tard par la spoliation organisée des provinces, *ces grandes maisons, une fois chrétiennes, semblent n'avoir d'autre idée que de se rabaisser*. On eût dit une sorte de talion qu'elles s'imposaient à elles-mêmes, au nom d'une religion sortie du sein des pauvres et du rang des nations conquises. La pauvreté devient comme un but vers lequel elles marchent de concert : elles se hâtent, elles précipitent leur ruine avec autant d'ardeur qu'elles en avaient mis jadis à entasser leurs prodigieuses richesses[1]. » Quoi ! c'est dans le but de « se rabaisser, » c'est pour « précipiter leur ruine » que Fabiola, Paula et tant d'autres donnent toute leur fortune aux pauvres et meurent avec des dettes ! que le sénateur Pammachius, par exemple, employait ses richesses à construire des églises, à fonder des hôpitaux, à doter des maisons religieuses ! Saint Jérôme proclame des « idées » tout autres[2]. Ce qui paraissait ruine et misère dans des familles jadis opulentes, était parfois la restitution de biens injustement acquis, la réparation de prodigalités insensées ou de fautes passées ; c'était toujours le soulagement d'un peuple que les riches avaient trop épuisé et qu'ils ne regardaient plus que comme *une chose*. M. Thierry conviendrait bien en partie de tout cela ; mais il a découvert que la société romaine « périssait autant par ses vertus que par ses vices[3]. »

La charité chrétienne entraînait « la ruine ; » la pratique des conseils évangéliques produisait le « stoïcisme. » Aussi plus de larmes, plus d'amour de la famille ; le célibat rend les cœurs durs comme le rocher, et la conséquence est l'épuisement de la sainte fécondité du mariage. — Parlerait-il différemment l'auteur qui se serait annoncé comme adversaire de l'Église catholique ? Lorsque nous confrontons ces pages de M. Thierry avec les belles apologies de saint Jérôme, nous

[1] *Saint Jérôme*, t. II, p. 59.
[2] Cf. *passim*, *Epist. 54, 56, 84, 96*.
[3] *Saint Jérôme*, t. II, p. 118.

Digitized by Google

nous demandons de plus en plus si ce n'est pas un pamphlet lancé à la face du saint docteur et du christianisme. — Ce n'est ni le lieu ni le moment de prendre la défense du célibat religieux. L'école moderne qui en a fait l'objet de ses attaques a été jugée; les soi-disant économistes du XVIIIe siècle ont reçu mille réponses à chacune de leurs invectives. « Ces lieux communs de l'iniquité ignorante et triomphante, a dit Montalembert, sont passés en chose jugée dans l'esprit de la foule... Le célibat mettait une limite fâcheuse aux progrès de la population... On sait ce que vaut aujourd'hui ce reproche [1]. C'est à peine si Dieu a attendu que le mensonge eût achevé son triomphe, pour l'accabler de confusion. Cette population qu'on accusait les ordres religieux de tarir dans sa source, est devenue trop souvent le plus cruel des embarras, et le monde s'est couvert de docteurs et d'économistes patentés à la recherche des moyens les plus propres à en arrêter les progrès [2]. »

M. Thierry a eu tort de répéter de telles choses; on ne doit pas, quand on se dit l'admirateur de saint Jérôme, se faire l'écho de Voltaire. Celui-ci et les siens ont pu dire que la profession de virginité et de célibat disposait *le monde à la mort;* nous, nous disons avec la saine philosophie qu'elle préparait la régénération du mariage. Saint Jérôme l'a suffisamment démontré; les Paula, les Blésilla, Fabiola elle-même l'ont amplement prouvé.

Que prétend M. Thierry, quand il ajoute : « A côté de la séparation effective et réelle exigée par l'état monastique, il y avait une séparation fictive que comportaient les mœurs chrétiennes et qui consistait à *dissoudre le mariage* sous le toit conjugal [3] »? Oui, la vocation religieuse et monastique exigeait la séparation effective et réelle ; oui, d'un accord mutuel, l'époux et l'épouse pouvaient faire le vœu de continence; oui, avec le consentement de la femme, l'époux pouvait embrasser l'état ecclésiastique, et leur séparation était alors d'obligation canonique. Mais ni cette vocation ni ce vœu n'étaient imposés. Ces états

[1] Ce reproche remonte loin. Colbert, dans son mémoire du 15 mai 1665, dit à Louis XIV : « Les moines et les religieuses, non-seulement se soulagent du travail qui irait au bien commun, mais même privent le public de tous les enfants qu'ils pourraient produire pour servir aux fonctions nécessaires et utiles. » *Revue rétrospective*, 2e série, t. IV, pp. 257-258.

[2] *Moines d'Occident*, introduct., pp. CXX, CXXI.

[3] *Saint Jérôme*, t. II, p. 67.

Digitized by Google

n'étaient point ceux de la société chrétienne entière ; et le monde n'était point menacé de périr par la séparation « réelle, » « fictive » ou « d'obligation canonique. » On pourrait même établir des comparaisons, faire des calculs, citer des chiffres et prouver à l'école moderne que les enseignements et les pratiques d'aujourd'hui sont autrement pernicieux pour la famille et la société, au point de vue de l'accroissement de la population, que ne l'était ce que « comportaient ou exigeaient les mœurs chrétiennes. » Le compte a été fait, et son résultat est connu.

Occupons-nous d'une autre accusation : la religion nouvelle arrachait le cœur et étouffait brutalement les cris de la nature et de l'affection filiale et naturelle sous sa main de fer. L'historien, à l'appui de cette allégation, nous présente « un homme du monde, nommé Julianus, tombé, sous le poids du malheur public, dans un état de prostration tel, qu'aucune douleur n'a plus prise sur lui. *Sa résignation chrétienne est effrayante;* c'est la *mort anticipée du cœur*, et cependant ce cœur est noble, élevé, charitable. » Julianus perd ses deux filles et sa femme, qu'il accompagne « à leur dernière demeure avec la même sérénité que s'ils partaient ensemble pour un voyage[1]. » Les Barbares s'emparent de ses propriétés, de ses troupeaux, de ses serviteurs, et il « supporte toutes ces afflictions sans sourciller[2]. » Mais comment voit-on ici une effrayante résignation chrétienne, une mort anticipée du cœur ? Tout à l'heure, au spectacle des pleurs et des désolations de Paula (religieuse, cependant, de l'Aventin), on déclarait presque le christianisme impuissant à changer les cœurs, et on se scandalisait de larmes trop amères et trop abondantes[3]. Une telle contradiction suffit à montrer combien M. Thierry se trompe. Ah ! nous pouvons le dire, et les écrits de saint Jérôme en seront éternellement les témoins irrécusables, il y avait à l'Aventin, il y a sous les cloîtres et dans les cellules de nos monastères, autant que dans le monde, des cœurs grands, généreux, sensibles.

[1] « Non quasi mortuam, sed quasi proficiscentem. » Hieron., *Epist. 92*.
[2] *Saint Jérôme*, t. II, pp. 116-117.
[3] Saint Jérôme lui aussi s'en était scandalisé, et sa lettre *de obitu Blesillæ* est là autant pour témoigner du tendre cœur de sainte Paule que pour servir de modèle de consolation chrétienne, comme M. Thierry lui-même a été forcé de le reconnaître (*Saint Jérôme*, t. I, p. 205 *et passim*). Cf. Hieron., *Epist. 86*.

Digitized by Google

Et si au IVe siècle l'égoïsme était partout, on peut assurer qu'i ne franchit jamais seule il de ces pieux sanctuaires.

2° La question du célibat suscita de grandes querelles, des conflits sérieux, des hérésies et des schismes. Les vierges de l'Aventin étaient le point de mire : l'âme du couvent, « l'importateur passionné des idées cénobitiques [1] » ne pouvait être épargné. En exposant les attaques de Jovinien et d'Helvidius, M. Thierry analyse les vigoureuses réponses de saint Jérôme, et donne des appréciations qui sont loin d'être celles d'un « admirateur » et d'un « ami. » S'il avoue que le saint docteur « illuminait par ses éclairs d'éloquence les plus obscures discussions de l'exégèse et du dogme [2], » il blâme le ton satirique dont la vie conjugale est traitée ; il découvre dans l'habile apologiste des « imprudences, » des « maladresses » qui firent « plus de mal que de bien à sa cause et à la religion [3]; » il affirme enfin que dans tous les écrits polémiques sur le célibat, Jérôme « voulait peindre d'après nature les *adversaires de sa personne, de ses idées ou de l'église domestique* que la haine essayait déjà de confondre avec lui [4]. » Ce n'est pas tout : lorsque, dans son ouvrage *contre Jovinien*, dans sa réponse *à Helvidius*, dans la lettre à Marcella *sur la conversion de Blésilla*, dans le *de servanda viduitate* adressé à Furia, et dans la fameuse épître à Eustochium *sur la garde de la virginité*, l'intrépide vengeur de la religion et des moines déplore les faiblesses de ceux qui ne persévéraient pas, et se plaît à retracer leurs portraits avec la verve et le naturel qu'il avait puisés dans les auteurs païens, on nous apprend que ces tableaux sont la véritable image de « *toute* la société romaine au IVe siècle, *principalement dans les rangs chrétiens* [5]. » Ainsi, « faux moines, fausses vierges, fausses dévotes, hypocrites du monde, hypocrites du clergé [6], » voilà ce qui compose toute la chrétienté ! M. Thierry sait bien le contraire ; l'histoire de l'Église primitive, de cet âge d'or du christianisme,

[1] *Saint Jérôme*, t. I, p. 179.
[2] *Id., ibid.*
[3] Le traité à Eustochium « fut un grand acte de courage, mais peut-être aussi d'imprudence, quelque justification qu'il puisse trouver dans la violence des attaques. » *Saint Jérôme*, t. I, p. 187.
[4] *Saint Jérôme*, t. I, p. 186.
[5] *Id.*, p. 187.
[6] *Id.*, p. 186.

Digitized by Google

a suffisamment révélé combien nombreuses étaient les exceptions. S'il y a des défauts et parfois des ébranlements dans l'édifice que Jérôme soutient d'une main et bâtit de l'autre, il n'est même pas permis de s'en étonner quand on sait sur quel terrain s'en élevaient les assises. Son ardeur, comme son admiration pour la vie monastique, ne l'aveuglait pas sur les vices et les abus qui s'y glissaient : il lutta, il flétrit, il consolida.

Les généreuses et saintes femmes de l'Aventin étaient la base de toutes les espérances de Jérôme. « Pendant quarante ans (380-420), à Rome d'abord, puis à Bethléem, il les instruit, les gouverne, les enflamme, les attire aux biens suprêmes. Il les admirait plus encore peut-être qu'il n'a été admiré par elles[1].» M. Thierry dirait bien volontiers qu'il les admirait trop, car « ce monde gracieux et éclairé *lui plaisait;* on le lui reprocha souvent[2]. » Mais qu'il n'oublie pas la réponse adressée à ceux qui se scandalisaient à ce sujet : « Si les hommes m'interrogeaient, je n'aurais pas à parler aux femmes[3].» Quelques-uns, et des plus illustres, se firent bien gloire d'entourer la chaire du savant interprète des livres saints ; mais la pieuse communauté de l'Aventin lui offrait plus de ressources pour atteindre sa fin : la régénération et la vertu par la science sacrée.

Vierges et veuves rivalisaient de zèle. Leur pénétration, leur talent surprenait le maître[4]; alors *il les admirait*. La facilité avec laquelle elles arrivaient à la connaissance du grec et de l'hébreu, lui faisait dire qu'à côté de ses élèves il savait à peine bégayer ces langues. Les difficultés que Marcella et Paula soulevaient tour à tour allaient jusqu'à le mettre dans de grands embarras. Ce n'est pas une des moindres gloires de l'Aventin de nous avoir valu la plupart des traités d'exégèse, la traduction ou la révision des textes sacrés qui illustrent saint Jérôme[5]. A ces saintes filles du monastère romain nous devons

[1] *Les Moines d'Occident*, t, I. pp. 166-167.
[2] *Saint Jérôme*, t. I, p. 148.
[3] « Si viri de Scripturis quærerent, mulieribus non loquerer. » Hieron., *Epist. 12, ad Principiam.*
[4] *Ad Principiam, Epitaphium Marcellæ. Epist. 96.*
[5] Voici, dressé pour la première fois, le catalogue à peu près complet des principaux travaux exégétiques, qui nous restent, entrepris par saint Jérôme pour le monastère de l'Aventin ou à la demande des pieuses religieuses qui en firent partie : 1° révision du *Psautier* à la demande de Paule et Eustochie ; — 2° traduction de *Jérémie* pour les mêmes ; — 3° explication de l'*Ephod* et

Digitized by Google

encore ce beau recueil de lettres spirituelles, l'admiration des siècles. Quoi qu'en ait écrit M. Thierry, le solitaire de Bethléem et le directeur de l'Aventin est, comme l'a dit une feuille non suspecte, « de tous les Pères, celui qui a le plus souvent et le mieux pratiqué le gouvernement de la femme et de la famille [1]. » Il n'avait donc pas tort, ce docteur, de tant se mêler aux femmes; et, quelque « opiniâtre » et « obstiné » qu'il fût en faveur de « ses idées monastiques, » en leur apprenant à se gouverner d'abord elles-mêmes, il les mettait en

du *Téraphim*, adressée à Marcella; — 4° en 384, au sujet du *Psaume XC*, il écrit pour Marcella l'interprétation *de plusieurs noms hébreux*; — il en fait autant pour le *CXXVI*e *Psaume*; — 5° la même année il écrit pour Paula le commentaire sur le *Psaume CXVII*; — 6° à la prière de Marcella, Paule et Eustochie; il écrit (387) le commentaire sur l'*Epître aux Ephésiens*; — 7° le commentaire sur les *Épîtres* à *Tite* et *Philémon* est entrepris (387) pour Paule et Eustochie; — 8° le livre des *noms hébreux* est adressé à Marcella (388) avec une lettre où l'on voit l'interprétation des *dix noms de Dieu* chez les Hébreux; — 9° vers 388 ou 389, il envoie à Paula et Eustochie son commentaire sur l'*Epître aux Galates* pour les consoler de la mort d'Albine qu'il venait d'apprendre; — 10° il compose pour Blésilla son commentaire sur l'*Ecclésiaste* (388) : celle-ci étant morte quand l'œuvre fut terminée, il l'adressa à sa mère et à sa sœur Eustochie; — 11° la traduction du livre *des Rois* fut entreprise (392) la prière de Paule et Eustochie (V. la fin du *Prologue*); — 12° à Paula et Eustochie la traduction de *Daniel* (392), et celle des *douze petits prophètes*; — 13° pour Marcella fut composée l'explication de cinq ou six *passages du N. Testament* (392); — 14° il compose pour Fabiola le commentaire moral sur *les habits sacerdotaux* et tout ce qui touchait aux sacrifices (397); — 15° le commentaire sur *saint Matthieu*, composé à la prière d'Eusèbe (398), devait être remis par lui à la vierge Principie (V. *Præfat. in Math.*); — 16° explication du *Psaume XLIV* pour la vierge Principie (398), et lui promet celle du *Cantique des cantiques*; promesse qu'il ne put tenir; — 17° vers l'an 400 il écrit pour Fabiola le traité sur les *trente-deux campements des Israélites* et les *noms du livre des Nombres*; — 18° pour Eustochie, il traduit les livres de *Josué*, des *Juges* et de *Ruth*, en 404; — 19° le commentaire sur *Daniel* fut adressé à Pammaque et à Marcella en l'année 407; — 20° il dédie à Eustochie, en 410, son commentaire sur *Isaïe* (V. *Prolog. in Isaïe*); — 21° sur les instances de cette dernière vierge il compose l'explication sur *Ezéchiel* (411-419).

Après cette nomenclature nous pouvons bien emprunter à M. Lagrange les lignes suivantes : « La persistance de Jérôme à dédier à des femmes ses travaux sur l'Ecriture, lui fut tournée à nouveau crime et, chose étonnante, le reproche a traversé le moyen âge et a laissé sa trace jusque dans les manuscrits des œuvres de saint Jérôme. Son éditeur bénédictin, Dom Martianay, nous raconte, non sans quelque indignation, que plus d'une fois, en compulsant les vieux manuscrits pour faire son édition, il a trouvé les noms de Paula et d'Eustochium remplacés de la main du copiste par ceux-ci : *vénérables frères*. (*Præfat. in libro Salomonis, a*). Mais ce scandale pharisaïque n'empêcha pa Jérôme de placer de nouveau les noms de ces saintes disciples en tête du commentaire sur Sophonie, et il faut voir avec quelle éloquence il répond dans sa préface. » *Hist. de Sainte Paule*, pp. 470-471.

[1] *Journal des Débats*, 15 déc. 1853.

Digitized by Google

état de refaire la famille et la société. Ce maître des directeurs spirituels n'a pas seulement tracé des préceptes pour le prêtre, le moine et la vierge, il en a dicté aussi pour la veuve, l'épouse et l'enfant. Rien ne lui échappait ; mais l'Aventin fut pour lui l'école où il acquit « la science et l'usage du monde [1]; » il travailla à régénérer, et non à éteindre, par celles-là mêmes qui passent aux yeux de nos rationalistes pour des enthousiastes et des insensées.

3 Elles n'étaient pas les seules, avons-nous dit, à suivre les leçons que Jérôme faisait publiquement. « Des hommes, en petit nombre, mais distingués tous par la naissance ou le savoir, se groupaient autour du cénacle patricien [2]. » Un d'entre eux est déjà passé sous nos yeux : le sénateur Pammachius [3]. Nous savons le rôle que lui prête l'académicien. L'emphase qu'il met à nous le dépeindre, « faisant publier à son de trompe dans tous les quartiers de la ville qu'un repas suivi d'une distribution d'argent serait donné aux pauvres pour les funérailles de sa défunte épouse, » et se drapant le lendemain avec ostentation dans sa robe monacale, ferait presque oublier que saint Jérôme le nommait « le premier des moines dans la première des villes... le plus chrétien des nobles romains et le plus noble des chrétiens [4]. » Il y a loin, en effet, des sentiments qu'inspire la lettre du saint écrivain à ceux que font naître les pages consacrées par M. Thierry au moine-sénateur. Celui-ci choisit de préférence tout ce qui, dans l'épître de saint Jérôme, peut paraître le plus excentrique : il fait ses coupures à temps, il saisit les expressions hardies, les invectives et les apostrophes à l'adresse des païens ou des détracteurs de la vie monacale. Au moment même où il rappelle que le sénanateur Paulin « voulut tirer du spectacle » donné par Pammachius « une leçon politique pour l'avenir, » et écrivit à ce sujet ces mémorables paroles : « O Rome, si tous tes sénateurs avaient

[1] Bourdaloue a dit qu' « un des caractères de ce Père a été la science et l'usage du monde. » Voir à ce sujet les beaux chapitres que M. Lagrange a consacrés à saint Jérôme *directeur*, ch. III et IV. Cf. *adhuc, Introd. aux lettres choisies de saint Jérôme*, par P. Charpentier, pp.v-xvi.

[2] *Saint Jérôme*, t. I, p. 151.

[3] Voyez ci-dessus pp. 443, 444.

[4] Hieron., *Epist. 54, ad Pammachium*. « Magnus in magnis, primus in primis, ἀρχίστρατηγος monachorum. »

Digitized by Google

de tels divertissements, si on ne te donnait pas d'autres spectacles, tu pourrais conjurer les malheurs dont te menace l'Apocalypse [1], » ne dirige-t-il pas de violentes attaques contre cet esprit religieux qui ne tendait qu'à « rabaisser » les grandes maisons, et à les « précipiter vers leur ruine ? »

M. Thierry s'arrête ensuite à trois autres élèves de l'Aventin, choisis entre un grand nombre : c'est Océanus, Marcellin et Domnion. Celui-ci mérite tous ses éloges. Il était « aimable, généreux, instruit; il avait toujours sa maison ouverte aux étrangers comme sa bourse ouverte aux pauvres : on l'appelait, à cause de ses vertus hospitalières, le Loth de son temps [2]. » Pourquoi notre auteur n'a-t-il pas poussé l'éloge jusqu'au bout et traduit le *viro sanctissimo* [3] ? Il eût du moins mis un de ses personnages dans tout son jour.

Quant à Flavius Marcellinus et à Océanus, placés sur nos autels [4], on proclame leurs qualités naturelles, non cependant sans leur faire subir quelques dépréciations. Ainsi, Océanus est un « homme fort savant, » mais il fut « fort recherché dans le monde, » toute sa gloire est d'avoir accompagné Fabiola à Bethléem et honoré « d'un souvenir fidèle cette femme à qui de grandes qualités faisaient pardonner ses travers [5]. » Que vaut cette gloire pour qui sait comment ont été jugés et Fabiola et son voyage [6] ? Marcellin, « chrétien rigide autant que magistrat conciliant [7], » a en sa faveur le mot célèbre que les sectaires de Donat firent entendre lorsqu'ils apprirent que l'empereur Honorius l'envoyait pour présider à Carthage la grande conférence entre les catholiques et les donatistes : « Quel malheur ! voici l'union qui nous arrive [8]. » Et, en effet, l'union se fit [9]. Tous deux, au reste, « furent *assez honnêtes*

[1] *Epist. 13. Saint Jérôme*, t. II, p. 58.

[2] « Loth temporis nostri Domnione, *viro sanctissimo.* » Hieron., *Epist. 48.* — *Saint Jérôme*, t. I, p. 152.

[3] Domnion est inscrit au catalogue des saints, et sa fête est fixée au 28 décembre.

[4] Le martyrologe romain porte la fête du V. Océanus au 2 septembre, et celle de saint Marcellin, le tribun, au 27 août.

[5] *Saint Jérôme*, t. I, p. 152.

[6] Voyez ci-dessus, pp. 426-431.

[7] *Saint Jérôme*, t. I, p. 152.

[8] *August. Collat. Carthag.*, cap. CCCLVII. § 3, p. 1393, t. II. *Concil. Lab.* — Tillem., *Mémor. ecclésias.*, t. XIII, p. 504.

[9] *Saint Jérôme*, t. I, p. 152.

Digitized by Google

et assez habiles[1] » pour conserver l'amitié de Jérôme[2] et celle d'Augustin, « sans offusquer ni l'un ni l'autre de ces amis, qui furent bientôt des rivaux[3]. » Sous la plume de M. Thierry, les éloges sont bien compensés.

On pourrait ajouter ici, comme épisode se rattachant à l'histoire de l'Aventin, la vie « de cette femme étrange, » de « cette mère dénaturée » dont le nom « intervenait à chaque instant dans les entretiens de l'Église domestique[4], » de Mélanie l'Ancienne. Ce serait trop étendre notre cadre. Nous n'en parlerons pas plus que des hospices, des communautés, des oratoires publics et privés qui se formèrent dans la campagne romaine, et dont l'idée, l'esprit et les fondatrices descendirent de l'Aventin; nous ne relèverons point bien des phrases, bien des expressions[5] que M. Thierry n'a pas trouvées dans la polémique des Pères, à laquelle il reproche cependant « de n'être pas toujours polie[6]. » Disons seulement au lecteur, pour venger l'héroïque mère de Publicola, que saint Jérôme la nomme « *la sainte* Mélanie, véritable illustration chrétienne de notre époque[7]. »

Passons à Aquilée.

IV

« Je ferai pour les jeunes moines aquiléens, écrit M. Thierry, ce que j'ai fait plus haut pour les nonnes patriciennes de l'Aventin : je tracerai le portrait des principaux, afin de montrer dans quels éléments, parmi les hommes comme parmi les femmes, se recrutait l'esprit de réforme chrétienne à son berceau[8]. » — Le but de l'historien est clairement exprimé. Ici, comme à Rome, Jérôme est le promoteur de l'œuvre réformatrice.

[1] *Saint Jérôme*, t. I, p. 152.

[2] « *Fili* Oceane. » Hieron., *Epist. 84, de morte Fabiolæ. Saint Jérôme*, t. I, page 152.

[3] *Saint Jérôme*, t. I, p. 152.

[4] *Saint Jérôme*. t. I, pp. 45-46. 153-154.

[5] Entre autres expressions nous signalerons celles-ci : « le *troupeau* de l'Aventin, » t. I, pp. 200, 212; « essai de couvents féminins; » « *troupeau* de jeunes filles; » « lycurgues monastiques. »

[6] *Saint Jérôme*, t. II, p. 213.

[7] « Sancta Melania nostri temporis inter christianos vera nobilitas. » Hieron., *Epist. 22, ad Paulam, de obitu Blesillæ*.

[8] *Saint Jérôme*, t. I, p. 47.

Digitized by Google

Les femmes qui se groupèrent sur l'Aventin étaient, nous disait-on, des *esprits exaltés*, des *imaginations ardentes*, des *cœurs malades*, des *têtes en délire*, des *filles et des mères dénaturées, entraînées par la nouveauté et la mode, captées pour la plupart* par la parole éloquente et habile du moine dalmate. A Aquilée, il trouve « une cohorte d'enthousiastes de son âge, la plupart ses compagnons d'enfance, nourris comme lui de la vie des Pères du désert, et ne parlant que des ravissements de la vie monastique, de sa perfection idéale, de la nécessité du renoncement et des mérites de la pauvreté, pour mettre une digue à la dissolution des mœurs [1]. » Ce tableau fait bien le pendant de celui qui est déjà passé sous nos yeux. Mais il n'est pas fidèle : les traits en sont exagérés ou faussés. Les preuves font absolument défaut.

Quoi qu'il en soit, « l'éloquence de Jérôme apporta un nouveau stimulant à ces aspirations qui répondaient si bien aux siennes. *A force de s'exalter*, les jeunes disciples d'Antoine voulurent passer de l'idée à l'action, de la théorie à la pratique, et goûter sans plus de retard cette existence des âmes privilégiées [2]. » Chacun suivit son attrait et « se choisit une solitude à sa guise. Les plus sages adoptèrent la vie cénobitique, et s'organisèrent de petits couvents dont la durée ne fut pas bien longue. » Y a-t-il lieu de s'en étonner? La plupart ne faisaient là, en quelque sorte, que l'apprentissage d'une vie qu'ils allaient perfectionner dans les monastères ou les déserts de l'Orient. — « D'autres, poursuit l'historien, se jetèrent dans les saintes aventures de la vie d'anachorète [3]. » — Vie d'anachorète, « vie *d'aventures !* » — L'un s'ensevelit au fond d'une campagne inculte et isolée; l'autre se perd dans quelque gorge des Alpes ou des montagnes Euganéennes, tandis que les plus hardis vont s'enfouir dans quelque île abandonnée de l'Adriatique. Pour Jérôme, il alla se cacher dans sa sauvage patrie de Stridon, où il essaya de divers états successifs, *sans jamais pouvoir fixer l'inquiétude dévorante de son âme.*

Au fond de la retraite, où il goûtait à loisir « cette existence des âmes privilégiées, » chacun, paraît-il, devient *un grand embarras* pour l'Eglise. C'est encore ici une circonstance

[1] *Saint Jérôme*, t. I, p. 46, 47.
[2] *Id.*, p. 47.
[3] *Id.*, *ibid.*

Digitized by Google

correspondant aux ennuis, aux préoccupations, aux soucis que les religieuses de l'Aventin occasionnèrent au clergé romain, et dont nous avons donné l'explication[1]. Notre auteur aime et recherche ces rapprochements. Ainsi, de même que sur la colline romaine « tout n'était pas or dans la mine, » et que plusieurs quittèrent le voile et se dégoûtèrent surtout lorsqu'elles étaient « jeunes et jolies, » de même dans la capitale de la Vénétie « les nouveaux convertis, ne trouvant point dans les pratiques de leur ascétisme, l'idéal qu'ils avaient rêvé.., chassés par le découragement, désertaient des cellules *sans poésie ni miracles*, partaient pour l'Orient, ou rentraient dans le monde[2]. » Nous ne contesterons pas à M. Amédée Thierry que, là comme à l'Aventin, il y ait eu des désertions, que quelques-unes puissent même être attribuées au désenchantement; mais présenter comme général ce qui est exceptionnel, voir dans les actes toujours ces mêmes mobiles, c'est un procédé qui laisse trop percer des tendances hostiles.

Quel fut, en effet, celui de ces jeunes aquiléens qui « partit pour l'Orient » parce que sa cellule des bords de l'Adriatique était « sans miracles » comme « sans poésie? » Ceux qui partirent « pour l'Orient » avaient précisément la vocation la plus sérieuse; ils le prouvèrent par la vie de mortifications et d'héroïsme qu'ils menèrent au fond des déserts. Et ceux qui rentraient dans le monde n'avaient-ils que les raisons découvertes par l'érudition de notre critique? Héliodore lui-même, que le récit montre comme ayant embrassé la carrière monastique seulement « par curiosité ou par affection pour son ami[3], » ne fut-il pas rappelé de la solitude par la voix d'un vieux père, d'une vieille mère, d'une sœur inconsolable, d'un jeune neveu? Jérôme reprochera bien cette condescendance à cet ami; il lui reprochera cette sorte de faiblesse et de lâcheté; mais y a-t-il, dans sa belle *épître exhortatoire*, un seul mot faisant allusion aux motifs de désertion seuls ici exposés? Du dégoût chez quelques-uns, du désenchantement chez quelques autres, un défaut de courage dans les cœurs plus faibles, des nécessités de famille, etc., telles furent de tout temps les

[1] Voir ci-dessus, pp. 417, 418.
[2] *Saint Jérôme*, t. I, p. 52.
[3] *Id.*, p. 54.

Digitized by Google

raisons qui amenèrent l'abandon d'une vocation réservée au petit nombre. Nous ne voulons pas justifier quand même ceux qui, à Aquilée, embrassaient cette vie par enthousiasme et la quittaient par légèreté, mais nous comprenons trop facilement pourquoi M. Thierry s'appesantit autant sur les raisons qu'il donne, sans cependant incriminer les jeunes moines.

Ce qui paraît le scandaliser davantage, ce sont les tendances dominatrices qu'il découvre dans l'ensemble de cette institution. « Ces esprits *hautains*, dit-il, qui croyaient trouver la *perfection idéale* sous un habit de moine et en *usurpaient d'avance tous les droits*, n'étaient pas d'un mince embarras pour le clergé séculier qu'ils dédaignaient, et pour les supérieurs ecclésiastiques dont ils contestaient parfois l'autorité; aussi la profession monastique, en beaucoup de lieux, rencontrait-elle pour premier obstacle les évêques [1]. » Toutes ces assertions sont gratuites. L'*Histoire littéraire de l'Église d'Aquilée*, par les deux Fontanini [2], les *Monuments de l'Église d'Aquilée* [3], par de Rubeis, et les dissertations ou biographies particulières de Cacciari, de Cave, du cardinal Noris et Vallarsi, fourniraient amplement de quoi prouver le contraire de ce que raconte M. Amédée Thierry.

C'est certainement bien à tort qu'il traite *d'esprits hautains* les Chromace, les Eusèbe, les Népotien, les Héliodore, Nicéas, Chrysogone, Jovinus, Florentius, Hylas, Martianus, etc. S'ils « croyaient trouver la perfection idéale sous un habit de moine [4], » presque tous l'y trouvèrent, au dire de saint Jérôme, et la plupart sont inscrits au catalogue des saints. Mais que veut dire l'historien quand, après ces mots : « ils croyaient trouver la perfection idéale sous un habit de moine, » il ajoute : « qu'ils en usurpaient tous les droits [5]. » Quels sont *les droits* de la perfection idéale ? Que peut-on usurper *d'avance ?* Comment concilier la *perfection* et l'*usurpation*?

[1] *Saint Jérôme*, t. I, p. 62.

[2] Cette histoire, laissée inachevée par le savant archevêque d'Ancyre, fut publiée par son neveu Dominique, sous ce titre : *Historiæ literariæ Aquilejensis lib. V; accedit dissertatio de anno mortuali S. Athanasii patriarchæ Alexandrini, necnon virum illustrium provinciæ Fori Julii catalogus*. Rome, 1742, in-4°.

[3] *Monumenta ecclesiæ Aquilejensis, commentarii historico-chronologico-critici;* Argentinæ (Venise), 1740.

[4] *Saint Jérôme*, t. I, p. 52.

[5] *Id., ibid.*

Digitized by Google

Ces droits du moine parvenu à la *perfection idéale* étaient peut-être d'*embarrasser* et de *dédaigner* le clergé séculier, de *mépriser* l'autorité pontificale! C'est bien ce qui semblerait résulter de ce membre de phrase : « Ils n'étaient pas d'un *mince embarras* pour le clergé séculier, qu'ils *dédaignaient*, et pour les supérieurs ecclésiastiques dont ils *contestaient* parfois *l'autorité*. » Mais si se conduire de la sorte fut jamais *un droit*, pourquoi M. Thierry se scandalise-t-il et ajoute-t-il : « Aussi la profession monastique rencontrait-elle pour premier obstacle les évêques? » S'il en allait ainsi, chez qui donc était le tort? Chez les moines, sans doute. Mais alors que deviennent *les droits de la perfection?* Et si ces droits étaient légitimes, que faut-il le plus blâmer de l'opposition des évêques ou des ennuis suscités par ces réguliers?

M. Amédée Thierry n'a pas vu dans quel embarras il jette son lecteur et se place lui-même. Ce n'est pas le seul cas où nous le trouverions incompréhensible, inexplicable, ou en opposition avec sa thèse, si nous voulions le suivre pied à pied. Pour maintenir et confirmer son assertion générale, il aura beau nous dépeindre les démêlés de Jérôme et de l'évêque Lupicinus; il aura beau citer quelques passages où le moine de Stridon, de Chalcis et de Bethléem se plaint de certains pontifes, et déclare formellement que, s'il leur doit obéissance pour la foi, il n'est pas tenu de trembler devant eux comme un esclave devant des maîtres[1], tout cela ne prouvera jamais les mésintelligences, les mépris, les insurrections que, selon lui, causèrent les moines aquiléens. Quant au fait personnel de Jérôme et du pontife Lupicinus, outre qu'il eut des causes et des résultats différents de ceux que signale M. Thierry, il se passe en Dalmatie et non à Aquilée; nous sommes, par conséquent, dispensé d'en suivre les débats.

Ici finit ce qui concerne directement la communauté d'Aquilée. Les pages suivantes sont consacrées à trois des principaux personnages; elles embrassent leur vie, et touchent fort peu

[1] « Idcirco enim et nos patrias nostras dimisimus, ut quieti absque ullis simultatibus in agris et in solitudine viveremus : ut pontifices Christi (qui tamen rectam fidem prædicant), non dominorum metu, sed patrum honore veneremur, ut deferamus episcopis ut episcopis... Non sumus tam inflati cordis, ut ignoremus quid debeatur sacerdotibus Christi. Patres se sciant esse non dominos. » Hieron., *Epist. 39*, p. 339, et *Saint Jérôme*, t. I, pp. 52-53.

Digitized by Google

aux affaires de cette église. C'est la preuve de la thèse générale que nous venons de réfuter.

M. Thierry parle d'abord de Rufin, « Rufin, le premier d'entre eux, Jérôme excepté [1]. » Il procède par une sorte de parallèle. Est-ce pour prouver qu'à Aquilée comme sur l'Aventin tous n'avaient pas le même caractère, les mêmes tendances, le même tempérament? Nous le concédons. Mais son but est de « montrer, a-t-il dit [2], dans quels éléments, parmi les hommes comme parmi les femmes, se recrutait l'esprit de réforme chrétienne à son berceau. » Alors il nous représente « le premier après Jérôme négligé par ses parents durant son enfance, refaisant son éducation dans l'âge mûr [3], avec une opiniâtreté que le succès ne trahit point, et on put, dit-il, le vanter d'avoir su réunir, comme on disait alors, les études *scolastiques* aux études *salutaires* [4]. » Jusque-là « l'élément » n'est pas mauvais. Poursuivons : « Les lettres manquèrent à ses études scolastiques, faites dans la solitude et à froid [5]. » Il n'eut « d'éloquence, de style et de souffle poétique que tout juste ce qu'il en fallait pour les comprendre et les détester chez les autres [6]. » Tous les littérateurs ne seraient pas de cet avis. Quant à « détester chez les autres l'éloquence et la poésie, » le prouver serait difficile. Enfin, « c'était en tout l'opposé de Jérôme [7]. » Mais Jérôme lui-même, par bien des côtés, ne paraît pas avoir été, selon M. Thierry, un bon « élément » de réforme chrétienne, témoin ses rudesses, ses sarcasmes, ses polémiques fort peu « polies, » ses violences, ses démêlés en particulier avec Rufin? — Qu'importait d'ailleurs à l'Église et à l'esprit de réforme chrétienne que Jérôme fût « pétillant de saillies » et puisât « à pleines mains les raisons et les sarcasmes dans l'arsenal des auteurs profanes, » cachant « la logique sous les fleurs [8]; » tandis que Rufin « nu et compassé, insinuait le *poison de ses plus perfides attaques* dans une argu-

[1] *Saint Jérôme*, t. I, p. 47.
[2] *Id.*, *ibid.*
[3] Hieron., *in Rufin.*, t. I, p. 367.
[4] « Studia scholastica, studia salutaria. » Paulin., *Epist. 9*, p. 115.
[5] « Illud miror quod Aristarchus noster temporis prælia ista nesciaris.. Nisi forte se litteras non didiscisse jurabit, quod nos illi, et absque juramento, perfacile credimus. » Hieron., *in Rufin.*, t. I, p. 367.
[6] *Saint Jérôme*, t. I, p. 48. Hieron., *in Rufin.*, t. III, p. 471.
[7] *Id.*, *ibid.*
[8] *Id.*, *ibid.*

Digitized by Google

mentation précise et claire qui *ressemblait à la vérité*[1] ? » Mais cherchons ce qu'il y a de vrai dans ces assertions.

Si, par ce « poison des plus perfides attaques, » l'historien veut faire de Rufin un hérétique, un origéniste, il va contre l'histoire et les déclarations les plus expresses. De ce que, en effet, Rufin traduisit l'*Apologie* et le livre des *Principes* d'Origène, on ne peut pas déduire qu'il se déclarât son disciple et prétendît embrasser ses opinions sur les points où celui-ci était en désaccord avec les dogmes catholiques. Rufin fait observer n'avoir entrepris cette traduction que pour complaire au savant Macaire, désireux de connaître les opinions d'Origène sur les questions du destin et de l'astrologie judiciaire. Quelque difficulté qu'il fît à les traduire, et surtout quelque querelle qu'il prévît devoir lui être suscitée par les esprits prévenus, il poussa à bout son entreprise, considérant que Jérôme lui-même avait traduit les *deux homélies* d'Origène sur le *Cantique des cantiques*, à la prière du pape Damase[2]. Pour protester encore plus formellement de son orthodoxie, n'assurait-il pas dans son *prologue* et sa *profession de foi* ne se faire ni le défenseur, ni l'approbateur, mais l'interprète de ces ouvrages ? « Si donc, continuait-il, il y a quelque chose de mauvais dans ce que j'ai traduit, je n'y ai aucune part. Je dis plus : je me suis étudié à retrancher du livre des *Principes* tout ce qui ne me paraissait pas orthodoxe et que je croyais avoir été ajouté par les hérétiques, parce que j'avais lu le contraire dans les autres ouvrages d'Origène. » Il termine sa profession en déclarant avoir la foi de l'Église de Rome, d'Alexandrie et d'Aquilée, qu'il avait ouï prêcher à Jérusalem. Et ne dût-on pas accepter cette *profession de foi* comme l'œuvre de Rufin d'Aquilée, mais de tout autre prêtre du même nom, ainsi que le pensent plusieurs critiques, les témoignages en faveur de son orthodoxie ne nous manquent pas.

Ces témoignages présentent aussi son caractère et son esprit sous un autre jour que M. Thierry. Selon Pallade, il est « nobilissimus et moribus simillimus, qui postea dignus est habitus presbiteratu : quo non est inventus inter homines nec doctior, nec mitior[3]. » Cassien le regarde comme un modèle de philo-

[1] *Saint Jérôme*, t. I, p. 48.
[2] *Prolog., in Princip. lib.*
[3] *Histor. Lausiac.*, cap. CXVIII.

Digitized by Google

sophie chrétienne, et tenant un rang honorable entre les docteurs de l'Église [1]. Gennade [2] et saint Sidoine [3] en parlent presque dans les mêmes termes. Le pape Gélase, tout en lui préférant saint Jérôme sur les points où ils ont été en contestation, ne laisse pas de l'appeler un homme religieux, et de mettre au nombre des livres de l'Église ceux qu'il avait faits pour expliquer les saintes Écritures [4]. Il fut toujours uni de foi et de grande amitié avec saint Paulin de Nole [5]. Le cardinal Noris n'a pas hésité à écrire : « Cæterum Rufinus *non fuit hæreticus*, licet Hieronymus eumdem hæreticis annumeret [6]. Neque enim sanctus Paulinus tam religiosam cum eodem amicitiam coluisset, neque Pinianus et Melania illum una secum in Sicilia adduxissent, neque in suburbano Pineti monasterio degere potuisset, si palam hæresi infestus fuisset [7]. » Enfin la lettre du pape Anastase, par laquelle on a prétendu que le prêtre d'Aquilée est classé parmi les hérétiques, ne renferme rien d'où l'on puisse inférer qu'il a été séparé de la communion catholique. « On y voit tout le contraire, » déclare le docte Dom Ceillier [8]. En effet, Rufin excommunié par Anastase n'aurait pu être absous que par lui. Pourquoi donc ce saint pape dit-il de Rufin : « Qu'il voie où il pourra être absous »? Et comment Anastase aurait-il condamné Rufin, lui qui n'ose affirmer [9] si cet auteur avait traduit les œuvres d'Origène ou pour

[1] « Rufinus quoque christianæ philosophiæ vir, *haud contemnenda ecclesiasticorum Doctorum portio.* » Cassian. lib VIII *de Incarn.*, cap. XXVII.

[2] « Rufinus Aquileiensis *non minima pars fuit doctorum Ecclesiæ.* » Gennade *de script. eccles.*, cap. XVII.

[3] Cf. Sidonium, lib. IV, *Epist. 3*, p. 90.

[4] « Rufinus *vir religiosus*, plurimos ecclesiastici operis dedit libros, nonnullas etiam scripturas interpretavit. » In concil. Rom., t. IV, *Concil.*, p. 1263.

[5] « Rufinum vere sancte et pie doctum, et ob hoc intima mihi affectione conjunctum. » Paulin. *Epist. 28.*

[6] Il faut y regarder à deux fois quand on prétend que saint Jérôme a traité Rufin d'hérétique dans ses écrits polémiques, où les expressions ne sont pas ménagées. La preuve c'est que, au IIe livre contre Rufin, il parle de la condamnation des opinions d'Origène et la tient non pour une *censure* contre le traducteur, mais seulement comme un *blâme* pour n'avoir pas été fidèle dans sa traduction, et pour s'être appliqué à traduire de préférence les livres des *Principes* à des homélies ou des commentaires. Conf. *Epist. 16* et *lib. II in Rufinum.*

[7] Card. Norisius, lib. I, *Hæres. Pelagian.*, p. 42, édit. Veron. 1729.

[8] *Hist. des Aut. ecclés.*, t. VII, p. 460.

[9] « Approbo, si accusat auctorem, et execrandum factum populis prodit, ut justis tandem odiis teneatur quem jamdudum fama constrinxerat. » Anast., *Epist. ad Joan.*, t. I, *Epist. Decret.*, p. 729. « Itaque, frater charissime, omni

Digitized by Google

inspirer aux fidèles de l'horreur de sa doctrine, ou pour l'établir dans Rome et partout où l'on parlait la langue latine? C'eût été d'ailleurs le devoir de ce pape de donner avis aux évêques d'Italie, et nommément à celui d'Aquilée, de la sentence portée contre Rufin, afin que l'on se mît en garde et contre sa personne et contre sa doctrine; or on ne rencontre rien de semblable. Il faut ainsi beaucoup rabattre des images de M. Thierry.

« Pour les choses du cœur, poursuit-il, l'opposition n'était pas moindre. Jérôme, plein de feu et d'abandon, se livrait à un ami comme si l'amitié dût être éternelle; Rufin, né dominateur, parce qu'il savait se posséder, profitait des défauts de ses amis et ne leur pardonnait jamais leurs torts. » Comment alors expliquer les vingt-huit années d'une amitié intime qui ne vit ni une ombre, ni un nuage? En outre, si quelques hommes n'eussent profité de l'éloignement et de la séparation de ces deux intelligences pour grandir et grossir (peut-être insciemment) les interprétations données à leurs écrits et à leurs premières explications, à quoi se seraient résumés leur désaccord et « tout le fracas de leur colère? » Il est probable que le bruit n'en serait pas venu jusqu'à nous, et que l'histoire ecclésiastique aurait à peine mentionné quelque polémique sur un point que ces deux prêtres auraient bien vite éclairci, s'il leur eût été donné de se trouver en présence dès le premier instant.

Le tout, pour l'historien rationaliste, est de montrer « deux hommes dissemblables » qui « se rencontrant dans la vie — il pouvait dire dans la même religion — devaient *fatalement* s'aimer ou se haïr. » L'alternative n'existe même pas, puisque « Jérôme et Rufin *firent l'un et l'autre* [1]. » Reste à conclure : M. Thierry a taillé sa meilleure plume pour écrire le mot de la fin. « La haine servit mieux Rufin que ne l'eût fait une amitié ordinaire, et son nom est resté attaché à celui de Jérôme par l'effet de leur rupture même [2]. » Puis, pour nous porter évidemment « à aimer et à admirer » son héros, « comme il l'aime et l'admire » lui-même, il ajoute : « Sans doute, le

suspicione seposita, Rufinum propria mente perpende si Origenis dicta in latinum transtulit ac probavit. » *Ibid.*

[1] *Saint Jérôme*, t. I, pp. 48-49.

[2] *Id.*, p. 49.

Digitized by Google

grand homme qui fut pendant cinquante ans l'orgueil de la chrétienté occidentale, versa un peu de sa lumière sur les amis fidèles qui suivirent sa trace, mais *sa haine donnait l'immortalité* [1]. » Suspendons notre jugement, et demandons à la conscience du lecteur si Rufin lui-même, au plus fort de sa lutte, eût osé lancer une pareille insulte à la face de *son ennemi;* si jamais la *haine d'un saint* poursuivait autre chose que le vice ou l'erreur.

Après Rufin vient Bonosus, « le second dans la liste des affections de Jérôme [2]. » M. Thierry semble faire dater leur amitié d'un voyage à Rome et à Trèves « où leur bourse avait été commune. » Saint Jérôme la fait cependant remonter plus haut.

« Lui et moi, écrit-il à Rufin, nous grandîmes ensemble depuis l'enfance jusqu'à la fleur de l'âge ; le même sein nous allaita tous deux, tous deux nous reçumes les mêmes embrassements. Et quand nos études achevées à Rome, nous partagions sur les rives demi-barbares du Rhin la même nourriture, le même toit, et que, le premier je commençai à me donner à votre service, ô Christ, ne l'oubliez pas, je vous prie, ce guerrier qui suit vos étendards fit jadis avec moi ses premières armes [3]. »

Ni cette épître, ni les autres écrits le concernant ne nous le représentent sous les traits que lui prête le nouvel historien. Celui-ci le dit « homme bon et sincère, peu capable de grandes choses par lui-même, mais facile à exalter par l'enthousiasme des autres, et sérieux dès qu'il avait pris un parti [4]. » Cela peut bien aller à la thèse de M. Amédée Thierry, et démontrer que les hommes, comme les femmes, obéissaient aux mêmes mobiles : « enthousiasme... simplicité... mode... nouveauté; » mais est-ce l'avis de saint Jérôme ? est-ce bien sa pensée, l'esprit de sa correspondance ? Non, celui qui faisait l'admiration du grand solitaire de Chalcis, et au sujet duquel il ne savait jamais se borner dans ses lettres [5], n'était point un homme « peu capable de grandes choses par lui-même. » Autant vaudrait dire que le

[1] *Saint Jérôme*, t. I, p. 49.
[2] *Id., ibid.*
[3] Hieron., *Epist. 1, ad Rufinum.*
[4] *Saint Jerôme*, t. I, p. 49.
[5] « Plura fortasse quam epistolæ brevitas patiebatur, longo sermone protraxerim, quod mihi semper accidere consuevit, quando aliquid de Bonosi nostri laude dicendum est. » Hieron., *Epist. 1, ad Rufinum.*

Digitized by Google

maître des maîtres spirituels ne voyait pas clair dans la vraie et la fausse piété de ses moines, et qu'il se laissait duper jusqu'à prendre l'enthousiasme pour des vertus héroïques. Comment, au reste, un homme « capable de peu de choses par lui-même » se serait-il, « dans la division des tâches monacales, toujours attribué la plus rude [1] ? » « Un bel élan » occasionné par « l'enthousiasme des autres » n'eût point soutenu cette vie érémitique qu'il affrontait sur une île de la côte dalmate dépourvue même de pêcheurs, où il avait pour seule nourriture quelques provisions apportées du continent, des coquillages jetés par les flots sur la rive, et le produit de sa pêche.

Mais écoutons saint Jérôme :

« Votre ami Bonose, ou plutôt le mien, et, pour vrai dire, notre ami commun, écrivait-il à Rufin, monte à présent cette échelle mystérieuse que Jacob vit autrefois en songe... Disparaissez donc devant *ce prodige réel;* disparaissez, vaines fictions de la Grèce et de Rome. »

Tiendrait-il ce langage s'il parlait d'un « enthousiaste ? »

« Voici, ô Rufin, continue-t-il, voici un jeune homme nourri comme nous dans les nobles études du siècle, riche, considéré parmi ceux de son âge, florissant dans le monde, et qui a tout quitté, une mère, des sœurs et un frère chéris. Il va, comme un nouvel habitant du paradis, s'établir dans une île battue par les flots d'une mer orageuse, et que rendent si horrible des rochers âpres et découverts, et une solitude immense. Là, pas un laboureur, pas un moine... Là, solitaire (si c'est être seul quand on a le Christ pour compagnon), il contemple la gloire de Dieu, que les apôtres eux-mêmes ne purent voir qu'au désert... Ses membres sont couverts d'un hideux cilice... Qu'il soit un instant devant vos yeux, mon doux ami ; tournez de ce côté-là toutes vos pensées, toute votre attention. Vous pouvez célébrer sa victoire, alors que vous aurez contemplé et ses travaux et ses combats... Lui, tranquille, intrépide et tout armé de l'apôtre, tantôt, en relisant les pages divines, il écoute Dieu, tantôt il s'entretient avec lui, en priant le Seigneur ; peut-être aussi, comme Jean, a-t-il dans son île des visions célestes... Grâces vous soient rendues, ô Seigneur Jésus, de ce que à votre grand jour, j'aurai un homme qui puisse vous prier pour moi..... Qu'il jouisse donc de la couronne due à sa vertu, et que, pour prix de son martyre de chaque jour, il marche à la suite de l'Agneau avec la robe précieuse. Si j'ai voulu seulement ce que lui a accompli, passez-moi ce que je n'ai pu remplir [2]. »

[1] *Saint Jérôme*, t. I, p. 49.
[2] Hieron., *Epist. 1, ad Rufinum.*

Digitized by Google

Ces éloges, ces prières et ces vœux n'autorisent assurément pas les appréciations de M. Thierry. S'il y a de l'enthousiasme, ce n'est point dans Bonose, mais seulement dans saint Jérôme, et il n'est pas déplacé, croyons-nous, en face d'un semblable héros, auprès duquel le grand solitaire se tient pour très-petit.

« Bonose, écrit-il à ses trois amis Chromace, Jovinus et Eusébius, comme un fils de l'ἰχθύς, c'est-à-dire *du poison* [1], se retire au sein des eaux. Moi, souillé encore de mes vieilles iniquités, je cherche, comme les basilics et les scorpions. tous les lieux les plus arides. Cui, il marche déjà sur la tête de la couleuvre; moi, je sers encore de pâture au serpent qui, d'après la sentence de Dieu, mange la terre. Il touche déjà au dernier de ces degrés du psaume: moi, qui pleure encore sur la première marche, je ne sais si jamais il me sera donné de dire : « J'ai levé les yeux vers les montagnes d'où « me viendra le secours. » Lui, au milieu des flots menaçants du siècle, assis en sûreté en son île, c'est-à-dire dans le sein de l'Église, il dévore déjà peut-être, à l'exemple de Jean, le livre mystérieux ; moi, gisant dans le sépulcre de mes crimes et chargé des liens du péché, j'attends que le Seigneur me crie comme à Lazare : « Jérôme, viens dehors ! » Bonose, dis-je (car suivant le prophète, toute la force du diable est dans les reins), a porté sa ceinture au-delà de l'Euphrate, l'y a cachée dans le trou d'une pierre, et la trouvant ainsi rompue, il a chanté : « Seigneur, vous « avez possédé mes reins, vous avez brisé mes fers, je vous sacrifie- « rai une hostie de louanges. » Moi, au contraire, Nabuchodonosor m'a conduit chargé de chaînes à Babylone, c'est-à-dire à la confusion de mon âme; là, il m'a imposé le joug de l'esclavage ; là, attachant un cercle de fer à mes narines, il m'a ordonné de chanter le cantique de Sion..... Et pour terminer brièvement le parallèle que j'ai commencé, moi, je sollicite un pardon ; lui, il attend la couronne [2]. »

Qui croire, de M. Thierry méconnaissant les vertus chrétiennes, ou de saint Jérôme haletant, agité de la fièvre et des luttes de son âme, en présence des prodiges d'une vie si cachée et si sublime, qu'il ne peut taire, qu'il désespère de jamais égaler?

[1] M. Thierry s'arrête à ce mot, pour en conclure que notre solitaire « vivait surtout du produit de sa pêche, *en vrai fils du poisson*, comme disait Jérôme. » Cette application que le saint Père fait du mot ἰχθύς, va plutôt au genre de vie que menait Bonose retiré dans son île, qu'à la nourriture qu'il pouvait trouver dans la pêche. Rappelons ici la signification de ἰχθύς : Ἰησοῦς Χριστὸς Θεοῦ Υἱός Σωτὴρ, Jesus Christus Dei Filius Salvator.

[2] Hieron., *Epist.* 7.

Digitized by Google

Le troisième Aquiléen, devant lequel notre historien s'arrête assez brièvement, est Héliodore. « Jeune homme de noble extraction provinciale, enrôlé comme officier dans l'armée romaine, il avait jeté bas le ceinturon par dégoût de la vie militaire, à l'instar de beaucoup de chrétiens [1]. » Qu'y a-t-il jusqu'ici encore qui fasse pronostiquer un mauvais « élément » pour la réforme tentée par la nouvelle religion? Le christianisme pénétrait dans tous les rangs, puisque, à côté de Rufin, sorti de la classe moyenne et aisée de Concorde, nous trouvons avec le fils d'un riche Aquiléen un soldat d'extraction provinciale. Et celui-ci n'était pas le seul, remarque M. Thierry, à quitter la carrière des armes pour embrasser la vie religieuse. Seulement il ne poursuivit pas sa résolution première, mais la religion n'y perdit rien, et Héliodore ne démérita pas, car nous le voyons plus tard évêque d'Altinum [2].

Cependant, à aucun titre, comme simple chrétien, comme moine, comme évêque, il n'échappe au blâme de M. Thierry. — Chrétien, nouveau converti, il a des assauts à soutenir, au sein d'un monde riche et élégant, et il se trouve trop faible pour résister aux tentations ; — moine, sa vocation est mise bien des fois en péril, et il finit par l'abandonner ; — prêtre et évêque, il ne le devient qu'après un « bel élan de ferveur » qui le porta à se mutiler comme Origène, malgré les défenses de l'Église ; « toutefois les canons ecclésiastiques ne l'empêchèrent pas d'être élu quelques années plus tard évêque d'Altinum, en Vénétie. » M. Thierry ne sait jamais exposer les faits tels qu'ils sont ; lorsqu'on croit lire la traduction de saint Jérôme, voilà un mot qui change le sens du texte, une explication qui dénature la vérité.

Qu'on en juge une fois de plus. Héliodore, dit-il, est fait prêtre et évêque *malgré les canons ecclésiastiques*. Sur quoi s'appuie cette affirmation? Sur un mot de saint Jérôme : *Te castrasti propter regnum cœlorum* [3]. Or ce mot que, par deux fois dans le récit [4], il interprète et entend dans le sens de la

[1] *Saint Jérôme*, t. I, p. 50.

[2] Ce saint évêque a été mis sur nos autels, et sa fête se célèbre le 3 juillet. Le martyrologe romain en fait mention en ces termes : « A Altino, saint Héliodore, évêque, renommé pour sa doctrine et pour sa sainteté. »

[3] Hieron., *Epist. 5, ad Heliodorum.*

[4] « Il prit le même parti qu'Origène, et se mutila malgré les défenses de

Digitized by Google

mutilation défendue formellement par la loi ecclésiastique, et entraînant l'interdiction du sacerdoce, « ce mot, il le déclare dans une note, peut être expliqué métaphoriquement *dans le sens du vœu de célibat* [1]. »N'est-ce pas, exécutées par lui-même, et la réfutation de son récit et la ruine de son assertion, sur un point cependant d'assez grande importance ? — Héliodore, nouveau converti, a des assauts à soutenir dans le monde qui le sollicite, chez des parents qui veulent le marier, en son propre cœur qui n'est pas à toute épreuve contre les tentations. Ces agitations, ces luttes intérieures et extérieures ne donnent point la vraie mesure de celui qui les subit; elle est dans la résolution dernière, et précisément cette résolution dernière montre que l'ex-officier des armées romaines avait encore du courage et de l'énergie ? — Oui, mais sa vocation monacale fut mise bien des fois en péril, et finit même par succomber, malgré les invitations et les reproches de Jérôme. Nous avons donné plus haut quelques-unes des raisons qui portèrent Héliodore à quitter l'Orient et la solitude. Ni ces raisons ni l'*épître exhortatoire* ne sauraient attirer à lui des blâmes ou, à la religion des attaques.

Ce n'est pas tout : l'*épître invitatoire* adressée à Héliodore est pour l'historien une occasion de s'élever contre Jérôme lui-même. Jérôme, dit-il, n'aurait pris la plume qu'à un point de vue intéressé. Ayant envoyé une lettre à Rufin « pour le supplier de venir à Chalcide visiter un ami qui ne l'avait point oublié [2] et ne recevant point de réponse, il écrivit de nouveau par l'intermédiaire du gouverneur de la province, mais sans plus de résultats [3]. Sa pensée se tourna alors vers *le pacifique* et timide Héliodore, qui l'avait *si prudemment* quitté au moment d'affronter le désert; il espéra le gagner cette fois par une peinture irrésistible des dangers du siècle et des ravissements de cette solitude qu'il avait eu le malheur de fuir [4]. »

l'Église.... Après s'être enlevé le droit de posséder en propre une famille, il adopta celle de sa sœur. » *Saint Jérôme*, t. I, pp. 50-51.

[1] *Id.*, p. 51, note.

[2] Hieron., *Epist. 5, ad Heliodorum.*

[3] Il se nommait Florentius. — « Qui frater Rufinus qui cum sancta Melania ab Ægypto Hierosolymam venisse narratur, individua mihi germanitatis caritate connexus est, quæso ut epistolam meam huic epistolæ tuæ copulatam, ei reddere non graveris. » Hieron., *Epist. 2.*

[4] *Saint Jérôme*, t. I, pp. 74-75.

Digitized by Google

M. Thierry oublie que c'est sur la *demande expresse* d'Héliodore que Jérôme lui écrivit, et non pour la raison qu'il donne et qui paraît effectivement tout intéressée de la part du solitaire. « Quoniam igitur — lisons-nous dès les premières lignes, — et *tu ipse abiens postularas*, ut posteaquam ad deserta migrassem, *invitatoria* ad te *scripta* transmitterem, et *ego* me facturum promiserim invito, jam propera [1]. »

Cette lettre a fait l'admiration des siècles; les chrétiens la savaient par cœur, et Fabiola la récitait à Jérôme quinze ans après, à l'ermitage de Bethléem; néanmoins elle ne trouve pas grâce devant notre écrivain. Il en présente une critique littéraire sans portée, si elle n'avait pour objet d'en amener une autre d'un genre tout différent, mais qui est le résumé fidèle de ses idées. « On n'y trouve guère (dans la lettre à Héliodore) qu'une amplification outrée sur le principe fondamental de la théorie monastique, à savoir qu'il *faut briser tous les liens naturels ou sociaux pour être à Jésus-Christ*. C'est la doctrine que Mélanie avait mise hardiment en pratique, et *l'on peut croire* qu'elle n'était pas sans succès dans les familles mixtes, comme beaucoup de familles romaines, où le *contraste des croyances religieuses entretenait des dissensions et de sourdes révoltes*. Une école qui voulait changer de fond en comble les mœurs chrétiennes, ne reculait pas non plus devant les sophismes : toutefois elle put s'apercevoir que l'exagération nuisait à son but, et la société fut en droit de reprocher aux nouveaux docteurs qu'ils voulaient *remplacer un mal par un autre* [2]. » Tel est l'enseignement que M. Thierry a tiré de son étude sur saint Jérôme. Après cela on peut comme nous croire à l'honnêteté et à la sincérité de son âme, mais qui osera nier que sa grande intelligence manquait du rayon d'en haut, sans lequel les choses religieuses ne sont ni vues juste ni comprises?

Rendre à Aquilée et à l'Aventin, considérés comme essais des monastères occidentaux, leur vraie physionomie, tel a été notre but dans cette étude historique et critique. Tandis que M. Thierry se prétendait l'écho et l'interprète fidèle de saint

[1] Hieron., *Epist. 5*, in princip.
[2] *Saint Jérôme*, t. I, p. 75.

Digitized by Google

Jérôme, il servait la cause rationaliste, dont une des préoccupations est, en remontant aux origines du christianisme, de le montrer non-seulement impuissant à réformer la société, mais parfois cause de plus grands maux ou d'affreux scandales, et, pour le moins, prêtant au ridicule et au blâme par le fait de l'exagération des pratiques, de l'enthousiasme ou d'un zèle mal dirigé. Nous, nous avons pris également les ouvrages du saint historien, et nous y avons lu que si, malgré sa vertu, le christianisme n'a pas changé entièrement la nature humaine et la société de cette époque, il l'a heureusement modifiée.

A cette heure, le monde est envahi par les Barbares; Rome elle-même est leur proie. Qui recueillera ces débris fugitifs du peuple roi? Qui donnera du pain à ces pauvres nus et errants? un asile à tant de misères et de faiblesses abandonnées, la femme, l'enfant, l'esclave? Qui comblera ce gouffre qu'ont moins creusé encore les Barbares que le luxe des Romains? Qui? Les héritières mêmes de celles qui ont amené le luxe; qui l'ont fait avec les larmes et le sang de l'univers et en ont joui avec une souveraine licence [1]. Ce sont les descendantes des Scipions, des Camille, des Fabius, des Gracques.

En leur mettant au cœur de semblables désirs, le christianisme n'enlevait pas à ces héroïnes les affections naturelles; loin d'étouffer les beaux sentiments, les nobles idées, il les grandissait, il les fortifiait.

Sous son souffle, le goût des études gagne comme la flamme de proche en proche; les femmes se mettent à l'œuvre et font l'admiration du plus grand génie de leur époque; et à côté de la science et de la sainteté marchent en elles, d'un pas égal, le courage et l'héroïsme humain et surnaturel.

L'Aventin voit les premières religieuses de l'Occident. Le palais de Marcella devient comme la pépinière de l'ordre monastique, qu'Athanase était venu semer durant son exil si heureux pour l'Église de Rome.

Là vont s'abriter et se recueillir, non des cœurs malades, des esprits égarés ou des imaginations exaltées, mais des femmes qui referont la famille et la société dans la patrie de Lucrèce et de Porcia, trop longtemps souillée par des Livie et des Messaline.

[1] Cf. Charpentier, *Introduct. aux lettres de saint Jérôme*, p. XVII.

Digitized by Google

La parole de Jérôme retentira sous les voûtes de ce palais et se gravera à jamais dans le cœur de disciples zélés. De la chaire de l'Aventin, descendra l'explication de nos livres saints qui éclairera les âges suivants, et aussi la direction spirituelle, « science particulière au christianisme, » qui formera plus tard les Fénelon, les Bourdaloue, les François de Sales, les Bossuet. — Elle avait fondé le premier asile des vierges et des veuves; par son courage en face de la brutalité, elle le sauva, et avec lui le plus beau fruit du christianisme.

Après nous être arrêté sur le mont Aventin, nous avons suivi notre historien sur les bords de l'Adriatique. Là, comme à Rome, ont paru de grands noms, d'héroïques vertus. M. Thierry n'a pas su les reconnaître. Les fautes ou les faiblesses particulières deviennent, sous sa plume, les tendances et le fait du grand nombre. Pour les excuser et les expliquer, il prétend que cette transformation « du christianisme superficiel » conduisait à d'inévitables conséquences. La vocation monastique chez les hommes étant le résultat de l'enthousiasme, d'un bel élan, d'un caprice, devait finir par le dégoût. Quand elle persistait, l'exagération la rendait pernicieuse et finissait par faire à l'Église plus de mal que de bien.

La théorie établie, Rufin, Bonose, Héliodore sont représentés de manière à la justifier; tous trois sont à la fois dignes d'éloges et ... de blâme. De pareilles vocations ne pouvaient, on le comprend, que créer des embarras au clergé séculier et aux supérieurs ecclésiastiques. Ajoutez les résultats constatés par la libre pensée dans l'institution monastique et résumés en ces deux mots : *Ruine des patrimoines! Extinction de la famille!* et vous devrez fatalement conclure qu'elle ne fut pas un bienfait pour la société et le christianisme lui-même.

Quand après la lecture de deux volumes, donnés en quelque sorte comme les *Mémoires de saint Jérôme*, on emporte une telle impression, il convient de répéter avec un des meilleurs collaborateurs de cette *Revue :* « L'histoire écrite sous l'inspiration des rationalistes n'offre point en général un récit sincère des faits vrais, et par conséquent le moyen de s'instruire; elle devient sous leur plume une arme de combat,

Digitized by Google

un pamphlet qui surexcite les passions pour les mener, dans un dernier effort, à l'assaut de la religion catholique [1]. »

Pamphlet, c'est le titre que nous avons donné, dès nos premières pages, à l'ensemble du *Saint Jérôme* de M. Thierry; *pamphlet*, c'est la qualification la plus juste que nous croyons pouvoir appliquer à la partie qui a fait l'objet de ce travail.

CAMILLE DAUX.

[1] *Critique et réfutation de l'Histoire de M. Henri Martin*, par Henri de l'Epinois, t. X, p. 560.

Digitized by Google

ÉLISABETH ET MARIE TUDOR

LORS DE L'INSURRECTION DE WYATT

Les deux filles d'Henri VIII, Marie, née de Catherine d'Aragon, en 1516, Élisabeth, d'Anne Boleyn, en 1533, eurent, l'une, un règne éphémère, troublé et malheureux ; l'autre, un règne de longue durée, non pas exempt de trouble, mais puissant et fortuné. Naturellement, la même inégalité les a suivies dans le jugement de la postérité; mais la passion religieuse et nationale, dépassant de beaucoup les bornes de la justice, a déprécié la reine catholique, exalté la reine protestante, à l'excès. Tout est matière à blâme chez l'une ; tout, chez l'autre, mérite l'admiration. Cette partialité s'est surtout donné carrière dans l'histoire des rapports entre les deux princesses, pendant le temps que Marie Tudor occupa le trône. Les premiers historiens anglais, ceux qui ont fait foi, écrivant sous Élisabeth et en son honneur, ont accusé Marie d'une haine implacablement sanguinaire contre Élisabeth, tandis qu'ils ont représenté cette dernière sous les traits de l'innocence, en butte aux complots des méchants, furieux de son inattaquable vertu. Cette opinion s'est accréditée sur les témoignages les plus affirmatifs et les plus certains en apparence, l'opinion contraire semblant ne reposer que sur le faible appui de dénégations destituées de preuves. Aujourd'hui, il n'en peut plus être ainsi. Les documents authentiques, interrogés librement, rétablissent les faits et renversent les rôles. S'il est vrai que Marie se montra sévère pour sa sœur, c'est que sa sœur ne fut pas sans avoir des torts graves à son égard. Nous ne nous proposons pas de rechercher dans cette étude ce que les deux sœurs furent l'une à l'autre

Digitized by Google

durant les cinq années de ce règne; nous nous en tiendrons à un point spécial, c'est-à-dire l'attitude d'Élisabeth lors de l'insurrection de Wyatt, et son emprisonnement à la Tour de Londres, qui en fut la conséquence [1].

I

Il faut reprendre sommairement les faits d'un peu plus haut. A la mort d'Édouard VI, son frère (6 juillet 1553), Marie, portée par l'élan national, avait triomphé en peu de jours de l'audacieuse usurpation du duc de Northumberland, qui avait tenté de poser la couronne d'Angleterre sur le front de Jane Grey, sa belle-fille. Marie, victorieuse, n'avait pas eu de peine à obtenir du Parlement la suppression de la réforme calviniste d'Édouard et la restauration du catholicisme (8 novembre 1553), moins toutefois l'autorité du pape, qui ne fut rétablie qu'un an après. Une autre question plus épineuse, le croirait-on? que celle de la religion, fut le mariage de la nouvelle reine. A peine victorieuse du rebelle, le cri public la pressa d'assurer par un prompt mariage la succession au trône et la paix de l'État. La reine, qui ne se portait au mariage que comme à un devoir pour le bien du royaume, et par déférence pour le vœu de ses sujets, consulta son cousin, le grand empereur Charles-Quint, sur le choix à faire. Reléguée jusque-là dans la retraite et la disgrâce depuis l'injuste divorce d'Henri VIII avec sa mère, elle sentait le besoin d'un guide; elle dit à l'empereur qu'elle s'abandonnait à ses conseils comme à ceux d'un père. Charles, politique au moins autant que paternel, ne lui trouva point de parti plus enviable que Philippe, son fils, âgé de

[1] Les sources principales de ce travail sont les suivantes : *Correspondance de Simon Renard avec Charles-Quint*, copie manuscrite du *Record Office* à Londres. — Granvelle, *Papiers d'État*, t. IV. — *Ambassades de MM. de Noailles en Angleterre*; une partie imprimée en 1763, ouvrage posthume de Vertot; l'autre partie, inédite, conservée aux Archives du ministère des Affaires étrangères, à Paris. — *Calendar Mary domestic*, papiers relatifs aux affaires intérieures d'Angleterre sous Marie Tudor. — Foxe, *Acts and Monuments*, 1563. — Raphael Holinshed, *Chronicles of England*, 1587. — John Stow, *Annals of England*, 1631. — Thomas Heywood, *Englands Elizabeth*, 1632. — Tytler, *England under the reigns of Edward VI and Mary*, 1839. — Miss Agnès Strickland, *Lives of the queens of England, Mary, Elizabeth*, 1860. — Joseph Stevenson, préface du *Calendar foreign* d'Elisabeth, 1863.

Digitized by Google

vingt-six ans, veuf de sa première femme, Marie de Portugal. Il la lui destina *in petto*, et chargea son ambassadeur, le Franc-Comtois Simon Renard, de préparer d'abord, de produire quand il en serait temps, de faire triompher la candidature du prince d'Espagne. Joindre l'Angleterre à toutes ses couronnes et accabler sous l'amas de leur poids le roi de France, alors Henri II, quel rêve pour un ambitieux!

Mais tel n'était pas le sentiment des Anglais. La faveur du peuple désignait un jeune homme de vingt-six ans aussi, issu du sang royal, et, mérite supérieur à tous les autres, de pure nationalité insulaire. C'était Édouard Courtenay, fils de ce marquis d'Exeter qu'Henri VIII avait cruellement mis à mort pour crime de catholicisme. Le jeune Édouard, enfermé depuis ce temps à la Tour de Londres, n'en avait été délivré qu'au bout de quatorze ans, par l'avénement de Marie. Catholique, instruit, très-beau de sa personne, il était malheureusement dépourvu de raison aussi bien que d'expérience. Ce fut de son côté que les masses et la plus grande partie de la noblesse se rangèrent, sous l'impulsion d'un instinct qui devint une violente passion patriotique quand on connut les vues de l'empereur et la disposition de la reine à y condescendre. Les restes de la faction du duc de Northumberland, représentés par le duc de Suffolk, père de Jane Grey, les réformés qui voyaient le catholicisme remonter au rang de seule Église légale, tous les mécontents, en un mot, embrassèrent les intérêts du prétendant national contre l'étranger. L'ambassadeur français, Antoine de Noailles, n'était pas homme à ne pas soutenir énergiquement la rivalité des maisons de France et d'Autriche sur le nouveau terrain où on la transportait. Il s'établit au cœur du parti opposant, se livra aux menées les plus actives et les moins scrupuleuses pour écarter le prince d'Espagne, et lorsque la reine eut fixé et annoncé sa résolution d'épouser le fils de l'empereur, il ourdit un vaste complot pour la détrôner.

II

Entre les deux camps se trouvait Élisabeth. Elle était de cœur dans le second, quoique neutre ou même dévouée à Marie en apparence. Mais l'antagonisme coulait dans leurs veines avec le sang. Il n'était pas possible que la fille de

Digitized by Google

Catherine d'Aragon fût légitime et la fille d'Anne Boleyn également. Quand Marie fit sanctionner en Parlement la légalité de l'union de son père avec Catherine, et que par égard pour Élisabeth elle garda le silence sur l'illégalité du mariage d'Anne Boleyn, Élisabeth n'en fut pas moins irritée comme d'une offense intolérable. Car jamais elle n'admit qu'une autre personne eût un droit quelconque à l'encontre d'un droit qu'elle prétendait pour elle-même. En religion, l'aînée portait au catholicisme un attachement que l'injuste affront de sa mère et les persécutions qu'elle-même avaient endurées avaient élevé au plus haut degré de constance et d'ardeur. La cadette, sa mère avait pour ainsi dire mis le protestantisme dans son berceau. A la vérité, sous la pression exercée par la reine, elle avait embrassé le catholicisme (septembre 1553), et bientôt avait simulé un grand zèle orthodoxe. A ce prix, elle avait gagné d'être maintenue à la cour et de prendre place aux fêtes du couronnement avec le rang d'héritière présomptive de la couronne. Mais les réformés ne croyaient pas à la sincérité de sa conversion, et s'obstinaient à espérer par elle une revanche plus ou moins prochaine. Vers elle se tournaient donc les ennemis de Marie Tudor, quels qu'ils fussent; elle ne les décourageait pas, mais ne les encourageait pas non plus. Elle n'avait nul besoin de se compromettre; seulement, ses colères et son départ pour sa maison d'Ashridge, à 33 milles au nord-ouest de Londres (6 décembre 1553), décelaient clairement le fond de ses sentiments. Aussi l'ambassadeur impérial, Simon Renard, au courant de ces intrigues, ne cessait-il de presser la reine de l'*enserrer* à la Tour. Elle était, disait-il, grandement à craindre, *un esprit plein d'incantation;* et après tout mieux valait prévenir qu'être prévenu. Marie n'y voulut jamais entendre, malgré la défiance réelle qu'elle éprouvait. De l'autre côté, Noailles affirmait d'Élisabeth, peut-être sans en avoir le mandat, qu'elle avait le plus vif désir d'être hors de tutelle (14 décembre 1554). En tout cas, il agissait en conséquence, se servant d'elle et de son nom pour amasser l'orage destiné à confondre le mariage d'Espagne et à engloutir le trône de Marie.

Voilà, comme nous le verrons plus amplement en avançant dans le récit, voilà où il convient de chercher la cause des sévérités de Marie contre Élisabeth. Mais pour mettre cette

Digitized by Google

reine dans son tort, on a inventé une tout autre explication, une jalousie d'amour. Marie se serait prise de passion pour le brillant Edouard Courtenay. Lui, magnanimement insensible à l'appât d'une couronne, engagea son cœur à Élisabeth, la plus jeune, la plus attrayante, celle des deux filles d'Henri VIII, dit Burnet, qui, dans le lot modéré de beauté qu'elles tenaient de la nature, avait reçu de beaucoup la meilleure part. Quand donc, chez une cadette dont elle détestait déjà la naissance et l'hérésie, l'aînée trouva encore une rivale préférée, alors blessée jusqu'au fond de l'âme, elle ne mit point de bornes à sa colère et ne respira plus que vengeance. Dès ce moment, Élisabeth fut exposée aux plus graves dangers. Telle est l'explication qui a prévalu. Mais c'est une fable de fantaisie. La correspondance de Renard avec son maître prouve que jamais Marie Tudor ne s'éprit de Courtenay. Il y a plus, elle prouve que Marie chercha sérieusement à marier Élisabeth avec Courtenay (décembre 1553), et qu'elle n'y renonça que sur la résistance déterminée de Courtenay lui-même, qui aurait préféré la reine sans hésitation, et sur l'opposition de l'empereur, peu rassuré quant aux conséquences éventuelles d'une telle combinaison [1].

III

Dans la première moitié de janvier 1554, le traité de mariage avec Philippe d'Espagne fut arrêté définitivement par le ministre principal de la reine, Étienne Gardiner, évêque de Winchester et chancelier du royaume. Gardiner voyait cette union avec chagrin. Il avait prêté son appui à Édouard Courtenay et ne s'en était départi que sur l'injonction de la souveraine. Du moins, au contrat, il mit un soin jaloux à sauvegarder les lois de l'Angleterre. Le 14 janvier, il communiqua dans ce sens les articles aux lords et à la noblesse; le 15, au lord-maire et aux *aldermen*. Mais l'opinion générale n'en persista pas moins dans son hostilité contre l'étranger. Antoine de Noailles mit la dernière main à ses complots. Il fut décidé que l'on renver-

[1] Nous ne faisons qu'indiquer cet incident si curieux et si instructif. La correspondance de Renard en fournit la démonstration absolument incontestable.

Digitized by Google

serait Marie, et qu'on lui substituerait comme roi et reine Courtenay avec Élisabeth, qu'on marierait ensemble. Noailles avait des adhérents à la cour, jusque dans le Conseil privé, au Parlement, sans compter la foule des mécontents de toutes sortes. Les principaux se partagèrent les comtés du Sud et de l'Ouest à soulever : tandis que l'ambassadeur français étudiait des machinations jusque dans les comtés du Nord. Henri II promettait un concours efficace en argent et en hommes [1]. On alla jusqu'à méditer l'assassinat de Marie. Rien ne prouve que Noailles ait poussé l'emportement jusqu'à tremper dans cet abominable dessein.

Cependant les allures des conjurés donnèrent l'éveil au gouvernement. Gardiner fit venir Courtenay : par son ascendant et son adresse, il en tira l'aveu de ces trames. Cet accident inattendu ne laissa de salut aux conspirateurs que dans une prompte fuite hors de Londres et une prise d'armes immédiate, tandis que leur entreprise aurait eu besoin encore d'un espace de six semaines ou deux mois pour parvenir à maturité. Ce fut ce qui les perdit. Quand ils levèrent l'étendard de la révolte (25 janvier 1554), ni sir Peter Carew, dans le Devonshire ; ni sir James Croft chez les Gallois ; ni le duc de Suffolk dans le comté de Warwick, où il proclama reine sa fille Jane Grey, ne parvinrent à entraîner les populations. Seul, un jeune chevalier de vingt-deux ans, Thomas Wyatt, souleva le comté de Kent et faillit réussir.

Son premier soin fut d'informer Élisabeth et de lui recommander de s'éloigner sur-le-champ de la capitale, en se transportant d'Ashridge à son château de Dunnington, plus éloigné de 30 milles. Sir James Croft, l'un des plus déterminés, lui donna le même conseil. Marie, instruite de ces manéges par lord Bourchier qui les avait surpris, jugea prudent de mander sa sœur auprès d'elle. Le 26 janvier, elle lui écrivit qu'elle craignait que les rebelles ne la missent en péril, soit à sa résidence actuelle (Ashridge), soit au château de Dunnington où elle apprenait qu'elle avait l'intention de se transporter prochainement.

[1] Les détails et les preuves de ce vaste complot n'entrent pas dans notre cadre. On les trouve dans la correspondance de Noailles avec sa cour, aux deux sources que nous avons indiquées : *Ambassades de MM. de Noailles*, œuvre posthume de Vertot, et la partie inédite aux archives du ministère des Affaires étrangères.

Digitized by Google

Elle l'invitait à se rendre au contraire à la cour, avec toute la célérité désirable. Elle y trouverait la plus entière sûreté et l'accueil le plus cordial [1]. — Si elle ne vient pas, avait dit Renard, il ne faudra plus douter que la conspiration ne soit *avouée par elle*. Or Élisabeth s'excusa. Placée dans une alternative où elle ne se souciait ni d'obéir, ni d'affronter les risques de la désobéissance, elle se déclara malade, et pria la reine d'envoyer son propre médecin pour s'assurer de la vérité [2].

Elle protestait aussi de son horreur pour la sédition qui s'élevait. Ses officiers écrivirent au chancelier dans le même sens [3]. Marie ajourna : elle avait assez à faire de défendre son trône attaqué à force ouverte jusque dans Londres. Élisabeth, cependant, fortifia sa maison d'Ashridge et la munit de gens armés, non sans doute qu'elle songeât à s'en servir directement contre sa sœur; elle n'était pas de caractère à brûler ainsi ses vaisseaux, mais plutôt pour se tenir prête à tout événement; tout au moins pour se garantir d'un coup de main du père de Jane Grey, duc de Suffolk, alors aux champs dans son voisinage [4]. Toutefois sa situation empira beaucoup, lorsqu'une lettre où Wyatt l'informait de son entrée victorieuse à Southwark [5], ainsi que plusieurs dépêches de Noailles à sa cour, dont l'une du 26 janvier, furent interceptées par le Conseil privé [6]. La première semblait la convaincre d'être en relations

[1] La lettre est dans Strype, t. III, pp. 82, 83. Quelques écrivains l'ont louée comme une preuve de la sincère douceur et des bons sentiments de Marie à l'égard d'Élisabeth. N'est-ce pas forcer un peu les choses ? Et ne convient-il pas de faire la part de la politique?

[2] Renard à Charles-Quint. Londres, 29 janvier 1553-1554. *Man. Rec. Off.*, t. I, pp. 1087, 1091.

[3] Strype, p. 83.

[4] Cette dernière conjecture est de miss Agnès Strickland, *Elizabeth*, p. 72. Noailles informe Henri II (23 et 26 janvier 1554) des préparatifs militaires d'Élisabeth, en ajoutant qu'elle s'est reculée de 30 milles plus loin qu'elle n'était (Vertot, t. III, p. 44). Sur ce dernier point, les conjurés avaient probablement annoncé à l'ambassadeur, comme accompli, le changement de résidence qu'ils conseillaient à Élisabeth. Renard, d'après une dépêche de Noailles qui fut interceptée comme aussi d'après ses propres renseignements, écrit à Charles-Quint qu'Élisabeth se fortifie dans la maison où elle est malade, et que « elle dépend plus en huit jours de victuailles qu'elle ne souloit fere en ung mois. » (29 janvier, 5, 8 février 1554.) *Man. Rec. Off.*, t. I, pp. 1075, 1148, 1179. M. Froude passe sous silence ces détails embarrassants.

[5] Faubourg méridional de Londres, sur la rive droite de la Tamise.

[6] Selon Noailles, ce fut à Gravesend qu'on les saisit (lettre au connétable, 11 février 1553-1554 ; Vertot, t. III, p. 60). Selon le chancelier Gardiner, elles

Digitized by Google

directes avec le chef de la révolte; la seconde donnait lieu de croire qu'elle était au courant du complot et qu'elle y coopérait sourdement. En effet : nécessité inopinée où l'on s'était trouvé de prendre les armes six semaines ou deux mois plus tôt qu'on n'avait compté à cause de Courtenay qui avait révélé *l'entreprinse que l'on avoit faicte en sa faveur;* insurrection de Wyatt commencée la veille ; défections probables dans le parti de la reine; départ d'Élisabeth pour une de ses maisons à 30 milles plus loin, où se fait déjà *assemblée de gens à sa dévotion;* affirmation de Noailles à son maître que *toutes choses, grâce à Dieu, sont en bon chemin,* et que bientôt, il l'espère, le roi en aura *d'autres nouvelles;* recommandation de faire offrir sous main *tout plaisir et bon traitement* aux Anglais réfugiés en France ; soulèvement imminent de Londres : voilà quels secrets redoutables tombaient par cet accident aux mains des ministres de Marie. Vainement Noailles avait-il, par prévoyance, muni son courrier de dépêches insignifiantes, en cas de mauvaise rencontre; vainement se confiait-il dans le mystère impénétrable, selon lui, du chiffre qui abritait sa correspondance; Gardiner d'un côté, Renard de l'autre, en trouvèrent la clef dans l'espace de quelques jours [1].

Ce qui achevait de compromettre Élisabeth, c'est que le même paquet contenait la traduction française d'une lettre qu'elle avait écrite trois jours auparavant à la reine, en réponse à la notification que cette dernière lui avait envoyée de ses arrangements définitifs de mariage avec le prince d'Espagne.

N'était-il pas étrange qu'elle crût avoir des motifs de mettre le roi de France en tiers dans ses rapports avec sa sœur? Ici cependant elle n'était pas coupable : l'indiscrétion avait été commise par l'un de ses serviteurs, attiré comme tant d'autres dans

furent prises par les insurgés à Rochester; et on les prit sur eux. (Lettre du Conseil au Dr Wotton, ambassadeur en France, Westminster, 22 février 1553-1554). *Mary, Calendar foreign*, p. 60.)

[1] La lettre originale de Noailles est dans Vertot, t. III, pp. 43-46. Le déchiffrement dans les *Papiers d'État* de Granvelle, t. IV, pp. 193-195. Les deux documents concordent exactement, sauf quelques variantes qui s'expliquent par la traduction du chiffre. Le paquet de Noailles, du 26 janvier, fut intercepté le 27 au plus tard, car il existe une lettre de Gardiner à Petre, datée de Southwark, 27 janvier, où le chancelier l'informe qu'une copie de la lettre dont il va être parlé plus bas, de la princesse Elisabeth à la reine, a été trouvée dans le paquet de l'ambassadeur de France. *Mary, Calendar domestic*, p. 57.

Digitized by Google

les filets de Noailles[1]. Mais il y avait dans cette missive certains mots qui, inspirés peut-être par le seul goût de la rhétorique, sonnaient mal à cette heure de crise, comme des prédictions menaçantes; tels que la comparaison entre une maison bâtie sur de bonnes fondations, et celle qu'on édifie sur le sable: un

[1] C'est ce qui résulte d'une lettre de Noailles au Connétable, 17 mars 1553-1554. *Arch. des Aff. étr. Copie des dépêches et mémoires de MM. de Noailles*, t. I et II, p. 12. — Il en parle aussi à la reine douairière d'Écosse, 27 janvier 1553-1554, *id.*, p. 235. Voir également Renard à Charles-Quint, 3 avril, *Man. Rec. Off.*, t. II. Dans sa dépêche du 26 janvier au roi Henri II, Noailles mentionne simplement l'envoi de cette pièce : « J'ay recouvert le double d'une lettre qu'elle (Élisabeth) escripvoit à ladicte royne que l'*ambassadeur de l'empereur a faict traduire en françois*, qui est cy enclose. » C'est là le texte imprimé par Vertot, t. III, p. 41. Il serait difficile de s'expliquer comment, en quelques jours, l'ambassadeur de l'empereur aurait fait faire cette traduction ; comment elle serait tombée au pouvoir de l'ambassadeur de France ; puis de nouveau, de l'ambassadeur impérial; et comment celui-ci aurait attaché tant d'importance contre Élisabeth, aux va-et-vient de sa propre traduction. Le déchiffrement de la lettre de Noailles, du 26 janvier, tel qu'il est conservé dans les papiers de Granvelle, est plus intelligible : « J'ay recouvert le double d'une lettre qu'elle escripvoit à la royne, *que j'ay faict traduire en françois*, que j'ay icy enclose. » *Papiers d'État*, t. IV, p. 194. Enfin, les ambassadeurs extraordinaires de Charles-Quint, entretiennent leur maître des lettres de l'ambassadeur de France qui furent interceptées, et où était la copie de la lettre d'Élisabeth à la reine, *translatée d'angloys en françois sans cyffre* (printemps de 1554). *Man. Rec. Off.*, t. I, p. 1240. Quoiqu'il en soit, cette traduction se trouve dans les papiers de Renard, comme annexe à sa dépêche du 29 janvier 1554, (*Man. Rec. Off.*, t. I, p. 1095-1098.) Tout à fait inédite et digne d'attention, nous la donnons ici :

« Combien que négligence de mon deu (devoir), très-noble royne, pourrait m'apporter blasme, pas n'aiant escript quelque souvenance de mon pauvre bon veuil envers Vostre Haulteur depuis mon département de votre court, toutesfois j'ay espoir que Vostre Grace, de sa nature et noble inclination, m'en excusera et remettra la faulte là ou véritablement elle consiste ; j'ai tant le reume (rhumatisme) et mal de teste, lesquelz assurément m'ont si fort grevée et tant troublée depuis ma venue en ma maison, que jamais n'en ai sentu la pareille, spécialement durant le temps de trois sepmaines sans en avoir eu aucun soulaigement, tant en la teste que pour un mal qui m'est descendu sur les bras ; et jaçoit ce que devant la présente, j'ai eu occasion de donner à Vostre Haulteur mes humbles remerciements tant pour si souvent avoir envoié vers moi pour savoir de ma disposition, que aussi pour la vaisselle que V. M. m'a donnée, néantmoins encore plus l'ai-je pour ce que vous a pleu, Madame, présentement m'avoir non seulement escript une lettre de vostre main propre, ce que je vous congnois vous estre grandement tédieulx, mais davantaige que par icelle me signifiez la conclusion de vostre mariaige et les articles convenus d'icelui, lesquels d'aultant que c'est une pesante cause et profonde matière, tout ainsi je ne doubte que le tout succédera à la gloire de Dieu, au repos de V. M., et à la saulve garde et conservation de vos royaulmes, desquelz trois choses, si comme le premier doibt estre bien regarder, sans lequel rien ne peult prospérer (*quia frustra enim nititur decretum*

Digitized by Google

léger souffle de vent, une tempête soudaine ruinent celle-ci en un instant; tout juste ce que les amis d'Élisabeth entreprenaient de réaliser contre Marie.

Wyatt fit en peu de jours les progrès les plus alarmants. Le duc de Norfolk, que la reine lui opposa, fut vaincu à Rochester, par la défection des milices de Londres, défection que Noailles avait prédite à bon escient; et Wyatt vint occuper Southwark, faubourg méridional de Londres, sur la rive droite de la Tamise (3 février); il se hâta d'en donner la nouvelle à Élisabeth. Dans cet extrême danger, Marie, à force de sang-froid et de dignité, ramena de son côté les habitants de Londres et inspira son courage aux lords qui commandaient ses milices. Il fut impossible au rebelle de franchir la Tamise, de Southwark à Londres; et quand il se décida à remonter le fleuve afin de le passer à Kingston et de là se rabattre sur la capitale, il n'entra en ville que pour y subir une défaite irréparable. Après de vains efforts pour pénétrer dans la cité, où il avait des adhérents, il rendit son épée à Sir Maurice Berkeley (7 février 1554). Le soir même, il fut conduit à la Tour.

Dans cette dernière journée, Édouard Courtenay, qui figurait ostensiblement parmi les défenseurs de la reine, prit traîtreusement la fuite au moment critique, en criant : « Tout est perdu ! » Il entraîna une partie des gardes, et cette échauffourée faillit tout perdre en effet.

Cette insurrection de quinze jours (25 janvier 7 février 1554) avait mis la couronne de Marie en hasard. Que cette princesse, venant à faiblir, eût partagé le trouble de son entourage, elle succombait, et le règne d'Élisabeth commençait quatre ans plus tôt.

Certes, un pareil succès n'était pas sans gloire. Mais combien eût-il été plus glorieux encore, si, après avoir vaincu ses enne-

hominum contra voluntatem divinam), aussi vous estant, Madame, sur ce bien asseurée, je ne doubte que vostre vouloir ne soit, par le moien du sien, pour vous en faire succéder bonne issue; car une maison bastie sur bonne fondation ne peult que demeurer ferme là où, à l'oposite, estant édifiée sur sablons, petitz soufflementz de ventz et soudaines tempestes peuvent incontinent tout ruïner; et d'aultant que je ne congnois nully plus obligé tant par nature que selon mon Dieu, à désirer l'estat de Vostre Haulteur et prospérité que moi. Ausi ne se trouvera-t-il nul (*comparata odiosa*) plus diligent à prier Dieu, ni davantaige plus désirant vostre grandeur que moi : à tant, Madame, craignant troubler V. M. que je remetz à la garde et tuition du Créateur, je ferai fin en cest endroict. »

Digitized by Google

mis, elle avait su se vaincre elle-même. Elle était née bonne et pitoyable. Il lui en avait coûté à son avènement de frapper le duc de Northumberland d'un châtiment mérité. Elle avait, malgré les incitations de ses ministres et des impériaux, épargné la vie de Jane Grey. Le reste des factieux, elle avait cru les désarmer en leur pardonnant. Vaine illusion : tous ceux de ses ennemis à qui elle avait laissé la vie, rendu la liberté, leurs biens, avaient afflué autour de Wyatt, pour la précipiter dans l'abîme, sans reculer même devant la pensée du meurtre. Alors, outrée de tant de haine et d'ingratitude, elle s'endurcit le cœur. Ses conseillers les plus écoutés et les plus sûrs, Gardiner et Renard, sans parler de ceux dont, pendant ces derniers troubles, la fidélité avait chancelé, lui représentèrent que sa clémence n'avait eu d'autre effet que d'encourager les factieux à renouveler leurs attentats ; que c'était pour elle un devoir, en les punissant, de garantir dorénavant et la sûreté de sa couronne et la paix publique. Elle céda trop à ces suggestions, et pourtant pas encore assez au gré de certains, puisqu'elle ne leur livra pas la vie de sa sœur.

Les mêmes qui avaient mis Jane Grey sur le trône, malgré elle, pressèrent sa mort pour avoir été reine[1]. Dès le lendemain de la victoire, on décida Marie à signer l'ordre d'exécuter la sentence capitale prononcée en novembre précédent contre l'infortunée captive[2]. Victime à dix-sept ans des trames criminelles de son père et de sa mère, Jane apporta dans la mort, où son mari, Guilford Dudley, la devança de quelques heures, la constance modeste et magnanime qui l'a rendue si touchante parmi les martyrs des passions humaines (12 février 1554). Plût à Dieu que, fidèle à ses premiers sentiments, Marie Tudor eût suivi la miséricorde plutôt que la stricte rigueur du droit ! Quelle auréole autour de sa mémoire ! Et chez l'historien, rebuté de tant de scènes si brutalement tragiques, quelle reconnais-

[1] Strype, t. III, pp. 91-92.

[2] Il résulte même de la correspondance de Renard que Marie aurait donné un premier ordre d'exécution, durant l'insurrection de Wyatt : « Si son commandement a été faict, écrit-il à l'empereur, on trancha mardy la teste à Jeanne de Suffocq et à son mary. » (Lettre à Charles-Quint. Londres, (jeudi) 8 février 1553-1554. *Man. Rec. Off.*, t. I, p. 1180. Ce mardi tombait le 6 février ; et Wyatt ne fut vaincu que le 7. Il faut croire, ou que l'ordre royal ne parvint pas à la Tour, ou bien que le lieutenant de la Tour intimidé par l'incertitude des événements, n'osa pas y donner suite. Voir aussi Granvelle, *Papiers d'Etat*, t. IV.

Digitized by Google

sance de respirer un moment sur un grand acte de douceur et d'équité [1]!

Une demi-heure après cette lamentable exécution, Édouard Courtenay, d'abord donné en garde au comte de Sussex [2], entrait à la Tour [3], d'où bien peu de gens auguraient qu'il dût cette fois sortir vivant. On mit à la potence des miliciens de Londres qui avaient déserté à l'ennemi, et plusieurs hommes du Kent [4]. Marie fit grâce à quatre cents prisonniers du commun, et l'on prit des mesures pour entamer le procès des chefs.

IV

Mais ce dont les conseillers, — ou pour mieux dire, le conseiller de la reine, celui qu'elle avait appelé son *confesseur*, Renard, — avaient soif par-dessus tout, plus encore que du sang de Jane Grey, c'était le sang d'Élisabeth. Selon les Impériaux, il était impossible que le prince d'Espagne vécût avec sûreté en Angleterre, tant qu'Élisabeth vivante serait là pour être l'âme des complots et le drapeau des insurrections sans cesse renouvelées.

Le soir même de la défaite de Wyatt, Renard conseilla à la reine, qui l'avait mandé, de délibérer sur l'arrestation de Cour-

[1] Burnet, si peu favorable à Marie Tudor, dit cependant que l'on jeta généralement le blâme de la mort de Jane Grey sur le duc de Suffolk, son père, plutôt que sur la reine : « Car, poursuit-il, de rivaliser pour une couronne, c'est un point si délicat, que ceux mêmes qui déplorèrent le plus sa mort, ne purent pas faire autrement que d'excuser la reine qui parut avoir été conduite à cette mesure plutôt par la raison d'Etat que par aucun ressentiment personnel. » *History of the Reformation of the church of England*, t. II, p. 253. Edit. 1715.

[2] Noailles au connétable, 11 février 1553-1554. Vertot, t. III, p. 63.

[3] *The chronicle of queen Jane*, etc., p. 59.

[4] M. Froude admet qu'il y eut quatre-vingts ou cent exécutions de ce genre. Lingard croit pouvoir les réduire à soixante environ. Ce chiffre est encore terrible. Mais Lingard rappelle que ceux qui, dans ce même siècle, prirent part à une insurrection, les uns contre Henri VIII, les autres contre Elisabeth, expièrent leur attentat par des exécutions bien plus nombreuses encore. Et quelles effroyables vengeances la maison de Hanovre n'exerça-t-elle pas en plein XVIIIe siècle, après les insurrections de 1715 et de 1745 ? Sous Marie Tudor, quatre seulement des chefs montèrent sur l'échafaud : le duc de Suffolk, Thomas Grey son frère, William Thomas et Thomas Wyatt.

Digitized by Google

tenay et d'Élisabeth, sur la brève et rigoureuse justice des traîtres[1].

Le jour du supplice de Jane Grey, quel langage l'ambassadeur impérial tenait-il à Marie?

« Qu'elle ne debvoit perdre l'occasion du chastoy, ains respecter (considérer) que Cortenai et ladicte Elisabeth sont les deux têtes du royaume qui peuvent incliner le peuple à conjure; que, les punissant, puisqu'il estoit notoir ilz ont délinqué et mérité la mort, elle demeure sans doubte (crainte) en son règne, d'aultant que l'on a tranché la teste à Joanna de Suffocq et à Guillefort son mary; que toute la maison de Suffocq est abolie pourveu que l'on fasse justice des trois frères; que les prisonniers qui sont tous héréticques estant exécutez, causeront entier restablissement de la religion; ajoutant, dit-il, toutes les persuasions qu'il m'a semblé convenir en ce faict[2]. »

Quant à Charles-Quint, il avait pris les devants par une lettre du 31 janvier, dès les débuts de l'insurrection[3]. Bientôt, en faisant partir de nouveau le comte d'Egmont pour l'Angleterre, avec mission de porter en son nom la ratification du traité de mariage, de disposer favorablement les grands par de bons propos ou des libéralités, et de passer de là en Espagne au-devant du prince Philippe, il le chargea aussi de réclamer les extrêmes rigueurs contre Élisabeth et Courtenay[5].

[1] Renard à Charles-Quint, 8 février 1553-1554. *Man. Rec. Off.* t. I, p. 1182.

[2] Renard à Charles-Quint. Londres, 12 février 1553-1554. *Man. Rec. Off.*, t. I, pp. 1203-1204. Le 11 février, Marie écrivait à l'empereur qu'elle pensait que la défaite des rebelles lui permettrait d'établir fermement ses affaires, et d'achever l'alliance commencée. « Par le chastoy exemplaire d'iceulx, disait-elle, le royaulme sera purgé. » *Id., ibid.*, pp. 1197-1198.

[3] *Man. Rec. Off.*, t. I, pp. 1106-1107.

[5] Voici le texte de ses instructions : le comte dira à la reine d'Angleterre « que nous espérons, puisqu'il a pleu à Dieu, comme dessus est dit, lui donner telle assistence que non seulement lesdits rebelles soient estés vaincuz, mais que les chiefs en soient mortz ou prins et réduictz entre ses mains, que se serve bien, comme espérons, que par sa prudence elle sçaura faire, de ceste occasion que Dieu luy donne et mect en main, et sera la vraye ressource et establissement de ses affaires, usant envers les culpables de la sévérité requise, puisque ilz ont si grandement mésusé de sa clémence; et en cas que l'exécution ne fut encores faicte des culpables, vous luy persuaderez qu'elle la face, et que le chastoy soit prompt et tost, pour, avec la faveur que lui donne la victoire, se faire quicte de ceulx qu'ont déclaré leur si malheureuse volenté en son endroict, et donner terreur aux autres, et que pardonnant aussi promptement au surplus, elle asseure la bonne volenté de ceulx qui, suyvans les chiefz pourroient avoir erré, afin que par la clémence, leur ostant le scrupule et doubte en quoy ils pourroient

Digitized by Google

Du reste, il faut convenir que Marie avait des raisons suffisantes de s'assurer de la personne de sa sœur, et de changer en un ordre péremptoire de l'amener à la cour l'invitation, courtoise encore, qu'elle lui avait adressée le 26 janvier. Elle chargea de l'aller chercher lord William Howard, sir Edward Hastings et sir Thomas Cornwallis. Le personnage principal, William Howard, amiral d'Angleterre, était frère de la mère d'Anne Boleyn, et conséquemment grand-oncle d'Élisabeth. Ainsi Marie Tudor choisissait dans cette circonstance l'homme qui devait être le plus incliné à user d'égards et de bons procédés envers la jeune princesse. Une escorte respectable les accompagnait[1]. Elle leur adjoignit aussi ses deux médecins, dont l'un, le docteur Wendy, avait connu Élisabeth dès son enfance, dans la maison de Catherine Parr[2].

estre, elle leur face perdre la volenté que la crainte leur pourroit donner pour mouvoir chose nouvelle afin de s'asheurer.

« Davantage, que tenant regard et consideracion a ce que par les advertissements qu'elle a de plusieurs lieux, du peu de sincérité dont Mme Elisabet et Cortenay usent à son endroict, et que, à ce que l'on congnoit par les lettres interceptées de l'ambassadeur de France, le but des conspirateurs tendoit à leur faveur, elle regarde de, s'il est possible, s'attacher à leurs personnes, sans dissimuler en leur endroit chose que la justice puisse comporter, et si avant qu'elle puisse persuader à ceulx de son conseil qu'ilz le treuvent bien, et s'ilz ont délinqué procéder sévèrement à leur chastoy, et s'en faire quicte avec l'occasion qu'elle peut avoir sur la mémoire si fresche de ce derrenier trouble de procurer tout ce que convient pour son asseurance, et que, pour Dieu, elle veulle considérer que en choses d'Estat, et mesmes en ceste qualité ou conspirations se deucouvrent si manifestes contre sa personne, peu de cause doit souffire pour du moins s'asseurer des personnes et les mettre en lieu ou l'on soit certain d'eulx qu'ilz ne pussent nuire. »

L'empereur, toujours prudent, recommande à son envoyé de donner ces conseils en secret à la reine d'Angleterre; il faut qu'elle paroisse agir d'elle-même, de peur que ses ministres ne prennent jalousie, comme si l'on voulait entreprendre de gouverner les affaires de leur pays sans eux.

Instructions au comte d'Egmont sur ce qu'il aura à faire en Angleterre..... Bruxelles, 18 février 1553-1554. *Man. Rec. Off.*, t. II, vers la fin.

[1] Noailles au connétable, 11 février 1553-1554. Vertot, t. III, p. 63.

[2] Renard à Charles-Quint. Londres, 12 février 1553-1554; *Man. Rec. Off.*, t. I, p. 1201. Miss Agnès Strickland, *Elizabeth*, p. 73. M. Froude, t. VI, p. 190, suppose tout a fait gratuitement que les sentiments du peuple en faveur d'Elisabeth imposèrent l'observation des formes de la justice et de la décence à son égard, et qu'on dut envoyer des médecins de la cour pour la soigner. Le satirique historien ne réfléchit pas que les médecins ayant été envoyés dès le 10, en même temps que les commissaires, le peuple n'avait certainement pas eu le loisir de se prononcer assez haut pour peser dans la balance contre la reine, et cela moins de trois jours après la défaite de Wyatt. L'envoi des médecins fut, sans aucun doute, spontané de la part de Marie, sur la demande qu'elle avait reçue d'Élisabeth.

Digitized by Google

Ici, les *Actes et monuments* de Foxe ouvrent une belle page en l'honneur d'Élisabeth. Le célèbre auteur du *Martyrologe*, inspiré trop souvent par l'imagination et par l'enthousiasme voulu, a fait autorité jusqu'à nos jours, où l'étude des sources authentiques a démontré ses flagrantes inexactitudes [1]. Il dépeint sous de noires couleurs la conduite de Marie envers sa sœur. Elle ne connaît ni ménagements ni humanité envers celle dont l'innocence et la solide vertu l'exaspèrent. En effet, raconte Foxe, aussitôt le soulèvement de Wyatt, dès le lendemain, la reine, soit sur le faux soupçon qu'Elisabeth et lord Courtenay y avaient part, soit animosité particulière contre elle, ordonne à sir Richard Southwell, sir John Williams, sir Edward Hastings et sir Thomas Cornwallis [2] d'aller en forces la chercher à Ashridge. Arrivés à l'improviste sur les dix heures du soir, les lords apprennent qu'Élisabeth est au lit, fort malade. Néanmoins, séance tenante, ils lui mandent qu'ils sont porteurs d'un message de la reine. Elle répond qu'elle souffre beaucoup, que la soirée est très-avancée, qu'elle les prie d'attendre au lendemain matin. Mais eux: il faut absolument qu'ils la voient, répliquent-ils, et ils la verront, quel que soit son état. Sans même laisser à la dame d'honneur (Catherine Ashley) le temps de porter leur réponse à sa maîtresse, les voilà qui s'élancent sur ses pas et font irruption dans la chambre: « Milords, s'écrie Elisabeth avec surprise, êtes-vous « donc si pressés que vous n'ayez pas pu différer jusqu'à demain « matin? » Ils sont peinés, disent-ils, de la voir dans cet état. « Et moi, je ne suis pas contente de vous voir ici à cette heure « de la nuit. » Mais, poursuivent les commissaires, ils viennent de la part de la reine dont le bon plaisir est qu'elle se rende à la cour. Elle proteste que, plus que personne au monde, elle serait heureuse d'être auprès de Sa Majesté ; seulement la maladie l'en empêche, ils le voient bien. « Oui, cela est vrai, « nous le voyons, répondent ils, et nous en sommes très- « chagrins. Mais il faut que vous sachiez que notre mandat est

[1] Le mérite en revient à Patrick Fraser Tyler, *England under the reigns of Edward VI and Mary*, t. II, pp. 421-429. Foxe, réfugié à Bâle pendant le règne de Marie, fut d'autant plus exposé à prendre les histoires courantes pour la vérité. Il admit tout sans critique, son zèle ne lui permettant pas de rien analyser de ce qui concernait la gloire d'Elisabeth et de la réforme.

[2] Foxe se trompe sur le nombre et les noms des commissaires.

Digitized by Google

« tel et si absolu, que nous devons sans rémission vous ramener « avec nous, morte ou vive. » Sur quoi ils appellent les deux médecins, et d'après leur déclaration qu'elle peut supporter le voyage, ils l'emmènent dès le lendemain matin, à neuf heures, dans la litière de la reine dont ils avaient été pourvus à cet effet. « A l'heure fixée, ils la firent sortir comme elle était, faible et abattue, et dans un tel état qu'elle faillit s'évanouir trois ou quatre fois au milieu d'eux. Je voudrais dire, conclut Foxe, mais je ne saurais l'exprimer, quelle tristesse régnait dans sa maison à la vue de l'irrespectueuse et déplorable conduite des lords, et surtout de l'anxiété et de la captivité de leur innocente dame et maîtresse [1]. »

Rien de plus facile que d'opposer la vérité à cette scène de roman. Rappelons-nous d'abord que, le lendemain de la levée de boucliers de Wyatt, Marie invite sa sœur par une lettre autographe (26 janvier) à venir se ranger près d'elle. Celle-ci s'étant excusée par raison de santé, elle patiente quinze jours entiers (26 janvier-10 février). Alors l'insurrection étant vaincue et les présomptions les plus graves, quoi qu'en dise Foxe, s'élevant contre Élisabeth, la reine donne à trois commissaires une lettre pour la princesse, avec la charge de l'amener à la cour. A leur tête, comme nous l'avons vu, est William Howard, le proche parent, l'ami d'Élisabeth. Ils arrivent le 10 février à Ashridge, et s'acquittent immédiatement de leur message. Sur l'avis conforme des deux médecins de la reine qui les ont accompagnés, ils invitent Élisabeth à se tenir prête à partir, lui laissant la journée du 11 pour prendre ses dispositions et se mettent en route le 12. Ce furent les commissaires eux-mêmes qui consignèrent ces circonstances détaillées dans une lettre à la reine, lettre datée d'Ashridge, 11 février 1553, quatre heures de l'après-midi. On l'a retrouvée et publiée de nos jours [2]. Ils ont remis, disent-ils, à lady Élisabeth la lettre de Son Altesse, lui ont fait connaître leur mission et l'intention de Sa Majesté que, sauf l'avis des médecins, toutes excuses étant mises de côté, elle se rende à la cour avec tout l'empressement et la diligence convenables. « A quoi, continuent-ils, nous avons trouvé Sa Grâce disposée avec pleine bonne

[1] Foxe, t. VIII, p. 606-607. Heywood a répété le récit de Foxe qui a inspiré aussi Holinshed.

[2] Tytler, *England under the reigns....* T. II, pp. 426-427.

Digitized by Google

volonté, excepté seulement qu'elle craignait, à cause de sa grande faiblesse, de ne pas pouvoir voyager ni supporter la route sans risquer sa vie, et qu'elle désirait un plus long répit afin de recouvrer au préalable quelques forces ; mais finalement, à notre persuasion, aussi bien qu'à celle de son propre conseil et de ses serviteurs, qui, nous l'assurons à Votre Altesse, ont montré beaucoup d'empressement et de zèle à complaire à Votre Altesse dans cette circonstance, elle a résolu de partir d'ici, demain, pour se rendre près de Votre Altesse... »

On sent assez, au tour de la lettre, comme à la bienveillance du langage, que les trois lords, soigneux de ne rien envenimer, furent loin de mériter les reproches de Foxe. La date de leur lettre, quatre heures de l'après-midi, après leur entretien avec Élisabeth, prouve également qu'ils ne firent pas à celle-ci la brutale algarade nocturne de la légende [1].

Une distance de trente-trois milles [2] séparait Ashridge de Westminster. Ils la divisèrent en cinq étapes, dont ils annexèrent le tableau à leur dépêche. Une seule, la plus chargée, était de huit milles. Partie donc le lundi 12 d'Ashridge et parvenue le jeudi à Highgate, distant seulement de cinq milles de Westminster (huit kilomètres), Élisabeth n'avait plus qu'à fournir une cinquième et dernière journée. Mais elle se trouva tellement épuisée, qu'on la jugea incapable même de ce faible effort.

Elle demeura longtemps au gîte, les membres si enflés, disait-on, que l'on n'attendait plus pour elle que la mort. Ses amis parlaient de poison, ses ennemis répandaient des bruits injurieux [3].

[1] Tytler fait observer que Foxe, dans le corps de son ouvrage, rapporte exactement les faits, et qu'il les a dénaturés à la fin, dans son supplément sur la *Miraculeuse préservation de lady Elisabeth*. En effet, dans le corps de l'ouvrage, Foxe parle, non pas de commissaires envoyés à Ashridge le 26 janvier, mais de la mission de lord William Howard et de sir Edward Hastings le samedi 10 février (t. VI, p. 544, édit. 1846). Quatre ans après, en 1558, pendant que Marie était mourante, Élisabeth exprima au duc Feria, envoyé de Philippe II, l'opinion la plus favorable sur William Howard ; et une fois reine, elle le traita très-honorablement. Il est fort probable que le voyage d'Ashridge n'y avait pas nui.

[2] Le mille anglais est de 1,609 mètres. Cela ferait 53 kilomètres, un peu plus de 13 lieues.

[3] Noailles à M. d'Oysel, 21 février 1553-1554 : « James Croffz et millord Thomas Gray sont prisonniers...., desquelz on n'en pense pas meilleure issue (que de Courtenay), ny mesmement de Madame Elisabeth qui est à sept ou huict milles d'icy, si fort malade que l'on n'y espère plus que la mort, et est

Digitized by Google

En résumé, cet enlèvement prétendu *de morte ou vive* fut un voyage de douze jours pleins (12-23 février). Serait-ce aller trop loin de conjecturer que lord Howard le prolongea le plus possible, dans l'espoir que le fort de l'orage à la cour serait moins terrible pour Élisabeth, elle absente et réputée dangereusement malade, puis, à son arrivée, les colères étant déjà moins ardentes ?

Quoi qu'il en soit, tristes journées. S'il n'est pas interdit de supposer quelque simulation dans les évanouissements réitérés dont elle fut prise au sortir d'Ashridge, on comprendra ses alarmes aux nouvelles terrifiantes qu'elle put apprendre en route coup sur coup : la mort de Jane Grey, les supplices de Londres, l'exécution du duc de Suffolk, le matin même du jour où elle allait entrer à Londres [1]. A son tour, ne semblait-elle pas s'acheminer vers un pareil destin ?

Admirons la trempe extraordinaire de ce caractère. C'est dans de telles extrémités qu'Élisabeth brillait de tout son éclat. Qu'au milieu de ces tragédies où tant d'hommes qui se targuaient d'audace avaient faibli honteusement, une fille se fût affaissée sur elle-même, qu'y aurait-il d'étonnant ? Elle, au contraire, ramassa par une suprême aspiration tout ce que la séve des Tudors lui avait versé de force et d'orgueil, et domptant les

la commune opinion qu'elle a esté empoisonnée, parce qu'elle est si enflée et deffaicte que c'est grand pitié de la veoir. » Vertot, t. III, pp. 78-79. — Le même au roi. Londres, 24 février 1553-1554 : « Madame Elisabeth, sœur de ladicte dame arrive jeudy en ceste ville, si mal de sa santé par une hydropisie ou enfleure qui luy tient tout le corps et mesme le visage que ceulx qui l'ont veue ne luy promectent guère longue vie. » *Id.*, *ibid.*, pp. 87-88. A ce sujet, Vertot a mis en note ces mots : Maladie favorable, qui épargna peut-être un crime à la reine sa sœur qui se flattait qu'elle en mourrait. — Quelques historiens anglais ont attribué par méprise cette note à Noailles lui-même, ce qui lui donnerait une gravité qu'elle ne saurait avoir sous la plume un peu légère de Vertot. Renard, de son côté, écrit à l'empereur, Londres, 17 février 1553-1554 : « Madame Elisabeth, de regret, seiche et devient éthicque et impotente, tellement qu'elle ne fait par jour que deux lieux : tel est le remord de sa conscience et ne se peust soutenir en façon quelconque, et ne veult boire ni manger, et tient l'on qu'elle soit enceinte. » *Man. Rec. Off.*, t. I, p. 1223.

[1] Suffolk, indigne père, et pour ainsi dire meurtrier de sa fille, était devenu plus odieux encore par les basses dénonciations au prix desquelles il essaya de racheter sa vie. A ses derniers instants, il montra de la fermeté. La correspondance de Renard (lettre à Charles-Quint, 24 février 1553-1554, *Man. Rec. Off.*, t. II, p. 3) placerait l'exécution le 24; mais Noailles (lettre au roi, 24 février. Vertot, t. III, p. 88), et tous les écrivains anglais contemporains et ultérieurs la mettent au 23.

Digitized by Google

angoisses de la chair, elle sut se mettre en scène, se créer un triomphe.

Ce n'était pas seulement sa vie qui était menacée : on attaquait aussi son honneur. On disait qu'elle portait dans son sein le fruit et l'expiation d'une faute, comme on l'avait dit six ans auparavant, lors de ses coquetteries avec Thomas Seymour. Mais, de même qu'elle avait prié instamment le protecteur de l'admettre à la cour, pour qu'elle *pût se montrer telle qu'elle était;* de même, poursuivie encore par la calomnie, elle résolut d'appeler sur elle tous les yeux.

Le 23 février 1554, assez tard dans la journée, de quatre à cinq heures du soir, elle descendit de Highgate, dont la colline domine Londres du côté nord-ouest. Le peuple, en flots immenses, accouru au-devant d'elle, se pressait des deux côtés de la route. Elle avait fait découvrir sa litière. Vêtue de blanc, symbole d'innocence, le visage pâle et fier, elle affectait un air hautain et superbe, afin de mieux cacher son trouble, disait Simon Renard [1]. Outre sa propre maison, deux cents gentilshommes de la reine, en riche tenue, l'escortaient. La foule gardait un silence profond, qu'interrompaient seulement les pleurs et les gémissements du plus grand nombre. Elle défila ainsi jusqu'à Westminster, avec cette solennité funèbre où se ravivait sa popularité.

V

En entrant au palais de Whitehall, qui devenait sa prison, Élisabeth protesta hautement de son innocence, et demanda à être conduite devant la reine. Mais celle-ci lui envoya l'intimation d'avoir d'abord à se justifier. On lui donna un logement d'où nul ne pouvait sortir sans passer à travers les gardes. De sa maison, douze personnes seulement, savoir : deux gentilshommes, six femmes et quatre serviteurs demeurèrent auprès d'elle. Le reste fut réparti en ville.

Renard accourut aussitôt pour l'accabler [2]. Le Conseil avait

[1] Lettre à Charles-Quint, Londres, 24 février 1553-1544. *Man. Rec. Off.*, t. II, p. 4. Déjà cité par Tytler, *England under the reigns...*, t. II, p. 310. Miss Agnès Strickland, *Elizabeth*, p. 76-77. Jos. Stevenson, *Calendar Foreign*, 1558, p. LXIII.

[2] Renard à Charles-Quint. Londres, 24 février 1553-1554. *Man. Rec. Off.*, t. II, p. 4. Il se résume ainsi dans la même dépêche du 24 février : « L'on luy (à la

Digitized by Google

entamé sans désemparer l'interrogatoire des insurgés ; et leurs aveux ne la mettaient pas en belle situation. Nous n'avons pas oublié de quels commencements de preuves le gouvernement était déjà possesseur : les deux lettres de Wyatt à Élisabeth, contenant : la première, le conseil de se retirer à Dunnington ; la seconde, la nouvelle de son entrée victorieuse à Southwark ; ceci, après qu'elle s'était dispensée de venir à la cour, où la reine la mandait ; la dépêche de Noailles du 26 janvier[1], où on lisait le détail du but et du plan de la conjuration ; la copie, copie si singulièrement fourvoyée, de la réponse d'Élisabeth à la lettre par laquelle sa sœur lui avait fait part de sa convention de mariage avec le prince d'Espagne. Le duc de Suffolk sollicitant la clémence de la reine, et peut-être aussi dans l'intérêt de sa fille, avait déclaré par écrit que l'insurrection tendait à détrôner Marie et à lui substituer Élisabeth. William Thomas, ancien secrétaire d'Édouard VI, avoua un projet d'assassinat contre la reine[2]. D'autre part, on crut un instant qu'Élisabeth avait poussé l'audace et l'étendue des vues jusqu'à se servir d'Henri II et d'Anne de Clèves, la veuve répudiée d'Henri VIII, pour décider le duc de Clèves et par lui les princes allemands à une agression contre l'empereur[3]. Mais le plus grave péril lui vint du chef même de l'insurrection, c'est-à-dire de Wyatt. Ces conspirateurs téméraires, une

reine) conseille de la faire mectre en la Tour, puisqu'elle est accusée par Wyatt, nommée par les lettres de l'ambassadeur de France, suspisionnée par ses propres conseillers et qu'il est certain l'entreprinse était en sa faveur. Et certes, sire, si pendant que l'occasion s'adonne elle ne la punyt et Cortetenay, elle ne sera jamais asseurée. » *Id.*, *ibid.*

[1] Noailles au connétable, 11 février 1553-1554, dans Vertot, t. III, p. 59. Nous verrons plus loin qu'on avait intercepté aussi des dépêches des 28 et 30 janvier. Mais le chancelier Gardiner ne les produisit pas ; nous verrons aussi pourquoi.

[2] Ce William Thomas essaya de se tuer dans sa prison, le 26 février ; mais il guérit et fut conduit à l'échafaud le 18 mai. Renard à Charles-Quint, 1er mars 1553-1544 ; *Man. Rec. Off.*, t. II. *The Chronicle of queen Jane.*, pp. 65, 76. Noailles parle au connétable de cet aveu de William Thomas ; lettre du 10 mars, Vertot, t. III, p. 120. Foxe, *The Acts and Monuments*, t. VI, p. 550, Strype, t. III, pp. 123, 175-178. Lingard, *Hist. d'Angleterre.*

[3] Renard à Charles-Quint, 8 février 1553-1554 ; *Man. Rec. Off.*, t. I, p. 1187. Du même au même, 12 février. *Id.*, *ibid.*, p. 1202. Charles-Quint à Renard, Bruxelles, 18 février. *Granvelle, Papiers d'Etat*, t. IV, pp. 214-215. Ce fut sans doute pour détruire l'effet de cette accusation qu'un envoyé extraordinaire du duc de Clèves vint bientôt féliciter la reine de sa victoire et de son mariage. Renard à Charles-Quint, 3 avril 1554. *Man. Rec. Off.*, t. II.

Digitized by Google

fois vaincus, perdaient toute fierté. Rien n'égalait leur facilité, leur intempérance d'aveux pour livrer, avec leur secret, le secret de leurs adhérents. Les *confessions* coulaient à flots de leur bouche. Wyatt, à peine arrêté, dénonça spontanément, *sans question ni torture,* Édouard Courtenay et plusieurs autres. Il déclara que la conspiration se faisait pour celui-ci et pour Madame Élisabeth [1]. C'est là-dessus que Courtenay fut envoyé à la Tour, le 12 février. Wyatt, confirmant et développant ses dires, raconta que M. d'Oysel, qui se rendait en Écosse en qualité d'ambassadeur français (au mois de janvier), s'était joint à l'ambassadeur de France près la reine d'Angleterre; que tous deux avaient parlé à Croft [2] pour empêcher le mariage du prince d'Espagne avec la reine, élever à la couronne Élisabeth, la marier avec Courtenay, et faire mourir la reine; qu'auparavant, ils s'en étaient entendus avec Edward Rogers, Pierre Carew et Pickering, en leur promettant, de la part du roi de France, argent, aide, gens de guerre; et de plus, une double diversion, par l'Écosse, d'un côté; contre Guines et Calais, de l'autre, au moment où les conjurés anglais exécuteraient la *principale pratique;* que déjà plusieurs capitaines français étaient passés en Écosse, où des forces importantes allaient les suivre; tandis que, sur le continent, le maréchal de Saint-André [3] se rapprochait de Guines [4].

Ces aveux sont tout à fait d'accord avec une lettre de Noailles à M. d'Oysel, du 22 janvier 1554 [5]. Ils sont donc conformes à

[1] Renard à Charles-Quint, 12 février 1553-1554; *Man.Rec.Off.*, t.I, pp. 1201, 1209.

[2] Au moment où Courtenay faisait cette déposition, Croft et Rogers étaient sous les verrous.

[3] Il était gouverneur de Picardie, et commandait les forces françaises de ce côté pendant la guerre qui se poursuivait entre François Ier et l'empereur.

[4] Ces détails sont extraits d'une lettre de Renard à son maître, en date du 24 février 1553-1554. *Man. Rec. Off.*, t. II, p. 1. Elle commence ainsi : « Wyat a plainement confessé par sa déposition comme le sieur d'Osel passant par ce royaulme pour aller en Ecosse... » Elle conclut par ces mots : « Ainsi la pratique des François est découverte. » Tytler, dans ses extraits (*England under the reigns of Edward VI and Mary*, t. II, pp. 306-307), a confondu mal à propos Guines près Calais avec la province de Guyenne. Il est difficile de comprendre qu'en présence de ces déclarations catégoriques, M. Froude écrive que «Wyatt par de vagues aveux, avait compromis partiellement Élisabeth (*Wyatt, by vague admissions, had already partially compromised her*). » *Elizabeth*, t. VI, pp. 190-191.

[5] Nous avons tiré cette lettre des papiers inédits de MM. de Noailles aux Archives du ministère des Affaires étrangères. C'est donc tout ce qu'il y a de plus authentique.

Digitized by Google

la vérité. Il ne paraît pas avoir connu les menées des deux ambassadeurs pour soulever le nord de l'Angleterre, puisqu'il n'en parle pas. Quant au meurtre de la reine, on aime à croire, redisons-le, qu'il les charge au-delà de leur juste part, bien qu'ils ne pussent pas ignorer que, pour un souverain, le chemin était court de la perte de son trône à la perte de sa vie. Sans sortir d'Angleterre, les catastrophes d'Édouard II (1327), de Richard II (1399), d'Henri VI (1471), d'Édouard V (1483), ne parlaient-elles pas assez haut?

Interrogé à la Tour, le 25 février, par Bourne, secrétaire d'État, touchant Élisabeth, Wyatt réitéra ses déclarations, et ajouta que sir James Croft en savait davantage. Celui-ci, amené aussitôt, confirma ce qu'avait dit son compagnon de révolte et de captivité; tous deux s'accordèrent à charger Saintlow, l'un des gentilshommes d'Élisabeth, des mêmes choses et de plus encore [1]. Saintlow, arrêté la veille, fut transféré immédiatement à la Tour. Il nia énergiquement avoir eu connaissance de ce qui se tramait [2]. Wyatt, confronté avec Courtenay, en présence de trois commissaires, maintint que celui-ci était de la conspiration, qu'elle se faisait expressément à son profit, qu'il était aussi traître ou plus encore que lui-même. Courtenay se renferma dans un système de dénégations [3]. Croft, au contraire, entré tout à fait dans la voie des aveux, consigna par écrit les intrigues de l'ambassadeur de France avec les hérétiques et les rebelles [4]. D'autres prisonniers attestaient également la complicité de Courtenay, sa correspondance avec Pierre Carew au moyen d'un chiffre taillé sur une guitare; ses intelligences avec le roi de France; comment l'entreprise était pour lui; comment Carew l'avait dissuadé à un certain moment de passer en France et *brassait* son mariage avec Élisabeth [5]. Lord Russell,

[1] Lettre de la Commission au Conseil privé, 25 février 1553-1554, dans Tytler, t. III, pp. 313-314. La Commission, composée de John Bourne, Richard Southwell, Th. Pope, John Hyggins, se réserve d'expliquer de vive voix aux lords ce qu'il y a dans ce « plus encore » : *With the semblable matter and further as we shall declare unto your said Lordships.*

[2] *The Chronicle of queen Jane...*, p. 65 et Foxe, t. VIII, p. 607.

[3] Renard à Charles-Quint, 1er mars 1553-1554. *Man. Rec. Off.*, t. II.

[4] *Id., ibid.* Tytler (*England under...*, t. II, p. 330) fait observer que, dans la seule déposition de Croft qu'il ait trouvée, il n'y a pas d'aveux de cette nature. Mais cela ne prouve rien contre les renseignements formels que Renard tenait de la reine elle-même.

[5] Ceci est tiré d'une conversation de Marie avec Renard. Renard à Charles-Quint, 8 mars 1533-1554. *Man. Rec. Off.*, t. II.

Digitized by Google

fils unique du comte de Bedford, lord du sceau privé, s'était jeté aussi dans la conjuration. Prisonnier chez son père, il raconta avoir reçu des lettres de Wyatt pour Élisabeth, et les avoir fait tenir à cette princesse [1].

Ainsi les témoignages se multipliaient contre Élisabeth et Courtenay. Renard en prenait un avantage terrible pour presser leur perte, exhortant sans cesse Marie à se souvenir que, puisque Dieu l'avait sauvée des traîtres et lui avait donné l'occasion de consolider l'établissement de ses affaires, elle ne devait pas la perdre, alors qu'il était en son pouvoir de purger le royaume par le châtiment mérité de tant de haine et d'ingratitude, alors surtout que la subversion de la religion, elle le savait, pourrait s'ensuivre, et que les hérétiques n'avaient d'espoir que dans Élisabeth et Courtenay [2]. D'ailleurs ne fallait-il pas aussi pourvoir à la sûreté du prince?

Marie, presque réduite à s'excuser près du rude étranger, répondait qu'elle et son Conseil travaillaient avec toute la vigilence possible à tirer la vérité des *pratiques* de l'un et de l'autre; que Courtenay se trouvait grandement chargé et coupable, et qu'elle y tiendrait la main, puisqu'il n'avait eu respect ni à sa vie ni à sa couronne; quant à Élisabeth, elle était telle qu'elle l'avait toujours trouvée et jugée; on devait l'interroger le jour même, pour aviser selon ses réponses à ce que l'on en ferait [3]. Il y avait, en effet, un obstacle légal qui arrêtait le bras levé sur eux, quelle que fût la gravité des indices qui se multipliaient pour les accuser. Une loi toute récente de ce règne, vrai don de joyeux avénement, avait supprimé les cas de trahison, inventés par le tyrannique Henri VIII, et fait revivre l'ancienne législation, aux termes de laquelle le consentement au crime de trahison ne pouvait être puni de mort qu'autant qu'il aurait été accompagné d'un acte de participation effective [4].

[1] Elles portaient le conseil à Élisabeth de s'éloigner de la cour et de s'établir à Dunnington. Renard à Charles-Quint, 8 et 9 mars. *Id., ibid.*

[2] Dans une dépêche du 17 février, adressée à l'empereur, Renard rapporte que Courtenay aurait promis qu'une fois marié avec Élisabeth il suivrait la *nouvelle religion. Man. Rec. Off.*, t. I, p. 1231.

[3] Renard à Charles-Quint, 8 mars 1553-1554. *Man. Rec. Off.*, t. II.

[4] Ce statut était de la première session du parlement convoqué par Marie. La reine l'avait promulgué solennellement le 20 octobre, en même temps que la réhabilitation des Courtenay. Il abolissait tous les cas de trahison institués sous le règne d'Henri VIII et en général depuis la loi votée, la vingt-cinquième année du règne d'Edouard III (1352.) Le parlement avait

Digitized by Google

Ce commencement d'exécution, voilà ce qu'on recherchait au Conseil avec une activité fiévreuse. Voilà aussi ce qu'on ne devait pas découvrir. Car un homme s'intéressait à la vie de Courtenay, et s'efforçait de détourner les ombres, à mesure que d'autres les amassaient sur la tête de son protégé : ce patron tutélaire n'était autre que le chancelier.

Gardiner aimait sincèrement l'orphelin qu'il avait vu croître dans leur commune prison de la Tour. Affection et patriotisme, il aurait souhaité que la reine lui donnât la préférence sur un époux étranger; et ce n'était pas sans chagrin qu'il s'était résigné à la déception que lui avaient infligée les dispositions particulières de Marie, l'opiniâtre habileté de Renard et la jalousie de Paget. Après avoir, au mois de janvier, tiré du faible jeune homme des lumières suffisantes pour amoindrir les forces et les chances des conspirateurs, réduits par sa vigilance à la ressource suprême d'un mouvement prématuré, et la crise une fois surmontée, il se ressouvint d'un passé meilleur. Il lui répugna de livrer au bourreau ce rejeton d'une famille qui avait payé du martyre sa fidélité au catholicisme, cet ami des mauvais jours, si utile naguère par ses révélations; plus encore, de le sacrifier, épave sanglante du naufrage de sa propre politique, à la cruauté et à la fortune du ministre impérial. S'il ne s'opposait plus au mariage, il se raidissait en bon Anglais contre la prépotence espagnole. Il se retrancha donc derrière la légalité, toujours et justement chère à sa nation. Il se trouva de la sorte conduit à protéger, en même temps que la vie de Courtenay, celle d'Élisabeth, non pas qu'il n'eût incliné plus volontiers, semble-t-il, à faire la reine *quitte* de celle-ci, selon une locution du temps. Mais il ne le voulait pas non plus sans preuves suffisantes et juridiques, et parmi les preuves, il ne voulait pas de celles qui eussent entraîné son client dans la même sentence. Aussi les administra-t-il d'une main avare. Lors de la saisie de la dépêche (du 26 janvier) de

représenté à la nouvelle reine que l'autorité étayée sur l'amour des sujets était bien plus solide que celle qui reposait sur la terreur des lois et la rigueur des châtiments; qu'en abolissant ces lois qui avaient conduit à une mort honteuse pour de simples paroles, les personnes les plus honorables du royaume, elle serait aimée, servie et obéie avec d'autant plus de cœur et de fidélité, etc... (*The statutes of the Realm*, t. IV, première partie, p. 198.) Malheureusement les faits démentirent de bien près ces maximes rassurantes.

Digitized by Google

Noailles à sa cour, dépêche où était articulé si clairement le rôle de Courtenay et d'Élisabeth, Gardiner se réserva le soin de la déchiffrer; il n'eut garde de lire le nom de Courtenay, qu'il laissa en blanc. Mais Renard, aux aguets, obtint que la reine lui communiquât l'original; il pénétra sans difficulté le nom mystérieux et montra son déchiffrement au chancelier, qui, tout troublé, changea de couleur [1]. Ce n'était pas seulement cette dépêche, mais encore les paquets des 28 et 30 janvier que l'on avait saisis [2].

Pris ainsi en flagrant délit, Noailles paya d'audace. L'un de ses frères puînés, François, qui portait le titre de protonotaire de Noailles et fut plus tard évêque d'Acqs (Dax), venait de lui être adjoint pour faire son apprentissage du métier diplomatique [3]. Il demanda une audience, le présenta à la reine comme un garant exprès des sentiments d'amitié parfaite du roi envers elle, et réclama les lettres qu'on lui détenait. Le chancelier, à qui la reine le renvoya, éluda. Il répondit à l'ambassadeur que les lettres avaient été saisies pendant que les rebelles étaient à Rochester. Remises d'abord au Conseil, puis à lui-même, il les avait laissées avec d'autres pièces dans sa maison de Lambeth, qu'il avait dû quitter précipitamment lors de la soudaine irruption des insurgés après qu'ils avaient occupé Southwark. Ils avaient tellement saccagé ses papiers que presque tout était perdu; au reste, il ferait d'actives recherches [4]. Deux jours après, le Français envoya fièrement réclamer ses lettres au nom du roi [5]. Renard, cet Argus toujours en éveil,

[1] On était encore en pleine insurrection. Renard à Charles-Quint. Londres, 5 février 1553-1554. *Man. Rec. off.*, t. I, pp. 1153-1154, 1166. On se souvient que Courtenay se rangea ostensiblement du côté de la reine; mais que, le 7 février, à l'instant décisif, il donna le signal d'une panique qui faillit désorganiser les troupes royales.

[2] Noailles au Connétable, 11 février 1553-1554. Vertot, t. III, p. 59.

[3] Il arriva à Londres le 12 février 1553-1554. Vertot, t. III, p. 123.

[4] Holinshed, p. 1097, et Stow, p. 617, rapportent ce fait du pillage de la maison de Gardiner. Les insurgés, non-seulement enlevèrent les provisions, mais tout le mobilier, jusqu'aux serrures dont ils ne laissèrent pas une seule. Ils mirent en pièces les livres de la bibliothèque, tellement qu'on marchait jusqu'aux genoux dans les feuillets déchirés. Wyatt, furieux de ces excès déshonorants, en voulait faire prendre les auteurs (3 février 1554).

[5] Noailles au roi, 17 février 1553-1554. Vertot, t. III, p. 72. Lettre du Conseil à Wotton, ambassadeur en France), Westminster, 22 février 1543-1554. *Calendar Foreign*, 1553-1558, n° 157. Gardiner n'eut garde de retrouver la dépêche de Noailles du 26 janvier, disant toujours ne pas savoir ce qu'il en

Digitized by Google

s'étonna de l'entêtement de Noailles à mettre le propos sur plusieurs dépêches, et de l'obstination du chancelier à ne l'entendre que d'une seule, celle du 26 janvier. Il ne douta plus que Gardiner n'en eût reçu et déchiffré plusieurs, sans les communiquer à personne, parce qu'elles chargeaient Édouard Courtenay [1]. Aussi s'efforçait-il d'exciter la défiance de la reine à l'égard de son ministre. Elle devait se souvenir, disait-il, que lui et plusieurs du Conseil avaient toujours favorisé Courtenay pour le mariage. Assurément, ils avaient consenti à l'entreprise de Wyatt. Alors elle répondait bravement qu'elle se tenait pour femme du prince, et que tant qu'elle vivrait, elle n'aurait pas d'autre mari : plutôt perdre sa couronne, son État et sa vie [2]. Une autre fois, pressée de garantir la sûreté du prince, elle s'écriait qu'elle aimerait mieux ne jamais être née plutôt qu'un *inconvénient* survînt à la personne de Son Altesse [3]. Bientôt l'ambassadeur se plaignit de la négligence suspecte avec laquelle on procédait à la *fulmination* du procès de Courtenay et d'Élisabeth; il y voyait l'intention arrêtée de traîner en longueur, dans l'attente d'une occasion de les sauver. La reine ne pouvait rien contre le parti pris du chancelier qui, en vertu de sa charge, maniait toutes ses affaires. Il menait cependant l'instruction avec une vivacité apparente. Courtenay subit cinq interrogatoires en moins d'un mois [4]. Mais le ministre étranger n'en remarquait pas moins qu'on avait mis à la Tour, comme gardien et commissaire aux interrogatoires, Southwell, un des anciens promoteurs du mariage de la souveraine avec Courtenay [5], et l'un des hommes les plus ignorants

avait fait. Renard à Charles-Quint, 1er mai 1554. *Man. Rec. Off.*, t. II; Tytler, t. II, pp. 383 et suiv.

[1] Renard à Charles-Quint. Londres, 7 avril 1554. *Man. Rec. off.*, t. II.

[2] Renard à Charles-Quint. Londres, 5 février 1553-1554. *Man. Rec. Off.*, t. I, p. 1154.

[3] Du même au même, 8 mars 1553-1554. *Man. Rec. Off.*, t. II. Et le 27 mars encore : « A ce, raconte Renard, elle dit avec les larmes en l'œil qu'elle aymeroit mieux n'avoir jamais esté née, que l'on fict oultraige à Son Altesse, qu'elle espère et se confie en Dieu telle chose ne adviendra, etc... »

[4] Noailles au connétable, 18 mars 1553-1554. Vertot. t. III, p. 120.

[5] Le chancelier « qui a mis en la Tour pour examinateur et garde Sudvel, qui a esté toujours le principal promoteur du mariage de Cortenay avec ladite dame » (Renard, 14 mars). Tytler (t. II, p. 338) entend Elisabeth par ces mots *ladite dame*. Mais il se trompe. Cette manière de parler, *ladite dame* désigne toujours la reine. Par exemple, 22 avril (*Id.*, p. 375) : « *Ladite dame* est après pour conclure ce que l'on fera de Cortenay et de Madame Elisabeth. Et quand audit Cortenay, je la vois inclinée et persuadée pour luy donner

Digitized by Google

du royaume, le plus corrupte et le plus passionné — c'est Renard qui parle. — Avec lui était le secrétaire Bourne, un des adhérents du même parti, si bien que l'on donnait connaissance au coupable de tout ce qui se passait et des dispositions faites contre lui. Même, sans ordre du Conseil, on l'avait tiré de sa prison première pour le mettre plus au large. Bref, le chancelier avait promis à la reine que tous les procès criminels seraient achevés dans un délai déterminé : ce délai était expiré depuis huit jours, et le tiers n'était pas expédié [1]. N'était-il pas arrivé aussi qu'un des serviteurs de Courtenay, un certain Jonk, avait pénétré dans la prison d'un agent de l'ambassadeur de France, pour lui recommander de garder le secret et de ne pas accuser son maître? Arrêté sur la dénonciation du geôlier, et interrogé par Walgrave, on l'avait relaxé dès le lendemain, quoiqu'il eût avoué.

Le chancelier, tout dévoué au coupable, poursuivait Renard, cherchait à dérober à Petre et à Paget la connaissance des procédures [2]. On avait vu aussi avec surprise Croft et Wyatt demander continuellement à lui parler en particulier; et il avait fallu qu'on y mît un empêchement formel [3]. Autre reproche : il examinait diligemment les prisonniers sur la religion, laissant de côté le point principal, celui du délit contre le service de la reine [4]. Le caradinal Pole lui-même, malgré la docilité exemplaire avec laquelle il demeurait en Flandre où le retenait la politique matrimoniale de l'empereur, était dépeint par Renard comme intrigant avec Walgrave et le chancelier pour faire préférer Courtenay au prince d'Espagne. Plus encore : il avait su les derniers troubles à l'avance, et que c'était en faveur de Courtenay son parent [5].

liberté, par les persuations desdits comptrolleur et ses compagnons, qui ont tenu la main pour le mariage de *ladite dame*. Quant à ladite Elisabeth, les gens de loix ne treuvent matière pour la condamner... » Tytler croit une seconde fois, à tort, contre le sens évident du texte, que c'est le mariage Courtenay-Élisabeth.

[1] Renard à Charles-Quint. Londres, 14 mars 1553-1553. *Man. Rec. Off.*, t. II.

[2] *Id.*, *ibid.* et lettre de Renard, du 24 février précédent. *Man. Rec. Off.*, t. II.

[3] Renard à Charles-Quint. 24 février. *Man. Rec. Off.*, t. II.

[4] Du même au même, 22 mars. *Id.*, *ibid.* C'était sans doute aussi une conviction chez Gardiner que cette insurrection avait été surtout religieuse. Il l'affirma du moins à l'ouverture du parlement, le 2 avril suivant. Renard à Charles-Quint, 3 avril. *Id.*, *ibid.*

[5] Renard à Charles-Quint. Londres, 8 février 1553-1554. *Man. Rec. Off.*, t. I. p. 1189. Du même au même, 14 mars. *Id.*, t. II.

Digitized by Google

De tout cela, un fait ressort avec évidence : c'est que le chancelier avait résolu de ne pas servir de limier aux Impériaux et de ne pas répandre le plus illustre sang d'Angleterre sur les injonctions de l'étranger. Ce conflit souterrain fut le salut d'Élisabeth. Les destinées des deux jeunes gens se liaient en effet étroitement l'une à l'autre. Et c'est pourquoi nous retraçons ces péripéties avec quelque détail.

VI

La cour d'Angleterre était alors dans un état d'agitation et d'anarchie qui explique, sans les justifier, les fureurs de Renard. Marie avait surmonté les rebelles, grâce surtout à son intrépidité. Mais moins habile aux soins du gouvernement que vaillante dans les crises, elle n'avait pas pris l'ascendant sur son Conseil privé. Ceux-ci tenaient pour le prince d'Espagne; ceux-là regrettaient Courtenay. Un certain nombre étaient suspects d'avoir souhaité au fond du cœur la victoire de Wyatt, ou même adhéré secrètement à la conspiration. Les uns étaient catholiques sincères, tels que sir Robert Rochester, contrôleur de la maison de la reine et persécuté avec sa maîtresse sous Édouard VI, quand on avait entrepris de leur ôter la messe; sir John Gage, chambellan et gouverneur de la Tour; sir Harry Jerningham, vice-chambellan; Walgrave, Inglefield, Southwell et le secrétaire Bourne. Naturellement ils soutenaient le chancelier. Du côté opposé : les hérétiques, William Howard, amiral du royaume; les comtes de Pembroke et d'Arundel, Mason; les convertis, sir Edward Hastings, grand écuyer; le comte de Sussex, lord Cornwallis, Petre et Paget. Catholiques par un retour de fraîche date, et quelques-uns plus mécontents que satisfaits de leur docile évolution religieuse, ils étaient soupçonnés, particulièrement Paget, de conserver un faible marqué pour la Réforme [1]. Tous, quelle que fût leur croyance du moment, avaient les mains garnies des biens enlevés par les deux derniers rois au clergé catholique, et ne craignaient rien tant que d'avoir à les restituer, gage trop onéreux d'une résipiscence de commande. Dans les affaires, capricieux et

[1] Renard à Charles-Quint. Londres, 22 mars 1553-1554. *Man. Rec. Off.*, t. II.

Digitized by Google

jaloux les uns des autres, ils ne songeaient qu'à se traverser réciproquement. Si l'accord semblait parfois s'établir, c'était pour mettre en échec le chancelier. Gardiner, doué de talents remarquables, et supérieur de beaucoup aux hommes d'État anglais qui entouraient Marie ; habile et spirituel [1], mais d'un caractère entier et quelque peu rude, tranchait volontiers du maître, chose du reste fort excusable dans ce gouvernement incohérent. Ses collègues au Conseil lui reprochaient de ne pas tenir assez de compte de leur autorité, de se permettre d'agir à leur insu, notamment quant à la religion où il précipitait par trop, disaient-ils, ce qu'il convenait d'établir avec le temps. Il etait vrai qu'après avoir eu le malheur de trop complaire à Henri VIII lors de la rupture avec Rome, il brûlait de réparer sa faute par une prompte et complète restauration de l'Église romaine en Angleterre, et qu'il n'envisageait pas assez les troubles que la brusquerie du changement risquait de provoquer chez un peuple imbu de préjugés et mal préparé. L'empereur, si orthodoxe qu'il fût, redoutait extrêmement, pour le succès de ses plans d'alliance, ces entraînements du prélat, dont il recommandait à son ambassadeur de modérer *la chaleur exorbitante* en matière de religion [2]. D'ailleurs, il n'avait pas de prise sur le chancelier. Quand le reste des conseillers de la reine ouvraient à l'envi la main aux ducats d'Espagne, lui restait pur. Son patriotisme sans alliage sauvegardait l'indépendance nationale par les précautions prises au traité de mariage, et continuait quotidiennement de repousser l'immixtion des Impériaux dans l'administration du royaume [3]. Aussi Renard se vengeait-il par ses insinuations

[1] Tytler (t. I, p. 108) reproduit cette lettre *humoristique* de Gardiner. Le duc de Somerset l'avait mis à la Tour, le 30 juin 1548, pour un sermon qui lui avait déplu. Après la chute de Somerset, en 1549, l'évêque écrivit au duc de Northumberland et au Conseil les lignes suivantes : « Milords, voici un an, un trimestre et un mois aujourd'hui, où je vous écris la présente, que je suis détenu dans cette prison misérable, sans air pour me ranimer le corps, sans livres pour me ranimer l'esprit, sans compagnie aimable — la seule consolation en ce monde, — et enfin sans aucun motif à moi connu de ma détention en ce lieu. » Les lords rirent beaucoup ; mais ils le gardèrent sous clef tout le temps que vécut Édouard VI.

[2] Lettre à Renard. Bruxelles, 2 avril 1554. *Man. Rec. Off.*, t. II.

[3] Burnet, toujours très-hostile à Gardiner, lui rend cependant la justice que c'est surtout à lui que l'Angleterre fut redevable de ne pas tomber alors aux mains des Espagnols. (*History of the Reformation of the church of England*, t. II, p. 259, édit. 1715.)

Digitized by Google

ou même ses calomnies auprès de la reine, tandis qu'au Conseil, Paget, principal adversaire du chancelier, résumant les griefs des mécontents, s'écriait que la noblesse ne voulait plus avoir de duc de Northumberland [1].

Entre autres artifices de tactique contre le chancelier, les opposants s'absentaient subitement et se retiraient dans leurs maisons de campagne, manége inquiétant, parce que les révoltes préludaient toujours ainsi. Sans aller jusqu'à ce pas trop dangereux, Paget et Pembroke se mettaient du moins en dehors des mesures que l'on pourrait prendre dans les affaires religieuses, et se réservaient un prétexte de contester ensuite les résolutions de Gardiner [2].

En butte aux intrigues de tous ces personnages dont les justifications, les récriminations et les propos venimeux se croisaient sans relâche autour d'elle, harassée et profondément troublée, la reine ne savait plus auquel entendre; elle s'attachait d'autant plus fort à son mariage comme à l'ancre de salut. Mais Renard en revenait toujours à ce qu'il importait qu'elle s'assurât de Courtenay et d'Élisabeth, afin d'assurer la venue et l'entrée du prince [3].

Cependant un progrès considérable se faisait alors dans ces

[1] Renard à Charles-Quint, Londres, 22 mars 1553-1554. *Man. Rec. Off.*, t. II.

[2] Renard à Charles-Quint. Londres, 22 mars 1553-1554. *Man. Rec. Off.*, t. II. Après ces détails, Renard continue : « Et est tel le désordre que l'on ne sçait qui est bon ou mauvais, qui est constant ou inconstant, qui est loyal ou traistre. Mais il est très-certain que le chancellier a esté fort négligent à la procédure des criminelz et fort ardent et chaloureux ès choses de la religion, estant tant hay en ce royaulme que je doubte l'hayne l'on a contre luy ne redonde à ladite dame. » Huit jours auparavant, 14 mars, il traçait à l'empereur ce tableau pris sur le vif, tant de la situation que de ses propres anxiétés : « Quant je considère l'estat des affaires de la royne et de ce royaulme, la confusion qu'est en la religion, la partialité qu'est en les propres conseillers de ladite dame, la hayne intestine qu'est entrela noblesse et le peuple, le naturel des Anglois qu'est tant adonné à la mutacion, trahison et infidélité, l'inimitié naturelle qu'ilz portent aux estrangiers, et ce que de temps à autre ilz ont fait contre eulx, qu'est accreue contre les Espagnols par les persuasions françoises, et malvaise relation que les propres subjectz de Vostre Majesté en ont fait; et, d'autre part, quand je considère combien il emporte que Son Altesse ne tumbe en danger ou hazard de sa personne, en laquelle reposent et s'apuient tant de royaulmes, pays et subjectz; et la difficulté qu'il a d'enter en caution envers le peuple anglois (c'est-à-dire d'en obtenir des garnties de sûreté), je sens le fardeau de cette charge si pesant, de telle importance et conséquence, et mon esprit si troublé, que je ne sçay par quel moyen je puisse correspondre n'y satisfaire à ce que Vostre Majesté me commande par ses lettres dernières du VIIe de ce mois. »

[3] Renard à Charles-Quint, 14 mars 1553-1554. *Man. Rec. Off.*, t. II.

Digitized by Google

procédures dont la lenteur irritait et scandalisait es Impériaux ; Wyatt passa en jugement le 15 mars (1553-4), devant une Commission siégeant à Westminster, sous la présidence du comte de Sussex. Il se défendit énergiquement d'avoir comploté la mort de la reine. Il n'avait pas d'autre but, disait-il, que d'interdire l'accès du royaume aux étrangers et aux Espagnols. Il déclara que, s'il figurait en nom comme le chef de la révolte, il n'en était en réalité que le quatrième ou le cinquième personnage. Le comte de Devonshire (Édouard Courtenay) lui avait écrit par sir Edward Rogers de poursuivre comme il avait commencé. En ce qui concernait lady Élisabeth, il lui avait mandé par lettre de s'éloigner le plus possible de la capitale, surtout pour se mettre à l'abri des étrangers; elle lui avait répondu, par un message verbal dont le porteur était sir William Saintlow, qu'elle le remerciait beaucoup de sa bonne volonté, qu'elle ferait de son mieux [1].

Tel est le résumé des déclarations de Wyatt transmis par l'auteur anonyme de la *Chronique de la reine Jane et des commencements de Marie ;* absolument contemporain du procès, il consigne sans préoccupation les faits jour par jour [2]. Holinshed, au contraire, écrivant sous Élisabeth, en panégyriste, ses *Chroniques d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande,* voile le langage de Wyatt touchant cette princesse, quoiqu'il rende compte des débats avec beaucoup de détails. On n'en voit pas moins de toute évidence que le rebelle l'impliqua en effet dans la conspiration. Devant ses juges, il n'essaya pas de se défendre. Il se reconnut coupable, et il ne parla que pour se recommander à la clémence de la reine. Sur Élisabeth, il dit seulement, d'après Holinshed, qu'il s'était persuadé que le mariage de la reine avec le prince d'Espagne mettrait en péril la seconde personne du royaume, héritière en première ligne de la couronne. L'attorney (procureur) de la reine lui reprocha au cours du procès d'avoir entraîné avec lui, à leur perte, de grands personnages, tels que le duc de Suffolk et ses frères : « Bien plus, poursuivit-« il, vous avez compromis dans votre attentat, autant qu'il

[1] *Chronicle of queen Jane...*, pp. 68-70.

[2] La *Chronicle of queen Jane...* va de la mort d'Edouard VI, le 6 juillet 1533, au 2 octobre 1554. Elle abonde en détails intéressants et authentiques sur les événements de quelque importance; tandis que le *Journal de Machin* (*The Diary of Henry Machin*), allant de 1550 à 1563, se borne la plupart du temps à un sec énoncé.

Digitized by Google

« était en vous, la seconde personne du royaume, en qui, après « la reine, reposent notre espérance et notre consolation; et « maintenant son honneur est en question. Quel danger va « s'ensuivre? A quelle fin cela viendra-t-il? Dieu le sait. Voilà « votre ouvrage. » Wyatt répondit : « Puisque je ne cherche pas « à me justifier, je vous supplie de ne pas m'accabler dans le « misérable état où je me trouve, et de ne pas me faire paraître « ce que je ne suis pas. Il me répugne de désigner qui que ce « soit par son nom; mais ce que j'ai écrit, je l'ai écrit. » Plus loin, reconnaissant de nouveau sa faute et le tort qu'il avait eu également de refuser, ayant les armes à la main, une offre de pardon de la reine : « Je vous supplie, dit-il, de ne plus me « tourmenter de questions, car j'ai tout dit à Sa Grâce (la reine) « dans ma confession écrite [1]. » Il est donc clair qu'à divers moments il avait chargé Élisabeth, et qu'il maintenait tout ce qu'il avait articulé.

Wyatt fut condamné à mort. Mais on différa l'exécution près d'un mois. Selon Noailles, on ne lui avait pas ménagé les belles promesses; et c'était vaincu par de *douces paroles*, qu'il avait accusé de grands personnages, notamment Élisabeth et Courtenay [2]. L'ambassadeur espagnol aurait conduit cette négociation, au-delà même du procès, avec la femme du coupable [3].

VII

Quoi qu'il en soit, Wyatt, en accusant Courtenay, disait l'exacte vérité : la chose est certaine. En ce qui regardait

[1] Holinshed, pp. 1103-1104 et 1111.

[2] Nous nous dispenserons de prendre ici le langage de l'ambassadeur au sérieux, puisque toute sa correspondance antérieure est pleine de la culpabilité de Courtenay aussi bien que d'Élisabeth. Nous avons même remarqué qu'il la représentait comme engagée dans la conspiration au-delà de la vraisemblance.

[3] Noailles à M. d'Oysel, 29 mars 1554; au connétable, 31 mars; dans Vertot, t. III, pp. 140-141, 145. Rosso parle aussi des promesses qu'on aurait faites à Wyatt. *I successi d'Inghilterra*... Ferrare, 1560, p. 51. Cependant Renard, dans la volumineuse correspondance du *Record Office*, ne dit rien de cette négociation qu'on lui attribue, quoiqu'il ait l'habitude de rendre compte à son maître des incidents même les plus menus. Charles-Quint, de son côté, conseille invariablement le châtiment des coupables principaux, dont assurément Wyatt faisait partie, et le pardon pour le reste. Point d'allusion à un marché de clémence tenté près du condamné.

Digitized by Google

Élisabeth, elle était désormais assez compromise pour qu'on en vînt à délibérer sérieusement sur sa translation à la Tour, mesure tant réclamée par les Impériaux et prélude des plus terribles extrémités. Le Conseil, réuni le jour du procès de Wyatt, se sépara sans rien résoudre. Le lendemain, vendredi 16 mars, le chancelier, assisté de neuf membres du Conseil, se transporta près d'Élisabeth et l'accusa de complicité avec Wyatt, Pierre Carew et les autres gentilshommes de l'Ouest. Elle répondit qu'elle n'avait jamais eu connaissance de leurs projets [1]. Gardiner, incrédule, lui dit en insistant que le plus sûr pour elle serait de se remettre entre les mains de la reine et de lui demander pardon. Elle répliqua que de s'abandonner à la reine ce serait confesser un crime, et que le pardon était fait pour les coupables. Qu'on lui prouvât d'abord qu'elle était criminelle ; alors, mais alors seulement, elle userait du conseil du chancelier [2].

Après cet interrogatoire, la discussion se ralluma très-vive au Conseil, plus partagé et plus agité que jamais. Les amis secrets d'Élisabeth, mis au pied du mur, soutinrent qu'il n'y avait pas de preuves légales suffisantes pour l'emprisonner ; qu'il fallait avoir égard à son rang dans le royaume ; qu'on pouvait la garder sans la mettre à la Tour. En même temps, ils reprochaient avec emportement à Gardiner de mettre ses soins à examiner les prisonniers sur la religion, en négligeant le point principal et le crime d'État. Ils le taxaient de connivence avec certains contre le service de la reine.

Le chancelier trancha la dispute par une inspiration digne de sa renommée de finesse. La reine devant passer à Windsor les fêtes de Pâques, qui tombaient le 25 mars, et de là se rendre à Oxford, où elle avait convoqué le Parlement pour les premiers jours d'avril, il n'était pas possible de laisser Élisabeth seule au palais, en possession, pour ainsi dire, de la capitale.

[1] Foxe, VIII, p. 607. Heywood, infatigable à justifier Élisabeth, tombe ici dans une erreur qui prouve combien les historiens anciens de cette princesse sont étrangers à toute critique des faits. Selon Heywoed, Élisabeth apporta, comme preuve à l'appui de son innocence, les paroles que Wyatt avait prononcées à son heure dernière sur l'échafaud, et par lesquelles il l'avait exonérée de toute participation au complot et à l'insurrection (p. 88). — Heywood ne prend pas garde que cet interrogatoire d'Élisabeth ayant eu lieu le 16 mars, et l'exécution de Wyatt ainsi que ses déclarations vraies ou fausses, le 11 avril suivant, il commet un criant anachronisme.

[2] Heywood, p. 89.

Digitized by Google

Il leur demanda qui d'entre eux se chargerait, pendant ce temps, de la garder et d'en rendre compte. Chacun recula en frémissant devant une telle responsabilité. En conséquence, il fut décidé qu'elle serait conduite à la Tour[1]. Sans perdre de temps, ils revinrent le même jour lui signifier la *volonté et le plaisir* de la reine. A ces mots, se dressa devant elle le spectre de sa mère, celui de Jane Grey, l'image de tant d'autres qui avaient rougi de leur sang la sinistre geôle. Consternée, elle répondit aux lords qu'elle avait confiance que la reine serait plus gracieuse dame et ne voudrait pas la croire capable d'être autre chose qu'une femme loyale. Elle était innocente de tout ce dont ils la chargeaient ; elle les sollicita de se faire ses médiateurs, afin qu'elle, une femme fidèle à sa souveraine, en pensée, en parole et en action, ne fut pas envoyée dans ce lieu lugubre, d'un renom si affreux, prison des traîtres et des pires criminels.

Enfin, et non sans une pointe de menace, elle les pria de se rappeler qui elle était : devaient-ils pousser les choses si fort à l'extrême pour scruter sa loyauté ? — Il n'y avait pas de remède, répondirent-ils en la quittant, puisque la reine avait décidé absolument qu'elle irait à la Tour[2]. Une heure après, le

[1] Le P. Griffet rapporte, dans ses *Nouveaux éclaircissements*, pp. 168-169, que ce fut la reine elle-même qui posa cette question. Il s'appuie sur la dépêche du 22 mars de Renard à l'empereur. Elle existe en copie au *Record Office*, et ne contient pas un mot qui donne lieu de penser que la reine fût présente à la séance. Cela d'ailleurs n'était pas dans ses usages. Renard dit seulement qu'*on demanda où l'on pourrait la garder* (*Élisabeth*), *et si quelques-uns d'eux en voudraient prendre la charge et en rendre compte*. Le P. Griffet date cette lettre du 2 mars, faute d'impression évidente, puisque ses extraits sont identiques à la dépêche du 22 dans le Ms. du *Record Office*, et que d'ailleurs cette affaire ne fut mise en délibération qu'après la condamnation de Wyatt, prononcée le 15 mars. Lingard et miss Agnès Strickland ont suivi le P. Griffet. M. Froude s'est conformé à la dépêche de Renard. Il admet avec raison, à ce qu'il nous semble, que la question décisive fut posée par le chancelier, seul en position et en disposition de trancher le nœud gordien.

[2] Ils la laissèrent à ses réflexions, dont Heywood donne un spécimen : « Elle se mit à songer en elle-même que la beauté n'est qu'une fleur bientôt flétrie ; la santé, un bienfait qui s'altère en un moment ; la faveur, une clarté de soleil bientôt obscurcie par les nuées. Qu'est-ce que la richesse et la gloire, sinon un pilier brisé ? Mais l'innocence et la vérité sont des colonnes inébranlables. (p. 90). » On se demande si cette rhétorique n'est pas simplement une amplification d'Heywood. Cependant elle est bien dans le goût d'Élisabeth. Peut-être serait-il permis de supposer que cela faisait partie, ainsi que plusieurs autres développements de même sorte, de la légende

Digitized by Google

chancelier, le comte de Sussex et deux autres du Conseil vinrent la séparer de ses gens, excepté un huissier, trois dames et deux valets; ils posèrent des gardes dans son antichambre et dans le jardin au-dessous de ses fenêtres [1]. La captivité commençait. Elle passa la nuit en prières.

Le lendemain matin, samedi 17, le comte de Sussex et le marquis de Winchester, lord trésorier, vinrent lui annoncer qu'il fallait partir pour la Tour; sa barque était prête, la marée favorable, la marée qui n'attend personne. On avait décidé en effet de l'emmener par la Tamise, et d'éviter la ville, qu'il eût été imprudent de mettre à l'épreuve d'un tel spectacle. Alors elle les supplia de lui permettre d'attendre une autre marée; la prochaine serait meilleure et plus commode. Le marquis de Winchester répondit que ni le temps ni le flot ne souffraient de délai. Elle insista. Au moins, qu'on la laissât écrire six lignes à la reine. Le marquis s'y refusait; mais le comte de Sussex, plus sensible, lui qui ne craignit pas de dire en plein Conseil qu'il regrettait d'avoir vécu assez pour voir une telle journée [2], condescendit à son désespoir. Il lui permit d'écrire; et, le genou en terre, il lui jura sur l'honneur de remettre lui-même sa lettre à la reine, et de lui rapporter la réponse, quoi qu'il dût arriver [3].

Élisabeth n'eut pas ici le loisir d'étaler son talent et son goût de belle rhétorique, savamment équilibrée. Elle défendit sa vie, selon l'inspiration du moment, dans un style tendu et

qu'Élisabeth, devenue reine, laissa si complaisamment créer autour d'elle, et qui, après avoir eu cours de son temps, fut recueillie par ses *hagiographes*.

[1] Voici les nouvelles sentences morales qu'Heywood place dans sa bouche à ce moment : « Soit, dit-elle aux lords, un triste commencement sera suivi « d'une fortune meilleure (*Flebile principium melior fortuna sequetur*). Le « tort qu'on nous fait n'est que pour éprouver notre patience; les peines sont « une école de sagesse : par l'une on peut distinguer la fausseté de la bonne « foi ; par l'autre, il est aisé de discerner les amis et les traîtres. La goutte « d'eau perce la pierre (*Gutta cavat lapidem*). Les choses dures peuvent « s'amollir, les choses tortueuses se redresser, un roc s'attendrir. Troie, malgré « sa longue résistance, finit par céder. Tant que le soleil poursuivra son cours, « je ne désespérerai pas d'une issue favorable. Le dernier soleil ne s'est pas « couché (*Non omnium dierum sol occidit*) : voilà ce qui sera toujours ma « consolation. » Là-dessus, ils la laissent (pp. 92-93).

[2] *Chronicle of queen Jane...*, p. 71, note *a*.

[3] Foxe, t. VIII, pp. 607-608. Renard à Charles-Quint. Londres, 22 mars 1553-1554. *Man. Rec. Off.*, t. II. Noailles au connétable, mars. *Arch. Aff. étr.*, Copies des dépêches de MM. de Noailles, t. I et II (en un), p. 10. Heywood, pp. 87-95.

Digitized by Google

heurté, où, malgré le péril, le grondement de la colère semble encore se mêler aux pressantes adjurations.

« Si jamais, disait-elle, quelqu'un eut à faire l'épreuve de cette vieille sentence que la parole d'un roi vaut plus que le serment d'un autre homme, je supplie très-humblement Votre Majesté d'en faire encore une vérité à mon égard, et de vous souvenir de votre dernière promesse et de ma dernière demande[1] : c'est-à-dire que je ne serais pas condamnée sans être entendue et sans preuve acquise. Et voilà pourtant où j'en suis, à ce qu'il me semble, puisque, sans qu'il y ait rien de prouvé, je reçois de votre Conseil, en votre nom, l'ordre de me rendre à la Tour, ce lieu fait pour un faux traître, et non pour un loyal sujet. Que je ne l'ai pas mérité, je le sais bien; mais devant la face de tout ce royaume, mon crime semble démontré. Et moi je demande à Dieu de me faire mourir de la mort la plus honteuse dont on soit jamais mort, avant que j'en vienne à concevoir de tels desseins.

« A cette heure, je proteste devant Dieu (qui jugera ma véracité, quelles que soient les inventions de la malice) que jamais je n'ai fait, conseillé, ou approuvé aucune chose capable de préjudicier à votre personne en quoi que ce fût, ou de mettre l'État en péril. Voilà pourquoi je supplie humblement Votre Majesté de me permettre de répondre en sa présence, au lieu de m'abandonner à la discrétion de ses conseillers; et que ce soit avant d'aller à la Tour, s'il se peut; sinon, avant qu'une condamnation ait été rendue contre moi. Mais j'en ai la pleine assurance, Votre Altesse me l'accordera avant que j'y aille, afin que je n'aie pas l'affront de ces cris qui vont s'élever contre moi, et certes sans fondement.

« Puisse Votre Altesse, inspirée par sa conscience, adopter à mon sujet quelque voie meilleure que de me condamner à la vue de tous les hommes, avant qu'on sache si je l'ai mérité. Je supplie très-humblement Votre Altesse de me pardonner ma hardiesse; c'est mon innocence qui me la suggère, ainsi que mon espoir en votre bonté naturelle. Elle ne voudra pas, j'en suis sûre, me perdre sans que je l'aie mérité. Ce que je demande le plus à Dieu, c'est que vous acquériez la connaissance exacte de ce qui en est; or dans ma pensée, dans ma conviction,

[1] En décembre précédent, lors du départ d'Élisabeth pour Ashridge.

Digitized by Google

vous ne sauriez jamais en être instruite par les rapports d'autrui, mais uniquement par vous-même, après m'avoir entendue.

« Je sais beaucoup de gens de ce temps-ci dont la perte est venue de ce qu'ils n'ont pas été admis en la présence de leur prince; et naguère j'ai ouï dire à milord de Somerset que si l'on avait souffert que son frère lui parlât, il n'aurait jamais été exécuté. Mais on employa tant d'arguments, qu'il en vint à croire que sa vie ne serait plus en sûreté si l'amiral vivait, et cela le détermina à consentir à sa mort. Assurément, je ne compare pas ces personnes à Votre Majesté; mais je prie Dieu que les mauvais arguments ne persuadent pas aussi une sœur contre l'autre; et cela, parce qu'il y aura eu de faux rapports et qu'on n'aura pas ouvert l'oreille à la vérité.

« Ainsi, encore une fois, agenouillée dans toute l'humilité de mon cœur, puisqu'il ne m'est pas permis de plier devant vous les genoux de mon corps, je sollicite humblement une audience de Votre Altesse. Je ne serais pas si hardie que de la désirer, si je ne me savais pas aussi nette que je suis véridique. Pour ce qui est du traître Wyatt, il se peut par aventure qu'il m'ait écrit une lettre; mais, sur ma foi, je n'en ai jamais reçu de lui. Et quant à cette copie de ma lettre envoyée au roi de France, que Dieu me confonde éternellement, si jamais je lui envoyai parole, message, signe d'intelligence ou lettre, de quelque manière que ce soit; cette vérité, que j'affirme, je la soutiendrai jusqu'à la mort. « De Votre Altesse, la très-fidèle sujette, qui l'a été dès le commencement, et le sera jusqu'à *ma* fin, ÉLISABETH. » « Je vous en conjure humblement, rien qu'un mot de réponse de vous-même [1]. »

Cependant, malgré son trouble et tant d'émotions poignantes, la jeune princesse n'était ni abattue ni terrassée. Si l'on jette un coup d'œil sur cette pièce remarquable, on s'étonne de l'écriture, non pas plus ferme encore qu'à l'ordinaire, comme dit M. Froude par un excès de flatterie rétrospective [2], mais soutenue, égale, régulière ; certaines initiales ornées

[1] Ellis, *Original Letters*, deuxième série, t. II, p. 254. L'original a été reproduit par la photographie dans la grande collection des *Fac similes of National manuscripts*, troisième partie, nº xxv. Nous avons tenu aussi à examiner l'original lui-même au *Record Office. Domestic Mary*, t. IV, nº 2.

[2] T. VI, p. 206.

Digitized by Google

comme aux paisibles jours d'étude. Le paraphe élégant et compassé de la signature ne manque d'aucun des enjolivements dans lesquels la plume d'Élisabeth aimait à se jouer. Çà et là des mots sautés, rétablis dans les interlignes, sont les seuls indices de distraction.

La lettre remplit le recto d'une feuille in-folio, et une petite partie en haut du verso; la signature est tout au bas de la seconde page. Ne se pouvait-il que dans cet intervalle, s'il restait ouvert, une main indiscrète ou perfide introduisît quelque addition dangereuse? Elle prit le temps de bâtonner tout l'espace, à partir de la dernière ligne jusqu'à la signature. Une suite de traits obliques, ceux-ci à peine tremblés, ne laissèrent de champ à personne, ami ou ennemi.

N'est-ce pas une présence d'esprit et une prudence extraordinaires?

Toutefois, à écrire, elle ne gagna que le stérile avantage d'un sursis de vingt-quatre heures, parce que l'heure du flot avait passé et qu'on ne se risqua pas à la marée de minuit. La reine, pour toute réponse, gourmanda ses officiers, irritée qu'on lui marchandât l'obéissance. Jamais, dit-elle, ils n'auraient osé se comporter ainsi du temps de son père; que ne pouvait-il revivre pour un mois[1]!

Le comte de Sussex et le marquis de Winchester retournèrent donc auprès d'Élisabeth le lendemain matin sur les neuf heures. C'était le dimanche des Rameaux, 18 mars 1554. Ils lui annoncèrent qu'il fallait partir: « La volonté de Dieu « soit faite, répondit-elle; puisque tel est le bon plaisir de Son « Altesse, je me résigne. » Mais elle ne put pas s'empêcher d'exhaler son couroux en un propos hasardé et séditieux. Tandis qu'elle traversait le jardin et les rangs des soldats, ses yeux parcoururent les fenêtres de ce palais de Whitehall d'où on l'arrachait[2]. « Je m'étonne, s'écria-t-elle, à quoi pense la « noblesse de me laisser ainsi emmener, moi, une princesse et « du sang royal d'Angleterre. Hélas! femme innocente et inof- « fensive, on m'entraîne vers la captivité. Où? Dieu le sait, mais

[1] Renard à Charles-Quint, 22 mars 1553-1554. *Man. Rec. Off.*, t. II.

[2] *Chronicle of queen Jane...*, p. 70. Le narrateur dit qu'elle espérait apercevoir la reine. Il s'en faut que les paroles d'Élisabeth correspondent à un tel sentiment. Heywood dit qu'elle cherchait un regard de compassion.

Digitized by Google

« moi je ne le sais pas[1]. » Marie avait-elle si grand tort de prendre ses précautions contre une *innocence* de cette sorte? Élisabeth rejoignit la barque où ses gens l'avaient précédée. On voulait profiter pour cette courte navigation des premières heures de la matinée, pendant que les fidèles, les palmes en main, se pressaient dans les églises, où, pour ce jour-là, une proclamation du Conseil leur avait plus spécialement prescrit l'exactitude. Mais, à force de prudence, on avait devancé l'heure propice. Le flot accourant en tumulte de la mer du Nord, n'était pas encore assez haut. Les bateliers refusaient de s'engager sous le pont de Londres. Ils ne cédèrent qu'aux injonctions réitérées des deux lords. Au pont, la barque toucha, et demeura engravée quelques moments, pendant que les eaux tourbillonnaient. Enfin, l'on aborda devant la Tour, à la *Porte des traîtres*. Élisabeth regimbait encore, à cause du nom, disait-elle; et puis, elle allait se mouiller les pieds: « Vous n'avez pas le choix », répliqua le marquis de Winchester. En parlant ainsi, il lui présenta son manteau, parce qu'il pleuvait. Mais elle le repoussa « d'un bon coup, » dit l'annaliste; et sortant de la barque, un pied sur l'escalier: « Ici, s'écria-t-elle, descend « pour la captivité un aussi fidèle sujet qu'il en descendit ja- « mais à cet escalier[2]. Je le dis devant toi, ô mon Dieu, puisque « je n'ai plus d'autre ami que toi seul! » — « S'il en est ainsi, » répondit le même lord avec une ironie déplacée, « tant mieux pour vous. » Les gardes lui disant: « Dieu bénisse Votre Grâce, » furent, les uns réprimandés, les autres mis à l'amende.

Clouée en quelque sorte au seuil de la porte funeste, elle s'arrêta, et s'assit sur la pierre humide. Comme le lieutenant de la Tour[3], sir John Brydges, lui faisait observer qu'elle ferait mieux

[1] Cette exclamation est rapportée par le panégyriste à outrance d'Élisabeth, Foxe, t. VIII, p. 608, et par Heywood, p. 96. On se rappellera que Foxe publia ses *Acts and Monuments* en 1563, la cinquième année du règne de cette princesse. Nous puisons la plupart des détails que nous donnons sur ces événements dans Foxe et dans la chronique souvent citée déjà : *The chronicle of queen Jane and of two years of queen Mary*, publiée par la Camden Society en 1850. Heywood fournit aussi des traits intéressants, quoiqu'il se borne d'habitude à répéter Foxe.

[2] Heywood lui prête un trait d'érudition : « .... qu'il en descendit jamais à cet escalier, depuis que Jules César en posa les fondements (p. 97). »

[3] Ne pas confondre avec le *Constable* ou gouverneur de la Tour, sir John Gage, qui était en même temps lord chambellan de la reine. Sir John Brydges fut créé lord Chandos de Sudeley, le 8 avril suivant.

Digitized by Google

de se garantir de la pluie, et que cette place était malsaine : « Mieux vaut, dit-elle, s'asseoir ici que dans un pire endroit, car « Dieu sait, et non pas moi, où vous me conduirez.» Alors, celui de ses gentilshommes qu'on lui avait laissé, éclata en sanglots. Ces larmes la rappelèrent à elle-même. Elle le gronda, lui qu'elle avait pris pour la fortifier et non pour lui ôter le courage ; loyale comme elle était, elle n'avait donné à personne aucun motif de pleurer sur elle. Cela dit, elle entra résolûment dans sa prison. Après que les serrures et les verrous eurent cessé de retentir, elle prit son livre, et, entourée du petit nombre de ses domestiques, elle pria Dieu de lui faire la grâce de bâtir, non sur le sable, mais sur le roc, là où tous les assauts de la tempête seraient impuissants à prévaloir sur elle[1].

Pendant ce temps, les lords délibéraient avec le gouverneur sur le régime de la prison. Le marquis de Winchester et le gouverneur voulaient une sévérité rigoureuse. Le comte de Sussex, plus généreux et plus avisé, leur dit : « Milords, prenons « garde et n'allons pas au-delà des termes de notre commission. « Et puis, considérons qu'elle est la fille du roi notre maître ; et « sachons agir de manière à pouvoir en répondre plus tard, si le « cas vient à se présenter : car quand on n'a consulté que la jus- « tice, on est toujours prêt à rendre compte. » Les deux lords trouvèrent qu'il avait raison, et toutefois ne suivirent pas son conseil.

L'après-midi de ce même dimanche des Rameaux où la Tour de Londres s'était ouverte pour la royale prisonnière, Paget voulut montrer que la cause de la douceur n'était pas

[1] Elle continua ainsi, d'après Heywood, dans le même langage apprêté, mais non dépourvu d'éloquence (pp. 100-101) : « L'habileté du pilote ne se reconnaît que dans la tempête ; la vaillance du capitaine ne se manifeste qu'à la bataille et la vertu du chrétien ne se révèle que dans l'épreuve et la tentation. Ce globe terrestre, ô Seigneur, n'est qu'un théâtre où tu nous as placés, pour fournir la preuve de ce que nous valons. La mort nous donnera l'assaut, le monde voudra nous séduire, la chair nous trahir ; et le démon est là, prêt à nous dévorer. Mais ni cela, ni plus encore, n'abattra jamais mon âme ; car toi, ô Roi des rois, tu es le spectateur de mon combat : et ton fils, Christ, le Seigneur Jésus, a déjà subi ces épreuves pour soutenir mon courage. J'irai donc hardiment devant le trône de grâce ; c'est là, j'en suis sûre, que je trouverai secours dans ce temps de ma nécessité. Qu'une armée vienne camper autour de moi, mon cœur sera sans crainte ; que la guerre s'élève contre moi, c'est là que je prendrai confiance. O Seigneur, tu es ma lumière et mon salut ; qui dois-je craindre ? Seigneur, tu es la force de ma vie, qui donc m'épouvantera ? »

Digitized by Google

entièrement vaincue. En l'absence du chancelier, il prit d'autorité avec lui Petre et le contrôleur Rochester, et les emmena chez la reine qui, retirée dans son oratoire après vêpres, ne les attendait pas. Là, humble et impérieux, il lui représenta que c'était un jour de dévotion et de clémence que l'on avait répandu le sang de la maison de Suffolk, qu'il fallait maintenant pardonner à la multitude[1]. Elle accorda la grâce de six gentilshommes que l'on avait envoyés dans le Kent pour y subir la peine capitale. L'ambassadeur de l'empereur, redoutant tout acte de clémence comme un pas vers le pardon d'Élisabeth, se fit plus que jamais l'avocat des rigueurs. Il chercha des arguments jusque chez Thucydide, dont il donna à la reine une traduction française, afin qu'elle vît de quelle manière le grand historien entendait la punition qu'on doit faire des rebelles[2]. Cela n'empêcha pas les partisans de la clémence de remporter encore un nouveau succès. Au *Bon jour du vendredi saint*, ils rappelèrent à Marie que, d'après un vieil usage, les rois d'Angleterre rendaient en cette circonstance la liberté à quelques prisonniers; elle en fit élargir huit, contre lesquels on ne découvrait rien de sérieux, tels que le marquis de Northampton, lord Cobham et son fils. Renard, dont elle craignait le blâme, se contenta, cette fois, de dire qu'elle aurait pu différer jusqu'à plus ample informé, et que

[1] « Et, dit Renard, qui rapporte ce fait, desmontraient évidemment que si l'on veult faire justice des autres qui sont encores en la Tour, ilz ne le souffriront, ce que scandalisé ladite dame prévoiant la nouvelle conjure, qu'ilz sont bandez ensemble, qu'ilz se fortiffient contre elle, qu'ilz partialisent son conseil, qu'elle n'a autorité ni povoir entre eulx. » Lettre à Charles-Quint, 22 mars 1553-1554. *Man. Rec. Off.*, t. II.

[2] *Id.*, *ibid.* Renard fait sans doute allusion au débat qui eut lieu à Athènes, la cinquième année de la guerre du Péloponèse, en 427, sur le châtiment à infliger aux habitants de Mitylène (île de Lesbos), coupables d'avoir quitté l'alliance d'Athènes pour celle de Sparte. Cléon, le démagogue, avait fait décider le massacre de toute la population virile. Quand les Athéniens, leur fureur calmée, délibérèrent s'ils reviendraient sur cette sentence atroce, Cléon s'y opposa. Thucydide, naturellement, a mis dans la bouche de cet orateur les maximes les plus cruelles (liv. III, ch. XXXVII-XL). Mais cela ne veut pas dire que tels fussent aussi les principes personnels du narrateur. Au reste, si les Athéniens révoquèrent leur première résolution, ils égorgèrent néanmoins mille des principaux de Mitylène (ch. L) : genre de clémence qui pouvait convenir encore au représentant de Charles-Quint. Les fureurs du duc d'Albe, dans le Pays-Bas, bien peu d'années après (1567-1573), prouvent que les leçons de Thucydide ou de Cléon, comme on voudra, n'étaient pas dédaignées de la cour d'Espagne.

Digitized by Google

tous ceux qu'elle graciait augmentaient d'autant le parti d'Élisabeth[1].

VIII

Cependant celle-ci était traitée avec rigueur dans sa prison. Le premier mois, elle eut défense de mettre le pied hors de sa chambre. La messe lui fut imposée de force[2]. On lui enleva deux de ses dames, l'une pour avoir refusé d'assister à la messe, l'autre comme suspecte d'hérésie. Le gouverneur, sir John Gage, multipliait les tracasseries, vexait ses gens, gênait leur service, qu'il essaya même de supprimer. Il les maltraitait de paroles, avec menaces. Mais eux résistaient hardiment, et pas un ne plia dans leur devoir de commun dévouement à leur maîtresse[3].

Pour elle, quelles pensées devaient s'agiter dans son âme, quand, du fond de sa réclusion, tombeau anticipé, elle inter-

[1] Elle lui promit de nouveau de tenir la main à conclure les procès de Courtenay et d'Élisabeth avant l'arrivée du prince : « Et fut la conjoncture si à propoz que je ex (j'ai eu) moien l'inciter pour par effect asseurer l'entrée de Son Alteze. » Lettre à Charles-Quint. Londres, 27 mars 1554. *Man. Rec. Off.*, t. II. Noailles écrit au roi, 30 mars 1554, que Renard disait à la reine qu'il regardait comme nécessaire si elle voulait régner en paix de faire mourir Élisabeth, Courtenay et le cardinal Pole, imputant à ce dernier comme aux deux autres, de s'être entendu avec Wyatt, d'avoir donné les mains à sa révolte et d'être prêt à faire de même pour toutes les révoltes à venir. *Arch. Aff. étrang. Copies des dépêches et mémoires des ambassades de MM. de Noailles en Angleterre*, t. I et II (en un), p. 291. Nous avons vu qu'en effet, Renard accusait Pole, très-faussement d'ailleurs. Mais nulle part aucun indice qu'il en voulût à sa vie. Ceci prouve une fois de plus, soit dit en passant, qu'il faut lire avec précaution les correspondances, même les mieux informées. Noailles reçoit ses informations d'un Anglais à sa solde. Celui-ci force le trait pour flatter la passion de qui le paye, et Noailles, très-passionné, transmet le renseignement à sa cour comme certain.

[2] Nécessité n'ayant pas de loi, elle céda, dit Heywood, et voici les explications de cet historien : « Ce serait d'un caractère très-surprenant que de se jeter soi-même dans la gueule du danger, plutôt que de subir l'étreinte d'une main déplaisante: Pour elle, le visage calme dans cette extrémité, elle avala le breuvage amer d'indignité; elle aima mieux plier que rompre; amener les voiles plutôt que de périr dans la tempête. La grandeur de son âme céda à la faiblesse de ses moyens : et puisqu'elle ne pouvait pas entrer au port qu'elle souhaitait, elle jeta l'ancre là où elle trouvait le plus de sécurité (pp. 102-103). »

[3] Sans rien enlever à ce qu'il y a d'honorable dans cette fidélité si énergique, nous ferons remarquer que le dévouement des serviteurs à leur maître était dans les mœurs et protégé par les mœurs elles-mêmes.

Digitized by Google

rogeait ces pierres qui avaient étouffé tant de sanglots, éteint tant d'existences, quand elle mesurait de l'œil le chemin qu'avait suivi sa mère sur ce champ de carnage légal. Longtemps après, elle racontait à l'envoyé français, Michel de Castelnau, que, s'estimant perdue, elle comptait demander pour toute grâce qu'on lui coupât la tête avec une épée à la française au lieu de la hache usitée en Angleterre, et qu'on mandât exprès un bourreau de France [1].

Hache ou épée, Charles-Quint ne perdait pas un moment pour presser le supplice. Le 19 mars, c'est-à-dire le lendemain de l'incarcération d'Élisabeth à la Tour, répondant à son agent sur l'article des discussions du Conseil et des nouveaux troubles qu'elles semblaient présager, il lui ordonnait d'exhorter Marie à prendre soin d'elle-même, à pourvoir aux choses dès le commencement, à faire promptement l'exécution et le châtiment de ceux qui le méritaient, usant à l'endroit d'Élisabeth et de Courtenay comme elle verrait convenir à sa sûreté, pour après user de clémence à l'endroit de ceux qu'il lui semblerait, afin de rassurer le surplus sans tarder [2].

En effet, le procès d'Élisabeth fut entamé avec vigueur. Cinq jours après son entrée à la Tour, le chancelier, accompagné de neuf autres membres du Conseil, vint procéder à un interrogatoire. Il la questionna brusquement sur ce qui s'était passé entre elle et sir James Croft, relativement au projet de se retirer d'Ashridge au château de Dunnington. Troublée, elle se défendit mal, et feignit d'abord de ne pas comprendre de quoi on voulait parler. Se ravisant : « Vrai, dit-elle, je ne me rappelais pas avoir une maison de ce nom. Mais de ma vie, je n'y « allai. Quant à ce qui m'aurait décidé à y aller, je ne m'en « souviens plus. »

Alors on fit venir James Croft, et Gardiner demanda ce qu'elle avait à dire de lui. Elle répondit qu'elle n'en avait pas plus affaire que du reste des prisonniers de la Tour. Prenant l'offensive : « Milords, dit-elle, vous examinez à mon sujet les « plus minces d'entre les prisonniers; et je trouve qu'en cela « vous me faites grandement tort. S'ils ont mal fait, s'ils ont

[1] *Mémoires* de Castelnau, liv. II, ch. III.

[2] Bruxelles. *Man. Rec. Off.*, t. II, deuxième partie. Voy. aussi Granvelle, *Papiers d'Etat*, t. IV, pp. 223-226. Nous reproduisons les expressions de l'empereur.

Digitized by Google

« offensé la majesté de la reine, c'est leur affaire d'en répondre. « Je vous en prie, Milords, ne me mêlez pas ainsi à des cou- « pables de cette sorte. Pour ce qui est de mon voyage à Dun- « nington, je me rappelle que maître Hobby et mes officiers, et « vous aussi sir James Croft, m'en avez parlé. Mais qu'est-ce à « dire, Milords, sinon que je suis maîtresse d'aller en tout « temps à mes maisons? »

Il faut croire que cette vaillante jeune femme possédait une puissance rare de fascination[1]. Le comte d'Arundel, ému, fléchit le genou : « Votre Grâce dit vrai, s'écria-t-il ; certes nous « regrettons de vous avoir tant tourmentée pour de telles « misères. » — « Milords, reprit-elle avec plus d'assurance « encore, vous m'épluchez de près; mais je suis bien sûre que « vous n'irez pas contre moi au-delà de ce que Dieu a fixé; « puisse Dieu vous pardonner à tous[2] ! »

A partir de ce moment, Arundel devint le défenseur d'Élisabeth. Si l'on veut aller au fond des choses, on se rappellera que le comte songeait, dès le mois d'octobre précédent, à faire entrer la fille d'Henri VIII dans sa maison par un mariage, d'abord avec son fils; plus tard, à la mort de ce jeune homme, il s'offrit lui-même[3]. On dit qu'elle ne le découragea point.

Les lords s'étant retirés, James Croft, à son tour, s'agenouilla, en déplorant d'avoir vu le jour où on devait le produire comme témoin contre elle. Il avait été merveilleusement examiné et pressé concernant Son Altesse; mais il prenait Dieu à témoin, devant l'assistance, qu'il ne savait rien du crime dont on le chargeait[4].

Du dehors, les amis d'Élisabeth cherchaient à lui venir en aide. Mais leurs manœuvres pour échauffer le peuple tendaient plutôt à augmenter ses dangers. Ils semaient dans les rues des pamphlets aussi virulents en sa faveur que séditieux à l'égard de la reine[5]. Ils inventèrent ce prestige grossier d'aposter une

[1] *Un esprit plein d'incantation*, avait dit Renard en septembre 1553.

[2] Foxe, t. VIII, p. 610. Heywood, pp. 112-115. Miss Agnès Strickland, *Elizabeth*, p. 87.

[3] Lord Maltravers, fils unique de Fitzalan Henry, comte d'Arundel, mourut à Bruxelles, en juillet 1556.

[4] Mais nous savons par Noailles qu'il avait été l'un des conjurés les plus ardents et les plus opiniâtres.

[5] Renard à Charles-Quint, 7 avril 1554. *Man. Rec. Off.*, t. II.

Digitized by Google

jeune fille dans une muraille creuse. De sa cachette, elle exaltait Élisabeth et traitait la messe d'idolâtrie ! La foule s'attroupa devant la *pierre qui parlait*, incertaine si c'était le Saint-Esprit ou un ange, jusqu'à ce que le Conseil fît ouvrir le mur et donnât l'explication de la merveille. Ou encore, une femme allait par la ville, médisant de la reine et de ses *belles amours*, avec un flot de louanges sur la prudence d'Élisabeth, des prières pour sa prospérité et des prédictions qu'elle parviendrait bientôt à la couronne [1].

M. de Noailles, quant à lui, tenta une démonstration pour dissiper les ombres que jetait sur elle la découverte, dans le trop fameux paquet du 26 janvier, d'une copie de sa lettre à sa sœur. La situation de l'ambassadeur de France était singulière. Il ne se consolait pas que ses trames, combinées avec tant d'art, eussent éprouvé un si misérable échec, après avoir touché de si près au triomphe.

Officiellement, il portait les congratulations du roi à la reine, *grandement tenue à Dieu de l'avoir ainsi préservée d'une si soudaine émotion et sublévation de ses propres sujets*, à quoi le monarque *s'assurait qu'elle saurait bien pourvoir pour l'avenir* [2].

Dans son for intérieur, rongeant son frein, et tout plein de la pensée de brouiller cet avenir, il s'en prenait de sa déconvenue aux Anglais, *par trop faciles à se desmouvoir d'une entreprinse et laisser soubvent le chemin de leur liberté pour chercher une honteuse mort ;* au roi lui-même, *trop grand observateur d'amitié envers cette dame :* s'il lui avait plu de prêter l'oreille aux mécontents, elle n'aurait plus un seul navire de guerre en son pouvoir; et tant de vaillants et grands personnages ne seraient pas dans ses prisons et à ses gibets, mais au contraire, ils seraient en liberté pour lui ôter la même couronne qu'ils lui avaient naguère acquise [3].

[1] Le protonotaire de Noailles au cardinal de Châtillon, 12 avril 1554. *Arch. Aff. étrang. Copies des ambassades*, etc., t. I et II.

[2] Le roi à Noailles. Fontainebleau, 27 février 1553-1554. *Arch. Aff. étrang. Copies des dépêches...*, t. I et II, p. 259.

[3] Nous continuons ici cette lettre remarquable : « Je le dis, sire, pour ce que j'en suis meilleur tesmoing que nul autre, et que de telle dissimulation et malice dont elle a usé en vostre endroict, je m'en deux [se douloir] ne extrémité. Toutes foys, il est à croire que Dieu qui vous a tousjours tenu des siens, ne vouldra laisser impugnyes les dissimulations desquelles elle vous a

Digitized by Google

Le roi correspondait aux incitations de son ministre ; il savait, lui écrivait-il, la résolution arrêtée de la reine d'épouser le prince d'Espagne, « estant assez commun combien une femme est entière en ses volontez ; » maxime de philosophie pratique où il se rencontrait avec Charles-Quint. Il ne voyait d'autre « moien de rompre ni empescher cela, sinon que ceulx du pays qui doibvent cognoistre le mal qui leur en adviendra et la servitude ou ilz entreront pour ce moyen y mettent la main, pour en quoy les conforter, il n'a esté ne sera obmis aucune chose de mon cousté comme je m'asseure et vous prie de faire du vostre [1]. » Une de ses machines de guerre était d'accueillir les fugitifs d'Angleterre, de les recéler, de favoriser leurs intelligences de l'autre côté de la Manche, en affirmant très-haut, des uns qu'il ne les connaissait pas et ne savait où ils étaient, ni ne pouvait les découvrir ; des autres, qu'il les avait pris à son service, uniquement contre l'empereur. Aux plaintes très-légitimes de la reine, il opposait les violences exercées par des Anglais sur des commerçants français ou leurs vaisseaux, les dénis ou les retards de justice dont ses sujets avaient à souffrir de la part des officiers britanniques. — Il est bon de remarquer que, vu la réciprocité de violence et de piraterie comme de vieille inimitié chez les deux nations, les Anglais avaient les mêmes plaintes à élever. — Noailles, avec une assurance qu'on voudrait voir employée plus honnêtement, menait grand bruit sur ses prétendus griefs, sans oublier ses correspondances arrêtées. En France, le connétable les redemandait à Wotton, ambassadeur de Marie ; et après l'énumération des mauvais procédés auxquels les Français, à commencer par M. de Noailles, étaient en butte de la part des

si longtemps voullu entretenyr, et encore moings les grandes cruaultez qu'elle commet tous les jours contre son propre sang et de ses subgectz, permettant peust estre l'assemblée de ce prince et d'elle, pour les pugnyr tous deux par nouvelle occasion qu'il a voullu celler aux hommes pour leur faire congnoistre combien sont plus certains les instrumens de sa vengeance que ceux qui sont forgez par leurs inventions et praticques. » Noailles au roi, 9 mars 1553-1554. *Arch. Aff. étrang.*, t. I et II, p. 285-286. Sans le prendre sur ce ton d'Hiérophante, initié aux secrets de la divinité, il est certain que le mariage d'Espagne ne tourna pas bien pour la reine d'Angleterre : elle ne fut pas aimée de Philippe, et, entraînée dans sa guerre contre la France, elle perdit Calais.

[1] Fontainebleau, 21 mars 1553-1554. *Arch. Aff. étrang. Copies des dépêches...*, t. I et II, p. 21.

Digitized by Google

Anglais, il prenait soin de lui asséner ce compliment, qu'à la connaissance du roi, le tiers de l'Angleterre était du complot (de Wyatt) contre le prince d'Espagne [1]. Cependant Noailles, s'étant rendu chez le chancelier, lui affirma sans sourire que le roi était *entièrement adonné au bien de la paix et bonne voisinance de ce royaume, prince vertueux et d'honneur*. Quant à lui et à ses paquets, il se souvenait, dit-il, d'y avoir envoyé la copie d'une lettre écrite par Madame Élisabeth, copie tombée entre ses mains fortuitement et non par communication qu'elle lui en aurait faite, *jurant et blasphémant tous les serments du monde pour la justification de cette princesse* [2]. Il disait vrai ; et de tant d'assertions dont il était si prodigue, c'était peut-être la seule où il ne mentit pas. Cette pièce lui était venue d'un des officiers d'Élisabeth, mais pas d'Élisabeth elle-même. Il termina par une demande d'audience de la reine. Renard, lorsque Gardiner l'informa de cette conversation, jugea que le ministre français avait calculé sa démarche pour la *décharge* d'Élisabeth ; que ses propos de paix ne méritaient nulle confiance, et que s'il parlait doucement, il voulait les tromper, et couvrir ses nouvelles pratiques avec les hérétiques et les mécontents. Partant, il était de la plus grande importance qu'on avisât au procès d'Élisabeth : car si elle était libre, disait-il, elle mettrait en servitude et crainte perpétuelle la reine et le chancelier lui-même. De là dépendait la réforme de la religion, et l'on s'étonnait des longs retards apportés au procès des prisonniers. La réformation de la religion ! C'était prendre Gardiner par son faible. Celui-ci ne put s'empêcher d'avouer qu'Élisabeth vivante, il n'espérait pas de tranquillité pour le royaume. Il avait compris également que l'ambassadeur de France n'avait pas eu d'autre fin que de l'excuser. *Quant à lui, si chacun allait si rondement en besogne comme il faisait, les choses se porteraient mieux ;* et qu'il espérait que *Son Altesse y remédierait.* « Et pour ce ne cessera de penser en chose tous les moiens convenables pour l'assurer en ce royaulme ; que quant le mariage sera consommer il n'y aura plus de danger et se rangeront les maulvais [3]. »

[1] Wotton à la Reine, 31 mars 1554. Tytler, t. II, pp. 353, 362.
[2] Renard à Charles-Quint, 3 avril 1554. *Man. Rec. Off.*, t. II.
[3] *Id., ibid.*

Digitized by Google

Il semble difficile d'attribuer à ce langage un autre sens que celui de l'exécution à mort de la captive, avant l'arrivée de Philippe d'Espagne. Pourtant le chancelier ne pouvait pas sauver Courtenay sans sauver aussi Élisabeth ; et la justice veut qu'on ajoute qu'il ne mena pas les choses si *rondement*, puisque le prince, venant épouser Marie, trouva Élisabeth vivante sortie de la Tour, et qu'il n'eut pas à remédier aux affaires autrement qu'en rapprochant les deux sœurs, comme nous le verrons.

Le surlendemain, 1er avril, M. de Noailles parut en présence de la reine, dans la même attitude de bravade qu'avec le chancelier. Laissant de côté les menues réclamations, il parla de ses paquets « non pour craincte, dit-il, que j'eusse qu'il se trouvast chose dedans mes lettres qui contrariast le debvoir et office d'ung ambassadeur, ny au bien et entretenement de la commune et parfaicte amytié d'entre le Roy et Sa Majesté, mais parce que j'avois sceu que l'ambassadeur de l'empereur voulloit faire accroire qu'il les avoit deschiffrées, et imprimé à sadicte Majesté que dans icelles avoit plusieurs paroles et praticques contre et au préjudice de son estat, ce qui estoit, soubz l'honneur de ladicte dame, faux et contre vérité. » Si elle les lui faisait rendre, il les expliquerait mot à mot, et on n'y « trouveroit chose qui concernast sondict estat ny sa couronne [1]. »

Ce qui rendait l'ambassadeur, disons si audacieux — et vraiment le terme n'est-il pas trop modéré ? — c'est qu'ayant succédé à l'ambassadeur espagnol dans son logis, il y avait reconnu sur des débris de papier abandonnés, des tentatives non réussies de déchiffrement de ses lettres ; et il croyait qu'on n'était pas parvenu à percer plus avant [2].

Marie savait cependant à quoi s'en tenir ; elle eut le mérite de ne pas sortir des limites de la courtoisie. Mais, quand l'ambassadeur prit congé, elle ne put s'empêcher de lui dire sèchement qu'elle avait *trop plus d'occasion de se douloir des ministres du roy que ceulx dudit roy des siens*, qu'elle n'avait encore voulu déclarer ce qu'elle en savait, et qu'elle attendait

[1] Noailles au connétable, [premiers jours d'avril] 1554. Vertot, t. III, p. 133.

[2] *Id., ibid.*, p. 134. Dans le courant de mars, il avait déjà dit au chancelier qu'il n'était pas possible de déchiffrer ses lettres et qu'il ne fallait pas ajouter foi à ce que l'on y prétendrait trouver. Renard à Charles-Quint, 22 mars 1553-1554. *Man. Rec. Off.*, t. II.

Digitized by Google

l'effet de ses propos d'amitié, tant au sujet de Pierre Carew que des autres fugitifs [1].

Comme pour rétablir la balance du mensonge, le Conseil fit signer à Marie un long mémoire où l'on articulait entre autres choses que les lettres ne se trouvaient pas, et que jamais, ni celles-là, ni d'autres, n'avaient été données à déchiffrer à l'ambassadeur impérial [2].

Cette joute, quoique brillante, n'avançait pas les affaires d'Élisabeth. Le jour suivant, 2 avril, la reine ouvrit le Parlement à Westminster. Elle s'était départie de sa première résolution de le tenir à Oxford. L'objet principal devait être l'approbation de son traité de mariage. Le 6 mars, la souveraine s'était engagée définitivement en recevant l'anneau de fiançailles des mains du comte d'Egmont, revenu comme ambassadeur extraordinaire de l'empereur. Le comte partit ensuite pour l'Espagne au mois d'avril et fut suivi d'une brillante ambassade anglaise. Le Parlement sanctionna sans difficulté les arrangements tels que Gardiner les avait réglés.

IX

Le jour de ce vote (1554), la tête de Thomas Wyatt tombait sous la hache. Il est probable qu'en le laissant survivre un mois à sa condamnation, on avait espéré obtenir de lui, comme il a été dit précédemment, des aveux plus amples que ses déclarations au procès. S'il en fut ainsi, l'attente du Conseil fut trompée. Il ne parla pas davantage. Il passa ses derniers jours insouciant, à l'étourdie. Le jour de Pâques, il communia avec les autres prisonniers, sans s'être confessé. Il tint des propos mal sonnants sur la religion et sur le saint sacrement. La reine en fut très-scandalisée [3]. Cela n'était pas pour la disposer au pardon.

[1] Renard à Charles-Quint 3 avril 1554. *Man. Rec. Off.*, t. II. Noailles, dans son compte rendu au connétable, se venge de ces paroles de la reine en disant « que ce feust d'une telle fureur et avecques un tel visaige de collère qu'il n'y avait rien de la doulceur féminine. » *Loc. citat.*, p. 135.

[2] *Calendar Foreign*, 1553-1558, p. 80. La reine au Dr Wotton, 29 avril 1554. De ces deux assertions, la première était exacte, Gardinier ayant fait disparaître ces dépêches, mais la seconde, de toute fausseté.

[3] Renard à Charles-Quint, 3 avril 1554. *Man. Rec. Off.*, t. II. M. Froude (t. VIII, p. 204, note) a fait une méprise à ce sujet; il croit que la reine fut

Digitized by Google

Une grande incertitude règne sur ce qu'il dit à ses derniers instants, s'il innocenta ou non Élisabeth et Courtenay. Avant de se rendre au lieu du supplice à la colline de la Tour, la terrible station du Cower-Hall, située en dehors de la forteresse, il fut, sur sa demande, conduit par le gouverneur de la Tour, sir John Gage, et le lieutenant lord Chandos, à la prison de Courtenay. Alors, agenouillé devant lui, il le pria de confesser aussi la vérité et de s'abandonner à la merci de la reine : tel fut du moins le rapport fait le jour même au Parlement, et confirmé peu à près par lord Chandos, dans la Chambre étoilée, en présence du chancelier et d'une grande foule de peuple. Il n'y a pas de motif raisonnable de le contester[1]. En reprenant le chemin de la colline à la Tour, vers les dix heures du matin, Wyatt exprima le regret que la reine ne lui eût pas octroyé la vie, qu'il aurait employée, disait-il, à racheter ses fautes par ses services. Lord Chandos et le docteur Wotan, doyen de Westminster, le soutirent chacun par un bras jusqu'à l'échafaud. Là, il se recommanda aux prières des assistants ; il reconnut son crime et la justice de son châtiment ; il exprima le vœu que l'exemple fait sur sa personne fût le dernier. « Et, continua-t-il, « attendu que l'on a dit et répandu que j'accuse milady Élisabeth « et milord Courtenay, cela n'est pas, bon peuple : car je vous « assure que ni eux, ni aucun de ceux qui sont là en prison n'eut « connaissance de mon soulèvement avant que je l'eusse com- « mencé. J'en ai déclaré tout autant au Conseil de la reine[2] ; et « cela est la pure vérité. » Là-dessus, le docteur Wotton l'inter-

chagrine que l'on eût permis à Wyatt de communier, alors que sa confession était incomplète (*while his confession was incomplete*). Il ne prend pas garde que confession doit être pris ici dans le sens sacramentel, nullement dans le sens juridique. De ce genre de confession, Marie ne pouvait savoir qu'une chose : si elle avait eu lieu ou non, et pas du tout si elle avait été complète ou incomplète.

[1] *The chronicle of queen Jane...*, p. 72 et note *e*. Quelques-uns pensent que Wyatt, dans le cas où Courtenay aurait parlé, se flattait tout au moins d'un sursis nécessaire pour un supplément d'instruction. Il avait tout à gagner à lier son sort à celui d'un aussi grand personnage. Mais Courtenay, quoiqu'il eût gros à confesser, n'était pas d'humeur à rendre un service de ce genre à son complice. Le récit de la *Chronicle* a été reproduit par Stow dans ses *Annales*, pp. 621-622. Holinshed a fait mention aussi de cette circonstance dans ses *Chronicles of England*, pp. 1101-1102. Nous insistons dans une note plus bas.

[2] Mot à mot : « Je n'ai pas déclaré moins au conseil de la reine. » (*As I have declared no lesse to the quenes counsaille.*) *The Chronicle of queen Jane...*, p. 71.

Digitized by Google

rompant : « Remarquez ceci, mes maîtres : il dit que ce qu'il a « révélé par écrit au Conseil sur milady Élisabeth et sur Cour- « tenay est vrai [1]. » A ces mots, rapporte l'annaliste, Wyatt, interdit, ou pour toute autre cause, se tourna sans ajouter une parole et se livra à l'exécuteur.

Cette fin est tout à fait étrange. Dans sa déclaration, catégorique en apparence, Wyatt cache une équivoque. Il commença en effet son mouvement insurrectionnel à l'insu d'Élisabeth et de Courtenay, puisqu'on ne devait agir que six semaines ou deux mois plus tard, et que les aveux, très-inattendus, de Courtenay au chancelier, forcèrent les chefs à un soulèvement prématuré. Mais il n'en est pas moins démontré historiquement, avec pleine évidence, que Courtenay était du complot. Le langage captieux de Wyatt est donc de nulle valeur. A Pâques, il se joue des sacrements. Sur l'échafaud, où il n'y a plus de grâce à espérer, cette grâce qu'il avait sollicitée ardemment, il jette, comme adieu ironique, une énigme poignante à Marie, partagée ainsi entre le scrupule de frapper deux innocents et la crainte de laisser vivre deux coupables, ses ennemis, qui pourront avoir leur jour contre elle.

Selon un autre rapport, Wyatt aurait dit tout à fait explicitement : « Bon peuple, j'ai fait connaître devant l'honorable « Conseil de la reine tous ceux qui prirent parti avec moi et « furent de la conspiration; mais pour ce qui est de milady « Élisabeth et du comte de Devonshire, j'affirme ici, sur ma « mort, qu'ils n'eurent jamais connaissance de la conspiration, « ni du moment où je commençai l'insurrection; et quant à ce « qui est d'une faute quelconque à mettre à leur charge, je ne « puis pas les accuser, Dieu m'en est témoin [2]. »

[1] Le docteur Wotton nous semble forcer quelque peu le sens extérieur des paroles de Wyatt. Il veut rappeler les déclarations très-catégoriques que celui-ci avait faites au Conseil sur ses complices. D'après Holinshed (p. 1101) Wotton aurait dit mieux : « Ne le croyez pas, bon peuple, car il a avoué tout autre chose au Conseil. » Holinshed, plus loin (p. 1104), prétend que le condamné aurait répliqué : « Ce que j'ai dit alors, je l'ai dit ; mais ce que je dis en ce moment est vrai. » En tout ceci, le véritable témoin authentique, c'est l'auteur de la *Chronicle of queen Jane*. Sa chronique est en effet la source première, écrite au moment même, avec une très-grande exactitude.

[2] *The chronicle of queen Jane...*, p. 73, note *a*. Cette déclaration ne fait pas corps avec la *Chronicle*. L'éditeur moderne l'a insérée en note, d'après une autre source.

Digitized by Google

Nous affirmons sans hésiter que cette version est celle que les amis d'Élisabeth propagèrent sans perdre une minute, eux qui, mieux que personne, en connaissaient peu la valeur; Noailles la transmet triomphalement à M. d'Oysel en Écosse[1].

Le Conseil fit mettre au pilori, comme coupables de mensonge, deux individus qui racontaient cette histoire dans la cité[2].

[1] « Mr Wiatt eut la teste coubée..., deschargeant avant que de mourir Madame Elisabeth et Courtenay qu'il avait aulparauant charger de s'estre entendus en son ontreprinse, sur promesses qu'on lui avoit faictes de luy saulver la vie; vous pouvant asseurer qu'il est bien d'aultres et semblables Wiatt en ce monde, et qu'il s'en tronvera une infinité qui hazarderont leurs vies pour conserver la liberté de leur pays. » Il parle ensuite de l'émigration croissante de la noblesse d'Angleterre en France : « Il semble que la moitié de ce royaume bransle pour y aller, n'estant question que de trouver le passage asseurée. » (13 avril 1554.) Vertot, t. III, pp. 154-155.

[2] *Chronicle of queen Jane...*, p. 75. Le lecteur voudra nous excuser, si nous insistons sur ce problème historique. Il est intéressant et ne manque pas d'importance puisqu'il a défrayé tant de disputes. On voit aussi qu'il tient de très-près notre sujet. Foxe, venant comme écrivain après la *Chronicle*, et après les ambassadeurs étrangers, c'est-à-dire seulement en troisième ligne dans l'ordre des temps et des sources, répète ces diverses circonstances et de plus en ajoute de nouvelles. Nous ne l'accusons pas de les inventer; mais les bruits ont pris naissance çà et là, il leur donne un corps et les perfectionne. Par exemple, les shérifs du comté auraient été présents à l'entrevue de Wyatt avec Courtenay, ils auraient rapporté que le premier s'était jeté aux genoux du second pour lui demander pardon de l'avoir accusé faussement ainsi qu'Élisabeth (Foxe, t. VI, pp. 431-432). Cette assertion est absolument contestable. D'abord, la présence des shérifs de Londres à l'intérieur de la Tour n'est nullement certaine, bien qu'Holinshed, sur l'autorité de Foxe, l'affirme à deux reprises (pp. 1101 et 1102). L'auteur de la *Chronique de la reine Jane...* ne parle que du lord chambellan, sir John Gage, *constable* ou gouverneur de la Tour, et de lord Chandos (sir John Bridges), lieutenant de la Tour, qui conduisirent Wyatt près de Courtenay, enfermé dans la Tour au-dessus de la porte du bord de l'eau. Après l'entrevue, ils l'emmènent; arrivés à la palissade du jardin (où finissait l'enceinte de la forteresse), le gouverneur et le secrétaire d'Etat, Bourne (qui sans doute les adjoint), reprennent congé à lui; le lieutenant et le docteur Wotton le conduisent à la colline de la Tour pour l'exécution.

Dans les événements tragiques qui se multiplient tant à la Tour, les shérifs de Londres attendent à la porte extérieure que les officiers de la Tour viennent leur remettre les condamnés qu'ils mènent ensuite à l'échafaud sur la colline du dehors où se groupe le peuple. Lors de l'exécution du duc de Northumberland, de sir John Gates et de Thomas Palmer, le 22 août 1553, la *Chronique de la reine Jane* (pp. 20-21) et Stow (p. 612) racontent que sir John Gage, constable de la Tour, les conduit jusqu'à la palissade du jardin et les remet aux shérifs de Londres qui les attendaient là, et lui en donnent un reçu. Même cérémonial, si ce n'est qu'il n'est pas fait mention d'un reçu pour l'exécution de Guilfort Dudley, le mari de Jane Grey, le 12 février 1554. Il n'est pas parlé de ces formalités lors des exécutions du duc de Suffolk, le 23 février 1554, et de Wyatt, 11 avril 1554. Mais n'est-il pas permis

Digitized by Google

En résumé, avec ce que nous connaissons aujourd'hui par les papiers de Renard comme par les papiers de Noailles et ce que nous savons, le Conseil privé, ou tout au moins le chancelier, le savait dès lors; il est impossible de parler de l'innocence de Courtenay et d'imaginer qu'au moment suprême Wyatt n'eût pas d'autre préoccupation que de la faire reluire du plus pur éclat. On n'en a fait tant de bruit alors et depuis, en forçant la signification et la portée de ses paroles, qu'au bénéfice d'Élisabeth. Courtenay justifié, elle l'était à plus forte raison. La sympathie publique se rallia passionnément autour de la princesse, son idole, pour lui faire un rempart contre d'injustes ennemis. Quant à nous, bornons-nous ici à dire que

de penser que c'est une simple omission; et que dans le cas où par dérogation à la coutume suivie jusque-là, on aurait admis les shérifs à l'intérieur de la Tour et jusque dans la chambre d'un prisonnier non condamné, les narrateurs n'auraient pas manqué d'en faire l'observation?

Dans Foxe (t. VI, pp. 431-432) et Holinshed (p. 1101), le jour de l'exécution, au moment où le lord maire, Thomas White, va se mettre à dîner, quelqu'un vient lui annoncer comment Wyatt a justifié Élisabeth et Courtenay et comment Wotton l'a interrompu. Le lord maire se récrie que Wotton lui a toujours fait l'effet d'un misérable. Pendant le dîner, arrive sir Martin Bowes avec le *Recorder* (magistrat et conseil judiciaire de la ville) au sortir du parlement. En apprenant du maire et des shérifs ces déclarations prétendues de Wyatt sur l'échafaud et à la Tour, il s'étonne, dit Foxe répété par Holinshed, et déclare qu'un autre récit entièrement contraire à celui-là vient de se produire au parlement, c'est-à-dire que Wyatt aurait prié lord Courtenay d'avouer la vérité, comme lui-même l'avait fait précédemment.

Peu de temps après, un apprenti, nommé Cut, soutient en buvant que Wyatt avait justifié Élisabeth et Courtenay. Le chancelier en est informé; il donne ordre au lord maire de lui amener Cut à la *chambre étoilée*. Là, toute affaire cessante, le chancelier rappelle à la multitude assemblée la protection extraordinaire dont Dieu a couvert la reine; de quelle manière il s'est servi d'elle pour restaurer le foi catholique, puis les égards et les bienfaits dont elle a comblé lady Élisabeth et lord Courtenay, et cependant le complot dénaturé et perfide où ils ont trempé contre elle avec le détestable traître Wyatt, comme cela résultait, affirme-t-il, des aveux de Wyatt et des correspondances échangées; et que néanmoins des gens de la Cité de Londres rapportent que Wyatt a été contraint par le Conseil d'accuser lady Élisabeth et lord Courtenay; il blâme le lord maire de ne pas les avoir punis.

Il y avait là, contiennent Foxe et Holinshed, où nous puisons (*loc. cit.*), il y avait là lord Chandos qui, pour complaire au chancelier, parla ainsi: « Milords, voici une vérité que je vais vous dire : J'étais lieutenant de la Tour lors de l'exécution de Wyatt; il me pria de le conduire chez lord Courtenay. Quand je l'eus fait, il tomba à genoux devant lui en ma présence, et le pria de confesser la vérité de lui-même comme lui aussi l'avait fait précédemment, et de s'en remettre à la merci de la reine. »

Holinshed, toujours copiant Foxe, ajoute pour terminer qu'il s'est étendu sur ces détails afin que le lecteur connaissant les agissements de l'évêque (de

Digitized by Google

l'innocence d'Élisabeth aurait eu grand besoin d'être certifiée sous une autre caution que l'innocence de Courtenay.

X

On reprit immédiatement la procédure contre cette princesse. Le lendemain de l'exécution de Wyatt, le chancelier, le trésorier, le chambellan, qui était aussi gouverneur de la Tour, et d'autres membres du Conseil [1], l'interrogèrent solennellement. Foxe rapporte qu'un de ses serviteurs, Edmond Tremaine, fut mis à la torture [2]. Mais rien n'aboutissait. On saisissait des indices, sans pouvoir parvenir à des preuves matérielles, soit parce que les agents intermédiaires étaient en fuite, soit parce qu'ils niaient avec la plus indomptable intrépidité. Tantôt les juristes croyaient tenir de quoi faire mourir Élisabeth et Courtenay ; tantôt ils reconnaissaient que la légalité les couvrait encore [3]. Au milieu de ces tâtonnements, la force offensive de la poursuite commençait à s'épuiser. Les amis

Winchester) dans la procédure et les comparant avec le vrai témoignage de Wyatt sur lui-même et avec le témoignage des shérifs, lesquels étaient présents aussi quand Wyatt demanda pardon à lord Courtenay, soit mieux en mesure de juger tout le cas et la matière pourquoi Élisabeth et Courtenay subirent de si longues afflictions.

Ce qui nous semble se dégager de la foule de ces *dits et contre-dits*, tant sur la visite de Wyatt à Gourtenay que sur ses paroles dernières, c'est la véracité de la *Chronicle of queen Jane*, avec laquelle concordent le récit qui fut fait au parlement le jour même de l'exécution, et le témoignage de lord Chandos, personnage dont l'honnêteté a été célébrée par les amis d'Élisabeth dans une autre circonstance dont nous parlerons. Tel est l'ensemble des témoignages sérieux. Le reste se compose de propos grossis, altérés par calcul, passion ou entraînement ; sorte de fausse monnaie jetée dans la circulatien pour décréditer la monnaie royale. C'est comme un mot d'ordre parmi les ennemis de la reine Marie de revendiquer l'innocence de Courtenay, eussent-ils, Noailles par exemple, parfaite connaissance de la culpabilité de Courtenay et de la complaisance d'Élisabeth. Tous les écrits composés ultérieurement pendant le règne d'Élisabeth ont continué cette guerre en copiant sans aucune critique le premier narrateur, Foxe, qui lui-même ne se soucie ni de critique, ni d'exactitude. De là, vient aussi que tant d'erreurs sur d'autres points abondent chez les mêmes historiens qui ont fait autorité jusqu'à nos jours. Il est d'ailleurs entendu chez les uns et les autres que pas un des hommes accusés de complicité avec Wyatt n'est coupable.

[1] *Chronicle of queen Jane...*, p. 75.

[2] T. VIII, p. 619. Tremaine avait été arrêté pour participation à l'insurrection de Wyatt. Noailles au roi, 20 janvier 1554-1555, Vertot, t. IV, p. 147.

[3] Renard à Charles-Quint, 3 et 17 avril 1554. *Man. Rec. Off.*, t. II.

Digitized by Google

d'Élisabeth reprenaient confiance. Son grand oncle, William Howard, eut à son sujet une vive altercation avec le gouverneur de la Tour [1]. Un signe bien plus marqué du sentiment public, c'est que le jury osa prononcer l'acquittement de sir Nicolas Throgmorton (17 avril 1554). Celui-ci avait trempé dans le complot; mais il eut le talent de prouver qu'il ne tombait pas sous le dernier bill relatif au crime de haute trahison. C'était la première fois, sous les Tudors, qu'un jury osait se montrer indépendant. Marie en fut malade trois jours [2]. Les ennemis de Gardiner rapportent que, bourrelé d'inquiétudes pendant cette indisposition de la reine, tremblant pour le catholicisme et pour lui-même, si le chemin du trône venait à s'ouvrir tout à coup devant Élisabeth, il prit sur lui d'expédier au lieutenant de la Tour, sir John Brydges, depuis peu lord Chandos, un ordre du Conseil de procéder sur-le-champ contre elle à une exécution. Mais l'honnête officier s'y serait refusé, à moins d'avoir la signature de la reine; même il serait venu demander à cette princesse quelles étaient au vrai ses intentions. Elle aurait désavoué la hâte féroce de ses ministres. Il y a longtemps déjà que le chancelier n'a plus besoin d'être défendu contre cette calomnie. Les panégyristes de la grande reine ont eu soif pour elle de martyre après coup. Peu satisfaite des réels et sérieux dangers qu'elle avait courus alors, ils ont semé cette partie de sa vie de piéges, d'atroces machinations, afin de faire mieux éclater les desseins de la Providence sur sa personne, puisque tant de fois elle avait pris la peine de la sauver. Si l'on avait découvert au procès des preuves matérielles de culpabilité, à condition toutefois que la position de Courtenay n'en fût pas aggravée, Gardiner l'aurait probablement livrée au bourreau; mais il était l'homme de la légalité, incapable de se souiller d'un assassinat [3]. Comment aussi aurait-il eu cet excès d'audace, pré-

[1] « L'admiral s'est coléré au grand chamberlain de la Royne qui a la garde de ladite Élizabeth et lui a dit qu'elle feroit encores trencher tant de testes, que luy et autres s'en repentiroient. » Renard à Charles-Quint, 7 avril 1554. *Man. Rec. Off.*, t. II. Le mot est vif; mais le récit obscur. Est-ce l'amiral, est-ce le chambellan qui parle? Comment supposer que l'amiral s'exprime en de tels termes sur une nièce qu'il veut sauver?

[2] Les jurés furent emprisonnés et mis à l'amende. Mais le bénéfice sur verdict demeura acqñis à l'accusé, quoique l'on continuât à le détenir encore quelque temps sous un prête te.

[3] M. Froude, t. VI, p. 212, note, regarde ce récit d'Holinshed (*Chronicles...*, p. 1130) comme très-probablement controuvé, mais il ne serait pas éloigné de

Digitized by Google

cisément à l'heure où la souveraine qui faisait sa force était incapable de veiller aux affaires; quand le Parlement était encore en session, et lorsque le Conseil, plus déchiré que jamais, remplissait Renard d'appréhensions : « Les partialitez, envies et malveillances des conseillers, écrivait celui-ci le 22 avril, juste au moment de l'attentat supposé de Gardiner, se sont tant accreues et descouvertes que présentement les ungs pour dépist des autres ne se treuvent au Conseil. Ce que l'ung fait, l'autre le deffait; ce que l'ung conseille, l'autre le deconseille. L'ung parle pour saulfver Cortenay et l'autre Élisabeth, et y a telle confusion que l'on n'attend synon que la querelle se démesle par les armes et tumulte[1]. » Lord Howard, en particulier, dissimulait de moins en moins son mécontentement de la détention de sa petite-nièce[2]. Inutilement la reine, stimulée et soutenue par Renard, *criait-elle tous les jours après ceux de son Conseil; rien ne se faisait*[3].

Lord Paget continuait à contrecarrer le chancelier. Un moment, le crédit de ce seigneur avait été ébranlé auprès de la reine, mais il s'aperçut opportunément que la croyance à la transsubstantiation avait succédé chez lui à l'opinion contraire, et qu'il était nécessaire également de rétablir le catholicisme. Alors il recouvra l'appui de Renard, qui n'oubliait pas non plus combien son concours avait été efficace dans la négociation du mariage. L'un et l'autre s'entendaient aussi pour brider l'emportement religieux du chancelier, afin de ne pas se mettre toutes les difficultés sur les bras à la fois. On ne s'étonnera pas que, selon Renard, le mariage dût avoir le pas[4].

Mais, dans leur alliance, une chose manquait sensiblement à l'ambassadeur impérial : c'est que Paget n'avait pas épousé sa

penser, qu'en voyant diminuer les chances d'une condamnation judiciaire, on eût songé à trancher le nœud définitivement. Il s'appuie à cet égard sur le regret manifesté par Gardiner à Renard, qu'on n'y allât pas *rondement*. Gardiner faisait allusion aux obstacles qui gênaient la marche légale du gouvernement et sa sévérité, et non pas à des pensées d'assassinat. — Du reste, aucune indication chez Renard. Foxe (t. VII, p. 592; t. VIII, p. 619) en racontant ce trait prétendu de Gardiner, dit que l'ordre d'exécution avait été signé par *plusieurs* du Conseil. Ce *plusieurs* est assurément une invraisemblance de plus.

[1] Lettre à Charles-Quint, 22 avril 1554. *Man. Rec. Off.*, t. II.

[2] *Id., ibid.*

[3] Expressions de Marie. — Renard à Charles-Quint, 22 avril 1554, *Id., ibid.*

[4] Renard à Charles-Quint, 3 avril 1554. *Man. Rec. Off.*, t. II.

Digitized by Google

haine contre Élisabeth, et n'était pas comme lui altéré du sang des rebelles. Sept de ces derniers venaient d'être condamnés : « Mais, dit mélancoliquement Renard, l'on n'a espoir d'exécution, tant sont partiaulx ceux du Conseil [1]. » En effet, ils eurent la vie sauve. Quant à Élisabeth, à mesure que l'idée s'accrédita chez les légistes qu'elle ne tombait pas sous les peines extrêmes du crime de haute trahison, il fallut s'accoutumer aussi à l'idée de la laisser vivre. Alors, autre problème : que faire d'elle ? La laisser à la Tour ? Parti dangereux, car si la reine s'absentait de Londres, où était la garantie que les hérétiques, et même l'amiral Howard, n'iraient pas la chercher dans sa prison pour la proclamer ? La mettre en liberté ? Autre inconvénient. Lui permettre de suivre la cour ? Cela n'était ni honorable, ni sûr, ni raisonnable [2]. Le chancelier voulait l'exclure du droit de succession [3]. A en croire les accusations acrimonieuses que la reine Élisabeth et son ministre Cécil dirigèrent quelques années après contre la comtesse de Lennox, celle-ci aurait travaillé *à mettre dans la tête de Marie* que l'intérêt de son repos exigeait qu'elle gardât sa sœur sous les verrous [4]. Nous avons déjà vu que Marie regardait la comtesse comme habile à succéder de préférence à Élisabeth.

Paget, antagoniste du chancelier, renouvela son opposition du mois de novembre précédent, et même il eut l'art d'adoucir sur ce point l'ambassadeur espagnol, jusqu'à en faire son confident par la satisfaction d'amoindrir Gardiner [5]. Il proposait

[1] Renard à Charles-Quint, 17 avril 1554. *Man. Rec. Off.*, t. II.

[2] Renard à Charles-Quint, 3 et 17 avril 1554. *Man. Rec. Off.*, t. II.

[3] *Id.*, *ibid.*

[4] Élisabeth, dans la quatrième année de son règne, en 1562, dirigea une enquête très-violente contre les Lennox qu'elle mit en prison. Il existe une lettre de la comtesse de Lennox, niant avec la dernière énergie ce propos qu'on lui imputait (Ellis, *Original letters*, deuxième série, t. II, p. 335). Élisabeth aurait voulu entacher d'illégitimité la naissance de la comtesse. Mais elle s'arrêta dans cette voie, en s'apercevant que les motifs qu'on alléguait contre celle-ci retombaient sur elle-même. Les mariages des parents présentaient de part et d'autre le même genre d'irrégularités. (Miss Agnès Strickland, *Vies des reines d'Ecosse*, *Marguerite Douglas*, t. II, pp. 355, 371, 391, etc.)

[5] Citons un billet *en français* de Paget à Renard : « Voiscy la personne que scavés (le chancelier) me viene depuis disner assaier (assaillir) de purpos soudain et estrange disant Monsieur, puisque les matières contre Madame Élisabeth ne prennent point tiel effect comme on a désiré soit un acte purposé en parliament pour la disinherité. Je lui respondiz que ne vouldray point consentir pour plusieurs causes. » — Autre billet : « Noz affayres

Digitized by Google

qu'Élisabeth fût mise en liberté, maintenue dans ses droits d'héritière, mais mariée sur le continent, soit à don Louis de Portugal [1], soit à Emmanuel-Philibert, duc de Savoie [2]. La noblesse et le peuple d'Angleterre en agréeraient mieux, disait-il, le mariage de la reine avec le prince d'Espagne, et le duc de Savoie trouverait dans une telle union le moyen le plus sûr de rentrer en possession de ses États. Ici, Renard devenait froid et silencieux [3]. Car, depuis l'année 1535 où François Ier et Charles-Quint avaient envahi chacun par un côté les États de Savoie, l'empereur trouvait bon de conserver pour son avantage personnel ce que le roi de France ne tenait pas ; et il aimait mieux avoir dans ses armées le duc comme simple général qu'avec la qualité de prince souverain effectif [4].

La détente qui se faisait sentir peu à peu dans la situation judiciaire d'Élisabeth adoucit le régime de sa prison [5]. Elle s'était plainte du fâcheux effet de la réclusion sur sa santé. Le Conseil lui permit d'abord de se promener dans l'appartement de la reine, sous la surveillance du gouverneur et du lieutenant de la Tour, de trois dames de la reine, les fenêtres closes, avec défense d'y regarder. Puis on lui accorda l'usage d'un petit jardin, toutes portes et barrières fermées. Pendant la durée de ces promenades, défense aux autres prisonniers de parler, de paraître aux fenêtres.

Seul, un enfant de trois ou quatre ans, fils d'un des gardiens, avait licence de visiter les prisonniers et de leur porter des fleurs. Il en offrit aussi à la belle jeune dame dont la douceur et les caresses l'attiraient. Alors on craignit des intelligences avec Courtenay. Le gouverneur et le lieutenant interrogèrent

vont toutz en désordre et ce par la faulte de celuy que scavés » (le chancelier). Renard à Charles-Quint, 17 avril 1554. *Man. Rec. Off.*, t. II.

[1] Déjà il avait été question de ce frère du roi Jean III pour Marie Tudor.

[2] Né en 1528, il succéda en 1553, au titre plutôt qu'aux États de Charles III son père.

[3] Lettre à Charles-Quint, 17 avril 1554. *Man. Rec. Off.*, t. II.

[4] Des rumeurs de ce genre avaient déjà circulé dès la fin de 1553. Il y a une lettre du connétable à Noailles, en date du 30 décembre 1553, où il est recommandé à celui-ci de chercher à savoir la vérité ; si Élisabeth « seroit pour s'y laisser persuader, estant ledict prince de Piedmont, pauvre et despouillé de son bien, comme il est ; » d'aviser aux moyens de rompre cette pratique et d'en divertir la princesse. Vertot, t. III, p. 2.

[5] Noailles, *Relation de ce qui se passe au parlement et cour d'Angleterre*, 17 avril 1554, Vertot, t. III, pp. 166-167. Renard à Charles-Quint, 22 avril. *Man. Rec. Off.*, t. II.

Digitized by Google

le petit *suspect* sur les commissions que lui donnait le comte de Devonshire pour la princesse. Ils n'en purent rien tirer, et lui défendirent avec menaces d'aller davantage chez les deux prisonniers. Le lendemain, comme Élisabeth se livrait à sa promenade habituelle, l'enfant, regardant par le trou d'une porte : « Madame, lui cria-t-il, je ne puis plus vous porter des fleurs. » Elle sourit en silence. Mais le gouverneur fit venir le père et lui commanda de le renvoyer de la maison : « C'est un rusé coquin ; que je ne le voie plus ici [1]. » On resta convaincu que l'innocent avait porté un message de Courtenay à Élisabeth [2]. Mais, malgré tout, la reine s'apaisait. Ces mots qu'elle ne prononçait plus : *ma sœur*, commençaient à sortir de ses lèvres ; et dans sa galerie, le portrait d'Élisabeth reprit la place accoutumée d'où elle l'avait fait enlever [3].

Charles-Quint, lui aussi, se résignait à l'idée qu'Élisabeth vécût ; mais les mariages mis en avant par Paget ne lui souriaient pas plus qu'à son ambassadeur. Il préférait en tout cas que l'on attendît l'arrivée de son fils pour prendre une décision. Relativement au reste des rebelles, il maintenait sa manière de voir : châtier promptement ceux qui le méritaient, rassurer le reste par un pardon général [4].

Cependant Élisabeth n'avait pas encore bataille gagnée. Noailles eut l'imprudence de compromettre le succès en réclamant une fois de plus ses deux paquets de dépêches, tant il était convaincu qu'on avait été dans l'impossibilité de les lire. Le redoutable problème s'agita donc de nouveau. L'un des paquets était celui dont l'empereur avait eu copie ; l'autre, le chancelier avoua l'avoir lu, mais il ne savait, disait-il, ce qu'il en avait fait. Son secrétaire se ressouvint en avoir extrait en substance que Courtenay devait épouser Élisabeth, la reine perdre son royaume et sa couronne, les troupes soldées l'abandonner, n'étant pas payées depuis trois ans. La lettre découvrait

[1] Foxe, t. VIII, pp. 612-613.
[2] Renard à Charles-Quint, 1er mai 1554. *Man. Rec. Off.*, t. II.
[3] Noailles, *Avis*, 8 mai 1554. Vertot, t. III, p. 206.
[4] Charles-Quint à Renard, Bruxelles, 4 mai 1554. *Man. Rec. Off.*, t. II, à la fin : « Et, si à faulte de moyen de s'en pouvoir assheurer autrement, il este requis de passer plus avant en cecy (c'est-à-dire laisser décidément vivre Élisabeth), le plus convenable seroit de le remectre jusqu'à la venue de nostredit filz, que lors, avec son intervencion, l'on pourra mieux résoulder ce que sur ce point l'on devroit mettre en avant. »

Digitized by Google

aussi les pratiques de Wyatt : « et fust esté très à propos, dit Renard, que l'original se fust retrouvé pour servir de justification contre Courtenay et Élisabeth. » Aussi le chancelier avait-il pourvu à ce qu'il ne se retrouvât point. La reine ne savait qu'en penser, sinon qu'il voulait sauver Courtenay, puisque déjà, la première fois, il n'avait pas déchiffré son nom[1].

Les légistes et les principaux du Conseil, peut-être les ennemis de Gardiner, après lecture du rapport sur le procès criminel de Courtenay, déclarèrent qu'il y avait des charges suffisantes pour le condamner à mort. On le resserra plus étroitement ; on le sépara de tous ses domestiques[2]. Déjà Renard se promettaît de solliciter sous main l'exécution, sans négliger la *conclusion* quant à Élisabeth[3]. Mais il ne jouit pas longtemps de ce dernier rayon de joie. Le chancelier, secondé du contrôleur Rochester et des autres qui avaient voulu marier Courtenay avec la reine, firent décider par elle que le jeune homme serait maintenu provisoirement à la Tour, Élisabeth envoyée dans un château du Nord au milieu de populations catholiques d'autant plus sûres, et que l'on en finirait avec les prisonniers par exécution ou par grâce[4]. Naturellement, dans les dispositions où l'on était entré, la clémence l'emporta.

Quelques-uns avaient proposé pour Élisabeth le château de Pontefract, dans le comté d'York. Le souvenir de l'assassinat de Richard II dans ce manoir (1399) fit donner la préférence à Woodstock, résidence bâtie par Henri II, au XIIe siècle, non loin d'Oxford. Ces résolutions se débattirent et se décidèrent avec un profond secret. Aussi, quelle ne fut pas l'émotion d'Élisabeth, lorsque le matin du 4 mai, une troupe de cent hommes se déploya brusquement devant sa prison. Elle était sous les ordres de sir Henry Bedingfeld, austère gentilhomme du Norfolk et zélé catholique, qui venait de remplacer lord John Gage comme gouverneur de la Tour[5]. Elle demanda si c'était l'échafaud de

[1] Renard à Charles-Quint, 1er mai 1554. *Man. Rec. Off.*, t. II. Renard dit formellement qu'il était question là du second paquet. Ces indications se trouvaient déjà dans le premier, celui du 26 janvier.

[2] Noailles, *Avis* du 8 mai 1554. Vertot, t. III, p. 206.

[3] Renard à Charles-Quint, 1er mai 1554. *Man. Rec. Off.*, t. II. Tytler, t. II, pp. 384-385.

[4] Du même au même, 6 et 13 mai 1554. *Id.*, *ibid.* Voir aussi une dépêche du 22 avril.

[5] Quelques historiens donnent la date du 5 mai. Bedingfeld rapporte que son service près lady Élisabeth commença le 4 mai 1554. *Papiers de Bedingfeld*

Digitized by Google

Jane Grey qu'on relevait. On la rassura. Mais, poursuivit-elle, Bedingfeld serait-il homme à se faire conscience de l'assassiner secrètement, si on lui en donnait la commission ? On la rassura encore. Au lieu de la mort, il lui apporta des adoucissements, l'autorisation qu'elle avait sollicitée de se promener dans la grande galerie royale. Elle passa ainsi quinze jours, incertaine et de son sort et de la résidence qu'on lui destinait. Enfin, le samedi 19 mai 1554, elle sortit de la Tour, deux mois après y être entrée [1], et prit le chemin de Woodstock. Si les temps de prison n'étaient pas finis pour elle du moins sa vie était sauve.

Dix jours après Élisabeth, Édouard Courtenay fut tiré aussi de la Tour (28 mai 1554). On le transféra au château de Fotheringay dans le comté de Northampton. De même que la prisonnière de Woodstock, il n'avait plus à craindre la hache du bourreau.

XI

Ainsi finissait, sans autre dommage pour les deux imprudents, l'aventure la plus risquée et la moins excusable. La culpabilité de Courtenay, répondant aux bienfaits par une basse ingratitude, est hors de doute. Celle d'Élisabeth, au premier abord, est moins manifeste. En effet, quand Noailles, dans sa correspondance avec la cour de France, dispose de la jeune princesse; quand il se porte fort, si pertinemment, du désir qu'elle a de s'affranchir en épousant Courtenay et en renversant sa sœur, nous devons nous défier de l'ardeur d'un homme dont les affirmations ne sont peut-être si absolues que sous l'aiguillon de l'impétueux désir d'entraîner un maître indécis. Comment croire qu'elle lui ait abandonné tellement sa confiance, elle si concentrée ? Wyatt et d'autres lui envoient-ils

relatifs à la captivité d'Elisabeth à Woodstock, en 1554, publiés par Rev. C. R. Manning, dans le t. IV de la *Société archéologique de Norfolk et de Norwich*, 1855. La correspondance de Bedingfeld avec la reine et le Conseil, du 21 mai au 19 novembre 1554. Après cette dernière date, il y a une lacune de cinq mois; puis le 17 mars 1555, l'ordre de la reine à Bedingfeld d'amener Élizabeth près d'elle à Hamptoncourt, c'est-à-dire la fin de la détention. Miss Agnès Strickland a été la première, que nous sachions, à utiliser les papiers de Bedingfeld dans sa biographie de la reine Marie Tudor.

[1] Quelques historiens, d'après une erreur de Foxe, ont adopté le 20 mai. Mais Noailles, les ambassadeurs impériaux, Holinshed, Stow, Heywood, s'accordent pour le samedi 19.

Digitized by Google

des messagers, libre à elle de dire sans trop d'invraisemblance qu'elle ne pouvait pas les en empêcher, et qu'elle ne les a pas accueillis. Mais il nous semble absolument impossible que, durant de longs mois, elle ait servi de centre à toutes les intrigues, de clef de voûte à tous les complots, sans l'avoir su, sans l'avoir voulu. Point de trace de désapprobation ou de résistance de sa part à ces machinations. Parmi les mécontents, chacun est convaincu qu'elle n'est pas fidèle à sa sœur, en dépit de ses lettres et des circonstances d'apparat, et l'on agit en conséquence. Ses officiers conspirent. Plus tard, elle les récompensera, les groupera autour d'elle comme serviteurs de prédilection : Nicolas Throgmorton, James Croft, Francis Knollys, William Saintlow, William Pickering, Edouard Rogers, les frères Killigrew, Russell, comte de Bedford... Nulle part cependant elle ne fait acte d'immixtion personnelle et palpable dans la conjuration. Point de correspondance de sa main avec les ennemis de sa sœur; point d'entrevues; point de démarche compromettante. Cauteleuse et affinée, l'œil et l'oreille au guet, qu'a-t-elle besoin de se risquer? Ne lui suffit-il pas, dans sa retraite d'Ashridge ou tout au plus de Dunnington, de se tenir prête à ramasser la couronne que d'autres auront conquise pour elle?

Outre sa prudence, sa popularité et la préoccupation de Gardiner en faveur de Courtenay, elle fut redevable aussi de son salut, en grande partie, à une disposition spéciale du caractère anglais, le respect scrupuleux de la forme et de la lettre de la loi. Les jurisconsultes de la couronne, en quête d'un crime capital commis par elle, crime qu'ils sentaient partout et ne saisissaient nulle part matériellement, restèrent les serviteurs de leurs propres principes et de leurs traditions, qui les enchaînaient aux textes et les circonscrivaient dans le domaine rigoureux du fait légal. Allons plus loin : si l'on considère cette particularité du génie national, elle nous expliquera comment Élisabeth pouvait soutenir si haut, et même avec une certaine bonne foi, qu'elle était loyale et n'avait point transgressé ses devoirs envers sa souveraine. Innocence tout extérieure, dont elle bénéficia par-devant les légistes, mais dont nous ne croyons pas qu'elle puisse se couvrir en face du tribunal de l'histoire.

LOUIS WIESENER.

Digitized by Google

LES CHALDÉENS

JUSQU'A LA FORMATION DE L'EMPIRE DE NABUCHODONOSOR

Notre but dans ce travail n'est pas de rechercher les affinités ethniques et les premières migrations des Chaldéens, mais d'étudier l'origine et le développement de leur empire. Nous faisons surtout usage des données positives des documents originaux, et nous prenons en conséquence notre point de départ dans la grande inscription d'Assurnazirpal, roi d'Assyrie au IXe siècle avant notre ère, le plus ancien des textes cunéiformes où nous rencontrons le nom des Chaldéens.

Il règne une grande confusion dans la manière dont on traite ordinairement ce sujet, parce que l'on tranche, sans y regarder d'assez près, une question préalable dont la solution est d'une importance capitale. Il faut savoir avant tout, si, dans le principe, les Babyloniens et les Chaldéens sont un seul et même peuple, ou si ce sont deux peuples distincts. Au point de vue ethnographique, nous l'accordons volontiers, il n'y a pas entre eux de différence radicale, pas plus qu'entre les Assyriens et les Babyloniens ; mais au point de vue géographique et politique, le langage clair et précis des inscriptions nous oblige à les séparer complétement. Le pays de *Gandunias* et le pays d'*Akkad* qui forment ce que nous appellerons *Babylonie* dans le cours de ce travail, sont tout à fait distincts du pays de *Kaldu* (Chaldée). C'est seulement à partir de Nabopolassar et de Nabuchodonosor qu'il est permis de regarder la Babylonie comme une partie de la Chaldée. Jusque-là, les Chaldéens habi-

Digitized by Google

tent, au sud-est de la Babylonie, la plaine de l'Euphrate et la rive méridionale du Shat-el-Arab jusqu'au golfe Persique. Mais ils se sentent de bonne heure à l'étroit dans ces limites. Le rôle politique des Babyloniens et des Chaldéens nous apparaît aussi tout différent dans les inscriptions de Ninive. Les Babyloniens acceptent la plupart du temps avec docilité le joug des monarques assyriens ; les Chaldéens, au contraire, leur opposent une vigoureuse résistance. Dans la dernière moitié du huitième siècle, l'ambition des princes chaldéens s'éveille, et nous les voyons entrer en lutte avec les Babyloniens, sur le territoire desquels ils empiètent sans cesse. Ils réussissent même à s'établir à Babylone. Les rois d'Assyrie sont obligés de les refouler périodiquement dans leurs limites. Ceux-ci posent alors en libérateurs de Babylone et des villes voisines. Les affaires, il est vrai, prennent à certains moments une autre tournure ; les Babyloniens se lassent à leur tour de la domination assyrienne et font cause commune avec leurs belliqueux voisins. Après Assurbanipal, les inscriptions cunéiformes ne jettent plus aucune lumière sur notre sujet. Le dernier roi d'Assyrie, Assuredilili, fils d'Assurbanipal, n'a laissé que quelques lignes insignifiantes, et les inscriptions babyloniennes de Nabuchodonosor et de ses successeurs découvertes jusqu'aujourd'hui, ont presque toutes un caractère exclusivement religieux. Mais puisque les écrivains grecs, aussi bien que les écrivains hébreux, affirment l'existence d'un grand empire chaldéen à Babylone, après la chute de Ninive, il est naturel d'en conclure que les princes chaldéens, persévérant jusqu'au bout dans leurs efforts ambitieux, se sont enfin établis d'une manière définitive dans cette capitale, et que leurs compatriotes, mêlés à l'ancienne population, en forment désormais l'élément prépondérant. Du reste, les écrivains grecs donnent des renseignements plus véridiques qu'on ne se l'imagine sur la révolution qui transporta, des bords du Tigre à ceux de l'Euphrate, le siége du grand empire mésopotamien, et sur le développement de la puissance chaldéenne à cette époque.

La question que nous traitons a été dans ces dernières années l'objet des recherches de plusieurs assyriologues. Parmi les solutions proposées, celle de M. Schrader est la plus éloignée de la nôtre ; car pour ce savant, dès le IXe siècle avant Jésus-Christ, la Chaldée est un ensemble qui embrasse la Babylonie.

Digitized by Google

Nous aurons à discuter le sens des textes assyriens dans lesquels cette opinion croit trouver un appui solide. M. Fr. Lenormant a émis sur le même sujet des idées qui se rapprochent beaucoup plus des nôtres, dans un ouvrage également important pour l'étude de la philologie et de l'histoire, mais on verra que nous nous séparons de lui en deux points essentiels. Voici en quels termes le savant assyriologue français expose son système :

« Interrogeons enfin les textes cunéiformes eux-mêmes sur le compte des Chaldéens. *Kaldu* ou *Kaldi*, d'après ces documents, est une tribu de la grande nation d'Accad, d'abord fort obscure, qui commence à prendre un éclat considérable au IXe siècle avant notre ére. Sous Assournazirpal, Salmanasar IV et Samsi-Bin, elle est déjà maîtresse de toute la région la plus voisine de la mer, qu'on appelle alors le pays de *Kaldu* et qui se divise en un grand nombre de petites principautés, gouvernées par des chefs de cette tribu. A partir du VIIIe siècle, la tribu de *Kaldi* devient définitivement assez prépondérante pour donner des rois à Babylone, et dès lors, ce sont les Chaldéens au sens spécial qui sont dans la sud du bassin de l'Euphrate et du Tigre les grands adversaires de la puissance assyrienne, jusqu'au jour où avec la dynastie de Nabopolassar, ils renversent Ninive elle-même et fondent le dernier empire chaldéo-babylonien. Aussi, l'époque où la prépondérance de la tribu de *Kaldi* est devenue complète, au temps où les Sargonides règnent sur l'Assyrie, si l'on trouve encore de temps à autre la mention des Soumirs et des Accads, par suite de la conservation des anciens protocoles royaux, le même dualisme, devenu désormais plus géographique qu'ethnique par suite de la fusion graduelle des races primitives, est exprimé d'une manière nouvelle, plus conforme à l'état présent des choses, par le parallélisme et l'opposition des deux noms de *Babilu* et de *Kaldu*, la Babylonie et la Chaldée[1]. »

M. Fr. Lenormant considère donc l'union des Chaldéens et des Babyloniens comme chose faite dès le VIIIe siècle ; pour nous, au contraire, elle ne s'opère qu'un siècle plus tard. La distance qui nous sépare en cette matière est si grande, que le prince chaldéen Mardukbaladan dans lequel nous voyons un tyran de Babylone et un usurpateur étranger, est pour M. Fr. Lenormant un patriote babylonien au VIIIe siècle avant

[1] Fr. Lenormant, *La langue primitive de la Chaldée et les idiomes touraniens*, pp. 332, 333.

Digitized by Google

Jésus-Christ [1]. Le même auteur fait des Chaldéens une tribu des Akkads; nous, nous faisons des Chaldéens et des Akkads deux peuples congénères, ou tout au moins nous reconnaissons en eux deux peuples de même civilisation, de même religion et de même langue, à l'époque où nous commençons à suivre les Chaldéens, mais malgré cela deux peuples différents; et cette différence nous la trouverons encore nettement marquée dans un texte d'Assurbanipal, l'avant-dernier des Sargonides. Nous entrons dans ces détails pour mieux faire comprendre l'importance de notre étude. L'entière indépendance de nos vues ne déplaira pas, nous en sommes persuadé, à l'illustre assyriologue avec lequel nous nous permettons de n'être pas d'accord en quelques points. Mais venons-en à la démonstration de notre thèse.

Comme nous l'avons dit, c'est dans la grande inscription d'Assurnazirpal qui régnait en Assyrie au IXe siècle avant notre ère, que nous rencontrons la première mention des Chaldéens. Ce monarque termine le récit d'une expédition sur les bords de l'Euphrate par ces mots :

« La crainte de ma puissance s'étendit jusqu'au pays de Gandunias, le progrès de mes armes terrifia la Chaldée [2]. »

Ici, déjà, le pays de Gandunias, dans lequel tous les assyriologues s'accordent à reconnaître la Babylonie, et le pays de Kaldu, nous apparaissent comme tout à fait distincts; car il ne peut être question de parallélisme dans une inscription historique du genre le plus simple. Salmanasar II, fils et successeur d'Assurnazirpal, parle aussi des Chaldéens. L'extrait que nous allons citer du document le plus complet que nous possédions de ce prince, jette beaucoup de lumière sur notre sujet. Nous y voyons en effet que la Chaldée est géographiquement et politiquement différente du pays de Gandunias (Babylonie), que le pays de Gandunias est le même que le pays des Akkads, ou tout au moins que ces deux pays étaient insé-

[1] Fr. Lenormant, *Un patriote babylonien au* VIIIe *siècle avant Jésus-Christ.* Dans le *Correspondant*, année 1874.

[2] Grandes inscriptions d'Assurnazirpal, col. III, ll. 24-25. Dans les *Cuneiform Inscriptions of Western Asia*, pl. 23 et 24. Nous désignerons désormais ce recueil, suivant l'usage reçu, par les trois initiales W. A. I.

Digitized by Google

parablement unis [1] ; et enfin que la Chaldée s'étend jusqu'à la mer. Ce dernier point, à la vérité, n'est qu'insinué, mais d'autres textes le mettent hors de doute :

« Dans ma huitième année, dit Salmanasar, Mardukbelusate se révolta contre son frère Mardukinnadin, roi de Gandunias. J'allai au secours de Mardukinnadin et je pris la ville de Mie-Turnat.

« Dans ma neuvième campagne, je marchai pour la seconde fois vers le pays des Akkads, j'assiégeai la ville de Ganate. La crainte de la puissance d'Assur et de Marduk terrifia Mardukbelusate; pour sauver sa vie, il s'enfuit dans les montagnes ; je l'y suivis. Je fis périr par les armes Mardukbelusate et ses complices, je me rendis aux grands sanctuaires, je fis des sacrifices à Babylone, à Borsippa, à Cutha [2]. »

Les affaires de la Babylonie ainsi terminées, Salmanasar marche contre un autre pays, soumis à des princes différents, et ce pays c'est la Chaldée. Il ajoute immédiatement après les paroles que nous venons de citer :

« Je marchai sur le pays de Kaldu, j'en pris les villes, je reçus les tributs des rois de Kaldu et le progrès de mes armes porta la terreur jusqu'à la mer [3]. »

La distinction entre les Chaldéens et les habitants du pays d'Akkad, en Babylonie, se maintient dans les annales de Samsi-Bin, roi d'Assyrie à la fin du IXe siècle. Ce prince eut à réprimer un soulèvement des Akkads, et il énumère les gens du pays de Kaldu parmi les auxiliaires *étrangers* de Mardukbalassuikbi, chef des insurgés [4].

[1] Nous pourrions conclure à l'identité des deux pays, à ne considérer que le texte que nous citons ici. Mais il se présentera plus loin un extrait des inscriptions d'Assurbanipal qui nous oblige à tempérer la rigueur de cette conclusion. Peu importe du reste à notre point de vue. Car la distinction entre le pays de Gandunias et le pays des Akkads d'une part, et le pays de Kaldu de l'autre est toujours nettement exprimée.

[2] Inscription de l'obélisque de Salmanasar II, ll. 73-81, dans Layard, *Inscriptions in the cuneiform character*, pl. 91.

[3] *Ibid.*, ll. 81-82, W. A. I. vol. I, pl. 31, ll. 36-40.

[4] La phrase assyrienne qui nous fournit ce renseignement n'a pas été rendue avec toute l'exactitude désirable par M. Ménant. Voici sa traduction (*Annales des rois d'Assyrie*, p. 123) : « Le nommé Mardukbalatirib avait eu confiance dans la force de son armée. Il avait sous ses ordres *avec lui* des hommes du pays de Kaldu, du pays d'Elam, du pays de Namri, du pays d'Aram, en nombre considérable. » Mais le texte dit formellement : Il avait *avec ses soldats* et non *avec lui*. Ce qui est bien différent. D'après cela le pays de Kaldu, pas plus que le pays d'Elam ou d'Aram, n'est à confondre avec le pays des Akkads. Cf. W. A. I. Vol. I, pl. 31, col. IV, l. 39.

Digitized by Google

Les inscriptions de Bin-Nirar, fils et successeur de Samsi-Bin, ne nous offrent qu'un passage mutilé dont il est impossible de tirer aucun parti [1].

De Samsi-Bin nous descendons jusqu'à Tuklatpalasar II, prince que l'on connaissait par le second livre des Rois [2], avant la découverte des monuments assyriens. Ce monarque, si nous nous en tenons à la chronologie assyrienne, régna depuis 744 jusqu'à 726 avant Jésus-Christ; il fut contemporain des rois de Juda, Osias, Joatham, Achaz, et des rois d'Israël, Menahem, Phacéias, Phacée et Osée. Les inscriptions de Tuklatpalasar abondent en renseignements sur le sujet qui nous occupe. On ne saurait, par exemple, exprimer plus nettement qu'il ne le fait l'opposition qui existait de son temps entre la Chaldée et la Babylonie. Pour lui, Babylone et les villes groupées alentour sont la perle de l'empire assyrien; la Chaldée, au contraire, est un pays voué à l'extermination. Nous trouverons les successeurs de Tuklatpalasar dans les mêmes dispositions; les monarques assyriens semblent prévoir que de terribles ennemis surgiront sur les bords du golfe Persique et que la ruine leur viendra de ce côté. Tuklatpalasar s'exprime ainsi [3]:

« Dans Sippar, Babylone, Barsipa, Kuta, Kis, Dilbat, Arku, les sanctuaires incomparables, j'ai immolé des victimes parfaites à Bel, Zirbanit, Nebo, Tasmite, Nirgal, les grands dieux mes maîtres, et ils ont exalté ma royauté, *j'ai dominé sur le vaste pays de Gandunias tout entier et j'y ai exercé la royauté* [4].

[1] M. Ménant traduit ce passage comme suit : « J'ai asservi tous les rois du pays de Kaldu. A Babilu, à Barsip, à Cutha, les demeures des dieux Bel, Nabu, Nergal, j'ai fait des sacrifices.... » La pierre est brisée à cet endroit. Cf. W. A. I., vol. I, pl. 35, n° 1, ll. 23-24., et M. Ménant, *Annales des rois d'Assyrie*, p. 127.

[2] Livres des Rois, II (IV de la Vulgate), ch. xv.

[3] W. A. I, vol. II, pl. 67, ll. 11-13.

[4] La traduction que nous donnons en cet endroit est littérale et conforme à celle de Georges Smith (*Assyrian discoveries*, 5e éd., p. 258):

« The whole of Gan-dunias (Babylonia) to its utmost exent

« I possess, and

« *I rule its Kingdom.* »

M. Ménant (*Annales des rois d'Assyrie*, p. 140) traduit : « J'ai commandé aux hommes du pays de Gandunias la vaste, *et sur toutes les provinces qui en dépendent.* » Cette version peut donner à entendre que les villes et les localités énumérées ensuite, et dont plusieurs cependant appartiennent au pays d'Elam (Susiane), sont des dépendances de la Babylonie. De plus nous ne trouvons dans la traduction de M. Ménant aucune trace de l'assyrien : *sarrusa ibus, — exercui imperium ejus; — I rule its Kingdom* (Smith).

Digitized by Google

« J'ai balayé comme des feuilles les gens de Pukudu, j'ai tué leurs guerriers, je leur ai enlevé de riches dépouilles. Ces hommes de Pukudu, ainsi que la ville de Pillutu du pays d'Élam, je les ai annexés au pays d'Assur, je les ai confiés à mon lieutenant, gouverneur du territoire de la ville d'Araphia. J'ai enlevé toute la population du pays de Kaldudu, je l'ai établie au pays d'Assur. J'ai balayé tout le pays de Kaldu (la Chaldée) en lui portant de rudes coups. »

Lorsque Tuklatpalasar parle de la Chaldée, il a déjà perdu de vue la Babylonie; car il mentionne d'abord des localités appartenant au pays d'Elam, qui ne saurait être confondu ni avec la Babylonie, ni avec la Chaldée.

Le roi décrit ensuite, avec beaucoup de détails, la guerre d'extermination qu'il fit à ce dernier pays. C'est là que se présente à nous, pour la première fois, un nom qui reviendra désormais souvent dans les inscriptions des rois d'Assyrie. Nous voulons parler de Mardukbaladan, le Mérodach-Baladan des saintes Écritures. Ce prince descendait d'Yakin, qui avait fondé sur le golfe Persique la forteresse de Dour-Yakin, premier centre d'une puissance destinée à s'étendre un jour jusqu'à la Méditerranée et jusqu'au Nil. Les habitants de ces parages reculés ne s'étaient pas encore trouvés en contact avec les Assyriens. C'est Tuklatpalasar qui nous en avertit. Nous lui laissons la parole :

« Quant à Mardukbaladan, fils d'Yakin, roi de la mer, qui du temps des rois mes pères ne s'était présenté à aucun d'entre eux, et qui n'avait point baisé leurs pieds, la crainte de la puissance d'Assur son maître le terrifia, il se présenta devant moi dans la ville de Sapia et me baisa les pieds. Je reçus de lui en tribut de l'or, poussière de son pays, des coupes d'or, etc., etc. [1]. »

Nous allons bientôt voir Sargon aux prises avec un Mardukbaladan, fils d'Yakin, qu'il sera forcé de laisser régner douze ans à Babylone. Sennachérib expulsera aussi un Mardukbaladan de la même ville. D'un autre côté, comme entre le règne de Tuklatpalasar et celui de Sargon, les documents originaux placent le règne de Salmanasar III, si c'est toujours le même personnage qui reparaît sous le nom de Mardukbaladan, sa carrière a été de fort longue durée. M. Schrader

[1] W. A. I., vol. II, pl. 67, ll. 26-28.

Digitized by Google

soutient qu'il y a eu deux princes chaldéens du nom de Mardukbaladan [1]; sir Henri Rawlinson est d'un avis contraire [2]. Quant à nous, comme la solution de ce problème est d'une médiocre importance au point de vue de nos recherches actuelles, nous ne prendrons parti ni pour l'une ni pour l'autre de ces deux autorités; seulement nous nous exprimerons comme si nous avions toujours affaire au même individu, uniquement pour la commodité du langage et sans préjuger la question [3].

Salmanasar III, successeur de Tuklatpalasar, ne nous a pas laissé les annales de son règne; au moins ne possédons-nous rien de lui. Passons donc aux inscriptions de Sargon et des Sargonides. Les documents de ces princes, surtout ceux qui émanent de Sargon, sont précieux pour nous. Ils nous révèlent tout d'abord une grande révolution accomplie en Babylonie depuis les événements que Tuklatpalasar nous a retracés. Pendant que Sargon s'asseyait sur le trône à Ninive, Mardukbaladan prenait le sceptre à Babylone où il devait régner une première fois pendant douze ans, en dépit de son rival. Mais par quelle suite d'événements Mardukbaladan, ce petit roi que nous avons laissé sur les bords de la mer humblement soumis au tribut que lui imposait Tuklatpalasar, est-il parvenu à une si haute fortune? Bien que les monuments originaux ne nous disent rien de positif à cet égard, la question peut se résoudre avec une probabilité suffisante. Le pays de Kaldu, en effet, avait été mis à feu et à sang par le conquérant assyrien; seul, le fils d'Yakin avait prévenu le malheur par une prudente soumission. N'ayant rien perdu de ses forces, il se rendit sans doute aisément maître de la Chaldée affaiblie et ruinée. D'ailleurs, les habitants du pays d'Akkad, Sargon nous l'apprendra bientôt, n'avaient plus en ce temps-là ni

[1] *Die Keilinschriften und das Alte Testament*, pp. 215-218.

[2] Sir Henri Rawlinson. *On the history of the later Babylonians.* Dans l'Hérodote de M. Georges Rawlinson (3e édition). Vol. I, pp. 513 et suivantes.

[3] Nous ne nous déciderons pas non plus dans une autre question, savoir, si Mardukbaladan est à proprement parler le fils, ou seulement le descendant à un degré plus éloigné, du fondateur de Dour-Yakin. Le mot fils en assyrien a un sens des plus larges. C'est ainsi que Salmanasar II donne à Jéhu le titre de fils *d'Omri*, quoique Jéhu ne soit que le successeur médiat de ce prince et n'appartienne nullement à sa famille. Cf. Schrader, *Die Keilinschriften und das Alte Testament*, p. 105.

Digitized by Google

énergie, ni vigueur : enfin, il paraît assez probable que Sargon lui-même ne parvint au pouvoir en Assyrie qu'à la suite d'une révolution [1]. Dans ces conjonctures, les empiétements d'un prince ambitieux, actif et chef d'une nation vaillante, n'ont rien qui doive surprendre. Quoi qu'il en soit, Mardukbaladan s'était rendu maître de la Babylonie, le fait est là et il faut l'accepter tel qu'il est.

On s'expliquerait malaisément la position de Marduk-baladan à Babylone, si l'on n'admet pas qu'il y était soutenu par un parti. Toutefois, une chose plus certaine encore, c'est qu'un parti considérable lui faisait opposition et appelait de ses vœux le triomphe de Sargon. Voilà bien des assertions, nous dira-t-on ; aussi allons-nous produire nos pièces justificatives.

Ici nous éprouvons quelque embarras. Ayant à citer à chaque pas les inscriptions cunéiformes, nous n'avons pas voulu en accepter les traductions toutes faites, mais nous les avons soumises à un contrôle sérieux. Or nous devons déclarer que les traductions reçues de passages très-importants des inscriptions de Sargon sur lesquels nous allons nous appuyer, ne nous ont pas satisfait.

Force nous a donc été de les traduire à neuf et d'une manière indépendante. L'entreprise est audacieuse, mais si nous apportons de bonnes raisons en faveur de nos interprétations, il nous sera permis de compter sur l'indulgence des savants illustres dont nous nous séparons.

En tête de presque toutes ses inscriptions, Sargon se vante d'avoir délivré les villes babyloniennes d'une tyrannie sous laquelle elles gémissaient. Écoutons-le :

« Sargon auquel Assur, Marduk ont accordé une royauté sans pareille et dont ils ont prédestiné le nom à l'empire ; qui a réalisé l'espoir de Sippar, de Nipur, de Babylone ; le protecteur de leur faiblesse, le vengeur de leurs injures [2].

[1] « Salmanasar en mourant ne laissait qu'un fils en bas âge. Le *tartan*, ou général en chef de ses troupes, nommé Saryukin (Sargon), qui descendait aussi, par une autre branche, de l'ancienne famille royale, s'empara alors du pouvoir et ceignit la couronne. Mais son avénement ne fut pas sans difficultés ; il avait des compétiteurs, et six mois se passèrent entre la mort de Salmanasar et le début de son pouvoir. » Fr. Lenormant, *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*. (Ed. de 1869), vol. II, p. 88.

[2] J. Oppert, *Inscriptions de Dour-Sarkayan*, pp. 11 et 12. *Inscription des Barils*, ll. 1-4. Nous renvoyons à cette publication pour le texte assyrien, car ce n'est pas la traduction de M. Oppert que nous avons citée.

Digitized by Google

« Moi (Sargon) dont les dieux ont prédestiné le nom à l'empire, le restaurateur de Sippar, de Nipur, de Babylone : qui ai vengé les injures des hommes qui m'étaient soumis [1]. »

Les Chaldéens, au contraire, sont « des hommes impies et rebelles [2]. » Le roi des Chaldéens, Mardukbaladan, est un usurpateur qui « a régné douze ans à Babylone malgré la volonté des dieux [3]. »

Aussi ce n'est pas sur les Babyloniens que compte Mardukbaladan. A l'approche de Sargon il s'enfuit précipitamment et va se retrancher dans son castel héréditaire de Dour-Yakin, non loin du golfe Persique. Il est forcé par Sargon dans ce refuge, et c'est à grand'peine qu'il échappe des mains du vainqueur. Après la prise de Dour-Yakin, personnes et biens, tout devient la proie de Sargon, et la ville est complétement détruite [4]. Sargon trouve dans Dour-Yakin des citoyens de Babylone, de Sippar, de Nipur, de Borsippa, mais ce sont des captifs de Mardukbaladan dont il fait aussitôt tomber les chaînes.

« Quant aux hommes de Sippar, de Nipur, de Babylone et de Barsip qui se trouvaient là, sans qu'il y eût de leur faute, je fis cesser leur détention, je leur donnai du courage, ils prirent leurs champs incultes qui depuis des jours reculés avaient été annexés au territoire des Suti [5] et ils les remirent en leur propre possession. Quant aux Suti, hommes méchants, je les fis tomber sous mes armes, et je leur assignai leurs anciennes limites qu'ils avaient supprimées durant les troubles du pays. »

Voilà des textes décisifs, et qui donnent une idée nette de la position des Babyloniens entre Sargon d'un côté et Murdakbaladan de l'autre. Jusqu'ici nous avons cité les inscriptions de Sargon suivant le sens que nous leur donnons nous-même [6];

[1] *Inscription des Fastes*, édition Oppert et Ménant, ll. 4-7.
[2] *Ibid.*, l. 125.
[3] *Ibid.*, ll. 123 et 124.
[4] *Inscription des Annales* (Botta, v. IV, salle V, 6.) « J'ai brûlé par le feu Dour-Yakin ; je démolis, je détruisis par le feu ses antiques créneaux ; j'en ai arraché la pierre fondamentale, j'en ai fait un endroit de désolation. » Traduction de M. Oppert. *Inscriptions de Dour-Sarkayan*, p. 37.
[5] Les *Suti* étaient une tribu du désert.
[6] Nous croyons devoir citer ici les traductions proposées par M. Oppert pour les textes de Sargon dont nous faisons usage dans notre étude historique, et de justifier les modifications que nous y apportons. Ces démonstrations

Digitized by Google

nous allons mettre sous les yeux du lecteur d'autres passages non moins significatifs, dans la traduction de M. Oppert.

sont d'un genre très-simple, et il n'est aucun lecteur qui ne soit en état de les suivre.

A. 1° *Inscription des Barils*, ll. 1-4.

a. Traduction latine interlinéaire de M. Oppert. (*Inscriptions de Dour-Sarkayan*, pp. 11 et 12 :)

« Memoriam nominis ejus (Sargonis, dii) propagarunt usque ad fines terræ. (Sargon) perficiens spem Sipparorum, Nipurræ, Babylonis ; protegens debilitatem *eorum*, rependens injurias *eorum*. »

b. Traduction française du même passage par M. Oppert. (*Dour-Sark.*, p. 20) :

« (Sargon), dont ils (les dieux) ont propagé le nom glorieux jusqu'aux confins de la terre. J'ai accompli les espérances de Sippara, Nipur, Babylone ; j'ai soutenu les faibles parmi les hommes, j'ai puni ceux qui se rendaient coupables. »

2° Passage parallèle de l'*inscription des Fastes*. (Édition Oppert et Ménant, ll. 4-7.)

Traduction de M. Oppert en 1863 (dans le *Journal Asiatique*, 6e série tome Ier) :

« Fier de mon nom sans tache, j'ai déclaré la guerre à l'impiété. J'ai restauré les sanctuaires de Sippara, de Nipour, de Babylone et de Borsippa ; j'ai redressé les infractions commises par les hommes contre les lois respectables. »

Cette traduction est déjà ancienne et elle date d'un temps où l'assyriologie, bien que déjà sûre de sa méthode, ne pouvait pas encore donner des résultats aussi précis qu'aujourd'hui. Aussi nous allons reproduire maintenant la traduction donnée par le même savant en 1870 du passage parallèle de l'inscription dite des *Annales* de Sargon. (Botta. *Monument de Ninive*, vol. III. Salle XIV, 3 ll. 3-4. — Oppert, *Inscription de Dour-Sarkayan*, p. 29) :

« Les dieux ont propagé mon nom jusqu'aux confins de la terre. J'ai fait la joie de Sippara, Nipour, Babylone et Borsippa ; j'ai fait respecter aux hommes les lois et j'ai puni leurs transgressions. »

M. Ménant a reproduit cette version dans les *Annales des lois d'Assyrie* en 1874, et dans *Babylone et la Chaldée*, en 1875, sans modification essentielle.

Le seul rapprochement de ces versions fait naître de grandes difficultés. Nous voyons d'abord par la double version du passage de l'*inscription des Barils*, que le suffixe assyrien *sun* ou *sunu*, exactement rendu en latin par *eorum* (*ensuti-sunu*, *debilitatem eorum*; *khibilta-sun*, *injurias eorum*), a gêné un peu l'illustre assyriologue. Il omet ce mot essentiel dans la traduction française, mais ce mot brille par son absence. Il est impossible de se le dissimuler, pour mettre la traduction française d'accord avec la version latine, M. Oppert devait dire : *j'ai protégé leur faiblesse, j'ai puni leur transgression* ; car c'est bien de la faiblesse, et, si transgression il y a eu, des trangressions des Babyloniens, Sippariens, etc., qu'il s'agit, le pronom *eorum*, comme le suffixe *sun* dans l'assyrien n'a pas d'autre antécédent possible. Or, si on traduit franchement le possessif il y a dans cette double assertion quelque chose de disparate, sinon de contradictoire.

La traduction du passage parallèle de l'*inscription des Fastes* et de l'*inscription des Annales* n'est pas très-exacte. Il n'y a qu'un verbe au mode personnel en assyrien et il y en a deux dans la traduction française. Le verbe assyrien (*usallimu*) est celui que dans la première inscription citée M. Oppert rend par : *punir*. D'après cela, en laissant indécise la traduction d'un mot

Digitized by Google

Sargon avait été appelé par les Babyloniens, et son arrivée les combla de joie :

auquel la construction assigne les fonctions d'adjectif, ou de substantif au génitif, il faudrait traduire :

« Tous les hommes *kidinni*, j'ai puni leurs transgressions. »

Or *kidinni* est assez embarrassant : la racine *kadan* exprimant en chaldéen l'idée de *soumission*, *d'obéissance*, il est vraisemblable que *kidinni* signifie *soumis*, *obéissant*, ou bien *obéissance*, *soumission*, et on ne punit pas les hommes obéissants.

Notre perplexité serait extrême, si d'abord pour expliquer *hibilta-sun* nous ne trouvions dans l'*inscription des Barils*, l. 50. (*Dour-Sark.*, p. 17), les mots *la habal ensi* que M. Oppert rend très-fidèlement en suivant l'ordre de la construction assyrienne : *Sine læsione debilium*. *Khibilta*, formé de la même racine que *habal*, signifie donc *læsio*, *offensio*, et *hibiltasun*, *læsio eorum*, ce qui peut s'entendre dans le sens subjectif, *les dommages qu'ils ont causés*, et dans le sens objectif : *les dommages qu'ils ont soufferts*. Je remarque en outre que, dans les langues sémitiques en général la racine *salam*, d'où le verbe transitif assyrien *usallimu*, exprime l'idée d'*intégrité*, de *santé*. Nous pouvons donc fort bien traduire les phrases dont nous nous occupons de la manière suivante :

« J'ai protégé leurs faiblesses, j'ai réparé les injures qu'ils avaient souffertes. »

« J'ai réparé les dommages soufferts par ceux qui étaient obéissants. »

Si nous ne nous faisons pas illusion, tout s'enchaîne et se corrobore dans les traductions que nous proposons. Nous en trouvons une confirmation nouvelle dans le passage suivant.

B. Extrait de l'*inscription des Fastes*. (Edition Oppert et Ménant, ll. 134-136).

Dans ce passage, Sargon nous dit comment il a traité les hommes de Babylone Nipour, etc., trouvés dans Dour-Yakin après la prise de cette ville.

Voici d'abord la traduction de ce passage par MM. Oppert et Ménant, *Journal Asiatique*, 5e série, tome I, année 1863, page 20 :

« Aux gens de Sippara, Nipour, Babylone et Borsippa, qui habitaient au milieu de la ville pour y exercer leur profession de devins, je rendis le montant de ce qu'on leur avait pris, et je les ai protégés. J'ai repris les tables des calculs, qui avaient été, depuis des temps éloignés, dans la possession des Suti, et je les ai restitués à leurs possesseurs légitimes. J'ai réintégré sous mon joug les tribus nomades, et je leur ai confié leurs territoires antérieurs, qu'elles avaient administrés pour le bonheur du pays. »

En 1864 (*Journal Asiatique*, 5e série, vol. III, pp. 246 et 247), MM. Oppert et Ménant modifient de la manière suivante le commencement de cette version :

« Aux hommes de Sippara, Nipour, Babylone et Borsippa, qui se trouvaient au milieu de Dour-Yakin exerçant leurs professions, j'ai permis de se mettre en possession de ce qui leur appartenait, et j'ai veillé sur eux. »

Enfin en 1865 (*Journal Asiatique*, 5e série, tome IV, p. 31), M. Oppert apporte une seconde modification à sa traduction première. Celle-ci affecte la seconde phrase, qui devient ainsi :

« Ils (les gens de Borsippa, etc.) reprirent le produit de leurs champs défrichés qui depuis l'antiquité avaient été dans la possession des Suti et ils se l'approprièrent. »

M. Oppert déclare qu'il n'a pas en ce temps-là d'autres changements à faire.

En 1870, M. Oppert maintient encore toute sa version, car il rend alors le

Digitized by Google

« Les habitants de Babylone m'appelèrent, dit Sargon ; je fis tressaillir les entrailles de la ville de Bel et de Mérodach qui juge

passage parallèle et à peu près identique de l'inscription dite des *Annales* de Sargon, comme suit (*Dour-Sarkayan*, p. 37):

« Quant aux gens de Sippara, de Nipour, de Babylone et de Barsippa, je leur ai permis de continuer au milieu de la ville leurs anciennes professions en les surveillant. Ils prirent la culture des champs, qui, depuis des temps immémoriaux, avaient appartenu aux gens Suti, et se les approprièrent à eux-mêmes. Je remis sous ma domination les Suti du désert; je replaçai à leur ancien lieu leurs frontières. »

M. Ménant ne s'est pas écarté de cette interprétation dans les ouvrages déjà cités (en 1874 et 75).

Cette traduction est sujette à bien des inconvénients. Il est d'abord assez étonnant de trouver ces habitants de Babylone, Nipur etc., exerçant leurs professions bien loin de leur patrie, sur le golfe Persique, dans le castel de Dour-Yakin; il est encore plus remarquable de les voir continuer leurs professions dans une ville complétement détruite. En outre, ces prétendus ennemis de Sargon seraient admis à partager les bénéfices de sa victoire, ils s'empareraient des champs des Suti leurs alliés de la veille, ils seraient remis en possession des champs que les Suti leur avaient enlevés jadis.

Tout dépend ici de la manière de lire deux caractères dans le texte assyrien. Le groupe qui renferme ces signes a été lu par M. Oppert et Ménant: *ina lanni-sunu* et traduit: *dans leurs professions* (*ina, dans*; *lanni, professions*; *sunu, leurs*).

Ces deux savants supposaient que les deux caractères syllabiques *la-an* de vaientse lire *lan*, comme c'est souvent le cas, et cette lecture une fois adoptée, ils avaient trouvé, non sans peine, comme le prouve leur commentaire en cet endroit, la signification de *profession* pour le mot *lanni*. Mais je lis ce groupe autrement et d'une manière également conforme aux règles de l'écriture assyrienne en séparant *la* de *an*; *ina la anni-sunu*, mot à mot: *in non crimine suo*, c'est-à-dire, *sans qu'il y eût de leur faute*. J'obtiens ainsi quatre mots parfaitement connus d'ailleurs qui forment une expression dont l'allure originale ne sera méconnue par aucun assyriologue, et pour la phrase j'arrive à un sens naturel, en harmonie avec les autres données de l'inscription :

« Quant aux gens de Babylone, Sippar, etc., qui se trouvaient dans Dour-Yakin sans qu'il y eût de leur faute, *je fis cesser leur détention....* » Nous traduisions d'abord le membre de phrase souligné d'une manière inexacte, conforme toutefois au sens général du texte. M. François Lenormant, qui veut bien nous permettre de recourir à ses lumières, eut la bonté de redresser l'erreur que nous commettions et de nous renseigner sur le vrai sens du mot le plus important de ce membre de phrase, *tsibilla* qui signifie *prison*, et il nous a fourni par là une nouvelle preuve de la vérité de nos autres interprétations. M. François Lenormant justifie lui-même ce sens de *prison* dans un travail qui fera partie de la prochaine livraison du *Recueil des travaux relatifs à l'Egypte et l'Assyrie*, édité par Vieweg. Les exemples qui déterminent principalement le sens de *tsibitta* et que M. F. Lenormant nous a indiqués se trouvent W. A. I., vol. II, pl. 9, ll. 9-20, cl. *c-d*; et pl. 17, ll. 22 et 23.

Nous ne poussons pas plus loin l'analyse philologique de la phrase assyrienne, parce qu'il nous suffit d'avoir justifié la traduction du commencement, et qu'il ne nous est pas permis d'étendre outre mesure ici des considérations de ce genre.

Nous sommes obligé de discuter aussi le sens d'un texte de Sargon sur le-

Digitized by Google

les dieux. Immédiatement j'entrai à Babylone, et j'immolai des victimes expiatoires aux grands dieux [1]. »

Les Babyloniens vont jusqu'à prendre les armes pour Sargon, mais ils ne réussissent qu'à donner au monarque une preuve de leur bonne volonté. Rien de plus faible que les Babyloniens de ce temps-là ; Sargon l'affirme et il nous en fournit une preuve :

« Les gens de Hamarana qui s'étaient soustraits à mes armes puissantes étaient entrés dans Sippara, et avaient résisté à l'approche de l'expédition des Babyloniens. Dans ma constance, je leur envoyai mes juges comme mes lieutenants ; ils s'approchaient d'eux avec confiance et, grands et petits, ils ne fuyaient plus [2]. »

Il n'est pas sans importance de faire observer que le dévouement à la cause de Mardukbaladan va toujours croissant chez les populations riveraines de l'Euphrate à mesure que l'on s'éloigne de la Babylonie et que l'on se rapproche du golfe Persique. On peut en juger par la manière différente dont ces populations sont traitées par Sargon. Les Babyloniens sont

quel M. Schrader fonde son système. Comme nous l'avons dit, d'après ce savant (*Die Keilinschriften und das Alte Testament*, pp. 43, 44), le pays de Kaldi dans le langage des inscriptions désigne un ensemble dans lequel serait comprise la Babylonie elle-même (Gandunias).

Voici le texte sur lequel s'appuie M. Schrader, il est extrait des *Fastes* de Sargon : « J'ai gouverné..... Samhunu, Bab-Dour, Dour-Tiliti, Khilikhkhu, Gullatuv, Dunni-Samas, Bubie, Tul-Khumba du pays d'Elam, le pays de Gandunias montagne et plaine, Bit-Amukkani, Bit-Dakkuri, Bit-Silani, Bit-Salla, *l'ensemble du pays de Kaldi aussi grand qu'il est.* » M. Schrader regarde ces derniers mots comme une formule de récapitulation, et par conséquent toutes les localités énumérées font partie de la Chaldée. Mais le texte dit formellement le contraire, car Tulkhumba appartient au pays d'Elam (Susiane). Or la Chaldée et la Susiane sont certainement des pays distincts, il n'en faut pas plus pour échapper au raisonnement de M. Schrader. Je remarque en outre que l'expression *le pays de Gandunias montagne et plaine* est synonyme de celle-ci : *le pays de Gandunias dans son ensemble.* Mais les localités dont les noms suivent appartiennent réellement à la Chaldée ; elles sont rapportées à ce pays dans l'inscription de Tuklatpalasar II dont nous avons cité des extraits. Sargon pouvait encore en énumérer d'autres ; mais pour abréger, il a eu recours à une formule collective qui supplée aux omissions. L'énumération doit être divisée en trois parties comme suit : Samhunu, Bab-Dour, etc., du *pays d'Elam* ; — le pays de Gandunias *montagne et plaine*, — Bit-Amukkani, etc., *l'ensemble du pays de Kaldu.*

[1] Oppert, *Inscriptions de Dour-Sarkayan*. Traduction de l'*inscription des Annales*, p. 36.

[2] *Ibid.*

Digitized by Google

des amis, des sujets fidèles dont Sargon a déploré la longue oppression et qu'il fait participer aux bénéfices de la victoire. Ces gens de Hamarana qui se jettent dans Sippar, sont probablement des habitants de la Babylonie, mais s'ils se sont compromis, c'est moins un excès de haine que le désespoir qui les pousse à une résistance désespérée. Aussi Sargon les ramène-t-il par la douceur, et il les traite en enfants égarés qui se sont laissé séduire un moment. Les villes d'Arku, de Dour-ilu, d'Uru qui forment dans les inscriptions de Sargon un groupe séparé de Babylone et de ses sœurs, subissent un sort plus sévère; elles perdent une partie de leurs habitants [1], mais elles ne sont pas détruites, elles recouvrent même leurs dieux que Mardukbaladan avait emportés dans sa fuite [2]. Au contraire la ville de Dour-Yakin, le chef-lieu de la principauté héréditaire de Mardukbaladan et le dernier boulevard de la puissance chaldéenne, ressent les plus rigoureux effets de la colère du vainqueur.

Nous remarquerons enfin que Mardukbaladan, outre les habitants de ces villes, avait réuni dans les murs de Dour-Yakin les contingents des tribus obscures de Gambul, de Rua, de Pukudu et de Tamun et qu'il avait aussi pour alliés les Suti du désert, peuplade qui depuis *des jours reculés* créait des difficultés aux Babyloniens. C'est sans doute cet élément nouveau qui est destiné à raviver un jour l'énergie des Babyloniens affaiblis par un long usage de la servitude.

Les événements dont la Chaldée fut le théâtre la treizième année du règne de Sargon eurent un immense retentissement. Le prophète Isaïe en eut connaissance, et un verset célèbre qui a résisté jusqu'ici aux efforts de l'exégèse s'explique, croyons-nous, sans difficulté si on le rapproche des textes assyriens que nous venons d'étudier. Isaïe annonce à Tyr sa ruine prochaine, et de peur qu'elle ne s'endorme dans une fausse sécurité : « Considérez, dit-il, le pays des Chaldéens; voilà un peuple anéanti. Assur a fait de ce pays le séjour des bêtes sauvages; il y a dressé ses tours (de siége), il en a renversé les forteresses, il n'y a laissé que des ruines [3]. »

[1] *Inscription des Fastes*, ll. 8-10. *Inscription des Taureaux*, ll. 8-9.

[2] *Inscription des Fastes*, ll. 136, 137. Le fait de l'enlèvement des dieux par Mardukbaladan ne prouve pas qu'il considérât ces villes comme ennemies. L'*inscription des Fastes* (ch. 136) nous apprend que ce prince réunit touss ensemble, les habitants de ses villes et leurs dieux.

[3] Isaïe, ch. XXIII, v. 13. Dans le livre d'Isaïe, les prophéties sont rangée

Digitized by Google

En cet endroit, Isaïe parle en historien, ailleurs son langage se rapporte à un état de choses qui ne se réalisera que dans l'avenir, et ne se comprend plus, si l'on n'admet pas une inspiration surnaturelle. Tel est le verset 13 du chapitre XIII où il prédit la ruine de Babylone par les Mèdes[1] dont la puissance était alors à ses plus humbles débuts. Or c'est précisément dans ce chapitre que se lisent quelques mots dont on a voulu se servir pour montrer que, dans l'esprit d'Isaïe, les Babyloniens et les Chaldéens contemporains du prophète étaient le même peuple. Le prophète nomme Babylone *l'orgueil des Chaldéens*, mais il parle de Babylone telle qu'elle devait être du temps de Cyrus. Les rationalistes qui n'admettent pas la possibilité de ces visions prophétiques, ne sont pas pour cela en droit de rejeter notre explication ; car pour eux les prophéties d'Isaïe sont nécessairement des oracles forgés après coup et imitant autant que possible le caractère de vraies prédictions. Au reste, sans recourir au caractère inspiré du livre d'Isaïe, les mots que nous venons de citer se justifient aisément et ne sont nullement en contradiction avec les données des inscriptions cunéiformes. A la rigueur, dès le temps d'Isaïe, on pouvait dire que Babylone était l'orgueil des Chaldéens ; cela fut vrai pendant les douze années de la domination de Mardukbaladan, et la prophétie du chapitre XIII d'Isaïe, qui précède le récit de l'expédition de Sargon contre Azot, a été selon toute vraisemblance prononcée à cette époque.

Pour en revenir aux inscriptions assyriennes, nous avons vu la Chaldée tout entière en proie aux ravages de Sargon, et le

suivant l'ordre du temps, et la prédiction de la ruine de Tyr n'y paraît pas de beaucoup postérieure à l'expédition de Sargon contre Azot. Or, d'après les inscriptions de Sargon, cette expédition eut lieu la onzième année de son règne, et la ruine de Dour-Yakin la treizième. (Cf. Schrader, *Die Keilinschriften und das Alte Testament*, p. 265).

Le prophète Nahum prédisant la ruine prochaine de Ninive, a recours à un exemple semblable. « Vaux-tu mieux que Nô-Ammon (Thèbes), située sur le Nil et entouré d'eau?..... Ses enfants furent écrasés au coin de toutes les rues, on jeta le sort sur ses chefs, et ses grands furent chargés de chaînes. Toi aussi tu auras le vertige, on te dépouillera..... » L'histoire se taisait, croyait-on, sur cette ruine de Thèbes et quelques exégètes suspectaient l'authenticité des versets cités de Nahum. Mais le sac de Thèbes auquel il est fait allusion, est raconté par le roi Assurbanipal dans ses inscriptions (Cf. Schrader, *Op. cit.*, pp. 287 et 284).

[1] Isaïe emploie sans doute ce mot pour désigner les Mèdes et les Perses, comme les Grecs avaient l'habitude de le faire.

Digitized by Google

dernier retranchement de Mardukbaladan forcé et anéanti. Mais la nation chaldéenne était douée d'une vitalité remarquable : sans cesse abattue, elle se relevait toujours. Les princes qui la gouvernaient se montraient ardents et opiniâtres dans la poursuite de leurs projets. Nous ne savons par quelles intrigues Mardukbaladan parvint à ressaisir le pouvoir à Babylone ; mais il n'en est pas moins vrai qu'au commencement de son règne, Sennachérib, fils et successeur de Sargon, fut obligé de venir l'en déloger encore une fois. Nous ne savons, disons-nous, par quelles intrigues Mardukbaladan s'était remis dans son ancienne position ; car nous ne saurions croire que, soit la première, soit la seconde fois, il ait imposé sa domination aux Babyloniens de vive force, puisque ni Sargon ni Sennachérib ne relèvent dans leurs inscriptions officielles une circonstance si favorable à leur cause et si propre à leur concilier la faveur des Babyloniens. Bérose, de son côté, ne parle point non plus d'une conquête de Babylone par les Chaldéens. Mardukbaladan était d'ailleurs un politique habile. Le bruit de la guérison miraculeuse d'Ézéchias, roi de Juda, étant arrivé à ses oreilles, il ne négligea pas une si belle occasion de se concilier l'amitié d'un prince voisin, et il envoya ses ambassadeurs féliciter le monarque juif. Ézéchias en conçut tant de vanité et reçut si bien les envoyés du roi de Babylone, qu'il s'attira les reproches du prophète Isaïe [1]. Les menées de Mardukbaladan ne pouvaient échapper aux regards jaloux de Sennachérib [2] ; le monarque assyrien sentit le péril qui le menaçait du côté de l'Euphrate, et il n'eut rien de plus pressé que de tourner ses armes de ce côté.

« Dans ma première campagne, dit Sennachérib, je mis en fuite, en vue de la ville de Kis, Mardukbaladan, roi du pays de Gandunias, avec les armées du (roi d') Elam, son allié. Au milieu de ce combat, il abandonna ses hommes, il s'échappa seul et sauva sa vie. Mes mains s'emparèrent des chars, des ânes qu'il avait abandonnés dans la déroute. J'entrai avec joie dans son palais, au milieu de Babylone, j'ouvris son trésor ; j'y pris l'or et l'argent, les objets en or et en argent, des pierres précieuses, des objets en métal fondu [3], un

[1] Isaïe, ch. XXXIX.

[2] *Prisme de Taylor*. Col. I, ll. 19-39. W. A. I., vol. I, p. 37.

[3] *Les jeunes hommes*, en assyrien : *ummani*. Le sens que nous donnons à ce mot est justifié par un passage de l'histoire du déluge (col. I, l. 31), où les *jeunes gens* (*ummani*) sont opposés aux *vieillards* (*sibuti*). Les rois d'Assyrie

Digitized by Google

ameublement et des effets sans nombre, tribut énorme. J'emmenai sa femme, ses grands officiers, ceux qui se tenaient devant lui, les eunuques et les femmes du harem, tous les jeunes hommes, les gens de service de son palais; je les réduisis en captivité. Par la faveur d'Assur mon maître, je lui pris soixante-seize villes, places fortes de la Chaldée, et je m'emparai de leurs dépouilles, je fis sortir les fuyards[1], Chaldéens et Araméens, qui se trouvaient dans les villes d'Arku, Nipur, Kis, Uru, Sippar, ainsi que les citoyens de ces villes qui s'étaient rendus coupables, et je les réduisis en captivité. »

Une autre inscription de Sennachérib[2] ajoute ici un détail fort intéressant :

« Je fis roi des Sumirs et des Akkads (c'est-à-dire roi de Babylone) Elibus... qui avait été élevé dans mon palais comme les petits *mirani*. »

Ces lignes nous révèlent bien des choses. Si elles nous font assister à une nouvelle défaite d'un Mardukbaladan, elles attestent aussi les efforts persistants et les progrès des Chaldéens en Babylonie. Mardukbaladan a des partisans dans les villes babyloniennes de Sippar et de Nipur, etc., et Senna-

parlent souvent de jeunes gens élevés dans leurs palais, comme *Elibus* dont il est question à la fin de l'extrait que nous citons. L'usage était le même à Babylone, ainsi que nous l'apprenons par le livre de Daniel. Ces jeunes gens étaient les *mirani* (*masculi*) du palais. Il n'est pas impossible que *ummani* soit ici synonyme de *marani*.

[1] *Les fuyards*, en assyrien : *nis urbi*, *l'homme de la déroute*, expression collective, comme le synonyme hébraïque *happalit* (Gen. XIV, 5). M. Schrader, *Die Keilinschriften und das Alte Testament*, pp. 173, 174, 219, 221), dans le passage parallèle du cylindre de Bellino (l. 13), et en un autre endroit du *Prisme de Taylor* (col. III, l. 31), donne à cette expression le sens de *garnison* (*Besatzungstruppen*). M. Fox Talbot dans le premier de ces passages traduit *nis urbi* par *Arabians*; dans le second, il le traduit *Workmen*, *ouvriers*. (*Records of the past*, vol. I, pp. 26 et 39). Il lui était difficile, en effet, de s'en tenir au sens d'*Arabes*, dans le dernier endroit. Car il s'agit là de gens enfermés avec Ezéchias dans Jérusalem assiégée, et l'on ne s'attend pas à y rencontrer des Arabes. D'un autre côté, le sens proposé par Schrader ne paraît pas non plus admissible; Sennachérib distingue en effet le *nis urbi* et les *hommes de la garnison :* « Le *nis urbi* et les soldats qu'Ezéchias avait fait entrer dans Jérusalem pour la mettre en état de défense, se soumirent au tribut. » Le sens que nous attribuons à *nis urbi* trouve sa justification dans l'extrait du *Prisme du Taylor* que nous citons. Le mot que nous avons traduit : *déroute* et auquel le contexte impose ce sens, se lit en assyrien : *urub* (Cf. hebr. *Arab*, *miscere*, *confundere*). Or *urub* et *urbi* sont deux formes différentes du même nom. Il est donc assez naturel de donner le même sens à ces deux mots, si le contexte ne s'y oppose pas.

[2] *Prisme de Bellino*, l. 14.

Digitized by Google

chérib en est réduit à employer envers elles les mesures extrêmes. Les populations du bas Euphrate et de la région maritime manifestent une forte tendance à l'unité et un besoin irrésistible d'autonomie ; une seule fois les Babyloniens retomberont dans leur apathie, c'est sous Assarhaddon. Sennachérib ne prend point, comme ses prédécesseurs Sargon et Tuklatpalasar, le titre de roi des Soumirs et des Akkads, il se contente de la suzeraineté. Il est évident que les princes de la maison d'Yakin veulent se mettre à la tête du mouvement révolutionnaire et l'exploiter au profit de leur ambition. Cependant les habitants de la Babylonie sont toujours distingués des Chaldéens. Ceux-ci sont placés vis-à-vis des Babyloniens sur la même ligne que les Araméens.

Après avoir été défait par Sennachérib, Mardukbaladan se maintint encore quelque temps en Chaldée. Sennachérib n'en finit avec lui qu'à la sixième année de son règne, pendant laquelle il porta ses armes jusqu'au golfe Persique. Dour-Yakin, à peine relevé de ses ruines, étant tombé une seconde fois au pouvoir des Assyriens, Mardukbaladan alla chercher un refuge dans la Susiane et nous perdons désormais sa trace. Une partie de ses sujets prirent le même chemin et allèrent fonder une colonie au pays d'Elam, où ils se retrouvèrent bientôt en présence de Sennachérib. Le monarque les enleva à leurs nouvelles demeures et les emmena captifs en Assyrie. Nous les voyons dans la suite employés comme ouvriers dans les grands travaux de construction qui renouvelèrent à cette époque la face de Ninive[1].

Sennachérib, qui avait placé son fils aîné Assurnadinsum sur le trône de Mardukbaladan à Babylone, ne put l'y maintenir longtemps. Les Babyloniens s'étaient en effet aguerris à l'école du prince chaldéen, et plusieurs d'entre eux s'étaient attachés à lui au point de suivre sa fortune jusqu'au bout[2]. Toutefois lorsqu'ils secouèrent de nouveau le joug de Sennachérib, ce ne fut pas à un des fils de Mardukbaladan, mais à Susub, un des leurs, qu'ils donnèrent la couronne[3]. Et cependant

[1] *Cylindre de Bellino*, l. 43 (Layard, *Inscriptions in the cuneiform character*, pl 63). Cf. Fox Talbot, *Records of the past*, vol. I, p. 29. Ménant. *Annales des rois d'Assyrie*, p. 228.

[2] Inscription du Musée de Constantinople, l. 26. Ménant, *Annales des rois d'Assyrie*, p. 232 (W. A. I., vol. I, pl. 43).

[3] Susub dans les inscriptions de Sennachérib reçoit la qualification de

Digitized by Google

jamais les Babyloniens et les Chaldéens ne se montrèrent plus unis que dans ces conjonctures. Lorsque Sennachérib marcha sur Babylone, Susub se tourna vers les Chaldéens pour en obtenir du secours, et l'on vit accourir à son appel toutes les tribus qui avaient jadis marché sous les drapeaux de Mardukbaladan. Le fils de ce dernier prince, Nabusumiskun, amena, lui aussi, son contingent et se montra l'allié constant et fidèle de Susub, jusqu'au jour où il tomba lui-même entre les mains de Sennachérib [1].

Pendant le règne d'Assarhaddon, les Babyloniens, fatigués de la lutte, reviennent à leurs anciennes habitudes de soumission. Le monarque assyrien vante leur obéissance; Babylone est *la ville soumise* [2], il réside souvent dans cette ville et il en restaure les monuments. Mais les Chaldéens se révoltent toujours et ils vivent en mauvaise intelligence avec leurs voisins dont Assarhaddon protége contre eux la faiblesse. C'est ainsi qu'un petit prince chaldéen ayant empiété sur le territoire de Babylone et de Borsippa, s'attira la colère du roi d'Assyrie.

« J'ai ravagé, dit Assarhaddon, le pays de Bit-Dakkuri, situé dans la Chaldée et ennemi de Babylone. J'ai brûlé Samsi-ibni, son roi, *être hypocrite et malfaisant* (?), qui ne respectait pas le maître des dieux, et qui s'était emparé de terres appartenant aux Babyloniens et aux Borsippiens. Je repris ces champs et je les rendis aux gens de Babylone et de Borsippa. Je mis sur son trône (de Samsi-Ibni) Nabusallim, fils de Balasu, qui garda l'obéissance. »

babylonien. Son nom est parfois suivi d'une autre épithète que M. Fox Talbot (*Records of the past*, vol. I, p. 47, l. 8) lit *Kaldai*, et à laquelle il donne le sens de *chaldéen*, mais que M. Ménant (*Annales des rois d'Assyrie*, p. 222), lit autrement et n'essaye pas de traduire. Le mot assyrien, *considéré isolément*, peut à la rigueur se lire *Kaldai* et signifier *chaldéen*. Mais cette lecture et cette traduction sont en réalité dénuées de toute probabilité; car : 1° le second caractère du groupe n'a que fort rarement la valeur de *da* qu'on lui suppose dans la lecture. M. Sayce dans son *Syllabaire* (n° 138), ne la lui reconnaît même pas du tout; 2° ni dans les inscriptions de Sennachérib, ni dans aucune autre le mot qui signifie certainement *chaldéen* n'est ainsi écrit; 3° les nombreux textes que nous avons et où les Chaldéens sont formellement opposés aux Babyloniens, ne permettent pas de lire cette épithète (du *Babylonien Susub*) *Kaldai* dans le sens de *chaldéen*.

[1] Inscription du Musée de Constantinople, l. 50 (W. A. I., vol. I, pl. 43).

[2] W. A. I., vol. I, pl. 49, col. IV, l. 18.

[3] *Ibid.*, pl. 15, col. II, ll. 42-54. Cf. Fox Talbot dans les *Records of the past*, vol III, p. 114, ll. 42-54.

Digitized by Google

Auparavant, Assarhaddon avait eu à réprimer le soulèvement de *Nabuzirzisidi*[1], fils de Mardukbaladan :

« J'ai vaincu Nabuzirzisidi, fils de Mardukbaladan qui avait mis sa confiance dans le roi d'Elam, mais qui ne put sauver sa vie. Nahid-Marduk, son frère, s'échappa d'Elam pour me faire sa soumission. Il vint à Ninive, ma capitale, et me baisa les pieds. Je lui assignai comme domaine toute la contrée maritime, qui avait appartenu à son frère[2]. »

Les descendants d'Yakin ne pouvaient supporter longtemps cette suzeraineté, et nous allons les voir aussitôt relever la tête.

Sous Assurbanipal, un des plus grands rois qu'ait eus l'Assyrie, l'esprit de rébellion souffle plus fort que jamais dans les régions de l'Euphrate. Salmukin, qu'Assurbanipal avait créé roi de Babylone, oublie que ce prince est son frère et qu'il lui doit le sceptre, il excite partout la révolte et cherche à se rendre indépendant. Comme nous devions nous y attendre, les Chaldéens vinrent à son secours. Mais Salmukin fut vaincu et tomba dans les mains de son frère, qui le fit brûler dans la fournaise. Un grand nombre de Babyloniens périrent en même temps que lui dans de cruels supplices[3].

Salmukin avait compté les Chaldéens parmi ses alliés et pendant que ce prince soutenait une lutte inégale en Babylonie, Nabubelzikri, petit-fils de Mardukbaladan, créait des embarras à Assurbanipal dans les parages du golfe Persique[4]. Ce prince fut, comme son aïeul, l'adversaire constant du roi de Ninive et il fit successivement alliance avec quatre rois d'Elam pour tenir ce despote en échec.

Les plus grands revers ne parvinrent pas à l'abattre. Un jour, abandonné de tous, il trouva encore en lui-même assez d'énergie pour tenter un dernier effort. Il essaya d'opérer un vaste soulèvement contre Assurbanipal. Il échoua dans son entreprise, mais il n'en causa pas moins de vives inquiétudes à son puissant adversaire. Les scribes d'Assurbanipal rédigèrent alors

[1] La lecture *Zisidi* du troisième élément de ce nom propre est incertaine Cf. Schrader, *Die Keil. und das A. T.*, p. 227.

[2] W. A. I., vol. I, pl. 45, col. II, ll. 32-41. Cf. Fox Talbot, *Records of the past*, vol. III p. 114, ll. 32-41.

[3] Smith, *Assurbanipal*, pp. 177, 178.

[4] Id., *ibid.*, pp. 182-184.

Digitized by Google

sous son inspiration un hymne d'action de grâces dont le ton trahit un reste de frayeur. Nous citons cette curieuse pièce : « Nabubelzikri, habitant des rives de la mer, oublie les bienfaits d'Assurbanipal qui est l'œuvre de tes mains, ô toi qui es son maître; (d'Assurbanipal) qui ne cesse de célébrer la gloire de ton grand nom... Assurbanipal roi d'Assur, ton serviteur, a entendu ce qui suit : « Nabubelzikri rassemble des archers « dans le pays d'Elam... Il fait des efforts auprès des hommes « de l'obédience d'Assurbanipal, auprès des Assyriens, des « Akkads, des Chaldéens, des Ganduniens, hommes du joug « d'Assurbanipal, pour les entraîner au combat. » Ce fut en vain. Il quitta la montagne d'Elam et s'arrêta dans le territoire d'Elam et dans son propre pays, mais la défection ne fut amenée ni par l'intimidation ni par la violence. Mois de Nisan, le 4, dans le limnu de Sagab[1].» Peu de temps après, Nabubelzikri se remue encore. Assurbanipal fait savoir aux habitants de la côte qu'il surveille ses démarches, et les engage à la soumission. Le ton insinuant de cette proclamation, que nous possédons mais dans un état de mutilation regrettable, est un indice des grandes difficultés dans lesquelles se trouvait alors engagé cet orgueilleux monarque.

Malgré tant de bravoure, Nabubelzikri eut un sort semblable à celui de ses ancêtres. Il fut enfin vaincu et obligé d'aller encore chercher un refuge au pays d'Elam chez son ancien allié Ummanaldas. Il y vit bientôt arriver les ambassadeurs assyriens auxquels son hôte, menacé lui-même, avait promis de le livrer[2]. Nabubelzikri connaissait trop bien la cruauté d'Assurbanipal, et il frémit à la pensée qu'il allait bientôt se trouver en son pouvoir; il prit donc le parti de prévenir les tourments par une mort volontaire, et il ordonna à son écuyer de le frapper. Son serviteur ne voulut point lui survivre et ils se transpercèrent l'un l'autre.

Assurbanipal avait décidément rétabli son prestige en ce temps-là. Car Ummanaldas fut effrayé en apprenant l'acte de désespoir de Nabubelzikri et il s'empressa de remettre aux envoyés d'Assurbanipal les corps de Nabubelzikri et de son fidèle écuyer. De cette manière, le roi d'Assyrie put au moins

[1] Smith, *Assurbanipal*, p. 189. Ménant, *Annales des rois d'Assyrie*, p. 292.
[2] Cf. Smith, *Assurbanipal*, p. 252, où est citée la lettre écrite par Ummanaldas à Assurbanipal dans cette occasion.

Digitized by Google

assouvir sur des cadavres sa cruelle soif de vengeance. Ummanaldas livra en même temps aux envoyés d'Assurbanipal un officier de Saulmukin qui avait suivi Nabubelzikri au pays d'Elam. Cela seul prouverait que Saulmukin s'était concerté avec Nabubelzikri lors de sa révolte contre son frère Assurbanipal[1].

Notre principale source d'information nous manquera désormais. A partir de la mort de Nabubelzikri, les inscriptions assyriennes se taisent sur les rapports de l'Assyrie et de la Chaldée, et les inscriptions babyloniennes de Nabuchodonosor et de ses successeurs ne contiennent rien d'intéressant au point de vue de nos recherches, excepté toutefois la grande inscription de Neriglissor, dans laquelle nous trouvons peut-être la solution d'un problème bien embarrassant pour la critique historique. Jetons donc un regard en arrière, et des développements qui précèdent dégageons deux faits sur lesquels nous puissions asseoir un raisonnement.

Nous croyons avoir établi d'une manière évidente : 1° que les Babyloniens et les Akkads sont distincts des Chaldéens pendant les siècles que nous avons parcourus; 2° que les princes chaldéens, durant la même période, n'ont cessé de travailler à ruiner la puissance de Ninive dans les régions euphratiques et qu'ils ont trahi plus d'une fois le dessein de s'établir à Babylone. Or, à la fin du VIIe siècle avant Jésus-Christ, les monuments originaux nous révèlent l'existence d'un nouvel empire qui a son siége à Babylone, et les Grecs comme les Hébreux n'ont qu'un nom pour le désigner. Les uns et les autres l'appellent l'*empire chaldéen*. Nous verrons malgré cela que les dénominations de *babylonien* et de *chaldéen* ne deviennent pas identiques. Mais n'est-il pas permis de conclure de ces prémisses que la tribu des Chaldéens, la plus vivace de celles qui habitaient les rives du bas Euphrate, a enfin réussi à satisfaire sa tendance séculaire, et qu'elle est devenue maîtresse de Babylone à la faveur des calamités qui accablèrent l'Assyrie sous son dernier roi ?

Pour faire toucher du doigt la justesse de cette conclusion, qu'on nous permette de recourir à une similitude. J'ai suivi,

[1] Cf. W. A. I., vol. III, pl. 23. (*Annals of Assurbanipal. Decagon cylinder*, col. VII, ll. 43-63). Smith, *Assurbanipal*, pp. 239, 24 ; *Records of the past*, vol. I, pp. 89, 90.

Digitized by Google

je le suppose, pendant quelque temps, du haut d'une montagne, les opérations d'un siége; un brouillard survenant me dérobe durant plusieurs jours la vue des combattants; et lorsque le soleil reparaît, je vois le drapeau des étrangers flotter sur les tours de la ville. Un grand effort d'intelligence m'est-il nécessaire pour deviner ce qui s'est passé?

Nous croyons que l'immixtion de l'élément chaldéen dans la population babylonienne n'occasionna pas de grands bouleversements, et il ne serait pas juste de comparer l'établissement de cette race dans les villes de la Babylonie à l'occupation de l'Angleterre par les Normands francisés ou à l'invasion de la Gaule cisalpine par les Lombards germains. Les Babyloniens et les Chaldéens étaient proches parents, ils parlaient la même langue, ils avaient la même religion, et, selon toute apparence, un parti chaldéen existait depuis longtemps à Babylone, car Mardukbaladan avait été soutenu, lors de son second séjour dans cette capitale, par une faction indigène, et nous avons vu depuis les Babyloniens et les Chaldéens faire assez souvent cause commune contre l'Assyrie. D'un autre côté, les Chaldéens ne manquaient aucune occasion d'empiéter sur la Babylonie; la puissance assyrienne leur opposait seule une digue assez forte, mais cette barrière n'exista plus à la fin du règne d'Assurbanipal et sous son fils Assuredilili, lorsque Ninive eut assez à faire de se défendre elle-même contre les Scythes et les Mèdes [1].

D'ailleurs le rôle que les Chaldéens vont jouer sous Nabuchodonosor répond exactement à l'idée que leurs ennemis, les rois d'Assyrie, nous ont donnée de leur caractère. Mais ce rôle n'était pas fait pour les Babyloniens que nous dépeignent les inscriptions de Sargon et de ses successeurs. Cela suffirait pour voir en eux deux races distinctes. Les Babyloniens, en effet, se montrent à nous dans ces antiques monuments comme une race énervée et décrépite, comme une race résignée à la servitude, lorsqu'elle n'est pas stimulée par ses voisins. Les Chaldéens au contraire sont une race pleine de vie, une race belliqueuse et vaillante, gouvernée par des chefs aussi habiles que persévérants et opiniâtres. Ce n'est pas non plus aux Babyloniens du VIIe siècle, c'est à d'autres hommes que

[1] M. Georges Rawlinson, *The five great monarchies*, 2e éd. vol. II, pp. 220 sq.

Digitized by Google

s'applique le célèbre portrait des Chaldéens tracé par le pinceau du prophète Habacuc :

« Jetez vos yeux sur les peuples, regardez, étonnez-vous, admirez. Car je fais une œuvre que nul ne croira que lorsqu'il en entendra parler. Voilà que je suscite les Chaldéens, un peuple farouche et impétueux, un peuple qui se répand sur la surface de la terre, et qui s'empare des demeures qui ne lui appartiennent pas. Il est effrayant et terrible, il s'élève, ne prenant conseil que de lui-même. Ses chevaux sont plus agiles que les léopards, plus rapides que les loups du soir. Ses cavaliers bondissent; ses cavaliers s'élancent de loin, ils volent comme l'aigle qui fond sur sa nourriture. Tout ce peuple accourt au pillage... Il rassemble les captifs comme le sable. Il se moque des rois, et les princes sont l'objet de sa risée. Il se rit de toutes les forteresses, il amoncelle le sable et il s'en empare. »

Bien que Babylone ne soit pas située dans la Chaldée proprement dite, cette ville, une fois au pouvoir des Chaldéens, devenait nécessairement le siége de leur empire. La Babylonie était en effet le centre religieux des Sémites riverains des deux grands fleuves mésopotamiens, et il n'y avait pas de sanctuaires plus vénérés dans toute cette région que ceux de Babylone, Borsippa et Cutha. Ceux des rois d'Assyrie auxquels le ciel propice permit d'y brûler leur encens, n'ont pas manqué d'en instruire la postérité. Les villes de la Babylonie furent en conséquence l'objet de la faveur constante des monarqnes ninivites. Si ces princes n'y fixèrent pas leur séjour, c'est que Ninive, Calach et les autres cités de l'Assyrie étaient encore plus considérables que Babylone et les villes voisines. Dans la Chaldée proprement dite, au contraire, aucune ville ne pouvait le disputer aux cités babyloniennes. Aussi nous ne serons pas étonnés d'entendre Nabuchodonosor, tout Chaldéen qu'il était [1], placer Babylone au-dessus de toutes les autres villes de son royaume : « Quant à faire briller ma royauté dans une autre ville, mon cœur ne m'y a point excité. Je n'ai pas établi le éjour de ma puissance chez d'autres hommes, je n'ai point

[1] « Nabuchodonosor, regis Babylonis, Chaldæi. » *Esdras*, ch. v, v. 12. Le livre d'Esdras distingue les Babyloniens des Chaldéens. Cf. ch. iv, v. 9. Dans le passage cité, il serait assez inutile d'ajouter l'épithète de Chaldéen après avoir dit *roi de Babylone*, si Babylonien et Chaldéen c'était tout un. Mais nous donnerons d'autres preuves plus loin.

Digitized by Google

construit d'édifice nouveau, demeure de ma royauté, dans les provinces [1]. »

Borsippa fut aussi un des objets de la prédilection de Nabuchodonosor. Ce monarque vida ses trésors pour embellir cette sœur de Babylone. Mais si la politique commandait aux princes chaldéens d'en user ainsi à l'égard des cités babyloniennes, il n'était pas moins dans leur intérêt d'introduire dans ces villes des sujets d'origine chaldéenne en nombre considérable. Des revirements soudains étaient à craindre au milieu d'une population toute babylonienne. Mardukbaladan en avait fait une malheureuse expérience. Mais l'immixtion des Chaldéens, nous l'avons déjà dit, n'étouffa point l'élément antique; nous croyons que l'organisation du peuple babylonien ne subit pas de modification essentielle et qu'il y eut simplement juxtaposition de deux races. La suprématie revenait naturellement aux Chaldéens. Nous trouvons un indice sinon une preuve de cet état de choses dans le livre de Daniel. Parmi les diverses catégories de sages auxquels Nabuchodonosor demande l'explication de ses songes, il en est une que le livre de Daniel distingue par la dénomination spéciale de *Casdim*, *Chaldéens*. Un tel emploi du mot *Casdim* serait étrange si tous les Babyloniens de ce temps avaient été Chaldéens; il se justifie sans peine si l'on admet avec nous que les Chaldéens étaient une classe particulière et d'origine étrangère dans le peuple babylonien. Dès lors, en effet, il était assez naturel d'appliquer la dénominatiou de *chaldéen* à un collége de prêtres recrutés exclusivement parmi les hommes de cette classe. Ces docteurs chaldéens, nous le voyons encore par le livre de Daniel, avaient le pas sur leurs confrères. Lorsque Nabuchodonosor, furieux de ce que les sages consultés par lui sont impuissants à deviner le songe qu'il a eu, menace de les massacrer tous, ce sont les Chaldéens qui s'efforcent de calmer le monarque et qui portent la parole au nom

[1] M. Ménant a lu au commencement de ce passage *ina Kalda admi*, ce que nous lisons avec Norris : *Ina kal dadmi*. M. Ménant a traduit conformément à sa lecture : « Je n'ai pas érigé le trône de ma royauté dans une autre ville, dans le pays de Chaldée. Je n'ai pas choisi ailleurs le siége de ma souveraineté. » Nous regrettons de ne pouvoir accepter ni cette lecture ni la version qui s'ensuit. Car nous en tirerions un parti très-avantageux. Nous demanderions pourquoi Nabuchodonosor se vante d'avoir préféré Babylone à la Chaldée même. Cf. W. A. I., vol. I, pl. 57, col. VIII, ll. 19-25. Ménant, *Babylone et la Chaldée*, p. 206. Norris, *Assyrian dictionnary*, p. 1032.

Digitized by Google

de tous. On a fait à propos d'un emploi si remarquable du mot *Casdim* des insinuations peu favorables au caractère du livre de Daniel, tandis qu'il fallait trouver en cela même une marque de son originalité [1].

Mais voici des témoignages puisés à une source bien différente, et qui ne corroborent pas moins nos conclusions. Nous avons peut-être trop tardé à les produire.

Strabon assigne à la Chaldée les mêmes limites que les inscriptions assyriennes, il fait aussi des Chaldéens une *race* à part, et il ne considère point les Chaldéens établis à Babylone, à Erech et à Borsippa comme originaires de ces villes. Mais il place ailleurs les demeures de la tribu dont ils sont issus : « Les philosophes habitants du pays avaient en Babylonie leur domicile à part. Ces philosophes sont connus sous le nom de Chaldéens et ils s'occupent principalement d'astronomie. Quelques-uns font également profession de tirer les horoscopes, mais ils sont réprouvés par leurs confrères. Il y a aussi la tribu des Chaldéens. Elle habite cette partie de la Babylonie qui confine à l'Arabie et à la mer qui tire son nom de celui des Perses. Les Chaldéens se divisent en plusieurs écoles. Ils se distinguent par les noms d'Orchéniens, de Borsippiens [2] et ainsi de suite selon leur secte particulière [3]. »

[1] Cf. Schrader, *Die Keilinschriften und das Alte Testament*, p. 278. » L'emploi du mot *Chaldéen* dans le sens de *sage*, que nous rencontrons pour la première fois dans le livre de Daniel, dit M. Schrader, est entièrement étranger à l'usage de Babylone et de ninive. Nous avons là *la preuve certaine* d'une composition postérieure à l'exil. M. Schrader est du nombre de ceux avec lesquels il est possible de discuter parce qu'il donne toujours ses preuves. Ici toutefois, nous le disons à regret, le raisonnement de M. Schrader ne nous semble pas des plus solides. En effet, on n'est pas en droit de demander aux inscriptions ninivites la justification d'un emploi du mot *Casdim* qui suppose des faits postérieurs à leur rédaction, et les inscriptions des rois de Babylone découvertes jusqu'ici forment un total si peu considérable, qu'elles ne donnent pas prise à l'argument négatif de M. Schrader.

[2] Il serait plus exact de dire que les sectes se distinguent par le nom des villes qui en sont les foyers.

[3] Ἀφώριστο δ' ἐν τῇ Βαβυλωνίᾳ κατοικία τοῖς ἐπιχωρίοις φιλοσόφοις, τοῖς Χαλδαίοις προσαγορευομένοις οἳ περὶ τὴν ἀστρονομίαν εἰσί τὸ πλέον. Προσποιοῦνται δέ τινες καὶ γενέθλια λέγειν, οὓς οὐ καταδέχονται οἱ ἕτεροι. Ἔστι δὲ καὶ φύλόν τι τὸ τῶν Χαλδαίων καὶ χώρα τῆς Βαβυλωνίας ὑπ' ἐκείνων οἰκουμένη, πλησιάζουσα καὶ τοῖς Ἄραψι καὶ τῇ κατὰ Πέρσας λεγομένῃ θαλάττῃ· Ἔστι δὲ καὶ τῶν Χαλδαίων τῶν ἀστρονομικῶν γένη πλείω· καὶ γάρ Ὀρχηνοί τινες προσαγορεύονται, καὶ Βορσιππηνοί, καὶ ἄλλοι πλείους, ὡς ἂν κατὰ αἱρέσεις...., Strabon, Edition de Bâle, 1549, p. 701.

Digitized by Google

Pour Strabon la Babylonie comprend donc la Chaldée; mais il n'en était pas ainsi pendant la période que nous avons étudiée. Du reste le terme géographique de *Babylonie* était inconnu aux Assyriens qui n'avaient pas tiré de *Babylone* un dérivé analogue. La dénomination de *Babylonie*, avec l'idée que Strabon y attache, se rapporte donc à une géographie relativement moderne, et c'est dans un sens beaucoup plus restreint que nous l'avons employée dans les pages qui précèdent.

Un autre témoignage favorable à nos vues est celui de Diodore de Sicile, ou plutôt de Ctésias auquel Diodore se réfère en traitant de l'histoire de Ninive et de Babylone. Ctésias est un auteur bien décrié, il est vrai, mais nous montrerons peut-être sans trop de peine, que les lignes que nous allons citer sont d'assez bon aloi, puisqu'elles sont comme l'écho d'un passage des inscriptions babyloniennes qui les confirme et sur lequel, à leur tour, elles jettent une lumière inattendue. Selon Ctésias, « un certain Arbace, Mède de naissance, remarquable par sa bravoure et par les qualités brillantes de son esprit, commandait le contingent que les Mèdes envoyaient chaque année à Ninive. Pendant ce service il noua des relations avec le commandant du contingent babylonien qui lui proposa de renverser l'empire assyrien. Ce dernier s'appelait Belesys; c'était le plus distingué des prêtres que les Babyloniens désignent sous le nom de *Chaldéens* [1]. »

Voilà l'énoncé positif d'un fait que nous avons établi précédemment par voie de déduction, savoir que les princes qui régnèrent à Babylone après la chute de Ninive appartenaient à la race chaldéenne et non à la vieille race babylonienne.

Le Belesys de Ctésias n'est pas, aussi certainement qu'on l'a prétendu, un personnage d'invention, décoré du nom d'un satrape de Babylonie contemporain de l'auteur. Nous sommes porté à croire qu'il n'est autre que le *Belsumiskun* mentionné comme roi de Babylone dans une inscription de Nériglissor

[1] Ἀρβάκης γάρ τις, Μῆδος μὲν τὸ γένος, ἀνδρείᾳ δε καὶ ψυχῆς λαμπρότητι διαφέρων, ἐστρατήγει Μήδων τῶν κατ'ἐνιαυτὸν ἐκπεμπομένων εἰς τὴν Νίνον. Κατά δὲ τὴν στρατείαν γενόμενος συνήθης τῷ στρατηγῷ τῶν Βαβυλωνίων, ὑπ'ἐκείνου παρεκλήθη καταλῦσαι τὴν τῶν Ἀσσυρίων ἡγεμονίαν. Ἦν δ'οὗτος ὄνομα μὲν Βέλεσυς, τῶν δ'ἱερέων ἐπισημότατος, οὓς Βαβυλώνιοι καλοῦσι Χαλδαίους. Diodore de Sicile, l. II, ch. XXIV.

Digitized by Google

qui porta le sceptre dans cette ville après Évilmérodach, fils de Nabuchodonosor[1]. Belsumiskun, dont Nériglissor se vante de descendre et Bélesys ont été rois de Babylone ; il n'y a place pour eux dans la série des rois de Babylone que durant un nombre très-restreint d'années entre la mort ou la fin du règne d'Assurbanipal et l'avénement de Nabopolossar ; après cela si leurs noms étaient identiques, il faudrait les considérer comme ne faisant qu'un et se confondant dans une même individualité.

Or l'identité des noms de *Belsumiskun* et de *Belesys* n'est pas dénuée de probabilité. La prononciation babylonienne du premier nom flottait entre *Belsumiskun* et *Belsuviskun*. Cette dernière forme devenait pour les Grecs, qui n'avaient plus l'articulation *v*, *Belsuiskun*. Mais de même que le *Mardukbaladan* des Babyloniens est devenu en grec *Mardokempad* par la chute de la finale *an*[2], *Belsuiskun*, en perdant aussi sa finale légère *un*, par l'influence de l'accent, se présentait sous la forme *Belsuisk*. Les Grecs ne supportaient pas ces deux consonnes à la fin d'un mot, et nous ne pensons pas qu'on puisse citer un seul exemple, non-seulement d'un mot grec se terminant ainsi, mais même d'un mot étranger hellénisé. Le *k* fut donc sacrifié et l'on eut *Belsuis*, Βέλεσυς, *Belesys;* l'*e* intercalé entre *l* et *s* se justifie par l'exigence de l'organe ou par l'hypothèse d'une forme babylonienne, *Belusuviskun*, qui est une lecture aussi légitime que *Belsumiskun*[3].

Si Bérose est bien renseigné, Nériglissor était beau-frère d'Evilmérodach. Une telle alliance et une si haute position de Nériglissor à la cour de Nabuchodonosor, seraient invraisemblables si le père de ce dernier, Nabopolassar, était devenu roi de Babylone en supplantant la dynastie de Belsumiskun. Il est beaucoup plus naturel d'admettre que tous ces princes appartenaient à la même famille, issue de Belsumiskun, Nabopolassar

[1] Cf. W. A. I, vol. I., pl. 67. *Inscription de Nériglissor*, l. 14. — F. Lenormant, *La Divination et la science des présages chez les Chaldéens*, pp. 205 et 206.

[2] *Bel* dans ce nom est un nom propre de divinité. Or on sait que les noms babyloniens avaient une forme simple et une forme allongée. ex. *sar* et *sarru*, roi ; *habal* et *hablu*, fils.

[3] Le canon de Ptolémée porte : Μαρδοκεμπαδ-ου. Ου est la terminaison grecque du génitif et Μαρδοκεμπαδ est tout ce que les Grecs avaient reçu des Assyriens.

Digitized by Google

et par conséquent Nabuchodonosor appartenant à la branche aînée, et Nériglissor à une branche cadette. Cette famille, nous l'avons vu, était Chaldéenne dans le sens précis que nous attachons à ce mot.

Belsumiskun et Nabopolassar sont donc, jusqu'à preuve du contraire, deux personnages réels et deux rois de Babylone contemporains des derniers monarques ninivites. Le rôle que Ctésias attribue à Belsumiskun dans la guerre qui fut suivie de la ruine de Ninive, Abydène l'attribue à Nabopolassar. La difficulté qui résulte de là n'est pas insoluble. Un des deux écrivains a fait erreur, ou bien le renversement de l'empire assyrien a été un drame en plusieurs actes dans lequel différents personnages se sont succédé. Il est au moins certain que les Mèdes, de leur côté, sont revenus deux fois à la charge. Dans tous les cas la solution de cette difficulté importe peu dans la question présente; il nous suffit que l'existence des deux rois de Babylone Belesys et Nabopolassar soit assez bien constatée.

A cette époque de l'histoire où Babylone succède aux destinées de Ninive, si les documents originaux nous manquent, les fragments de plusieurs historiens grecs y suppléent dans une certaine mesure. Nous y trouvons la suite naturelle d'événements plus anciens que nous ont révélés les fastes des Sargonides. L'élément chaldéen est le plus actif dans le travail qui transforme l'Asie. Nous avons vu que les chefs du soulèvement étaient Chaldéens; Abydène nous apprend en outre que les hommes qui marchaient sous leurs ordres appartenaient à la même race. Abydène fait venir *des bords de la mer* le ramassis de soldats qui marche à la conquête de Ninive contre Saracus [1], et cette mer, comme le remarque avec beaucoup de justesse M. Georges Rawlinson, ne peut être que le golfe Persique [2].

[1] Voici le fragment d'Abydène : « Hinc Sardanapalus exortus est. Post quem Saracus imperabat Assyriis; *qui quidem certior factus turmarum vulgi collectitiarum quæ a mari adversus se adventarent*, continuo Busalossorum militiæ ducem Babylonem mittebat. Sed enim hiccapto rebellandi consilio, Amuhiam Asdahagis Medorum principis filiam nato suo Nabucodrossori despondebat; moxque raptim contra Ninum seu Ninivem urbem impetum faciebat. Re omni cognita, rex Saracus regiam Evoritam inflammabat.» Euseb. *Chron.* p. 25 (dans Müller, *Fragm. Hist. Græcorum*, vol. IV, p. 282). Nous avons cité en entier ce fragment, parce que nous nous en servons encore plus loin.

[2] Cf. Georges Rawlinson, *The five great Monarchies*, vol. II, p. 44, note 2.

Digitized by Google

Les plus ardents ennemis de Ninive sont donc, en ce moment de suprême agitation, les tribus qui jadis ont suivi les drapeaux de Mardukbaladan, ces tribus toujours décimées et toujours indomptées qui viennent enfin assouvir une soif de vengeance entretenue par un siècle d'oppression et de luttes sans trêve ni merci. Néanmoins, ce peuple qui a tant souffert pour gagner l'indépendance et l'empire, n'en jouira que durant deux ou trois générations !

Ainsi Babylone ne devint maîtresse de l'Asie occidentale qu'en admettant dans son sein un peuple qu'elle avait d'abord repoussé comme un ennemi. Nous l'avons suffisamment prouvé, et nous négligerions une difficulté spécieuse que l'on nous oppose, si nous n'avions à cœur de dissiper jusqu'au moindre doute dans l'esprit de nos lecteurs.

Bérose, nous dit-on, connaissait l'histoire de son pays, et pour lui les premiers occupants de la Babylonie sont Chaldéens; il donne le même nom à la première et à la troisième dynastie qui y régnèrent.

Voilà l'objection. Nous répondons en premier lieu que le langage de Bérose n'est pas assez précis pour porter coup. Cet auteur, en effet, rattache à la race chaldéenne les hommes qui vivaient en Babylonie avant le déluge [1] !

Nous répondons en second lieu, en nous mettant dans l'hypothèse la plus favorable à nos adversaires, c'est-à-dire en supposant que les premiers monarques qui régnèrent dans la vallée de l'Euphrate après le déluge et ceux de la troisième dynastie de Bérose étaient de vrais Chaldéens, et nous dirons qu'alors même il faut se garder de tirer de Bérose une conclusion contraire aux données positives des inscriptions. En effet, jusqu'à la troisième dynastie de Bérose inclusivement, les monuments contemporains nous apprennent que le centre de l'empire euphratien fut presque toujours à Ur, patrie d'Abraham, dans la Chaldée proprement dite [2]. Sans doute les monarques chaldéens étendirent aussi leur domination sur la Babylonie et

[1] Ταῦτά φησιν ὁ Πολυΐστωρ Ἀλέξανδρος τὸν Βήρωσσον ἐν τῇ πρώτῃ φάσκειν. Ἐν δὲ τῇ δευτέρᾳ τοὺς δέκα βασιλεῖς τῶν Χαλδαίων καὶ τὸν χρόνον τῆς βασιλείας αὐτῶν, σάρους ἑκατὸν εἴκοσιν, ἤτοι ἐτῶν μυριάδας τεσσαράκοντα τρεῖς καὶ δύο χιλιάδας, ἕως τοῦ κατακλυσμοῦ. Le Syncelle, dans E. Müller, *Fragmenta historicorum Græcorum*, vol. II, p. 499.

[2] Genèse, XI, 31.

Digitized by Google

l'un d'eux, Ismidagon, qui régnait au XIXe siècle, comprit même une partie de l'Assyrie dans ses frontières. Mais il ne s'ensuit pas que la race chaldéenne soit sortie de son domaine propre. Nous voyons la Belgique réunie depuis le XVe siècle sous un même sceptre, et malgré cela les deux races qui couvrent son sol ne pas empiéter d'une ligne sur leurs territoires respectifs. Il arrive aussi qu'une race, après avoir débordé, disparaît partout et ne se maintient plus que dans le pays où elle a d'abord pris racine. C'est ainsi que, durant la suprématie des Grecs et des Parthes, la race iranienne ne se conserve plus que dans son domaine propre, d'où elle sort de nouveau, il est vrai, plus vigoureuse que jamais, sous les Sassanides. Les Chaldéens, après une éclipse semblable, ont pu avoir un réveil non moins éclatant, et le fameux verset de Jérémie où ce prophète dit que le peuple chaldéen est un ancien peuple, un peuple qui a existé de tout temps, est parfaitement vrai dans notre système [1].

Un fait étrange à première vue, mais que nous expliquons de la manière la plus aisée, c'est qu'à partir d'une certaine époque tous les Chaldéens de la Babylonie sont des devins, et que leur nom est devenu celui d'une secte. Mais le passage de Strabon cité plus haut nous a montré qu'on avait conservé le souvenir de leur origine. De plus, il faut observer que, Babylone une fois soumise aux Perses et aux Macédoniens, les Chaldéens de cette ville devaient disparaître comme corps politique, éclipsés qu'ils étaient par une aristocratie étrangère. Il en était autrement de la haute position qu'ils s'étaient faite dans le domaine religieux; car, en ce genre, une fois que leur prestige était établi, il devait se maintenir aussi longtemps que les superstitions qu'ils exploitaient. Un fait analogue s'est produit dans l'Iran. Les mages d'origine scythique y survécurent à leur race. Les Mèdes et les Perses ne purent rien contre cette influence, et les mages finirent par altérer l'essence même du zoroastrisme, qui était la religion des vainqueurs [2].

Notre tâche est achevée; le lecteur jugera si nous avons

[1] Jérémie, v, 15. « Voilà que j'amène contre toi un peuple lointain, ô maison d'Israël (c'est la parole de Jéhovah), un peuple ancien, un peuple qui a toujours existé, un peuple dont tu ne sais pas la langue et dont tu ne comprendras pas les paroles. »

[2] Cf. de Harlez, *Avesta*, vol. I. Introduction, p. 36.

Digitized by Google

réussi. Quel que soit le résultat de nos efforts, qu'on ne nous accuse pas d'avoir attaché trop d'importance à la question dont nous avons fait le sujet de notre étude. L'éthnographie et l'histoire de la Babylonie ancienne sont des plus compliquées, et la lumière ou l'obscurité en un point peuvent y avoir des conséquences incalculables. Tout le monde sait d'ailleurs qu'il existe une connexion intime entre les études assyriennes et les études bibliques ; leurs domaines confinent en mille endroits, et chaque progrès qui se réalise d'un côté est immédiatement utilisé de l'autre. Attacher peu d'importance à l'assyriologie, ce serait donc se montrer indifférent envers une des branches les plus importantes des études sacrées.

ALPHONSE DELATTRE, S. J.

Digitized by Google

MÉLANGES

LE MARTYRE DE SAINT ÉTIENNE Ier

I. — Entre tous les papes qui ont occupé la chaire de saint Pierre durant le cours du IIIe siècle, saint Étienne Ier est certainement un des plus illustres : ses démêlés avec saint Cyprien, évêque de Carthage, ont eu un grand retentissement dans l'histoire des controverses chrétiennes, et ont valu à son nom une place à part dans la mémoire des hommes. A la faveur du grand dogme dont il se fit l'intrépide défenseur, saint Étienne est passé dans presque tous les livres qui traitent de la science sacrée, et le mot qu'on lui prête : *nil innovetur nisi quod traditum est*, a été reçu par la postérité comme une des formules les plus capables d'exprimer, à la fois, et l'immutabilité des croyances chrétiennes, et la fixité des traditions ecclésiatiques.

Saint Étienne Ier est donc un des grands papes du IIIe siècle.

A l'auréole qui environne son nom, à cause de sa célèbre controverse avec saint Cyprien, s'en est ajoutée plus tard une seconde, qu'on a cru, fort longtemps, être non moins brillante, celle du martyre et même d'un glorieux martyre.

Jusqu'à ces derniers temps, il n'était pas un livre traitant des catacombes de Rome et particulièrement des catacombes de Saint-Calixte qui ne signalât la mort de ce pontife et qui ne citât ces paroles, empruntées à Baronius :

« Dans le cimetière de Calixte, pendant la persécution de Valérien, « saint Étienne, pape et martyr, offrait le sacrifice de la messe, lorsque « des soldats survinrent, il demeura intrépide et immobile devant « l'autel, continuant les saints mystères qu'il avait commencés, *et il fut « décollé sur son siége*[1]. »

[1] Gerbet, *Esquisses sur Rome chrétienne*, t. I, p. 238 de la première édition.

Digitized by Google

Ces paroles, extraites des *Annales* de Baronius et gravées aujourd'hui dans une crypte de l'église Saint-Sébastien, remontent bien plus haut que le XVIe siècle. Elles sont tirées des actes mêmes du martyre de saint Étienne, publiés par les Bollandistes et connus déjà, au VIIIe siècle, dans la forme où nous les possédons aujourd'hui, puisque Adon, archevêque de Vienne, les cite ou les résume.

Qu'un pape du IIIe siècle ait été martyrisé dans les circonstances que nous venons de rapporter, ou à peu près, c'est ce qui ne peut soulever l'ombre d'un doute; car on possède parmi les poëmes funéraires de saint Damase, l'épitaphe suivante, où le fait est rapporté en termes formels :

Tempore, quo gladius secuit pia viscera matris
Hic positus rector cœlestia jussa docebam;
Adveniunt subito, rapiunt qui forte sedentem.
Militibus missis, populi tunc colla dedere.
Mox ubi cognovit senior, qui tollere vellet
Palmam, seque suumque caput prior obtulit ipse,
Impatiens feritas posset ne lædere quemquam :
Ostendit Christus, reddit qui præmia vitæ,
Pastoris meritum, numerum gregis ipse tuetur [1].

Il est vrai que le héros de cette émouvante histoire n'est pas nommé dans ce poëme; mais on sait, par les autres poésies de saint Damase, que ce pape désigne toujours par les noms de *rector* et de *pastor* quelqu'un de ses prédécesseurs. C'est bien donc d'un pape qu'il s'agit dans ce vers :

Hic positus *rector* cœlestia justa docebam.

Les admirables découvertes accomplies depuis vingt-cinq ans dans les catacombes de Rome, ont confirmé les données générales de l'histoire racontée par les actes de saint Étienne et chantée par saint Damase, mais elles ont ébranlé la croyance qu'il fallait prêter à quelques-unes de ses circonstances. M. de Rossi, combinant ensemble les données topographiques, les renseignements des écrivains du moyen âge et les résultats des fouilles opérées sous sa direction, est parvenu à démontrer que ce n'était pas à saint Étienne Ier, mais à saint Syxte II qu'il fallait rapporter la mort glorieuse racontée par les actes du premier de ces saints pontifes.

Voici l'exposé de sa théorie.

I. — Tout le monde sait aujourd'hui qu'avant de commencer les fouilles qui ont été couronnées de tant de succès, M. de Rossi s'était oc-

[1] *Patr. lat.*, t. XIII, col. 383.

Digitized by Google

cupé, avant tout, de refaire la carte topographique des environs de Rome et, en particulier, des anciens cimetières. S'aidant des martyrologes, des vies des saints, des catalogues des papes, des missels, des itinéraires des pèlerins, de tous les documents enfin qu'il avait à sa disposition, il était arrivé à déterminer la position relative de chaque partie de la grande nécropole qui entoure Rome [1]. Il avait décomposé cette synthèse qui s'était opérée durant la fin du moyen âge et durant les temps modernes, autour de l'église et des catacombes de Saint-Sébastien, auxquelles on avait appliqué tout ce que les auteurs anciens disaient des catacombes de Saint-Calixte, de Saint-Prétextat, et des autres cimetières de moindre importance situés dans la même région.

A l'aide des itinéraires partant de points différents et se croisant de manières diverses, il était arrivé à prouver que le cimetière de Saint-Prétextat était à gauche de la voie Appienne, quand on va de Rome à Saint-Sébastien, entre le deuxième et le troisième mille, tandis que celui de Saint-Calixte se trouve à droite.

Une fois ce point bien déterminé, il avait lu, dans les mêmes documents, des indications relatives à deux églises, dont il croyait reconnaître les restes dans des édicules qui subsistent encore, en tout ou en partie, dans les vignes adjacentes à la voie Appienne. L'une de ces églises, appelée *locus ubi decollatus est Xystus* [2], était placée sur la gauche de la voie et au-dessus des catacombes de Saint-Prétextat; l'autre, indifféremment appelée *ad sanctum Xystum* ou *ad sanctam Ceciliam*, se trouvait de l'autre côté de la même voie, au-dessus des catacombes de Saint-Calixte.

Lorsque, en 1852, on mit au jour la catacombe pontificale, les découvertes vinrent pleinement confirmer les données topographiques que M. le chevalier de Rossi avait recueillies dans les anciens itinéraires des pèlerins. Sur la porte même de la chapelle où furent enterrés une dizaine de papes du IIIe et du IVe siècle, on lisait, parmi les graphites gravés sur le plâtre, de nombreuses invocations au pape saint Syxte ; et en examinant les débris qui encombraient cette chambre sépulcrale, le savant archéologue reconnut des fragments d'inscriptions damasiennes, qui avaient rapport à saint Syxte et à ses compagnons :

Hic comites Xysti portant qui ex hoste tropæa [3],

Il parvint même à deviner, dans quelques lettres gravées sur un morceau de marbre, des restes d'une inscription damasienne relative à la chaire maculée de sang sur laquelle un pape du IIIe siècle était mort martyr [4].

[1] Ces documents sont mis en œuvre dans le t. Ier de la *Roma sotterranea*.
[2] *Roma sotterranea*, t. I, p. 247; t. II, pp. 89-90.
[3] *Id.*, t. I, p. 247, t. II, pp. 89-90.
[4] *Roma sotterranea*, t. II, p. 231. Cf. *Patrol. lat.* de Migne.

Digitized by Google

Il n'y avait donc plus lieu de douter : l'épisode sanglant raconté par les actes de saint Étienne était vrai, au moins quant à la substance : un évêque de Rome avait été martyrisé sur son trône pontifical, pendant qu'il parlait ou venait de parler aux fidèles.

Mais cette découverte était loin d'éclaircir toutes les difficultés; au contraire, elle les augmentait en apparence, car, si saint Étienne Ier a été martyrisé sur la chaire pontificale dans cette même crypte des catacombes de Saint-Calixte où lui, ses prédécesseurs et ses successeurs ont été enterrés, s'il a été enseveli dans la chapelle même où il fut surpris pendant qu'il célébrait les saints mystères, ainsi que l'affirment ses actes : *cujus corpus sepelierunt in eadem crypta cum ipsa sede ubi adstans sanguis ejus effusus est, in loco qui appellatur hodie cemeterium Callixti, ubi requiescit in pace* [1]; si, disons-nous, tous ces détails sont vrais, comment se fait-il que cet oratoire, au lieu de porter son nom, ait pris celui de saint Syxte ou de sainte Cécile? Comment se fait-il surtout que les pèlerins du moyen âge, qui venaient vénérer ses insignes reliques et qui avaient sous les yeux sa chaire tachée de sang, n'aient jamais songé à dire : *sancte Stephane, ora pro nobis*, tandis qu'ils ont si souvent invoqué saint Syxte ?

On conçoit que la solution de ce problème ait dû tourmenter M. le commandeur de Rossi, et qu'il ait cherché à le résoudre d'une manière qui satisfît les exigences de l'histoire sans être contredite par les données des découvertes archéologiques.

Or un moyen de résoudre ce problème s'offrait assez naturellement à l'esprit : il n'y avait qu'à appliquer à saint Syxte le fond du récit des actes de saint Étienne, et on voyait aussitôt s'évanouir les plus grandes difficultés. Dans cette hypothèse, saint Syxte, après avoir été décapité dans l'oratoire du cimetière de Prétextat, aurait été enseveli dans la catacombe papale, et la chaire sur laquelle il fut martyrisé aurait accompagné ses restes dans la même crypte. Or, si la plupart des anciens auteurs se trompent sur le lieu où fut décapité saint Syxte, tous au moins s'accordent à dire qu'il fut déposé dans le cimetière de Calixte.

« Au temps de Damase, dit M. de Rossi, l'histoire du martyre et de la déposition de Syxte étant encore fraîche dans les traditions romaines, le poëme damasien : *Hic positus rector cœlestia jussa docebam*, était parfaitement compris des contemporains. Ils savaient, en effet, rapporter le *hic* à la chaire et non pas à la crypte, et ils n'ignoraient pas que le *rector* était Sixte II, le plus fameux des *rectores* déposés dans cet hypogée... Mais, dans les siècles postérieurs, une fois que les traditions historiques des siècles voisins des événements furent affaiblies et environnées de ténèbres, les fidèles voyant le *locus ubi decollatus est Xystus* dans un oratoire séparé du cimetière de Calixte, lisant dans

[1] Bollandus, t. I d'août, p. 243, nº 21 des *Actes*.

Digitized by Google

les Actes de saint Laurent que Syxte fut décapité sur la colline de Mars, ce qui contredisait le souvenir conservé par l'oratoire (érigé sur les catacombes de Saint-Prétextat), cherchèrent un autre pontife que Sixte II, auquel ils pussent appliquer le *Hic positus rector Cœlestia jussa docebam* qu'ils trouvaient dans la crypte papale [1]. »

On ne peut pas contester que cette explication ne soit ingénieuse et qu'elle ne soit appuyée sur un ensemble de témoignages et de monuments capables de faire impression. Ainsi, dans le cimetière de Prétextat, presque au-dessous de l'Oratoire *ubi decollatus est Xystus*, M. de Rossi a trouvé saint Syxte peint à côté de saint Pierre et de saint Paul ; sur un autre tombeau du même cimetière, il a vu un évêque assis sur une chaire au pied de laquelle était un diacre, et sur une autre tombe, il a trouvé encore une chaire gravée. Il y a là évidemment un ensemble de faits qui autorisent à rapporter à saint Syxte le glorieux martyre attribué jusqu'ici à saint Étienne.

On sait, d'ailleurs, que les deux diacres Félicissime et Agapit, qui souffrirent avec saint Syxte, furent ensevelis dans les catacombes de Saint-Prétextat, et M. de Rossi conjecture, avec beaucoup de vraisemblance, que quatre autres diacres, martyrisés avec le même pape, furent ensevelis avec lui dans la crypte papale. C'est ainsi qu'il arrive à expliquer les premiers mots du poëme Damasien relatif à cette chapelle du cimetière de Calixte : *Hic comites Xysti portant qui ex hoste tropæa* [2].

II. — Dans cet ensemble d'hypothèses et de rapprochements historiques que nous venons d'exposer, tout s'harmonise et se comprend à merveille ; mais il faut savoir si tout cela n'est pas en contradiction avec les données de l'histoire, et, à supposer que quelques documents ne paraissent pas appuyer ces conjectures, reste à déterminer le cas qu'il faut en faire.

Or, on peut opposer au récit que M. de Rossi a tracé de la mort de saint Syxte, en s'appuyant sur les découvertes archéologiques, trois témoignages : 1° le témoignage de Prudence qui fait mourir saint Syxte sur la croix [3] ; 2° celui de saint Ambroise et des Actes de saint Laurent

[1] *Roma sotterranea*, t. II, p. 30.

[2] V. *Roma sotterranea*, t. II, p. 30. Aujourd'hui l'opinion de M. de Rossi est universellement acceptée par tous ceux qui écrivent sur les catacombes romaines. Voir le comte de Richemont, *Les Nouvelles Études sur les catacombes romaines* (Paris, 1870), pp. 181 et suivantes ; — H. de l'Épinois, *Les catacombes de Rome* (1875), p. 88.

[3] « Jam Sixtus affixus cruci, Laurentium flentem videns, crucis sub ipso stipite, » etc. *Patrol. lat.*, t. LX, col. 296-297. On pourrait également soupçonner une allusion à ce genre de mort dans ces vers placés par saint Damase sur les tombes de Félicissime et Agapit : « *Hi crucis invictæ comites* pariterque ministri, Pastoris sancti meritumque fidemque secuti. » Il est vrai néanmoins que les premiers mots admettent aussi une autre explication.

Digitized by Google

qui nous rapportent les paroles célèbres que le pontife martyr adressa à son diacre, pendant qu'il marchait au supplice ; 3° enfin le texte des Actes de saint Étienne Ier.

M. de Rossi répond que le témoignage de Prudence, quoique grave en lui-même, ne saurait, en ce cas, l'emporter sur celui des topographes du moyen âge, qui parlent tous du lieu *ubi decollatus est Xystus*, et sur celui de saint Cyprien qui, dans sa lettre à Successus, dit expressément : *Xystum autem in cœmeterio animadversum sciatis*. Il est bien vrai, ajoute-t-il, que le mot *animadversum* peut s'interpréter de tout genre de supplices, comme on le voit par les Actes de saint Laurent et de saint Fructueux, mais on ne saurait nier aussi que le sens le plus ordinaire de *animadversum* ne soit celui de décapitation [1]. Pour ce qui est du dialogue qu'on suppose avoir eu lieu entre saint Laurent et saint Syxte, pendant que ce dernier était conduit au supplice, M. de Rossi pense que saint Syxte, surpris dans l'oratoire connu plus tard sous le nom de *Locus ubi decollatus est Xystus*, fut d'abord traîné devant les juges, puis ramené sur le lieu même où il avait été pris pour y subir la peine capitale. Il croit que le gouvernement impérial ayant défendu les assemblées dans les cimetières, saisit l'occasion de faire un exemple pour frapper davantage les chrétiens de terreur. Ce serait donc pendant que saint Syxte était ramené du tribunal au lieu de son supplice qu'il aurait adressé à saint Laurent les paroles célèbres que tout le monde connaît [2]. Le poëme Damasien semble, du reste, comporter cette explication, car il ne dit pas que le Pape martyr ait été décapité immédiatement sur sa chaire pontificale, il suppose simplement qu'il y a été pris, et il indique même qu'il en a été tiré pour être conduit devant les juges, puisqu'on y dit des soldats :

Adveniunt subito rapiunt qui forte sedentem.

Reste donc seulement le témoignage des Actes de saint Étienne Ier.

Ce témoignage est on ne peut plus formel, et ces Actes ne datent pas d'hier ; il est certain qu'ils étaient très-répandus au IXe siècle et même au VIIIe, puisqu'on les trouve analysés par Adon [3], par Usuard [4] et traduits presque littéralement en grec par Métaphraste [5]. En outre, les martyrologes anciens n'omettent pas, en général, de

[1] *Roma sotterranea*, t. II, p. 91.

[2] *Id.*, t. II, pp. 91-92. Cf. Bollandus, t. II d'août, pp. 140-141. — Adon, *Patrol. lat.*, t. CXXIII, col. 318-319.

[3] *Patrol. lat.*, t. CXXIII, col. 314-315.

[4] *Id.*, t. CXXIV, col. 323-326 avec les notes.

[5] *Patrol. grecq.*, t. CXV, col. 514-524. Il n'y a là que le texte latin. Le texte grec, encore inédit, existe dans le manuscrit 241 du supplément grec de la Bibliothèque nationale, f° 19, v°, 22, v°. C'est le manuscrit auquel fait allusion M. de Rossi, t. II, p. 93.

Digitized by Google

noter la déposition ou le *natale* de saint Étienne, évêque et martyr[1], dans le cimetière de Calixte. On pourrait donc bien se demander — et M. de Rossi l'a fait — on pourrait bien se demander s'il n'y aurait pas lieu de supposer que les deux Papes, saint Étienne et saint Syxte, ont été tous les deux martyrisés à peu près dans les mêmes conditions, l'un dans le cimetière de Saint-Calixte, et l'autre dans le cimetière de Saint-Prétextat. Dans ce cas, « on donnerait à Syxte II les monuments qui parlent d'un pontife décapité, et on restituerait à Étienne ceux qui parlent d'un pontife décollé sur son trône. » A cela M. de Rossi répond : 1° que « la proposition serait juste, si les Actes de saint Étienne suffisaient à prouver qu'il a été mis à mort dans un cimetière, comme le prouve la lettre de saint Cyprien pour saint Syxte ; ou si la crédibilité de ces Actes, suspecte à bon droit, avait été raffermie par les découvertes opérées récemment dans les catacombes de Saint-Calixte. Mais, au contraire, toutes ces découvertes sont favorables à Syxte II, tandis qu'aucune ne parle du martyre de saint Étienne[2]. » Il ajoute : « 2° que le souvenir de saint Syxte domine dans les deux cimetières, tandis que celui de saint Étienne ne domine nulle part. » Et enfin, il observe 3° qu'Anastase raconte d'une façon toute différente la fin de ce dernier pontife[3].

On ne peut pas nier que cette argumentation ne soit solide, et l'on ne voit pas trop comment on pourrait l'ébranler.

Le seul, ou, du moins le plus fort de tous les arguments que l'on peut donner en faveur de saint Étienne, se tire de ses Actes. Il faut donc voir si ses Actes méritent créance et jusqu'à quel point on doit les admettre[4].

III. — Schelstrate[5] et Baronius[6] tenaient ces actes pour authentiques et fidèles ; c'est pourquoi le second de ces deux auteurs les a insérés en entier dans ses *Annales*. Mais, à partir du XVIIe siècle, leur valeur commença à diminuer. Fortement attaqués par Pearson dans ses *Annales cyprianicæ*, ils furent complétement rejetés par Tillemont, qui affirma qu'on ne pouvait rien appuyer sur leurs données[7].

[1] « Nonas Augusti, Romæ in cæmeterio Callixti, via Appia, sancti Stephani episcopi et martyris. » *Martyrologe de saint Jérôme.*

[2] *Roma sotterranea*, t. II, p. 90.

[3] Voici le texte d'Anastase, *Patrol. lat.*, t. CXXVII, col. 1389-1392. « ... Post dies triginta quatuor tentus à Maximiano missus est in carcerem cum novem presbyteris et duobus episcopis, Honorio et Casto, et tribus diaconis, Xysto, Dionysio et Caio. Ibidem in carcere ad arcum stellæ fecit synodum et omnia vasa Ecclesiæ archidiacono suo Xysto in potestatem dedit, vel arcam pecuniæ *et post dies sex exiens sub custodia ipse simul capite truncatus est.* »

[4] V. Bollandus, t. I d'août, pp. 112-147, surtout 124-126, et 139-147.

[5] *Ibid.*

[6] *Annales*, ad ann. 259, § 20.

[7] *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, t. IV, pp. 591 et suiv.

Digitized by Google

C'était là une opinion exagérée, et les Bollandistes, tout en reconnaissant les nombreux motifs qu'on avait de supposer des interpolations dans ces Actes, soutiennent cependant qu'ils n'étaient pas sans mérite, qu'ils contenaient beaucoup de vrai mêlé à un peu de faux, qu'on pouvait et qu'on devait les conserver, sauf à s'en servir avec discrétion[1].

Leur opinion est celle qui a survécu parmi les savants et nous pensons qu'elle est aussi celle de M. le commandeur de Rossi. Il suffit de voir le scrupule avec lequel ce savant y touche, le soin qu'il a d'appuyer solidement ses conclusions avant de les contredire, pour reconnaître qu'à ses yeux les Actes de saint Étienne ne sont pas sans valeur historique. Il pense qu'ils sont interpolés, et il va même quelque part jusqu'à soupçonner, dans un de leurs dires, des traces d'une recension assez différente de celle que nous avons aujourd'hui.

Il suffit de lire, en effet, les Actes[2] du martyre de saint Étienne, pour sentir en eux un vrai parfum d'antiquité, mais, en même temps, pour y soupçonner de notables altérations. Il y a, d'abord, des données qui ne concordent pas tout à fait avec l'histoire, des parties qui semblent se contredire, et des détails chronologiques qu'on a de la peine à justifier. Ce serait donc une bonne fortune si on arrivait à découvrir une recension plus ancienne et exempte de divers défauts qui rendent justement suspecte celle que nous possédons. Or cette recension primitive, il nous semble que nous l'avons maintenant entre les mains.

En parcourant les manuscrits arméniens de la Bibliothèque nationale pour les catalogues, nous avons trouvé un *Martyre de saint Étienne, patriarche de Rome, et de ses compagnons.* » Nous l'avons naturellement confronté avec les actes publiés par les Bollandistes, avec ceux de Métaphraste, d'Urdau, d'Adon, et nous avons reconnu une recension identique dans l'ensemble, mais très-différente dans les détails, surtout une recension qui nous a paru pure de toutes les altérations qu'on reprochait si justement aux Actes latins. Avant d'analyser ces Actes arméniens et d'en extraire les principaux passages, il est bon de dire quelques mots du manuscrit qui les contient et de la traduction qui nous les a conservés.

Ces Actes du martyre de saint Étienne se trouvent dans le manuscrit 46, C. de la Bibliothèque nationale, ff. 128-132, fonds arménien.

[1] « Fateri tamen ingenue cogimur, ne in longa quidem meditatione satis nos reperisse præsidii, ad acta hæc nostra, ut nunc extant, ab interpolationum suspicione vindicanda. Absit vero, ut cum Tillemontio omnem illis fidem abrogemus, aut vera negemus esse saltem præcipua rerum capita : temerarium est enim, absque solidissimis rationibus, ea velle ut undequaque vel falsœ vel suspecta traducere, quorum et initium nescias, et celebratam agnoscere tenearis in Ecclesia novem, ut minimum, retro seculis antiquitatem. » Bollandus, t. I d'août, p. 126, col. 2e, n° 65.

[2] *Roma sotterranea*, t. II, p. 85.

Digitized by Google

C'est un des plus grands manuscrits que nous ayons jamais vu ; il ne mesure pas moins de 60 à 70 centimètres de haut sur 30 à 40 de large. Le texte est disposé sur trois colonnes, et écrit dans ce caractère que les Arméniens nomment carré ou *polorquir*. Les Actes occupant les feuillets 128, 129, 130, 131, 132, forment donc trente colonnes, et paraissent avoir, à peu près, la même longueur que les Actes grecs et latins.

Le manuscrit arménien appartient à la classe des *donagans*, c'est-à-dire à la catégorie des martyrologes et des homiliaires. Il est daté de l'an 1304 ou 1305, mais la version arménienne nous semble remonter plus haut.

C'est, en effet, une copie que nous avons ; car il y a dans le texte des fautes qu'un traducteur aurait nécessairement évitées. Il nous semble donc qu'on peut faire remonter aisément le texte arménien au x-xie siècle, à l'époque où les Catholiques d'Arménie s'éprirent d'un vif amour pour ce genre de littérature et méritèrent le titre de *Vgaïasser* ou de Philomartyr, qui a été donné à quelques-uns.

Cette version a été faite évidemment sur un texte grec, car on y appelle partout les *Tribuns* du nom de *Démarques*, sauf en un endroit où on retrouve le mot latin (*Triboun*). Du reste, à cette époque, presque toutes les traductions qu'on faisait en Arménie venaient du grec, et si quelquefois les originaux avaient été rédigés en latin, ils ne parvenaient ordinairement aux Arméniens qu'à travers les traductions grecques.

Nous ne devons pas omettre de remarquer ici que le *donagan* arménien où nous avons découvert les Actes de saint Étienne, contient beaucoup de pièces empruntées à Métaphraste. Il est donc assez probable que la version arménienne a été faite antérieurement au xe siècle, sans quoi on aurait plutôt choisi la recension de Métaphraste qu'aucune autre.

Arrivons maintenant au texte même de nos Actes. Voici comment ils débutent :

« A l'époque où Valérien occupait le pouvoir chez les Romains, avec son fils Gallien, il ne se montra point tout d'abord hostile aux chrétiens. Au contraire, il était très-aimable à leur égard, *mais cela, à cause de sa perfidie*[1]. C'est pourquoi, ayant été trompé par les magiciens, il se prit à manifester la

[1] Voir ce que dit saint Denys d'Alexandrie de la faveur que Valérien témoignait aux chrétiens au commencement de son règne. Euseb., *Hist. ecclés.*, VII, 10. « Mansuetus quidem et benignus erat erga famulos Dei. Neque enim ullus superiorum principum, ne illi quidem qui palam christiani fuisse dicuntur, tanta humanitate ac benevolentia nostros complexus est, quantum ille præ se ferebat, initio principatus sui, *totaque ejus familia piis hominibus abundabat, ac Dei Ecclesiæ esse videbatur.* » Cf. *Patrol. lat.*, t. CXXVII, col. 1392.

Digitized by Google

malice qu'il avait d'abord tenue secrète par hypocrisie, à persécuter l'Église du Christ et à poursuivre les saints. Dès le principe, on fit aux chrétiens qu'on avait pris, diverses promesses ; mais ensuite on les menaça de grands tourments, et on les livra même au supplice par la main des bourreaux.

« C'est pourquoi le Bienheureux Étienne, patriarche de Rome, dont nous allons raconter le combat, répondant aux exigences de son siége et ressemblant par sa vertu et son martyre à Pierre, prince des Apôtres, puisqu'il était le vingt-troisième successeur des Apôtres et qu'il eut après lui le Bienheureux Sixte — le Bienheureux Etienne, disons-nous, rassembla toute l'Église et lui dit : Mes frères, etc. »

Ce début, on le voit, est bien différent de celui des Actes latins. Il n'est nullement question ici de ce décret de persécution qui a tant tourmenté les Bollandistes[1], et qu'on a eu tant de peine à expliquer. Au contraire, nos Actes arméniens supposent que la persécution fut d'abord partielle, puisqu'à un endroit correspondant au n° 14 des Actes publiés par les Bollandistes, ils disent : « Après cela, *on excita une persécution générale* contre les chrétiens et on chercha à prendre l'évêque Étienne, avec tous ses clercs. On promit même beaucoup de biens à ceux qui les décéleraient. Aussi, peu de jours après, douze membres du clergé furent saisis. En voici les noms, etc. »

Dans la version arménienne, il n'est question, ni de ces prostrations qui ont offusqué Tillemont, ni de l'assistance de païens au baptême de Némésius, ni de la rapide ordination de Tertullinus, majordome d'Olympius, ni enfin de toutes ces notes consulaires qu'on a trouvées fausses ou discordantes.

En racontant la mort des martyrs, qui sont les mêmes que dans les Actes latins, le texte arménien donne des indications topographiques, mais jamais aucune indication chronologique.

Il est donc probable que ces dernières ont été ajoutées, après coup, dans les Actes latins, à l'aide de martyrologes et d'autres documents, et qu'elles ne figuraient pas dans la rédaction primitive.

Il nous semble donc que cette version arménienne mériterait d'être publiée en entier. Voici, en attendant, le passage le plus important, celui qui est relatif au martyre de saint Etienne, et qui correspond aux n°s 18 et suivants des Actes latins :

« Peu de jours après, fut pris le Bienheureux Étienne, le grand pontife de Dieu, qui portait le même nom que le Bienheureux premier martyr, Étienne. Après avoir conduit beaucoup de fidèles à la céleste couronne et offert pour eux le saint sacrifice, il marcha lui-même sur leurs traces.

« Or, dès qu'il eut été conduit au tribunal du juge Valérien, ayant avec lui une multitude de prêtres, de diacres et d'autres serviteurs ecclésiastiques, le

[1] *Acta Sanctorum*, t. I d'août, p. 127, et Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, t. IV, p. 592.

Digitized by Google

tyran plein de fureur le regarda et lui dit : « Tu es cet Étienne qui soulève « la cité des Romains et qui perd les peuples en les détournant du culte des « dieux. » — Le Bienheureux pontife lui répondit, en disant : « O Juge, je ne « soulève nullement la cité des Romains ; au contraire, je l'affermis en offrant « à Dieu de continuelles prières pour apaiser les soulèvements produits par le « culte des démons et je m'efforce de faire connaître le vrai Dieu, ainsi que « son fils unique, avec l'Esprit-Saint qui a la même puissance que le Père et « le Fils. Je ne cesse de prêcher et de proposer cette croyance à tout le monde, « et cette croyance, plutôt que de la renier, je supporterais mille fois la mort « si vous me les infligiez... »

« Alors l'adversaire de Dieu, Valérien, ordonna d'amener le Bienheureux (Étienne) au temple des abominables idoles, et là de le tourmenter violemment, pour voir s'il voudrait sacrifier. Que s'il ne se laissait point persuader, alors on lui enlèverait la vie avec l'épée.

« Mais, dès que (le Bienheureux Étienne) fut près des idoles, il leva les yeux « vers le ciel, et il pria ainsi, au vu et au su de tout le monde : « Seigneur, mon « Dieu, qui avez renversé, dans la Chaldée, la tour des orgueilleux qui vou- « laient vous combattre et qui avez rendu vains leurs projets par la confusion « des langues, vous êtes toujours le même. Faites donc éclater maintenant « votre puissance, perdez ces idoles, et dissipez l'erreur diabolique de ceux qui « non-seulement résistent au Tout-Puissant, mais qui combattent ouvertement « Dieu, en adorant les créatures au lieu du Créateur. Couvrez-les de confusion « par votre inscrutable sagesse, et peut-être reconnaîtront-ils que vous êtes le « seul vrai Dieu. »

« Or, pendant que le (Bienheureux Étienne) parlait ainsi, il se fit un terrible fracas de tonnerres, suivi d'une grande agitation d'éclairs et de feu, et une grande partie du temple croula à terre avec les idoles du démon. Les soldats effrayés prirent la fuite et laissèrent (le saint Pontife).

« C'est pourquoi le pieux martyr du Christ, le saint pontife (Étienne) se rendit de là au Martyrium (Vgaïaran) de sainte Lucille (*sic*), qui était de la même cité ; et rassemblant tous les chrétiens, il les consolait par de pieux discours, leur rappelant la parole divine : « Ne craignez pas, leur disait-il, « ceux qui tuent le corps, mais qui ne peuvent faire davantage. Craignez celui « qui peut perdre en enfer le corps et l'âme. »

« (Saint Étienne) disait cela et autres choses à son troupeau. Ensuite, sortant de là, il commença à célébrer le saint sacrifice *dans un certain lieu*, aidé par les prêtres et les diacres qui étaient avec lui. Car il ne se contentait pas de raffermir le courage de ses disciples par une doctrine spirituelle ; il purifiait encore et raffermissait chacun dans la foi en le nourrissant du corps salutaire et du sang vivificateur de Jésus-Christ.

« Or, pendant qu'il offrait le saint Sacrifice, beaucoup de soldats survinrent et environnèrent [1]... Ils faisaient briller leurs épées de telle sorte, que ceux qui étaient dedans croyaient que le sanctuaire de Dieu allait tomber.

« Pour ce qui est du Bienheureux Pontife de Dieu, il ne faisait aucune attention aux cris et finissait de tout son cœur les saints mystères. Il se com-

[1] Le coin du feuillet a été déchiré, deux lignes ont disparu par suite de ce fait, mais elles ne contenaient rien d'important.

Digitized by Google

munia lui-même et distribua aux chrétiens le sacrement qui efface les péchés. Mais, pendant qu'il terminait courageusement la messe, les soldats brisèrent les portes de l'église et, entrant dedans, ils décapitèrent (le saint Pontife)[1]

« C'est ainsi que le sang du martyr fut mêlé au sang incorruptible du Christ et qu'on vit s'accomplir une merveille admirable, gage du plus grand bien. Car il devint manifeste pour tous que ceux qui souffrent la mort et les tourments pour le nom de Jésus-Christ, ne sont pas seulement semblables au Christ, mais qu'ils ne font qu'un avec lui, suivant la parole que le Seigneur adressa à son Père, au temps de sa Passion vivificatrice : « Qu'ils soient un en « nous, comme vous êtes en moi et moi en vous. »

« Or, lorsque le saint homme de Dieu fut mort, comme nous venons de le raconter, les soldats laissèrent la multitude se retirer, car ils avaient reçu simplement ordre de tuer Étienne! ..... On lui fit un monument digne de lui; on l'enterra comme on enterre les martyrs, et on l'ensevelit dans le Martyrium de sainte Lucille (*sic*). A sa place, du consentement de la multitude et par le choix du Saint-Esprit, on éleva sur le trône du pontificat, saint Xyste, qui était un digne disciple de saint Étienne[2].

Après le passage relatif à la mort de saint Tarcisse, vient l'épilogue des Actes, qui est ainsi conçu :

« Tel fut le martyre du bienheureux Étienne, qui mourut le front ceint de la double couronne du sacerdoce et du martyre, non pas seulement parce qu'il s'offrit lui-même en sacrifice, mais encore parce que, au moyen de sa doctrine, il en offrit beaucoup d'autres à Dieu, soit pendant sa vie, soit après sa mort. C'est pourquoi tous les Romains célèbrent sa mémoire le jour de son immolation, avec la mémoire de ceux qui a lui furent consacrés à la gloire de la Trinité sainte. »

Il est dit, en tête de ces Actes, ainsi qu'à la fin, que la fête de saint Étienne se célèbre le *30 octobre*.

IV. — Voilà les Actes du martyre de saint Étienne, tels que les Arméniens les ont connus. Dans l'ensemble, cette recension est d'accord avec les Actes latins; elle est seulement pure de toutes ces altérations qui ont rendu ces derniers un peu suspects. Il nous semble donc que c'est là le texte primitif, auquel les scribes ont ajouté ces indications qui

[1] Voici le texte des *Actes latins* : « Audiens igitur Valerianus quæ gesta fuerant ac de templi eversione, et quia esset maxima cum Stephano multitudo christianorum, missi sunt plurimi prioribus militum; qui venientes invenerunt beatum Stephanum episcopum sacrificium Domino offerentem. Quique intrepidus et constans ante altaris solemnia et jugiter cepta perficiens *eodem loco sic in sua decollatus est sede, sub die quarto Nonarum Augustarum.* » Bollandus, t. I d'août, p. 143, n° 21.

[2] Deux ou trois lignes illisibles, où il était question de la douleur des fidèles.

Digitized by Google

choquent le bon sens ou heurtent la chronologie, dans la recension éditée par les Bollandistes.

Le fragment que nous venons de traduire exige plusieurs observations.

Les lecteurs attentifs n'auront pas manqué de remarquer deux choses, à savoir : 1° que saint Étienne ne paraît pas avoir été surpris dans le cimetière de saint Callixte. Le mot *Vgaïaran* désigne, à proprement parler, ce qu'on a appelé du nom de *Martyrium*, c'est-à-dire une chapelle bâtie sur le tombeau d'un martyr. On peut lire *Marrium de Lucile* (sans doute pour Lucine) et peut-être même *Martytirium de Cécile*, car les Arméniens estropient assez les noms propres pour qu'on puisse soupçonner *Cécile* dans *Rougilossi*.

En outre, à supposer que le *Martyrium* de Lucine (ou Cécile) désignât la crypte papale du cimetière de Calixte, comme le ferait croire le passage où il est question de la sépulture de saint Étienne, les Actes observent que ce saint martyr sortit de ce lieu pour aller célébrer le sacrifice de la messe dans un autre endroit. Le mot arménien *Diervotch* désigne un lieu quelconque.

On aura remarqué 2°, que la fameuse chaire n'est mentionnée ni dans la relation du martyre, ni dans celle de la sépulture. Il n'est pas probable que le traducteur arménien eût omis de rappeler cette circonstance, s'il l'avait trouvée dans le texte grec.

Mais, tout cela bien constaté, que faut-il penser de la théorie de M. de Rossi ?

Il est certain que, de prime abord, cette théorie paraît recevoir de nos Actes une admirable confirmation, car cette fameuse chaire qu'on avait enlevée à Syxte II pour la donner à saint Étienne est passée sous silence, et M. de Rossi ne demande pas autre chose. De plus, on comprendra aujourd'hui plus aisément la confusion qui s'est produite dans les siècles postérieurs. Saint Étienne ayant été martyrisé dans la crypte papale, ou près de la crypte papale, et le souvenir de son martyre ayant survécu au transfert de la chaire de Syxte dans la même crypte, on a dû nécessairement penser que cette chaire était à lui et non pas à Syxte, quand on a vu, de l'autre côté de la voie Appienne, le *locus ubi decollatus est Xystus*.

Néanmoins la tradition relative au glorieux martyre de saint Étienne demeure inébranlable, pendant qu'à tout prendre celle de Syxte, n'est pas inattaquable. Si, en effet, ce Pape est mort comme le prétend M. de Rossi, comment se fait-il qu'on ait sitôt oublié le genre de sa mort, alors surtout qu'on était environné de monuments si nombreux et si éloquents ? Prudence n'écrivait guère plus d'un siècle après l'accomplissement de ce terrible drame ; il avait visité les catacombes, et cependant il fait mourir Syxte sur la croix. Les Actes de saint Laurent sont très-anciens, quoique interpolés ou altérés, et ils se trompent également sur certaines circonstances du martyre de saint Syxte.

Digitized by Google

Le problème n'est pas absolument dégagé de toutes les obscurités qui planaient sur lui. Cependant nous avons fait un pas vers sa solution, et la découverte des Actes arméniens nous montre, une fois de plus, tout ce qu'il y a de sûr dans les conjectures si éclairées et si savantes de M. le commandeur de Rossi.

PAULIN MARTIN,
premier vicaire de Saint-Marcel de la Maison Blanche.

II

DES

PRÉTENDUES TENDANCES ANTIMAZDÉENNES

DES DERNIERS CHAPITRES DU LIVRE D'ISAIE ET DE L'AGE DE CES ÉCRITS

La science est chose grande et belle, elle est noble à ce point, que l'Être infini a voulu s'intituler le Dieu des sciences, *Deus scientiarum.* Mais pour mériter ces titres et cet honneur, elle doit être la vraie science, celle qui nous fait connaître ce qui est, la vérité vraie, comme on a dû le dire de nos jours, tant le faux et l'erreur ont su revêtir les caractères du vrai. Tout le monde, aujourd'hui, se réclame de la science. Chacun prétend la posséder et la communiquer aux autres; chacun en inscrit le nom en tête de ses œuvres. Mais ce n'est là souvent, hélas! qu'une enseigne trompeuse, destinée à donner le change et à faire prendre pour science ce qui n'est qu'erreurs où conjectures téméraires.

Que de fois l'introduction d'un ouvrage n'annonce-t-elle point que celui-ci ne contiendra pas une seule assertion qui ne repose sur les bases immuables de la science, et la lecture de quelques pages suffit pour justifier un démenti formel donné à cette prétention téméraire. Que d'écrivains ont cru donner à leurs livres tous les caractères scientifiques désirables, et n'ont livré au public que des conceptions subjectives et des systèmes sans base ! La science, malheureusement, a ses

Digitized by Google

modes comme toutes les choses humaines; celui qui suit le courant bénéficie de tous les préjugés de l'époque.

Ces faits nous revenaient en mémoire en parcourant un article du dernier numéro de la *Revue orientale* allemande. L'auteur de cet écrit, rabbin savant du reste, prétend apporter un nouvel argument et, cette fois, un argument décisif en faveur de l'opinion qui adjuge les vingt-six derniers chapitres de la prophétie d'Isaïe à un docteur de la loi très-différent du grand prophète. Le docteur Kohut rappelle d'abord les preuves fournies jusqu'ici et nous avertit que « la haute critique a tranché définitivement cette question et que « tout homme sensé doit se soumettre à son jugement. » Peu rassuré cependant sur le triomphe de sa thèse, il cherche une raison suprême et la trouve dans ce qu'il appelle les *tendances antiparsiques*, antizoroastriennes de l'auteur des *chapitres deutéro-isaïaques*. Car, selon le rabbin hongrois, le grand inconnu (*der grosse Unbekannte*) qui a écrit ces pages était contemporain, non des derniers rois d'Israël, ni de la captivité des Juifs, mais de Cyrus lui-même. Ce n'est point un prophète, mais un simple narrateur; il ne fait autre chose que de peindre ce dont il a été témoin. Laissons ici de côté la question religieuse et n'envisageons que le point de vue scientifique. Pour cela il nous faut soumettre à l'épreuve de la critique l'argumentation *victorieuse* de M. Kohut et voir si la science et la logique permettent de l'accepter comme telle. Son raisonnement peut être formulé de la manière suivante : *Le grand inconnu* mêle à ses enseignements de nombreuses allusions au dualisme et au culte mazdéens. Or il n'a pu connaître l'un et l'autre qu'après la prise de Babylone par Cyrus; donc le règne de ce prince est l'époque certaine de la vie de l'écrivain hébreu. Nous n'avons rien à redire à la mineure, et nous accepterions même la conclusion si la majeure était incontestable. Tout dépend donc de cette dernière, c'est elle seule que nous avons à examiner.

Le docteur Kohut apporte, en preuve de son assertion, des textes de diverse nature que nous allons passer en revue, en suivant la même classification que lui. On retrouvera dans cette étude cet art de manipuler les textes qui sait en faire sortir tel sens que l'on veut, et ce système, en faveur aujourd'hui, qui conclut de la moindre analogie à une identité parfaite.

I. M. Kohut cite d'abord les versets XLI, 4, XLII, 8, XLIV, 6, XLV, 5, XLVI, 9, XLVIII, 11, 12, dans lesquels Dieu proclame qu'il est l'Éternel, le premier et le dernier, le seul Dieu, qu'il n'y en a point d'autre que lui et qu'il ne donne son honneur à personne. — Évidemment ces protestations sont dirigées contre les doctrines polythéistes, et lorsque M. Kohut nous affirme qu'elles ont uniquement pour but de combattre le dualisme mitigé des Parses, il n'y a qu'à le laisser dire et passer. Les Parses n'ont jamais reconnu

Digitized by Google

qu'un seul Dieu dans le sens propre du mot, et quant au mauvais esprit, ils n'ont jamais fait que le maudire. D'ailleurs, il n'y a rien ici de spécial, rien qui justifie une supposition nouvelle.

II. On ne peut prendre davantage au sérieux l'argument tiré des textes qui concernent la création du ciel et de la terre (XL, 25, XLII, 5, XLIV, 24). La doctrine des Parses n'y est nullement opposée. Aussi le docteur hongrois se rabat sur un bout de phrase qu'il trouve à la fin du dernier passage cité et qui est ainsi conçu : « Qui avec moi (ou près de moi)? » Ces expressions sont dirigées, affirme-t-il, contre cette conception des Parses qui fait des Amesha-Çpentas les coopérateurs, les aides d'Ahura-Mazda dans l'œuvre de la création. Il apporte comme preuve un passage de l'Afrîn-Gahandac d'Anquetil : En quarante-cinq jours j'ai travaillé avec les Amesha-Çpentas; j'ai créé le ciel, etc.; mais ce que le savant rabbin ne dit pas, c'est que ce morceau, parfaitement apocryphe et récent, est isolé dans la littérature parse. Le Lad-der qui rappelle cette création successive en six époques, ne fait pas la moindre mention de ces auxiliaires du créateur. (Voir Lad-der, Porta XC.) L'Avesta ne renferme rien non plus qui s'y rapporte, et si le paragraphe 34 du Fargard XIX semble attribuer une certaine part d'action aux esprits immortels, c'est uniquement dans le développement, la propagation des paroles divines qu'il le leur accorde; leur mode d'action est nettement distingué de celui du créateur. Ahura Mazda créa (*dathat*). Les Amesha-Çpentas développèrent (*frâdathen*).

Les inscriptions cunéiformes attribuent aussi à Auramazda seul la création du ciel et de la terre. *Baga Vazvaka Aura Mazda; hya imâm* bumim adâ, *hya avam açmânam adâ*. Un Dieu puissant est *Aura Mazda;* c'est lui qui a créé cette terre, c'est lui qui a créé ce ciel. (Voy. Inscriptions N. R. a; N. R. b; D. E a; initio, etc., etc.)

Donc, au temps de Cyrus et de Darius, la Perse ignorait encore cette coopération des Amesha-Çpentas à la création; bien plus, le Boundehesh lui-même, au VIIe siècle de notre ère, ne concède au principal d'entre eux, à Vohumânô, qu'une influence sur le mouvement des êtres créés, *panâc rôbâ-git bût*, dit le folio v, l. 12; or *rôbâgit* vient de *râb*, se mouvoir, aller en avant.

Ce n'était donc point la création du ciel et de la terre que le prophète eût opposé au parsisme s'il eût eu cette doctrine en vue, c'était le simple développement des créatures et de cela il ne dit pas un mot.

III, IV, V. Nous ne nous arrêterons guère à ces catégories de textes; la fausseté de l'argumentation est ici trop évidente. De ce que le prophète, le Deutéro-Isaïe, comme dit M. Kohut, rappelle que Dieu est le *sauveur* d'Israël, que lui seul peut le délivrer de la captivité, notre auteur conclut qu'il y a dans ces paroles une allusion incontestable

Digitized by Google

aux *Çoshyants* mazdéens dont il rend le nom par *sauveur*. Rien de plus erroné que cette supposition. *Çoshyant* ne signifie pas *sauveur*, pas, du moins, dans le sens que M. Kohut donne à ce mot. *Çaoshyant*, comme le prouve Yaç. LIV, 17, est le participe futur de *ça*, favoriser, développer. Les Çoshyants sont les justes qui font, par leurs vertus, prospérer les choses terrestres ou qui propagent la foi mazdéenne. Quant au prophète Çoshyant qui doit rétablir le monde dans un état de justice, il ne naîtra qu'à la fin des temps et ne peut par conséquent avoir rien de commun avec les choses du temps et de la captivité des Juifs, qui ne pensaient guère à se consoler de leurs maux présents par la pensée d'une restauration du monde aux derniers jours.

D'ailleurs ce titre de sauveur d'Israël est donné à Dieu dans cent endroits de la Bible depuis la Genèse, et rien n'autorise une distinction entre ces textes et les paroles d'Isaïe. M. Kohut n'essaye pas même de la justifier. S'il y a quelque allusion dans ce passage, c'est plutôt à ces cris du peuple dansant autour du veau d'or et répétant : « Voilà le Dieu qui t'a sauvé de l'Égypte. »

— Au chapitre XL, au milieu d'un tableau pompeux des grandeurs divines, paraît ce membre de phrase incident : « Qui a été son conseiller? » Point de doute, dit M. Kohut, c'est là une attaque contre la conception parse d'un conseil formé par les Amesha-Çpentas. Ce conseil malheureusement n'a qu'une existence d'imagination, et les seules preuves qu'on nous apporte sont le passage du Fargard XIX que l'on a vu plus haut et un trait légendaire qui n'a rien de commun avec ceci et qui est emprunté à un livre des derniers temps du parsisme [1].

M. Kohut, du reste, ne craint point la contradiction, car il nous représente, dans ces quelques lignes, les livres saints luttant d'un côté contre cette croyance mazdéenne et de l'autre l'acceptant pour en former le chœur des Archanges. (Tobie, XII, 15, etc.)

VI. Ce nouvel argument nous est annoncé de la manière suivante : « Un éclatant exemple de cette puissance de sarcasme et de polémique « du Deutéro-Isaïe nous est fourni par les derniers versets du chap. LVI. « Aucun exégète, pas même Gesenius, ne les a compris, parce que « tous ont méconnu leur tendance antiparsique. » Pour rendre la découverte plus importante, on nous avertit ensuite que ces versets sont *de la plus grande obscurité*. Certes voilà une entrée en matière pleine de promesses ; seront-elles réalisées? Le lecteur décidera. « Les Parses

[1] Asha Vahiota (l'Amesh-Çpenta du feu) est-il dit dans ce livre, se plaignit lors de la création de ce que le feu avait été livré aux hommes. Au Fargard XIX, les Amesha-Çpentas propagent les paroles d'Ahura. En tout cela il n'y a pas la moindre analogie avec un conseil céleste aidant le créateur de ses lumières.

Digitized by Google

« enseignent, dit M. Kohut, que lorsqu'un homme meurt, le démon « Naçus se jette sur son corps. Pour écarter cet être infernal, on place « un chien devant le cadavre, car le regard du chien a, selon les Parses, « la vertu de chasser les mauvais esprits. Cette superstition est d'ori- « gine indogermanique. Ainsi le Rig-Véda porte, relativement à l'en- « terrement des Brahmanes : — Sois près de lui, ô Yânca, le protè- « geant contre tes chiens, contre tes sentinelles, gardiens de ta voie[1]. » — R. V. X. 14, 12. La cérémonie parse prend le nom de *Çag-did*, c'est-à-dire, littéralement, *le regard du chien* (ou le chien a vu). Telle est la croyance mazdéenne; voyons maintenant ces textes obscurs qui doivent la viser et la proscrire. Le prophète, parlant au nom de Dieu, rappelle son peuple à la pratique de la loi méconnue et constamment violée. Puis, se tournant contre les chefs spirituels du peuple, il leur reproche l'oubli complet de leurs devoirs et leur adresse ces paroles sévères, dont le style imagé est digne du grand prophète de Juda : « Vous tous, animaux des champs, venez dévorer (votre proie), vous « toutes, bêtes des forêts. Les pasteurs[2] (d'Israël) sont tous aveugles et « ne savent rien ; (ce sont) des chiens muets incapables d'aboyer... « Les chiens affamés ne connaissent point la satiété et les pasteurs ne « connaissent point l'intelligence ; chacun suit sa voie et cherche son « avantage. » — On se demande après cette lecture ce qu'il y a d'obscur dans ce passage ? N'est-il pas de toute évidence que, par cette métaphore si simple et si transparente, Dieu veut dire que tous les maux peuvent fondre sur son peuple, parce que ces chefs spirituels ne veillent plus sur lui, ne l'avertissent plus de ses fautes et des dangers qu'il court ; et que tous ne cherchent que leur profit, insatiables comme des chiens affamés? L'obscurité n'est qu'un prétexte pour légitimer une explication nouvelle. Et que pourrait-on trouver ici qui ait trait au *Çag-did ?* Ce n'est point facile à découvrir ; le voici cependant.

Le prophète appelle les prêtres d'Israël des sentinelles et les compare à des chiens. Or, dans le Rig-Véda les chiens de Yâma sont appelés aussi des sentinelles et dans le Çag-did il s'agit de chiens qui regardent ; c'est tout. Est-ce assez fantaisiste ? Est-il même besoin d'ajouter que si le prophète eût pensé aux usages parses, il eût assimilé les ministres infidèles à des chiens aveugles et non à des muets ?

VII. M. Kohut a fait ici une nouvelle découverte non moins curieuse que la précédente. Au chapitre L, 10, 11, il a trouvé la mention

[1] Notons en passant que le Rig-Véda dit précisément le contraire de ce que pense M. Kohut. Dans l'Avesta les chiens sont des animaux bienfaisants que l'on appelle pour protéger les morts ; dans le Rig, au contraire, ce sont des êtres redoutables contre lesquels on implore le secours de Yâma. (V. R. V. X. 14. 9-12.) Où donc est l'analogie ?

[2] Ou plutôt *surveillants*.

Digitized by Google

expresse de Juifs apostats qui ont embrassé le culte du feu; il voit dans le texte *une division des exilés en trois grandes catégories*. Les Juifs fidèles à leur foi, les prévaricateurs dont les crimes sont encore rémissibles et ceux qui ont passé au mazdéisme composent ces trois classes; quant aux derniers, il n'y a plus pour eux de pardon. Le savant hébraïsant a malheureusement commis quelques erreurs d'interprétation assez graves et dont la correction renverse toute sa théorie. Il a changé le pronom interrogatif *mê* (V. 10, initio) en relatif, il a introduit plus loin un relatif qui n'est point dans l'hébreu, etc. Voici la traduction vraie de ces versets.

« 10. Qui d'entre vous craint l'Éternel et obéit à la voix de son mi-
« nistre? Que celui qui marchait dans les ténèbres et n'avait point
« de lumière espère dans le Seigneur et s'appuie sur son Dieu.

« 11. Mais voilà que vous tous vous êtes des allumeurs de feu, munis
« de faisceaux-de-traits-enflammés. Allez donc à la lumière de votre feu,
« au milieu des traits-enflammés que vous avez allumés. »

Que deviennent dans ce texte et la triple division des exilés et les juifs ignicoles? Opposés à ceux qui marchent dans les ténèbres, ces allumeurs de feu ne peuvent être des adeptes du parsisme; cela est de la dernière évidence. Ce sont, comme dit Gesenius, ceux qui se confient en leurs propres lumières.

VIII. Nous touchons au terme. La dernière ressource du docteur Kohut est dans le verset 6 du chapitre XLV. Là, après avoir fait connaître la mission de Cyrus, Dieu ajoute: Je suis le Seigneur et il n'y a point d'autre en formant la lumière et créant les ténèbres, établissant la paix et créant le mal.

M. Kohut affirme que ce sont là des protestations contre la religion de Cyrus. Cette supposition n'a, certes, rien d'embarrassant pour quiconque admet la possibilité d'une prophétie; mais nous avons laissé de côté cette question.

Pour soutenir sa thèse, M. Kohut devait expliquer comment le prophète a pu s'élever ainsi contre le libérateur d'Israël, alors triomphant de tous ses ennemis; et, s'il a pu le faire, pourquoi il a caché ces enseignements solennels dans un petit coin d'un chapitre qui s'occupe de tout autre chose. Il devrait, en outre, nous montrer ce que ces mentions ont ici de spécial et ce qui les distingue de cent autres semblables, répandues dans la Bible depuis l'ouverture de la Genèse; par exemple, des sentences célèbres de Job auquel on ne peut certainement pas attribuer la connaissance du dualisme mazdéen (Voy. Job, III, 10). Il devrait enfin nous indiquer ce qui l'autorise à affirmer que ce dualisme était professé en Perse au temps de Cyrus ou de ses premiers successeurs, et apporter à l'appui de son assertion autre chose qu'un exposé de doctrine écrit au VIIe siècle de notre ère, ou plus tard encore peut-être.

Digitized by Google

Il n'est pas besoin de faire remarquer que M. Kohut suit partout le même système, qu'il prend par-ci par-là quelques lambeaux de texte et les isole pour les plier à son interprétation. Rien de plus antiscientifique que ce système, car l'ensemble seul d'un écrit peut donner le sens de ses parties. Or, si nous parcourons d'un bout à l'autre les chapitres attribués au *Grand Inconnu*, nous découvrirons aisément à qui s'adressent ses objurgations répétées. Le prophète désigne clairement et à plusieurs reprises ceux que sa parole condamne; ce sont les adorateurs des faux dieux, les juifs prévaricateurs qui sacrifient leurs enfants aux idoles, les disciples des devins de la Chaldée (Voy. ch. XLIV, 9 et s.; XLVI, 5 et s.; XLVIII, 20 et s.; XLII, 4 et s., etc.) M. Kohut lui-même n'a pu trouver aucune désignation s'appliquant aux adeptes de l'Avesta. Le prophète qui s'élève avec tant de force contre les puissants du polythéisme, n'aurait-il eu, pour arrêter les progrès menaçants du mazdéisme, que quelques allusions voilées de telle sorte, que, pendant vingt-quatre siècles, personne ne les a jamais découvertes, et perdues au milieu de longs et nombreux chapitres qui leur sont, quant au reste, entièrement étrangers? Rien ne permet de séparer du contexte ces phrases éparses pour leur assigner un but tout différent. Mais l'art du savant rabbin consiste précisément à les détacher du tout et à les grouper seules et de leur donner ainsi une apparence trompeuse. Heureusement la lecture du texte entier suffit pour dissiper toute illusion.

Arrêtons-nous ici. Le lecteur jugera si M. Kohut est autorisé à soutenir que tout lecteur de bon sens doit se ranger à son avis et que les résultats de ses recherches sont désormais acquis à la science. Que deviendrait cette pauvre science humaine si le système logique de M. Kohut était appliqué en dehors des matières religieuses? Pourquoi faut-il que l'homme ne s'aveugle que là où ses plus chers intérêts sont en jeu ?

CH. DE HARLEZ.

Digitized by Google

III

LES DERNIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE LOUIS XIV[1]

Les détracteurs systématiques de Louis XIV présentent ses dernières années comme les plus néfastes et les plus coupables. A les en croire, son bigotisme intolérant peuplait la cour d'hypocrites et préparait ainsi la réaction philosophique du XVIIIe siècle. Mme de Maintenon le tenait sous le joug de son esprit ambitieux et étroit ; près d'elle les jésuites provoquaient des persécutions contre les protestants et les jansénistes Les grands hommes manquaient à la lutte, à l'administration, à la politique, aux lettres et aux arts. Une guerre folle, mal conduite par Louis XIV, mit la France à deux doigts de sa ruine, aggrava outre mesure les souffrances du peuple, et introduisit dans les finances un désordre irréparable.

A ces diatribes l'histoire répond : jamais la noblesse d'âme de Louis XIV ne fut plus sincère et n'eut plus d'éclat, sauf quelques éclipses, qu'au déclin de sa vie. Il était rentré dans le devoir, à l'âge où ses passions exigeaient encore des sacrifices pour être domptées ; si sa vie amendée fit autour de lui des hypocrites, ce fut la faute de ses courtisans et non la sienne.

La race des hommes distingués n'était pas éteinte. Turenne, Condé, Créqui et Luxembourg n'étaient plus ; mais il y avait Catinat, Vendôme, Boufflers, Berwick, Chamilly l'ancien défenseur de Graves, Huxelles dont Mayence avait admiré la valeur, Tessé, Vauban, et au-dessus de tous, Villars, soldat de génie ; Tallard même et Marcin n'étaient pas sans mérite ; seuls Villeroi et La Feuillade auraient dû rester dans l'ombre de leur médiocrité. Parmi les ministres, Chamillard ne fut pas uniquement, comme on dit encore, un beau joueur de billard : placé à la tête de la guerre et des finances, il était sans doute inférieur à cette double situation ; toutefois il fit preuve de capacité. Après lui, Desmarets géra les finances avec habileté ; Torcy dirigea les affaires étrangères avec distinction ; Pontchartrain fut un estimable chancelier. Le duc de Beauvilliers fit profiter l'administration de son honnêteté et de ses lumières ; le duc de Chevreuse fut dans l'intimité du roi et ne lui ménagea pas ses excellents conseils. Avec eux Fénelon, en dépit de sa

[1] *Histoire du règne de Louis XIV, récits et tableaux*, par M. Casimir Gaillardin, professeur au lycée Louis le Grand Tome sixième, Paris, Lecoffre fils et Cie, 1876, in-8° de 713 p.

Digitized by Google

disgrâce, s'intéressa vivement et utilement au bien public par ses lettres, par ses Mémoires et ses plans de gouvernement, plus ou moins discutables. Mme de Maintenon ne gouverna pas despotiquement Louis XIV, trop jaloux de son autorité pour la laisser tomber en quenouille; elle ne fut que son amie, sa conseillère discrète et librement écoutée. Quant aux jésuites, elle les aimait peu; il est faux d'ailleurs qu'ils aient abusé tyranniquement de leur influence. A cette époque, l'État et le catholicisme étant unis, en vertu de la constitution séculaire de l'Europe chrétienne, combattaient dans le protestantisme et le jansénisme des hérésies tendant à bouleverser la France. D'autre part, la guerre contre la quatrième coalition fut juste; les maux qui l'accompagnèrent et la suivirent ne furent pas, pour la plupart, imputables au roi.

Un rapide exposé des faits va confirmer ces jugements.

Entre la paix de Ryswick (1697) et la nouvelle prise d'armes, quatre ans furent consacrés à des institutions bienfaisantes et réparatrices : on désarma; les plus lourdes charges publiques furent supprimées et les dettes payées; le travail, le commerce, les lettres et les sciences reçurent des encouragements. Néanmoins, on se livra trop aux dépenses pour les bâtiments, notamment à Marly; parfois trop de fêtes, spécialement à l'occasion de la duchesse de Bourgogne; il y eut surtout à la cour un jeu effréné, que le monarque eut le tort de tolérer. Bientôt, hélas! les améliorations feront place, sous l'empire des circonstances, à d'écrasants préparatifs militaires, à des impôts considérablement accrus, à des emprunts très-lourds pour le présent et l'avenir; une immense guerre européenne, plus terrible que les autres, va éclater.

Charles II régnait alors en Espagne, sans force comme sans gloire. La reine, d'origine allemande, peuplait de ses créatures les administrations; elle était fort impopulaire. Qui devait succéder au faible prince, relever le pays de Philippe II? Il y eut d'abord deux traités de partage. Louis XIV, Guillaume III, l'usurpateur de la couronne anglaise, et Heinsius, grand pensionnaire de Hollande, signèrent le premier. Après la mort du prince électoral de Bavière, qui avait eu les préférences du testament de Charles II, le second eut l'adhésion (3 mars 1700) des mêmes contractants. Les possessions de la monarchie espagnole étaient réparties entre le Dauphin de France et l'archiduc Charles, second fils de l'empereur, malgré l'égoïsme de l'Autriche et les calculs de la Hollande. Mais l'empereur Léopold protesta; le peuple espagnol, fidèle à l'unité nationale, s'irrita du partage. Enfin Charles II, sur la réponse affirmative du pape Innocent XI qu'il avait consulté, choisit le duc d'Anjou, par voie testamentaire, comme héritier de tout son royaume, à la condition qu'il ne pourrait jamais réunir les couronnes de France et d'Espagne. Louis XIV ne s'était pas désintéressé de cette grosse affaire. D'Harcourt, son très-habile ambassadeur auprès de Charles II,

Digitized by Google

avait servi ses desseins. La diplomatie très-avisée du roi poursuivait un double but : posséder en tout ou en partie, suivant les conjonctures, la succession du faible descendant de Philippe II. A la nouvelle du résultat suprême, il se recueillit ; il consulta et délibéra, puis il accepta résolûment. Le 16 novembre 1700, il fit ouvrir à deux battants la porte de son cabinet, les courtisans entrèrent en foule, et le roi, parcourant d'un coup d'œil cette réunion, dit avec majesté, en montrant le duc d'Anjou : « Messieurs, voici le roi d'Espagne ! » Cette décision était sage, profondément française. Les *renonciations* précédentes avaient été annulées ; un refus aurait fait passer aux mains de l'Autriche, d'après la volonté de Charles II, la puissance espagnole ; l'Europe ne l'eût pas souffert. En acceptant, Louis XIV avait à craindre les ressentiments de l'empereur ; mais guerre pour guerre, il valait mieux lutter pour les droits et l'honneur du pays, qu'à l'encontre de prétentions qui menaçaient de reconstituer le vaste domaine de Charles-Quint.

Cependant Léopold, trompé dans ses désirs, surexcita l'animosité de Guillaume III et de Heinsius. Guillaume mourut sans avoir pu entraîner l'Angleterre, lasse de combats. Par malheur, à une alliance de ce prince avec l'Empire, Louis XIV répondit par une reconnaissance des droits du fils de Jacques II au trône de son père. Il eut beau affirmer qu'il n'avait eu en vue qu'une insignifiante politesse : l'Angleterre s'émut, avec la Hollande, elle se rallia promptement à la cause de l'empereur. Deux ennemis acharnés de Louis XIV, Eugène et Marlborough : l'un fugitif de France, affamé de gloire, l'autre avare et vénal, dégagé de tout scrupule, devinrent les chefs armés de la coalition, et la soutinrent de leur talent militaire. Les Cercles de l'Empire, le nouveau roi de Prusse, bientôt le Portugal et le traître Victor-Amédée, duc de Savoie, qui déserta notre alliance, formèrent une ligue réunissant huit peuples ; on ne put y opposer que le concours de l'Espagne, pour qui le choix d'un prince français était populaire, surtout en Castille, et celui des électeurs de Cologne et de Bavière, tous deux insuffisants. Charles XII, l'aventureux roi de Suède, guerroyait alors contre la Russie ; il préférait ces funestes champs de bataille à ceux que notre amitié lui offrait et qui auraient illustré dignement sa vaillante épée. Comment donc faire face à tant d'ennemis ? C'eût été miracle si les revers n'avaient pas trahi sinon accablé notre courage. La guerre se fit en Espagne, en Italie, en Allemagne, dans l'Alsace, dans les Pays-Bas espagnols, dans la Hollande et la Flandre française. Il fallut déployer, sur une immense étendue de terrain, une activité inouïe, vaincre partout les difficultés des lieux, pourvoir aux approvisionnements nonobstant les défaites et les fléaux intérieurs. Vendôme et Berwick, au-delà des Pyrénées ; Catinat, Vendôme et Boufflers au-delà des Alpes ; Vauban et Chamlay, chef d'état-major de fait, sur divers points ; Vendôme, le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne dans les Pays-Bas, mêlèrent de fautes et de succès leurs

Digitized by Google

opérations. Villars, en Allemagne, en Alsace, surtout en Flandre, les dépassa tous par la sûreté et la grandeur de ses conceptions, par son action énergique et rapide, par l'audace de ses entreprises heureusement calculées. Sa présence rétablissait la fortune de nos armes. Trois fois il fut empêché de porter à l'Autriche des coups décisifs, à Vienne même ; il arrêta en Lorraine la coalition, il lui disputa l'Alsace, il fit d'admirables campagnes dans les Pays-Bas, où finalement, à Denain, il arracha la France aux derniers malheurs par une magnifique victoire ; et cela, son génie et son indomptable bravoure le firent souvent, dans un dénuement extrême, avec des officiers sans recrues, avec peu de provisions et d'argent ; sceptique, déréglé, insatiable de dignités et d'argent, aussi peu estimable comme homme que supérieur comme soldat, il fut dans les mains de la Providence l'instrument puissant, quoique peu honoré, du relèvement de la France.

Il serait trop long, inutile d'ailleurs, de décrire toutes les péripéties de ce duel européen qui remplit quatorze ans; il suffit de le résumer à grands traits. Trois périodes se déroulent : l'une de succès : elle s'étend jusqu'à la fin de 1703 ; l'autre d'expiation mitigée, où les désastres sont entremêlés de quelques victoires; la dernière, d'expiation continue, après le répit de 1707, assombrit d'une façon lamentable les années 1708, 1709, 1710.

En 1704, la déroute des Français à Hochstætt, attaqués par Eugène et Marlborough, leur enlève l'Allemagne. Le désastre de Ramillies, en 1706, causé par Villeroi et infligé encore à nos armes par les deux généraux de la coalition, nous fait perdre l'Italie; il faut Berwick et la fidélité des Castillans pour rétablir Philippe V à Madrid. La sanglante bataille d'Oudenarde, la prise de Lille, héroïquement défendue par Boufflers, la misère publique, l'effroyable hiver de 1709, exposent le territoire français aux injures d'une invasion sans pitié; la catastrophe de Malplaquet vient combler nos épreuves,et de nouveaux malheurs accablent Philippe V. Louis XIV implore la paix, mais avec dignité. Les préliminaires de La Haye trouvent les alliés intraitables ; les conférences de Gertruydenberg avec la Hollande révoltent la fierté française. On exige du roi que seul il travaille à détrôner son petit-fils. En ce moment, nos finances sont en plein désarroi, les mécontentements publics éclatent; la dîme royale, proposée par Vauban, fait peser sur le peuple un poids énorme. Mais ne faut-il pas sauver la France? Quand elle apprend les intolérables exigences des alliés, elle se sent plus d'énergie à porter ses infortunes; elle est avec le roi, disposée comme lui aux plus grands sacrifices. C'était assez de misères pour châtier l'orgueil et les égarements de Louis XIV. La victoire de Villaviciosa consolide le trône de Philippe V. L'avénement des tories au pouvoir en Angleterre, et par suite la disgrâce de Marl-

Digitized by Google

borough, inclinent la reine Anne et le parlement à la paix. La mort de l'empereur Joseph, en faisant craindre le renouvellement de la suprématie de Charles-Quint, rend plus faciles les négociations anglo-britanniques; enfin la victoire de Villars à Denain, dont Louis XIV a la gloire d'être le promoteur, fait définitivement fléchir l'orgueil de l'Angleterre et impose des concessions aux haines mercantiles de la Hollande. Les congrès et les traités d'Utrecht avec ces deux puissances, puis avec la Prusse, le Portugal et la Savoie ; les traités de Rastadt et de Bade avec l'Empire, après de vaillants combats, font voir la France non-seulement debout, quoique toute saignante de ses plaies, mais glorieuse par la conservation de ce que Nimègue et Ryswick lui ont donné (1713-1714). Et cette force est d'autant plus admirable, que les horreurs de la guerre civile, dite des Camisards, ont ajouté de graves périls à ceux que la coalition multipliait. Ici encore, la modération et la vigueur de Villars ont eu raison de ces révoltés protestants qui, ne pouvant obtenir une liberté de culte en opposition avec la justice et la légalité, profitaient des épreuves de leur patrie pour achever sa détresse par leurs intelligences avec ses ennemis, par leur fanatisme de sectaire, qui mettait les Cévennes à feu et à sang.

La paix fut rendue féconde par des réformes : l'impôt de la taille fut allégé, les monnaies reprirent leur valeur, des travaux utiles furent entrepris, les esclaves des Antilles protégés; mais les finances furent moins heureuses, et Louis XIV mourra, laissant à son successeur deux milliards et demi de dettes.

Ce n'était pas uniquement par les événements du dehors, par les calamités intérieures, que l'expiation providentielle avait eu son cours ; elle s'affirma encore par les désolations domestiques, juste peine de tant d'affections coupables. La mort vint ravager la famille royale. En 1711, elle frappa le Dauphin; en 1712, la duchesse de Bourgogne, si chère au roi ; six jours après, le duc de Bourgogne, élève de Fénelon et espoir de la France ; puis le duc de Bretagne, l'un de ses enfants. En moins d'un an, trois générations de rois furent emportées; un frêle rejeton d'une tige féconde restait seul : l'avenir de la monarchie, et quel avenir ! reposait sur la tête d'un enfant.

A tous ces maux il faut joindre les dissensions religieuses qui concoururent, elles aussi, à troubler les dernières années du règne. Le protestantisme et le jansénisme, en déchirant le sein de l'Église, agitaient dangereusement le pays. On sait que la révocation de l'édit de Nantes avait été, dans son exécution, particulièrement odieuse sous l'impulsion despotique de Louvois. Le roi modifia d'une manière équitable les procédés administratifs à l'égard des huguenots : l'interdiction de tout exercice public de leur culte fut maintenue, mais ils ne furent plus contraints d'assister à l'office divin ; les fugitifs purent rentrer en France (ordonnance du 29 décembre 1698) et

Digitized by Google

recouvrer leurs biens, mais à la condition, excessive au point de vue de la véritable liberté de conscience, d'abjurer dans six mois. L'ensemble des mesures réformatrices, sans être absolument satisfaisant, grâce surtout au zèle intempestif de certains intendants et de quelques évêques, hautement censurés par Bossuet, offrait cependant aux opprimés de notables adoucissements. Ils voulurent davantage : en haine de l'autorité et de la loi, ils essayaient sans cesse de se réunir. De ce mépris et de cette audace naquit, violente, impitoyable, la guerre civile dont nous avons parlé.

Le jansénisme, plus hypocrite que la réforme, eut une phase de recrudescence. « Le propre de cette hérésie était de vouloir appartenir à l'Église, malgré l'Église. Le *Cas de conscience* un de ses libelles, mérita les rigueurs de Clément XI; ensuite les *Réflexions morales* de Quesnel suscitèrent une tempête qui remua vivement l'État. La bulle *Unigenitus* eut l'adhésion de l'immense majorité du clergé français. Avant que le pape eût condamné cent une propositions du livre, Bossuet en avait réprouvé cent vingt; Fénelon ne se prononçait pas avec moins de vigueur; malheureusement le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, adversaire inconséquent et obstiné de la bulle, alluma et entretint le feu de la discorde. Il s'oublia même jusqu'à *interdire* les jésuites, en calomniant sans mesure leur dévouement au Saint-Siége et à l'orthodoxie. Des membres du parlement, en grand nombre, soutinrent le P. Quesnel. Les religieuses de Port-Royal-des-Champs s'obstinèrent dans une opposition qui, résistant aux moyens pacifiques, amena leur dispersion dans plusieurs couvents... L'autorité royale dut elle intervenir dans ces démêlés? Les Mémoires du P. Rapin et d'autres documents nous apprennent combien la secte était frondeuse, tracassière. La rébellion dépassait la sphère purement religieuse, elle visait à s'emparer de l'administration, à diriger la politique. Cette attitude explique, justifie presque toujours les sévérités du roi.

Nous touchons à la fin d'une vie qui avait rempli le monde du bruit de ses gloires, de ses fautes et de ses revers. Louis XIV, se voyant près de la tombe, fait son testament. Il ne pouvait confier exclusivement les destinées de la France au duc d'Orléans, dont l'impiété, les mauvaises mœurs et l'ambition désordonnée n'étaient pas rachetées par sa remarquable intelligence. Il institua donc, mais inhabilement, un conseil de régence composé de magistrats et d'hommes de guerre, sous la présidence d'un prince qu'il voulait satisfaire en quelque façon, avant tout contenir. Là encore il affectait une déplorable exagération de tendresse pour ses bâtards *légitimés*, et il préparait à son testament un insuccès qui allait être le commencement de cette révolution du mépris, avant-coureuse de la révolution niveleuse et sanguinaire. Au reste, sa maladie fit voir en lui avec éclat le souverain et le chrétien. Souverain, il donna *in extremis* à son petit-fils, qui

Digitized by Google

devait être Louis XV, des instructions où la sincérité des aveux de ses torts communiquait à la sagesse des conseils une majesté que les approches de la mort rendaient plus auguste. Chrétien, il s'éteignit avec une placidité religieuse qu'avaient entretenue des souffrances expiatoires pieusement supportées. C'était le 1er septembre 1715, trois jours avant l'accomplissement de sa soixante-dix-septième année, dans la soixante-treizième de son règne.

Nous venons d'esquisser, en y mêlant nos appréciations, les événements que M. Gaillardin a décrits et jugés, dans le volume qui clôt son travail, avec le talent et le savoir qui avaient précédemment charmé ses lecteurs. Comme toujours, l'impartialité et la justice ont conduit sa plume. Voici bien, dans leurs cadres respectifs, tous les hommes de quelque renom qui ont marqué de leur empreinte la politique, l'administration, la guerre, la littérature et l'art. Chacun d'eux a sa véridique physionomie, dont les traits reflètent leurs sentiments et leurs actes. Cette galerie est imposante et laisse dans les souvenirs une trace durable. Remarquons, en passant, le portrait buriné d'un historien pamphlétaire, Saint-Simon. Nous voudrions pouvoir reproduire ici la note vengeresse où l'auteur dénonce, dans les *Mémoires* dont notre siècle s'est engoué, l'orgueil du grand seigneur, les emportements du sectaire, les ressentiments de la vanité blessée, cent autres défauts d'une nature susceptible, envieuse, réglant ses jugements par ses impressions, distribuant à tort et à travers, suivant les inspirations de l'amour-propre flatté ou blessé, les coups de pinceau; inimitable peintre au demeurant, chroniqueur qu'il faut consulter et suivre quand il n'est pas acteur ou témoin intéressé.

Les choses, non moins que les personnages, sont étudiées dans ces pages avec une sagacité que la passion ne fourvoie jamais. Les récits de la lutte française contre la quatrième coalition ont de la netteté, de l'ampleur, une patriotique émotion. Causes, faits et résultats, exposés avec bon sens ou dépeints avec un coloris naturel et sobre, sont empreints d'un sentiment français dégagé de tout chauvinisme; c'est l'historien maître de son sujet, sachant le montrer sous toutes les faces dans les limites qu'il s'impose. Quand la paix généralé est signée, M. Gaillardin la fait ressortir avec un accent de fierté nationale; nous ne résistons pas au plaisir de citer : « Toutes les conquêtes de Richelieu et de Louis XIV subsistaient, tous les traités de Munster, des Pyrénées, d'Aix-la-Chapelle, de Nimègue et de Ryswick restaient en vigueur; toutes les frontières du Roussillon, du Jura, du Rhin, et, dans le Nord, la barrière de forteresses dressées par Vauban, étaient intactes. C'était là le bilan de la guerre que, après beaucoup de fautes et aussi tant de périls écartés, Louis XIV pouvait soumettre avec confiance au jugement de l'histoire, et dont la postérité a consacré la valeur par le nom proverbial de *frontières de Louis XIV*. Si ce

Digitized by Google

n'était pas encore la frontière naturelle de la Gaule, à laquelle Richelieu avait aspiré, c'était au moins le système de ce ministre appliqué et en progrès. Heureuse la France, si elle eût toujours conservé la frontière de Louis XIV! plus heureux nous-mêmes s'il nous était donné de vivre assez longtemps pour la voir rétablir[1]!... »

L'administration trouve dans l'auteur un juge équitable. Nous aimons à constater avec quel scrupule d'orthodoxie il examine les affaires religieuses. Quiétisme énervant de Molinos, quiétisme mitigé mais encore très-condamnable de Fénelon, évolutions criminelles du protestantisme dans les Cévennes, entêtements turbulents du jansénisme, il voit tout dans la lumière catholique, et aussi selon les patriotiques inspirations qui l'empêchent, chemin faisant, de s'égarer sur les traces de Louis XIV. Cette figure majestueuse et hautaine a ses respects, son admiration indépendante d'un enthousiasme servile ou irréfléchi. « Ne dissimulons, dit-il, n'épargnons même aucun de ses défauts, aucune de ses fautes, mais ne nous étonnons pas de trouver en lui un homme. Et bien plutôt, en le voyant soumis comme les autres aux faiblesses, aux erreurs, aux tentations de sa nature et de son rang, tenons-lui compte des efforts, des qualités, des succès, et quelquefois des vertus qui l'ont élevé si fort au-dessus de la multitude de ses semblables et de la plupart des rois. A ces conditions, il nous paraîtra encore grand, de cette grandeur, il est vrai, partielle, incomplète, que Bossuet appelle *empruntée*, mais dont il faut bien que l'homme se contente ici-bas. Dieu seul est grand en toutes choses, partout et toujours[2]... »

C'est en ces termes que M. Gaillardin résume sa pensée sur l'homme qui a si longtemps fixé ses regards. Il ne le fait pas sans avoir mis dans la balance de l'histoire le bien et le mal d'un règne presque séculaire. Les contemporains de Louis XIV, quand il descendit dans la tombe, furent cruels pour sa mémoire. Il meurt : son prestige tombe ; sa grandeur s'efface ; son nom, livré aux outrages, se perd dans l'indifférence ; mais la postérité, dit M. Gaillardin, ne ratifie ni les plaintes des mécontents, ni les panégyriques des flatteurs. C'est ainsi qu'au tribunal de cette postérité il porte les œuvres bonnes et mauvaises du monarque ; il faut lire les belles pages de ce plaidoyer, dont quelques nuances, toutefois, pourraient être un peu adoucies dans le blâme et plus accentuées dans l'éloge[3].

En ce qui concerne le côté scientifique, ce volume n'est pas moins riche que ses aînés. Mémoires des hommes d'État et de guerre, des historiens du temps, sans en excepter Saint-Simon ; Correspondances

[1] Page 614.
[2] Page 708.
[3] Voir les pp. 700-707.

Digitized by Google

des ministres ; Journal de Dangeau ; Lettres et Mémoires de Fénelon, dont M. Gaillardin met en relief, plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, l'immixtion aux affaires militaires, politiques et civiles; pièces officielles ; *Œuvres* de Louis XIV; *Corps diplomatique* de Du Mont; *Correspondance administrative* de Depping; en un mot, toutes les sources ont été interrogées avec autant de conscience que de saine critique ; les documents sont bien fondus dans la trame de l'histoire et sobrement annotés. Grâce à tant de soins, M. Gaillardin a rectifié plus d'une erreur qui avait reçu de la crédulité publique une sorte de consécration. Il prouve que Racine n'a pas été victime de son dévouement aux souffrances du peuple et d'une rigueur capricieuse du roi ; que la célèbre parole : *Plus de Pyrénées*, qui aurait été prononcée par Louis XIV après l'acceptation du testament de Charles II, n'est pas authentique, et qu'elle est, quant au fond, de l'ambassadeur d'Espagne, quant à la forme, du *Mercure* de France ; que Catinat, après sa campagne d'Italie, n'a pas été disgracié ; que Vauban a toujours conservé les sympathies de celui qu'il servait avec noblesse de caractère et génie ; que le P. La Chaise, confesseur du roi, fut constamment un parfait modèle de modération et de douceur ; que l'abbé Dubois, honoré de l'estime de Fénelon et de Massillon, sera peut-être réhabilité, et qu'en attendant, sa politique est déjà mieux appréciée.

Ce qu'il dit des charges accablantes que les affaires extérieures imposèrent à la France, des expédients qu'on imaginait pour faire face à la gêne financière, est non-seulement intéressant, mais saisissant. Nous louons également son exposé, sommaire il est vrai, suffisant néanmoins dans sa concision, de la décadence littéraire et artistique dont la période s'ouvre avec le XVIIIe siècle. Corneille a disparu en 1694, La Fontaine en 1695, Mme de Sévigné en 1696, Racine en 1699. Bossuet s'éteint en 1704; Boileau n'est plus que l'ombre de lui-même et va mourir; reste Fénelon, astre littéraire dont le couchant est splendide. S'il y a toujours un peu de chimère dans ce brillant esprit, en revanche, que de grâce et de fécondité ! *Télémaque* l'a rendu populaire; sa *Lettre à l'Académie française*, pétillante de vues neuves et hardies, ses *Lettres sur la Religion*, adressées au duc d'Orléans, et son *Traité de l'existence de Dieu*, parfois un peu subtil, jettent sur ses vieux jours un éclat mérité. A part cette personnalité séduisante, tout accuse la déchéance. Dans les mains de Crébillon, la tragédie dégénère; les immondes productions de Jean-Baptiste Rousseau, vouant sa muse aux banquets voluptueux du Temple, la verve satirique de *Turcaret* et du *Diable boiteux* de Le Sage; les polémiques terre à terre de madame Dacier et du prosaïque Lamothe sur Homère; le mercantilisme littéraire commençant à poindre, font présager d'autres temps et d'autres mœurs. Voltaire, né en 1694, bercé pour ainsi dire sur les genoux de Ninon de Lenclos, régnera sur la génération qui se lève et l'enivrera

Digitized by Google

d'impiété et de luxure par le *Dictionnaire philosophique* et la *Pucelle*.

Avant de quitter l'éminent historien, faisons quelques réserves. A notre sens, la liberté de conscience n'impliquait nullement, *en principe*, la liberté du culte protestant; cette liberté ainsi entendue est d'origine toute moderne. Les peines qui atteignirent le jansénisme, par exemple les exils, les emprisonnements, furent-elles excessives? Quelquefois peut-être. Qu'on se rappelle cependant qu'il était par essence hostile à l'État non moins qu'à l'Église. Lorsque les religieuses de Port-Royal-des-Champs furent disséminées dans les monastères, ce ne fut qu'à la suite d'une révolte persistante, que les mesures de douceur n'avaient pu vaincre, et conformément à la décision du Pape. Pendant les orages soulevés par la bulle *Unigenitus*, le P. Le Tellier, successeur du P. La Chaise à la cour, eut le droit et le devoir de repousser, pour l'honneur de son ordre et de la religion, les inculpations publiquement calomnieuses du cardinal de Noailles et les iniques mesures qu'elles avaient provoquées. Sur ces divers points, l'auteur fera sagement d'élucider sa pensée, dont l'expression, plutôt que la signification absolue, nous paraît fautive. Au surplus, n'insistons pas : ces légères dissidences, si elles existent, n'enlèvent rien à la haute valeur de cette étude. Enfin, nous avons le vrai Louis XIV et la vraie France de son règne. Dans toute bibliothèque, les six volumes de M. Gaillardin réclament une place de choix. Quand il s'agit du grand Roi, du grand siècle, aucun ami des livres ne pourrait accueillir avec indifférence la vérité.

GEORGES GANDY.

IV

UNE FAMILLE DE CULTIVATEURS NORMANDS

SOUS L'ANCIEN RÉGIME.

Rien n'est plus rare que de trouver en Normandie des *Livres de Raison* analogues à ceux que M. de Ribbe a découverts en si grand nombre dans les provinces méridionales de la France. J'ai sous les yeux quelques pages qui peuvent, dans une certaine mesure, en tenir

Digitized by Google

lieu : c'est l'histoire, depuis l'an 1513, d'une famille de cultivateurs du pays de Caux, écrite en 1864 par un de ses descendants.

Cette famille n'a presque point quitté l'arrondissement actuel du Havre. Elle s'est élevée lentement : ses membres, pendant deux siècles et demi, sont fermiers, laboureurs, quelquefois même artisans : c'est en 1766 que l'un d'eux achète pour la première fois un domaine rural, sur lequel il s'établit, et qui est cultivé par ses descendants jusqu'en 1862. A partir de 1766, plusieurs autres acquisitions viennent agrandir le patrimoine de la famille. Aucune de ces terres n'en est encore sortie aujourd'hui.

Voilà comment, sous l'ancienne monarchie, une famille pouvait s'élever, s'enrichir, mettant plusieurs siècles à passer de la condition de laboureur à celle de propriétaire, et posant lentement les fondements d'un patrimoine qui est demeuré intact entre ses mains.

Les *Mémoires* qui m'ont été communiqués ont été rédigés à l'aide de baux, contrats, papiers de famille existant encore. J'en extrais quelques renseignements fort curieux sur l'état des campagnes cauchoises au XVIIe et au XVIIIe siècle, et sur la vie intime de leurs habitants à cette époque.

Voici, par exemple, en quoi consistaient, en 1683, les apports matrimoniaux d'une fermière aisée :

« Un coffre fermant à clef ;
« Vingt aunes de doubletterie ;
« Vingt aunes de toile de lin ;
« Vingt aunes de toile d'étoupe ;
« Un lit fourni, traversin, oreillers ;
« Une courtine avec rideaux ;
« Une cathallonge blanche ;
« Un habit de serge tel qu'il était de défunt sa mère, et les autres habits de fillage, et le linge à son usage ;
« Une somme de six vingt dix livres. »

En 1688, Pierre B..., le mari de la ménagère dont nous venons de détailler le trousseau, prend deux fermes à loyer : l'une, située à Etainhus, d'une contenance de 40 acres, est louée 330 livres ; l'autre, sise à Angerville Orcher, contient 38 acres, et est louée 300 livres.

Après le décès de Pierre B..., qui laissait cinq enfants mineurs, un inventaire est dressé : il nous montre quelle était, en 1698, la valeur d'un mobilier agricole :

Un chariot valait.	85 livres
Un banneau	20 —
Un boisseau de blé	2 livres 5 sols;
Un boisseau d'orge	1 livre 5 sols;
Une jument de six ans	65 livres;
Un poulain de deux ans.	40 —

Digitized by Google

Une vache	50 —
Une génisse	5 —
Un porc.	7 —
Un mouton.	6 —
Quatorze poules et un coq.	4 livres 15 sols.

L'acre de terre était louée de 7 à 8 livres.

La veuve de Pierre B... possédait les bijoux suivants : une bague d'or, une croix d'or, une croix d'argent, le tout estimé 11 livres.

Il y avait dans la maison beaucoup de toile ; la vaisselle paraît avoir été, pour la plus grande partie, d'étain.

Un des fils de Pierre B..., Jean, ne prospéra pas. Il avait appris le métier de cordonnier ; un certificat délivré le 7 avril 1715 par « les maistres gardes jurés du mestier du cordonnier de la ville et vicomté de Montivilliers, » constate « l'enrollement de Jean B.... comme apprentif. » Il essaya ensuite l'état de cultivateur, et s'établit sur une petite ferme qu'il louait 45 livres. Il fut enfin réduit à se faire journalier ; à l'époque de la moisson, il travaillait avec sa femme chez son beau-frère, à raison de 15 livres pour quatre semaines, pour lui, et de 7 livres 10 sols pour sa femme. Relativement à la valeur de l'argent à cette époque, la main-d'œuvre paraît avoir été fort chère.

Un seul des fils de Pierre B... laissa des enfants : c'est Guillaume, qui, après avoir fait l'apprentissage du métier de *bastier* (bourrelier), devint aubergiste et cultivateur : il finit par exploiter deux fermes. Il se maria en 1711 ; sa femme lui apporta :

« Une somme de 500 livres et une vache à lait ;

« Un lit fourni, garni de plumes, avec rideaux, de la couleur qui conviendra ;

« Deux habits de serge, un noir, un violet, avec ses habits de fillage ;

« Une douzaine et demie de tout linge, etc. »

Guillaume B. . eut quatre enfants, un fils et trois filles ; il donnait à chacune de ses filles, en les mariant, une somme de 200 livres, qui fut plus tard portée à 400, et un trousseau semblable à celui de leur mère. Les trois filles se marièrent en 1743, 1751, 1754.

Guillaume B... s'établit, entre 1743 et 1751, sur une ferme de 116 acres, située dans la paroisse de S... et qu'un de ses descendants acheta plus tard ; il céda son bail, en 1758, à son fils aîné, comme lui nommé Guillaume. Le mobilier agricole fut alors estimé : cette estimation s'éleva à la somme de 8,700 livres, capital alors suffisant pour l'exploitation d'une ferme de 116 acres.

Au moment où Guillaume abandonnait l'exploitation de sa ferme, il avait un procès avec le curé de S..., à qui il r efusait de payer une partie des dîmes réclamées par celui-ci. Ce procès, que Guillaume avait perdu au siége de la vicomté de Montivilliers, était alors en appel devant le Parlement de Rouen. Au nombre des questions soulevées se trouvait

Digitized by Google

celle de savoir si, en payant la dîme des agneaux, le propriétaire d'un troupeau devait encore payer la dîme de la laine produite par la mère des agneaux. Dans les conclusions prises devant le Parlement par le procureur chargé de la cause, et relatées dans un arrêt préparatoire du 11 mars 1760, on lit : « L'agneau doit racheter la mère. » Le procureur n'a pas osé faire suivre cette phrase de la citation latine : *Agnus redemit oves.*

Le fils aîné de Guillaume B..., nommé Guillaume comme son père, et qui lui succéda dans l'exploitation de sa ferme, s'était marié en 1741 : sa femme lui apportait :

« Une somme de 300 livres ;

« Un lit de coutil, traversin, oreillers, le tout garni de plumes ;

« Une couverture de laine blanche ;

« Une armoire fermant à clé ;

« Une douzaine et demie de chaque sorte de linge ;

« Deux douzaines de chemises ;

« Deux habits de mariage, un noir et un blanc, et les autres habits à son usage ;

« Une chaufferette. »

Guillaume, en 1762, maria l'aînée de ses filles ; il lui donnait en dot, avec son trousseau, une somme de 2,000 livres, qui fut plus tard portée à 6,000. La seconde fille, mariée en 1776, eut une dot égale ; je remarque, dans l'énumération des objets composant son trousseau, « deux nappes à pain bénit. »

Guillaume acheta, en 1766, une ferme sise à B..... ; c'est la première propriété entrée dans la famille. Elle fut acquise de Mme de C..., dont le mari était alors détenu pour dettes dans la prison de Saint-Germain, à Paris : il s'était, dit-on, endetté en jouant le jeu du comte d'Artois.

Le frère cadet de Guillaume, Jacques B..., qui avait reçu de son père une somme de 5,712 livres et s'était marié, vint finir ses jours dans le domaine que son aîné avait acheté.

Guillaume fut collecteur de la taille pour la paroisse de S...., et nous avons encore le rôle de capitation dressé à cette époque. Il fut de plus trésorier de l'église : nous possédons l'original d'un marché qu'il fit en cette qualité, le 8 mai 1772, pour faire refondre la grosse cloche de la paroisse, à raison de 1 livre 10 sols par livre.

Guillaume, deuxième du nom, laissa lui-même un fils appelé Guillaume. Celui-ci succéda à son père, en 1770, sur la ferme de S..... Le mobilier qui la garnissait fut estimé 16,277 livres et cédé au jeune cultivateur jusqu'à concurrence de 12,000 livres, pour son établissement : ces chiffres indiquent la prospérité croissante de la famille, et aussi la diminution de la valeur des espèces monétaires. Il se maria cette même année 1770 ; sa future lui apportait en dot une

Digitized by Google

somme de 3,000 livres. Le trousseau de celle-ci est essentiellement cauchois ; j'y remarque, outre la grande armoire traditionnelle et le offre, le rouet, les nappes à pain bénit et trois douzaines de ces grandes coiffes, souvent si riches, qui n'avaient pas encore tout à fait disparu de nos campagnes, il y a un quart de siécle. Guillaume B..., finit par devenir propriétaire de la ferme de S...., que trois générations de sa famille avaient exploitée. Il avait pris à ferme la collecte des dîmes sur cette paroisse, et était encore collecteur quand la Révolution éclata.

Guillaume B..., dont la fortune n'avait cessé de s'accroître, et qui était devenu possesseur de 247 acres de terre, refusa toujours de s'enrichir en se rendant possesseur des biens confisqués sur le clergé ou sur les familles des émigrés. Il y eut bien quelque mérite, car il dut écarter des occasions fort avantageuses. Il refusa un jour une ferme considérable, devenue propriété nationale, qui lui fut offerte en payement de quatre chevaux réquisitionnés pour les armées de la République : tel était l'avilissement des biens nationaux, telle était la rareté de l'argent dans les caisses publiques ! Il demanda d'être payé en assignats, c'est-à-dire qu'il se résigna volontairement à perdre à la fois ses chevaux et leur prix. Si je ne me trompe, ce trait peut être rappelé avec quelque fierté par la famille qui compte ce modeste paysan parmi ses ancêtres : il montre quelle était l'austère probité de nos agriculteurs de l'ancien régime qui pouvaient bien plaider, à propos de dîmes, contre leur curé, mais qui, malgré leur ardent amour pour la propriété, refusaient de profiter de la situation révolutionnaire pour l'acquérir par des moyens illicites. Des fortunes s'improvisèrent, certes, dans nos campagnes par l'achat à vil prix des biens confisqués : mais celles qui s'étaient formées lentement par la probité et l'épargne de plusieurs générations ne furent presque jamais accrues au moyen de tels marchés.

Guillaume B... avait placé son fils, Jean-Baptiste, dans un pensionnat tenu par des ecclésiastiques, à Vergetot : ce pensionnat fut fermé, parce que les ecclésiastiques qui le dirigeaient refusèrent de prêter serment à la constitution civile du clergé. Encore un exemple de cette désorganisation de l'enseignement primaire, qui, très-florissant à la veille de 1789, fut anéanti pour de longues années par les décrets qui proscrivirent le clergé et les congrégations religieuses.

Jean-Baptiste B... fut compris, en 1793, dans la levée en masse, et incorporé dans le Bataillon-Marat, qui parcourut pendant six mois toute la basse Normandie, une grande partie de la Bretagne et du Maine. Il eut le bonheur de ne jamais avoir à combattre contre les chouans ; la situation eût été critique pour le jeune soldat qui, sous l'uniforme du Bataillon-Marat, était resté fervent catholique, et écrivait à ses parents le 14 décembre 1793 : « Quand on a Dieu avec soi, on ne craint rien ; » et, logé chez des paysans, se faisait conduire par eux aux messes dites la

Digitized by Google

nuit par des prêtres insermentés, où il avait le bonheur de s'approcher souvent des sacrements. Je pourrais emprunter à la notice que j'ai sous les yeux bien des détails touchants sur la vie de Jean-Baptiste B... Qu'il me suffise de dire que l'ancien soldat de la République salua avec bonheur le retour des Bourbons, et, quoique adjoint au maire de la commune qu'il habitait, refusa, pendant les Cent-jours, de prêter le serment que l'Empire exigeait alors des moindres fonctionnaires.

Telles sont, résumées rapidement, les modestes annales d'une famille de cultivateurs normands. Si l'on possédait des renseignements aussi détaillés sur les familles qui se sont ainsi élevées par la probité et le travail, on pourrait éclairer d'une lumière nouvelle l'histoire intime de temps qui, si rapprochés qu'ils soient de nous, sont bien peu connus et souvent bien légèrement jugés. Celle dont nous avons parlé n'est pas, certes, une exception : bien d'autres, dans nos campagnes normandes, ont grandi à côté d'elle et avec elle, dans les mêmes conditions, par les mêmes moyens, avec les mêmes vertus : et, vraiment, quand on contemple nos belles plaines chargées de moissons, on a le droit de se rappeler avec fierté que, dans les siècles qui ont précédé le nôtre, elles ne furent pas seulement fertiles en blé, mais fécondes en hommes : *Magna parens frugum, magna virum.*

PAUL ALLARD.

Digitized by Google

COURRIER ANGLAIS

Commençons par jeter un coup d'œil sur les ouvrages relatifs à l'histoire sainte. M. le capitaine Warren, en nous racontant les travaux d'excavation entrepris à Jérusalem[1], a réussi à combiner les détails d'archéologie avec des remarques très-intéressantes sur la Palestine d'aujourd'hui. Les recherches dont il est question ici se rapportent au temple d'Hérode, ainsi qu'on l'appelait, et ces découvertes faites par M. Warren confirment dans toutes leurs particularités ce que nous apprennent la Bible, le Talmud et Josèphe. Outre un résumé clair et succinct sur les fouilles proprement dites, notre auteur décrit la ville de Jaffa et ses environs, la vallée du Jourdain et la Samarie, à travers laquelle il a fait une excursion, inspectant çà et là, sans beaucoup de résultats, ce qui semblait gibier d'antiquaire.

— Le premier volume du *Dictionnaire de biographie chrétienne* est sous mes yeux[2] ; c'est une compilation de beaucoup de mérite ; elle commence où finit l'histoire sainte et s'étend jusqu'au règne de Charlemagne. Il va sans dire que cet ouvrage est rédigé au point de vue protestant, mais le ton des articles est extrêmement modéré, et les collaborateurs qui ont aidé le professeur Smith dans cette tâche difficile, sont tous bien connus comme savants et comme théologiens. Il ne faut pas croire, malgré le titre, que nous ayons là seulement un dictionnaire de littérature sacrée ; tous les personnages tant soit peu importants qui ont vécu depuis les temps apostoliques jusqu'à la fin de la dynastie mérovingienne, ont leur notice : Caracalla et Attila, aussi bien que saint Athanase et

[1] *Underground Jerusalem : an Account of some of the Principal Difficulties encoutered in its Exploration and the Results obtained. With a Narrative of an Expedition through the Jordan Valley and a Visit to the Samaritans.* By Charles Warren, Captain, R. E., etc. London, 1877, Bentley, in-8° de 570 p.

[2] *A Dictionary of Christian biography literature, sects and doctrines,* edited by William Smith, and Henry Wace. London, Murray, 1877, in-8° de xii-914 p.

Digitized by Google

saint Augustin, Cassiodore et Boèce à côté de Chosroès et de saint Benoît d'Aniane. Des articles spéciaux sont réservés aux questions de liturgie, de discipline et de doctrine, aux évangiles apocryphes, etc. Bref, le volume substantiel et intéressant dont je m'occupe ici mérite un examen sérieux, et j'en recommande l'étude à quelque critique plus compétent que moi dans ce genre d'études.

—Il serait difficile de nommer, dans le sein de l'Église anglicane, un écrivain de plus de talent que le docteur Stanley [1], doyen de l'abbaye de Westminster; talent n'est pas le mot : c'est génie qu'on devrait plutôt dire, génie du premier ordre, et d'autant plus dangereux qu'il est employé à ruiner l'autorité de la Bible, et à travestir les doctrines sur lesquelles le christianisme repose. M. Stanley est considéré comme le représentant le plus distingué de ce que l'on appelle ici la *broad Church*, c'est-à-dire que, non content de ne pas décider entre Genève et Rome, il met absolument sur la même ligne tous les systèmes théologiques, et au lieu de relever ces systèmes au niveau des saintes Écritures, il rabaisse avec une persévérance déplorable la religion chrétienne jusqu'à la position très-inférieure qu'occupent le bouddhisme, le brahmanisme, le mahométisme, bref le rationalisme, de quelque nom qu'il s'appelle. C'est l'erreur fondamentale des ouvrages de M. Stanley; c'est aussi le défaut Capital, et de plus en plus saillant, du nouveau volume de *Lectures* qu'il vient de publier. Comme série de tableaux largement esquissés, pleins de mouvement et de coloris, il ne se peut rien de plus frappant; comme science et comme exactitude historique, on ne saurait se figurer rien de plus faux. Sa théorie de la prophétie ne supporte pas l'examen, son appréciation de Néhémie est une caricature.

— L'histoire ecclésiastique réclame maintenant notre attention. Le tome troisième de l'ouvrage du P. Morris ne le cède en rien par l'intérêt aux deux premiers, et il est impossible de parler avec trop d'éloge d'un travail dont l'exactitude scrupuleuse, relevée par un style clair et agréable, est le caractère distinctif. L'auteur avait beau jeu pour déclamer sur l'intolérance du protestantisme anglais au XVIe siècle; il s'est rigoureusement abstenu de tout ce qui pouvait avoir l'air de friser la controverse; il laisse les documents édités par lui raconter l'histoire de la persécution la plus odieuse qui fut jamais; il se contente de citer : c'est au lecteur à déduire les conclusions. Les matériaux rassemblés aujourd'hui par le P. Morris se rapportent tous au Yorkshire, et, généralement parlant, aux com-

[1] *Lectures on the history of the Jewish Church*. Third series. *From the Captivity to the Christian Era*. By A. P. Stanley, D. D., Dean of Westminster. London, Murray, 1877, in-8° de 495 p.

[2] *The Troubles of our Catholic Forefathers, Related by Themselves*. Third Series. Edited by John Morris, Priest of the Society of Jesus. London, Burns and Oates, 1877, in-8° de 256 p.

Digitized by Google

tés du nord de l'Angleterre ; ils ne s'élèvent qu'à six, et sont tirés des archives de Stonyhurst et de la bibliothèque du collége de Sainte-Marie à Oscott.

— Le livre du P. Morris nous rappelle un autre ouvrage du même genre qu'il serait injuste de passer sous silence. C'est un relevé ou calendrier des catholiques anglais envoyés au supplice, entre 1535 et 1681, pour fait de non-conformité [1]. Le P. Law, en rédigeant cet index, s'est proposé purement et simplement d'édifier ses lecteurs ; mais il nous a donné de plus des détails que les historiens consulteront avec beaucoup d'avantage. Chose singulière ! les compilations du genre de celles dont je viens de parler excitent de plus en plus la curiosité publique, parce qu'elles sont fort exactes, et que les auteurs se sont scrupuleusement interdit tout ce qui pourrait ressembler à l'exagération. Au contraire, les martyrologes protestants, celui de Fox par exemple, et je le cite de préférence ici parce qu'il se rapporte surtout à l'Angleterre, ont perdu toute la popularité qui leur avait autrefois été accordée, justement à cause des mensonges et des légendes apocryphes dont ils fourmillent.

— M. Cartwright avait, à diverses époques, inséré dans la *Quarterly Review* des articles sur les jésuites ; il vient de les réunir en un volume [2]. Je ne parlerais pas de cet ouvrage s'il ne se présentait sous la garantie d'un périodique aussi généralement estimable que l'est le *Quarterly*, et si toute la presse périodique ne s'en était pas occupée ; mais, il faut bien le dire, M. Cartwright a fait preuve d'une ignorance scandaleuse et d'une injustice plus scandaleuse encore. Il en est aux absurdes préjugés des Michelet, des Génin, des Quinet, des Eugène Sue ; et il a fallu, chose curieuse, qu'un journaliste protestant relevât toutes les erreurs d'une soi-disant esquisse historique, bâclée par un homme qui ne s'est pas donné la peine d'étudier le sujet dont il s'occupe.

— Le bureau d'administration du Musée britannique a fait paraître récemment la deuxième livraison de la collection d'anciennes chartes reproduites par la photographie [3]. Ces pièces curieuses, éditées par M. Bond avec des notices descriptives, sont au nombre de quarante, la première remontant à l'année 734, et la dernière portant la date de 875. Parmi ces pièces, on peut signaler la planche n° 5, qui se rapporte à un incident de l'histoire ecclésiastique des Anglo-Saxons : le siége épiscopal de Lichfield avait été irrégulièrement érigé en archevêché ; la photographie dont je parle en ce moment est l'instrument original par

[1] *The Calendar of the English Martyrs of the Sixteenth and Seventeenth Centuries*, with an Introduction by Thomas Graves Law, Priest of the Oratory. London, Burns and Oates, 1877, in-8° de 100 p.

[2] *The Jesuits : their Constitution and Teaching. An Historical Sketch.* By W. C. Cartwright, M. P. London, Murray, 1877, in-8° de 246 p.

[3] *Fac-similes of Ancient Charters in the British Museum.* Part. II. Published by Order of the Trustees, in-f°.

Digitized by Google

lequel Æthelheard, archevêque de Cantorbéry, annule cette mesure. Si le nouveau recueil de M. Bond est de nature à intéresser les antiquaires anglais, au point de vue de l'histoire nationale, il est également digne d'étude comme spécimen de diplomatique et de paléographie. L'écriture anglo-saxonne y est illustrée dans ses formes les plus variées, et quelques-unes des planches (nos 2 et 5) sont des chefs-d'œuvre d'élégance.

—Parmi les récentes publications de la *Camden Society* [1], je citerai le curieux volume dont nous sommes redevables à M. James Gairdner, l'habile éditeur des *Paston letters*. Il s'agit d'un recueil de Miscellanées formés au xve siècle par un bourgeois de Londres et très-intéressant à plus d'un titre. Le premier morceau, imprimé d'après le manuscrit conservé au *British Museum* (fonds Egerton) est un poëme sur le siége de Rouen par les Anglais, en 1418. L'auteur, un certain John Page, s'exprime en témoin oculaire, et le récit qu'il donne est d'autant plus curieux. Disons que ce poëme avait déjà été publié dans *l'Archæologia* (vol. XXI et XXII), mais sur un texte inférieur à celui dont s'est servi M. Gairdner. La chronique écrite par William Gregory, maire de Londres, en 1450, comprend toute l'époque qui s'étend de 1189 à 1469; on y trouve, entre autres choses remarquables, le récit des aventures de Marguerite d'Anjou dans le pays de Galles, après la bataille de Northampton. Les vers de Lydgate ne méritent d'être cités que pour mémoire; il ne faut y voir qu'un catalogue assez insignifiant des rois d'Angleterre jusqu'au xve siècle. Le volume est accompagné de notes, de pièces justificatives et d'un excellent index.

—J'ai déjà entretenu mes lecteurs du quatrième volume des *Calendars* de M. Brewer, mais c'est l'introduction de cet important ouvrage que j'avais surtout en vue dans ma précédente notice, et d'ailleurs la troisième partie n'avait pas encore vu le jour; il est bon d'y revenir. La grande affaire à laquelle se rapportent toutes ces pièces est le divorce de Catherine d'Aragon; jusqu'à présent nous ne pouvions guère l'apprécier qu'au point de vue anglais; grâce aux trésors des archives de Simancas, nous avons aujourd'hui la version espagnole. Si l'on pouvait espérer de convaincre M. Froude que Henri VIII n'était pas le

[1] *The Historical Collections of a Cititzen of London in the Fifteenth Century, containing* : I. *John Page's Poem on the Siege of Rouen.* II. *Lydgate's Verses on the Kings of England.* III. *William Gregory's Chronicle of London.* Edited by James Gairdner. Printed for the Camden Society, in-4° de 238 p.

[2] *Letters and Papers, Foreign and Domestic, of the Reign of Henry VIII. Preserved in the Public Record Office, the British Museum, and elsewhere in England.* Arranged an Catalogued by J. S. Brewer, M. A. Under the direction of the Master of the Rolls, and with the sanction of Her Majesty's Secretaries of State. Vol. IV. Part. III. 1529-1530; with a General Index. London, Longmans and Co, 1876, gr. in-8° de 487 p.

Digitized by Google

modèle des rois, on le prierait de lire à tête reposée le quatrième volume de M. Brewer ; un historien protestant est fondé peut-être à récuser l'exposé que Lingard nous donne de l'affaire du divorce ; mais n'est-il pas surprenant, tout au moins, que les papiers de Simancas confirment sur tous les points l'opinion de l'écrivain catholique et placent le caractère de Wolsey dans son jour véritable ? M. Brewer a rassemblé ses matériaux à droite et à gauche : notre bibliothèque y figure aussi bien que le *Record Office*, le Musée britannique et le fonds espagnol. Comme conclusion définitive, le divorce de Catherine fut un acte de la plus insigne méchanceté, et tous ceux qui y trempèrent firent preuve d'une bassesse extrême.

— M. Bisset a écrit, en deux volumes, un ouvrage qui offre beaucoup de prise à la critique [1]. Est-il vrai de dire que la mort de Charles Ier ait marqué la fin de la lutte entre l'autorité royale et les prétentions du Parlement ? Je ne le crois pas, et l'histoire d'Angleterre pendant le XVIIIe siècle est là pour prouver l'opinion contraire. Il y a plus, le système représentatif ne tomba jamais aussi bas que durant les quarante années qui suivirent le supplice du petit-fils de Marie Stuart. On peut reprocher, en second lieu, à M. Bisset de ne pas avoir compris l'origine de la guerre civile ; et cela tient principalement à ce qu'il s'est contenté de s'appuyer sur Rushworth et sur les écrivains qui de nos jours ont traité du règne de Charles Ier, au lieu de consulter les documents originaux et de remonter aux sources. Enfin la violence du style de M. Bisset n'est certes pas de nature à le faire regarder comme un historien impartial. Il serait temps que l'on revînt de la funeste habitude mise en vogue par lord Macaulay et M. Froude, de peindre sous les couleurs les plus noires ceux dont on ne partage pas les opinions politiques.

— Le petit volume de Miss Cordery [2], écrit pour la série d'ouvrages élémentaires édités par M. Longmans, est conçu non pas à un point de vue différent, mais dans un ton infiniment plus digne, et avec un respect profond pour la vérité historique. Miss Cordery partage les opinions libérales de M. Bisset, et n'en fait pas de mystère ; ce qui ne l'empêche pas de tracer des trois derniers monarques de la dynastie des Stuarts des portraits pleins de modération et de dignité. Son résumé mérite d'être lu, ne fût-ce que comme modèle d'impartialité.

— Le troisième volume des mémoires de Pepys vient de paraître, et malgré un nombre assez considérable d'erreurs ou de redites, M. Bright a fait des progrès comme éditeur. Les journaux littéraires lui avaient signalé des lacunes, il a tenu compte de ces observations, et

[1] *The History of the Struggle for Parliamentary Government in England*, By Andrew Bisset. London, H. S. King and Co, 2 vol. in-8° de 680 p.

[2] *The Struggle against Absolute Monarchy*, 1603-1688. By Bertha M. Cordery. London, Longmans and Co, in-12 de 84 p.

Digitized by Google

le résultat est un total de cinq cents pages absolument inédites[1]. On sait que Pepys occupait sous les règnes de Charles II et de Jacqnes II le poste important de secrétaire de l'Amirauté ; la plupart des passages nouveaux insérés dans la présente édition ont trait à des détails de bureau qui n'offrent aucun intérêt pour nous, lecteurs du XIXe siècle ; mais il y a aussi quelques incidents fort curieux que lord Braybrooke avait négligés, et qui mettent en relief le caractère essentiellement égoïste du digne secrétaire et le talent avec lequel il savait faire, comme on l'a dit, flèche de tout bois.

— M. Birchall[2] brigue aussi l'honneur de figurer parmi les auteurs de résumés historiques ; il a pris pour guides Macaulay, lord Stanhope et sir Erskine May, et son petit livre a le mérite de l'exactitude, s'il ne peut passer pour original. J'excepterai le chapitre sur le mouvement social et littéraire depuis la révolution de 1688 jusqu'en 1820. Ici M. Birchall est tout à fait neuf, et le véritable talent avec lequel ce morceau est composé nous porte à regretter que le reste du volume soit fait pour ainsi dire de pièces et de morceaux.

— M. Reeve, le rédacteur en chef de la *Revue d'Édimbourg*, a édité avec beaucoup de soin le journal tenu par son père pendant un séjour à Vienne et à Berlin, en 1805-1806. C'est un recueil d'impressions qui n'a pas grande valeur, mais qu'il faut pourtant citer, parce qu'on y trouve des détails sur quelques personnages historiques : Humboldt, Haydn, Napoléon. — Feu M. Reeve, l'autobiographe, ne semble pas avoir été prévenu en faveur des Allemands ; il les traite, je dirai même, avec passablement d'injustice. Par contre, il ne tarit pas d'éloges sur les Français, leur modération après la victoire, leur stricte discipline et leur courtoisie. Selon lui, les simples soldats et les sous-officiers étaient supérieurs aux officiers, et leur caractère énergique et entreprenant formait un contraste des plus frappants avec la *Dummheit* (stupidité) des Scythes du XIXe siècle.

— Lorsque la collection complète des dépêches du duc de Wellington aura paru, il sera utile d'y consacrer une notice détaillée, car pour l'histoire de l'Europe moderne il est peu de recueils aussi riches en renseignements de toute espèce. Mentionnons cependant les volumes au fur et à mesure de leur publication ; aujourd'hui c'est le sixième, un

[1] *Diary and Correspondence of Samuel Pepys, Esq., F. R. S.. from his Ms. Cypher in the Pepysian Library.* With a Life and Notes by Richard Lord BRAYBROOKE. Deciphered, with additional Notes, by Rev. MYNORS BRIGHT, M. A. Vol. III. London, Bickers, 1877, in-8° de 450 p.

[2] *England under the Revolution and the House of Hanover, 1688 to 1820 : an Historical Manual,* by James BIRCHALL. London, Simpkin, Marshall and Co, 1877, in-12 de 93 p.

[3] *Journal of a Residence at Vienna and Berlin in the Eventful Winter 1805-6.* By the late Henry REEVE. M. D. Published by his Son. London, Longmans and Co, 1877, in-8° de 216 p.

Digitized by Google

des plus intéressants de la série, parce qu'il traite principalement de deux questions qui sont à l'ordre du jour, savoir les affaires d'Orient et la situation de l'Irlande. Le prince de Liéven était, en 1825, ambassadeur de Russie à la cour de Saint-James, et ses discussions avec M. Canning, lord Aberdeen, le duc de Wellington et lord Dudley nous offrent, à près d'un demi-siècle de distance, la contre-partie de ce que nous voyons aujourd'hui. Il ressort de tous ces documents que le roi et le duc de Cumberland s'étaient mis sur le pied d'agir en beaucoup d'occasions d'une façon contraire aux principes constitutionnels, et qu'ils avaient établi une espèce de gouvernement occulte. Le duc de Cumberland, plus particulièrement, donnait beaucoup d'embarras aux ministres; il entretenait en Irlande une agitation dangereuse, et il poussait le prince de Liéven à ruiner l'autorité du cabinet dans l'esprit du roi et auprès des grandes puissances européennes. Le duc de Wellington fut sur le point de demander son rappel à l'empereur de Russie.

— M. Kinglake publie en ce moment une nouvelle édition de son fameux ouvrage sur la guerre de Crimée ; trois volumes ont déjà paru, et trois autres suffiront pour mener la tâche à bonne fin. Une préface nouvelle accompagne cette réimpression, et le format commode et élégant choisi par l'éditeur contribuera au succès du livre. Inutile d'apprécier ici le travail de M. Kinglake ; on sait que d'un bout à l'autre c'est une diatribe contre Napoléon III, un acte de vengeance personnelle, pourrait-on dire. Je ne me donne certes pas pour un admirateur du second empire, mais l'écrivain anglais a dépassé toutes les bornes dans les portraits qu'il nous a tracés de l'empereur et de son entourage.

— Quoique le grand travail de M. Hozier ait trait principalement à la politique, cependant il mérite que j'en parle dans ce *courrier*, parce que l'auteur s'appuie sur l'histoire pour justifier ses conclusions, et son ouvrage est en définitive un récit assez détaillé des provinces de l'Angleterre depuis les temps les plus reculés. Le chapitre le plus remarquable est celui où M. Hozier nous raconte les desseins de Philippe II, roi d'Espagne, et l'épisode de l'invincible Armada. Le tableau de l'Angleterre sous le règne d'Elisabeth est esquissé avec talent, et nous nous rendons nn compte exact des forces qui étaient en mesure de repousser l'invasion projetée: troupes réglées, volontaires, milice, etc. Les guerres religieuses du XVIe siècle, les affaires de l'Irlande avaient

[1] *The Civil and Political Correspondence of the duke of Wellington, K. G.*, in continuation of the former Series. Edited by his Son. Vol. VI. London, Murray, 1877, in-8° de 590 p.

[2] *M. Kinglake's History of the invasion of the Crimea.* Edition populaire. Edinburg, Blackwood, 1877, in-12. vol. 1-3, 1250 p.

[3] *The invasions of England : A History of the Past with Lessons for the Future.* By Captain H. M. Hozier. London, Macmillan, 1877, 2 vol. in-8° de 860 p.

Digitized by Google

contribué puissamment à entretenir chez les Anglais l'habitude des armes, et les excellentes prescriptions d'Edouard VI pour l'organisation et l'exercice des compagnies de milice, avaient porté leurs fruits ; mais, d'un autre côté, le défaut d'une direction supérieure et d'une administration centralisée se faisait sentir, et, malgré le patriotisme de la nation, M. Hozier se demande si les cinquante mille hommes désignés pour le débarquement et qui étaient tous soldats de leur métier, n'auraient pas eu raison d'une armée composée en grande partie de volontaires. Le projet d'invasion de Louis XIV en 1690, et celui de Napoléon à l'époque du camp de Boulogne sont examinés par notre auteur avec le soin qu'ils méritent.

— L'ouvrage de M. Walford sur les grandes familles de l'Angleterre[1], est un bon spécimen des recueils d'anecdotes historiques dont nos voisins sont si friands, et qui firent, il y a cinquante ans, la réputation de feu Isaac d'Israeli, le père de lord Beaconsfield. Les matériaux pour les histoires proprement dites se trouveront en grande partie dans des suites d'esquisses comme celles dont je m'occupe en ce moment ; et tel détail, tel incident peu important en lui-même, n'a pas laissé souvent de déterminer la conduite d'un homme d'État ou de modifier les résultats d'une campagne. Voilà pourquoi le livre de M. Walford, malgré certaines erreurs assez graves, est essentiellement utile ; on y coudoie à chaque pas des personnages qui ont joué un rôle plus ou moins important sur la scène historique ; on y voit en déshabillé, pour ainsi dire, des individus que les Hume, les Lingard et les Robertson nous présentent en costume d'apparat, poudrés à blanc ou armés de pied en cap.

— M. Cochrane[2] est plus exact que M. Walford, mais il tombe dans un autre défaut, c'est celui du style à prétentions et des descriptions fantastiques. Lorsque les souvenirs d'un château l'amènent à nous retracer une scène émouvante, il charge sa palette des couleurs les plus brillantes, et nous éblouit à force de pittoresque. C'est dommage, car ses notices de Blois, de Chambord, de Chenonceaux et d'autres localités également célèbres méritent d'être lues par ceux qui n'ont pas visité les bords de la Loire.

— Ce n'est pas comme impressions de voyage que je mentionne ici les deux volumes de M. Arnold[3], mais à cause des détails qu'ils nous donnent sur un pays où tout est à peu près stationnaire. L'auteur n'a aucune prétention à passer pour un orientaliste ; cependant ses remarques sur la poésie persane ne manquent pas d'intérêt, et il consacre

[1] *Tales of our Great Families.* By Edward Walford, M. A., London, 1877, 2 vol. in-8° de 618 p.

[2] *Historic chateaux.* By Alexander Baillie Cochrane, M. P. London, Hulst and Blackett, 1877, 2 vol. in-8°.

[3] *Trough Persia by Caravan.* By Arthur Arnold. London, Tinley, 1877, in-8° de 670 p.

Digitized by Google

un chapitre entier à l'histoire ancienne de ce pays. On comprendra facilement qu'un Anglais voyageant dans les environs de Téhéran et de Karachi ne néglige pas d'observer les projets du czar et de nous dire ce qu'il pense de l'attitude de la Russie sur les frontières de l'Hindoustan. M. Arnold ajoute ses conseils à tant d'autres que donnent ses compatriotes, et il signale pour la centième fois les dangers qui menacent les provinces anglaises en Asie. — On voit que M. Arnold cherche à donner à son livre un intérêt réel de la politique du moment ; c'est là aussi ce qui a fait surtout la popularité des ouvrages de M. Wallace[1] et de M. Evans[2], dont les éditions, tirées à grand nombre, se succèdent avec une rapidité inouïe.

GUSTAVE MASSON.

[1] *Russia*. By D. Mackenzie WALLACE. London, Cassell, Petter and Galpin, 1877, 2 vol. in-8° de 950 p.

[2] *Through Bosnia and the Herzegovina during the insurrection, in August and September 1875*. By A. EVANS, B. A. F. S. A. London, Longmans, 1877, in-8° de 544 p.

Digitized by Google

COURRIER ITALIEN

Je suis heureux de commencer ce courrier par l'annonce que l'*Histoire ancienne de l'Italie* d'Atto Vannucci, est aujourd'hui terminée. Cet excellent travail, commencé depuis deux années seulement, comprend quatre gros volumes. J'ai signalé le premier dès son apparition ; depuis, j'ai indiqué les additions faites par l'auteur à son œuvre dans sa seconde édition. Ces additions en rehaussent encore la valeur; aussi le jugement que l'on peut porter sur elle, maintenant qu'elle est achevée, ne diffère en rien de celui que j'ai formulé dès le principe. L'auteur est toujours le même ; jusqu'à la fin de son livre, c'est-à-dire jusqu'à la chute de l'empire romain, il fait preuve de cette gravité, de cette profondeur, de cette énergie que nous admirions dans ses débuts. L'habileté qu'il met à recueillir, sur tel fait, sur tel homme, sur tel monument, tous les détails qui le concernent, place à tous égards son œuvre bien au-dessus de tout ce qui a paru ces dernières années sur le même sujet. Les nombreuses gravures et vignettes dont le texte est semé, toutes empruntées aux monuments, aux monnaies, aux médailles, augmentent encore la valeur de ces renseignements. Enfin, un index alphabétique fort riche rend très-facile au lecteur l'usage d'un livre destiné sans aucun doute à durer.

— Depuis que les révolutions, et celle de 1848 notamment, ont ravivé l'intérêt qui s'attache à l'histoire constitutionnelle des peuples de l'Europe, surtout à celle de leurs libertés, on a pu en découvrir plus clairement une des origines dans les *Fiefs et les communes de l'Italie*. Un historien lombard distingué, M. Gabriel Rosa, a voulu les étudier dans la Lombardie et dans l'Italie du Nord ; le premier germe de son livre se trouve dans une publication intéressante donnée par lui en 1854. Les deux parties qu'il comporte, comme l'indique le titre[2], attestent chacune un esprit remarquable d'observation et de recherche.

[1] *Storia dell'Italia antica* scritta da Atto Vannucci. *Terza edizione accresciuta, corretta ed illustrata coi monumenti.* Milano, Tipografia editrice lombarda, 1874-76, quattro grossi volumi, in-8° gr.

[2] Forma il vol. VI di quella serie di essa *Biblioteca* che va sotto il titolo generale di *Opere storiche inedite sulla città di Palermo ed altre città siciliane*

Digitized by Google

Le *féodalisme*, né sur le sol romain occupé par les armées germaniques et sorti de la clientèle des princes, fut l'adversaire des libertés communales; il morcela le pouvoir royal et le pouvoir ducal, et prépara entre les populations belliqueuses du Nord et les races italiennes une fusion progressive; il provoqua de diverses façons le mouvement des communes, et finit par céder la place, soit à des monarchies, soit à des principautés où s'élaborèrent les démocraties modernes que leur résistance même tendait à y développer.

Quant aux communes, M. Rosa les découvre dans leurs origines et leurs vicissitudes si étroitement mêlées aux fiefs, nées si spontanément des entrailles de la société, qu'il a fallu étudier cette société elle-même; aussi s'efforce-t-il de scruter les secrets des corporations, des classes et des familles; il nous montre les communes s'introduisant sournoisement dans les fiefs, les minant peu à peu, suçant, pour ainsi dire, le suc vital qui peut s'y trouver; l'auteur ne se dissimule pas que sa méthode d'exposition peut paraître embrouillée et peu claire, mais il a mieux aimé encourir ce reproche que d'obscurcir par des préjugés l'esprit de ses lecteurs, il n'a pas voulu s'exposer à voir de nouveaux faits démentir les synthèses prématurées qu'il se serait permises. Ses études aussi scrupuleuses que persistantes ont donné naissance à un livre qui ne pourra que confirmer la réputation de sagesse acquise par l'auteur, et grossir le patrimoine historique de l'Italie.

La bibliothèque de la ville de Palerme possède un manuscrit resté jusqu'à nos jours inédit, et qui intéresse l'histoire de la Sicile. Ce manuscrit, intitulé *Description de la Sicile*, a pour auteur Jules (Antoine) Filoteo Dell'Omodei de Castiglione, en Sicile; il est en langue vulgaire et remonte à la même époque que le célèbre *de Rebus Siculis* de Tommaso Fazello, avec lequel il présente beaucoup de rapports, pour la forme comme pour le fond; on ne saurait même dire lequel est l'abrégé ou la copie de l'autre, si l'on ne pensait que Fazello n'est pas un homme qui se puisse imiter, et que son œuvre fut imprimée en 1558, alors que le manuscrit de Palerme porte la date de 1557; ou bien il faudrait que l'auteur de ce dernier ouvrage l'ait écrit après la publication de celui de Fazello, sans changer cette date de 1557. Il en serait ainsi que la *Description* aurait encore beaucoup de prix, et le mérite tout particulier d'observations faites sur les lieux par un témoin oculaire, sans compter qu'il est écrit en italien et que les *Res siculæ* le sont en latin. L'éditeur de l'ouvrage de Dell'Omoodei, qui a paru dans la *Bibliothèque historique et littéraire de Sicile*, est l'abbé Joachim de Marzo[1], de Palerme. Ce n'est qu'un fragment de l'ouvrage plus

publicate sui Mss. della Biblioteca Comunale di Palermo per cura di G. Di Marzo. Palermo, Luigi Pedone Lauriel, editore, novembre 1876, in-8° di p. XVIII-367.

[1] *Feudi e Comuni* di Gabriele Rosa. Brescia, presso Stefano Malaguzzi, 1876, in-16 di p. 353.

Digitized by Google

considérable dû au même auteur, et qui porte le nom d'*Histoire de Sicile*, ou encore de *Sicile restaurée et illustrée*.

C'est d'une manière générale une description géographique de la Sicile, mais au point de vue historique, auquel surtout se plaçait Dell'Omodei. Le premier livre est consacré tout entier aux origines de l'île et à la vallée Demona, l'une des trois provinces ou régions de la Sicile qui est minutieusement étudiée ; le second à la vallée de Mazzara ; le troisième à celle de Noto.

Personne n'aura l'idée d'admettre l'exactitude complète et le sens critique de l'auteur dans ses tableaux et ses jugements ; mais il ne faut pas oublier que beaucoup d'histoires provinciales du xe siècle sont pleines d'incertitudes, et, quand il s'agit de questions d'origines, de fréquentes erreurs. On ne peut exiger de Dell'Omodei plus d'exactitude que ses contemporains que lorsqu'il parle des pays qu'il a pu observer. Telle quelle, cette publication n'en comble pas moins un vide dans l'histoire de la Sicile.

— Puisque j'en suis à parler de la Sicile, je dois signaler un volume d'une publication qui intéresse bon nombre de ses communes : Luigi Tirrito, de Palerme, vient de faire paraître un livre *Sur les cités et les communes de la Comarque de Castronuovo en Sicile*[1]. C'est le troisième fascicule de l'ouvrage complet, et il va du chapitre XIII au chapitre XVII. Le lecteur y trouvera des renseignements sur le baron Conrad de Auréa de Gênes et sur sa famille, auquel le roi Frédéric fit don des châteaux de Cammerata, de Castronuovo et de Bivona ; sur l'expédition de Charles de Valois ; sur le traité de Castronuovo et ses préliminaires. Bivona est saccagée par les Chiaramonti et les Vintimille ; une assemblée est convoquée contre le roi Martin par Chiaramonti, destiné à devenir bientôt la victime de ce roi. Les Queralta deviennent seigneurs de Castronuovo et de Cammerata ; mais en 1397, ces communes se soulèvent, et rentrent sous l'autorité du roi à la mort de Martin II, et de Marie, fille de Frédéric III d'Aragon ; la reine Blanche, demandée en mariage, poursuivie même par le comte de Cabrera, se réfugie à Castronuovo, et cette ville, après la soumission de la Sicile aux rois d'Espagne, voit confirmer ses priviléges par le roi Ferdinand, mais les perd bientôt pour être rentrée sous la domination des barons de Monte Catena, en 1491. C'est au xve siècle que surgissent la plupart des communes de la *Comarque* de Castronuovo, et en 1499 cette ville elle-même obtient les plus grands priviléges. Au siècle suivant, de sanglants conflits éclatent entre les Barresi et les Carretto ; le XVIIe siècle voit naître entre autres communes celle de Lercara Friddi, et retomber celle de Castronuovo sous la domi-

[1] *Sulla città e sui comuni della Comarca di Castronuovo di Sicilia. Ricerche storiche, topografiche, statistiche ed economiche* di Luigi TIRRITO. Palermo, 1876-77.

Digitized by Google

nation féodale dont elle se délivra pour la quatrième fois au prix de pénibles efforts.

— Dans un de mes derniers courriers[1], j'ai fait mention du premier volume de l'*Histoire de la diplomatie de la maison de Savoie*, par M. Domenico Carutti. Ce premier volume se terminait au livre IV, c'est-à-dire au règne de Charles-Emmanuel Ier. Je tiens pour le moment le second volume [2], qui s'ouvre par le récit des audacieuses entreprises de ce prince, qui fut, suivant le mot de l'auteur, « l'activité incarnée, » et fit preuve de l'habileté la plus grande pour maintenir l'union entre les provinces séparées de ses états et se concilier l'amitié de ses voisins; il transmit à ses fils, par un testament secret, les résultats de sa longue expérience diplomatique. Depuis 1606, une politique nouvelle préside aux résolutions de la cour de Turin, politique toute différente de celle des vingt-cinq premières années de ce règne; elle ne se restreint plus seulement à l'Italie, elle tend à modifier l'état de l'Europe: une grande ligue, soudoyée surtout par les Espagnols, se forme entre les États de l'Italie. Bien court fut le règne de Victor-Amédée Ier, et désastreux fut celui de sa femme Christine, Madame Royale; c'est à la politique de ces deux princes qu'est consacré le livre VII. Ce livre fait, en six longs chapitres, l'histoire des traités de Ratisbonne; de Cherasco, qui enchaîne la liberté du Piémont et détruit l'œuvre de Charles-Emmanuel Ier; du traité de Rivoli qui donna naissance en 1635 à une guerre de vingt-deux ans que ne termina pas le traité de Westphalie et à laquelle seul le traité des Pyrénées, en 1659, put mettre fin. Cette guerre, née de la dépendance dans laquelle était tombée le Piémont, dirigée à contre-cœur, par Victor-Amédée Ier et mollement soutenue par la France, se compliqua des dissensions de la maison de Savoie, et ne put avoir aucun avantage pour le pays. Amédée Ier une fois mort, l'habileté de Richelieu eut beau jeu de Madame Royale et de ses enfants, et le Piémont devint l'instrument docile de sa politique. La cour de Turin, sans liberté et ne se sentant pas capable du moindre effort pour la recouvrer, reste pendant quarante années sans diplomatie digne de ce nom. L'œuvre de M. Carutti se recommande par la franchise du récit et l'impartialité des jugements. Diplomate de profession, le commandeur Carutti, qui fut pendant de longues années ministre d'Italie en Hollande, sait regarder au dedans des faits et les présenter, sinon toujours sous un aspect nouveau, du moins d'une manière plus frappante. Son expérience lui permet de deviner les ressorts cachés des événements; aussi ne s'arrête-t-il pas aux apparences,

[1] Tome XIX, p. 289.

[2] *Storia della diplomazia della corte di Savoia*, scritta da Domenico Carutti. Vol. secondo. Io Periodo, 1601-1663. Torino, Iratelli Bocca, 1876, in-8o di p. 582.

Digitized by Google

comme pourrait le faire un auteur moins au courant des usages diplomatiques. On ne saurait lire ses portraits des illustres personnages de la Savoie, Charles-Emmanuel Ier, Victor-Amédée Ier, Madame Christine, sans se sentir reporté aux grands historiens italiens du XVIe siècle dont notre auteur a dû faire une étude approfondie.

— Pendant que le commandeur Nicomède Blanchi s'occupe de l'histoire du Piémont, depuis le règne de Victor-Amédée III jusqu'à la fin de celui de Charles-Albert, le baron Antonio Manno, fils du célèbre Joseph Manno, publie une série de *Mémoires historiques* sur la maison de Savoie et les États Sardes pendant les règnes de Charles-Emmanuel III et de Victor-Amédée II [1]. L'auteur de ces *Mémoires* est un Français, M. de Sainte-Croix, alors secrétaire de l'ambassade de France à Turin, homme doué d'une grande pénétration, fort instruit et chercheur très-adroit; mais, au dire de M. Manno, assez imprudent et dépourvu du tact nécessaire dans des affaires aussi difficiles que celles de la diplomatie. Il se mêlait, sans y être invité, des affaires d'autrui, tenait peu compte des convenances, et s'exposait ainsi aux soupçons. Il se fit rappeler en France pour avoir enfreint les lois de la Savoie qui prohibaient l'introduction de tout livre contraire à la religion, aux lois et aux coutumes du pays; il avait fait venir de France les œuvres de Voltaire, lesquelles durent, elles aussi, et après un long débat, rentrer en France. Ces *Mémoires* ou, comme les appelle Manno, cette *Relation*, dans les manuscrits qui ont été conservés à Turin, sont précédés d'une introduction sur le Piémont et la maison de Savoie ; mais l'éditeur n'a pas cru devoir la publier. Son livre est divisé en quatre chapitres dont le premier est consacré à Amédée II, aux conditions militaires, administratives, économiques, morales et intellectuelles des États Sardes; le second, à Charles-Emmanuel III : l'auteur fait le portrait de ce prince et s'occupe des priviléges, du système monétaire, commercial et ecclésiastique d'alors; le troisième est consacré à Victor-Amédée III et au ministre qui, sous ses ordres, réforma tout, impôts et revenus, finances, armée, marine, justice, législation, commerce, industrie, sciences et lettres, etc.; le quatrième est relatif aux rapports des États Sardes avec les États éfrangers. Ces deux chapitres, et le dernier en particulier, nous semblent les plus importants; l'auteur y décrit les ordres de chevalerie, les hautes dignités de l'État et de la cour; il nous fait connaître et la famille royale d'alors et les hommes les plus haut placés qui l'entouraient. Les pages que M. de Sainte-Croix consacre à décrire le caractère du peuple piémontais n'en donnent pas une idée flatteuse. L'auteur n'est bienveillant ni pour les hommes ni pour les

[1] *Relazione del Piemonte del segretario francese* SAINTE-CROIX, *con annotazioni* di Antonio MANNO. Stamperia Reale di Torino di G. B. Paraviae Comp. 1876, in-8° di pag. XXIV-424.

Digitized by Google

choses; il est même parfois sévère, mais en somme, pour qui sait se soustraire aux passions et aux préjugés, son livre renferme d'utiles renseignements. — L'œuvre du secrétaire français a fourni à M. Manno l'occasion d'un travail nouveau sur certains sujets auxquels Sainte-Croix touche en passant. Je dis un travail nouveau; on peut bien, en effet, donner ce nom-là à la longue série d'*annotations* et d'*appendices* qui prennent les trois cinquièmes du volume. M. Manni fait la lumière sur l'état de la cour, de l'aristocratie, de la magistrature, de l'armée, sur les ordres, la législation, le commerce, le caractère et les mœurs de la population, à l'aide de documents rares ou inédits. Mes notices, nous dit-il, sont de l'histoire toute nue : telles quelles, elles seront d'un précieux secours pour tous ceux qui s'occupent de l'histoire nationale. Les ignorants pourront en trouver de futiles et de déplacées; les biographies leur sembleront trop vides et pourtant Dieu sait la peine qu'il a fallu pour en réunir les détails; trop secs sont les chiffres sur les biens et la situation du clergé, et pourtant ils ont leur éloquence. La notice sur les *inféodations* de 1722 a, entre autres, une importance toute particulière. Beaucoup la citent et en font l'éloge, mais peu la connaissent et savent l'apprécier. En somme, la publication d'un texte important pour l'histoire du Piémont au XVIIIe siècle, avec les notes nombreuses dont il l'a enrichi, est un titre que le baron Manno a acquis à la reconnaissance des hommes d'étude.

— Aujourd'hui que l'on ne veut laisser aucune obscurité sur les événements les plus récents de notre histoire, et que l'on présente, pour ainsi dire, dans toute leur nudité, des faits tenus hier encore pour légendaires ou mystérieux, quiconque a quelque chose de nouveau à produire n'hésite plus à le faire. En Italie on a beaucoup travaillé sur l'année 1860, c'est-à-dire sur les événements qui donnèrent naissance à l'unité italienne. Ce beau zèle a fait éclore une foule d'ouvrages d'une utilité plus ou moins contestable. Aujourd'hui, un capitaine de l'état-major du général Türr, en 1860, publie tout un volume de documents relatifs à la 15e division [1] qui, sous les ordres de ce général, prit cette année-là une grande part à l'expédition de Sicile et de Naples. M. Pecorini Manzoni donne à son livre le nom d'*Histoire* mais ce n'est en réalité que le récit le plus simple et le plus dénué d'ornements, coupé par des citations de lettres, de commandements, d'ordres du jour et d'écrits du moment. L'auteur nous prévient lui-même, dans sa préface, de ne chercher dans son livre ni grand style, ni systèmes historiques, ni appréciations philosophiques; la critique a donc peu de prise sur des

[1] *Storia della 15a Divisione Türr nella campagna del 1860 in Sicilia e Napoli per il maggiore Fanteria* Carlo Pecorini-Manzoni, *già capitano di stato maggiore dell' Esercito meridionale*. Firenze, Tip. della *Gazzetta d'Italia*, 1877, in-8 di pag. XII-330, con due carte litografate.

Digitized by Google

faits qui se sont passés hier et sous les yeux de tous. Le livre n'a été écrit que pour redresser les erreurs commises par ceux qui ont fait l'histoire de la campagne du Midi en 1860.

— L'*Histoire de l'Eglise*, par M. Luigi Anelli, dont j'ai annoncé le premier volume dans un de mes derniers courriers [1], vient de se terminer avec le second, qui ne compte pas moins de 1,000 pages [2]. Il n'est pas facile d'en résumer le contenu. Ce qui caractérise cette histoire au XVe siècle, d'après l'auteur, c'est un esprit d'indépendance religieuse et politique et le besoin d'une réforme dans le clergé ; ce besoin n'est pas compris à Rome, quoiqu'il grandisse de jour en jour ; au XVIe siècle ce désir universel d'indépendance intellectuelle et de réforme est fomenté par les savants. Les premières tentatives des réformateurs ne touchent pas au dogme, et leurs doctrines ne sont pas nouvelles. Le protestantisme n'a de nouveau que l'idée de détruire l'autorité de l'Église. Il fut, suivant M. Anelli, l'inévitable résultat de la civilisation de ce siècle, et Luther, à sa manière, l'appliqua à la religion qu'il n'était pas conforme à l'esprit du temps de détruire ; en même temps se développaient des principes de liberté intellectuelle depuis longtemps proclamés par d'autres. La réforme de Luther, quoiqu'elle prétendît ramener l'Église à sa forme primitive, fut erronée dans son principe ; elle ramena l'Inquisition, et cette inquisition, souvent invoquée par les clercs, s'exerça de diverses manières. La réforme avait pénétré, mais sans pouvoir y pousser de profondes racines, en France, en Italie, en Espagne ; elle y suscita au VIIIe siècle les doctrines les plus diverses, les meilleures finirent par l'emporter ; mais le clergé, pour sauver le principe religieux, adoucit dans la pratique les principes austères de la morale chrétienne ; au siècle suivant, les tendances à l'incrédulité sont générales, et dans le nôtre, dont M. Anelli nous présente la situation morale, l'Église admit ou toléra diverses écoles théologiques. L'auteur s'attache à démontrer que les principales doctrines philosophiques sont contraires au christianisme, et que la papauté façonnée sur le type du moyen âge n'est plus de son temps.

Tel est le résumé du second volume de cette *Histoire ecclésiastique*, dont j'ai reproduit à peu de chose près les expressions, pour qu'on puisse bien se rendre compte des principes de l'auteur et de sa manière de voir. Il prend lui-même le nom de *vieux catholique* : c'est assez dire ce que sont ses doctrines et quelle confiance il mérite.

— L'*Histoire du gouvernement représentatif* [3] et de ses origines en

[1] Voir tome XIX, p. 648.

[2] *Storia della Chiesa*, per Luigi Anelli. Vol. secondo ed ultimo. Milano, Fratelli Treves, 1877, in-8° di p. 934.

[3] *Saggio storico sulle origini del Governo rappresentativo nei regni di Castiglia, di Francia e d'Inghilterra di* Costanzo Rinaudo. Torino, Ermanno Loescher, 1877.

Digitized by Google

Castille, en France et en Angleterre, a été écrite dernièrement par un jeune professeur de Turin, M. Costanzo Rinaudo. Dans ce gouvernement « bien conçu et honnêtement pratiqué, il voit le moyen de s'élever graduellement dans la voie du progrès politique sans courir le risque de commotions violentes et d'amères désillusions. » L'essence de ce gouvernement une fois définie, l'auteur cherche à déterminer le caractère des assemblées introduites par les conquérants barbares dans les pays qui leur étaient soumis, à étudier les origines de la représentation, à faire connaître l'organisation des Cortès, des états généraux et de la Chambre des communes ; il laisse de côté la partie doctrinale relative aux principes et aux conditions de ce système. La conclusion renferme un résumé comparatif de la vie politique et constitutionnelle de la France, de l'Angleterre et de la Castille depuis la chute de l'empire romain jusqu'à l'affranchissement des bourgs et à la renaissance des municipes, et des origines du gouvernement représentatif jusqu'au XVe siècle. Ce n'est pas là une œuvre originale : un essai historique ne pouvait prétendre à ce mérite ; mais si M. Rinaudo a puisé à des sources bien connues, il l'a fait de façon à satisfaire les exigences modernes en pareille matière.

— M. Victor Ottolini a fait l'*Histoire du théâtre en Italie et à l'étranger*[1], dans un livre dédié aux artistes dramatiques et aux élèves des conservatoires de musique. Cette dédicace, placée en tête de l'œuvre, ne témoigne pas en faveur de son caractère scientifique et critique. C'est une compilation d'autres ouvrages, où les faits les plus importants sont racontés à la hâte ; rien n'y est nouveau ni dans les appréciations ni dans les faits. Dans l'antiquité, l'auteur dit quelque chose des théâtres indien, javanais, japonais, chinois, arabe, mexicain et grec ; chez les modernes, il parle aussi des théâtres slave, espagnol, portugais, français, anglais et allemand. Mais quelle brièveté et quelle pauvreté ! Un seul chapitre est consacré au théâtre de l'Italie ancienne, un autre à celui de l'Italie entre 1000 et 1500, un autre au même pays entre 1500 et 1700, deux au théâtre moderne. Les noms les plus fameux défilent les uns à la suite des autres, sans que l'auteur dise rien des mérites qui leur valurent l'honneur de passer à la postérité. L'auteur oublie souvent le titre d'histoire qu'il a donné à son œuvre, et prend le ton du chroniqueur et du biographe, qui lui demande bien moins de gravité dans la forme et d'ampleur dans les idées.

— Voici peut-être la première *Histoire du droit international au XIXe siècle*[2] que nous ayons en italien. Elle a pour auteur le professeur

[1] *Il Theatro in Italia. Storia dedicata agli artisti teatrali e agli allievi dei conservatori* de VITTORE OTTOLINI. R. Stabilimento Ricordi Milano, 1876, in-8 di pag. XII-270.

[2] *Storia del Diritto Internazionale nel sec. XIX*, di Augusto PIERANTONI. Napoli, Giuseppe Marghieri, 1876, in-16 di pag. 665.

Digitized by Google

Auguste Pierantoni, député au parlement national. Il y fait en dix chapitres l'histoire des événements qui, depuis le commencement du siècle jusqu'en 1876, ont si profondément modifié les relations internationales en Europe : « A la doctrine de l'intervention, — ce sont les propres paroles de l'auteur, qui portait atteinte à l'autonomie des nations, à la sainte alliance qui voulait assurer la prépondérance uniforme des ordres politiques absolus, qui reléguait au second plan la forme représentative par laquelle le peuple arrive à faire prévaloir son opinion, à la foi menteuse de traités imposés par la force, s'est substitué peu à peu le droit des nationalités antérieur aux faits contingents de la politique. Le vieux système de l'équilibre politique a été supplanté par la doctrine de l'autonomie des peuples et de leur égalité juridique. Les intérêts économiques de la société, dont l'importance s'accroît tous les jours, les voies de communication nouvellement ouvertes ont préparé une ère *d'assimilation juridique* qui réclame des lois et des tribunaux communs à tous les peuples. » L'auteur passe d'un état à l'autre, effleurant l'histoire de chacun et faisant preuve d'un enthousiasme peu scientifique ; aussi reste-t-il après lui le même vide qu'auparavant dans la littérature historique italienne.

— J'ai à peine le temps de citer un ouvrage qui se rattache d'assez près aux études historiques, l'*Encyclopédie héraldico-chevaleresque* de M. Gioffredo de Crollalanza [1]. Cette *Encyclopédie*, nous dit l'auteur, a pour but de faciliter aux érudits l'étude des sciences chevaleresques et de fournir à la noblesse un répertoire peu étendu et des notions sommaires sur tout ce qui, dans ces sciences, touche à l'histoire, au droit ou à l'archéologie ; elle se propose aussi de réunir en un seul volume pour la commodité des héraldistes, je ne dirai pas les armes de toute la noblesse européenne, ce qui serait une entreprise insensée, mais le plus grand nombre des plus rares, et spécialement celles qui, par leur composition, peuvent servir d'exemples dans l'étude du blason. Pour les archéologues et les numismates, ce travail a l'avantage ou tout au moins l'intention de déterminer la date et le personnage auxquels se rapportent des monuments muets, sceaux ou monnaies, sur lesquels le temps n'a laissé d'autre empreinte que des armes ou un emblème. La période chevaleresque dans l'histoire héraldique est comprise entre le règne de Charlemagne et la découverte de l'Amérique (768-1432). M. de Crollalanza dépasse pourtant ces limites, et consacre certains articles à des coutumes qui, avant ou après ces dates, peuvent éclairer l'histoire et la législation armoriales. M. Gioffredo de Crollalanza est le fils de M J.-B. de Crollalanza, que j'ai eu à nommer dans une des dernières livraisons de la *Revue*.

Palerme, 15 février 1877.

GIUSEPPE PITRÈ.

[1] GOFFREDO DI CROLLALANZA. *Enciclopedia araldico-cavalleresca. Prontario nobiliare.* Pisa, presso la Direzione del Giornale Araldico, 1876-77, in-4°.

Digitized by Google

COURRIER BELGE

L'événement de l'année 1876, en Belgique, a été, dans l'ordre des études historiques, la collation du prix quinquennal à M. Théodore Juste, pour l'ensemble de ses travaux. Ce prix d'histoire, consistant en une somme de 5,000 francs, a été institué il y a une trentaine d'années. Le premier lauréat a été M. Kervyn de Lettenhove, dont on a couronné en 1851 l'*Histoire de Flandre*. En 1856, trois ouvrages se sont partagé le prix : ce sont : l'*Histoire d'Anvers* (en flamand), par MM. Mertens et Torfs; l'*Histoire des environs de Bruxelles*, par MM. Alph. Wauters et Henne, et l'*Histoire de la Révolution des Pays-Bas sous Philippe II*, par M. Théod. Juste. Le prix n'a pas été décerné en 1861, mais en 1866, il a été remporté par M. Borgnet, pour son *Histoire de la Révolution Liégeoise*, et en 1871, par M. Jules Van Praet, pour ses *Essais sur l'Histoire politique des derniers siècles*. M. Juste se voit donc pour la seconde fois l'objet de cette flatteuse distinction, que lui a value une vie entière pleine de travaux opiniâtres et de patientes recherches. C'est, à part quelques infidélités passagères, à l'histoire de Belgique que M. Juste a voué ses amours, et dans ce champ assez vaste encore, il s'est attaché de préférence à deux époques : le XVIe siècle et la Révolution de 1830. De là, une nombreuse série d'ouvrages d'ensemble et de monographies où l'exposition est un peu terne, et où manque trop souvent cette maîtresse qualité de l'historien, je veux dire le talent de généraliser, mais où l'on peut en même temps remarquer une vaste érudition, une grande clarté et une sincérité trop rare chez les écrivains qui traitent des sujets aussi brûlants. Les biographies des *Fondateurs de la Nationalité Belge* méritent une mention particulière, parce qu'elles contiennent énormément de détails authentiques sur les origines de notre monarchie : à ce titre, elles constituent dès maintenant des documents de la plus haute importance, et que tous les historiens futurs devront consulter soigneusement.

Le prix quinquennal a été décerné à M. Juste sur le rapport de M. Leroy, professeur à l'Université de Liége. Ce rapport est lui-même un intéressant morceau de littérature historique, où le lecteur prendra

Digitized by Google

une bonne vue d'ensemble sur le mouvement des études et sur les productions de notre pays pendant les cinq dernières années. J'indiquerai en passant toute la collection des rapports sur les prix quinquennaux ou triennaux d'histoire, de litterature et de science : c'est la meilleure source d'informations qu'un étranger puisse consulter, s'il veut se rendre compte de la vie intellectuelle de la Belgique depuis 1830[1].

— L'Académie et ses commissions continuent de travailler avec cette ardeur qui leur a valu, plus d'une fois les éloges du monde scientifique. « Aucune société littéraire en Europe, disait récemment M. Giraud dans le *Journal des Savants* (juin 1876), ne déploie en ce moment plus d'activité pour la mise au jour des monuments inédits de son histoire nationale. » En 1876, deux nouveaux volumes sont venus s'ajouter à notre belle collection de chroniques belges inédites.

Le premier a été publié par l'infatigable M. Gachard[2]. Il commence par des itinéraires de Philippe le Hardi, de Jean sans Peur, de Philippe le Bon, de Maximilien d'Autriche et de Philippe le Beau. Ces utiles documents, qui proviennent en majeure partie des archives de Lille et de Dijon, n'embrassent qu'une période de trente ans; mais on saura que les révolutionnaires du XVIIIe siècle, avec le vandalisme qui le caractérisait, employèrent une partie des archives de ces villes pour faire des cartouches, et en vendirent une autre au poids. La République n'a pas besoin d'historiens! Suivent des documents d'une importance beaucoup plus grande : ce sont les relations de deux voyages que Philippe le Beau fit en Espagne, en 1501 et en 1506. La première est d'Antoine de Lalaing, sur lequel le savant éditeur nous donne une notice biographique fort détaillée; l'autre a pour auteur un inconnu. Elles sont reproduites, celle-là d'après plusieurs manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, celle-ci d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale à Paris, et elles sont suivies de correspondances inédites. Ce qui intéresse surtout dans la première relation, c'est la description que notre gentilhomme flamand fait de l'Espagne et de ses mœurs, et qui est toute semée de traits caractéristiques. Néanmoins la seconde l'emporte de beaucoup par la haute valeur historique de ses renseignements : c'est le récit d'un témoin oculaire qui raconte la vie privée de Philippe et de Jeanne la Folle, et qui entre à ce sujet dans un grand nombre de détails. La thèse absurde de Bergenroth, par exemple, reçoit de cette publication un nouveau

[1] Ils ont été réunis dans un ouvrage intitulé : *Les Prix quinquennaux et triennaux en Belgique. Rapports officiels*, 1850-1870. Bruxelles, 1870. — Les rapports postérieurs à 1870 peuvent se lire dans le *Moniteur Belge, journal officiel*.

[2] *Collection des Voyages des Souverains des Pays-Bas*, publiée par M. Gachard, Tome I, Bruxelles 1876, in-4° de XXVIII-568 p. (Le tome II de cette collection a déjà paru en 1874).

Digitized by Google

coup : la folie de Jeanne, sa jalousie, les scènes qu'elle fit à son époux, tout cela est raconté ici avec d'autant plus d'autorité que le narrateur a accompagné l'archiduc et sa femme pendant leur voyage, et qu'il a tout vu de ses yeux.

— L'autre publication, qui ne le cède pas en intérêt à la précédente, se rapporte aux ducs de Bourgogne : c'est à M. Kervyn de Lettenhove que nous la devons[1]. Elle contient bon nombre de documents, de valeur et d'étendue différentes, que je n'ai pas le temps d'analyser ici : je signalerai seulement les plus importants. D'abord un *Liber de virtutibus Philippi Ducis*, dédié au comte de Charolais et écrit par Jean Germain, évêque de Nevers et de Châlons, et chancelier de la Toison d'or. Cet ouvrage, qui porte la date de 1452, époque où Philippe le Bon était à l'apogée de sa gloire, a naturellement le caractère d'un panégyrique; l'auteur vante la religion, la prudence, la justice, la tempérance du grand duc d'Occident; il raconte avec force éloges et, ce qui vaut mieux, avec beaucoup de détails inconnus jusqu'à présent, l'histoire de ses exploits, de ses guerres, de ses conquêtes. On lira surtout avec intérêt ce qu'il dit du projet de croisade de Philippe le Bon. A la fin de ce copieux panégyrique, l'auteur se souvient qu'il est prêtre et évêque, et, dans son soixante-treizième et dernier chapitre, il conseille au comte de Charolais d'imiter les bons exemples de son père, mais non les mauvais, et de ne pas adopter ses mœurs dissolues.

Dans le même volume se lit un autre panégyrique du même duc, prononcé par Jean Jouffroy, évêque d'Arras et cardinal, en présence du pape Pie II : *Ad Pium papam II de Philippo duce Burgundiæ oratio.* Comme Jean Germain, Jouffroy avait été initié à presque toutes les affaires publiques, et il y avait souvent joué son rôle comme acteur : aussi ce panégyrique est-il de la même importance que le précédent. Notons en passant le ton d'hostilité avec lequel les deux orateurs bourguignons parlent de la Pucelle (Jean Germain, p. 28; Jouffroy, pp. 137 et 138) : il y a une cruauté froidement atroce dans les détails que le premier donne sur la capture de la jeune héroïne par les soldats de Philippe. Le même volume contient encore d'autres pièces curieuses, comme : *Theodorici Pauli de rebus actis sub ducibus Burgundiæ compendium* (pp. 235-328), des extraits considérables de la chronique de Pierre Impens, moine de Bethléem, près de Louvain (pp. 339-468), etc.

— Tel est le contingent de la Commission royale d'Histoire pour 1876. Les concours de l'Académie ont fourni également deux bons mémoires. Le premier a pour auteurs MM. Frans Potter et Jean

[1] *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne. Textes latins.* Bruxelles, 1876, in-4° de XIV-530 p. (C'est le tome III des Chroniques bourguignonnes.)

Digitized by Google

Broeckart, écrivains dont la réputation est déjà solidement établie par des travaux antérieurs. Écrit en langue flamande [1], il est consacré à Antoine Van Dyck, notre grand portraitiste, qu'on pourrait appeler le Titien de la Flandre, qui fut le plus brillant élève de Rubens et presque son rival, et qui se distingue parmi tous les peintres flamands par le charme poétique et la couleur idéale de ses tableaux. C'est un travail très-attachant, aussi savant que bien écrit et bien pensé. On y détruit une bonne partie des anecdotes controuvées qui fourmillent dans la biographie de Van Dyck plus que dans celle de n'importe quel artiste. La critique n'y est pas toujours assez sévère ; sans révoquer en doute la pureté relative des mœurs de Van Dyck, il est permis de trouver faible l'argumentation des auteurs qui nient les peccadilles de leur héros, et qui eux-mêmes avouent l'existence de ses deux filles naturelles. Ils sont plus heureux quand ils démontrent victorieusement contre M. Alfred Michiels, l'historien de la peinture flamande, la foi catholique et les sentiments religieux de l'illustre artiste.

Le mémoire de M. Paul Henrard nous fait rentrer dans le domaine de l'histoire proprement dite avec son appréciation de Charles le Téméraire [2]. C'est une vue d'ensemble prise de haut et qui atteste chez son auteur de rares facultés d'historien. Il sait grouper les événements pour en faire un tableau, et dégager les faits généraux de la multitude des petits faits particuliers; il est armé d'une érudition solide, appuie tous ses dires sur des preuves, et écrit avec beaucoup d'élégance. L'appréciation est en général favorable. Militaire lui-même, M. Henrard venge la réputation militaire du duc, en établissant que le désastre de Granson ne lui est pas imputable, et que dans celui de Morat il y eut d'autres fautes que les siennes. Ses grands torts, à lui, ne commencent qu'après Morat, lorsque les revers l'ont exaspéré et l'ont poussé jusqu'à la démence. Mais la conduite des Suisses n'en est pas pour cela plus glorieuse, et l'auteur a des paroles sévères pour ces montagnards à qui on donne généralement le beau rôle dans cette lutte. Tout l'ouvrage, calme et impartial, respire je ne sais quelle sympathie secrète pour cet homme extraordinaire et tragique, qui racheta de si grands défauts par de si grandes qualités, et qui, comme souverain, brilla par deux vertus vraiment royales, quoique trop rares chez les rois : la chasteté et l'amour de la justice.

Je ne quitterai pas M. Henrard sans mentionner son bel ouvrage sur *Marie de Médicis* et son séjour dans les Pays-Bas [3], que le public con-

[1] *Antoon Van Dyck en zyne werken, door Frans de Potter en Jan Broeckaert* Mémoires couronnés de l'Académie t. XXIV in-8° de 56 p.

[2] *Appréciation du règne de Charles le Téméraire et des projets conçus par ce prince dans l'intérêt de la maison de Bourgogne*, par Paul Henrard, major d'artillerie. (Mém. couronn. de l'Acad., collection in-8°, t. XXIV, 66 p.)

[3] *Marie de Médicis dans les Pays-Bas*, par Paul Henrard, major d'artillerie, Paris, 1876, in-8 de 651 pages.

Digitized by Google

naît déjà et qui sera certainement bientôt signalé aux lecteurs de cette *Revue*.

— C'est le XVIe siècle, on le comprend, qui continue d'être chez nous le sujet de prédilection choisi par les érudits et les historiens. Cette époque orageuse et bruyante, mais en somme imparfaitement connue jusqu'à nos jours, a fourni cette année la matière de plusieurs importantes publications. Mais avant de les analyser, je suis obligé de dire quelques mots d'un événement qui s'est passé parmi nous au mois de septembre dernier, et qui a été l'occasion d'un véritable combat historico-politique. Je veux parler de la célébration du 300e anniversaire de la Pacification de Gand. Des lecteurs étrangers se figureraient difficilement à quel point ces fêtes qui, semble-t-il, ne pouvaient être qu'inoffensives, ont passionné les esprits, attisé les discordes et réveillé les haines. Tout le pays a eu les yeux fixés pendant quelques jours sur la ville de Gand, dans la crainte ou dans l'espoir de je ne sais quoi d'imprévu ; tous les journaux se sont occupés de la question ; toutes les *Revues*, et même des feuilles quotidiennes, ont publié des études sur la Pacification et, récemment encore, la Chambre des représentants retentissait des explications animées qui s'échangeaient à propos de l'intervention de l'armée dans ces fêtes.

D'où venait tout ce bruit, et pourquoi tant de guerre à propos de paix ?

On se souvient que dans le temps qui suivit la mort de Requesens, les Pays-Bas catholiques, découragés par les fautes du gouvernement espagnol, et fatigués de combattre contre des frères, se rapprochèrent des insurgés du Nord dans le désir d'amener un *modus vivendi* qui devait, dans leur pensée, aboutir à une paix définitive. L'intention était louable ; malheureusement, toutes les négociations furent conduites par Guillaume d'Orange, le mauvais génie de notre patrie, dont les vues étaient tout opposées à celles des Belges fidèles. Eux désiraient une réconciliation de toutes les provinces entre elles et, comme corollaire, avec le gouvernement espagnol ; lui ne désirait pas moins ardemment cette réconciliation des provinces depuis longtemps séparées, mais dans le but de les mener toutes ensemble à l'assaut de cette monarchie espagnole, dont il n'avait pu avoir raison jusqu'à ce jour avec l'appui de la Hollande et de la Zélande seules. La fidélité éprouvée des Belges ayant fait échouer ce projet, il tira de la situation tout le parti possible, et abusa de la loyauté de nos députés pour faire de l'instrument de paix une véritable arme aux mains des protestants contre la religion catholique et ses adhérents. Ce fut un prodige de duplicité que cette prétendue pacification. D'abord ce personnage, que tous ses partisans vénèrent encore aujourd'hui comme le héros et le martyr de la tolérance, fit stipuler expressément, pour la Hollande et la Zélande, la suppression entière du culte catholique, quoique la majorité de la population de ces provinces appartînt encore à notre confession. Les députés

Digitized by Google

catholiques, après une longue résistance, cédèrent devant cette exigence inouïe, mais ils se consolèrent de leur défaite en voyant les protestants leur accorder, dans le reste des provinces, le maintien intégral de la religion catholique, etc. Il semblait par là qu'on eût donné au catholicisme dans les provinces catholiques, les mêmes droits qu'au protestantisme dans les provinces prétendues protestantes ; c'est du moins ainsi que tout le monde le comprit chez nous, et on signa le traité sans arrière-pensée (1576). Mais on nous expliqua bientôt qu'il ne s'agissait nullement de cela ; que, tout au contraire, en vertu de la pacification, le protestantisme non-seulement serait la seule religion tolérée en Hollande et en Zélande, mais encore qu'il aurait désormais ses coudées franches dans les provinces catholiques, et ne serait plus l'objet d'aucune interdiction légale. Tout ce que nous accordait la pacification, au dire de ces interprêtes sans vergogne, c'était que le culte catholique ne serait pas persécuté chez nous comme en Hollande [1].

La comédie était jouée et les Belges aussi ! Le parti protestant se frotta les mains ; quant à la pacification, il n'en fut plus parlé ; les discords continuèrent avec plus de fureur qu'auparavant, et les catholiques, désespérés, finirent par se réconcilier purement et simplement avec le souverain légitime.

Voilà ce que fut la pacification de Gand : une indigne supercherie, où la bonne foi catholique fut audacieusement surprise par un des plus grands dissimulateurs que le monde ait connus. Franchement, il n'y avait pas lieu de célébrer le 300e anniversaire d'un traité qui n'avait été qu'une fraude gigantesque, et d'une pacification qui, comme on l'a fort bien dit, n'avait rien pacifié du tout. Mais nos *gueux* modernes ne manquent jamais une occasion de faire du bruit ; ils ont cru que c'était le moment de *manifester*, et ils s'en sont donné à cœur joie pendant quelques jours. Des cris de haine et des chansons séditieuses, tels sont les seuls cantiques que nos *pacificateurs* ont eu à la bouche, et les fêtes de la pacification, tout comme cette pacification elle-même, n'ont servi qu'à donner un aliment de plus aux haines ardentes qui déchirent notre pauvre Belgique.

Il ne nous reste, de tout ce bruit, que les écrits parus à cette occasion dans les deux camps, pour commenter dans un sens ou dans l'autre les fêtes gantoises. Œuvres de circonstances, conçues en général dans un esprit plutôt politique qu'historique, elles ont toutes le caractère du pamphlet ou du moins de la thèse, et tendent plus à former l'opinion

[1] Cette thèse est soutenue, non sans quelque vigueur de style, mais avec un véritable cynisme, dans un pamphlet anonyme de ce temps, qui a été réimprimé à un petit nombre d'exemplaires à l'occasion des fêtes de la Pacification. En voici le titre : *Discours contenant le vray entendement de la Pacification de Gand, de l'Union des Estats et aultres traités y ensuyois touchant le faict de la Religion*, etc., etc.

Digitized by Google

dans une circonstance donnée, qu'à faire progresser la science indépendante des partis. Il me sera donc permis de les signaler simplement sans m'exposer à faire des redites en les analysant l'un après l'autre, travail aussi fastidieux que stérile ; voici une indication sommaire des principaux :

Écrits libéraux. — THÉOD. JUSTE. *La Pacification de Gand et le sac d'Anvers*, orné du portrait de Guillaume le Taciturne (Bruxelles, 1876, in-8° de 90-LII pages). — PAUL FRÉDERICQ. *Album du cortége historique de la Pacification de Gand*, avec onze planches et texte explicatif dans les deux langues (Gand, 1876, gr. in-8° de 48 p. à 2 colonnes). — J. STECHER. *L'Esprit de la Pacification de Gand* (*Revue de Belgique*, août 1876).

Ecrits catholiques. — BETS. *De Pacificatie of Bevrediging van Gent* (Tirlemont, 1876, in-8° de 184 p., publié par la Société *Davidsfonds*). — NUYENS. *La Pacification de Gand* (*Revue générale*, livraisons de juillet et d'août 1876). — EDM. POULLET. *La Pacification de Gand* (*Revue catholique*, livraisons d'août, septembre et novembre 1876). — ANONYME. *Lettres au Bien Public sur la Pacification de Gand*, par un ancien professeur d'histoire (Tiré à part, Gand, 1876, in-8° de 128 p.).

De ces travaux, plusieurs, comme ceux de MM. Juste, Nuyens, Poullet, sont signés par des écrivains dont la réputation n'est plus à faire, et qui ont une autorité incontestable dans toutes les questions relatives au XVIe siècle : à ce titre seul déjà, ils méritent la plus sérieuse attention de quiconque veut étudier ce brûlant sujet, et, malgré la réserve nécessaire que j'ai dû formuler plus haut, je puis ajouter qu'on y trouvera encore amplement à s'instruire. Néanmoins, j'attache plus d'importance aux documents authentiques publiés à cette occasion dans le *Bulletin de la commission royale d'histoire :* MM. Gachard, Poullet et Diegerick ont enrichi de plusieurs pièces inédites le nombre des témoignages relatifs à la fameuse Pacification : quelques-unes ont une grande valeur historique et contiennent des révélations accablantes pour le parti protestant et révolutionnaire, dont les agissements, pendant les négociations préparatoires à la paix, sont mis en pleine lumière.

— Ce ne sont pas là, il s'en faut de beaucoup, les seuls travaux dont le XVIe siècle ait été l'objet en 1876.

La *Société d'Emulation* de Bruges, dont j'ai déjà eu l'occasion, l'année passée, de louer le zèle infatigable, vient de publier les deux premiers volumes d'un grand ouvrage qni en contiendra quatre, et qui aurait déjà vu entièrement le jour si l'auteur, M. de Coussemaker, n'avait été enlevé par la mort avant l'apparition de son premier volume [1].

[1] *Troubles religieux du XVIe siècle dans la Flandre Maritime. Documents originaux, 1560-1570. Documents originaux*, par Ed. de COUSSEMAKER, correspondant de l'Institut, Bruges, 1876 2 vol. in-4° de 380 et 427, p.

Digitized by Google

Cet ouvrage capital, consacré aux troubles religieux de la Flandre Maritime pendant le XVIe siècle, est un immense recueil de documents originaux sur cette époque de sang et de larmes : il est d'autant plus précieux que, se bornant à un petit pays, la Flandre Maritime, et à une période de dix années seulement (1560-1570), il donne une connaissance aussi complète que possible de l'état social d'alors : surtout si l'on ajoute que peu de pays eurent plus à souffrir et furent plus infectés par l'hérésie. Il est difficile de donner une idée de la richesse de cette collection, où des milliers de faits sont relatés dans des milliers de pièces : récits, lettres, enquêtes, dépositions de témoins, sentences, comptes, inventaires, tout s'y trouve ; un même événement s'y voit éclairé de divers côtés à la fois, et souvent de telle sorte qu'il ne reste plus rien à faire aux chercheurs qui viendront après. On pourra y étudier au jour le jour la naissance du protestantisme dans ce pays, la manière dont il s'y est propagé, les moyens d'action dont il s'est servi. On pourra s'y convaincre surtout s'il est vrai — comme tant d'historiens belges le croient naïvement — que les hérétiques aient été au XVIe siècle ce peuple innocent et inoffensif, dont tout le tort était d'avoir des opinions religieuses différentes des nôtres, ou s'ils n'ont pas été dès l'abord des révolutionnaires politiques et religieux qui tramaient la suppression violente du catholicisme avec le renversement des souverains catholiques, et contre lesquels les gouvernements étaient autorisés à se défendre avec la plus grande énergie. On y verra la doctrine nouvelle devenue en quelque sorte le lieu d'asile d'une foule de criminels et de gens perdus, qu'elle prit sous sa protection et à qui elle fournit des armes, pour les vomir ensuite, exaspérés et implacables, sur le corps social qu'ils étaient appelés à détruire. A ceux qui trouveraient cette appréciation trop sévère, je signalerai comme sujet de lecture et de méditation les pièces relatives au complot des sectaires réfugiés au-delà de la Manche, et qui, alliés aux huguenots français, tramaient en 1567 une invasion armée en Flandre ; je les prierai de lire aussi tout le groupe de documents relatifs à l'assassinat des prêtres de Reninghelst, et aux dévastations de nos églises. Les crimes atroces commis par ces bandes aussi dénuées de moralité et de patriotisme que de religion, laissent bien loin derrière eux l'atrocité des répressions dont certains écrivains énumèrent les moindres détails avec tant de complaisance, et jettent une sinistre lueur sur les vraies raisons qui poussèrent un certain nombre de Belges dans les bras du protestantisme. Les précieux renseignements qu'on y trouve aussi sur la personnalité des principaux prédicants, la plupart moines apostats et perdus de vices, achèvent de caractériser la révolte religieuse du XVIe siècle en Belgique.

— L'intérêt patriotique et les poignantes émotions qu'on éprouve à parcourir le vaste ouvrage de M. de Coussemaker, ne diminuent pas

Digitized by Google

lorsqu'on passe ensuite à celui de M. Diegerick, archiviste de la ville d'Ypres[1]. Il raconte les mêmes malheurs et les mêmes crimes; ce sont les mêmes tableaux lugubres dont la couleur dominante est toujours celle du sang, et dont le fond est régulièrement assombri par les épais nuages que produisent les flammes des incendies et des bûchers. Les destinées du quartier d'Ypres n'ont différé en rien de celles de la Flandre Maritime au XVIe siècle; aussi retrouvons-nous dans ce recueil bon nombre de personnages et d'événements avec lesquels nous étions déjà familiarisés par le livre de M. de Coussemaker. Celui de M. Diegerick a pourtant l'avantage par la disposition plus systématique des pièces qu'il contient. Il commence par une série de questions que les commissaires du gouvernement espagnol posèrent le 10 septembre 1567 aux magistrats de la ville d'Ypres, sur les troubles qui avaient désolé cette ville les années précédentes, principalement sur les attentats des iconoclastes, et sur l'attitude que ces magistrats eux-mêmes avaient gardée au milieu de tous ces désordres. Suit en premier lieu une réponse sommaire des magistrats à cet interrogatoire, puis un vaste mémoire justificatif, accompagné de nombreuses pièces à l'appui, qui remplissaient le vol. Ier et la plus grande partie du vol. II; le reste du vol. II et le vol. III tout entier contiennent un grand nombre d'autres pièces, telles que lettres, rapports officiels, etc. La vieille commune flamande, autrefois si glorieuse, reparaît bruyante et pleine d'orages dans ces documents où il est permis de suivre jusque dans ses moindres détails les péripéties de la vie publique, les rassemblements émeutiers, les prêches en plein air avec leurs auditeurs armés et leurs prédicants qui appellent à la guerre civile, les sourdes menées des chefs de parti, les inquiétudes et les angoisses de la population, dont la grande majorité reste avec ses magistrats attachés à la foi catholique, mais qui est affolée de terreur; les négociations, les correspondances de la commune avec les États de Flandre, avec le comte d'Egmont, avec la gouvernante générale; les désastres publics et les malheurs individuels; tout cela peut s'étudier ici à la lumière nouvelle que projettent ces documents historiques, véritable trésor de renseignements où nos historiens apprendront que l'histoire du XVIe siècle en Belgique est encore à faire, et aussi, soit dit en passant, qu'il y a lieu de reviser plus d'un procès, de casser plus d'un jugement. Il ne sera plus permis, par exemple, d'écrire l'histoire du comte d'Egmont sans éplucher soigneusement les nombreux documents relatifs à sa personne, en partie même émanés de lui, que M. Diegerick nous offre dans son ouvrage. Mais, quelque séduisant que soit ce sujet, les bornes de mon travail me

[1] *Archives d'Ypres. Documents du XVIe siècle, faisant suite à l'inventaire des chartes*, publiées par A. Diegerick. 3 vol. in-8°, parus successivement en 1874, 1875 et 1876, les deux premiers de 420, et le troisième de 328 pp.

Digitized by Google

forcent à passer outre : ce ne sera pas sans exprimer le regret que le savant éditeur ne puisse pas se décider à munir ses livres d'une introduction et d'une table : ils en sont d'autant plus difficiles à manier, d'autant moins utiles au progrès des études historiques qu'ils sont appelés à servir.

— Le mémoire consacré à la *Furie espagnole* par M. Génard[1], archiviste de la ville d'Anvers, rappelle le souvenir d'un des plus célèbres mais aussi des plus lugubres épisodes de l'histoire de Belgique. Privées de leur solde depuis longtemps, les troupes mercenaires que le gouvernement entretenait dans nos pays se mirent, à la mort du gouverneur général, à vivre de pillages : le Conseil d'État, qui était chargé de la régence en attendant l'arrivée d'un gouverneur nouveau, eut la maladresse de mettre ces pillards hors la loi, alors qu'il n'avait aucune force à sa disposition pour sanctionner cette résolution redoutable. Ainsi proscrites, les troupes se mirent elles-mêmes hors la loi, en ne gardant plus aucune mesure : de toutes leurs atrocités, le sac d'Anvers fut la plus fameuse et la plus funeste. C'est à tort que cet événement a été appelé la *Furie espagnole*, puisque les soldats de cette nation comptaient à peine pour un huitième dans l'ensemble des troupes mercenaires aux ordres du gouverneur général, et que la majorité était composée de Wallons et d'Allemands; mais le parti révolutionnaire avait besoin de rejeter sur le pouvoir légitime, absolument irréprochable dans cette occurrence, la responsabilité des malheurs que lui-même avait déchaînés sur le pays par sa conduite aveugle et antipatriotique. Le travail de M. Génard met en lumière tous les faits qui accompagnèrent et préparèrent ce drame lamentable. La partie originale de son œuvre consiste principalement dans la correspondance entre le magistrat d'Anvers et ses députés aux états de Brabant, dans laquelle on voit se refléter jour par jour les faits contemporains et les préoccupations qu'ils inspirent. L'auteur publie pour la première fois cette correspondance avec bon nombre d'autres pièces, en les encadrant pour ainsi dire dans son mémoire, qui leur sert comme d'un *commentaire perpétuel*. De là un récit un peu monotone et très-filandreux qui semble ne pouvoir avancer à travers toutes les paperasses dont il se charge pour la route : le mémoire, dont la publication n'est pas encore achevée, compte déjà 320 pages, et nous ne voyons pas encore commencer l'action principale. Peut-être le savant écrivain aurait-il évité les défauts de cette exposition, s'il avait rejeté en appendice toutes les pièces justificatives qui forment la richesse de son livre, après en avoir habilement fondu tout le contenu dans son propre récit; peut-être aussi eût-il mieux fait de s'en tenir simplement

[1] Publié dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 3e série, t. II, 1876.

Digitized by Google

à la publication de tous ses documents nouveaux, classés d'une manière systématique et munis, à l'occasion, de notes explicatives. Ces objections ne diminuent en rien, d'ailleurs, la grande valeur scientifique de ses matériaux.

— Parler du *Davidsfonds* immédiatement après ces publications sur le XVIe siècle, ce ne sera pas, je pense, quitter trop brusquement notre sujet : ce sera au contraire y revenir par un léger détour. Qu'est-ce que le *Davidsfonds?* demandera le lecteur. — C'est, lui répondrai-je, la *Société bibliographique* de nos provinces flamandes. Voici, en deux mots, son histoire. Il existait depuis longtemps, à Gand, une société pour le développement de la langue et de la littérature flamandes : cette société, placée sous le patronage d'un *flamingant* illustre, du célèbre érudit et littérateur Willems, comprenait un grand nombre de membres, sans distinction de partis politiques. Mais un jour vint où, comme toutes les sociétés fondées chez nous sur la base de la neutralité politique et religieuse, le *Willemsfonds* se trouva entièrement aux mains des libéraux. Les catholiques alors comprirent, un peu tard peut-être, qu'il était temps de se retirer ; mais ils réorganisèrent immédiatement une société du même genre sur une base entièrement catholique. Ils lui donnèrent le nom d'un autre flamingant célèbre chez nous, le chanoine David, ancien professeur à l'Université de Louvain, et auteur, entre autres, d'une grande *Histoire de Belgique*, en flamand, dont la forme populaire n'a pas exclu une érudition de premier ordre. Le *Davidsfonds*, qui ne date que de 1875, a été accueilli dès sa naissance par la sympathie unanime de tous les catholiques flamands ; il est aujourd'hui en pleine voie de prospérité, et ses premières publications le placent bien au-dessus de son rival le *Willemsfonds*, plus ancien et jusqu'à présent plus riche que lui. Sans parler des touchantes poésies de M. l'abbé Guido Gezelle, intitulées *Fleurs du Cimetière* (*Kerkhofblommen*) et d'un beau roman historique de M. Snieders, *les Gueux dans la Campine* (*de Geuzen in de Kempen*), j'ai à citer spécialement deux excellents travaux historiques sur ce brûlant XVIe siècle qui est aujourd'hui discuté chez nous avec une ardeur sans pareille. Il s'agit de la *Pacification de Gand*, par M. Bets[1], et de la *Joyeuse histoire de Philippe de Marnix et de ses amis*, par M. Alberdingk Thym[2]. M. Bets, curé de Neerlinter en Brabant, est auteur de plusieurs monographies sur l'histoire locale de cette province, entre autres, d'une *Histoire de la ville de Tirlemont* qui est fort bien faite. Le *Davidsfonds* a été bien inspiré en lui confiant la tâche de raconter aux lecteurs flamands l'histoire de la Pacification de Gand ; son travail est le plus

[1] Voy. plus haut.

[2] *De Vrolyke Historie van Ph. van Marnix en zyne vrienden. Eene zedeschets, opgredagen aan alle syne bewonderaars, door Alberdingk Thym.* Louvain, 1876, in-8° de VIII-148 p.

Digitized by Google

complet et le mieux ordonné de tous ceux que j'ai signalés plus haut, et dénote une parfaite connaissance du sujet. Quant à la *Joyeuse histoire de Ph. de Marnix*, elle est due à un maître : l'éminent biographe de *saint Willibrod* et de *Charlemagne*, en se faisant vulgarisateur à son tour, ne s'est pas dépouillé de sa solide armure de savant, et ce petit ouvrage humoristique, où il a voulu, comme il l'a dit, *ridentem dicere verum*, pourra être lu avec fruit par tout le monde. C'est une vigoureuse charge à fond contre le héros de la réforme dans les Pays-Bas, contre ce calviniste endiablé qui fut le bras droit de Guillaume d'Orange et, si je puis ainsi parler, le greffier et l'avocat de la Révolution : cependant on ne pourra pas reprocher à M. Thym d'articuler des accusations fausses, et tout au plus pourra-t-on apprécier autrement que lui quelques-unes des actions du personnage : dans tous les cas, homme de grand talent et de vaste savoir, Marnix ne parviendra pas à passer pour un honnête homme chez des gens que n'aveugle pas le parti pris.

— Dans cette longue recension de tous les ouvrages relatifs au XVIe siècle, je n'ai fait que marcher sur des charbons ardents ; je ne serai guère plus heureux en abordant l'histoire d'une autre révolution, celle de 1830. Ici, encore, les calmes débats de l'histoire sont envenimés par des passions politiques, que dis-je? par des ressentiments personnels. Il s'agit de la controverse bruyante suscitée, l'an passé, par le livre du général Eenens, intitulé : *Les Conspirations militaires de 1831*. J'en ai entretenu les lecteurs de la *Revue*, dans mon précédent courrier; je n'en parlerai donc plus ici que pour constater que cette discussion s'est prolongée pendant toute l'année 1876 entre l'honorable général et les enfants des hommes qu'il avait accusés. Dieu me garde de juger entre eux ! En eussé-je l'envie, je ne pourrais : car de toute cette bataille, il n'est sorti jusqu'à présent qu'un nuage de poussière où les combattants eux-mêmes finissent par disparaître aux yeux, et je crois que le dernier mot ne sera dit que lorsque les considérations personnelles cesseront de fermer ou d'ouvrir la bouche des témoins. Je me contenterai de signaler en note les principales publications que ce conflit a fait naître, et je reviens à des sujets moins périlleux [1].

[1] *Les Conspirations militaires en 1831*, par A. Eenens, lieutenant général à la retraite. Bruxelles, 1875, 2 vol. in-8.

Booms. *Le 12 août et la campagne de 12 jours*. Bruxelles, 1875 in-8°. *Mémoire explicatif du général-baron* de Failly, *ministre de la guerre et major général de l'armée belge en 1831*. Bruxelles. 1875, in-8° de 148 p. — *Réponse du général major* Kessel *à l'ouvrage : les Conspirations militaires de 1831*, par M. le lieutenant général Eenens. Bruxelles, 1875, in-8°. de 66 p. — *Les véritables causes de notre défaite en 1831*, par un homme de la Révolution. Bruxelles, 1875, in-8° de 23 p. — Eenens, *Réponse du général hollandais Booms au général belge Kessels, et au baron de Failly*. Avec une carte. Premier supplément à l'ouvrage cité plus haut, Bruxelles, 1876, in-8 de 136 p. — *Le Prince d'Orange et son chef d'état-major*

Digitized by Google

Toutefois, je signalerai en passant la réimpression du chef-d'œuvre de M. J.-B. Nothomb sur notre révolution, et des derniers volumes qui doivent achever la collection des œuvres complètes du président de Gerlache. J'ai nommé là les deux plus grands noms de notre littérature historique : la Belgique en est justement fière et montre qu'elle sait parfois apprécier le mérite de ses enfants, puisqu'elle fait si bon accueil à leurs œuvres, bien que vieilles d'un demi-siècle presque [1].

— Le pays de Liége, dont l'histoire jusqu'à la Révolution française a été séparée de celle de nos autres provinces, apporte aussi son contingent cette année. Voici d'abord les *Coutumes de la ville de Maëstricht*, qui viennent grossir la collection déjà volumineuse de nos coutumes nationales, publiées par une commission sous les auspices du gouvernement [2]. Maëstricht appartenait à la fois au duché de Brabant et à la principauté de Liége; de là, une situation compliquée que l'éditeur expose avec beaucoup d'érudition et de clarté dans une excellente préface, où il résume en même temps les principaux caractères de cette coutume. Un prêtre du Limbourg hollandais, M. l'abbé Habets, auteur d'un grand nombre de savants travaux, a publié en langue néerlandaise un histoire du diocèse de Ruremonde, qui mérite une sérieuse attention [3]. Ce diocèse a été taillé au XVIe siècle dans ceux de Liége et de Cologne, et son histoire, à proprement parler, ne devrait commencer

pendant la journée du 12 août 1831, d'après des documents inédits, par le BARON DE CONSTANT REBEQUE. La Haye et Bruxelles, 1875.— EENENS. *Réponse au baron de Constant Rebeque*, etc. Deuxième supplément. Bruxelles, 1876, in-8°, de 94 p. — *Deuxième réponse du* BARON DE FAILLY, *à M. le général Eenens.* Bruxelles, 1876, in-8°. *Le Lieutenant général Constant d'Hane Steenbuyse. Examen de l'ouvrage : Les Conspirations militaires en 1831*, par TH. D'HANE STEENHUYSE. Bruxelles, 1876, in-8° de 600 p. VAN DER TAELEN. *L'armistice devant Louvain, le 12 août 1831*. Liége, 1876, in-8. — UMBGROVE. *Réponse aux Conspirations militaires en 1831 et au supplément du général Eenens.* Bruxelles, 1876, in-8° de 32 p. — EENENS. *Réponse à M. Th. Dhane, ancien représentant.* Troisième supplément. Bruxelles, 1876, in-8° de 176 p. — EENENS. *Réplique à la dernière réponse de M. Th. Dhane.* Quatrième supplément. Bruxelles, 1876, in-8° de 16 p.

[1] DE GERLACHE. *Essais sur les grandes époques de notre histoire nationale, et mélanges politiques et littéraires.* 4e édition. 1876, Bruxelles, in-8° de 504 p.— LE MÊME. *Études sur Salluste et sur quelques-uns des principaux écrivains de l'antiquité, considérés comme politiques, comme moralistes et comme écrivains*, etc., 4e édition. Bruxelles, 1876, in-8° de XC-170 p. — *Essai historique et politique sur la Révolution Belge*, par le baron J.-B. NOTHOMB. 4e édition, revue et considérablement augmentée. Précédée d'un avant-propos et suivie de deux continuations dont une par M. Juste. 2 vol. Bruxelles, 1876, in-8° de 900 p.

[2] *Coutumes de la ville de Maestricht*, publiés par L. CRAHAY, conseiller à la Cour d'appel de Liége. Bruxelles, 1876, in-4° de XCV-256 p.

[3] HABETS. *Geschiedenis van het tegenwoordig bisdom Roermond en van de bisdommen die het in deze gewesten zyn voorafgegaan.* Ruremonde, s. d., in-8° de 620 p.

Digitized by Google

qu'en 1559 : mais l'auteur la prend aux premiers temps du chri tianisme et la poursuit jusqu'à nos jours : cela empêche le livre d'avc un plan vraiment scientifique, et le force à se répéter souvent quand retrace l'une après l'autre l'histoire de ses deux tronçons de diocès Disons tout de suite, pour en finir avec la partie désagréable notre tâche, qu'on pourrait désirer une critique un peu plus sévè dans la biographie des évêques antérieurs au xe siècle; mais ajo tons immédiatement que la partie biographique n'est que l'acce soire dans ce grand ouvrage, surtout destiné à exposer les institutio ecclésiastiques du pays. Ce sujet est traité de main de maître, avec u parfaite connaissance des sources et une érudition qui peuvent étonn chez un vicaire de village. C'est au diocèse de Liége, à notre pays p conséquent, que sont consacrés à peu près les cinq sixièmes du livr où la vie religieuse est passée en revue tout entière dans toutes s institutions publiques et dans toutes ses manifestations durables. Il y là une multitude de renseignements qu'on ne trouverait pas dans l ouvrages français consacrés au même sujet; l'*Histoire de l'Instructi publique*, par exemple, fourmille de données intéressantes et curieuse et la reproduction textuelle d'un bon nombre de *visites de paroisses* constitue pas un des moindres mérites de ce livre, dont trop de le teurs malheureusement se voient fermer l'accès par leur ignorance la langue néerlandaise.

— Les deux savants conservateurs des archives de Liége ont dr chacun à une mention. L'archiviste en chef, M. Schoonbroodt, a contin le laborieux dépouillement des chartriers qui reposent à son dép Après avoir publié précédemment l'inventaire des archives de Sai Lambert, l'ancienne cathédrale, et de Saint-Martin, une de nos princ pales collégiales, ii a fait en 1875 le même travail sur les archives l'abbaye du Val-Saint-Lambert-lez-Liége [1]. Le recueil contient l'an lyse fort exacte de mille deux cent dix-sept documents dont le pl ancien remonte à 1050 et le plus récent à 1453 : il se termine p deux excellentes tables : l'une des noms des personnes et l'autre d matières. C'est de tout point un travail de solide et consciencieu érudition.

M. Van de Casteele, dont j'ai signalé, l'an passé, l'intéressar *Histoire d'Oudenbourg*, a fait, cette année, une découverte qui vau elle seule tout un ouvrage : il a retrouvé, au milieu d'un tas vieux papiers, dans une ferme du Condroz, un exemplaire bien co servé du premier volume du *Liber Chartarum* de l'église cathédra contenant les plus anciennes et les plus importantes chartes relati

[1] SCHOONBROODT. *Inventaire analytique et chronologique des Archives l'Abbaye du val Saint-Lambert-lez-Liége.* Tome I, Chartes, in-4° de vi 546 p.

Digitized by Google

à l'histoire de Liége[1]. Beaucoup de ces chartes sont inédites, et celles des VIIIe, IXe et Xe siècles, que Chapeaville a publiées dans son recueil, m'ont paru, à une première et rapide inspection, présenter un texte beaucoup plus correct dans le manuscrit de M. Van de Casteele, ce qui ne serait pas étonnant : car les chroniques publiées par Chapeaville pèchent par la même incorrection de texte, devenue en quelque sorte proverbiale chez nous. Il ne faut pas en rejeter la responsabilité sur lui seul : il est venu le premier et n'a eu que des matériaux incomplets ; les *Monumenta* de Pertz eux-mêmes n'ont pu encore nous donner le texte définitif d'Hariger et d'Anselme, nos deux premiers chroniqueurs liégeois, dont je compte publier prochainement une édition nouvelle, d'après un manuscrit resté inconnu jusqu'à nos jours ; quant à Gilles d'Orval, un jeune savant allemand, M. J. Heller, le donnera sous peu dans le tome XXIV des *Monumenta*, et je tiens de sa bouche que la constitution du texte actuel est vraiment déplorable. Du peu que je viens de dire, on pourra conclure que nous sommes loin encore, à Liége, d'avoir fini le travail préparatoire à l'étude de nos annales : j'entends la critique des sources, sans laquelle l'histoire n'est plus possible de nos jours.

— M. Stanislas Bormans, un de nos plus infatigables travailleurs, nous a donné, avec le tome III du *Cartulaire de Namur*[2], une savante et substantielle histoire de cette commune au XIVe et au XVe siècles[3]. Le cartulaire et l'histoire, commencés par M. Jules Borgnet, ont été continués par M. Bormans, son successeur. Ce serait perdre du temps que de louer l'exactitude et l'érudition qui se remarquent dans l'édition du cartulaire ; quant à l'histoire, bien qu'elle n'embrasse qu'une durée de deux siècles, c'est un tableau complet et fort intéressant des institutions et de la vie de la commune à cette époque ; de plus, elle contient de précieux renseignements non promis par le titre, sur toute la période antérieure à 1300, notamment l'historique des trouvailles d'antiquités faites à Namur, et des développements successifs de la ville, racontés par des maîtres compétents. Mentionnons encore, avant de passer à un autre genre de publications, l'*Inventaire des chartes de l'abbaye de Messines*, par M. Diegerick, l'éditeur des Archives d'Ypres

[1] Il existait déjà un exemp laire de ce premier volume, et même plus ancien que le Ms. Van de Casteele, qui remonte tout au plus au commencement du XVIIe siècle ; mais il se trouve dans la bibliothèque particulière d'un historien liégeois, M. Ferd. Henaux, qui n'a jamais consenti à s'en dessaisir. La trouvaille de M. V. de C. met donc à la disposition du public un trésor dont les historiens seuls ponrront apprécier toute la valeur.

[2] *Cartulaire de la Commune de Namur*, recueilli et annoté par Stanislas Bormans, archiviste. Tome III. *Période bourguignonne* (1429-1555). Namur, 1876, in-8°, de 388 p.

[3] *Histoire de la commune de Namur au XVe siècle*, par J. Borgnet et S. Bormans, archivistes de l'Etat. Namur, 1876, in-8° de 210 p.

Digitized by Google

citées plus haut[1]. Fondée en 1060, par le comte de Flandre, Baudouin V, cette abbaye abrita dans ses murs plusieurs princesses du sang royal de France, entre autres Adèle, fille du roi Robert et femme du fondateur. Elle fut supprimée en 1776 par un décret de Marie Thérèse, qui la remplaça par une maison d'éducation pour les orphelins de militaires sans fortune : cette utile institution est encore florissante aujourd'hui. Le travail de M. Diegerick contient : 1° un rapide historique de la fondation de Messines ; 2° des notices biographiques sur les trente et une abbesses qui se succédèrent de 1060 à 1771 ; 3° une notice sur l'*Institution royale de Messines ;* 4° l'inventaire analytique et chronologique de sept cent trente-six chartes et documents divers, la première de 1065, le dernier de 1845 ; 5° un *Codex diplomaticus*, ou reproduction textuelle de quarante-sept chartes de Messines, datant du XIe et du XIIe siècle, et des principaux documents modernes relatifs à l'institution royale ; enfin 6° une bonne table alphabétique des noms de personnes. Pour cette fois du moins, comme on voit, je dois une réparation d'honneur à l'honorable archiviste, et je la fais avec grand plaisir. La reproduction de plusieurs sceaux de l'ancienne abbaye termine ce gros volume, et le complète de manière à ne rien laisser à désirer.

— La science de l'antiquité n'est pas négligée dans notre pays : si elle ne produit pas des ouvrages aussi nombreux, en revanche ils prennent rang d'ordinaire parmi les meilleurs qui paraissent en Europe. Tels étaient, l'an passé, les Mémoires de MM. Devaux et Roulez. Pour 1876, voici d'abord la traduction du *Zend-Avesta* par M. le chanoine de Harlez[2], œuvre monumentale qu'aucun savant français n'a osé entreprendre depuis Anquetil, et qu'il suffirait d'avoir menée à bonne fin, comme a fait l'auteur, pour mériter les plus chaleureux éloges, quand même elle n'aurait pas les mérites éminents que lui reconnaissent de bons juges. Je me contenterai de cette mention rapide et de cet hommage rendu en passant à un des premiers iranistes de notre temps, pour aborder le *Droit pénal de la République athénienne* par M. Thonissen, collègue de M. de Harlez à l'Université de Louvain, et membre distingué de notre Chambre des représentants[3]. De ce sujet, en somme peu exploré, le profond et brillant jurisconsulte

[1] *Inventaire analytique et chronologique des Chartes et documents appartenant aux archives de l'ancienne Abbaye de Messines*, publié par A. Diegerick. Bruges, 1876, in-8 de CVIII-322-CCXII p.

[2] *Avesta. Livre sacré des Sectateurs de Zoroastre.* Traduit du texte par C. de Harlez. Tome I, introduction; *Vendidad.* — Tome II, *Vispered.* Yaçnas. Naska XXI. Yeshts. Liége, Paris, 1875-76, 2 vol. gr. in-8° de 290 et 250 p.

[3] Thonissen. *Le Droit pénal de la République athénienne, précédé d'une étude sur le droit criminel de la Grèce légendaire.* Bruxelles et Paris, 1875, in-8.

Digitized by Google

a tiré un livre plein d'une science du meilleur aloi, et qui se lit avec un intérêt qu'on apporte rarement au même degré dans des lectures de ce genre : cet intérêt est dû à l'esprit vraiment philosophique, au large souffle qui respire dans tout le travail, à l'élévation toute chrétienne du haut de laquelle l'auteur nous fait contempler le spectacle des législations humaines. « La législation criminelle de la Grèce historique, dit M. Thonissen vers la fin de son introduction, était immensément inférieure à celle de la Judée et de l'Inde brahmanique... On n'avait pas même vaguement entrevu la doctrine supérieure qui, en attribuant au pouvoir social la mission de punir les délits, met à la disposition de l'État des moyens de contrainte et de répression interdits aux simples citoyens (pp. 48 et 49). » L'ouvrage se divise en quatre livres : I. Notions générales ; II. Peines en général ; III. Les délits et les peines ; IV. Philosophie du droit pénal. — Suppression de tout droit individuel dès que les intérêts réels ou prétendus de la patrie sont en jeu, exagération et caractère arbitraire des peines : voilà quels sont, selon l'auteur, les principaux défauts du système pénal d'Athènes ; par contre, les pénalités cruelles qui déshonorèrent longtemps jusqu'à nos législations chrétiennes y sont absentes ; le poison ou le bâton sont les pires et, au demeurant, tous les citoyens sont égaux devant la loi pénale. En somme, tel est le dernier mot de l'auteur, « il devient difficile de ne pas admettre la supériorité des Romains, qui sont plus logiques dans leurs déductions et plus philosophiques dans leurs conclusions. » Signalons encore un intéressant parallèle entre les théories de Platon et d'Aristote sur le droit pénal, et nous aurons à peine donné une vague idée de de cette œuvre magistrale.

— Le Mémoire de M. de Block sur *Evhémère et sa doctrine*[1] est une dissertation inaugurale présentée à la Faculté de philosophie de l'Université de Liége, et qui a valu à son auteur le titre de *docteur spécial en sciences philologiques*. Depuis l'abbé Sévin, bon nombre d'érudits ont voulu étudier de près la figure de ce romancier audacieux et sceptique, devenu le père de tout un système d'interprétation qui a joui pendant plusieurs siècles d'une vogue extraordinaire. Le jeune écrivain n'a pas eu l'ambition de dire du nouveau sur ce personnage et sa doctrine ; il a sagement profité de tout ce qu'on a fait avant lui pour nous offrir, sous une forme claire, élégante et concise, l'ensemble des résultats obtenus par les dernières recherches. Il possède à fond cette matière, et ne laisse dans l'ombre aucune des parties importantes de son sujet ; on peut dire que son travail est ce qu'il y a aujourd'hui de plus complet sur Evhémère, et ce début promet à la philologie classique un digne représentant dans notre pays.

[1] *Evhémère, son livre et sa doctrine*, par R. de Block. Mons, 1876, in-8 de 150 p.

Digitized by Google

— Il me tardait d'arriver enfin à une publication capitale, la plus importante de toutes celles qui ont paru cette année, et qui, lorsqu'elle sera terminée, formera un véritable monument : je veux parler du grand ouvrage consacré par le P. De Smedt à l'histoire de l'Église, et dont il a été parlé dans le *Bulletin bibliographique* de la *Revue*. Ancien professeur d'histoire au collége théologique de Louvain, ce savant religieux, aujourd'hui bollandiste, fait profiter le public d'une partie de son puissant enseignement par la publication de ce livre dont chaque page révèle un maître de la critique historique [1]. Deux volumes ont paru jusqu'ici, sur sept qu'aura l'ouvrage entier ; le premier est une *introduction générale à l'histoire critique de l'Église* ; le second ouvre la série des six volumes de dissertations dans lesquels l'auteur examinera successivement les questions les plus obscures et les plus controversées de cette immense matière.

Chacune de ces dissertations est un chef-d'œuvre de méthode, de clarté et de science ; chacune répand sur le sujet traité des lumières nouvelles, et si parmi les conclusions de l'auteur, il y en a qui seront combattues, ce que j'ignore, je ne conseillerai jamais à personne de descendre dans la lice avant de s'être solidement armé pour tenir tête à ce rude jouteur qui s'appelle le P. De Smedt. Le livre qui, par sa nature même, ne s'adresse qu'au public restreint des savants, semble avoir dédaigné tous les autres moyens d'augmenter le nombre de ses lecteurs ; et, comme pour dégoûter les esprits superficiels, il se sert du latin, d'un latin plein d'élégance comme on ne sait plus en écrire de nos jours. Mais c'est là, si je puis ainsi parler, une coquetterie scientifique tout à fait à sa place ici, et quand j'aurai ajouté que la beauté du caractère d'impression et la modicité du prix sont les moindres qualités de ce bel ouvrage, j'en aurai dit assez pour décider tout lecteur studieux à le mettre sur les rayons de sa bibliothèque [2].

— Ce n'est pas sans fatigue que j'arrive au bout de ma tâche ; et pourtant il me reste encore à indiquer plusieurs publications importantes. De ce nombre sort un nouveau fascicule de la *Biographie nationale ;* deux nouvelles livraisons du grand ouvrage de M. Wauters sur les *Communes belges* [3], et deux excellentes monographies : l'une de M. Van Hoorebeke, sur les *Noms patronymiques flamands* [4], qui est, je crois, ce

[1] Le P. Ch. De Smedt. *Introductio ad historiam ecclesiasticam critice tractandam*·—*Dissertationes selectæ in primam ætatem historiæ ecclesiasticæ*. Gand, 1876, 2 vol. in-8°.

[2] Le prix de chaque volume est de 6 fr. pour la France ; c'est par une erreur typographique qu'on m'a fait dire 16 fr. dans le *Polybiblion*, où j'en ai parlé plus longuement.

[3] Alph. Wauters. *La Belgique ancienne et moderne, géographie et histoire des communes belges. — Canton de Tirlemont. Communes rurales*. Bruxelles, 1875 et 1876. Deux fascicules gr. in-8° de 172 et 186 p.

[4] Gust. Van Hoorebeke. *Etudes sur l'origine des noms patronymiques flamands*

Digitized by Google

qu'on a publié de plus sérieux chez nous dans ce genre d'études ; l'autre, l'*Histoire de la Peinture et de la Sculpture à Malines*, par M. Neefs[1], qui nous révèle dans cette ville de second ordre une vitalité artistique extraordinaire pendant plusieurs siècles, jusqu'à ce que les iconoclastes et les gueux du XVIe siècle mirent un terme à cette prospérité inouïe. On trouve, entre autres, dans le travail de M. Neefs, la généalogie de familles entières de peintres et de sculpteurs, vraies dynasties de l'art, qui ont laissé plusieurs noms célèbres, comme celui de Michel Coxie, le protégé de Philippe II, et de Frans Hals, que l'auteur revendique pour Malines. Il y a aussi, en Belgique, des gens qui ont encore le courage de s'occuper de généalogie ; sans vouloir citer ici tous les noms, je signalerai simplement le volumineux travail de M. Bremond sur la maison de Beauffort[2].

GODEFROID KURTH.

et sur quelques questions se rattachant aux noms. Bruxelles, Paris, Berlin, 1876, in-8 de 506 p.

[1] EMM. NEEFS. *Histoire de la Peinture et de la Sculpture à Malines.* Gand, 1876, 2 vol. in-8 de 512 et 306 p.

[2] ALPH. BREMOND. *Histoire généalogique de l'ancienne et illustre maison de Beauffort d'Artois*, d'après les documents les plus authentiques. Bruxelles, in-8° de VII-496 p.

Digitized by Google

COURRIER RUSSE

Les dernières années en Russie ont été fertiles en jubilés. Il y a eu des jubilés des tsars et des tsarines, des princes des lettres et de la science, des établissements et des institutions publiques. — Après les anniversaires de Pierre Ier et de Catherine II, sont venus ceux de Karamzin, de Krylov et de Lomonosov; les universités de Saint-Pétersbourg et de Moscou ont eu le leur. Il y a quelques mois, l'Académie des sciences célébrait, en présence de Sa Majesté impériale, le cent cinquantième anniversaire de son existence; plus récemment encore, on a fêté à Moscou le vingt-cinquième anniversaire de..... l'*Histoire de Russie* de M. Soloviev, professeur à l'université de cette ville. — Le premier volume de ce grand ouvrage, qui est encore loin de toucher à sa fin, avait paru en 1851. Depuis lors, durant l'espace d'un quart de siècle, chaque année nous apportait régulièrement un nouveau volume; aujourd'hui nous avons entre les mains vingt-six volumes, dont plusieurs ont été déjà réédités. Pour témoigner leur reconnaissance au laborieux professeur, peut-être aussi pour stimuler son zèle et hâter l'accomplissement de la tâche, les amis des études historiques ont offert à l'auteur un magnifique buvard, orné d'or, d'argent et d'émail, travail d'Ovtchinnikov et chef-d'œuvre de finesse et de goût. L'Académie des sciences qui avait admis l'auteur dans son sein, et l'université de Saint-Pétersbourg dont il est membre honoraire, lui ont, à cette occasion, voté des adresses; et la presse a profité de la circonstance pour dire son opinion sur les services rendus par M. Soloviev à l'histoire russe en général et sur son grand ouvrage en particulier. On ne trouvera pas étrange que j'en bénéficie pour mon *courrier*, et que je le commence par le nouveau volume que l'auteur vient de publier.

C'est le vingt-sixième de l'ouvrage entier et le second du règne de Catherine II. Il n'embrasse que deux années (1764-1765) formant autant de chapitres. Le troisième et dernier chapitre contient un tableau du progrès littéraire et scientifique depuis le règne de l'impératrice Élisabeth. Il y est beaucoup question de Lomonosov, de l'uni-

Digitized by Google

versité de Moscou dont il avait le premier conçu l'idée, et de l'Académie des sciences dont il a été une des gloires. Dernièrement on a inauguré à Moscou le monument du célèbre « fils du pêcheur, » qui est placé juste en face de l'Université, sur la place publique. M. Soloviev fit, à cette occasion, un discours dans lequel il fit ressortir les services rendus à la science et aux lettres par Lomonosov. On comprend l'intérêt que devait avoir le nouveau volume, paraissant si à propos, comme on conçoit aussi pourquoi le tableau littéraire mentionné plus haut est placé là plutôt qu'à la fin du règne d'Élisabeth ou du vingt-quatrième volume.

En parlant de l'Académie des sciences, le savant professeur donne une appréciation très-juste de Lomonosov, Muller et Schlœzer, comme historiens, ainsi que de l'action que l'université de Moscou, ce *ruisseau bourbeux* devenu plus tard un grand fleuve, exerça sur la société dans sa marche vers le progrès intellectuel.

Outre ce morceau, un des meilleurs dans l'*Histoire* de M. Soloviev, nous signalerons le récit de la fin tragique de l'infortuné Jean VI, assassiné à la forteresse de Schlusselbourg, quoique, à vrai dire, nous nous attendions à quelque chose de plus.

Nous l'avons dit, le dernier volume n'embrasse que deux années, qui sont loin d'être des plus importantes du règne de Catherine II ; le précédent n'en contenait pas davantage. Si le reste doit marcher du même pas, il est fort douteux que l'ouvrage soit terminé avant un autre quart de siècle, bien que nous souhaitions de tout cœur que son auteur puisse jouir des honneurs d'un jubilé de cinquante ans.

— Parallèlement à l'*Histoire* politique de M. Soloviev, nous voyons s'avancer celle de l'église russe, de l'archevêque Macaire. Lui aussi mériterait les honneurs d'un jubilé ; car son volume préliminaire sur l'*Introduction du christianisme en Russie* date de trente ans; et les huit tomes suivants ont paru régulièrement, quoique à des intervalles plus considérables. Avec le huitième volume, qui vient de paraître, se termine la seconde période (1240-1589), que l'auteur nomme *transitoire* par cette raison qu'elle marque la transition de l'église moscovite, de l'état de soumission hiérarchique au patriarche de Constantinople à une complète indépendance consommée par la création du patriarcat de Moscou. Le nouveau volume se compose de quatre chapitres (6-9) traitant du culte, du droit canon, de la doctrine et des mœurs et enfin des rapports avec les autres églises d'Orient ou d'Occident. — L'élément historique ne paraît que dans l'exposé des rapports avec les églises du dehors, lequel aurait dû, à notre avis, avoir sa place ailleurs, à la fin du sixième volume, où se trouve la partie historique proprement dite. C'est là un défaut de la méthode adoptée par le docte prélat et auquel il ne paraît pas y avoir de remède possible. Qu'il me soit permis de

Digitized by Google

reproduire ici ce que j'en ai dit ailleurs[1], il y a dix ans, en rendant compte des quatrième et cinquième volumes du même ouvrage, dans lesquels on trouvait les mêmes rubriques : monastères, littérature religieuse, culte, foi et mœurs, rapports avec les autres églises.

« Tailler ainsi chaque époque suivant un certain ordre de catégories préconçues, invariables ; découper l'histoire en casiers ayant chacun leur étiquette et leur couleur, c'est là une façon d'écrire que nous ne saurions approuver. Le naturel et la spontanéité du récit disparaissent ; plus d'unité, plus de proportions. C'est vouloir disséquer la vie comme on dissèque un cadavre. Dans l'ouvrage de Mgr Macaire, chaque chapitre pris à part forme un travail complet, ce sont des dissertations savantes et pleines de mérite littéraire, mais qu'on s'attendait plutôt à rencontrer dans quelque revue académique. Son ouvrage ressemble à un musée d'antiquités religieuses, à un recueil de monographies plutôt qu'à une histoire ecclésiastique. Belle mosaïque composée avec une grande habileté et un soin plus grand encore, mais toujours une mosaïque. »

J'ajoutais : « Ces remarques sur la distribution des matières dans les deux volumes (V et VI) s'appliquent également aux trois précédents ; sans nul doute elles s'appliquent aux suivants. » Les trois derniers volumes justifient pleinement notre appréciation. Nous venons d'énumérer les sujets dont traite le huitième ; le précédent parle de monastères et de la littérature religieuse ; et le sixième donne un exposé historique des principaux événements qui ont marqué cette période.

Mais tout en n'approuvant pas la méthode, nous sommes le premier à rendre pleine justice à la profonde érudition de l'historien de l'église russe. Le chapitre sur le droit canon, par exemple (p. 143-305) est un véritable traité, qui suppose de longues recherches, et où on trouve les résultats des récents travaux sur cette matière. On peut en dire autant du chapitre suivant sur le culte. Mais encore une fois, si les spécialistes doivent en être satisfaits, la masse des lecteurs, pour lesquels on écrit l'histoire, trouvera peu d'intérêt à lire des dissertations aussi érudites et aussi étendues.

Le savant auteur dit quelque part que la suprême autorité ecclésiastique réside dans le concile. C'est, comme on le voit, le système de Richer qui reparaît sous la plume de l'historien *orthodoxe*. Pour justifier la création du *saint-synode dirigeant*, le système de Richer est en effet ce qui doit le mieux convenir aux Russes, bien que ce soit une théorie depuis longtemps jugée.

— M. le comte Dimitri Tolstoy, procureur général du synode et à la fois ministre de l'Instruction publique, vient de donner une édition

[1] *Etudes religieuses*, etc., 1866, p. 286.

Digitized by Google

russe de son ouvrage sur *le Catholicisme romain en Russie*[1] publié, il y a bientôt quinze ans, en langue française, et sous ce même titre[2]. La préface de l'édition française faisait entendre assez clairement le but dans lequel il avait été composé, et d'ailleurs la date seule de sa publication ne permettait de voir en lui autre chose qu'un long mémoire diplomatique présenté à l'opinion de l'Europe et destiné à sauvegarder les intérêts du gouvernement russe au détriment de la vérité historique et de la liberté de conscience. En publiant ce volumineux factum, l'auteur se proposait de désabuser l'opinion ; et c'est le contraire qui arriva. « L'ouvrage confirma de la manière la plus explicite les griefs élevés contre le gouvernement russe par les souverains pontifes. Ensuite, et c'est le côté le plus important, il fait voir clairement la notion que peut se faire du christianisme et des droits de la conscience en général, un esprit distingué et instruit, mais nourri dans le schisme, déformé par des préjugés invétérés, que n'ont pu détruire ni l'étude de la véritable histoire, ni le contact avec la véritable Église, ni la lecture de l'Evangile. » On ne peut que s'associer à ce verdict prononcé par un juge compétent[3]. J'ajouterai que l'édition russe a reçu des additions, surtout dans le second volume ; que la préface du texte français y est supprimée, et qu'on y retrouve les anciennes erreurs, à commencer par *saint Pirolamo*, bien qu'elles aient été signalées à l'auteur plus d'une fois. On doit cependant lui rendre la justice qu'il a rassemblé dans les appendices un grand nombre de documents (qu'il aurait mieux fait peut-être de réunir tous dans le deuxième volume en réservant le premier au texte seul) ; ces documents ont une valeur intrinsèque, malgré les appréciations erronées dont il a plu à l'auteur de les accompagner.

— Dans la séance annuelle de l'Université de Saint-Pétersbourg de février 1877, le prix *Pierre-le-Grand* a été décerné à M. Pétrowski pour son travail intitulé : *le Sénat sous le règne de Pierre Ier*[4]. C'est une étude consciencieuse, faite d'après les documents conservés au ministère de la Justice. Malgré quelques omissions, qu'il était difficile d'éviter, le travail offre un ensemble de données assez complet qui le met au-dessus de tout ce qui a été publié sur le même sujet. L'office important de *fiscal* public est traité avec un soin particulier. De nombreux extraits placés au bas des pages témoignent de l'attention sérieuse que l'auteur a apportée dans ses recherches, et permettent en même temps de contrôler les déductions qu'il en a tirées en faveur de sa thèse. Il

[1] *Rimski katolicism v Rossii.* Saint-Pétersbourg, 1876 et 1877, 1er vol. de VIII et 536 p. in-8 ; 2e de 138 et 139 p.

[2] Paris, 1863 et 1864, 2 vol. in-8.

[3] *L'Église catholique en Pologne*, par le R. P. Lescœur, Paris, 1876, t. I, p. 766.

[4] *O senatév tsarstvovanïé Petra Velikago.* Moscou, 1875.

Digitized by Google

faut espérer que son exemple trouvera des imitateurs, surtout quand on songe que le ministère de la Justice à Moscou possède à lui seul environ 400 volumes in-folio remplis de documents à peine explorés. Une moisson si abondante a besoin de nombreux ouvriers.

— Parmi les sociétés vouées à la culture de l'histoire nationale, celle qui est placée sous le patronage spécial du grand duc héritier se distingue par une féconde activité. Je parle de *la Société impériale d'histoire de Russie*. Les beaux travaux qu'elle publie se succèdent rapidement. Fidèle à la résolution prise à la séance du conseil du 5 décembre 1874, elle a donné en 1875 trois nouveaux volumes, le quatorzième, le quinzième et le seizième de la collection, en en promettant autant pour l'année suivante. Je ne sais si le dix-neuvième volume, qui devait contenir les dépêches de Campredon, a déjà vu le jour ; quant au dix-septième, contenant la correspondance de Catherine II avec Falconnet, il en a été parlé ici même [1]. Le dix-huitième volume [2] est également entre les mains du public qui a pu le lire et l'apprécier. Il renferme les dépêches du comte Florimond de Mercy-Argenteau, représentant de Marie-Thérèse à la cour de Saint-Pétersbourg. Ces documents n'embrassent, il est vrai, qu'un intervalle de temps très-restreint (du 5 janvier au 24 juillet 1762), mais ce temps coïncide avec le règne mémorable de Pierre III et les premiers jours du règne de Catherine II. C'est assez dire l'intérêt que présentent à l'historien les rapports de Mercy. Ajoutez-y le mérite personnel de l'ambassadeur, et la confiance que lui accordait sa souveraine, en le chargeant d'une mission aussi délicate que le fut celle-là et aussi celle qu'il eut à remplir plus tard auprès de Marie-Antoinette [3]. Aussi, rien de plus saisissant que le tableau qu'il trace de la cour russe de ce temps ; et quoiqu'on ait déjà beaucoup écrit sur cet épisode historique, certains points n'avaient pas reçu toute la clarté désirable. Par exemple, la correspondance secrète de Frédéric II avec Pierre avant la mort d'Elisabeth, était révoquée en doute par des historiens aussi graves que M. Soloviev ; les dépêches du comte de Mercy-Argenteau en constatent l'existence, et font connaître les noms des agents secrets que le roi de Prusse entretenait à ce dessein à la cour de Saint-Pétersbourg.

Mais l'intérêt principal du volume n'est pas là ; il gît dans l'explication du mystère qui planait jusqu'ici sur cette question : à savoir par quelle voie arrivaient alors à la cour de Vienne des renseignements sur les vues les plus secrètes de la politique russe et en général sur tout ce qui se passait à la cour de Pierre III. Une étude approfondie des

[1] Livraison d'octobre 1876.
[2] *Sbornik*, t. XVIII, Saint-Pétersbourg, 1876, in-8.
[3] Voir la correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau. Paris, Didot, 3 vol. in-8° Voir aussi la correspondance de la même impératrice avec Marie-Antoinette, publiée par Arneth,

Digitized by Google

dépêches de Mercy a permis de trouver le mot de l'énigme. L'habile diplomate avait réussi à se concilier parmi les hauts fonctionnaires russes un *bon ami* — c'est ainsi qu'il appelle constamment son confident mystérieux ; ce *bon ami*, qui le mettait au courant de tout, n'était autre que le procureur général et commissaire de guerre, nommé Glébov.

Ce fait peut désormais être regardé comme acquis à l'histoire. — C'est à M. Georges Stendman, un des membres les plus zélés de la Société, que revient l'honneur de la découverte ; c'est encore sous sa direction que parut le volume dont il s'agit [1].

Pour comprendre l'importance de cette révélation, il faut se rappeler la situation critique où se trouva l'Autriche par suite de l'avénement de Pierre III, dont elle n'ignorait point l'admiration aveugle pour Frédéric II. Ce culte ridicule de l'idole prussienne eut pour premier résultat un changement complet dans la politique russe vis-à-vis de l'Autriche, son alliée d'hier. Le nouvel empereur fuyait toute rencontre avec le représentant de Marie-Thérèse, et rendait ainsi sa position intolérable. Il fallut que le pauvre ambassadeur s'ingéniât pour obtenir par des voies secrètes ce qu'il ne pouvait avoir par des moyens ordinaires et avouables ; un *bon ami* lui vint en aide ; grâce à cette amitié fort peu désintéressée, Mercy réussit à savoir ce dont il avait besoin pour satisfaire la curiosité justement impatiente de sa souveraine.

— Les archives de famille cachent des trésors historiques dont on commence à reconnaître le prix. Ici l'embarras vient souvent de l'abondance des matériaux qu'on possède et qui demandent un choix intelligent. Le succès obtenu par les *Archives du prince Vorontzov*, que publie M. Barténev, est trop réel pour ne pas avoir tenté les autres familles en possession de semblables héritages. Le comte S.-Schérémétev a déjà entrepris la publication des Archives de sa famille. Son livre sera surtout intéressant en ce qu'il fera mieux connaître les collaborateurs ou « les aiglons » de Pierre le Grand. En attendant, voici la *Chronique d'un passé récent* [2], éditée par le prince Demitri Obolenski. Elle sera goûtée, non-seulement par le grand monde auquel appartenaient Nélédinski-Méleçki et le prince Pierre Obolenski, principaux personnages du livre, mais encore par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'ancienne société russe durant l'intervalle de temps qu'embrasse la chronique (1780-1831). Ils y trouveront d'abord une esquisse biographique de Georges Nélédinski, écrite par Nicolas Samarine son proche parent [3] ; puis le journal du prince Pierre Obolenski, son beau-

[1] La préface et la traduction ont été faites par M. Tatistchev.

[2] *Chronika nédavneï stariny*. Saint-Pétersbourg, 1876, in-8 de VI-398 p.

[3] Le père de Nicolas Samarine avait épousé une des filles de Nélédinski.

Digitized by Google

fils, qui, dans un langage plein d'abandon, raconte et sa propre vie et les grands événements qui suivirent la campagne de 1812 à laquelle il avait pris part. Mais ce qui fait le charme de ce volume, et en rehausse la valeur, c'est la belle lettre adressée à l'éditeur par le prince Pierre Viazemski, le Nestor des littérateurs russes, qui, malgré son âge avancé, mérite encore si bien le surnom de *poëte éternellement jeune*. On lit rarement aujourd'hui des pages écrites avec tant d'élégance, de finesse et de bon sens acquis ; après avoir goûté ce délicieux morceau, on en veut presque à l'incomparable écrivain d'avoir irrité l'appétit, en refusant une plus ample nourriture, c'est-à-dire en se bornant à faire ressortir l'opportunité de la présente publication, à esquisser le portrait de Nélédinski, ami intime de son père, et un tableau de l'ancienne société aristocratique de Moscou, où tous les deux (Nélédinski et le prince André Viazemski) ont laissé de profondes traces. — Nélédinski a été maître des requêtes sous Paul Ier et directeur des écoles de filles placées sous le patronage de l'impératrice Marie Fédorowna, avec laquelle il entretint, à ce sujet, une correspondance en langue française[1]. Il a laissé aussi un nom dans la littérature. Sans être poëte, il tournait le vers avec habileté, parfois avec grâce ; mais sa muse sentimentale n'eut qu'une vogue éphémère, et comme celle de Chaulieu, son modèle, elle fut bientôt oubliée.

— La *Guerre d'Orient* (1853-1856)[2] a trouvé son digne historien dans M. Bogdanowitch, dont la réputation est faite d'ailleurs depuis longtemps. On lui doit, en effet, le grand ouvrage en sept volumes sur les campagnes de 1812, 1813 et 1814. Personne n'était mieux préparé à traiter la guerre de Sébastopol. Le nouveau travail du général Bogdanowitch se compose de quatre volumes, et c'est là qu'il faudra désormais aller puiser les données les plus avérées sur ce brillant épisode de l'histoire militaire de Russie, si mémorable par l'héroïsme de l'armée assiégée, malgré quelques défaillances partielles qui n'en pourront jamais ternir l'éclat, et que d'ailleurs les auteurs russes eux-mêmes sont les premiers à avouer et à stigmatiser.

— A côté de ce travail vient se placer le *Recueil de manuscrits relatifs à la défense de Sébastopol*, fait sur l'initiative du grand-duc héritier et arrivé déjà à sa seconde édition[3]. On conçoit l'intérêt qui s'attache en ce moment à toutes les publications ayant trait à la lutte séculaire entre la croix et le croissant dont la péninsule du Balkan est redevenue le théâtre. Pour ne citer que les plus considérables, nous nommerons en premier lieu la *Vérité sur la Serbie*, due à la plume infatigable du

[1] Elle fait partie de la *Chronique*.

[2] *Vostotchnaïa voïna*. Saint-Pétersbourg, 1876, 4 vol. in-8, t. I de III-278 et 50 pp.; t. II de 271 et 77 pp.; t. III de IV-48 et 44 pp. ; t. IV de VI-439 et 71 pp. avec un grand nombre de planches.

[3] Saint-Pétersbourg, 1876, 3 vol. in-8.

Digitized by Google

prince Mestcherski, rédacteur en chef de la feuille hebdomadaire intitulée *le Citoyen* (Grajdanine), dont tout le monde connaît les traditions éminemment conservatrices. L'excellent ouvrage de Kanitz, sur la *Bulgarie du Danube* dont il vient de donner le second volume, a paru aussi en langue russe, ainsi que l'*Histoire de Serbie*[1] écrite par Ranke d'après les sources serbes. La traduction de celle-ci a été faite par M. Barténév, qui vient d'en donner déjà une seconde édition, corrigée et augmentée.

— Enfin, pour clore cet aperçu, j'annoncerai le commencement d'un nouvel ouvrage assez considérable qu'a entrepris M. Grégoire Ghennady, un des bibliographes russes les plus distingués. C'est un *Dictionnaire général des écrivains russes* dont le premier volume vient de paraître[2]. Si modeste que soit le cadre adopté par l'auteur, il prendra toujours des proportions fort respectables, puisque le *Répertoire* doit comprendre non-seulement les écrivains, mais encore les possesseurs de grandes bibliothèques, les Mécènes, tous ceux enfin qui ont favorisé la diffusion des connaissances. M. Ghennady ne se borne pas à l'énumération des écrits d'un auteur, il y joint aussi une courte notice biographique. Quelque incomplet que puisse être son travail, il aura au moins le mérite d'être le premier de son espèce; de plus, on y trouve une foule de nouvelles données bibliographiques, les auteurs anonymes ou pseudonymes avec l'indication de leurs vrais noms, ainsi que les originaux des traductions russes. — Nous ne pouvons qu'encourager le laborieux bibliophile dans la poursuite de sa tâche et nous lui souhaitons le plus grand succès.

J. MARTINOV.

[1] *Pravda o Serbii.* Saint-Pétersbourg, 1876, in-8, de 436 p.
[2] *Spravotchnyi Slovar russkikh pisateleï.* Berlin, 1876, lettre A-E.

Digitized by Google

CHRONIQUE

SOMMAIRE : Académie des inscriptions et belles-lettres ; lectures et communications. Les Césars. Le temple d'Apollon Didymien ; une séance de la Pythie. Les *Établissements de saint Louis*. Le patriotisme du *Paris-Guide*. Travaux des membres de l'École d'Athènes. — Académie des sciences morales et politiques ; lectures et communications. Louis XVI et Turgot. La guerre d'Amérique. Un fragment de loi éphésienne trouvé en Asie Mineure. — Société de l'Orient latin. — Société des antiquaires de France. — Les archives des chevaliers teutoniques. — Jeanne d'Arc et Catherine de La Rochelle. — Séance des thèses à l'École des chartes. — Enseignement supérieur. — Les plus anciens peuples d'Europe. — Un futur commentaire de la Bible.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans ses séances des 15 et 29 décembre 1876 et 23 février 1877, a entendu la lecture d'un mémoire de M. Duruy sur Septime Sévère. M. Naudet a protesté assez vivement contre le jugement, selon lui trop favorable, porté par son confrère sur le caractère d'un empereur pour lequel on pourrait, tout au plus, plaider les circonstances atténuantes. M. Duruy a maintenu son jugement. Il a ajouté qu'il ne ressentait pour ce César ni tendresse ni colère, et qu'il avait traité son histoire avec une pleine impartialité. Sans vouloir nous mêler à ce savant débat, il nous semble que, dans l'appréciation de l'époque impériale, on passe trop souvent d'un extrême à l'autre, et d'une sévérité à une indulgence excessives. Il faudrait distinguer les princes du Principat. Les Césars furent rarement d'honnêtes gens, ils furent souvent des monstres, et leur palais l'égout de Rome, qui était l'égout de l'univers. Mais, entre autres mérites de leur gouvernement, dont le principal vice était son origine militaire et populacière et le caractère essentiellement païen de ce pouvoir sans contrôle, on ne peut nier que leur politique extérieure, considérée dans son ensemble, fut assez sage, et qu'elle eut pour effet, durant plusieurs siècles, de contenir les Germains et de prévenir les invasions. — Dans la séance du 29 décembre, M. Léon Heuzey, au nom de l'auteur, M. Olivier Rayet, ancien membre de l'École d'Athènes, a fait hommage à l'Académie d'un travail intitulé : *Le Temple d'Apollon Didymien*. C'est un premier aperçu, déjà très-étudié, sur le résultat des fouilles que M. Rayet a exécutées avec le concours de M. Albert Thomas, architecte, et aux frais de MM. Gustave et Edmond de Rothschild, sur l'emplacement du célèbre sanctuaire milésien. Nous empruntons à l'analyse donnée par le

Digitized by Google

Journal officiel[1] la partie la plus curieuse du travail de M. Rayet, celle où le savant auteur a essayé de restaurer le temple, et de nous faire assister par la pensée à une *séance* de la Pythie de Milet : « Quand on avait franchi le péristyle, on entrait dans un *pronaos* gracieux, dont trois rangées successives de quatre colonnes supportaient le plafond de marbre. Au fond, s'ouvrait une haute porte de bronze donnant accès, non pas, comme cela a lieu d'ordinaire, dans le *naos* ou *cella*, mais dans une pièce rectangulaire, longue de 9 mètres, large de 14; les textes relatifs au temple de Delphes nous en font connaître le nom : elle s'appelait l'*œcos*. A droite et à gauche de cette chambre, deux portes s'ouvrent sur des escaliers à doubles volées parallèles, par lesquels on monte dans le comble situé au-dessus du *pronaos* et de l'*œcos* lui-même. Là, sans doute, étaient renfermés les trésors du dieu, offrandes des particuliers, de l'État, des grands personnages étrangers, vases, ustensiles, vêtements de toute sorte, destinés aux sacrifices et aux fêtes. Au fond de l'*œcos*, s'ouvre encore une troisième porte, plus petite que celle par laquelle nous sommes entrés. Par l'ouverture de cette porte nous apercevons la *cella* tout entière et la statue colossale[2] placée au fond. Pourquoi l'architecte n'a-t-il pas ouvert la *cella* directement sur le *pronaos*, suivant la règle? C'est que le *Didymion* n'est pas un temple ordinaire, un édifice élevé pour abriter la statue d'un dieu: c'est un *manteion*, c'est un oracle. Où se tenaient ceux qui venaient interroger Apollon? Pénétraient-ils dans le sanctuaire même? Mais les abords de la fissure sacrée, de la caverne étaient un *adyton*, un lieu où nul, sauf les prêtres, peut-être même la Pythie seule, ne pouvait, sans profanation, mettre les pieds. Restaient-ils donc en dehors, dans le *pronaos*, et pour qu'ils pussent entendre les prophéties, ouvrait-on la porte toute grande? Mais alors les marchands d'encens, les oisifs, les promeneurs, toute la foule qui fréquentait les abords du temple, auraient pu, eux aussi, voir cette cérémonie si auguste, entendre les réponses du dieu aux questions posées. Où eût été le mystère, le silence de bon augure nécessaire à l'inspiration? Il fallait donc ménager dans le temple une place qni satisfît à ces deux conditions : d'avoir vue sur le sanctuaire, tout en en étant distincte; d'être entièrement isolée du monde extérieur. Cette place était précisément l'*œcos*... Pendant que les consultants immolent les victimes sur le grand autel de cendres qui s'élève devant la façade, la Pythie descend dans la partie du sanctuaire où se trouve le *chasma*, le trou sacré. Là, le sol

[1] 8 janvier 1877.

[2] Cette statue, œuvre de Kanakhos de Sicyone, était célèbre dans l'antiquité. Apollon était représenté nu et debout, dans l'attitude d'une marche lente. Il portait dans la main droite un faon et dans la main gauche l'arc traditionnel. Par les habiles procédés d'incrustation et de coloration dont usait la statuaire grecque, l'artiste avait donné au dieu l'apparence de la vie.

Digitized by Google

était à nu, en contre-bas de l'*œcos* et du reste de l'édifice d'au moins 3 mètres ; un escalier y donnait accès... Pendant de longues heures, quelquefois pendant deux ou trois jours, la Pythie reste enfermée dans le temple, sans prendre de nourriture, buvant l'eau sacrée qui sourd du *chasma*, et mâchonnant les feuilles du laurier qui pousse auprès de la source. Lorsque la réclusion, le jeûne, la saveur amère du laurier, et l'excitation nerveuse produite par l'attente du dieu qui va tout à l'heure s'emparer d'elle, ont suffisamment ébranlé l'organisme de cette malheureuse femme; lorsque son corps commence à être agité de mouvements convulsifs et que l'écume lui vient aux lèvres, alors elle s'assied sur l'*omphalos*, espèce de cône de pierre, entouré de bandelettes et arrosé d'huile, qui se dresse auprès de la fissure. Les prêtres, qui guettent tous ses mouvements, introduisent alors la députation des consultants dans l'*œcos*, en ferment la porte extérieure, et ouvrent au contraire celle qui donne sur le *naos*. Les consultants se pressent dans l'ouverture de cette porte : c'est de là qu'ils regardent l'agitation de la Pythie, qu'ils entendent ses cris incohérents et confus, que le principal des prêtres, le prophète, se chargera plus tard de traduire en langage intelligible, de rédiger en vers, et d'interpréter. La violence des accès de la Pythie pouvait parfois entraîner la mort, comme le raconte Plutarque au sujet d'une de ces prophétesses, sa contemporaine. » Ce tableau, mis par M. Rayet en vive lumière, reflète un jour fort instructif sur ces religions de l'antiquité, auxquelles des écrivains de nos jours osent bien donner la préférence sur la religion de Jésus-Christ, sur la doctrine qui a purgé le monde de ces odieuses superstitions, et consacré au vrai Dieu les admirables créations des muses helléniques, si longtemps prostituées à tant de cultes démoniaques. — Dans la même séance, M. Eugène Revillout a communiqué une note sur le papyrus démotique de la Bibliothèque nationale, dans lequel il a retrouvé un fragment de chronique, écrite sous les Lagides. Ce fragment concerne l'époque écoulée entre l'expulsion des Perses de la vallée du Nil et leur triomphe définitif sur les successeurs dégénérés des Pharaons.

— Dans les séances des 29 décembre 1876, 19 et 26 janvier et 7 février 1877, M. Charles Nisard a donné lecture d'une notice sur l'italien Paciaundi, archéologue du dernier siècle, qui fut correspondant, puis membre associé de l'Académie. Cette notice renferme beaucoup de détails intéressants sur les antiquités grecques et romaines, sur les antiquités religieuses en particulier. — Dans la séance du 19 janvier, M. d'Abbadie, membre de l'Académie des sciences, a communiqué une note sur une inscription copiée naguère en Éthiopie, à Aksum, par Rüppel, étudiée et traduite, outre Rüppel lui-même, par MM. Rodiger et Dillmann. M. d'Abbadie, qui a vu le monument et l'a copié lui-même avec le plus grand soin, propose des corrections au texte adopté

Digitized by Google

en Allemagne, et donne une traduction nouvelle de cette curieuse inscription. — Dans la séance du 26 janvier, M. de Mas-Latrie a lu un mémoire sur Guillaume de Machault, poëte et musicien du XIVe siècle, qui composa, entre autres ouvrages, une chronique en vers intitulée : *La Prise d'Alexandrie*, dont M. de Mas-Latrie prépare la publication pour la Société de l'Orient latin. Le mémoire lu à l'Académie a été inséré depuis dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*[1]. — Dans la séance du 2 février, M. Léon Renier a transmis une note de M. le commandant Robert Mowat, relative à trois inscriptions mutilées dont les débris sont encastrés dans les murs des caves de l'archevêché de Tours, et dont M. Mowat propose une interprétation nouvelle. D'après ses recherches, ces trois fragments proviennent d'un monument élevé sous Claude, après la guerre de Bretagne, en l'honneur de l'empereur et de ses deux fils, à l'imitation de l'arc de triomphe érigé à Gessoriacum, lieu d'embarquement de l'expédition. Le fragment n° 1 nous met très-probablement en présence du reste d'une inscription en l'honneur de Britannicus, celui qui fut plus tard assassiné par Néron. C'est le premier monument de ce genre signalé dans l'épigraphie latine. — Dans la même séance, M. Paul Viollet a donné lecture d'un mémoire contenant quelques-unes des observations qui doivent figurer dans l'introduction de l'édition des *Établissements de saint Louis* qu'il prépare pour la Société de l'histoire de France. M. Viollet se rallie à l'opinion qui considère les *Établissements* comme une œuvre non officielle et postérieure au règne de saint Louis. Le nom de ce prince et la formule de promulgation sont des additions évidentes ; elles manquent dans un groupe d'excellents manuscrits. Le rédacteur de cette compilation a eu sous les yeux des textes juridiques en langue française dont M. Viollet a retrouvé deux. L'un, que nous a conservé un manuscrit de Rome, est intitulé : *C'est la forme de pledier que li rois Loys commanda à garder en France*; il correspond aux chapitres I-VII du livre Ier des *Établissements*. L'autre, conservé dans deux manuscrits de Paris, correspond aux chapitres VIII-CLXVIII du même livre ; il est intitulé : *Coutume d'Anjou et du Maine*. Dans l'un et l'autre manquent les références au droit romain et au droit canon, les fréquents renvois au Code, au Digeste, aux Decrétales que l'on remarque dans les *Établissements* et qui paraissent être l'œuvre du compilateur. — A propos d'un passage du livre intitulé : *Paris-Guide*, qui fut imprimé lors de l'Exposition universelle de 1867, passage reproduit dans une brochure récemment distribuée aux membres de l'Académie, sous ce titre : *La Butte des Moulins; sa naissance, sa vie et sa mort*, M. de Saulcy a lu un mémoire où il examine et discute une à une les imputations dirigées contre la mémoire d'un certain nombre de rois de

[1] T. XXXVII, p. 445.

Digitized by Google

France, au sujet des monnaies qu'ils ont ou auraient émises. Le savant académicien, qui est, personne ne l'ignore, l'un des maîtres de la numismatique, n'a pas hésité à qualifier d' « assertions déplorablement inexactes, » et même d' « audacieuses énormités » les accusations portées par le rédacteur de cette partie du *Paris-Guide* contre Philippe Ier, Louis VI, Louis VII, Philippe le Bel, Philippe de Valois, le roi Jean, Charles VII, Louis XI et Henri II. Nous ne pouvons nous empêcher de faire observer à ce propos, que *Paris-Guide* était destiné aux visiteurs étrangers comme aux visiteurs français de l'Exposition, et nous ne pensons pas que cette façon injurieuse autant que légère de traiter un passé que les autres nations admirent et nous envient, fût précisément de nature à donner aux Allemands, par exemple, une belle idée de nous-mêmes, de notre science et de notre patriotisme. — Dans la séance du 23 février, lecture a été donnée d'un rapport sommaire du directeur de l'École française d'Athènes, sur les travaux des membres de cette école pendant l'année 1875-1876. M. Homolle achève les fouilles qu'il a commencées à Délos; il a entrepris un travail sur l'administration des dèmes de l'Attique; il étudie aussi la formation de la constitution byzantine et recueille les inscriptions qui se rapportent à l'époque comprise entre le règne de Constantin et la chute de l'empire d'Orient. M. Riemann continue ses investigations sur les îles Ioniennes et se livre en même temps à des travaux de philologie. M. Girard s'est occupé des monuments mis au jour par les fouilles récemment exécutées dans le voisinage de l'Acropole d'Athènes; son attention s'est portée principalement sur le sanctuaire d'Asclépios, sur les *ex-voto* consacrés à ce dieu et sur les bas-reliefs concernant les divinités de la santé adorées en ce lieu. M. Martha étudie l'histoire des sacerdoces à Athènes; il dresse des catalogues des musées de cette ville. M. Haussoulier étudie à Palerme les œuvres de céramique propres à la Sicile. M. Beaudoin a dirigé ses recherches sur l'histoire de la Grèce au moyen âge.

L'Académie des sciences morales et politiques, dans sa séance du 2 décembre 1876, a entendu la fin du mémoire de M. Georges Picot sur le *Procès d'Olivier Le Daim*. L'histoire de ce procès forme la seconde partie d'un travail intitulé : *le Parlement sous Charles VIII*, dont nous avons fait connaître à nos lecteurs la première partie [1], qui présentait le caractère d'une étude plus générale. — Dans les séances des 23 et 30 décembre 1876, 6, 13, 20 et 27 janvier 1877, a eu lieu une longue discussion sur la valeur politique de Turgot. La question a été mise sur le tapis par M. Fustel de Coulanges, à propos d'un livre de M. P. Foncin, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux [2]. MM. Ch. Giraud, Hippolyte Passy,

[1] Voir la *Revue* d'octobre 1876.
[2] *Le Ministère de Turgot*. Paris, Germer Baillière, in-8°.

Digitized by Google

Baudrillart, Nourrisson, L. de Lavergne, Henri Martin, E. de Parieu, ont pris part au débat soulevé par leur confrère. Il s'agissait surtout de savoir si Turgot avait eu véritablement les qualités de l'homme d'État, et qui l'on devait rendre responsable de son échec. Le caractère politique de Louis XVI se trouvait en cause. Il a été défendu par M. Nourrisson et aussi par M. Fustel de Coulanges. « Louis XVI, dit M. Nourrisson, ne pouvait garder un ministre qui avait tout le monde contre lui. En le renvoyant, il ne fit que ce qu'il aurait fait s'il eût été roi constitutionnel... » « Jusqu'à la dernière extrémité, dit M. Fustel de Coulanges, ce prince a soutenu son ministre non-seulement avec une fermeté inébranlable, mais même avec une hardiesse singulière, comme dans le fameux lit de justice du 12 mars 1776, où, après avoir écouté les six harangues du Parlement contre les six édits de réforme, il ordonna de les enregistrer tous les six. Lorsqu'enfin il se résigna à sacrifier Turgot, Malesherbes et Saint-Germain, il céda moins à la pression de la cour, de la noblesse, des parlements, du clergé, contre lesquels il avait énergiquement défendu ses ministres, qu'à la voix du sentiment public qui s'était décidément prononcé contre eux. » Nous ne dissimulerons pas qu'à notre avis Louis XVI n'a pas su assez fortement vouloir, mais nous croyons que cette volonté royale aurait dû s'exercer aussi bien sur Turgot et ses partisans que sur les adversaires de ce ministre, et maintenir avec énergie, envers et contre tous, à la fois les institutions traditionnelles de la Monarchie française et les réformes devenues nécessaires dans ces institutions. Turgot avait un grave défaut, qui fut aussi le principe des erreurs de la Constituante : l'ignorance et la haine du glorieux passé de la patrie. Le Roi avait certainement raison de s'indigner quand il entendait qualifier les règnes de ses prédécesseurs de « temps d'ignorance et de barbarie. » Il n'avait pas moins raison de déclarer que la hiérarchie des sujets est une institution nécessaire, non-seulement dans les monarchies, mais même dans les républiques. Mais il avait tort de tâtonner dans ses réformes et dans sa résistance. Il fallait à la fois et résolûment réformer et sagement résister. Il fallait répondre aux intrigues de cour par l'exil, aux rébellions nobiliaires et parlementaires comme aux insolences philosophiques et aux menées révolutionnaires par la Bastille, et à l'émeute par le canon. Mais il faut reconnaître aussi que nous en parlons bien à notre aise. — Une discussion sur un autre point important du règne de Louis XVI a eu lieu dans la séance du 17 février, entre M. Nourrisson et M. Henri Martin. Il s'agissait de l'appui prêté par la France aux colonies anglaises révoltées contre leur métropole. M. Nourrisson a blâmé sur ce point la politique suivie par Louis XVI, comme ayant contribué à préparer la Révolution qui éclata quelques années plus tard. Peut-être le savant académicien n'a-t-il pas tenu assez de compte des raisons de politique étrangère qui déterminèrent le Cabinet de Versailles. On ne

Digitized by Google

saurait, d'autre part, s'associer à cette opinion de M. Henri Martin qu'en précipitant, à l'intérieur, le cours des événements, les conséquences de la guerre d'Amérique ont été « plutôt favorables que nuisibles aux intérêts comme à la dignité de notre pays. » Si M. Henri Martin veut bien ouvrir son atlas, il pourra faire une douloureuse comparaison entre le territoire de la France en 1877, et ce même territoire en 1787. Nous lui rappellerons aussi les paroles de Fox, s'écriant à la Chambre des communes, au mois de janvier de cette même année 1787 : « De Pétersbourg à Lisbonne, si on en excepte la Cour de Vienne, la Cour de France prédomine dans tous les cabinets de l'Europe [1]. » Autant les réformes étaient nécessaires, autant la Révolution a été funeste. Séparant de la nation sa royauté séculaire, elle a poussé la France au bord de l'abîme : triste issue du beau « mouvement national de la fin du dernier siècle ! » — Dans les séances des 10, 17 et 24 février, M. Reynald, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, a lu un mémoire intitulé : *Guerre de la succession d'Espagne; négociations de 1705 et 1706.* — Dans la séance du 24 février, M. Rodolphe Dareste a fait une communication sur *un fragment de loi éphésienne retrouvé en Asie Mineure.* Cette découverte est l'un des heureux résultats des fouilles entreprises en 1870 sur l'emplacement de l'ancienne ville d'Éphèse, aux frais de l'administration du *British Museum.* Ces résultats ont été exposés dans le journal publié par M. Wood, architecte, chef de l'expédition. Le texte dont il s'agit se rattache à un autre qui fut trouvé au même endroit par M. Waddington en 1862, et publié par lui avec de savants commentaires dans le *Recueil des inscriptions de l'Asie Mineure.* Quoique appartenant à deux lois différentes, les deux fragments s'éclaircissent et se complètent. Ils font partie d'un ensemble de mesures prises par les habitants d'Éphèse à l'occasion de la guerre des Romains contre Mithridate. Le fragment découvert par M. Waddington contient même, entre autres choses, la déclaration de guerre des Éphésiens au roi de Pont. L'intérêt des deux lois est très-grand pour l'histoire du droit en général et en particulier pour l'histoire du droit hellénique. L'ajournement des payements pour cause de guerre, lequel, comme on le voit, ne date pas de nos jours, amène le législateur à régler le sort des créanciers hypothécaires, et nous fournit l'occasion d'étudier les origines et les transformations de l'hypothèque. La communication de M. Dareste, par son caractère juridique, allait bien sans doute à l'Académie des sciences morales, mais elle n'aurait certainement pas été déplacée à l'Académie des inscriptions.

[1] Paroles citées par E. Semichon : *Les Réformes sous Louis XVI*, p. 70 (in-8°, Didier). — L'occasion de la discussion engagée à l'Académie a été l'ouvrage de M. Alph. Jouault intitulé : *Georges Washington d'après ses mémoires et sa correspondance.* (gr. in-18, Hachette).

Digitized by Google

Une auxiliaire bien utile de cette dernière Académie, ce sera la *Société pour la publication de textes relatifs à l'histoire et à la géographie de l'Orient latin.* Nous avons annoncé les publications entreprises par cette société; nous empruntons au dernier rapport de son secrétaire-trésorier, M. le comte Riant, les lignes suivantes, où son dessein est de nouveau précisé, et où sont exposés les projets qu'elle forme pour l'avenir : « Dès l'instant que vous annonciez ne point vouloir empiéter sur le domaine de l'Académie, en publiant les chroniques proprement dites que réclame le *Recueil des historiens des croisades*, ou les séries de chartes qui doivent, à la suite des *Assises de Jérusalem*, compléter la deuxième partie de ce *Recueil*, l'on s'est demandé de quoi se composeraient les volumes dont vous annonciez l'apparition. Je veux vous rappeler que, même en dehors des poésies si nombreuses, latines, françaises et allemandes, des projets d'expéditions dont les textes latins, français et italiens sont une véritable mine de renseignements inédits sur la géographie et les mœurs de l'Orient latin, enfin des chroniques postérieures aux deux siècles (1095-1291) dans les limites desquels on était convenu naguère de renfermer l'histoire des croisades, chroniques que l'Académie a exclues de son *Recueil*, — vous avez la matière suffisante pour alimenter votre série historique pendant un nombre d'années considérable. Votre Comité a reçu ou provoqué des propositions nombreuses et rentrant toutes dans votre série historique : je dois vous signaler les plus intéressantes. Les Israélites, dont les moyens d'information étaient à la fois si secrets et si sûrs au moyen âge, n'ont pu rester indifférents aux croisades, dont les prédications eurent souvent, à leur endroit, des conséquences funestes, et qui, du reste, poursuivaient la conquête d'un pays presque aussi sacré pour eux que pour les chrétiens : il devait donc y avoir eu là production de documents historiques, et, en effet, un de nos volumes suffira à peine à contenir les extraits, presque tous inédits, de récits hébraïques, contemporains des croisades et promettant de nombreux détails sur ces événements. Un autre volume comprendrait les Actes des conciles tenus en Orient par les Latins jusqu'en 1571, et les extraits des Actes des conciles occidentaux et des réunions capitulaires des grands ordres monastiques, relatifs à l'Orient latin, pendant la période des croisades. La littérature parénétique, les recueils d'*exempla* et d'anecdotes édifiantes du moyen âge, en particulier ceux de Jacques de Vitry, encore inédits, fourmillent de détails historiques, intéressant la Terre sainte. Il en est de même des recueils de prophéties relatives à l'expulsion des Musulmans; reportés à leur véritable date, les Pseudo-Methodius, les Joachim de Flore, les anonymes allemands fourniraient la matière d'un volume d'extraits curieux. Autour de chaque grande croisade et de certaines expéditions postérieures, peuvent être groupées un certain nombre de petites

Digitized by Google

pièces, ou inédites ou d'accès très-difficile, et que n'admettrait point le recueil académique; c'est ainsi qu'un des érudits les plus compétents de l'Allemagne, pour tout ce qui touche aux croisades, a achevé la préparation d'un volume de *Documenta minora de V bello sacro*, dont votre Comité a l'intention de vous entretenir à l'une de vos prochaines séances. Enfin, les littératures des parties extrêmes de l'Europe, inaccessibles à la plupart de sérudits de l'Occident, contiennent un grand nombre de petits textes relatifs à l'Orient latin; quelques-uns seulement sont imprimés, et il les faut aller chercher dans de grands recueils dépourvus de traductions; la plupart sont encore inédits, ayant été, comme dans le *Recueil des Historiens de la France*, mis de côté par les éditeurs des grandes chroniques locales, en tant qu'étrangers à leur histoire nationale. Un volume d'extraits des historiens scandinaves du moyen âge, et un volume semblable, et beaucoup plus important, à emprunter aux chroniques russes, devront trouver place un jour dans vos publications, qui sont encore loin, ainsi que vous le voyez, de manquer d'aliments. » — Le sort d'une série de documents des plus intéressants pour l'histoire de l'Orient latin, a fait l'objet d'une communication de M. le comte Riant à la Société des antiquaires de France, qui n'est rien de moins, comme nous l'avons déjà dit, qu'une seconde Académie des inscriptions et belles-lettres, où, comme dans la première, on se dispute les fauteuils. A propos d'une charte acquise récemment par la Bibliothèque nationale, M. le comte Riant a examiné quelle avait été la destinée des archives de la Grande Commanderie des chevaliers teutoniques, après la prise de Montfort par Bibars. Notre savant collaborateur a établi qu'en 1277 ces archives étaient dans la ville d'Acre; qne l'on y faisait des copies authentiques des pièces principales, copies destinées à rester en Syrie, tandis que les originaux étaient emportés pour les soustraire aux périls qui menaçaient les établissements chrétiens de Terre sainte; enfin qu'en 1291, ces originaux furent transportés à Venise, où il en reste encore aujourd'hui un certain nombre, puis en Allemagne, où l'on a grande chance de retrouver le reste.

C'est tout ensemble à l'Académie des inscriptions et belles-lettres et à l'Académie des sciences morales que la Société bibliographique sert d'auxiliaire et apporte un concours de jour en jour mieux apprécié. Elle a en effet pour objet de répandre la connaissance des sources historiques et en même temps de propager les vérités salutaires qui seules peuvent raffermir la sécurité sociale, aujourd'hui ébranlée par une coalition de préjugés, de haines et d'appétits exaltés : elle s'efforce de vulgariser les sciences morales et d'en opposer les enseignements multiples aux sophismes qui peuvent, on le sait trop, recevoir au propre comme au figuré l'épithète d'*incendiaires*. Nous aurons occasion, dans notre prochaine chronique, de donner des renseignements exacts et détaillés

Digitized by Google

sur les développements d'une œuvre à laquelle sont appelés et devraien concourir tous les hommes de bonne volonté. Tel n'est pas, il est vrai, l'avis d'un collaborateur de la *Revue politique et littéraire* [1], lequel en veut aux « petites brochures historiques » publiées par la Société. Cet écrivain paraît croire que son jugement a un grand poids. Néanmoins tout ce que nous pouvons faire pour lui est de signaler en passant cette attaque contre des brochures que la *Revue* a recommandées. Nous attendrons aussi qu'un autre collaborateur de la même *Revue politique* ait acquis plus d'autorité, pour discuter ses prétentions à renouveler l'étude de l'ancienne France [2]. Pour le moment, nous nous contenterons de sourire en voyant ce disciple du matérialisme ou du positivisme contemporain faire la leçon, sur le sujet de Jeanne d'Arc, à M. Wallon, à M. de Wailly, et implicitement à M. Quicherat. L'assimilation de Jeanne à Catherine de La Rochelle est surtout heureuse. Pour lui apprendre un peu à distinguer le vrai du faux, ce qui est le propre de la critique, nous raconterons au collaborateur de la *Revue politique et littéraire* le bon tour joué par Jeanne à cette Catherine, c'est-à-dire comment l'envoyée de Dieu démasqua l'aventurière. C'est pendant son séjour à Jargeau et à Montfaucon, en octobre 1429, qu'elle donna cette curieuse preuve du bon sens spirituel et parfois légèrement railleur qui se conciliait si bien en elle avec l'héroïsme et avec la sainteté. On vit un jour arriver à la cour de Charles VII une sorte d'aventurière nommée Catherine de La Rochelle, qui se disait inspirée de Dieu. Cette femme prétendait que, la nuit, venait à elle une dame blanche, vêtue de drap d'or, qui lui commandait d'aller par les bonnes villes, précédée de hérauts et de trompettes fournies par le Roi, pour faire crier que quiconque aurait de l'or, de l'argent ou quelque trésor caché, l'apportât immédiatement ; et que ceux qui ne le feraient, elle les connaîtrait bien, et saurait trouver ces trésors cachés, qui, disait-elle, devaient servir à payer les troupes de Jeanne. Le conseil royal envoya cette femme à la Pucelle pour en avoir son avis. Jeanne, d'abord qu'elle vit Catherine, lui conseilla de s'en retourner chez son mari, pour faire son ménage et nourrir ses enfants. Comme l'aventurière insistait, Jeanne consulta ses Voix, c'est-à-dire sainte Catherine et sainte Marguerite, qui lui répondirent que cette femme était une folle et ses paroles des niaiseries. Jeanne transmit cette réponse au Roi, et comme Catherine s'obstinait à soutenir la réalité de ses visions, la Pucelle lui joua un excellent tour. « Cette femme dont vous parlez, vient-elle toutes les « nuits ? lui demanda-t-elle. — Oui, dit l'autre. — Je coucherai donc « avec vous la nuit prochaine, et je la verrai. » Jeanne veilla jusqu'à

[1] 3 mars 1877.
[2] *Études nouvelles sur l'ancienne France. La légende (sic) de Jeanne d'Arc*, 27 janvier 1877.

Digitized by Google

minuit, et ne vit rien. Alors elle s'endormit. Le lendemain matin, elle demanda à l'aventurière : « Votre dame est-elle venue? — Oui; mais vous dormiez si fort que je n'ai pu vous éveiller. — Viendra-t-elle demain ? — Oui. » — Jeanne prit ses précautions; elle dormit pendant le jour, de façon à pouvoir veiller toute la nuit suivante. Elle renouvela donc l'épreuve, et s'amusa à tourmenter sa compagne. De temps à autre, elle se tournait vers Catherine, et lui demandait avec une malicieuse bonhomie : « Viendra-t-elle point? » L'aventurière toute déconfite, répondait piteusement : « Oui, tantôt. » Mais la dame ne vint pas. C'est Jeanne elle-même qui, durant son procès, raconta à ses juges cette piquante anecdote [1], et par là nous voyons que l'héroïque vierge de France n'était pas moins Française par l'esprit que par le cœur.

Le savant directeur de l'École des chartes, qui n'est autre, comme on sait, que l'éditeur des *Procès*, aurait, je crois, fort mal reçu, à la récente soutenance des thèses, l'élève mal inspiré qui lui aurait présenté, principalement sur Jeanne d'Arc, un travail analogue à celui qui a trouvé place dans la *Revue politique et littéraire*. Il est même très-possible qu'il ne l'eût pas reçu du tout [2]. Mais, Dieu merci! M. Quicherat n'a rien eu de ce genre à reprocher aux candidats. Les thèses soutenues le 15 janvier dernier portaient sur les sujets suivants : *Étude diplomatique des actes pontificaux au XVe siècle*, par Francisque André; *Les Sires de Picquigny, vidames d'Amiens, du XIe au XIVe siècle*, par Xavier de Bonnault d'Houet; *Les Sires de Joinville, de la maison de Joinville*, par François Delaborde; *Essai sur l'Histoire de la réforme ecclésiastique au XIe siècle*, par Jules Delahaye; *La Marine militaire en France au commencement de la guerre de Cent ans*, par Charles Dufourmantelle; *Savari de Mauléon*, par Alfred Chillhaud-Dumaine; *Étude sur l'enregistrement des actes de droit privé dans les Gesta municipalia*, par Félix Martel; *Le Parlement de Poitiers de 1418 à 1436*, par Didier Neuville; *Le Conseil delphinal*, par Auguste Prudhomme; *Les Commanderies du Temple en Poitou*, par Henri de la Rochebrochard. La thèse la plus remarquée a été celle de M. Dufourmantelle. Celle de M. Delaborde a été considérée à juste titre comme un solide et consciencieux travail. Les autres donnent ou

[1] *Procès*, t. I, pp. 106-109. Sur la réalité *objective* des Voix de Jeanne, voyez la curieuse réponse qu'elle fit dans l'interrogatoire du mercredi 14 mars 1431, au sujet des prédictions à elle faites dans sa prison, prédictions qu'elle comprenait mal et que l'événement a rendues claires. (*Procès*, t. I, p. 155.)

[2] M. Quicherat, au contraire, applaudit certainement aux heureuses investigations du savant archiviste du Loiret, notre collaborateur, M. Jules Doinel, qui, à la publication naguère annoncée par nous : *Note sur une maison de Jeanne d'Arc*, vient d'en ajouter une seconde : *La Maison de la famille Pierre d'Arc*, fruit de recherches nouvelles dans son dépôt. Ces deux brochures (Orléans, Herluison, in-8°) sont extraites des *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'Orléanais*.

Digitized by Google

de bons résultats ou de bonnes promesses pour l'avenir. Les résultats de la soutenance ayant été, selon l'usage, combinés avec ceux des examens de fin d'année, la liste des candidats proposés au ministre de l'Instruction publique, pour recevoir le diplôme d'archiviste-paléographe, a été dressée dans l'ordre de mérite suivant : 1° MM. Martel, 2° Prudhomme, 3° Delaborde, 4° Neuville, 5° Dufourmantelle, 6° Delahaye, 7° Dumaine, 8° André, 9° de La Rochebrochard, et hors rangs, M. de Bonnault, qui appartenait à une promotion antérieure, et avait ajourné la présentation de sa thèse. — L'étude des antiquités nationales qui a son centre à l'École des chartes, prendra bientôt, nous l'espérons, dans toutes les institutions d'enseignement supérieur, la place qui lui est due[1]. Les Universités catholiques, comme les Facultés de l'État, s'attacheront à mettre de plus en plus en lumière le glorieux passé de la France. Une noble émulation s'établira à cet égard comme à tous les autres, et la science française reprendra enfin le rang qu'elle occupait autrefois, le premier.

L'Université catholique de Lille a été solennellement inaugurée le 18 janvier dernier. Le souverain Pontife a daigné lui accorder l'institution canonique. Elle a pour chancelier Sa Grandeur Mgr l'évêque de Lydda, coadjuteur de Son Eminence le cardinal Régnier, archevêque de Cambray, et pour recteur, Mgr Hautcœur. Elle compte ou comptera bientôt cinq Facultés : Une Faculté de théologie, une Faculté de droit, une Faculté des lettres, une Faculté des sciences et une Faculté de médecine. Nous avons déjà nommé les plus éminents des maîtres qui vont occuper les chaires créées avec un dévouement si admirable par les catholiques du Nord. Comme l'a dit dans son rapport le doyen de la Faculté de droit, M. de Vareilles-Sommières, « ni le droit canon, ni le droit naturel, ni l'histoire du droit, ni le droit des gens, ni l'économie sociale, ni la législation financière, ni l'enregistrement et le notariat, ne sont délaissés à la Faculté de Lille. » C'est avec raison qu'il a signalé dans l'enseignement du droit, tel qu'on l'a jusqu'à présent compris en France, l'absence si regrettable de la méthode historique. C'est avec raison aussi que le doyen de la Faculté des lettres, M. de Margerie, a déclaré qu'il était nécessaire de « fonder dans les Facultés des lettres de véritables écoles, où l'érudition gagnerait tout ce que perdrait le culte de la phrase. » Nous nous tenons pour assurés que Mgr Hautcœur fera de l'Université qu'il dirige l'un des plus solides

[1] Un cours de littérature française du moyen âge vient d'être institué à la Faculté des lettres de Lyon. Il a été confié à M. Clédat, qui représentait ces années dernières l'École des chartes à l'Ecole française de Rome. — A propos de littérature du moyen âge, nous sommes heureux d'annoncer que le ministère de l'instruction publique vient d'assurer la publication du *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de M. Frédéric Godefroy, travail considérable, et dont l'utilité sera grande pour tout le monde.

Digitized by Google

boulevards de la science comme de la foi, et nous nous associons de tout cœur au vœu par lequel il a terminé son discours à la cérémonie d'inauguration: «Puisse l'œuvre ainsi commencée, croître et se développer avec la bénédiction de Dieu ! Semblable au grain de sénevé de l'Évangile, puisse-t-elle devenir un grand arbre qui abritera de nombreuses générations! » — L'Université catholique de Lyon est en voie d'organisation complète. Nous ne saurions trop applaudir à ce passage de la circulaire adressée à ce sujet au clergé de son diocèse par Mgr Caverot : « L'enfant du pauvre pourra, lui aussi, profiter du bienfait de l'institution nouvelle. Qui ne sait que nos anciennes Universités, fondées par l'Église, étaient ouvertes au pauvre aussi bien qu'au riche, et qu'auprès de chacune d'elles, la munificence de nos ancêtres avait fondé des bourses et même des colléges où l'écolier pauvre était reçu gratuitement, afin que la science, loin d'être le privilége exclusif de la fortune, fût rendue accessible à tous les mérites et à tous les talents? Ainsi nous proposons-nous de faire dans notre Université naissante. » Mgr Caverot a d'ailleurs rendu pleine justice aux professeurs des Facultés officielles établies à Lyon, parmi lesquels nous saisissons cette occasion de saluer le mérite éminent du doyen de la Faculté des lettres, de notre savant collaborateur, M. Heinrich. Mais « les hommes, même les meilleurs, ne sont point des institutions. Nous avons besoin d'un enseignement supérieur dont le caractère chrétien et l'orthodoxie soient assurés et garantis, non-seulement par des convictions et des sentiments personnels, mais par les principes mêmes de l'institution qui le distribue. » On s'explique ces alarmes et on les partage, quand on voit des hommes éminents par leur situation et renommés pour leur science, comme M. Bréal, perdre toute impartialité, toute critique, dès qu'il s'agit de l'Église, des institutions ou des œuvres catholiques, et s'aveuglant de haines politico-religieuses, ne comprendre et ne recommander à l'égard de l'enseignement libre que la politique du *delenda Carthago*[1]. — Une nouvelle Université va également être fondée à Toulouse.

Au moment où l'enseignement supérieur, régénéré par les efforts de l'Église d'une part, et de l'État de l'autre — efforts que nous souhaitons de voir, par une double route, converger vers un même objet, en s'élevant au-dessus des petites tracasseries et des jalousies mesquines, et en s'inspirant des intérêts les plus sacrés du pays — au moment

[1] *La Réorganisation de l'enseignement supérieur et les universités nationales*, par M. Michel Bréal, de l'Institut de France. *Revue des Deux-Mondes* du 15 février. Il y a du reste, dans ce travail, de bonnes observations. — Nous signalerons sur la même question deux articles de M. Boutmy (*Revue politique et littéraire*, 2 décembre 1876 et 24 février 1877). Nous ne confondons pas M. Boutmy dans le groupe de M. Bréal. Nous croyons qu'il est, comme nous, partisan de l'accord des deux enseignements, bien que nous différions peut-être sur les conditions de cet accord.

Digitized by Google

où l'enseignement supérieur va, comme nous l'espérons, raviver chez nous l'amour et le culte de la science, qui ne peut être salutaire qu'en s'imposant tout au moins le respect absolu de la vérité religieuse, il convient de rendre un juste hommage de reconnaissance et de respect aux hommes courageux qui, parmi tant d'obstacles et presque par leurs seules forces, ont maintenu cet amour et ce culte de la science, sans qu'il en coûtât rien à la fermeté de leurs croyances, et jeté, pour ainsi dire, les fondements de l'édifice que nous verrons bientôt s'élever sur notre sol. C'est un témoignage que personne assurément ne peut refuser à notre savant collaborateur, M. d'Arbois de Jubainville. M. d'Arbois, après avoir attaché son nom à l'un des plus beaux monuments de l'érudition française appliquée à l'histoire du moyen âge, l'*Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, a transporté les qualités de son esprit et de sa forte méthode dans l'étude des plus difficiles questions de la philologie romane et celtique et de la grammaire comparée, et enfin dans l'étude des périodes les plus reculées de l'histoire de la Gaule et de l'Europe antique. Il s'est fait, pour ainsi dire, plusieurs renommées. L'ouvrage qu'il vient de publier [1] est une tentative hardie, appuyée d'une érudition dont l'étendue et la variété étonnent. Les matériaux en sont empruntés aux auteurs de l'antiquité, dont les témoignages sont comparés et classés d'après des règles critiques que l'on a trop perdu parmi nous l'habitude de leur appliquer, aux découvertes si remarquables de la linguistique en notre siècle, et enfin aux plus récents travaux de la science allemande, que M. d'Arbois possède à fond, et dont il serait aussi puéril de nier la valeur qu'il le serait de tomber à l'égard de cette science dans une sorte de fétichisme. Il faut la connaître et la contrôler. C'est ce que fait M. d'Arbois. Sur un sujet aussi difficile et aussi obscur que l'histoire des races qui ont successivement ou simultanément dominé en Europe dans les temps qui ont précédé la période classique, le savant auteur ne prétend assurément pas ne donner que des solutions certaines, mais ses conjectures mêmes seront fécondes par l'abondance de faits et de discussions dont il les appuie. Nos lecteurs nous sauront assurément gré d'emprunter au *Résumé* qui termine le livre de M. d'Arbois — lequel doit servir d'introduction à une *Histoire des Celtes* — les grandes lignes de son système. — « Les écrivains de l'antiquité grecque et romaine ont conservé le souvenir d'une population primitive [2] qui ne connaissait d'autre habita-

[1] *Les Premiers habitants de l'Europe, d'après les auteurs de l'antiquité et les recherches les plus récentes de la linguistique* par H. d'Arbois de Jubainville, correspondant de l'Institut. Paris, J.-B. Dumoulin, 1877, in-8°.

[2] M. d'Arbois entend par ce mot une population arrivée en Europe à une époque indéterminée. Cette population paraît de race touranienne, c'est-à-dire, à ce que l'on croit, d'un rameau japhétique séparé de très-bonne heure des autres rameaux du même tronc. Voyez le *Manuel d'Histoire ancienne de l'Orient*, de M. François Lenormant.

Digitized by Google

tion que les cavernes, qui n'avait ni chevaux, ni charrues, ni marine, ni métaux, ni étoffes[1]... Certains débris de cette antique race humaine subsistaient encore sur divers points du sol européen vers le commencement de notre ère, et les Finnois de nos jours paraissent être un débris de ces représentants primordiaux de l'humanité dans les contrées ou se trouve aujourd'hui la source même de la civilisation. Les Ibères semblent avoir apporté en Europe une organisation sociale d'un ordre plus relevé. Ils venaient de la légendaire Atlantide qui, suivant une opinion assez plausible, soutenue par M. A. Maury, serait la région de l'Atlas, la partie nord-ouest de l'Afrique... Par le détroit de Gibraltar, ils gagnèrent l'Espagne, la Gaule, les Iles Britanniques, l'Italie du nord et du centre, la Sardaigne, la Corse, la Sicile ; ils prétendirent même un jour s'emparer de l'Égypte et de la Grèce. Mais ils furent arrêtés par la civilisation supérieure des Égyptiens, et par les armées de la race puissante qui, à ces dates reculées, occupait la Grèce : c'était la race pélasgique. Les Pélasges venaient d'Asie Mineure. Ils arrivèrent en Grèce vers l'an 2500 avant notre ère. J'ai cru avoir prouvé qu'il descendaient de Cham... Tandis qne les Ibères étaient maîtres de l'Europe occidentale, les Pélasges détenaient l'Europe du Sud-Est : ils occupaient la plus grande partie de la Turquie d'Europe actuelle ; ils ont même, avant l'invasion indo-européenne, possédé l'Italie méridionale, tandis que les Ibères possédaient l'Italie du centre et du nord... Les Égypto-Phéniciens[2] ont couvert de leurs colonies presque toutes les côtes de la Méditerranée, mais nulle part en Europe, l'Espagne exceptée, ils n'ont fourni un fonds important de population. Ils ont surtout joué un grand rôle par l'invention de l'écriture[3] et par leur commerce qui, au temps où fut composée l'*Odyssée*, pénétrait déjà jusqu'aux Iles Britanniques et jusqu'à la mer du Nord... Les Indo-Européens ont apporté avec eux dans l'Europe centrale[4], vers l'an 2000 avant notre ère, la culture des céréales et la charrue ; ils y ont apporté aussi l'usage de l'or, de l'argent et du bronze qu'ils employaient concurremment avec les instruments de pierre... Postérieurement à l'in-

[1] La question de *civilisation et de barbarie* est une question relative, qui demanderait à être examinée selon les temps et les lieux. Certains rameaux de certaines races ont subi une véritable dégénérescence.

[2] Les Égyptiens et les Phéniciens descendaient de Cham, bien que ces derniers parlassent une langue sémitique.

[3] C'est-à-dire par l'application alphabétique de signes graphiques antérieurs.

[4] Les Indo-Européens, représentants les plus éminents de Japhet, se divisent en deux grands rameaux : le rameau asiatique ou *arien*, subdivisé en *iranien* et *indien*, et le rameau *européen*. Les Européens, partis de l'Asie centrale, berceau commun de la race, traversèrent l'Oural, le Volga, et vinrent s'établir au centre de l'Europe, entre la mer Baltique au nord, le Rhin à l'ouest, le Danube au sud, le Niémen et le Dnieper à l'est. (M. d'Arbois, p. 134.)

Digitized by Google

vasion *européenne*, il arriva en Europe une nation qui appartenait au rameau asiatique de la race indo-européenne, ce sont les Scythes[1] dont l'établissement sur les bords du Borysthène ou Dniéper, suivant leurs traditions nationales, datait environ de l'an 1500 avant Jésus-Christ. La limite occidentale de leurs possessions, qui paraissent avoir pris leur plus grande extension au VIIe siècle avant notre ère, était identique avec la limite orientale des régions de l'Europe centrale où dominait le rameau européen de la race indo-européenne. Le rameau européen de cette race a fourni trois rameaux secondaires : 1° les Thraco-Illyro-Ligures ; 2° les Gréco-Italo-Celtes ; 3° les Slavo-Germains. Ces derniers ont pris place dans l'histoire à une date trop tardive pour qu'il soit ici question d'eux... Nous réservons les Celtes pour un travail spécial... Les Thraces dont les Illyriens semblent un rameau et parmi lesquels nous comprenons les Cimmériens, ont, avant la conquête scythique, c'est-à-dire jusque vers l'année 1500, possédé la Russie méridionale ; ils ont vers l'an 2000 conquis une partie de l'Altique ; ils touchaient l'Adriatique... et possédaient une partie des îles de l'Archipel... Vers l'an 1500, les Thraces ont, sous le nom de Phrygiens, conquis une partie de l'Asie Mineure. Mais les conquêtes des Assyriens en Asie Mineure, celles des Scythes au nord du Danube et même au sud de ce fleuve, les établissements des Phéniciens en Grèce, l'invasion progressive de la race hellénique qui devint peu à peu maîtresse du même pays, tous ces événements simultanés ou successifs réduisirent graduellement à fort peu de chose l'importance des Thraces qui était si considérable au début de l'invasion européenne... Tandis que les Thraces faisaient sur les Pélasges la conquête de l'Europe du Sud-Est, les Ligures, dont les Sicules sont un rameau, dépouillaient les Ibères de la plus grande partie de leurs possessions dans l'Europe occidentale. Ils les chassaient d'Italie environ 2000 ans avant notre ère ; ils faisaient sur eux la conquête de la Gaule dont ils paraissent avoir été maîtres au temps d'Hésiode, 850 ans avant Jésus-Christ, sauf une certaine région située au midi entre le Rhône, les Pyrénées et l'Océan et où les Ibères continuèrent à dominer ; enfin, les Ligures pénétrèrent jusqu'en Espagne... Après les Thraco-Illyro-Ligures, les Gréco-Italo-Celtes, qui, jusque-là, vivaient réunis dans le bassin du haut et du moyen Danube, commencent à s'agiter. La race hellénique se montre la première ; elle est mentionnée dans les monuments égyptiens du XVIe siècle ; à cette date, les Achéens, un de ses rameaux, semblent avoir déjà pénétré dans le Péloponnèse. La race hellénique était arrivée en Grèce en suivant les côtes orientales de la mer Adriatique et celles de la mer Ionienne sur lesquelles l'histoire nous la montre avant de nous parler de ses progrès à l'est. Sa seconde étape

[1] Les Scythes étaient *Iraniens* comme les Mèdes et les Perses.

Digitized by Google

fut en Thessalie sur les bords de la mer Égée ; au XIe siècle avant notre ère, nous la trouvons déjà sur les côtes de l'Asie Mineure ; au IVe siècle, sous la conduite d'Alexandre le Grand, elle atteignit l'Indus. Les Ombro-Latins dont le second rameau, les Latins, devaient un jour prétendre à l'empire du monde, firent sur les Ligures, au XIIe et au XIe siècle, la conquête d'une grande partie de l'Italie. Au Xe siècle, la fondation de l'empire étrusque compromit gravement leur situation dans cette péninsule... Les Étrusques sont des Pélasges de Grèce, réfugiés en Italie... D'Homère à Euripide, du Xe siècle au Ve, ils exercèrent en Italie une suprématie qui alla toujours se dévoloppant, puis, à la fin du Ve siècle, les Ombro-Latins reprirent une supériorité que les divisions des Étrusques semblaient devoir rendre définitive, quand tout à coup des guerriers inconnus apparurent en Italie, c'étaient les Celtes ou Gaulois. »

C'est par des travaux tels que ceux de M. d'Arbois que la science écrit peu à peu une sorte de bible profane qui, placée au-dessous de la Bible sacrée, en sera — trompant les calculs de la critique rationaliste — un lumineux commentaire.

MARIUS SEPET.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

I.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS.

M. Charles Schoebel défend, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, l'*authenticité mosaïque de la Genèse contre les attaques du rationalisme allemand*[1]. Il compare cette fois la cosmogonie du *Bundehesch* avec celle de la Genèse, et établit que l'une et l'autre proviennent d'une source identique. Il étudie ensuite l'histoire de la chute. L'auteur n'y mentionne point l'explication qu'il a donnée ailleurs, dans un récent ouvrage. Il explique par une hallucination la conversation d'Ève avec le serpent. M. Schoebel refait ensuite, par un examen détaillé du récit biblique jusqu'au déluge inclusivement, la théorie de la composition fragmentaire de la Genèse. Il montre que l'histoire du déluge n'est pas un mythe, mais une histoire vraie : 1° à cause de la parfaite identité de l'esprit et de la lettre du texte; 2° à cause de la précision des données chronologiques qu'elle contient ; 3° à cause de la description même du déluge, dont le caractère historique se manifeste d'une manière éclatante en le comparant avec la tradition indienne, mythologique, des Catapatha-Brâkmana; 4° à cause de la description de l'arche. M. Schoebel discute enfin la durée du déluge, et prétend que Noé ne s'est pas arrêté en Arménie, mais sur l'Hindou-Koh.

— M. l'abbé Deschamps continue, dans la *Revue du Monde catholique*, ses études sur *la Lacune du quatrième livre d'Esdras et la découverte de M. Bensly*[2]. Il nous montre dans ce livre la croyance à la résurrection des morts et la mort considérée comme un sommeil; il conclut en montrant que le Christianisme a fait mieux que de donner un sens à la mort : il a donné le sens de la mort.

[1] Livraisons d'octobre et novembre 1876.
[2] Livraisons du 10 janvier et du 10 février.

Digitized by Google

— M. l'abbé Chevallier répond, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, aux objections de M. Robiou contre son système de chronologie biblique[1]. Mais avant de s'en prendre à M. Robiou, il s'en prend à la *Revue*. Il lui reproche de n'avoir pas été de son avis et de ne pas discuter son système[2]. Tout en rendant de grand cœur justice à son esprit ingénieux et à son érudition, qu'on ne saurait trop louer chez un prêtre qui n'habite pas une grande ville et est ainsi privé des ressources qu'offrent les bibliothèques publiques, tout en reconnaissant en lui un émule de l'abbé Gorini, nous ne pouvons admettre le fond de son système; mais ce n'est point ici le lieu pour le discuter : notre éminent collaborateur relèvera le gant s'il le juge à propos. Nous nous bornerons pour aujourd'hui à faire remarquer en son nom que, quand il a signalé la phrase de M. Robiou : « Il faut renoncer à tout jamais à la possibilité de ramener à 4320 années l'espace compris entre la chute d'Adam et la naissance du Sauveur, » il ne faisait pas cette citation contre M. Chevallier, ainsi que celui-ci l'a supposé, mais uniquement pour attirer l'attention sur cette affirmation. La nouvelle réponse de M. le curé de Mandres à M. Robiou prouve que son érudition, quelque étendue qu'elle soit, n'est pas toujours complète, et l'on regrette de ne point rencontrer chez lui de preuves décisives : on a, ce nous semble, le droit de demander un peu plus qu'il ne donne à un érudit qui, comme M. l'abbé Chevallier, veut faire accepter un système nouveau.

— Le Père Corluy a terminé[3] son travail sur l'*Intégrité des Évangiles en face de la critique*. Il examine d'abord l'authenticité du verset 4 du chapitre v de saint Jean, sur l'ange de Bethsaïde : « Car un ange du Seigneur descendait en un certain temps dans la piscine et l'eau s'agitait. Et celui qui le premier descendait dans la piscine après le mouvement de l'eau était guéri, de quelque maladie qu'il fût affligé. » Après avoir énuméré les manuscrits et les anciens auteurs ecclésiastiques pour et contre, après avoir discuté également les arguments intrinsèques, l'auteur conclut en disant : « C'en est assez pour faire paraître cette authenticité, sinon absolument certaine, du moins beaucoup plus probable que l'interpolation. » — Il analyse ensuite les raisons apportées, soit en faveur, soit contre l'authenticité de l'histoire de la femme adultère, dans l'Evangile de saint Jean[4]. Il se prononce catégoriquement pour l'authenticité de la célèbre péricope. La véritable explication de son omission dans un certain nombre de manuscrits est, selon lui, celle qu'insinue saint Ambroise et que fournissent saint Augustin et saint Nicon. Les hérésies rigoristes

[1] Livraison de novembre.
[2] Voir la *Revue* d'octobre 1876 : *Le patriarche Abraham et les découvertes modernes*, par M. Vigouroux, directeur au séminaire Saint-Sulpice.
[3] *Études religieuses*, etc., livraisons de janvier et février 1877.
[4] Joan. VII, 53. à VIII, 11.

Digitized by Google

du IIIe siècle, des novatiens et des montanistes, contribuèrent à rendre la discipline de l'Eglise plus sévère; au Ve siècle, la sainteté du lien conjugal était peu respectée. Pour ces deux motifs, l'absolution de la femme adultère prononcée par Jésus-Christ pouvait devenir pour les faibles une occasion de scandale. De là l'omission de ce passage dans un certain nombre de vieux manuscrits. La critique du Père Corluy est toujours impartiale, serrée, complète et parfaitement satisfaisante.

— Le P. J. de Bonniot réfute, dans quelques pages d'une logique vigoureuse[1], la thèse de M. Duruy sur les origines du christianisme à Rome. Pour M. Duruy, le christianisme est un *système*, au même titre que le platonisme, le stoïcisme, etc. Les systèmes philosophiques sont des œuvres de raison, le système chrétien n'est qu'une œuvre de sentiment. Ce sentiment se manifeste surtout par l'amour du merveilleux, car le merveilleux, dit M. Duruy, est « l'élément essentiel d'une religion; » et plus loin : « L'esprit du temps voulait des prophéties, des exorcismes, des miracles; l'Église en faisait, car le ciel en fait *toujours*, quand la conscience des multitudes le demande. » Telle est la théorie que combat le P. de Bonniot. Si le monde romain, d'après M. Duruy, fut conduit insensiblement des bras de l'idolâtrie dans ceux de l'Église, c'est à Sénèque qu'en revient l'honneur. Loin d'être une *révélation*, le christianisme n'est qu'une simple *transformation* des idées que l'esprit humain enfante de lui-même. Après avoir montré que M. Duruy n'a pas compris la philosophie de Sénèque, le P. de Bonniot ajoute que « la préparation évangélique par la philosophie n'a rien en soi qui nous choque; la raison n'est-elle pas le préambule de la foi ? » Mais l'Église ne doit rien à la philosophie pour sa doctrine ni pour sa propagation. Tels sont les deux points développés par l'auteur dans cette savante réfutation. Il examine l'action de la philosophie sur les hautes classes de la société romaine et sur le peuple. « Le peuple ne l'a pas subie, dit-il, et il s'est converti le premier; l'aristocratie a été livrée aux expériences des philosophes, et ce qu'elle en a recueilli, c'est de l'aversion, un dédain superbe pour le christianisme. »

— Nous avons déjà eu l'occasion d'entretenir les lecteurs de la *Revue* des théories romanistes de M. Fustel de Coulanges au sujet de nos origines nationales. Dans une étude récente sur *la Confection des lois au temps des Carolingiens*[2], M. Fustel se place en présence de ce texte de l'Edit de Pistes (864) : *Lex fit consensu populi et constitutione regis*, et se demande si, au IXe siècle, le droit de faire les lois appartenait à la nation, ou si, au moins, ce droit était partagé entre la nation et le souverain. Distinguant les *Capitulaires* des *Lois*

[1] *Études religieuses*, novembre 1876.
[2] *Revue historique*, janvier-février 1877.

Digitized by Google

proprement dites, l'auteur regarde les Capitulaires comme l'œuvre des rois seuls et de leurs conseillers intimes : « ils ressemblaient, dit-il, aux *edicta*, *constitutiones* qui, quatre siècles auparavant, partaient du palais des empereurs romains. » Mais la question est bien plus difficile lorsqu'il s'agit des *Lois*. M. Fustel de Coulanges pense que « Charlemagne avait seul l'initiative et la préparation des lois, comme il en avait seul la décision définitive. » L'empereur consultait seulement quelques conseillers intimes ; et si l'on trouve des textes mentionnant que l'empereur « a consulté ses fidèles; — qu'il agit avec le consentement de tous; — qu'il est au milieu de son plaid, entouré des évêques, des comtes, de tous les grands, » on ne doit considérer ces expressions que comme des formules de chancellerie. « Ce qu'on voulait obtenir par cette formalité, dit-il, c'était que les hommes attestassent qu'ils avaient reçu notification de l'édit du prince; c'était aussi qu'ils donnassent une preuve publique de leur volonté de l'observer toujours. » On comprend tout de suite ce qu'a d'exagéré une pareille théorie. Emporté par les idées romanistes qu'il a empruntées à l'abbé Du Bos, l'auteur ne voit dans les princes carolingiens que des empereurs romains, sans tenir aucun compte de l'élément germanique introduit par les invasions dans la société gallo-romaine.

— La bataille de Rocroi a été racontée par divers témoins oculaires ou dignes de foi : par Pierre Lenet, un des confidents de la maison de Condé; par le baron de Sirot, qui commandait ce jour-là la réserve de l'armée française; par François de Goyon La Moussaie, qui servait d'aide de camp au duc d'Enghiem. Mais cette dernière relation n'avait pas été publiée intégralement, et elle avait paru sans nom d'auteur. M Chéruel vient de réparer cette omission et de rendre à La Moussaie l'honneur qui lui est dû, dans un intéressant article du *Correspondant*[1] où il rectifie les faits à l'aide du texte original. Malheureusement il a omis de nous dire où il l'a puisé, et il ne nous fait pas savoir si ce texte sera prochainement publié.

— Un mois après la publication de l'article de M. Chéruel, paraissait, dans le *Bulletin de la Réunion des officiers*[2] un récit de la bataille de Rocroi, fait au point de vue militaire, et accompagné d'une carte ; il est regrettable qu'on n'y ait point fait usage de l'article de M. Chéruel. — Dans un autre numéro du même *Bulletin*[3], nous trouvons une relation inédite de la bataille de Malplaquet.

— Quels sont les documents inédits sur lesquels s'appuie M. Alfred Giraud pour nous parler de la duchesse de la Vallière[4] ? Ce sont

[1] Livraison du 10 janvier 1877.
[2] Nos des 17 et 24 février 1877.
[3] No du 3 février 1877.
[4] *Madame de la Vallière, d'après des documents inédits.* — *Correspondant* des 10 et 25 février 1877.

Digitized by Google

quelques lettres extraites de la collection d'autographes de M. Benjamin Fillon, et qui n'ont pas une importance très-grande. L'auteur s'est privé d'une source d'informations assez abondante qu'eût pu lui fournir le gros volume de M. l'abbé Duclos sur Mlle de la Vallière. — Quoi qu'il en soit, l'étude de M. A. Giraud est faite avec soin, avec goût, et elle nous donne lieu d'espérer que le magistrat distingué auquel elle est due, profitant des loisirs relatifs que lui fait sa retraite de la scène politique où les élections du 8 février 1871 l'avaient appelé, continuera à exploiter cette veine et enrichira notre littérature historique de beaux et sérieux travaux.

— Le *Bulletin de la réunion des officiers* a publié, sous le titre de : *Souvenirs intimes d'un volontaire de 1791* [1], une longue analyse, avec quelques extraits, de la correspondance d'un volontaire qui, parti en octobre 1791, à vingt et un ans, comme capitaine de grenadiers dans le deuxième bataillon des volontaires de la Drôme, devint chef de bataillon à la trente-deuxième demi-brigade, et fut tué à la bataille d'Aboukir, le 25 juillet 1799. Ce volontaire était un fougueux révolutionnaire : « Il ne nous appartient pas, pour plus d'un motif, lit-on dans l'*avant-propos* dû à la rédaction du *Bulletin*, de porter un jugement sur les opinions politiques de l'auteur de cette correspondance ; pour le faire avec impartialité il faudrait se reporter à une époque déjà bien éloignée de nous, au milieu de cette génération nourrie du souvenir des républiques antiques, pénétrée des doctrines de Jean-Jacques, pleine d'aspirations enthousiastes, de passions violentes mais sincères, au-dessus desquelles dominaient avant tout l'amour de la patrie et celui de la famille. » — Nous eussions voulu une moins minutieuse analyse et des extraits plus nombreux d'une correspondance qui, malgré l'intérêt qu'elle présente parfois, ne nous semblait pas mériter, dans un recueil spécial, une place aussi considérable.

— On ne parle jamais tant de liberté que dans les temps de despotisme, et jamais on ne se pose autant en défenseur de la liberté de conscience et de la liberté des cultes, que lorsqu'on veut les violer. C'est ce que M. L. Sciout démontre de la façon la plus péremptoire, avec des textes curieux, pris, en général, aux Archives nationales [2]. Non-seulement les révolutionnaires établirent de nouveaux jours fériés, les *décadi*, en opposition avec le dimanche ; mais ils violentèrent les consciences, et prirent les mesures les plus sévères pour obtenir qu'on travaillât le dimanche et pour punir ceux qui ne chômaient pas les jours de décadi. Ceux qui respectaient le dimanche étaient notés d'infamie, privés des distributions faites par les municipalités ;

[1] Nos des 2, 9, 16, 23 et 30 décembre 1876 et 6 janvier 1877.

[2] *Le dimanche et le decadi pendant la Révolution.* — *Contemporain* du 1er février 1877.

Digitized by Google

on veillait à ce que les jours des marchés de poissons fussent fixés à d'autres jours que ceux où l'Eglise prescrivait l'usage d'aliments maigres. Il y a là toute une série de persécutions odieuses, dont la révélation, — car elles sont trop ignorées, — est plus que jamais utile.

— Le *Cabinet historique* qui, comme nous l'avons annoncé, vient de passer sous la direction de notre collaborateur M. Ulysse Robert, a liquidé son arriéré en réunissant en un seul fascicule les cahiers de septembre à décembre 1876, et a fait paraître le premier fascicule de 1877 (janvier-février).

Nous signalerons, dans le premier, un nouveau rapport de Grégoire sur le vandalisme; il fait connaître l'état de l'instruction primaire, des bibliothèques, des archives, des monuments, dans les départements du Nord-Est, et a été découvert par M. Robert à la Bibliothèque nationale. Ce rapport a dû être rédigé pendant le Directoire : il permet donc de constater une fois de plus ce qu'a été en France ce *vandalisme révolutionnaire* dont notre éminent collaborateur, M. Boutaric, entretenait naguère les lecteurs de la *Revue*, et dont une certaine école fait si bon marché. Grégoire montre d'abord ce qu'est devenue l'instruction : « Il y a neuf ou dix ans, dit-il, que dans les départements ci-dessus mentionnés, chaque commune avait un maître et souvent une maîtresse d'école... Tout cela n'est plus. La persécution a tout détruit. L'ignorance menace d'envahir les campagnes, les villes même, avec tous les fléaux qui en sont la suite. On a beaucoup raisonné et même déraisonné sur l'établissement des écoles primaires, et les écoles primaires sont encore à naître. » — Voici maintenant pour les objets d'art et les manuscrits : « Lorsqu'à la tribune de la Convention, je tonnais contre le vandalisme, je ne connoissais pas la vingtième partie de ses ravages. Le voyage que je viens de faire m'en a fourni des preuves bien affligeantes (suit l'énumération des documents détruits, des manuscrits brûlés, etc.)... Autrefois, ajoute Grégoire, on avait à lutter contre la malveillance; il faut lutter aujourd'hui contre l'ignorance qui continue de détruire et l'incurie qui laisse dépérir. » — Ce curieux rapport a été annoté avec beaucoup de soin par l'intelligent éditeur.

Le premier cahier de 1877 s'ouvre par des *Notes sur quelques manuscrits de la bibliothèque d'Auxerre*, dues au savant administrateur de la Bibliothèque nationale, M. Léopold Delisle, et où sont publiés des textes relatifs à l'histoire littéraire des XIIe et XIIIe siècles; on y a joint une reproduction photographique d'un document bilingue, rapportée par M. Delisle. Notre infatigable collaborateur, M. Tamizey de Larroque, a donné un curieux *Mémoire inédit de Baluze sur des faux titres fabriqués par le dernier duc d'Épernon*, tiré des *Armoires de Baluze*. M. de Boislisle, le savant éditeur de la *Correspondance des contrôleurs*

Digitized by Google

généraux, a fourni une notice sur *le marquis de Chamlay* qui comble une lacune de toutes nos biographies générales. Quelques pièces variées et trois articles biographiques terminent la partie des *documents*. — Celle des *inventaires* contient le commencement d'un travail pour lequel nous devons nos plus vifs remerciements au jeune et laborieux directeur : c'est l'*Inventaire sommaire des nouvelles collections de titres originaux de la Bibliothèque nationale*. Il s'agit d'environ huit cents volumes mis depuis deux ans à la disposition du public, et qui comprennent les *chartes royales*, les *comptes de bouche*, les *montres*, les *fouages*, les *pièces sur les villes*, les *quittances des Suisses*, les *quittances ecclésiastiques* (2 séries), les *quittances et pièces diverses* (série la plus importante et la plus riche en informations de tout genre), les *Titres originaux* de Dom Villevieille, enfin les collections Jault et Blondeau. — L'inventaire sommaire de M. U. Robert va du n° 25697 au n° 26265, c'est-à-dire jusqu'aux *Titres originaux* de Dom Villevieille.

— Nous trouvons dans la *Revue des documents historiques*[1], entre autres morceaux intéressants, diverses lettres relatives à la délivrance de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême[1] (et non *duc*, comme on l'a imprimé dans la *Revue historique* de MM. Monod et Fagniez), et le *fac-simile* de la déclaration si énergique de Louis XVIII contre les violences exercées en France par les alliés. « La conduite des armées alliées, dit le roi, réduira incessamment mon peuple à s'armer en masse contre elles... Plus jeune, je me mettrais à sa tête ; mais si l'âge et les infirmités ne me le permettent, au moins je ne veux pas sembler conniver aux violences dont je gémis... J'aime mieux être dans une prison qu'aux Tuileries, témoin passif du malheur de mes enfants[2]. »

— M. L. de Mas-Latrie, dans une savante étude sur Guillaume de Machaut[3], relève de nombreuses erreurs accréditées sur ce personnage par les auteurs qui ont étudié sa vie, depuis l'abbé Lebeuf jusqu'à M. Paulin Paris. Guillaume de Machaut vivait au XIVe siècle ; tout à la fois musicien, poëte, chroniqueur, homme de cour et homme d'administration, il fut activement mêlé aux événements de son époque. Il importait donc de bien déterminer les événements de sa vie, et de relever les erreurs qui se sont glissées dans ses écrits. M. de Mas-Latrie suit successivement son héros à la cour de France, à celle de Jean de Bohême, au palais de Philippe de Valois, et enfin dans ses propriétés de Champagne et du Gâtinais. Puis le savant professeur étudie l'œuvre capitale de Guillaume de Machaut, *la Prise d'Alexandrie*, ou plus exactement, l'histoire du roi Pierre Ier de Lusignan. Malgré quelques inexactitudes, la première partie de cette chronique mérite

[1] Livraison d'août 1876.
[2] Livraison de novembre 1876.
[3] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6e livraison de 1876.

Digitized by Google

toute confiance ; il n'en est pas de même pour la seconde partie, qui est remplie d'erreurs habilement relevées par le savant auteur de l'*Histoire de Chypre*.

— M. Germain, membre de l'Institut, a eu la bonne fortune de retrouver, aux archives de la Faculté de médecine de Montpellier, un précieux manuscrit qu'on avait longtemps cru perdu, et qui a pour titre : *Liber Procuratoris studiosorum*. Cette découverte a été pour son auteur l'occasion d'une étude intéressante sur *les Étudiants de l'École de médecine de Montpellier, au XVIe siècle*[1]. Le procureur des étudiants était un personnage élu annuellement par l'Université pour défendre les intérêts des élèves partout où ils avaient besoin d'être représentés. Il était révocable, et l'on exigeait de lui, outre des garanties morales, certaines garanties pécuniaires ; cette charge fut supprimée en 1550. M. Germain parle des divers fonctionnaires de l'Université, des seize examens que l'on subissait avant d'être proclamé docteur ; il nous fait connaître les études, les divertissements et les banquets des étudiants. Les scènes d'insubordination n'étaient point rares à cette époque ; on ne s'en étonnera pas en apprenant que Rabelais figure sur le *Liber Procuratoris* comme étudiant en médecine, et qu'il fut un peu plus tard professeur à Montpellier. L'étude de M. Germain nous montre que l'Université de Montpellier, comme celle de Paris, contenait, au XVIe siècle, des germes de décadence ; de tels enseignements sont utiles : comme le dit l'auteur, « à une époque comme la nôtre, où l'enseignement supérieur est le point de mire de tant d'esprits, son histoire ne saurait être indifférente à personne. »

— M. Lamache, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, a donné dans le *Contemporain*[2] une étude à la fois historique et juridique sur les *Anciens corps de métiers*. Il en fait l'histoire, rappelle ce qu'étaient les apprentis, les compagnons, les maîtres et les jurés, quelles étaient leurs obligations et leurs priviléges. Il indique les inconvénients des jurandes, anxquelles il préfère le régime de la liberté, et prouve que déjà, sous Louis XIV (édit de décembre 1701), on craignait de paralyser par la contrainte l'œuvre du grand commerce : le roi déclare, dans cet édit, ne pas soumettre au régime des maîtrises et jurandes le commerce maritime et le commerce en gros.

— M. Louis Vian a entrepris une étude complète sur la vie et les ouvrages de Montesquieu, d'après des documents inédits[3]. Il nous raconte d'abord ce qui l'a attiré vers Montesquieu, qu'il proclame « le plus grand professeur de droit constitutionnel du monde : » c'est le délaissement où on le laisse aujourd'hui, et dont il donne l'explication

[1] *Revue historique*, janvier-février 1877.
[2] Livraisons de janvier et de février 1877.
[3] *Correspondant* des 10 et 25 février et 10 mars 1877.

Digitized by Google

suivante : « Montesquieu n'est très-intéressant et très-instructif que quand il est devenu très-clair, c'est-à-dire à mesure qu'on connaît mieux sa vie et son siècle. » L'auteur a donc eu l'idée d'écrire sa biographie « pour encourager à ouvrir ses livres, aider à s'y plaire et permettre de les comprendre », et comme entrée en matière, M. Vian nous fait savoir que, dans l'édition définitive que M. Laboulaye donne de son auteur favori, l'éminent académicien veut bien l'appeler « l'homme qui mieux que personne au monde, connaît Montesquieu et ses ouvrages. » M. Vian a donc voulu nous faire connaître le vrai Montesquieu et le dégager des erreurs de la légende : « Les écrivains, dit-il, ne l'ont jamais représenté qu'en buste, comme Mme de Staël, et drapé à l'antique comme Sylla ou comme Eucrate. Je l'ai montré de la tête aux pieds, avec ses habits, ses mœurs, ses livres et son temps. » Après ce préambule un peu long et assez original, l'auteur entre en matière. Il décrit la Gascogne, le château de la Brède dont Montesquieu porta d'abord le nom, raconte son enfance, son éducation, ses galanteries, son mariage à vingt-six ans avec Jeanne Lartigues (ce qui ne l'empêcha pas d'avoir des maîtresses jusqu'à trente-cinq ans et au delà), ses débuts dans la carrière et son installation comme président à mortier, — ici dissertation sur les Parlements — ses travaux de magistrat et d'académicien (à Bordeaux). Il arrive aux *Lettres persanes*, où l'on trouve, nous dit-il, « des épigrammes sifflantes, des portraits pittoresques, des aperçus saisissants, des réflexions frivoles, des pensées profondes, des apologues admirables et des sophismes odieux, tantôt fumants (*sic*) d'habiles réticences et d'oppositions insolentes, plus souvent embrasés d'une ironie hautaine et d'une expression nette et vigoureuse ; ici, d'une éloquence acérée et rapide ; là, d'une image qui éclaire l'idée, surtout satirique, elliptique, antithétique, vivant, brillant, étincelant, éblouissant, crépitant : un incendie sur un vaisseau cuirassé et armé en guerre. » Nous suivon Montesquieu à Paris, où il compose le *Temple de Gnide;* à Bordeaux, où il retourne jusqu'au moment où il vend sa charge de président à mortier (nous avons vainement cherché ici la date précise), à Paris où il vient se fixer et où il est reçu (5 janvier 1728) membre de l'Académie francaise. Le récit de M. Louis Vian nous conduit ainsi, à travers les pays étrangers que Montesquieu parcourt en 1725 et de 1728 à 1731, et un séjour à la Brède où il s'occupe de son parc et de sa généalogie, à la composition de l'*Esprit des lois*. — Il est regrettable que l'auteur n'apporte pas à cet intéressant travail plus de concision dans les détails, de sobriété dans la forme, de précision dans l'exposé des faits.

— M. Ulysse Robert a commencé, dans la *Revue de Champagne*[1], la publication du *Voyage littéraire de dom Guyton en Champagne* pendant les années 1744, 1746 et 1749. Après les *Voyages* de dom Martène,

[1] Livraison de février 1877.

Digitized by Google

de dom Durand et de dom Ruinart, qui nous font connaître les richesses littéraires des abbayes du nord et de l'est de la France, au XVIIIe siècle, il était à souhaiter que le *Voyage* de dom Guyton vît le jour. Guyton avait pour mission de visiter les monastères de l'ordre de Cîteaux et de s'enquérir de leur situation matérielle et morale. En même temps qu'il constate que la discipline laisse à désirer dans quelques monastères, il décrit les tombeaux, les inscriptions et tous les objets d'art qu'il rencontre. Aussi la publication de ce document est-elle d'une utilité incontestable ; elle sera un excellent complément au livre de DD. Martène et Durand.

— Nous signalerons enfin, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, une très-intéressante étude de M. de la Borderie, intitulée : *Louis de La Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488*[1]. L'auteur, s'appuyant sur la correspondance de Charles VIII, récemment publiée par M. le duc de La Trémoille, et sur les documents nombreux qu'une longue pratique des Archives locales a mis à sa disposition, nous donne un morceau d'histoire écrit de main de maître, avec autant de talent que d'érudition, où nous avons surtout remarqué le récit de la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, qui rétablit les faits mal exposés par la plupart des historiens. — Il est à regretter que M. de la Borderie soit aussi sobre dans ses productions, et la *Revue*, en particulier, tient à lui adresser ce reproche, qu'il voudra bien prendre en bonne part.

FR. DE FONTAINE.

II

PÉRIODIQUES ALLEMANDS

Le système pénal du moyen âge diffère de celui des peuples modernes en ce que la législation ancienne prenait en considération la condition, la famille et l'âge, non-seulement du coupable, mais aussi de la partie offensée. Des crimes ou des délits de même nature n'étaient pas punis de peines semblables. Dans les cas où le chevalier, le clerc et l'homme libre pouvaient expier leur faute par une amende, en donnant de l'argent, le serf et l'homme non libre encouraient une correction : la peine différait encore selon que l'on était de l'un ou l'autre sexe, ou bien étranger ou indigène. Beaucoup de punitions avaient un caractère

[1] Livraisons de septembre et décembre 1876 et de février 1877. Il reste un article à publier.

Digitized by Google

symbolique. Les instruments de supplice ou les usages adoptés pour l'exécution de la peine variaient selon les châtiments que le coupable avait mérités, et qui plus tard en vinrent à un adoucissement. Il est surtout à remarquer que, parmi ces modes de correction, figurait la compression sous des pierres (*Klapperstein* ou *Lasterstein*). Les Allemands, pour cette sorte de peine, ne connaissaient pas moins de dix-sept désignations. C'est celle qu'on nomme en latin *lapides portare, lapides catenatos bajulare*, en français *la pierre des mauvaises langues, la pierre de scandale, porter la pierre*. M. August Stoeber nous donne une étude approfondie sur ce genre de supplice, et des recherches nouvelles sur les autres usages et l'application des différentes peines, dans le dernier volume de son *Alsatia*[1]. Il trouve, d'accord avec les érudites hypothèses de Grimm, la signification symbolique du supplice de la pierre dans le souvenir de la lapidation, et fournit à l'appui de cette opinion une série de citations. Les plus anciens témoignages sur l'application de cette peine se rencontrent en France, vers la moitié du XIIIe siècle, et plus tard presque dans toute l'Europe. On procédait de la manière suivante : la femme qui avait menti ou répandu des calomnies, devait porter à travers la ville une ou deux pierres attachées à son cou par une chaîne. A Mulhouse, ce châtiment est encore en vigueur : M. Stoeber en donne un dessin et une description.

— Une publication isolée sur l'histoire du droit est due à M. Nicolas Ehrsam : elle a trait aux lois et aux ordonnances locales qui sont conservées aux Archives municipales depuis 1552, et qui portent sur les libertés des bourgeois de Mulhouse en matière de maléfices. Dans cette ville, la loi voulait que le citoyen accusé fût entendu et jugé devant sa maison et la cour qui la précédait. Nous noterons encore une pièce parmi celles que contient en grand nombre ce volume. Pour fêter le quatrième centenaire de la bataille de Morat et de l'éclatante victoire que les Suisses remportèrent sur le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, MM. Edmond Wendling et August Stoeber ont remis au jour une page de l'histoire bourguignonne, une chronique rimée, d'après un incunable d'une grande rareté. Cette chronique, imprimée en 1477, donne en détail le récit de la guerre que l'ambitieux duc fit au roi de France, à l'empereur, aux Lorrains, aux Suisses, jusqu'au moment de sa mort devant Nancy. Le nom de l'auteur ne nous est plus connu ; mais on est assuré qu'il a chanté ces événements peu après qu'ils furent accomplis.

— Une question depuis longtemps discutée et qui n'est pas encore tranchée, est celle du martyre de sainte Ursule et de ses compagnes,

[1] *Alsatia. Neue Beiträge zum elsäsischen Landesrechts Sittengeschichte, Sage, Sprache und Literatur*, 1875-1876. Par August Stoeber.—Colmar, Barth, t. VIII.

Digitized by Google

qu'on porte au nombre de onze mille. Le plus ancien récit que l'on ait à ce sujet est l'inscription commémorative de Clématius, conservée à l'église Sainte-Ursule de Cologne. C'est à ce document que recourent tous ceux qui s'occupent de la légende de cette sainte : récemment encore, M. Floss l'a consulté pour les annales de la Société historique du Bas-Rhin. Il a voulu démontrer que Clématius venait de l'orient (*ex partibus orientis*). M. Duntzer lui a répondu [1], et a tâché de prouver que la phrase *ex partibus orientis* se rapportait aux vierges et établissait par conséquent l'origine orientale de sainte Ursule et de ses compagnes. Mais nous tenons cette interprétation pour fausse. Dans cette inscription de la première moitié du ve siècle, il est dit seulement que la place où les vierges versèrent leur sang pour le Christ était près de Clématius, c'est-à-dire de sa demeure, et du côté de l'orient (*ex partibus orientis... imminere*) ; c'est en ce même endroit que Clématius construisit une basilique.

— Dans les mêmes volumes, nous trouvons deux autres travaux à signaler. M. Joseph Klein, de Bonn, donne de précieux renseignements sur la longévité dans l'antiquité. D'après les inscriptions de tombes romaines, il démontre que la durée de la vie humaine atteignait jusqu'à cent vingt ou cent trente ans. Du reste, il nous promet une prochaine et très-complète étude sur ce sujet, qui paraîtra dès qu'il aura réuni tous les documents fournis, non-seulement par les inscriptions mais aussi par les historiens.

— Le professeur Théodor Bergk s'occupe des projectiles de fronde. C'est en nombre considérable que les balles de cette sorte, employées par les Grecs et les Romains, nous sont parvenues. Les premiers témoignaient de leur goût artistique jusque dans l'exécution de ces objets; ils y gravaient des figures emblématiques, comme des éclairs, des scorpions, des serpents, qui faisaient allusion aux effets de l'arme. Les projectiles romains se distinguaient par la variété des inscriptions, et sont à ce titre d'un haut intérêt pour les connaissances historiques et les recherches philologiques. Au point de vue de la langue, on n'a encore établi aucun fait nouveau; mais au moyen des considérations historiques et en s'appuyant sur l'ouvrage fondamental de De Minicis, MM. Rischl et Mommsen essayent d'étendre jusque-là les conclusions un peu excessives de leur critique. Il est certain que les balles de frondes romaines, connues jusqu'à ce jour, appartiennent à trois guerres différentes, à celle des Esclaves en Sicile, de l'an 621 ; à la lutte des confédérés, en 624, et au siége de Pérouse, de 713 et 714. Mais il est aussi prouvé que tous les projectiles en question ne sont pas authentiques, et que dans des temps tout récents d'indignes fraudes ont été commises à

[1] Voir *Annuaire de la Société des Antiquaires du Rhin*, Bonn, Marcous, Livraisons LV et LVI (290 p. in-8° et planches, 1875) ; — Livr. LVII (249 p. et 19 planches, 1876).

Digitized by Google

cet égard; M. Bergk le démontre à propos d'une nouvelle publication de M. Desjardins, *les Balles de la République* (Paris, 1874). Ce savant donne dans son ouvrage les inscriptions de cent onze de ces balles, qui auraient été trouvées, d'après lui, dans les fouilles d'Ascoli, mais qui sûrement y ont été nouvellement fabriquées sur le modèle des projectiles anciens.

— Signalons aussi une importante dissertation du docteur J.-B. Dornbusch, insérée dans la cinquante-septième livraison de ce même *Annuaire*, où est traitée la question des *Intailles du moyen âge et de la Renaissance*. L'auteur a réuni une collection de plus de soixante modèles qui servaient à frapper les ornementations des cruches, soit à appliquer des dessins en relief sur les étoffes, et qui sont de cire, d'argile ou de papiers épais. On décorait ainsi des boîtes, des coffrets, des reliquaires ou même des pâtisseries. Le luxe des mets et des pièces de table, vers la fin du moyen âge, était fort développé. Les modèles en étaient faits en bois, en pierre, en grès et en terre cuite; cela compose toute une série de figures isolées, armes, arabesques et ornements de toutes sortes, avec ou sans inscription ou millésime. Les plus anciennes de ces intailles appartiennent au XIVe siècle; elles deviennent plus fréquentes au XVe. Bon nombre des modèles de cette dernière époque, ou du siècle suivant, sont d'une grande beauté et d'une rare perfection artistique. Les sujets qu'elles représentent sont également dignes d'intérêt : ce ne sont pas seulement des scènes religieuses, mais une suite de figures satiriques et comiques empruntées à la vie populaire.

— Parmi les domaines nouvellement ouverts aux recherches artistiques, il en est un qui reste moins connu que les autres, et que la science allemande a encore à peine exploré : je veux parler des monuments de cette partie de l'Asie centrale que des considérations politiques ont fait nommer la zone neutre, c'est-à-dire la région située entre les possessions anglaises et russes, la frontière du Penschab. Ces provinces septentrionales de l'Inde furent conquises à la culture grecque par Alexandre et ses successeurs. Une importante série de pièces de monnaies formait jusqu'à nos jours les seuls documents matériels grâce auxquels on pouvait étudier la civilisation hellénique au nord de l'Inde, la ruine que lui firent subir les Scythes et le reste d'influence des Grecs sur ces derniers, ainsi que les transformations apportées à leur langue et à leur religion par les nouveaux maîtres du pays. Depuis 1870, on a entrepris des fouilles qui ont mis au jour une surprenante quantité de débris d'architecture et de sculpture, si bien qu'on peut reconstituer presqu'en entier l'importante époque qui commence à l'an 258 de Jésus-Christ. M. E. Curtius a exposé, dans un article sur *l'Art grec dans l'Inde*, la valeur des découvertes nouvelles pour l'histoire des arts et des monuments indiens [1]. « L'antique industrie

[1] *Archeologische Zeitung*, publiée par Ernest Curtius et Richard Schœne. Nouvelle suite. VIIIe volume, 1876, 202 pages in-4° et 15 planches.

Digitized by Google

indienne, dit-il, fut renouvelée par l'art grec; l'hellénisme et le bouddhisme, en suivant tous deux leur marche vers le cosmopolitisme, se firent jour et créèrent un nouveau monde des arts qu'on pourrait nommer gréco-bouddhiste, et qui se manifeste maintenant à nos yeux. Dans la suite des temps un affaiblissement se produisit, et bientôt après on en revint à l'ignorance des formes du vieil art indien. »

— Le nombre et le choix des articles ne sont pas inférieurs dans le troisième volume du *Journal de Numismatique*[1]. Il nous fait connaître pourtant peu de découvertes nouvelles dans le domaine historique. Cependant deux travaux, qui ont trait à la création de la nouvelle Constantinople, sont à signaler. Dans l'un, M. J. Friedlander s'occupe d'une médaille commémorative de la fondation de cette ville. C'est une pièce d'argent, sur une face de laquelle est un buste de l'empereur Constantin, et sur l'autre l'image de la déesse de la cité. Elle fut frappée pour l'inauguration de la nouvelle capitale, en l'an 330.

Le second article est consacré par M. A. de Sallet à deux médailles d'or. Sur la face de l'une est représenté l'empereur, debout, avec la légende *Senatus*, et sur la face de l'autre l'empereur à cheval avec la légende *Equis romanus*. Il figure donc comme représentant, dans la nouvelle capitale, soit le sénat, soit la chevalerie (*equis*, *eques Romanus* est pris dans le sens de *princeps equestris ordinis*). On en peut conclure que ces deux médailles sont, sans aucun doute, des pièces commémoratives de l'organisation du nouvel empire. Ainsi nous connaissons trois nouvelles pièces de Constantin le Grand, et tandis qu'autrefois la fondation de la ville n'était jamais signalée sur les médailles où se trouvaient la tête et les mains de l'empereur, nous voyons sur ces dernières une allusion, indirecte il est vrai, à cet événement ; c'est en effet de la sorte qu'on peut interpréter, sur la pièce d'argent, l'image assise de la déesse de la ville, Τύχη, et sur les deux pièces d'or, les légendes *Senatus* et *Equis Romanus*.

— Au moyen âge, comme dans les temps modernes, les théories politiques ont exercé une grande influence sur le cours des événements : il importe à l'historien de les connaître. Dans L'*Historische Zeitschrift* de Sybel[2], M. F. de Bezold s'est donné cette tâche. Le principe de la souveraineté du peuple et de la puissance conditionnelle du souverain est une idée gréco-romaine; mais on la retrouve, au moyen âge, chez des écrivains de tous les partis : ecclésiastiques, laïques, impériaux, papistes. Elle vient du droit romain. Un moine allemand, *Magister Manegold*, oppose aux défenseurs de Henri IV des propositions que n'auraient pas désavouées les révolutionnaires français. Au

[1] *Numismatische Zeitschrift*, rédigée par le Dr Alfred de Sallet. IIIe volume Berlin, librairie Weidmann, 1876, 240 p. in-8° et 9 pl.
[2] Tome XXXVI, 3e fascicule de 1876.

Digitized by Google

temps de Frédéric Barberousse, les partisans d'Arnold de Brescia cherchent à réaliser la souveraineté du peuple, et cette idée, les impériaux eux-mêmes ont peine à s'en défendre. En 1158, l'archevêque de Milan adresse à l'empereur un discours qui a pour texte le titre II du livre I des Institutes : *De Jure naturali, gentium et civili*, et qui se termine par ces phrases remarquables : « Sache que tout le pouvoir législatif du peuple t'est confié. Ta volonté fait le droit (*Dein Wille ist Recht*). Car on dit : *Ce qui plaît au prince a force de loi, parce que le peuple lui a remis et confié toute sa puissance*[1] ! » Saint Thomas, le grand docteur du XIIIe siècle, reconnaît à l'origine de l'État une convention, et il en déduit pour la société le droit de déposer le prince s'il abuse de son pouvoir. Mais il évite les extrêmes : il n'admet pas le meurtre du tyran, que Jean de Salisbury, dans son *Policraticus*, regardait comme un devoir. La doctrine scolastique, longtemps renfermée dans la cellule et l'école, se répandit grâce au célèbre *Roman de la Rose*. Dès lors les laïques éclairés de France adoptèrent généralement l'idée de la souveraineté du peuple et d'un contrat originel. Plus tard, ce fut encore la France, particulièrement l'Université de Paris, qui donna à cette doctrine tous les développements dont elle était susceptible, et la transporta dans le domaine ecclésiastique. Dans les XIVe et XVe siècles, au-dessus des luttes politiques de l'époque, s'élevait la question des conciles. Ce mouvement, sorti de l'opposition à la monarchie absolue, ébranla en Occident la chrétienté. Aux synodes de Pise, de Constance et de Bâle, la science eut plus de place que jamais. Déjà, toutefois, elle applique à la constitution de l'Eglise les idées démocratiques. Les raisons dont on se servait pour contester la souveraineté des princes et pour l'attribuer à la communauté, servent à ébranler la hiérarchie ecclésiastique : on dénie l'autorité aux pasteurs pour la donner à toute l'Église, ou au concile universel qui la représente. Paris est le centre de ce mouvement, l'officine de ces théories. Henri de Langenstein († 1397), Pierre d'Ailly († 1425), Jean Gerson († 1429), sont les chefs du radicalisme religieux. Ces tentatives échouèrent. Mais, dans le domaine politique, la théorie démocratique fut reprise au XVIe siècle par Jacques Almain († 1515) ; elle reçut de la Renaissance italienne un nouvel idéal : la république.

— Dans le même volume, M. Arnold Schaefer, déjà connu par son *Histoire de la guerre de Sept ans*, publie un récit des *Derniers Jours d'Elisabeth, tsarine de Russie*. C'est une relation envoyée à Vienne, le 11 novembre 1761, peu de semaines après l'événement, par l'am-

[1] « Quod principi placuit legis habet vigorem utpote quum lege regia quæ de imperio ejus lata est populus ei et in eum omne suum imperium et potestatem conferat.» Ulp. : *lib. I Institutionum*, l. I, pr. Dig. *De Constitutionibus principum* (I, 4.) Cf. § 6 *Justiniani Institutionum*, I, II.

Digitized by Google

bassadeur d'Autriche. On en conserve l'original aux archives de Vienne. Élisabeth s'y retrouve, avec ses prétentions à la beauté, ses scrupules, sa crainte de la mort, sa négligence des affaires publiques. Le ministère, de son côté, manque d'entente et de plans ; le désordre et les abus sont partout dans le gouvernement. L'abandon où mourut la tsarine, délaissée de ses conseillers et de ses favoris, impressionne douloureusement.

— On discute beaucoup sur le rôle du colonel Knesebeck en 1812. On racontait vers 1848, et depuis ce récit a été reproduit dans toutes les histoires, que, durant l'hiver de 1811 à 1812, le colonel prussien Knesebeck avait conçu, pour anéantir l'armée de Napoléon, un plan qu'il fit connaître au roi de Prusse, puis à l'empereur de Russie. On ajoutait que trois cents officiers prussiens, ignorant ce plan, et irrités de voir Frédéric-Guillaume III entrer dans l'alliance française, demandèrent et obtinrent leur congé. Toute cette légende se fonde sur les *Mémoires* de Knesebeck [1], dont Max Duncker a déjà relevé l'invraisemblance. M. Max Lehmann reprend la question, dans la *Revue historique* de Sybel ; aux Mémoires de Knesebeck, il oppose ce qu'écrivait Knesebeck lui-même le 21 janvier 1812, sous le titre d'*Idées sur une guerre entre la Russie et la France dans l'état actuel de l'Europe.* L'histoire des trois cents officiers est également une fable : il y en eut peut-être trente à quitter le service de la Prusse. Leurs sentiments contre les Français, ou leurs relations avec Scharnhorst, les rendaient plus embarrassants qu'utiles. C'est ce qu'établit Constantin Roessler dans la *Zeitschrift füt preussische Geschichte und Landeskunde* [2]. Knesebeck fut envoyé à Pétersbourg pour exhorter le czar à éviter la guerre à tout prix : dans la pensée du roi de Prusse et de ses conseillers, dans celle de Knesebeck même, il y allait du salut de la Prusse et de l'Europe. Comment Knesebeck a-t-il pu écrire qu'il conseillait alors aux Russes un plan de retraite ? Le vieux général est tombé dans une illusion dont nous ne chercherons pas à déterminer le caractère psychologique.

— Nous trouvons encore, dans le même volume, un mémoire du docteur Holstein sur le *Siége de Magdebourg* par Wallenstein, en 1619. Le refus de recevoir garnison impériale fut la principale occasion de ce siége. La ville se fondait dans ce refus sur le droit commun de l'Empire et sur des stipulations spéciales. Elle refusait encore de reconnaître l'édit de restitution du 6 mars 1629, aux termes duquel l'Église devait recouvrer tout ce qui lui avait été enlevé depuis le pacte de Passau. Nous connaissions sur ces événements quatre relations contemporaines ; de nouveaux documents, la correspondance entre Magdebourg et Brême, conservée aux archives de Brême, ainsi

[1] *Historiche Zeitschrift*, même fascicule.
[2] Année 1876.

Digitized by Google

que d'autres actes, n'avaient pas encore été publiés. Parmi les villes hanséatiques, Brunswick joua un rôle décisif dans cette affaire. La paix fut conclue le 26 septembre 1619; Wallenstein s'y montra fort modéré. Le syndic Denbarelt, au contraire, déclarait déjà que Magdebourg préférerait l'incendie et la ruine à une garnison ; ce fanatisme nous éclaire sur la catastrophe qui eut lieu deux ans plus tard.

— Il est important, pour l'histoire de saint Boniface et de ses travaux apostoliques en Allemagne, d'établir rigoureusement l'ordre chronologique de ses lettres. Le Dr Hahn, de Berlin, a déjà porté la lumière sur quelques parties de ce problème. Dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte* [1], il publie là-dessus de nouvelles recherches. Rejetant l'ancienne méthode, qui fixe les dates d'après les faits, aussi bien que la nouvelle, suivie par Jaffé, qui s'en tient à l'indiction, et constatant que les dates de quelques lettres sont inadmissibles, il en conclut qu'elles ne se trouvaient pas dans l'original, mais qu'elles ont été ajoutées après coup, et sont passées de là dans les *Codices*. De là, toute une théorie sur la façon dont les lettres de saint Boniface ont été rassemblées : le recueil actuel, comprenant cent cinquante-un numéros, serait formé de plusieurs collections. On en distingue clairement deux, qui contiennent les lettres sur les rapports de Boniface avec Rome. La première a dû être commencée par l'apôtre lui-même; puis elle a dû s'accroître de pièces recueillies à Mayence, à Fulda, et peut-être à Rome. Elle aura servi de base à une seconde, plus considérable, entreprise par l'évêque Lullus. Cette dernière, à son tour, se décompose en plusieurs groupes ; elle contient surtout la correspondance anglo-saxonne de Boniface, et celle de Lullus son élève. Enfin d'autres parties ont encore été ajoutées aux deux premières. L'ensemble du recueil fait surtout connaître l'époque; toutefois on y trouve aussi de précieux détails sur Boniface lui-même, son rôle et son activité. Deux indications chronologiques : M. Hahn fixe le premier concile germanique (*Concilium germanicum*) au 21 avril 742, et l'assemblée d'Estinnes (*Concilium Estinense*) au 1er mars.

— A notre époque si hostile à la vie monastique, il est piquant de relever l'activité et l'influence salutaire des ordres religieux. Les cisterciens, nés sur le sol de France, méritent entre tous l'attention du public. Aux exercices de la vie spirituelle ils savaient joindre les occupations temporelles; et à ces deux points de vue, leurs services sont immenses. Dans l'Allemagne du Nord, le Danemark, la Pologne, la Hongrie, ils ont été missionnaires. Mais on connaît mieux les progrès qu'ils ont fait faire à l'agriculture. M. Eugène Schnell, dans le *Freiburger Diocesan-Archiv* [2], donne un aperçu de leurs travaux agricoles, industriels,

[1] Tome XV, p. 41-124.
[2] Tome X, 1876.

Digitized by Google

et artistiques. « On est saisi, dit-il, d'un saint étonnement, quand on étudie les actes et les écrits des Cisterciens. Devant de tels témoignages on ne sait que penser des hommes qui parlent encore de la paresse des moines. » M. Schnell doit nous donner plus tard un travail étendu sur l'influence des Cisterciens en Allemagne. Il s'y prépare en décrivant, d'après un catalogue imprimé de 1720, la province de la haute Allemagne ; cette province se subdivisait elle-même en quatre autres : Souabe, Franconie, Bavière et Suisse. On y comptait alors vingt-deux monastères d'hommes et trente de femmes, comprenant en tout mille sept cent soixante douze membres. Dans le même article on trouvera de curieux détails sur l'établissement de chaque maison.

Reutlingen, 5 mars 1877.

BONIFAZ MAIER.

III

PÉRIODIQUES ITALIENS.

Les Revues d'histoire et d'archéologie sont nombreuses en Italie. Lorsque la Péninsule était divisée en plusieurs États, en *pilules*, selon un mot connu, il n'y avait que deux ou trois grands recueils; aujourd'hui que la politique a décrété l'unité, il n'y pas une ancienne province qui ne possède sa Revue. En dépit des désirs contraires et qui se formulent par une demande de fusion en une grande société d'histoire italienne, ce pays obéit ainsi à ses traditions municipales. Parmi les articles publiés, les uns regardent spécialement l'histoire ecclésiastique, les autres l'histoire civile ; beaucoup ont trait aux événements presque contemporains. C'est indiquer ainsi l'ordre dans lequel nous allons présenter notre examen.

— Il faudrait tout d'abord signaler ici toutes les pages du *Bullettino di archeologia cristiana*, où le savant commandeur J.-B. de Rossi fait revivre l'histoire de nos premiers pères dans la foi, et à propos de la découverte, soit d'un oratoire privé du IVe siècle près des thermes de Dioclétien, soit d'un verre sur lequel est représenté le baptême d'un enfant, soit des épitaphes des martyrs de Milève, etc., traite les questions les plus intéressantes pour la science sacrée aussi bien que pour la science profane. En écoutant M. de Rossi on entend un maître : il faudrait consacrer à son œuvre une étude à part et la *Revue* aura bientôt occasion, à propos de la publication de son troisième volume sur

Digitized by Google

Roma sotteranea, de rappeler quels services ce savant rend aux études historiques, et combien il serait nécessaire que tout prêtre, que tout laïque, désireux de s'instruire, pût recevoir le *Bullettino*. M. de Rossi a formé école, et à Naples de jeunes ecclésiastiques, groupés autour du chanoine Scherillo, s'adonnent à l'étude de l'archéologie sacrée. L'un d'eux, le diacre Rocco, a publié une dissertation sur saint Jean IV, dit le Scribe, évêque de Naples, très-zélé pour honorer les tombeaux des martyrs[1]. L'auteur, fidèle aux principes établis par M. de Rossi, fait l'éloge de l'archéologie fondée sur la topographie et la chronologie, liée par conséquent à l'histoire.

— On a de tout temps beaucoup disserté pour savoir quelle était la vraie chronologie des premiers papes, car les catalogues divers que nous possédons offrent sur ce point quelques variantes. Récemment le P. de Smedt a publié une dissertation sur sujet, dont une partie est traitée dans *il Papato*[2]. Faut-il distinguer deux personnages dans Clet et Anaclet, ou doit-on confondre ces noms comme étant ceux du même Pape? A quel rang ce Pape doit-il être placé? Est-ce après saint Pierre et saint Lin et avant saint Clément, ou après saint Pierre, saint Lin et saint Clément? Telle est la question étudiée.

— L'ordre chronologique des premiers Papes importe après tout médiocrement; ce qu'il est essentiel de montrer, c'est leur caractère, car si, dans des temps malheureux, il y a eu sur le trône de Pierre des sujets peu dignes, il y en a d'autres qui, attaqués par les hérétiques, doivent être vengés d'injustes calomnies. Tel fut saint Marcellin, que Mgr Louis Galimberti, chanoine de Latran, justifie aujourd'hui, dans un livre dont *Il Papato*[3] et *la Scienza e la fede*[4] prennent occasion pour examiner ce point historique. Les deux Revues montrent comment les Donatistes, voulant éluder la sentence portée contre eux par saint Melchiade, ont ajouté aux calomnies qu'ils vomissaient contre les papes Melchiade, Eusèbe, Marcel, Sylvestre, celle d'avoir été consacrés prêtres par un apostat qui n'aurait été autre que saint Marcellin. Suivant eux, Marcellin aurait offert pendant la persécution de l'encens aux faux dieux, et se serait présenté ensuite au concile de Sinuessa pour être jugé. Or ces actes, que Baronius admettait comme authentiques, sont apocryphes, comme le prouve M. Francesco de Leo. La calomnie, répétée par les centuriateurs de Magdebourg, fut réfutée par Natalis Alexandre, Papebroch, etc.; mais Baronius ne l'attaqua point, et le bréviaire romain a admis la légende. Les auteurs des articles montrent très-bien à ce sujet que le Bréviaire ne donne

[1] *La Scienza e la fede*, 20 septembre 1876.
[2] 36e livraison.
[3] Livraison du 30 septembre 1876.
[4] 30 septembre 1876.

Digitized by Google

pas aux faits qu'il rapporte un caractère d'authenticité; d'après Benoît XIV, il est permis de critiquer ces faits et de soumettre au Saint-Siége la question de savoir s'ils doivent ou non être maintenus. Il est difficile d'admettre encore la légende de saint Marcellin.

— Si l'apostasie de Marcellin est une fable, la chute du Pape Libère est-elle plus réelle ? Dans un article de la *Rivista universale*[1], M. le professeur Vitali, en parlant de la seconde chute de Libère, admet comme un point établi la première chute. M. G. Buroni n'est point de cet avis, et a répondu à M. Vitali dans la même Revue (décembre 1876). On a nié ces chutes du Pape, et en tout cas, dit M. Buroni, si Libère a failli, il a failli lorsqu'il était en prison, c'est-à-dire lorsqu'il ne parlait pas *ex cathedrâ*. Ensuite la formule de foi qu'il aurait souscrite, est cependant orthodoxe, bien qne le mot *consubstantiel* y soit omis, car omettre un mot n'est pas nécessairement proclamer l'erreur contraire à ce mot. Après ces réflexions préliminaires, M. Buroni rappelle que les lettres du Pape sur lesquelles on s'appuie sont apocryphes, et que les textes qui l'incriminent sont douteux. En regard de ces accusations, il montre la joie des Romains lors du retour de Libère, parce que cette joie d'un peuple très-attaché à la foi de Nicée prouve l'innocence de celui qu'on accuse d'avoir trahi cette foi. M. Buroni conteste enfin au professeur Vitali que les conséquences de cette prétendue chute aient pesé sur la fin du pontificat de Libère et sur celui de Damase.

— L'orthodoxie du pape Libère semble d'ailleurs être attestée par une découverte archéologique, dont M. de Rossi a parlé[2], et que *il Papato* mentionne d'après lui. Le nom du Pape, mis sur un tombeau, circonstance excessivement rare, semble avoir été gravé là comme un témoignage de fidélité au Pontife calomnié et proscrit.

— Après Libère, voici Honorius, sur lequel on a tant disserté. Le cardinal d'Avanzo a résuméde nouveau la question dans la *Scuola cattolica*[2]; il établit que ce furent les monothélites qui, en Orient, ont répandu le bruit de sa chute, car le pape Jean IV, successeur d'Honorius, expliquant la lettre d'Honorius à Sergius, la déclara catholique.

— C'est encore une vieille accusation que celle portée contre l'Église d'avoir condamné, dit-on, la théorie des antipodes. La *Scienza e la fede*[3], dans un article sur l'Église catholique et la géographie, montre d'abord que les explorations des missionnaires en Asie ont ouvert la voie aux marchands et aux voyageurs, et ont modifié ainsi peu à peu les idées sur la configuration générale du monde et la grandeur de ses parties; l'auteur rappelle que les cartes se multi-

[1] Livraison d'octobre 1876.
[2] *Bullettino di archeologia cristiana*, 1876, p. 16.
[3] Livraison du 20 novembre 1876.

Digitized by Google

plièrent aux XIVe et XVe siècles, et que la mappemonde du religieux camaldule fra Mauro, peinte sur un mur de son couvent à Venise, en 1457, surpasse en exactitude ce qui a été fait jusqu'alors et ce qui sera fait jusqu'à la fin du XVIe siècle. L'auteur de l'article montre ensuite que, comme la science d'alors arrivait à placer les antipodes dans une région inhabitable pour des êtres de notre espèce, la conclusion logique de la réalité des antipodes était que l'existence de ces êtres était inconciliable avec le dogme de l'unité du genre humain ; il n'y a pas là, observe-t-on très-bien, un antagonisme entre la science et le dogme religieux, mais entre le dogme confirmé par la science et deux fausses hypothèses qui usurpaient le nom de science. Le pape Zacharie a condamné seulement ce principe de Virgile, évêque de Salzbourg, qu'il y a sous la terre d'autres hommes que ceux que nous voyons, ce qui attentait à l'unité du genre humain révélée par la Bible.

— A côté des accusations contre les Papes et les actes des Papes, viennent les objections contre l'exercice de leurs droits. *Il Papato*[1] parle des canons du concile de Sardique et du synode de Carthage, pour montrer qu'il n'est pas bien sûr que ce synode soit authentique, et il réfute ainsi les objections opposées à l'exercice de l'appel au Pape; en même temps il mentionne les nombreux appels qui, aux premiers siècles, en Orient et en Occident, ont été portés à Rome de la part de toutes personnes, au sujet de jugements de synodes, d'évêques, de patriarches, etc.

— Si le droit d'appel a été nié pour attaquer la prérogative du Pontife romain, on a nié la souveraineté temporelle des Papes dans le passé pour justifier sa suppression dans le présent. Mais, outre les chartes, on a des témoins de bronze et d'argent qui sont restés pour attester le fait historique. La plupart des Revues catholiques d'Italie[2] signalent les importants résultats du travail de Louis Pizzamiglio : *Studii intorno ad alcune prime monete papali.* Ces articles, tout en rendant hommage au beau travail de Dominique Promis sur les monnaies des Papes avant l'an mille, se rangent à l'avis de Pizzamiglio pour regarder les pièces au nom de Grégoire III et de Zaccharie, non comme des médailles, ainsi que disait Promis, mais comme des pièces de vraie monnaie. C'est en 726 que commence réellement le pouvoir souverain des Papes, car la donation de Pépin ne fut qu'une restitution; c'est en 726 qu'apparaît la première monnaie. Le nom de l'empereur, joint dans certaines monnaies à celui du Pape, est là une simple inscription d'honneur, mise en sa qualité de patrice, ou, si l'on veut, une habitude qui ne prouve pas plus en faveur

[1] Livraisons des 27 juillet et 12 août 1876.

[2] *Il Papato*, 12 juillet, 27 juillet, 2 août 1876; — la *Civiltà Cattolica*, 17 août 1876, etc., etc.

Digitized by Google

de la souveraineté impériale que les monnaies de nos premiers rois francs, frappées aux types et à la légende des empereurs d'Orient, ne viennent attester les droits exercés à cette époque sur notre pays par les monarques byzantins. Et cette doctrine est si vraie, que pendant une vacance de l'Empire le nom seul du Pape figure sur les monnaies, et que pendant la vacance du siége pontifical on n'en a pas frappé avec le nom seul de l'empereur. Au sujet de l'exergue CONOB, sur lequel on a tant disserté, Pizzamiglio, au lieu de suivre l'explication ordinaire bien que douteuse encore, adopte celle du chroniqueur Cedrenus : *Civitates omnes meæ obediunt benerationi :* plusieurs revues trouvent l'explication plausible, mais la *Civiltà* l'estime ridicule et absurde.

— Ce pouvoir temporel des Papes, une fois établi, fut toujours combattu, et la fureur des factions rendit difficile, si ce n'est impossible, le séjour des Papes à Rome. Clément V resta en France, mais que de calomnies Villani et autres n'ont-ils pas répandues sur son compte ! *Il Papato* les discute[1]. C'est un mensonge, dit-il, de prétendre que Clément V est demeuré à Avignon par condescendance seulement envers Philippe IV le Bel; car les troubles de l'Italie le forcèrent à chercher en France la paix dont il avait besoin, et, encore que son indépendance y ait subi plus d'un échec, il pouvait espérer l'obtenir, puisque le Comtat Venaissin était aux Papes, depuis 1229, et que la ville d'Avignon, achetée du reste en 1348, relevait de Charles d'Anjou. Il est faux, poursuit l'auteur, que Clément V à Avignon ait condamné la mémoire de Boniface VIII pour complaire à Philippe le Bel; car, si le Pape ne fut pas très-ferme, il réussit cependant à tromper l'espérance du roi et à sauver la mémoire de son prédécesseur, pleinement justifié dans le concile de Vienne. Le Pape ne refusa pas au roi de faire le procès de Boniface VIII, mais il dirigea ce procès de manière à faire ressortir son triomphe. Sans doute Clément V fit rayer des lettres de Boniface, mais il n'abolit pas et maintint même la portée dogmatique de la bulle *Unam sanctam.* Clément V, continue l'auteur, ne fut pas si servile envers le roi de France; car, dans l'affaire de la succession de l'Empire, il remporta la victoire sur Philippe, qui voulait faire couronner son frère Charles, tandis que le Pape pressait la nomination de Henri de Luxembourg. Au sujet des Templiers, Clément V évoqua à lui le procès que le roi avait déjà entrepris, et il trompa dans la sentence l'avarice du monarque, qui avait espéré s'emparer des biens monastiques.

— La critique des sources pour en reconnaître la valeur est, dans toute étude, un travail préparatoire, mais nécessaire. Un religieux du Mont-Cassin, dom Gaspare Lancia, a publié sur Jean de Sicile, chrono-

[1] 38e, 39e et 40e livraison.

Digitized by Google

graphe byzantin du IXe siècle, un article intéressant[1]. Ce Sicilien a été confondu tantôt avec George le Syncelle ou l'Econome, tantôt avec un George auquel on a donné le nom d'Amartolo, etc. ; car le texte du manuscrit du Vatican portant le nom du Sicilien est le même que le texte publié par Muralt en 1859, sous le nom de George Amartolo. L'histoire de Cedrenus que cite la chronique de ce Sicilien est en fait extraite des écrits de George le Syncelle, de Théophile le Confesseur, et d'un Sicilien dont l'ouvrage cru perdu est celui connu sous le nom de l'Amartolo.

— Les pièces d'archives sont, avec les chroniques, et plus que les chroniques, les fondements d'un monument historique. On ne saurait donc trop louer le travail de M. Menieri Riccio, qui publie dans l'*Archivio storico italiano*[2] tous les documents, en entier ou par extraits, qui se rapportent à l'histoire de Charles Ier d'Anjou (1275-1283). Ces documents, tirés des archives de Naples et commentés, contiennent une foule de faits intéressants pour l'histoire politique, les mœurs, les habitudes, le commerce, l'enseignement de ce temps : ils regardent les Français au moins autant que les Italiens.

— Ce sont presque des documents que ces inscriptions mises sur l'édifice que, *charitate*, *amore*, *humanitate in pauperes*, *antecessores ædificarunt* dans la ville de Venise. Cette confrérie de S. Maria della Carità, érigée le 6 novembre 1260, dont on décrit ainsi la demeure, entre autres secours fournis aux pauvres, donnait chaque année 10 ducats à vingt jeunes filles[3].

— Les pièces concernant l'armée du duc Sforza (1472-1474), publiées par Charles E. Visconti[4], ont de l'intérêt, ainsi que l'inventaire, publié par M. G.-G. Trivulzio, des bijoux de Louis le More, mis en gage aux mains de particuliers pour un quart, un tiers, ou moitié de leur valeur.

— M. Daniel Giampetro parle[5] de la prétendue donation faite par Philippe-Marie Visconti à François Sforza. Est-elle authentique? Publiée par Du Mont avec inexactitude, elle est ici donnée plus correctement par l'auteur, qui cependant doute beaucoup de sa réalité, car elle n'est pas citée par les chroniqueurs, et le *Carteggio ducale* n'en a pas conservé la trace.

— La *Rivista universale*[6] publie des documents bien authentiques et bien intéressants sur Savonarole. Cette publication est due aux soins du P. Bayonne, dominicain français, qui depuis longtemps tra-

[1] *Archivio storico siciliano*, ann. 3, fasc. 3-4, 1876.
[2] 4e, 5e et 6e fascicule.
[3] *Archivio veneto*, t. XII, partu. I.
[4] *Arch. stor. lombardo*, 30 septembre.
[5] *Arch. stor. lombardo*, 31 décembre 1876.
[6] Livraisons d'avril, mai, juillet, septembre 1876.

Digitized by Google

vaille à une vie du grand réformateur. Ces documents, tirés des archives de Prato, de Florence, des Dominicains à Rome, etc., complètent ceux donnés par le P. Marchese, dans l'*Archivio storico italiano* et par Villari dans sa *Storia di Savonarola*. Ce sont des brefs et bulles d'Alexandre VI, des lettres de Savonarole, des dépêches écrites par les magistrats de Florence à leurs ambassadeurs à Rome et à Milan : tous à peu près sont importants. Une généalogie des Savonarole et une bibliographie des ouvrages concernant le fameux moine sont dus à M. Cittadella : il y a ici quarante-deux articles de plus que les soixante-dix-sept publiés en 1867.

— Notons encore deux pièces curieuses pour l'histoire des hérétiques en Italie[1] : l'une est une remontrance à un podestat qui avait fait mourir une femme prisonnière pour cause d'hérésie ; l'autre est un ordre de François II duc de Milan, afin que toute personne qui aurait chez elle un livre de Luther, le remette, sous quatre jours, au chancelier, à peine de la vie et de confiscation de ses biens (28 mars 1523).

— M. Cesare Guasti continue, dans l'*Archivio storico italiano*, la publication des dépêches intégrales, ou par extraits, des manuscrits Torrigiani donnés à l'archive central de Florence. Ce sont des lettres écrites en 1518 par le cardinal de Médicis au cardinal Campeggio, etc.

— Dans l'*Archivio storico lombardo*[2], on trouve les dépêches de Mgr Agostino Cusani, nonce à Venise, adressées au cardinal Paolucci, ministre des affaires étrangères du Pape en 1704-1706. Ces dépêches ont trait aux événements qui se passaient en Lombardie, mais l'armée française y était et assiégeait alors Verrua, Nice, la Mirandole : il y a donc là des détails qui pour nous ne manquent pas d'intérêt.

— J'en dirai autant de la correspondance de l'abbé Galiani avec le marquis Tanucci, publiée par M. Aug. Bazzoni[3]. Ces lettres, datées de Paris, relatent des faits nombreux, les bruits qui circulent, les impressions du moment, les craintes et les espérances de ce parti philosophe dont l'abbé Galiani était un des adeptes. C'est aux Jésuites qu'ils en veulent, car ces religieux apparaissent les premiers sur la scène ; mais c'est à l'Église que les coups s'adressent, et ces lettres, qui ne font honneur ni à Galiani, ni à son correspondant Tanucci, le ministre tout-puissant à Naples, montrent souvent par quelles basses intrigues on se hâtait vers le but désiré. C'est peut-être Galiani qui a mis en circulation le mot fameux attribué à Ricci au sujet des Jésuites, *sint ut sunt, aut non sint*, car dans une lettre il rapporte que Ricci aurait répondu au roi : « Che bisogna o tener il guesuiti quali sono o cacciargli. »

[1] *Arch. stor. lombardo*, 30 septembre 1876.
[2] 31 mars à 30 septembre 1876.
[3] *Archivio storico italiano*, 1876.

Digitized by Google

— Giannone ne le cède pas à Galiani dans ses sentiments contre la papauté : on lui élève une statue, et l'abbé Balan[1] en prend occasion pour montrer que Giannone ne fut ni un grand historien, ni un penseur, ni même un chrétien : c'est, comme il le dit, l'adversaire de l'autorité pontificale que l'on a voulu acclamer, et la glorification de Giannone est la glorification de la guerre que les légistes ont faite aux droits de l'Église. Du moins Giannone se convertit au moment de mourir et confessa ses erreurs.

— Pompée Neri était un légiste, mais plus modéré, et de caractère plus élevé que Giannone. La vie de Neri, qui fut un des ministres de l'archiduc Pierre-Léopold en Toscane, a été écrite d'après les documents par Gaetan Rocchi dans l'*Archivio storico italiano*[2]. Elle est intéressante. Le gouvernement de Louis XV demanda conseil à Neri sur le moyen d'établir en France un recensement semblable à celui que Neri avait fait exécuter à Milan. Neri, après avoir contribué à toutes les lois de Léopold contre l'Église, mourut, en 1776, muni des sacrements.

— Un travail sur Joseph II et Pierre-Léopold, par M. de Reumont[3] est consacré à la correspondance entre les deux frères publiée par M. d'Arneth dans ce qu'elle a de rapport avec la Toscane. Joseph II a tracé de main de maître un portrait de Tanucci, homme d'esprit, de beaucoup d'instruction, mais pédant fieffé, rempli de misérables ruses, d'une capacité moindre que son ambition. Dans cet article M. de Reumont fait une observation qui, vu la profonde connaissance du pays qu'a l'auteur, est à relever : Léopold, dont on glorifie aujourd'hui les actes, n'était pas aimé de ses sujets. L'opinion favorable sur son compte est posthume : travaillant nuit et jour pour la Toscane, Léopold n'aimait pas les Florentins et n'en était pas aimé. Une réflexion de Joseph II est également à retenir : l'auteur des lois contre la liberté de l'Église écrivait à son frère, exécuteur des décrets du synode janséniste de Pistoia : « Il faut laisser les évêques tranquilles, ainsi que les séminaires, car on ne peut vraiment leur nier le droit d'enseigner et d'instruire selon leur conscience. »

— Mais on ne leur laissa pas ce droit : la Révolution vint ensuite, et Pie VI fut chassé de Rome, et Pie VII eut à subir la persécution de Napoléon, persécution raffinée où la violence se mêlait à la ruse. Ce sont ces tristes épisodes que raconte, dans la *Civiltà cattolica*[4], l'auteur des *Destins de Rome*. Cette série d'articles qui dure depuis plusieurs années, est aujourd'hui terminée. C'est une histoire des Papes, où les souverains pontifes apparaissent toujours combattus dans l'exercice de leur pouvoir, mais toujours triomphants de leurs persécuteurs.

[1] *Scuola cattolica*, juin, juillet, septembre 1876.
[2] 4e, 5e et 6e fascicule de 1876.
[3] *Arch. stor. ital.*, 6e fascicule de 1876.
[4] Livraisons des 6 mai, 7 octobre, 18 novembre, 16 décembre 1876.

Digitized by Google

— Napoléon tomba, et le règne de son lieutenant et beau-frère Murat n'eut pas plus longue durée. L'*Archivio storico italiano* [1] a publié une relation authentique de la dernière tentative de ce prince, en Calabre, en 1815, tirée du récit publié à Paris, en 1843, par un témoin occulaire, Galvani, secrétaire intime de Murat.

— Les événements de 1814 avertirent les révolutionnaires qu'il fallait dissimuler pendant quelque temps : Ce fut le temps où s'organisa la haute vente, au sujet de laquelle la *Civiltà cattolica* [2] a donné des articles pleins de documents sur les agissements de la franc-maçonnerie. Ce Nubius, ce Gaetano, ce petit Tigre, pseudonymes des nobles, riches et puissants chefs qui cherchent à corrompre pour mieux s'assurer la domination, sont des figures qui resteront dans l'histoire. Après les révélations dues à M. Crétineau-Joly, on trouve encore ici plus d'un fait instructif : l'auteur, aidé par les papiers secrets de la police autrichienne, publiés à Capolago en 1852, fournit aussi des détails sur cette prétendue société des *consistoriali*, qui effrayait autant que celle des francs-maçons les gouvernements d'alors, assez aveugles pour ne pas discerner que, sous cette appellation, comme de nos jours sous celle de *cléricaux*, les libéraux voulaient jeter le mépris sur les catholiques. La police représentait les francs-maçons comme inoffensifs, et les *consistoriali* lui donnaient de l'inquiétude. Nubius et Gaetano profitaient de ses dispositions, s'ils ne les faisaient naître; et ainsi la révolution marchait : elle marcha si vite que, Gaetano en fut un jour effrayé, et que Mazzini put faire disparaître Nubius, jugé dorénavant trop modéré.

— C'étaient des modérés aussi, voire même des littérateurs, des poëtes et des artistes, qui se réunissaient, il y a soixante ans, pour former la rédaction du *Conciliatore*. M. César Cantù intitule son étude: *Episode du libéralisme lombard* [3], et c'est avec raison: ces littérateurs qui apparaissent groupés autour du comte Porro et de Confalionieri étaient presque tous, si ce n'est tous, engagés dans la lutte contre l'Église, sous ce nom nouveau de libéraux qui succédait alors, comme un euphémisme, à l'appellation désormais décriée de révolutionnaires et de Jacobins. Les lettres et documents cités par M. Cantù nous font bien connaître cette pléiade d'esprits distingués, mais séduits, qui, pour attaquer les gouvernements d'alors, vantaient le bonheur des peuples sous Napoléon et se plaignaient de la servitude qui avait suivi.

— M. Giulari ne partagerait pas l'avis des écrivains du *Conciliatore*, car, dans sa notice sur la bibliothèque capitulaire de Vérone [4], il trouve

[1] 4e fascicule de 1876.
[2] Livraison des 5 mai, 15 juillet, 19 août 1876.
[3] *Archivio storico italiano*, 4e, 5e et 6e livraison de 1876.
[4] *Archivio veneto*, t. XII, 2e fascicule de 1866.

Digitized by Google

que les armées françaises ont singulièrement pillé en Italie : c'était un vandalisme légalement organisé.

— C'est un autre épisode du libéralisme que nous rappellent les lettres publiées dans l'*Archivio*, lettres de Capponi, de Vieusseux, etc., à M. Cantù, au sujet de la création d'une société historique et la fondation d'un journal historique qui, dans la pensée de plusieurs fondateurs, devait donner le moyen de souffler dans la génération nouvelle, sous le couvert d'une érudition réelle, toutes les idées religieuses et politiques que l'on ne pouvait traiter *ex professo*. Les changements auxquels nous avons assisté étaient arrêtés dans les idées avant qu'ils commençassent dans les faits. Mais, comme derrière les littérateurs du *Conciliatore* il y eut les Nubius et les Gaetano, de même derrière les érudits de l'*Archivio* se poussèrent malheureusement les hommes que les documents de la *Civiltà* nous ont fait connaître.

— La *Civiltà* a publié[1] une lettre du comte de l'Escarène au sujet des sentiments catholiques de l'empereur de Russie Alexandre Ier en 1825. Alexandre avait envoyé le comte Michaud à Rome pour exprimer au Pape sa volonté de se convertir et de faire cesser le schisme de ses peuples; l'empereur demandait un prêtre pour régler tous ces points, lorsqu'il mourut presqu'à l'improviste. La *Civiltà* ajoute quelques détails intéressants à ceux qui nous ont déjà été révélés par le *Dictionnaire* de Moroni.

— La *Carità*[2] venge la mémoire de Rosmini des accusations qui lui ont été adressées et rappelle que ses œuvres, plusieurs fois soumises à l'examen du Saint-Siége, n'ont pas été condamnées. Cette Revue publie plusieurs lettres et documents sur cette affaire.

HENRI DE L'ÉPINOIS.

[1] Livraison du 4 novembre 1876.
[2] Livraison de mai 1876.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La papauté, *les premiers empereurs chrétiens et les premiers conciles généraux*, par M. Ed. Dumont. Paris, Lethielleux, 1876, in-8 de VI-468 p.

M. Edouard Dumont a laissé une mémoire vénérée; sa science était vaste; son talent est incontestable. Les deux grandes thèses qu'il veut prouver sont on ne peut plus vraies; car il n'y a jamais eu sur la terre de puissance plus légitime que celle des souverains pontifes. Tous les titres que l'on peut invoquer en faveur d'une royauté se sont rassemblés sur leurs têtes. Ils ont lutté pendant plus de cent soixante ans pour ne pas devenir souverains. Le fait de l'autorité spirituelle des papes, durant les premiers siècles de l'Église, est aussi incontestable. Le premier successeur de saint Pierre avait les mêmes droits que Pie IX, et les souverains pontifes du ve siècle ont exercé ces droits plus fièrement que Paul III et Pie IV. Voilà ce que nous croyons tous comme le regretté M. Dumont.

Et pourtant nous éprouvons quelque embarras à parler de son livre, car nous sommes bien obligé de le dire, tout n'est point à louer dans ces pages. Parmi les thèses secondaires de M. Dumont, beaucoup sont surannées, faussées, et sa méthode ne peut que nuire à ceux qui étudieraient son ouvrage sans y apporter un esprit sûr et cultivé. Dès le chapitre second, nous trouvons une réhabilitation de la donation de Constantin, pièce qui porte vingt fois en elle-même les preuves de la supposition, et qui est certainement postérieure de près de quatre siècles à l'époque assignée. Viennent ensuite huit chapitres consacrés presque exclusivement à démontrer que Constantin fut baptisé à Rome et non à Nicomédie. Le respect que nous portons à plusieurs des défenseurs de cette thèse ne nous empêchera pas de dire qu'elle nous paraît contraire à l'évidence de l'histoire, au témoignage unanime de tous les écrivains durant un espace de cent cinquante ans, et que les témoignages en sa faveur sont, ou tout simplement allégués à faux, ou empruntés à des ouvrages interpolés, ou tirés de sources apocryphes, ou enfin d'écrivains très-postérieurs. Et ce n'est point à la légère que nous émettons cette opinion: au bout de chaque membre de phrase nous pouvions ajouter des noms propres, grecs, latins, voire même arméniens.

La dernière moitié de la première partie est beaucoup plus acceptable. Cependant, lorsqu'on parle de la sainteté de Constantin, il ne faut pas oublier le meurtre de Crispus; le meurtre plus excusable de Fausta,

Digitized by Google

et surtout ce fait aussi certain qu'important, l'exil de trois patriarches catholiques au moment de sa mort. Je ne parle pas de son intervention molle et inepte dans les affaires des donatistes.

Dans la seconde partie, la thèse contre la prétendue faiblesse du pape Libère est parfaitement vraie; mais une partie des arguments apportés en sa faveur laisse à désirer. Les *Gesta Liberis* sont à peu près de la même valeur que la donation de Constantin. Vient ensuite l'opinion sur le nombre des *canons*, nous ne disons pas des décrets, de Nicée. Ils sont au nombre de vingt, et l'on n'a nul besoin de soutenir le contraire pour expliquer le malentendu entre le pape Zozime et les évêques de Carthage. Sur ce pape, d'ailleurs, il reste beaucoup à dire, depuis l'insertion de son nom au martyrologe jusqu'au dernier des actes de son court pontificat. Quant à Vigile et au cinquième concile, nous ne pouvons davantage être de l'avis de M. Dumont. L'intrusion de ce pontife est admise universellement, et, sans attaquer en aucune façon sa conduite à Constantinople, on peut excuser presque complétement celle des prélats grecs et en particulier de leur chef, le saint patriarche Mennas. La falsification des actes du sixième concile est une hypothèse qu'il faudrait abandonner une fois pour toutes. Si l'on ne veut pas admettre que le concile fût devenu acéphale par la mort du pape saint Agathon, le 10 janvier 681, il n'y a qu'un seul moyen d'expliquer la condamnation d'Honorius : ce serait de soutenir que ses lettres ont été fasifiées. Un savant hollandais, M. Bottermann s'est fait le champion de ce système.

Quoi qu'il en soit, nous regrettons la publication du volume de M. Dumont, et tout en rendant justice à sa science, à sa vertu, à ses bonnes intentions, il nous est impossible de recommander un ouvrage qui contient des opinions fausses, propres à égarer les jeunes esprits loin des sentiers de la saine critique et de la véritable érudition.

J.-B. Lelièvre.

Dissertationes selectæ in primam ætatem historiæ ecclesiasticæ, auctore P. Carolo de Smedt, S. J., ex-professore historiæ ecclesiasticæ, nunc socio Bollandianio. Gandavi, C. Poelman, 1876, in-8° de VII-326 pages avec append. de 100 pages.

Le savant P. de Smedt a réuni ici sept dissertations sur des sujets intéressant l'histoire des premiers siècles de l'Église : la première est sur l'épiscopat de saint Pierre et sa prédication à Rome; la deuxième, sur la controverse touchant la célébration de la Pâque; la troisième, sur l'auteur des *Philosophumena*; la quatrième, sur les accusations portées par l'auteur de l'écrit, contre saint Callixte; la cinquième, sur la contestation entre le pape saint Étienne et saint Cyprien, touchant la validité du baptême donné par les hérétiques; la sixième, sur la définition du concile d'Antioche touchant le mot *consubstantiel*; la septième, enfin, sur l'ordre de succession et la chronologie des souverains Pontifes pendant les trois premiers siècles. Les cent pages d'appendices contiennent les textes se rapportant aux points traités dans les dissertations. La science est ici incontestable, les sources contraires ou favorables à la question sont fidèlement indiquées, les jugements sont appuyés sur les documents et la raison. — L'auteur montre que, même en dehors de la foi et des conclusions de la science théologique, on peut, par les seuls témoignages historiques, prouver que saint Pierre

Digitized by Google

est venu à Rome et y a exercé son pontificat, probablement pendant vingt-cinq ans; — il prouve que les conjectures laborieuses auxquelles on s'est livré au sujet de la controverse sur la Pâque n'ont aucune force; — il énumère les arguments invoqués en faveur des différents auteurs présumés du *Philosophumena :* Origène, Caius, Tertullien, et trouve que l'opinion qui désigne saint Hippolyte est de beaucoup la plus probable ; — il admet l'authenticité des documents qui relatent le dissentiment entre saint Étienne et saint Cyprien, authenticité que certains écrivains, comme de nos jours Mgr Tizzani, avaient niée, pour éviter les difficultés ; mais il n'y a pas de difficulté, car la décision n'était pas dogmatique ; — il rejette comme de nulle valeur les raisons opposées à la définition du concile d'Antioche, et n'admet pas les objections qu'on voudrait en tirer contre la doctrine catholique ; — il confond en un même personnage saint Clet et saint Anaclet, et place ce pape comme troisième successeur de saint Pierre, après saint Lin et avant saint Clément ; ses conclusions pour la succession des autres papes sont résumées dans un tableau donné à la page 325.

Telles sont les principales thèses développées dans cet important volume, où, comme dans les autres ouvrages de l'auteur, la science la plus incontestable s'unit à la pureté des principes et à la modération dans les jugements. H. DE L'É.

Un pape alsacien. *Essai historique sur saint Léon IX et son temps*, par M. l'abbé DELARC, du clergé de Paris. Paris, Plon, 1876, in-8, de VIII-525 pages.

Qu'il soit permis à un Alsacien de rendre compte d'un livre consacré à une des gloires les plus pures de l'Alsace. L'ouvrage comprend six chapitres, dont le premier raconte la vie de Bruno d'Eguisheim, depuis sa naissance jusqu'à son élection comme souverain pontife, au concile de Worms, auquel il assistait en sa qualité d'évêque de Toul. Le deuxième expose l'état de Rome depuis Benoit IX jusqu'à Damase II. Les quatre derniers nous présentent le tableau d'un pontificat trop court, mais d'autant plus actif et fécond.

« Cette étude sur Léon IX, dit l'auteur (p. VII), est le premier fragment d'un ouvrage qui essayera de raconter l'histoire de saint Grégoire VII et de son temps. » C'est annoncer en termes très-modestes un livre qui offre par lui-même un grand intérêt : si tel est le péristyle, nous pouvons nous attendre à un vaste et magnifique monument, dont nous avons pu du reste admirer déjà les premières assises dans une série d'articles publiés par *le Correspondant* (*Hildebrand jusqu'à son cardinalat*, t. XCVI et XCVII). M. Delarc a redressé dans cette savante étude plus d'une erreur qui circulait, dans les meilleurs livres, sur les hommes et les choses du XIe siècle. Il a fait de même dans *un pape alsacien*.

Il y avait entre Alsaciens et Lorrains une discussion, qui paraissait interminable, sur la question de savoir si Léon IX était né au château de Dabo ou à celui d'Eguisheim, près Colmar : M. Delarc a concilié les assertions contraires des historiens, en constatant qu'un des trois châteaux d'Eguisheim s'appelait Dabo ou Dagsbourg (Tagsburg), en souvenir de la mère de Bruno, Heilwida, qui était comtesse de Dabo. Bruno étant né dans ce château, *in dulcis Elisatiæ finibus*, « le titre du livre (*un pape alsacien*) est pleinement justifié » (p. 4). M. Delarc établit encore que Bruno n'a pas

Digitized by Google

été bénédictin (p. 10-11); que ce n'est pas le Tibre, comme l'ont cru Höfler (*Die deutschen Päpste*, II, 9), Gfrörer (*Päbst Gregor VII*, VI, 592) et Villemain (I, 283) qui arrêta saint Léon dans sa marche vers Rome, mais le Taro, qui d'ailleurs rentra promptement dans son lit (p. 152). Ce n'est ni à Cluny, dont Hildebrand n'était pas prieur, ni à Besançon, où il n'avait pu accompagner un abbé qui n'existait pas, mais à Worms où Hildebrand s'était rendu, que l'évêque de Toul, choisi par l'empereur Henri III, déclara, d'après les conseils du moine déjà influent, qu'il ne se considérerait comme pape qu'après l'élection spontanée et unanime du clergé et du peuple de Rome (p. 132-134). Les récits de M. Delarc permettent aussi de conclure que c'est en abusant de son autorité que Henri le Noir fit déposer à Sutri le page Grégoire VI; Hildebrand ne reconnut pas la justice de cette déposition, et ce qui le prouve, c'est que pour honorer la mémoire de son maître et le réhabiliter en quelque sorte, il choisit précisément le nom de Grégoire en montant sur le siége de Pierre (p. 72-75).

Ce sont là des points qui nous paraissent désormais acquis à l'histoire. Sur d'autres, nous avons quelques observations à faire. Nous les soumettons à l'auteur en toute simplicité. Il procède avec tant de prudence et de circonspection, qu'il doit avoir eu ses raisons pour admettre telle ou telle opinion, pour préférer telle traduction du texte latin, pour omettre certains faits, pour en disposer d'autres dans tel ou tel ordre. Ces raisons, le lecteur eût aimé à les connaître.

Ainsi ce légat de Rome que Wibert, l'historien de Léon IX, appelle Hugues *de Pisa urbe Italorum*, — les Bollandistes, parce qu'il n'y avait pas alors d'évêché à Pise, ont proposé de l'appeler Hugues de Cyza ou Cosa en Calabre (*Act. SS.*, t. XI, p. 656); Höfler (II, 7) croit que Cyza ou Ciza était le nom de famille du légat : mais *urbe Italorum* ne permet guère cette interprétation. M. Delarc a donc lu *Assise* (p. 135). Pourquoi? — Pourquoi ce nom de Gottfried (p. 156, 222 et ailleurs) au lieu de Godefroi, que reconnaîtraient bien plus facilement les lecteurs français? — Pourquoi traduire *litteræ tuæ* par *les* lettres et non par *ta* ou votre lettre? puis : « *ex tunc et deinceps* Lateranensi palatio adjudicarentur *ancillæ*, » par : « seraient *immédiatement et pour toujours* livrées comme *esclaves* au palais de Latran? » et non par : « seraient *désormais* attachées ou adjugées comme *servantes* au palais de Latran (p. 158)? » Pourquoi proposer *vice tua* pour *pace tua* (p. 400)? « Pace tua, » *avec votre permission*, ne donne-t-il pas un sens satisfaisant? Mais ce ne sont là que des vétilles. Ceci me paraît plus grave : « dans insuper licentiam *recipiendi episcopatum* » peut-il être traduit ainsi : « il lui accorda même la faculté de *se faire de nouveau sacrer évêque?* » Léon IX aurait donc admis que le sacre d'un évêque, que le sacrement de l'ordre conféré dans sa plénitude, puisse être renouvelé! Toute difficulté théologique ne disparaîtrait-elle pas, si l'on traduisait : « Le pape l'autorisa même à *recevoir un nouvel évêché?* » (P. 407 et 409.)

Pour les omissions, j'en ai remarqué deux : l'une assez indifférente, il est vrai, la consécration par Léon IX de l'église de Saint-Pierre-le-Jeune à Strasbourg; l'autre plus importante : l'entrevue de saint Léon avec le fondateur de Vallombreuse, saint Jean Gualbert (Höfler, II, 24). Ce fait n'a-t-il pas semblé authentique à l'auteur?

Digitized by Google

Une dernière question. M. l'abbé Delarc charge extrêmement la première année du pontificat de Léon IX ; ce qui l'expose à trouver des vides dans les années qui suivent. Les Bollandistes ont très-bien montré (t. XI, p. 643) que saint Léon s'est rendu au Mont-Cassin, non pas en 1049, mais en 1050. M. Delarc s'appuie sur la *Chronique du Mont-Cassin* (II, 81), qui dit bien : « Sanctus pontifex Leo, *eodem quo ordinatus est anno*, orationis gratia montem Garganum... petiit. » Mais, observent les *Acta* « videtur auctor hic (Leo Marsicanus episcopus Ostiensis (un des auteurs de ladite chronique) annos a Pachate incœpisse, et sic primum etiam annum S. Leonis inchoasse; et hoc posito, consequenter singula accurate suis annis attribuisse eum, infra ostendemus. » Et en effet, les Bollandistes citent divers témoignages desquels il résulte que Léon IX n'a point quitté Rome pendant le carême 1049 ; qu'il s'y trouvait notamment la veille du dimanche des Rameaux, et que, par conséquent, il ne pouvait être le lendemain au Mont-Cassin pour y officier pontificalement, mais qu'il faut reporter ce fait à l'année 1050. Ces témoignages n'ont-ils point paru suffisants à M. Delarc ?

Léon IX nous apparaît, dans *Un pape alsacien*, comme un grand pontife, sondant avec courage les plaies de l'Église et cherchant pour les guérir les remèdes les plus efficaces; multipliant les voyages, sans craindre aucune fatigue ni même aucun péril, pour convoquer et présider ces conciles où furent frappés la simonie et le concubinage des clercs; commençant, avec l'appui des saints, cette réforme civile et religieuse que devait glorieusement achever le pape Grégoire VII, et posant malgré lui les fondements de la suzeraineté du Saint-Siége sur le futur royaume des Deux-Siciles. Que M. l'abbé Delarc nous pardonne le désir de voir disparaître de son livre toutes les imperfections, pour qu'il puisse être présenté avec confiance aux lecteurs les plus difficiles. Le sujet en vaut la peine.

P. M.

Saint Grégoire de Nazianze, *archevêque de Constantinople et docteur de l'Église, sa vie, ses œuvres et son époque*, par l'abbé Benoit. Paris, Poussielgue, 1877, in-8° de VI-788 p.

Nous voici en présence d'une œuvre sérieuse et longuement élaborée. La vie de saint Grégoire de Nazianze, si justement appelé *le théologien*, à cause de la profondeur de sa doctrine et de l'élévation de son génie, est, à vrai dire, l'histoire de l'Église au IVe siècle. M. l'abbé Benoit l'a compris, et prenant pour guide le savant dom Clémencet, il nous fait connaître, avec des détails pleins de charmes, la famille, toute composée de saints, à laquelle appartenait l'illustre docteur, le pays qu'il habitait, les mœurs chrétiennes de cette époque, si différentes des nôtres, les premiers essais littéraires du jeune Grégoire et son éducation à Césarée, à Alexandrie et dans la brillante Athènes, où il se lia si tendrement avec saint Basile, qui devait être son frère dans l'épiscopat et l'émule de sa gloire. Dès ce moment les vies des deux saints et célèbres amis se trouvent si bien mêlées ensemble, qu'on ne peut les séparer jusqu'au jour de la mort. Mais déjà il est facile de remarquer la prédilection de l'auteur pour son héros, même au-dessus du grand saint Basile. Plus d'un lecteur, il est vrai, la partagera ; car on trouve dans l'histoire de l'Église peu de personnages aussi attrayants que saint Grégoire de Nazianze, dont l'âme, comme une

Digitized by Google

lyre harmonieuse, traduisait en si beaux vers, en discours si pathétiques et si puissants tous les sentiments dont elle était animée. En lui, comme l'écrivait naguère un habile critique, on voit le pontife irréprochable dans ses actions, irréprochable dans sa doctrine; un homme à la fois aimable et fort; un orateur, un poëte; enfin le restaurateur de la foi catholique à Constantinople.

Nos lecteurs ne l'ignorent pas; saint Grégoire, après avoir aidé son vieux père, l'évêque de Nazianze, dans l'administration de son diocèse, se vit obligé, lui aussi, de porter le fardeau de l'épiscopat, et malgré les résistances de son humilité, il dut s'asseoir sur le siége de Constantinople où ses vertus, son zèle, sa rare éloquence et l'appui que lui prêta le grand Théodose, lui permirent de vaincre l'hérésie avec le schisme et de rétablir la foi catholique. Mais son triomphe ne fut pas de longue durée. L'intrus Maxime et Démophile, l'évêque des Ariens, s'opposèrent à son élection; des jalousies, de mesquines rivalités les secondèrent, et Grégoire si énergique quand il fallait sauvegarder les intérêts de la foi, céda facilement lorsqu'il crut que le sacrifice de sa haute dignité apaiserait les troubles de la ville impériale. Rendu à sa chère solitude et à la poésie qui avait toujours été le charme et la plus douce consolation de sa vie agitée, le saint évêque ne pensa plus qu'à la récompense éternelle qui devait couronner ses vertus et ses longs travaux.

Nous l'avons dit, cette grande vie est comme un tableau de l'histoire de l'Église au IVe siècle, où Grégoire de Nazianze joue un des rôles principaux. On y voit en effet l'empereur Constance, ce fauteur de l'arianisme, persécuter les catholiques, et bientôt le changement subit que sa mort produisit dans l'empire; Julien l'Apostat, avec sa ridicule tentative de rajeunir le paganisme, avec ses cruautés que l'on pourrait appeler clandestines, puisque ce César philosophe craignait de passer pour un persécuteur; avec sa mort providentielle dans une guerre obscure; on y voit le rétablissement de la foi catholique avec l'avénement au trône de Jovien; le retour de la persécution sous l'empereur Valens; enfin la paix de l'Église sous Gratien et le grand Théodose. L'abbé Benoit suit son héros pas à pas dans ces événements si divers, qu'il raconte, commente et explique avec ordre et sagacité. Ce qui ajoute un charme puissant à son récit, c'est l'habileté avec laquelle il fait parler saint Grégoire par des extraits judicieusement choisis dans les œuvres du grand docteur. Il s'est mis par là bien au-dessus de l'insipide historien Hermant, qui écrivit jadis une longue vie du grand archevêque de Constantinople. Possédant à fond l'harmonieux idiome de la Grèce, le nouveau biographe a su presque toujours rendre avec bonheur les beautés de la langue de saint Grégoire, si gracieuse, si fleurie, et parfois si majestueuse. Ce n'est pas un petit mérite, quand on songe qu'Erasme lui-même, malgré tout son savoir et son goût littéraire, déclare dans une de ses lettres (lib. XVI, Ép. 33) que la pensée de traduire dignement Grégoire le théologien l'effrayait. Le style de M. Benoît, dans le cours de ses récits, est pur, grave, mais sans monotonie: tel enfin qu'il convient à la grande histoire et qu'on l'employait au XVIIe siècle. Il nous permettra même de le féliciter de n'avoir point suivi le goût du jour, qui recherche si volontiers l'expression pittoresque et le mot qui fait image dans les sujets les plus sérieux.

Digitized by Google

Plusieurs problèmes historiques ont exigé de l'auteur de longues et fortes études sur cette époque du IVe siècle, si souvent racontée et parfois si faussement représentée. Nous ne pouvons entrer dans les discussions où l'abbé Benoît se trouve aux prises avec M. le duc de Broglie, qu'il rencontre sur son chemin, comme jadis l'abbé de Solesmes, et même avec l'historien Darras. Mais nous devons constater qu'à l'énergie des convictions et à la force des arguments, il sait joindre, comme il convient entre écrivains catholiques, une parfaite urbanité. Les lecteurs de la *Revue* ont lu dernièrement avec intérêt la savante dissertation dans laquelle le biographe de saint Grégoire place la naissance de ce grand pontife en 325 ou 326, comme le pense D. Clémencet et, de nos jours, Mgr Fessler, contrairement à l'opinion d'Ellies Dupin, de Tillemont et de D. Cellier qui font naître le saint docteur vers 329, sous l'épiscopat de son père. Nous avons aussi remarqué la discussion relative au fameux canon IIIe du premier concile de Constantinople, qui donne la primauté à ce siége sur celui d'Alexandrie et que M. Benoît pense avoir été rédigé en dehors du concile général, pour plaire à la cour de Byzance. C'était aussi l'opinion du Révérendissime Dom Guéranger. Les raisons que présente le biographe de saint Grégoire sont fortes, et nous paraissent très-plausibles.

Nous félicitons sincèrement M. l'abbé Benoît d'avoir employé les plus belles années de sa jeunesse sacerdotale et le peu de loisirs que lui laisse son ministère, dans une paroisse rurale du diocèse de Marseille, à ce travail de longue haleine, qui est devenu un moment historique à la gloire de saint Grégoire de Nazianze. Il doit maintenant, comme le lui demande l'abbé Darras, dans une courtoise polémique, achever son œuvre, en nous donnant la vie du grand saint Basile dans les mêmes proportions, et, nous l'espérons, avec le même succès.

D. Théophile Bérengier,
O. S. B.

Les Moines d'Occident, *depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard,* par le comte de Montalembert, l'un des quarante de l'Académie française. Tomes VI et VII. Paris, Lecoffre, 1877, 2 vol. in-8° de VIII-646 et 712 pages.

La famille de M. le comte de Montalembert vient de livrer au public deux nouveaux volumes des *Moines d'Occident.* Ces deux volumes embrassent toute la période de Grégoire VII à Calixte II, c'est-à-dire une des périodes les plus importantes de l'Église, la grande querelle des investitures. L'illustre auteur, avec cette impartialité hardie et cet ardent amour de la vérité qu'il a portés en toutes choses, ne dissimule aucune des misères dans lesquelles était tombée la société ecclésiastique avant Hildebrand. La simonie, l'incontinence des prêtres, les envahissements du pouvoir séculier, tel était le triple mal qui rongeait l'Église de Dieu, et contre lequel, moine, légat ou pape, l'immortel Hildebrand a réagi. Ce n'est pas lui sans doute qui a eu l'honneur suprême de le déraciner, et il est mort à la peine, sur la terre étrangère, pauvre, délaissé et murmurant ces paroles : « J'ai aimé la justice et haï l'iniquité, et c'est pourquoi je meurs en exil. » Mais, s'il n'a pas eu la consolation de voir le triomphe, il a eu la gloire de le préparer et de porter des premiers coups à l'édifice de scandale élevé par l'ambition des uns et la corruption des autres. Ses successeurs ont persévéramment continué la lutte si courageusement commencée, et après des vicissitudes

Digitized by Google

sans nombre, des persécutions terribles suivies de victoires inespérées, Calixte II a enfin couronné le triomphe de l'Église par la réconciliation de l'Empire et de la Papauté.

Mais jamais Grégoire VII et ses successeurs n'eussent pu soutenir jusqu'au bout une lutte si périlleuse et si ardue, au milieu de tant de défections de princes et d'évêques, s'il n'avaient eu partout des auxiliaires zélés, énergiques, opiniâtres et innombrables. Ces auxiliaires, c'étaient les moines qui, après tant de services rendus à la société, aux sciences, aux lettres, aux arts, à l'agriculture, ont encore l'impérissable honneur de n'avoir jamais déserté, dans ces jours troublés, la cause de la justice et de l'Église. Cluny en France, le Mont-Cassin en Italie, Hirschaud en Allemagne ont été des pépinières de saints et rigoureux batailleurs dans l'ordre religieux et moral. Les papes y ont, à diverses reprises, cherché un refuge qui ne leur a jamais été refusé; ils y ont aussi toujours trouvé des alliés dévoués, prêts à combattre et à mourir pour leur cause. On comprend que, renfermé par les étroites limites de cet article, nous ne puissions entrer dans aucun détail. Nos lecteurs savent quel charme il y a à demander ces détails aux belles pages, si éloquentes, si poétiques, si suaves et si élevées de M. de Montalembert. Il y a là à la fois un attrait et une leçon. L'illustre écrivain catholique souhaitait que sa plume « devint un glaive dans la rude et sainte lutte de la conscience, de la vérité, de la majesté désarmée du droit contre la triomphante oppression du mensonge et du mal. » — « La lutte sainte, ajoutent les pieux éditeurs de ces volumes, n'est pas moins rude aujourd'hui qu'au temps de M. de Montalembert, et son glaive peut combattre encore. » Hélas! ajouterons-nous à notre tour, pourquoi faut-il que cette plume ait été si prématurément brisée, quand elle pouvait encore combattre de si utiles combats pour l'Église et pour la France? La grande œuvre à laquelle le glorieux catholique a consacré les dernières et douloureuses années de sa vie et dont le dévouement et la science de M. de Courson viennent de publier ces deux nouveaux et importants fragments, cette œuvre, en effet, reste inachevée, *pendent opera interrupta*. La vie de saint Bernard qui en avait été le but et devait en être le couronnement, n'est pas et ne sera jamais faite: éternel motif de regrets pour tous ceux qui ont le goût de l'éloquence, la passion de la justice, l'amour de la vérité, et qui saluaient en M de Montalembert l'infatigable et fidèle champion de toutes les saintes causes aujourd'hui plus menacées et plus attaquées que jamais. MAXIME DE LA ROCHETERIE.

Essai historique sur l'abbaye de Cava, *d'après des documents inédits*, par Paul GUILLAUME, professeur d'histoire à l'abbaye de Cava, auteur de la *Description historique et artistique du Mont-Cassin*. Cava dei Tirreni, abbaye des RR. Pères Bénédictins, 1877, in-8 de 454 pages avec CXXXIV pages de pièces justificatives.

Sous le titre modeste d'*Essai historique*, M. Paul Guillaume vient de livrer au public une monographie aussi complète que savante de l'illustre abbaye de Cava, non loin de Salerne, dans le royaume de Naples. L'auteur, nous l'espérons, n'aura pas en vain fait appel aux lecteurs français, car son œuvre intéresse, par plus d'un point, notre histoire nationale.

Formé par des moines qui avaient été initiés à la vie monastique par notre célèbre abbaye de Cluny, le monastère de Cava persévéra jusqu'à

Digitized by Google

la fin du xve siècle sous le régime des observances chrétiennes, sans toutefois être assujetti aux abbés de ce grand ordre. Les princes normands d'abord, les rois angevins ensuite, et, sous le premier Empire, les vainqueurs de l'Italie se firent un devoir de prodiguer à cet antique sanctuaire de la vie monastique les témoignages les moins équivoques de leur sympathie et de leur vénération.

Outre les utiles enseignements de la prière et de la science, cette monographie renferme les données les plus variées sur l'art au moyen âge, comme sur les phases diverses de la politique française en Italie.

M. Paul Guillaume est un érudit distingué qui jette, comme en se jouant, au public instruit, les fruits de ses veilles et de ses recherches. La question si controversée concernant l'Auteur de l'*Imitation* y est touchée avec délicatesse, et M. Arthur Loth, notre savant collaborateur, pourra y trouver des notions qui me paraissent dignes de son attention (pp. 195-196).

La page 249 renferme un document du plus haut intérêt sur l'élection d'Alexandre VI. C'est à un Français, à M. de Rozan, grand vicaire de Luçon avant la Révolution, et réfugié à Cava pendant la tourmente, que l'on doit le premier catalogue des richesses inappréciables contenues dans les archives de l'illustre abbaye napolitaine.

Mais je m'oublie à mon tour. Après la lecture attentive de ce livre si substantiel, on est tenté d'en dérober quelques pages pour donner aux hommes studieux de notre pays le désir de participer au plaisir que l'on a soi-même éprouvé.

Cependant la dernière impression qui saisit en le fermant, est un profond sentiment de tristesse et d'indignation contre les spoliateurs qui ont réduit les courageux enfants de Saint-Benoît à une situation si éphémère et si incertaine. Ces dignes fils de saint Alfère, malgré leur petit nombre et leur dénûment, entreprennent néanmoins des travaux qui étonnent le monde savant : témoin le *Codex diplomaticus Cavensis* et nombre d'autres publications analogues.

Le livre de M. Paul Guillaume empêchera, il faut l'espérer, la politique révolutionnaire de consommer son iniquité. Il sera du moins une éloquente protestation contre les projets subversifs qui menacent les derniers restes de la vie monastique en Italie, en montrant ce qu'ont été dans le passé, et ce que sont encore dans le présent ces moines que l'on traite d'oisifs, tandis qu'ils remplissent le monde de la renommée de leurs vertus et de leur science consommée. DOM FRANÇOIS CHAMARD,

Bénédictin de la Congrégation de France.

—

L'Université et les Jésuites, *deux procès en Cour de Parlement au XVIe siècle. Étude historique* par Edouard PONTAL, archiviste-paléographe. Paris, Ed. Baltenweck, 1877, gr. in-18 de 85 pages.

Le 25 novembre dernier, à la séance d'ouverture de la conférence des avocats, M. F. Desjardin prononçait un discours intitulé : *les Jésuites et l'Université devant le Parlement de Paris au XVIe siècle.* Entraîné, malgré lui, sans doute, par les préoccupations contemporaines, M. Desjardin est tombé dans des inexactitudes historiques que, pour l'honneur du barreau, il importait de relever. C'est la tâche que s'est imposée M. Edouard Pontal, ancien élève de l'École des chartes, en suivant pas à pas M. Desjardin, et en

Digitized by Google

s'appuyant sur les sources historiques que l'orateur a trop souvent négligé de consulter. Mais l'étude de M. Pontal n'a point l'aridité monotone d'une réfutation. Après nous avoir fait assister à la décadence de l'Université au XVIe siècle, il montre qu'à cette époque la cause de l'enseignement réclamait des maîtres nouveaux : « les papes et les rois les demandèrent aux Jésuites. » Mais à quelle époque précise remonte l'admission de la Compagnie de Jésus en France? Henri II accorda dans ce but aux jésuites, en 1551, des lettres patentes renouvelées par le même roi en 1553. M. Desjardin ne les a pas connues. Prenant pour des *lettres patentes* de simples *lettres de Jussion* adressées au Parlement en 1560, il a fixé à cette date le pouvoir d'enseigner concédé à la compagnie de Jésus « par la faveur de Catherine de Médicis. » Le Parlement refusa d'enregistrer les lettres patentes des rois, et renvoya l'affaire au Colloque de Poissy, réuni en 1561. « Le colloque de Poissy, dit M. Pontal, a tout particulièrement porté malheur à M. Desjardin. Dans le récit qu'il en fait, à peine est-il une ligne qui ne contienne une erreur. »

Nous ne suivrons pas l'auteur dans cette réfutation ; nous ne choisirons qu'un exemple. D'après M. Desjardin, ce fut à la suite du discours du P. Laynez, et « pour récompenser son zèle et l'emportement de sa parole, » que le colloque autorisa les Jésuites à s'établir à Paris et à y ouvrir un collége. Et cependant, M. Desjardin l'avoue lui-même, l'approbation est du 15 septembre 1561, tandis que le P. Laynez, arrivé de Rome le 19 septembre seulement, ne prononça son discours que le 26 du même mois.

Quoi qu'il en soit, les Jésuites ouvrirent le collége de Clermont et y obtinrent des succès qui éveillèrent les jalousies de l'Université. Ce fut le point de départ des deux procès si légèrement étudiés par M. Desjardin. M. Pontal nous fait assister aux préliminaires de la lutte, et relève des détails que M. Desjardin, en bon avocat, a eu soin de passer sous silence, car ils sont loin d'être à l'honneur de l'Université, sa cliente. Les plaidoyers d'Etienne Pasquier et de Versoris sont ici soigneusement étudiés ; le lecteur a sous les yeux les arguments des deux parties : il peut conclure, et, certes, ce ne sera pas dans le sens du « réquisitoire passionné » de M. Desjardin.

Trente ans s'écoulèrent dans l'intervalle des deux procès : la France fut livrée à toutes les horreurs de la guerre civile. M. Pontal démontre, pièces en main, que les Jésuites ont été odieusement calomniés quand on les a accusés des excès de la Ligue, et il regrette que M. Desjardin, rééditant ces mensonges, ait parlé « du fanatisme parricide des Jésuites contre le roi et la patrie. » Par contre, M. Desjardin s'est bien gardé de mettre en lumière la conduite plus qu'équivoque de l'Université au milieu de nos discordes civiles. Nous n'entrerons pas dans les détails du second procès, au sujet duquel M. Desjardin a fait preuve de la même partialité. Quoi qu'en dise l'orateur, le bras du régicide Chatel ne fut point dirigé par les Jésuites ; la persécution qui sévit à cette occasion contre la Société de Jésus, et à laquelle se prêta le Parlement, a été flétrie par le protestant Sismondi qui l'a qualifiée « d'iniquité scandaleuse, et de lâcheté politique. » « Certes, s'écrie M. Pontal, l'histoire de la magistrature française est assez glorieuse pour qu'il ne soit pas difficile d'y trouver de belles pages ; s'il en est quelques-unes tachées de sang, on les passe, et surtout on ne va

Digitized by Google

pas, avec la témérité de l'ignorance, les lire tout haut ! »

Un dernier trait qui prouve la légèreté de M. Desjardin. A l'occasion d'une bulle du pape Jules III (et non Paul III) adressée au supérieur des Jésuites, *præposito generali pro tempore existenti* (au Père général, alors en fonction), il fait accorder *existenti* avec *tempore* et traduit : *Au Père général, à perpétuité !!*... Au reste, comme le fait remarquer M. Pontal, M. Desjardin n'est pas seul responsable des fautes qu'il a commises : « il est de ceux qui vivent assez volontiers d'emprunt, et se contentent facilement d'user, sans discrétion, des travaux de seconde et de troisième main. »

Les lecteurs sans parti pris remercieront M. Pontal d'avoir rétabli la vérité dans tous ses détails, et d'être remonté aux sources originales pour confondre l'ignorance et la calomnie. ERNEST BABELON.

Vie du R. P. Marc Folloppe, de la Compagnie de Jésus, par le Père GAGARIN, de la même Compagnie. Paris, Plon, 1877, gr. in-18 de III-115 p.

La vie d'un homme peut être intéressante soit à cause de sa propre personnalité, soit à cause des événements auxquels il a été mêlé d'une manière quelconque. A ces deux titres la vie du P. Folloppe est digne d'attirer l'attention. Marc Folloppe fut une nature privilégiée. Doué d'un caractère élevé et impressionnable, il se laisse, dès sa jeunesse, façonner par l'esprit de Dieu et parvient aux plus hauts degrés de la vie surnaturelle sans presque s'en douter. Mais les épreuves hors ligne attendent tôt ou tard les âmes choisies ; le P. Folloppe dut en passer par là, et dans la seconde moitié de sa vie il connut par expérience tout ce que les peines intérieures ont de plus douloureux et de plus déchirant. Ces angoisses de conscience ne l'empêchaient pas cependant de marcher à grands pas dans les voies de la perfection et de se montrer envers les autres aimable et prévenant. Providence admirable de Dieu envers ses élus, qui les excite aux vertus héroïques et austères, tantôt par l'esprit d'amour, tantôt par la crainte d'offenser leur créateur et maître ! Les phases diverses de la vie intérieure du P. Folloppe ont été décrites par l'auteur, surtout dans le chapitre qui traite de ses vertus, avec une précision et un art dont l'étude approfondie de l'ascétisme peut seule donner le secret. Mais suivons notre héros sur le théâtre même où ses heureuses qualités se sont développées.

Bien que le P. Folloppe ait passé la majeure partie de sa vie dans l'obscurité des maisons religieuses, il n'y a pas moins des détails historiques peu connus qui se rattachent à son existence. Ils ont été soigneusement recueillis et insérés dans la narration, qui en acquiert un intérêt nouveau. Ainsi on y trouvera des données tout à fait authentiques sur la fondation du collége de la Compagnie de Jésus à Saint-Pétersbourg en 1800; sur la conversion du jeune Galitzin, qui souleva tant de colères et eut de si graves conséquences ; sur l'expulsion des Jésuites de Russie, que les francs-maçons et les illuminés arrachèrent à l'empereur Alexandre, dont la sainte et pieuse mort a racheté les faiblesses d'une vie qui ne fut pas toujours exempte de reproches. (Celui qui écrit ces lignes possède quelques documents qui ne manquent pas d'importance, sur les derniers moments d'Alexandre Ier, et se permet d'engager ceux qui en auraient à les lui communiquer.) Enfin, les personnes qui s'intéressent aux

Digitized by Google

fondations pieuses, y verront avec plaisir le récit des singulières circonstances dont fut accompagnée à son principe l'œuvre des Fidèles Compagnes de Jésus. Elles eurent pour fondatrice une dame française, dont le nom devait être plus tard inscrit par son neveu sur la liste des martyrs : Mme Marie-Madeleine-Victoire Bongy de Bonnault d'Houet. — La vie du P. Folloppe réunit donc dans un harmonieux ensemble l'histoire et l'ascétisme.

P. Pierling, S. J.

—

Histoire de la formation territoriale des États de l'Europe centrale, par Auguste Himly, professeur de géographie à la Faculté des lettres de Paris. Paris, Hachette, 1876, 2 vol. in-8° de xvi-499 et 535 pages.

C'est avec le plus vif intérêt que nous avons lu l'ouvrage de M. Himly : il est bien fait, plein de renseignements utiles. Tracée sur un plan neuf, cette histoire, où l'on suit les modifications territoriales des États de l'Europe centrale, est évidemment l'œuvre d'un érudit qui est devenu maître de son sujet. Le premier livre expose d'abord, dans son système général, la géographie physique de l'Europe centrale, les massifs de montagnes, la grande plaine de la basse Allemagne, les fleuves qui l'arrosent. Cette description est un morceau achevé. Le second livre parle de la géographie historique générale de l'Europe centrale, depuis la Germanie à l'époque romaine et à l'époque franque, jusqu'à la dissolution de la confédération germanique, par le triomphe de la Prusse. Le livre troisième traite de la monarchie autrichienne depuis ses origines également jusqu'à nos jours. Le livre quatrième s'occupe de la monarchie prussienne; le livre cinquième des États de la petite Allemagne, Bavière, Saxe, Reuss, Wurtemberg; et le livre sixième raconte les vicissitudes qu'a subies le territoire suisse. Enfin le livre septième et dernier nous parle des Pays-Bas et de la Belgique.

On voit quel est le plan de l'auteur. Nous attendons de M. Himly, et nous lui demandons instamment la continuation de ce beau travail pour les autres pays du continent européen, car, nous le répétons, il est très-instructif. De quelle conséquence pour l'agrandissement ou la diminution du territoire d'un État ont été telle guerre, tel traité, tel mariage? Voilà le fond du livre : cela montre le côté pratique de l'histoire. Tour à tour, on constate les grands faits géographiques et historiques, ethnographiques et statistiques dont l'ensemble a fondé l'ordre de choses actuel. En un mot, commenter et illustrer la carte actuelle de notre continent, tel est, suivant l'expression de l'auteur, le but qu'il s'est proposé. On peut lui répondre justement que ce but a été atteint. La politique pouvait se glisser dans ces pages : M. Himly a évité cet écueil; il raconte les faits contemporains avec la sérénité de l'historien. Ce livre, résultat de fortes études, sera lu avec profit.

H. de l'É.

—

Un évêque au XIIe siècle. Hildebert et son temps, par le comte P. de Déservillers, préface de M. A. de Margerie. Paris, Perisse frères, 1876, in-8° de lv-366 p.

L'ouvrage que M. le comte de Déservillers présente aujourd'hui au public est depuis longtemps sur le métier : il y a dix ans, la Société

Digitized by Google

archéologique du Vendomois publiait les premiers chapitres de la *vie d'Hildebert* dans son *Bulletin*, et cet exemple était suivi plus récemment par la Société archéologique de Touraine, qui offrait l'hospitalité aux dernières pages de l'auteur, à l histoire d'Hildebert comme archevêque de Tours. C'est assez dire que l'auteur a mûri et complété son œuvre avant de lui donner sa forme définitive, c'est dire aussi que l'intérêt du sujet et la variété des questions soulevées ont forcé l'auteur à de nombreuses recherches, sous peine de rester incomplet.

Comme base de son travail M. de Déservillers a eu les *Œuvres d'Hildebert*, surtout ses lettres, recueillies par D. Beaugendre, et un article important des bénédictins, dans l'*Histoire littéraire* (t. XI). Si nous joignons à ces deux sources principales les histoires particulières des diocèses du Mans et de Tours, les collections ecclésiastiques des *Conciles*, des *Annales* de Baronius, les travaux de Mabillon, et les lettres des principaux personnages du temps, particulièrement saint Yves de Chartres et saint Bernard, nous verrons que les matériaux n'ont pas manqué à l'auteur. Il a su les employer avec beaucoup de discernement, et nous lui savons gré d'avoir tiré des lettres d'Hildebert beaucoup de faits historiques, cachés sous des fleurs de rhétorique, et de les avoir mis en lumière. Peut-être cependant, dans ce travail, M. de Déservillers s'est-il laissé aller au plaisir de suivre son héros un peu trop loin, et n'a-t-il pas entièrement évité l'écueil contre lequel lui-même se met en garde dans son livre, lorsqu'il dit : « On s'oublierait facilement à traduire cette correspondance d'Hildebert (p. 157). » Les citations sont si abondantes, si fleuries et métaphoriques qu'elles font parfois perdre au lecteur le fil de la pensée. L'auteur s'est tellement pénétré du siècle qu'il dépeint qu'il en a pris les défauts avec les qualités ; son style a toutes les grâces, parfois un peu prétentieuses, mais toujours aimables et correctes, d'un rhétoricien du XIIe siècle. Par ses qualités d'exposition et de critique, il nous semble avoir une vocation d'historien. Nous regrettons qu'il enveloppe parfois sa pensée et son style d'un voile flottant et presque mystique.

Nous ferons une autre observation. Le plan de l'ouvrage, croyons-nous, eût gagné à être resserré autour du personnage d'Hildebert, au lieu d'embrasser le XIIe siècle tout entier. Il nous semble que le lecteur aimerait mieux suivre pas à pas Hildebert, sans s'attarder, par exemple, à étudier les origines et les progrès de la querelle des Investitures, à laquelle l'évêque a été très-peu mêlé. On aurait pu condenser en quelques lignes ou mettre en note les détails strictement nécessaires pour suivre le rôle dHildebert dans les grandes questions qui s'agitaient à cette époque et dans lesquelles il fut plus ou moins directement intéressé.

Sauf ces légères réserves, qui ne diminuent en rien la valeur de l'œuvre de M. de Déservillers, nous la recommandons au public lettré. Ce n'est pas un travail d'érudition pure, mais c'est un livre plein de faits intéressants, bien exposés, dans lequel il y a beaucoup à apprendre.

J. D. L. R.

Le Cardinal du Perron, *orateur controversiste, écrivain. Etude historique et critique*, par M. l'abbé P. Feret. Paris, Didier, 1877, in-8 de XVI-452 pages.

Ce n'est point la première fois que M. l'abbé Feret s'occupe du Cardinal du Perron. Déjà, dans un ouvrage sur

Digitized by Google

Henri IV et l'Église dont nous avons rendu compte ici même, il s'était particulièrement étendu sur le rôle du cardinal comme diplomate.

Le présent volume envisage du Perron sous les aspects multiples de poëte, d'orateur, de controversiste-conférencier et de controversiste-écrivain. Ce sont là les titres spéciaux des quatre chapitres qui composent à peu près tout le livre.

M. l'abbé Feret nous avertit que c'est à dessein qu'il n'a pas voulu faire une biographie complète, « préférant, pour mieux connaître l'homme, se mouvoir entre de plus larges limites. » Il ne s'est pas attaché davantage à réfuter les attaques nombreuses dont la mémoire de du Perron a été victime, prétendant que « depuis longtemps justice a été faite d'implacables ressentiments, où la malveillance s'est trop souvent complue.» C'est la physionomie générale de « l'illustre prince de l'Église » qu'il a prétendu retracer, dans « une étude réfléchie, » sans se servir du procédé facile « qui a souri de nos jours à M. Hippeau, » consistant à donner une reproduction adoucie de ce que les uns ont dit de mal et une image tempérée de ce que les autres ont tracé d'élogieux.

Peut-être ce plan aurait-il été plus facile à réaliser, si l'auteur avait adopté la méthode ordinaire et écrit l'histoire du cardinal du Perron en suivant simplement l'ordre du temps. En envisageant son « héros » sous des aspects différents, il s'expose à des redites, ou fait tort à l'ensemble du tableau. Ne pousse-t-il pas un peu loin, d'autre part, son admiration pour le cardinal, quand il va, dans un chapitre spécial, jusqu'à le comparer à Bossuet?

Malgré ces quelqnes observations, il faut reconnaître que l'ouvrage de M. l'abbé Feret est le plus souvent rempli d'intérêt. Ses recherches sont faites aux meilleures sources ; et il n'a même pas négligé la correspondance inédite de du Perron, sur laquelle il donne, en appendice, des extraits et des analyses fort curieux.

G. B. DE P.

Edmond Richer, *étude historique et critique sur la rénovation du Gallicanisme au commencement du XVIIe siècle*, par l'abbé Ed. PUYOL. Paris, Olmer, 1876, 2 vol. in-8° de 508 et 500 p.

Les deux volumes que M. l'abbé Puyol vient de consacrer à la biographie d'Edmond Richer et à l'histoire des doctrines gallicanes pendant le premier tiers du XVIIe siècle, méritent de trouver de nombreux lecteurs. Jamais on n'a plus exactement raconté la vie agitée du trop célèbre docteur de Sorbonne qui, après avoir pris part aux excès de la Ligue et s'être fait l'apologiste du crime exécrable de Jacques Clément, préconisa en France les maximes qui placent la prérogative et la personne des rois au-dessus de tout contrôle et de toute censure ; qui, après avoir introduit d'utiles réformes dans la Faculté de théologie de Paris, y corrompit l'enseignement, poussa audacieusement les esprits dans une voie qui menait au schisme et à l'hérésie, et mérita d'être déposé de ce syndicat qu'il avait jadis exercé avec honneur. M. l'abbé Puyol juge avec équité l'auteur du *Libellus de ecclesiasticâ et politicâ potestate :* il rend hommage aux vertus personnelles de l'écrivain qu'il combat, et aucune de ses pages ne respire l'*odium theologicum* que Richer lui-même ressentait et exprimait contre ses adversaires et contre les plus vénérables autorités. « Ceux qui pensent, dit-il, qu'un peuple vit et prospère avec et par sa religion ; que tout attentat contre le sentiment religieux est un crime contre

Digitized by Google

Dieu et la patrie ; que le gallicanisme fut un amoindrissement de la force de l'Église en France, ceux-là ne peuvent considérer qu'avec tristesse les entreprises de Richer... Tout en rendant témoignage à ses vertus de pureté, de mortification et de désintéressement, ils ne peuvent fermer les yeux sur les sentiments d'insoumission et d'opiniâtreté qui ont jeté ce prêtre et ce docteur parmi les adversaires de l'Église. »

M. l'abbé Puyol n'est pas moins fidèle à la vérité historique qu'aux principes d'une saine théologie lorsqu'il nous expose les diverses évolutions de la théorie gallicane sous le règne de Louis XIII. Il distingue avec soin le *régalisme* qui exagère le pouvoir du prince dans la société temporelle, de l'*épiscopalisme* qui exagère le pouvoir des évêques dans la société spirituelle, et il montre ces deux erreurs confondues et conjurées pour contester, limiter et rabaisser les prérogatives les plus légitimes du Saint-Siège. Il fait observer avec raison que ce qui a rendu le gallicanisme insupportable, non-seulement à Rome, mais à toutes les églises particulières, c'est son ambition doctrinale : en effet, suivant les gallicans, la France seule, dans l'univers catholique, aurait retenu la foi primitive sur deux des points essentiels de la religion, c'est-à-dire sur l'étendue de la puissance ecclésiastique et sur la juridiction du pape. M. l'abbé Puyol ne manque pas de signaler le caractère jaloux et intolérant du gallicanisme outré dont Richer est le représentant, caractère qui se retrouvera dans le gallicanisme modéré auquel Bossuet a eu le malheur d'attacher son nom. Richer ne laissait passer dans la Faculté de théologie aucune proposition contraire aux maximes gallicanes, et son exemple fut suivi par les évêques de 1682, qui sollicitèrent et secondèrent les rigueurs des Parlements contre les écrivains ou professeurs, évêques, prêtres ou laïques, qui défendaient la souveraineté pontificale. Jamais le Saint-Siége n'a déployé contre aucune erreur la sévérité que le despotisme gallican a montrée contre les vérités enseignées par Rome. L'auteur nous conduit presque à l'époque où Richelieu apaisa le trouble en obtenant de Richer une rétractation qui n'était pas sincère, mais qui acheva de décréditer le sectaire. Il dépendait peut-être du grand cardinal d'assurer pour de longues années une étroite union entre la couronne de France et Rome ; mais son esprit si élevé se trompa lorsqu'il voulut appliquer aux affaires religieuses les règles trop flexibles de la politique ; il ménagea une transaction qui favorisait le régalisme en refoulant le gallicanisme épiscopal. Cette pacification temporaire eut au moins l'avantage de permettre à la réforme catholique de faire en France les plus rapides progrès. Sous l'heureuse influence d'un enseignement épuré, notre clergé séculier et régulier accomplit ces œuvres merveilleuses qui ont rendu à jamais mémorables le règne de Louis XIII et les premières années du règne de Louis XIV, et qui se multiplièrent sur tous les points de la France jusqu'au jour où elles furent subitement arrêtées par l'entreprise schismatique de 1682.

La lecture de cet ouvrage est constamment intéressante: nous voudrions seulement que le récit des événements fût plus rapide et les développements théoriques mieux ordonnés et plus précis. Nous faisons des vœux pour que M. l'abbé Puyol poursuive cette histoire du gallicanisme, et nous ne doutons pas que ses futurs écrits ne présentent de nouvelles qualités réunies à celles qui distinguent déjà les présents volumes. C. G.

Digitized by Google

L'Amiral du Casse, *chevalier de de la Toison d'or (1646-1715). Etude sur la France maritime et coloniale, règne de Louis XIV*, par le baron Robert DU CASSE, attaché au ministère des Affaires étrangères. Paris, Berger-Levrault, 1877, in-8° de 475 p.

Notre histoire nous séduit, car nous y voyons, presque partout, la France heureuse et puissante, entraînant les peuples à sa suite dans les voies de la civilisation. Il est bon, peut-être, aux jours de la prospérité, de réagir contre ces séductions en méditant les leçons du malheur; mais quand vient le tour de l'humiliation et des épreuves, mieux vaut se tourner du côté favorable aux espérances du patriotisme. A ce point de vue, on ne peut trop, aujourd'hui, s'attacher à l'étude du siècle de Louis XIV. Là est la véritable épopée nationale, car alors la France fut grande, à la fois sur terre et sur mer; et nos braves marins n'étaient pas, comme sous la République et sous l'Empire, des victimes résignées, n'ayant en perspective, pour prix de leurs nobles travaux, qu'un obscur martyre, pendant que leurs frères des armées de de terre étaient sûrs, en mourant, de s'ensevelir sous des lauriers.

L'amiral du Casse fut un vaillant homme de mer, de la race des Jean Bart et des Duguay-Trouin; et il méritait de devenir aussi populaire, car il ne fut pas moins héroïque. Par une coïncidence remarquable, sa vie embrasse la totalité de notre plus glorieuse époque : né presque avec les victoires du grand Condé, il meurt la même année que le grand Roi. Et, pendant ce temps, que d'actions d'éclat, que de services rendus, que de gloire acquise à la marine et au pays! Jeune encore, et simple officier de la marine commerciale au service de la *Compagnie du Sénégal*, il est mis à la tête des forces dont disposait cette association de marchands, et devient un des principaux fondateurs de notre colonie africaine. Son admission dans la marine royale est le prix d'une action d'éclat extraordinaire. Revenant en France il aborde résolûment, malgré la grande infériorité de son navire, une frégate hollandaise. Son bâtiment décroche au moment même où il vient de s'élancer sur le pont ennemi, suivi à peine de vingt hommes. Les siens le croient prisonnier et prennent le large; mais du Casse, par des prodiges de valeur, réduit le nombreux équipage hollandais, et arbore le pavillon français pour rappeler son bâtiment.

Après une expédition à Surinam contre les Hollandais de la Guyane, du Casse est envoyé à Saint-Dominique, dont il ne tarde pas à être nommé gouverneur général. Au milieu de luttes continuelles contre les Espagnols et les Anglais, malgré des difficultés inouïes, il prélude à l'organisation de la future *Reine des Antilles*. Bientôt il partage avec Pointis la gloire de la grande expédition de Carthagène. Il y commandait les Flibustiers, qui ne contribuèrent pas moins que les troupes régulières au succès de l'entreprise. Mais la part à la peine ne devait pas garantir aux soldats de du Casse la part du butin que Pointis leur avait solennellement promise.

Quelques années après, nous voyons du Casse, ayant conquis le grade de chef d'escadre, reparaître dans cette même ville de Carthagène, vainqueur de l'amiral Bembow qu'il a défait au combat de Sainte-Marthe. La bataille de Velez-Malaga est une autre belle page de cette carrière, dignement couronnée par la rentrée des galions, ramenés du Mexique à la Corogne à travers des périls sans nombre, et qui sauvèrent la monarchie de Philippe V en lui permettant de continuer la guerre.

Digitized by Google

L'ouvrage du baron Robert du Casse présente un vif intérêt. Il a été, en effet, composé surtout d'après des documents inédits : de nombreuses lettres sur la marine militaire et marchande, les colonies, etc., conservées dans la famille de l'amiral. Les archives du ministère de la Marine et des Affaires étrangères ont été scrupuleusement fouillées. Toutefois, le culte des traditions de famille, aujourd'hui plus que jamais louable, a trop multiplié les détails ; ces récits gagneraient à être condensés. — Une table alphabétique des personnages cités se trouve à la fin du livre.

J. THOMASSY.

Mémoires de René-Pierre Nepveu de la Manouillère, *chanoine de l'Église du Mans*, publiés et annotés par l'abbé Gustave ESNAULT, prosecrétaire de l'évêché, secrétaire de la Société historique et archéologique du Maine. T. Ier (1759-1780). Le Mans, Pellechat, 1877, in-8° de xv-378 p.

Les Mémoires de René-Pierre Nepveu de la Manouillère sont d'une authenticité incontestable, comme le prouve le studieux éditeur dans sa préface. Ils ont de plus un caractère particulier qui les distingue dans l'immense collection des mémoires publiés sur l'histoire de France : ils sont aussi peu personnels que possible. Notre chanoine nous fournit peu de détails sur sa personne, sur sa famille ; il nous parle de toute la ville du Mans comme il nous raconte ce qui se passe chez ses frères et chez ses sœurs. A cette époque, il est facile de le constater, toute la société d'une ville assez importante ne formait qu'une seule famille ; les plus petits événements qui survenaient dans une maison intéressaient chacun des habitants de la cité. C'est ainsi que le chanoine du Mans inscrit chaque soir dans son journal les naissances, les mariages, les décès de toutes les personnes avec lesquelles il avait quelque relation. Il y prend le même intérêt, fait les mêmes réflexions que lorsqu'il s'agit des personnes de son sang.

Du reste, c'est moins par ce qu'il dit que par ce qu'il tait que ce journal nous intéresse. Le silence du bon chanoine nous montre ce qu'était une partie de la société à la fin du XVIIIe siècle. Il ouvre le cours de ses récits, ou plus exactement de ses notes, en 1759, et les poursuit jusqu'en 1780, dans le volume que nous avons sous les yeux ; à cette époque, la ville du Mans et toute la province étaient fort agitées par les querelles du jansénisme ; Charles de Froullay et son successeur Louis-André de Grimaldi, des princes de Monaco, soutinrent avec vigueur les droits de l'orthodoxie, en même temps qu'ils condamnèrent les propositions d'une morale trop relâchée. Le dernier de ces prélats eut surtout des démêlés très-vifs avec les Oratoriens du Mans, qui enseignaient dans leur collége une doctrine formellement condamnée par l'Église ; René-Pierre Nepveu parle en quelques mots de ces controverses, mais laisse à peine voir pour quel parti il inclinait. De même, lorsque les Eudistes, sous la conduite du P. Beurier, vinrent prêcher au Mans et attaquèrent avec courage les disciples trop nombreux de l'évêque d'Ypres et de l'abbé de Saint-Cyran, il y eut dans la ville un mouvement universel, et il se produisit des événements tragiques que nous avons fait connaître dans notre *Histoire de l'Église du Mans :* le chanoine Nepveu fut témoin de tous ces faits, il constate es traits principaux et les dates précises ; mais par la manière dont il en parle, il est évident que le fond des doctrines le touchait beaucoup moins que les questions d'intérêt ou de

Digitized by Google

prééminence de son corps. Et cependant notre chanoine tenait aux vrais principes, comme il le prouva durant la persécution où il ne faillit pas un instant.

Tel était l'esprit de la société, et c'est lorsque cet esprit d'indifférence pour les dogmes a prévalu, que les doctrines subversives font leur chemin dans les masses et finissent par amener les tempêtes.

Les *Mémoires* de R.-P. Nepveu sont curieux sous ce rapport. Ajoutons que l'éditeur n'a rien négligé pour ajouter un nouvel intérêt au texte : notes nombreuses qui font connaître les usages, les familles et les personnes; belle impression, bon papier, et correction digne de servir d'exemple. Le second volume ne tardera pas à paraître et contiendra une table complète de tout l'ouvrage auquel nous souhaitons un entier succès.

DOM PAUL PIOLIN.

Les femmes de Versailles. *Les dernières années de Louis XV* (1768-1774), par IMBERT DE SAINT-AMAND. Paris, Dentu, 1876, in-12 de CI-186 pages.

M. Imbert de Saint-Amand poursuit le cours de ses curieuses études sur les femmes de Versailles; après les femmes de la cour de Louis XIV, celles de la cour de Louis XV, en attendant les femmes de la cour de Louis XVI. C'est aux dernières années de Louis XV qu'est consacré le volume aujourd'hui publié. Il débute par un rapide et intéressant coup d'œil sur la société de cette époque : le roi, la noblesse, le clergé, la magistrature, etc., sont successivement passés en revue. C'est le prélude déjà de la révolution; la vieille société s'effondre de toutes parts; l'autorité n'inspire plus le respect, parce qu'elle ne se respecte pas elle-même. Tous les ressorts se détendent, et la machine gouvernementale est prête à se briser au premier choc. M. de Saint-Amand rend justice aux qualités réelles de Louis XV; le malheureux monarque valait mieux que sa réputation et surtout que sa conduite : il avait de l'intelligence, du courage, de la bonté, un très-haut sentiment de la grandeur du pays, mais malheureusement nulle volonté. C'est cette faiblesse déplorable qui, exploitée par les courtisans intéressés, l'a fait tomber de chute en chute jusque dans les bras de Mme du Barry.

Mme du Barry, c'est à elle en partie qu'est consacrée la seconde partie de ce volume. M. de Saint-Amand, sans la défendre, plaide du moins pour elle les circonstances atténuantes; en tout cas, il la met au-dessus de Mme de Pompadour. Nous avouons, pour notre part, ne pas faire grande différence entre ces deux femmes; toutes deux ont avili le trône et contribué à détruire par là le respect dû à l'autorité. Si Mme du Barry n'a pas fait de généraux d'armée, elle a fait des ministres, et la diplomatie du duc d'Aiguillon ne nous semble guère supérieure aux talents militaires du prince de Soubise.

En face de Mme du Barry, voici Marie-Antoinette. M. de Saint-Amand est de ceux qui, comme M. le comte de Reiset, ont le culte de l'infortunée souveraine. Il en parle en termes émus, et il rend une éclatante justice à ce caractère si étrangement défiguré par la calomnie. A l'aide des mémoires du temps, et surtout des rapports du comte de Mercy, il trace un portrait scrupuleusement ressemblant et plein de charme de la jeune et séduisante archiduchesse. Tous les amis de la vérité historique l'en remercieront. Nous nous permettrons cependant de lui signaler deux erreurs qui ont échappé à ses consciencieuses recherches. Nous n'avons vu nulle part que Marie-Antoinette soit venue à Paris

Digitized by Google

le 30 mai 1770, le jour de la catastrophe de la place Louis XV, et il n'est pas exact non plus qu'elle ait jamais été enfermée à Sainte-Pélagie (p. 174) ; elle a été directement transférée du Temple à la Conciergerie, et de la Conciergerie à l'échafaud.

Mais ici il n'est encore question que de la Dauphine : nous attendons avec impatience la reine, dans le volume annoncé des *Femmes de la cour de Louis XVI*. M. DE LA ROCHETERIE.

Le conseil d'État avant et depuis 1789, *ses transformations et son personnel. Etude historique et bibliographique*, par M. Léon Aucoc, président de section au conseil d'État. Paris, imprimerie nationale (E. Plon), 1876, gr. in-8° de IV-434 pages.

L'institution du conseil d'État est traditionnelle en France; mais son organisation, aussi bien que l'étendue et jusqu'à un certain point la nature même de ses pouvoirs, ont varié suivant les époques. Avant 1789, pour nous en tenir au dernier état de la législation, à celle qui date du règne de Louis XIV, il formait le *conseil du roi*, réunissait dans son sein tout le haut personnel du gouvernement, le chancelier, les ministres, les secrétaires d'État, le contrôleur général des finances, et avait des attributions politiques non moins qu'administratives. L'une de ses sections, le conseil *d'en haut, des affaires étrangères*, ou *d'État* proprement dit, ainsi que l'usage finit par le désigner, traitait exclusivement de questions gouvernementales. D'autres sections, telles que le conseil *des dépêches*, le conseil *des finances*, le conseil *de commerce*, y joignaient en matière administrative une juridiction réglementaire à la fois et contentieuse. A ces conseils se rattachaient un assez grand nombre de commissions ordinaires et extraordinaires, véritables bureaux d'instruction, bien qu'elles eussent quelquefois un droit de décision propre. Enfin le conseil *privé* ou *des parties*, connaissait des demandes en évocation, en règlement de juge, en cassation et révision d'arrêts tant civils que criminels. Ce conseil, nous apprend l'*État de la France* de 1699, était le plus ancien, celui qui depuis plus de temps se trouvait en possession du titre de conseil d'État. C'était dans son Assemblée seule que se réunissaient tous les membres du conseil, et c'était la séance qu'ils y prenaient ou qu'ils avaient droit d'y prendre la première fois, qui réglait invariablement pour toujours le rang qu'ils conservaient entre eux, soit dans les différents conseils particuliers où ils avaient entrée, soit dans toute autre fonction.

Aboli en 1791, le conseil d'État fut rétabli par la constitution du 22 frimaire an VIII, dont l'article 52 l'investit, sous la direction des consuls, de la double mission de rédiger les projets de loi ainsi que les règlements d'administration publique, et de résoudre les difficultés qui s'élèveraient en matière administrative. On sait dans quelle large et féconde mesure ses membres s'associèrent au travail de refonte de la législation civile, commerciale et criminelle, et de réorganisation de l'administration française auquel présidait Napoléon.

La Restauration réduisit le conseil à un rôle plus modeste ; la monarchie de Juillet le reconstitua dans des conditions normales par la loi du 19 juillet 1845 ; il reçut de la constitution républicaine de 1848 une notable extension de pouvoirs, une participation effective à la préparation des lois, et même, en certains cas, à l'action gouvernementale. La constitution de 1852 lui rendit une situation et des attributions analogues à celles qu'il avait sous le premier Empire, et

Digitized by Google

qui n'étaient pas sans le rapprocher par certains côtés de l'ancien conseil du roi. Enfin il a été réorganisé de nouveau en 1872, avec un caractère qui tient à la fois des régimes adoptés en 1845 et en 1849.

Ce sont ces diverses transformations du conseil d'État ancien et moderne que M. Léon Aucoc vient d'esquisser, en écrivain qui a déjà fait ses preuves, avec une compétence toute spéciale et depuis longtemps reconnue. Autour du sujet principal, il a groupé une série de notices et de documents pleins d'intérêt. Nous citerons en première ligne de précieuses indications sur les sources tant imprimées que manuscrites de l'histoire du conseil d'État. Puis viennent : un tableau chronologique des lois et règlements sur le conseil d'État, avant et après 1789, suivi du texte des lois et règlements en vigueur ; des documents sur les travaux du conseil d'État depuis l'an VIII ; une notice bibliographique sur les ouvrages imprimés ou manuscrits, concernant le conseil d'État, composés avant et après 1789 ; des documents sur le personnel du conseil d'État avant et depuis 1789 ; une note sur la reconstitution de la bibliothèque du conseil d'État après l'incendie de mai 1871 ; et une autre note indiquant les différents locaux occupés par le conseil d'État depuis l'an VIII.

M. le garde des sceaux Dufaure a officiellement témoigné de la valeur qu'il attachait au travail de M. Aucoc, en décidant que ce travail serait imprimé par l'imprimerie nationale pour l'usage du conseil. Nous voulons compter que cette haute distinction, aussi bien que le légitime succès obtenu par son livre, détermineront l'honorable président de section à ne pas tarder à réaliser le projet qu'il a formé — nous serions presque en droit de dire l'engagement qu'il a pris — de publier, sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, l'histoire complète du conseil d'État de l'ancienne monarchie. La *Collection des documents inédits*, comme le monde savant, auraient à y gagner un excellent ouvrage de plus.

Cte DE LUCAY.

Étude sur les institutions municipales de Blois par M. DUPRÉ, bibliothécaire de la ville de Blois, etc. Orléans, Herluison, 1875, in-8 de 124 p. (Extr. du t. XIV des *Mém. de la Soc. arch. et hist. de l'Orléanais.*)

M. Dupré a eu l'heureuse pensée de réunir en un mémoire tous les documents qu'il a pu rassembler sur les institutions de Blois au moyen âge. C'est, dit-il lui-même, un recueil plutôt qu'un livre ; il lui eût en effet, été bien difficile, pour les origines surtout et jusqu'au XVIe siècle, de donner la forme d'une exposition méthodique de tous les rouages de l'administration intérieure de la cité à des mentions qu'il lui a fallu arracher pour ainsi dire pièce à pièce, à des documents d'origine et de nature fort diverses, et ne fournissant qu'accessoirement les détails qui forment le fond et la base du travail.

C'est, qu'en effet, jusqu'au XVIe siècle, les documents sont rares sur l'organisation et le fonctionnement de la municipalité blésoise. La source la plus importante pour le moyen âge à laquelle M. Dupré a largement puisé, est un manuscrit de la Bibliothèque nationale de la fin du XVe siècle, le Cartulaire municipal de Blois. A cette source se joignent quelques documents de diverses provenances, principalement des quittances de la collection Joursanvault ; pour les époques plus récentes, les registres municipaux de Blois, qui ne remontent

Digitized by Google

malheureusement qu'au XVIe siècle. Il suffira de jeter un coup d'œil sur les vingt et une pièces justificatives dont M. Dupré a enrichi son livre, pour se faire une idée des sources diverses qu'il a mises en œuvre pour ce travail.

L'existence municipale de Blois semble, en étudiant les documents apportés par M. Dupré, ne pas avoir été très-agitée; les habitants n'ont pas eu recours — dumoins les traces ne subsistent pas — à l'insurrection pour conquérir des libertés municipales; ce sont les comtes de Blois, dont M. Dupré nous montre la souveraineté toujours douce et paternelle pour les Blésois, qui, petit à petit, ont accordé sans violence à leurs sujets les libertés nouvelles qu'ils réclamaient, quand elles étaient en harmonie avec leurs besoins réels et les progrès du temps. On ne saurait trop louer cette sage et politique conduite des comtes de Blois; si elle offre moins d'intérêt pour l'historien, elle a eu l'avantage d'assurer le développement des institutions et la prospérité des habitants.

Le travail de M. Dupré se termine par un appendice, dans lequel il étudie l'administration de Blois sous Louis XIV; bien qu'à cette époque l'organisme communal, sous un gouvernement exclusivement centralisateur, pour ne pas dire despotique, soit réduit à un rôle très-secondaire et n'ait plus aucune initiative, cette esquisse forme un complément intéressant au livre de M. Dupré, et nous montre, après les diverses transformations, le point d'arrivée.

Nous regrettons que M. Dupré ait conservé, à partir du XVIe siècle, l'ordre chronologique, que la pénurie des documents l'avait forcé à suivre jusqu'à cette époque. Étant en possession, pour le XVIe siècle, de documents plus nombreux, puisque les registres municipaux subsistent encore, peut-être eût-il mieux fait d'en venir à l'exposé méthodique, comme il l'a fait pour l'époque de Louis XIV. En examinant à tour de rôle les différentes branches et leur fonctionnement, l'intérêt et l'attrait, croyons-nous, eussent été plus grands pour le lecteur, et lui eussent permis un coup d'œil d'ensemble sur l'administration municipale.

Une erreur s'est glissée dans les notes de la pièce justificative n° 2 (page 57) : *Cuens* ne vient pas du germanique *King* ou *Koneg*, mais du latin *comes*. J. D. L. R.

Études, documents et extraits relatifs à la ville de Saintes. publiés par M. le baron Eschasseriaux, député. Saintes, 1876, gr. in-8°. de 554 p.

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. Tome II. Saintes, Mortreuil; Paris, H. Champion, 1875, gr. in-8° de 478 p.

Si je rapproche ces deux volumes, c'est non-seulement parce qu'ils sont consacrés tous les deux au même sujet, mais aussi parce qu'ils sont en très-grande partie l'un et l'autre l'œuvre de M. Louis Audiat, les avant président de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

Après l'incendie à jamais déplorable de la bibliothèque de Saintes, M. le baron Eschasseriaux offrit noblement d'imprimer à ses frais un volume de documents relatifs à l'histoire de cette ville. Heureusement, on avait gardé diverses copies et divers extraits des registres originaux dévorés par les flammes. Ce sont ces copies et extraits qui remplissent le beau volume que nous devons à la patriotique générosité de M. Eschasseriaux et à l'infatigable zèle de M. Audiat.

Ce dernier, utilisant des notes pri

Digitized by Google

ses par M. Dangibeaud, qui avait autrefois dépouillé complétement les registres des délibérations du corps de ville (de 1570 à 1591), et ajoutant à ce précieux butin tout ce qu'il lui a été possible de retrouver d'autres copies, a constitué (Dieu sait au prix de quels efforts !) un recueil auquel il a eu raison d'attribuer (p. 8) « une grande importance. » On y remarque : l'inventaire des archives de l'Hôtel de ville de Saintes antérieures à 1790, l'analyse des registres de police (de 1728 à 1790), les priviléges de la ville et du corps de ville, des lettres de Charles VIII relatives aux portes de Saintes (1484), la liste des maires, échevins et conseillers municipaux jusqu'en 1874, l'armorial des maires et échevins, les délibérations du corps de ville de 1570 à 1590, c'est-à-dire l'histoire de vingt années de la vie municipale de Saintes — vingt années qui furent les plus orageuses du XVIe siècle, — diverses délibérations de 1591, 1610, 1616, 1622, 1624, 1631, 1634, 1641, 1652, 1667, 1668, 1669, 1673, 1691, 1693, 1732, 1788, 1790, 1792, 1793, 1831, 1842, 1867, etc. Tous ces textes sont éclairés par des notes abondantes, excellentes. Le volume est complété par une *table onomastique* dont il faut savoir gré à M. Hippolyte de Tilly, digne lieutenant de M. Audiat.

Les travaux insérés dans le tome II des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* sont : 1° le mémoire de l'intendant Michel Bégon sur la généralité de La Rochelle, publié par M. Georges Musset, archiviste paléographe (p. 17-174); 2° un ensemble de documents sur Masdion et Mortagne (1337-1778), fournis par MM. L. Audiat, Adolphe Bouyer, Jouan et Louis de Richemond (p. 175-248); 3° de nombreuses pièces sur *saint Eutrope et son prieuré*, éditées par M. Audiat (p. 249-448); le tout suivi d'une *table des noms de lieux et de personnes* dressée par M. Ad. Bouyer avec la minutieuse exactitude que cet érudit apporte en tous ses travaux.

On ne saurait donner trop d'encouragements et d'éloges à M. Audiat et à ses collaborateurs : ils choisissent très-bien leurs documents, ils les publient et les annotent très-bien, et si, comme je l'espère, on continue à les seconder soit en Saintonge, soit dans les provinces voisines, ils nous donneront une série de bons et beaux volumes qui mériteront d'être placés dans l'estime publique au même rang que les *Archives historiques du département de la Gironde*. T. DE L.

Notice sur la peste de Barbezieux (1629-1630), par Jules PELLISSON. Paris, Dumoulin, 1877, in-8° de 30 p. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de la Charente*.)

Registre des délibérations du consistoire de Barbezieux. (1680-1684) par M. PELISSON. Paris, Dumoulin, 1877, in-8° de 54 p. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de la Charente*.)

Il est juste qu'on s'occupe un peu de Barbezieux. Peu d'écrivains jusqu'ici ont songé à cette ville. A part le petit livre de M. Louis Cavrois, *Barbezieux, son histoire et ses seigneurs*, qu'a-t-on ? M. Jules Pellisson, avocat et sous-bibliothécaire à Cognac, s'est mis à fouiller ses archives. La ville qui a eu pour seigneurs les La Rochefoucauld, le maréchal de Schomberg, le cardinal et le duc de Richelieu, Michel Le Tellier, le marquis et l'abbé de Louvois, garde encore plusieurs secrets historiques. L'actif et intelligent écrivain nous en révèle deux aujourd'hui dans deux plaquettes, l'une sur la peste, l'autre sur les délibérations du consistoire de Barbezieux

Digitized by Google

La peste d'abord. Est-ce bien la peste, puisqu'il faut l'appeler par son nom ? Les relations de l'époque ne parlent que de contagions. Cette épidémie sévit fréquemment à cette époque dans la contrée. M. Jules Pellisson la signale à La Rochelle en 1629, après le fameux siége. Elle fit des ravages considérables, puisque des cinq mille quatre cents habitants, reste de vingt-huit mille, qui avaient survécu au siége, elle en enleva mille en trois mois ; et ce n'étaient pas les suites des privations, des fatigues, des angoisses. C'est précisément un habitant de La Rochelle qui porta le (germe du mal à Barbezieux.)

Saintes avait été dévasté en 1605, de juillet à octobre. Les procès-verbaux des séances du corps de ville, aujourd'hui brûlés, contenaient toute cette lamentable histoire. Il n'en reste que ce que j'ai cité dans ma brochure : *La Fronde en Saintonge.* En 1622, nouvelle invasion du fléau ; les décès qui, pour une des sept paroisses, étaient annuellement de seize environ, s'élèvent à vingt-deux en janvier, treize en février, vingt-neuf en mars, soixante-quatre en avril. L'église et le cimetière de Saint-Michel deviennent insuffisants; et l'évêque Louis de Bassompierre autorise l'inhumation dans celui de Saint-Colombe nouvellement créé. Cette fois la maladie contagieuse a un nom; j'ai trouvé le mot de pourpre, à propos d'un chanoine enterré « le visage couvert, et est mort du pourpre. » M. Pellisson estime que la peste de Barbezieux était le typhus.

Il est intéressant de voir les moyens prophylactiques employés : on isole les malades; on leur construit, comme à Saintes, des huttes à quelque distance de la ville; on les loge dans des cabournes. Les remèdes ne sont pas mentionnés. Quant aux médecins, ce sont les « aventuriers», espèces de bohèmes de la pire espèce, « gens de sac et de corde, dit Brantôme, méchants garnements échappez à la justice et surtout force marquez de la fleur de lys sur l'épaule. »

Le « papier » du consistoire de Barbezieux a quelque importance. M. Pellisson l'a reproduit textuellement. Sans doute beaucoup de délibérations sont insignifiantes : « la sainte cène a été célébrée pour la première fois. » Mais il y a aussi quelques traits de mœurs bons à noter. Les pécheurs scandaleux, les époux adultères, les voisins qui se querellent, sont mandés à l'assemblée; il faut qu'ils jurent de s'amender, ou on les exclut des sacrements. Quand le ministre veut s'absenter, il demande permission ; les fidèles accordent une fois, refusent une autre. Ce sont eux qui prescrivent le nombre de prêches qu'il doit faire et le sujet de ses sermons. Puis on ordonne des jeûnes et des prières. Puis on exhorte à payer les gages du ministre, qui se font parfois attendre. Çà et là se trouvent quelques arrêts du Conseil du roi relatifs à l'exercice du culte. Je crois qu'il y a peu à tirer de ce registre pour l'histoire générale, mais beaucoup pour l'histoire locale. Les familles actuelles y rencontreront leurs noms à chaque page.

Ces deux opuscules ont donc leur intérêt, et nous félicitons M. Pellisson d'avoir mis la main sur les pièces qui les composent et de les avoir livrés au public.

LOUIS AUDIAT.

Digitized by Google

Le château de Bourbon-l'Archambault (*Allier*) par Mgr X. Barbier de Montault, prélat de la maison de S. S. — Moulins, impr. C. Desrosiers, 1876, in-18 de 148 p. et trois planches.

« Bourbon est une petite ville d'environ quinze cents âmes, située à quatre lieues de Moulins, peu connue des archéologues et visitée seulement, chaque année, par quelques centaines de malades qui viennent demander à ses eaux thermales la santé et la vigueur corporelle, » dit Mgr Barbier de Montault au début de son intéressante monographie. Et pourtant quelle cité est plus ancienne ? quel nom est plus connu que celui qu'elle porte ? quelle localité tient une plus grande place dans l'histoire du Bourbonnais ? quelle ville d'eaux eut plus de célébrité ? Les Romains l'ont habitée et peuplée ; le moyen âge l'a embellie d'églises et de châteaux ; le siècle de Louis XIV a envoyé boire à ses sources Boileau et Henriette de France, reine d'Angleterre, le maréchal de la Meilleraye et Mme Fouquet, Mme de Sévigné et Mme de Montespan, pendant que Racine était trésorier de France à Moulins et Boursault receveur des tailles à Montluçon.

Toutefois, ce n'est pas de l'histoire de Bourbon-l'Archambault que nous entretient Mgr Barbier de Montault, et il faut le regretter. L'auteur est un érudit multiple, qui sait tout et quelque chose encore. Il aurait pu nous raconter bien des faits curieux, réveiller bien des souvenirs endormis sous ces vieilles pierres. C'est alors que les murs, les remparts, les pavés auraient parlé : *Lapides clamabunt !* Il s'est volontairement borné au château. Mais aussi quelle abondance de détails ! quelle copieuse description ! Il fallait cela pour nous faire connaître cette grandiose ruine féodale. Mgr Barbier de Montault s'excuse de moins savoir l'architecture civile que l'architecture religieuse. S'en douterait-on en le lisant ? Rien n'échappe à ses sagaces investigations, le moulin, l'étang, les remparts, les tours ; il note et décrit tout, le boisseau matricule et les fresques, les privés et retrait, aussi bien que la Quiqu'en grogne. En passant, il fait justice de cette erreur populaire qui voit des oubliettes dans tout souterrain et notamment dans la crypte aux provisions.

Grâce à cette monographie monumentale, « le château de Bourbon aura désormais sa place dans l'histoire de l'architecture militaire auprès des constructions analogues de Carcassonne, d'Avignon et d'Angers. » Ajoutons que trois planches, lithographiées par C. Desrosiers, ornent cet élégant petit volume : la vierge de la sainte chapelle, les mesures féodales et la vue du moulin et du château d'après une gravure de Silvestre en 1648. Louis Audiat.

Servières et son petit séminaire, *notice historique*, par l'abbé Poulbrière, professeur de rhétorique, membre de la Société française d'archéologie, etc. Servières (Corrèze), chez l'auteur, 1876, in-18 de 180 pages.

Voici une monographie de petit séminaire, un tableau de genre plutôt qu'une peinture historique. Félicitons l'auteur de l'opportunité de son livre : en ces temps où l'éducation de la jeunesse est si violemment menacée, remonter aux origines d'un collége ecclésiastique, en révéler la vie propre, la sage organisation, c'est faire acte de saisissante actualité.

L'ouvrage se divise en deux parties : 1° Servières ; 2° le petit séminaire. La première est le travail de l'érudit et de l'archéologue. Quant à la seconde, œuvre spéciale du prêtre, du maître, du fils reconnaissant et

Digitized by Google

pieux, elle renferme l'histoire même du petit séminaire depuis sa fondation (1804) jusqu'à nos jours. Là, passent, à tour de rôle, dans le cadre de leurs œuvres et de leurs vertus, les figures graves et douces des sept supérieurs de la maison.

La tâche de M. Poulbrière n'était pas sans présenter quelque difficulté. On y sent une main qui hésite de délicatesse ou tremble d'émotion devant les traits vénérés des patriarches du séminaire; mais, croyons-nous, cette main n'en saisit que mieux la physionomie propre et n'en respecte que plus l'intime vérité.

Je ne révèlerai pas le secret de l'auteur en disant le charme particulier de cette maison de Servières. Ceux qui, comme nous, consument leurs jours aux labeurs de l'enseignement, voudront lire ces pages savoureuses pour l'esprit autant que fortifiantes pour le cœur. — Bon succès au livre et merci à l'auteur!

C. A.

Petite Histoire de la ville de Ligueil, *racontée aux enfants des écoles par un de leurs amis* (M. l'abbé Baranger, curé de Ligueil). Tours, imp. Rouillé-Ladevèze, 1876, in-18 de xiii-212 pages et un plan.

C'est une excellente idée qu'a eue M. l'abbé Baranger, qui se cache sous le pseudonyme d'un « ami des enfants, » de retracer sous une forme facile et attrayante pour la jeunesse des écoles, l'histoire de la ville et de la baronnie de Ligueil. Il a divisé en trois parties (l'origine, le moyen âge, les temps modernes) les récits qu'il adresse à son jeune auditoire; ses entretiens sont toujours attachants et instructifs, et, ce qui est un très-grand mérite à nos yeux, il sait captiver l'attention et se faire écouter même lorqu'il raconte les parties les plus arides de l'histoire de Ligueil, et je dirai qu'elles ne font pas défaut. La grande figure de saint Martin entrevue au ive siècle, celle de saint Louis au xiiie, quelques souvenirs de Louis XII et des enfants de François Ier, le passage de Philippe V partant pour l'Espagne, et la conduite courageuse des habitants pendant la Révolution ne suffiraient pas à soutenir l'intérêt, sans le merveilleux talent qu'a M. l'abbé Baranger de faire revivre les personnages dont il s'occupe devant les yeux de son auditoire. Pendant la période féodale, la baronnie de Ligueil, dépendante du chapitre de Saint-Martin, n'est mêlée à aucun événement d'une importance générale. C'est alors que l'auteur nous raconte avec beaucoup de verve et de couleur les mœurs, les usages, le vêtement, les hommages des vassaux, les réjouissances publiques, et nous fait assister à un souper à la baronnie de Ligueil. Voilà comment, sans fatigue, en passant d'un entretien sérieux à un récit plus attrayant, on arrive à la fin de ce petit livre, en enviant les enfants qui ont près d'eux un pasteur si dévoué, et qui sait si bien mettre sa science et ses recherches à leur portée.

J. D. L. R.

Un Chapitre inédit de l'histoire de Saint-Nazaire (*Loire-Inférieure*), du xve siècle au xviiie siècle, par René Kerviler, ingénieur du port de Saint-Nazaire, correspondant du ministère de l'Instruction publique, membre de la Société archéologique de Nantes. Nantes, imprimerie V. Forest et E. Grimaud, 1876, grand in-8° de 93 p.

M. R. Kerviler, abandonnant un moment ses intéressantes études d'histoire littéraire, dont j'ai eu si souvent l'occasion de parler ici et sur lequelles je reviendrai prochaine-

Digitized by Google

ment, nous donne aujourd'hui, sous ce modeste titre : *Un Chapitre de l'histoire de Saint-Nazaire*, une excellente monographie de la florissante ville où tout son temps se partage entre les devoirs de l'ingénieur et les travaux de l'érudit. M. Kerviler a eu la bonne fortune de rencontrer dans les archives de la paroisse de Saint-Nazaire un grand nombre de vieux documents relatifs à l'histoire de la presqu'île guérandaise : il en a publié quelques uns dans un journal de la localité, quelques autres dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* : il a repris tous ces documents ; il y en a joint de plus importants qui étaient inédits, et il a formé de tout cela un travail d'ensemble qui est des plus curieux. Le sujet de sa brochure est la longue et opiniâtre lutte soutenue contre la ville de Guérande par Saint-Nazaire et les autres cités de la presqu'île, qu'on prétendait forcer à contribuer, malgré la volonté expresse des ducs ou des rois, aux réparations et à l'entretien des fortifications de l'ancienne ville épiscopale. Le premier document, qui est du milieu du xve siècle, est revêtu de la signature du duc Pierre, mari de la vénérable Françoise d'Amboise ; les pièces les plus nombreuses sont celles du xviie siècle, époque où la lutte devint plus vive que jamais. Dans le récit de M. Kerviler, clair et animé autant qu'il est exact, figurent tour à tour les Espagnols à Saint-Nazaire en 1379, Pierre II et Anne de Bretagne, Louis XII et Henri IV, Louis XIII et le maréchal de Thémines (lequel, disons-le en passant pour relever la seule faute de tout l'ouvrage, ne s'appelait pas *Pons de Laurières*, mais bien *Pons de Lauzières*), le parlement de Rennes, le conseil du Roi (1637), le contrat des États de Bretage (1640-1643), les lettres patentes de Louis XIV en 1645, le procès Lenoir (1645-1646), l'édit de réformation des titres (1669-1671).

T. DE L.

Opinion de Dom Calmet sur l'emprisonnement de Ferry III. Catalogue des Actes du règne de ce prince, par Henry LEPAGE. Nancy, Wiener, 1876, in-8° de 148 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*.)

L'Angleterre a sa légende de Richard Ier et de Blondel, et la Lorraine sa légende de Ferry III et de Tillon. Toutes deux sont vivement controversées, et bien que n'appartenant pas au même siècle, on a pu se demander, dans ce recueil même, si elles n'appartiendraient pas cependant au même courant d'idées. La discussion, en ce qui concerne la légende lorraine, s'est rallumée tout-à-coup dans ces deux dernières années, tant à l'Académie de Stanislas qu'à la Société d'archéologie ; plusieurs savants mémoires ont été échangés pour et contre, sans que d'aucun côté la vérité soit encore arrivée à l'évidence ; et, en ce moment même, la parole est encore à un nouveau combattant, dont le zèle et la doctrine ne seront peut-être pas mieux récompensés.

En pareille matière, le dernier mot appartient à titre principal aux documents contemporains, et ce sont eux surtout qu'a voulu laisser parler le docte archiviste de la Meurthe, dans le très-consciencieux mémoire dont nous venons de transcrire le titre. Nous le comparerions volontiers au résumé fait à la suite des débats par un président de cour, mais un résumé plein de choses qui n'auraient point été touchées dans les débats eux-mêmes.

Les conclusions sont celles-ci :

1° On ne trouve dans les titres contemporains ni mention du fait, ni allusion au fait.

Digitized by Google

2° La légende ne commence à se montrer que trois siècles plus tard, à l'état de tradition.

3° Les des Armoises, sur le compte de l'un desquels on met l'attentat commis, ne possédaient rien alors à Maxéville, où l'on fait enfermer le duc prisonnier, et n'étaient même pas encore à cette époque établis en Lorraine.

4° La famille des Tillon, dont le chef aurait été anobli pour avoir opéré la délivrance du souverain captif, n'y est venue elle-même que beaucoup plus tard, sous René II.

Le travail de M. Lepage se termine par un catalogue de plus de six cents actes du règne, dont la trame chronologique est tellement serrée, qu'il n'y reste pas place pour cette romanesque aventure. J.-A. Schmit.

—

Lucrèce Borgia, *d'après les documents originaux et les correspondances contemporaines*, par Ferdinand Gregorovius; traduit de l'allemand par Paul Regnaud. Paris, Sandoz, 1876, 2 vol. in-8.

On a beaucoup écrit depuis quelques années sur les Borgia; et la *Revue* a déjà traité ce sujet en 1871 et 1872, à propos d'un essai apologétique sur Alexandre VI, par le P. Ollivier, dont la première partie, croyons-nous, a seule été publiée. Aujourd'hui, c'est une réhabilitation complète de Lucrèce, « la figure la plus infortunée de l'histoire moderne, » que nous présente, après quelques autres, M. F. Gregorovius, déjà connu par ses *Tombeaux des papes romains*, remplis d'attaques contre la papauté. Les travaux de M. de Reumont sur l'*Histoire de la ville de Rome*, des italiens Domenico Cerri, Giuseppe Campori, Antonelli, Gatti, Giovanni Zucchetti, et de l'anglais W. Gilbert, sur Lucrèce Borgia elle-même, parus depuis six ans à peine, avaient singulièrement préparé la matière, qu'un ouvrage postérieur encore de M. Cappelletti, publié à Pise il y a six mois, est venu en quelque sorte épuiser.

Les documents ne manquent donc pas pour étudier une époque de l'histoire italienne, très-fertile en scènes émouvantes, dont l'effet pourtant est un peu usé. M. F. Gregorovius a voulu prendre la parole à son tour dans le débat, et il l'a fait avec une certaine pose théâtrale et des prétentions de philosophe et de « psychologue. » « Les Borgia, dit-il, sont, sous une forme ou sous une conception très-grossière, la satire de l'Eglise universelle qu'ils ont ruinée ou reniée. Leurs statues reposent sur des piédestaux élevés et leur figure se détache toujours sous la lumière de l'idéal chrétien. L'impression morale de leurs actes nous est toujours transmise par un milieu tout pénétré d'idées religieuses. » Telle est la note ordinaire du livre, en négligeant quelques attaques grossières contre la France, qui sont en dehors du sujet, et qu'il est bien inutile de relever. Possesseur de documents relatifs aux Borgia, qu'il avait relevés dans les archives d'Italie et dont il publie un certain nombre en *Pièces justificatives*, M. Gregorovius hésitait entre la monographie de César et celle de sa sœur. Il s'est décidé pour Lucrèce, voulant, dit-il, détruire sa « légende, » en substituant « l'histoire au roman. » Que ressort-il de cette chevaleresque entreprise? Quelques détails plus précis sur la vie de Lucrèce à Rome, car la fin de sa carrière à Ferrare semble un peu écourtée; quelques pièces notariées relatives à l'héroïne, ce qui ne devait pas être très-rare, puisqu'elle a été fiancée ou mariée quatre ou cinq fois. Quant à ce qui regarde les sanglantes tragédies qui ont illustré la famille, rien que d'assez connu. L'auteur cherche dans

Digitized by Google

le caractère de Lucrèce une excuse aux crimes dont elle a été complice. C'est en effet le meilleur argument qu'on puisse faire valoir en sa faveur. Il appert bien des événements qu'elle laissa faire son père et son terrible frère, sans les retenir, mais aussi sans les pousser. L'amour du plaisir et du faste, en même temps que l'indifférence et l'apathie, étaient le fond de sa nature; elle ne fit jamais rien pour le modifier. Elle se laissa séparer de son premier mari; elle vit assasiner sous ses yeux le second, qu'elle aimait cependant; elle en prit un troisième, sans apparente émotion. Et même, en bonne élève du diable, elle devint meilleure à la fin de sa vie, et fit vraiment assez convenable figure comme duchesse de Ferrare et future belle-mère de Renée de France, fille de Louis XII. Qui donc, avec de semblables personnages, oserait demander davantage? Si les conclusions de M. Gregorovius se bornent à cela; nous lui en donnons acte bien volontiers, en ajoutant même que son livre abonde en recherches érudites et que certains chapitres sont fort bien traités. Le reste serait matière à un débat qui pourrait nous mener beaucoup plus loin; et nous aimons mieux, d'ailleurs, comme l'a fait ici même notre regretté collaborateur le R. P. Matagne, passer condamnation sur de mauvais cas qui ne sont pas niables, et laisser de côté la mémoire d'un homme qui, tout pape qu'il fut, ne passera jamais pour un saint homme. G. Baguenault de Puchesse.

La Poésie provençale au moyen âge, par l'abbé Bayle, chanoine honoraire, professeur d'éloquence sacrée à la Faculté de théologie d'Aix. Aix, Achille Makaire, 1876, in-12 de 411 p.

Nous devons une reconnaissance spéciale, dans ces dernières années, à ces écrivains que l'on appelle, de nos jours, des *vulgarisateurs* et qui font connaître aux foules ce qui était jadis le domaine presque exclusif des savants. Leurs ingénieux ouvrages ont rendu de véritables services, surtout pour les sciences naturelles et physiques; mais dans un ordre plus élevé d'idées et de connaissances, leur concours n'a pas été moins précieux. C'est d'une publication de ce genre que nous voulons entretenir les lecteurs de la *Revue*. M. l'abbé Bayle, l'habile et regrettable professeur qui vient d'être enlevé si prématurément à la religion et aux lettres, a traité, en 1876, de *la Poésie provençale au moyen âge*, et son livre reproduit les dix-sept leçons consacrées à ce sujet intéressant. Voulant faire connaître à son nombreux auditoire méridional ce qui est aujourd'hui, en Allemagne, l'objet des études de plusieurs grandes universités, il a parlé d'abord de la formation de la langue romane, la mère des langues latines. Puis, entrant pleinement dans son sujet, le savant professeur a montré que la poésie romane est sortie du cloître et qu'elle seule avait, soit dans la forme didactique, soit dans la forme lyrique ou dramatique, élevé un idiome tout populaire à la dignité de langue nationale. De brillantes et curieuses analyses du poëme provençal, dont Boëce est le héros; des hymnes ou des cantiques chantés par les moines et répétés par la foule; de longs récits légendaires sur la vie des saints et des évangiles apocryphes, si aimés des populations ardentes du midi, font pénétrer dans la vie intime de nos pères au moyen âge.

La grande chanson de geste de Girart de Rossillon, comparable aux plus fameux romans de la Table ronde, et composée aussi par un moine; le *Breviari d'amor*, en trente mille vers,

Digitized by Google

dû à la plume d'un Franciscain, et comprenant sous ce mot *amor* comme une somme de toutes les connaissances des lettres aux XIIIe et XIVe siécles, forment la matière de deux leçons d'un très-vif intérêt. Le type déjà chevaleresque de Girart de Rossillon et la noble et suave figure de la comtesse Berthe, sa femme, montrent bien ce que le christianisme avait su faire de ces rudes guerriers de l'époque de Charlemagne. Quant au frère Ermengaud, il a, dans son *Breviari* ou abrégé, une manière de fustiger les vices de son temps qui laisse bien loin les plus grandes hardiesses de la chaire moderne. Mais quelle foi vive dans ces peuples du Midi ! Et comme l'ardeur pour la vertu, comme la fermeté des caractères, le désir des biens surnaturels, l'emportent encore sur les vices et les passions de la pauvre humanité !

La neuvième leçon de l'abbé Bayle roule sur la poésie romane populaire. Du cloître, où elle avait pris une forme quelque peu littéraire, cette langue romane passa, avec les chants du peuple, recueillis si soigneusement par Damase Arbaud, avec les compositions dramatiques, soit mystères, soit farces joyeuses, dans le domaine public, et triompha définitivement de l'idiome latin, qui demeura dès lors la langue des savants. En abordant la poésie aristocratique, dans sa onzième leçon, le professeur rencontre les troubadours, poëtes de cours et de châteaux, qui donnèrent tant d'éclat aux fêtes des demeures féodales et de ces singuliers aréopages qu'on appelait des cours d'amour. Il se demande quels étaient les mobiles des chants de ces poëtes ambulants, et souvent guerroyants, et il montre, pièces en main, que l'amour coupable ou la haine inspiraient trop fréquemment leur *cansos* harmonieux ou leurs satiriques et parfois odieux *sirventès*. En effet, les troubadours épousaient toutes les querelles de leurs seigneurs, qui les comblaient de faveurs, et pour plaire aux châtelaines, qu'ils courtisaient, ils leur parlaient souvent comme à des divinités païennes. Ce jugement, qui ne peut étonner dans une bouche ecclésiastique et aussi maîtresse de son sujet, nous fait pressentir ce que fut l'influence de la croisade albigeoise sur la poésie provençale. Les troubadours avaient tout naturellement pris parti pour leurs barons, dans cette guerre terrible, mais si nécessaire au maintien de la foi et des bonnes mœurs dans le Midi. Aussi, lorsque la domination des Français du nord sur les populations méridionales fut affermie par le mariage des deux frères de saint Louis avec les héritières des comtés de Toulouse et de Provence, ces joyeux ménestrels se turent presque tous : leurs nouveaux maîtres ne les comprenaient plus, et partant ne leur faisaient plus de largesses.

En terminant sa longue et intéressante étude sur l'histoire littéraire du Midi, au moyen âge, l'abbé Bayle, qui s'est tenu au courant des travaux de l'érudition contemporaine sur la langue romane, se réjouit de la voir se réveiller, après quatre siècles, dans les chants gracieux des *Félibres*, ces nouveaux poëtes provençaux, qui ont émerveillé la France et l'Europe ; mais il exprime une crainte que nous partageons, en pensant à l'action si puissante de la centralisation, et comme lui nous dirons : « Puisse cet éclat inattendu n'être pas semblable aux soudaines lueurs que jette avant de s'éteindre un flambeau mourant ! »

D. Théophile Bérengier.

—

Digitized by Google

Jean Juvénal des Ursins, *historien de Charles VI, évêque de Beauvais et de Laon, archevêque de Reims. Étude sur sa vie et ses œuvres*, par l'abbé P.-L. Péchenard, professeur d'histoire au collége de Charleville. Ouvrage couronné par l'Académie nationale de Reims. Paris, Ernest Thorin, 1876, in-8° de 472 p.

C'est à coup sûr un grand et beau sujet que celui qu'avait mis au concours l'Académie de Reims. Nous apprenons par le rapport de M. H. Paris (*Rapport de M. H. Paris à l'Académie nationale de Reims sur la première question « Histoire des archevêques de Reims Jacques et Jean Juvénal des Ursins. »* Reims, impr. coopérative, in-8° de 18 p.) que deux mémoires seulement lui furent présentés, et qu'un seul — c'est le travail dont nous parlons ici, — fut jugé digne du prix. Depuis, M. l'abbé Péchenard en a fait l'objet de la thèse soutenue par lui pour le doctorat aux lettres. A-t-il pleinement réussi dans sa tâche? Nous ne dissimulerons pas que nous avons éprouvé quelque déception à la lecture de son livre. Nous nous attendions à une œuvre plus murie, plus fouillée, appuyée sur une étude plus approfondie et sur une plus sévère critique. Car si l'auteur a bien étudié les œuvres du personnage qu'il nous présente, s'il met en lumière d'une manière convenable les événements auxquels Jean Jouvenel prit part et son administration épiscopale, il laisse trop de points dans l'ombre, trop de difficultés sans solution.

Ne fallait-il pas, dans un livre comme celui-ci, dans une thèse destinée à être soutenu en Sorbonne, discuter plus sérieusement cette question de l'origine de la famille Jouvenel des Ursins, qu'au dire même du bienveillant rapporteur de Reims l'auteur a *traitée lestement?* — Ne fallait-il pas étudier sur les originaux eux-mêmes les différentes formes du nom, et nous dire pourqui on adoptait la seule qui ne fût point dans les usages du temps? (On ne trouve, en effet, dans les documents émanés des membres de cette famille, que les signatures Jouvenel ou Juvenel.)—Ne fallait-il pas chercher à préciser l'époque où chacun des précieux documents analysés dans l'ouvrage fut composé ?—Ne fallait-il pas recourir aux meilleurs manuscrits, et ne point se borner à des copies modernes pouvant être fautives?—Ne fallait-il pas chercher à résoudre ce problème soulevé par M. Vallet de Viriville, à savoir si les *Épîtres* au Roi lui avaient réellement été adressées ou si cette forme était purement fictive ? — Ne fallait-il pas enfin examiner quelle avait été, à certains moments, l'attitude politique de Jean Jouvenel, et se demander si le prélat qui se montra si courtisan à l'avénement de Louis XI n'aurait point été quelque peu *frondeur* à certaine époque du règne de Charles VII ?

Voilà des points sur lesquels nous espérions trouver des renseignements dans le travail de M. l'abbé Péchenard, qui se recommande d'ailleurs par des qualités sérieuses et par d'intéressants détails. Nous sommes persuadé que l'auteur tiendra à honneur de revoir et de compléter son œuvre; qu'il arrivera à se familiariser avec ces textes qu'il déclare quelque part *illisibles* et qui peuvent avoir plus d'un secret à lui révéler, et qu'il se mettra mieux au courant de l'histoire du temps et de la valeur des sources où il a puisé. — Nous nous permettons, en vue d'une nouvelle édition de son livre, de lui signaler, quelques erreurs qu'il pourra faire disparaître.

Nous ne croyons pas que les autorités alléguées (p. 261) soient suffisantes pour qu'on puisse mêler Jean Jouvenel aux négociations relatives à la reddition de Rouen en 1449 et le substituer à son frère le chancelier.—C'est par distraction que

Digitized by Google

l'auteur parle (p. 77) de la qualité de *maître des requêtes de l'hôtel du dauphin Charles* en 1416, puisque Charles ne devint dauphin qu'en avril 1417. — C'est également une distraction qui lui fait écrire, en parlant du fameux *missel* de Jacques Jouvenel (p. 323): «*On dit* qu'il a péri dans l'incendie allumé par les chefs de la commune.» — C'est par erreur qu'il prétend (p. 79) que le dauphin *laissa le titre de lieutenant général* pour prendre celui de *lieutenant du royaume*: il faut dire qu'il prit, à la fin de 1418, le titre de *régent*. — Comment peut-il écrire (p. 79) que Charles fut acclamé en 1418 *par tout le midi*, quand chacun sait que le dauphin dut, en 1420, se rendre en Languedoc pour faire rentrer cette province dans l'obéissance? — A la page 82, où l'on parle de la *légèreté* du jeune roi et de son *goût pour les amusements*, on parle aussi de ses *voyages en Guyenne* (lesquels n'existent que dans l'imagination de l'auteur)! — A la page 206, on donne la date de 1460 à des états généraux tenus *sous Louis XI*. — A la page 213, on se trompe sur la trêve qui fut conclue le 28 mai (non le 1er juin) 1444, pour deux ans (jusqu'au 1er avril 1446) et non pour un an. — Enfin les noms propres sont souvent estropiés: *Louvez* pour *Louvel* (p. 214), *Guiddo* pour *Guido* (p. 313), *Joachim de* Rohault, (p. 355), *etc.* — Signalons encore une faute d'impression (p. 329): 1446 pour 1466.

G. DE B.

Augustin Nicolas, maître des requêtes au Parlement de Dole, par M. Le GRIX. Besançon, Jacquin, 1876, in-8 de 84 p.

Je voudrais réparer une omission du chroniqueur de la *Revue*, et signaler ici un intéressant discours prononcé par M. Le Grix à l'audience de rentrée de la Cour de Besançon. En racontant la vie du maître des requêtes Augustin Nicolas, il nous a fait connaître un personnage singulier du XVIIe siècle, diplomate, poète, publiciste, jurisconsulte, qui vécut en plus d'un pays, écrivit en plus d'une langue, et poussa dans tous les sens, avec son ambition multiple, l'activité d'un esprit ouvert et hardi. Notaire et docteur en droit, puis soldat au service de l'Espagne, Augustin Nicolas devient à Rome secrétaire d'un prélat, à Tolède agent du duc de Lorraine Charles IV prisonnier, et il réussit enfin, non sans difficultés, à s'asseoir sur un siége de maître des requêtes du Parlement de Dole. Là, au prix de sa popularité, avec plus de bon sens pratique que d'obstination chevaleresque, il renonça des premiers, pour la Franche-Comté, à l'espoir d'une chimérique indépendance, et courut au devant de Louis XIV dès la première conquête de la province en 1668.

Au milieu de ses voyages ou de ses intrigues, il n'avait guère cessé d'écrire, en latin, en espagnol, en italien, en français; et plusieurs idées qu'il émit sans succès, reprises plus tard par un grand écrivain, ont fait fortune dans le monde. Il suffit de citer son traité: *Si la torture est un moyen à vérifier les crimes secrets*. M. Le Grix analyse longuement ce curieux et courageux ouvrage, où un obscur magistrat osait, en 1681, attaquer les «géhennes» légales, et invoquer contre elles, non-seulement le droit naturel, comme plus tard Beccaria, mais l'expérience journalière et l'autorité de l'histoire.

L'existence agitée d'Augustin Nicolas rappelle celle des hommes publics du XVIe siècle; par ses écrits, par les idées originales qu'il y a manifestées, il appartient déjà aux âges suivants, et, pour n'avoir jamais été de son temps, il s'enleva lui-même

Digitized by Google

involontairement une partie de la renommée qui lui était due. M. Le Grix a ajouté à ce qu'on connaissait déjà sur lui quelques renseignements nouveaux, et des pièces inédites qui donnent à son discours le caractère d'une œuvre historique sérieuse, à son esquisse rapide la valeur d'un portrait ressemblant et achevé.

L. P.

—

Le Théâtre de Saint-Cyr (1689-1792) *d'après des documents inédits*, par Achille Taphanel. Versailles, Cerf; Paris, Baudry, 1876, in-8° de XII-288 p.

Ce volume qu'orne un beau portrait à l'eau-forte de Mme de Maintenon par Waltner, sera bien reçu de tous les bibliophiles et de tous les délicats. On ne pouvait éditer avec plus de soin, nous allions dire plus de luxe, un livre consacré aux jeunes actrices pour lesquelles Racine écrivit Esther et Athalie. On a beaucoup parlé du théâtre de Saint-Cyr; mais personne n'en a écrit l'histoire. M. le duc de Noailles, dans son magnifique ouvrage sur Mme de Maintenon ; M. Lavallée, dans sa monographie de la maison de Saint-Louis, n'ont accordé que peu de place aux grandes représentations des chefs-d'œuvre du rival de Corneille : la vie et l'œuvre de la fondatrice de Saint-Cyr ont été l'objet principal de leurs travaux. M. Taphanel a pensé avec juste raison qu'il y avait une étude complète à faire de ce théâtre qui fut une des curiosités du règne de Louis XIV, qui a fait parler de lui dans l'Europe entière, qui a eu pour auditoire l'élite de la cour de la France, et dont notre grand poëte s'est fait le régisseur, distribuant les rôles, réglant la mise en scène, surveillant les répétitions, écrivant même pour lui les deux œuvres peut-être les plus parfaites de la langue française. Les archives de la préfecture de Versailles, où se trouve la plus grande partie des papiers et des registres de la maison royale de Saint-Louis, ont fourni à M. Taphanel les principales sources de son travail: il y a découvert un grand nombre de documents fort curieux et pour la plupart inédits, tels que l'inventaire général du mobilier, à l'aide duquel il a pu donner une description exacte des classes et du théâtre, les dossiers des demoiselles, les lettres patentes de Louis XIV et surtout les livres de dépenses des dames de Saint-Louis. C'est ainsi qu'il a pu retracer exactement l'origine, la fortune et la passagère disgrâce du théâtre de Saint-Cyr et sa renaissance au milieu du XVIIIe siècle pour ne disparaître qu'emporté par la tourmente révolutionnaire. Une liste complète des jeunes filles sorties de Saint-Cyr termine cet intéressant ouvrage, dont la lecture souvent touchante repose comme dans un oasis au milieu des œuvres de la littérature si stérile de ce temps.

René Kerviler.

—

Inventaire général et méthodique des manuscrits français de la Bibliothèque Nationale, par Léopold Delisle, membre de l'Institut, directeur de la Bibliothèque Nationale. Tome Ier, *Théologie*. Paris, H. Champion, 1876, grand in-8° de CLIV-201 p.

Notice sur vingt manuscrits du Vatican, par le même, Paris, H. Champion, janvier 1877, grand in-8° de 59 p. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*).

On a dit d'un grand homme de guerre de l'antiquité qu'il pensait n'avoir rien fait tant qu'il lui restait quelque chose à faire. On peut donner le même éloge à la prodigieuse activité de M. Léopold Delisle. Un autre que lui, après avoir achevé une œuvre aussi considérable que l'inventaire des manuscrits du fonds latin (1862-1874), aurait cru avoir acheté

Digitized by Google

par assez de fatigues le droit au repos. Lui, bravant de nouveau, avec une noble gaité de cœur, les difficultés d'une tâche aussi longue qu'aride, il a voulu, tout en remplissant religieusement les mille graves devoirs de l'administrateur général de la Bibliothèque Nationale, nous faire aussi bien connaître les manuscrits du fonds français que les manuscrits du fonds latin.

Le tome Ier de l'*Inventaire*, qui sera bientôt suivi d'un tome II, déjà sous presse, et puis de six autres tomes dont le manuscrit est complet, le tome Ier, dis-je, est précédé d'une *Introduction* divisée en deux parties: la première (p. I-XIV) consacrée au but et au plan du travail; la seconde (p. XV-CLIX) renfermant le résumé de l'histoire du département des manuscrits.

Le plan adopté par M. Delisle est le plus simple et le meilleur qu'il fût possible de choisir. L'éminent paléographe, jaloux de publier en peu de temps, et sous un volume réduit, un aperçu de tous les manuscrits français de la Bibliothèque Nationale, était obligé, comme il le rappelle (p. VI), de se borner au plus strict nécessaire et de ne donner que les renseignements indispensables pour mettre les lecteurs sur la voie des documents qu'ils ont à rechercher. Chaque notice commence par la cote sous laquelle le volume est conservé à la Bibliothèque. Les noms qui précèdent certains numéros, tels que *Brienne*, *Clairambault*, *Du Puy*, *Fontanieu*, etc., désignent les collections qui ont conservé leur individualité et dont la plupart des volumes devaient trouver place dans un inventaire général des manuscrits français. Pour le plus grand nombre des manuscrits, à la suite de la cote, M. Delisle indique l'origine, en marquant entre parenthèses le nom des anciens possesseurs : Pithou, de Thou, Séguier, Mazarin, Colbert, Gaignières, La Vallière, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Victor, la Sorbonne, etc. Après la cote et l'origine, M. Delisle fait connaître le contenu du manuscrit, tantôt en copiant textuellement les titres des différents traités ou morceaux qui le composent, tantôt en désignant ces traités ou morceaux par des titres factices et parfois collectifs qui permettent d'en bien apprécier la nature et les caractères. M. Delisle détermine ensuite l'âge de la transcription; constate, s'il y a lieu, l'existence de peintures; signale les reliures les plus remarquables, et parfois ajoute la mention des personnages ou des établissements auxquels l'exemplaire avait été destiné. Enfin M. Delisle a groupé les ouvrages par genres, et a rapproché les textes de même nature.

Dans la seconde partie de l'*introduction*, le savant auteur, résumant son beau livre: *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, a rappelé brièvement les origines et les développements de ce cabinet, en a exposé l'état actuel, et a condensé, sous la forme d'une liste alphabétique qui va des cardinaux d'Amboise au voyageur Wansleb, et qui ne comprend pas moins de trois cents noms, les renseignements indispensables sur les fondateurs et les bibliothécaires du département des Manuscrits. « Il ne m'était par permis, » dit très-bien M. Delisle (p. VIII), « de négliger ces indications, non-seulement parce que plus d'un lecteur peut en tirer parti pour ses études, mais encore parce qu'elles honorent la mémoire de bienfaiteurs auxquels nous ne saurons jamais témoigner assez de reconnaissance. »

Dans l'inventaire des manuscrits de théologie, sont énumérés: cent soixante-dix-neuf volumes de textes

Digitized by Google

et de compilations du moyen âge (*Ecriture Sainte*) et cent soixante-un volumes de textes, compilations et travaux modernes sur le même sujet; cent six volumes de *liturgie*; quatre-vingt-onze volumes de *conciles*; cent vingt-sept volumes de *Pères de l'Église*; cent quatre volumes de *théologie dogmatique* (textes du moyen âge); cent trente-huit volumes de *théologie morale* (textes du moyen âge); trois volumes de *Théologie mystique* (textes du moyen âge); quatre-vingt-seize volumes de *Mélanges de théologie* du moyen âge, en prose et en vers; cent quarante-deux volumes de *Sermons, Prônes et Catéchismes* (textes du moyen âge et des temps modernes); cent vingt-neuf volumes de *Théologie moderne* (ouvrages ou recueils de divers auteurs); soixante-sept volumes *idem* (*mélanges*); cent soixante-six volumes *idem* (*dogme*); trois cent quatre-vingt-dix-neuf volumes de *Traités sur la grâce, le Jansénisme, le Quiétisme et les affaires de Port-Royal*; quarante volumes de *Théologie moderne* (*morale*); trois cent deux volumes de *Traités de piété modernes*; vingt-huit volumes de *Théologie polémique*, et trente-six volumes d'*Hétérodoxes*. Nous avons ainsi un total de plus de trois mille manuscrits décrits avec une netteté parfaite. C'est dire combien est grand le nouveau service rendu à la science par M. Delisle et quelle gratitude lui sera due à jamais par tous les travailleurs. Que sera-ce donc quand nous aurons, pour toutes les branches des connaissances humaines, la description, en sept volumes pareils à celui-ci, de ce que renferment les autres manuscrits français de la Bibliothèque Nationale?

— Non content de nous signaler les trésors de l'établissement si heureusement placé sous sa direction, M. Delisle nous signale aussi les trésors d'une des plus riches et des plus belles bibliothèques du monde, la bibliothèque du Vatican. Les vingt manuscrits qu'il étudie, dans une des plus substantielles notices que nous ait donné sa féconde érudition, proviennent de diverses collections françaises et ont tous une singulière valeur. Ces monuments paléographiques de premier ordre, comme il les appelle, ont trouvé en M. Delisle le plus compétent des appréciateurs, le plus exact des historiens. De curieuses observations sont jointes ici à des descriptions et à des analyses qui ne laissent rien à désirer, et j'indique, entre toutes, celles qui sont relatives (p. 33-34) à ce poème du Dragon Normand (*Drago Normannicus*), lequel n'est pas moins important pour la littérature que pour l'histoire du XIIe siècle. A tous les points de vue, la notice de M. Delisle était digne de paraître sous les auspices du zélé et savant cardinal Pitra, qui a fait avec tant de courtoisie à son compatriote et confrère les honneurs de la Bibliothèque du Vatican.

T. DE L.

VICTOR PALMÉ.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

VINGT ET UNIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1877

La Politique de Henri IV en Italie, par M. F. Robiou, professeur à la Faculté des lettres de Rennes..... 5

Les Augustins et les Dominicains avant 1789, par M. Charles Gérin..... 35

Les Dernières Années du cardinal de Retz, par M. R. Chantelauze..... 100

Mélanges : — La Date de naissance de saint Grégoire de Nazianze, par M. l'abbé A. Benoît..... 147

La Charte du maïs, par M. le comte Riant. 157

La Conquête de l'Angleterre par les Normands, par M. Louis de Neuville..... 173

De l'Exploitation des mines et de la condition des ouvriers mineurs en France au XVe siècle, par M. Siméon Luce.... 189

Le Texte du procès de Galilée et les discussions soulevées par la publication de ce texte, par M. Henri de L'Epinois. 203

Nouveaux Historiens de Marie Stuart, par M. Louis Wiesener..... 215

Les Jésuites au temps d'Henri IV et de Louis XIII, par M. Georges Gandy..... 225

Une Page de l'histoire des sciences au XIXe siècle : les Travaux de M. Barrande, par le R. P. H. de Valroger, de l'Oratoire. 237

Courrier du nord, par M. E. Beauvois..... 248

Courrier anglais, par M. Gustave Masson..... 259

Courrier allemand, par M. Bonifaz Maier..... 268

Le R. P. de Valroger, par le R. P. A. Largent, de l'Oratoire..... 274

Chronique, par M. Marius Sepet..... 282

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES :
Périodiques français, par M. Fr. de Fontaine... 298
Périodique anglais, par M. Gustave Masson..... 308
Périodiques espagnols, par M. Th. de Puymaigre. 315
Périodiques russes, par le R. P. Martinov, S. J.. 323
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE..... 335

LIVRAISON DU 1er AVRIL 1877

LES TEMPS ANTIQUES DE LA GAULE, par M. Anatole de Barthélemy..... 365
AMÉDÉE THIERRY ET LES PREMIERS MONASTÈRES D'ITALIE AUX IVe ET Ve SIÈCLES, par M. l'abbé Camille Daux..... 404
ÉLISABETH ET MARIE TUDOR, LORS DE L'INSURRECTION DE WYATT, par M. Louis Wiesener..... 474
LES CHALDÉENS JUSQU'A LA FONDATION DE L'EMPIRE DE NABUCHODONOSOR, par le R. P. Alphonse Delattre, S. J..... 536
MÉLANGES : LE MARTYRE DE SAINT ÉTIENNE Ier, D'APRÈS SES ACTES RETROUVÉS EN ARMÉNIEN, par M. l'abbé Paulin Martin..... 569
DES PRÉTENDUES TENDANCES ANTIMAZDÉENNES DES DERNIERS CHAPITRES DU LIVRE D'ISAIE ET DE L'AGE DE CES ÉCRITS, par M. le chanoine Ch. de Harley..... 222 582
LES DERNIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE LOUIS XIV, par M. Georges Gandy..... 589
UNE FAMILLE DE CULTIVATEURS NORMANDS SOUS L'ANCIEN RÉGIME, par M. Paul Allard..... 598
COURRIER ANGLAIS, par M. Gustave Masson..... 604
COURRIER ITALIEN, M. Giuseppe Pitrè..... 613
COURRIER BELGE, par M. Godefroid Kurth..... 622
COURRIER RUSSE, par le R. P. Martinov, S. J..... 641
CHRONIQUE, par M. Marius Sepet 649
REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES :
Périodiques français, par M. Fr. de Fontaine.... 666
Périodiques allemands, par M. Bonifaz Maier.... 675
Périodiques italiens, par M. Henri de L'Epinois.. 683
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE..... 693
TABLE..... 727

Digitized by Google

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

La Papauté, les premiers empereurs et les premiers conciles généraux, par Édouard Dumont 693
Dissertationes selectæ in primam ætatem historiæ ecclesiasticæ, auct. P. Car. de Smedt. 694
Un Pape alsacien. Essai historique sur saint Léon IX et son temps, par l'abbé O. Delarc. 695
Un Réformateur catholique à la fin du xve siècle, Jean Geiler de Kaysersberg, prédicateur à la cathédrale de Strasbourg, par l'abbé L. Dacheux. 339
Histoire des saintes Puelles et de leur culte, par l'abbé Émile Rous . . . . . , ... 335
Saint Grégoire de Nazianze, par l'abbé Benoît. 697
Vie de la bienheureuse Louise de Savoie, princesse de Chalon, religieuse clarisse, par l'abbé F. Jeunet. 335
Notice sur la vénérable mère Anne de Xainctonge, fondatrice de la Compagnie de sainte Ursule en Franche-Comté, par l'abbé J. Morey. 336
Les Moines d'Occident, depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard (tomes VI et VII), par le comte de Montalembert. 699
Essai historique sur l'abbaye de Cava, par M. Paul Guillaume. . 700
L'Université et les Jésuites, deux procès en cour de Parlement, au xvie siècle, par M. Édouard Pontal. 701
Vie du R. P. Marc Folloppe, de la Compagnie de Jésus, par le R. P. Gagarin. 703
Charlemagne, par M. Alphonse Vétault. 337
Histoire de la formation territoriale des États de l'Europe centrale, par M. Aug. Himly. 704
Un Évêque au xiie siècle. Hildebert et son temps, par le comte de Déservillers 704
La Monarchie chrétienne de saint Louis entre la Papauté et le Césarisme, par le R. P. Verdière. 363
Réformateurs et Jésuites. Guerres de religion de France, par M. L. Monty. 341
Le Cardinal du Perron orateur, controversiste, historien, par l'abbé P. Feret. 705

Digitized by Google

Edmond Richer, étude historique et critique sur la rénovation du gallicanisme au commencement du XVIIe siècle, par l'abbé Ed. Puyol. 706
Lettres inédites de Mme de Sévigné à Mme de Grignan, sa fille, par MM. Ch. Capmas. 342
L'Amiral du Casse, chevalier de la Toison d'Or (1646-1705). Étude sur la France maritime et coloniale, règne de Louis XIV, par le baron Robert du Casse. 708
Mémoires de René-Pierre Nepveu de la Menouillère, chanoine de l'église du Mans, publiés par l'abbé G. Esnault. 709
Les Femmes de Versailles. Les dernières années de Louis XV, par M. Imbert de Saint-Amand. 710
Lettres inédites de Marie-Antoinette et de Marie-Clotilde de France, par le comte de Reiset. 344
Les Réformes sous Louis XVI. Assemblées provinciales et parlements, par M. Ernest Semichon. 345
Procès-verbal de ce qui s'est passé à Châlons relativement au départ du roi. 346
Histoire de la Révolution française dans le pays de Foix et dans l'Ariège, par M. Paul de Casteras. 347
Les Sociétés secrètes et la société, par le R. P. Deschamps. . 348
Histoire de la Commune de Paris en 1871, par l'abbé Vidieu. . 349
Le Conseil d'État avant et depuis 1789, par M. Léon Aucoc. . 711
La Vie domestique, ses modèles et ses règles, par M. Ch. de Ribbe. 350
Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vast d'Arras, par le chanoine Van Drival 351
Histoire de Lille de 620 à 1804, par M. Ed. Van Hende. . . 352
Histoire générale de la France du nord (Flandre, Artois, Picardie), par M. P. Decroos. 354
Essai sur les institutions municipales de Blois, par M. Dupré. . 712
Histoire de Jussey, par l'abbé Coudriet et l'abbé Chatelet. . . 352
L'Auvergne, histoire, monuments, par M. P. Jallifier. . . . 353
Études, documents et extraits relatifs à la ville de Saintes, par le baron Eschasseriaux. 713
Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis (tome II). 713
Notice sur la peste de Barbezieux (1629-30), par M. Jules Pellisson 714
Registre des délibérations du Consistoire de Barbezieux, par le même. 714

Digitized by Google

Le Château de Bourbon-l'Archambault (Allier), par Mgr Barbier de Montault 716
Servières et son petit séminaire, par l'abbé Poulbrière . . . 716
Petite Histoire de la ville de Ligueil, par l'abbé Baranger. . 717
Un Chapitre inédit de l'histoire de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), par M. René Kerviler 717
Opinion de Dom Calmet sur l'emprisonnement de Ferry III. Catalogue des actes de ce prince, par M. Henri Lepage 718
Recueil des anciennes coutumes de la Belgique, par M. L. Crahay. 354
Lucrèce Borgia, d'après les documents originaux et les correspondances contemporaines, par M. Ferd. Gregorovius, trad. par M. Paul Regnaud. 719
Le Portugal historique, commercial et industriel, par M. L. de La Saigne. 355
Inscriptions et monuments figurés de la Thrace, par M. Albert Dumont 358
Documents historiques sur la maison de Galard, par M. J. Noulens. 356
Sigillographie de la Normandie (évêché de Bayeux), par M. Paul de Farcy. 359
La Poésie provençale au moyen âge, par l'abbé Bayle. . . . 720
Étude sur Alain Chartier, par M. D. Delaunay 359
Jean Juvénal des Ursins, par l'abbé P.-L. Péchenard 722
La Presse politique sous Richelieu et l'académicien Jean de Sirmond, par M. R. Kerviler 361
Un Évêque de Saint-Pol à l'Académie, Mgr de Montigny, par M. R. Kerviler 361
Marin Le Roy, sieur de Gomberville, l'un des quarante fondateurs de l'Académie française, par M. R. Kerviler. 361
Augustin Nicolas, maître des requêtes au parlement de Dôle, par M. Le Grix 723
Le Théâtre de Saint-Cyr (1689-1792), par M. Achille Taphanel 724
Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, par M. P. Raymond. 362
Inventaire général et méthodique des manuscrits français de la Bibliothèque Nationale, par M. Léopold Delisle. 725
Notice sur vingt manuscrits du Vatican, par le même. . . . 725

Digitized by Google

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Aucoc (M. Léon), 711.
Baranger (l'abbé), 717.
Barbier de Montault (Mgr), 716.
Bayle (l'abbé), 720.
Benoit (l'abbé), 697.
Capmas (M. Ch.), 342.
Casteras (M. Paul de), 347.
Chatelet (l'abbé), 352.
Coudriet (l'abbé), 352.
Crahay (L.), 354.
Dacheux (l'abbé L.), 339.
Decroos (M. P.), 354.
Delarc (l'abbé O.), 695.
Delaunay (M. D.), 359.
Delisle (M. Léopold), 725.
Deschamps (le R. P. N.), 348.
Déservillers (le comte de), 704.
Du Casse (le baron Robert), 708.
Dupré (M.), 712.
Dumont (M. Albert), 358.
Dumont (M. Edouard), 693.
Eschasseriaux (le baron), 713.
Esnault (l'abbé G.), 709.
Farcy (P. de), 359.
Feret (l'abbé L.), 705.
Gagani (le P.), 703.
Gregorovius (M. Ferd.), 719.
Guillaume (M. Paul), 700.
Himly (M. Aug.), 704.
Jallifier (l'abbé), 353.
Jeunet (l'abbé F.), 335.
Kerviler (M. René), 361.
Le Grix (M.), 723.
Lepage (M. Henri), 718.
Montalembert (le comte de), 699
Monty (M. Léopold), 341.
Morey (l'abbé J.), 336.
Noulens (M. J.), 356.
Péchenard (l'abbé L.-P.), 722.
Pellisson (M. Jules), 714.
Pontal (M. Edouard), 701.
Ponthière (l'abbé), 716.
Puyol (l'abbé Ed.), 706.
Raymond, (M. P.) 362.
Regnaud (M. Paul), 719.
Reiset (le comte de), 344.
Ribbe (M. Ch. de), 350.
Rous (l'abbé Emile), 335.
Saigne (M. L. de La), 355.
Saint-Amand (M. Imbert de), 710.
Semichon (M. Ernest), 345.
Smedt (le P. Ch. de), 694.
Taphanel (M. Achille), 724.
Van Drival (le chanoine de), 351.
Van Hende (M. E.), 352.
Verdière (le P.), 363.
Vétault (M. Aph.), 337.
Vidieu (l'abbé), 349.

Le Mans. — Imprimerie Ed. Monnoyer, place des Jacobins.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

OCT 6 1938

Digitized by Google

Digitized by Google